Université Paul Valéry-Montpellier III

École doctorale 58, Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (L.L.C.C.)

C.R.I.S.E.S. – Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales (EA4424)

Thèse de doctorat – Histoire militaire

présentée par Philippe SALSON, le 11 novembre 2013

1914-1918 : les années grises
L'expérience des civils dans l'Aisne occupée

Thèse sous la direction de M. Frédéric ROUSSEAU, professeur, Université de Montpellier III

JURY :

M. Luc CAPDEVILA, professeur, Université de Rennes 2 (rapporteur)
M. Jean-François CHANET, professeur, Sciences-Po Paris (rapporteur)
M. Laurent DOUZOU, professeur, Institut d'Études Politiques de Lyon
M. Nicolas MARIOT, directeur de recherche au C.N.R.S. (C.E.S.S.P.)
M. Frédéric ROUSSEAU, professeur, Université de Montpellier III

tome 1

REMERCIEMENTS :

Mes premiers remerciements vont à mes proches qui m'ont encouragé et supporté durant ces quatre années de recherches. Merci en particulier à Marlène qui a dû vivre au cours de cette période au milieu d'archives envahissantes et auprès d'un homme présent-absent. Merci à Raphaël pour les parenthèses joyeuses qu'il a suscitées.

Je souhaiterais également exprimer ma profonde reconnaissance envers Frédéric Rousseau qui a éveillé mon désir de recherche, qui a accompagné mon travail par ses critiques judicieuses et ses relectures attentives et qui a toujours fait preuve, avec Mireille, d'un sens aigu de l'hospitalité.

Merci aux membres du jury pour leur disponibilité.

Merci aux centres d'archives et aux particuliers qui m'ont ouvert leurs portes : l'équipe des archives départementales de l'Aisne où j'ai passé beaucoup de temps (merci particulier à Jean-Christophe Dumain pour son attention et sa disponibilité et à Michel Sarter pour sa compréhension), celle de la B.D.I.C. (Benjamin Gilles à Nanterre et Carole Apostopoulos aux Invalides pour leur cordialité et leur intérêt pour mes travaux), à l'équipe de conservation de l'Historial de Péronne, à Frédéric Panni du Familistère de Guise, à Alain Brunet de la Société archéologique et historique de Vervins et de Thiérache, à Denis Rolland de la Société historique de Soissons, à Monique Séverin et Arlette Sart de la Société académique de Saint-Quentin, à Marie-Françoise Wattiaux de la Société académique de Chauny, M. et Mme Collart de Pontruet, M. et Mme Telotte de Sequehart.

Merci à ceux qui m'ont aiguillé dans mes recherches, et tout particulièrement à Noël Genteur qui est à l'origine de mon intérêt pour la Grande Guerre, aux membres du CRID 14-18 (à Sylvain Bertschy, Benoist Couliou, Astrid Guinotte, Cédric Marty, Valériane Milloz, Philippe Olivera et Yann Prouillet dont les conseils et conversations ont enrichi ma réflexion), à Damien Becquart de la Mission du Chemin des Dames et Anne Bellouin de la Caverne du Dragon pour leurs nombreux conseils.

Merci à tous ceux dont je n'ai pas cité le nom mais qui ont compté au cours de ces quatre années.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

A.D.S. : Archives diocésaines de Soissons

A.M.S.Q. : Archives municipales de Saint-Quentin

B.D.I.C. : Bibliothèque de documentation contemporaine internationale

B.S.H.P.F. : Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français

C.A.N.F. : Comité d'alimentation du nord de la France

CARAN : Archives nationales

C.R.B. : *Commission for Relief in Belgium*

FRAD002 : Archives départementales de l'Aisne

FRAD059 : Archives départementales du Nord

FRAD074 : Archives départementales de Haute-Savoie

S.A.C. : Société académique de Chauny

S.A.H.V.T. : Société archéologique et historique de Vervins et de Thiérache

S.A.S.Q. : Société académique de Saint-Quentin

S.H.D. : Service historique de la Défense

1914-1918 : LES ANNÉES GRISES. L'EXPÉRIENCE DES CIVILS DANS L'AISNE OCCUPÉE

Résumé :

Ce travail entend étudier la manière dont l'occupation allemande, au cours de la Grande Guerre, redéfinit les configurations sociales et les interdépendances au sein des populations civiles. La micro-analyse dans le cadre du département de l'Aisne nous offre l'opportunité d'un carottage de la réalité sociale de l'échelle mezzo à l'échelle micro. La comparaison des situations vécues au sein du département, à partir des nombreux récits collectés, permet de dresser les contours d'une violence propre à l'occupation qui ne se réduit pas pour autant à la violence exercée par l'occupant. Le regard porté sur les municipalités rend compte d'un nouvel équilibre des pouvoirs au niveau local : les maires, considérés par l'occupant comme seules autorités légales, doivent trouver avec lui des modes de coopération qui soient acceptables. Dans le même temps, ils sont amenés à renouveler leurs pratiques afin de répondre aux urgences sociales comme aux injonctions des commandants. Enfin, à l'échelle individuelle, les perceptions et les stratégies des civils sont examinées comme celles d'acteurs sociaux au sein de communautés locales. Sont alors dévoilées les tensions et la duplicité des attitudes à l'égard de l'autorité d'occupation, duplicité qui n'exclut pas des formes de rencontres et d'ententes avec des soldats ennemis.

Mots-clés :

Première Guerre mondiale / 1914-1918 / Occupation militaire / Population civile / Expérience sociale / Aisne

1914-1918 : THE GREY YEARS. EXPERIENCE OF CIVILIANS IN OCCUPIED AISNE

Abstract :

This study intends to explore how German occupation during the Great War redefines social configurations and interdependencies among civilian populations. Analyzing a limited area like Aisne provides us an opportunity of drilling in social reality, from mezzo to micro scale. Comparing experiences within the '*département*', on the basis of numerous accounts gathered, allows us to outline the contours of a specific violence during military occupation which is not only the violence of German armies. The perception of municipal governments accounts for a new balance of power at local level : mayors, considered by occupier as the only legal authorities, have to define with him acceptable ways of cooperation. At the same time, they must renew their practices to respond to social emergencies and orders of German commanders. Finally, at the individual level, strategies and perceptions of civilians are examined as those of social actors within local communities. This brings us to gauge both the extent of tensions and the duplicity towards occupying authority, duplicity which does not exclude different types of meetings and agreements with enemy soldiers.

Key-words :

First World War / 1914-1918 / Military Occupation / Civilians / Social Experience / Aisne

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements :.....2

Sigles et abréviations utilisés.....3

1914-1918 : les années grises.
L'expérience des civils dans l'Aisne occupée.....4

1914-1918 : The Grey Years.
Experience of Civilians in Occupied Aisne.....5

Introduction.....22

Silence sur l'occupation en 1914-1918.....22
La redécouverte de l'occupation avec Oubliés de la Grande Guerre.....26
Des travaux sur l'occupation marqués par la lecture culturelle de la guerre.....30
Pour une approche socio-historique de l'occupation.....36
L'apport du témoignage.....40
Des sources de natures variées.....44
Faire varier la focale de l'échelle départementale à l'échelle individuelle.....51

PARTIE 1 : LE RÉGIME D'OCCUPATION, UN RÉGIME DÉLIBÉRÉMENT BRUTAL ?.....53

Chapitre 1 : S'assurer le contrôle de territoires et de populations ennemies.....55

1. S'emparer de territoires ennemis.....56
1.1. Rapidité et violence de l'invasion.....56
1.1.1. Le département de l'Aisne au moment de l'invasion.....56
1.1.2. Une invasion marquée par des « atrocités » ?.....60
1.2. L'installation dans l'occupation.....73
1.2.1. Une occupation mal anticipée.....73
1.2.2. Une installation progressive dans la durée.....76
2. Une priorité : assurer la sécurité des troupes.....97
2.1. la traque des « soldats cachés ».....99
2.1.1. Les principes définis par le Grand-Quartier-Général.....99

2.1.2. De nombreux soldats piégés par l'avancée allemande.....102
2.1.3. Une répression relativement modérée en 1914.....104
2.1.4. Le durcissement de la répression en 1915.....107
2.2. La lutte contre l'espionnage et le sabotage.....115
2.2.1. Lutter contre l'espionnage.....116
2.2.2. Lutter contre le sabotage.....119
3. Administrer les territoires occupés.....122
3.1. Le temps des solutions improvisées et provisoires (septembre 1914 - printemps 1915).....124
3.1.1. La « neutralisation » des hommes mobilisables.....124
3.1.2. Vivre sur le pays.....130
3.1.3. Une vie économique arrêtée.....134
3.2. Organiser une occupation qui se prolonge (1915 - printemps 1916).....138
3.2.1. Assurer un ravitaillement pérenne grâce à l'aide étrangère.....139
3.2.2. Organiser l'exploitation économique.....141
3.2.3. Contrôler les monnaies en circulation.....149
3.3. Une exploitation plus radicale à partir de 1916.....151
3.3.1. L'atteinte aux biens personnels et aux individus.....152
3.3.2. L'inflation des contributions.....159
3.3.3. Un dirigisme économique.....161

Chapitre 2 : Une occupation militaire qui précarise les conditions de vie des civils.....170

1. Faire face à des difficultés économiques nouvelles.....172
1.1. Une population mouvante.....173
1.1.1. L'Ampleur des mouvements de population.....173
1.1.2. La place des réfugiés dans les communes de l'Aisne.....181
1.1.3. Des flux qui perdurent.....184
1.2. Une population appauvrie ?.....189
1.2.1. Le nouveau profil social de la population.....189
1.2.2. Le poids des inactifs dans la population totale.....197
1.2.3. Les nouvelles ressources des populations occupées.....203
2. Faire face aux pénuries et à ses conséquences.....217
2.1. Affronter les pénuries alimentaires.....217
2.1.1. Des pénuries ponctuelles de 1914 à 1916.....217

2.1.2. La première grande crise alimentaire : l'hiver 1916-1917.....227
2.1.3. La crise de l'été 1918.....241
2.2. Affronter les épidémies des temps de guerre.....246
2.2.1. Une succession d'épidémies de 1915 à 1918.....247
2.2.2. Évaluer le nombre de décès.....257
2.2.3. Les plus fragiles, principales victimes des pénuries.....265

PARTIE 2 : LES MAIRES FACE À L'OCCUPANT. ADMINISTRER AVEC L'ENNEMI LES TERRITOIRES OCCUPÉS.....272

Chapitre 3 : Des maires aux ordres de l'occupant ?.....274

1. Administrer la commune dans le contexte d'occupation.....277
1.1. De nouveaux maires aux affaires ?.....278
1.1.1. Des conseils municipaux réduits par la mobilisation et l'exode.....278
1.1.2. Une occupation qui use les maires.....283
1.2. Une nouvelle manière d'administrer les communes.....288
1.2.1. La disparition de la tutelle préfectorale.....288
1.2.2. Un retour des notables dans l'administration municipale.....291
1.2.3. Des formes de coopérations intercommunales.....298
2. Participer à l'administration allemande des territoires occupés.....308
2.1. Appliquer les ordres et en rendre compte.....310
2.1.1. Au quotidien : des échanges épistolaires avec l'autorité allemande.....310
2.1.2. Chaque semaine : la réunion des maires.....316
2.1.3. Plusieurs fois par mois : rendre compte du travail effectué.....321
2.2. Le positionnement double des maires.....327
2.2.1. Un maire à l'interface entre l'occupant et la population.....327
2.2.2. Un représentant de l'État qui en assume les missions régaliennes.....333
2.3. Forcer l'obéissance des maires.....342
2.3.1. Sanctionner la commune.....343
2.3.2. Sanctionner le maire.....348
3. Des espaces de négociation possibles entre municipalités et autorités allemandes...354
3.1. Une relative liberté de pétition.....355
3.1.1. Porter les réclamations individuelles des concitoyens.....355
3.1.2. Défendre les intérêts de la communauté locale.....361

3.2. Les domaines de coopération avec l'occupant....371
3.2.1. Assurer le service d'éducation....372
3.2.2. Assurer l'ordre : une forme de coopération policière....382
3.2.3. Assurer le bon fonctionnement du service de ravitaillement....390
3.3. Les formes d'esquive pratiquées par les municipalités....395
3.3.1. L'inertie....396
3.3.2. Le détournement....401
3.3.3. La dissimulation....404
3.4. Des pratiques multiples entre obéissance et refus....410
3.4.1. Le cas d'Anguilcourt-le-Sart : une municipalité héroïque ?....411
3.4.2. Définir une ligne de conduite....418

Chapitre 4 : Expérimenter des formes d'interventionnisme municipal....428

1. Approvisionner....430
1.1. Soutenir les initiatives privées....430
1.1.1. Le ravitaillement en pain : entre action publique et intérêts privés....431
1.1.2. Le maintien des commerces d'alimentation....437
1.2. Une municipalisation plus poussée du ravitaillement....443
1.2.1. Intervenir pour réguler le marché....443
1.2.2. Une municipalisation du ravitaillement....447
2. Assister....454
2.1. Des secours à géométrie variable....455
2.1.1. Poursuivre ou interrompre la distribution de secours....455
2.1.2. La municipalité-employeur....464
2.1.3. La municipalité-créditeur....470
2.2. L'ampleur des politiques d'assistance....476
2.2.1. L'élaboration d'un système d'assistance cohérent....476
2.2.2. Évaluer les crédits consacrés à l'assistance....489
3. Des municipalités actrices du contrôle social....494
3.1. Sélectionner et sanctionner....495
3.1.1. Sélectionner les bénéficiaires des secours....495
3.1.2. Sanctionner par l'entremise du ravitaillement....499
3.2. Distribuer des faveurs....505
3.2.1. Favoriser les autochtones....506

3.2.2. Défendre les intérêts des possédants.....510
3.2.3. Favoriser les proches.....514
3.3. Des municipalités au centre des critiques ?.....523
3.3.1. L'ampleur du mécontentement.....524
3.3.2. Les sujets de mécontentement.....528

PARTIE 3 : L'EXPÉRIENCE INDIVIDUELLE D'OCCUPATION.....541

Chapitre 5 : Des expériences individuelles sous tension.....544

1. Une société sous tension.....548
1.1. Un nivellement des situations sociales ?.....549
1.1.1. La crainte du nivellement.....549
1.1.2. Des modes de vie réellement transformés.....553
1.1.3. Le maintien d'une distance sociale.....558
1.2. Des clivages sociaux ravivés.....577
1.2.1. Les tensions autour du marché noir.....578
1.2.2. La perception d'un renversement social et moral.....585
2. Tensions autour du sentiment national.....594
2.1. La réaffirmation de l'attachement national.....595
2.1.1. Un intérêt pour la France et son armée.....596
2.1.2. Manifester son patriotisme.....603
2.2. Un affichage patriotique.....611
2.2.1. La définition d'un conformisme patriotique.....612
2.2.2. Les exemplarités patriotiques.....617
2.2.3. Contrôler la sexualité des femmes.....628
2.3. Un sentiment national ébranlé.....640
2.3.1. Une image contradictoire de l'ennemi.....640
2.3.2. L'expérience d'une incompréhension réciproque avec la « France libre »651
3. Un temps en crise.....664
3.1. Un avenir qui se dérobe.....666
3.1.1. La paix, un horizon de plus en plus lointain.....666
3.1.2. Le rythme cyclique des espoirs désenchantés.....681
3.1.3. L'inquiétude du lendemain.....687
3.2. Un présent qui ne passe pas.....694

3.2.1. Le nouveau rythme du temps....695
3.2.2. La double perception du temps vécu....701
3.2.3. L'expérience d'un ennui prolongé....704
3.2.4. Le quotidien spécifique des travailleurs....710
3.3. Endurer un présent de frustrations....716
3.3.1. Prendre de la distance 717
3.3.2. La menace de l'abattement....725
3.3.3. Les échappatoires....732

Chapitre 6 : Face à l'occupant....739

1. Face aux exigences de l'autorité allemande....741
1.1. Se soumettre ou s'opposer ?....743
1.1.1. Élaborer des stratégies....744
1.1.2. Afficher une soumission....754
1.1.3. Les oppositions manifestes....761
1.2. Les situations limites : compromissions et actions clandestines....767
1.2.1. Évaluer l'ampleur des compromissions....767
1.2.2. Les actions clandestines subversives....787
1.3. Le large éventail des pratiques d'esquive....800
1.3.1. Les différents modes de la dissimulation....800
1.3.2. Entre dissimulation et fraude, un large répertoire de pratiques....810
1.3.3. Les trafics....816
2. Au contact des Allemands logés....823
2.1. Entrer en contact avec l'ennemi....824
2.1.1. .Le premier regard porté sur le soldat logé....825
2.1.2. Développer des modes de communication....829
2.2. Échanger....838
2.2.1. Ce que peuvent apporter les occupants aux occupés....839
2.2.2. Les relations entre civils et militaires au prisme de l'économie du don et du contre-don....846
2.2.3. Des relations de type commercial....850
2.3. Des Allemands pour qui on se prend d'affection....854
2.3.1. Les signes de l'affection entre Français et Allemands....855
2.3.2. Les amours franco-allemandes....862

3. La duplicité des perceptions et des stratégies individuelles : l'exemple de la famille Moisson....869
3.1. Des perceptions mouvantes....869
3.1.1. S'accoutumer au quotidien....870
3.1.2. L'ébranlement des représentations nationales....876
3.2. Un double-jeu permanent....883
3.2.1. Faire bonne figure....883
3.2.2. En cachette....887
3.3. La famille dans son espace social....897
3.3.1. Une modélisation de l'espace social....898
3.3.2. Un espace social qui s'étire sur de courtes distances....900

Conclusion Générale : 905

Le pari de la micro-analyse et de la complexité....905
Une violence de l'occupation ni théorisée, ni systématique....907
Verticalité et horizontalité des relations de pouvoir dans les communes occupées. .911
L'expérience de la duplicité et de la conflictualité....913
Quelques pistes de recherche....917

Sources....920

1. Archives....920
1.1. Archives nationales (CARAN)....920
1.2. Service historique de la Défense (S.H.D.)....920
1.3. Bibliothèque de documentation internationale contemporaine 922
1.3.1. Site de Nanterre....922
1.3.2. Site des invalides....923
1.4. Archives départementales de l'Aisne (FRAD002)....924
Série H : Affaires militaires....926
1.5. Archives départementales de Haute-Savoie (FRAD074)....932
1.6. Archives communales de saint-Quentin....933
1.7. Archives diocésaines....934
1.8. Caverne du Dragon – Musée du Chemin des Dames....934
1.9. Historial de Péronne....934
1.10. Familistère de Guise....934

1.11. Bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme français.....935
1.12. Bibliothèque de Saint-Quentin.....935
1.13. Sociétés historiques locales.....935
1.14. Archives privées.....937
2. Sources imprimées.....937
2.1. Publications officielles, lois et règlements.....937
2.1.1. Documentation législative et juridique.....937
2.1.2. Documentation militaire.....938
2.1.3. Rapports de la commission Payelle 938
2.1.4. Rapports sur le ravitaillement par la C.R.B.....938
2.2. Annuaires et outils statistiques.....939
2.3. Périodiques.....939
2.3.1. Revues.....939
2.3.2. Journaux.....940
2.4. Témoignages publiés.....941
2.4.1. L'Aisne occupée.....941
2.4.2. Les autres départements occupés.....942
2.5. Récits 942
2.5.1. Monographies sur l'occupation.....942
2.5.2. Récits sur les actions clandestines.....945
2.6. Les romans sur l'occupation 946

Bibliographie :.....947

1. Instruments de travail et supports de réflexion.....947
1.1. Outils de recherche et dictionnaires.....947
1.1.1. Outils de recherche.....947
1.1.2. Dictionnaires.....947
1.2. Méthodes et épistémologie.....948
1.2.1. Généralités.....948
1.2.2. Réflexions historiographiques.....949
1.2.3. Le jeu d'échelles et la micro-analyse.....949
1.2.4. l'acteur et le système social.....950
1.2.5. Le témoignage.....951
1.2.6. Le régime d'historicité.....952

2. Études historiques générales....953
2.1. Les sociétés européennes contemporaines....953
2.2. Les violences guerrières à l'époque contemporaine....953
2.3. Histoire politique et sociale de la France contemporaine....954
3. La Première Guerre mondiale....955
3.1. Ouvrages généraux et approches nationales....956
3.2. L'approche culturelle de la guerre....957
3.3. Les civils dans la guerre....957
3.3.1. Les contraintes économiques....957
3.3.2. Conditions de vie et conditions de travail....958
3.3.3. Les aspects démographiques, sanitaires et alimentaires....959
3.3.4. Le contrôle social et étatique....959
3.3.5. Vie locale et vie municipale....960
3.4. l'expérience combattante....960
3.4.1. Études générales....960
3.4.2. Violence, ténacité et refus de guerre....961
3.4.3. Études particulières....961
4. Les occupations militaires à l'époque contemporaine....962
4.1. Approches comparatives....962
4.2. Les occupations militaires au XIXe siècle....962
4.3. L'occupation au cours de la Seconde Guerre mondiale....964
5. Les occupations Allemandes en 1914-1918....965
5.1. Étude générale....965
5.2. Les occupations sur le front est....966
5.3. L'occupation en France et en Belgique....966
5.3.1. Études générales....966
5.3.2. La Belgique occupée....966
5.3.3. La France occupée....968
5.3.4. L'invasion de 1914....969
5.3.5. L'espionnage....970
5.3.6. Déplacés et déportés....970
5.3.7. L'exploitation économique....971
5.3.8. Propagande et politique culturelle....972
5.3.9. La sortie d'occupation....972

5.3.10. Études locales....973
5.4. Le département de l'Aisne....974
5.4.1. Études générales sur le département de l'Aisne....974
5.4.2. L'Aisne dans la guerre....974
5.4.3. L'Aisne occupée, 1914-1918....975

Annexes :....977

Retour sur un silence : La production éditoriale sur l'occupation allemande depuis 1914977

1.1. Élaborer une base de données bibliographique....977
1.2. Trois moments différents de publication....983
1.3. Une production éditoriale duale....989
1.4. Le témoignage employé pour dénoncer la violence ennemie....994
1.5. Les traces de l'occupation dans les revues d'histoire....1000
1.6. Base de données bibliographiques (1914-1939)....1005

Témoignages et témoins....1034

1. Présentation du corpus....1034
1.1.1. Des témoins majoritairement masculins et issus de la bourgeoisie....1034
1.1.2. La dispersion géographique des témoignages....1036
1.1.3. Des modes d'énonciation diversifiés....1039
2. Présentation des témoins....1041
2.1. Suzanne Beck....1041
2.1.1. Le témoin....1041
2.1.2. La commune dans la guerre....1041
2.1.3. Le témoignage....1041
2.1.4. L'itinéraire dans la guerre....1042
2.2. Louis Brunehant....1042
2.2.1. Le témoin....1042
2.2.2. La commune dans la guerre....1043
2.2.3. Le témoignage....1043
2.2.4. L'itinéraire dans la guerre....1043
2.3. Charles Caille....1044
2.3.1. Le témoin....1044
2.3.2. La commune dans la guerre....1044

2.3.3. Le témoignage....1044
2.4. Octave Casseleux....1045
2.4.1. Le témoin....1045
2.4.2. La commune dans la guerre....1045
2.4.3. Le témoignage....1045
2.4.4. L'itinéraire dans la guerre....1046
2.5. Paul Clairambeau....1046
2.5.1. Le témoin....1046
2.5.2. La commune dans la guerre....1046
2.5.3. Le témoignage....1047
2.5.4. L'itinéraire dans la guerre....1047
2.6. Oscar Coquelet....1047
2.6.1. Le témoin....1047
2.6.2. La commune dans la guerre....1047
2.6.3. Le témoignage....1048
2.6.4. L'itinéraire dans la guerre....1048
2.7. René de La Tour du Pin....1048
2.7.1. Le témoin....1048
2.7.2. La commune dans la guerre....1049
2.7.3. Le témoignage....1049
2.7.4. L'itinéraire dans la guerre....1049
2.8. Alice Delabranche....1049
2.8.1. Le témoin....1049
2.8.2. La commune dans la guerre....1050
2.8.3. Le témoignage....1050
2.9. Jules Demeulant....1050
2.9.1. Le témoin....1050
2.9.2. La commune dans la guerre....1050
2.9.3. Le témoignage....1051
2.9.4. L'itinéraire dans la guerre....1051
2.10. Albert Denisse....1051
2.10.1. Le témoin....1051
2.10.2. La commune dans la guerre....1052
2.10.3. Le témoignage....1052

2.10.4. L'itinéraire dans la guerre....1052
2.11. Eugénie Deruelle....1053
2.11.1. Le témoin....1053
2.11.2. La commune dans la guerre....1053
2.11.3. Le témoignage....1053
2.11.4. L'itinéraire dans la guerre....1054
2.12. Alexis Dessaint....1054
2.12.1. Le témoin....1054
2.12.2. La commune dans la guerre....1055
2.12.3. Le témoignage....1055
2.12.4. L'itinéraire dans la guerre....1055
2.13. Marc Ferrand....1056
2.13.1. Le témoin....1056
2.13.2. La commune dans la guerre....1056
2.13.3. Le témoignage....1057
2.13.4. L'itinéraire dans la guerre....1057
2.14. Élie Fleury....1057
2.14.1. Le témoin....1057
2.14.2. La commune dans la guerre....1058
2.14.3. Le témoignage....1058
2.14.4. L'itinéraire dans la guerre....1059
2.15. Eugène Goualain....1059
2.15.1. Le témoin....1059
2.15.2. La commune dans la guerre....1059
2.15.3. Le témoignage....1060
2.15.4. L'itinéraire dans la guerre....1060
2.16. Achille Hécart....1060
2.16.1. Le témoin....1060
2.16.2. La commune dans la guerre....1061
2.16.3. Le témoignage....1061
2.16.4. L'itinéraire dans la guerre....1061
2.17. Achille Herbecq....1062
2.17.1. Le témoin....1062
2.17.2. La commune dans la guerre....1062

2.17.3. Le témoignage....1062
2.17.4. L'itinéraire dans la guerre....1062
2.18. René Jourdain....1063
2.18.1. Le témoin....1063
2.18.2. La commune dans la guerre....1063
2.18.3. Le témoignage....1064
2.18.4. L'itinéraire dans la guerre....1064
2.19. Albert Labouret....1065
2.19.1. Le témoin....1065
2.19.2. La commune dans la guerre....1065
2.19.3. Le témoignage....1065
2.19.4. L'itinéraire dans la guerre....1066
2.20. Louis-Joseph Le Port....1066
2.20.1. Le témoin....1066
2.20.2. La commune dans la guerre....1066
2.20.3. Le témoignage....1067
2.20.4. L'itinéraire dans la guerre....1067
2.21. Samuel Lemaire....1067
2.21.1. Le témoin....1067
2.21.2. La commune dans la guerre....1068
2.21.3. Le témoignage....1068
2.21.4. L'itinéraire dans la guerre....1069
2.22. Marcel Macon....1069
2.22.1. Le témoin....1069
2.22.2. La commune dans la guerre....1069
2.22.3. Le témoignage....1070
2.22.4. L'itinéraire dans la guerre....1070
2.23. Louis-Alphonse Marcq....1071
2.23.1. Le témoin....1071
2.23.2. La commune dans la guerre....1071
2.23.3. Le témoignage....1071
2.23.4. L'itinéraire dans la guerre....1072
2.24. Jeanne Maréchal....1072
2.24.1. Le témoin....1072

2.24.2. La commune dans la guerre....1072
2.24.3. Le témoignage....1073
2.24.4. L'itinéraire dans la guerre....1073
2.25. Lucien Marlin....1074
2.25.1. Le témoin....1074
2.25.2. La commune dans la guerre....1074
2.25.3. Le témoignage....1074
2.25.4. L'itinéraire dans la guerre....1075
2.26. Jean Marquiset....1075
2.26.1. Le témoin....1075
2.26.2. La commune dans la guerre....1075
2.26.3. Le témoignage....1076
2.26.4. L'itinéraire dans la guerre....1076
2.27. Alfred Migrenne....1077
2.27.1. Le témoin....1077
2.27.2. La commune dans la guerre....1077
2.27.3. Le témoignage....1077
2.27.4. L'itinéraire dans la guerre....1078
2.28. Jean Minne....1078
2.28.1. Le témoin....1078
2.28.2. La commune dans la guerre....1079
2.28.3. Le témoignage....1079
2.28.4. L'itinéraire dans la guerre....1080
2.29. Henriette Moisson....1080
2.29.1. Le témoin....1080
2.29.2. La commune dans la guerre....1080
2.29.3. Le témoignage....1081
2.29.4. L'itinéraire dans la guerre....1081
2.30. Louis Paillot....1082
2.30.1. Le témoin....1082
2.30.2. La commune dans la guerre....1082
2.30.3. Le témoignage....1082
2.30.4. L'itinéraire dans la guerre....1083
2.31. Alice Rousseaux....1083

2.31.1. Le témoin.....1083
2.31.2. La commune dans la guerre.....1084
2.31.3. Le témoignage.....1084
2.31.4. L'itinéraire dans la guerre.....1085
2.32. Lucienne Telotte.....1085
2.32.1. Le témoin.....1085
2.32.2. La commune dans la guerre.....1085
2.32.3. Le témoignage.....1085
2.32.4. L'itinéraire dans la guerre.....1086
2.33. Régina Varlet.....1086
2.33.1. Le témoin.....1086
2.33.2. La commune dans la guerre.....1086
2.33.3. Le témoignage.....1087
2.33.4. L'itinéraire dans la guerre.....1087

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Monument aux morts du cimetière Saint-Vincent à Laon, carte postale allemande (photographie extraite de Nelly et Daniel LÉGÉ, 1914-1918 en pays laonnois, op. cit., p. 29).....85
Illustration 2: Le Monument (œuvre du Kaiser). Cimetière militaire allemand (un an après), monument aux morts du cimetière Saint-Martin à Saint-Quentin, dessin de Paul Séret (publié dans Élie FLEURY, Sous la botte, op. cit., vol. I, p. 238).....86
Illustration 3: La SchwarzStraße, à Bruyères-et-Montbérault (photographie de Nelly et Daniel LÉGÉ, 1914-1918 en pays laonnois, op. cit., p. 72).....89
Illustration 4: Königsplatz, Rue de Paris, Photographie de Karl Lotze, Vervins, 1917 (B.D.I.C. DM 1890).....90
Illustration 5: Straßenbild in Laon, dessin de Karl Lotze, 1915 (B.D.I.C. EST 3872 5).....91
Illustration 6: Rathaus Laon - Kommandantur mit Festplatz, carte postale, sans date (Nelly et Daniel LÉGÉ, 1914-1918 en pays laonnois, op. cit., p. 25).....94
Illustration 7: Marktplatz (Place du Marché à Vervins), photographie de Karl Lotze, 1917 (B.D.I.C. DM 1890).....96
Illustration 8: Vervins, Marktplatz, photographie de Karl Lotze, 1917 (B.D.I.C. DM 1890)...97
Illustration 9: Évolution du prix du pain en Belgique, dans le nord de la France et dans d'autres pays, publication de la C.R.B.....216
Illustration 10: Avis aux maires de la Kommandantur de Plomion, daté du 06/02/17, S.A.H.V.T.....311
Illustration 11: Note adressée au maire de Thenailles, datée du 09/12/16, S.A.H.V.T.....312
Illustration 12: Avis du commandant von Heeringen à propos du bétail, 09/07/15, FRAD002 Laon 4 H 257.....313
Illustration 13: Avis de la Kommandantur d'Holnon, 20/12/15, conservé par M. Boitelle, archives privées.....330
Illustration 14: Carte d'état-major d'Anguilcourt-le-Sart au XIXe siècle (Source : site Géoportail [URL : http://www.geoportail.gouv.fr]).....415
Illustration 15: Extrait du journal d'Alice Rousseaux, 01/08/15, FRAD002 DS n° 235.....713
Illustration 16: Des enfants parlent avec des soldats allemands, rue des Gobillards, Sains-Richaumont, décembre 1916 (Source : Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.).....833
Illustration 17: La famille Moisson photographiée par un Allemand, Origny-Sainte-Benoite, le 09/11/16 (Source : B.D.I.C. Mfm 64).....901

INTRODUCTION

SILENCE SUR L'OCCUPATION EN 1914-1918

En 1998, l'historienne Annette Becker publie un ouvrage portant à la fois sur les civils occupés, les prisonniers de guerre et les humanitaires, trois acteurs de la Grande Guerre qui auraient pour particularité commune d'être des « Oubliés » de l'historiographie du conflit[1]. Elle propose en une cinquantaine de pages une synthèse sur la France occupée, constatant que le travail historique a été « long à venir » sur cette question[2]. L'année suivante, la britannique Helen McPhail, écrivain et traductrice, fait paraître son étude de la vie des civils dans la France occupée, fondée sur l'analyse de souvenirs de notables locaux. Elle aussi constate le « long silence » sur l'occupation allemande en 1914-1918[3]. Douze ans plus tard, Philippe Nivet abonde dans le même sens en affirmant que les pacifistes des années 1920 et 1930 auraient dressé ce qu'il appelle un « écran conceptuel » à toute recherche historique sur l'occupation. Leur condamnation de la guerre aurait ainsi rendu impossible l'étude des violences commises par l'occupant[4].

Effectivement, la précédente synthèse historique sur la France occupée, avant celle d'Annette Becker, date de 1925. Elle est réalisée par un professeur de lycée, Georges Gromaire, en marge du monde académique[5]. Malgré ses limites, l'ouvrage reste, aujourd'hui encore, considéré comme une référence[6]. Georges Gromaire a collecté de nombreux récits de notables ayant vécu l'occupation, il est allé dans le nord et l'est de la France pour mener des entretiens avec les populations concernées et s'est appuyé sur les études économiques et sociales qui ont

1 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaires et culture de guerre*, Paris, Hachette Littératures, 2003 (1998), 395 p.

2 *Ibidem*, p. 16.

3 Helen MCPHAIL, *The Long silence. Civilian life under the German occupation of Northern France, 1914-1918*, Londres, I. B. Tauris, 1999, 235 p.

4 Philippe NIVET, *La France occupée. 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 10.

5 Georges GROMAIRE, *L'Occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925, 501 p.

6 Isabel V. HULL, *Absolute Destruction. Military culture and the practices of war in Imperial Germany*, New-York, Cornell University Press, 2005, p. 249 ; Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 160-161 : Philippe NIVET le cite également fréquemment dans *La France occupée. op.cit.*

été réalisées par l'organisation philanthropique chargée du ravitaillement. L'ampleur de la documentation est considérable et chaque caractéristique de l'occupation est illustrée par de nombreux exemples locaux. Son travail est néanmoins le reflet des enjeux mémoriels, politiques et diplomatiques de son temps, l'auteur souhaitant dévoiler « un système particulier d'exploitation méthodique et d'épuisement complet du pays »[7] afin de légitimer les exigences françaises de réparations :

> *« Le tableau des ravages exercés par les Allemands est la justification des articles du traité de Versailles qui exigent des réparations. »*[8]

À un moment où le principe de ces réparations est contesté[9], Georges Gromaire prétend montrer combien les prétentions de la France en la matière ont été modérées. Son parti pris le conduit à se focaliser sur l'administration des départements occupés par l'armée allemande, la population civile n'apparaissant qu'en victime de celle-là. Ainsi, la politique d'« exhaustion » des territoires occupés qu'aurait menée l'armée allemande, aurait abouti à une « destruction de la race » caractérisée par le dépeuplement et le « péril prostitutionnel ».

Le travail de Georges Gromaire paraît avoir été ignoré par le monde universitaire. Il reçoit par exemple un accueil mitigé, pour ne pas dire condescendant, de la part de la seule revue d'histoire à en faire la recension, *La Revue d'histoire de la guerre mondiale*[10]. Si Camille-Georges Picavet[11], qui en est l'auteur, se félicite qu'une première synthèse soit écrite sur l'occupation en France, il adresse à Georges Gromaire de nombreux reproches sur la forme comme sur le fond : la documentation serait trop volumineuse, le sujet trop centré sur l'occupation et insuffisamment « rattaché à l'histoire générale de la guerre », trop de place

---

7 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 7.

8 *Ibidem.*

9 Les autorités allemandes se révélant incapables de payer les réparations, la France et la Belgique décident d'envahir la Ruhr et la Rhénanie en 1923, afin de faire pression sur l'Allemagne. Déjà, en, 1919, l'économiste britannique John Maynard KEYNES avait critiqué le principe des réparations, *Les Conséquences économiques de la paix* (trad. française), Paris, Éditions de la Nouvelle Revue française, 1920 (1919), 148 p.

10 Compte-rendu de Camille-Georges PICAVET, *Revue d'histoire de la guerre mondiale*, 1926, p. 157. *La Revue historique* et *La Revue de synthèse historique* ne l'évoquent pas.

11 Camille-Georges Picavet (1881-1934) est normalien, professeur d'histoire moderne à la faculté de Toulouse et spécialiste de l'histoire diplomatique. Il est cité par Maurice HALBWACHS comme un de ses concurrents dans « Ma campagne au Collège de France », *Revue d'histoire des sciences humaines,* 1999/1, p. 193.

serait accordée aux « compromissions » des habitants, enfin les « répétitions sont fréquentes : le morcellement est trop accentué ». Et il conclut sa recension par une remarque cruelle pour Georges Gromaire :

> *« La synthèse viendra plus tard : actuellement elle est prématurée. On ne saurait reprocher à M. Gromaire de ne point l'avoir tentée. »*[12]

La nature des critiques adressées à Georges Gromaire fait penser que le désaccord n'est pas uniquement intellectuel : sans doute Camille-Georges Picavet ne se serait-il pas permis les mêmes commentaires à propos d'un collègue universitaire. Ici, il endosse le rôle du maître qui corrige son élève « sur des détails du plan et de la composition », tout comme il regrette que l'objet de recherche de Georges Gromaire ne rejoigne pas celui des universitaires, à savoir « l'histoire générale de la guerre et les visées économiques de l'Allemagne conquérante ».

De fait, le travail de Georges Gromaire se situant à la marge du monde académique, il trouve peu d'écho dans les synthèses historiques sur le conflit, participant de la sorte au long silence sur la question. Ainsi, *L'Histoire de la France contemporaine*[13] de l'historien Ernest Lavisse, pourtant originaire d'un des dix départements occupés, l'Aisne, dans son neuvième volume consacré à la Grande Guerre, ne traite de l'occupation que dans le cas particulier de l'Alsace et la Moselle pendant la période 1871-1918[14]. Quant à Pierre Renouvin, issu de ceux qu'Antoine Prost et Jay Winter qualifient de première génération[15], privilégiant un travail sur les sources diplomatiques, il s'intéresse très peu aux populations dans la guerre : les civils des régions occupées ne font pas exception en la matière. Dans sa synthèse de référence, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale*[16]*,* aucune ligne n'évoque le cas particulier des régions françaises qui ont passé quatre ans sous autorité allemande, comme si elles ne faisaient plus partie de la France puisque ne participant pas au combat contre l'ennemi. Il en est de même dans les synthèses réalisées par la suite par Jean-Baptiste Duroselle ou Jean-

12 Compte-rendu de Camille-Georges PICAVET*,* déjà cité.

13 Ernest LAVISSE (dir.), *Histoire de la France contemporaine, tome IX : la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1922, 566 p.

14 Charles SEIGNOBOS, « Livre IV : L'action de la guerre sur la vie française » in Ernest LAVISSE (dir.), *op. cit.*, p. 491-495.

15 Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la Grande Guerre*, Paris, Points, Seuil, 2004, 345 p.

16 Pierre RENOUVIN, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale*, Paris, coll. « Peuples et Civilisation » tome XIX, PUF, 1962, 779 p.

Jacques Becker[17]. Entre 1925 et les années 1990, seul l'ouvrage de Gabriel Perreux sur la vie quotidienne des civils pendant la guerre[18] accorde une place à l'expérience particulière des habitants du nord et de l'est de la France en s'appuyant sur les travaux de Georges Gromaire. Le silence et l'oubli sur l'occupation que dénoncent les historiens depuis la fin des années 1990 ne sont donc pas qu'une illusion rétrospective même s'ils méritent d'être nuancés.

C'est tout d'abord prêter beaucoup d'influence aux mouvements pacifistes que de considérer qu'ils ont pu dresser un « écran conceptuel » qui dissimulerait l'expérience des civils occupés. L'étude de la production éditoriale de 1914 à 1939 révèle que les publications sur la France occupée ne sont pas inexistantes : elles connaissent un pic en 1919 et se maintiennent jusqu'au milieu des années 1930[19]. L'essentiel de la production est constitué de récits et de témoignages plus ou moins édifiants édités dans des formats bon marché. La plupart de ces récits s'apparentent à des martyrologes souhaitant rappeler le « sacrifice » des civils au moment où de grands procès pour intelligence avec l'ennemi défraient la chronique[20] et que le principe des réparations est contesté. Quelques ouvrages scientifiques se distinguent toutefois, en particulier les travaux initiés dans le cadre de la fondation Carnegie. L'organisation philanthropique américaine qui se donne pour mission de promouvoir la paix, bien loin de dresser un « écran conceptuel », initie de nombreuses recherches sur les conditions de vie des civils occupés en Belgique, en France et en Roumanie[21].

En outre, le « mur du silence » est déjà bien lézardé dans les années 1990 au moment où Annette Becker publie des articles et des témoignages sur cette question. Dès les années 1980, le journaliste et romancier Marc Blancpain écrit des ouvrages grand public sur l'occupation à partir de sources qui ne sont pas précisées[22]. En 1983, l'historien Richard Cobb, spécialiste des classes populaires sous la Révolution et l'Empire, livre à son tour une vision personnelle

17 Jean-Baptiste DUROSELLE, *Histoire de la Grande Guerre. La France et les Français : 1914-1920*, Paris, Bordas, 1972, 395 p. et Jean-Jacques BECKER, *La France en guerre 1914-1918, la grande mutation*, Bruxelles, Questions du XXe s, Complexe, 1988, 221 p.

18 Gabriel PERREUX, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, 351 p.

19 Voir dans les annexes, « Retour sur un silence : La production éditoriale sur l'occupation allemande depuis 1914 », p. 977.

20 Le procès des dénonciateurs de la VIIe Armée en juin-juillet 1919 ou celui des collaborateurs de la *Gazette des Ardennes* en octobre 1919, devant le 4e Conseil de Guerre.

21 Alain CHATRIOT, « Une véritable encyclopédie économique et sociale de la guerre », *l'Atelier du Centre de recherches historiques*, 03.1|2009, [En ligne, URL : http://acrh.revues.org/index413.html.]

des occupations pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale[23]. Son intention est de faire « un livre parlé », issu des conversations qu'il a pu avoir avec différents collègues. À partir d'une documentation très réduite, il lance quelques pistes de réflexion sur la nature des relations entre soldats et civils, étudiées sous un angle individuel plus que collectif. C'est d'ailleurs en réaction à l'essai de Richard Cobb qu'Annette Becker écrit les pages consacrées à l'occupation dans *Oubliés de la Grande Guerre.* Elle lui reproche en particulier de « centrer son étude sur les possibilités d'entente entre occupants et occupés »[24].

LA REDÉCOUVERTE DE L'OCCUPATION AVEC *OUBLIÉS DE LA GRANDE GUERRE*

Dans le domaine universitaire, c'est cependant bien à Annette Becker que l'on doit la redécouverte de l'occupation allemande du nord et de l'est de la France. Dans les années 1990, alors qu'elle enseigne à l'Université de Lille, elle se penche sur la mémoire de cette occupation dans une logique comparative avec la Seconde Guerre mondiale[25], dirige des travaux d'étudiants sur ce thème, publie des témoignages de civils occupés[26] et réalise, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de l'armistice, sa synthèse sur la question[27].

Elle veut alors initier avec Stéphane Audoin-Rouzeau un renouvellement de l'historiographie sur la Grande Guerre fondé sur une approche culturelle empruntant à l'anthropologie. Dans l'article qu'ils publient ensemble en 1994 et qui fait figure de manifeste, ils proposent de revisiter le conflit à partir d'un principe de causalité essentiel :

---

22 Marc BLANCPAIN, *Quand Guillaume II gouvernait de la Somme aux Vosges*, Paris, Fayard, 1980 et *La vie quotidienne dans la France du Nord sous les occupations (1814-1944*), Paris, Hachette, 1983, 297 p.

23 Richard COBB, *Vivre avec l'ennemi. La France sous deux occupations : 1914-18 et 1940-44* (trad. française), Paris, Sorbier, 1985 (1983), 205 p,

24 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit*, p. 17.

25 Annette BECKER, « Mémoire et commémoration, les "atrocités" allemandes de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France », *Revue du Nord*, tome LXXIV, n°295, juin 1992, p. 339-354 et « D'une guerre à l'autre. Mémoire de l'occupation et de la résistance : 1914-1940 », *Revue du Nord,* tome LXXVI, n°306, juillet-septembre 1994, p.453-465.

26 Annette BECKER (éd.), *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 301 p.

27 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*

> *« Une des idées centrales de cette historiographie semble bien être que la guerre mondiale a été largement engendrée, dans sa violence radicale, par la culture de guerre elle-même »*[28].

La culture, dans son acception anthropologique, est donc vue comme un acteur de premier plan de l'histoire. Elle serait même responsable de la guerre dans le sens où ses représentations auraient véhiculé et entretenu la haine de l'ennemi et la volonté de revanche. La notion de « culture de guerre » est au cœur de l'histoire culturelle de la guerre en tant qu'élément explicatif fondamental, acteur de premier plan et par conséquent objet de nombreux travaux. D'après les deux historiens, les imaginaires des sociétés européennes auraient été transformés par l'irruption de la guerre ; le conflit aurait ainsi créé des représentations spécifiques avec des traits communs entre les différentes nationalités belligérantes.

Ces hypothèses de départ conditionnent la lecture que les deux historiens font de la Grande Guerre. La « culture de guerre » donnerait un sens au combat mené, la guerre deviendrait une nouvelle croisade[29] qui exacerberait les violences. Les combattants, comme la population civile, se seraient alors largement mobilisés dans la lutte contre l'ennemi[30], prêts à subir et à faire subir une violence jusque-là inconnue. Cette expérience de la violence radicale aurait alors conduit à une « brutalisation » des sociétés européennes qui aurait favorisé la montée des mouvements totalitaires[31]. Les historiens reprennent ici le concept que George L. Mosse avait utilisé pour décrire la violence politique dans l'Allemagne de l'après-guerre[32]. Le cas de l'Allemagne est ensuite généralisé à l'ensemble des sociétés européennes. À partir de ces paradigmes, en insistant sur la violence, ils entendent rien moins que « retrouver la guerre »[33] comme si les travaux récents en avaient obscurci la réalité.

Cette centralité de la question de la violence se retrouve dans les travaux d'Annette Becker

---

28 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, « Vers une histoire culturelle de la Grande Guerre », *Vingtième Siècle,* n°41, 1994, p. 6.

29 Annette BECKER, *La Guerre et la Foi. De la mort à la mémoire. 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994, 141 p.

30 Cette mobilisation se manifesterait en particulier par le « consentement » à la guerre. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 13.

31 Annette BECKER , Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *art. cit.,* p. 6

32 George L. MOSSE, *Fallen soldiers : reshaping the memory of the world wars*, New-York, Oxford University Press, 1990, 264 p.

33 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, Retrouver la guerre, op. cit.*

sur l'occupation du nord de la France. Son projet consiste à dévoiler « la souffrance des civils occupés »[34]. Pour ce faire, elle « se place du côté des occupés pour retrouver, le plus intact possible, souffrances et effarements, acceptations, accommodements ou refus »[35]. Cette parole du civil occupé, perçu ici exclusivement comme victime, elle compte la rendre en s'appuyant sur des témoignages issus de la bourgeoisie du Nord[36]. Estimant que les journaux intimes seraient « le reflet de la population restée prisonnière de la zone occupée »[37] et donc que le témoin est le porte-parole de l'ensemble de la population occupée, elle fonde son travail sur un corpus réduit[38] à partir duquel elle tire des conclusions générales[39]. Parce qu'elle prend délibérément parti pour les victimes, son étude de l'occupation prend la forme d'une liste des exactions subies[40], rappelant en cela les récits d'après-guerre et le travail de Georges Gromaire. Pour Annette Becker, toutes ces violences résulteraient d'un « terrorisme » qu'imposerait l'armée allemande. En effet, les autorités d'occupation cherchaient à « impressionner la population civile et la maintenir en état de choc par l'emploi systématique de mesures d'exception, et de violences »[41]. Ce « terrorisme » perturberait en profondeur la société, les pratiques allemandes produisant un renversement de l'ordre sexué, voire de l'ordre social et moral[42].

Annette Becker brosse alors le tableau d'une population toute entière mobilisée dans la lutte contre l'ennemi car imprégnée par la « culture de guerre ». Les civils occupés considéreraient avoir à « faire la guerre dans la guerre »[43], résistant comme ils le peuvent à l'occupant. L'image que donne Annette Becker de la population civile est donc duale : à la fois mobilisée,

---

34 Intitulé du chapitre consacré à l'expérience d'occupation dans *Oublié de la Grande Guerre, op. cit.*

35 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 28.

36 *Ibidem*, p. 45.

37 *Ibid*., p. 28.

38 Deux journaux intimes sont particulièrement exploités, ceux de Maria Degrutère et David Hirsch qu'elle a publiés dans *Journaux de combattants et de civils, op. cit.*

39 C'est également une des critiques que fait Nicolas MARIOT à la thèse du « consentement » de l'ensemble des combattants à la guerre, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 2003/4, n° 53, p. 154-177.

40 Les différents paragraphes s'intitulent ainsi : « L'occupation : des réquisitions au terrorisme », « Les prisonniers civils, dès 1914 », « Du travail forcé sur place aux déportations pour le travail », « La vie dans les camps de travail forcé », « Les évacuations forcées », « Le cas des femmes. Les déportations de Pâques 1916 », « Les autorités locales, la résistance morale, les camps de représailles ».

41 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit*. p. 52.

42 *Ibidem*, p. 72.

43 *Ibid.*, p. 34.

et donc actrice des événements, mais également victime des violences ennemies. Cela lui permet de faire coïncider l'idée du « consentement », par patriotisme, des citoyens à la guerre avec celle de « brutalisation » que le conflit produit à l'occasion de l'occupation militaire. Finalement, en voulant montrer que l'emploi de la violence est « systématique », son projet rencontre celui de Georges Gromaire qui souhaitait mettre à jour le « système particulier d'exploitation méthodique et d'épuisement complet du pays ». D'ailleurs, si celui-ci prétend faire le « tableau des ravages exercés par les Allemands », celle-là entend dévoiler « la souffrance des civils occupés ». Aussi, « retrouver » l'occupation en 1914-1918 consiste-t-il à revenir sur les apports du travail de Georges Gromaire à l'aulne des concepts de l'histoire culturelle : la violence exercée par l'armée allemande et le patriotisme intransigeant de la population civile étant deux aspects différents d'une « culture de guerre » également partagée.

En outre, l'historienne voit dans le « terrorisme » qu'aurait imposé l'autorité allemande, un des éléments d'une totalisation à l'œuvre pendant la Première Guerre mondiale et qui sera poursuivie pendant la Seconde. En mettant en avant les violences à l'encontre des personnes comme les déportations ou le travail forcé, alors que Georges Gromaire insiste sur l'exploitation économique et les destructions matérielles, elle tend à faire de cette première occupation du XXe siècle la matrice de la seconde. L'introduction d'*Oubliés de la Grande Guerre* est explicite à ce propos : les civils occupés, comme les prisonniers de guerre, auraient vécu dans un « univers concentrationnaire » qui préfigurerait le système concentrationnaire de la Seconde Guerre mondiale[44]. La Grande Guerre est même qualifiée de guerre de « race » « parce qu'on avait mis la civilisation et la *Kultur* au centre des combats »[45]. La conclusion, quant à elle, est intitulée « vers le système de mise à mort nazi »[46]. La lecture téléologique de l'occupation en 1914-1918 est ici clairement annoncée. Ce serait, selon Annette Becker, l'oubli des violences de la Première Guerre mondiale (les déportations, les camps de représailles, le génocide arménien) qui expliquerait l'impassibilité de l'opinion publique internationale devant l'ascension d'Hitler puis devant la mise en place de sa politique d'exclusion et d'extermination.

L'ouvrage d'Annette Becker a incontestablement permis de faire connaître une réalité « oubliée » de la Grande Guerre même si le renouvellement qu'elle prétend incarner est

44 *Ibid.*, p. 19.

45 *Ibid.*, p. 20.

46 *Ibid.*, p. 377.

finalement modeste par rapport aux travaux précédents de Georges Gromaire. Les deux historiens se rejoignent dans leur insistance sur les violences subies et dans leur démarche. Tous deux exploitent des récits de notables locaux pour analyser cette brutalité, ce qui revient à décrire les actes de l'autorité d'occupation à partir du point de vue de la victime. En revanche, l'expérience des civils dans leurs relations avec l'occupant comme avec leurs concitoyens reste une part « oubliée » de cette histoire.

DES TRAVAUX SUR L'OCCUPATION MARQUÉS PAR LA LECTURE CULTURELLE DE LA GUERRE

Cette lecture de l'occupation allemande en 1914-1918 sous l'angle de la culture n'est pas une spécificité française mais participe à un essor, voire une hégémonie, de l'approche culturelle dans le champ historique à partir des années 1990. Les principaux travaux sur cette occupation sont publiés à travers le monde en moins d'une dizaine d'années, entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000[47].

En Belgique, Sophie de Schaepdrijver propose, en 1997, une synthèse sur le pays dans la guerre, écrite en flamand[48] et qui s'inscrit dans le sillage de celle proposée par Henri Pirenne en 1928[49]. Comme lui, elle présente son travail dans des termes très prudents, estimant « proposer *une histoire*, dans tous les sens du terme »[50]. Comme lui, elle veut défendre, dans un contexte de tensions linguistes croissantes, la réalité d'une spécificité belge[51] : le sentiment national belge aurait ainsi eu raison des tentatives de séparation, initiées par l'occupant dans le cadre de la *Flamenpolitik*[52]. Comme lui, elle suit un plan chronologique commençant son

47 Pour un rapide point de vue historiographique sur les occupations au cours de la Grande Guerre, voir Sophie de SCHAEPDRIJVER, « l'Europe occupée en 1915 : entre violence et exploitation » in John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, p. 121-151.

48 Sophie de SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première guerre mondiale* (trad. française), Bruxelles, P.I.E. Lang, 2004 (1997), 334 p.

49 Henri PIRENNE, *La Belgique et la guerre mondiale*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1928, 298 p.

50 Sophie de SCHAEPDRIJVER*, op. cit.*, p. 11 (souligné par l'auteur. Par la suite tout terme souligné dans les citations, sauf indication contraire, respectera la graphie originale).)

51 *Ibidem*, p. 40

52 Politique initiée par la *Politische Abteilung* (département politique du Gouvernement général allemand) qui visait à accorder des droits et une certaine autonomie aux néerlandophones afin de compter sur le soutien des activistes flamingants. Elle aboutit à la séparation administrative du pays en mars 1917.

histoire à la veille de 1914, distinguant deux périodes dans l'occupation (de 1914 à 1916 et de 1916 à 1918) et insistant sur la marginalité des activistes flamands. Mais contrairement à lui, elle a essentiellement recours aux témoignages qu'elle cite parfois davantage par goût du bon mot que pour distinguer des trajectoires personnelles, des conflits moraux ou des tensions sociales. Ainsi, chaque titre de chapitre est une citation, les extraits choisis sont courts et rarement replacés dans leur contexte : ils ont une vocation avant tout illustrative. Cependant, la prudence avec laquelle sont amenées les hypothèses de travail, le sens de la nuance, l'exploitation d'un corpus de témoignages assez large, en font une synthèse à la fois solide et précise qui marque le réveil de l'historiographie belge sur la Première Guerre mondiale et l'occupation du pays.

En 2003, un colloque organisé par l'Université libre de Belgique rend visible ce renouvellement sur de nombreuses questions[53] : la politique culturelle de l'armée allemande[54], les réseaux de renseignement[55], la sortie de la guerre[56] et les modalités de coopération avec l'occupant[57]. La socio-histoire de la police bruxelloise au cours des deux guerres mondiales, réalisée par Benoît Majerus, offre sans aucun doute le regard le plus original sur l'occupation. À rebours des hypothèses et des méthodes de l'histoire culturelle, il étudie les pratiques ordinaires de cette police, et pas uniquement les discours, en même temps qu'il critique la tradition historiographique du « manichéisme réducteur, opposant la force militaire à une administration locale démunie de tout champ d'action »[58]. À travers l'exemple de la police bruxelloise, il montre en particulier que l'ordre social, dans le contexte d'occupation militaire, résulte d'une négociation permanente entre occupants et occupés pour définir ce qui est acceptable ou non. La police bruxelloise est effectivement amenée à coopérer avec l'occupant dans le cadre légal défini par la Convention de La Haye. Elle devient alors un relais de la

53 Actes qui ont été publiés par la suite : Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS (et *alii*), *Une Guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'U.L.B. du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, archives générales du Royaume / Etudes sur la Première Guerre mondiale, 2005, 663 p.

54 Christina KOTT*, Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupée*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006, 441 p.

55 Laurence VAN YPERSELE et Emmanuel DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre ; l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918*, Bruxelles, Labor, 316 p.

56 Xavier ROUSSEAUX et Laurence VAN YPERSELE (dir.), *La patrie crie vengeance ! La répression des "inciviques" belges au sortir de la guerre 1914-1918*, Bruxelles, Editions Le Cri, 2008, 437 p.

57 Benoît MAJERUS, *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-45*, Bruxelles, Classe des Lettres, Académie royale de Belgique, 2007, 388 p.

58 *Ibidem*, p. 23-24.

police allemande et de nouvelles compétences lui sont progressivement confiées. Benoît Majerus y voit un signe de la professionnalisation du corps policier dont la mission de maintien de l'ordre est désormais dissociée des injonctions patriotiques[59].

Ce travail révèle tout ce que peut apporter la démarche socio-historique pour la connaissance de l'occupation. En plaçant le regard au niveau des acteurs pour étudier les pratiques, Benoît Majerus parvient à mettre au jour la complexité des tensions qui parcourent les sociétés occupées : tensions entre l'ordre légal et la légitimité patriotique, tensions autour du conformisme social dont la police est un des agents, revendications sociales d'un corps policier qui fait grève pour protester contre la dégradation des conditions de vie… Finalement, l'ordre qui s'impose n'est possible qu'avec une participation des administrations locales. L'expérience de l'occupation ne peut donc être réduite à la seule logique de la confrontation : il existe également des formes de négociations entre occupants et occupés, soulignant les limites des analyses surplombantes sur l'aspect « totalisant » et « systématique » du régime d'occupation.

Aux États-Unis, Vejas G. Liulevicius publie en 2000 son étude[60] sur la politique d'occupation dans l'*Ober Ost*[61]. Le général Ludendorff qui en prend la tête, en ferait, selon Vejas Liulevicius, un laboratoire du totalitarisme. Il y construirait une « utopie militaire » fondée sur des présupposés racistes et visant une exploitation maximale des terres et de la population. Cette utopie d'un État militaire autoritaire aurait ensuite imprimé sa marque sur la politique d'occupation sur le front Ouest à partir de 1916, une fois qu'Hindenburg et Ludendorff prennent le commandement suprême de l'armée. L'historien estime que c'est cette expérience du front Est, partagée par des millions d'Allemands, popularisée par des articles de journaux et des fictions, qui est à l'origine de représentations racistes sur l'Europe de l'Est, représentations qui expliqueraient les massacres et le génocide commis lors de la Seconde Guerre mondiale[62]. Aussi, pour insister sur les points communs entre l'*Ober Ost* et l'idéologie nazie, Vejas Liulevicius étudie-t-il cette occupation allemande à travers la politique de déplacement des populations (*Verkehrspolitik*) et le programme d'acculturation (*the Kultur program*) menés par Ludendorff pour contrôler physiquement et culturellement les

59 *Ibid.*, p. 61.

60 Vejas G. LIULEVICIUS, *War Land on the Eastern Front. Culture National Identity and German Occupation in World War I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 309 p.

61 Ce terme désigne un État créé de toute pièce en 1915 par l'armée allemande dans le nord-ouest de la Russie, sur les territoires de l'actuelle Lettonie, de la Lituanie et d'une partie de la Biélorussie.

62 *Ibidem*, p. 278-279.

autochtones.

La démonstration s'appuie très largement sur des sources allemandes : sources administratives mais aussi beaucoup de récits d'officiers et des bulletins de propagande. L'expérience en tant que telle n'est en fait pas analysée : rien n'est dit sur les missions ordinaires du soldat allemand, sur son quotidien, sur ses contacts avec les autochtones. Les représentations que parvient à saisir Vejas Liulevicius sont davantage celles d'une classe sociale, celle des officiers, souvent issus de l'aristocratie, avec une conscience politique influencée par la culture militaire et le conservatisme, que celle des millions de soldats qui sont passés par le front Est. C'est donc une histoire de l'occupation vue par le haut et non par la base. L'historienne Isabel V. Hull[63] reproche également à Vejas Liulevicius de manquer de distance critique à propos du récit rétrospectif de Ludendorff, celui-ci redonnant de la cohérence *a posteriori* à des mesures qui étaient bien souvent influencées par les pratiques coloniales et conditionnées par les nécessités d'improviser devant l'urgence.

C'est justement avec Isabel V. Hull que l'approche culturelle de la guerre est la plus stimulante. Elle prend pour objet la culture militaire allemande, tout en critiquant certains travers de l'histoire culturelle[64] et en se démarquant du concept de « culture de guerre ». Elle refuse par exemple de limiter son travail à une simple analyse des discours et traque l'implicite et l'inconscient des représentations des officiers allemands dans les pratiques militaires. Selon elle, à cause de la grande autonomie dont elle bénéficie, l'armée allemande aurait développé une culture militaire spécifique, caractérisée par l'utilisation irraisonnée de la force. Les principaux chefs de l'armée allemande en seraient imprégnés, ce qui les aurait conduits à agir avec plus de violence que ceux des armées des pays démocratiques. Elle qualifie ces pratiques d'« extrémisme institutionnel »[65] car les moyens employés dépassent les buts fixés comme si les militaires étaient emportés dans l'action. La politique de terreur menée par l'occupant ne serait par exemple pas délibérée, les officiers recourant à des méthodes brutales parce qu'ils y ont été habitués lors des guerres coloniales. Elle rejoint en revanche Vejas Liulevicius dans la démarche : comme lui, elle recherche dans la Grande Guerre des explications au triomphe des méthodes violentes du régime nazi à partir des années 1930, participant à une relecture des réalités de 1914-1918 à travers celles de 1939-

63 Isabel V. Hull, *Absolute Destruction. Military culture and the practices of war in Imperial Germany*, New-York, Cornell University Press, 2005, p. 248.

64 Elle critique certaines hypothèses non démontrées d'Annette Becker, *ibidem*, note p. 255.

65 *Ibid.*, p. 1

1945.

En France, *Oubliés de la Grande Guerre* connaît une postérité, Annette Becker livrant une synthèse plus détaillée en 2010 sous le titre *Les cicatrices rouges*[66]. Comme le titre l'indique, l'angle d'étude n'a pas changé : il s'agit de se placer du côté des victimes pour décrire les violences subies afin de montrer que la France et la Belgique occupées en 1914-1918 étaient des laboratoires d'une totalisation de la guerre.

Philippe Nivet, professeur à Amiens, après avoir publié plusieurs articles sur des aspects spécifiques de l'occupation[67], rédige à son tour, en 2011, une synthèse sur la France occupée[68]. Son travail s'appuie sur une documentation riche et variée : témoignages et monographies provenant de tous les départements occupés, interrogatoires de rapatriés et de personnes suspectes, enquête auprès des instituteurs à la sortie de la guerre, presse. Ce matériau permet d'approfondir les intuitions d'Annette Becker et de livrer une synthèse qui se veut complète sur l'occupation. Aussi, son ouvrage ne se contente-t-il pas de recenser les principales violences auxquelles ont été soumises les populations occupées. Une place importante est accordée à la vie quotidienne, aux relations qui ont pu se créer entre occupants et occupés ainsi qu'à la sortie de l'occupation.

Selon l'historien, lors de l'occupation du nord et de l'est de la France, l'armée allemande aurait imposé, par un régime de « terreur »[69] une « germanisation du territoire ». Face à cette oppression, le patriotisme des occupés n'aurait cependant guère faibli[70]. L'historien analyse ensuite les attitudes individuelles à partir des catégories issues de l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale – Résistance, Collaboration, accommodement – risquant de la sorte

---

66 Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, 373 p.

67 Philippe Nivet, « Vivre avec l'ennemi : les relations entre occupants et occupés en Picardie (1914-1918) » *in* Olivia Carpi et Philippe Nivet (dir.), *La Picardie occupée du Moyen-Âge au XXe siècle (actes du colloque Amiens, 13 juin 2003)*, Amiens, Encrages, 2005, p. 81-136 ; « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », *in* Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, p. 246-266 ; Philippe NIVET, « Les violences allemandes dans la France occupée », *in* Geneviève HOFFMANN et Antoine GAILLIOT (dir.), *Les rituels de transgression de l'Antiquité à nos jours*. *Actes du colloque (Amiens, 23-25 janvier 2008)*, Amiens, Encrage, 2009, p.157-171.

68 Philippe NIVET, *La France occupée. 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, 480 p.

69 *Ibidem*, p. 373

70 *Ibid.*, p. 364

quelques anachronismes. Si le matériau est plus riche et la narration historique plus complète, la grille de lecture n'est finalement pas bien différente de celle d'Annette Becker.

Au sein de cette production historique sur les occupations, le travail de Lisa Mayerhofer, de l'Université de Munich, sur la Roumanie, apparaît comme original en ce sens où elle montre, comme Benoît Majerus, que l'occupation ne se réduit pas à une confrontation entre occupants et occupés. Elle s'est ainsi employée à déconstruire l'opposition alliés/ennemis[71] pour exposer la manière dont les autorités d'occupation, et plus précisément l'armée allemande, ont tenté de concilier coercition et mesures incitatives pour administrer le territoire. La classe politique roumaine compte alors de nombreuses personnalités germanophiles autour du parti conservateur, personnalités qui se trouvent à la tête des ministères à l'arrivée des armées des puissances centrales. Derrière ces responsables politiques, c'est toute l'administration roumaine qui est amenée à coopérer avec les occupants. Au niveau local, les agriculteurs se rapprochent également des soldats, quitte à les soudoyer, pour s'assurer de leur complicité dans le détournement d'une partie des récoltes. En laissant une certaine autonomie aux acteurs locaux, l'Allemagne aurait tiré les leçons des erreurs des premières occupations, en même temps qu'elle parviendrait à libérer ainsi un certain nombre de troupes des tâches administratives d'occupation. Toutefois, les relations se tendent, courant 1918, lorsque les conditions économiques, puis militaires se dégradent, en particulier après la signature d'un traité de paix particulièrement dur pour la Roumanie, le 7 mai 1918. De surcroît, les armées allemandes et austro-hongroises collaborent difficilement, les rivalités et la méfiance réciproque étant très fortes. L'hypothèse de la confrontation est donc très peu pertinente pour rendre compte de la complexité des relations occupants-occupés en Roumanie.

En définitive, la lecture culturelle de l'occupation en 1914-1918, que ce soit en France ou à l'étranger, reste focalisée sur le paradigme des violences : le regard est donc braqué sur l'occupant, même si c'est par l'intermédiaire du récit des victimes, davantage que sur l'occupé. Ces violences, résultant de représentations haineuses de l'ennemi largement

71 Lisa MAYERHOFER, *Zwischen Freund und Feind. Deutsche Besatzung in Rumänien 1916-1918,* München, Martin Meidenbauer, 2010, 412 p. Un résumé de la thèse est paru en anglais : « Making friends and foes : occupiers and occupied in first world war Romania, 1916-1918 », *in* Heather JONES, Jennifer O'BRIEN and Christoph SCHMIDT-SUPPRIAN, *Untold war : New perspectives in First World War Studies*, Boston, Brill, 2008, p. 119-149.

répandues, seraient d'une plus grande intensité que lors des occupations militaires du XIXe siècle, annonçant la politique antisémite et les crimes de masse du régime nazi. Cette lecture est d'ordre téléologique avec la Seconde Guerre mondiale comme point de mire : dès lors, sont mises en exergue les pratiques qui peuvent évoquer les méthodes brutales de l'Occupation en 1940-1945. Face à l'autoritarisme de l'occupant et parce que les représentations haineuses de l'ennemi seraient solidement ancrées, la réaction de la population civile serait marquée par un unanimisme patriotique consistant à lutter par tous les moyens possibles contre l'armée allemande. Les réfractaires à cette logique de la confrontation, tels les activistes flamingants en Belgique, seraient ultra-minoritaires et donc non-représentatifs.

POUR UNE APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DE L'OCCUPATION

Sans chercher à atténuer la réalité des violences que produit l'occupation militaire, réduire cette dernière aux seules méthodes brutales de l'occupant apparaît comme insatisfaisant. Le terme même d'« occupation » est une notion élastique qui recouvre une réalité bien plus diverse, changeante et donc difficile à saisir. Il provient du latin *occupatio* signifiant « prise de possession ». C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il est employé dans les ordonnances des rois de France à partir du XIVe siècle[72]. Il fait son entrée, dans son acception militaire, dans le dictionnaire de l'Académie française en 1832-1835[73], après les expériences d'occupation de l'époque napoléonienne, pour désigner « l'action de s'emparer, de se rendre maître d'un pays, d'une place, d'en prendre possession militairement ». L'occupation est ici réduite aux seules opérations militaires de conquête et se confond donc avec l'invasion. Quant à l'expression « armée d'occupation », elle désigne une « armée destinée à contenir un pays nouvellement conquis ou envahi ». La situation d'occupation est donc caractérisée par son aspect transitoire, l'armée n'étant pas là pour administrer mais seulement pour contenir. Un siècle plus tard, l'honorable institution donne une signification plus sibylline du terme d'occupation : « action d'occuper militairement un pays ». Quant au verbe « occuper », sa définition marque une inflexion : « se rendre maître, demeurer maître d'un pays, d'une place forte, d'une position stratégique ». L'occupation ne se limite plus à la seule invasion puisqu'elle désigne également

72 D'après le Trésor de la Langue française, en ligne [URL :http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;].

73 Dictionnaire de l'Académie française, en ligne, [URL: http://www.portail.atilf.fr]

le fait de « demeurer » un certain temps en territoire envahi, sous-entend une forme d'installation de l'armée ennemie. Sans doute, cette évolution témoigne-t-elle du changement engendré par la Grande Guerre ; d'ailleurs, est donnée en exemple l'expression « un pays, un territoire occupé ». L'occupation n'est alors plus uniquement une opération militaire puisqu'elle nécessite des formes d'organisation politique. D'ailleurs, le règlement de la Convention IV de La Haye, signé en 1907, précise que l'occupation commence lorsqu'un territoire « se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie »[74] : ce qui caractérise l'occupation est donc un changement de souveraineté[75].

L'occupation en 1914-1918, entendue comme prise de possession aussi bien que comme organisation politique, est perçue par l'histoire culturelle comme un moment de grande violence militaire et politique. Parce qu'ils avaient pour objet la nouvelle autorité souveraine, étudiée à partir de la position surplombante du chercheur qui connaît les caractéristiques des occupations militaires ultérieures, les travaux récents ont insisté sur la dimension verticale d'un régime de « terreur » oppressant des civils-victimes.

C'est là que l'apport de la sociologie peut nous être utile : lorsque le regard est placé non pas vers le haut, au niveau de celui qui donne des ordres et produit des discours, mais vers le bas, au niveau des acteurs qui sont pris dans un système contraignant, on s'aperçoit que ceux-ci parviennent à se ménager des marges de manœuvre en s'appropriant et réinterprétant les injonctions venues du sommet. C'est ce que constate un sociologue interactionniste comme Erving Goffman lorsqu'il étudie les asiles psychiatriques : ceux qui sont considérés comme « fous » développent des conduites et des discours rationnels visant à s'adapter, contourner ou se mettre à la marge de ce que le sociologue nomme l'« institution totalitaire »[76].

Les sociologues des organisations, en s'intéressant davantage aux actions qu'aux acteurs, sont également parvenus à la conclusion que « quel que soit le degré de contrainte qu'un système fait peser sur ses membres, ceux-ci le transforment constamment par leurs conduites ». C'est pourquoi, le chercheur doit « donner la priorité non pas à l'étude des structures ou des acteurs,

74 Art. 42 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexe à la Convention (IV), La Haye, 18 octobre 1907. Texte intégral en ligne : [URL : http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument].

75 Cette réalité était difficilement dicible par l'État français qui, pendant tout le conflit, impose le terme de « régions envahies » dans l'administration pour désigner les territoires occupés. Elles deviendront des « régions libérées » après 1918.

76 Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1968 (1961), 447 p.

mais à celle de l'action et des processus d'organisation »[77] :

> *« Sans l'observation de l'action de ses membres, la connaissance d'un système reste la connaissance d'une forme inerte, dont on ne peut apprécier ni l'impact véritable, et forcément sélectif, ni l'inertie réelle. »*[78]

De la même manière, se propose-t-on de renverser le regard afin de faire apparaître la « face cachée » de l'occupation, celle dont les définitions des dictionnaires et les synthèses historiques ne font pas ou peu allusion : l'expérience des civils. Comment les habitants s'adaptent-ils à cette coupure du territoire national que constitue la prise de possession de leur région par l'armée ennemie ? Les violences qu'ils subissent ont-elles vraiment franchi un degré ? Participent-elles d'un mode d'administration qui les oppresse perpétuellement ? Finalement, le tableau des violences est-il le même quand on porte le regard sur les occupés plutôt que sur l'occupant ? D'autre part, les relations qu'ils ont avec la nouvelle autorité légale correspondent-elles au « manichéisme réducteur », dénoncé par Benoît Majerus, de l'opposition brutale entre occupant et occupé ? Ou bien, comme en Belgique et en Roumanie, les civils parviennent-ils à ménager des espaces de négociation, des zones grises d'entente et de coopération ? Enfin, l'unanimisme patriotique, tel qu'il est perçu à travers les témoignages des notables, ne s'essouffle-t-il pas à mesure que l'occupation dure ? Au-delà de la question du patriotisme, comment se fait-il que les historiens se soient très peu intéressés aux contacts entre les habitants et les militaires allemands ? Peut-on s'imaginer qu'ils aient pu vivre pendant quatre ans dans les mêmes communes, dans les mêmes logements sans qu'il y ait eu le moindre échange ?

Si les sociologues ont réussi à nuancer fortement le schéma de la relation verticale du pouvoir, c'est en délimitant des terrains qui rendent possible l'analyse des acteurs et de leurs actions. Parce que nous souhaitons renverser le regard pour faire apparaître les tensions sociales et politiques à l'intérieur de la population civile ainsi que les relations entre occupés et occupants, il nous faut régler la focale sur des objets de taille relativement réduite où de telles réalités sont visibles. Placer le regard au niveau national, comme c'est le cas dans le cadre des synthèses sur l'occupation, produirait une « histoire moyenne »[79] traçant quelques tendances

77 Erhard FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 29.

78 *Ibidem.*

79 Carlo GINZBURG, « l'historien et l'avocat du diable. Entretien avec Charles ILLOUZ et Laurent VIDAL », *Genèses*, n° 53, déc. 2003, p. 129.

générales et ignorant « ce qui déborde »[80]. En effet, les synthèses, si elles sont nécessaires pour avoir une vision d'ensemble, apparaissent comme une compilation de données de nature différente, produites localement – ce que disent les témoignages et les affiches. Or, la montée en généralité, du niveau local au niveau national, pose problème. Elle s'appuie généralement sur ce qui se répète, même si ce qui est répété relève d'une représentation particulière non partagée, et passe sous silence ce qui est du registre de l'exceptionnel. C'est alors une histoire qui atténue les tensions, les dissensions à l'intérieur des communautés, qui nie également les solidarités autres que les solidarités nationales : elle s'intéresse davantage aux structures qu'aux acteurs.

À propos de l'occupation, nous avons noté que les travaux qui prenaient en compte une réalité sociale rugueuse, avec ses aspérités et ses dynamiques contraires, étaient fondés en partie ou entièrement sur la micro-analyse : c'est évidemment le cas de Benoît Majerus dont le travail porte sur la police bruxelloise mais aussi de Lisa Mayerhofer quand, dans le cadre de la Roumanie occupée, elle en vient à s'intéresser, au niveau local, aux stratégies des paysans face à l'occupant[81].

En effet, la *microstoria* défendue au début des années 1980 par Carlo Ginzburg et Carlo Ponti[82], a été récemment renouvelée par une socio-histoire[83] qui entend étudier les sociétés du passé, non pas comme des systèmes organiques et desséchés mais comme des configurations vivantes résultant de tensions multiples, en constant mouvement. Ces configurations peuvent être déduites de l'examen d'objets de taille suffisamment réduite pour ne pas dissimuler les interrelations sociales. C'est ainsi que Nicolas Mariot et Claire Zalc[84] ont pu retracer les itinéraires de familles juives du bassin lensois, dans le contexte de la politique antisémite du régime de Vichy, sur un territoire occupé par l'Allemagne. La micro-analyse leur a permis de multiplier les outils et de superposer les séries documentaires afin de rendre compte de l'éventail des possibles qui s'offraient aux familles devant la persécution dont ils étaient victimes. Avec cette approche, les acteurs de l'histoire ne sont pas des objets culturels mais des individus qui font des choix en cohérence avec leur situation personnelle : rester ou partir, se déclarer ou se cacher…

80 Erhard FRIEDBERG, *op. cit.*, p. 133.

81 Benoît MAJERUS, *op. cit.* et Lisa MAYERHOFER, *op. cit.*

82 Carlo GINZBURG, et Carlo PONTI, « La micro-histoire », *Le Débat*, 1981/10 n°17, p. 133-136.

83 Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

84 Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010, 302 p.

Concernant l'occupation allemande en 1914-1918, l'échelle départementale paraît la plus appropriée pour mettre en valeur la diversité des situations locales entre les territoires ruraux et les territoires urbains, entre la zone d'opérations, les zones évacuées au cours de la guerre et les zones à l'écart des combats. C'est particulièrement le cas de l'Aisne dont 55 % de la superficie est occupée, avec des villes comme Saint-Quentin, Laon et Chauny, les grands espaces agricoles des plateaux laonnois, les zones d'élevage en Thiérache, les campagnes de traditions textile autour de Saint-Quentin et mécanique autour d'Hirson et Saint-Michel.

En septembre 1914, après la bataille de la Marne les armées allemandes reculent jusqu'au plateau du Chemin des Dames, entre Laon et Soissons[85] : la vallée de l'Aisne, en contrebas, correspond alors plus ou moins à la ligne de front. Le nord du département est par ailleurs en contact direct avec deux théâtres d'affrontements majeurs sur le front Ouest : la Somme à partir de juillet 1916 et, de nouveau, le Chemin des Dames en avril 1917 et en mai 1918. L'Aisne occupée présente alors trois situations d'occupation différentes. Dans l'arrière-front, la présence militaire est dense, les civils ont l'impression de vivre avec les combattants : comme eux, ils sont soumis aux tirs d'artillerie si bien qu'ils sont progressivement évacués plus en arrière. Le nord-ouest du département, avec des villes comme Chauny ou Saint-Quentin, connaît également une évacuation de grande ampleur en février et mars 1917, suscitant d'intenses flux de réfugiés à l'intérieur du département qui redistribuent les populations communales. L'armée allemande organise un repli stratégique, l'opération Alberich, sur la ligne Hindenburg, préalablement fortifiée, afin de réduire sa ligne de front et se préparer à contrer l'offensive alliée. Enfin, le nord et l'est du département, autour de la région agricole de la Thiérache, sont situés plus à l'écart des combats, la stabilité des populations civiles comme de la présence allemande et la durée de l'occupation offrent davantage d'opportunités de contacts, d'échanges et de frictions avec l'occupant. Aussi l'Aisne, par sa position stratégique sur le front et par la densité de la présence militaire, apparaît-elle comme une échelle pertinente pour rendre compte de la diversité des expériences d'occupation.

L'APPORT DU TÉMOIGNAGE

85 Frédéric ROUSSEAU, « Le Chemin des Dames en 1914. La leçon oubliée », *in* Nicolas OFFENSTADT (dir.)*, Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 29-35.

Renverser le regard sur l'occupation, en plaçant au centre le civil occupé, ses perceptions et ses pratiques quotidiennes, ne signifie pas qu'il faille rejeter en bloc les sources exploitées jusqu'alors par les historiens de l'occupation. Comment, en particulier, saisir les expériences individuelles dans toute leur variété et leur complexité sans recourir aux témoignages ? Parmi les témoignages, les écrits du for intérieur apparaissent comme indispensables pour qui veut aborder la question de l'intime. Le journal tenu au jour le jour est un texte au long cours, riche de détails sur la vie quotidienne et les perceptions du diariste. Contrairement aux textes publiés, ou du moins destinés à être lus, ces écrits ont été peu retouchés par la suite et ne souffrent pas du biais du regard rétrospectif, regard qui conduit à réorganiser les idées, à supprimer des passages afin de rendre une cohérence, *a posteriori*, aux événements vécus. La lecture des journaux intimes donne au contraire l'impression d'un éparpillement de la pensée, avec la répétition des mêmes espoirs, des mêmes craintes, des mêmes faits, jour après jour. Le journal se fait l'écho d'une certaine monotonie, même en temps de guerre, mais également d'un certain chaos de la pensée, avec ses nombreuses contradictions. Toutefois, de tels écrits sont trop rares pour que l'on restreigne notre corpus aux seuls journaux intimes. Nous considérerons comme témoignage tout récit rédigé au cours des événements dans le but de raconter une expérience particulière de la guerre : l'occupation. Aussi intégrons-nous dans notre corpus, les chroniques très impersonnelles sur la vie d'une commune occupée comme les textes qui ont été publiés après-guerre, et donc relus, modifiés, tronqués.

Malgré les biais que présente chacun de ces récits personnels, nous considérons que le témoignage permet d'accéder aux « fils invisibles »[86] qui relient les individus entre eux. Travailler sur le témoignage ne doit pas conduire à faire du témoin, un isolat, un modèle dont la parole est généralisable mais il s'agit au contraire de l'étudier comme un acteur au sein d'une configuration sociale, au sens où l'entendait Norbert Elias, c'est-à-dire un réseau d'interdépendances. Celui qui écrit son journal intime ou une chronique locale n'est pas le témoin seulement de la présence de l'armée ennemie mais également des tensions et des solidarités qui se dessinent dans la société ainsi que de la manière dont se recompose le jeu des relations sociales. Son récit révèle sa perception personnelle de la réalité sociale et des choix qui doivent alors être faits. Pour toutes ces raisons, il apparaît indispensable de travailler sur le témoignage à condition de le replacer dans son contexte social.

Effectivement, comme tout document d'archives, il doit être soumis à un travail critique

86 Gérard NOIRIEL, *op. cit.*, p. 4.

consistant non pas à sélectionner des textes qui seraient « plus authentiques » que d'autres mais à évaluer le « régime de vérité »[87] de chacun. Les écrits personnels présentent une vision subjective de la réalité : ils ne sont donc pas la source la plus appropriée pour établir la matérialité des faits. On sait en effet que, dans une situation vécue comme extraordinaire, la perception peut être troublée. John Horne et Alan Kramer ont par exemple montré que la peur et la fatigue avaient fait naître chez les soldats allemands, lors de l'invasion, la certitude d'être pris pour cibles par des francs-tireurs. La perception de ces soldats était altérée et les coups de feu tirés de loin par les troupes alliées leur semblaient tout proches[88]. De nombreux soldats ont raconté précisément, dans des lettres à leur famille qui ont été publiées dans les journaux allemands, la manière dont ils étaient attaqués par des civils, faits pourtant totalement imaginaires. Le témoignage est donc une source à manipuler avec prudence, avec la même rigueur que l'on questionne n'importe quelle archive. À ce titre, nous pensons qu'il n'est pas particulièrement plus convaincant qu'un autre document[89] ni que la critique interne et externe de ces documents relève d'une démarche positiviste[90].

Rémy Cazals, s'inspirant de la méthode mise au point par Jean Norton Cru pour analyser la portée testimoniale de trois cents récits de combattants[91], a justement montré combien il était nécessaire de s'intéresser à l'itinéraire de l'auteur, à son origine sociale, à sa culture et à ses motivations. Le témoignage est une source sur l'expérience personnelle, socialement ancrée, et non sur une représentation collective unanimement partagée. Ce en quoi Rémy Cazals s'oppose à Christophe Prochasson lorsque ce dernier écrit en préface aux lettres de l'ethnologue Robert Hertz : « son "consentement" est d'abord un "consentement" ». Pour Rémy Cazals, la perception de Robert Hertz sur la guerre n'est pas généralisable : elle correspond à celle d'un intellectuel juif, désireux de prouver son patriotisme et qui n'a connu

87 Patrick BOUCHERON, « Ce que la littérature comprend de l'histoire », *Sciences Humaines*, n° 218, août-septembre 2010, p. 17.

88 John HORNE et Alan KRAMER, *1914*, *Les atrocités allemandes* (trad. française), Paris, Tallandier, 2005 (2001), p. 153-163.

89 Annette BECKER estime au contraire que « Les journaux intimes sont particulièrement convaincants dans la mesure où ils n'étaient pas rédigés en vue de la publication », *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit*., p. 28.

90 Nicolas BEAUPRÉ considère que l'analyse critique des témoignages menée par Jean Norton Cru est « une démarche qui ressemblait à celle des historiens positivistes en conjuguant critique externe et critique interne des documents », « De quoi la littérature de guerre est-elle la source ? Témoignages et fictions de la Grande Guerre sous le regard de l'historien », *Vingtième Siècle*, 2011/4, n° 112, p. 46.

91 Jean-Norton CRU, *Témoins*, Nancy, Presses universitaire de Nancy, 2006 (1929), 727 p.

de la guerre qu'un secteur calme[92].

Afin d'éviter les généralisations hâtives, nous avons cherché à constituer un corpus le plus large possible en consultant les ressources des sociétés historiques locales, en lançant des appels dans la presse et auprès des cercles de généalogistes. Parce que nous nous sommes refusé tel ou tel témoignage sous prétexte qu'il serait trop bref, assez peu personnel ou trop limité dans le temps, les 33 textes qui ont été réunis, sont avant tout caractérisés par leur grande diversité[93]. On y trouve de simples chroniques locales de l'occupation, parfois très courtes et à peine rédigées aussi bien que de longs journaux intimes dont le diariste se sert comme d'un confident. Les expériences de l'occupation sont également très variées : certains n'en connaissent que quelques semaines avant d'être envoyés dans des camps d'internement en Allemagne, d'autres bénéficient d'un rapatriement au cours de la guerre ou cessent d'écrire tandis que d'autres encore racontent jour après jour les 51 mois d'occupation qu'ils ont vécus. Parce que nous nous intéressons au civil en tant qu'acteur social, il nous est apparu opportun de préciser les différents éléments de son identité (âge, sexe, situation familiale, situation sociale, convictions religieuses et politiques, commune de résidence)[94]. Sans surprise, les élites locales sont surreprésentées, tout d'abord parce que la pratique de l'écrit leur est plus familière mais aussi parce que leur journal a plus souvent été jugé digne d'intérêt, conservé et parfois même publié, assurant ainsi sa sauvegarde. Cependant, les quelques témoins d'extraction plus populaire décrivent une expérience de l'occupation différente en bien des points, ce qui nous oblige à la vigilance contre toute montée en généralité.

Afin de rendre compte de la polyphonie des expériences, nous nous garderons, dans la mesure du possible, de recourir à la citation comme argument d'autorité[95]. Au contraire, nous souhaiterions que notre narration provienne de l'exploitation des matériaux empiriques et donc des témoignages et non que la citation vienne justifier un discours. Aussi envisageons-nous d'étudier ces documents dans leur longueur pour saisir l'ambivalence des perceptions, la multiplicité des stratégies individuelles ainsi que leur inscription dans l'espace social. Nous essaierons également de rendre justice à la diversité des récits en comparant le plus souvent

92 Rémy CAZALS, « Non, on ne peut pas dire : "À tout témoignage on peut opposer un autre" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, juillet-septembre 2008, p. 23-27.

93 Voir la présentation en Annexes, « Présentation du corpus », p. 1034.

94 Voir Annexes, « Présentation des témoins », p. 1041.

95 Michel DOBRY estime que dans les ouvrages historiques, les matériaux empiriques « sont souvent là pour légitimer des énoncés interprétatifs qui, pris dans le détail, n'ont parfois qu'un rapport très lointain avec le matériau sollicité », art. cité, p. 164.

possible les témoignages avant de pouvoir proposer une interprétation. Peut-être que notre énoncé perdra en cohérence mais nous pensons ainsi rester au plus près de la grande variété des expériences d'occupation comme de la complexité des représentations et des pratiques.

DES SOURCES DE NATURES VARIÉES

Faire le choix de la micro-analyse implique de croiser des données de nature et d'origine variées afin de cerner au plus près les différents aspects de l'expérience d'occupation. Parce que nous avons souhaité renverser le regard sur la question, l'occupant n'est étudié que dans sa relation avec la population civile[96]. Aussi avons-nous laissé de côté les sources produites par l'armée allemande pour nous intéresser à celles provenant des occupés.

Comme les départements occupés étaient physiquement séparés du reste de la France, les archives d'ampleur nationale conservent peu de traces de cette occupation en 1914-1918.
Les « régions envahies », selon le terme alors utilisé par l'administration, apparaissent de manière marginale dans les archives du Service historique de la Défense mais leur trace traduit néanmoins les trois enjeux stratégiques que représentent ces populations pour l'armée. Le premier consiste à contrôler les mouvements de population en provenance de ces régions. Dès 1914, les télégrammes reçus au Ministère de la Guerre[97] témoignent de l'impréparation de l'armée et du gouvernement devant l'invasion et l'occupation. Les ordres de repli des fonctionnaires ou des hommes mobilisables arrivent trop tard tandis que les appels au calme des autorités sont immédiatement contredits par l'avance allemande et la fuite désordonnée des populations civiles. Par la suite, l'état-major de l'armée réfléchit au moyen d'anticiper de nouveaux flux de population en cas d'offensives victorieuses. L'objectif est essentiellement de repérer d'éventuels espions qui se dissimuleraient parmi les foules en mouvement[98].
Le second enjeu concerne le ravitaillement des « régions envahies ». Ce ravitaillement est alors pris en charge par l'organisation philanthropique américaine *The Commission for Relief in Belgium* (C.R.B.) présidée par Herbert Hoover. Le Ministère de la Guerre et l'état-major sont alors très vigilants à ce que le ravitaillement philanthropique ne soit pas un moyen pour les puissances ennemies de contourner le blocus. C'est pourquoi, ils sont destinataires de

96 La logique de la politique d'occupation par l'armée allemande n'en est pas moins un sujet de recherche passionnant sur lequel travaille actuellement Larissa Wegner de l'Université de Fribourg.

97 S.H.D. 5 N 24 et 5 N 78.

98 S.H.D. 7 N 1976, 16 N 1659 et 1660, 2524

différents rapports sur l'organisation du ravitaillement et sur la situation alimentaire dans les régions occupées[99].

Enfin, le troisième enjeu consiste à recueillir le maximum de renseignements sur la situation stratégique des régions occupées. Le Grand Quartier-Général centralise ainsi des informations sur le service de l'arrière allemand, celles fournis par les rapatriés et d'autres venant de Hollande ou du contrôle postal[100]. D'autres données sont également rassemblées par le groupe d'armées du Nord après la réintégration des territoires libérés par l'armée allemande, suite à l'opération Alberich[101]. Au niveau des armées, les informations sont plus précises, avec, en particulier au sein de la IIIe Armée, un rapport général sur la vie en pays occupé et la compilation de renseignements effectuée commune par commune, en février et en décembre 1917[102]. Y sont par exemple indiqués le nombre présumé d'habitants, la municipalité en exercice, le nom des personnes suspectes et des personnes de confiance, les établissements industriels, les bâtiments pouvant accueillir des troupes ou les installations militaires allemandes. Ces informations semblent avoir été recueillies pour anticiper une avancée prochaine des troupes alliées dans le cadre de l'offensive Nivelle. D'autres renseignements plus épars se trouvent également dans les archives des autres armées : IVe Armée et VIe Armée[103].

Si les informations sont nombreuses, elles sont peu fiables, provenant pour l'essentiel de rapatriés. Ce qu'ils savent et ont vu est peu vérifiable et souvent périmé : les personnes devant être rapatriées, sont en effet mises en quarantaine en Belgique avant de pouvoir gagner la Suisse. D'autre part, les archives du Service historique de la Défense ne traitent que de questions correspondant aux attentes des militaires : il y a très peu d'éléments sur la vie quotidienne, le travail des maires ou l'administration des territoires occupés. De manière générale, les sources provenant du Ministère ou de l'état-major donnent l'impression que la population occupée n'est pas la priorité. Souvent confondue avec la population réfugiée, incontrôlable et donc porteuse de menaces, elle est davantage une contrainte qu'un objectif dans cette guerre. Finalement, ces Français qui ont vécu avec les Allemands pendant plusieurs années sont considérés comme des suspects potentiels d'où la mise en place de tout un système de triage en cas de reconquête du territoire comme si l'armée ne se faisait guère

99 S.H.D. 5 N 279 et 7 N 900.

100 Respectivement S.H.D. 16 N 1183, 1126-1127, 1306 et 1555.

101 S.H.D. 18 N 75 et 76.

102 S.H.D. 19 N 549.

103 S.H.D. 19 N 669-670 et 1035.

d'illusions sur leur « patriotisme ».

Cette perception des populations occupées semble être partagée par les autres ministères parce que les fonds concernant l'occupation sont rares parmi les Archives Nationales et renvoient pour l'essentiel à des préoccupations d'ordre public et de renseignement. Ainsi, si les archives du service des réfugiés[104] abordent la situation des réfugiés et rapatriés en France ainsi que celle des Français internés civils en Allemagne, une part importante des documents concerne la mise en place de correspondances avec la population occupée avec l'établissement d'un contrôle des courriers reçus par les tribunaux militaires de Lyon et de Paris.

En fait, l'essentiel des sources sur la population civile occupée est produit localement, souvent sous la forme de récits monographiques écrits dans l'immédiat après-guerre.
L'enquête auprès des enseignants sur la situation de leur commune au cours de la guerre, réalisée dans l'Académie de Lille et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.), est ainsi une source importante de récits sur l'occupation[105]. En avril et mai 1920, un questionnaire est transmis aux instituteurs des cinq départements qui composent alors l'Académie de Lille (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme). Il prend la forme d'une requête administrative classique (diffusée par notes de service et bulletins académiques) et est organisé en dix-sept questions hiérarchisées à l'intérieur de parties et sous-parties. Les questions sur l'occupation sont regroupées en fonction de deux thèmes : les « Généralités » (I.) insistent sur l'invasion et l'attitude de l'autorité allemande tandis que les « rapports de l'autorité ennemie avec la population scolaire » (II.) ressemblent à un questionnaire administratif sur le fonctionnement des écoles pendant l'occupation[106]. Le grand nombre des questions laisse peu de liberté d'expression aux enseignants, il ne s'agit pas tant d'une grande enquête sur ce qu'ils ont vécu de la guerre, que d'un rapport à charge contre les troupes allemandes d'occupation, concernant plus spécifiquement la politique scolaire menée.
159 enseignants de 133 communes différentes de l'Aisne ont répondu au questionnaire[107]. On constate une très grande concentration des réponses autour des villes de Saint-Quentin, Laon

104 C.A.R.A.N. F/23/1 à 20.

105 Enquête conservée à la B.D.I.C. de Nanterre, dans le fonds F delta 1126.

106 Voir la présentation qu'en a faite Aldo BATTAGLIA, *La Guerre dans le ressort de l'Académie de Lille. 1914-1920*, publication de la BDIC, août 2002, 115 pages, en ligne [URL : http://www.bdic.fr/pdf/CVLILLE.pdf] et « Le fonds de l'Académie de Lille 1914-1920 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°101-102, 1-2/2011, p. 84-87.

et Chauny. En revanche, une grande partie de l'Aisne occupée, celle qui est éloignée des combats, est sous-représentée : les réponses venant de Thiérache sont ainsi bien rares[108]. L'expérience de l'occupation qui est retranscrite dans les réponses correspond majoritairement aux territoires les plus proches des combats.

Certains enseignants ont joint au questionnaire leurs notes personnelles ou des documents divers qu'ils ont pu recueillir. C'est sûrement par ce moyen que la B.D.I.C. est entrée en possession des cahiers tenus par l'enseignante saint-quentinoise Régina Varlet[109]. La bibliothèque a également reçu des documents d'origines diverses comme le témoignage d'Henriette Moisson qui a été copié sur microfilm[110]. Par ailleurs, la section de la B.D.I.C installée aux Invalides conserve quelques cartes postales, photographies, estampes et peintures provenant de l'Aisne occupée[111].

Une autre initiative locale a permis de recueillir un certain nombre de monographies sur l'occupation. Dans les années 1920, le sous-préfet de Saint-Quentin, M. Mathieu, ayant l'ambition de réaliser un « livre d'or » des communes de l'arrondissement, a demandé aux maires leur contribution sous la forme d'un résumé des faits pendant l'occupation. Le plan thématique proposé n'est pas sans rappeler l'appel lancé par Albert Sarrault en 1914 aux instituteurs pour qu'ils écrivent l'histoire de leur commune dans la guerre[112]. Parce que les réponses sont trop peu nombreuses, le sous-préfet relance les maires en octobre 1925[113]. Cette démarche ne semble pas plus efficace : 13 récits auraient été finalement envoyés, trop peu pour que le « livre d'or » voit le jour. Les documents parvenus à la sous-préfecture sont ensuite versés à la société académique dans le cadre de laquelle ils ont été exploités pour réaliser, dans les années 1930, deux monographies cantonales sur l'occupation[114].

107 Ces réponses sont aujourd'hui conservées à la B.D.I.C. sous les cotes F delta 1126/04/B622, 642, 678 et 680 ainsi que F delta 1126/05/Bx.008.

108 Voir la carte dans Philippe SALSON, « Dire l'occupation. Les instituteurs de l'Aisne rendent compte de l'occupation de 1914 à 1918 à leurs supérieurs », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°101-102, 1-2/2011, p. 79.

109 B.D.I.C. O 28 Rés.

110 B.D.I.C. Mfm 64.

111 En particulier, les œuvres du peintre de guerre de la VIIe Armée, Karl Lotze.

112 Jean-Jacques BECKER, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 18.

113 Courrier de relance du sous-préfet, daté du 27 octobre 1925, S.A.S.Q.

114 Comte CATALAN DE LA SARA, *La Guerre dans le canton de Ribemont*, Saint-Quentin, Imprimerie moderne saint-quentinoise, 1931, 101 p. et *l'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet par des témoins*, Saint-Quentin, Imprimerie du Guetteur, 1933, 192 p.

Enfin, un troisième type de récits est produit au cours de la guerre, sous la forme de procès-verbaux policiers. Ils proviennent des interrogatoires auxquels étaient soumises, à Évian, les populations originaires des départements occupés ayant obtenu leur rapatriement au cours de la guerre. En effet, afin d'atténuer la pression sur les ressources alimentaires, l'occupant qui peine à ravitailler la population civile, organise des trains de rapatriement au départ de nombreuses gares du nord et de l'est de la France à destination de la Suisse, puis de la Haute-Savoie[115]. On trouve des traces de tels rapatriements, passant par Genève, dès octobre 1914[116]. Selon Philippe Nivet, ce serait pourtant le 14 janvier 1915 que le premier train arrive en gare d'Annemasse[117]. Lorsque le service des réfugiés doit déménager d'Annemasse à Évian, en janvier 1917, le Commissariat spécial aux rapatriés prend un rôle déterminant dans l'accueil des rapatriés avec pour mission de reconstituer leur état-civil mais aussi de collecter des renseignements stratégiques sur les « pays envahis ». Chaque réfugié est ainsi interrogé sur son identité, sur les mauvais traitements subis et sur les personnes suspectes se trouvant dans les régions occupées ou ayant déjà été rapatriées. Les procès-verbaux de ces interrogatoires sont désormais conservés aux archives départementales de Haute-Savoie, à Annecy[118].

On peut les classer en quatre catégories distinctes. La dénonciation de personnes suspectes représente 30 % de ces procès-verbaux. Quand un rapatrié paraît effectivement suspect aux yeux du commissaire spécial, une notice individuelle, correspondant à 17 % des procès-verbaux, est rédigée avec des renseignements sur l'état-civil, la description physique, un résumé des soupçons qui pèsent sur la personne, les mesures de surveillance proposées ainsi que la destination future ou envisagée du rapatrié. Plus de 30 % des procès-verbaux prennent la forme d'un rapport circonstancié, à l'échelle d'une commune, sur les exactions commises par l'armée allemande ou bien sur le fonctionnement d'un service, d'une industrie en zone occupée. Enfin, dernier type de procès-verbal, les agents du Commissariat spécial rédigent des synthèses par commune, à partir des informations recueillies à l'arrivée de nouveaux trains : y sont traités la vie économique, le ravitaillement, les réquisitions ou l'état d'esprit de la

115 À ce propos, voir Philippe NIVET, *Les réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920), les "Boches du Nord"*, Paris, Economica, 2004, 598 p.

116 B.D.I.C. F pièce 1704, liste complète des internés civils français rentrés en France par Genève du 24 octobre 1914 au 5 mars 1915.

117 Philippe NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre, op. cit.* et « Les Réfugiés de guerre en Haute-Savoie pendant les deux guerres mondiales », *in* Olivier FORCADE et Philippe NIVET (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVIe au XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2008, p. 219-242.

118 Dossiers 4 M 513 et 517 à 520.

population. 113 communes font ainsi l'objet d'au moins une synthèse, pour 22 % des procès-verbaux.
L'ensemble de ces écrits monographiques sur l'occupation permettent d'établir une base de données sur 452 communes de l'Aisne, pour environ 570 communes occupées, recoupant les informations d'origines variées et autorisant le traitement statistique de certains aspects de l'occupation afin de mettre à distance les impressions que peut se forger le chercheur à la simple lecture des monographies publiées sur l'occupation.

Notre objet d'étude étant départemental, il est logique de se tourner vers les archives départementales pour avoir quelques renseignements sur la population civile occupée. Malheureusement, dans le cadre de l'Aisne, les archives de la Préfecture concernant la Première Guerre mondiale ont été en grande partie détruites lors d'un bombardement en 1944[119] : l'apport des archives départementales en termes de documentation administrative sur l'Aisne est relativement limité. Ne subsistent en fait que les dossiers concernant les médailles et honneurs décernés à des habitants de l'Aisne pour leur conduite pendant l'occupation : légion d'honneur, médaille des prisonniers civils, des déportés et des otages de la Grande Guerre, médaille de la Reconnaissance française[120].
Les archives départementales sont cependant riches des documents privés qui y sont conservés et des archives judiciaires. Les témoignages et les récits monographiques rétrospectifs y sont nombreux et ont constitué une importante base de travail pour constituer notre corpus. Dans le domaine judiciaire, les archives de la Cour d'assises de l'Aisne sont incomplètes et ne comportent des pièces disparates que pour quatre affaires d'« intelligence avec l'ennemi », un dossier ayant disparu.

En outre de nombreuses archives communales ont été déposées aux archives départementales, facilitant la tâche du chercheur. De manière générale, la qualité des fonds municipaux varie fortement d'une commune à l'autre, certaines ayant subi les destructions de la guerre ou de l'évacuation forcée. Le fonds d'archives municipales le plus riche est, sans aucun doute, celui de la ville de Laon, conservé aux archives départementales. Plus de 200 dossiers peuvent être

119 Sébastien REMBERT et Aude ROELLY (dir.), *90 ans après, archives inédites de l'Aisne dans la Grande Guerre*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, p. 5. Toutefois, la préfecture ayant été déplacée à Château-Thierry, hors zone occupée, il est probable que ses archives n'eussent donné que peu de renseignements sur la situation de l'Aisne occupée.

120 FRAD002 1 M 34 et 1 M 52-55.

consultés, classés dans la sous-série 4 H, renvoyant aux différents aspects de l'action municipale[121] : relations avec l'autorité allemande, courriers aux administrés, ravitaillement, salaires des ouvriers, avis publiés, etc. La nature du travail municipal est ainsi bien renseignée grâce au travail incessant d'un maire exigeant qui entend contrôler personnellement l'activité de ses services. À Saint-Quentin la documentation, conservée aux archives municipales, est moins abondante et moins bien classée. L'essentiel des pièces est rangé dans un gros dossier « Occupation allemande : notes et rapports du maire à la Commandanture »[122]. S'y trouvent effectivement les différents courriers échangés entre autorités allemandes et autorités municipales mais également des rapports de police, des documents sur le ravitaillement ou un exposé du secrétaire général de la mairie sur la gestion municipale pendant l'occupation. Cet exposé peut être complété par les notes prises par un conseiller du maire, Albert Labouret du 24 octobre 1914 au 22 avril 1915, et conservées également aux archives municipales[123] . Elles nous laissent voir le travail municipal au quotidien et les tensions auxquelles est confrontée l'équipe municipale : tensions avec l'autorité allemande mais aussi tensions avec la population. Ce précieux témoignage nous rappelle que les pratiques municipales ne peuvent être appréhendées uniquement à partir de pièces administratives. Si les fonds consultés ne permettent pas de dresser un tableau général sur l'administration municipale en temps d'occupation, ils éclairent cependant les formes de coopération et les espaces de négociation possibles avec l'armée allemande.

Pour les communes de plus petites tailles, les délibérations du Conseil municipal et les documents sur l'apurement des comptes[124] révèlent les choix politiques qui ont été opérés au cours de l'occupation. Cela permet de connaître le montant précis des contributions, des salaires versés mais également des recettes de la commune pendant l'occupation. Apparaissent alors les mécanismes financiers qui ont été imaginés pour faire face aux lourdes dépenses de l'occupation et, derrière les dépenses effectuées, se dévoilent les priorités de la municipalité.

Alors que le travail de l'historien est souvent orienté, voire conditionné par l'exploitation d'un fonds documentaire bien identifié, la démarche socio-historique nous conduit plutôt à balayer

121 FRAD002 Laon 4 H 78 à 4 H 324.

122 A.M.S.Q. 4 H 59.

123 A.M.S.Q. 4 H 178.

124 Document qu'il faut chercher dans la série D, sur l'administration municipale, et la série H sur les affaires militaires.

un éventail très large de ressources archivistiques pour tenter de circonscrire la réalité sociale de l'occupation entre 1914 et 1918. Notre hypothèse est que la confrontation entre des séries documentaires, des témoignages et des sources administratives nous permettra de porter un regard neuf sur l'expérience d'occupation, un regard qui rende compte des marges de manœuvre et des contraintes qui pèsent sur les choix individuels comme sur les décisions politiques. Un regard qui ne fasse pas l'économie de l'analyse socio-économique, convaincus que nous sommes que l'individu n'existe qu'en tant qu'acteur social, non pas déterminé par des rapports de force mais structuré par des socialisations diverses. L'étude du passé est alors pour nous une étude des sociétés du passé.

FAIRE VARIER LA FOCALE DE L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE

Afin de cerner au plus près les perceptions et les pratiques des acteurs, notre analyse ne peut se limiter à l'échelle départementale, c'est pourquoi nous ferons varier la focale en fonction de notre objet d'étude. L'ensemble de l'Aisne occupée est un cadre pertinent pour analyser la diversité des expériences sociales de l'invasion et de l'occupation. À ce titre, les caractéristiques de l'invasion et de l'ordre instauré par l'armée allemande sont-elles similaires près du front et loin des champs de batailles ? Les conditions de vie se dégradent-elles au même rythme au cours des quatre années d'occupation à la ville et à la campagne ? Finalement, la violence qui caractérise l'occupation en 1914-1918 résulte-t-elle directement des ordonnances de l'armée allemande ou bien est-elle également produite par le blocus et les pénuries ? D'ailleurs, cette violence diffère-t-elle vraiment de celle occasionnée par les occupations militaires précédentes ?

Pour aborder l'expérience politique de civils devant se soumettre à une autorité nouvelle qui bouleverse le jeu institutionnel, il nous faut descendre d'un cran et porter le regard, au sein des communes, sur l'activité des maires, seuls élus et représentants de l'État reconnus par l'occupant : ils sont invités à poursuivre leur mandat et à administrer leur commune sous le contrôle des commandants allemands. Jusqu'à quel degré sont-ils alors impliqués dans l'établissement du nouvel ordre politique et militaire ? Parviennent-ils à garder une marge de manœuvre ? La mise entre parenthèses des institutions traditionnelles bouleverse-t-elle les pratiques anciennes ? Permet-elle par exemple de redistribuer les cartes en faveur de nouveaux acteurs ?

Enfin l'expérience personnelle de l'occupation ne peut être étudiée qu'à l'échelle individuelle

à partir des témoignages collectés. À ce titre, afin de rendre compte des évolutions notables au cours des quatre années d'occupation, un témoignage sera plus particulièrement analysé dans sa longueur. La coexistence avec des militaires allemands et la coupure étanche avec le reste du pays perturbent-elles les sentiments d'appartenance nationale comme les attaches sociales ? Plus particulièrement, comment l'impératif patriotique, mis en avant dans les synthèses historiques, parvient-il à se maintenir malgré la disparition de nombreuses structures étatiques ? Comment les civils occupés adaptent-ils leurs pratiques aux exigences de l'occupant mais également à la présence permanente de militaires ennemis aux abords ou à l'intérieur de leur domicile ?

Finalement, l'expérience des civils au cours de l'occupation en 1914-1918 peut-elle être réduite à l'image duale de martyrs des exactions allemandes et de patriotes déterminés refusant de se soumettre à l'occupant ? Ou bien le noir et blanc de l'opposition entre occupés et occupants est-il trop caricatural pour rendre compte des zones grises des adaptations et des coopérations ainsi que du gris des perceptions et du quotidien ? Alors que l'expérience d'occupation en 1940 et 1944 est présentée comme « les années noires »[125] à cause des difficultés matérielles et de la politique de Collaboration menée par le régime de Vichy, les années d'occupation en 1914-1918 peuvent-elles être qualifiées d'années grises ?

125 Henry ROUSSO, *Les années noires : vivre sous l'Occupation*, Paris, Découvertes Gallimard, 192 p.

PARTIE 1 :

LE RÉGIME D'OCCUPATION, UN RÉGIME DÉLIBÉRÉMENT BRUTAL ?

Nous venons de voir que les principales synthèses sur l'occupation dans le nord et l'est de la France insistent sur la violence de l'administration militaire allemande[126] : elle résulte d'un projet d'exhaustion pour Georges Gromaire[127] ; pour Annette Becker, elle participe à l'« Outre-guerre » que se livre l'armée allemande et qui préfigure les méthodes nazies[128] et pour Philippe Nivet, elle renvoie au« régime de terreur » instauré par l'occupant etaboutissant à une germanisation du territoire[129]. Parce que cette question de la violence est centrale dans l'historiographie de l'occupation, il convient d'en étudier les contours et l'ampleur en retrouvant les pratiques, les comportements, les gestes des différents protagonistes, en resituant les uns et les autres dans leurs contextes de production.

Parce que les synthèses sur l'occupation ont abordé la question de la brutalité de l'armée allemande à partir d'exemples, souvent bien connus parce qu'exceptionnels, sans toujours s'interroger sur leur représentativité, nous avons plutôt fait le choix de circonscrire notre terrain d'enquête à l'échelle du département de l'Aisne occupée afin de rechercher parmi les témoignages de civils occupés et les nombreux récits, les caractéristiques de l'invasion et de l'administration des territoires occupés par l'armée allemande. Nous pensons en effet que nous pouvons approcher la réalité des pratiques par la comparaison de ces divers textes sur l'occupation plutôt que par la lecture des ordres promulgués par les commandants allemands qui témoignent plus de leur intention que de ce qui est effectivement réalisé. En s'attachant à la précision des faits relatés, nous pouvons évaluer l'ampleur des méthodes brutales et poser la question de leur généralisation à tout le département et donc de leur aspect systématique et délibéré.

126 Voir Introduction, p. 22.

127 Georges GROMAIRE, *op. cit.*

128 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.* et *Les cicatrices rouges*, *op. cit.*

129 Philippe NIVET, *La France occupée. op. cit.*

CHAPITRE 1 : S'ASSURER LE CONTRÔLE DE TERRITOIRES ET DE POPULATIONS ENNEMIES

Poser la question de la réalité des faits demande de dénaturaliser cette violence. En effet, cette violence est généralement présentée comme allant de soi. Gromaire, dans la veine de la propagande de guerre, présente l'Allemagne comme une nation à la marge de la civilisation :

> *« Les Allemands, tels que nous les observons pendant la guerre, nous apparaissent comme un peuple en retard. »*[1]

Les Allemands étant barbares, leurs agissements ne pouvaient-ils pas n'être que violents ? Cette brutalité aurait participé à un système d'épuisement total du pays qui visait la « destruction de la race » française[2]. La violence ne serait donc pas fortuite, mais participant à un projet politique et stratégique clairement défini, elle serait même souhaitée :

> *« Si les Allemands ont adopté ce système, c'est qu'ils l'ont voulu ; la guerre en elle-même ne l'a imposé dans les époques précédentes, elle ne l'imposait pas davantage en 1914. »*[3]

Pour les historiens culturalistes[4], cette violence ferait également partie d'un projet politique et militaire correspondant à une représentation dévalorisée de l'ennemi. Les régions occupées seraient ainsi un « laboratoire militaire » selon Annette Becker où l'armée allemande aurait recours à des « méthodes pas si éloignées en leur fond à la réduction à l'esclavage » et à « des techniques de coercition plus modernes »[5]. L'objectif de l'occupation allemande se résumant à un mot : « *exterminare* » qui « signifie au sens étymologique expulser, mettre hors frontières »[6]. On retrouve là un des glissements de type psychanalytique notés par Annette Wieviorka qui participent à une réécriture de la Grande Guerre à travers le prisme du

1 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 486.

2 *Ibidem*, p. 423-479.

3 *Ibidem*, p. 484.

4 Historiens qui souhaitent redéfinir les pratiques et les champs d'étude de l'histoire en s'appuyant sur les concepts de l'anthropologie culturaliste, voir Introduction, « Des travaux sur l'occupation marqués par la lecture culturelle de la guerre », p. 30.

5 Annette BECKER, *Les Cicatrices rouges*, *op. cit.*, p. 13-14.

6 Annette BECKER, *Les Cicatrices rouges*, *op. cit.*, p. 13-14.

génocide juif[7].

Or, ici, une telle violence n'est plus justifiée par l'argument civilisationnel mais culturel : elle marque l'exacerbation d'une « culture de guerre » qui serait partagée par tous et caractérisée par la volonté d'anéantir l'ennemi. Ce type de raisonnement est séduisant par sa simplicité et son apparente limpidité : une cause produit un effet. Ici, la violence de l'armée allemande résulterait des représentations haineuses de l'ennemi unanimement partagées par les militaires. Seulement, cette thèse comporte bien des fragilités[8]. Isabel V. Hull a, en particulier, montré que, certes, l'expérience et les représentations des officiers de métier de l'armée allemande étaient marquées par des méthodes et des solutions brutales, qui n'étaient d'ailleurs pas propres à l'armée allemande. Mais, surtout, cette armée n'a guère anticipé l'occupation, cette dernière est largement improvisée et si violence il y a, elle n'est pas toujours délibérée[9]. Thomas Weber questionne également la thèse de la brutalité en insistant sur le fait que les soldats cherchent avant tout à entretenir des relations avec les civils et non à les humilier ou les violenter[10]. C'est pourquoi, il nous apparaît pertinent de commencer notre étude de l'expérience de l'occupation par l'expérience de la violence exercée par l'occupant.

1. S'EMPARER DE TERRITOIRES ENNEMIS

1.1. RAPIDITÉ ET VIOLENCE DE L'INVASION

1.1.1. LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE AU MOMENT DE L'INVASION

Le lendemain de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, le 4 août 1914, les armées allemandes pénètrent en Belgique. Selon le fameux plan Schlieffen, cette violation de la neutralité belge devait permettre une invasion rapide afin de surprendre les armées françaises et remporter une victoire décisive avant de redéployer les forces vers la Russie.

7 Annette WIEVIORKA, « Une nouvelle histoire de 14-18 », *in Le Monde des Débats*, novembre 2000, p. 33.

8 Nicolas MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », Genèses, n°53, décembre 2003, p. 154-177 et Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée: une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 2003 (1999), p. 11.

9 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 226 et suivantes.

10 Thomas WEBER, *La Première Guerre d'Hitler* (trad. française), Paris, Perrin, 2012 (2010), p. 167.

Seulement, la course des armées allemandes est retardée par la résistance de l'armée belge, en particulier autour de Liège.

L'Aisne est alors encore éloignée des combats et l'entrée en guerre dans le département prend des formes similaires à ce que l'on connaît dans le reste du pays : ordre de mobilisation générale, annonce de la déclaration de guerre, départ des hommes, diffusion de rumeurs et psychose de l'espion[11]. Les premiers jours de guerre sont également marqués par l'attente : attente d'informations précises sur les combats, de nouvelles de proches, d'ordres concernant les réservistes. Dans le nord du département, à Buironfosse, Octave Casseleux, marchand de bois et conseiller municipal, âgé de 46 ans, est par exemple réquisitionné deux jours avec son automobile mais n'a rien à faire[12]. Il note quelques jours plus tard :

« Toujours pas de nouvelles. Les journaux ne nous apprennent rien. »[13]

C'est vers la mi-août que la guerre devient plus visible avec des mouvements de troupes françaises mais également britanniques en direction de la Belgique. À Saint-Quentin, le 287e régiment d'infanterie quitte la ville le 13 août, des Anglais y passent le même jour[14].

En effet, devant l'avancée allemande après la chute de Liège, le généralissime Joffre dépêche en Belgique la Ve Armée, commandée par le général Lanrezac : elle est censée arrêter l'ennemi et éviter ainsi que les armées françaises se trouvent encerclées. Les troupes françaises, soutenues par les troupes britanniques commandées par le général French, affrontent les Ie et IIe Armées allemandes du 21 au 23 août, autour de Charleroi. La bataille meurtrière tourne en défaveur des Alliés et le général Lanrezac est contraint d'ordonner la retraite le 24 août.

À la fin août, le ton change dans les témoignages : la guerre devient une menace plus précise. Au lendemain de leur défaite en Belgique, les troupes anglaises repassent à Saint-Quentin mais cette fois en direction du sud[15]. Des officiers belges arrivent le même jour dans la ville

11 Jean-Jacques BECKER, *1914. Comment les Français sont rentrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 637 p. et Anaïs ROUQUETTE, *Temps de paix, temps de guerre : Été 1914. L'Aisne aux portes de la Grande Guerre. Étude de l'entrée en guerre et de la mobilisation générale d'août 1914*, mémoire de Master 2, sous la direction de Frédéric ROUSSEAU, Université Montpellier III, 2008, 206 p.

12 Octave CASSELEUX, 04 et 05/08/14, source privée. Voir en annexes, « Présentation des témoins », p. 1041.

13 *Ibidem*, 18/0814.

14 Elie FLEURY, *Sous la botte*, vol. I, Paris, Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1926, p. 5.

15 *Ibidem*.

de Laon[16]. Autre signe inquiétant, de nombreux Belges traversent le département pour fuir les combats et les brutalités qui les ont accompagnés[17] : des convois de réfugiés sont notés à partir du 21 août au Catelet[18], du 24 août à Saint-Quentin[19], du 25 août à Buironfosse[20] et à Laon[21]. Avec eux, circulent des récits effrayants sur les violences dont ont été victimes les civils en Belgique. Les témoins, même les plus confiants à l'égard des Alliés, font état de leur propre anxiété face à la situation. C'est le moment des choix : partir ou rester. Parmi nos 33 témoins, 5 décident de mettre à l'abri, plus au sud, des proches, généralement l'épouse et les enfants. Parmi eux, Octave Casseleux, de Buironfosse, accompagne sa fille enceinte en Normandie le 26 août et revient le 3 septembre. Un autre a fait le choix de l'exode : l'abbé Alphonse Herbecq, âgé de 43 ans, quitte Esquéhéries, en Thiérache, le 26 août, avec sa mère, et atteint Chauny le 28 août... avant de devoir faire le chemin retour, ayant été rattrapés par l'avancée allemande.

Les hommes de la Ve Armée française et du Corps expéditionnaire britannique traversent donc le département de l'Aisne, du nord vers le sud, à partir du 24 août. À leur suite, les premiers éléments de l'armée allemande, les *uhlans* envoyés en éclaireurs, font leur apparition à partir du 26 août. En rassemblant les différents récits de l'invasion (procès-verbaux auprès du Commissariat spécial aux rapatriés à Évian, témoignages, récits tardifs...), nous avons des indications de date sur l'invasion dans 163 communes de la moitié nord du département (voir carte, ci-dessous). Le 26 et le 27, ce sont les communes limitrophes du Nord qui sont envahies. Les armées allemandes atteignent Saint-Quentin le 28 août, puis plus à l'est, dans la vallée de l'Oise le 28 et le 29, au moment de la bataille de Guise.

16 Jean MARQUISET, *Les Allemands à Laon*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 280 p. (rééd. 2007), p. 19

17 Voir 1.1.2 Une invasion marquée par des « atrocités » ?, p. 60.

18 Alice DELABRANCHE, 21/08/14, S.A.S.Q.

19 Elie FLEURY, *Sous la botte, op. cit*. ,vol. I, p. 6 et Marc FERRAND, *La Ville mourut*, Paris, Editions de la Vie universitaire, 1923, p. 26

20 Octave CASSELEUX, 25/08/14.

21 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 20.

<u>Carte 1</u>: L'invasion du nord de l'Aisne, du 26 août au 14 septembre1914

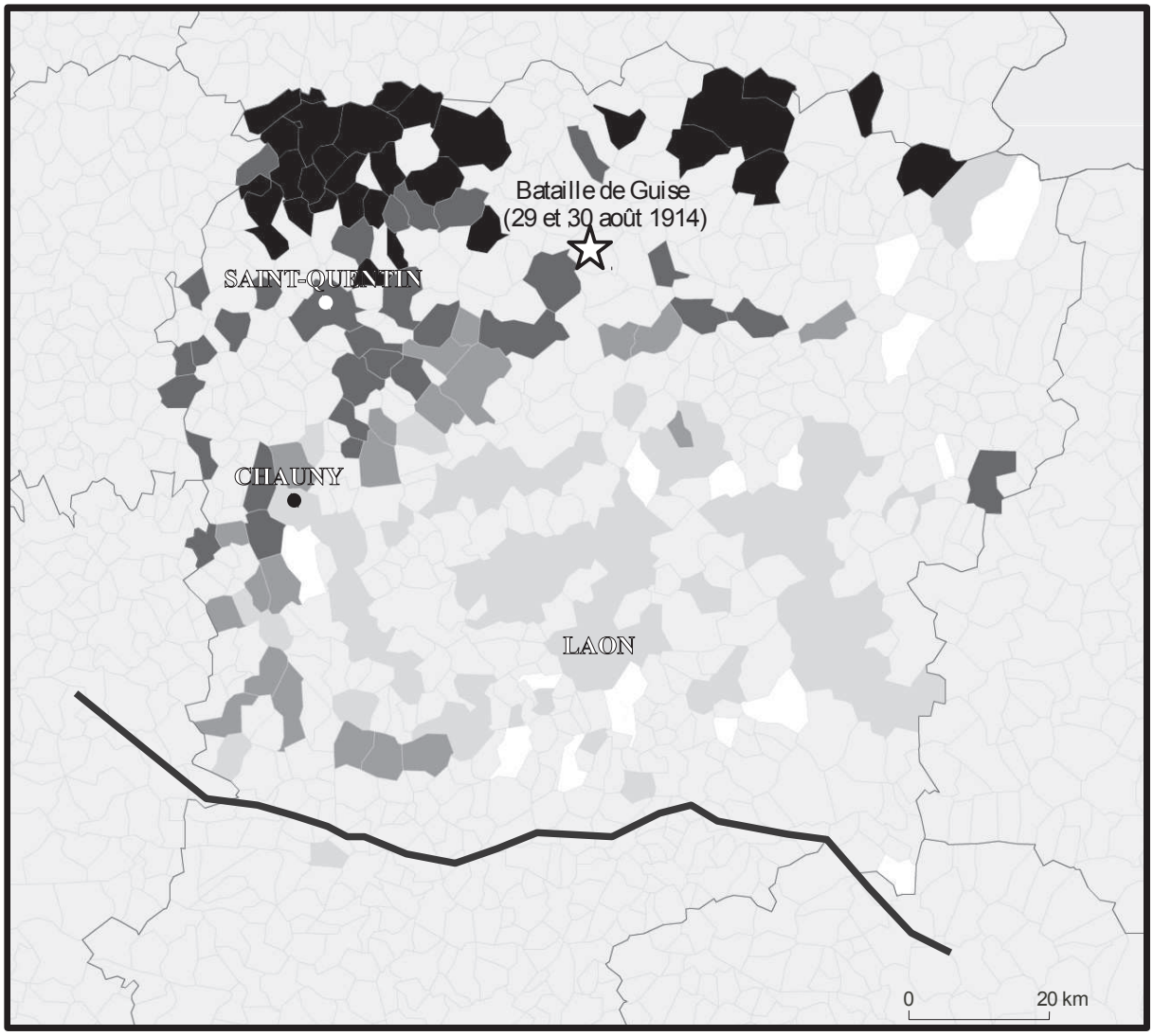

<u>Légende :</u>

- Ligne de front en 1915
- Communes envahies le 26 et le 27 août
- Communes envahies le 28 et le 29 août
- Communes envahies le 30 et le 31 août
- Communes envahies le 1er et le 2 septembre
- Communes envahies du 3 au 14 septembre

Le généralissime Joffre a en effet décidé de lancer une contre-offensive qui puisse retarder l'armée allemande. La Ve Armée se porte le 29 août à la rencontre de la IIe Armée allemande dans la vallée de l'Oise, autour de Guise. Le lendemain, le général Lanrezac ordonne la retraite, laissant sur le champ de bataille de nombreux morts, ayant tout de même réussi à ralentir la progression allemande. Le département de l'Aisne est donc, pour la première fois

depuis le déclenchement du conflit, le théâtre d'affrontements entre les armées ennemies.
Ces combats ont été perçus par un certain nombre d'habitants. Aussi, Alice Delabranche, fille de pharmacien, âgée de 19 ans, dans le Catelet déjà envahi, note-t-elle que le canon sonne fort le 30 août[22]. Quant aux habitants de la vallée de l'Oise, ils ont dû fuir précipitamment leur domicile pour éviter les combats : l'ordre d'évacuation de la ville de Guise est par exemple donné le 27 août à six heures et demie du soir[23]. Le bibliothécaire Alfred Migrenne, âgé de 67 ans, et son voisin au Familistère, Jules Rabaux, employé de bureau de 44 ans, quittent la ville pour se réfugier respectivement à Barisis, au sud-est de Chauny, et à Lesquielles-Saint-Germain, à 4 kilomètres de là[24].

Après la bataille de Guise, la marche de la IIe Armée allemande vers le sud se poursuit, ne restent en arrière que quelques hommes pour assurer la sécurité des troupes dans les principales villes. La bataille de la Marne stoppe cette progression et la retraite allemande s'organise à partir du 11 septembre. Le 13, les rives de l'Aisne sont de nouveau atteintes et les communes voient passer en sens inverse des troupes allemandes qui commencent à s'installer. Nous sommes à la mi-septembre. Débute une occupation longue, jusqu'à 51 mois, bien plus longue que ce qui avait été anticipé par tous les protagonistes.

1.1.2. UNE INVASION MARQUÉE PAR DES « ATROCITÉS » ?

Dans leur minutieuse enquête à propos de la « surviolence »[25] accompagnant l'invasion allemande, John Horne et Alan Kramer reprennent le terme d' « atrocité », utilisé en 1914 à des fins de propagande, pour qualifier les crimes collectifs commis[26]. Ils justifient ce choix par le fait que ces actes sont bel et bien des violations des conventions internationales et des

22 Alice DELABRANCHE, 30/08/14.

23 Alfred MIGRENNE, 27/08/14, Familistère de Guise, A 426.

24 *Ibidem* et Jules RABAUX, Familistère de Guise, A 426, « Journal de guerre d'un Familistérien ».

25 Je reprends ici le terme ainsi défini par Frédéric ROUSSEAU : « j'appelle "surviolence" tout acte de violence paraissant [...] non indispensable à la sauvegarde du combattant ou de son entourage ». Frédéric ROUSSEAU, « De la violence à la surviolence. Explorations de la zone grise durant la Grande Guerre », *in* Frédéric ROUSSEAU et Burghart SCHMIDT (dir.), *Les Dérapages de la Guerre du XVIe siècle à nos jours*, Hamburg, DOBU Verlag, 2009, p. 121

26 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*

coutumes de la guerre. Le recours aux guillemets leur permet cependant de prendre une certaine distance vis-à-vis des représentations véhiculées par ce terme[27]. Même si la qualification « d'atrocité » nous paraît problématique à cause de sa portée dénonciatrice, appartenant dès lors au registre de la morale, nous la reprendrons pour questionner les apports de John Horne et Alan Kramer sur les violences de l'invasion.

Autre difficulté que pose l'emploi de ce mot, la réalité matérielle ainsi désignée est imprécise, l'« atrocité » étant une notion subjective. Cependant, au détour d'une tentative de quantification des crimes commis, les deux historiens précisent que « la violence militaire allemande contre les civils belges et français en 1914 peut être résumée statistiquement en prenant les incidents où dix civils ou plus ont été tués » : ils appellent cela les « incidents majeurs »[28]. Effectivement, de tels crimes collectifs contre une population désarmée peuvent être considérés comme un « dérapage » en regard du droit de la guerre au début du XXe siècle. À l'aide des rapports produits par les commissions française et belge sur les violations du droit des gens, John Horne et Alan Kramer établissent que 129 incidents majeurs ont marqué l'invasion dont 28 en France. 5 146 civils auraient été tués au cours de tels débordements de violence dont 725 en France[29].

À ces « incidents majeurs », sont ensuite ajoutés des « incidents mineurs » ayant fait « de un à neuf morts ». Si le caractère protéiforme des « incidents majeurs » est bien souligné (destructions de bâtiments, prises d'otage, boucliers humains...), la notion d'« incidents mineurs» apparaît encore plus imprécise : comment peut-on distinguer les crimes commis par un soldat ou un groupe de soldats isolés, des crimes impliquant des bataillons avec l'assentiment des officiers ? Les procès-verbaux des commissions d'enquête, généralement trop succincts, ne donnent pas de réponses suffisantes[30].

Contrairement aux historiens français de l'occupation, John Horne et Alan Kramer

---

27 *Ibidem*, p. 24.

28 *Ibid.*, p. 95.

29 *Ibid.*, p. 95 et 96. À rapporter au nombre de morts de la guerre en France : 1,4 millions. En 1939, au moment de l'invasion de la Pologne, près de 20 000 civils et prisonniers de guerre auraient été exécutés en deux mois, marquant un franchissement de seuil dans la violence guerrière, Jochen BÖHLER *et alii*, « L'adversaire imaginaire :"Guerre des francs-tireurs" de l'armée allemande en Belgique en 1914 et de la *Wehrmacht* en Pologne en 1939. Considérations comparatives », *in* Gaël EISMANN et Stefan MARTENS, *Occupation et répression militaire* allemande, Autrement, 2007, p. 19.

30 *Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, commission présidée par Georges Payelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1915, 4 vol.

n'expliquent pas les « atrocités » par les seules représentations haineuses de l'ennemi. L'examen précis du contexte permet d'établir qu'une pluralité de facteurs concourent à l'explosion de telles violences incontrôlées à l'égard de la population civile : fatigue et tension extrême des soldats allemands, tension accrue par la particularité des combats de rue, expérience passée de la guerre de 1870 marquée par l'action de francs-tireurs, rôle de la hiérarchie qui encourage ou tolère de telles violences comme étant légitimes ou constituant un exutoire pour les soldats...

Ces « incidents majeurs » se sont déroulés majoritairement en Belgique, entre le 5 et le 26 août 1914. Cette concentration dans le temps et dans l'espace laisse penser que l'Aisne a été relativement épargnée par de tels accès de violence. Effectivement, aucun « incident majeur », tel qu'il est défini par John Horne et Alan Kramer, ne s'y est produit, cela ne signifie pas pour autant que la violence était exclue de l'invasion. Toujours à partir de notre base de données communales, s'appuyant sur les divers récits de l'invasion, nous avons rassemblé des renseignements sur les modalités de l'invasion dans 239 communes (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 1:</u> Les différentes expériences de l'invasion par commune

	crimes collectifs contre des civils	**crimes isolés**	**autre type de violence**	**absence de violence**	**Nombre de communes de la base de données**
nombre de communes concernées	**5**	**13**	**71**	**48**	**239**
pourcentage	*2,09%*	*5,44%*	*29,71%*	*20,08%*	*100,00%*

4 communes ont connu des crimes collectifs envers la population civile qui pourraient être considérés comme des « incidents mineurs » (voir tableau, ci-dessous) selon la typologie de John Horne et Alan Kramer, même si ces derniers ne les répertorient pas, s'en tenant aux seuls faits évoqués par les commissions sur les violations des droits des gens.

Tableau 2: Les quatre « incidents mineurs » les mieux documentés dans l'Aisne

	Buironfosse	Le Nouvion	Prémont	Hannapes
Date de l'invasion	27/08/14	27/08/14	27/08/14	28/08/14
Les faits	« Deux vieillards de l'Hospice et un vitrier » ont été tués le 27/10/14 et « un fermier qui rentrait chez lui le 28 ».	3 réfugiés ont été fusillés	2 habitants tués quand ils regardaient les Allemands défiler.	4 civils ont été tués.
Autres faits de violence	Incendie d'un banque et de deux maisons. Pillage des maisons vides.	288 maisons ont été incendiées. Les hommes ont été pris comme boucliers humains. Le maire, le médecin et le curé ont été attachés à un caissons d'artillerie et emmenés à Guise.	« ils jetèrent l'épouvante dans le village »	5 maisons ont été incendiées. 5 otages ont été pris et ont été maltraités.
Le contexte	Les soldats allemands ont cru à la présence de francs-tireurs à cause d'un pétard lancé par un enfant.	Présence de quelques soldats anglais qui ont tiré contre les Allemands : 5 soldats allemands auraient été tués ainsi qu'un civil français. Les Allemands ont cru à un guet-apens de francs-tireurs.	Inconnu	Un soldat anglais a tiré un coup de feu pour prévenir le reste des troupes que les Allemands étaient présents. Cela fait croire aux Allemands que des francs-tireurs étaient présents.
Sources	FRAD0074, BDIC, témoignage d'Octave Casseleux	FRAD0074, récit de Marc Blancpain, témoignage de Samuel Lemaire	BDIC	BDIC, SHD

Elles sont toutes les 4 situées à l'extrémité nord du département[31] et ont donc connu l'invasion avant la bataille de Guise : ce sont les communes de Prémont, Hannapes, Le Nouvion et Buironfosse. Les faits sont assez bien renseignés pour 3 des 4 communes. Le surgissement de la violence y est semblable : des soldats sont ou croient être la cible de tirs et les faits sont attribués à des francs-tireurs. La répression est aveugle et exemplaire ; dans l'urgence de l'invasion, les véritables auteurs des tirs ne sont pas recherchés, la commune est considérée comme coupable dans son ensemble et elle est sanctionnée par la destruction de bâtiments, le pillage, mais également par des violences exercées à l'encontre des habitants. On retrouve la même violence protéiforme que celle décrite par John Horne et Alan Kramer, le même fantasme traumatique des francs-tireurs et le même caractère infondé de ce mythe des francs-tireurs. L'exemple le plus connu et le mieux documenté est celui du Nouvion. Le 27 août, des *Uhlans* pénètrent dans la commune où ils sont la cible d'Anglais qui tirent à partir de maisons de la commune. L'armée d'invasion croyant à un guet-apens tendu par des francs-tireurs,

31 Voir carte 2, p. Erreur : source de la référence non trouvée.

réprime la population civile : 3 réfugiés sont fusillés, plus de 200 maisons sont incendiées, des otages sont pris pour assurer la sécurité des troupes. Le schéma est similaire à celui décrit par John Horne et Alan Kramer pour la Belgique. Au total, dans cette partie du département qui s'apprête à connaître l'occupation, 13 personnes auraient été tuées au cours d'« incidents mineurs », très peu évidemment en comparaison du bilan global des « atrocités » dressé par les deux historiens : ils évaluent à 906, les victimes d'incidents mineurs en Belgique et en France, sur un total de 6 427 victimes des « atrocités »[32].

Pour être tout-à-fait exact, il convient d'ajouter à ces quatre cas de violence au moment de l'invasion, les communes qui ont connu des faits similaires au moment du repli allemand après la bataille de la Marne. À Juvincourt, quatre hommes ont été condamnés et exécutés en représailles parce que les corps de soldats allemands furent retrouvés dans le village[33]. À Vauxrézis, huit civils sont tués après qu'un habitant a voulu s'interposer entre sa fille et des militaires qui projetaient de la violer[34].

À côté des quatre « incidents mineurs », dans 13 autres communes, des crimes furent également commis par des soldats ou des groupes de soldats isolés, sans l'assentiment de la hiérarchie. Il s'agit souvent de violences gratuites : à Leuilly-sous-Coucy, par exemple, un homme aurait été tué pour ne pas avoir voulu indiquer le chemin aux soldats[35], à Villequier-Aumont, un autre aurait les yeux crevés pour avoir ramassé un fanion ennemi[36]. Les violences prennent également la forme du viol, individuel ou collectif. Cinq cas sont indiqués mais on sait que ces crimes sont difficilement dicibles. Si des viols furent régulièrement commis, comme souvent en période d'invasion, il est clair cependant qu'ils n'ont pas été encouragés par la hiérarchie militaire[37]. Dans le rapport de la commission Payelle, pourtant à charge contre l'armée allemande, on trouve par exemple des cas où les supérieurs hiérarchiques se sont interposés ou ont sanctionné les violeurs[38]. Le maire de Chauny indique qu'un soldat allemand a été fusillé pour avoir violé et assassiné deux femmes à La Neuville-en-Beine[39].

---

32 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 96.

33 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2064.

34 D'après les dossiers de Légion d'Honneur, FRAD02 1 M 34.

35 FRAD0074, 4 M 518, P.V. n°2317.

36 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

37 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 92.

38 *Rapport et procès-verbaux* , *op. cit.*, vol. III, p. 37, déposition n°5 faite à Saint-Ouen-sur-Morin (Seine-et-Marne).

Thomas Weber note à juste titre qu'il s'agit d'un « crime récurrent dans le cadre d'un conflit »[40], il ne constitue donc pas une violence nouvelle de la Grande Guerre. Difficile alors d'en faire l'acmé de l'investissement guerrier des populations européennes[41].

Notre base de données étant centrée sur les communes qui seront occupées au cours de la guerre, il convient d'avoir également un aperçu sur l'invasion dans la moitié sud du département. Dans son enquête sur les violations commises à l'encontre du droit des gens, la commission Payelle s'est justement rendue dans la partie du territoire qui a été reconquise après la bataille de la Marne. Elle y a dénombré 12 civils exécutés ou blessés à mort par l'armée d'invasion ainsi que 6 cas de viols dans 12 communes différentes entre le 3 et 8 septembre 1914 (voir tableau).

<u>Tableau 3:</u> Les violences de l'invasion d'après le rapport de la commission Payelle

	Nombre de morts	*dont crimes collectifs*	*dont crimes isolés*	***Nombre de viols***	***Nombre de communes concernées***
Nombre de cas relevés par la commission Payelle	**12**	*5*	*7*	**6**	**12**

Le contexte de ces violences est souvent un peu flou, les témoins interrogés, n'étant pas présents au moment de l'acte, ont juste retrouvé les corps sur des chemins de campagne. Dans deux cas (entraînant 5 morts), les soldats allemands ont cru à la présence de francs-tireurs. Les autres crimes relevés sont commis par des soldats isolés, sans l'assentiment de la hiérarchie ou la complicité des camarades.

Finalement, les cas de crimes sont assez rares à l'échelle du département. La violence, lors de l'invasion, revêt généralement d'autres modalités qui renvoient à des pratiques anciennes d'armées en campagne. Dans notre base de données, ces brutalités militaires auraient concerné près d'un tiers des communes (voir diagramme, ci-dessous). Les armées

39 Eugène DESCAMBRES, *L'Administration municipale de la ville de Chauny pendant la guerre. 2 août 1914 – 22 février 1917*, texte dactylographié, 1919, p. 5.

40 Thomas WEBER, *op. cit.*, p. 164

41 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *l'Enfant de l'ennemi, 1914-1918*, Paris, Aubier, 1995 (1ère éd. 1991), 222 p. Thomas WEBER reproche à l'étude de Stéphane Audoin-Rouzeau de ne s'appuyer sur aucune donnée quantitative.

conquérantes s'en prennent tout d'abord aux biens des habitants. Ces actes sont souvent tolérés dans les armées en guerre comme un exutoire aux tensions accumulées[42], voire comme une récompense à des soldats fourbus de fatigue et angoissés par la présence d'éventuels francs-tireurs. En outre, l'armée allemande, ayant envisagé une victoire rapide, n'a pas préparé de service d'intendance pour ravitailler les armées en marche, le plan Schlieffen laissant de côté tout aspect organisationnel[43]. Le soldat est censé vivre sur le pays mais les armées n'ayant guère le temps d'organiser des réquisitions en bonne et due forme, les hommes en quête de vivres entrent directement dans les maisons et se servent. Sont alors pillés les caves, les garde-manger et les basses-cours. Le pillage n'est pas total : les armées ne peuvent s'encombrer dans leur marche en avant de biens mobiliers.

<u>Diagramme 1:</u> Les différentes formes de brutalité

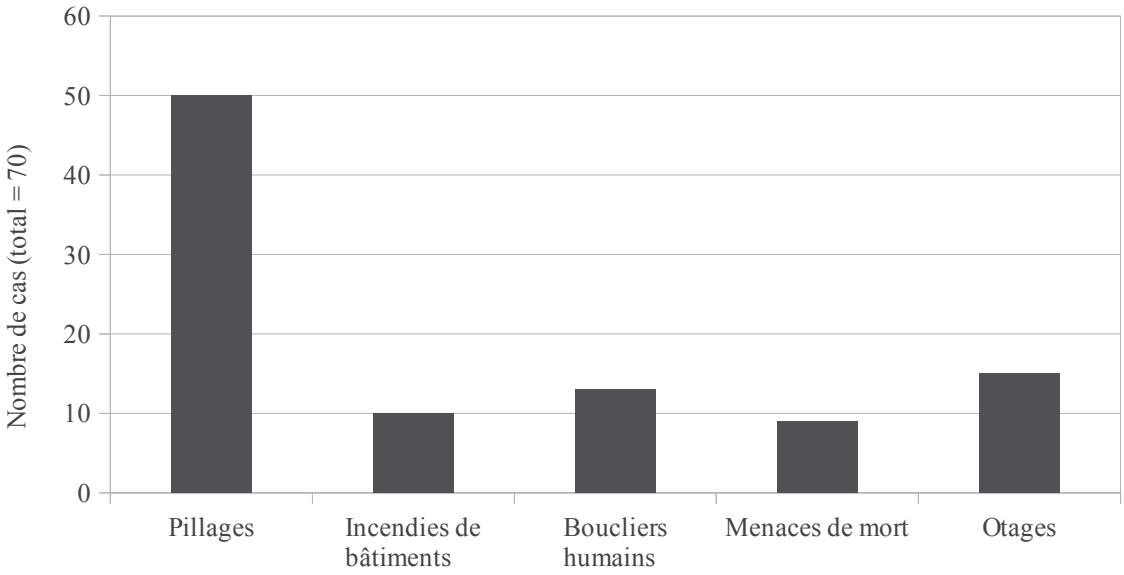

Mais cette brutalité des troupes conquérantes vise également les personnes, sans relever pour autant de la violence gratuite. L'objectif est d'assurer la sécurité des troupes par l'emploi de méthodes brutales qui caractériseraient l'armée allemande[44], même si elles contreviennent aux conventions internationales. La croyance solidement enracinée en la présence de francs-tireurs conduit certains officiers à prendre comme garantie des civils : otages, boucliers humains, menaces de mort... Les notables sont au premier rang de ces victimes, soit en étant désignés

42 Par exemple, dans les armées coloniales. Sylvain BERTSCHY, « Des "dérapages" et de la guerre coloniale, le cas du Soudan français, 1878-1894 », *in* Frédéric ROUSSEAU et Burghart SCHMIDT (dir.), *op. cit.*, p. 113.

43 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 169-170.

44 Isabel V. HULL, *op. cit.*

par les Allemands, soit en se portant volontairement comme otages.

La carte localisant les communes victimes de telles brutalités (voir carte, ci-dessous) indique que les communes rurales sont plus touchées, en particulier autour de la zone de combat, lors de la bataille de Guise. Peut-être également, que le contrôle hiérarchique est moins strict lors d'une traversée de village que lorsque la troupe s'apprête à entrer en ville. Mais, c'est surtout le poids du contexte qui semble jouer : c'est parce que les soldats sont la cible de tirs, qu'ils croient en la présence de francs-tireurs. Ainsi, sur les 70 communes ayant connu une brutalité militaire, près de la moitié d'entre elles (32) ont été le théâtre d'escarmouches. Il est à noter également que ces fusillades font également des morts civiles qu'on ne peut recenser comme victimes des brutalités allemandes.

<u>Carte 2:</u> La violence de l'invasion dans l'Aisne

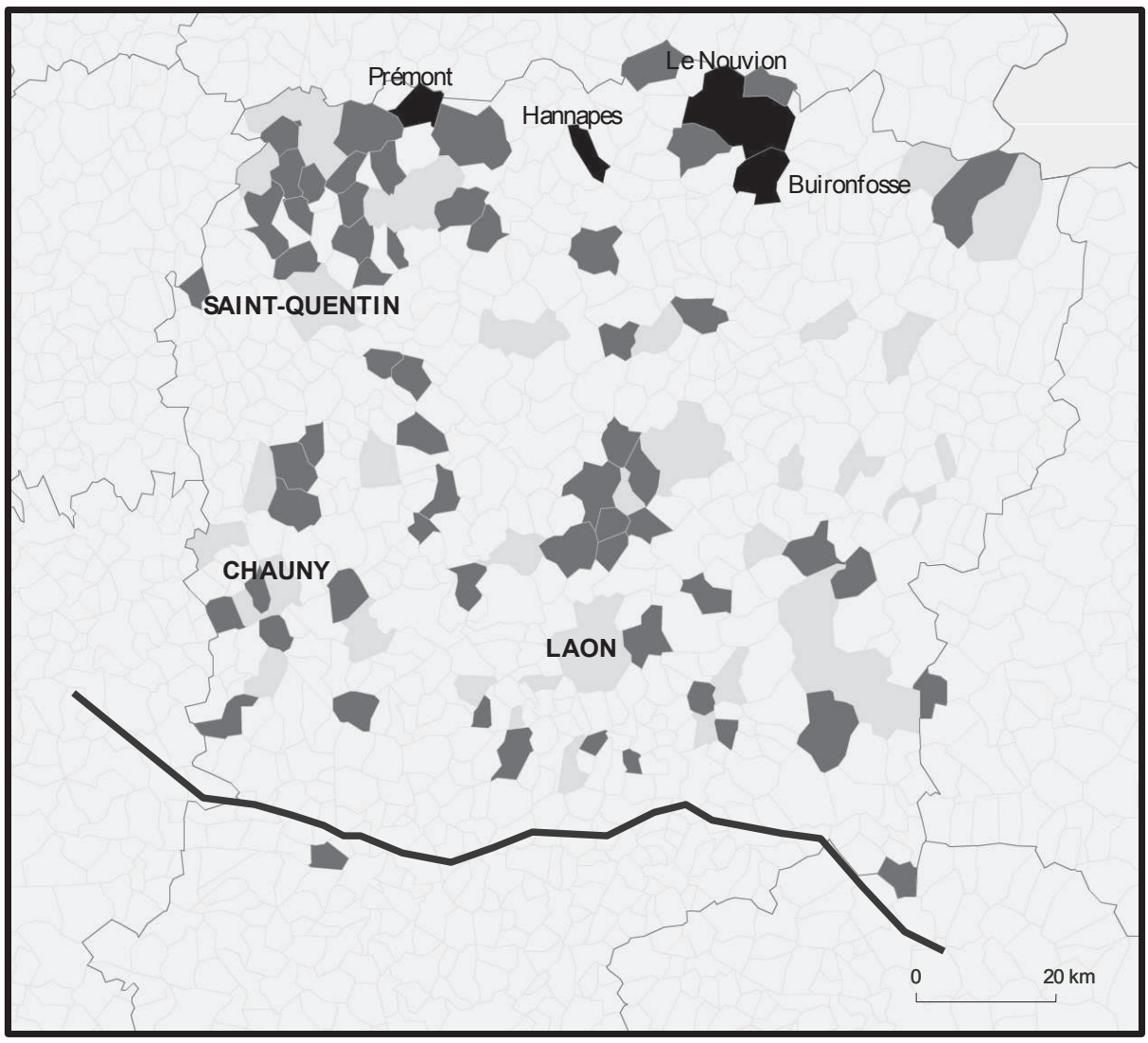

<u>Légende :</u>

- Communes dans lesquelles des civils ont été exécutés
- Communes dans lesquelles l'invasion s'est accompagnée de violences collectives (non criminelles)
- Communes dans lesquelles l'invasion ne s'est pas accompagnée de violences envers les civils
- Ligne de front en 1915

Les méthodes brutales semblent aussi plus fréquentes à proximité du Chemin des Dames. Il s'agit probablement ici de violences accompagnant le reflux après la bataille de la Marne, mi-septembre. Effectivement, la frustration de la défaite et l'expérience de la bataille meurtrière

conduisent des troupes éreintées à des débordements de violence. L' « incident » le plus grave que l'on puisse relever dans le cas du département de l'Aisne s'est en fait déroulé le 18 septembre 1914 à Vauxrézis, à 7 kilomètres au nord-ouest de Soissons, sur la ligne de front. Un civil s'en serait pris à des soldats qui voulaient violer sa fille ; pourchassé, il se réfugie avec d'autres habitants dans une grotte. Les soldats les retrouvent et les fusillent : ils sont huit à être tués ainsi à bout portant[45].

Enfin, dans 20 % des communes, l'invasion n'a pas été, d'après les récits qui en ont été faits, l'occasion de violences spécifiques. Parfois, la population s'était enfuie devant l'imminence du combat (14 cas), comme c'est le cas dans la vallée de l'Oise, empêchant tout contact avec l'armée ennemie. Ailleurs et en particulier dans les villages, les troupes n'ont fait que traverser les communes (12 cas) ; mobilisées dans leur marche en avant, elles n'ont pu s'y arrêter et marquer la prise de possession du village. Cela concerne davantage la campagne laonnoise, un peu plus à l'écart des combats.

Ce tableau doit cependant être nuancé car le terme d'invasion ne renvoie pas toujours à la même réalité dans les récits épars et divers qui ont été recueillis. Certains évoquent le premier passage d'*uhlans*, d'autres l'installation de l'armée allemande. Aussi, est-il difficile pour l'historien d'établir une distinction fine entre l'invasion proprement dite et la retraite allemande. Par ailleurs, le degré de tolérance aux violences de guerre peut différer d'un habitant à l'autre. Ainsi, pour neuf communes, nous avons des témoignages indiquant à la fois une brutalité de l'invasion et l'absence de violences. Apparente contradiction des témoignages mais qui n'invalide pas forcément ce qui est dit. En effet, certaines communes vidées de leur population ont été épargnées des atteintes aux personnes, mais les demeures ont été pillées ; d'où un discours paradoxal sur ces situations, à la fois violence et absence de violence lors de l'invasion. Dans d'autres cas, un habitant peut évoquer un premier passage des troupes, sans violence, et un autre l'arrivée de soldats à la mi-septembre, qui s'est accompagnée de violences. Nous voyons par là que les résultats d'une telle base de données, même s'ils prennent la forme de chiffres et l'apparence du sérieux mathématique, ne sont que des indications, des traces[46] fragiles et lacunaires de ce qu'a pu être l'invasion.

45 FRAD02 1 M 34 : dossiers de Légion d'Honneur.

46 Carlo GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces* (trad. française), Paris, Verdier, 2010 (1986), 376 p.

La Première Guerre mondiale est généralement présentée comme le moment d'un franchissement d'un seuil dans la violence exercée[47]. Cette violence, on l'a vu, n'est pas absente lors de l'invasion dans le département de l'Aisne en 1914. Peut-on pour autant dire qu'elle est exceptionnelle et qu'elle dépasse ce qui était connu jusque-là ?

En réalité les méthodes brutales de l'armée allemande et la peur des francs-tireurs sont largement héritées de l'expérience guerrière de 1870-1871. Les officiers qui ont fait face aux agitations de groupes de francs-tireurs, avaient alors improvisé une répression fondée sur les exécutions sommaires et les incendies de maison. Ces méthodes ont ensuite été avalisées *a posteriori* par la hiérarchie et ont même été enseignées aux officiers, en Allemagne. Isabel V. Hull note ainsi que le manuel pour les services d'Étape donne comme exemples de sanctions à l'encontre de civils ennemis qui auraient participé à un sabotage, des punitions collectives ou des prises d'otages[48]. John Horne et Alan Kramer indiquent également que la mémoire des francs-tireurs est entretenue au sein de l'armée allemande[49].

Les descriptions de l'invasion en 1870 évoquent effectivement les modalités que nous venons de voir pour le département de l'Aisne en 1914. Les soldats allemands, au cours de leur progression sur le territoire français, essuient parfois des tirs d'origine indéterminée : une répression implacable s'abat alors sur la population civile[50]. Le récit que livre l'historien Ernest Lavisse, sur l'invasion dans l'Aisne en 1870, évoque les mêmes scènes de pillage et d'ivresse, les menaces d'exécutions arbitraires en cas de coups de feu, les prises d'otages[51]. Les contextes de déclenchement de ces violences sont également semblables. Par exemple, à Pasly, au nord de Soissons, quelques gardes nationaux sous la direction de l'instituteur font le coup de feu contre les troupes prussiennes. Une fois maîtresses des lieux, celles-ci mènent une rapide enquête et exécutent l'instituteur et un complice[52].

Même si les groupes de combattants irréguliers sont très peu implantés dans le département, la peur suscitée par les éventuels francs-tireurs fait naître des réactions brutales de la part de

47 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *op. cit.*, p. 38 ; Frédéric ROUSSEAU, « De la violence à la surviolence... », art. cité, p. 121.

48 Isabel V. HULL, *op. cit.,* p. 119.

49 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 168.

50 François ROTH, *La Guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, p. 375-376.

51 Ernest LAVISSE, *L'Invasion dans le département de l'Aisne*, Laon, Impr. de Coquet, 1872, 88 p.

52 Jean-François CHANET et Guillaume PARISOT, « Les trois instituteurs de l'Aisne, héros ou victimes de la guerre ? Construction et transformations d'un mythe éducatif (1870-1929) », *Histoire de l'éducation*, n° 135, 2012/3, p. 28.

l'armée conquérante : un autre instituteur est ainsi victime d'une répression aveugle faisant suite à un coup de main de la compagnie des francs-tireurs de Champagne[53]. Ce qui accroît cette peur, ce sont les propos et les attitudes des autorités françaises appelant à mener une « guerre à outrance ». Le préfet de l'Aisne engage, par exemple, la ville de Laon à résister à l'ennemi malgré des capacités défensives limitées à des fortifications médiévales en piteux état et aux 30 canons de la Citadelle. Finalement, devant l'ultimatum allemand, la ville capitule. Seulement, au moment où les troupes allemandes défilent devant la Citadelle, la poudrière explose, tuant 460 personnes dont 100 Allemands. Le maire, le général et le préfet sont menacés, des otages sont pris avant que le responsable ne soit identifié : « un vieux soldat auquel les malheurs de la patrie avaient troublé la tête », aux dires d'Ernest Lavisse[54]. Même s'il s'agit d'un déséquilibré, on peut penser que les discours du préfet ont pu l'influencer dans son projet. À Saint-Quentin, des barricades sont dressées et la garde nationale, aidée du corps des pompiers, accueille par des tirs la première colonne allemande. Le préfet lui-même encourage les combattants. Ces violences accroissent les exigences allemandes au moment de la capitulation.

Contrairement à 1870, les autorités préfectorales ou municipales n'ont pas incité à résister à l'ennemi. Au contraire, elles ont recherché l'apaisement et la conciliation, évitant bien souvent l'escalade dans la violence. Dans les premiers jours de la guerre, les armes ont été rassemblées dans les mairies[55] pour éviter tout incident. À Saint-Quentin et à Laon, cette injonction est rappelée devant l'imminence de l'entrée des Allemands en ville[56]. Le maire de Saint-Quentin diffuse également un communiqué le 27 août invitant la population à s'abstenir de toute provocation et de toute résistance :

> *« La résignation dans l'adversité est une vertu qui honore ceux qui savent la pratiquer. Il appartient à nos concitoyens d'en faire preuve dans les circonstances actuelles. Ce sera pour eux le meilleur moyen de témoigner de leur attachement*

53 *Ibidem*, p. 30. Un monument a été érigé en 1899 dans la cour de l'École Normale de Laon en hommage à ces enseignants ainsi qu'à un troisième victime également de la violence aveugle de l'envahisseur. Le monument est fondu par l'autorité allemande en 1917 afin d'en récupérer le cuivre.

54 Ernest LAVISSE, *op. cit.*, p. 18.

55 Anaïs ROUQUETTE, mémoire déjà cité.

56 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 22 et Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 23. Déjà en 1870, les maires ont cherché à désarmer la Garde nationale sédentaire pour éviter tout incident, Jean-François CHANET et Guillaume PARISOT, art. cité, p. 33.

> *aux familles de nos parents et de nos concitoyens qui ont déjà versé leur sang pour la défense du sol sacré de la patrie. »*[57]

On retrouve le même type d'appel au calme à Guise, la veille de la bataille et de l'invasion :

> *« Les habitants de Guise sont invités à observer, dans les circonstances actuelles, le plus grand calme, et à accepter avec sang-froid les événements, tout acte de violence pouvant entraîner des représailles terribles pour la population tout entière. »*[58]

Résignation, calme, sang-froid. Ce serait là, la véritable attitude patriotique, celle qui protégerait le mieux les familles de toute violence de la part des envahisseurs.
À Chauny, Saint-Quentin, Laon, les maires accueillent les envahisseurs et à leur demande, publient un avis pour rassurer la population. Nulle part, on ne retrouve les discours incitant à mener une « guerre à outrance » comme cela a pu être le cas en 1870. Beaucoup plus rares également sont les actes de provocation à l'encontre des envahisseurs. Nous n'avons relevé qu'un seul cas de civil ayant tiré sur les troupes allemandes aux côtés des Anglais, au Catelet. La commune est finalement épargnée quand le tireur se rend, se faisant passer pour fou[59].

Finalement, les autorités locales ayant joué l'apaisement au moment de l'invasion, cette dernière, dans le département de l'Aisne, fut certes brutale mais la violence a été généralement contenue, du fait essentiellement de l'absence de résistances civiles. Peut-être faut-il y voir aussi un effet de la limitation de la violence encouragée par les deux conférences de la Paix de La Haye qui prétendent définir des droits et des devoirs aux belligérants. Le règlement de la Convention IV, signé en 1907, précise que l'occupation commence lorsqu'un territoire « se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie »[60]. L'interprétation qui en est faite en 1914 par l'avocat François Coll est que « si l'ennemi réussit à briser les résistances, si l'armée nationale abandonne le terrain et si la lutte de masse a cessé, l'ennemi devient le souverain de fait du pays et il y a occupation »[61]. Dès lors, la résistance civile à

57 *Le Journal de Saint-Quentin*, 27 août 1914.

58 Avis recopié par Alfred MIGRENNE, 27/08/14.

59 *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet par des témoins*, Saint-Quentin, Imprimerie du Guetteur, 1933, p. 20-26.

60 Art. 42 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexe à la Convention (IV), La Haye, 18 octobre 1907. Texte intégral en ligne : [URL : http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument].

61 François COLL, *L'Occupation du temps de guerre*, Toulouse, Imp. M Bonnet, 1914, p. 9.

l'ennemi n'est plus légitime, au contraire, elle menacerait l'ensemble de la population occupée de représailles. L'autorité de l'armée d'occupation est alors reconnue par le droit international :

> *« L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays. »*[62]

L'autorité légale revenant à l'armée ennemie, il est attendu que la population civile reconnaisse cette autorité une fois que les troupes nationales ont quitté le territoire. C'est ce que font effectivement les autorités et la population de l'Aisne en 1914. La « guerre à outrance » n'apparaît alors plus légitime.

1.2. L'INSTALLATION DANS L'OCCUPATION

À partir de la mi-septembre 1914, la phase d'invasion prend fin avec la fixation du front sur le Chemin des Dames, l'armée allemande s'installe pour 30 à 51 mois[63] dans la moitié nord du département.

1.2.1. UNE OCCUPATION MAL ANTICIPÉE

L'armée allemande s'est préparée à une offensive rapide et victorieuse. Le territoire ennemi devait être envahi, mais il n'était pas prévu qu'une « occupation du temps de guerre »[64] perdure.

Le manuel qui présente les lois de la guerre aux officiers allemands évoque d'ailleurs l'occupation comme une situation provisoire[65]. Dès lors, dans la mesure du possible, il est envisagé de maintenir la législation et les juridictions existantes, d'administrer à l'aide des fonctionnaires en place, hormis les fonctionnaires politiques (préfets et sous-préfets), et de percevoir les impôts à la place de l'État. L'exploitation économique des territoires occupés se

62 Art. 43 du Règlement, déjà cité.

63 Les territoires les plus à l'ouest sont évacués en février-mars 1917 afin de rétrécir la ligne de front. L'armée allemande s'installe alors derrière une ligne fortifiée, appelée, en France, ligne Hindenburg.

64 François COLL distingue l' « occupation du temps de guerre » de l'occupation de garantie telle qu'elle a résulté du traité de Francfort en 1871. François COLL, *op. cit.*, p. 10.

65 *Ibidem,* p. 35.

réduit aux seules réquisitions[66]. En fait, l'administration d'occupation est envisagée *a minima* : elle n'occupe que 8 pages sur les 198 que compte la traduction française du manuel. Les mesures sont plus précises en ce qui concerne la police : restrictions des circulations et des communications, possibilité d'avoir recours à des otages...

Le manuel des officiers d'Étape, dans sa version mise à jour en 1914 ne définit pas non plus une organisation administrative de l'occupation[67]. Il ne donne que des indications sur la manière de traiter la population civile, avec en particulier des exemples de mesures coercitives pour forcer l'obéissance et lutter contre d'éventuelles résistances civiles.

L'occupation, telle que l'armée allemande l'imagine au début du XXe siècle, se réduit à peu de chose. Elle est d'abord définie par son caractère provisoire[68], même si la durée de ce « provisoire » n'est pas plus questionnée. En réalité, l'occupation se confond avec la situation d'invasion lors de laquelle l'armée prend possession d'un territoire ennemi sans y installer de services dédiés à l'administration des territoires conquis. Aussi, ce sur quoi insiste l'état-major relève-t-il avant tout de mesures de police et de l'approvisionnement des troupes en denrées autochtones.

Cette représentation de l'occupation est évidemment conditionnée par l'expérience de la guerre de 1870-1871 au cours de laquelle l'« occupation du temps de guerre » n'a duré que quelques mois. Et la principale difficulté à laquelle ont été confrontées les armées allemandes, en dehors de l'approvisionnement des troupes, fut la lutte contre les francs-tireurs. Dès lors, l'occupation, telle qu'elle est anticipée en Allemagne, est modelée par le traumatisme des francs-tireurs[69]. D'ailleurs, les discussions qui animaient les Conférences de La Haye renvoyaient à ce « modèle » de 1870. Alors que les représentants belges, britanniques et suisses défendent le droit des populations civiles à résister à l'envahisseur, l'Allemagne considère ces résistances comme des trahisons à l'égard de l'autorité légitime. Finalement, un compromis est trouvé : les troupes irrégulières doivent se signaler auparavant comme telles pour être considérées ensuite comme des combattants[70].

Isabel V. Hull indique que des modifications législatives tentent d'ailleurs de répondre, dans

66 Paul CARPENTIER, *Les lois de la guerre continentale. Traduction de la publication de la section historique du grand état-major allemande,* Paris, Payot, 1904 (rééd. 1916), 198 p.

67 *Kriegs-Etappen-Ordnung*, Berlin, Reichsduckerei, 1914, 116 p.

68 Paul CARPENTIER, *op. cit.*, p. 143

69 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 165 et suivantes.

70 Art. 1 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre, déjà cité.

l'empire allemand, au problème des francs-tireurs qui s'est posé en 1870. En 1872, l'article 161 du Code Pénal militaire fait de tous les étrangers ou Allemands en territoires occupés des personnes sujettes aux lois allemandes comme si leurs actes avaient été commis en Allemagne. Et l'article 89 du Code Pénal impérial interdit d'aider intentionnellement un pouvoir étranger en temps de guerre. Il est par conséquent attendu que les populations occupées fassent preuve de la même loyauté à l'égard de l'autorité d'occupation que les nationaux. Pour Isabel V. Hull, cette docilité est illusoire, sans doute les parlementaires et les juristes allemands n'en sont-ils pas dupes, mais cela leur a permis de forger les instruments juridiques permettant de réprimer les éventuelles résistances civiles[71].

Pour Mark R. Stoneman, la pratique de l'armée bavaroise en 1870 était guidée par la doctrine de la nécessité militaire, c'est-à-dire le besoin d'assurer la sécurité et l'entretien des troupes auprès de la population civile par des méthodes brutales. Or, cette doctrine continue d'être dominante au sein de l'armée au début du XXe siècle, c'est pourquoi on enseignait aux officiers chargés des réquisitions et des logements des troupes à menacer les civils de brûler le village ou de prises d'otages pour se faire obéir[72]. Or, nous avons justement vu que les premières mesures prises par les états-majors allemands en 1914 comportent de telles menaces. Dans les villes, suite à l'invasion, il est par exemple demandé aux maires de désigner des otages qui se porteront garants de la sécurité des troupes[73]. Cette pratique des otages est héritée de l'expérience de 1870 : des otages étaient pris pour assurer la sécurité du transport, les Allemands demandant à des notables de monter sur les locomotives[74]. Comme en 1870, des menaces de sanctions collectives pèsent sur les communes qui cacheraient des soldats britanniques ou français surpris par l'invasion[75]. On voit par là que la brutalité de l'invasion vient pour partie du précédent de 1870 et renvoie davantage à des pratiques du XIXe siècle qu'à un éventuel franchissement du seuil de violence.

Si l'expérience de la guerre de 1870 influence fortement les premiers actes des états-majors allemands, l'expérience coloniale semble avoir été moins sollicitée. Selon Isabel V. Hull, les

71 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 125.

72 Mark R. STONEMAN, « The Bavarian Army and French Civilians in the War of 1870-1871 : A Cultural Interpretation », *War in History*, n°8 (3), 2001, p. 292.

73 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 4 ; Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op.* cit., vol. I, p. 50.

74 François, ROTH, *op. cit.*, p. 382.

75 Voir par exemple l'ordre de l'Inspection d'Étape de Chauny à l'encontre de la municipalité du Nouvion, 29/10/14, B.D.I.C. F delta 1126/05/Bx.008/5.

guerres coloniales ont cependant renforcé une culture militaire germanique fondée sur l'emploi de la force et de la menace. La répression de la révolte des Héréros en 1904 se fait sans distinction entre civils et combattants, ces derniers se fondant parmi la population civile. Cette expérience renforce celle traumatisante de 1870 et contribue à faire des civils des « objets de la nécessité militaire »[76] à qui l'armée, contrairement à ce qui avait été convenu lors des Conférences de La Haye, ne reconnaît aucun droit : en tant qu'objets, ils sont soumis aux besoins de l'armée. C'est en suivant cette logique que des pratiques coloniales pourront être réinvesties au cours des occupations en 1914-1918, comme l'internement et la déportation de populations entières, déjà testés à grande échelle sur les Héréros[77], pratiques que l'on peut toutefois retrouver aussi au sein d'autres armées européennes[78]. L'expérience coloniale n'a pas pour autant servi de cadre pour penser l'occupation à venir. Si elle a, pour l'essentiel, imprimé sa marque sur la culture militaire, il ne semble pas que les territoires occupés, du moins sur le front Ouest[79], aient été considérés par l'état-major allemand comme des territoires coloniaux. D'ailleurs, l'installation dans la durée n'avait pas été envisagée.

1.2.2. UNE INSTALLATION PROGRESSIVE DANS LA DURÉE

Nous avons vu que, lors du premier passage des troupes allemandes, priorité est donnée à la marche en avant. Selon les témoins, les soldats avaient « Nach Paris »[80] pour seuls mots à la bouche. Ce n'est qu'après la retraite allemande et la fixation du front que les armées s'établissent dans les communes et défendent leurs positions dans la guerre d'usure qui débute.

La moitié nord du département se situe en arrière du front tel qu'il se fige à ce moment-là, de

---

76 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 226 et suivantes.

77 *Ibidem*, p. 70 et suivantes.

78 Par exemple, au sein de l'armée britannique, lors de la guerre des Boers, de 1899 à 1902. À noter que les principales puissances belligérantes internent les ressortissants de pays ennemis présents sur leur sol en 1914, voir Jean-Claude FARCY, *Les camps français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Economica, 1995, 373 p.

79 À l'inverse, pour Isabel V. HULL et pour Vejas G. LIULEVICIUS, la politique menée dans l'*Ober Ost* renvoie à la fois à l'idéologie et aux pratiques coloniales. Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 243 et Vejas G. LIULEVICIUS, *op. cit,* p. 78.

80 Près de la moitié des instituteurs de l'Aisne qui ont répondu à l'enquête lancée dans l'Académie de Lille en 1920 y font référence. B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622 et 642, F delta 1126/05/B.008.

Noyon à Craonne, plus précisément de Chevillecourt à Berry-au-Bac, suivant le plateau dentelé du Chemin des Dames et surplombant la vallée de l'Aisne. La Ie Armée allemande, commandée par le général von Klück, contrôle la bande s'étirant du Chaunois à la région de Guise ; l'état-major s'installe, le 30 septembre, à Folembray, à 10 kilomètres au sud de Chauny. La VIIe Armée, dirigée par le général von Heeringen, venue des Ardennes, se déploie à l'est. Le quartier-général est établi le 13 septembre à Laon. Après la « course à la mer », le 10 octobre 1914, le dispositif est revu et l'état-major de la IIe Armée, sous les ordres du général von Bülow, s'installe à son tour dans l'Aisne, à Saint-Quentin[81] (voir carte, ci-dessous).

81 Herman CRON, *Imperial German Army, 1914-1918. Organisation, Structure, Ordres-of-Battle* (trad. anglaise), Solihull, Helion and Company, 2001 (1937), p. 48.

<u>Carte 3</u>: Les armées allemandes dans l'Aisne, au 31 décembre 1914

LES ARMÉES D'OCCUPATION DANS L'AISNE, AU 31 DÉCEMBRE1914

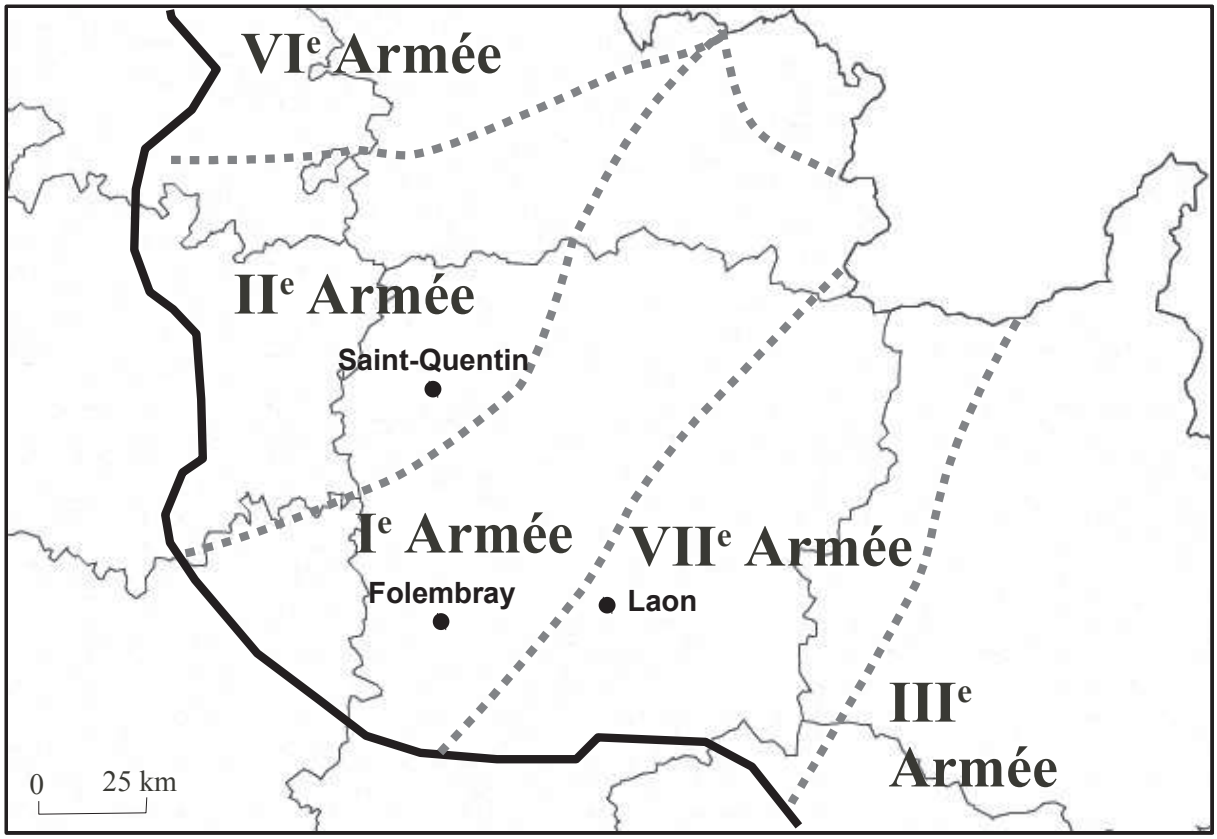

<u>Légende :</u>

Ligne de front

Limite entre deux armées

Siège des états-majors

<u>Sources</u> : Herman CRON, *Imperial German Army, 1914-1918. Organisation, Structure, Ordres-of-Battle*, Solihull, Helion and Company, 2001 (édition originale, *Geschichte des Deutschen Heeres im Weltkriege 1914-1918*, Berlin, Germany, 1937), 414 p. ; *Histories of two hundred and fifty-one divisions of the German army which participated the war (1914-1918),* Washington, Govt. Print. Off, 1920, 748 p. ; FRAD002 Laon 4 H 207.

Les dix départements occupés du nord et de l'est de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges)[82], comme la Belgique occidentale, font partie de la zone des Étapes (*Etappen*) et sont administrés directement par les armées[83]. La situation est assez proche de celle de l'*Ober Ost*, territoire comprenant le nord-est de la Pologne, la Lituanie et le sud de la Lettonie actuelles, où un régime militaire est

82 Sauf les cantons de Maubeuge et de Solre-le-Château rattachés jusqu'en octobre 1916 au Gouvernement Général de Belgique. Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 37.

instauré par le maréchal Hindenburg et le général Ludendorff[84]. Plus loin du front, comme dans le reste de la Belgique ou en Pologne, des gouverneurs civils ont été nommés pour diriger les territoires occupés.

L'organisation de l'occupation est avant tout conditionnée par le contexte militaire et stratégique : il n'est pas question de nommer des préfets civils comme en 1870 pour administrer les territoires occupés, les armées doivent avoir les mains libres pour agir et organiser la défense du terrain conquis. Le reste de la France est d'ailleurs aussi sous administration militaire avec un état de siège qui n'est levé que partiellement en septembre 1915. En 1940 également, le choix d'une administration militaire sera retenu : le Commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) a en charge le territoire occupé, dans la moitié nord du pays[85].

Dans cette France occupée, on peut, de nouveau, distinguer deux parties. L'immédiat arrière-front fait partie de la zone des opérations, c'est le chef d'état-major général de l'armée (*Quartiermeister*) qui en a la responsabilité alors que les territoires situés plus en arrière sont sous celle du service des Étapes. En effet, auprès de chaque état-major d'armée, un général, inspecteur des Étapes, avait la haute main sur les questions logistiques, de logement et de ravitaillement auprès de la population civile. C'est à lui qu'échoit la tâche d'administration des territoires conquis.

Selon Isabel V. Hull, chaque armée bénéficie d'une grande marge de manœuvre dans le gouvernement des territoires occupés. Le manque de coordination entre elles conduit même à des compétitions pour avoir la main sur les ressources locales[86]. Georges Gromaire a, quant à lui, une vision plus centralisée de cette autorité d'occupation[87]. Le Grand-Quartier-Général, établi à Charleville le 23 septembre 1914, est dirigé par le chef d'État-Major et le Quartier-Maître Général. Ce dernier était assisté d'un Intendant Général dirigeant le travail des Inspecteurs d'Étape. Selon Georges Gromaire, l'Inspecteur recevait ses ordres « du quartier-maître général, par l'intermédiaire de l'État-Major de l'Armée, il était chargé de l'exécution et

---

83 Sophie de SCHAEPDRIJVER, « l'Europe occupée en 1915 : entre violence et exploitation » in John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, p. 121-151.

84 Vejas G. LIULEVICIUS, *op. cit.*

85 Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010, 590 p.

86 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 204.

87 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 42-44.

en avait la responsabilité »[88]. Il ne serait donc qu'un simple exécutant des directives venues du Grand-Quartier-Général. En réalité, chaque armée conserve une grande autonomie : par exemple, un ordre du cabinet impérial du 29 août 1914 indique qu'à défaut d'instructions particulières, ce sont les commandants d'Armée qui fixent le lieu et le montant des impôts[89]. La *Commission for Relief in Belgium*, chargée du ravitaillement des territoires occupés, note également dans son rapport consacré au nord de la France :

> *« Each army, in a word, has a considerable autonomy as regards the administration of the territory occupied by it. Practically no movement of the native population across the boundary lines of the different armies is permitted. »*[90]

D'après les ordres émis, le Quartier-Maître Général intervient essentiellement sur les questions de police, puis, à partir de 1916, sur les réquisitions à opérer mais les modalités d'application de ces ordres et l'administration quotidienne sont du ressort de l'Inspecteur d'Étape.

À cette fin, l'Étape est divisée en plusieurs dizaines de commandements d'Étape (*Etappenkommandanturen*). Les commandants d'Étape, souvent installés dans des chefs-lieux de canton, servaient de relais à l'Inspecteur d'Étape. Ils avaient, sous leurs ordres, un personnel administratif pour les tâches de secrétariat et de comptabilité, un adjoint, un ou plusieurs juges. Pour contrôler le territoire, ils comptaient également sur un poste de gendarmerie qui leur était directement rattaché, parfois sur des éléments de la police militaire ou de la police secrète, et sur des commandements locaux (*Orstkommandanturen*) installés dans les bourgs, dirigés par un sous-officier avec l'aide de quelques gendarmes ou d'une garde auxiliaire composée de soldats de la *Landsturm*[91]. Les plus grandes communes pouvaient cumuler un commandement d'Étape pour la ville et un commandement local chargé

---

88 *Ibidem*, p. 44.

89 Ordre cité par Louis-Jules PAULY, *Occupation allemande et guerre totale. Étude de l'évolution du régime des personnes et des biens d'après l'expérience de la dernière guerre,* Nancy, Société d'impressions typographiques, 1930, 573 p.

90 « Chaque armée, en un mot, a une autonomie considérable en ce qui concerne l'administration du territoire qu'elle occupe. Pratiquement, aucun déplacement de la population autochtone n'est permis au-delà des limites des différentes armées ». *Report on the Relief Work in the North of France, from April 1, 1915 to December 31, 1916*, Commission for Relief in Belgium, 1917, London, p. xiv.

91 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 50.

des faubourgs. C'est le cas de Laon, Chauny et Saint-Quentin[92].

Progressivement, à mesure que les nécessités d'intensifier, de rationaliser et centraliser l'exploitation des territoires se font sentir, le service des Étapes s'étoffe . À la fin octobre 1914, un comité économique (*Wirtschaftsausschuß*) est constitué dans chaque Inspection d'Étape pour coordonner l'exploitation économique. En septembre 1916, les comités de chaque armée laissent place à un comité économique centralisé auprès de l'Intendant Général (*Wirtschaftsausschuß beim General Intendanten*) à Charleville, comité qui désigne ensuite des délégués dans chaque zone d'armée[93]. La nomination, en janvier 1917, d'un délégué du Quartier Maître général (*Beauftragte des General QuartierMeisters*) chargé spécifiquement des questions d'exploitation économique, consacre la nouvelle place accordée aux affaires économiques dans la stratégie allemande[94], dans un contexte où, après l'offensive de la Somme, l'état-major a pris conscience de la nécessite de développer sa production d'armements de guerre et où les effets du blocus multiplient les pénuries en Allemagne[95].

L'organisation du territoire par l'occupant fait fi des anciennes délimitations, seules les limites communales sont en général respectées. Le département de l'Aisne est ainsi partagé entre trois armées en octobre 1914, puis deux à partir de septembre 1915 lorsque la I^e^ Armée est dissoute[96]. Et les Inspections d'Étape débordent largement des limites départementales. La VIIe Armée est présente en 1916 de Fourmies, dans le Nord, à Appilly dans l'Oise, en passant par l'est de l'Aisne, l'ouest des Ardennes et jusqu'à Bourgogne dans la Marne[97]. Quant à la IIe Armée, elle s'étend, en octobre 1914, sur un territoire en triangle dont les trois sommets seraient Bucquoy, au sud d'Arras, Maubeuge et Noyon, sur 4 départements[98] : le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne et l'Oise. Même les commandements d'Étape ne correspondent pas aux limites cantonales. En outre, ce sont des délimitations extrêmement mouvantes. Les armées se redéploient sans cesse, les limites des Étapes comme des commandements d'Étape

92 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 11 ; Élie FLEURY, *Sous la botte*, o*p. cit.*, vol. I, p. 101 ; Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton éditions, p. 14-15.

93 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 47.

94 Hermann CRON, *op. cit.*, p. 20.

95 Jay WINTER, « Some Paradoxes of the First World War », *in* Richard WALL et Jay WINTER, *The Upheaval of War. Family, work and welfare in Europe, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 9-42.

96 Hermann CRON, *op. cit*, p. 79.

97 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 48.

98 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 53.

sont perpétuellement redessinées si bien qu'il est impossible d'esquisser une carte précise de cette administration allemande des territoires occupés.

Les services attachés aux Inspections d'Étape s'installent progressivement entre la mi-septembre et le début de 1915 selon les communes. Les commandements d'Étape sont créés dans les premiers jours de septembre à proximité du front, comme à Chauny[99] ou à Chavignon[100]. À Laon, c'est après l'installation du Quartier-Général de la VIIe Armée, qu'est créé un commandement d'Étape, le 27 septembre 1914[101]. À Saint-Quentin, il faut attendre l'arrivée de la IIe Armée, le 11 octobre 1914 pour que l'occupation commence à s'organiser[102]. Et dans certaines communes rurales, les premiers postes de gendarmerie ou les premiers commandements locaux ne sont établis qu'au début de l'année 1915[103].

Ce sont, en général, les bâtiments administratifs qui sont réquisitionnés pour accueillir les services allemands. À Chauny, l'équipe municipale doit laisser l'Hôtel de Ville à l'Inspecteur d'Étape[104]. À Laon, une partie de l'Hôtel de Ville est réquisitionnée pour accueillir le commandant d'Étape tandis que l'État-Major de la VIIe Armée occupe les bâtiments de la Préfecture[105]. L'Inspection d'Étape s'installe, quant à elle, dans l'Hôtel de Ville de Montcornet[106], à 35 kilomètres au nord-est de Laon. À Saint-Quentin, en revanche, ce sont des bâtiments privés qui sont utilisés en priorité : le commandant d'Étape s'installe dans l'immeuble du Crédit Lyonnais et l'Inspecteur dans celui de la Banque Sourmais[107]. À la campagne, tandis que les châteaux de grands propriétaires terriens accueillent les états-majors[108], les services administratifs trouvent refuge dans des maisons de ville[109], voire des

99 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 6.

100 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

101 Témoignage de Charles CAILLE, 27/09/14, FRAD002 1 Mi 75.

102 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 52-53.

103 Comme à Mortiers ou Erlon, B.D.I.C. F delta 1126/05/Bx.008.

104 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 6

105 Charles CAILLE, 27/09/14. et Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 46

106 Témoignage de Paul CLAIRAMBEAU, 26/09/14, A.D.S.

107 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 101 et 128

108 René de la TOUR DU PIN doit laisser le sien à un état-major d'un régiment d'artillerie le 14 septembre 1914. Celui du Catelet accueille le personnel du commandement. *l'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet par des témoins,* Saint-Quentin, Imprimerie du Guetteur, 1933, p. 55. Un état-major s'installe également dans le château du Nouvion, témoignage de Samuel LEMAIRE conservé à la B.S.H.P.F., 4°3 804, à la date du 21/02/15.

édifices publics, comme la gendarmerie au Catelet[110].

Mais la présence allemande dans les communes de l'Aisne ne se limite pas à celle des services administratifs de l'armée. Il faut également loger les troupes, leur ouvrir des cantines et des mess (*kasino*), des magasins de ravitaillement mais aussi des hôpitaux et des cimetières. Les villes sont ainsi transformées par leur nouvelle fonction de ville de garnison. Les troupes sont logées dans les casernes, à Laon et Saint-Quentin[111], mais celles-ci s'avèrent insuffisantes et la plupart des bâtiments publics (écoles[112], Palais de Justice[113]...), de même que les usines, sont réquisitionnés. Les officiers, quant à eux, résident en ville, dans les maisons bourgeoises[114]. La famille de Marcel Macon, fils de médecin, âgé de 17 ans, héberge ainsi, à Laon, 4 officiers dès le 10 septembre 1914[115]. À Saint-Quentin, René Jourdain, chef d'entreprise de 65 ans, accueille deux infirmières allemandes de milieu bourgeois, parlant parfaitement le français et appréciant le bon vin[116]. Des établissements de bain sont ouverts dans les bâtiments industriels, certaines maisons sont saisies pour faire office de *kasino* et des locaux commerciaux sont repris par des Allemands[117]. De nouveaux lieux de culte sont improvisés pour accueillir les cultes protestant et juif : une synagogue est installée dans la vieille chapelle des Templiers, à côté du musée de Laon, tandis qu'une église (l'église Saint-Martin) est dédiée au culte protestant[118]. La proximité des combats conduit également les Allemands à établir des hôpitaux militaires : à Laon, l'Hôtel-Dieu est réquisitionné ainsi que l'école normale et le lycée de la Providence qui avait été reconverti, dès le mois d'août, en

109 Le commandement d'Étape s'installe dans un immeuble abandonné à Montcornet, Paul CLAIRAMBEAU 11/09/14. À Urcel, dans le Laonnois, le commandant local prend possession d'une villa. Nelly et Daniel LÉGÉ, *op. cit.*, p. 89. À Crécy-sur-Serre et au Nouvion, la maison du notaire accueille le commandement, récit de M. Lavigne publié par Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre à travers ses archives*, imprimé à compte d'auteur, 1999, 350 p. et Samuel LEMAIRE, 20/03/15.

110 Alice DELABRANCHE, 19/10/14.

111 Charles CAILLE, 05/09/14 et « Saint-Quentin sous la domination allemande », article du *Temps*, non daté et cité par Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, , p. 60.

112 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

113 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 48

114 « Saint-Quentin sous la domination allemande », art. cité

115 Marcel MACON, 10/09/14.

116 René JOURDAIN, 21/09/14. Témoignage conservé à la S.A.S.Q.

117 Marcel MACON, 02/02/15, 01/04/15, 05/05/15, 18/06/15 ; Jean MARQUISET, *op.* cit., p. 95 ; Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, , p. 137 ; Samuel LEMAIRE, 09/10/14 et 24/03/15.

118 Marcel MACON, 25/10/14 et 16/01/15.

ambulance de la Croix-Rouge[119]. À Saint-Quentin, les ambulances sont généralement localisées dans les écoles : on en compterait 21, en mai 1915, qui totaliseraient 5 000 lits[120]. Et, annexes tragiques des ambulances et des hôpitaux, les cimetières sont agrandis, de nouveau sont parfois créés. À Laon, le cimetière Saint-Vincent accueille de nombreux morts français et allemands qui sortent des hôpitaux. Un monument aux morts est construit pour rendre hommage aux morts des deux nations[121].

Le portail massif est sobre, orné de deux figures de femmes en deuil et de deux colonnes ogivales (voir illustration, ci-dessous). Trois marches permettent d'accéder au carré des officiers, au fond duquel a été placée la statue d'un lion en éveil. Ce monument rassemble le corps des hommes qui ont été tués dans les combats en septembre 1914. Aucun symbole national n'apparaît, conformément au projet d'honorer les soldats de toutes les nationalités qui ont combattu dans le secteur.

119 *Ibidem*, 24/01/15. et Nelly et Daniel LÉGÉ, 1914-1918 en pays laonnois, op. cit., p. 26-27.

120 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 166.

121 Marcel MACON, 01/11/14 et 26/08/15. La nécropole a été supprimée en 1920, car elle était jugée comme trop proche des hôpitaux et des habitations. Les corps ont été transférés au cimetière allemand de Morlot. Compte-rendu du Conseil municipal du 25/03/20, FRAD002 Laon 1 D 58.

<u>Illustration 1</u>: *Monument aux morts du cimetière Saint-Vincent à Laon*, carte postale allemande (photographie extraite de Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois, op. cit.*, p. 29)



À Saint-Quentin, un monument de même type aurait été dessiné par l'empereur et c'est lui qui vient l'inaugurer en octobre 1915 (voir, illustration, ci-dessous)[122]. Le style est ici volontairement néo-classique, avec une profusion de plantes qui renvoie aux modes funéraires protestantes. 616 soldats allemands et 126 soldats français y seraient enterrés[123]. Là non plus, aucun signe distinctif national n'est visible. Ces deux monuments rendent hommage à un universel du combattant quelle que soit sa nationalité, les morts des armées ennemies reposant côte à côte, dans une sorte de fraternité dans le sacrifice. Aucune trace dans ces projets d'une « culture de guerre » produisant une « brutalisation » des pratiques guerrières. Ainsi, lorsque Guillaume II vient inaugurer le monument aux morts de Saint-Quentin, il dépose la première couronne de lauriers du côté français avant d'en déposer une du côté allemand[124].

122 Le monument existe encore.

123 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 159 et 238-243.

124 D'après le récit du conseiller municipal Pierre Dony, *ibidem*, p. 243.

<u>Illustration 2:</u> *Le Monument (œuvre du Kaiser). Cimetière militaire allemand (un an après)*, monument aux morts du cimetière Saint-Martin à Saint-Quentin, dessin de Paul Séret (publié dans Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 238)

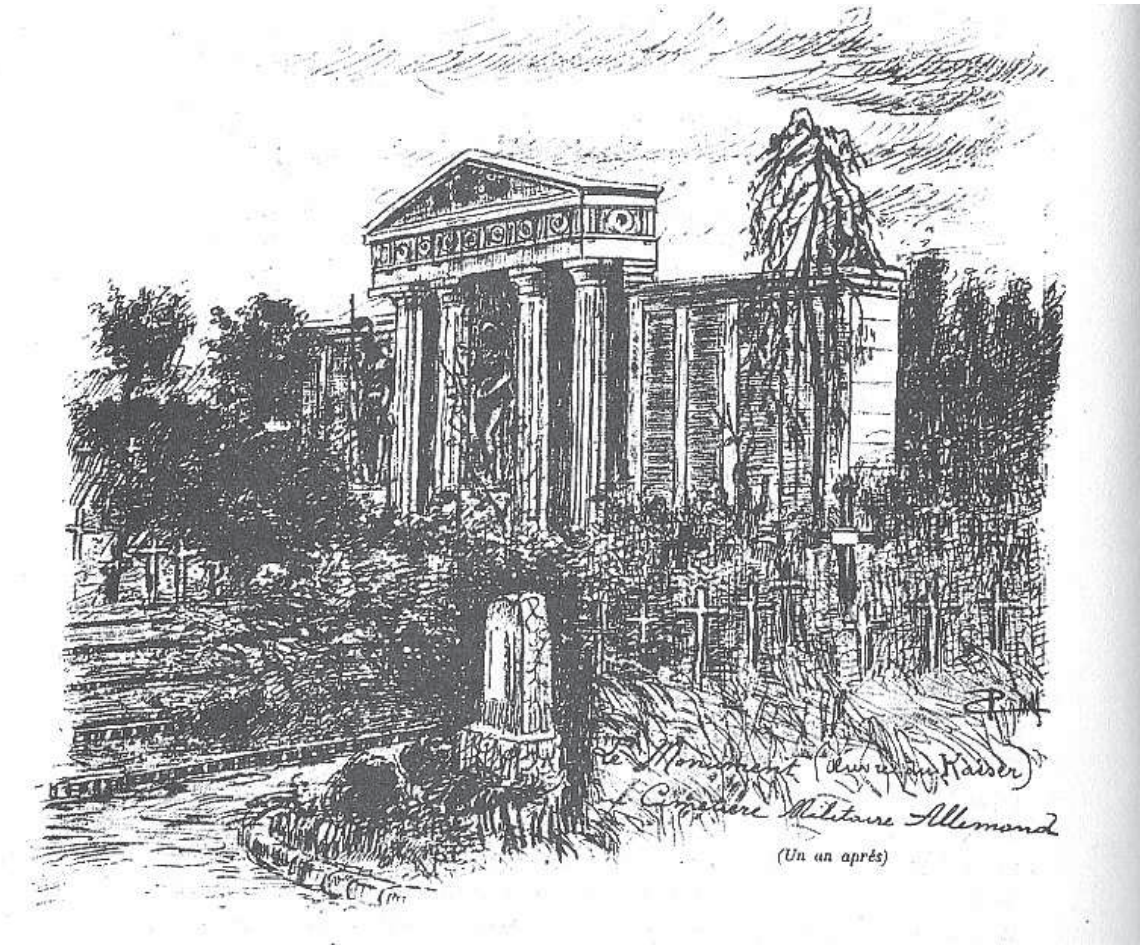

Dans les villages, la présence allemande se limite souvent au cantonnement de la troupe et de gendarmes. Là encore, ce sont les bâtiments publics qui sont les principaux lieux d'accueil de ces hommes. Les réponses des instituteurs en 1920 permettent d'avoir un aperçu sur l'usage qui a été fait des écoles (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 2:</u> L'usage fait par les Allemands des écoles réquisitionnées

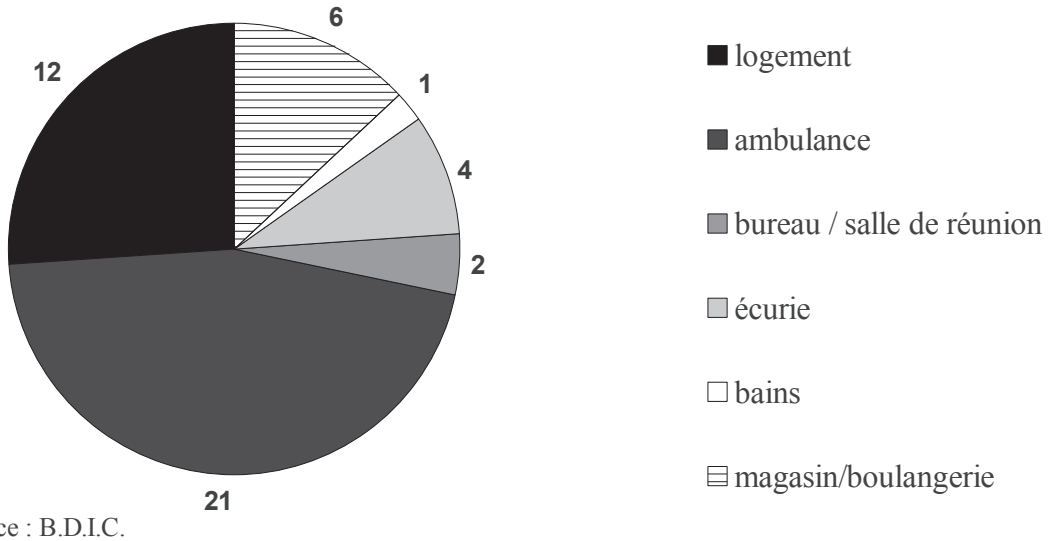

Source : B.D.I.C.

Si elles sont souvent prises pour loger les troupes, la proximité du front impose également de créer de nombreux lazarets un peu partout dans le département. En outre, le département de l'Aisne étant une terre de culture de la betterave, le paysage rural est parsemé de nombreuses sucreries[125] qui sont également transformées pour les besoins de l'armée d'occupation. Elles peuvent servir d'établissement de bains comme à La Neuville-Housset[126], de garages pour les automobiles comme à Montcornet[127], de magasins comme à Athies-sous-Laon[128], de casernement comme à Coucy-les-Eppes[129], ou cumuler ces deux dernières fonctions comme à Crépy[130].

Comme en ville, les habitants doivent loger les officiers, mais également les simples soldats. La famille Rousseaux, dont le chef est garde-frein à Viry-Noureuil[131], héberge pour la première fois trois cyclistes le 1er octobre 1914. À Buironfosse, 6 à 700 cavaliers doivent être

125 51 sucreries en 1913, essentiellement implantées dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Laon. *Annuaire officiel, administratif et statistique du département de l'Aisne,* Laon, Impr. du Courrier de l'Aisne, 1914, p. 505.

126 Témoignage d'Eugénie DERUELLE, le 09/02/15, Guillaume GIGUET (présentation), *Les Carnets d'Eugénie Deruelle. Une civile en zone occupée durant la Grande Guerre,* Amiens, Encrage, 2010, p. 75.

127 FRAD074 4 M 519, PV n°4053.

128 *Ibidem*, PV n°3881.

129 FRAD074 4 M 518, PV n°2169.

130 FRAD074 4 M 519, PV n°4053.

131 Voir en annexes, « Carte 11: Les communes de résidence des témoins pendant la guerre », p. 1037.

logés le 23 septembre 1914[132], c'est à 4 000 hommes qu'il faut trouver un lit le 11 septembre 1914 à Étreux, commune qui comprenait moins de 1 500 habitants en 1911. Albert Denisse en case quatre dans le grenier, 10 autres s'installent sur de la paille répandue dans la salle à manger[133]. Certes, cette situation ne dure guère mais elle révèle que la présence allemande peut être beaucoup plus dense que dans les villes. Dans une commune éloignée du front comme Le Nouvion, comptant près de 3 000 habitants avant-guerre, ce seraient tout de même 300 soldats de la *Landsturm* qui cantonneraient en permanence[134]. La densité militaire serait donc très élevée : même les territoires les plus en arrière du front ne sont pas des « espaces vides d'occupants »[135], leur présence est partout notable.

Pour Philippe Nivet, ces installations en ville comme à la campagne ne répondraient pas à de simples logiques militaires, elles correspondraient à une « germanisation culturelle » de la France occupée :

> *« Installés durablement, dominant l'administration, les occupants travaillent donc à la germanisation du territoire occupé, totalement coupé de la France. »*[136]

Et il prend pour exemple l'apparition de la langue allemande dans le paysage urbain. Effectivement, les témoignages, les cartes postales et les photographies indiquent bien que les rues sont rebaptisées, des enseignes et des panneaux indicateurs en lettres gothiques font leur apparition. En juin 1915, l'avocat Jean Marquiset, âgé de 30 ans, relève que les deux rues du faubourg de Leuilly, en bas de Laon, ont reçu des noms allemands[137]. Des plaques de rues allemandes sont également posées, au Nouvion en juillet 1915 et à Sains-Richaumont, en Thiérache, en mars 1916[138]. Une plaque de ce type a été photographiée dans le village de Bruyères-et-Montbérault, à 8 kilomètres au sud-est de Laon (voir illustration, ci-dessous).

---

132 Octave CASSELEUX, 23/09/14.

133 Albert DENISSE, 11/09/14, témoignage conservé aux FRAD002, 1 Mi 769.

134 Marc BLANCPAIN, *Grandes Heures d'un village de la frontière. Le pays de Sambre et Meuse,* Paris, Perrin, 1964, p. 252.

135 Expression de Pierre Montagnon reprise par Peter LIEB et Robert O. PAXTON, « Maintenir l'ordre en France occupée. Combien de divisions ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 112, 2011/4, p. 121.

136 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 55.

137 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 96.

138 Samuel LEMAIRE, 29/07/15 et *Les carnets d'Eugénie Deruelle. op. cit.*, p. 171.

<u>Illustration 3:</u> *La* SchwarzStraße*, à Bruyères-et-Montbérault* (photographie de Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois, op. cit.*, p. 72)



En fait, la double dénomination, française et allemande, perdure. Les Français continuaient de désigner les rues comme ils en avaient l'habitude, mais pour aider les troupes à se repérer, les grands axes ont été rebaptisés avec des noms allemands, bien plus parlants au soldat. Dans certains cas, on trouve des traces de cette double dénomination. Aussi, Karl Lotze, peintre de guerre de la VIIe Armée[139], dans son album de photographies sur Vervins, note-t-il « Rue de Paris » et « *Königsplatz* » pour localiser le carrefour, ci-dessous :

139 Daniel et Nelly LÉGÉ, *Karl Lotze, un peintre en campagne à Laon*, Dupli Imprimerie, Margival, 2004, 127 p.

<u>Illustration 4</u>: Königsplatz*, Rue de Paris*, Photographie de Karl Lotze, Vervins, 1917 (B.D.I.C. DM 1890)



Le nom de « Rue de Paris » étant évocateur pour un Allemand, il a été gardé, du moins dans l'usage courant. S'il y a projet de germanisation, on voit par là qu'il rencontrerait des résistances au sein même de l'armée allemande.

Il est cependant incontestable que l'allemand a une grande visibilité dans le paysage quotidien, comme l'atteste ce dessin du même Karl Lotze :

<u>Illustration 5</u>: *Straßenbild in Laon*, dessin de Karl Lotze, 1915 (B.D.I.C. EST 3872 5)



La rue Saint-Jean, artère principale de la vieille ville, est tout d'abord encombrée de voitures militaires, de cavaliers, de soldats et d'officiers. Nous sommes dans une ville de garnison. Des enseignes de magasins en français côtoient des enseignes en allemand, c'est le signe de la reprise d'un certain nombre de locaux commerciaux par l'armée occupante mais également par des civils allemands. La présence de telles inscriptions est par ailleurs confirmée par les cartes postales[140] et les témoignages[141]. Une version du dessin de Karl Lotze porte d'ailleurs le

140 Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois, op. cit.*, p. 20-23.

141 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 62 et Marcel MACON, 02/02/15 et 05/05/15.

tampon d'un bijoutier alsacien qui s'y est installé : « *Johannes Hahn, Uhrmacher, Laon, Rue St. Jean, Frankreich* »[142].

Au second plan, dans le centre de l'image, flottent deux drapeaux allemands. En effet, les symboles nationaux et républicains ont disparu des façades des bâtiments publics pour être remplacés par les symboles allemands :

> *« Dans la salle de la Kommandantur, ils ont remplacé le buste de la République par le portrait de Guillaume. »*[143]

Enfin, même l'heure telle qu'elle est indiquée à l'horloge, accrochée à l'immeuble de droite, rappelle cette présence allemande. L'autorité d'occupation impose effectivement l'heure allemande (avec une ou deux heures de décalage avec l'heure de Paris, selon la saison) aux horloges publiques[144] : elle devient l'heure officielle pour toutes les convocations et le couvre-feu. Les murs se couvrent également d'affiches allemandes, rappelant les ordres et proclamations à destination de la population mais également de la troupe. Parmi cet affichage, le plus couru est celui des communiqués de guerre. À Saint-Quentin, les soldats, mais également la population, peuvent les lire, à partir d'octobre 1914, devant le poste de garde[145]. Jean Marquiset les signale en décembre à Laon[146]. Les personnes connaissant l'allemand les traduisent pour les autres, comme le croque assez ironiquement le journaliste Élie Fleury, âgé de 60 ans en 1914 : « l'un traduit fiévreusement tandis que les autres passent la tête sur ses épaules et regardent le texte avec d'autant plus de fixité qu'ils n'y comprennent rien ».[147]

Cette présence allemande protéiforme bouleverse le cadre habituel de vie des habitants. Certains se sentent presque étrangers dans leur ville, comme l'avocat saint-quentinois Fernand Maréchal, âgé de 57 ans en 1914, qui a publié ses impressions après-guerre sous le pseudonyme Marc Ferrand :

> *« La rue est triste, tout nous y rappelle que nous sommes étrangers dans notre pays. Voici une troupe armée qui passe ; elle croise un officier, un cri rauque, le pas de parade. Sur la grand'place la relève de la garde, avec ces mouvements*

142 Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois, op. cit.*, p. 21.

143 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 78.

144 Paul CLAIRAMBEAU, 27/09/14 ; Marcel MACON, 15/10/14 ; Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. II, p. 78 ; Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 49.

145 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 56.

146 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 63.

147 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, , p. 182.

d'automates qui nous semblent grotesques et que ces gens exécutent avec un sérieux déconcertant. »[148]

La nouvelle autorité, militaire et étrangère, se manifeste ici par le spectacle de la relève de la garde sur la place de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, Fernand Maréchal y voit un rituel folklorique mettant en scène, selon l'avocat, tout ce qui ferait la spécificité de la culture nationale et militaire allemande. Ce passage nous rappelle également que l'espace sonore de la ville est modifié : la population entend parler une langue qu'elle ne connaît pas, les interpellations militaires en donnent d'ailleurs une impression de dureté. Fréquemment, les soldats donnent des concerts dans les rues, offrant une autre coloration sonore de la présence ennemie.

Pour Alfred Migrenne, c'est justement cette « invasion » de l'espace sonore qui devient insupportable :

« Que les Allemands aient transformé la ville de Guise pour les besoins militaires, qu'ils aient changé les noms des rues, les numéros ; que certaines maisons abandonnées aient été meublées aux frais de la ville avec tout le confort désirable pour loger des officiers, c'est dans l'ordre des choses, étant donnés les événements. Mais ce qui est bien fait pour nous exaspérer c'est qu'on y fait de la musique, qu'on y chante, qu'on y danse. »[149]

Ce n'est pas une éventuelle « germanisation » que redoute ou prend en détestation Alfred Migrenne : les installations allemandes lui apparaissent normales étant donné la situation militaire. En revanche, il ne supporte pas les manifestations de joie, les festivités de l'ennemi.

Le mot de « germanisation », employé par Philippe Nivet, apparaît même dans un témoignage décrivant la ville de Laon décorée pour la Fête-Dieu[150]. En effet, les grandes fêtes religieuses et nationales sont l'occasion de mises en scène de la présence germanique et du pouvoir impérial. L'anniversaire de Guillaume II, le 27 janvier 1915, constituant l'apogée en la matière :

« Le perron de l'hôtel de ville est devenu l'autel de ce nouveau dieu qu'est le kaiser. Devant la porte centrale tapissée de verdure sur laquelle se détache un

148 Marc FERRAND, *La Ville mourut*, Paris, Editions de la Vie universitaire, 1923, p. 108-109.

149 Alfred MIGRENNE, 26/03/15.

150 Marcel MACON, 06/06/15.

grand W jaune, le buste en plâtre du divin Guillaume, au-dessus duquel est suspendue une couronne en branche de sapin doublée de papier rouge. »[151]

La photographie ci-dessous représente cette fête, mais la description correspondant assez peu, sans doute s'agit-il là de celle organisée en 1916[152].

<u>Illustration 6</u>: *Rathaus Laon - Kommandantur mit Festplatz*, carte postale, sans date (Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois, op. cit.*, p. 25)

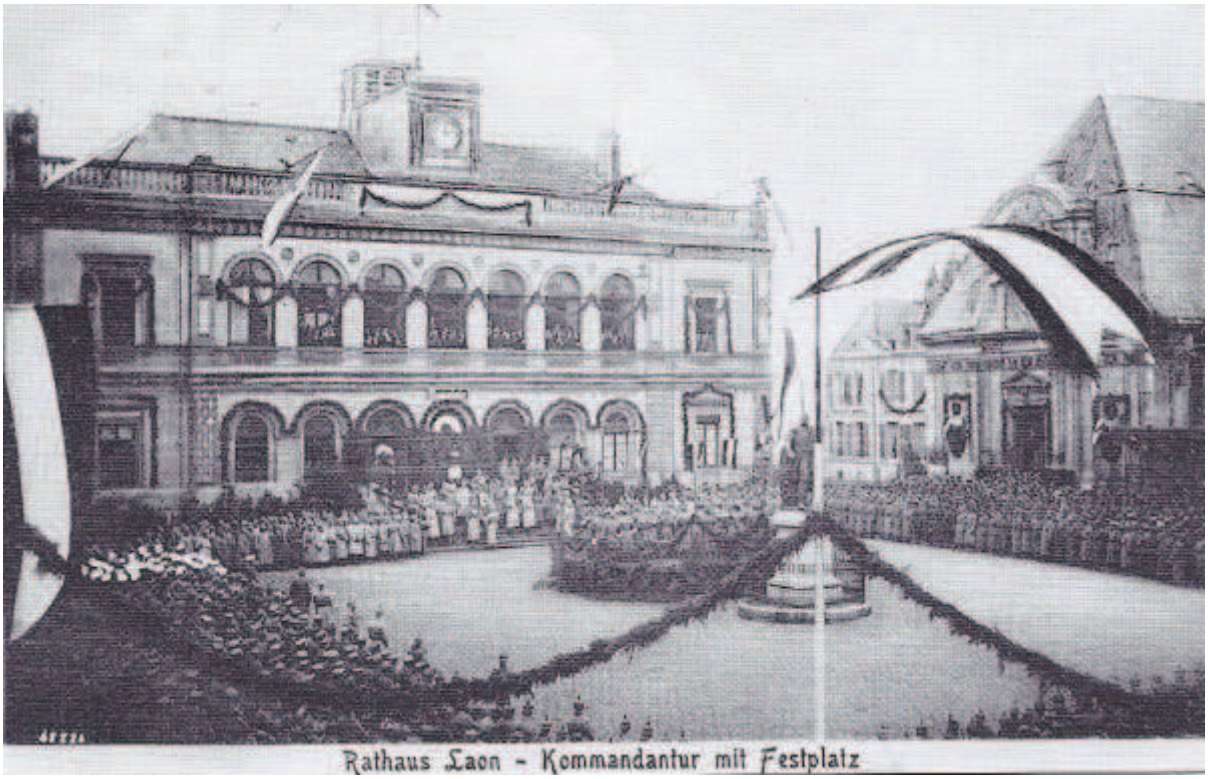

L'Hôtel de Ville, en arrière-plan, sert effectivement de décor de théâtre à cette fête impériale. L'ordonnancement parfait des troupes dessinant un carré sur la place de l'Hôtel de Ville montre bien qu'il s'agit avant tout d'une cérémonie militaire, extrêmement codifiée, mêlant les symboles du pouvoir impérial aux attributs militaires. Seules les branches de sapin, au premier plan et aux fenêtres, apportent une note plus festive. La population civile est exclue de tels événements, renforçant là encore l'impression d'être étranger chez soi :

« Pas un Français, on le conçoit, n'assistait à cette cérémonie et c'est pour l'avoir vue de chez un ami que je la décris […]. »[153]

Le temps de la fête, la vieille ville devient une cité allemande dont le décor sert aux mises en

151 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 73.

152 Une description de la carte postale, sur un site de collectionneurs, donne la date de 1916.

153 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 75.

scène du pouvoir impérial alors que les habitants sont confinés chez eux. La cérémonie est donc organisée par les autorités militaires, à destination des soldats ; il n'est pas question d'y associer la population civile dans le but éventuel de la « germaniser ». Ces manifestations, exceptionnelles par nature, ne représentent pas le quotidien d'une ville occupée et ne concernent pas directement la population.

Nous avons vu que le cadre de vie des civils est bouleversé par la présence allemande. Le front n'étant guère loin, cette présence est imposante, elle est à la fois visuelle et sonore et revêt des aspects très variés. Cela a pu donner l'impression aux habitants de ne plus se sentir tout à fait en France, d'être étrangers chez soi. Cependant, le terme de « germanisation » est largement impropre, car il sous-entend une volonté d'acculturation de la population locale comme si l'ambition était d'annexer les départements occupés, de la même manière que l'Alsace et la Moselle ont été germanisées. Or, il est clair qu'un tel projet n'existe pas, sauf pour les cantons de Briey et Longwy[154]. L'usage du français n'est pas combattu, bien au contraire ; les officiers se font fort de parler français avec leurs hôtes, sa maîtrise restant un signe de distinction sociale au sein de l'aristocratie allemande. Guillaume II, lui-même, discute dans un français sans accent avec le maire de Saint-Quentin[155]. Les autorités d'occupation utilisent également le français comme langue de communication avec la population civile : les affiches sont écrites en français, grâce à l'emploi d'interprètes. Dans la vie quotidienne, l'allemand n'a pas non plus supplanté le français : les habitants se font comprendre des soldats par un mélange de mots allemands, picards et français[156]. Quand les classes rouvrent, sous l'impulsion des autorités d'occupation, aucune consigne n'est par ailleurs donnée pour enseigner l'allemand. Les enfants continuent d'apprendre l'histoire de France même si certains manuels, en particulier celui d'Ernest Lavisse, sont interdits[157].

En outre, si la présence allemande est particulièrement importante en ville et à proximité du front, elle semble moins visible dans les communes plus éloignées. L'album photographique de Karl Lotze nous montre des rues de Vervins quasi-désertes, donnant l'impression d'une commune peu transformée par l'occupation ennemie. Sur la place du Marché (voir,

154 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 50 et Philippe NIVET, *La France occupée, 1914-1918*, *op. cit.*, p. 38.

155 Élie FLEURY, *Sous la botte*, vol. I, *op. cit.* p. 242.

156 voir chapitre 6, 2.1.2. « Développer des modes de communication », p. 829.

157 D'après les récits des instituteurs, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622, B.642, B.678, B. 680 et 1126/05.Bx.008.

illustration 7, ci-dessous), seule la présence de soldats, dans l'ombre, à gauche de la photographie, rappelle l'occupation. L'unique inscription visible est celle, en français, d'une mercerie, au centre. La ville ne semble s'animer et se militariser qu'en de rares occasions, comme lors de parades ou de concerts (voir, illustration 8, p. Erreur : source de la référence non trouvée).

<u>Illustration 7:</u> *Marktplatz* (Place du Marché à Vervins), photographie de Karl Lotze, 1917 (B.D.I.C. DM 1890)

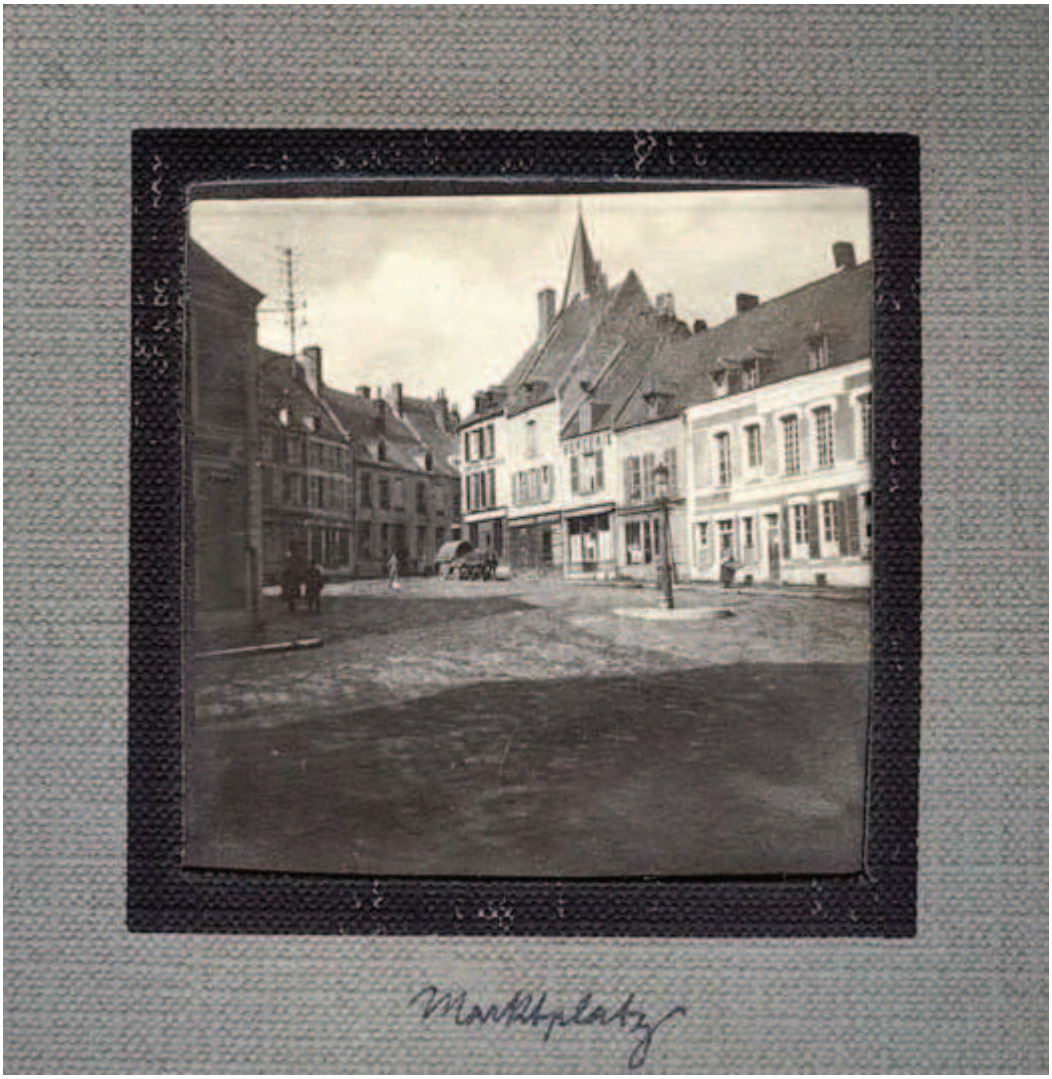

Quant aux cartes postales allemandes de communes de l'Aisne, elles montrent des troupes nombreuses dans les villages proches du front, mais ailleurs l'atmosphère est plus calme. Suzanne Beck, à Crécy-sur-Serre, à 18 kilomètres au nord de Laon, apprécie même que des troupes viennent loger au printemps 1915 et au printemps 1916, car cela anime le village[158].

158 Témoignage de Suzanne BECK, 06/05/16, Historial de Péronne, inv. 26176 à 26189.

Les choses changent cependant en 1917, au moment où la concentration des troupes devient maximale. En tout état de cause, la présence allemande n'est pas partout aussi dense. Surtout, les installations à la campagne prennent des formes plus traditionnelles de cantonnement et d'ambulances. Elles ne revêtent pas les multiples visages de la présence allemande en ville. Parler de germanisation apparaît donc abusif à plus d'un titre.

<u>Illustration 8:</u> *Vervins, Marktplatz*, photographie de Karl Lotze, 1917 (B.D.I.C. DM 1890)

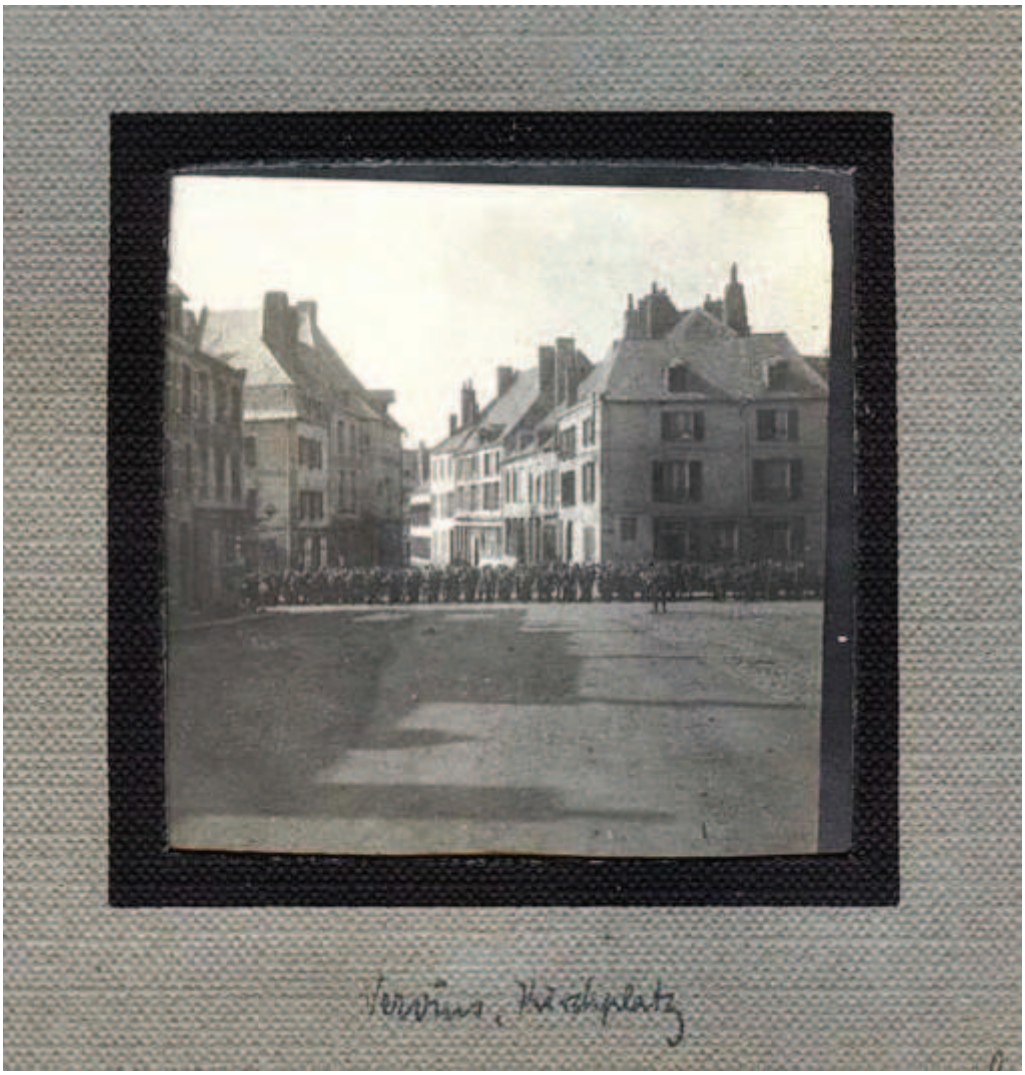

2. UNE PRIORITÉ : ASSURER LA SÉCURITÉ DES TROUPES

L'armée allemande s'installant sur un territoire ennemi, ce territoire devenant sa base arrière

sur le front Ouest, il lui était impératif de contrôler étroitement la population civile afin de s'assurer de sa docilité, ou du moins de la sécurité des troupes allemandes qui y stationnaient. Georges Gromaire convient que poursuivre un tel dessein est, somme toute, logique :

> *« Il ne faut donc pas s'étonner si les Allemands ont eu recours à des précautions militaires nombreuses pour assurer la liberté de leurs mouvements et la sécurité de leur armée. »*[159]

En revanche, ce qui surprend les historiens et choque la population civile est la dureté des méthodes utilisées pour maintenir l'ordre :

> *« La liberté des habitants fut complètement supprimée. Un flot de défenses, d'injonctions s'abattit sur la population civile. La terreur administrative remplaça la terreur militaire de la période de l'invasion. Des affiches, presque tous les jours, interdisaient toujours de nouvelles choses. »*[160]

Ce mot de terreur, voire de terrorisme, est très fréquemment utilisé par les historiens français de l'occupation. Annette Becker définit le régime d'occupation comme « un paradigme de brutalité imposée, de terrorisme au sens premier, fait pour impressionner la population civile et la maintenir en état de choc par l'emploi systématique de mesures d'exception, et de violences »[161]. Et Philippe Nivet conclut sa synthèse sur la France occupée en affirmant qu' « un véritable régime de "terreur" s'est imposé »[162]. L'emploi des guillemets est justifié par le fait que c'est le mot utilisé par les civils occupés dans leurs témoignages. Mais ces termes de « terreur » et de « terrorisme » sont-ils alors autre chose qu'un élément attendu du discours des civils, dénonçant les exactions ennemies, un *topos* du réquisitoire contre l'occupant ? Parler de « régime de terreur » sous-entend que l'autorité allemande poursuit une politique, marquée par la violence, mais qui est réfléchie, explicite et uniforme sur l'ensemble du territoire. Plus précisément, les mesures garantissant la sécurité des troupes procèdent-elles de cette volonté de maintenir la population « en état de choc » ? Seul, l'examen précis des pratiques de l'armée allemande, de la chronologie des faits, mais également des justifications amenées par les commandants, permettra d'apporter des éléments de réponse.

---

159 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 64.

160 *Ibidem*, p. 65.

161 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 52.

162 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 373.

2.1. LA TRAQUE DES « SOLDATS CACHÉS »

Nous avons souligné à quel point les représentations au sein de l'armée allemande sur les civils étaient marquées par l'expérience de 1870 et la figure du franc-tireur. Les mesures prises par les différentes armées témoignent de cette hantise que les habitants, d'une manière ou d'une autre, menacent la sécurité des troupes allemandes et aident les armées adverses, bref qu'ils poursuivent la guerre par d'autres moyens[163].

Les premiers avis affichés par les armées appellent au calme une population jugée dangereuse. Le premier jour de l'invasion, à Saint-Quentin, le maire doit diffuser un message indiquant que le « gouvernement militaire allemand » « vient avec des sentiments paisibles et ne veut pas faire la guerre à la population civile »[164]. À Laon, c'est la même chose :

> *« Le maire de Laon informe la population que l'armée allemande ne causera aucun dégât si les habitants ne se livrent à aucun acte d'hostilité »*[165].

Message d'apaisement mais également promesses de sanctions collectives au cas où la soumission de la population occupée ne serait pas totale. D'ailleurs, quand un soldat est tué, lors d'une rixe, par un habitant, le 14 septembre, la Ville de Laon est condamnée à une amende de 20 000 francs[166].

2.1.1. LES PRINCIPES DÉFINIS PAR LE GRAND-QUARTIER-GÉNÉRAL

S'il y a« régime de terreur » au singulier, cela implique que la politique menée par l'occupant est décidée, non pas au niveau des armées, mais au niveau du Grand-Quartier-Général. Or, il faut attendre la mi-novembre pour que soit largement diffusée une première proclamation, émanant du Grand-Quartier-Général, définissant les devoirs de l'occupant et de l'occupé :

> *« L'Allemagne fait la guerre, qui lui a été imposée par la diplomatie de la Triple Entente, seulement et uniquement contre la force militaire de la France et de ses alliés. La population civile des régions occupées par nos troupes n'a rien à*

163 Thomas WEBER estime que cette « espionnite » était très répandue. Lille était par exemple perçue par les hommes du régiment List comme un nid d'espions et de combattants clandestins, *op. cit.*, p. 52.

164 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op.* cit., vol. I, p. 24.

165 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 26.

166 FRAD002 Laon 4 H 266.

craindre, tant qu'elle restera tranquille et tant qu'elle se conformera strictement aux lois de la guerre et à nos ordres.

Malgré nos différentes proclamations dans ce sens, quelques indigènes se sont laissé entraîner à commettre des actes répréhensibles au détriment de nos intérêts militaires. En agissant ainsi ils se sont mis eux-mêmes en dehors des rangs de la population civile. Ils perdent en conséquence les avantages attachés aux personnes ne se trouvant pas dans les armées ennemies.

J'exhorte la population civile de nouveau à s'abstenir de tout acte d'hostilité contre nos troupes ; elle doit s'abstenir de tout appui donné à nos ennemis militaires. Toute contravention sera réprimée d'après les lois de la guerre, qui seront appliquées avec la dernière rigueur. »[167]

La proclamation définit d'abord des principes généraux qui découlent, en réalité, des conventions de La Haye : la distinction est faite entre l'État belligérant et sa population civile, distinction qui est considérée comme un des principaux acquis des conférences internationales sur la paix[168]. La légitimité de l'autorité d'occupation n'est alors plus fondée sur la victoire militaire mais sur le respect des conventions internationales. Les civils ne doivent pas obéir parce que l'armée allemande a pour elle la force, mais parce qu'elle est garante du respect des lois de la guerre. Cependant, le discours est paradoxal, puisque dans la suite de la proclamation, le Grand-Quartier-Général explique qu'il peut s'affranchir des principes des conventions internationales. Il est bien stipulé que ceux qui menaceraient la sécurité des troupes allemandes, se mettraient « en dehors des rangs de la population civile ». Ils ne seraient alors plus protégés par les « lois de la guerre » sans être pour autant reconnus comme des combattants. En fait, ils sont considérés comme des personnes aidant « nos ennemis militaires », c'est-à-dire des traîtres. Ils tombent alors sous le coup de l'article 161 du Code Pénal militaire et de l'article 89 du Code Pénal impérial et peuvent être condamnés à mort.

La proclamation liste ensuite les types d'actes répréhensibles qui constituent un danger grave pour les armées d'occupation. Ils concernent en premier lieu les soldats ennemis qui ne se seraient pas rendus et se dissimuleraient parmi la population civile (art. 1) : les personnes et les administrations civiles ayant connaissance de tels cas doivent les dénoncer sous peine de

167 Proclamation du Grand-Quartier-Général, du 15/11/14, S.A.H.V.T.

168 François COLL, *op. cit.*, p. 172.

sanctions sévères (art. 2 et 3). Ces « soldats cachés », quant à eux, sont menacés de mort (art. 5). La deuxième catégorie d'actes répréhensibles porte sur les formes de « trahison » (art. 6) à l'égard de l'armée d'occupation. À cette fin, toutes les communications sont interdites : les téléphones, télégraphes, appareils photographiques, pigeons-voyageurs, les bicyclettes et les automobiles doivent être livrés à l'autorité allemande (art. 7-8). Les actes de sabotage sont sévèrement réprimés avec des menaces de sanctions collectives, « les Maires et les Adjoints ou leurs représentants » étant « responsables de la bonne tenue de leurs communes » (art. 9).

Malgré les nombreuses références aux lois de la guerre, la brutalité des méthodes policières semble contraire aux Conventions de La Haye. Tout d'abord, l'article 44 du règlement de la Convention stipule qu'« il est interdit à un belligérant de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur l'armée de l'autre belligérant ou sur ses moyens de défense »[169]. L'autorité allemande ne devrait alors pas obliger la population à dénoncer la présence de « soldats cachés » (art. 2 et 3). Les menaces à l'encontre des municipalités semblent également en contradiction avec ce règlement : « Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables »[170]. Si les buts poursuivis par l'armée allemande dans sa pratique policière, à savoir assurer la sécurité de ses hommes, apparaissent comme légitimes (lutte contre les soldats en civils, l'espionnage et le sabotage), ce sont bien les méthodes et la répression, telles qu'elles sont ici annoncées, qui sont violentes, avec des mesures qui vont au-delà de ce qui était prévu par la Convention de La Haye de 1907.

Dans cette proclamation, le Grand-Quartier-Général s'adresse à la population civile pour lui indiquer quels actes seront interprétés comme une subversion, voire une trahison, à l'égard de l'autorité allemande. Les modalités de la répression sont également esquissées : sanctions collectives, appels à la dénonciation, sanctions qui peuvent s'affranchir des « lois de la guerre ». Les pratiques policières des différentes armées s'appuient ensuite sur les grandes orientations ainsi définies. Pour autant, on ne peut pas dire que cette proclamation vise à maintenir en état de choc la population civile : d'une part, parce que les références aux « lois de guerre », bien qu'allusives, tentent de faire correspondre les mesures policières envisagées avec les droits reconnus aux civils, d'autre part, parce que l'objectif principal est d'obtenir l'obéissance de ces derniers non pas en les terrorisant mais en les rassurant sur les buts de

169 Article 44 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, déjà cité.

170 Article 50 du Règlement.

l'armée d'occupation. Il ne s'agit pas de faire la guerre aux civils, mais bien davantage de l'éviter.

2.1.2. DE NOMBREUX SOLDATS PIÉGÉS PAR L'AVANCÉE ALLEMANDE

La première menace que met en avant le Grand-Quartier-Général concerne les soldats ennemis dissimulés parmi la population. En effet, l'avancée rapide de l'armée allemande n'a pas seulement surpris la population civile, mal informée, ou plutôt désinformée, par les autorités françaises et une presse muselée[171], sur la réalité de la situation militaire ; elle a également pris de court de nombreux combattants anglais et français dans leur retraite vers le sud. Les différentes escarmouches qui ont accompagné l'invasion dans le nord du département, témoignent de cette surprise. Les récits sur l'invasion font état de combats inégaux entre des soldats alliés et les troupes allemandes. Souvent, ceux-là croyaient avoir affaire à quelques *Uhlans* égarés et n'avaient pas conscience de l'avancée allemande. À Trosly-Loire, à dix kilomètres au sud de Chauny, trois gendarmes français, venus de Coucy-le-Château le 31 août, parce qu'on leur avait signalé la présence d'*Uhlans* la veille, tombent sur des cavaliers allemands. Les trois gendarmes se sont mis « au milieu de la route pour les empêcher de passer pensant sans doute que les Allemands étaient très peu nombreux, probablement les 7 signalés la veille ». En fait, ils seraient une trentaine selon Charles Lefort, jeune manouvrier de 19 ans[172] ; les trois gendarmes sont tués au cours de la fusillade. Autre exemple, celui du 10e régiment d'infanterie territoriale (R.I.T.) qui est envoyé, le 28 août, en mission de reconnaissance au nord de Saint-Quentin, à Bellenglise, et qui se retrouve face à l'armée d'invasion. Les hommes, âgés de 34 à 48 ans, mal équipés, du 10e R.I.T. ne font pas le poids : l'affrontement se conclut par la perte de 2 000 hommes[173] tandis que des centaines d'autres se débandent dans un désordre le plus total et se cachent parmi la population civile. Ailleurs, ce sont les troupes anglaises qui sont prises au dépourvu et battent en retraite en direction de la forêt.

---

171 Olivier FORCADE, « Censure, secret et opinion en France de 1914 à 1919 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000, n°58, p. 45-53.

172 Charles LEFORT, *L'occupation à Saint-Paul-aux-Bois*, récit manuscrit, FRAD002 DS 188/3.

173 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 18-20 et S.H.D. 26 N 774/16, J.M.O du 10e R.I.T., 28/08/14, en ligne [URL : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/img-viewer/26_N_774_016/viewer.html]

Ces soldats alliés restés en arrière du front se comptent en plusieurs centaines, voire en milliers d'hommes au lendemain de l'invasion. « Quelques » soldats anglais seraient cachés dans la forêt autour du Nouvion[174] et de Guise[175], celle de Saint-Michel servirait de refuge, pendant un an, à une compagnie entière (soit 240 hommes)[176] et enfin ce ne seraient pas moins de 1 500 soldats anglais et français qui se cacheraient dans la forêt de Saint-Gobain[177]. Si les chiffres sont sûrement exagérés, les différents récits convergent pour dire que la forêt constitue un abri non seulement pour des soldats isolés mais bien souvent pour des groupes d'hommes, parvenant à se dissimuler pendant plusieurs mois. Une vie dans la clandestinité s'organise : des cabanes en bois sont construites, des provisions et des tenues civiles sont recherchées auprès des habitants.

Autre lieu de concentration de ces troupes débandées, la ville de Saint-Quentin accueille des Anglais et des hommes du 10e R.I.T. dispersés après l'escarmouche du 28 août 1914. Ce sont plusieurs centaines à quelques milliers de soldats qui y auraient trouvé refuge. Selon Élie Fleury, une centaine d'Anglais seraient encore en ville en octobre 1914[178]. En décembre, le commandant d'Étape estime que Saint-Quentin abrite 267 hommes du 10e R.I.T. et une centaine d'Anglais[179]. Un de ces soldats cachés affirme, devant le Commissaire spécial chargé des rapatriés à Annecy, que « au moment de l'évacuation de Saint-Quentin, 2 000 Français, Anglais, Russes et Belges, étaient dissimulés dans la ville »[180], chiffre là encore sûrement exagéré. Les premières arrestations[181] renforcent toutefois la certitude des Allemands : les soldats cachés parmi les civils sont légion et constituent une cinquième colonne, menaçant gravement la sécurité des troupes allemandes. Il est donc urgent d'organiser la traque de tels hommes.

174 B.D.I.C. F delta 1126/05/Bx.008/5, Marc BLANCPAIN, *op. cit.*, p. 250.

175 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1618. et Alfred MIGRENNE, 31/12/14.

176 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3915 et d'après la citation au J.O. d'Edmond Demander lors de l'attribution de la Médaille de la Reconnaissance française, *Courrier de l'Aisne*, 28/07/23.

177 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2076.

178 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 64.

179 *Ibidem*, p. 90.

180 FRAD074, 4 M 518, P.V. n° 2780.

181 Au minimum, 5 soldats sont arrêtés à Saint-Quentin en octobre 1914. Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 65-66 et 153 ; FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3510.

2.1.3. UNE RÉPRESSION RELATIVEMENT MODÉRÉE EN 1914

Alors que la proclamation du Grand-Quartier-Général du 15 novembre 1914 était censée définir les modalités de la traque, celle-ci avait en réalité déjà débuté. On constate là encore que l'initiative revient davantage aux armées qu'au Grand-Quartier-Général. L'Inspection d'Étape de la I^e^ Armée, dans un avis du 29 octobre 1914, rend la municipalité du Nouvion responsable de la présence de soldats anglais dans la forêt environnante : elle doit verser une amende de 1 000 francs et est menacée de déportation si les Anglais ne se rendent pas. Ces derniers risquent également la peine de mort[182]. Le maire est arrêté, les adjoints diffusent alors l'ordre allemand dans les communes autour de la forêt et finalement six soldats anglais décident de se livrer[183]. À l'exemple de ce qui se passe au Nouvion, un peu partout, les commandants appellent, fin octobre, les soldats cachés à se rendre dans les Inspections d'Étape de la IIe[184] et de la VIIe Armée[185]. La traque est ainsi lancée, dans un premier temps, localement, par les commandants d'Étape, avant que le Grand-Quartier-Général n'explicite le statut des « soldats cachés ».

Sans doute, ces premières proclamations de l'autorité allemande ne rencontrent pas l'effet souhaité, il ne semble pas qu'il y ait de mouvements importants de soldats cachés venant se rendre auprès des commandants allemands. En revanche, de nombreux groupes d'hommes parviennent à s'exfiltrer vers la Belgique, dans l'espoir de rejoindre ensuite les Pays-Bas neutres . Un signe en est donné par le fait que les « soldats cachés » se comptent en centaines d'hommes alors que les arrestations dont on a gardé des traces, se chiffrent en dizaines d'hommes. Des petits réseaux plus ou moins structurés sont improvisés pour faciliter ces évasions ; ils fournissent des passeurs, des hébergements sûrs, des vêtements civils et des faux-papiers[186]. Il est évidemment difficile d'évaluer le nombre de soldats qui ont pu ainsi

182 B.D.I.C. F delta 1126/05/Bx.008/5 et Samuel LEMAIRE, 29/10/14.

183 Marc BLANCPAIN, *op. cit.*, p. 252 et Samuel LEMAIRE, 29 au 31/10/14.

184 Alice DELABRANCHE, 30/10/14 et B.D.I.C F delta 1126/04/doc 622.

185 Avis daté du 24/10/14, S.A.H.V.T ; Témoignage de Louis PAILLOT, daté du 24/10/14, FRAD02 J 2441 ; FRAD02 Laon 4 H 254, avis du 02/11/14.

186 Un des exemples les mieux connus est mené, dans le Nord, par la princesse de Croÿ et l'institutrice Louise Thuliez en lien avec, à Bruxelles, l'infirmière britannique Edith Cavell. Helen Mc PHAIL, *The Long silence. Civilian life under the German occupation of Northern France, 1914-1918*, Londres, I. B. Tauris, 1999, p. 137 et suivantes; Marie de CROŸ, *Le Martyre des pays envahis, Souvenirs,* Paris, Plon-

quitter le département de l'Aisne. D'après le récit fait auprès du Commissaire spécial aux rapatriés à Évian, il semblerait que la compagnie qui s'est cachée, pendant un an, dans la forêt près de Saint-Michel ait pu s'enfuir[187]. En fait, ceux qui prennent, le plus tôt dans la guerre, la décision de tenter le passage, ont de grandes chances de réussir, à un moment où le contrôle du territoire par l'autorité allemande est incomplet. Ainsi, les 15 hommes ayant trouvé refuge à Aubencheul, à la limite avec le Nord, sont partis au lendemain de l'invasion et ils n'ont pas été revus[188]. Sans parler de réseaux organisés, il semblerait que des habitants aient également aidé à ces exfiltrations. Une habitante de Guise est arrêtée pour ce motif durant l'été 1916[189]. Henriette Moisson, étudiante de 19 ans, évoque, quant à elle, l'existence d'un « comité secret pour le secours aux prisonniers évadés et cachés » à Saint-Quentin auquel son père serait lié[190].

La persistance de tels déplacements clandestins est révélatrice du faible maillage du territoire par les forces de police allemandes. Alors, pour compenser le manque de moyens, les commandants multiplient les mesures de contrôle au niveau communal. Les maires doivent, en octobre 1914, dresser la liste des habitants[191]. À Saint-Quentin, les commandants procèdent, fin octobre 1914, à l'aide de ces listes, à l'appel des mobilisables pour vérifier leur situation militaire[192]. Dans les autres communes de l'Inspection d'Étape, la revue des hommes se fait quelques jours plus tard[193]. Dans l'Inspection d'Étape de la VIIe Armée, la situation n'est guère différente : l'avis de recensement de la population est affiché le 30 octobre 1914 à Laon mais les hommes sont convoqués plus tardivement, entre le 7 et le 9 décembre 1914[194]. Les communes plus petites sont également touchées par ces ordres : la revue a lieu le 16

Nourrit, 1933, 283 p. ; Louise THULIEZ, *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1933, 286 p. ; Ambroise GOT, *L'Affaire Miss Cavell*, Paris, Plon-Nourrit, 1921, 185 p.

187 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3915.

188 *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.*, p. 93.

189 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1618.

190 Témoignage d'Henriette MOISSON, 23/02/16, B.D.I.C., Mfm 64. Voir également chapitre 6, 1.2.2. « Les actions clandestines subversives », p. Les actions clandestines subversives.

191 Avis affiché le 16/10/14 à Saint-Quentin selon Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin ou reproduction des 213 affiches apposées sur les murs de la ville du 25 août 1914 au 28 février 1917,* Feuillatre-Dupré, 1923, 416 p., *L'invasion du Catelet*, *op. cit.*, p. 89.

192 Convocation du 23 au 26/10/14 à Saint-Quentin d'après Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.* et le 08/12/14 à Laon, FRAD02 Laon 4 H 254.

193 Le 26/10/14 à Guise d'après Jules RABAUX, le 09/11/14 au Catelet d'après Alice DELABRANCHE.

194 FRAD02 Laon 4 H 254.

novembre à Rozoy-sur-Serre, le 28 novembre à Montcornet ou le 5 décembre à Vervins[195]. Des arrestations sont effectuées à ces occasions, Jean Marquiset note que les hommes dont la situation a paru suspecte, sont conduits à la caserne d'artillerie[196]. À Aubencheul, 4 soldats cachés ont ainsi été décelés et faits prisonniers[197].

En outre, la circulation à l'intérieur des régions occupées devient plus difficile, rendant délicate l'exfiltration. Les premières mesures limitant les déplacements, prises au lendemain de l'invasion, sont renforcées avec la mise en place d'un couvre-feu à 8 heures (heure allemande) et l'obligation de laissez-passer[198].

Sûrement conscientes de l'existence de tels réseaux d'exfiltration, les autorités n'ont de cesse de rappeler le contenu de la proclamation du Grand-Quartier-Général. À Saint-Quentin, une affiche invite les soldats cachés à se rendre, d'ici au 1er décembre : l'autorité assure qu'ils seront traités comme des prisonniers de guerre, sinon ils seront considérés comme des espions, encourant dès lors la peine de mort. Des otages sont également pris parmi les notables afin de faire pression sur les soldats cachés. D'après Élie Fleury, les hommes du 10e R.I.T. vont demander conseils auprès de la municipalité qui les incite à se soumettre. 272 soldats du 10e R.I.T. se seraient présentés au commandement allemand entre le 1er et le 3 décembre[199]. Le conseiller du maire de Saint-Quentin, Albert Labouret, avoué de 52 ans, donne le chiffre de 564 soldats anglais et français qui se seraient rendus après que l'affiche fut apposée[200]. L'avis de l'Inspecteur d'Étape de la IIe Armée semble avoir été plus efficace que la proclamation du Grand-Quartier-Général. Une des raisons est sans doute que la peine était plus explicite : le « soldat caché » risque d'être exécuté. Dans le même temps, l'ultimatum ouvre une porte de sortie pour ces hommes : en se rendant, ils sont assurés d'être traités comme des prisonniers de guerre. En outre, le fait d'avoir pris des notables comme otages permet de susciter des tensions sociales au sein de la population civile : une pression est

195 Louis PAILLOT, 16/11/14 ; Paul CLAIRAMBEAU, 28/11/14 ; Gabriel MÉRA, *Histoire de Vervins. 1914-1920*, Nancy, Impr. Vagner, 1936, 65 p.

196 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 59.

197 Alice DELABRANCHE, 04/12/14.

198 Ordre du 23/10/14 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.* que l'on retrouve également à Étreux le 22/10/14, Albert DENISSE, 22/10/14. Ordre du 06/10/14 à Laon, FRAD002 Laon 4 H 254.

199 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 90.

200 Notes d'Albert LABOURET, 16/02/15, A.M.S.Q. 4 H 178. Un professeur du lycée de la ville estime également à 500, le nombre de soldats qui se seraient rendus, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

directement mise sur les hommes qui resteraient cachés et menaceraient ainsi l'ensemble des habitants de représailles.

2.1.4. LE DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION EN 1915

Si la traque des soldats cachés a commencé en 1914, elle reste relativement modérée et respecte généralement les principes des Conventions internationales de La Haye (voir diagramme, ci-dessous). Les hommes qui sont arrêtés, sont envoyés en camps de prisonniers en Allemagne et les civils qui les ont aidés sont également condamnés à de la prison. Quelques condamnations à mort ont cependant été prononcées mais elles ont été commuées[201]. En fait, c'est au cours du premier trimestre de 1915 que la répression revêt des modalités plus brutales. À l'aide des récits de l'occupation et des affiches placardées par l'autorité allemande, nous pouvons dater l'arrestation de 77 « soldats cachés » sur le département. Elles sont nombreuses au début de l'occupation, mais si elles débouchent très largement sur l'internement dans un camp de prisonniers en 1914, la sanction la plus fréquente au cours du premier trimestre 1915 est désormais la peine de mort.

<u>Diagramme 3</u>: Les sanctions à l'encontre des « soldats cachés » (1914-1917)

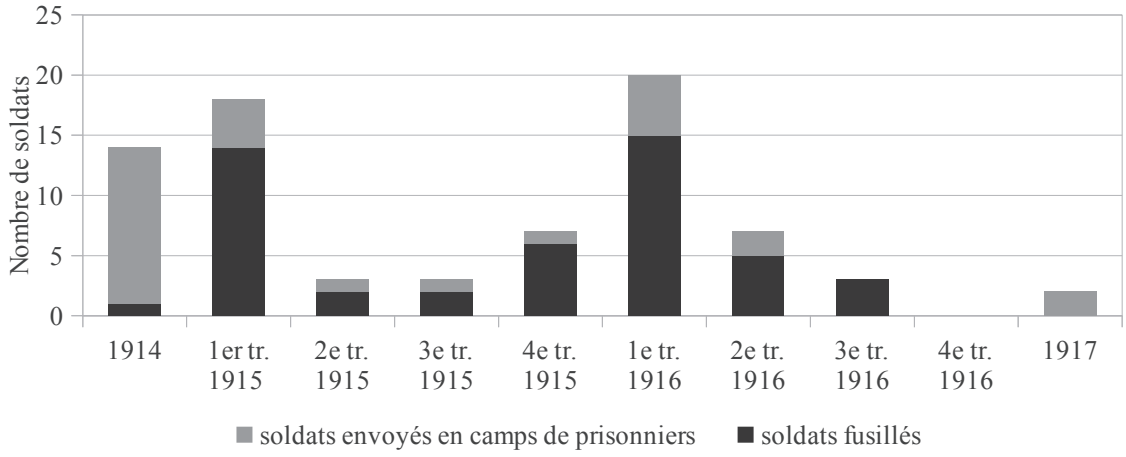

Le cas le plus dramatique a lieu à Iron, à 7 kilomètres au nord de Guise, dans la zone d'Étape de la I^e^ Armée : 11 Anglais se sont réfugiés dans un moulin mais ils sont découverts suite à une dénonciation. Ces 11 Anglais, ainsi que le tisseur qui les avait logés, sont condamnés à

201 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 65-66, 86 et 153.

mort et exécutés le 25 février 1915[202]. Le commandant d'Étape fait la publicité de cette affaire par le biais d'affiches placardées dans la ville de Guise :

> *« Malgré mes multiples avertissements, le tisseur Chalandre d'Iron abritait onze Anglais depuis la fin de décembre. Il les nourrissait également. J'ai fait prisonniers les Anglais et la famille Chalandre dont on a brûlé l'habitation. Les Anglais étaient en possession de fusils armés. J'ai fait fusiller les Anglais et le père Chalandre, Madame Chalandre, sa fille et son fils ont dû passer au Conseil de guerre, Madame Chalandre est condamnée à 4 ans de Maison de correction, sa fille Germaine à 2 ans et demi et son fils Clovis à 3 ans de Maison de correction. […]*
>
> *J'avertis encore ceux qui voudraient secourir des soldats ennemis : ils seront condamnés à mort. Mais j'engage les soldats qui se trouveraient encore dans le pays de se rendre volontairement s'ils ne veulent pas être fusillés quand je les prendrai. À ceux qui se rendront d'eux-mêmes, il n'arrivera rien, ils seront envoyés en Allemagne comme prisonniers de guerre. »*[203]

Le fait d'avoir en sa possession des armes est considéré comme un facteur aggravant qui justifie la peine de mort. Le commandant nomme les civils reconnus coupables d'avoir aidé les soldats anglais et détaille les sanctions pour chacun. L'enjeu est évidemment de choquer la population qui connaissait éventuellement la famille Chalandre ; la sanction est brutale pour être exemplaire. Si l'autorité allemande manque de gendarmes et de policiers pour surveiller correctement les civils, elle compte compenser ce déficit par une politique qui terrorise la population pour obtenir sa soumission. La conclusion de l'affiche ne fait aucun doute sur ce point : les soldats cachés, comme les civils qui les hébergent seront condamnés à mort. Là encore, la promesse d'avoir la vie sauve si l'on se rend et l'avertissement clairement adressé aux civils montrent bien qu'il s'agissait avant tout de faire un exemple, exemple dont on fait la publicité pour obtenir la reddition des autres « soldats cachés ». Le même choix de la sanction exemplaire semble avoir conduit à l'exécution de deux soldats britanniques à Saint-Quentin, début mars[204].

C'est dans ce contexte que les Inspecteurs d'Étape publient de nouveau une affiche avec un

---

202 « 25 février 1915... une fusillade tragique au château-fort », *La Voix du Nord*, 25/02/1970, Derek SMITH, « Shot by the Enemy, at the Chateau », *Gun Fire*, n° 44, p. 33-45.

203 Extrait de l'affiche signée du commandant Waechter à Guise, 25/02/15.

204 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 151-154.

ultimatum au ton plus menaçant. L'Inspecteur d'Étape de la VIIe Armée avertit qu' « à partir du 16 mars 1915, tous les soldats ennemis civils arrêtés seront fusillés » et les civils qui leur apporteraient des secours seront traités de même. Et surtout, désormais, « nul n'est censé ignorer cet ordre »[205]. Dans l'Inspection d'Étape de la IIe Armée, l'affiche est diffusée en avril et l'ultimatum est fixé au 5 juin mais les termes sont les mêmes[206]. Le durcissement n'est pas spécifique à un commandant ou à une armée, il semblerait donc que ce soit une politique initiée par le Grand-Quartier-Général.

En revanche, les modalités d'application de cette politique de répression brutale laissent voir de grandes différences selon les localités. Si les arrestations semblent avoir pratiquement cessé après la première vague de répression en 1914 et au premier trimestre de 1915, elles croissent ensuite régulièrement jusqu'au premier trimestre de 1916 et aboutissent fréquemment à des condamnations à mort (voir diagramme 3, ci-dessus, p. Erreur : source de la référence non trouvée). Or, ces exécutions sont concentrées dans l'espace (voir carte, ci-dessous).

205 Affiche signée du général von der Groeben à Montcornet, 01/03/15, S.A.H.V.T.

206 Affiche signée du lieutenant-général von Nieber à Saint-Quentin, 24/05/15, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.*

<u>Carte 4</u>: Le cas des « soldats cachés » fusillés dans l'Aisne (1914-1918)

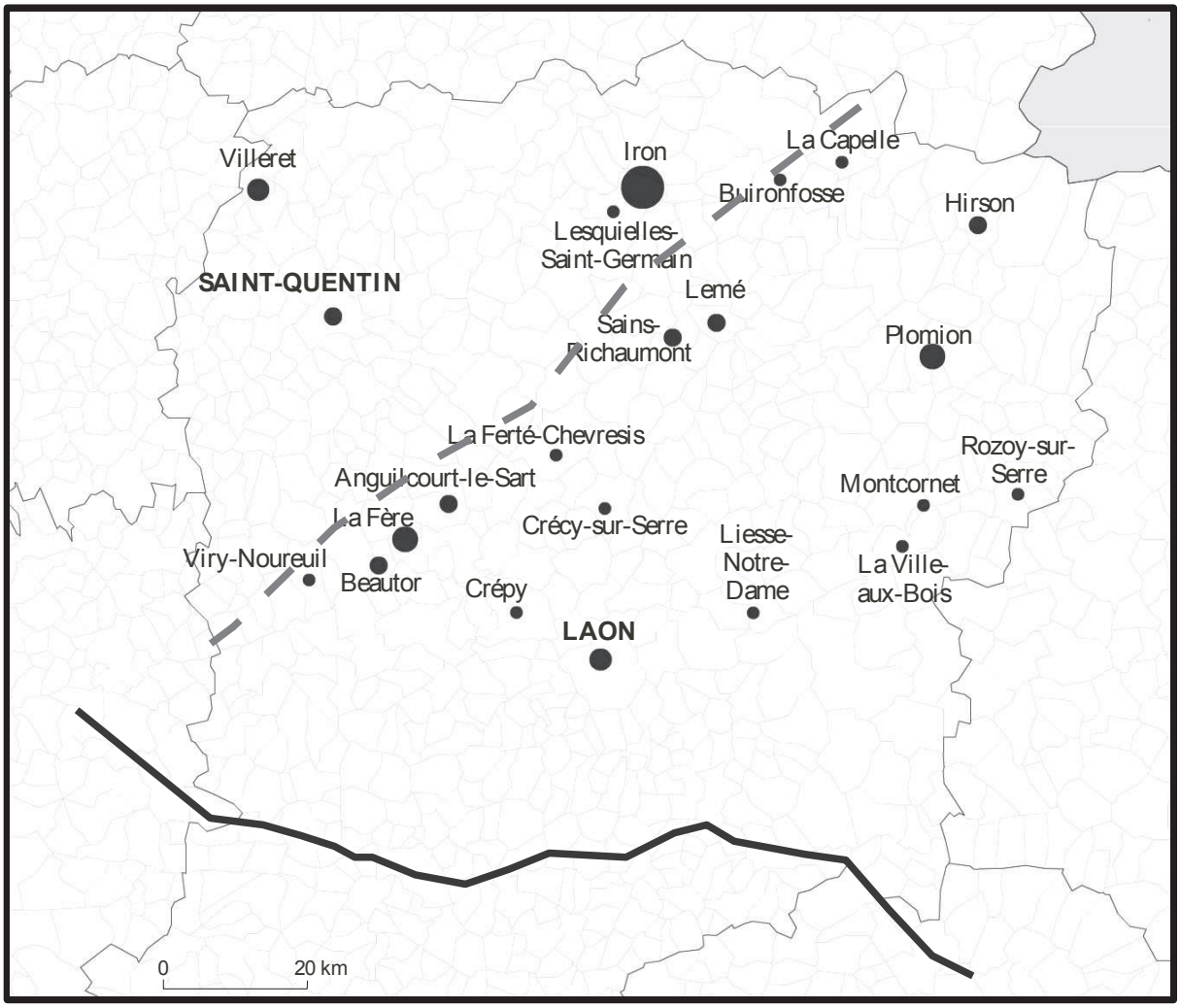

<u>Légende :</u>

11 / 4 — Nombre de soldats fusillés par commune

Ligne de front en 1915

Limite entre les régions des IIe et VIIe Armée, à l'automne 1915

On constate qu'après les « exécutions exemplaires » d'Iron, dans la I^e^ Armée, et de Saint-Quentin, dans la IIe Armée, elles ont désormais lieu, pour l'essentiel, dans la zone d'Étape de la VIIe Armée. Peut-être s'agit-il cependant d'un biais de sources, étant donné qu'à partir du 15 juin 1915, chaque exécution de « soldat caché », dans la VIIe Armée, est annoncée, par voie d'affiches, sur l'ensemble de la zone d'Étape. Ces affiches ont souvent été conservées comme autant de preuves de la « barbarie allemande ». Le chercheur peut aujourd'hui les consulter à la société historique de Vervins et de Thiérache ou dans les archives communales

de Laon, déposées aux archives départementales[207].

Cette différence de traitement entre la IIe et la VIIe Armée est cependant également perceptible à propos du sort des civils. À Anguilcourt-le-Sart, à 25 kilomètres au nord-ouest de Laon, dans la zone d'Étape de la VIIe Armée, deux tirailleurs sénégalais, cachés dans le village, sont arrêtés, suite à une dénonciation, en février 1916. Les femmes qui les avaient aidés, sont internées en Allemagne mais surtout, le maire, son adjoint et le garde-champêtre sont fusillés pour ne pas avoir dénoncé les tirailleurs[208]. Et ce n'est pas un cas isolé : deux cultivateurs, l'instituteur, un conseiller municipal et le maire de Fleigne, dans la zone d'Étape de la VIIe Armée, dans les Ardennes, sont fusillés en août 1916 pour avoir secouru des « soldats cachés »[209]. À Crécy-sur-Serre, le pharmacien, Louis Cavallier, est également condamné à mort pour avoir hébergé un soldat pendant plusieurs mois et alors que ce dernier s'est rendu spontanément aux autorités allemandes. Le Conseil municipal se mobilise et, après intervention auprès du commandant, finit par obtenir sa grâce. Interné en Allemagne, Louis Cavallier est libéré avant la fin de la guerre après qu'une missive fut envoyée par le Conseil municipal à l'empereur pour solliciter sa clémence[210].

Seconde remarque, la répression apparaît comme beaucoup plus dure à la campagne qu'en ville. Par exemple, à Saint-Quentin, ville qui a pourtant hébergé des centaines de « soldats cachés », seuls les deux Anglais arrêtés en février 1915 ont été fusillés. À l'opposé, les villages compris entre Guise, Laon et Chauny, dans les vallées de l'Oise et de la Serre, connaissent de nombreuses exécutions de « soldats cachés ».

Enfin, malgré le durcissement annoncé de la répression, tous les soldats arrêtés ne sont pas forcément fusillés, certains continuent d'être envoyés dans des camps de prisonniers. Ces cas sont plus difficiles à recenser, car ils donnent lieu à moins de commentaires dans les récits et les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés (voir carte, ci-dessous). Or, ces cas de « clémence » semblent concerner plus particulièrement la zone d'Étape de la IIe Armée, et surtout la ville de Saint-Quentin. Même après les avertissements affichés par l'Inspection d'Étape en mai 1915, les soldats arrêtés dans la ville sont envoyés dans des camps de

207 FRAD002 Laon 4 H 254.

208 FRAD074 4 M 520. Voir également chapitre 3, 3.4.1. « Erreur : source de la référence non trouvée », p.411.

209 FRAD002 Laon 4 H 254, avis de l'Inspection d'Étape, daté du 14/08/16.

210 Suzanne BECK, 03 et 07/07/16.

prisonniers[211].

<u>Carte 5</u>: Le cas des « soldats cachés » de l'Aisne, envoyés en camps de prisonnier (1914-1918)

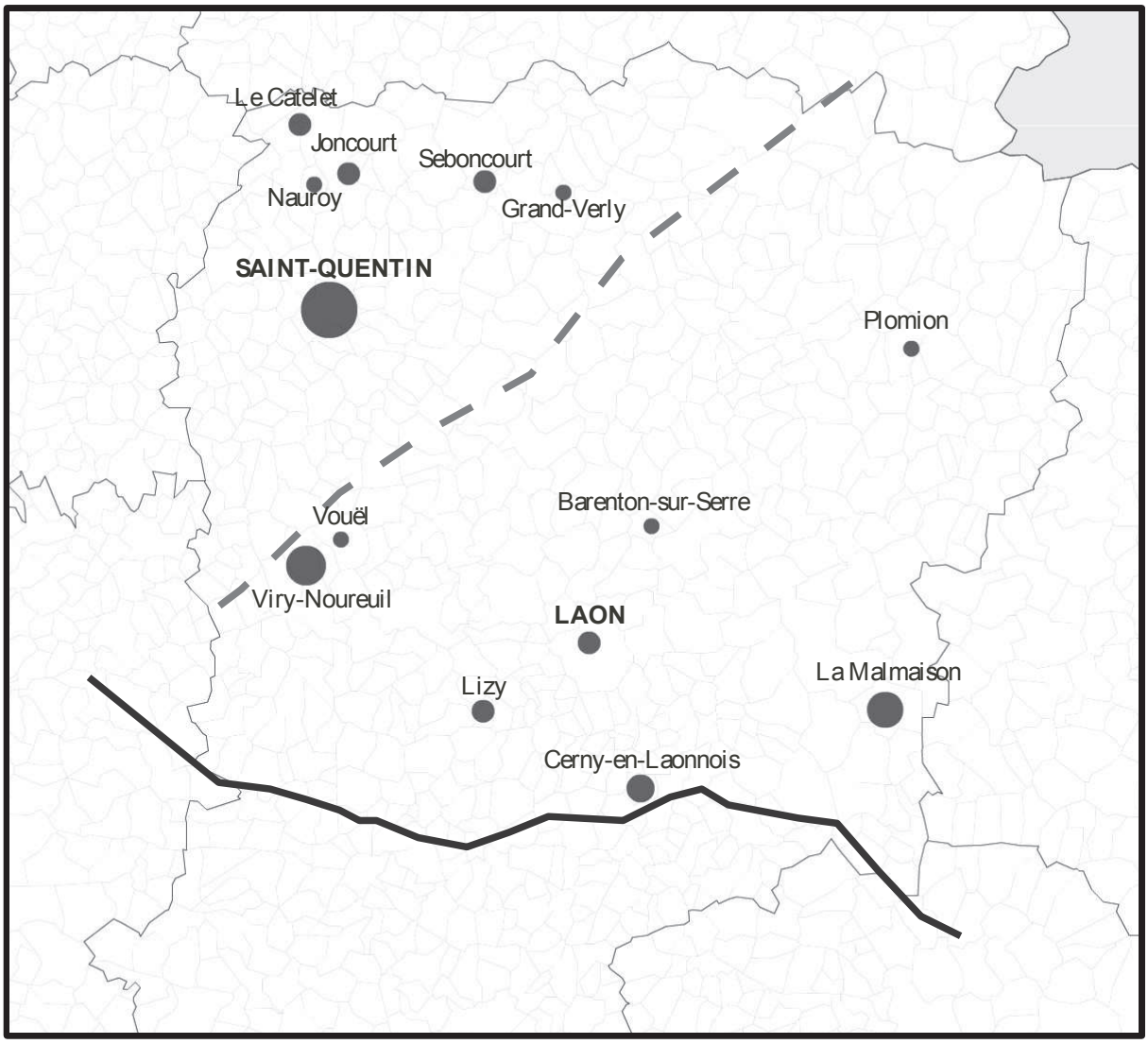

<u>Légende :</u>

6 (2) Nombre de soldats envoyés en camps de prisonniers par commune

Ligne de front en 1915

Limite entre les régions des IIe et VIIe Armée, à l'automne 1915

Le fait d'être en ville et dans la zone de la IIe Armée semble protéger de la peine capitale. La

211 C'est le cas d'un Anglais en juin 1916 et du capitaine Coutant en février 1917. Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 271 et *Les Soixante-quatre séances du conseil municipal de Saint-Quentin pendant l'occupation allemande : 24 août 1914 – 3 février 1917*, Paris - Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1924, p. 712-713.

personnalité des commandants et des juges a pu jouer dans cette « clémence » relative. Élie Fleury reconnaît par exemple que le commandant Bernstorff, à Saint-Quentin, est « capable de justice par condescendance et d'indulgence par dédain »[212]. À l'inverse, dans la zone d'Étape de la VIIe Armée, l'Inspecteur des Étapes, von Groeben, est jugé par le publiciste Henri Pasquier comme une brute cruelle « qui ordonna toutes les exécutions de soldats ou civils en 1915 et 1916 »[213]. En outre, la police secrète y est dirigée par un Alsacien, Émile Thomas, qui met au point un réseau de dénonciateurs parmi la population civile, comprenant une dizaine de personnes. C'est grâce à ce réseau que sont arrêtés les « soldats cachés » qui sont exécutés en 1915 et 1916. On peut légitimement penser que si la répression est si implacable dans cette zone, c'est grâce à ce réseau, dont le procès, après-guerre, sera un des grands feuilletons judiciaires de l'année 1919[214].

L'exemple de Louis Cavallier révèle également combien la position et les relations sociales peuvent jouer en cas d'arrestation. La municipalité s'est mobilisée, avec succès, pour sauver « son » notable[215]. En revanche, l'exécution d'un « soldat caché », Léopold Nadaux, dans la même commune de Crécy-sur-Serre, semble s'être déroulée dans l'indifférence. Suzanne Beck, épouse de percepteur, âgée de 42 ans en 1914, évoque l'événement sans s'en offusquer, considérant l'individu comme un « déserteur ». Elle ne rend compte par ailleurs d'aucune démarche de la municipalité[216]. Mais c'est en ville que les initiatives entreprises par les édiles peuvent s'avérer les plus efficaces, étant donné la présence de chefs militaires allemands. Ainsi, à Saint-Quentin, au début de l'occupation, le prince de Salm, responsable de la Croix-Rouge, se fait l'avocat des populations civiles auprès des autorités d'occupation[217]. Le maire peut également être écouté par l'Inspecteur d'Étape[218]. En revanche, il est plus difficile pour la famille du tisseur d'Iron d'interpeller les chefs de la I[e] Armée. Cette diversité des situations

212 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 117.

213 Henri PASQUIER, *Quarante-neuf mois d'esclavage. La ville de Laon sous le joug allemand*, Laon, Imprimerie du Courrier de l'Aisne, 1922, p. 5.

214 Grand procès de civils ayant collaboré avec la police allemande pour dénoncer leurs concitoyens. En août 1919, 11 personnes sont condamnées à mort, 10 à des travaux forcés et 6 sont acquittées. Seules 4 exécutions seront effectives, les autres condamnés ayant vu leur peine commuée. Une trentaine d'articles est consacrée à « l'Affaire des dénonciateurs de la VIIe Armée » dans *Le Petit Parisien*. Même la presse internationale s'y intéresse : « Try French spies for aiding Germans », *New-York Times,* 23/03/19. Voir chapitre 6, 1.2.1. « Évaluer l'ampleur des compromissions », p. 767.

215 En 1919, Louis Cavallier est élu conseiller général.

216 Suzanne BECK, 12/03 et 25/08/16.

217 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 44-45 et 48.

218 *Ibidem*, p. 99.

révèle combien la répression, si elle devient plus brutale, ne prend pas pour autant, partout, le même aspect implacable ; une grande marge de manœuvre est encore laissée aux chefs locaux.

Les nombreuses arrestations au premier trimestre 1916 sont le signe que le territoire est mieux contrôlé par les armées allemandes. En octobre 1915, des cartes d'identité sont distribuées à tous les habitants de plus de 14 ans, elles doivent être visées tous les 15 jours par les maires et tous les 3 mois par les commandants[219]. Ce système fait même l'admiration du chef du bureau de l'état-civil à Saint-Quentin :

> *« Le système des cartes est bon et il serait à souhaiter qu'il fût retenu. C'est un recensement autrement plus simple et parfait que le quinquennal auquel on a toujours envie de répondre des blagues, tant il se mêle de ce qui ne le regarde pas. Et quelle économie ce serait ! »*[220]

Les déplacements à l'extérieur des communes sont plus étroitement surveillés. Les civils doivent strictement respecter l'itinéraire indiqué sur le laissez-passer, se faire enregistrer à l'arrivée et rendre ensuite le laissez-passer avec tous les visas au commandement[221]. Les arrestations de « soldats cachés » deviennent alors rares à partir du printemps 1916.
En outre, l'effet exemplaire des exécutions de « soldats cachés » et de civils a également favorisé les redditions. Selon Marcel Macon, l'habitant qui hébergeait l'officier Fauchez à Laon, souhaitait, par crainte de représailles, que ce dernier se rende. Devant son refus, il va voir le maire qui sert d'intermédiaire avec les autorités allemandes[222]. Alice Delabranche, au Catelet, évoque les redditions et les dénonciations de « soldats cachés » en juin 1915 : le 5,

---

219 Avis de l'Inspecteur d'Étape de la VIIe Armée, daté du 25/05/15, S.A.H.V.T. Avis que l'on retrouve également pour la IIe Armée : Alice DELABRANCHE, 16/10/15, Henriette MOISSON, 20/10/15 et Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 236.

220 Propos retranscrit par Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 251. À la même époque, des députés français déposent des textes en faveur de la création d'une carte d'identité, parmi eux le député de l'Aisne Pascal Ceccaldi, en janvier 1917. C'est finalement en 1921 qu'une carte d'identité nationale voit le jour, à l'initiative du préfet de police de Paris, Robert Leullier, ancien préfet de l'Aisne de 1912 à 1918. Le député et le préfet ont-ils été influencés par les pratiques allemandes pendant l'occupation ? Ils devaient vraisemblablement être bien renseignés dessus. Pierre PIAZZA, « Septembre 1921 : la première "carte d'identité de Français" et ses enjeux », *Genèses*, n° 54, mars 2004, p. 76-89.

221 Avis de l'Inspecteur d'Étape de la VIIe Armée, daté du 18/07/15, S.A.H.V.T.

222 Voir p. 351.

« Fernand Chuquet vient se rendre lui-même (il a raison, car il était dénoncé) », le lendemain c'est « l'ancien gendarme du Catelet » qui « est dénoncé »[223]. Au mois de mai 1916, une des habitantes de Villeret, à 15 kilomètres au nord de Saint-Quentin, « fit comprendre aux quatre » Anglais qu'elle aidait à cacher « le double et le grave danger de la situation » : ils tentent alors de partir, sans succès, avant de se faire arrêter[224]. À Anguilcourt-le-Sart, le maire demande également, en vain, à plusieurs reprises, aux deux Sénégalais qui sont hébergés de partir[225].

Dès lors, la population s'est progressivement soumise à la proclamation du Grand-Quartier-Général du 15 novembre 1914, malgré un maillage du territoire par les gendarmes et policiers militaires insuffisant. Nous avons déjà signalé la reddition de centaines d'hommes du 10e R.I.T. à Saint-Quentin, en décembre 1914. À Beaurevoir, à 20 kilomètres au nord de Saint-Quentin, sur les 23 « soldats cachés » en mai 1915, 15 se seraient rendus[226]. À Laon, Marcel Macon signale la reddition d'une cinquantaine d'hommes en novembre 1915[227]. À Lizy, à 15 kilomètres au sud-ouest de Laon, l'instituteur, après-guerre, indique que deux soldats ont été arrêtés, « tous les autres se sont rendus après l'affiche du 1er janvier 1915 »[228].

Malgré tout, nous avons déjà noté qu'un certain nombre de territoriaux continuaient de vivre parmi la population à Saint-Quentin, au moment de l'évacuation[229]. La répétition incessante des appels à la reddition sont un autre signe des limites de la méthode employée[230].

2.2. LA LUTTE CONTRE L'ESPIONNAGE ET LE SABOTAGE

En parallèle à cette traque des soldats, l'occupant mène une lutte contre l'espionnage et le sabotage qui reprend des modalités évoquant l'improvisation, l'arbitraire et la brutalité.

---

223 Alice DELABRANCHE, 05 et 06/06/15.

224 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 90-91.

225 FRAD074 4 M 520, P.V. n° 297 et n° 694.

226 Alice DELABRANCHE, 08/05/15.

227 Marcel MACON, 21/11/15.

228 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

229 FRAD074, 4 M 518, P.V. n° 2780.

230 Par exemple, pour la VIIe Armée : Proclamation du Grand-Quartier-Général du 15/11/14, avis de l'Inspection d'Étape du 05/01/15, ordre de l'Inspection d'Étape du 16/03/15, avis de l'Inspection d'Étape du 11/11/15, proclamation du général commandant la VIIe Armée, du 17/02/16, avis de l'Inspecteur d'Étape du 11/03/17, avis du général commandant la VIIe Armée du 30/08/18.

2.2.1. LUTTER CONTRE L'ESPIONNAGE

Dès les premiers jours de l'occupation, les moyens de communication sont réquisitionnés, cet ordre, nous l'avons vu, est rappelé dans la proclamation du Grand-Quartier-Général du 15 novembre 1914. L'armée a, très tôt, la conviction que la population civile parvient à transmettre des messages à l'armée française. À Holnon, à 6 kilomètres à l'ouest de Saint-Quentin, un prêtre est menacé d'être fusillé lors de l'invasion pour avoir fait des signaux à l'ennemi[231]. À proximité du front, la crispation est plus forte sur ces questions d'espionnage : un homme est fusillé pour espionnage à Laffaux et un second qui aurait téléphoné et fait des signaux, à Juvincourt, en décembre 1914[232].

Des perquisitions sont menées à plusieurs reprises à Saint-Quentin pour trouver d'éventuels moyens de communication avec le reste de la France. Cette hantise de l'espionnage y est particulièrement vive, le commandant étant persuadé de l'existence de lignes télégraphiques ou téléphoniques dans les souterrains de la ville[233]. En juillet 1915, sur la dénonciation calomnieuse d'un habitant, la police allemande est convaincue de l'existence d'une société secrète, réunissant les principaux notables de la ville, et qui communiquerait directement avec le reste de la France par des « ballonnets à gaz système anglais ». Le maire et le sous-préfet sont arrêtés, des fouilles approfondies sont organisées dans les différents bâtiments publics, sans résultat évidemment[234]. Cette affaire est en fait révélatrice de la perception obsidionale de l'occupant[235] : l'armée allemande est entourée de civils qui lui sont hostiles et qui travaillent secrètement pour ses ennemis. On retrouve la même crainte à Laon où le « secrétaire civil de l'A.O.K. [Armee Oberkommando] de la septième armée », Moritz Meyer, en octobre1914, « est fort occupé en ce moment à la recherche des souterrains »[236]. Il aurait déclaré quelques jours plus tard : « Je sais qu'il y a quatre lignes téléphoniques souterraines »[237] et multiplie en vain les perquisitions pour les trouver.

---

231 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

232 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2160. et P.V. n° 2064.

233 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 66.

234 *Ibidem*, p. 205-211.

235 Un auteur de romans d'espionnage a repris cette hantise comme canevas d'une de ces histoires: Pierre NORD, *Terre d'angoisse,* Paris, Librairie des Champs-Elysées, 1937, 243 p.

236 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 44.

237 *Ibidem*, p. 51.

Quand des bombardements aériens atteignent des cibles stratégiques, les habitants sont accusés d'avoir transmis des renseignements sur ces dernières. À Laon, des bombes touchent la gare le 18 juin 1915, la ville est condamnée à payer une amende de 120 000 marks sous prétexte que les aviateurs avaient dû être informés par des habitants[238] :

> *« Le 18/6, des aviateurs français ont jeté trois bombes sur les dépendances de la gare de Laon. L'exactitude avec laquelle deux bombes ont été jetées sur des endroits certainement dangereux laisse reconnaître que les aviateurs étaient renseignés sur l'utilisation des bâtiments et hangars. […]*
>
> *Il a donc été commis une trahison, dont la voie n'a pas encore pu être découverte, mais par une personne familiarisée avec les affaires de la gare de Laon. Cette trahison a été commise sur le terrain de la ville de Laon, qui est rendue responsable pour les dégâts et les victimes causés par une bombe. »*[239]

Au bout d'une argumentation laborieuse, le commandant des Étapes tente de justifier la sanction. Pourtant, l'autorité allemande reconnaît qu'elle n'a aucun élément factuel prouvant cette « trahison ». Peut-être, pour le commandant ne s'agit-il que de trouver des prétextes pour obtenir un paiement de la part de la Ville de Laon. Mais, on ne peut pas évacuer totalement l'hypothèse que le commandant soit réellement convaincu d'un tel espionnage. La perception obsidionale est tellement ancrée que de simples coïncidences l'entretiennent et deviennent autant de preuves que les civils renseignent les armées ennemies. Cela renvoie également à des cadres de pensée, assez traditionnels au sein de l'état-major militaire, selon lesquels un succès de l'ennemi ne peut venir que d'une « trahison »[240].

La situation se répète d'ailleurs en septembre 1915. Il ne sera en revanche plus question d'éventuels renseignements et d'amendes lorsque les bombardements deviennent plus fréquents à partir de l'été 1916, au moment de la bataille de la Somme. Les schémas de

---

238 FRAD074 4 M 519, PV. N° 3830, Jean MARQUISET*, op. cit.*, p. 97-98 et 208-109, FRAD002 Laon 1 D 58.

239 Avis du Commandant des Étapes de Laon, 29/06/15, reproduit dans *Rapport et procès-verbaux, op. cit.*, vol. X-XI-XII, p. 186.

240 Dans l'Allemagne de l'après-guerre, Ludendorff explique la défaite de ses armées par « le coup de poignard dans le dos » dont est responsable le pouvoir politique. De même, l'offensive Nivelle a été présentée comme un échec à cause d'une trahison du pouvoir politique qui n'avait plus confiance dans le général Nivelle. Philippe OLIVERA, « Publier la bataille. Le "Chemin des Dames" (1917-1939 », *in* Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 298-319.

pensée des officiers ont alors dû évoluer et mieux prendre en compte l'innovation que représentent le repérage et le bombardement aérien.

La lutte contre l'espionnage passe donc par la recherche de moyens de communication. Les habitants qui n'ont pas remis leur bicyclette ou leur appareil photographique sont poursuivis et sanctionnés par des amendes. En revanche, la répression prend des contours plus brutaux à l'encontre des possesseurs de pigeons-voyageurs. Un peu partout, les gendarmes font la chasse aux pigeons, ceux-ci devant être tous livrés à l'administration militaire allemande, d'après la proclamation du Grand-Quartier-Général du 15 novembre 1914. Dès lors, ceux qui ont conservé leurs pigeons sont considérés comme des espions et sont menacés de la peine de mort. Mais, comme pour les « soldats cachés », la réalité de la peine pouvait varier d'une localité à l'autre. À Rozoy-sur-Serre, à l'est du département, deux habitants sont arrêtés en possession de pigeons, en décembre 1914 pour l'un et en mai 1915 pour l'autre. Le premier est condamné à trois ans de prison, le second est envoyé pour un an dans un camp de prisonniers en Allemagne[241]. À Bohain, à 20 kilomètres au nord-est de Saint-Quentin, un habitant est arrêté pour les mêmes raisons et est fusillé[242]. Ailleurs, c'est plutôt la déportation dans un camp de prisonniers en Allemagne qui est préférée[243].

La traque aux espions donne en fait assez peu de résultats, sans doute est-ce un indice de la très faible présence d'agents de renseignements dans le département[244]. Les quelques arrestations qui ont été effectuées laissent voir que, là encore, la répression épouse des modalités différentes selon les Armées, la VIIe Armée apparaissant comme la plus brutale.
Le seul réseau d'espionnage démantelé opérait dans le Cambrésis et dans la région de Saint-Quentin. Démantelé en mai 1916 sur dénonciation, 12 personnes sont alors condamnées à mort, 9 seront finalement exécutées à Saint-Quentin le 27 décembre 1916[245].

On le voit, les exemples d'espionnage véritables semblent très rares sur le département de l'Aisne. La répression, souvent aveugle, contre les personnes soupçonnées d'espionnage apparaît alors disproportionnée ; elle révèle en fait la hantise obsidionale des états-majors

241 Louis PAILLOT, 30/12/14 et témoignage d'Achille HÉCART, à la date du 15/05/15, source privée.

242 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 619.

243 À Caulaincourt d'après Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 68 ; au Nouvion, FRAD074 M 513, P.V. n° 679.

244 Voir chapitre 6, les quelques cas d'espionnage connus, p. Erreur : source de la référence non trouvée.

245 Voir le chapitre 6, 1.2.2. « Les actions clandestines subversives », p. 787.

allemands. On peut voir là un trait caractéristique des cultures militaires puisque les armées britanniques et françaises font preuve de la même « espionnite »[246].

2.2.2. LUTTER CONTRE LE SABOTAGE

La lutte contre le sabotage fait partie de la politique de contre-espionnage des armées allemandes ; les mêmes personnes, déposées par avion, pouvant à la fois transmettre des renseignements et commettre des attentats. Dans la même logique obsidionale, le moindre accident est interprété par les autorités d'occupation comme un acte de sabotage.

En 1914, des tessons de bouteilles sont retrouvés sur les routes près de Sissonne, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Laon. Le commandant y voit un attentat visant les véhicules allemands : les communes du canton sont astreintes collectivement à payer une amende de 500 000 francs[247]. Selon les habitants, les débris de verre seraient des restes de festivités de soldats allemands[248]. Ailleurs, des meules de blé brûlent après les moissons entraînant des sanctions sévères : 1 200 marks d'amende à Rozoy-sur-Serre en août 1917[249], 1 200 francs à Sains-Richaumont en décembre 1915[250], à Viry-Noureuil, près de Chauny, la population est considérée comme prisonnière et ne peut pas sortir de chez elle, le dimanche, et les hommes doivent surveiller les meules jour et nuit[251]. À Saint-Quentin, la destruction d'un poteau télégraphique conduit à des sanctions similaires : du 2 juillet au 4 août 1916, les notables doivent se relayer pour garder le poteau en question[252]. Le rapport de la police municipale, suite à la destruction du poteau télégraphique, conclut qu'il a été cassé suite à des « jeux d'enfants »[253]. De même, à Couvron-Autemencourt, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Laon, un fil de fer a été tendu à travers la route, là encore, sûrement par des enfants,

246 L'armée française craint en particulier « l'invasion » d'espions dissimulés parmi les réfugiés et rapatriés du Nord. Elle multiplie les procédures de contrôle et réalise des listes de suspects, commune par commune. Voir par exemple, pour la Ve Armée, les listes conservées sous les cotes S.H.D. 19 N 882 et 883.

247 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2169 et 4 M 519, P.V. n° 3021 ; F delta 1126/05/Bx.008.

248 Témoignage de Louis-Alphonse MARCQ, à la date du 04/10/14, journal dactylographié diffusé par l'Association Sauvegarde et Mémoire de Montaigu (Richard Neusy), 1998.

249 Louis PAILLOT, 03/03/18.

250 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit,*, p. 145.

251 Alice ROUSSEAU, 21/09/15.

252 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 110-113 et René JOURDAIN, 03/07/16.

253 A.M.S.Q. 4 H 59, P.V. daté du 05/07/16.

en octobre 1914[254] tandis qu'à Beaurevoir, ce sont des pierres qui ont été placées sur le chemin de fer[255]. Cela ne permet pas pour autant d'exclure l'hypothèse que des sabotages aient pu être commis. Après-guerre, deux habitants sont récompensés pour avoir coupé les fils de télécommunication : M. Bossu, curé dans le faubourg de Vaux, à Laon, et M. Brunette à Wimy[256]. Mais, ce sont des actes isolés et qui sont justement honorés comme autant de faits de bravoure personnelle.

Ce qui inquiète le plus les autorités d'occupation, concerne en fait la sécurité des voies ferrées. À Buironfosse, le maire est par exemple arrêté parce qu'une cartouche a explosé sous un rail[257]. Peu après, dans les deux zones d'armée, des ordonnances sont affichées concernant le sabotage des voies : il est interdit de circuler à proximité des voies ferrées et d'interrompre le trafic, des notables doivent en outre être désignés pour garantir la sécurité des infrastructures. L'avocat Jean Marquiset, à Laon, fait partie de ces « otages »[258]. De telles mesures ne sont pas sans rappeler la guerre de 1870 durant laquelle les trains étaient une des cibles privilégiées des « francs-tireurs » si bien que les Allemands avaient décidé de placer des otages sur les locomotives pour garantir la sécurité des trains[259]. À la fin de la guerre, cette hantise du sabotage ferroviaire prend un tour plus dramatique. À proximité du front, à Monceau-lès-Leups, entre Tergnier et Laon, deux jeunes gens sont arrêtés et fusillés pour s'être approchés d'un canon à longue portée, installé sur une voie ferrée[260].

La répression est encore plus implacable à l'égard des personnes qui ne se seraient pas conformées à la proclamation du 15 novembre 1914 et qui détiendraient encore des armes. Réminiscence de la guerre de 1870, la hantise des francs-tireurs reste profondément ancrée, même après l'invasion. Sur les 21 cas d'armes retrouvées cachées, l'échelle des sanctions a pu également varier : généralement, les civils condamnés (dans 12 affaires différentes) ont été envoyés en prison (voir tableau, ci-dessous). Toutefois, six civils ont été fusillés pour détention d'armes. Enfin, il est noté dans six cas que la commune a été contrainte de payer

254 F delta 1126/05/Bx.008.

255 FRAD074 4 M 518, P.V. n°2856.

256 Tous deux obtiennent la médaille de la Reconnaissance française, *Courrier de l'Aisne*, 17/03 et 28/07/23.

257 Octave CASSELEUX, 24/09/15.

258 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 175.

259 Voir p. 75.

260 Damien BECQUART, « La fin tragique d'Adam et Oudelet 18 et 23 ans », *De guerre lasse. 1918*, Laon, Conseil général de l'Aisne, 2007, p. 38 et FRAD002 1 M 34, dossiers de légion d'honneur.

une amende, peine qui n'exclut pas une sanction individuelle contre le responsable.

Tableau 4: La répression de la dissimulation d'armes dans l'Aisne occupée

Sanction	Déportation et emprisonnement	condamnation à mort	amende collective	**Nombre total d'affaires**
Nombre de cas	12	7	6	**21**

Étrangement, cette fois, la répression semble plus sévère au sein de la IIe Armée, 6 des 7 civils exécutés étaient sur la zone de cette armée, un seul faisait partie de l'Inspection d'Étape de la VIIe Armée. Sans doute, les priorités ne sont-elles pas les mêmes dans les deux armées : à Saint-Quentin, trois civils[261] sont exécutés pour avoir dissimulé des armes alors que deux Anglais, « seulement », ont été tués pour être restés cachés. La répression n'épargne pas non plus les notables. Le directeur du Mont de Piété de Saint-Quentin est déporté en février 1915 après que des armes furent découvertes dans l'établissement et l'oncle du secrétaire de mairie, M. Ancelet, est exécuté malgré les interventions de la municipalité[262]. Ces exécutions sont concentrées dans le temps : 3 ont lieu le même jour, le 1er janvier 1915, à Saint-Quentin, à un moment où, après la proclamation du Grand-Quartier-Général, les armées cherchent à faire des exemples. Et la dernière exécution dont on ait la trace, s'est déroulée en février 1916[263]. Les sanctions plus tardives sont également plus clémentes. À Saint-Quentin, M. Vitard, condamné à mort en décembre 1916, est finalement gracié par Guillaume II, le 1er janvier 1917, après intervention du maire. Élie Fleury constate « il y a seulement trois mois, c'était la mort certaine »[264]. Quelques jours plus tard, un autre habitant de Saint-Quentin n'est plus condamné qu'à 85 jours de prison[265].

La répression de l'espionnage et du sabotage apparaît comme indécise et aveugle. L'échelle des sanctions n'est pas clairement définie et la gravité des peines semble assez peu corrélée à la gravité des faits : posséder des pigeons ou un vieux fusil peut conduire au peloton d'exécution alors qu'avoir été déposé en avion et avoir fourni des renseignements à l'ennemi peut donner lieu à de simples peines de prison.

261 M. Longuet, le 30/10/14, M. Joly le 01/01/15 et M. Popelard, fin septembre 1915.

262 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 111-114.

263 Celle du menuisier Coquisart à Macquigny, près de Guise, témoignage de Jules RABAUX, 24/02/16.

264 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 221.

265 *Ibidem*, p. 244-245.

Finalement, il y a bien des caractéristiques communes dans les politiques mises en œuvre dans les différentes armées pour s'assurer de la soumission de la population civile, et donc de la sécurité des troupes. Les principaux éléments sont donnés par la proclamation du Grand-Quartier-Général du 15 novembre 1914 : l'autorité d'occupation ne mène pas une guerre contre la population ; cependant, la lutte contre ceux qui menaceraient l'ordre public peut passer par des moyens réprouvés par les conventions internationales, comme les sanctions collectives. Ces méthodes policières brutales visent avant tout les « soldats cachés » et ceux qui les aideraient, elles peuvent également porter contre d'éventuels espions et saboteurs. De 1915 jusqu'à la première moitié de 1916, les armées mènent une répression sévère, en ayant recours fréquemment à la peine de mort. L'objectif est alors de faire des exemples afin d'effrayer la population, de créer des dissensions entre les civils pour obtenir une soumission qu'un manque d'effectifs policiers ne permet pas de réaliser. À partir de 1916, les peines perdent de leur sévérité comme si les quelques actes isolés de contestation de l'autorité allemande ne menaçaient plus vraiment la sécurité des troupes. Il est également avéré que le contrôle civil sur l'armée n'est pas inexistant et permet de contrebalancer le pouvoir militaire, comme le montrent les exemples de demandes de grâce auprès de l'empereur. Il se mettrait même plus rapidement en place que dans les démocraties libérales[266].

Si les pratiques des armées allemandes sont perçues comme « terroristes », cela viendrait, pour Isabel V. Hull, d'un double décalage culturel entre civils et militaires et entre Français et Allemands ; les militaires et les Allemands ayant une culture de l'autorité brutale qui ne correspondrait pas aux représentations plus démocratiques de l'ordre politique qu'auraient les Français, et plus particulièrement les civils[267]. Pourtant, les explications culturelles ne sont pas suffisantes puisqu'elles ne peuvent rendre compte de la grande diversité des pratiques policières au sein de l'armée allemande. Sans doute, est-ce justement la conscience que la répression peut-être plus ou moins brutale qui nourrit l'anxiété des civils : la justice militaire allemande apparaît alors d'autant plus arbitraire que la sanction dépend beaucoup du contexte et de la personnalité des officiers.

3. ADMINISTRER LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Les synthèses françaises sur l'occupation en 1914-1918 dressent le tableau d'un régime

266 Thomas WEBER, *op. cit.*, p. 61.

267 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 231.

d'occupation[268], qui serait intangible, n'évoluerait guère entre 1914 et 1918 et serait établi dès septembre 1914. Aussi, la période de l'occupation est généralement traitée de manière thématique. Seule, la période d'invasion est traitée distinctement. Georges Gromaire et Annette Becker étudient ensuite les différents aspects d'une occupation brutale : réquisitions, exploitation économique, organisation du ravitaillement, mise au travail, déplacement et internement de la population[269]. Philippe Nivet rompt avec cette tradition d'un récit de l'occupation qui dresse la liste des exactions commises en distinguant l'administration du territoire, considérée sous l'angle de la germanisation, de la réalité vécue par les civils, avant de s'intéresser à la sortie de l'occupation[270]. Mais, pour les trois historiens, les inflexions d'un tel régime d'occupation seraient mineures au cours de la période 1914-1918.

Nous venons pourtant de voir combien cette installation dans l'occupation a été peu anticipée ; elle doit beaucoup au contexte et aux pratiques passées. Or, la situation militaire et économique des puissances centrales est très différente en 1914 et en 1917 ; administrer les territoires occupés ne signifie alors pas la même chose entre ces deux dates.

Dans sa synthèse sur la Belgique dans la Première Guerre mondiale, Sophie de Schaepdrijver distingue au contraire deux moments dans l'occupation : entre 1914 et 1916, le Gouvernement civil allemand administre le pays en s'appuyant sur la Fonction Publique locale avant que la logique de l'occupant ne devienne tout autre à partir de 1916, quand l'état-major gagne en influence, impose une exploitation plus systématique du territoire ainsi qu'une séparation administrative qui marque la fin de la coopération avec les fonctionnaires belges[271]. De même, lorsqu'elle porte son regard sur l'ensemble de l'Europe occupée, elle fait, de nouveau, de l'année 1916, une année pivot[272]. Une telle approche chronologique ne permet-elle en effet pas de mieux rendre la principale caractéristique de cette occupation, à savoir qu'elle a été très peu pensée en amont, et donc qu'elle doit beaucoup plus au contexte qu'à un éventuel projet allemand ? Tout découpage chronologique étant schématique, il nous apparaît peu pertinent de distinguer des dates-tournants. La transition entre deux modèles d'occupation est en fait progressive, plus que succession, il y a tuilage entre les trois périodes.

---

268 Régime « d'exhaustion » pour Georges GROMAIRE, *op. cit.*, régime menant une politique de germanisation pour Philippe NIVET, *La France occupée*, *op. cit.* ou celui de la « brutalité imposée » pour Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*

269 Georges GROMAIRE, *op. cit.* et Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.* et *Les cicatrices rouges*, *op. cit.*

270 Philippe NIVET, *La France occupée*, *op. cit.*

271 Sophie de SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, *op. cit.*

272 Sophie de SCHAEPDRIJVER, « l'Europe occupée en 1915 », art. cité.

3.1. LE TEMPS DES SOLUTIONS IMPROVISÉES ET PROVISOIRES (SEPTEMBRE 1914 - PRINTEMPS 1915)

L'état-major allemand, comme la population et le gouvernement français, ayant seulement envisagé une occupation transitoire, les premières solutions qui sont imaginées pour administrer les territoires occupés ne sont que provisoires. Le maillage du territoire par des commandements d'Étape et des commandements locaux se fait lui-même de manière très progressive de septembre 1914 à janvier 1915[273].

3.1.1. LA « NEUTRALISATION » DES HOMMES MOBILISABLES

Le premier exemple de solutions provisoires concerne les hommes mobilisables. Au moment de l'invasion, la mobilisation de toutes les classes n'avait pu être effectuée : un grand nombre de réservistes sont encore présents dans le département. Les officiers allemands seraient même surpris de voir autant d'hommes jeunes dans les communes envahies[274]. Cette population est alors considérée comme dangereuse, car toujours susceptible de prendre les armes pour accomplir ses devoirs militaires. Cela renvoie à la hantise d'une « levée en masse » de la population masculine[275]. La « neutralisation »[276] des hommes mobilisables est alors une priorité qui va de pair avec la traque des « soldats cachés », le but est identique : garantir la sécurité des soldats allemands.

À cette fin, les méthodes sont, là encore, diverses. Dans un certain nombre de localités, les commandants, à peine installés, convoquent les mobilisables, ceux-ci sont ensuite internés et conduits dans des camps de prisonniers en Allemagne[277]. Pour Georges Gromaire, cette

---

273 Voir 1.2.2. « Une installation progressive dans la durée », p. 76.

274 Tristan ROBERT, « Les prisonniers civils de la Grande Guerre. Le cas de la Picardie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 190, 1998, p. 64.

275 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 167-169.

276 Terme utilisé dans les milieux militaires et policiers pour désigner l'action qui vise à mettre hors de combat un ennemi ou un suspect. La notion a tendance à passer sous silence la violence qui est utilisée pour mener cette action, c'est pourquoi nous l'emploierons avec des guillemets.

277 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 72-75 et Tristan ROBERT, « Les prisonniers civils de la Grande Guerre : le cas de la Picardie », *Guerres mondiales et conflits contemporains,* n°190, juin 1998, p. 61-78.

mesure concerne davantage les localités proches du front[278] tandis que Tristan Robert estime qu'elle vise plus particulièrement les campagnes que les villes[279].

En rassemblant les informations des différents récits de l'occupation, nous pouvons dénombrer 36 communes où de tels éloignements des mobilisables sont avérés. La carte ainsi réalisée semble donner raison à Georges Gromaire ; c'est à proximité du front que les mobilisables ont le plus souvent été expédiés dans camps de prisonniers en Allemagne (voir carte, ci-dessous).

278 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 73.

279 Tristan ROBERT, « Les prisonniers civils de la Grande Guerre », art. cité, p. 65.

<u>Carte 6</u>: Les différentes modalités de « neutralisation » des mobilisables dans l'Aisne (1914)

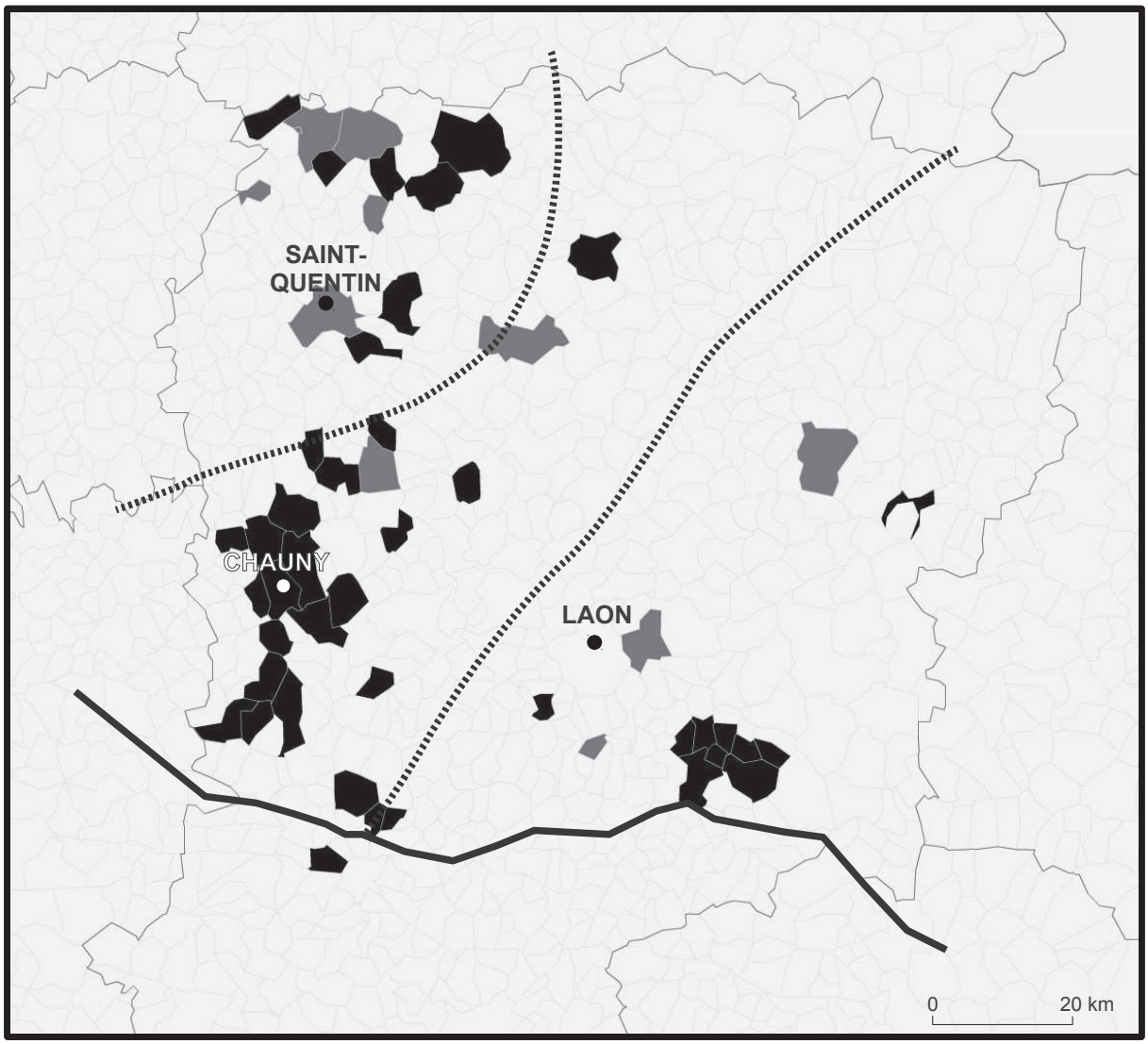

<u>Légende :</u>

Limite entre les zones d'armée en décembre 1914

Ligne de front en 1915

Communes dont la population mobilisable a été envoyée en camps de prisonniers en Allemagne

Communes dont la population mobilisable est déplacée en France occupée

Par exemple, au nord du Chemin des Dames, à Bouconville, Jules Demeulant, cordier de 44 ans, raconte qu'un convoi est formé, en octobre 1914, avec 140 hommes de Corbeny,

Berrieux, Aizelles, Aubigny, Sainte-Croix, Arrancy et Ployart[280], autant de localités situées à quelques kilomètres du front.

Autre remarque, la mesure semble davantage appliquée autour de Chauny, dans la zone de la Ie Armée. Les hommes sont dans un premier temps rassemblés à Chauny avant d'être expédiés en Allemagne. C'est le cas du jeune Charles Lefort, âgé de 19 ans, originaire de Saint-Paul-aux-Bois, à 10 kilomètres au sud de Chauny, et qui se retrouve prisonnier, en octobre 1914, avec 7 camarades au milieu d'un groupe d'une cinquantaine de jeunes gens. Ces internements semblent avoir été mal préparés : les hommes doivent dormir sur des paillasses dures et aucun repas n'a été prévu pour eux à Chauny. De là, ils prennent ensuite le train pour un camp de prisonniers en Allemagne[281].

Dans la commune de Sinceny, comptant 1 850 habitants avant-guerre, 189 mobilisables sont ainsi envoyés en Allemagne[282], tandis qu'à La Fère, ayant 5 095 habitants d'après le recensement de 1911, 130 hommes seulement ont été pris[283]. À Chauny, sur une population de plus de 10 000 habitants, 800 hommes convoqués le 18 septembre 1914, sont expédiés dans des camps de prisonniers[284]. On voit par là, qu'à l'intérieur de la zone contrôlée par la Ie Armée, les « déportations »[285] ne prennent pas partout la même ampleur. Il semblerait en effet que la sélection des mobilisables soit plus ou moins restrictive, en fonction des commandants. Par exemple, à Guise, la convocation ne porte que sur les jeunes de 18 à 20 ans et, sur les 50 jeunes gens venus à l'appel, une quarantaine parvient à se faire dispenser pour des raisons médicales ou professionnelles[286]. De manière générale, c'est lors des premiers appels, entre le 17 et le 22 septembre 1914, que les plus gros contingents ont pu être capturés et internés. Lorsque la convocation est plus tardive, les « déportations » sont plus modestes, sûrement parce qu'un certain nombre d'hommes, sachant le sort qui leur était réservé, sont restés cachés.

---

280 Témoignage de Jules DEMEULANT, à la date du 10 octobre 1914, Caverne du Dragon – Musée du Chemin des Dames.

281 Charles LEFORT, récit déjà cité.

282 *Ibidem*, p. 10.

283 FRAD074 4 M *519,* P.V. n° 2990.

284 Déposition de Louis Broglin, *Rapport et procès-verbaux*, *op. cit.*, vol. VI-VII-VIII-IX, p. 166.

285 Ici, le terme de déportation ne renvoie pas au déplacement forcé de populations entières mais au fait d'être expédié dans un camp d'internement, loin du pays natal. C'est le terme utilisé par les contemporains, faisant ainsi référence à la peine de déportation au bagne, inscrite dans le Code Pénal français depuis 1791.

286 Alfred MIGRENNE, 31/12/14.

Ailleurs dans le département, les jeunes gens ont été convoqués et un certain nombre a été pris pour former des colonnes utilisées pour des travaux de voirie, des travaux forestiers ou agricoles, à quelques kilomètres de chez eux (voir carte 6, p. Erreur : source de la référence non trouvée). Ces mesures semblent répondre à des initiatives locales, il n'y a pas d'ordre général en ce sens. Parfois, les hommes ont été regroupés, enfermés pendant quelques jours avant d'être relâchés, comme à Gizy, à 15 kilomètres à l'est de Laon[287], ou au Catelet[288]. Si la carte laisse de nombreuses zones en blanc, cela ne signifie pas qu'aucune mesure particulière n'a été prise à l'encontre des mobilisables, les données en la matière étant très lacunaires. Toutefois, les récits ont plutôt tendance à souligner de tels faits, considérés comme révélateurs d'une brutalité allemande. Il est avéré que dans plusieurs communes, il n'y a pas eu de tels enlèvements de mobilisables, les commandants s'étant contentés de demander un recensement aux maires et de vérifier les livrets militaires. C'est ce qui s'est, par exemple, produit à Laon[289], mais également à la campagne, dans le canton de Ribemont, au sud-est de Saint-Quentin[290].

Finalement, les choix qui ont pu être faits pour « neutraliser » la population masculine révèlent le caractère improvisé de l'occupation allemande. Les mobilisables qui ont été « déportés » se retrouvent, dans un premier temps, dans des camps de prisonniers de guerre, trop rapidement et partiellement aménagés pour accueillir correctement les civils et les militaires[291] : les premiers lits sont dressés sous des tentes, la nourriture est insuffisante et les prisonniers ne bénéficient pas encore de colis transmis par la Croix-Rouge. Les conditions de détention sont rudes et, conséquence logique, le taux de mortalité est élevé. À Fresnoy-le-Grand, à 15 kilomètres au nord de Saint-Quentin, 3 des 44 hommes internés en Allemagne, sont morts durant leur captivité[292]. Les prisonniers ne voient leur situation s'améliorer qu'au bout de quelques semaines, voire de quelques mois. Cela correspond généralement au

287 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3021.

288 Alice DELABRANCHE, 01/05/15.

289 Seuls les hommes dont la situation semblait suspecte ont été envoyés en Allemagne d'après Marcel MACON, 13/12/14.

290 Comte CATALAN DE LA SARA, *La Guerre dans le canton de Ribemont*, Saint-Quentin, Imprimerie moderne saint-quentinoise, 1931, 101 p.

291 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 93.

292 Faňch POSTIC (éd.), *Moi, Louis-Joseph Le Port, curé dans la France occupée (1914-1918)*, Rennes, Éditions Apogée, 1998, p. 66.

moment où ils sont transférés au camp de Holzminden, à 80 kilomètres au sud de Hanovre, destiné à accueillir des civils. Le camp est une petite ville avec de grands baraquements chauffés et traversée par une large allée bordée de commerces. L'organisation interne revient en grande partie aux prisonniers eux-mêmes qui y proposent de nombreuses activités : conférences, théâtre, préparation d'expositions[293]...

Envoyer des milliers d'hommes dans des camps de prisonniers nécessitait des moyens logistiques importants pour le transport, le ravitaillement et le gardiennage, dans un contexte où l'Allemagne doit également accueillir des centaines de milliers de prisonniers de guerre. Cela pouvait être envisageable dans le cadre d'une guerre courte au cours de laquelle la priorité était donnée à la marche en avant des armées. Tout ce qui pourrait gêner leur avancée, devrait être « neutralisé ». C'est le cas des mobilisables, considérés comme des civils potentiellement dangereux. Mais lorsque la guerre s'inscrit dans la durée et que toutes les ressources, humaines et économiques, sont nécessaires pour combattre, l'internement d'hommes dans la force de l'âge n'apparaît plus pertinent. D'autant plus que, dans les départements occupés, les travaux agricoles donnent de piètres résultats. Aussi, à partir de 1915, les internés civils sont-ils renvoyés chez eux[294] : Charles Lefort et Jules Demeulant regagnent leur village en mai 1916.

Ces « déportations » font partie des solutions radicales que l'armée allemande a l'habitude d'employer depuis la guerre contre les Héréros. Elles révèlent ce qu'Isabel V. Hull nomme le « doctrinalisme » (*doctrinalism*) des officiers allemands qui refusent toute démarche empirique, sous le prétexte que la fin justifie les moyens[295] : la poursuite du but fixé l'emporte sur l'examen des conditions de réalisation. Pourtant, ces mesures sont inefficaces au seul regard de la priorité de l'armée allemande : assurer la sécurité des troupes. Après les premières « déportations », en septembre 1914, à Chauny, beaucoup de mobilisables auraient préféré se cacher plutôt que de se rendre aux appels, ce qui a conduit les armées allemandes à mener une longue traque contre ces « soldats cachés ». C'est ce que note le prêtre Louis-Joseph Le Port, âgé de 47 ans, à Fresnoy-le-Grand :

> *« Hier soir, grande alerte. Une auto arrivée de Busigny (Nord) a vite répandu ici la nouvelle que les Allemands faisaient prisonniers tous les hommes valides de 18*

293 Voir les témoignages de Jules DEMEULANT et Charles LEFORT ; Claudine WALLART, « Déportation de prisonniers civils "au camp de concentration" d'Holzminden, novembre 1916 – avril 1917 », *Revue du Nord*, n° 325, avril-juin 1998, p. 416-420.

294 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 74.

295 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 159.

> *à 48 ans... Vite les paquets sont faits, et ceux qui sont susceptibles d'être appréhendés prennent la direction de l'ouest où se trouve le 6e corps d'armée, à quatre ou cinq lieues de Fresnoy, croit-on. Les partants sont au nombre d'une centaine... »*[296]

Finalement, de telles solutions, décidées dans l'urgence, auraient favorisé la méfiance et la désobéissance de la population civile. Progressivement, la mise à l'écart des mobilisables apparaît comme impossible à réaliser et sont privilégiées des mesures de contrôle de la population s'inscrivant davantage dans la durée : recensement des hommes (à partir d'octobre 1914), revue d'appels (à partir de novembre 1914), cartes d'identité (à partir d'octobre 1915). Les solutions provisoires, sur lesquelles le gouvernement allemand est obligé de revenir à partir de 1915, laissent place à des mesures plus pérennes[297].

3.1.2. VIVRE SUR LE PAYS

Le plan Schlieffen prévoyait que l'armée allemande vive sur le pays durant sa marche en avant. Et, les premières exigences allemandes que font valoir les commandants quand ils entrent dans une commune, concernent le ravitaillement des troupes en vivres et vins[298]. Puis, à mesure que les armées s'installent, les besoins se diversifient : les meubles, le linge, la vaisselle sont également pris pour les états-majors ou les ambulances militaires. Ces réquisitions de tout ordre sont alors perçues par les civils comme des formes modernes du pillage de guerre. Ainsi, à Saint-Quentin, sont demandées, entre autres, les productions locales des usines de textile :

> *« Vers la mi-septembre, une réquisition émise par on ne sait qui porte sur toutes les peaux de la Halle aux cuirs (330 000 francs), 300 bicyclettes, 5 000 chemises, 5 000 caleçons, 5 000 paires de chaussettes, 5 000 tricots, du drap en pièce, des vêtements confectionnés, etc., etc. Il y en avait pour un million et plus. »*[299]

---

296 *Moi, Louis-Joseph Le Port, op. cit.*, p. 31 (à la date du 20/09/14).

297 Portant son regard sur l'ensemble des territoires occupés par l'Allemagne, Sophie de SCHAEPDRIJVER estime que l'année 1915 est celle de « l'établissement de l'ordre, de l'élaboration de projets d'expansion impériale à long terme, de l'apaisement et de quête de légitimité, « l'Europe occupée en 1915 », art. cité, p. 150.

298 Par exemple à Laon et Saint-Quentin : Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 24 et Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 26.

299 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 45.

Les réquisitions se multiplient, sans cohérence, à mesure que les troupes se succèdent dans la localité. Des billets très divers, et parfois fantaisistes, sont présentés aux autorités municipales ou aux habitants si bien que de nombreuses saisies abusives auraient été opérées. À Chauny, le maire évoque de tels excès :

> *« Dès le début de l'occupation, les soldats et officiers allemands faisaient directement des réquisitions dans les magasins et chez les particuliers, délivrant des bons que la Kommandantur déclara plus tard sans valeur et souvent même n'en délivrant aucun ».*[300]

Devant les protestations de la municipalité, un plus grand contrôle est effectué par les autorités allemandes : tout billet de réquisition doit avoir un bon de la *Kommandantur* et un cachet de la mairie. À Saint-Quentin, ce serait une « course à la rapine »que se livreraient les officiers bavarois avant que le service des Étapes ne s'installe dans la ville[301]. Ces réquisitions incontrôlées peuvent parfois prendre l'aspect du saccage et du gaspillage des denrées comme dans les villages du Laonnois[302]. Progressivement, avec l'installation des commandants, ces débordements cessent et toute requête doit passer par le commandant.

Cependant, en n'organisant pas dès le départ un service de réquisitions, l'armée allemande a contribué à la dilapidation des ressources locales. Les commandants, pour continuer d'assurer l'approvisionnement des troupes, sont amenés à s'en prendre aux réserves des habitants : est d'abord saisi le vin, en octobre et novembre 1914[303], puis les céréales, les pommes de terre et les betteraves fin 1914 et début de 1915[304]. À la campagne, les réquisitions portent également sur le matériel agricole, le bétail, et en particulier les chevaux[305].

---

300 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 14.

301 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 52.

302 FRAD074 4 M 518, rapports sur les communes d'Aizelles et d'Aubigny-en-Laonnois, P.V. n° 2124.

303 À Laon le 16/12/14, Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 61 ; à Rozoy-sur-Serre, le 23/12/14, Achille HÉCART ; en novembre à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 80-81.

304 Saisie des betteraves à Pontruet, le 18/12/14, cahier du maire de Pontruet, M. BOITELLE, source privée ; saisie à Rozoy-sur-Serre des provisions le 02/01/15, d'après Achille HÉCART, et des pommes de terre le 02/02/15, d'après Louis PAILLOT ; saisie des céréales le 14/01/15 à Fresnoy-le-Grand, *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 41 ; saisie des grains et des farines le 24/02/15 à Laon, Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 81.

305 Réquisition de 65 vaches à Lesquielles-Saint-Germain, le 09/10/14, d'après Jules RABAUX, la réquisition du bétail commence en décembre 1914 à Sequehart, témoignage de Lucienne TELOTTE, source privée ; réquisitions de vaches le 23/01/15 à Rozoy-sur-Serre, d'après Achille HÉCART.

Assurer l'approvisionnement des troupes par la saisie directe des récoltes et des provisions autochtones ne peut être qu'une solution à court terme parce qu'avec l'arrivée de l'hiver, les premiers signes de la pénurie se font sentir. À partir de novembre 1914, dans certaines localités[306], mais plus fréquemment à partir de janvier 1915[307], les céréales fournies aux boulangers sont complétées avec du seigle ou de la fécule. Parallèlement, les autorités allemandes ayant réquisitionné toutes les farines, ce sont elles qui sont chargées de l'approvisionnement des communes et rapidement, elles imposent le rationnement : chaque habitant a droit à moins de 200 grammes de pain par jour en ville[308] et de 210 à 250 grammes à la campagne[309]. C'est la viande ensuite qui commence à manquer : elle est rationnée à partir de janvier, les habitants ayant droit entre 150 à 300 grammes de viande par semaine[310].

Le régime alimentaire est bouleversé, la population est obligée de se reporter sur les légumes, et en particulier les pommes de terre, comme le note Suzanne Beck, à Crécy-sur-Serre, à 18 kilomètres au nord de Laon :

> *« Nous sommes bien à court pour le pain, j'ai remplacé le goûter par des pommes de terre, ce qui fait la plupart du temps : pommes de terre à midi, pommes de terre à 4 heures et soupe aux pommes de terre le soir. »*[311]

L'autorité allemande limitant les déplacements, les villes sont difficilement approvisionnées par les maraîchers. Les Inspections d'Étape sont en outre incapables de fournir un ravitaillement suffisant, au-delà des maigres rations de pain et de viande proposées. Elles incitent alors les maires à faire appel à la Suisse pour que cette dernière fournisse des denrées

306 Le pain devient noir à Montcornet le 26/11/14, d'après Paul CLAIRAMBEAU.

307 Le pain est gris au 01/01/15 à Laon, d'après Charles CAILLE ; interdiction de cuire du pain avec du froment à Buironfosse, à partir du 18/01/15, Octave CASSELEUX ; le pain est gris à Viry-Noureuil, à partir du 20/01/15, d'après Alice ROUSSEAUX

308 Entre 120 et 150 grammes autour de Chauny (Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 11 et Alice ROUSSEAUX 30/01 et 02/02/15.), 180 grammes à Laon et Montcornet (Paul CLAIRAMBEAU, 30/12/14 et FRAD02 Laon 4 H 254, avis du 11/01/15.), 190 grammes à Saint-Quentin (Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 136.

309 210 grammes à Étreux, en Thiérache (Albert DENISSE, 24/02/15), 250 à Fresnoy-le-Grand (*Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 44) et au Catelet (Alice DELABRANCHE, 09/03/15).

310 150 grammes à Rozoy-sur-Serre (Achille HÉCART, 23/01/15), 200 grammes à Vervins (G. MERA, *Histoire de Vervins 1914*-1919, Nancy, Impr. Vagner, 1936, à la date du 12/02/15), 300 grammes à Laon (Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 81, 450 grammes par semaine à Sains-Richaumont (*Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p.79).

311 Suzanne BECK, 23/02/15.

aux populations civiles occupées :

> *« Il est porté à la connaissance des Maires de toutes les communes françaises occupées par l'armée allemande qu'il est de leur intérêt d'adresser une pétition au Gouvernement suisse pour obtenir son secours contre la rareté des vivres.*
>
> *Les communes feront bien de s'en rapporter à l'assistance que le gouvernement suisse a si généreusement prêtée à la ville de Strasbourg durant la guerre de 1870-1871. Il est un fait que dans la région occupée, une grande partie des vivres a déjà été enlevée par les troupes françaises et anglaises. À l'heure qu'il est, les réquisitions continuent encore au profit de l'armée allemande. L'autorité militaire allemande ne reconnaît point l'obligation de fournir la nourriture à la population, d'autant moins que l'Angleterre, alliée à la France fait des efforts pour empêcher l'importation de vivres par voie de mer en Allemagne. »*[312]

En réponse au blocus maritime imposé par la Grande-Bretagne, l'armée allemande décide de se décharger du ravitaillement de la population civile sur les pays neutres. Les municipalités acceptent plus ou moins facilement cette proposition allemande : Georges Gromaire évoque le nombre de 700 demandes de communes française à l'adresse de la Suisse[313]. À Rozoy-sur-Serre, par exemple, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de la pétition[314]. Pourtant, on garde traces de municipalités qui, à l'image de celle de Chauny, refusent de soutenir cette initiative :

> *« Nous primes cet avis pour un piège grossier, un bluff destiné à impressionner les neutres et les engager à intervenir auprès de nos gouvernants. Nous répondîmes par une proposition d'achats de denrées, en précisant que nous nous adressions à la Suisse sur l'invitation de l'autorité allemande. »*[315]

C'est dans le but de mettre au point un tel ravitaillement par l'intermédiaire de la Suisse que le sénateur-maire de Laon, Georges Ermant, part pour la Suisse, accompagné d'un député allemand, le 21 janvier 1915[316]. Parallèlement à cette démarche, le maire de Lille, Charles

312 Proclamation de l'Inspection des Étapes de la IIe Armée, recopiée par M. BOITELLE.

313 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 190.

314 Achille HÉCART, 26/11/14.

315 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 12. Le procès-verbal du conseil municipal de la commune de Cilly indique que les maires du secteur se sont mis d'accord pour refuser de signer la pétition. FRAD002 Cilly E dépôt 94 1 D 1, séance du 29/11/14.

316 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 72.

Delesalle et Louis Guérin, industriel lillois, étaient déjà en discussion avec les autorités helvétiques. Georges Ermant et Louis Guérin se retrouvent à Berne mais les deux hommes ne parviennent pas à mettre au point une solution satisfaisante, les autorités helvétiques refusant de supporter l'approvisionnement de millions de Français habitant les régions occupées[317].

Vivre sur le pays consiste également pour la puissance occupante à récupérer les sommes dues par les contribuables français à l'État pour le dernier trimestre de 1914. Cette pratique n'est en soi guère étonnante puisqu'elle était envisagée dans les conventions internationales[318]. Le paiement est exigé au moment où les services administratifs d'occupation s'installent dans les communes, entre octobre et novembre 1914[319]. L'autorité allemande ne bouleverse alors pas les cadres traditionnels des finances publiques françaises, elle se substitue seulement à l'État français.

sabel V. Hull a bien insisté sur le fait que le plan chlieffen était irréalisable parce qu'il ne prévoyait pas les moyens logistiques nécessaires pour approvisionner correctement les armées allemandes[320]. Devant l'enlisement de l'offensive, les troupes ont dû se ravitailler sur le pays, épuisant rapidement les ressources des territoires occupés et incitant les populations civiles à dissimuler les denrées pour garder des provisions. Le rationnement drastique imposé au cours de l'hiver révèle l'incapacité de l'armée allemande à assurer le ravitaillement de la population civile occupée. Le fait de vivre sur le pays ne pouvait être qu'une solution provisoire qui gardait sa cohérence dans le cadre d'une invasion rapide et victorieuse. Avec l'installation dans l'occupation, les autorités allemandes vont devoir s'intéresser davantage à la vie économique des pays occupés.

3.1.3. UNE VIE ÉCONOMIQUE ARRÊTÉE

La déclaration de guerre a considérablement ralenti l'activité économique dans l'Aisne,

317 Paul COLLINET et Paul STAHL, *Le ravitaillement de la France occupée*, Paris, New Haven, Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, Presses universitaires de France, 1928, p. 11-12 et notes d'Albert Labouret, 09/04/15, A.M.S.Q. 4 H 178.

318 Article 48 du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre, texte déjà cité.

319 Le 05/10/14 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.* ; le 20/10/14 au Nouvion, Samuel LEMAIRE ; le 28/10/14 à Montcornet, Paul CLAIRAMBEAU ; le 13/11/14 à Étreux, Albert DENISSE.

320 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 169-170.

comme sur l'ensemble du territoire national, une part importante de la population active étant mobilisée dans l'armée. Certes, le fauchage et la moisson avaient débuté en mutualisant les moyens, mais en ville, les industries étaient à l'arrêt[321].

L'invasion et l'occupation ont encore davantage déstabilisé le tissu économique avec le départ des services publics et la réquisition des bâtiments industriels pour le cantonnement de la troupe. La population active encore présente en ville, en particulier les ouvriers du textile à Saint-Quentin, est désœuvrée et sans ressources durant les premiers mois de la guerre. L'avocat Fernand Maréchal décrit l'aspect des faubourgs ouvriers de la ville en novembre 1914 :

> *« L'aspect de ces quartiers donne l'impression d'un dimanche, d'un éternel dimanche triste et morne. Le bruit des usines a cessé. Les enfants libérés de l'école y vaquent du matin au soir, jouant au soldat. […] Les hommes sont sur le seuil des portes, ils causent gravement de la guerre, et nous leur disons bonjour en passant, comme on fait au village. »*[322]

C'est l'oisiveté qui semble caractériser Saint-Quentin occupée : Élie Fleury donne le chiffre, en août 1915, de 32 000 personnes secourues par le bureau de bienfaisance sur une population de 45 000 habitants, cela laisse imaginer l'ampleur du désœuvrement[323]. À Tergnier, nœud ferroviaire situé à 7 kilomètres au nord-est de Chauny, les 4 000 ouvriers qui travaillaient aux ateliers de la gare, auraient été licenciés au moment de l'invasion[324].

Dans un souci paternaliste, certains industriels justifient alors de faire fonctionner, à marche ralentie, les machines pour donner du travail à quelques ouvriers. C'est le cas de Lucien Marlin, brasseur âgé de 44 ans, à Chauny :

> *« Si seulement j'avais du malt et que je puisse brasser cela irait mieux, on s'occuperait et on occuperait son personnel qui est payé à demi-solde, c'est quand même onéreux. Je ne puis pourtant pas les laisser mourir de faim, de quoi vivraient-ils si je ne les occupais pas un peu, mais sûrement ils n'en font pas pour ce qu'ils sont payés. »*[325]

Au-delà de la morgue de l'industriel pour ses ouvriers, le témoignage traduit le sous-emploi

321 Anaïs ROUQUETTE, mémoire déjà cité, p. 142-150.

322 Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 62-63.

323 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.* vol. I, p. 224.

324 FRAD074 4 M 519, P.V. du comptable de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, Alfred Pluvinage, n° 3460.

325 Témoignage de Lucien MARLIN, à la date du 07/11/14, S.A.C.

de la main d'œuvre ouvrière en attendant une reprise de l'activité. En leur versant un demi-salaire, sans se faire d'illusion sur la réalité du travail effectué, Lucien Marlin veut peut-être aussi éviter que ses ouvriers trouvent un emploi ailleurs et que lui se retrouve sans personnel quand la matière première sera à nouveau disponible. À Ribemont, malgré une campagne de 1914 très modeste, la sucrerie maintient également l'ensemble de son personnel[326].
Sans matières premières, les usines sont parfois exploitées uniquement pour produire de l'énergie. À Saint-Gobain, à 15 kilomètres à l'est de Chauny, l'activité de la glacerie se trouve réduite à la production d'électricité pour éclairer la commune[327].

L'interdiction des déplacements en dehors des limites communales est la principale entrave à la reprise économique : à partir du moment où tous les stocks sont réquisitionnés, les matières premières deviennent inaccessibles. Les quelques industries qui continuent de fonctionner doivent passer par l'autorité allemande pour être approvisionnées. C'est le cas de la distillerie située à Rocourt, dans les faubourgs de Saint-Quentin, qui se fait livrer par les Allemands les betteraves et l'acide sulfurique[328]. À Vendhuile, à 20 kilomètres au nord de Saint-Quentin, le brasseur, Henri Becquevort, continue de travailler grâce aux grains fournis par les Allemands, en échange, il leur concède 60 hectolitres de bière[329]. Albert Denisse, brasseur de 46 ans, à Étreux, revend de la bière allemande pour maintenir un peu d'activité[330].
L'autre difficulté vient du fait que les usines commencent à être démontées, les pièces en cuivre étant ensuite expédiées en Allemagne. Les filatures de la région saint-quentinoise, qui étaient à l'arrêt, sont les premières victimes de ces réquisitions, dès le début de l'année 1915[331]. Afin d'économiser les matières premières et de mettre la main sur le cuivre, les autorités allemandes réduisent encore l'activité industrielle : dans la région de la IIe Armée, il est par exemple interdit, en février 1915, de brasser après l'écoulement du stock des brasseries[332]. Puis, en juillet 1915, l'Inspection d'Étape limite le nombre de brasseries à une

326 François VÉDRINE, « La filière betteravo-sucrière dans la Grande Guerre : ampleur et responsabilités d'un désastre », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, Tome LII, 2007, p. 277-289.

327 FRAD074 4 M 517, P.V. d'un ajusteur, Charles Picard, n° 1953.

328 FRAD074 4 M 519, P.V. du gérant du l'usine, Alphonse Langlois, n° 3193.

329 FRAD074 4 M 517 P.V. n° 1587.

330 Albert DENISSE, 29/03/15.

331 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 115.

332 Avis que l'on retrouve dans les témoignages d'Alice DELABRANCHE et Henriette MOISSON, 20/02/15 ainsi qu'Albert DENISSE, 22/02/15.

par commune[333], ce qui oblige Albert Denisse à se reconvertir dans l'épicerie.

Les services publics sont également touchés par cette cessation totale d'activités. Les fonctionnaires d'État qui ne sont pas partis, se retrouvent au chômage. À Laon, par exemple, sur les 43 fonctionnaires d'État, hors service d'éducation, qui sont encore présents en ville en 1915, 35 ne reçoivent aucune rémunération, les huit autres travaillant désormais pour la municipalité[334]. Dans les écoles, en revanche, l'activité est plus souvent maintenue. En rassemblant les informations données par les instituteurs en 1920, lors de l'enquête menée dans l'Académie de Lille, et celles des différents récits de l'occupation, nous avons des indications sur la reprise des cours dans 107 communes (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 4</u>: Date de réouverture des écoles dans les communes de l'Aisne occupée

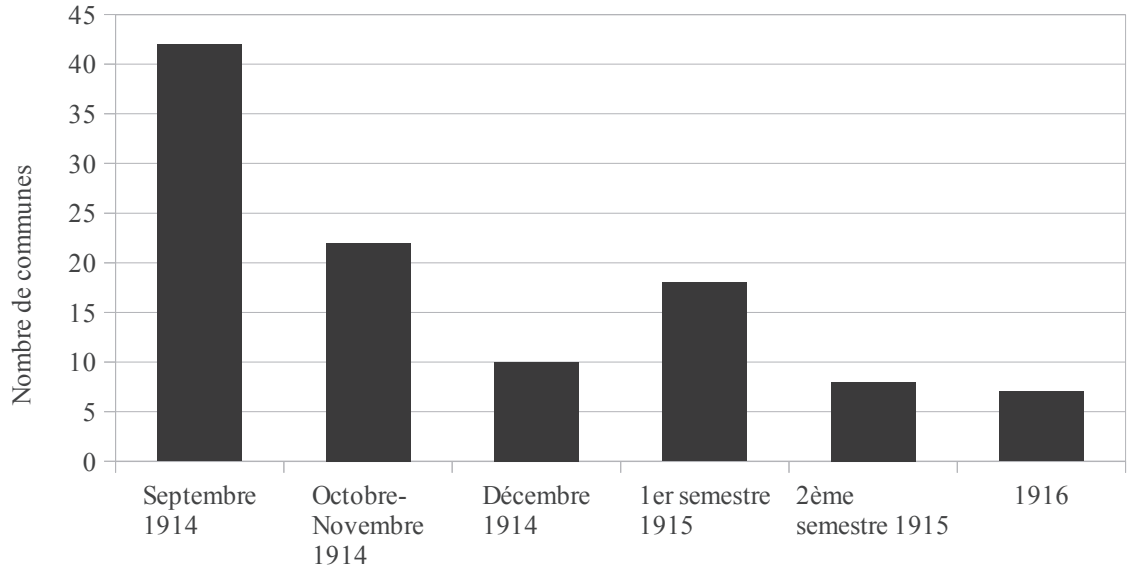

La réouverture des classes est progressive. Dans près de 40 % des cas, la rentrée se fait normalement en septembre 1914, elle est donc plus tardive dans la majorité des communes, essentiellement entre octobre 1914 et juin 1915. À Saint-Quentin, les cours semblent reprendre en décembre[335]. À Laon, le premier adjoint qui fait office de maire, de janvier à avril 1915, lorsque Georges Ermant est parti en Suisse, œuvre pour que les écoles puissent rouvrir en février 1915[336]. Alors que les établissements scolaires sont utilisés pour le

333 Albert DENISSE, 06/07/15.

334 FRAD002 Laon 4 H 165.

335 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

336 FRAD002 Laon 4 H 78, note du 14/02/15.

cantonnement des troupes, il lui faut trouver de nouveaux locaux et parfois embaucher un nouveau personnel. Le désœuvrement vaut donc également pour les enfants, comme le signalait Fernand Maréchal à Saint-Quentin, entraînant des risques de petite délinquance et de provocation à l'égard des soldats allemands. C'est la raison pour laquelle l'autorité allemande intervient assez rapidement dans les questions scolaires pour imposer l'obligation de la scolarité, par exemple dès févier 1915 à Origny-Sainte-Benoite[337].

L'image de la vie arrêtée, de « l'éternel dimanche, triste et morne » décrit par Fernand Maréchal, correspond bien à la situation de l'Aisne occupée entre septembre 1914 et le printemps 1915. Le temps semble suspendu dans l'attente de la fin de la guerre. Les autorités allemandes ne font rien d'ailleurs pour favoriser la reprise des activités économiques. Pourtant assez vite, elle est confrontée aux limites des choix qui ont été opérés dans la perspective d'une occupation de courte durée : pénurie de ressources et difficultés du ravitaillement, désœuvrement de la population qui peut menacer l'ordre public, internement des travailleurs en Allemagne… À partir de 1915, la réalité d'un front statique conduit les états-majors à redéfinir leur stratégie et à envisager une occupation dans la durée.

3.2. ORGANISER UNE OCCUPATION QUI SE PROLONGE (1915 - PRINTEMPS 1916)

Sophie de Schaepdrijver parle d'un « long » 1915 qui semble « avoir été un stade défini, ayant un début et une fin. Ce stade, pour les administrations occupantes, était celui de l'établissement de l'ordre, de l'élaboration de projets d'expansion impériale à long terme, de l'apaisement et de quête de légitimité »[338]. Au cours de l'hiver 1914-1915, les solutions à court terme, opérées dans un premier temps, révèlent vite leur inadaptation au nouveau contexte d'une occupation qui se prolonge. Les services administratifs s'étoffent alors progressivement pour mieux encadrer la population et l'économie ainsi que pour davantage préparer les ressources futures dont auront besoin les armées. On se détache petit à petit des modèles antérieurs d'occupation et la reprise d'une certaine activité est encouragée, en particulier dans l'agriculture. Nous avions également remarqué que c'est également à partir de 1915 que le contrôle policier de la population s'intensifie avec l'établissement d'un

337 Henriette MOISSON, 22/02/15.

338 Sophie de SCHAEPDRIJVER, « l'Europe occupée en 1915 : entre violence et exploitation », art. cité, p. 150.

recensement, l'appel régulier des hommes, puis la délivrance de cartes d'identité[339].

3.2.1. ASSURER UN RAVITAILLEMENT PÉRENNE GRÂCE À L'AIDE ÉTRANGÈRE

Face à l'incapacité de l'armée allemande à ravitailler la population civile dans un contexte de blocus, les édiles locaux comme les autorités d'occupation cherchent une solution auprès des pays neutres. Après l'échec des négociations en Suisse[340], le maire de Lille envoie Louis Guérin, industriel du Nord, à Bruxelles pour observer le ravitaillement mis en place par le futur président des États-Unis, Herbert Hoover. Ce dernier, alors qu'il était encore ingénieur, a été surpris en Belgique par la guerre. Averti de la disette qui menace la Belgique en septembre 1914, Hoover fait jouer ses relations pour obtenir des denrées de la part de la Grande-Bretagne, les protéger de réquisitions allemandes et s'assurer qu'elles parviennent bien à la population civile. Une organisation philanthropique belge, le Comité central de secours et d'administration de Bruxelles, est chargée de la distribution[341]. Progressivement, cette aide alimentaire se structure, Hoover crée la *Commission for Relief in Belgium* (C.R.B.) qui doit récolter des fonds auprès de la population américaine et des États alliés, acquérir des denrées, affréter des bateaux et faire parvenir ces produits en Belgique par le port de Rotterdam. Le Comité central bruxellois devient un Comité national belge qui assure un maillage du territoire national par un réseau de magasins et de délégués chargés des distributions. Les ambassadeurs américain, Brand Whitlock, et espagnol, le marquis de Villalobar, à Bruxelles offrent leur patronage pour garantir que les denrées ainsi fournies ne soient sujettes à aucune réquisition.

Des négociations complexes, auprès des responsables du ravitaillement philanthropique en Belgique, des autorités d'occupation, puis des gouvernements britannique et français, s'engagent, dès février, pour étendre le système inventé par Herbert Hoover dans la France occupée. Les gouvernements français et britannique sont très réticents, considérant que c'est du devoir de l'Allemagne de ravitailler les populations civiles. Autoriser des livraisons de denrées serait un accroc au blocus qui vise à étouffer économiquement l'Allemagne, blocus

339 Voir 2.1.4, « Le durcissement de la répression en 1915 », p. 107.

340 Voir 3.1.2, « Vivre sur le pays », p. 130.

341 George GAY et H. FISCHER, *Public Relations of the Commission for Relief in Belgium. Documents*, volume I, Stanford University Press, 1929, p. 2-5.

qui est justement renforcé le 1er mars 1915[342]. Du côté français, d'autres solutions sont envisagées comme rapatrier l'ensemble de la population occupée, ce que le généralissime Joffre se propose de faire, en trois jours seulement[343] ! C'est sur demande britannique que le gouvernement français finit par accepter le ravitaillement par la C.R.B., fin mars 1915, à condition de ne pas apparaître dans le financement de telles actions[344]. En réalité, le gouvernement français met à disposition du gouvernement belge une somme de 12,5 millions de francs chaque mois, somme qui est intégralement reversée à la C.R.B. pour le ravitaillement des populations occupées de France et de Belgique occupées[345].

Sur le modèle du Comité national belge, un Comité d'alimentation du nord de la France (C.A.N.F.) est alors créé, dirigé par des élus et des industriels des territoires concernés. Sophie de Schaepdrijver a souligné l'homogénéité sociale et sexuelle à la tête du Comité belge, évoquant « une entreprise d'hommes d'affaires ambitieux qui se félicitaient de leur propre énergie »[346]. La même remarque pourrait être faite pour le Comité d'alimentation du nord de la France.

Pour assurer la distribution, la France occupée est découpée en 6 districts dont les limites correspondent à celles des armées au printemps 1915. Chaque chef-lieu de district bénéficie d'une autonomie administrative, mais sous contrôle de délégués américains, et de l'officier allemand chargé du ravitaillement. Ces districts sont organisés en comités régionaux et en comités locaux. Ce sont les comités locaux qui doivent assurer la distribution du ravitaillement à la population. Ils sont souvent dirigés par le maire qui s'entoure de proches collaborateurs.

L'armée allemande s'engage à livrer de la farine et des pommes de terre, les autres denrées étant importées. Les distributions s'effectuent tous les 10 jours, sur la base de listes de recensement de la population et sur présentation d'une carte de ravitaillement. Les communes doivent payer les denrées à l'aide des bons de monnaie, mais ces bons n'étant pas échangeables, le coût réel du ravitaillement est supporté par la C.R.B., elle-même financée à l'aide de dons de particuliers et d'États. Les sommes versées par les particuliers aux comités locaux, sont alors censées garantir le paiement à la fin du conflit. Les premières réunions pour

342 *Ibidem*, p. 391-394.

343 Courrier de L. Chevrillon, délégué de la C.R.B. à Paris, à H. Hoover, *ibidem*, p. 402.

344 *Ibidem*, p. 404-409.

345 *Report on the relief work in the north of France from April 1, 1915 to December 31, 1916*, Commission for Relief in Belgium, London, p. XX.

346 Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 111.

présenter le projet de ravitaillement aux maires se déroulent dans les chefs-lieux de districts, Marle et Saint-Quentin dans l'Aisne, début avril. Les comités sont installés en mai et les distributions commencent dans les semaines qui suivent[347].

L'autorité allemande en favorisant le développement de la C.R.B., participe à la création d'une économie particulière du ravitaillement reposant sur l'action philanthropique. Les locaux et les marchandises de la C.R.B. bénéficient d'une forme d'extra-territorialité, étant dispensés de toute réquisition. Cette énorme machine, diplomatique, logistique et sociale (avec la collaboration de milliers de membres) permet d'assurer un ravitaillement égal, correct et régulier à l'ensemble de la population occupée.

3.2.2. ORGANISER L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

Les réquisitions désordonnées ayant conduit à la dilapidation des récoltes de 1914, les autorités d'occupation s'engagent, dès le début de l'année 1915, dans l'organisation des travaux agricoles. Georges Gromaire note que c'est à ce moment que les commandements d'Étape se dotent d'une section consacrée aux cultures, dirigée par un officier chef de culture, et avec, sous ses ordres, des soldats chargés de surveiller les travaux, le tout formant une compagnie d'exploitation (*Wirtschaftskompanie*)[348]. L'Aisne est alors un territoire des plus stratégiques pour l'armée allemande car, des dix départements occupés, c'est elle qui présente la plus grande surface agricole[349]. Et assez vite, les premiers ordres sont transmis aux maires : il faut préparer les terres pour la nouvelle saison[350], puis semer[351]. Et dès l'hiver 1915, les chefs de culture demandent aux maires un recensement précis de l'activité agricole : les superficies agricoles, la quantité de bétail disponible et les ensemencements doivent être déclarés[352]. Le choix des cultures est parfois imposé : à Pontruet, à 10 kilomètres au nord de

347 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*

348 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 129-130.

349 Michel AUGÉ-LARIBÉ, *l'Agriculture pendant la guerre,* New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1925, p. 94.

350 Ordre donné le 10/01/15 à Crécy-sur-Serre d'après Suzanne BECK ; le 16/01/15 à Rozoy-sur-Serre d'après Louis PAILLOT ; le 11/02/15 à Étreux, d'après Albert DENISSE.

351 Ordre donné le 15/02/15 à Rozoy-sur-Serre d'après Louis PAILLOT ; le 29/03/15 à Laon d'après Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 85.

352 Ordre reçu le 18/02/15 à Rozoy-sur-Serre d'après Louis PAILLOT ; le 20/02/15 à Pontruet d'après le cahier de M. BOITELLE ; le 24/02/15 à Levergies d'après Alice DELABRANCHE.

Saint-Quentin, le chef de culture demande à ce que plus de blé soit semé que d'avoine[353]. Des équipes de travailleurs sont également mises sur pied pour procéder aux différents travaux. À Laon, les réquisitions d'ouvriers commencent, par exemple, en janvier 1915, pour arracher les betteraves[354]. À Viry-Noureuil, Alice Rousseaux, adolescente de 16 ans, fille de cheminot, doit travailler dans les champs, sous les ordres de gardes allemands, à partir du mois de mai[355]. Les armées allemandes vont utiliser les terres d'élevage de la France occupée pour engraisser du bétail, venu d'Allemagne. Ainsi, cela permet de faciliter l'approvisionnement des troupes et de libérer des terres pour les cultures en Allemagne. En mars 1915, des vaches venues d'Allemagne sont alors réparties dans le nord du département pour être gardées par les éleveurs français[356].

Mais c'est avec l'été que le contrôle des travaux agricoles s'intensifie : ce sont les chefs de culture, et non les cultivateurs, qui décident quand le fauchage et la moisson doivent débuter et les maires rendent régulièrement compte de l'avancée des travaux[357]. Ainsi, à partir du mois de juin, à Crécy-sur-Serre, les cultivateurs doivent dire quel travail a été effectué chaque semaine[358]. À Lemé, à 15 kilomètres au sud-est de Guise, c'est le maire qui est chargé de faire son rapport hebdomadaire[359]. Parfois, les commandants s'inquiètent que la moisson prenne du retard[360]. En août, alors que les travaux s'achèvent, des ordonnances sont publiées annonçant que l'ensemble de la récolte est saisie[361]. Les agriculteurs sont alors amenés, dans certaines localités, à faire de grandes meules collectives[362]. Si la mesure apparaît comme brutale à la population, elle n'est cependant pas très différente de ce qui se pratique en Allemagne où les

353 Ordre donné le 31/01/15, cahier de M. BOITELLE.

354 FRAD002 Laon 4 H 272, rapport du préposé chef à l'octroi au maire, 15/01/15.

355 Alice, ROUSSEAUX, 07/05/15.

356 200 vaches arrivent à Rozoy-sur-Serre le 29/03/15 d'après Achille HÉCART ; 600 vaches sont à répartir dans le secteur de Buironfosse le 31/03/15 d'après Octave CASSELEUX ; 6 000 vaches dans le canton de Sains-Richaumont d'après Eugénie DERUELLE ; 550 vaches dans le secteur de Bohain-en-Vermandois le 14/04/15 d'après *L'Invasion de 1914 dans le canton de Catelet*, *op. cit.*, p. 64.

357 Voir chapitre 3, 2.1.3. « Plusieurs fois par mois : rendre compte du travail effectué », p. 321.

358 Suzanne BECK, 24/06/15.

359 B.D.I.C. F delta 1126/11/D.698.

360 Comme c'est le cas à Laon, fin juillet, d'après Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 101 et Marcel MACON, 31/07/15.

361 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 36.

362 Le 20/07/15 au Catelet, d'après Alice DELABRANCHE et le 30/07/15 à Pontruet, d'après le cahier M. BOITELLE,

autorités commencent à partir de 1915 à confisquer directement les denrées aux producteurs[363]. Une partie de la récolte revient tout de même à la population sous la forme de la ration de 100 grammes de farine par jour et par habitant que les autorités allemandes se sont engagées à livrer aux comités locaux de ravitaillement. En outre, un paiement semble généralement avoir eu lieu sur la base d'1/5 de ce qui a été saisi. Les récits évoquent de tels versements dans 13 communes de l'Aisne occupée, tandis que dans 6 autres, il est rapporté qu'aucun versement n'a eu lieu. Ces dernières localités sont très majoritairement situées à proximité du front, dans la zone d'opération. Il semblerait donc que la règle générale soit davantage au paiement des récoltes[364]. En 1916, un avis de l'Inspection d'Étape annonce que les récoltes seront payées et qu'une partie doit revenir aux cultivateurs eux-mêmes afin que les municipalités ne gardent pas les sommes versées pour payer les contributions[365]. Georges Gromaire indique d'ailleurs que le principe du paiement était généralisé mais que l'ampleur et les modalités de ce dernier variaient beaucoup d'une région à l'autre[366].

Dans le domaine de l'industrie, au contraire, comme le note Odette Hardy-Hémery, « l'Allemagne ne pratique pas, sous la première guerre mondiale, une occupation réellement rentabilisée »[367]. Elle se contente d'utiliser la main d'œuvre ouvrière pour des travaux de manutention, de démontage des machines, voire de production dans les usines qui fonctionnent pour le compte de l'armée allemande. Effectivement, le démantèlement des industries traditionnelles de l'Aisne se poursuit. À partir des récits, et en particulier d'après les procès-verbaux établis par le Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian, nous pouvons déterminer ce que produisaient 99 usines parmi celles qui ont dû cesser leur activité (voir diagramme, ci-dessous).

---

363 Thierry BONZON et Belinda DAVIS, « Feeding the cities », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Capital Cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 335.

364 Ce que confirme le mémoire du comité économique de la II[é] Armée, 01/11/15, publié par Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.*

365 Avis de l'Inspection d'Étape de la VIIe Armée, daté du 18/06/16, FRAD002 Laon 4 H 254 et avis de l'Inspection d'Étape de la IIe Armée que l'on retrouve dans les témoignages d'Henriette MOISSON, 30/03/16 , de Jules RABAUX, avril 1916 et d'Alice DELABRANCHE, 10/04/16.

366 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 136-139.

367 Odette HARDY-HÉMERY, « L'industrie houillère en zone occupée : d'une coexistence ambiguë au contrôle par l'occupant », *Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, Avril/Juin 1998, Université Lille III, p. 311.

<u>Diagramme 5:</u> Usines dont l'activité a été arrêtée au cours de l'occupation

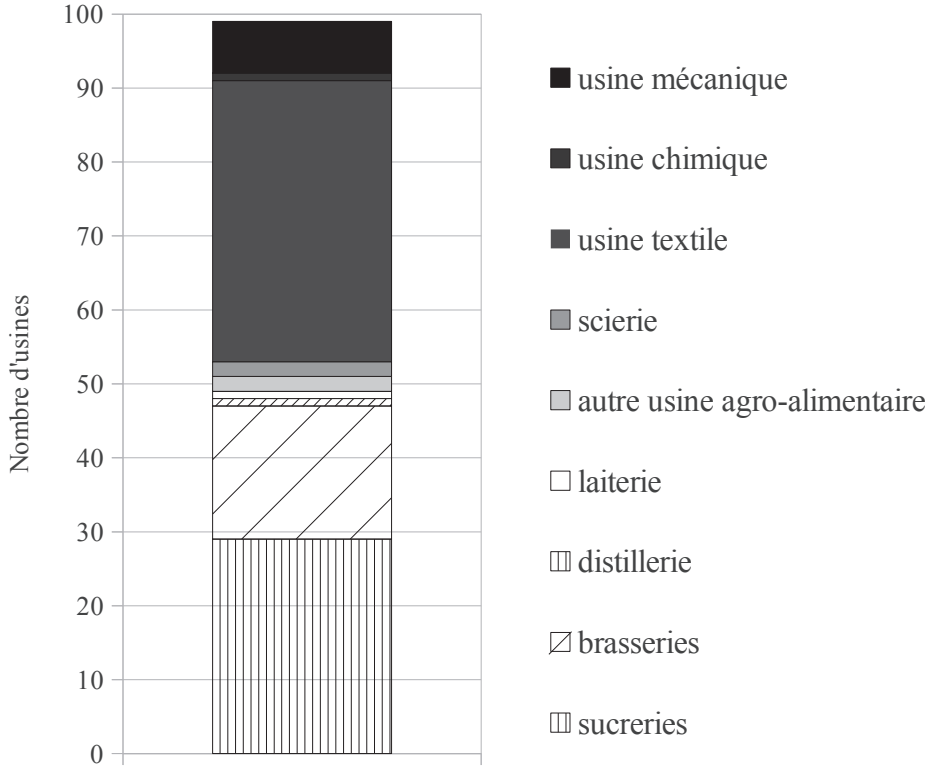

Nous voyons que ce sont les principales productions locales qui sont visées et tout d'abord, les usines de la filière agro-alimentaire comme les sucreries et les brasseries. François Védrine note que les autorités allemandes sont plus intéressées par les machines et les matières premières des sucreries qu'elles n'ont la volonté de les faire fonctionner à nouveau, la production nationale allemande étant suffisante pour satisfaire les besoins[368]. Les sucreries cessent alors assez vite leur activité, l'autorité allemande recommandant même de ne pas planter de betteraves à sucre pour la saison 1916, afin de privilégier la culture de plantes fourragères[369]. Quant aux brasseries, nous avons déjà signalé que peu d'entre elles ont eu l'autorisation de continuer leur production. Enfin, deuxième spécialité industrielle du département, l'industrie textile implantée dans l'arrondissement de Saint-Quentin, avec de nombreux petits établissements disséminés dans les villages, connaît, dès les premiers mois de

368 François VÉDRINE, art. cité, p. 283.

369 C'est ce que note Albert DENISSE à Étreux, 21/08/15. Aucune betterave n'est non plus cultivée à Pontruet, cahier de M. BOITELLE, 16/03/16. À Laon, la surface occupée par la culture de betteraves à sucre était de 503 ha avant guerre, le programme de culture pour 1915 prévoit uniquement de cultiver des betteraves fourragères, FRAD002 Laon 4 H 220.

guerre, de nombreux enlèvements de matières premières[370], puis le démontage des machines pour en retirer le cuivre. Plus d'un tiers des établissements ayant connu l'arrêt de leur activité, appartenaient au secteur du textile.

À l'inverse, les armées allemandes développent de nouvelles activités industrielles davantage en rapport avec les besoins stratégiques en matériel de guerre (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 6:</u> Usines en fonctionnement sous contrôle allemand

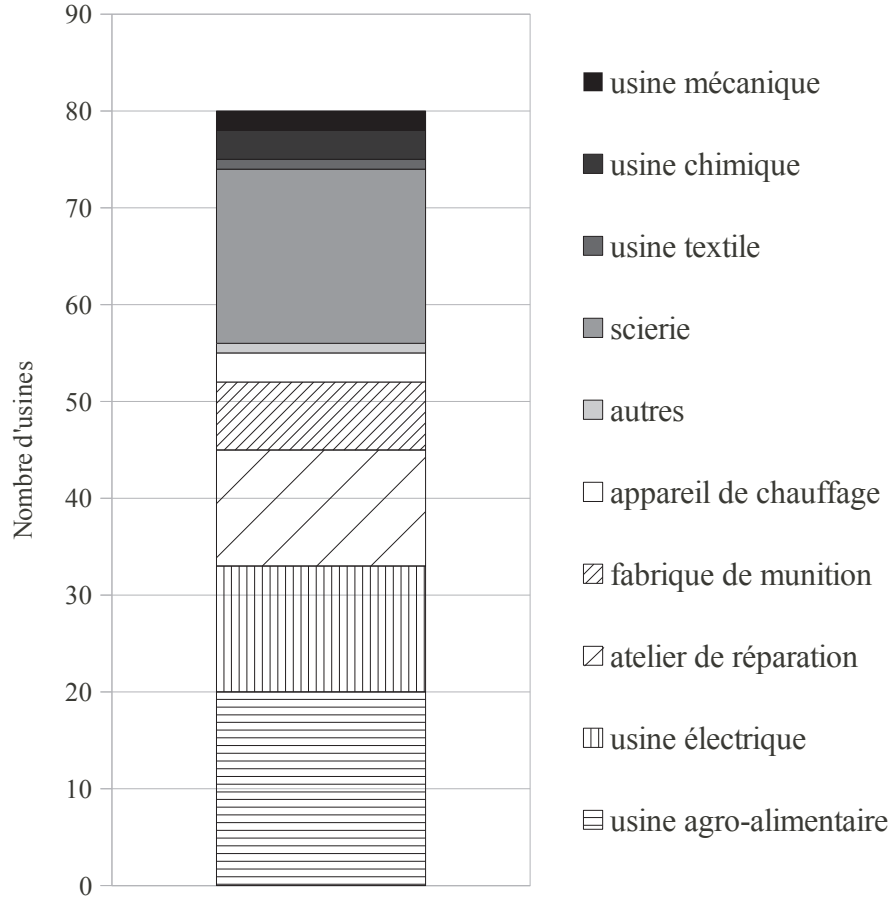

Des établissements de construction mécanique sont, en particulier, reconvertis en ateliers de réparation pour les canons, voire en fabriques de munitions. Le travail dans ces usines d'armement pose problème et crée des tensions : la municipalité saint-quentinoise proteste, par exemple, en octobre 1915, contre l'emploi d'une main-d'œuvre locale[371].

D'autres établissements sont destinés à produire le matériel nécessaire dans les tranchées : de

370 Dans un contexte où les industries allemandes tournent au ralenti par manque de coton. Ute DANIEL, « Women's work in industry and family : Germany, 1914-1918 », *in* Richard WALL et Jay WINTER, *op. cit.*, p. 281.

371 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. I, p. 247 et *Les Soixante-quatre séances*, *op. cit.*, p. 282-290.

nombreuses scieries sont implantées pour exploiter les réserves forestières du département qui représentaient près de 11 % de la superficie de l'Aisne en 1914[372]. Trois établissements produisent également des appareils de chauffage pour les soldats, dont l'usine Godin à Guise[373]. Enfin, les autorités allemandes favorisent la création de diverses industries agro-alimentaires correspondant davantage aux habitudes alimentaires germaniques : fabrique de choucroute[374], de marmelade[375], de limonade[376]... Ainsi, comme dans l'ensemble des pays belligérants, l'industrie de l'Aisne occupée est transformée par la guerre : les productions traditionnelles de sucre et de textile sont arrêtées et les mêmes usines, souvent réquisitionnées par l'occupant, produisent des biens nécessaires à l'armée allemande.

À partir de 1915, l'administration économique des territoires occupés ne se limite plus aux seules réquisitions : c'est le début d'une exploitation agricole et industrielle que chaque armée met en œuvre, indépendamment les unes des autres[377]. À cette fin, elles ont besoin d'une main d'œuvre qui commence à se faire rare en Allemagne. La mise au travail des civils est alors imposée. La première étape consiste, en mars 1915, à rapatrier ceux que les commandants d'Étape appellent les « bouches inutiles ». Des trains avaient déjà été organisés, d'octobre 1914 à janvier 1915, entre l'Allemagne et la France, pour évacuer, par la Suisse, les civils internés. Désormais, à partir de mars 1915, les autorités allemandes opèrent des rapatriements de civils occupés, à l'aide de trains qui traversent la Belgique, une partie de l'Allemagne, pour arriver ensuite en Suisse à Schaffhouse[378]. En février, l'Inspecteur d'Étape de la VIIe Armée avait déjà demandé aux commandants de lui indiquer le nombre d'hommes capables de travailler dans chaque commune[379]. Le mois suivant, les maires doivent désigner les indigents

372 75 930 ha sur les 690 383 ha du département, d'après *L'Annuaire officiel, administratif et statistique du département de l'Aisne,* op. cit., p. 493.

373 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 644 et 4 M 517, P.V. n° 1738.

374 Par exemple à Sains-Richaumont, FRAD074 4 M 513, P.V. n° 868.

375 Par exemple à Tergnier, FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2009.

376 Par exemple à Marle, FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2002.

377 Louis-Jules PAULY, *Occupation allemande et guerre totale. Etude de l'évolution du régime des personnes et des biens d'après l'expérience de la dernière guerre,* Nancy, Société d'impressions typographiques, 1930, 573 p.

378 C.A.R.A.N. F/23/12, note du ministère de l'Intérieur sur le service des rapatriés, janvier 1918 Voir également Philippe NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920), les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, 598 p.

379 Avis que l'on retrouve dans Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 82-83 et dans Louis PAILLOT, 25/02/15.

et les indésirables qui partiront par ce premier train[380] : la population qui reste, est censée être utile, c'est-à-dire active ou à même de subvenir à ses besoins.

La deuxième étape consiste alors à rendre obligatoire le travail pour tous les hommes. Les commandants multiplient les ordres en ce sens dans les campagnes, durant l'été 1915, dans l'optique de hâter les récoltes[381]. Parfois, le repos dominical est même aboli[382]. En ville, les réquisitions d'ouvriers se multiplient également : en octobre 1915, Élie Fleury indique que 875 hommes et 1 079 femmes travaillent dans 91 établissements différents, pour le compte des Allemands[383]. Ils sont occupés à des travaux de voirie ainsi qu'à des tâches industrielles et agricoles. À Laon, ce sont 800 hommes qui viennent travailler chaque jour sous les ordres allemands[384]. Les premières colonnes de travailleurs sont également formées : le 1er mai 1915, 73 hommes sont pris à Saint-Quentin, parmi ceux qui ne pouvaient justifier d'un travail, et sont envoyés effectuer des tâches de voirie et d'abattage d'arbres, dans le Nord, au Quesnoy et à Landrecies[385]. Du fait des nouvelles activités suscitées par l'occupation, le chômage a tendance à disparaître au cours de l'année 1915. Les femmes sont également amenées à travailler : nous avons vu que la jeune Alice Rousseaux est réquisitionnée pour des tâches agricoles. Dans les synthèses communales que rédigent les fonctionnaires du Commissariat spécial des rapatriés lors de l'arrivée d'un nouveau convoi, ils indiquent quelles sont les activités exercées par les femmes, dans 41 communes du département (voir diagramme ci-dessous).

380 Instructions que l'on retrouve par exemple à Laon, FRAD002 Laon 4 H 78 et à Saint-Quentin, A.M.S.Q. 4 H 178.

381 À Rozoy-sur-Serre dès le 06/05/15, d'après Louis PAILLOT et Achille HÉCART ; Étreux, le 17/07/15, d'après Albert DENISSE. Dans l'Inspection d'Étape de la IIe Armée, nombreux ordres en ce sens, à partir de début juillet.

382 Ordre que l'on retrouve à Pontruet, cahier de M. BOITELLE, 20/07/15 ; au Catelet, Alice DELABRANCHE, le 31/07/15,

383 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 247.

384 FRAD002 Laon 4 H 272, rapport du préposé en chef de l'octroi au maire, décembre 1915.

385 *Ibidem*, p. 177.

<u>Diagramme 7:</u> Les types de travaux effectués par les femmes, d'après 41 synthèses communales du Commissariat spécial aux rapatriés

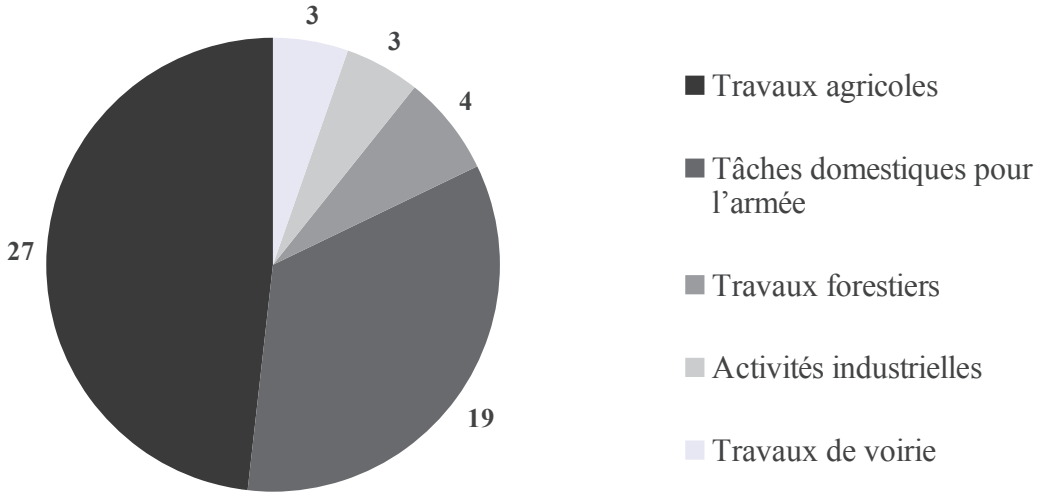

Sources : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Si les travaux agricoles sont les plus nombreux, bien souvent, les femmes sont également employées pour faire la lessive, la cuisine ou recoudre les uniformes de soldats. Plus rarement, elles peuvent être embauchées pour des tâches plus physiques comme les travaux forestiers ou ceux de voirie. Ces diverses activités ne s'excluent pas, c'est pourquoi le total des réponses est supérieur à 41, les travaux agricoles sont concentrés au moment du fauchage et de la moisson, le reste de l'année, les femmes peuvent travailler directement pour l'armée. Tous ces travaux étaient rémunérés, soit par l'armée allemande, soit par les municipalités, en fonction du type d'ouvrage. Le salaire évolue de 2 à 3 francs par jour pour les hommes, il est généralement inférieur à 2 francs pour les femmes[386].

Progressivement, l'activité économique, sous l'impulsion et le contrôle de l'occupant, reprend, davantage orientée vers les besoins des armées. Toute autre activité peut difficilement se maintenir à cause des entraves à la circulation et des réquisitions de matériels industriels. La population civile est conduite à participer, de gré ou de force, à l'effort productif. Mais, ce travail forcé ne constitue pas pour autant, selon les coutumes alors en vigueur, une exaction. Les Conventions internationales ayant esquivé le sujet, il est généralement admis, d'après le juriste français François Coll que l'envahisseur puisse

386 D'après les synthèses communales réalisées par le Commissariat spécial aux rapatriés, le salaire moyen serait de 2,3 francs pour les hommes et 1,65 pour les femmes.

contraindre la population à des travaux de voirie ou de transport[387]. Quant à l'exploitation de l'appareil productif, il était inenvisageable dans le cadre d'une occupation transitoire. Mais l'Allemagne comme la France ont recours aux prisonniers de guerre comme main d'œuvre agricole et industrielle, ce qui ne semble guère choquer les opinions[388].

3.2.3. CONTRÔLER LES MONNAIES EN CIRCULATION

Dès le mois d'août 1914, les communes avaient émis des bons de monnaie qui leur permettaient de poursuivre un certain nombre d'actions sociales malgré la disparition du numéraire. Ces émissions continuent durant les premiers mois de l'occupation. Le manque de liquidités s'accroissant, les autorités allemandes sont, elles-mêmes, contraintes d'accepter une partie des paiements en bons qu'elles ne peuvent pourtant pas échanger.

Aussi, sont-elles amenées à s'intéresser, en plus des questions économiques, à la question monétaire. Le service financier de la IIe Armée, avec à sa tête le *Rittmeister* Deichmann, exige en 1915 qu'une nouvelle émission de la Ville de Saint-Quentin soit garantie par le dépôt de titres dans une banque d'un pays neutre. Des négociations débutent en mars et aboutissent au dépôt de valeurs estimées à plus de 4 millions de francs à la Banque de Rotterdam[389]. Dès lors, pour ses paiements à l'armée allemande, la municipalité peut utiliser les Bons de Guerre, ainsi garantis, et dont l'émission est évaluée à 6 400 000 francs[390].

Cette initiative fait naître un projet de monnaie à l'échelle de la IIe Armée, développé par le *Rittmeister* Deichmann. Il s'agit de faire imprimer des bons de réquisition spécifiques, sous forme de petites coupures (5 francs, 10 francs, 20 francs…). Ces bons, délivrés par l'armée allemande, seraient utilisables comme monnaie après que le billet de réquisition eut été timbré par la Mairie. Ces bons Deichmann sont émis en juillet mais ce système monétaire se révèle être assez vite un échec, la population ne voulant pas se défaire de ses bons de réquisition. En effet, se défaire des bons signifie que l'on accepte le montant évalué par l'officier chargé de la

387 François COLL, *op. cit.*, p. 73.

388 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op.* cit., p. 111-116 ; Gérard CANINI, « L'utilisation des prisonniers de guerre comme main d'œuvre, 1914-1916 », *in* Gérard CANINI (dir.), *Les fronts invisibles. Nourrir-fournir-soigner. Actes du colloque international de Verdun (6-8 juin 1980)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, p. 247-261.

389 Élie FLEURY*, Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 179-181. et FRAD074 4 M 518, déposition de M. Larcher, adjoint au maire de Saint-Quentin, P.V. n°2032.

390 Albert BOSQUET, *L'Économie de guerre en pays envahis. La circulation fiduciaire sous l'occupation allemande (1914-1918)*, Paris, Marcel Giard, 1926, p. 44-46.

réquisition et l'habitant n'a alors plus de preuves de la réquisition ; il ne peut pas compter se faire rembourser plus tard[391].

En outre, le sous-préfet de Saint-Quentin, Léon Vittini, considère que l'utilisation d'une telle monnaie revient à faire payer les réquisitions allemandes par la population civile. Pour court-circuiter un tel projet, il propose, en août 1915, la constitution d'une commission des bons régionaux unifiés regroupant 132 communes de la zone de la IIe Armée. Cette commission doit contrôler l'émission de bons régionaux qui seraient garantis, pour la moitié des valeurs émises, par les bons Deichmann et les certifications de réquisition. De cette manière, la commission resterait propriétaire des billets de réquisition alors que dans le projet de Deichmann, ils revenaient à l'occupant.[392]

Le 1er janvier 1916, un arrêté du Grand-Quartier-Général exige que les émissions de bons communaux soient désormais autorisées par le général Quartier-Maître[393] : les contraintes sont renforcées sur de telles émission afin d'encourager le regroupement de communes. Le principe de bons régionaux s'impose alors un peu partout, favorisé par les autorités allemandes qui voient là une garantie de paiement des contributions. Dans la VIIe Armée, un syndicat d'émission rassemblant 220 communes de l'Aisne et des Ardennes est déjà sur pied et peut émettre des bons régionaux en novembre et décembre 1915[394]. Il en est de même pour les communes qui faisaient partie de la I[e] Armée jusqu'en octobre 1915. 173 communes du Nord et de l'Aisne décident effectivement de créer leur monnaie[395].

Avec ces bons régionaux, l'autorité allemande dispose d'une monnaie mieux garantie que les bons communaux, qu'elle peut utiliser sur une plus large échelle et qui lui assure un meilleur paiement des contributions, les sommes étant parfois directement prélevées à la sortie de l'imprimerie[396]. Avec la quasi-disparition du numéraire, la vie économique se fonde progressivement sur ces nouvelles monnaies, pourtant très peu et très mal garanties. Les communes paient une grande partie de leurs contributions de cette manière et les armées redistribuent ces bons pour leurs propres achats ou même pour payer une partie de la solde

391 *Ibidem*, p. 127-133.

392 *Ibid.*, p. 160-167.

393 Ordonnance reproduite dans la *Gazette des Ardennes*, 12/01/16.

394 FRAD002 Laon 4 H 241.

395 Les délibérations des conseils municipaux évoquent cette émission : par exemple, FRAD002 Crépy E dépôt 110 1 D 9, délibération du 21/10/15.

396 30 000 francs sont ainsi saisis à l'imprimerie du syndicat d'émission Aisne-Ardennes, FRAD002 Laon 4 H 241.

des militaires.

Arguant du fait que les salaires des travailleurs civils sont versés avec cette monnaie, Annette Becker affirme que « le travail effectué pendant quatre ans le fut à peu près gratuitement », les bons étant « aussi dérisoires que ceux qui sont utilisés au même moment pour les marchandises réquisitionnées »[397]. Or, justement, le paradoxe du système monétaire qui est inventé, c'est que chacun a conscience que rien n'en garantit le remboursement, pourtant, cette monnaie joue un rôle économique essentiel, en permettant aux transactions de se réaliser, même si pour les biens rares, l'or, le mark et le franc sont préférés. Alors que personne n'a vraiment confiance en cette monnaie, elle est devenue indispensable du fait de l'absence de circulation monétaire, première symptôme d'une « mort économique » pour Albert Bosquet[398].

L'année 1915 est donc celle de l'installation dans la durée des armées d'occupation. Débarrassées du ravitaillement de la population, les armées peuvent concentrer leurs efforts sur le développement d'une économie de guerre à partir des infrastructures existantes, des ressources locales et de la main d'œuvre civile. Comme le notait Sophie de Schaepdrijver, c'est un certain ordre qui s'établit en 1915, ordre économique, monétaire, assurant à la population une source de revenus et garantissant aux armées l'exploitation des ressources du territoire. Ordre également policier caractérisé par un contrôle renforcé de la population civile[399] . Et c'est cet ordre qui est remis en cause par l'aggravation des pénuries en Allemagne, à partir de 1916.

3.3. UNE EXPLOITATION PLUS RADICALE À PARTIR DE 1916

Si le « long » 1915 est caractérisé, selon Sophie de Schaepdrijver, par « des régimes d'occupation relativement modérés », en 1916, on assisterait à une « exploitation intensifiée des territoires occupés dans le contexte d'usure »[400]. Un durcissement des modalités d'occupation est donc commun à l'ensemble des régions occupées, précédant et

397 Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, op. cit.*, p. 172.

398 Albert BOSQUET, *op. cit.*, p. 6.

399 Voir 2. « Une priorité : assurer la sécurité des troupes », p. 97.

400 Sophie de SCHAEPDRIJVER, « L'Europe occupée en 1915 : entre violence et exploitation », art. cité, p. 151.

accompagnant l'extension du contrôle militaire sur la vie économique et la vie sociale avec l'arrivée du maréchal Hindenburg et du général Ludendorff à la tête de l'état-major, en août 1916. Il répond également à l'urgence pour l'armée allemande à trouver des matières premières, à produire de l'armement, alors que le blocus allié gagne en efficacité à partir du début de l'année 1916, rendant l'approvisionnement de l'Allemagne de plus en plus délicat[401]. Henri Pirenne qualifie même l'exploitation systématique des ressources locales par l'occupant de « mesure de salut public » pour une Allemagne ainsi contrainte[402]. Gerd Krumeich estime, quant à lui, que les brutalités de l'occupation sont d'autant mieux acceptées par les soldats allemands, à partir de 1916, qu'ils s'estiment dans leur bon droit, le blocus étant perçu comme une agression à l'encontre de la population civile allemande[403].

3.3.1. L'ATTEINTE AUX BIENS PERSONNELS ET AUX INDIVIDUS

Le début de l'occupation, nous l'avions noté, était marqué par de nombreuses réquisitions visant à approvisionner la troupe et à fournir les biens indispensables à l'installation des services d'occupation. Elles ont essentiellement concerné les cultivateurs et les familles bourgeoises possédant de beaux meubles et des caves remplies de bonne bouteilles, l'essentiel de la population étant alors épargné. Les saisies de biens agricoles s'intensifient à partir de 1916, la quasi-totalité du bétail étant par exemple pris. À Rozoy-sur-Serre, les derniers moutons sont réquisitionnés le 8 février 1916[404] et le 26 février 1918, on ne laisse qu'une vache pour 50 habitants[405]. Le percepteur Louis Paillot a noté l'évolution du cheptel de la commune entre 1915 et 1918 (voir diagramme, ci-dessous).

401 Jean GOÛT *et alii*, *Les Organisations de blocus en France pendant la guerre (1914-1918)*, Paris, Plon, 1926, 288 p.

402 Henri PIRENNE, *La Belgique et la guerre mondiale*, Paris, New Haven, Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, Presses universitaires de France, 1928, p. 113.

403 Gerd KRUMEICH, « Le blocus maritime et la guerre sous-marine », in John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, p. 153-173.

404 Achille HÉCART, 08/02/16.

405 *Ibidem*, 26/02/18.

<u>Diagramme 8:</u> Évolution du cheptel à Rozoy-sur-Serre (1915-1918)

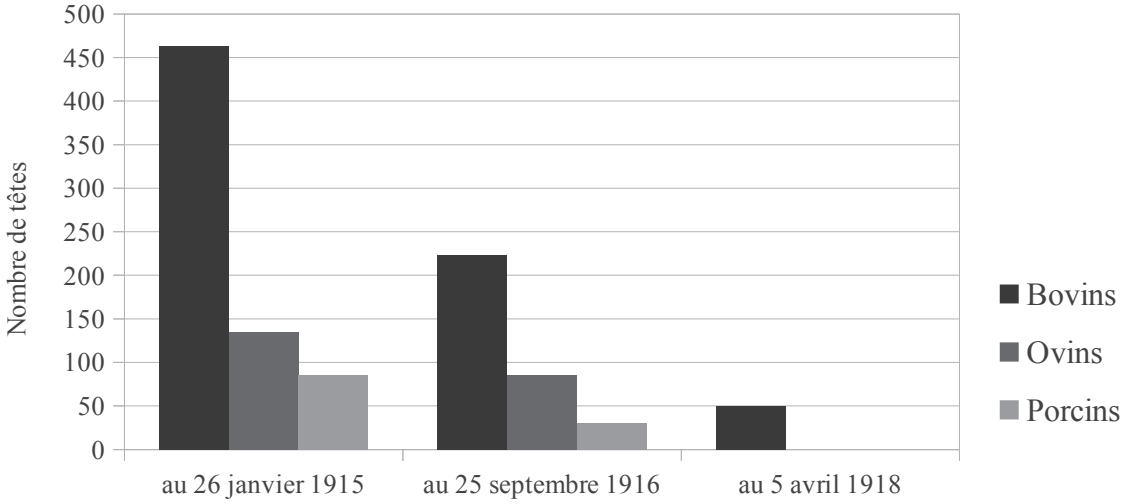

Source : Témoignage de Louis Paillot

L'intensification des réquisitions de bétail à partir de 1916 conduit à la disparition totale des ovins et des porcins en avril 1918. Il ne reste alors plus que 50 bovins. La déprédation est semblable dans le canton du Catelet : on n'y trouve plus de chevaux ni d'ovins en novembre 1916, ne subsistent en 1917 que quelques vaches[406]. Le département de l'Aisne semble particulièrement éprouvé : les réclamations après-guerre, au titre des dommages de guerre, placent le territoire en deuxième position pour la perte de cheptels chevalin, bovin et porcin, juste derrière le Nord[407].

L'exploitation semble moins intensive en Belgique. Certes, le bétail est également enlevé, mais la production agricole serait relativement limitée, concernant davantage la culture de pommes de terre et de betteraves. Les profits des agriculteurs y auraient même crû de manière notable, Henri Pirenne constatant que de nombreux fermiers parviennent pendant la période de la guerre à accroître leurs surfaces de terres[408].

Les réquisitions implacables sont à replacer dans le contexte de graves pénuries que connaît l'Allemagne entre 1916 et 1918. Le long hiver 1916-1917 est qualifié d'« hiver des navets », les matières grasses, les viandes et les pommes de terre faisant cruellement défaut, en particulier en ville. L'incapacité du Ministère de l'Intérieur à assurer le ravitaillement de la

406 *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.*, p. 65

407 Michel AUGÉ-LARIBÉ, *l'Agriculture pendant la guerre,* New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1925, p. 100.

408 Henri PIRENNE, *op. cit.,* p. 116-117.

population au début de la guerre, a été aggravée par les difficultés d'une agriculture souffrant des pénuries d'engrais : les rendements diminuent de 25 % alors que les importations, représentant ¼ de l'alimentation avant-guerre, ont cessé[409]. Le rationnement se généralise en 1916 et en 1917, et la situation alimentaire et économique des ouvriers et des classes moyennes devient catastrophique[410], la priorité étant donnée à l'armée, qui a tout loisir pour piocher dans les cheptels des régions occupées.

Face au durcissement du blocus, en réponse à la guerre sous-marine déclarée en février 1915, l'Allemagne recherche une forme d'autarcie, en exploitant davantage les ressources domestiques. Des comités économiques sont créés à l'initiative d'industriels, tel Walter Rathenau, qui ont le monopole sur l'achat de matières premières et sur la production de matériels de guerre. Le législateur facilite leur tâche : une ordonnance du *Bundesrat*[411] de juin 1915 donne le « droit de saisir et exproprier les objets utilisables pour la fabrication d'articles de guerre »[412]. Cette quête de matières premières vise également les territoires occupés, le coût politique de telles réquisitions étant bien moindres qu'en Allemagne. Au cours du second semestre de 1915, les habitants doivent ainsi déclarer le cuivre qu'ils possèdent[413].
Puis, à partir de l'été 1916, tous les objets de cuivre, même les biens personnels, sont réquisitionnés, seuls sont exemptés les objets d'art[414]. Les déclarations faites l'année précédente étant sûrement jugées insatisfaisantes, les perquisitions pour le cuivre, qui ont concerné en 1915 les établissements industriels, sont étendues, en 1916, aux domiciles des particuliers. Des patrouilles de gendarmes passent dans les maisons pour prendre tous les ustensiles en cuivre. Ces fouilles sont une expérience traumatisante pour les habitants qui ont le sentiment que leur intimité est violée. C'est particulièrement le cas des maisons bourgeoises dans lesquelles les biens mobiliers font partie d'un patrimoine à la fois

409 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p.40-46.

410 Armin TRIEBEL, « Variation in patterns of consumption in Germany in the period of the First World War », *in* Richard WALL et Jay WINTER, *op. cit.*, p. 159-195.

411 Le Conseil fédéral allemand, chambre haute du Parlement.

412 Cité par Louis-Jules PAULY, *op. cit.*, p. 83.

413 Dès fin juillet 1915 à Saint-Quentin d'après Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 184 et Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 221-222. En novembre 1915, dans la VIIe Armée, d'après Paul CLAIRAMBEAU, 06/11/15 et Achille HÉCART, 06/11/15.

414 Saisie qui commence le 01/08/16 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.* mais l'ordre signé du Grand-Quartier-Général est daté du 23/08/16, FRAD002 Laon 4 H 254.

économique et familial, d'où la colère de Fernand Maréchal, à Saint-Quentin, à la suite des perquisitions :

> *« […] que des policiers allemands pénètrent dans nos maisons pour y manier sous nos yeux, de leurs mains sales, nos souvenirs les plus chers, c'est ce qui nous paraît intolérable. Notre maison c'est le prolongement de nous mêmes, toutes ces choses familières qui nous entourent sont vivantes, elles nous entretiennent de notre passé, elles comprennent nos tristesses et nos joies. »*[415]

Toujours à propos du cuivre, une autre réquisition choque la population, ou plus précisément la communauté catholique, c'est celle des cloches d'églises, prises pour être fondues, à partir de novembre 1916, essentiellement dans la VIIe Armée[416]. La très croyante Alice Rousseaux ne mâche pas ses mots :

> *« Le 11 Nov. on enlève la cloche de l'église à 11 h du matin. Tout leur est bon a cette race si cruelle. Mon Dieu est il permis qu'ils ne seront pas punis pour toutes les misères qu'ils nous* [mot manquant]. *»*[417]

Cette mesure, considérée comme sacrilège, est devenue une des figures attendues des martyrologes de l'occupation[418] : elle est présentée comme une manifestation de la barbarie allemande en même temps qu'elle révèle le martyre vécu par les catholiques dans les départements occupés. De nombreuses cartes postales perpétuent le souvenir de ce « sacrilège » après-guerre[419].

---

415 Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 316.

416 Le 03/10/16 à Crécy-sur-Serre, d'après Suzanne BECK ; le 05/11/16 à Montcornet, d'après Achille HÉCART ; le 11/11/16 à Viry-Noureuil, le 11/11/16, d'après Alice ROUSSEAUX ; le 13/11/16 à Arrancy, d'après René de La TOUR DU PIN.

417 Alice ROUSSEAUX, 11/11/16. Pour toutes les citations de témoignages, l'orthographe et la ponctuation des textes originaux seront respectées.

418 Pourtant, cette mesure fait également scandale en Allemagne, du moins dans une ville catholique comme Fribourg, Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, Freiburg 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 303.

419 On en trouve une concernant le village de Vorges dans Nelly et Daniel LÉGÉ, *1914-1918 en pays laonnois*, *op. cit.*, p. 79. Une carte de l'enlèvement des cloches à Rethel a également été publiée dans *14-18, le magazine de la Grande* Guerre, n°58, août-sept.-oct. 2012, p. 15. Il faut également préciser que les Allemands ont édité des cartes postales montrant des soldats posant à côté d'une cloche (voir B.D.I.C. CP all 5441), peut-être est-ce une prolongation du *Kulturkampf*, violente campagne anticatholique lancée au XIXe siècle.

Les réquisitions d'objets de la vie courante se poursuivent à mesure que les effets du blocus se font sentir en Allemagne. Au début de l'année 1917, les matelas de laine doivent être livrés, la laine étant remplacée par de la sciure de bois ou du crin de cheval[420]. Les gendarmes passent dans les maisons pour convoquer les individus au poste afin qu'ils portent leurs matelas. Quelques semaines plus tard, la même saisie de laine des matelas est opérée en Allemagne[421]. Enfin, c'est leur linge que les habitants doivent livrer aux autorités d'occupation. L'affiche signée du commandant de Laon en explique les modalités :

> *« Dans le but de procurer l'habillement à la population civile travaillant pour l'autorité militaire, il est nécessaire de recourir à une réquisition des vêtements. Les besoins individuels sont fixés comme suit :*
>
> Pour la population masculine*, à 2 paires de bottines ou souliers, 3 complets, 2 chemises, 3 caleçons, 4 paires de chaussettes.*
>
> Pour la population féminine*, à 2 paires de bottines ou souliers, 3 robes, 3 chemises, 3 pantalons, 3 paires de bas. »*[422]

L'encadrement de la population est tel que, désormais, la garde-robe est définie par le commandant d'Étape. On retrouve le même ordre dans la IIe Armée, par exemple à Origny-Sainte-Benoite[423].

Ce sentiment de dépossession est renforcé par le fait que les cantonnements de troupe sont de plus en plus imposants à partir de l'été 1916. Les champs de bataille sont plus proches : bataille de la Somme de juillet à novembre 1916, bataille du Chemin des Dames d'avril à juin 1917, opération Michael de mars à août 1918. Durant ces offensives, l'Aisne occupée devient une base arrière où se mêlent troupes en réserve et celles en repos après une semaine en première ligne. La concentration des troupes est telle que les habitants sont réduits à n'utiliser qu'une pièce ou deux de leur maison. Par exemple, Le Catelet qui comptait 394 habitants en 1911, doit accueillir un millier d'hommes en juillet 1916, au moment de la bataille de la Somme[424]. À Levergies, toujours dans le commandement du Catelet, 3 000 combattants

420 Réquisition qui se fait le 28/01/17 à Laon, FRAD002 Laon 4 H 254 et à partir du 18/01/17 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 243.

421 Louis-Jules PAULY, *op. cit.*, p. 98.

422 Ordre recopié par Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 246.

423 Henriette MOISSON, 14/02/18.

424 Alice DELABRANCHE, 23/07/16.

seraient présents durant l'été, pour 871 habitants en temps de paix. La concentration serait encore plus forte dans le secteur en septembre, avec 5 000 soldats à Vendhuile (1 548 habitants en 1911) et 11 000 à Bellicourt (1 195 habitants en 1911)[425].

Le repli sur la ligne Hindenburg, l'opération Alberich, avec l'évacuation des communes situées à l'ouest du département, correspond à un nouvel épisode d'expropriation. Il débute en décembre 1916 avec l'évacuation de villages du Chaunois[426] et se poursuit jusqu'en mars 1917. Des villes comme Chauny et Saint-Quentin sont vidées de leur population en quelques jours[427]. Plus de 120 000 personnes provenant de 340 communes auraient ainsi été déplacées[428]. L'annonce est d'abord faite par le maire, puis les habitants sont convoqués pour partir à tour de rôle. Trois trains partent de Saint-Quentin chaque jour pendant cette période. Les départs sont vécus comme de véritables déchirements, les habitants abandonnant leurs biens, se doutent qu'ils risquent de ne pas revoir leur ville et leur habitation intactes. Fernand Maréchal compare l'occupation à une maladie qui paralyse l'organe vivant qu'est la ville de Saint-Quentin, l'évacuation en est l'aboutissement logique : la « dure agonie d'une ville de quarante-cinq mille âmes qui ne voulait pas mourir »[429]. Le même ton tragique est utilisé par la jeune Alice Rousseaux pour décrire l'évacuation de Viry-Noureuil :

> *« Mon Dieu quelle affaire cette fois il n'y à plus d'espoir il nous faut partir. Cette fois c'est fou du reste on pleure on court on ne sait plus […] on tremble on verse de larmes de sang […] c'est une affaire que nous ne pouvons définir vous voyez partir abandonné tout votre maison vos meubles et tout enfin »*[430]

L'écriture même, très saccadée, en même temps que l'image doloriste des larmes de sang traduisent le traumatisme que représente un tel départ pour une population modeste comme la famille Rousseaux, peu habituée aux voyages et d'autant plus attachée à ses biens immobiliers et mobiliers qu'ils constituent leur seule richesse et leur seul patrimoine.

L'évacuation est ainsi vécue comme l'ultime dépossession, souvent les évacués ont même le

425 *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.,* p. 105.

426 Les villages de Septvaux, Barisis et Amigny-Rouy sont évacués en novembre 1916. Témoignage d'Eugène GOUALAIN, FRAD002 J 1259, à la date du 10/11/16, FRAD002 J. 1259 ; B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642 et Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 24.

427 Chauny est évacuée du 18 au 23 février 1917, Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 24 et Saint-Quentin du 1er au 18 mars 1917.

428 C.A.R.A.N. F 23/14 : Circulaires du district de ravitaillement de Saint-Quentin.

429 Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 314.

430 Alice ROUSSEAUX, 19/02/17.

temps de voir les soldats entrer dans les maisons vides pour saisir les meubles, laissant ainsi présager ce que deviendra leur domicile.

À l'approche de l'offensive Nivelle, et après le retrait sur la ligne Hindenburg, le front ayant été raccourci, les cantonnements sont encore plus nombreux. À Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck doit par exemple loger 17 soldats en février 17[431] et constate en juillet de la même année :

> *« Me voilà donc réduite dans ma maison de 9 pièces, à 3 pièces et la buanderie en commun. »*[432]

En janvier 1918, elle ne peut occuper avec son fils que la chambre et le salon[433]. La situation est semblable à Sains-Richaumont : Eugénie Deruelle, veuve de médecin, alors âgée de 63 ans, est même chassée de sa maison en février 1917, avant d'en reprendre possession en avril. Et encore, elle n'a le droit d'occuper que le premier étage[434]. À l'approche de l'offensive Michael, Louis-Alphonse Marcq, maraîcher de 50 ans, originaire de Craonne mais installé à La Selve, à 30 kilomètres à l'est de Laon, depuis début octobre 1914, doit également laisser son domicile à un état-major, plusieurs dizaines d'habitants ont été auparavant évacués pour libérer des maisons[435].

Les départs forcés peuvent également prendre une autre forme ; l'Allemagne, dans son bras de fer diplomatique avec la France à propos de l'internement des étrangers, décide d'utiliser une partie des civils comme otages. 200 civils, choisis parmi l'élite locale, sont ainsi envoyés dans des camps de prisonniers en Allemagne en novembre 1916[436]. De nouveau, en janvier 1918, des otages sont pris, au nombre de 1 000, 600 hommes et 400 femmes. Les villes et les chefs-lieux de canton sont les premiers concernés. Parmi nos témoins, Albert Denisse, à Étreux, est enfermé quelques jours comme otage, en décembre 1917, avant d'être relâché, et c'est finalement son concurrent, Collery, qui est envoyé en camp d'internement[437]. À Sains-Richaumont, Eugénie Deruelle fait, quant à elle, partie des convois vers le camp de

431 Suzanne BECK, 25/02/17.

432 *Ibidem*, 31/07/17.

433 *Ibid.*, 13/01/18.

434 *Les carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 323 et 357.

435 Louis-Alphonse MARCQ, 27/02/18 et 18/11/17.

436 Communiqué officiel allemand reproduit dans la *Tribune de Genève*, 03/11/16.

437 Albert DENISSE, 10/12/17, 19/12/17 et 06/01/18.

prisonniers d'Holzminden[438]. Et le plus grand déchirement pour elle, est sans doute de quitter son chien :

> *« L'heure du départ approche. Je vais embrasser à l'étouffer mon pauvre Scott, attaché dans sa niche, au berceau, et qui, pressentant le danger ne s'était pas couché, surveillant tous mes mouvements... Je ne pouvais retenir mes sanglots, et il me regardait avec des yeux que je verrai toujours... C'était de sa part, comme de la mienne, le pressentiment du dernier adieu... »*[439]

Le durcissement des modalités d'occupation est donc patent à partir de 1916. L'hégémonie du pouvoir militaire en Allemagne, avec Hindenburg et Ludendorff, marginalisant l'exécutif, conduit à de tels choix : évacuations à grande échelle, prises d'otages comme moyen de pression diplomatique... Dans le domaine économique et financier, le blocus conduit les armées à exploiter les territoires occupés de manière plus intensive.

3.3.2. L'INFLATION DES CONTRIBUTIONS

L'état-major allemand, pour contribuer à l'effort autarcique des puissances centrales, souhaite prélever le maximum de ressources dans les territoires occupés. Les contributions de guerre étaient, jusque-là, calquées sur celles d'avant-guerre. Mais à partir de 1916, elles connaissent une véritable inflation. Dans la IIe Armée, les sommes exigées, en 1914 et 1915, sont établies sur la base de 10 francs par habitant et par trimestre[440] ; elles sont moins élevées dans la VIIe Armée : 7,5 francs à Laon[441] et 6 francs à Montcornet[442]. Mais partout, leur montant double en juillet 1916. Cette hausse est alors justifiée par le fait que, sur décision du Grand-Quartier-Général, les indemnités liées au ravitaillement de la troupe sont désormais incorporées dans la nouvelle contribution de guerre[443]. La marge de manœuvre des armées en la matière est alors réduite au profit du Quartier-Maître général : l'exploitation financière des territoires occupés gagne en radicalité avec cette centralisation plus poussée. En avril 1917, la hausse continue

438 *Les carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 539.

439 *Ibidem*, p. 546.

440 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 2922 et rapport de M. Chauvac, receveur particulier à Saint-Quentin, retranscrit dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 766-769.

441 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3886

442 Paul CLAIRAMBEAU, 28/10/14.

443 FRAD074 4 M 517, déposition d'Henry Soret, receveur de la Ville de Saint-Quentin, P.V. n° 1669 et Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 163.

avec des impôts sur la base de 46 francs par habitant et par trimestre dans la VIIe Armée[444]. Aussi, d'après les chiffres donnés par Henry Pasquier, les contributions payées par la Ville de Laon ont-elles bondi de 428 % de 1916 à 1917 alors qu'elles avaient déjà été augmentées de 182 % de 1915 à 1916[445] (voir graphique, ci-dessous).

<u>Diagramme 9:</u> L'évolution des contributions payées par la Ville de Laon (1915-1917)

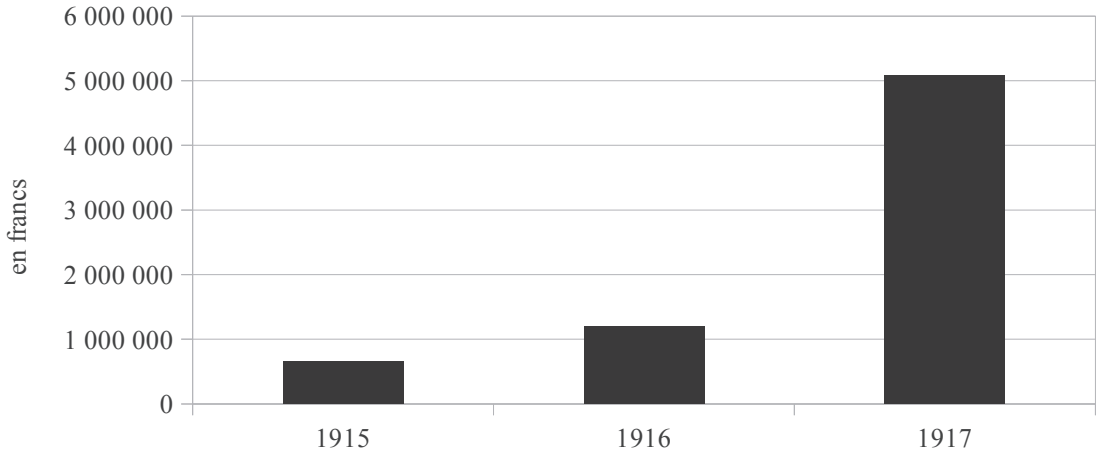

Source : Henri PASQUIER, Quarante-neuf mois d'esclavage, op. cit.

En redéfinissant l'imposition dans les pays occupés, l'armée allemande, et plus précisément le Grand-Quartier-Général, s'arroge une prérogative de l'État régalien et établit ainsi une contribution mieux adaptée à ses besoins. D'une part, celle-ci prend en compte les indemnités journalières que lui doit la Ville pour l'entretien de ses troupes, ce qui semble davantage conforme à la Convention de La Haye. L'article 48 du règlement stipule en effet :

> *« Si l'occupant prélève, dans le territoire occupé, les impôts, droits et péages établis au profit de l'État, il le fera, autant que possible, d'après les règles de l'assiette et de la répartition en vigueur, et il en résultera pour lui l'obligation de pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé dans la mesure où le Gouvernement légal y était tenu. »*[446]

444 FRAD074 1 D 58, délibération du conseil municipal, datée du 05/04/17 ; Paul CLAIRAMBEAU, 11/04/17 ; *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.*, p. 381.

445 L'augmentation des contributions serait tout aussi sensible dans le Nord : leur montant serait multiplié par 5 entre 1914 et 1917 à Lille et par 27 à Tourcoing. Monique MÉTAYER, *La vie dans les territoires occupés de la France pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Baptiste DUROSELLE, Université Paris I, 1968, 129 p.

446 Art. 48, règlement déjà cité.

Les contributions respectent donc la législation internationale : l'armée remplace l'État et grâce aux sommes prélevées, elle peut effectivement « pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé ». D'autre part, l'inflation des montants permet de mieux répondre à l'augmentation des besoins de l'armée. Enfin, l'occupant réinvente un mode de perception, ne pouvant pas compter sur les percepteurs, fonctionnaires d'État, mis au chômage. Les maires sont responsables du recouvrement. Les paiements sont ensuite centralisés dans la ville la plus proche, cette dernière étant solidaire, de fait, des communes rurales : l'occupant exige effectivement que les contributions soient payées à une échelle géographique assez large et des villes comme Saint-Quentin et Laon sont amenées à verser le montant que n'ont pu ou voulu réunir les maires de petites communes[447].

3.3.3. UN DIRIGISME ÉCONOMIQUE

De manière générale, l'implication des armées occupantes dans l'économie va croissant et est davantage centralisée, avec la création d'un comité économique auprès de l'Intendant général en janvier 1916 et du poste de Quartier-Maître général délégué qui peut s'occuper spécifiquement de ces questions.

Dans l'agriculture, aucune initiative n'est laissée aux cultivateurs, les travaux sont désormais directement organisés par les chefs de culture : ils fournissent la main d'œuvre, les machines, les semences et contrôlent les récoltes. Les cultivateurs ne peuvent plus toucher aux meules. Dans plusieurs procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés, les civils parlent de terres mises en commun ou exploitées directement par les Allemands à partir de 1916[448]. Dans le canton de Ribemont, par exemple, le travail est réalisé par des civils organisés en colonnes qui ensemencent de grands espaces en une seule fois, méprisant tout bornage[449]. Dans les environs de Montcornet, les Allemands s'empareraient du matériel agricole en 1917 et organiseraient seuls la culture[450]. Selon Georges Gromaire[451], ce mode de culture est particulièrement fréquent dans les localités où les propriétaires sont peu nombreux, comme

447 Voir chapitre 3, 1.2.3. « Des formes de coopérations intercommunales », p. 298.

448 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3425 concernant Vendhuile ; FRAD074 4 M 519 n° 3412 concernant Villers-le-Sec. À Étaves-et-Bocquiaux, c'est à partir de 1917 que les « Allemands prennent la direction », FRAD074 4 M 519, P.V. n° 4018.

449 Comte CATALAN DE SARA, *op. cit.*, p. 41.

450 E. LANDOUZY, *Les Tortures des régions envahies ou l'histoire de Moncornet et ses environs pendant la guerre 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926, p. 115.

451 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 131.

sur les terres céréalières. Un peu partout, le contrôle sur les travaux des champs se renforce. Des programmes de culture, très précis, sont par exemple conçus par les chefs de culture pour préparer les ensemencements[452]. Afin de relayer ses ordres, l'officier allemand s'appuie, à partir de 1916, sur un cultivateur dans chaque commune, faisant office de chef de culture français, chargé de coordonner le travail au niveau local[453].

En Roumanie, le dirigisme serait moins manifeste dans le domaine agricole. Selon Lisa Mayerhofer, l'occupant, ayant pris conscience des échecs des mesures prises dans les autres territoires occupés, tente d'inciter les agriculteurs à coopérer. Aussi, l'exploitation des terres privés est-elle confiée à leur propriétaire qui doivent vendre leur production aux armées contre un prix fixe, garanti avant la récolte et payé en liquide. Seules les terres de la Couronne ou celles confisquées sont travaillées sous la direction de l'Administration militaire[454].

En France occupée, devant les pénuries d'engrais, de bêtes de trait et de bras, et devant la nécessité d'exploiter au maximum les terres, l'autorité allemande fait appel aux populations urbaines pour participer aux travaux agricoles. C'est dans ce contexte-là que la « déportation » de 22 000 personnes originaires de l'agglomération lilloise est organisée en avril 1916. Il s'agit pour l'essentiel d'ouvriers des deux sexes[455] qui sont envoyés dans des départements ruraux, et en particulier, l'Aisne et les Ardennes. Le projet initial, tel qu'il est décrit par des membres de l'état-major au directeur de la C.R.B. à Charleville, était d'évacuer 50 000 personnes de Lille, Roubaix et Tourcoing vers les districts ruraux où la main d'œuvre était insuffisante pour la moisson. Auparavant, il avait été fait appel à des travailleurs volontaires, sans succès. Or, la situation alimentaire dans l'agglomération lilloise est si détériorée qu'environ 200 personnes se livrent à une émeute pour le pain, à Roubaix en mars. Les autorités allemandes, craignant une révolte générale, font partir la population ouvrière jugée dangereuse. Les motivations de ce déplacement massif de population sont donc autant

---

452 *Ibidem,* p. 135 et cahier de M. BOITELLE, 31/08/16

453 Octave CASSELEUX évoque la nomination d'un chef de culture français le 06/07/17 ; Eugénie DERUELLE l'évoque également, 10/06/17 ; Jean MINNE le 09/12/16, *Journal de guerre 1914-1918 par un gamin de Plomion*, Elmé, Franque Inniviérchitèie picàrte éd Quiérache, 1994 ; Louis-Joseph LE PORT parle d'un délégué de la commune qui doit faire un compte-rendu des travaux, le 14/08/16, *op. cit.*, p. 74 ; E. LANDOUZY, *op. cit.*, p. 114.

454 Lisa MAYERHOFER, art. cité, p. 133-134.

455 Alors que la propagande alliée ne parlait que du sort des femmes, faisant des allusions implicites à de nombreux viols, voir le dessin d'Abel Faivre, paru dans *L'Écho de Paris*, du 01/08/16 ou ceux parus dans la *Baïonnette*. Certains historiens se sont laissé abuser et évoquent une « déportation féminine ».

policières qu'économiques[456]. La mesure est radicale et assez mal préparée, mais elle ne semble pas avoir été accompagnée de débordements de violence, contrairement aux échos qu'en donne la propagande alliée. Les instructions du commandant aux patrouilles chargées de réquisitionner la population révèlent que si la brutalité de la méthode est assumée, aucune violence inutile n'est admise :

> *« L'exécution des mesures commandées doit être pratiquée avec énergie, elle sera opérée non sans rudesse. Cependant toutes les duretés et brutalités inutiles sont à éviter. De la façon dont justement cette exécution sera opérée par les conducteurs dépendra si oui ou non l'évacuation se fera sans troubles. (ceux-ci sont à redouter) »*[457]

Les rapports de la police lilloise qui ont été conservés aux Archives départementales du Nord confirment d'ailleurs cette absence de violences gratuites, ainsi à propos du quartier ouvrier de Fives :

> *« Cette évacuation n'a pas trop émotionné le public qui a obéi avec sang froid et dans le calme le plus parfait. Aucun incident ne nous a été signalé. »*[458]

Mais le choix de telles « déportations » de masse révèle le goût de l'état-major pour les solutions extrêmes qui s'avèrent à l'usage inefficaces car les questions des moyens et du coût politique n'avaient pas été évaluées[459]. Face aux protestations internationales, Guillaume II arrête les évacuations forcées avant que le chiffre de 50 000 personnes ne soit atteint.

D'autre part, les évacuations étant rapidement exécutées, les situations personnelles ne sont pas examinées, arrivent alors, dans les villages de l'Aisne et des Ardennes, des populations[460] sans expérience des activités agricoles, sans aucune envie de travailler pour l'autorité allemande et parfois même sans avoir la capacité physique de faire de lourds travaux[461]. Les témoignages confirment que cette main d'œuvre forcée est improductive. À Plomion, en

---

456 Rapport de M. Poland, directeur de la C.R.B. dans le Nord et en Belgique reproduit dans George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. II, p. 73-75.

457 FRAD059 9 R 669, consigne datée du 18/04/16, avec sa traduction en français.

458 FRAD059 9 R 669, rapport de police daté du 22/04/16.

459 Isabel V. HULL, *op. cit.*

460 16 000 seraient envoyés dans le district de Charleville, couvrant à peu près le département des Ardennes, 3 000 dans celui de Fourmies et 5 000 dans celui de Marle, ces deux districts correspondant à peu près à la zone de la VIIe Armée, centrée sur l'Aisne d'après Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.,* p. 50.

461 Rapport du délégué de la C.R.B. à Lille, 06/10/16, reproduit dans George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. II, p. 76-80.

Thiérache, Jean Minne, adolescent de 14 ans, fils de médecin, signale que certains Lillois jugés inefficaces ne sont plus employés dans les champs, d'autres tentent à tout prix de se faire passer pour malades[462]. À Crécy-sur-Serre, le fils de Suzanne Beck est dans une colonne de travailleurs avec des Lillois et lui raconte l'activité réelle de cette colonne :

> *« Ce n'est pas en soi fatigant, car il y a 10 personnes pour un travail de 5 à peine et à tour de rôle, on dort dans le foin une partie de la journée. »*[463]

Dès l'automne 1916, ces travailleurs sont renvoyés chez eux, il ne sera pas fait appel à cette main d'œuvre urbaine les années suivantes, meilleur indice de l'échec d'une telle mesure. La Belgique occupée connaît également à partir d'octobre 1916 des déplacements autoritaires de travailleurs, pour moitié en direction de l'Allemagne et pour l'autre moitié au sein de bataillons de travailleurs (*Zivilarbeiterbataillonen*) à l'arrière du front. Au total, 120 000 Belges auraient été victimes de ces mises au travail forcé. Mais là aussi, c'est un échec : les protestations internationales sont considérables, à la fois des élites locales, des pays belligérants, mais également des pays neutres et du Vatican. Guillaume II est alors contraint d'annoncer que tous les cas individuels seraient réexaminés et les travailleurs belges regagnent progressivement leur domicile : pour plus de 60 % d'entre eux, l'éloignement ne dure pas plus de 9 mois. La décision avait été en outre très mal préparée au niveau logistique : des personnes malades ou trop âgées ont été déplacées, le ravitaillement est notoirement insuffisant et les conditions d'hygiène sont déplorables, d'où une mortalité élevée due essentiellement aux maladies cardiaques, pulmonaires ou à la malnutrition[464].

Dans le cas lillois comme dans le cas belge, on retrouve une des caractéristiques de l'armée allemande selon Thomas Weber : une grande rapidité d'exécution des décisions, avec un manque d'anticipation des questions logistiques, conduisant à des pratiques brutales. Cependant, l'exécutif intervient de manière assez rapide pour revenir sur des choix militaires préjudiciables. La capacité à corriger les erreurs stratégiques montre bien que si la politique de l'armée allemande est brutale, cela ne résulte pas d'une haine de l'ennemi, une volonté jusqu'au-boutiste d'annihiler les ressources de la population civile, de pratiquer une terreur militaire, comme ce sera le cas avec le régime nazi en 1940-1945[465].

---

462 Jean MINNE, *op. cit.*, 07/05/16 et 12/07/16.

463 Suzanne BECK, 24/06/16.

464 Fernand PASSELECQ, *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée*, Paris, New Haven, Dotation Carnegie pour la paix internationale, PUF, Yale University Press, 1927, 491 p.

465 Thomas WEBER, *op. cit.*, p. 61.

D'ailleurs les leçons sont tirées de ces échecs pour envisager l'administration de la Roumanie occupée. L'armée allemande n'y pratique aucun déplacement forcé de travailleurs et préfère recourir aux modes de recrutement traditionnels de la main d'œuvre paysanne. Toutefois, face au manque de bras dans l'agriculture, le travail forcé local s'impose peu à peu, en particulier dans la zone des Étapes[466].

Les déplacements de travailleurs ne se limitent pas à l'agglomération lilloise : un peu partout dans le département, les jeunes gens sont envoyés effectuer des travaux agricoles, forestiers ou de voirie à quelques dizaines de kilomètres de chez eux. Parmi nos témoins, Jean Minne, alors âgé de 14 ans, est par exemple envoyé dans les Ardennes au printemps 1917[467]. Alice Rousseaux, en 1916, quand elle avait 18 ans, doit se rendre 12 jours à Barisis, à 11 kilomètres de chez elle, pour y effectuer divers travaux agricoles en guise de sanction pour avoir levé la voix contre un gendarme[468]. Le fils de Suzanne Beck, va travailler dans une usine de limonade en 1917, à 20 kilomètres de Crécy-sur-Serre[469]. Il a alors 21 ans. Seul parmi nos jeunes témoins, le laonnois Marcel Macon, fils de médecin, âgé de 17 ans en 1914, évite, pour une large part, une telle mise au travail, du moins jusqu'en octobre 1918 : il se contente de travaux de manutention durant quelques jours en avril 1916[470].

Les jeunes gens étaient rassemblés dans une colonne dirigée par un sous-officier et comprenant, selon Georges Gromaire, une trentaine de civils, des véhicules et des chevaux[471]. Ces colonnes permettent aux autorités allemandes d'avoir une main d'œuvre mobile qui puisse répondre aux différents besoins de l'agriculture et de l'industrie. Les jeunes qui en faisaient partie, gardaient une certaine liberté et pouvaient, par exemple, revenir de temps à autre chez eux.

Les conditions sont tout autres dans les bataillons de travailleurs civils (*Zivil Arbeiterbataillone*) qui se généralisent en 1916. Ils regroupent les personnes ayant refusé de travailler pour l'occupant, elles sont alors soumises à un régime de détention et à une discipline toute militaire. 25 bataillons de travailleurs civils auraient ainsi été formés en Belgique et en France occupées, regroupant environ 50 000 hommes[472].

---

466 Lisa MAYERHOFER, art. cité, p. 130-137.

467 Jean MINNE, *op. cit.*, 09/04/17.

468 Alice ROUSSEAUX, 14/11/16.

469 Suzanne BECK, 10/06/17.

470 Voir chapitre 5, 1.1.2. « Des modes de vie réellement transformés », p. 553.

471 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 229.

La mise au travail de la population est de plus en plus radicale et brutale. En octobre 1916, une ordonnance du général Quartier-Maître rappelle l'obligation du travail même loin de chez soi :

> *« Les personnes capables de travailler peuvent être contraintes de force au travail, même hors de leur domicile, dans le cas où elles seraient obligées de recevoir l'assistance d'autrui. »*[473]

Au niveau local, l'obligation du travail est systématisée : elle est élargie aux femmes et au dimanche, lors de la moisson[474]. Des garderies sont même établies pour permettre aux femmes de travailler[475]. Les instituteurs sont également amenés à fermer les classes quelques jours au printemps 1916 pour conduire les enfants dans les champs afin d'effectuer quelques travaux : sarclage, échardonnage, cueillette[476]. Ce fait semble généralisé : plus de 80 % des instituteurs évoquent de semblables travaux imposés aux enfants, dans leur compte-rendu après-guerre[477]. Comme l'agriculture pratiquée, à cause de la pénurie de produits chimiques, est plus extensive et demande plus de main d'œuvre, l'armée fait appel à tous les bras disponibles : hommes, femmes, enfants.

Dans le domaine industriel également, la prise en main devient plus systématique. Des usines qui avaient été partiellement vidées, sont remontées pour pouvoir fonctionner de nouveau. C'est par exemple le cas des usines de phosphates à Hargicourt, à 17 kilomètres au nord de

---

472 *Ibidem*, p. 245. 44 000 au maximum, le 30 juin 1918 d'après le rapport de la C.R.B., Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.,* p. 50.

473 Ordonnance du 14/10/16, cité par Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 210.

474 À Rozoy-sur-Serre, obligation de travailler le dimanche fait le 12/04/16, d'après Louis PAILLOT et Achille HÉCART, travail obligatoire des femmes, le 08/05/16. À Arrancy, travail obligatoire des femmes, le 01/06/16, d'après René de LA TOUR DU PIN. À Origny-en-Thiérache, travail des femmes à la moisson, le 14/08/16, d'après Henriette MOISSON. À Buironfosse, travail obligatoire le dimanche, à partir du 23/07/16, d'après Octave CASSELEUX…

475 Les écoles étaient ainsi transformées en garderies d'après les rapports des instituteurs à Athies-sous-Laon, Barenton-Bugny, Boncourt, Tavaux-et-Pontséricourt, Vauxaillon, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642 et F delta 1126/05/B.008.

476 Le 05/05/16 à Rozoy-sur-Serre, d'après Achille HÉCART ; 22/05/16 à Saint-Gobain, d'après Eugène GOUALAIN ; 26/05/16 à Levergies, rapport de l'instituteur, B.D.I.C. F delta 1126/04/doc 622 ; le 28/05/16 à Autremencourt, rapport de l'instituteur, B.D.I.C. F delta 1126/11/D.698, le 29/05/16 à Origny-Sainte-Benoite, d'après Henriette MOISSON,

477 130 réponses sur les 159 concernant l'Aisne occupée. Dépouillement effectué sur les cartons F delta 1126/04/B.622, 642, 678 et 680 ainsi que 05/Bx.008.

Saint-Quentin : on avait enlevé le cuivre et le bronze des trois usines en 1915, mais en janvier 1916, deux usines sont remises en état, les ouvriers sont réembauchés et 61 000 tonnes de phosphates sont produites[478]. Cet exemple confirme, s'il en était besoin, que les armées allemandes ne s'installent pas en 1914 avec un plan préétabli d'exploitation des territoires occupés. L'exploitation systématique des ressources locales s'impose à elle, du fait du blocus. Les attentes en 1915 ne sont pas les mêmes qu'en 1916 : l'espoir d'une fin rapide de la guerre, en 1915, conduit à prélever les matières premières pour produire des armes. En 1916, la guerre se prolongeant, il devient évident qu'il faut renforcer le potentiel industriel de l'Allemagne à l'aide des infrastructures industrielles de la France occupée. Dans un contexte de pénurie de produits chimiques, et en particulier d'engrais, les usines de phosphates qui étaient présentes dans le département, constituent un enjeu stratégique et une priorité, c'est pourquoi elles fonctionnent de nouveau à partir de 1916[479].

D'autre part, l'occupant a réduit les possibilités de libre entreprise : l'industrie est intégralement sous la coupe de l'armée. À Laon, l'usine de gaz a été pillée et les machines détruites au moment de l'invasion. La municipalité l'a remise en état pour continuer la distribution de gaz et c'est finalement l'administration militaire qui la prend en main en avril 1916[480]. La situation est identique pour l'usine de la Compagnie Générale des Eaux[481], ailleurs également, on constate la même mainmise sur les usines gazières et électriques[482]. Cette mainmise est renforcée par l'ordre du Général Quartier-Maître du 27 octobre 1916 qui impose la mise sous séquestre des entreprises françaises[483]. Les conditions sont même élargies en 1917 : toutes les entreprises présentant un intérêt public pour l'empire allemand sont visées[484]. Dans le contexte, en Allemagne, où l'armée s'appuie sur le milieu des industriels pour développer un armement impressionnant[485], c'est l'armée qui prend le contrôle du matériel

478 *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.*, p. 57-58 et FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3388.

479 À Étaves-et-Boquiaux, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 4018, ; à Fresnoy-le-Grand, d'après Louis-Joseph LE PORT, *op. cit.,* p. 68 ; à Monceau-le-Neuf et Faucouzy, S.H.D. 19 N 549, renseignement sur les communes.

480 FRAD002 Laon 4 H 154.

481 FRAD002 Laon 4 H 155.

482 Par exemple dans le bassin houiller, Odette HARDY-HÉMERY, art. cité ou à Sedan, Jean-Louis MICHELET, « L'usine à gaz de Sedan et ses directeurs », *le Pays sedanais*, tome XXVIII, 2010, p. 83-112.

483 Ordre diffusé par exemple dans la *Gazette des Ardennes*, 05/11/16.

484 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 397.

485 Jay WINTER, « Some paradoxes of the First World War », art. cité, p. 39-40 et Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.,* p. 35-40.

industriel en France occupée, avec l'ambition de le mettre à disposition des grands groupes allemands. En effet, autre signe d'une centralisation de l'exploitation économique, une instruction de Quartier-Maître général du 12 septembre 1916, établit trois inspecteurs auprès du Ministère de la Guerre (*Beauftragter der Kriegsministerium*), à Valenciennes, Sedan et Gand. Chaque inspecteur a à sa disposition 4 officiers ingénieurs, 17 sous-officiers faisant office de directeurs techniques et 28 soldats. Il était chargé de recenser toutes les matières premières et les machines encore présentes sur les territoires occupés, afin de les expédier en Allemagne pour être cédées aux corporations industrielles[486]. Aussi, dans tout le département, les usines sont-elles visitées afin de préparer l'enlèvement ou la destruction du matériel. Au moment du retrait stratégique, les établissements industriels, comme à Saint-Quentin ou à Chauny, ont été vidés pour ne laisser à l'ennemi aucune capacité productive. La guerre prenant l'aspect d'une course à la production industrielle, il est stratégique, au moment des grands mouvements de troupe, d'anéantir le potentiel ennemi afin qu'il ne puisse être utilisé contre sa propre force militaire. Il en est de même plus loin du front, comme à Originy-Sainte-Benoite, à 15 kilomètres à l'est de Saint-Quentin, où le père d'Henriette Moisson, fabricant de tissus, doit répondre, en avril 1916, à une batterie de questions précises sur son activité et ses machines[487] avant que, en juillet 1917, les métiers ne soient démontés[488]. À l'armistice, on compte ainsi dans le département, 300 usines vidées de leurs machines tandis que 500 autres ont été rasées[489].

À partir de 1916, les modalités de l'occupation évoluent, alors que l'étau des pénuries se resserre sur la vie économique en Allemagne, les solutions extrêmes sont privilégiées pour parvenir à une exploitation la plus totale des territoires occupés. Cette orientation s'est accentuée avec l'arrivée du maréchal Hindenburg et du général Ludendorff à la tête de l'état-major. Ce durcissement de l'occupation s'accompagne d'une plus grande centralisation au sein de l'armée allemande : si les commandants d'Étape gardent un peu d'autonomie en ce qui concerne l'organisation des travaux agricoles, les principales décisions sont désormais prises au Grand-Quartier-Général.

La radicalité des politiques menées, de manière souvent erratique, par l'armée allemande ne

---

486 Hermann CRON, *op. cit.*, p. 233-234.

487 Henriette MOISSON, 04/04/16.

488 *Ibidem*, 22/07/17.

489 Sébastien REMBERT et Aude ROELLY (dir.), *90 ans après, archives inédites de l'Aisne dans la Grande Guerre*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, p. 9.

témoigne pas tant d'une idéologie marquée par la haine de l'ennemi et la volonté de l'annihiler que du sentiment obsidional que nourrit l'état-major allemand devant les effets dévastateurs du blocus : les pénuries deviennent générales à partir de 1916, amenant l'occupant à recourir à des méthodes extrêmes pour s'approvisionner. La population civile, victime de ce même blocus et des réquisitions à répétition, voit alors ses conditions de vie rapidement se dégrader.

CHAPITRE 2 : UNE OCCUPATION MILITAIRE QUI PRÉCARISE LES CONDITIONS DE VIE DES CIVILS

Nous venons de voir que la brutalité de l'occupation ne serait pas tant produite par des systèmes de représentation spécifiques (une « culture de guerre »), que par un contexte économique et militaire, marqué par la proximité du front et l'aggravation des pénuries. Les conditions de vie des civils se dégradent au cours des quatre années de guerre, transformant la vie quotidienne et redéfinissant les cadres de la société. Aussi, après avoir tenté de déterminer les pratiques des armées d'occupation et leur logique, convient-il de renverser le regard pour analyser l'ampleur des bouleversements vécus par les civils aux niveaux économique, social et sanitaire.

Dans son analyse du projet allemand d'exhaustion, Georges Gromaire voit dans la misère qui aurait été créée par l'occupation, la cause principale du dépeuplement, dramatique selon lui, des territoires concernés :

> *« Comment, dans ces conditions, pourrait-on songer à fonder une famille, avoir des enfants ? La simple question de la nourriture était angoissante pour tous. […] Ainsi tous s'abstenaient et la situation étant donnée il est bien difficile de leur en faire un reproche. »*[1]

Et l'historien de se demander si la pénurie n'a pas été souhaitée par l'occupant afin de détruire la « race française ». En effet, le blocus ne permettrait pas de justifier les malheurs vécus par les civils :

> *« Le blocus était donc extrêmement atténué et les Allemands, au fond, n'ont guère plus souffert de ce moyen de légitime défense des Alliés que ceux-ci de la raréfaction des denrées causée par la guerre sous-marine. »*[2]

À la même époque, Paul Collinet et Paul Stahl qui ont rédigé une étude sur le ravitaillement en France occupée pour le compte de la Dotation Carnegie, considèrent effectivement que « […] des populations atteintes par la guerre, la population de la France occupée fut parmi les

1 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 474.

2 *Ibidem*, p. 483.

plus malheureuses » et qu' « elle fut certainement plus éprouvée que celle de la Belgique et de l'Allemagne »[3]. Ils en arrivent à une conclusion très proche de celle de Georges Gromaire :

> *« Personne ne songera à nier, après la lecture des statistiques ci-dessus, que les habitants des régions envahies de la France sont sortis de l'occupation dans un état physiologique alarmant pour l'avenir de la race elle-même. »*[4]

Finalement, les conditions de vie de la population civile occupée seraient exceptionnelles parmi toutes les sociétés en guerre en Europe, les conditions alimentaires, en particulier, constitueraient la pire des violences commises par l'Allemagne.

Certains ouvrages récents reprennent cette idée et minimisent également les conséquences du blocus ainsi que la réalité des pénuries pour les empires centraux, laissant penser que le manque de denrées a été délibérément suscité par l'occupant[5]. Philippe Nivet voit par exemple dans les pénuries alimentaires une des « conséquences de la domination militaire allemande et de la germanisation du territoire »[6]. Les conditions de vie ne sont en outre généralement étudiées qu'à travers le prisme de l'alimentation sans évoquer les ressources financières que parviennent à mobiliser les civils au cours de la guerre. Et encore, le constat que dressent Philippe Nivet et Annette Becker sur la situation alimentaire de la France occupée est contradictoire. Si Annette Becker évoque une situation catastrophique en ville, la population, selon elle, aurait tout de même évité la famine grâce à l'action de la C.R.B[7]. Pour Philippe Nivet, au contraire, même avec la mise en place de la C.R.B., la situation alimentaire resterait toujours précaire[8]. Ces divergences s'expliquent par le fait qu'il est difficile, par manque d'indicateurs synthétiques sur l'ensemble de la France occupée, de se faire une idée de la réalité de la misère des populations occupées. Et ce, d'autant plus que le matériau utilisé par les deux historiens pour étudier les pénuries est le témoignage, souvent produit par l'élite sociale. L'impression d'Annette Becker d'une amélioration des conditions alimentaires s'appuie, par exemple, sur le témoignage d'une institutrice catholique de Lille, daté de 1915 :

3 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 157.

4 *Ibidem.*

5 Le catalogue de l'Historial de Péronne indique par exemple que « les Allemands, mettant la pénurie alimentaire sur le compte du blocus naval mis en place par les Britanniques, refusaient de ravitailler la population civile », Caroline FONTAINE, Annette BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU (dir.), *Les Collections de l'Historial de la Grande Guerre,* Paris, Somogy, p. 107.

6 Philippe NIVET, *La France occupée*, *op. cit.*, p. 185.

7 Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, op. cit.*, p. 141

8 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 164.

> *« L'institutrice Maria Degrutère affirme qu'au printemps 1915 le Comité a littéralement sauvé les habitants de la famine, y compris ceux qui n'étaient pas indigents. »*[9]

Philippe Nivet, lui, a recours à l'étude de Paul Collinet et Paul Stahl et à divers témoignages qui soulignent les insuffisances du ravitaillement mis en place[10].

Est-il alors possible de sortir de cette approche impressionniste des conditions de vie sous l'occupation allemande ? Comment faire avec le manque de témoignages issus des milieux populaires ? D'ailleurs, le témoignage, s'il est un matériau adéquat pour évoquer l'expérience de la pénurie et les ressources mobilisées pour les atténuer, permet-il d'analyser sérieusement le contexte économique et social ?

Pour aborder le contexte économique et social de la France occupée, il nous apparaît pertinent de mettre à distance les récits de l'occupation, en les confrontant aux quelques données chiffrées, éparses et très fragmentaires que l'on peut avoir. Mais, avant toute chose, il s'agit de questionner cette catégorie qui apparaît avec l'invasion : la population civile occupée. Qui est-elle ? Qu'est-ce qui la distingue de la population d'avant-guerre ? Quelles sont ses ressources et enfin quelles pénuries subit-elle avec quels impacts ? Dresser un constat d'une dégradation des conditions de vie n'est toutefois pas suffisant, la plupart des sociétés en guerre connaissent des difficultés, les principales ressources étant mobilisées par les armées. Plutôt que de multiplier les citations de témoignages, confirmant les difficultés économiques et sociales, il convient de tenter d'évaluer ces dernières au regard de ce que vivent les sociétés des empires centraux, elles aussi soumises au blocus allié. Ce n'est que par ce travail comparatif, en restant très prudent sur les conclusions que l'on pourrait tirer de données statistiques très partielles, que l'on pourra dire si les pénuries sont la conséquence de la domination militaire allemande, comme le pense Philippe Nivet, c'est-à-dire une des marques de la brutalité de l'occupant.

1. FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES NOUVELLES

La population qui est restée dans les départements occupés n'est évidemment pas la même

9 Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, op. cit.*, p. 153.

10 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 164 et suivantes.

que celle présente à la déclaration de la guerre du seul fait de la mobilisation, ni même que celle qui est encore là, à la veille de l'invasion. Des mouvements de population nombreux et divers ont bouleversé les fondements traditionnels de la société avec, en particulier, le départ des hommes et des principaux notables, ayant des conséquences économiques et sociales non négligeables.

1.1. UNE POPULATION MOUVANTE

1.1.1. L'AMPLEUR DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Si l'exode des populations françaises en mai-juin 1940 reste très présent dans les mémoires, loin d'être un « drame oublié »[11], le départ de centaines de milliers d'habitants du nord et de l'est de la France au moment de l'invasion en 1914 est moins connu. Son ampleur n'est pourtant pas négligeable : 684 000 personnes auraient fui les territoires envahis selon le service de renseignements aux armées en 1916[12], auxquelles il faudrait également ajouter les Belges[13] et ceux qui auraient quitté une région non envahie[14]. Certes, on est encore loin des huit millions de Français sur les routes en 1940 mais l'invasion est également spatialement plus limitée en 1914.

Dans le cas de l'Aisne, la situation est contrastée en fonction des communes. Dans les villes, les départs auraient été plutôt nombreux : 6 000 laissez-passer sont distribués par le maire de Saint-Quentin à la veille de l'invasion[15] ; à Laon, un recensement établi en octobre 1914 estime à plus de 4 000 les départs[16] ; à Guise, 2 000 habitants ne sont pas revenus après les

11 Éric ALARY, *L'Exode, un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, 465 p.

12 Rapport du service de renseignements aux armées daté du 09/07/16, S.H.D. 16 N 2542. Chiffre qui semble cohérent, 445 000 réfugiés français assistés étant dénombrés en janvier 1915 auxquels il faudrait ajouter ceux qui ne sont pas assistés et ceux qui ont été rattrapés par l'armée allemande, Michel HUBER, *La Population de la France pendant la guerre*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1931, p. 174.

13 325 298 Belges étaient réfugiés en France, fin 1918, d'après le Comité officiel belge de Secours aux réfugiés. Chiffre jugé crédible par Mickaël AMARA, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 81.

14 700 000 civils auraient par exemple quitté Paris en septembre 1914, Jon LAWRENCE, « The transition to war in 1914 », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.), *op. cit.*, p. 152.

15 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 7.

16 FRAD002 Laon 4 H 134, maisons et logements abandonnés.

combats[17] et à Hirson, la panique aurait été générale, ne seraient restées que quelques centaines d'habitants au moment de l'invasion[18]. Dans des communes plus petites, au contraire, les chroniqueurs anonymes de la *Gazette des Ardennes*, journal créé à l'instigation de l'occupant, se félicitent que personne ne soit parti : à Autremencourt, commune de 344 habitants avant-guerre, personne n'aurait quitté la commune[19] ; à Harcigny, 461 habitants, « aucun départ précipité en 14 »[20] ; à Besmont, 475 habitants, personne n'a émigré devant l'invasion sauf trois familles[21]. Il est assez logique que dans les communes rurales, les populations agricoles, soucieuses de protéger leur patrimoine, d'entretenir le bétail et de continuer les récoltes, aient été moins enclines à partir que des populations urbaines plus mobiles. Dans leur étude quantitative sur la persécution des Juifs dans le bassin de Lens, Nicolas Mariot et Claire Zalc remarquent également qu'en 1940, les élites et les notables urbains sont les premiers à partir tandis que des facteurs d'attachement local, comme le fait de posséder des biens immobiliers, peuvent conduire à faire le choix inverse[22].

Ces mouvements de population ne se réduisent cependant pas à l'alternative partir/rester. Beaucoup de communes, proches des combats, ont été entièrement vidées au moment de l'invasion, mais la population qui s'était réfugiée dans les bois, les grottes[23] ou les champs, revient un ou deux jours plus tard. À Barenton-Cel, à 10 kilomètres au nord de Laon, très peu d'habitants seraient restés mais tous, sauf l'instituteur, étaient de retour le lendemain[24]. À Coucy-lès-Eppes, à 10 kilomètres à l'est de Laon, l'institutrice témoigne après-guerre :

> *« Affolée, la population toute entière, nous compris, mon mari et moi, s'était enfuie le soir espérant rejoindre l'armée française, lorsque vers quatre heures du*

17 Alfred MIGRENNE, 06/09/14.

18 D'après le compte-rendu fait par un habitant anonyme dans *La Gazette des Ardennes*, journal de l'occupant, 11/11/16.

19 *Ibidem*, 31/12/15.

20 *Ibid.*, 02/09/16.

21 *Ibid.*, 23/08/16.

22 Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *op. cit.*, p. 79.

23 Anciennes carrières creusées dans le plateau calcaire et appelées creutes. Thierry HARDIER, « Une guerre souterraine. Creutes et tunnels du Chemin des Dames », *in* Nicolas OFFENSTADT (dir.)*, op. cit.*, p. 104-107.

24 *La Gazette des Ardennes*, 25/02/16.

matin, la ferme où nous avions été recueillis était envahie à son tour. Bloqués et résignés, nous sommes revenus dans notre logement. »[25]

Dans le château du Mont Rouge, à 15 kilomètres à l'est de Chauny, l'ingénieur Georges Desson reçoit d'officiers anglais l'ordre de partir. Dans son récit paru en 1916, il se met en scène, à la tête d'un cortège de 1 300 à 1 500 habitants, désemparés, qu'il conduit dans la forêt de Saint-Gobain toute proche. Au bout de trois jours, tout le monde rentre chez soi, dans des communes envahies[26]. À Fourdrain, à 15 kilomètres à l'ouest de Laon, ou à Gizy, 15 kilomètres à l'est de Laon, la population se réfugie également dans les bois[27]. Ailleurs, les habitants se dirigent « au hasard des circonstances » ou bien prennent la route « trop tardivement »[28] et sont rattrapés par l'avance allemande. Les cortèges qui se forment, avancent en effet au pas, à l'allure des piétons et des bœufs tirant des voitures chargées de paquets et de meubles. L'itinéraire est continuellement remis en question en fonction de ce que l'on voit, de ce que l'on entend, de ce que l'on apprend ou que l'on croit. Le convoi auquel a pris part l'abbé Alphonse Herbecq, quitte Esquéhéries en Thiérache et file droit vers le sud jusqu'à ce qu'une information les fasse changer de direction :

« À mi-chemin, dans la direction de Marle, sur le conseil de personnes compétentes, qui nous affirmèrent l'impossibilité de passer à Marle à cause des troupes nous dûmes revenir sur nos pas. Nous demandons une carte de France à une bonne fermière : après avoir consulter la carte, notre conducteur parle de filer vers la Normandie. »[29]

Alphonse Herbecq finit son voyage à Chauny et rentre quelques jours plus tard à Esquéhéries. Pourtant, le même jour, le 27 août 1914, le cultivateur belge Charles Ghewy, âgé de 33 ans, quitte sa ferme d'Audigny, près de Guise, passe par Marle, seule route « encore libre », contourne Laon, parce que « personne ne peut passer le pont » et arrive à Cerny-en-Laonnois, sur le plateau du Chemin des Dames, le 28, où il rejoint le reste de sa famille. Se croyant à l'abri, il est surpris, le 2 septembre, de voir arriver des officiers allemands[30]. Départ et

25 Récit de Mme Bouvard, conservé à la B.D.I.C. F delta 1126/07/C.617.

26 Georges DESSON, *Souvenirs d'un otage de Hirson à Rastatt*, Paris, Bloud et Gay, 1916, p. 29-38.

27 D'après le récit qu'ont faits les instituteurs après-guerre, B.D.I.C. F delta 1126/05/B.008.

28 *Ibidem,* récit des instituteurs de Montigny-sur-Crécy et La Malmaison.

29 Alphonse HERBECQ, 27/08/14.

30 Charles GHEWY, témoignage présenté par Pierre ROMAGNY, « La Guerre de 1914-1918 dans la région de Guise (témoignage de) », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXVI, 1981, p.144-145.

itinéraire improvisés également pour l'employé de bureau Jules Rabaux qui quitte, le 27 août, le Familistère de Guise, avec sa famille :

> *« Où allions-nous? Nous n'avions rien prévu ! Nous partîmes sans but comme presque tout le monde d'ailleurs, nous nous dirigeâmes dans la rue de la gare, ensuite vers la rue de Robbé, suivant sans doute un flot de personnes qui s'en allaient comme nous, Dieu sait où ! »*[31]

Finalement, ne sachant où aller, il regagne Lesquielles-Saint-Germain, à 5 kilomètres au nord de Guise, dès le lendemain.

Au-delà des estimations officielles, les récits de l'invasion nous laissent penser que les mouvements de population sont bien plus nombreux et plus complexes que le seul exode, loin des régions envahies. Beaucoup de civils ont été rattrapés en cours de route par l'avance allemande ou se sont juste mis à l'abri le temps des combats. De nombreux convois d'habitants ont parcouru le département de l'Aisne et les populations communales en gardent encore la trace en 1915 : certaines localités ont connu des départs très nombreux, d'autres ont, au contraire, accueilli des populations réfugiées, venues du Nord, de Belgique, ou plus souvent des communes du front. À Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot estime que 250 « émigrés » seraient présents dans la commune, pour une population totale de 1 175 habitants[32]. À Crécy-sur-Serre, commune de 1 666 habitants, ce seraient 260 évacués, pour la plupart venant de Vailly-sur-Aisne, à 15 kilomètres à l'est de Soissons, qui sont accueillis dans les premières semaines de l'occupation[33] et à Laon, ils sont encore 749 en novembre 1914[34].

Avec la mise en place de la C.R.B. au printemps 1915, les maires ont été amenés à faire un recensement de la population afin que les comités puissent répartir les denrées de manière équitable. Ces chiffres sont également connus des autorités allemandes puisque ces dernières sont impliquées dans les opérations de ravitaillement. Vu les enjeux d'un tel dénombrement, on peut supposer que les chiffres donnés par les maires sont relativement fiables : sous-estimer la population signifierait avoir un ravitaillement moindre et au contraire, les contributions étant proportionnelles au nombre d'habitants, il était risqué de surévaluer ce dernier. Nous avons pu retrouver les indications de population pour 485 communes occupées

31 Jules RABAUX, 27/08/14.

32 Louis PAILLOT, fin 1914

33 Suzanne BECK, 16/01/15.

34 FRAD002 Laon 4 H 135, liste des personnes évacuées à Laon (13/11/14).

(sur près de 600 ayant connu l'occupation). En moyenne, la perte de population est de près de 20 % (19,4 %), en y incluant les hommes mobilisés, ce qui est modeste si l'on compare au reste de la France : à Paris, le départ des mobilisés représente une baisse de population de l'ordre de 10 %[35] et au niveau national, près de 9,5 % de la population est mobilisée au 15 août 1914[36]. L'exode apparaîtrait finalement, à première vue, réduit. Or, ce serait oublier que ce taux de 19,4 % cache en fait des mouvements de population contradictoires. Tout d'abord, nous avons signalé que la mobilisation avait été incomplète dans l'Aisne et que de nombreux mobilisés se sont retrouvés en zone occupée par les Allemands, on peut alors supposer que le taux de mobilisation dans l'Aisne n'ait pas atteint les 10 % de la population civile. À Plomion, en Thiérache, par exemple, Jean Minne a calculé le nombre d'hommes qui ont été mobilisés, cela représente 7 % de la population communale[37]. D'autre part, l'arrivée de réfugiés dissimule l'importance des départs, réfugiés du Nord et de la Belgique, mais surtout réfugiés de villages du front. En effet, les communes dont nous avons pu avoir des estimations de populations sont celles où le ravitaillement est distribué par la C.R.B. Les autres localités sont, pour l'essentiel, des communes du front partiellement ou totalement évacuées. Si on suppose que les communes dont nous n'avons pas de données de recensement ont été vidées de leur population, alors la perte de population sur l'ensemble du département dépasserait les 25 %.

On trouve d'ailleurs une trace de cette multiplicité de flux dans le fait que cette moyenne de 19,4 % de population en moins cache de grands contrastes entre les communes (voir graphique, ci-dessous).

<u>Graphique 1:</u> Évolution de la population des communes occupées entre 1911 et 1915)

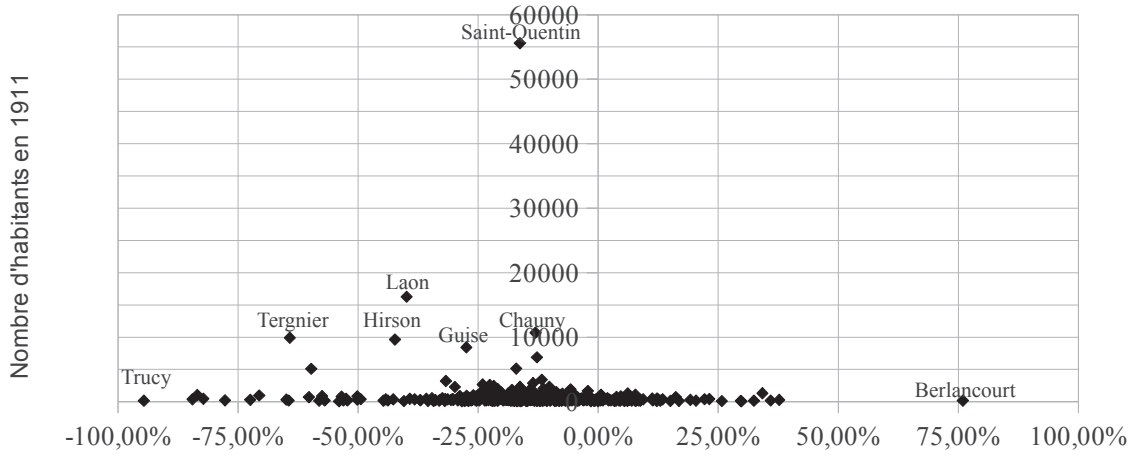

Sources : Annuaire statistique 1911 et C.R.B.

habitants en 1915, soit une perte de près de 95 % de sa population, celle de Berlancourt, à 30 kilomètres au nord de Laon, a vu sa population progresser de 76 %, passant de 158 à 278 habitants. Le

graphique indique que les communes les plus peuplées (les points les plus hauts sur l'axe des ordonnées) ont connu des pertes de populations bien plus importantes que la moyenne des communes de l'Aisne. À Tergnier, le nombre d'habitants a diminué de près de 65 %, à Hirson plus de 40 %, à Guise plus de 27 %, à Laon – mais c'est une ville de garnison – près de 40 %. Seules Saint-Quentin et Chauny perdent moins d'habitants que la moyenne départementale (respectivement, 16 et 13 %). L'analyse statistique confirme donc, en supposant que la part des civils mobilisés n'est pas différente entre zone rurale et zone urbaine, ce que la lecture de récits de l'invasion nous laissait penser, à savoir la plus grande propension au départ des populations urbaines.

La carte de l'évolution de la population communale est également riche d'enseignements (voir carte, ci-dessous).

<u>Carte 7:</u> Évolution de la population communale de 1911 à 1915

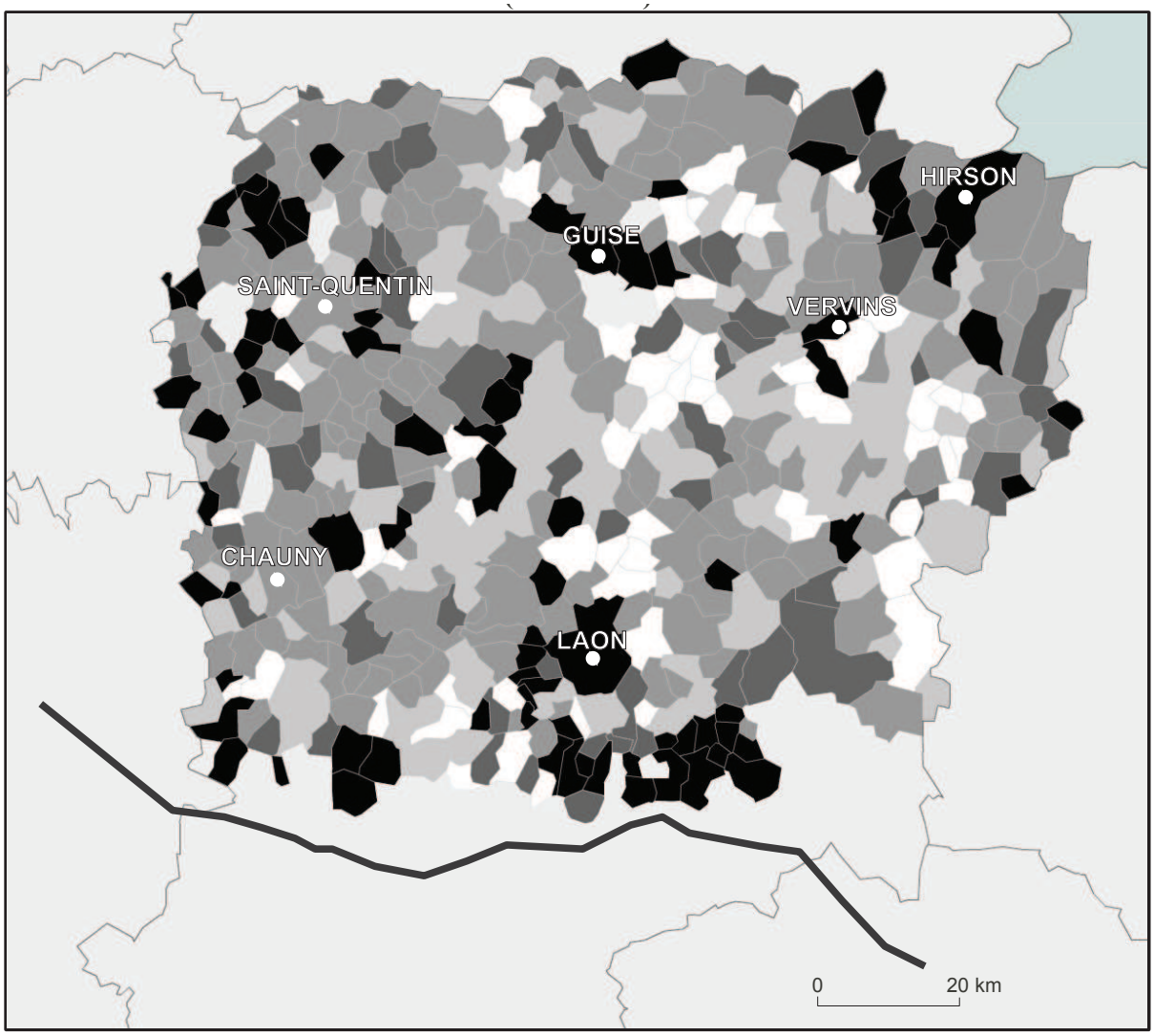

<u>Legende :</u>

- Ligne de front en 1915
- Population constante ou en hausse
- Perte de population inférieure à 9,5 %
- Perte de population comprise entre 9,5 % et 14,9 %
- Perte de population comprise entre 14,9 % et 25 %
- Perte de population supérieure à 25 %

Source : C.R.B. et *Annuaire statistique 1911*

Sans surprise, les communes qui ont perdu le plus d'habitants se trouvent à proximité du front, en particulier dans le secteur du Chemin des Dames. Plus, au nord, les pertes de

population sont nombreuses dans les localités qui furent le théâtre de combats violents au moment de l'invasion, comme autour de Guise ou au nord de Saint-Quentin, à Bellenglise, où le 10e R.I.T. a été décimé par les troupes allemandes[38].

En revanche, les communes qui gagnent des habitants sont davantage concentrées au sud et à l'est de Guise, laissant penser que les habitants ayant quitté leur domicile au moment de la bataille, ont trouvé refuge à quelques kilomètres de là, autre signe que de nombreux déplacements s'effectuent sur de courtes distances. Et si beaucoup ne sont pas revenus après l'invasion, c'est peut-être tout simplement à cause des destructions. À une échelle d'analyse plus fine, les réfugiés présents à Laon en novembre 1914[39] viennent majoritairement de communes situées au nord du Chemin des Dames, à quelques kilomètres de là. Sur les 563 réfugiés venus en groupes, 469, soit plus de 80 %, viennent du secteur compris entre Laon et le Chemin des Dames. Ceux qui viennent de loin sont rares : 5 personnes viennent de Maubeuge, 5 de Saint-Quentin, 3 de Reims. Et 25 viennent de Paris : en effet, plusieurs civils se sont fait surprendre par la guerre, puis par l'invasion, en plein été, alors qu'ils étaient en vacances dans l'Aisne. C'est par exemple le cas d'Alexis Dessaint, ancien professeur à l'institut catholique de Paris, âgé de 75 ans, venu rejoindre sa famille à Chaillevois, à 10 kilomètres au sud-ouest de Laon, après la déclaration de guerre[40]. La romancière Marguerite Yerta a également été surprise par la guerre, alors qu'elle séjournait à Athies-sous-Laon, dans la famille de son époux, le poète César Méléra, mort au combat en octobre 1918[41]. 181 autres personnes, réfugiées à Laon, viennent de communes isolées, sans plus de précisions sur leur localité d'origine. L'essentiel des déplacements des populations de l'Aisne, au moment de l'invasion, se fait donc sur des courtes distances et reste difficilement perceptible à l'échelle nationale.

De manière générale, on peut constater que les contrées rurales situées au nord de Laon, autour des vallées de la Serre et de l'Oise, ont perdu assez peu d'habitants tandis qu'à l'ouest et au nord, les départs semblent avoir été plus massifs. On retrouve là une opposition entre pays agricole et pays industriel, le Saint-Quentinois étant spécialisé dans les activités textiles

38 Voir p. 102.

39 FRAD002 Laon 4 H 135.

40 Éric THIERRY, « Vivre dans un village du Laonnois occupé pendant la Première Guerre mondiale. Le journal d'Alexis Dessaint, habitant de Chaillevois », *Mémoires de la fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome XLVII, 2002, pp. 121-172

41 Elle en a livré un récit romanesque : Marguerite YERTA, *Les six femmes et l'invasion (août 1914 – février 1916)*, Paris, Plon-Nourrit, 1917, 217 p.

et la région d'Hirson et de Saint-Michel, au nord, dans la métallurgie. Les populations ouvrières seraient donc plus mobiles que les populations paysannes, leurs attaches familiales, sociales et économiques à la commune étant moins fortes. Cependant, dans une ville ouvrière comme Saint-Quentin, les départs sont peu importants. Cette différence entre contrées agricoles et contrées industrielles est renforcée par le fait que les communes agricoles de la vallée de la Serre et de l'Oise ont accueilli de nombreux évacués venant du secteur du Chemin des Dames ou du Soissonnais : l'industriel et propriétaire terrien Louis Brunehant fait partie d'un train de plusieurs centaines de personnes déplacées vers la région de Guise.

Les récits de l'invasion et les données du recensement se complètent pour rendre compte de l'ampleur des déplacements de population, souvent sur de courtes distances, déplacements qui ont transformé la physionomie des communes, mais selon des modalités très différentes d'un point à l'autre du département. Les populations rurales semblent avoir été moins mobiles et les petites communes accueillent souvent des convois de réfugiés. Les villes et les zones de combat apparaissent, au contraire, comme des espaces répulsifs, largement dépeuplés. Dès lors, les populations communales qui s'apprêtent à connaître l'occupation sont hétérogènes et correspondent rarement aux communautés anciennes[42], constituées d'acteurs liés entre eux par de multiples relations sociales.

1.1.2. LA PLACE DES RÉFUGIÉS DANS LES COMMUNES DE L'AISNE

Nouvelle figure dans l'Aisne occupée, le réfugié occupe une place à part, souvent à la marge des communautés villageoises. Il est d'ailleurs davantage perçu comme un étranger que comme un réfugié à qui on doit protection et assistance. Le terme qu'utilisent les contemporains pour les désigner est généralement « émigré », même si ces « émigrés » viennent du même département. Suzanne Beck et Eugénie Deruelle parlent par exemple des « émigrés » de Vailly-sur-Aisne[43], Alfred Migrenne d'« émigrants du Soissonnais »[44]. Jean

42 Nous utiliserons le terme de « communauté locale » pour désigner un ensemble d'individus liés entre eux par des relations d'interconnaissance au niveau local, c'est-à-dire à l'intérieur d'un village ou d'un quartier, d'après la définition de Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p. 7.

43 Suzanne BECK, 03/11/14 et *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 75.

44 Alfred MIGRENNE, 12/12/14.

Marquiset est le seul à les qualifier d'« évacués »[45]. Le terme d'« émigré » est même repris par l'un de ces réfugiés du Soissonnais, Louis Brunehant, industriel de 61 ans, évacué de Pommiers, au nord de Soissons en direction de Crécy-au-Mont, puis de Guise. Il qualifie également ses concitoyens de « compatriotes »[46]. Alice Rousseaux, lorsqu'elle est évacuée vers Felleries, dans le Nord, en février 1917, en préparation à l'opération Alberich de retrait sur la ligne Hindenburg, considère être arrivée en terre hostile et parle de « pays de brigands »[47]. Les réfugiés sont donc d'abord considérés comme des étrangers et eux-mêmes se perçoivent comme extérieurs, voire exclus de la communauté villageoise.

Le regard porté sur eux peut cependant être compatissant, en particulier, devant le spectacle de leur arrivée ou à l'écoute du récit des malheurs qu'ils ont vécus[48]. Mais, à mesure, qu'ils s'installent dans les communes, la méfiance grandit envers ces « émigrés ». Suzanne Beck, épouse du percepteur de Crécy-sur-Serre, les accuse de menacer la cohésion de la communauté villageoise par des comportements immoraux et des dénonciations :

> *« Je crois que ces dénonciations se font surtout par des filles qui servent d'amusement aux soldats, particulièrement des émigrées, pourtant pas appétissantes et qui ont déjà contaminé pas mal d'Allemands... »*[49]

Eugénie Deruelle, rentière et veuve de 60 ans, s'indigne également lorsqu'une rumeur accuse une « émigrée » de dénonciation :

> *« Quel peuple ! et que le bien est peu récompensé !!! »*[50]

Si les soupçons portent sur une seule personne, c'est l'ensemble du « peuple émigré » qui est ici stigmatisé comme peu reconnaissant de l'accueil qui lui a été réservé.

Les populations venues du front sont effectivement à la charge des communautés villageoises, suscitant des ressentiments. Ainsi, Eugénie Deruelle, lorsqu'elle apprend qu'elle doit loger une évacuée, fait cette réflexion :

---

45 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 43.

46 Témoignage de Louis BRUNEHANT, à la date du 11/12/14, S.A.S.Q.

47 Alice ROUSSEAUX, 05/09/17.

48 Albert DENISSE ressent une « tristesse épouvantable » à l'écoute d'un tel récit, 11/11/14. Eugénie DERUELLE parle de « cette malheureuse femme » à propos de l'évacuée de Pimprez, dans l'Oise, qu'elle loge, *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 81.

49 Suzanne BECK, 02/03/15.

50 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 117.

> *« Combien durera son séjour chez moi ? C'est une bouche à nourrir et beaucoup d'ennuis, mais il faut de l'humanité ! »*[51]

Au niveau des municipalités, prendre en charge ces populations nouvelles, déracinées et donc sans sources de revenus, se fait difficilement. À Laon, les autorités allemandes ont enfermé les réfugiés dans la Citadelle et le Palais de Justice, dans des conditions épouvantables selon le médecin de l'hôpital militaire :

> *« Ma première visite à la Citadelle, le 2 Novembre, m'a permis de constater dans quel état lamentable vivaient, depuis plusieurs semaines, nos compatriotes, entassés pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, dans des salles trop petites (les pièces qui auraient pu recevoir 30 personnes en contenaient le double). Ils couchaient sur de la paille qui n'avait jamais été renouvelée. La plupart, ayant dû quitter leur village à la hâte, n'avaient emporté ni linge, ni vêtements de rechange, ni couvertures. Tous se plaignaient du froid intense de la nuit. presque tous les enfants (beaucoup en bas âge) étaient atteints de gastro-entérite. Parmi les adultes, un très grand nombre présentaient soit des bronchites graves, soit de la diarrhée dysentériforme. »*[52]

Malgré la gravité de la situation, les maisons abandonnées par la population ne sont pas mises à la disposition des réfugiés et les entrées à l'Hospice sont limitées par manque de place. Dans un courrier adressé au commandant, le maire de Laon demande ainsi à ce que les évacués qui ont été placés à l'Hospice de Montreuil, soient renvoyés chez eux afin qu'ils ne soient plus à la charge de la Ville[53]. La municipalité refuse également de les nourrir ou de leur verser une allocation[54], ce qui accroît la misère de familles sans ressources, conduites à la mendicité, tel ce réfugié de Courtecon :

> *« Jusqu'a ce jour j'ai pue subvenire a nos besoin maintenant nous voilà sans ressources reduit a la mandisitait, nous avont été jus qu'a ce jour occupaient chez Monsieur Fortier Boncour à Ardon, maintenant plus d'ouvrage, une personne charitable me prète une maison garnie […] mais il nous manque de tous pour*

51 *Ibidem*, p. 80.

52 FRAD002 Laon 4 H 135, rapport adressé au maire, daté du 06/11/14.

53 FRAD002 4 H 153, courrier du maire au commandant, 19/01/15.

54 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 43 et FRAD002 Laon 4 H 140, réponse du maire à une réclamation d'un M. Richard (27/10/14).

vivre, nous navons pas de sous pas de pain pas de gresse pas de chauffages pas de lumière pas de légumes il faut demander la charitaie. »[55]

Si les réfugiés peuvent compter sur la charité privée, la municipalité semble craindre qu'une action en leur faveur incite les populations à se fixer dans la ville. Le maire, Georges Ermant, fait alors des démarches auprès du commandant allemand pour obtenir leur départ pour des motifs « d'hygiène publique générale »[56]. Ils sont effectivement évacués vers le nord du département et Georges Ermant demande à ses collègues « au nom de l'humanité, de réserver bon accueil à nos malheureux compatriotes »[57].

1.1.3. DES FLUX QUI PERDURENT

La stabilisation du front ne signifie pas pour autant fin des déplacements. Si les déplacements quotidiens ne sont plus permis sans laissez-passer, des flux, encadrés par les autorités allemandes, se maintiennent et contribuent à constamment modifier la population communale : évacuations des localités proches du front, rapatriements vers la Suisse, travail en colonnes dans d'autres localités, internements, hospitalisations... Ils redoublent d'intensité à partir de 1916 avec l'arrivée de jeunes gens originaires de l'agglomération lilloise et une reprise des évacuations, suite à l'offensive de la Somme. Ainsi, 900 réfugiés sont accueillis à Beaurevoir en juillet 1916, commune de 2 300 habitants en 1911 ; 250 à Joncourt, comptant 571 habitants en 1911[58], en septembre 1917 ; Aubenton compterait 700 réfugiés sur 2 400 habitants[59]...

D'autre part, depuis mars 1915, les autorités allemandes organisent, plus ou moins régulièrement, des trains de rapatriement permettant à la population occupée de regagner la France, en passant par la Suisse[60]. L'objectif de l'occupant étant de faire partir les « bouches inutiles », les premiers trains sont constitués d'indigents, dont beaucoup d'évacués[61]. Rien que

55 FRAD002 Laon 4 H 135, lettre d'Alfred Lesieur adressée au maire.

56 *Ibidem,* courrier du maire au commandant Buser, daté du 23/10/14.

57 FRAD002 Laon 4 H 135, exemplaire du courrier adressé aux maires du nord du département, daté du 23/10/14.

58 *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.*, p. 105.

59 *Gazette des Ardennes*, 09/09/17.

60 Philippe NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre, op. cit.*

61 À Saint-Quentin, le maire choisit par exemple de désigner les évacués de la Somme, Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 148-151.

pour l'année 1915, 1 500 personnes sont rapatriées de Saint-Quentin[62], 720 de Laon[63]. Si les rapatriements sont interrompus à partir de février 1916, les trains étant employés pour assurer le retour des internés civils d'Allemagne vers la France[64], ils reprennent en 1917, au profit, en particulier, des populations évacuées de la région de Chauny et de Saint-Quentin. Ainsi, en un mois, du 1er septembre au 5 octobre 1917, 22 trains conduisent plus de 10 000 personnes originaires de la région de Saint-Quentin en gare d'Évian[65], après une période de transit en Belgique. Même à Laon, moins touchée par les évacuations, 500 personnes sont encore rapatriées en 1917 et 1 100 en 1918[66].

Pourtant, les autorités allemandes font une sélection rigoureuse parmi des candidats au départ de plus en plus nombreux. Seuls peuvent partir ceux qui ne seront pas utiles à l'armée française, les mobilisables en sont donc exclus. Parmi les 10 000 personnes rapatriées du Saint-Quentinois entre septembre et octobre 1917, on compte près de 60 % de femmes, plus de 20 % d'enfants et seulement 20 % d'hommes (voir diagramme, ci-dessous). Les rapatriements modifient alors la sociologie de la population occupée en favorisant le départ des femmes et des indigents.

<u>Diagramme 10:</u> Identité des rapatriés originaires de la région de Saint-Quentin (du 01/09/17 au 05/10/17)

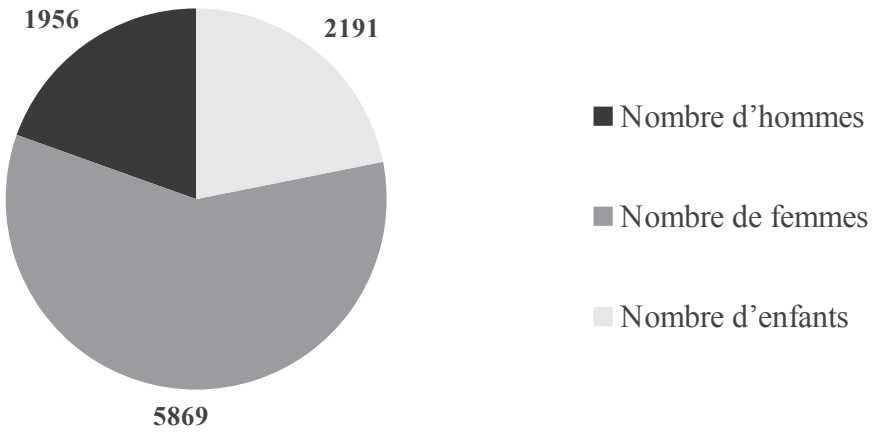

Source : FRAD074 4 M 518

L'Aisne étant un département rural constitué de très nombreuses petites communes, les

62 *Ibidem,* p. 148-151 et 267.

63 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 87 et 93.

64 D'après l'article du *Temps*, 02/02/16.

65 FRAD074 4 M 518.

66 D'après le compte-rendu du conseil municipal du 25/03/20, FRAD002 Laon 1 D 58.

mouvements de population, en temps de paix, sont relativement limités. Certes, l'exode rural y est sensible depuis la deuxième moitié du XIXe siècle mais ses effets se font sentir sur des périodes assez longues. La guerre, de par la répétition des évacuations et des rapatriements, au contraire, multiplie les flux et les brassages de population. Aussi, le recensement effectué en 1915 ne correspond-il plus à la réalité de l'Aisne occupée en 1916, 1917 et 1918.

Les archives de Laon conservent les résultats des recensements de population effectués deux fois par mois à partir de septembre 1915 (voir graphique, ci-dessous).

<u>Graphique 2:</u> Évolution de la population de Laon, de juillet 1915 à septembre 1918

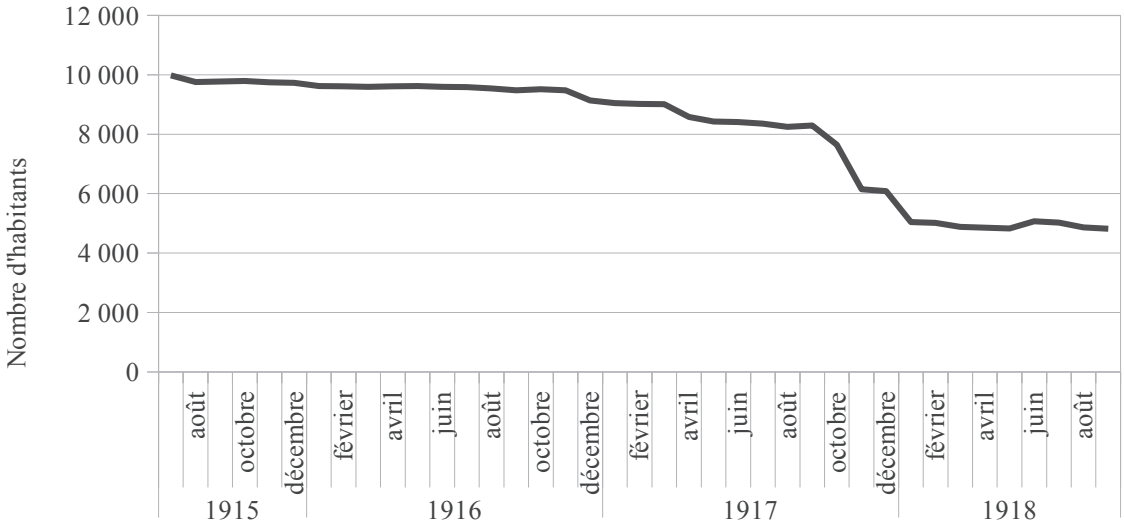

Source : FRAD002 Laon 1 F 2

Nous avions déjà vu que la chute de population était très forte après l'invasion, du fait de la mobilisation, du départ de la garnison et de l'exode de plus de 4 000 civils. Elle se poursuit de juillet 1915 à octobre 1917, en particulier à cause des deux trains de rapatriement organisés en décembre 1916 et avril 1917. Cette diminution connaît ensuite une accélération à l'automne 1917. En effet, le gain de terrain des Alliés consécutif à la reprise du fort de Malmaison, en octobre 1917, a exposé les faubourgs situés les plus au sud aux canons, ceux-ci sont alors évacués et la population chute de 8 271 habitants à la mi-octobre 1917 à 6 334 à la mi-novembre. Sur l'ensemble de la période, la population est divisée par deux, passant d'un peu moins de 10 000 habitants en juillet 1915 à moins de 5 000 en octobre 1918. Cette baisse est caractéristique des villes situées à proximité du front où l'armée organise plusieurs

évacuations. À Saint-Quentin, la population diminue peu tant que les combats sont lointains, le nombre d'habitants passant de 46 500 en 1915 à 42 739 au 1er janvier 1917[67]. Mais en mars 1917, tous ses habitants sont évacués en deux semaines.

Un autre cas bien documenté concerne la commune plus rurale de Rozoy-sur-Serre, à une quarantaine de kilomètres à l'est de Laon. Le percepteur, Louis Paillot, retranscrit les affiches allemandes, les documents fournis par la municipalité et donne son témoignage sur la vie locale dans 18 cahiers d'écoliers, riches de détails et de précisions. Il rend en particulier compte des données des recensements effectués tout au long de la guerre (voir graphique ci-dessous).

<u>Graphique 3:</u> Évolution de la population de Rozoy-sur-Serre, d'octobre 1914 à mai 1918

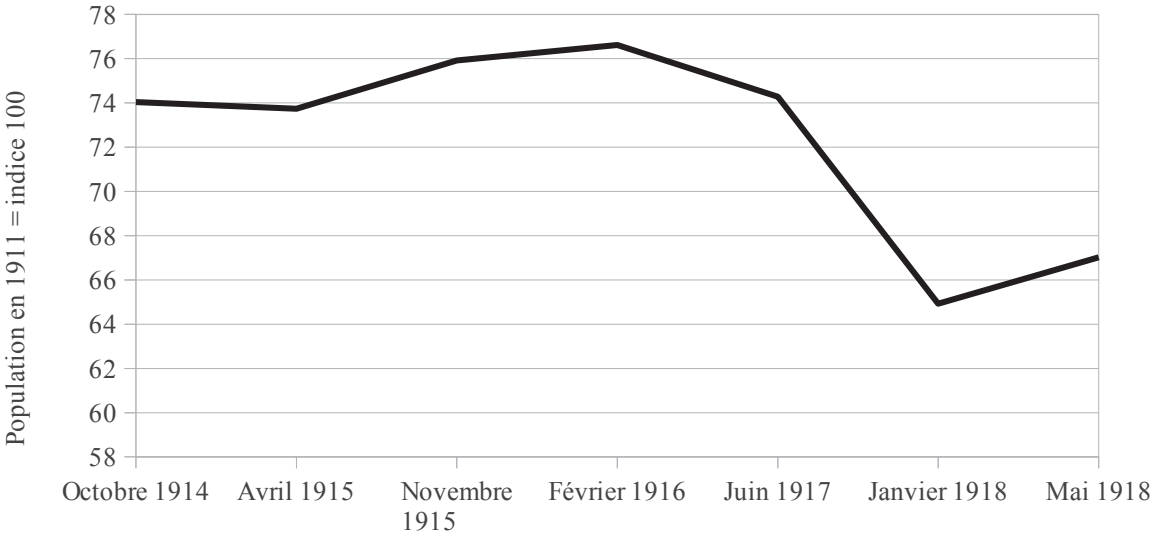

Source : Témoignage de Louis Paillot

La baisse de la population est moins continue qu'à Laon : l'arrivée d'évacués et de travailleurs originaires du Nord se traduit par une hausse de la population entre fin 1915 et 1917, puis les rapatriements font perdre à la commune un septième de la population, soit plus de 300 habitants.

Si l'on regarde les évolutions mensuelles de cette population, des changements plus brutaux sont perceptibles. On peut en avoir un aperçu en relevant le nombre de rations de pain distribuées. Louis Paillot, chargé de ces distributions, recopie dans son carnet la comptabilité

67 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances du conseil municipal de Saint-Quentin pendant l'occupation allemande : 24 août 1914 – 3 février 1917,* Paris - Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1924, 783 p.

du service, de juin 1916 à décembre 1917. La lecture de son témoignage et de celui du maire par intérim, Achille Hécart, cultivateur âgé de 60 ans au déclenchement de la guerre, permet de comprendre quels ont été les principaux départs et les principales arrivées (voir graphique, ci-dessous).

<u>Graphique 4:</u> Évolution du nombre de bénéficiaires de rations de pain, à Rozoy-sur-Serre, de juin 1916 à décembre 1917

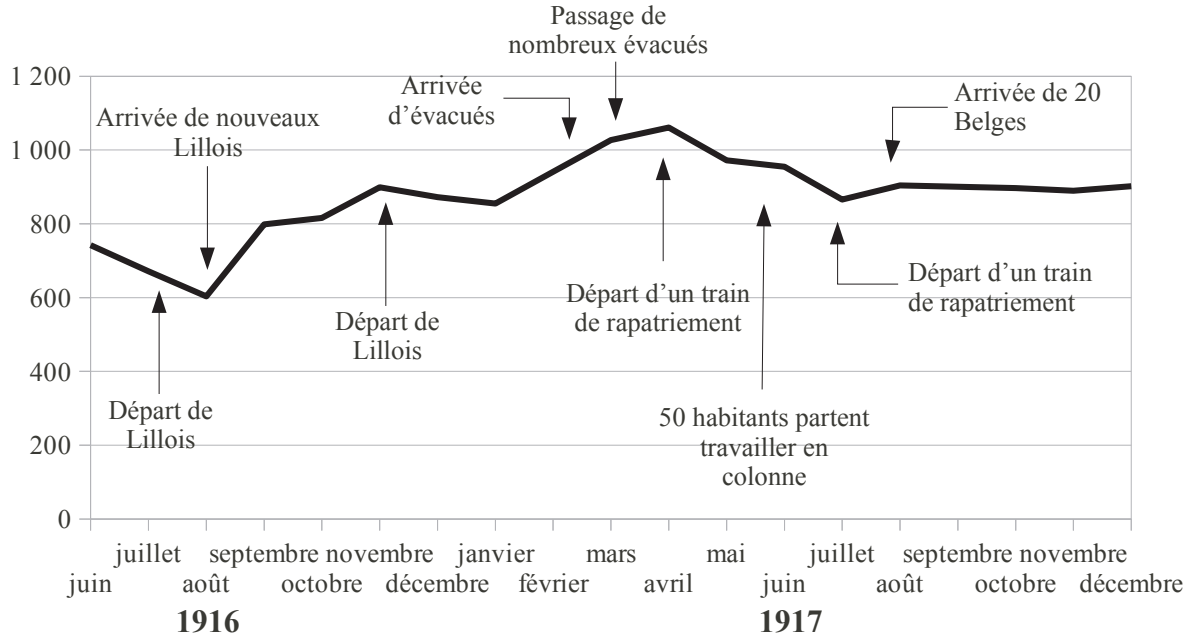

Source : témoignages de Louis Paillot et d'Achille Hécart

Du fait des réquisitions de travailleurs, envoyés en colonnes dans d'autres communes, des arrestations, du passage plus ou moins prolongé de réfugiés, de l'hospitalisation de malades, des morts et des naissances, le nombre ne cesse de fluctuer, dans une fourchette très large, entre 603 et 1061 bénéficiaires. Les rations distribuées sont maximales en mars 1917, au moment où de nombreux civils évacués de l'ouest du département sont en transit dans la commune. L'organisation de trains de rapatriement et l'envoi de travailleurs à l'extérieur de la commune permettent de retrouver une population autour de 950 habitants durant l'été 1917.

Les communautés villageoises sont donc en constante recomposition durant l'occupation, devant accueillir de nouvelles populations et voyant partir une partie de ses habitants vers des destinations souvent lointaines. Ces flux fragilisent les solidarités anciennes et dessinent un nouveau profil social des habitants de l'Aisne occupée.

1.2. UNE POPULATION APPAUVRIE ?

1.2.1. LE NOUVEAU PROFIL SOCIAL DE LA POPULATION

Avec la mobilisation et l'exode, une grande partie de la population active a quitté le département, laissant sur place les ménages les moins mobiles. L'idée est alors largement répandue, parmi les civils occupés, que ceux qui ont fui le plus tôt et le plus loin sont les notables, bénéficiant d'informations de meilleure qualité et de moyens de locomotion plus rapides. Le départ des plus aisés suscite la rancœur du reste de la population, dont la *Gazette des Ardennes* se fait l'écho à travers la rubrique « les chroniques régionales »[68]. À Hirson, le correspondant condamne la « panique stupide » déclenchée par les notables et distingue l'exode du peuple de celui des élites :

> *« Mais tandis qu'un grand nombre d'Hirsonnais ne songeaient à s'éloigner que* provisoirement*, pour une courte période et bientôt revenus de leur égarement passager, s'arrêtaient puis se décidaient à regagner le foyer familial, un certain nombre d'autres et non des moindres, qu'une frousse intense habitait depuis le commencement des hostilités, heureux de profiter de l'occasion offerte détalaient au plus vite sans espoir de retour. Profitant des automobiles des amis et connaissances, ils distançaient vite les prolétaires et, sans répit, mettaient des myriamètres entre eux et leurs concitoyens. »*[69]

Le médecin et adjoint au maire du Nouvion, à la limite nord du département, Samuel Lemaire, âgé de 59 ans, explique les difficultés que rencontre le maire pour payer la contribution en octobre 1914 par le fait qu'« il n'y a personne pour représenter l'administration du duc de Guise qui, à lui seul, paie le tiers des impôts et les gros bonnets du pays sont partis »[70]. À Fresnoy-le-Grand, le prêtre Louis-Joseph Le Port, dans un contexte similaire, constate : « Les riches contribuables se sont sauvés, emportant leur magot »[71]. Le constat est semblable à Nouvion-le-Comte, à mi-chemin entre Saint-Quentin et Laon[72]. À Laon, justement, à en croire

---

68 Par exemple dans le cas de Longchamps, *Gazette des Ardennes*, 31/03/16 ; Saint-Michel, *ibidem*, 10/03/16, Vervins, *ibid.*, 16/09/16.

69 *Ibidem*, 11/11/16.

70 Samuel LEMAIRE, 19/10/14.

71 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 41.

le maire, les plus riches auraient quitté la commune avant l'invasion[73]. Jean Marquiset note que « les pauvres eux-mêmes, eux qui n'avaient rien à perdre, se sauvaient »[74], ce qui laisse tout de même entendre que ceux qui auraient des bonnes raisons de partir, c'est-à-dire ceux qui possèdent du patrimoine, ont dû faire de même.

Le recensement des maisons inhabitées, effectué le 25 octobre 1914 par la municipalité laonnoise permet d'avoir un aperçu du profil des partants[75]. À première vue, les données ne semblent pas confirmer cette impression : parmi ceux dont la profession est indiquée, certes, 10 % des chefs de familles sont artisans ou commerçants, 14 % rentiers et seulement 4 % ouvriers, mais un tiers du contingent est constitué d'employés. On retrouve par ailleurs les spécificités sociologiques de la préfecture et ville de garnison, avec autour de 14 % de familles de fonctionnaires et la même part de familles de militaires[76]. Cependant, la localisation des maisons inhabitées dans la ville donne des résultats intéressants. Laon s'organise sur deux niveaux : la cité médiévale perchée sur un plateau étroit accueille les principaux services administratifs, elle est le lieu de résidence de l'élite sociale, mais également des fonctionnaires. Les faubourgs entourent le plateau, le maraîchage y est pratiqué au pied des versants, donnant une allure plus rurale à ces quartiers. Le principal pôle industriel de la ville y est également localisé, au sud de la vieille ville : la gare, s'insérant dans le tissu urbain de la cité des cheminots. À l'étagement de l'habitat entre faubourg et plateau, correspond une hiérarchie sociale et une spécialisation des activités. Dès lors, les familles qui quittent les faubourgs au moment de l'invasion n'ont pas le même profil sociologique que celles du plateau (voir diagrammes, ci-dessous).

72 Délibération du conseil municipal de janvier 1915, reproduite dans Paul FRANCE, *Mon village m'a dit… Chroniques de Nouvion-le-Comte, au temps passé.* imprimé à compte d'auteur, 2011, p. 68.

73 FRAD002 Laon 1 D 58, compte-rendu du conseil municipal du 10/01/15.

74 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 20.

75 FRAD002 Laon 4 H 134.

76 Les ménages de militaires constitués d'une seule personne ont été exclus de ce dénombrement.

<u>Diagramme 11:</u> Les familles qui ont quitté les faubourgs de Laon en 1914, d'après la catégorie professionnelle du chef de famille

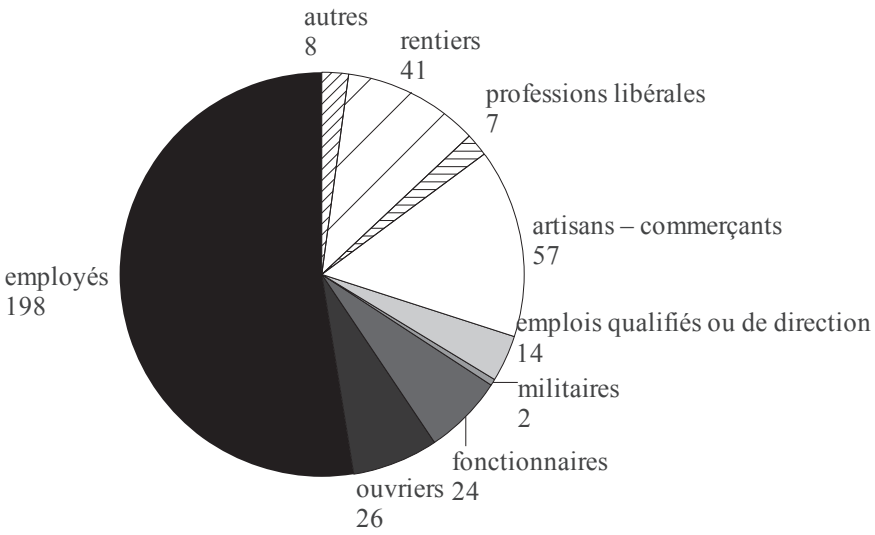

Source : FRAD002 Laon 4 H 134

Dans les faubourgs, les partants sont majoritairement issus de milieux populaires, avec une majorité d'employés. Plus de 80 % de ces employés travaillaient dans les chemins de fer, et près des 13 % dans les postes et télégraphie. En réalité, le terme d' « employés des chemins de fer » doit recouvrir des réalités assez diverses avec beaucoup d'ouvriers des ateliers vivant dans la cité des cheminots. Les autres groupes relativement importants sont constitués par les commerçants et artisans, ainsi que par les rentiers.

<u>Diagramme 12:</u> Les familles qui ont quitté le Plateau de Laon en 1914, d'après la catégorie professionnelle du chef de famille

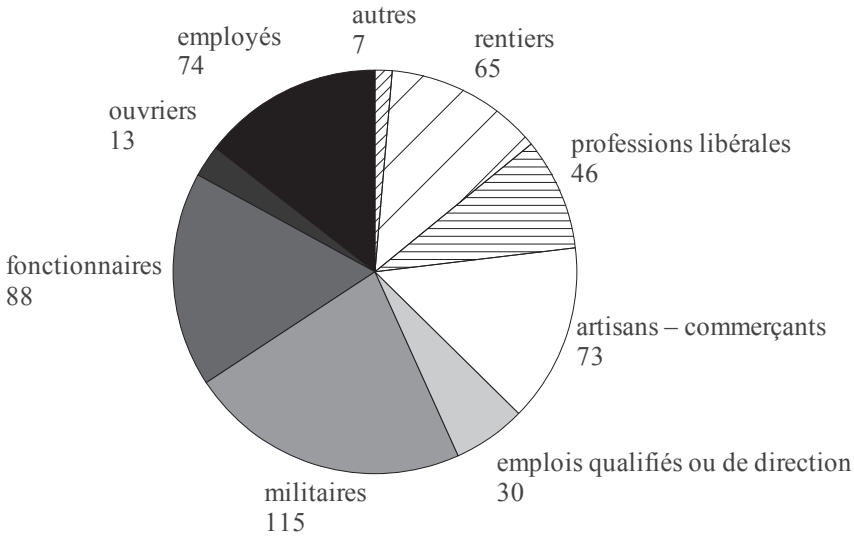

Source : FRAD002 Laon 4 H 134

Le profil sociologique est très différent sur le plateau, les milieux populaires étant minoritaires. Les familles qui sont parties, sont essentiellement issues de la bourgeoisie locale avec un chef de famille officier ou sous-officier, artisan, commerçant, profession libérale ou rentier. Les employés continuent d'être relativement nombreux parmi les partants, mais cette fois, il s'agit majoritairement d'employés des postes : on retrouve ici un clivage entre faubourg et plateau, entre les cols bleus des ateliers de la gare et les cols blancs de la poste.

L'analyse des données du recensement de 1911 permet d'établir des corrélations entre milieu social et propension au départ (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 13:</u> Le profil social des habitants partis en 1914 comparé à celui de la population en 1911

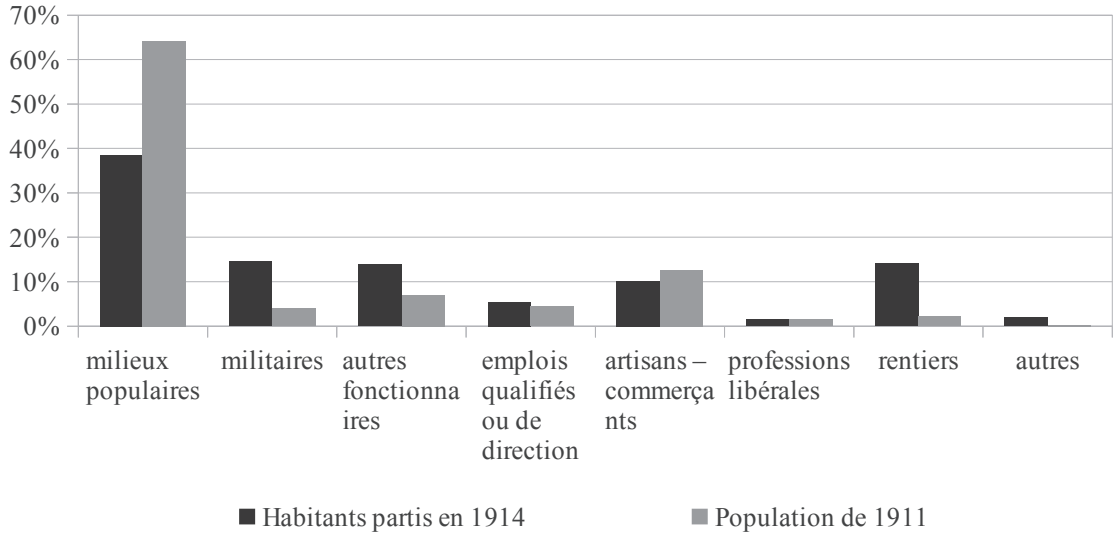

Sources : FRAD002 Laon 1 F 23 et 4 H 134

Il apparaît que les milieux populaires, et dans une moindre mesure les artisans et commerçants, aient eu moins l'opportunité de quitter la ville que les fonctionnaires ou les rentiers. Ce sont en particulier les salariés des administrations publiques et des chemins de fer qui ont pu partir avant l'arrivée des Allemands. On peut l'expliquer par le fait que les grandes administrations comme la poste et la Préfecture déménagent à partir du 26 août et le dernier train quitte la gare de Laon le 31[77]. Les employés des postes et des chemins de fer se

77 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 21-23.

retrouvant sans travail et le départ de leurs supérieurs leur fait prendre conscience de l'imminence du danger, dans un contexte où aucune activité professionnelle ne les retenait à Laon. Le personnel des chemins de fer était en outre bien placé pour obtenir une place dans un des nombreux trains qui se dirigent vers Paris. Or, le train est assurément le moyen de locomotion le plus efficace pour fuir l'invasion.

Parmi les classes plus aisées, les officiers et sous-officiers étaient sans doute mieux renseignés sur la réalité de la situation militaire que la majorité des habitants, aussi, ont-ils été nombreux à faire partir leur famille. Alors que les chemins de fer passent sous contrôle militaire, il leur était assez facile de trouver des places dans les trains au départ de Laon. Enfin, les possédants sont également nombreux à prendre la route. Tout d'abord, peut-être, parce qu'ils ont du patrimoine mobilier à mettre à l'abri, ensuite, parce qu'ils ont à disposition des moyens de locomotion rapides (automobiles, trains) qui permettent de fuir loin de l'ennemi. Le départ de certains artisans et commerçants a pu également être motivé par l'arrêt de toute activité depuis la mobilisation. En effet, par manque d'employés, de commandes et d'approvisionnements, le commerce tourne de manière très ralentie et fermer son magasin, pour quelques jours espérait-on, ne constituait alors pas un lourd sacrifice. Avec le départ du tribunal, les professionnels de la justice se retrouvent, eux aussi, au chômage et ils sont nombreux à prendre le chemin de l'exode.

L'impression du maire de Laon à propos du départ plus massif des notables ne semble pas totalement erronée, les familles bourgeoises ont parfois eu intérêt et, assurément, plus de facilités pour se mettre à l'abri loin des troupes ennemies que le reste de la population. Elles ne furent cependant pas les seules à quitter Laon pour toute la durée de la guerre, les salariés des administrations publiques et des chemins de fer ont également eu cette possibilité. En revanche, les agriculteurs et ouvriers agricoles sont très peu nombreux[78], même dans les faubourgs à vocation plus agricole, confirmant l'hypothèse d'une moins grande mobilité de cette catégorie.

En plus du milieu professionnel, un autre facteur peut expliquer le choix de partir ou de rester : la taille des familles. À propos de la population juive du bassin lensois pendant la Seconde Guerre mondiale, Nicolas Mariot et Claire Zalc ont montré que plus la famille est nombreuse, moins grande est la mobilité[79]. Certes, le contexte est très différent à Laon en

78 On compte six familles d'agriculteurs parmi celles qui sont parties et encore, un des ménages est constitué d'une personne seule, peut-être mobilisée dans l'armée.

79 Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *op. cit.*, p. 128 et suivantes.

1914, on constate pourtant que les familles qui partent sont très majoritairement de taille modeste, entre 2 et 4 personnes (voir diagramme, ci-dessous), confirmant la contrainte que représente une famille nombreuse. Plus de 85 % de familles ayant quitté Laon, comprennent entre 2 et 4 personnes, alors qu'elles ne représentent que 64 % des ménages en 1906[80].

<u>Diagramme 14:</u> Taille des ménages partis de Laon en 1914

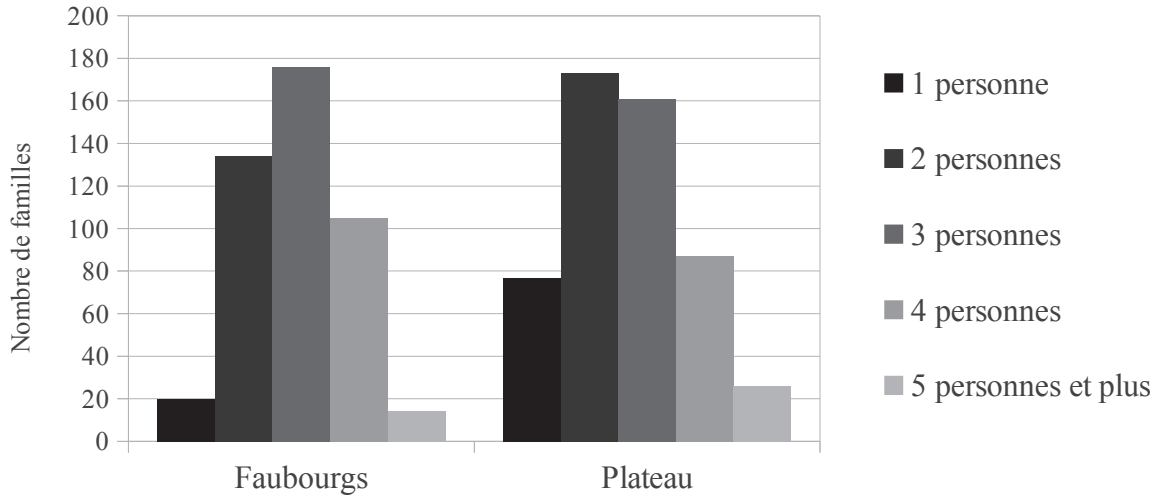

Source : FRAD002 Laon 4 H 134

L'exemple de Laon est difficilement généralisable du fait de la spécificité de la préfecture. Or, nous n'avons pas trouvé trace d'archives similaires sur l'identité des personnes ayant quitté la commune au moment de l'invasion. Il semblerait cependant, d'après les récits et les témoignages, que les notables, les rentiers et les salariés des administrations aient eu plus d'opportunités pour partir et « réussir leur exode », c'est-à-dire s'en aller suffisamment loin et rapidement afin de ne pas être rattrapés par l'avancée allemande. Les travailleurs manuels, ouvriers et surtout agriculteurs, seraient davantage restés sur place, transformant la sociologie des communes occupées. Cette hypothèse semble confirmée par le fait que les petites communes perdent souvent moins d'habitants que les villes et par le fait que les villes les plus industrielles, comme Chauny et Saint-Quentin, ont perdu relativement peu d'habitants[81].

Ces mouvements de population en 1914 ont des conséquences sur les conditions de vie pendant l'occupation. Parce que les communes accueillent des réfugiés sans ressources et voient partir de nombreux notables, les indigents constituent désormais une part non négligeable des populations restées en zone occupée. Laon compterait, par exemple, 221

80 FRAD002 Laon, 1 F 31.

81 Voir 1.1.1. « L'Ampleur des mouvements de population », p. 173.

familles indigentes début octobre 1914[82]. À ces indigents, il convient d'ajouter 165 familles qui se trouveraient en situation difficile à cause de l'inactivité caractérisant le début de l'occupation. Certaines catégories se trouvent effectivement démunies parce qu'elles ne peuvent plus prétendre aux revenus habituels, soit parce que les ressources du ménage étaient fondées sur le salaire de l'époux mobilisé, soit parce que les civils n'ont plus d'activité, soit encore parce qu'il n'est plus possible de percevoir les revenus de rentes. L'invasion constitue pour ces familles une forme de déclassement social, avec un appauvrissement qui s'aggrave à mesure que les économies fondent. À Crécy-sur-Serre, la famille Beck est sans ressources depuis le départ de M. Beck percepteur. En novembre 1914, Suzanne Beck n'a plus que 32 francs d'économie et éprouve les pires difficultés pour emprunter[83]. Percepteur également, Louis Paillot est sans emploi depuis le départ des services publics et donc sans revenus : il est alors contraint de demander des avances auprès de la municipalité en novembre 1914, avances qu'il rembourse en juin 1916[84]. Eugénie Deruelle, quant à elle, à Sains-Richaumont, vit depuis le décès de son époux de ses rentes, mais avec la guerre ses rentes ne sont plus versées, elle n'a alors pas touché un seul centime depuis l'invasion et, bien que faisant partie des grandes fortunes de la commune, elle évoque des soucis pécuniaires à partir de 1917[85]. Ces trois témoins sont exemplaires des nouvelles difficultés économiques que rencontrent des personnes issues des classes intermédiaires ou aisées : fonctionnaires, rentiers, auxquels il convient d'ajouter les femmes de mobilisés à qui les municipalités ne versent pas toujours l'allocation mise en place par l'État le 5 août 1914[86].

La pauvreté devient un phénomène massif. À Saint-Quentin, elle est perceptible dès les premières semaines de la guerre : le nombre de bénéficiaires du bureau de bienfaisance est multiplié par 6 au cours du mois de septembre 1914[87]. La moitié de la population de la ville serait ainsi aidée à la fin du mois. Les données en milieu rural sont plus éparses et concernent davantage la fin de l'année 1915, lorsque les maires doivent justifier des paiements effectués

82 FRAD002 Laon 4 H 144, procès-verbal des réunions du bureau de bienfaisance, 06/10/14.

83 Suzanne BECK, 10/11/14 et 08/12/14.

84 Louis Paillot, 18/06/16.

85 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.,* p. 374.

86 Michelle ZANCARINI-FOURNEL estime en outre que l'allocation est trop faible et ne permet pas de faire vivre une famille, « Travailler pour la patrie ? », *in* Évelyne MORIN-ROTUREAU, *1914-1918 : combats de femmes. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004, p. 33

87 Il serait passé de 4 000 à 26 000 selon le rapport que fait Louis ANCELET, secrétaire général de la mairie, lors du conseil municipal du 21/05/18, A.M.S.Q. 4 H 59.

auprès de la C.R.B. L'organisation philanthropique distingue effectivement trois catégories de bénéficiaires : d'une part ceux qui ont des ressources et paient leur ravitaillement, d'autre part, ceux qui se retrouvent sans ressources du fait de la guerre et qui s'engagent alors à rembourser la valeur du ravitaillement après-guerre, enfin ceux considérés comme insolvables, qualifiés selon la terminologie de l'époque d'« indigents ». À Pontruet, 60 personnes sont indigentes et ne paient pas leur ravitaillement, tandis que 78 s'engagent à le payer après guerre, sur une population totale de 197 habitants[88]. À Rozoy-sur-Serre, d'après les notes de Louis Paillot, 348 personnes sont déclarées indigentes et 290 rembourseront après-guerre, sur une population totale de 983 habitants[89]. Dans les deux cas, c'est environ un tiers des habitants qui est considéré comme insolvable et un autre tiers est sans ressources à cause de la guerre. À la même période, à Laon, plus de 3 000 personnes reçoivent le ravitaillement à titre gratuit, sur une population de 9 773 habitants, on retrouve donc la proportion d'un tiers[90]. Dans le rapport qu'établit le Comité d'alimentation du nord de la France, en décembre 1915, la population sans ressources, devant être secourue, est estimée pour chaque district de ravitaillement. Près d'un million de personnes sur les 2,2 millions de Français occupés seraient ainsi démunis[91], mais la pauvreté semble moins aiguë dans les districts concernant l'Aisne occupée (voir tableau, ci-dessous).

88 Cahier de M. BOITELLE, 12/11/15.

89 Louis PAILLOT, 01/12/15.

90 FRAD002 Laon 4 H 151, distribution de pain et de charbon.

91 À titre de comparaison, 37 % des Français décèdent sans aucun patrimoine à transmettre au début du XXe siècle, Christophe CHARLE, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001, p. 83 et 900 000 personnes étaient secourues par les bureaux de bienfaisance en 1913, soit 2,8 % de la population nationale. *Annuaire statistique, 1914 et 1915, op. cit.*

<u>Tableau 5:</u> Estimation du nombre de personnes sans ressources par le Comité d'alimentation du nord de la France (décembre 1915)

Districts de ravitaille-ment	Population du district	Hommes	Femmes	Enfants	Total	
Fourmies	61 874	1 000	5 000	12 000	18 000	*29,09%*
Marle	90 232	7 300	7 150	7 250	21 700	*24,05%*
Tergnier	62 485	2 500	8 000	4 500	15 000	*24,01%*
Saint-Quen-tin	397 638	32 000	48 000	60 000	140 000	*35,21%*
Total	**612 229**	**42 800**	**68 150**	**83 750**	**194 700**	*31,80%*
		21,98%	*35,00%*	*43,01%*		

source : S.H.D. 5 N 279, rapport du C.A.N.F., daté du 31/12/15

On s'approche de nouveau de la proportion du tiers (31,80 %), avec des difficultés qui semblent plus marquées dans un district industriel comme celui de Saint-Quentin. Les régions plus rurales, comme le district de Marle ou de Tergnier paraissent plus privilégiées. Mais, il ne faut pas se tromper, la situation économique de la majorité de la population est très précaire en 1915. Ainsi, seuls 12 % des habitants peuvent payer leur ravitaillement dans le sous-district de Tergnier alors que près de 2/3 d'entre eux le reçoivent à titre remboursables[92] : l'installation dans la durée de l'occupation se traduit donc par un appauvrissement quasi-généralisé de la population, contrainte de vivre à crédit.

1.2.2. LE POIDS DES INACTIFS DANS LA POPULATION TOTALE

Le départ des hommes mobilisés a contribué à féminiser les populations communales et, si un certain nombre de notables ont envoyé leur épouse ou leurs filles à l'abri, loin du front[93], ce départ des femmes est négligeable au regard de celui des hommes. Quelques exemples de populations communales permettent de rendre compte de cette féminisation des populations. À Rozoy-sur-Serre, les femmes représentent 40 % des habitants et les hommes 28 % en 1915 (voir diagramme, ci-dessous). Ces proportions ont tendance à se maintenir au cours du temps, les femmes représentant 44 % de la population et les hommes 31 % en janvier 1918, tandis

92 S.H.D. 5 N 279 : Rapport général du comité de ravitaillement du sous-district de Tergnier, à la date du 14/11/15.

93 Les brasseurs Albert DENISSE et Lucien MARLIN font partir leur épouse, le marchand de bois et cultivateur Octave CASSELEUX conduit sa fille enceinte sur le littoral de la Manche.

que, du fait de la faible natalité, la part des enfants chute d'un tiers à un quart[94].

<u>Diagramme 15:</u> Composition de la population de Rozoy-sur-Serre, de 1915 à 1918

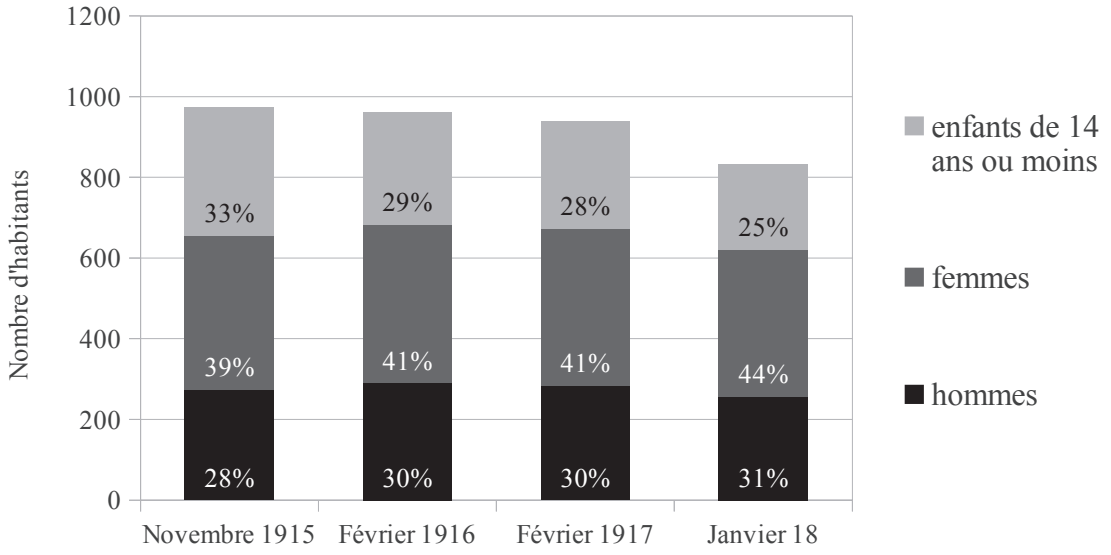

Source : Témoignage de Louis Paillot

À l'échelle du commandement de Rozoy-sur-Serre, comprenant 18 communes de l'Aisne et des Ardennes, les proportions sont assez proches, même si la part prise par les enfants est un peu plus réduite (voir tableau, ci-dessous).

94 En 1911, à l'échelle nationale, près de 28 % de la population avait 14 ans et moins, 35 % était constituée d'hommes de plus de 14 ans, et 37 % de femmes. *Annuaire statistique général*, *op. cit.*

<u>Tableau 6:</u> Recensement des habitants du commandement de Rozoy-sur-Serre,

	Hommes	*Femmes*	*Enfants de 14 ans ou moins*	*Total*
Archon	68	83	45	**196**
Autels	68	74	31	**173**
Brunehamel	144	262	167	**573**
Chéry-lès-Rozoy	73	80	62	**215**
Coingt	100	108	108	**316**
Cuiry-lès-Iviers	37	54	31	**122**
Dohis	77	99	46	**222**
Grandrieux	48	67	42	**157**
Iviers	156	213	140	**509**
Mainbresson (Ardennes)	33	48	31	**112**
Mainbressy (Ardennes)	99	169	86	**354**
Parfondeval	110	147	81	**338**
Raillimont	23	41	18	**82**
Résigny	114	172	67	**353**
Rozoy-sur-Serre	274	381	319	**974**
Rouvroy-sur-Serre	36	47	27	**110**
Rubigny	48	70	44	**162**
Vaux-lès-Rubigny (Ardennes)	36	38	38	**112**
Total	1 544	2 153	1 383	**5 080**
	30,39%	**42,38%**	**27,22%**	

Source : Témoignage de Louis Paillot

novembre 1915

Sans avoir de chiffres aussi détaillés pour les autres communes, nous retrouvons les mêmes ordres de grandeur, par exemple dans la petite commune de Vauxaillon, à 15 kilomètres au nord de Soissons (voir diagramme, ci-dessous). La limite retenue pour l'entrée dans l'âge adulte n'est pas la même, d'où une proportion d'enfants qui paraît plus importante, mais les catégories « femmes » et « hommes » sont de même ampleur.

<u>Diagramme 16:</u> Composition de la population de Vauxaillon, de décembre 1915 à décembre 1916

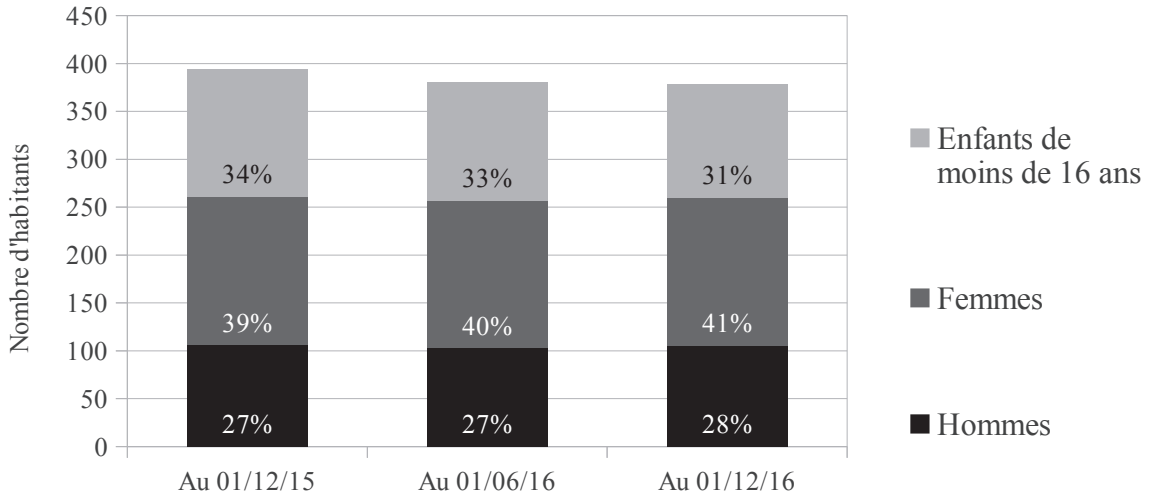

Source : FRAD002 Vauxaillon 4 H 4

Enfin, à Laon, un recensement par sexe a été effectué en novembre 1917 après qu'une partie des populations des faubourgs eut été évacuée ; il donne des résultats similaires à ceux de Rozoy-sur-Serre :

<u>Tableau 7:</u> Composition de la population de Laon au 05/01/17

	Hommes	Femmes	Enfants de moins de 14 ans
Nombre de personnes	1 538	2 192	1 352
Pourcentage	30,26%	43,13%	26,60%

Source : FRAD002 Laon 4 H 261

Il semblerait que la féminisation des populations communales créée par la mobilisation ne se soit guère réduite au cours de l'occupation, malgré l'organisation de trains de rapatriement qui profitent pourtant plus particulièrement aux femmes[95]. Ces départs de femmes ont pu être contrebalancés par ceux d'hommes, régulièrement envoyés hors de la commune dans des colonnes de travailleurs à partir de 1916.

Dès lors, les femmes deviennent assez souvent chefs de famille en l'absence de l'époux et doivent assumer les dépenses domestiques. Or, dans une société structurée par le paradigme de la domination masculine, l'activité des femmes est réduite en France en 1914 : 39 % des

95 Voir p. 185.

femmes occupent un emploi contre près de 69 % des hommes[96]. En milieu rural, si les femmes assistent leur époux dans les travaux agricoles, elles sont encore plus rarement reconnues comme actives. Le rôle qui leur est assigné, renvoie aux représentations traditionnelles : tâches domestiques et éducation des enfants. Le départ des hommes ne favorise pas pour autant, dans la France occupée, l'entrée des femmes dans la population active : tout d'abord, les possibilités d'emploi sont assez rares jusqu'en 1916, ensuite concilier tâches domestiques et activités rémunérées s'avère difficile pour celles qui élèvent des enfants en bas âge. Les femmes viennent alors grossir les rangs des inactifs, faisant parfois l'expérience de la pauvreté[97].

Le poids des inactifs parmi les civils occupés est également accru par la présence des personnes âgées qui n'ont pu partir au moment de l'invasion. Il est, hélas, difficile d'évaluer leur proportion au sein des communautés villageoises. Les données relatives à l'âge des populations sont très rares, car peu utiles pour le ravitaillement. Or, ce sont les données recueillies pour le compte de la C.R.B. qui ont été les mieux conservées. L'historien doit alors faire avec quelques données municipales : certains maires de petites communes ayant noté le nom et l'âge de tous les habitants restés sur place. Avec les listes des habitants de Vauxaillon et Pontruet, nous pouvons estimer le poids numérique de chaque classe d'âge (voir diagrammes, ci-dessous) et, sans surprise, la perte de la population masculine se fait particulièrement sentir aux âges de pleine activité : entre 15 et 40 ans, on compte 1 homme pour 2,5 femmes à Vauxaillon et 1 homme pour 2 femmes à Pontruet. Assez curieusement, les hommes sont majoritaires à partir de 60 ans, avec 3 femmes pour 4 hommes à Vauxaillon et 3 hommes pour 2 femmes à Pontruet alors que l'espérance de vie féminine est supérieure. Peut-être les femmes âgées, considérées comme plus vulnérables, ont-elles davantage été évacuées en 1914 ? Du fait du départ des mobilisés et sûrement aussi parce que leur mobilité est moindre, les personnes âgées semblent surreprésentées, renforçant le poids des inactifs dans les communautés villageoises : elles constituent 17,5 % de la population communale à Vauxaillon et 16 % à Pontruet contre 12,5 au niveau national[98].

96 Statistique générale de la France, *op. cit.*

97 En Allemagne, Ute DANIEL constate que la guerre n'a pas accéléré l'entrée des femmes dans le monde du travail, celles-ci étant occupées par les tâches ménagères et par la recherche de denrées dans un contexte de pénurie. Ute DANIEL, art.. cité, p. 267-296.

98 Statistique générale de la France, *op. cit.*

<u>Diagramme 17:</u> La population de Vauxaillon, par tranche d'âge et par sexe, en novembre 1915

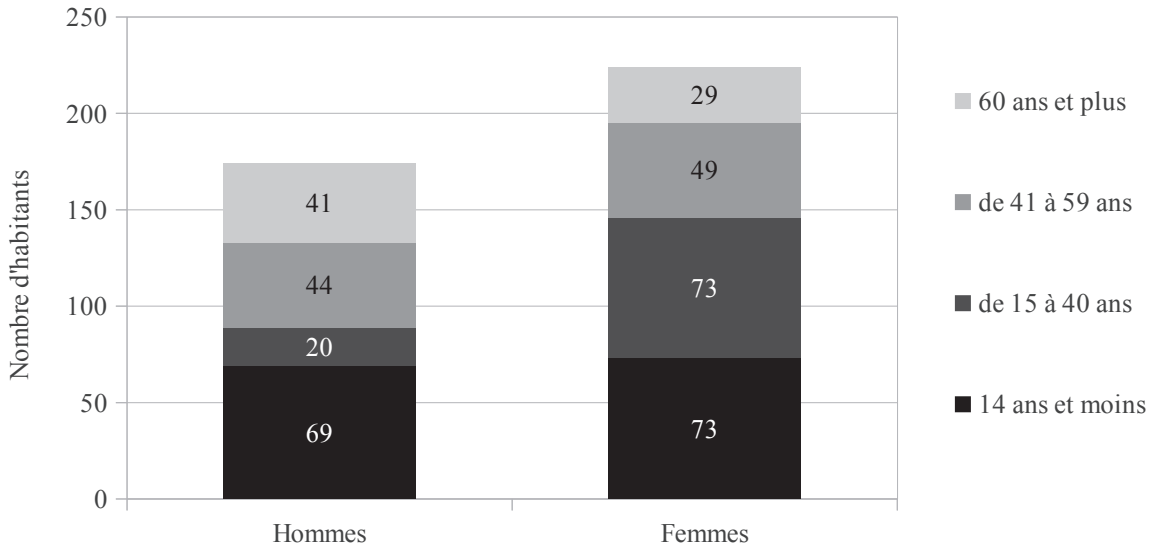

Source : FRAD002 Vauxaillon 4 H 4

<u>Diagramme 18:</u> La population de Pontruet, par tranche d'âge et par sexe, en décembre 1914

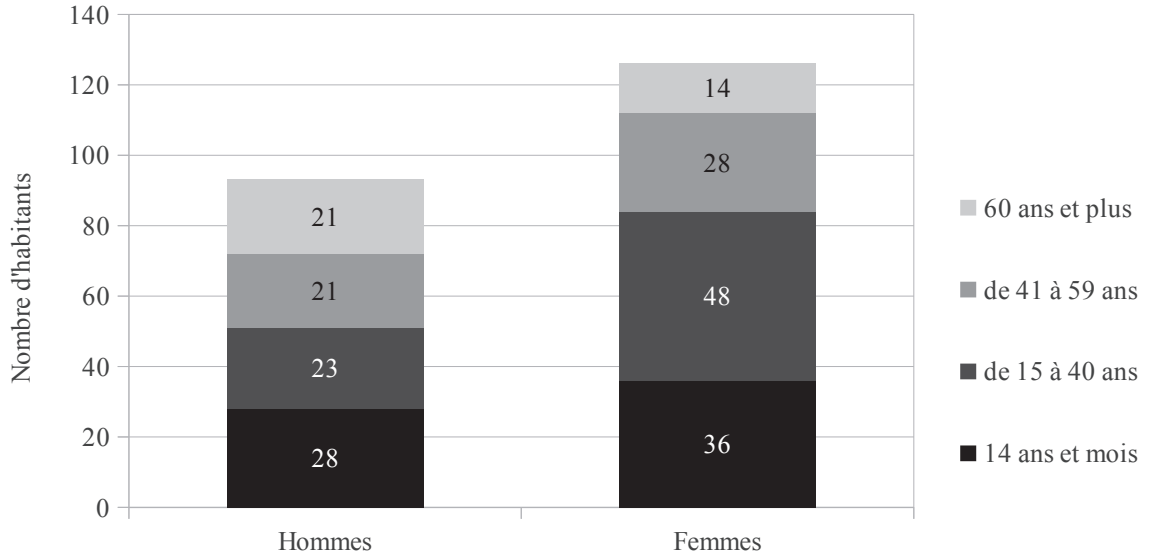

Source : Cahiers d'Alexis Boitelle

Pourtant, en juin 1917, les personnes âgées de plus de 65 ans sont très peu nombreuses à Rozoy-sur-Serre. D'après Louis Paillot, elles ne seraient que 58 sur 953 habitants, soit 6 % de

la population. À titre de comparaison, elles étaient 34 sur 398 habitants à Vauxaillon, en novembre 1915, soit 9 % de la population, et 27 sur 219 à Pontruet en décembre 1914, soit 12 %, la moyenne nationale en 1911 étant de l'ordre de 8 %[99]. Le faible taux à Rozoy-sur-Serre est peut-être la conséquence d'une diminution de cette classe d'âge au cours de l'occupation, d'une part parce que la mortalité des plus âgés est plus élevée[100], d'autre part parce qu'elle a pu, plus que d'autres, bénéficier des rapatriements. Du fait de sources trop partielles, il est difficile de conclure de manière définitive sur le poids des personnes âgées parmi les civils occupés. Il apparaît simplement probable qu'elles furent relativement nombreuses au début de l'occupation et que leur part ait diminué au cours de la guerre.

Le départ des hommes en âge de travailler, au moment de la mobilisation, a donc contribué à une féminisation de la population des communes occupées, renforçant le poids de l'inactivité dans un contexte où l'économie est, de plus, très entravée. Les moyens de subsistance font alors défaut au début l'occupation, conduisant de nombreuses familles à demander l'aide des institutions municipales ou charitables.

En Belgique, le départ des hommes est moins notable mais l'arrêt progressif de l'activité industrielle par manque de matières premières est responsable d'un chômage de masse parmi la population ouvrière : 54 % d'entre eux serait au chômage à partir du milieu de 1915[101]. Et le nombre de nécessiteux atteindrait le nombre de deux millions en 1916, soit plus du quart de la population totale[102].

1.2.3. LES NOUVELLES RESSOURCES DES POPULATIONS OCCUPÉES

Les populations occupées sont donc fragilisées dès septembre 1914 parce que les sources traditionnelles de revenus ont été taries et que l'inactivité devient un phénomène de masse. Comment évoluent alors les conditions de vie au cours de l'occupation ? Comment ces populations peuvent-elles économiquement « tenir » ? Ont-elles accès à de nouvelles ressources ?

99 *Ibidem*.

100 Voir 2.2.3. « Les plus fragiles, principales victimes des pénuries », p. 265.

101 Ernest MAHAIM, *Le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande*, Paris, New Haven, Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, Presses universitaires de France, p. 140.

102 Henri PIRENNE, *op. cit.,* p. 180.

À première vue, si on s'en tient à ce qui est dit dans les témoignages, la misère semble s'aggraver au cours de l'occupation. Marcel Macon, fils de médecin à Laon, estime que les difficultés deviennent plus grandes pour les pauvres à partir de janvier 1916[103]. À Origny-Sainte-Benoite, Henriette Moisson, fille d'un fabricant de tissus, remarque, en mars 1917, que la misère devient générale[104]. Pour le brasseur Albert Denisse, elle touche plus particulièrement les « vieillards et les enfants », en janvier 1918[105]. Le prêtre Paul Clairambeau va dans le même sens lorsqu'il évoque le cas des plus âgés, victimes des privations, en avril 1918[106]. Ces témoins, tous issus de milieux aisés, sont des observateurs d'une situation économique qui ne les concerne pas directement : ce sont les autres qui sont dans la difficulté.

La lecture de témoignages de populations plus fragiles permet d'affiner cette première impression. Alice Rousseaux, fille de cheminot, ne se plaint véritablement de ses conditions de vie qu'à partir du moment où, avec la population de Viry-Noureuil, elle est évacuée à Felleries, dans le Nord. C'est alors qu'elle connaît la faim et tente de se procurer en fraude des légumes ou des grains. Cette disette s'expliquerait par le fait que le ravitaillement a été interrompu pendant trois semaines et que les habitants accapareraient les denrées pour les revendre aux Allemands. La difficulté n'est jamais financière, d'ailleurs le père continue de recevoir 25 francs par mois des chemins de fer et Alice est également payée pour les travaux effectués[107].

Le maraîcher Louis-Alphonse Marcq, évacué à La Selve, affronterait le même rejet de la part de la communauté villageoise : il ne parvient plus en juin 1916 à se procurer des denrées qui sont, de préférence, revendues aux Allemands. Pourtant le ménage a des ressources, l'épouse de Louis-Alphonse Marcq lavant et cousant pour les Allemands à partir de 1916[108], il perçoit de la monnaie allemande, davantage appréciée par les commerçants que les bons[109]. Le principal problème concerne donc les pénuries, pas le manque d'argent, même si Louis-Alphonse se plaint d'être très mal payé par la commune : il n'aurait touché que 60 francs de la municipalité pour 6 mois de travail d'instituteur en 1916 et 1917[110].

---

103 Marcel MACON, 16/01/16.

104 Henriette MOISSON, 02/03/17.

105 Albert DENISSE, 16-17/01/18.

106 Paul CLAIRAMBEAU, 09/04/18.

107 Alice ROUSSEAUX, 02/03 et 30/04/17, 06/11/15 et 12/07/16.

108 Louis-Alphonse MARCQ, 18/07/16 et 18/05/17.

109 *Ibidem*, 18/05/17.

110 *Ibid.*, 05/06/16, 18/07/16, 18/05/17 et 02/06/18.

La famille Beck, à Crécy-sur-Serre, a connu une dégradation de ses conditions de vie avec l'invasion. Jusqu'en 1916, Suzanne Beck fait difficilement face aux dépenses nécessaires de la famille en multipliant les petits emprunts auprès des habitants. Mais à partir de 1916, la question de l'argent est moins prégnante dans son témoignage, son fils étant employé à divers travaux[111]. Jean Minne, orphelin de père, relaie également l'inquiétude de sa mère en octobre 1914 : ils n'ont alors que 200 francs d'économie et ne perçoivent plus les revenus des rentes du défunt père médecin. Mais ses soucis pécuniaires semblent disparaître, du moins il ne les évoque plus, à partir du moment où il commence à faire la classe pour les enfants du village, en février 1915[112]. Seul le percepteur de Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot, a de plus en plus de difficultés à assumer ses dépenses. En conflit avec le maire, il a remboursé les avances que la commune lui avait consenties et semble vivre sur ses économies à partir de 1916. Il emprunte alors auprès des habitants et en vient à négocier avec le prêtre le prix des cérémonies funèbres d'un proche[113].

La lecture des témoignages de personnes issues de milieu modeste ou appauvries par l'invasion laisse voir que la plupart parviennent à trouver de nouvelles ressources grâce à leur travail : la principale difficulté est alors alimentaire et non financière.

On peut comparer cette impression avec les données sur les bénéficiaires des aides distribuées aux personnes démunies. À Laon, le bureau de bienfaisance distribue des petites sommes (entre 2,5 et 5 francs par mois) aux indigents mais également, depuis le début de la guerre, aux femmes de soldats dans le besoin et aux personnes au chômage. Pour ces deux dernières catégories, qui font partie des populations appauvries par la guerre, les bénéficiaires s'engagent à rembourser après-guerre. Le nombre de familles indigentes est à peu près stable, voire diminue en septembre 1916. Il correspond peu ou prou à celui de l'avant-guerre : en 1910, 255 familles (sur 3 965) recevaient en effet un secours en charbon et 129 un secours en viande[114]. Le nombre de « familles secourues à titre exceptionnel », qui bénéficient des aides remboursables, a été en revanche multiplié par 6 de 1914 à 1916 (voir tableau ci-dessous). La dégradation des conditions de vie provoquée par l'invasion s'amplifie donc, au moins jusqu'en 1916.

111 Suzanne BECK, 16/01/15, 13/10/15 et 11/08/16.

112 Jean MINNE*, op. cit.*, p. 23 et p. 35.

113 Louis PAILLOT, 18/06/16, 29/11/16 et 12/09/18.

114 FRAD002 Laon 1 D 55, procès-verbal du Conseil municipal du 20/06/10.

<u>Tableau 8:</u> Nombre de familles bénéficiant des aides du bureau de bienfaisance à Laon (1914-1916)

	Au 06/10/14	Au 30/01/15	Au 08/04/15	Au 11/10/15	Au 31/01/16	Au 06/09/16
familles indigentes	221	210		256	226	186
familles secourues à titre exceptionnel	165	310	670		920	

Source : FRAD002 Laon 4 H 144

Les aides, sous forme de ravitaillement gratuit, distribuées par la Commission spéciale de ravitaillement permettent d'avoir des moyens de comparaison sur une période plus large. En comparant les données concernant les bénéficiaires du ravitaillement gratuit avec les données du recensement bi-mensuel, nous constatons une augmentation relative de la population assistée (voir graphique, ci-dessous).

<u>Graphique 5:</u> Évolution de la part de la population assistée à Laon, de juillet 1915 à juillet 1918

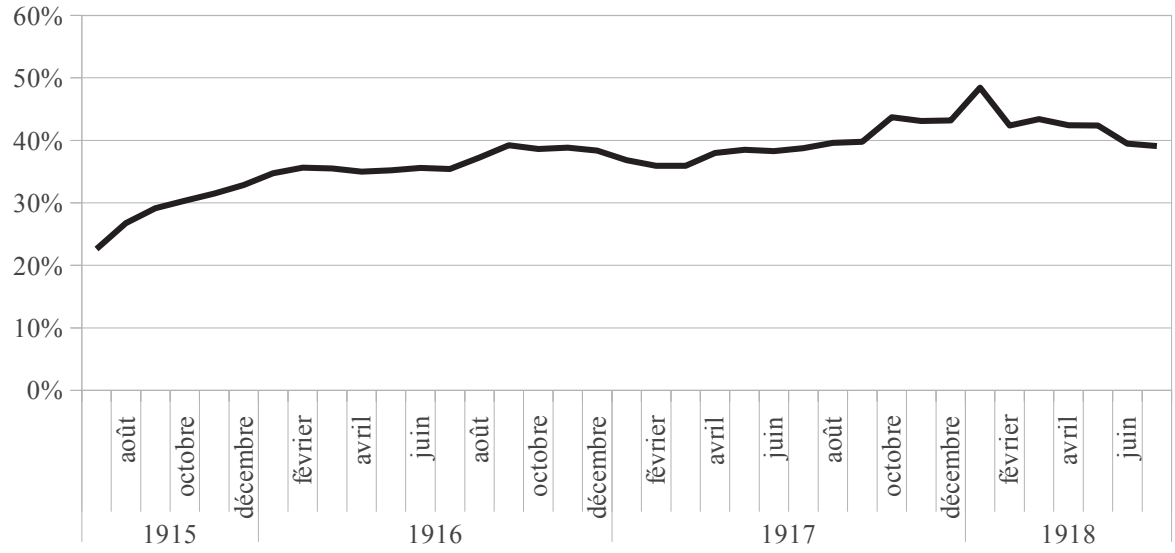

Source : FRAD002 Laon 4 H 151 et 1 F 2

De juillet 1915 à janvier 1918, on passe de 22 % à plus de 48 % de la population qui est ainsi secourue avant que la proportion ne redescende à 39 % en juillet 1918. La croissance n'est pas linéaire et correspond pour une large part au contexte particulier de Laon à partir d'avril 1917. En effet, après que la part des habitants aidés eut diminué d'octobre 1916 à avril 1917, elle connaît une hausse significative ensuite. Celle-ci résulte de l'arrivée de populations évacuées

des communes et des faubourgs situés au sud et donc exposés aux bombes, après l'offensive Nivelle, et surtout la prise du fort de Malmaison par les Alliés. À Laon, il semblerait donc que les difficultés économiques de la population s'aggravent à cause de la proximité des combats.

Mais cette catégorie des bénéficiaires du ravitaillement gratuit est trop floue puisqu'elle comprend à la fois les indigents et les populations appauvries. Dans une note manuscrite datée du 1er juillet 1916 et provenant de la municipalité, il est précisé qu'à cette date plus de la moitié de la population paie son ravitaillement. Les personnes ne payant pas mais pouvant rembourser représentent environ 2/5 de la population totale et moins de 10 % des habitants sont considérés comme indigents (voir diagramme, ci-dessous). Dans le premier rapport publié par la C.R.B., cette dernière estimait qu'en France occupée, un cinquième à un quart de la population pourrait s'acquitter des frais de ravitaillement, environ 2/5 seraient privés momentanément de ressources et s'engageraient à rembourser après-guerre. Enfin, 2/5 seraient indigents mais cette proportion était censée croître au cours de la guerre[115].

<u>Diagramme 19</u>: Le paiement du ravitaillement par la population laonnoise, en juillet 1916

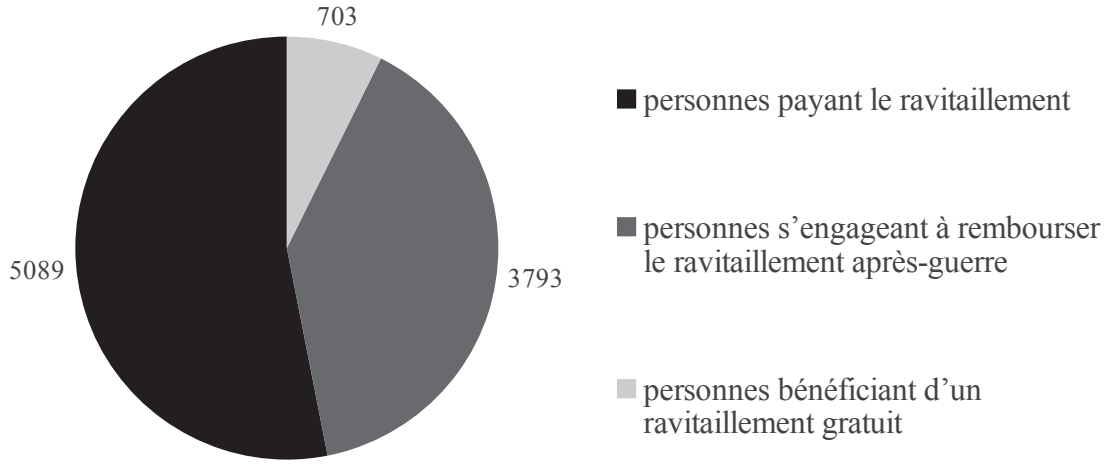

Sources : FRAD002 Laon 4 H 177

Les autorités municipales, elles-mêmes, sont surprises que les populations aient davantage de ressources qu'escompté. Elles l'expliquent par le fait que les femmes de soldats perçoivent désormais leur ravitaillement à titre remboursable puisqu'elles recevront, après-guerre, l'allocation prévue par l'État. En outre, il est noté que de plus en plus de jeunes gens,

115 Note du 01/07/16, FRAD002 Laon 4 H 177.

d'hommes et de femmes sont réquisitionnés par l'armée allemande pour divers travaux, ils peuvent alors payer le ravitaillement grâce à leur salaire.

Le cas de Laon peut apparaître exceptionnel, la ville étant située dans l'immédiat arrière-front en 1917, elle voit transiter de nouvelles populations évacuées qui sont autant de personnes démunies qu'il faut secourir. À Saint-Quentin, jusqu'à ce que la ville soit évacuée, la situation est différente. Le nombre de personnes secourues par le bureau de bienfaisance y baisserait de manière plus significative : alors que 32 000 habitants, soit plus de 70 % de la population, étaient ainsi aidés en décembre 1914[116], ils ne seraient plus que 28 000 en janvier 1916[117], dans un contexte où, contrairement à Laon, la population totale a très peu diminué jusqu'en mars 1917.
À Rozoy-sur-Serre, le nombre de bénéficiaires du ravitaillement gratuit ou remboursable croît jusqu'au printemps 1917, parallèlement à l'augmentation de la population communale. En effet, au cours du premier semestre de 1917, de nombreux convois transportant des habitants de l'ouest du département passent dans la commune : ce sont les populations évacuées dans le cadre de l'opération Alberich. Les bénéficiaires, et donc les populations dans le besoin, sont moins nombreux ensuite. Si près de la moitié de la population communale reçoit un ravitaillement remboursable en juin 1916, ils ne sont plus que 37,5 % en décembre 1917, laissant penser qu'un certain nombre d'habitants ont trouvé des moyens de subsistance au cours de la période. La part des indigents bénéficiant d'un ravitaillement à titre gratuit est plus stable, même si une légère diminution est sensible : elle passe de 14,4 % en juin 1916 à 11,6 % en décembre 1917.

Les différentes données des secours distribués, soit par les bureaux de bienfaisance soit par les comités de ravitaillement, montrent une tendance à la diminution du nombre de personnes aidées à partir de 1916. Il semblerait donc que la situation matérielle des civils occupés s'améliore à partir du printemps 1916, évolution qui n'est pas linéaire, car les grandes évacuations de l'année 1917 plongent de nouvelles personnes dans le besoin.

Effectivement, dès 1915, les hommes retrouvent un emploi, pour le compte de l'autorité allemande, ou pour celui de la municipalité. À Laon, Jean Marquiset constate en décembre 1915 :

116 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité.

117 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 11.

> *« Il n'y a plus maintenant, comme l'an dernier et comme tout récemment encore, d'ouvriers sans travail. Les Allemands leur procurent de l'ouvrage, mais c'est la Ville qui les paye. Tous les travailleurs sont employés aux ateliers de la Kommandantur et à ceux des pionniers de la gare. »*[118]

800 hommes seraient ainsi employés à effectuer des travaux pour l'armée allemande en décembre 1915[119]. À Saint-Quentin, la situation est similaire avec 3 000 personnes qui travailleraient pour l'occupant en août 1915[120]. À Rozoy-sur-Serre, 251 hommes sur 274 ont un emploi en juillet 1915, d'après Louis Paillot[121]. Recopiant le tableau qu'a dû remplir le maire pour le commandant, il précise le type d'emploi occupé par ceux qui ont plus de 17 ans (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 20:</u> Le type d'emploi occupé par les hommes de plus de 17 ans, à Rozoy-sur-Serre, en juillet 1915

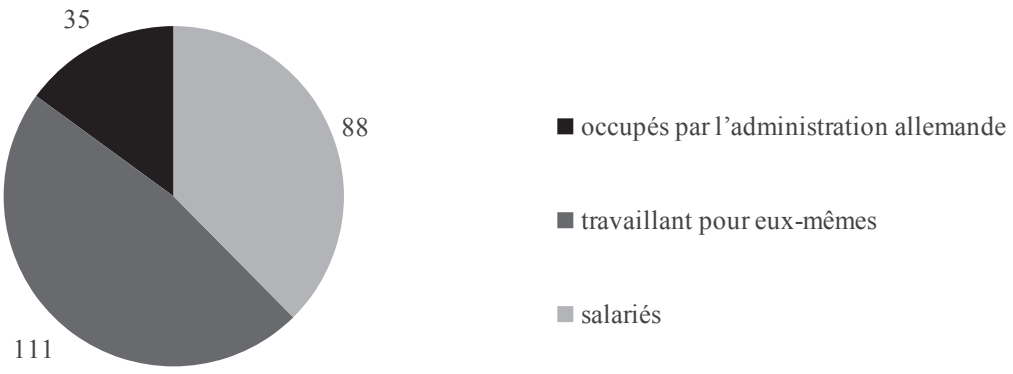

Source : Témoignage de Louis Paillot

Dans un bourg comme Rozoy-sur-Serre, la majorité des hommes ne serait en fait pas employée pour le compte des Allemands. Les métiers traditionnels parviennent à se maintenir : près de la moitié des hommes poursuit ainsi une activité agricole ou artisanale. En septembre 1916, on trouve encore dans la commune : deux menuisiers, un maréchal-ferrant, trois ferblantiers zingueurs, deux charrons, quatre maçons, deux boulangers, six tailleurs ou deux curés[122].

---

118 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 132.

119 FRAD002 Laon 4 H 272, courrier du préposé en chef de l'octroi au maire de Laon (décembre 1915).

120 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 247.

121 Louis PAILLOT, 03/07/15.

122 Recensement recopié par Louis PAILLOT, 07/09/16.

Au cours de l'année 1916, la mise au travail des femmes se généralise. Le commandant de Rozoy-sur-Serre demande par exemple au maire lesquelles pourraient être employées. D'après la municipalité, 74 seraient aptes à travailler dans les champs et 176 à des tâches ménagères[123]. Nous avons déjà signalé l'importance prise par ces tâches ménagères (couture, lessive, ménage) qu'effectuent les femmes pour des soldats allemands. Ce sont des travaux rémunérateurs que les femmes peuvent effectuer à domicile, en gardant leurs enfants. La plupart des familles semble désormais percevoir un revenu plus ou moins régulier pour les travaux effectués.

Nous avons déjà noté qu'à partir de 1916, l'emprise de l'armée allemande sur l'économie se renforce, les commerces et les échoppes d'artisans doivent fermer et tous les travaux agricoles sont strictement encadrés par l'occupant. Désormais, la très grande majorité des habitants travaille pour l'armée allemande. Les données recopiées par Louis Paillot en donnent une idée concernant Rozoy-sur-Serre. En juin 1917, 205 personnes sont ainsi occupées pour des travaux légers, sûrement des tâches domestiques et 532 pour des travaux lourds, *a priori* des travaux agricoles et de voirie[124] : il n'y a plus d'activités artisanales. Plus de 77 % de la population est amenée à travailler, soit pour la municipalité, soit pour l'armée allemande : les enfants sont invités à désherber les champs, à cueillir du chardon ou des fruits, les plus âgés sont chargés de nettoyer les rues, les mères de familles effectuent des tâches ménagères et les autres participent aux travaux agricoles ou de voirie.

Les maires du Laonnois répondant en 1917 à une demande de la C.R.B. sur les secours mis en place, signalent d'ailleurs que la question pécuniaire ne constitue pas vraiment un problème. Le maire de Bourguignon écrit par exemple :

> *« Dans ma Commune les hommes et les femmes travaillent pour le compte de l'Armée Allemande, ils touchent des salaires qui leurs permettent de vivre sans allocations et au surplus de cela ils ne peuvent dépenser puisqu'il n'y a rien à acheter. »*[125]

Il semblerait donc que la mise au travail de l'ensemble de la population à partir de 1916 ait amélioré la situation financière des ménages, sans évidemment régler la question des pénuries. Et, l'armée allemande qui fixe les salaires, les augmente régulièrement. À Laon, les ouvriers sont payés 2 francs par jour en 1915, 2,5 francs et 3,5 francs pour les ouvriers de métier en janvier 1916, 3,5 francs pour les hommes et 4,5 pour les ouvriers qualifiés en avril

123 *Ibidem*, 03/02/16.

124 Louis PAILLOT, 10 et 19/06/17.

125 FRAD002 Laon 4 H 181, courrier de M. Articlaux, maire de Bourguignon au maire de Laon, 11/06/1.

1918[126]. Quant aux femmes qui feraient des travaux ménagers pour les soldats, elles gagneraient 10 à 12 francs par semaine en mai 1916[127]. Le salaire en ville semble plus élevé qu'à la campagne. À Tergnier, pour les ouvriers qualifiés, il serait de 4 à 7 francs et de 2,5 francs pour les femmes d'après une synthèse communale établie par le Commissariat spécial aux rapatriés en juillet 1917[128]. À Saint-Quentin, les femmes travaillant dans la blanchisserie militaire toucheraient 2,5 francs et les hommes envoyés en colonnes entre 2,5 et 4 francs, d'après une autre synthèse communale de juin 1917[129]. En revanche, le livre de comptes des salaires versés aux ouvriers du Thuel, au sud de Rozoy-sur-Serre, à la limite avec les Ardennes, indique qu'ils s'élevaient à 2 francs par jour d'octobre 1916 à mars 1917[130]. Une synthèse du Commissariat spécial aux rapatriés, sur l'Aisne et l'Avesnois, donne les montants de 1,5 à 2 francs par jour pour les hommes et 1 franc pour les femmes pour les travaux agricoles effectués en 1915 et 1916[131].

Cependant les ménages ne parviennent pas toujours à percevoir des revenus stables, en effet, le travail, et donc les salaires, varient en fonction des saisons et des tâches agricoles à effectuer. D'autre part, les paiements se font souvent tardivement au grand mécontentement des habitants, comme c'est le cas pour Louis-Alphonse Marcq lorsqu'il remplace l'instituteur[132]. Il est alors délicat d'estimer le budget mensuel d'une famille dans l'Aisne occupée en 1916-1917, cela varie en fonction de la saison et de la configuration de la famille : présence d'hommes, nombre et âge des enfants. Du fait de la multiplicité des sources de revenus avec la mise au travail des femmes, et occasionnellement des enfants, à partir de 1916, il n'est pas surprenant que le nombre de personnes payant leur ravitaillement augmente. Bien plus, les habitants sont assurés de garder une petite somme pour leurs dépenses personnelles une fois le ravitaillement payé. Un barème est effectivement établi par la C.R.B. pour déterminer le montant que doivent acquitter les ménages en fonction du revenu et de la taille de la famille. L'officier allemand, délégué auprès de la C.R.B., diffuse un tableau définissant la part exigible en paiement pour le ravitaillement, le reste étant délivré gratuitement ou de manière remboursable :

126 FRAD002 Laon 4 H 272.

127 FRAD002 Laon 4 H 140, courrier de M. Richarte au maire, 30/05/16,.

128 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2009.

129 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1631.

130 FRAD002 Le Thuel 4 H 2.

131 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 646.

132 Louis-Alphonse MARCQ, 02/06/18.

<u>Tableau 9:</u> Barème de paiement du ravitaillement, dans le district de Vervins-Fourmies (mars 1917)

Taille du ménage	Minimum de ressources mensuelles indispensables pour tous besoins (en francs)	Portion réservée au paiement du ravitaillement (en francs)	Portion disponible pour besoins divers (en francs)
1 personne	22,5	12	10,5
2 personnes	45	24	21
3 personnes	60	36	24
4 personnes	75	48	27
5 personnes	90	60	30
6 personnes	105	72	33
7 personnes	120	84	36
8 personnes	135	96	39
9 personnes	150	108	42
10 personnes	165	120	45

Source : *Le Moniteur de l'Étape, bulletin officiel du district de Vervins-Fourmies*, n° 2, mars 1917, p. 2.

Une famille de 4 personnes doit ainsi pouvoir disposer d'au moins 27 francs pour ses frais divers, hors ravitaillement. Dans le cas où cette famille ne gagnerait par exemple que 48 francs par mois (salaire mensuel approximatif d'un ouvrier non qualifié), elle paierait son ravitaillement à hauteur de 21 francs, le reste lui étant fourni à titre gratuit ou remboursable. À l'inverse, si elle perçoit plus de 75 francs, elle ne pourra pas payer plus de 48 francs pour le ravitaillement. La C.R.B., initialement en charge du ravitaillement, met en réalité sur pied un système de redistribution où l'on paie en fonction de ses revenus, jusqu'à un certain montant. Contrairement à un mode de ravitaillement dérégulé, comme le marché noir, cela contribue à préserver les ressources des plus fragiles. Le paiement du ravitaillement ne peut ainsi pas excéder 73 % des revenus de la famille (voir tableau ci-dessous).

<u>Tableau 10:</u> Barème et part maximale du ravitaillement dans les dépenses des ménages, dans le district de Vervins-Fourmies (mars 1917)

Taille du ménage	Minimum de ressources mensuelles indispensables pour tous besoins (en francs)	Portion réservée au paiement du ravitaillement (en francs)	Part maximale des dépenses de ravitaillement dans les revenus du ménage
1 personne	22,5	12	*53,33%*
2 personnes	45	24	*53,33%*
3 personnes	60	36	*60,00%*
4 personnes	75	48	*64,00%*
5 personnes	90	60	*66,67%*
6 personnes	105	72	*68,57%*
7 personnes	120	84	*70,00%*
8 personnes	135	96	*71,11%*
9 personnes	150	108	*72,00%*
10 personnes	165	120	*72,73%*

D'après *Le Moniteur de l'Étape, bulletin officiel du district de Vervins-Fourmies*, n° 2, mars 1917, p. 2.

La situation en Allemagne est différente. L'activité a repris plus rapidement, du fait essentiellement des industries d'armement. Les femmes isolées ont pu retrouver un emploi dans ces filières : pour l'essentiel, ces ouvrières travaillaient déjà dans les usines en 1914. Afin de concilier tâches domestiques et activité, de nombreuses femmes préfèrent effectuer des travaux de couture à domicile. La guerre représente, comme en France, un choc économique pour les ménages allemands : beaucoup de familles doivent se contenter des aides publiques et des maigres revenus apportés par le travail à domicile[133]. Quant aux dépenses alimentaires d'une famille ouvrière, elles ont, du fait de l'inflation et de l'inefficacité de l'État à enrayer le marché noir, augmenté et varient entre 52 et 64 % du revenu en fonction des années. Il s'agit là d'une moyenne et non d'un seuil maximum, contrairement au tableau ci-dessus.

Par manque d'indicateurs, une telle moyenne est impossible à calculer pour l'Aisne occupée. On peut cependant estimer les dépenses de deux familles ouvrières types. Soit la famille A, composée d'un couple et de deux enfants. L'homme travaille à partir de 1915 avec un salaire qui évolue de 2 à 3,5 francs entre 1915 et 1918, comme cela est pratiqué à Laon. L'épouse travaille à partir de 1916 avec un salaire qui évolue de 1,5 à 2 francs, dans la fourchette moyenne des salaires versés aux femmes. Les deux enfants ne travaillent pas.

133 Ute DANIEL, art. cité.

Tableau 11: Dépenses en ravitaillement d'une famille ouvrière moyenne, dans l'Aisne occupée (famille A)

	1915	1916	1917	1918
salaire mensuel pour 24 jours travaillés (en francs)	48	96	115,2	132
coût du ravitaillement (en francs)	19,2	43,1456	48	69,776
part du revenu consacré au ravitaillement	40,00%	44,94%	41,67%	52,86%

Sources : FRAD002 Laon 4 H 177, *Moniteur des Étapes*, *Annual Reports* publiés par la *Commission for Relief in Belgium*

Dans cet exemple, la situation de la famille ouvrière en France occupée apparaît plus enviable que celle en Allemagne (voir tableau, ci-dessous), sauf pour l'année 1918 où les situations sont comparables.

Tableau 12: Part du revenu consacré au ravitaillement, dans une famille ouvrière moyenne, en Allemagne

	1916	1917	1918
Part du revenu consacrée au ravitaillement	63,80%	59,50%	53,70%

Source : Armin TRIEBEL, *art. cit.*, p. 184

Prenons un autre exemple de famille ouvrière dans l'Aisne occupée, que nous nommerons famille B, dans laquelle une femme seule élève trois enfants dont l'aîné a dépassé les 14 ans en 1916, il peut alors travailler. Supposons que la mère, comme beaucoup de femmes, commence à travailler en 1916. Son salaire augmente de 1,5 à 2 francs par jour, de 1916 à 1918. Pour l'année 1915, cette famille est sans revenus réguliers, elle bénéficie alors du ravitaillement gratuit (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 13: Dépenses en ravitaillement d'une famille ouvrière moyenne, dans l'Aisne occupée (famille B)

	1915	1916	1917	1918
salaire mensuel pour 24 jours travaillés (en francs)	0	72	86,4	96
coût du ravitaillement (en francs)	gratuit	43,1456	48	69
part du revenu consacré au ravitaillement	aucun	59,92%	55,56%	71,88%

Sources : FRAD002 Laon 4 H 177, *Moniteur des Étapes*, *Annual Reports* publiés par la *Commission for Relief in Belgium*

Pour une telle famille, du moins si elle n'est pas aidée par la municipalité, les dépenses liées au ravitaillement représentent une part importante des revenus. La situation financière de la famille apparaît plus difficile que celle d'une famille ouvrière en Allemagne. On voit par là que les femmes seules sont fragilisées économiquement, parce qu'il leur est plus difficile de travailler et parce que leur salaire est bien inférieur à celui des hommes.

La mise en place du ravitaillement par la *Commission for relief in Belgium* a une autre conséquence économique pour les ménages, elle limite l'inflation. Les marges prises par les différents intermédiaires sont infimes, le système de distribution et les stocks sont entièrement contrôlés par le Comité d'alimentation du nord de la France, sous la surveillance de délégués américains et allemands, et l'accaparement est impossible. Dans une publication après-guerre, la *Commission for relief in Belgium* montre que le prix du pain dans le nord de la France est demeuré relativement bas comparé au prix du marché (voir illustration, ci-dessous) : il est inférieur à celui fourni en Belgique, ou dans un pays neutre comme les Pays-Bas. Son inflation est modérée : le prix du pain augmente de 180 % par rapport à 1913[134] alors que les prix alimentaires en Allemagne croissent en moyenne de 220 % de 1913 à 1918 et que les coûts de la vie y sont multipliés par 3[135].

134 Le pain gris coûte 34 centimes du kg en 1913 et 62 centimes en 1918, Statistique générale de France, *op. cit.*, p. 241 et *Fourth Annual Report*, *November 1st 1917 to October 31st 1918. Part. I – Provisioning Department*, London, Commission for Relief in Belgium, 1918,

135 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.*, p. 106.

<u>Illustration 9:</u> Évolution du prix du pain en Belgique, dans le nord de la France et dans d'autres pays, publication de la C.R.B.

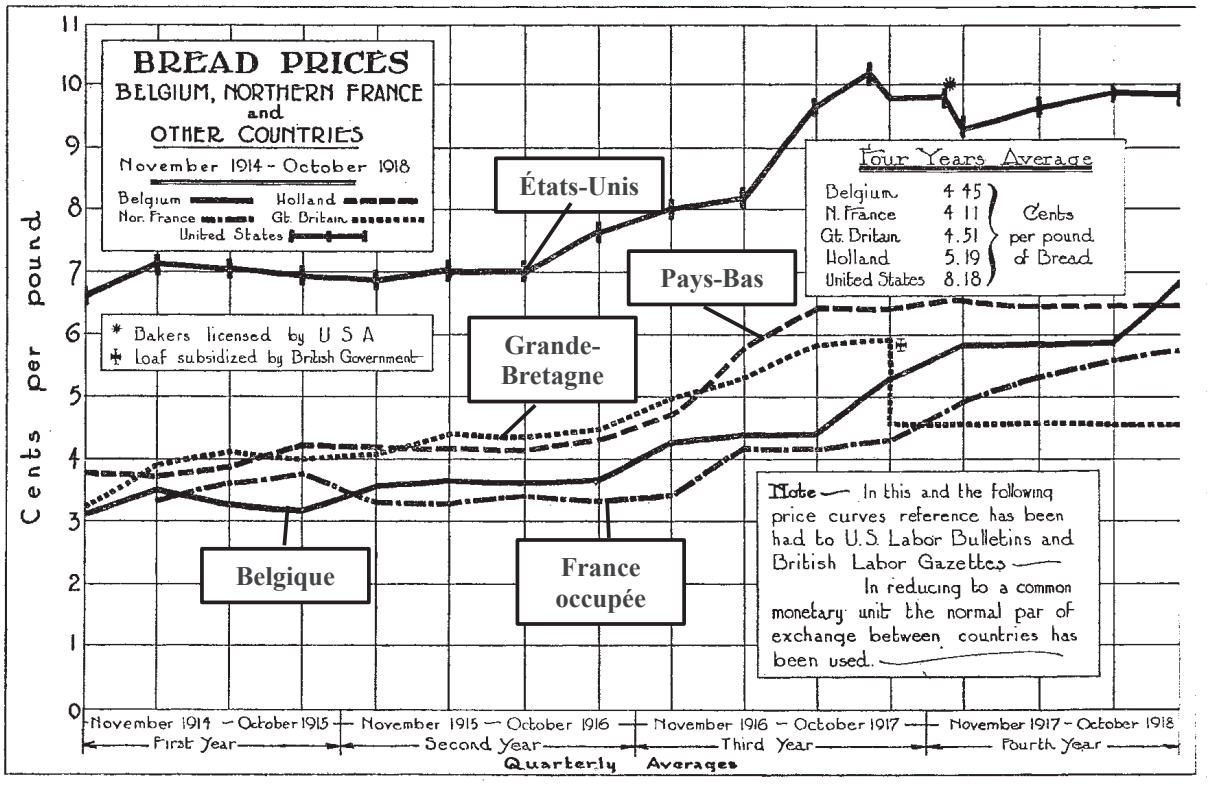

Source : George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. II, p. 481

Cependant, le ravitaillement fourni par la C.R.B. est censé être complété par l'apport commerce et des jardins. Il n'empêche donc pas un marché noir de proliférer : malgré le contrôle des autorités d'occupation, certaines denrées ont vu leur prix multiplié par 10 en ville comme à la campagne (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 14:</u> Évolution du prix moyen de diverses denrées au marché noir, de 1915 à 1918 (en francs)

	Avant-guerre	1915	1916	1917	1918	Lieu
Pommes de terre (le kg)	0,15	0,35		2		Étreux
				1,25		Laon
		0,4	0,5	1,1		Saint-Quentin
Beurre (le kg)	1	2,5	6,25			Saint-Quentin
		3	2	5	16	Étreux
Œufs (l'unité)	0,15			1		Laon
		0 ,23	0,75			Saint-Quentin
Sucre (le kg)	0,72	1	6	18		Étreux
		1,7			11,25	Laon
		1,15	7,63			Saint-Quentin

Sources : Maurice HALBWACHS, « Genres de vie », *Revue d'économie politique*, 1939, p. 439-445 et témoignages d'Albert DENISSE, Élie FLEURY, René JOURDAIN, Jeanne MARÉCHAL, Jean MARQUISET.

Par ailleurs, les prisonniers civils et les travailleurs en colonnes ne bénéficient pas toujours du ravitaillement de la C.R.B. ; ils sont alors approvisionnés par l'armée allemande et souffrent plus fortement de la faim que le reste de la population[136]. Cela révèle que la situation pécuniaire n'est pas suffisante pour rendre compte de la misère de la population. Si misère il y a, elle provient avant tout de pénuries alimentaires plutôt que d'un manque de ressources.

Alors que la population civile occupée se retrouve pour une large part désœuvrée et sans ressources avec le déclenchement de la guerre et la mobilisation, c'est paradoxalement l'intensification de l'exploitation économique du territoire par l'armée allemande qui offre de nouveaux revenus à une population qui bénéficie en outre d'un ravitaillement de base par l'organisation philanthropique C.R.B. Les difficultés financières n'apparaissent alors pas pires qu'en Allemagne, sauf pour les catégories les plus fragiles : femmes isolées, prisonniers et travailleurs civils. La principale question angoissante à laquelle est confrontée la population n'est pas d'avoir de l'argent mais plutôt d'acquérir des denrées.

2. FAIRE FACE AUX PÉNURIES ET À SES CONSÉQUENCES

2.1. AFFRONTER LES PÉNURIES ALIMENTAIRES

2.1.1. DES PÉNURIES PONCTUELLES DE 1914 À 1916

Nous avons déjà souligné que le début de l'occupation était marqué par un certain nombre de pénuries, les principaux stocks ayant été gaspillés dans les premières semaines de l'occupation par les armées en guerre. Les farines sont très tôt rationnées, la viande se fait rare et les régimes alimentaires s'appauvrissent. Le premier hiver est souvent difficile pour les civils occupés, l'approvisionnement étant assuré localement par les armées après que les besoins des troupes eurent été satisfaits.

Ce sont les populations les plus démunies qui sont les premières touchées. Nous avons souligné que Suzanne Beck, sans grandes ressources financières au début de l'occupation,

136 Voir p. 230 et suivantes.

doit se contenter de pommes de terre à tous les repas en février 1915[137]. Elle ne peut non plus acheter du charbon : ses enfants et elle se couchent alors le plus tôt possible pour économiser le bois[138]. À Guise, Alfred Migrenne observe que les enfants stationnent à la porte des cuisines allemandes pour quémander un peu de soupe. Les bois alentours s'éclaircissent à cause des coupes sauvages opérées par les habitants n'ayant pas de combustible[139]. Les rapports de la police municipale à Laon confirment ces abattages intempestifs d'arbres : plus d'une centaine de procès-verbaux dans ce sens sont rédigés au cours de l'hiver 1914-1915[140].

Les plus vulnérables sont sans doutes les personnes déplacées qui se retrouvent dans une localité inconnue sans pouvoir compter sur la solidarité de l'entourage ni sur l'apport des jardins. L'industriel Louis Brunehant a été évacué de Pommiers avec plusieurs centaines d'habitants des communes du front. Ils sont dans un premier temps installés dans une grande ferme près de Crécy-au-Mont, située à une quinzaine de kilomètres au nord de Soissons. 220 personnes y dorment pendant plusieurs semaines sur de la paille dans les écuries. Ils sont approvisionnés par l'armée allemande et les repas sont des plus frugaux : du pain, de la soupe et un peu de viande[141]. La situation empire en décembre quand toute cette population est envoyée dans une ferme un peu plus lointaine pour travailler. Avec l'arrivée de nouveaux évacués, ce sont 600 personnes qui sont entassées dans la ferme : 38 femmes et enfants se partageraient par exemple une pièce de 15 m². Les repas se réduisent désormais à « trois petites distributions de pain et, 2 fois par jour, on leur donne une petite louche d'une bouillie claire composée de quelques pommes de terre, d'un peu de riz et de farine, avec un soupçon de légumes ». Quant à l'eau, elle fait cruellement défaut, « il y en a à peine pour la boisson et la cuisine »[142]. Malgré les démarches répétées de Louis Brunehant auprès des autorités allemandes, leur situation tarde à s'améliorer.

Les jeunes gens déplacés pour travailler en colonnes souffrent également de sous-alimentation, comme l'indique ici Désiré Polaert, jeune homme de 17 ans, originaire de Tourcoing et envoyé en 1916 à Barisis, à 10 kilomètres à l'est de Chauny :

> *« La nourriture, dont nous nous plaignions déjà à Tourcoing mais à tort, était absolument insuffisante, elle consistait pendant longtemps en une soupe très*

137 Suzanne BECK, 23/02/15.

138 *Ibidem*, 10/11/14.

139 Alfred MIGRENNE, 28/01/15 et 21/02/15.

140 FRAD002 Laon 4 H 91, répertoire des rapports de police, 1914-1918.

141 Louis BRUNEHANT, 23/11/14.

142 *Ibidem*, 08/12/14.

> *claire – choux raves ou choux invariablement – et en un morceau de pain de 400 grammes. »*[143]

La ration est d'autant plus insuffisante que les jeunes gens doivent se soumettre à des travaux physiques durant toute la journée.

Le premier rapport de la C.R.B. confirme qu'à partir de février 1915, l'ensemble de la France occupée souffre de pénuries à cause des destructions liées aux combats et de la saisie des récoltes par les diverses armées. Cette souffrance serait particulièrement aiguë dans les districts urbains où les populations ont plus difficilement accès aux stocks de farine cachée. La commission souligne qu'à partir de 1915, de nombreuses denrées ont disparu des étals des marchés en ville : la viande, le beurre, la plupart des matières grasses. Même les pommes de terre commencent à se faire rares. L'ensemble de la France occupée manque également de sucre, de sel, de savon et de café[144].

En outre, les populations sont confrontées aux pénuries de froment si bien que les autorités d'occupation imposent, au cours de l'hiver, leur rationnement, puis le recours à la farine de seigle pour la panification. Le pain devient alors gris un peu partout[145], au grand mécontentement de la population peu habituée à de tels pains :

> *« Nous goûtons aujourd'hui, pour la première fois, du pain de seigle. J'ai eu de la chance d'en avoir un assez réussi, et je crois que nous parviendrons à le digérer. J'en ai vu par contre dans les mains d'autres personnes, qui n'est absolument pas mangeable. »*[146]

Le rapport de la C.R.B. avoue effectivement que la population est « désorientée » par le pain bis qui est fabriqué[147]. En février, Octave Casseleux raconte que la population de Buironfosse s'en prend violemment aux conseillers municipaux à cause de sa mauvaise qualité : ils sont

143 Récit de Désiré POLAERT, travail civil déporté à Barisis, *Bulletin de l'association culturelle et historique de Faches-Thumesnil*, mars 2010, en ligne [http://achft.ville-fachesthumesnil.org/bull_81_01.php].

144 *First Annual Report, November 1st 1914 to October 31st 1915. Part. I – Provisioning Department*, London, Commission for Relief in Belgium, 1916, p. 27.

145 Le 1er janvier 1915 à Laon, d'après Charles CAILLE ; le 18 janvier à Buironfosse, d'après Octave CASSELEUX, le 20 janvier à Viry-Noureuil, d'après Alice ROUSSEAUX, en février à Saint-Quentin, d'après Élie FLEURY, *op. cit.*, vol. I, p. 136.

146 Octave CASSELEUX, 29/01/15.

147 S.H.D. 5 N 279 : Rapport de la C.R.B. sur les opérations effectuées depuis le début des opérations jusqu'au 31/12/15, p. 24.

mêmes dénoncés auprès des autorités allemandes qui, après enquête, sanctionnent le délateur[148]. Il semblerait qu'une des causes du mécontentement viendrait du fait que tous les boulangers ne savent pas cuire ces pains. La C.R.B. confirme d'ailleurs de tels problèmes lors de la panification, les farines s'agglomérant avec un blutage à 90 % tel qu'il était demandé d'effectuer. À Buironfosse, un boulanger allemand vient alors dans la commune enseigner son savoir-faire auprès de ses confrères français ; à la suite de cela, la qualité du pain s'améliore[149]. Puis, il a été décidé de baisser le taux de blutage[150].

Les agriculteurs et ceux qui ont des économies n'ont en revanche aucune difficulté pour trouver des denrées. Les monographies locales insistent sur le fait qu'à la campagne, les boulangers et les cultivateurs ont réussi à garder du froment qu'ils revendent en fraude à la population[151]. Effectivement, Eugénie Deruelle, veuve de médecin à Sains-Richaumont, achète régulièrement de la farine ; l'ennui, pour elle, est alors de faire son pain[152]. Elle est, par ailleurs, régulièrement approvisionnée en viande, œufs et huile par des amis. La famille Moisson comme la famille Macon achètent clandestinement du pain, en plus de la ration officielle[153], tandis que le maraîcher Louis-Alphonse Marcq améliore son ordinaire grâce au braconnage[154]. En ville, il est également possible, pour ceux qui ont du numéraire, de se ravitailler dans les cantines installées par l'occupant. Selon Élie Fleury, « l'épicerie de guerre » de Saint-Quentin qui vend toute sorte de denrées, fait des affaires considérables grâce aux achats des habitants[155].

Alors que la disette s'installe en France occupée, avec des conséquences plus graves en ville où les populations peuvent plus difficilement s'approvisionner en farines ou en pommes de terre, la *Commission for relief in Belgium* prend en charge, à partir de mai 1915,

148 Octave CASSELEUX, 05 et 08-10/02/15.

149 *Ibidem*, 18/02/15. Pourtant, à Fribourg également, parce qu'il est mal cuit, le pain est souvent épais et collant, Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, op. cit.,* p. 266-267.

150 S.H.D. 5 N 279.

151 E. LANDOUZY, *Les Tortures des régions envahies ou l'histoire de Moncornet et ses environs pendant la guerre 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926, p. 71 et Comte CATALAN DE SARA, *op. cit.*, p. 39.

152 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 77.

153 Henriette MOISSON, 04/03/15 et Marcel MACON, 09/01/15.

154 Louis-Alphonse MARCQ, 10/01/15 et 24/03/15.

155 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 137.

l'approvisionnement de la population civile grâce à des importations de produits britanniques ou américains. Si elle ne peut faire disparaître les pénuries, elle en diminue les impacts en distribuant une ration alimentaire – qu'elle considère certes comme tout juste suffisante à la survie de la population – à tous les habitants. Après un hiver 1914-1915 assez difficile pour les populations urbaines sans ressources, la situation alimentaire s'améliore avec les premières distributions de pain en mai 1915 et celles des autres denrées à partir de mi-juin. Le poids de la ration de pain connaît alors une nette augmentation : il passe à Laon de 180 grammes par jour et par habitant en avril 1915 à plus de 300 grammes à partir de l'automne 1915[156]. Mais, les inégalités entre ceux qui peuvent améliorer cette ration et ceux qui ne le peuvent pas, se maintiennent :

> *« In some of the agricultural districts and among the better-to-do classes of the towns some additional local supplies are procurable, but the masses are forced to exist on this ration. »*[157]

Les livraisons prévues par la C.R.B. pour l'hiver 1915-1916 permettraient d'apporter 2 300 calories par jour aux civils, beaucoup moins que les 3 000 calories de la ration alimentaire ordinaire des populations du Nord, et juste en dessous du seuil des 2 500 calories par jour reconnu aujourd'hui comme ration alimentaire moyenne nécessaire[158]. Il est cependant attendu que les populations complètent ces apports avec les légumes qu'ils cultivent dans les jardins ou achètent sur les marchés. C'est pourquoi, elles ne semblent pas souffrir de faim. Les différentes synthèses communales rédigées par le Commissariat spécial aux rapatriés témoignent d'une satisfaction générale de la population à l'égard du ravitaillement jusqu'en 1917. Les rations sont jugées satisfaisantes et ne représentent qu'une partie du régime alimentaire à la ville comme à la campagne, des légumes pouvant facilement être trouvés[159].
Les principales plaintes concernent davantage une inégale répartition du ravitaillement qu'elles ne traduisent une situation de pénurie généralisée. Les personnes évacuées des

---

156 Jean MARQUISET, *op. cit.*

157 « Dans certains districts agricoles et parmi les classes urbaines les plus aisées, on peut se procurer des denrées locales supplémentaires, mais le peuple est forcé de vivre sur cette ration ». *First Annual Report, op. cit.*, p. 28.

158 Jean-Paul CHARVET, *L'Alimentation dans le monde : mieux nourrir la planète*, Paris, Larousse, 2004, 128 p.

159 Sur les 38 synthèses évoquant une situation alimentaire correcte, 18 la justifient par le fait que la population a accès à des denrées complémentaires. FRAD074 4 M513, 517-519.

communes les plus proches du front vers la région de Guise multiplient les reproches envers les populations et les municipalités d'accueil qui ne leur ont pas distribué de denrées durant les premiers jours de leur installation[160]. Le riche industriel et cultivateur Louis Brunehant fait partie de ces évacués. S'il n'est pas personnellement concerné par de telles difficultés matérielles, il note que la Ville de Guise ne peut pas nourrir tous les évacués, devant déjà assister les ouvriers présents. La municipalité demande alors à ceux qui n'ont pas de ressources de se diriger vers les communes rurales alentours et met même à disposition des chariots pour faciliter ces déplacements[161]. D'autres rapatriés critiquent le fait que l'on distribue la même ration pour tous, quel que soit l'âge : les familles nombreuses sont avantagées par un tel système, recevant des denrées trop nombreuses, elles en revendraient une partie aux Allemands[162].

Quant à nos témoins, ils n'ont guère de récriminations à porter contre le ravitaillement après l'hiver 1914-1915. À Buironfosse, le marchand de bois et cultivateur Octave Casseleux répète, jusque février 1918, que sur le plan matériel, il ne peut pas se plaindre[163] :

> *« Ici, il faut le répéter, le nécessaire ne nous a pas fait défaut jusque maintenant et matériellement tout au moins, nous n'avons pas eu à souffrir. »*[164]

À Saint-Quentin, selon Élie Fleury, personne n'est non plus totalement démuni au printemps 1916 :

> *« Eh bien ! L'on vit. Personne n'est absolument sans ressources ni provende. »*[165]

Quant à Albert Denisse, il prend conscience, après un voyage au Cateau-Cambrésis, dans le Nord, combien la situation d'Étreux est enviable[166]. Mais ces témoignages sont à prendre avec prudence, car ils proviennent de populations aisées qui bénéficient de davantage de ressources pour affronter les pénuries.

Le bilan que dresse la C.R.B. à la fin de la deuxième année de fonctionnement, en novembre 1916, est sur le même ton que celui de novembre 1915, notant que le seul programme est à

160 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 646.

161 Louis BRUNEHANT, 17/12/14.

162 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 638.

163 Octave CASSELEUX, 31/03/17, 31/08/17 et 30/11/17.

164 *Ibidem*, 28/02/18.

165 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 72.

166 Albert DENISSE, 14-18/09/16.

peine suffisant pour les populations modestes en ville, mais que pour les plus aisés et les districts agricoles, la situation reste correcte[167]. D'ailleurs le tonnage de denrées importées de novembre 1915 à octobre 1916 représente plus de 90 % du programme envisagé pour l'hiver 1915-1916. Il a même été expédié davantage de farine que ce qui était prévu, ainsi qu'un peu de viande et de poisson (voir diagramme).

<u>Diagramme 21:</u> Les importations de denrées par la C.R.B., du 01/01/15 au 31/10/16

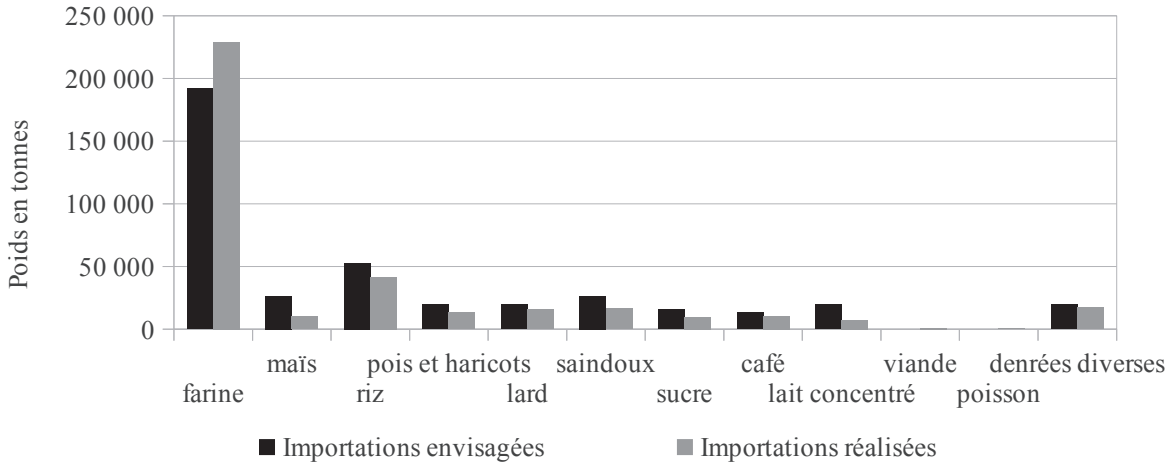

Source : Annual Reports de la C.R.B.

Les rations distribuées se signalent cependant par d'importantes carences en protéines. Celles-ci représenteraient moins de 14 % de l'alimentation alors qu'elles devraient être le double. À en croire le premier rapport de la C.R.B., la lenteur et les difficultés du transport empêcheraient d'accroître l'importation de viandes, distribuées sous forme de conserves ou de lard séché[168].

En réalité, les principaux obstacles concernant la livraison de viande viennent de l'opposition britannique. Le ministère des Affaires étrangères interdit effectivement à la C.R.B. d'acheminer de la viande, du lard ou d'autres charcuteries parce que cela irait à l'encontre du blocus au moment où, en mars 1915, ce dernier a été renforcé, et alors qu'en Belgique, certains habitants continueraient de vendre du bétail aux Allemands[169]. Une véritable hantise du détournement du ravitaillent de la C.R.B. domine dans les milieux militaires et

167 *Second Annual Report, November 1st 1915 to October 31st 1916. Part. I – Provisioning Department*, London, Commission for Relief in Belgium, 1917, p. xxxviii.

168 *First Annual Report, op. cit.*, p. 28.

169 Lettre du diplomate britannique Percy à Herbert Hoover, datée du 16/12/15 et publiée dans George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, p. 128-129 et p. 135.

diplomatiques, en Grande-Bretagne et en France, comme l'attestent les échanges de courriers à ce sujet[170]. La Grande-Bretagne menace même de suspendre le travail de la C.R.B. lorsque le gouvernement apprend l'existence d'exportations de denrées de la Belgique vers l'Allemagne, à la fin décembre 1915[171]. À cause de ces blocages, les pénuries de viande, de sucre, de lard et de graisse se répètent à partir de l'hiver 1915-1916[172]. Le Comité régional du ravitaillement de Laon s'inquiète alors des effets de telles carences sur la santé des plus fragiles et sur la qualité de l'alimentation des milieux populaires[173].

Les travailleurs manuels, comme Louis-Alphonse Marcq ou Alice Rousseaux, commencent à s'inquiéter de leur ravitaillement à partir de 1916. À Viry-Noureuil, Alice Rousseaux se demande ce que sera le menu de ses repas à partir du moment où l'autorité allemande réquisitionne les œufs :

> *« Il faut donner deux œufs par semaine à la Kommandanture et nous plus rien à manger. Cette fois nous perdons... et courage, nous sommes tous désorientés. »*[174]

La période de soudure au printemps 1916 se signale par des tensions sur des denrées que l'on pouvait jusqu'à présent se procurer en dehors du ravitaillement de la C.R.B. Début juin 1916, Louis-Alphonse Marcq ne trouve pas de quoi améliorer son ordinaire alors qu'il avait pris l'habitude de recevoir des légumes de la part des habitants de La Selve en échange de menus services[175]. À Laon, le rapport de la C.R.B. indique que malgré la hausse des rations, la situation de la population « s'aggrave de plus en plus au point de vue des forces physiques »[176], une des conséquences, sans doute, des carences en protéines. C'est également à partir du printemps 1916 que l'approvisionnement de Saint-Quentin devient plus délicat, le ravitaillement privé à partir de la campagne étant désormais interdit[177]. Même une famille bourgeoise comme la famille Maréchal en ressent les effets. Jeanne Maréchal, l'épouse de l'avocat Fernand Maréchal, âgée de 59 ans, constate en mars qu' « on ne trouve plus de

170 S.H.D. 7 N 900.

171 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. II, p. 135-136.

172 La municipalité de Laon constate des pénuries régulières à partir d'octobre 1915. Rapports du Comité de Laon, FRAD002 Laon 4 H 177.

173 Rapport du 30 décembre 1915, FRAD002 Laon 4 H 177.

174 Alice ROUSSEAUX, 06/02/16.

175 Louis-Alphonse MARCQ, 05/06/16.

176 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du 30/06/16.

177 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 71.

nourriture »[178], observation qui est constamment répétée jusque fin avril. Le couple est condamné à vivre sur ses provisions avec des menus plutôt frugaux, comme ce repas pommes de terre – fromage blanc noté à la date du 31 mars[179]. Dès lors, Jeanne Maréchal constate leur amaigrissement et doit faire retailler des habits devenus trop amples[180].

Dans leur publication de nombreux documents de la C.R.B., George Gay et H. Fischer notent qu'en hiver et au printemps 1916, les maigres apports locaux de pommes de terre, de légumes et de viande étaient épuisés[181]. Herbert Hoover, afin de convaincre le *Foreign Office* britannique d'accepter de reprendre les exportations de toutes les denrées pour le nord de la France, insiste sur la situation alimentaire critique dans l'agglomération lilloise où il s'est rendu au début de l'année 1916. À cause des restrictions britanniques sur les importations, la viande y est pratiquement introuvable et, à cause de l'épuisement des ressources locales, les Allemands n'ont pu délivrer, comme ils s'y étaient engagés, les 200 grammes de pommes de terre par jour et par habitant[182], même les légumes sont absents des étals de marchands. Conséquence de ces pénuries, la mortalité à Lille aurait doublé entre décembre 1915 et mars 1916, tandis qu'à Roubaix, une émeute s'est déclenchée à l'annonce d'une diminution de la ration distribuée. Dans un télégramme de mai 1916, la Commission précise que la situation est pire dans l'agglomération lilloise que dans le reste de la France occupée :

> *« D'après l'enquête qui vient d'être terminée les conditions dans le Nord de la France sont presque aussi bonnes qu'en Belgique sauf à Lille et Valenciennes […]. Pour le moment les approvisionnements qui arrivent sont satisfaisants. »*[183]

Face aux pénuries vécues en ville, les termes employés par Herbert Hoover pour alerter les autorités britanniques sont sans concession :

> *« The Allies have not fought this war, nor do they intend to fight it, on the basis of abandonment of solicitude for the helpless ; yet we, who for over a year have been ceaselessly endeavoring to alleviate this mass of misery, are now forced to*

178 Témoignage de Jeanne MARÉCHAL, à la date du 23/03/16, S.A.S.Q.

179 *Ibidem*, 31/03/16.

180 *Ibid.*, 05/04/16.

181 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. II, p. 348.

182 Du moins au cours du 1er semestre de 1916. S.H.D. 7 N 900, rapport de M. Chapsal sur le ravitaillement des départements français occupés par l'ennemi, adressé au Comité de Restrictions des approvisionnements et du commerce de l'ennemi, daté du 04/07/16.

183 Télégramme envoyé le 08/05/16 par le bureau de Rotterdam de la C.R.B., reproduit dans un rapport de l'État-Major français sur « le ravitaillement des pays occupés par l'ennemi », S.H.D. 7 N 900.

appear as an instrument of torture, since daily we must refuse the pleadings of the people [...]. »[184]

Finalement, la démarche est fructueuse et, après que l'Allemagne s'est engagée à interdire les exportations à partir de la Belgique, et sous la pression française[185], les Britanniques autorisent une hausse des importations de la C.R.B. en mai 1916[186]. Cependant, alors que la France souhaite que la ration distribuée en France occupée passe à 3 000 calories, la Grande-Bretagne s'y oppose, estimant que c'est une ration bien trop élevée, supérieure à celle distribuée en Allemagne[187]. Le compromis finalement établi, pour l'hiver 1916-1917, prévoit une ration journalière de 2 359 calories pour chaque habitant contre 2 300 l'an précédent, avec une augmentation espérée de la part des lipides (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 22:</u> Évolution de la ration journalière prévue par la C.R.B., 1915-1917

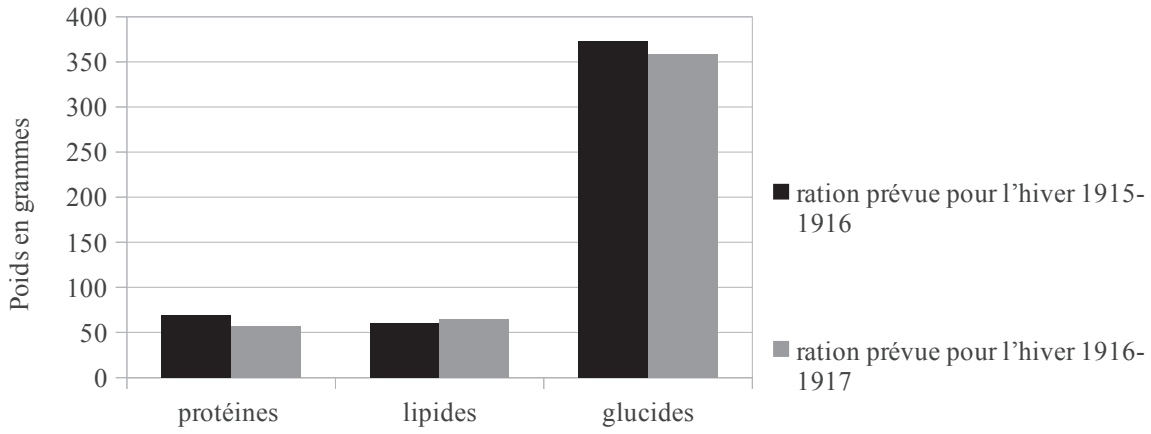

Source : Annual Reports, C.R.B.

Si on compare à la situation en Allemagne, on peut estimer que les civils occupés, en 1915 et 1916, reçoivent davantage de pain, ce qui correspond à des habitudes alimentaires anciennes.

184 « Les Alliés n'ont pas mené cette guerre, pas plus qu'ils n'avaient l'intention de la mener, en abandonnant toute sollicitude à l'égard des malheureux ; et pourtant nous qui, depuis plus d'un an, nous efforçons sans cesse d'atténuer ce fardeau de la misère, sommes désormais contraints d'apparaître comme un instrument de torture depuis que nous devons refuser quotidiennement les suppliques de la population […] », lettre d'Herbert Hoover à Percy, 05/04/16, in George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. I, p. 150-153.

185 L'État-Major français multiplie les rapports sur le ravitaillement à destination des Britanniques, invitant à soutenir l'entreprise de la C.R.B., car il « ne pourrait se faire complice de la guerre d'extermination entreprise contre nos populations du Nord [...] », S.H.D. 7 N 900, note pour la Mission anglaise du 11/06/16.

186 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. I,, p. 154-159.

187 *Ibidem*, p. 444-447.

En Allemagne, le rationnement de la farine est instauré dès février 1915, il est réduit en mars 1915 à 200 grammes par personne[188]. Dans la France occupée, la C.R.B. s'engage à fournir à la même époque 200 grammes de farine par personne tandis que l'armée allemande devait donner 100 grammes par personne. Cependant, les Allemands continuent de consommer beaucoup plus de pommes de terre[189] et la viande n'est rationnée qu'à partir de 1916[190] alors qu'elle est quasi-absente des distributions de la C.R.B. Quant aux étals des marchés, ils n'en affichent qu'à de rares occasions et à des prix très élevés. L'alimentation paraît alors plus riche et plus variée en Allemagne : la ration moyenne dépasse les 2500 calories par jour à la fin de 1915[191].

Entre 1914 et 1916, la faim semble être rarement ressentie par la population, la situation alimentaire est globalement satisfaisante malgré des pénuries marquées de viande et de pommes de terre, pénuries qui s'aggravent au cours de l'année 1916. Le régime alimentaire est plus végétarien mais la population a souvent accès à des denrées supplémentaires grâce au jardinage ou au marché noir. Les populations les plus fragiles connaissent en revanche des difficultés plus marquées, ce sont les évacués qui ne peuvent plus compter sur la solidarité des proches ou les familles ouvrières en ville. Cependant, comme en Allemagne, c'est avec l'hiver 1916-1917 qu'apparaissent les premières famines.

2.1.2. LA PREMIÈRE GRANDE CRISE ALIMENTAIRE : L'HIVER 1916-1917

En Allemagne, la production agricole a certes diminué depuis le début de la guerre avec l'arrêt des importations d'engrais, mais ce sont les mauvaises récoltes de 1916 qui donnent naissance à la première grande crise alimentaire. L'abattage de 9 millions de porcs au début de 1915 a réduit l'apport de fertilisants naturels sur des terres déjà appauvries. Plus grave encore,

188 Jean GOÛT, *op. cit.*, p. 250.

189 Une enquête auprès des employés municipaux de Berlin estime que ces derniers consomment plus d'une livre de pommes de terre par jour et par tête, d'après Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.*, p. 139. Les accords entre la C.R.B. et l'armée allemande prévoient que cette dernière fournisse 200 grammes de pommes de terre par jour et par habitant. George GAY et H. FISCHER, *op. cit.,* vol. I, p. 570.

190 Guy MANDON, *Les Mutations de l'économie mondiale au XXe siècle. D'une internationalisation à l'autre,* Paris, Armand Colin, 2007, 320 p.

191 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.*, p. 140.

l'automne froid et humide de 1916 a favorisé l'essor d'un champignon, le *phytophthora*, qui a détruit près de la moitié de la récolte de pommes de terre. Or, la pomme de terre joue un rôle central dans l'économie alimentaire allemande de guerre. Elle entre dans la composition du *K-brot*[192] et sert de fourrage aux animaux de ferme. Durant le long et froid hiver 1916-1917, les familles allemandes ne trouvent plus de pommes de terre et se reportent sur le rutabaga (ou chou-navet) que l'on consomme frit, rôti ou en soupe. Il est également incorporé dans le pain et utilisé pour fabriquer divers ersatz. À cause du rôle essentiel que joue le chou-navet dans ce contexte de crise alimentaire, l'hiver 1916-1917 a été qualifié de « *Kohlrübenwinter* », traduit de manière abusive, selon Roger Chickering par « hiver des navets » alors que l'expression signifierait en fait « hiver des rutabagas »[193]. Or, il s'agit d'un légume de plus faible valeur nutritive que la pomme de terre. La population urbaine est alors la première victime de la disette avec une ration alimentaire quotidienne qui tombe à moins de 1000 calories en février[194].

L'hiver 1916-1917, s'il n'a pas été surnommé hiver des navets, correspond également à une grave crise alimentaire dans la France occupée. À Laon, le fils de médecin, Marcel Macon, indique en octobre 1916 que son alimentation se limite au ravitaillement de la C.R.B. et aux légumes achetés sur le marché ; il ne mange plus de viande. En février 1917, le ravitaillement diminue notablement et les pommes de terre deviennent très rares à partir de mars. Même les carottes et les rutabagas commencent à manquer en avril si bien qu'en mai, il ne peut ajouter que quelques légumes verts aux rations distribuées par la C.R.B. :

> *« Aujourd'hui à midi à notre menu de la betterave cuite avec des fèves. Nous regrettons les choux navets, avec quelle joie indescriptible nous mangerions un plat de pommes de terre. »*[195]

---

192 Appelé ainsi soit pour *Kriegsbrot* (pain de guerre), soit pour *Kartoffelbrot* (pain de pommes de terre). Les Français préfèrent le terme de « pain K.K. », permettant toute sorte de jeux de mots, mais qui ne paraît pas être utilisé par les Allemands. Le pain de guerre allemand est né d'une réglementation du 28 octobre 1914 indiquant que 20 % de fécules de pommes de terre devaient être ajoutées au pain de seigle. Le recours à de nouveaux ersatz et les proportions des différents ingrédients ne cessent de varier en fonction des diverses pénuries. D'après l'article en ligne de Richard SAUTMANN, « Brotmangel und Ersatzmehle im Ersten Weltkrieg », [URL : http://suite101.de/article/brotmangel-und-ersatzmehle-im-ersten-weltkrieg-a62131] et Roger CHICKERING*, The Great War and Urban Life in Germany, op. cit.*, p. 266.

193 Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, op. cit.,* p. 269.

194 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.*, p. 138-144.

195 Marcel MACON, 20/05/17.

La pénurie touche tout le monde : « Partout en général c'est la lutte pour manger tout le monde a faim »[196] et le fait que les pommes de terre deviennent un mets de luxe dans une famille aisée comme la sienne en est un signe. L'inspecteur général de l'Assistance Publique à Laon va dans le même sens :

> *« On peut affirmer que la population a réellement souffert de la faim, principalement pendant les mois de Mars, Avril et Mai. Il sera facile de s'en rendre compte quand on saura que, sans pommes de terre et autres légumes secs, avec seulement des choux-navets et des betteraves, il fallut se contenter, dans certaines décades d'Avril, d'un ravitaillement de 1F30 ; soit 13 centimes par jour et par personne. »*[197]

Le régime alimentaire ne s'améliore guère en juin, les légumes restant rares « car les jardiniers, sans cause bien apparente, en vendaient peu aux civils et à des prix inabordables »[198].

À Saint-Quentin, à en croire Élie Fleury, en février 1917, 30 000 habitants sur les 45 000 que comptent la ville, n'ont que le ravitaillement de la C.R.B. pour se nourrir[199]. Seuls les plus aisés peuvent encore trouver des denrées complémentaires. Jeanne Maréchal parvient, par exemple, à se procurer des bouteilles de vin et de la viande de cheval en décembre 1916[200].

À Crécy-sur-Serre, la faim réapparaît au sein de la famille Beck en avril 1917 : pommes de terre et viande ont disparu des menus. Ici également, le produit essentiel est le rutabaga ainsi que la betterave. Suzanne Beck donne l'exemple des trois repas de la journée du 3 avril 1917 : au déjeuner, un ragoût de choux-navets, au goûter des gaufres et au dîner, une soupe de légumes[201]. Beaucoup de légumes, mais des apports nutritifs réduits, d'où une sensation permanente de faim :

> *« Nos betteraves ne nous nourrissent pas, nous avons toujours faim et sommes obligés de nous retenir. Toujours pas de pommes de terre, je vais essayer de*

196 *Ibidem*.

197 FRAD002 Laon 4 H 156, rapport général de l'inspecteur départemental de l'Assistance Publique pour l'année 1917.

198 *Ibidem.*

199 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 257.

200 Jeanne MARÉCHAL, 06 et 16/12/16.

201 Suzanne BECK, 03/04/17.

trouver des fêverolles, tout cela, c'est ce qu'on donne aux bêtes, en temps de paix, on n'en aurait jamais mangé ! »[202]

Elle constate alors avoir maigri : ce sont 6 kg qu'elle aurait perdus entre août 1914 et avril 1917 et, comme à Jeanne Maréchal en 1916, ses vêtements ne lui vont plus :

« Aussi suis-je comme un baton habillé, mes affaires glissent sur moi. »[203]

Même, Eugénie Deruelle, malgré son jardinage et les approvisionnements dont elle bénéficie de la part de proches, note fin juin 1917 que la « nourriture est fort précaire ». Elle aurait également perdu un peu de poids, passant de 81,5 kg à 76,5 kg. Mais, c'est sa domestique, Jeanne, pourtant beaucoup plus fluette, qui ressent plus durement la disette : elle pèserait désormais 47 kg au lieu des 56 habituels[204].

Les synthèses communales se font l'écho des plaintes des rapatriés à partir de 1917 : sur les 31 synthèses qui signalent un ravitaillement insuffisant, 28 précisent que c'est le cas depuis le début de 1917. Les principales raisons amenées sont le manque de matière grasse[205], la diminution de moitié des rations[206], le partage des denrées avec les évacués[207], la disparition à peu près générale des légumes et des pommes de terre[208]...

Les pénuries sont cependant plus rudement ressenties par les personnes déplacées qui ne peuvent bénéficier de la solidarité de l'entourage ou de l'apport des jardins. Les travailleurs envoyés en colonnes à plusieurs dizaines de kilomètres de leur commune, soumis à des travaux physiques, témoignent de la faim qui les tenaille à partir de 1916. Un habitant de Saint-Quentin incorporé dans une colonne en octobre 1916, dans les Ardennes, à Carignan, décrit ainsi son menu quotidien au fonctionnaire du Commissariat spécial aux rapatriés :

« La nourriture était mauvaise et consistait le matin en une espèce de café ; à midi une soupe ; le soir, ce fameux café et un pain d'environ 2 Kgs qui devait suffir pour 4 jour. »[209]

---

202 *Ibidem*, 17/04/17.

203 *Ibid.*, 08/06/17.

204 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 404 et 408.

205 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2878, synthèse sur Aubenton.

206 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 827, synthèse sur Tergnier ; 4 M 518, P.V. n°2002 sur Marle et sur Coucy-le-Château.

207 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1755, synthèse sur Essigny-le-Petit.

208 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 1981, synthèse sur Liesse-Notre-Dame ; P.V. n° 2029, synthèse sur Résigny.

209 FRAD074 4 M 519, P.V. N° 3451.

Un autre procès-verbal concerne des Saint-Quentinois qui travailleraient à proximité du front au printemps 1917. La faim y serait aussi présente que dans les Ardennes :

> *« Les familles sont obligés de leur envoyer des colis de vivres pour les empêcher de mourrir de faim, car ils sont à peine nourris, ils ont le matin, un café à l'orge grillé et le soir une soupe sans viande, avec des haricots, nouilles ou orge. »*[210]

En avril 1917, Jean Minne abat des arbres dans la forêt ardennaise aux côtés de prisonniers russes. La composition des menus qu'il retranscrit va dans le même sens que les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés :

> *« Je n'ai pas parlé de nos repas, ça vaut mieux ! A midi, une espèce de « ragougnasse » où on trouvait toutes les sortes de légumes... mais surtout des rutabagas. Ceux qui avaient gros appétit avaient droit à deux gamelles. Une fois par semaine, on trouvait dans cette ragougnasse quelques morceaux de lard fumé. Avec ça, un morceau de pain noir. Et le soir, une gamelle de boisson chaude que les Boches appelaient Ersatz-Café. J'ai appris que c'était un mélange de maïs et de seigle grillés ! Plus, un morceau de pain noir et une cuiller de graisse, genre saindoux ! »*[211]

Un régime alimentaire constitué essentiellement de pain et de soupe, avec un recours de plus en plus important aux succédanés, les protéines animales étant en revanche quasi-absentes. Jean, le fils de Suzanne Beck, est envoyé, au même moment, dans une usine à Fourdrain. Quand il revient à Crécy-sur-Serre, sa mère constate combien il a maigri. Ses réflexions révèlent la situation de famine qu'il y a connue :

> *« Il est arrivé 1 ou 2 fois qu'un soldat a laissé le reste de sa gamelle pour Bob* [le chien des Beck] *et Jean disait : "mais je le mangerais bien moi" et comme je lui représentais qu'elle pouvait être malpropre, il m'a répondu : "Bah ! à Fourdrain on ne regardait pas de si près". »*[212]

À Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot discute avec un Ardennais venu travailler dans les environs :

---

210 FRAD074, 4 M 517, P.V. N° 1670, comme pour les témoignages, l'orthographe originelle est respectée.

211 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 122.

212 Suzanne BECK, 29/07/17.

> *Pendant ses 4 mois de travail il a maigri de 45 livres aussi est-il très maigre, a-t-il les traits tirés et la figure décharnée. Combien sont dans ce cas ! Ceux-là pourront-ils jamais dire qu'avec le ravitaillement ils ont eu le nécessaire !*[213]

La famine est donc plus marquée et l'amaigrissement plus spectaculaire pour les travailleurs déplacés que pour les autochtones. Le témoignage de Louis Paillot indique effectivement que le sort de la population locale est plus enviable que celui des travailleurs déplacés car elle peut compter sur d'autres ressources que le seul ravitaillement distribué.

Comme les travailleurs, les personnes évacuées au début de 1917, en préparation à l'opération Alberich, se retrouvent dans des localités où elles ne peuvent bénéficier des mêmes ressources des jardins et des proches. La crise alimentaire de l'hiver 1916-1917 est alors plus durement ressentie. Alice Rousseaux et sa famille sont envoyés à Felleries dans le Nord, après l'évacuation de Viry-Noureuil, le 19 février. Là, la sensation de faim est omniprésente, tout d'abord parce que le ravitaillement n'est rétabli que le 2 mars, soit près de 2 semaines après leur arrivée[214]. Ensuite, parce que les rations distribuées sont insuffisantes, d'autant plus que la famille ne peut plus compter sur les légumes du jardin qu'entretenait Alice à Viry-Noureuil. Celle-ci part alors en expédition la nuit pour arracher des légumes dans les champs[215]. Jusqu'à l'été, la situation alimentaire demeure précaire :

> *« Tout le monde meurt de faim voilà 15 jours que nous n'avons reçu de ravitaillement. Il nous faudra mourir ici. »*[216]

Les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés se font l'écho des nombreuses plaintes des évacués à l'égard du ravitaillement. Ainsi, ceux déplacés de Bruyères-et-Montbérault, au sud de Laon vers la Belgique :

> *« Les évacués sont unanimes à se plaindre du défaut du ravitaillement, très irrégulier et insuffisant. Ils sont parfois très découragés, craignant de manquer d'aliments […]. »*[217]

Les « pauvres gens » originaires de La Fère et évacués sur Rochefort, en Belgique « n'ayant

213 Louis PAILLOT, 04/06/17.

214 Alice ROUSSEAUX, 02/03/17.

215 *Ibidem*, 30/04/17.

216 *Ibid.*, 05/05/17.

217 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2042, à la date du 04/07/17.

pas de ressources personnelles, ont eu faim et froid, en hiver »[218]. Quant aux habitants de Saint-Quentin évacués sur Maubeuge, « les uns se plaignent amèrement du ravitaillement de la Ville, les autres font à son adresse de simples critiques »[219]. On retrouve également les mêmes dysfonctionnements dans la distribution que ceux qu'a pu connaître Alice Rousseaux :

> *« Le ravitaillement a très mal fonctionné les six premières semaines pendant lesquelles il n'a été distribué que du pain, dont la ration quotidienne était de 333 grammes par personne. »*[220]

Autre population fragile particulièrement victime des pénuries, la population hospitalisée se trouve, selon les mots du vice-président de la Commission administrative des Hospices de Laon, dans une situation « angoissante » en juillet 1917 :

> *« Nous sommes menacés d'une famine prochaine, et le peu d'aliments que l'on voudra nous laisser parvenir ou nous permettre de conserver, nous ne pouvons les cuire, faute de combustible. »*[221]

Effectivement l'hôpital ne peut plus compléter les distributions effectuées par la C.R.B. par d'autres apports :

> *« Pour ce qui est des aliments, ils vont être réduits à ceux que fournit le CRB puisque nous ne pouvons plus rien acheter au dehors, comme nous le faisions les années précédentes. Quant à nos jardins, ils sont d'assez peu d'étendue, […] notre jardin de Semilly – les rapports de Police vous en ont informé – ont été fortement dévalisés en une semaine. »*[222]

Et la direction d'envisager de réduire la charité envers les personnes non solvables et de diminuer le nombre des hospitalisés, d'où de pressants courriers du maire auprès de la C.R.B. pour obtenir une ration plus importante[223].

Les témoignages convergent sur le constat que le ravitaillement fourni est insuffisant au cours

---

218 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2295, à la date du 13/08/17.

219 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1799, à la date du 16/06/17.

220 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2862, synthèse concernant les évacués de Marcy, Urvillers et Macquigny sur Vaux-Borcet, en Belgique, 12/10/17.

221 FRAD002 Laon 4 H 152, Courrier du vice-président de la Commission administrative des Hospices de Laon au maire, daté du 10/07/17.

222 *Ibidem*.

223 FRAD002 Laon 4 H 152, Courrier du maire de Laon au délégué de la C.R.B., daté du 29/07/17.

du 1er semestre de 1917. Les civils qui dépendaient de ce seul ravitaillement pour leur alimentation sont victimes de nombreuses carences et connaissent une sensation de faim permanente : ce sont les plus pauvres et les personnes déplacées ne pouvant plus compter sur les ressources locales.

La diminution du ravitaillement ne relève pas d'une perception biaisée de témoins. À la mi-février, la ration de pain passe effectivement de 400 à 300 grammes par jour et par habitant, et l'ensemble des distributions est réduit[224]. Le 7 février 1917, le maire de Laon transmet aux responsables locaux du ravitaillement un télégramme du délégué allemand de la C.R.B. indiquant effectivement une diminution des distributions à partir du 11 février selon les quantités suivantes (voir tableau, ci-dessous). La quantité de farine importée est divisée par trois et le poids de la nouvelle ration connaît une baisse d'un tiers. Et encore, cette baisse est limitée par l'apport de la farine fournie par l'armée allemande, sinon, la diminution serait de plus de 50 %.

Tableau 15: La diminution des rations distribuées à Laon, le 11/02/17

Produits distribués (en grammes, par tête et par jour)	Ancienne ration	Nouvelle ration
riz et légumes secs	50	30
farine importée	120	40
lard ou saindoux	50	30
sucre	15	10
café	17	7
sel	20	10
savon	15	3,33
Total de la ration fournie par la C.R.B.	**287**	**130,33**
		-54,59%
farine locale fournie par l'autorité allemande	180	180
Total	**467**	**310,33**
		-33,55%

Source : FRAD002 Laon 4 H 178, minute du maire datée du 07/02/17

La C.R.B. est effectivement confrontée à des grandes difficultés d'approvisionnement avec le déclenchement de la guerre sous-marine à outrance par l'Allemagne, le 31 janvier 1917. Au cours de l'année 1917, 20 bateaux chargés et 6 vides ont été coulés, victimes soit d'un torpillage, soit des mines allemandes[225]. Les importations sont suspendues le temps d'obtenir

224 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 257 ; Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 188.

225 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. 1, p. 456-457.

des garanties suffisantes : une route uniquement dédiée aux bateaux de la C.R.B. est alors définie et les livraisons ne reprennent qu'à partir du mois de mai. Entre février et mai, les comités de ravitaillement ont été contraints de baisser les rations, leurs seules ressources provenant des stocks et des importations hollandaises et allemandes. À cela s'ajoutent les effets de la nouvelle suspension des expéditions de viande, graisse ou saindoux à partir de mai 1916 au prétexte que les armées allemandes avaient saisi du bétail des territoires occupés, contrairement à ses engagements[226].

Parmi les autres entraves qu'a connues le ravitaillement par la C.R.B., l'entrée en guerre des États-Unis, en avril 1917, a nécessité de revoir son organisation interne. Un comité hispano-hollandais a été constitué pour surveiller et garantir les distributions en Belgique et en France occupées, à la place des délégués américains[227]. En outre, les conditions climatiques rendent plus délicat l'approvisionnement : le froid exceptionnel de l'hiver 1916-1917 s'est traduit par le gel des principaux canaux reliant Rotterdam aux ports belges. Enfin, parce que la production agricole était insuffisante, l'Allemagne n'a pu assurer la livraison de 200 grammes de farine par jour et par habitant, la ration a alors été réduite à 180 grammes.

Conséquence de toutes les difficultés rencontrées au cours du premier semestre de 1917, la situation alimentaire en France occupée est jugée très alarmante par le directeur hollandais du Comité de ravitaillement à Bruxelles :

> *« La population ne possède plus aucune force de résistance. Il est impossible qu'elle puisse éventuellement supporter un nouvel hiver avec les rations de famine actuellement en vigueur. Si la France ne lui envoie pas de grandes provisions de vivres, elle est menacée de mort. »*[228]

La gravité du ton vise toutefois à faire réagir les chancelleries alliées afin qu'elles considèrent enfin le ravitaillement des populations civiles occupées comme prioritaire. Dans son rapport sur la troisième année d'exercice (du 1er novembre 1916 au 31 octobre 1917), la Commission for Relief constate que la majorité de la population civile occupée doit désormais compter sur la seule ration distribuée par la C.R.B. pour survivre, les ressources locales étant épuisées. À cause de la réduction des importations au cours du 1er semestre de 1917, la population a dû

226 S.H.D. 7 N 900, note du département des Affaires Étrangères sur la situation alimentaire du territoire français envahi, 07/08/17.

227 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. 1, p. 457.

228 Cité dans la note du Ministère des Affaires étrangères, S.H.D. 7 N 900.

vivre avec moins de 2 000 calories par jour[229].

À Saint-Quentin, la ration moyenne délivrée entre novembre 1916 et février 1917 est seulement de 1 735 calories par jour. Même si la Ville parvient à fournir un ravitaillement complémentaire en légumes équivalent à 90 calories, la population connaît une sous-alimentation chronique[230].

À Laon, Marcel Macon effectue un relevé précis de chaque ration distribuée par la C.R.B. Son témoignage est alors un bon indicateur de la pénurie alimentaire en février-mars 1917 (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 23</u>: Évolution de la quantité de denrées distribuées par la C.R.B. à Laon, premier semestre 1917

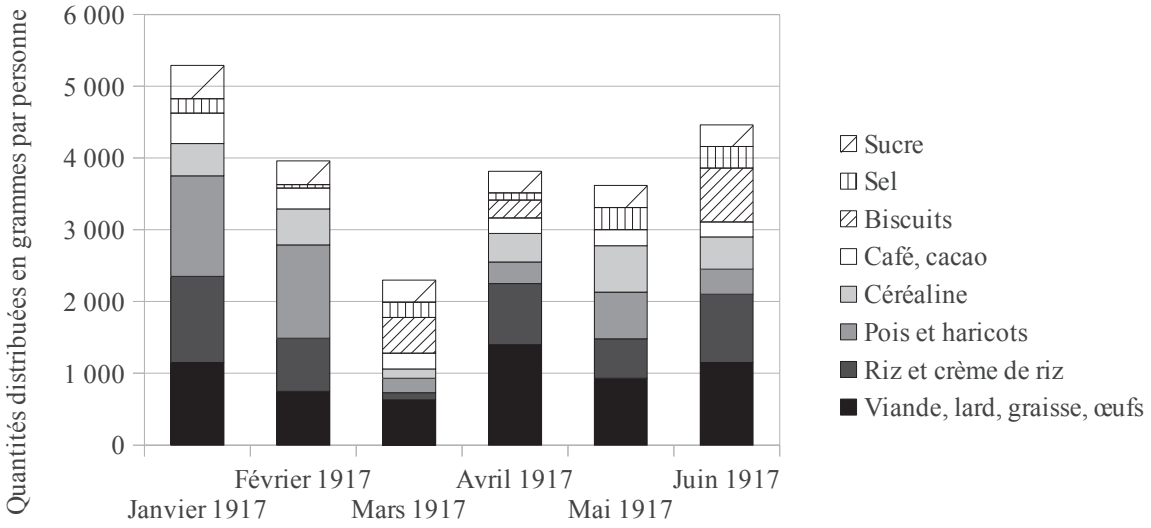

Source : Témoignage de Marcel Macon

Si on met de côté la farine qui est mélangée avec celle fournie par l'armée allemande pour fabriquer le pain, la quantité de denrées reçues est divisée par deux : passant de 5,4 kg/mois en janvier 1917 à 2,3 kg en mars 1917, avant d'augmenter pour revenir au niveau de février. Ce sont en particulier les aliments de grande qualité nutritive comme le riz, les pois et les

229 *Third Annual Report, November 1st 1916 to October 31st 1917. Part. I – Provisioning Department*, London, Commission for Relief in Belgium, 1918, p. xliv.

230 Rapport du responsable du ravitaillement à Saint-Quentin reproduit dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 774-778.

haricots qui disparaissent pratiquement des arrivages.

Pour avoir une idée un peu plus juste de ce qu'étaient les apports nutritifs réels des habitants, il convient de tenir compte des distributions de pain et de pommes de terre qui sont assurées grâce, en partie du moins pour le pain, aux livraisons de l'armée allemande (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 24:</u> Évolution de la ration alimentaire quotidienne totale, reçue à Laon, premier semestre 1917

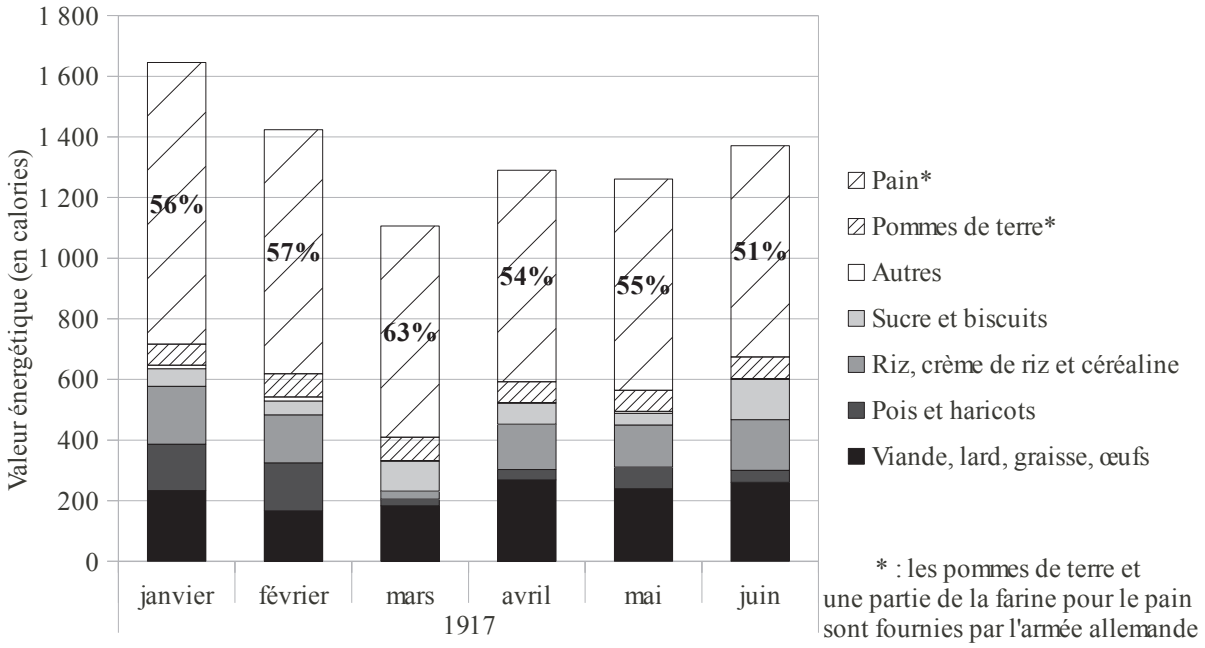

Source : Témoignages de Marcel Macon et Jean Marquiset

Comme on pouvait le constater avec la minute du maire concernant la baisse des distributions, la chute de la valeur énergétique de la ration alimentaire est atténuée en mars 1917 par le maintien des livraisons effectuées par l'occupant : elle ne chute que d'un tiers par rapport à janvier contre plus de la moitié pour les seules vivres importées par la C.R.B. Dans ce contexte de pénuries, c'est donc l'armée allemande qui vient au secours de la population civile, à rebours de l'idée de confrontation et de « brutalisation ».

Ces données sur les rations alimentaires nous indiquent en outre que la disette est importante pour ceux qui n'ont que les distributions pour faire leur repas. La ration alimentaire est déjà insuffisante en janvier pour couvrir les besoins essentiels (1 645 calories). En mars, la situation de sous-alimentation est caractérisée avec une ration de 1 106 calories et qui n'augmente que modérément autour de 1 300 calories au printemps. Nous pouvons également constater que l'essentiel de l'alimentation reste fondé sur le pain qui représente plus de la moitié de la valeur énergétique absorbée, suivent les sucreries, le riz et les légumes secs, formant un quart des apports journaliers en janvier. On voit que la place laissée aux protéines animales et aux graisses est fort réduite.

Toutefois, à partir des mois de mai et de juin, les légumes cultivés dans les jardins collectifs, à l'initiative de la C.R.B., permettent d'améliorer l'ordinaire : 80 tonnes de carottes, 36 de haricots, 45 de rutabagas et 6 de navets sont ainsi produits à Laon[231]. Cette récolte n'est cependant pas suffisante pour répondre aux pénuries, une grande part ayant été volée, par des soldats allemands et par des civils affamés. 4 000 plaintes auraient ainsi été enregistrées par la municipalité, en octobre 1917, correspondant à la moitié de la production de pommes de terre, aux deux tiers de celle de carottes et de rutabagas[232]. Même si le montant des préjudices est peut-être exagéré dans l'espoir de recevoir une compensation sous forme d'une ration supplémentaire de légumes, il est vraisemblablement considérable.

Il demeure que la situation alimentaire à Laon et à Saint-Quentin est très critique au cours de l'hiver 1916-1917 : la faim n'est pas qu'une impression véhiculée par les témoignages, elle est une réalité qui découle de rations alimentaires insuffisantes. Comparée à la Belgique qui bénéficie, sur une large part de son territoire, d'un régime plus souple, avec une administration d'occupation dirigée par un Gouverneur civil, le nord et l'est de la France sont très fortement dépendants des importations si bien que leur arrêt, au cours du premier semestre de 1917, a fait naître des pénuries plus graves qu'en Belgique[233]. Outre-Quiévrain, un commerce de denrées peut encore exister et les rations de la C.R.B. sont censées n'être qu'un apport complémentaire. La hausse des prix sur le marché libre et le soupçon d'accaparement envers les agriculteurs et les marchands y aiguisent cependant les tensions sociales en même temps qu'elles accroissent les inégalités. Henri Pirenne reconnaît que dans les villes et les régions industrielles, les chômeurs et la petite bourgeoisie furent très éprouvés par les privations alimentaires tandis que les classes aisées parviennent à se procurer, au marché noir, des denrées supplémentaires[234]. Finalement, les populations urbaines belges sont sans doute moins bien protégées qu'en France occupée où, par manque de produits locaux, l'alimentation, à partir de 1917, ne dépend qu'en partie de la richesse : les menus décrits par Marcel Macon et Suzanne Beck sont par exemple semblables. Au même moment, 40 % des

231 Yann BILLARD, *Les problèmes alimentaires à Laon pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Monique LAKROUM, Université de Reims, Champagne-Ardennes, 2002-2003, 113 p.

232 FRAD002 Laon 4 H 219 documents sur les vols dans les jardins.

233 S.H.D. 7 N 900, note du Ministre des Affaires étrangères.

234 Henri PIRENNE, *op. cit.,* p. 163.

Belges fréquentent les soupes populaires pour survivre[235]. D'ailleurs, les habitants de l'Aisne qui sont évacués en direction de la Belgique, se plaignent fréquemment des conditions de vie dans ce pays. Les fermiers sont accusés de revendre leurs produits de préférence aux Allemands[236].

Effectivement, le prix des pommes de terre a triplé entre 1914 et 1917 alors qu'en France, les distributions, certes parcimonieuses, dans le cadre de la C.R.B. se font à des prix tout à fait raisonnables, 60 centimes les 4 kg selon Marcel Macon[237]. La crise alimentaire en Belgique est en effet aussi aiguë qu'en France occupée, la C.R.B. ne pouvant assurer qu'un peu plus de la moitié de la ration prévue au cours de l'hiver 1917. Or, cette ration ne s'élève qu'à 1 200 calories en Belgique contre 2 300 en France, sous prétexte qu'un commerce libre continue d'exister et cela, même si les prix sur les marchés s'envolent[238]. Difficile toutefois de dire si les difficultés auraient été moindres si les personnes évacuées étaient restées en France, celles ayant été envoyées dans le Nord font effectivement le même type de récriminations.

La ration distribuée dans l'Aisne occupée est en revanche supérieure à celle reçue en Allemagne durant l'hiver 1916-1917. Ainsi, pour le mois de février, le pire en termes de ravitaillement, elle serait, en moyenne, inférieure à 1 000 calories en Allemagne, d'après Roger Chickering[239], alors qu'elle dépasse les 1 400 calories à Laon (voir Erreur : source de la référence non trouvée, p. Erreur : source de la référence non trouvée). Même après la diminution de la quantité de pain distribuée au début du mois, les Français occupés en reçoivent plus que les Allemands : 300 grammes par jour contre 200 grammes en Allemagne. Quant à la pomme de terre, élément essentiel du régime alimentaire allemand, les Français occupés auraient une ration légèrement supérieure : 230 grammes par jour sont distribués à Laon contre 200 grammes en Allemagne. En outre, les quantités réellement disponibles en Allemagne sont bien inférieures à celles qui sont théoriquement fixées, les inégalités face à l'alimentation peuvent alors être encore plus importantes.

La situation alimentaire en France occupée est donc grave durant l'hiver 1916-1917, comme elle est grave en Belgique et en Allemagne, soumises au blocus et victimes des mauvaises

235 Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 217.

236 FRAD074, 4 M 518, P.V. n°2295, synthèse communale sur La Fère, datée du 13/08/17.

237 Marcel MACON, 05/02/17. Cela correspond au prix d'avant-guerre : 15 centimes le kg.

238 Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 217.

239 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.*, p. 140.

récoltes. Mais elle est également inquiétante dans le reste de la France qui a pourtant davantage de faciliter pour importer. Pour Jean-Louis Robert, « le général hiver »[240] est le principal responsable de cette situation : la Seine est prise par les glaces rendant problématique toute communication et les sols sont gelés jusqu'à 30 centimètres de profondeur.

Dans la France occupée, les importations reprennent progressivement mais les rations distribuées restent inférieures à ce qui avait été envisagé à cause des difficultés rencontrées pour affréter des bateaux dans un contexte de guerre sous-marine. Les populations bénéficient cependant, à partir d'août 1917, des légumes et des fruits cultivés dans les jardins même si la production a été en partie pillée par de nombreux maraudeurs[241].

2.1.3. LA CRISE DE L'ÉTÉ 1918

Si la situation s'améliore avec la reprise des importations à partir du mois de mai, la crise alimentaire se répète en 1918, au moment de la soudure, de la reprise des offensives et donc des évacuations des civils.

Début avril 1918, Marcel Macon s'inquiète déjà pour le ravitaillement de la ville à un moment où Laon, dans le contexte de l'offensive Michael, est soumise à des bombardements réguliers et où la famille passe l'essentiel de la journée dans la cave[242]. C'est également au début du mois d'avril qu'Octave Casseleux s'émeut de la baisse de la ration du pain, à Buironfosse, dans un contexte de pénuries de légumes[243]. Jean Minne constate la même diminution à Plomion[244].

Mais, c'est véritablement à partir des mois de mai et juin que l'inquiétude a fait place à la réalité de la disette et donc de la faim. La mère de Jean, qui tient le journal quand le jeune homme ne peut pas le tenir, écrit à la mi-mai :

240 Jean-Louis ROBERT, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 592, p. 108.

241 À Laon, les légumes deviennent plus abondants en août et le ravitaillement serait même correct en septembre, d'après Marcel MACON, 11/08 et 09/09/17.

242 *Ibidem*, 09/04/18.

243 Octave CASSELEUX, 03/04/18.

244 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 154.

> *« Nous venons de passer un mois abominable sur le plan du ravitaillement. Rien, absolument rien sauf quelques plantes comestibles qu'on trouve à grand-peine dans les champs : pissenlits, cresson, doucette. »*[245]

Et encore, la famille fait-elle partie des privilégiés qui ont accès à des ressources clandestines de farine et de pommes de terre. Avec cette farine, des pommes de terre et des rutabagas, Madame Minne fait une soupe épaisse qui constitue le repas quotidien « depuis trois ou quatre semaines ! Et le soir, nous mangeons une salade de pissenlits et de doucettes ». Elle reconnaît en outre que « les gens du village, à part quelques-uns, sont aussi mal lotis ». En juin, la situation empire avec des repas plus maigres encore[246].

À Fresnoy-le-Grand, la situation est similaire ; le prêtre Louis-Joseph Le Port s'écrie le 19 juin :

> *« Jamais jusqu'ici, on a eu tant faim sur toute la ligne. […] Le ravitaillement est ridicule. Cette fois pas de viande, pas de biscuits, pas de riz. Comment faire ? Pas encore de nouveaux légumes ! La sécheresse est si continue que rien ne pousse dans les jardins, et nous sommes presque tous réduits pour suppléer à l'insuffisance de notre ravitaillement à brouter les pissenlits. J'ai faim ! »*[247]

La sécheresse persistant, la disette est encore plus accentuée au mois d'août :

> *« La vie devient de plus en plus pénible. On ne voit plus devant soi que des figures hâves, décharnées. Personnellement, je me nourris de pissenlits que je ramasse le long de la route, en allant à Fontaine, d'escargots de mon jardin, de champignons qui poussent sur les tas de fumiers que les chevaux allemands ont semé un peu partout. »*[248]

Louis Paillot, à Rozoy-sur-Serre doit surmonter sa répugnance pour manger une viande un peu particulière. Début juin, il mange du chat, qui constitue cependant un « plat excellent », puis le lendemain, un rôti de rat, « mets appétissant et bon ». Mais ces viandes de substitution ne permettent pas de tromper la faim :

> *« Véritablement on crève de faim, et avant qu'on récolte des pommes de terre nouvelles il y aura encore à attendre plusieurs semaines. »*[249]

---

245 *Ibidem*, p. 156.

246 *Ibid.*, p. 156-157.

247 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 118.

248 *Ibidem*, p. 120.

249 Louis PAILLOT, 09 et 10/06/18.

Plusieurs facteurs se conjuguent entre le printemps et l'été 1918 pour créer une nouvelle disette. La poursuite de la guerre sous-marine et l'offensive victorieuse de l'armée allemande à partir du 21 mars 1918 perturbent l'approvisionnement par la C.R.B., les rations sont alors de nouveau diminuées. Même si le programme de ravitaillement de la C.R.B. est censé être prioritaire, la flotte des puissances de l'Entente est entièrement mobilisée pour transporter les troupes américaines en Europe et leur apporter l'approvisionnement nécessaire. À cause de la guerre sous-marine, ces puissances ne disposent plus de navires suffisamment nombreux pour assurer le programme d'importation de la C.R.B. Herbert Hoover s'engage dans de longues négociations avec les représentants des gouvernements britannique, américain et français avant d'obtenir que la priorité donnée au ravitaillement des civils occupés soit respectée. C'est pourquoi, pour la première fois depuis octobre 1916, les programmes d'approvisionnement de juillet, août, septembre et octobre 1918 sont tenus[250], dont les premiers effets se font sentir à la fin de l'été. Les importations passent de 60 000 tonnes par mois au premier semestre à 100 000 tonnes au second semestre de 1918[251].

D'autre part, l'armée allemande ayant réduit son front en mars 1917, elle a dû abandonner 55 000 hectares de terres agricoles. La récolte de 1917 est donc bien moindre que celle de 1916, il est attendu 110 000 tonnes de blé dans la zone des Armées contre 140 000 en 1916. Les Allemands ne peuvent plus assurer une distribution de farine équivalent à 180 grammes par jour aux civils occupés, ils annoncent que la ration passe à 100 grammes à partir du 1er septembre 1917[252].

En outre, après un hiver long et froid en 1916-1917, l'été 1918 se caractérise, d'après les relevés effectués à Paris, par des précipitations bien inférieures à la normale (voir graphique, ci-dessous). Dès lors la sécheresse s'installe à partir du mois de mai et est accentuée par les fortes chaleurs du mois d'août. On peut faire l'hypothèse que les conditions climatiques ne sont pas bien différentes dans l'Aisne.

250 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. I, p. 381-382.

251 *Ibidem*, p. 185.

252 *Ibid.*, p. 598-601.

<u>Graphique 7:</u> Précipitations moyennes à Paris en 1918, comparées à la normal saisonnière

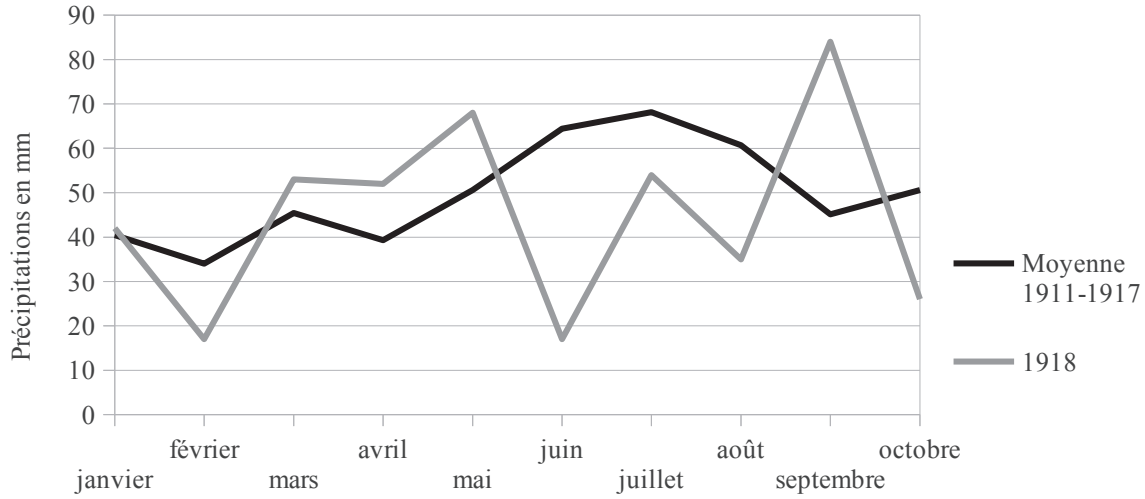

Source : Annuaire statistique de la France, 1916-1918

Les terres déjà appauvries par quatre ans de culture sans engrais donnent très peu de légumes. L'essentiel du bétail a également disparu, victime des réquisitions et des pénuries. Il devient très difficile, même pour des familles ayant quelques ressources financières, de trouver des denrées supplémentaires. Des témoins qui, jusque-là, semblaient épargnés par la disette, comme le prêtre Louis-Joseph Le Port ou le percepteur Louis Paillot, se plaignent de la faim et sont contraints de recourir à des aliments plus ou moins appétissants : pissenlits, viande de rats…

La situation alimentaire apparaît donc comme plus dramatique encore qu'au début de 1917. À Laon, dès le mois de mai 1918, le maire transmet au comité de district une pétition signée par 663 habitants, quand la ville en compte plus de 4 800, demandant une augmentation des rations. Dans sa réponse, le délégué du ravitaillement confirme que ce dernier est insuffisant, « insuffisance qui s'aggrave durant la période actuelle par l'épuisement de toute ressource alimentaire »[253]. Cependant, il s'avoue impuissant à améliorer la situation, seules les rations de saindoux et de riz étant très légèrement augmentées. Dans le district de Saint-Quentin, des courriers du même type ont été envoyés qui font écho au désarroi des habitants face à la réduction des rations « à l'époque où ils ne disposent absolument que des denrées de la Commission for Relief » :

253 FRAD002 Laon 4 H 178, courrier du délégué Berteaux au maire de Laon, 16/05/18.

> *« Ils ne peuvent comprendre malgré les difficultés toujours croissantes dans le service de Ravitaillement, que le strict nécessaire ne leur soit accordé, qu'on ne leur fournisse pas au moins une ration de pain suffisante, le savon dont ils ont besoin pour nettoyer le peu de linge qui leur reste. »*[254]

Il est en particulier noté que les pénuries, qui apparaissent moins justifiées qu'en 1917, les évacuations étant rares et l'organisation C.R.B. n'étant plus perturbée par l'entrée en guerre des États-Unis, font naître des rancœurs au sein de la population comme des municipalités, rendant plus compliquée la tâche des responsables du ravitaillement[255]. Dans une circulaire datée du 5 mai 1918, les responsables du ravitaillement constatent effectivement une inflation de la valeur de la ration alors que celle-ci n'apporte qu'à peine « les trois quarts des quantités reconnues nécessaires en temps normal pour un adulte au repos »[256]. Or, la population, durant la période de soudure, d'avril à juin, ne peut compter que sur les rations distribuées pour leur alimentation[257].

Au mois d'août, le maire de Laon tire à nouveau la sonnette d'alarme, mais en s'adressant cette fois directement auprès du Comité d'alimentation du nord de la France. Il l'interpelle sur le fait que de nombreuses denrées ont complètement disparu des distributions comme le sel, le lard, la céréaline (ferment de maïs utilisé pour épaissir les soupes ou confectionner des beignets ainsi que des boissons chaudes) et les biscuits. Plus grave encore, la ville ne reçoit plus de farine et ses stocks sont désormais complètement épuisés. La disette est d'autant plus importante que la population ne peut plus compter sur les jardins potagers des faubourgs régulièrement bombardés depuis avril 1917. Les carences se traduiraient alors par des conséquences physiques plus ou moins graves :

> *« Avec une profonde tristesse je constate l'accroissement de la courbe de la dépression physique, l'augmentation de l'anémie et de son triste cortège. Je ne parle plus de l'amaigrissement il a atteint une limite qui ne saurait être dépassée. »*[258]

À l'appui de ses dires, le maire joint le rapport de deux médecins de la ville qui s'inquiètent

254 C.A.R.A.N. F 23/14 : Rapport du district de Saint-Quentin sur la situation générale en mai 1918.

255 *Ibidem*.

256 C.A.R.A.N.. F 23/14 : Circulaire sur les secours à allouer aux évacués et aux indigents, district de Saint-Quentin, 05/05/18.

257 C.A.R.A.N. F 23/14 : Circulaire à toutes les régions, district de Saint-Quentin, 10/05/18.

258 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier daté du 01/07/18.

également de la sous-alimentation de la population :

> *« On maigrit ; les muscles et les autres tissus perdent de leur tonicité, comme le prouve l'augmentation du nombre de hernies et des ptoses viscérales. pour beaucoup le mécanisme de nutrition n'est plus régulier, l'équilibre des échanges est détruit, les œdèmes périphériques se multiplient et les maladies de peau fourmillent. »*[259]

Suite à ces démarches, le Comité d'alimentation du nord de la France expédie un wagon de denrées supplémentaires – biscuits, lait, lard, conserves de viande, pommes de terre – pour les agglomérations urbaines du district[260].

Même si les sources sont moins nombreuses, d'une part parce que le règlement de la guerre a occulté l'ampleur des disettes et d'autre part parce que les évacuations ont dispersé les archives, il semblerait donc que la situation alimentaire en 1918 soit plus dramatique encore, du fait de la quasi-disparition des jardins. Sans doute également, le sentiment de faim est-il exacerbé par plusieurs années de privations.

L'organisation du ravitaillement est une machine logistique, économique et diplomatique complexe qui repose sur l'action philanthropique de la *Commission for relief in Belgium*. Ce système permet de limiter les inégalités face à l'alimentation qui sont produites par le libre fonctionnement du marché et accentuées par le développent du marché noir. Or, l'activité de la C.R.B. est entravée, non pas tant par l'armée allemande, que par les réticences des Alliés envers des formes de contournement du blocus, puis par la guerre sous-marine qui est engagée à partir de 1917. La période 1917-1918 est alors caractérisée par des crises alimentaires qui revêtent des modalités semblables en Belgique et en Allemagne. Alors que la famine semble aussi grave en Allemagne, il est difficile de considérer cette situation alimentaire comme un des éléments de la violence exercée par l'armée d'occupation.

2.2. AFFRONTER LES ÉPIDÉMIES DES TEMPS DE GUERRE

Anne Rasmussen considère que toutes les conditions sont réunies pour que les épidémies de guerre prolifèrent en 1914 : « longue durée de la guerre, immenses masses d'hommes

259 *Ibidem.*

260 *Ibid.*, courrier du 30/07/18.

accumulées sur des espaces restreints, renouvellement constant des effectifs, diversité des origines géographiques, contact étroit des troupes et danger permanent de contagion interhumaine, déplacement des soldats »[261]. La présence de soldats allemands, de retour du front, logés dans les maisons des civils occupés, est alors un dangereux facteur de contamination. Le risque d'épidémie est d'autant plus fort que la permanence des pénuries durant les quatre ans de guerre entame la résistance physique des habitants. Pour la France non occupée, Anne Rasmussen s'appuyant sur différents travaux statistiques et médicaux, conclut que cette « guerre » contre l'épidémie a été gagnée dans l'armée française.

Qu'en est-il de l'autre côté du front, pour une population victime du blocus allié ? Quelle place occupent les civils dans les politiques sanitaires déployées par l'armée allemande ? Sont-ils aussi bien protégés qu'en France non occupée ? Par ailleurs, les crises alimentaires de 1917 et 1918 se traduisent-elles par une hausse conséquente de la mortalité ? La population civile française paie-t-elle chèrement le tribut de l'occupation comme le prétend Georges Gromaire lorsqu'il parle de « destruction de la race » ?

2.2.1. UNE SUCCESSION D'ÉPIDÉMIES DE 1915 À 1918

L'installation précaire des populations évacuées et la forte concentration de troupes dans les villages ont détérioré les conditions sanitaires dès le début de la guerre. Déjà, en août 1914, la mairie de Laon et l'armée française devaient faire face aux risques d'épidémie, à cause de la désorganisation du service de l'hygiène publique et de la présence de nombreux soldats, risque aggravé par la chaleur. Un plan d'assainissement est alors établi, plan qui demande la participation active des habitants[262]. Les autorités craignent en particulier la propagation de la fièvre typhoïde, maladie provoquée par un bacille de type salmonelle et transmise par les eaux contaminées[263].

Cette menace d'épidémie devient effective après l'invasion, au moment de l'installation des

261 Anne RASMUSSEN, « Du vrai et du faux dans la guerre bactériologique. Savoirs, mythes et représentations des épidémies », *in* Christophe PROCHASSON et Anne RASMUSSEN (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, p. 192.

262 Anaïs ROUQUETTE, mémoire déjà cité, p. 136-139.

263 Anne RASMUSSEN, « À corps défendant : vacciner les troupes contre la typhoïde pendant la grande guerre », *Corps*, 2008/2, n° 5, p. 41.

troupes allemandes. À Laon, 600 « typhiques »[264], essentiellement des soldats allemands[265], seraient soignés dans les lazarets selon Marcel Macon qui sert alors comme infirmier[266]. Jean Marquiset précise qu'ils sont encore présents au Lycée de la Providence où est installée une ambulance, en janvier 1915[267]. On retrouve l'épidémie ailleurs dans le département : à La Selve en novembre 1914[268] et parmi les évacués des communes du front qui sont regroupés à Crécy-au-Mont en novembre et décembre 1914[269]. L'emprise de la maladie est, semble-t-il, moins forte à partir de 1915 mais elle ne disparaît pas totalement du paysage. Louis Le Port signale, à Fresnoy-le-Grand, plusieurs cas de fièvre typhoïde en août 1915[270]. À l'automne 1916, Alice Rousseaux et Henriette Moisson évoquent la présence de malades dans leur commune respective, Viry-Noureuil et Origny-Sainte-Benoite[271]. À l'automne 1917, c'est à Crécy-sur-Serre et Laon que la maladie resurgit[272].

Un tel épisode de fièvre typhoïde, au début de la guerre, n'est pas spécifique à l'armée allemande. Fin 1914, l'épidémie connaît un pic au sein de la VIIIe Armée française, épidémie qui a son corollaire au sein de la population civile avec une mortalité de l'ordre de 40 habitants par jour à Ypres[273]. Mais, la lutte contre la maladie par la vaccination obligatoire des soldats produit des résultats plus que tangibles : alors que la fièvre typhoïde était la cause de 118 décès pour 100 000 hommes fin 1914, elle perd quasiment son caractère létal avec 0,3 décès pour 100 000 hommes en 1917[274].

L'armée allemande prend également au sérieux le danger et cherche à garantir de meilleures conditions d'hygiène à ses soldats en repos dans les villages. Des dispositions dans ce sens sont imposées aux communes dès les premiers mois de guerre[275]. Mais c'est au début de 1915

---

264 Les témoins font fréquemment la confusion entre le typhus et la fièvre typhoïde. Dans le cas décrit par Marcel Macon, il s'agit plus probablement de typhoïdiques que de typhiques.

265 FRAD002 Laon 4 H 129.

266 Marcel MACON, 09/11/14.

267 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 75.

268 Louis-Alphonse MARCQ, 05/11/14.

269 Louis BRUNEHANT, 13/11 et 25/12/14.

270 *Moi, Louis-Joseph Le Port, op. cit.*, p. 53.

271 Alice ROUSSEAUX, 07, 15 et 17/11/16 ; Henriette MOISSON, 28/10 et 14/11/16.

272 Suzanne BECK, 09/10/17 et FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du docteur Larrouy cité par le maire de Laon, dans un courrier au président du Comité d'alimentation du Nord de la France, 01/07/18.

273 Anne RASMUSSEN, « Du vrai et du faux dans la guerre bactériologique. », art. cité, p. 201.

274 Anne RASMUSSEN, « À corps défendant », art. cité, p. 42.

275 Ordre du 31 août 1914 cité dans Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.* et ordre de nettoyer les rues au Catelet, Alice DELABRANCHE, 07/11/14.

que de telles mesures se généralisent. Un système d'enlèvement des déchets est mis en place dans les principales communes[276], les rues comme les latrines doivent régulièrement être nettoyées[277], les fontaines publiques sont inspectées[278] et des recommandations sont faites quant à l'utilisation de l'eau. À Fresnoy-le-Grand, alors que plusieurs cas de fièvres typhoïdes ont été relevés, « ordre est donné de ne boire que de l'eau bouillie, de ne manger des fruits qu'après les avoir fait cuire, etc. »[279]. Et ces situations se répètent à chaque nouveau cas : en 1916, les habitants de Crécy-sur-Serre font à leur tour bouillir l'eau, elle garde néanmoins un goût désagréable. On lui préfère alors le cidre que l'on peut encore se procurer de manière clandestine ou bien on confectionne différents jus de fruit[280]. Les mouches sont également considérées comme un vecteur de propagation de la maladie, la population doit alors tout faire pour éviter leur prolifération en 1916 : il est demandé de couvrir les tas de fumiers de chaux, de combler les flaques, de bien fermer les fosses d'aisance[281]... Il est également interdit de pêcher la grenouille, un prédateur des mouches[282].

Les médecins militaires sont mobilisés pour circonscrire la maladie. À Laon, ils passent dans les maisons pour vérifier les conditions générales d'hygiène et examiner les malades éventuels[283]. Un peu partout, les civils ont accès aux médecins allemands, des consultations leur étant spécialement consacrées. Ces médecins ont ordre de signaler tout malade de la fièvre typhoïde[284], instruction qui ne change pas les habitudes des civils, la déclaration de la maladie étant alors obligatoire en France. En revanche, l'armée ne va pas hésiter à vacciner

276 Ordres du 24/02/15 à Laon, Charles CAILLE ; du 22 et du 30/03/15 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.* ; du 20/07/15 à Rozoy-sur-Serre, Louis PAILLOT.

277 Ordre de nettoyer les latrines à Rozoy-sur-Serre, Achille HÉCART, 31/12/14. L'ordre de nettoyer les rues est régulièrement répété : à Saint-Quentin, le 06/02/15, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op.* cit., p. 111 ; au Catelet, le 10/05/16, Alice DELABRANCHE ; à Pinon, le 08/07/17, B.D.I.C. F delta 1126/11/D.698 ; à Montcornet, le 05/01/17, Paul CLAIRAMBEAU.

278 Inspection des fontaines à Rozoy-sur-Serre, Achille HÉCART, 11/06/15 et au Catelet, Alice DELABRANCHE, 04/01/17.

279 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 53, à la date du 23/09/15.

280 Suzanne BECK, 14/07 et 21/09/16.

281 Avis concernant le danger des mouches, 1916, commandement de Vervins, S.A.H.V.T.

282 Avis que l'on retrouve à Laon, Marcel MACON, 31/03/16 ; Montcornet, Paul CLAIRAMBEAU, 01/04/16 et Rozoy-sur-Serre, Achille HÉCART, 06/04/16.

283 Jean MARQUISET raconte une telle inspection début janvier 1915, *op. cit.*, p. 69.

284 L'Inspection d'Étape d'Hirson annonce que les médecins allemands offrent des consultations aux civils dès le 22/10/14, B.D.I.C. F delta 1126/11/D.698. L'obligation est faite aux médecins de déclarer le « typhus » (plus vraisemblablement la fièvre typhoïde) le 20/10/15 à Origny-Sainte-Benoite, Henriette MOISSON et le 14/11/15 à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.*

toute la population, de manière autoritaire, quand plusieurs cas de fièvre typhoïde sont signalés dans la même commune[285]. En France, le régime libéral de vaccination prévaut, l'obligation de vaccination antityphoïdique ayant tout juste été imposée dans l'armée avec la loi du 28 mars 1914. Mais au déclenchement du conflit, la loi n'a pas encore débouché sur des réalisations concrètes. Les jeunes recrues ne sont systématiquement vaccinées qu'à partir de la fin octobre 1914, les soldats déjà au front le seront au cours de l'année 1915. En revanche, la population civile n'est pas concernée même si, aux yeux des militaires, elle constitue le principal danger de propagation[286]. On voit que les pratiques sanitaires sont poussées plus loin dans la France occupée. La conjonction des mesures d'hygiène et des procédures de vaccination a vraisemblablement porté ses fruits. À Laon, avant que la population ne soit vaccinée, le maire se félicitait déjà de la situation sanitaire :

> *« […] grâce à toutes les mesures d'hygiène qui ont été prises à grand frais depuis 3 ans, il n'y pas eu d'épidémie pas plus qu'il n'y en avait en temps de paix d'ailleurs. »*[287]

Un seul décès dû à la fièvre typhoïde aurait par exemple été relevé entre le 25 janvier et le 25 juillet 1917.

Mais d'autres maladies caractéristiques des temps de guerre[288] peuvent toucher de manière plus sporadique la population civile. La diphtérie fait ainsi son apparition dans les témoignages en 1915 : la maladie prend l'aspect d'une angine qui concerne plus particulièrement les enfants[289], c'est la principale cause de mortalité infantile avant 1914 en France[290]. Justement, c'est un adolescent, Jean Minne, qui en est victime à Plomion :

> *« J'ai de plus en plus mal à la gorge et je n'ai pu dormir car j'avais beaucoup de fièvre et mal partout. »*[291]

285 Au Catelet, seuls les jeunes travailleurs sont vaccinés le 16/01/15, puis toutes les femmes et tous les hommes bénéficient d'une telle mesure le 13/12/16, Alice DELABRANCHE. À Laon, Marcel MACON, le 20/09/17 et le 07/09/18 et à Crécy-sur-Serre, Suzanne BECK, 09/10/17.

286 Anne RASMUSSEN, « À corps défendant », art. cité et « Du vrai et du faux sur la Grande Guerre bactériologique », art. cité

287 FRAD002 Laon 4 H 152 : Courrier du maire au commandant, 29/07/17.

288 Anne RASMUSSEN, « Du vrai et du faux sur la Grande Guerre bactériologique », art. cité.

289 Présentation de la diphtérie sur le site de l'Institut Pasteur. [URL : http://www.pasteur.fr/ip/easysite/pasteur/fr/presse/fiches-sur-les-maladies-infectieuses/diphterie].

290 Anne RASMUSSEN, « Du vrai et du faux sur la Grande Guerre bactériologique », art. cité, p. 201

291 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 40, à la date du 03/04/15.

Le lendemain, des gendarmes viennent dans la maison pour la réquisitionner afin de la transformer en *kasino*. Voyant Jean allongé, ils font venir un médecin militaire qui, inquiet des symptômes, demande conseil auprès d'un collègue :

> *« Tous les deux m'ont à nouveau examiné et ils ont commencé à discuter en parlant si bas que je n'ai pas bien compris ce qu'ils racontaient. Il y avait un mot qui revenait souvent : le mot "diphtérie" .»*[292]

Un des médecins lui fait très vite une piqûre de sérum :

> *« C'est incroyable ! J'ai l'impression d'avoir dormi depuis trois jours, sans arrêt, et je ne me rappelle absolument rien ; c'est comme si j'avais été mort. Maman, qui m'a veillé sans arrêt, vient de me dire comment elle et le jeune médecin avaient été inquiets ; il paraît que je n'ai pas arrêté de raconter des histoires abracadabrantes »*[293].

Le médecin allemand revient le lendemain :

> *« Il m'a expliqué ce que j'avais eu : une angine diphtérique très grave et que je l'avais sans doute attrapée à l'école* [où Jean fait office d'instituteur] *en parlant avec un enfant déjà contaminé. Il y en a plusieurs cas dans Plomion [...] »*[294]

Si Jean Minne l'a échappé belle, c'est grâce à la réaction rapide du médecin allemand envers qui il éprouve d'ailleurs une grande reconnaissance. La présence de médecins militaires dans chaque bourg assure une couverture médicale efficace du territoire. Assez vite, la population locale leur fait confiance, parfois plus qu'aux autochtones, tel cet ami de la famille Minne qui a conseillé de voir un médecin allemand, plutôt que celui du village, si les symptômes persistaient[295]. Les civils occupés profitent ainsi de l'expertise des médecins militaires, davantage informés et formés sur la question des maladies de guerre. À Arrancy, au nord du Chemin des Dames, le théoricien du catholicisme social et maire de la commune, René de La Tour du Pin, âgé de 89 ans en 1914, fait l'éloge du service de santé allemand, contredisant toute hypothèse de « terrorisme » généralisé exercé par l'occupant :

> *« Un service fût très bien fait, même beaucoup plus complètement qu'en temps normal : le service de Santé. Les Allemands en tout très soigneux pour eux-mêmes*

292 *Ibidem*, p. 40-41.

293 *Ibid.*, p. 41.

294 *Ibid*.

295 *Ibid.*, p. 40.

et leurs médecins sont très nombreux et bons. Il y avait des spécialistes qu'on pouvait requérir gratuitement, moyennement un bon, dans les environs […]. »[296]

Des épidémies de diphtérie sont également signalées en décembre 1917 à Rozoy-sur-Serre et Montcornet[297], mais elles semblent plus limitées que celles de fièvre typhoïde. Une autre maladie qui touche plus spécifiquement les enfants, a pu connaître des pics au cours de la guerre : la coqueluche est signalée à Laon en 1918. Le maire demande, de manière préventive, à éloigner des classes les enfants atteints ou pris de quintes de toux[298]. De plus, Madame Minne note qu'au moins cent enfants de Plomion et des environs sont atteints de la gale en septembre 1917. Cette recrudescence de la gale serait provoquée par un manque d'hygiène, du fait de la pénurie de savon, et de la malnutrition[299].

Nous avons présenté l'état de pénurie alimentaire permanent dans lequel vit la majorité de la population occupée. Les carences diverses et variées, le manque de féculents ou la mauvaise qualité du pain peuvent provoquer des diarrhées et des coliques plus ou moins graves, souvent confondues avec la dysenterie. À Crécy-sur-Serre, la famille Beck en ressent les premiers symptômes, douleurs d'estomac et diarrhées, en juin 1915, à la fin de la période de soudure. La dyspepsie, ensemble de douleurs localisées au-dessus de l'estomac, dont est victime Suzanne Beck, se transforme en coliques dont elle rend responsable la mauvaise qualité du pain distribué[300]. De tels épisodes semblent plus fréquents à partir de 1916 à mesure que le régime alimentaire s'appauvrit. Des cas de diarrhées, qualifiées de « cholérines »[301], sont relevés à Saint-Quentin et dans les environs à partir de l'été 1916 : à Thenelles en juillet, à Saint-Quentin entre août et octobre et des entérites sont également notées à Ribemont[302]. Une nouvelle épidémie de « dysenterie »[303] touche les principales localités occupées à partir de

296 René de LA TOUR DU PIN, témoignage et récit conservés aux FRAD002 E dépôt 12 – Arrancy – 4 H 1.

297 Achille HÉCART, 06/12/17 et Paul CLAIRAMBEAU, 06/12/17.

298 Courrier du maire aux instituteurs, 07/09/18, FRAD002 Laon 4 H 114.

299 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 139.

300 Suzanne BECK, 21/06 et 01/07/15.

301 « Affection qui règne souvent pendant le choléra épidémique, qui est caractérisée par une diarrhée ordinairement indolente, et qu'il ne faut jamais négliger », selon le dictionnaire Littré.

302 Henriette MOISSON, 27/07/16 ; Jeanne MARÉCHAL, 29-30/08/16 ; Régina VARLET, 11/09/16 ; A.M.S.Q. 4 H 59, courrier du maire au commandant signalant une épidémie de diarrhées et de dysenterie, daté du 14/10/16 ; FRAD074 4 M 513, P.V. n° 666.

l'été 1917[304]. L'été semble donc propice à de tels maux : les intestins, fatigués par plusieurs mois de diète au cours de la période de la soudure, sont plus vulnérables aux microbes et aux virus. Le docteur Blanquinque, qui avait étudié la fièvre typhoïde avant-guerre[305], constate que c'est entre juillet et septembre 1917 que les maladies furent les plus fréquentes :

> *« C'est pendant les mois de Juillet, Août et Septembre que les diarrhées, dyssenteries, fièvre typhoïde, ont éprouvé la population en 1917. »*[306]

Pour le médecin, ces maladies intestinales auraient été favorisées par l'affaiblissement physique des habitants, suite à la diminution des rations. D'autre part, le pain distribué entraînerait des perturbations gastriques :

> *« Le pain est depuis longtemps de qualité inférieure ; il est grisâtre, et gluant, d'une façon générale et sans par conséquent de défaut de cuisson ou de fabrication ; il digère difficilement et cause des fermentations, des flatulences, de la dyspepsie et de la diarrhée »*[307].

Finalement, le médecin conclut que la faiblesse physique engendrée par le régime alimentaire diminue les possibilités de résistance de l'organisme aux maladies. Ainsi, si le panel de maladies est moins varié qu'en temps de paix, on guérit plus difficilement. Le docteur Blanquinque fait directement le lien entre la malnutrition, une certaine faiblesse physique et les maladies intestinales qui se répandent. Comme lui, les témoins mêlent les symptômes de la fatigue à ceux de la « dysenterie » pour décrire un mal de guerre caractéristique du régime de pénurie prolongé qu'ils subissent. Suzanne Beck a d'abord de la fièvre, son teint devient jaune et son appétit est coupé avant d'avoir des maux de ventre :

---

303 Il est difficile à la seule lecture du témoignage de faire la différence entre la simple diarrhée de la dysenterie, c'est pourquoi nous reprenons le terme de dysenterie avec des guillemets.

304 À Fresnoy-le-Grand en juillet 1917, *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 94 ; à Laon, Marcel MACON, 07, 21 et 23/07/17 : à Crécy-sur-Serre, Suzanne BECK, 06/08/17 et à Montcornet, Paul CLAIRAMBEAU, 01/09/17.

305 Paul BLANQUINQUE, *Fièvres typhoïdes et eaux potables : les eaux de Laon*, Laon, Impr. du Journal L'Aisne, 1904, 43 p.

306 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport cité par le maire de Laon, dans un courrier au président du Comité d'alimentation du nord de la France, 01/07/18.

307 FRAD002 Laon 4 H 152, copie du courrier de Paul Blanquinque reproduit dans le courrier du maire au délégué de la C.R.B., 29/07/17.

« Les maladies d'intestin continuent. Moi je continue à avoir des coliques et j'ai les jambes coupées dès que j'ai été 10 minutes debout. »[308]

Cette fatigue physique associée aux coliques, Suzanne Beck la nommera « mon mal de guerre » qui devient plus fréquent en 1918 :

« Depuis le commencement de décembre mon "mal de guerre" me prenait une fois tous les 8 jours et à partir du 31 décembre c'était tous les deux jours et dans l'intervalle je n'en valais guère mieux car j'étais éreintée. »[309]

De manière générale, beaucoup, s'ils ne sont pas victimes de coliques, souffrent d'une grande fatigue liée à la malnutrition. Marcel Macon en témoigne par exemple :

« Il est des jours ou moi comme les autres suis sans force, me traînant plutôt que marchant. La faim nous tenaille 1 heure après être sorti de table et rien pour l'apaiser. Il faut attendre le repas suivant, n'ayant rien à se mettre sous la dent dans toute une après-midi [...] »[310]

Un autre médecin de la ville de Laon, appelé à se prononcer sur la situation sanitaire de la population civile en juillet 1918, le docteur Larrouy, confirme la présence d'une telle fatigue parmi la population civile :

« Et notre grande maladie à tous, le surmenage. On se fatigue au moindre effort. La nuit ne suffit à reposer l'organisme. »[311]

Cette faiblesse permanente résulterait de l'irrégularité du « mécanisme de la nutrition ». Le médecin estime en outre que cet état physique a des conséquences psychologiques :

« Faut-il enfin vous signaler les atteintes reçues par le système nerveux, insomnies, troubles de la mémoire, affaiblissement de la volonté, instabilité d'humeurs et de caractère, irritabilité, obscurcissement du sens moral, apathie... »[312]

Effectivement, les témoins, du moins ceux qui font un récit de l'intime, évoquent une telle fatigue morale. Déjà, en novembre 1915, Jean Marquiset faisait un tel constat à Laon :

---

308 Suzanne BECK, 24-25-26/07/17 et 06/08/17.

309 *Ibidem*, 13/01/18.

310 Marcel MACON, 07/07/18.

311 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport déjà cité, 01/07/18.

312 *Ibidem.*

> *« Nous sommes tous, à des degrés différents, des neurasthéniques : l'affaiblissement du corps, les souffrances physiques nous ont amené là. »*[313]

À Saint-Quentin, Élie Fleury note, en janvier 1917, que les pertes de mémoire sont de plus en plus fréquentes[314]. À Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck précise les symptômes d'un tel « mal de guerre » :

> *« Nous n'avons plus de mémoire, faisons des exercices pour savoir le jour que nous sommes. »*[315]

Elle parle alors d'un état permanent de demi-conscience : Suzanne Beck a du mal à suivre une conversation dans son entier sans que son esprit vagabonde, elle en oublie même les règles élémentaires de politesse et, à peine viennent-ils d'être annoncés, qu'elle ne parvient pas à se souvenir des nouveaux ordres de l'autorité d'occupation. À cela, s'ajoutent une fatigue et une paresse permanentes :

> *« J'ai tellement la flemme que j'ai traîné mon ouvrage et n'ai été m'habiller qu'à 4 heures passées »*[316].

À Sains-Richaumont, Eugénie Deruelle évoque également une grande fatigue nerveuse en janvier 1917 puis dit, en juin, qu'elle devient paresseuse : elle se fait même violence pour retourner régulièrement à l'église[317]. Henriette Moisson, pourtant bien plus jeune, décrit le même type d'état en mars 1917[318].

Le docteur Blanquinque confirme que fatigue physique et fatigue morale se rejoignent :

> *« La neurasthénie nous envahit à des degrés divers, depuis la simple lassitude morale jusqu'aux formes plus sévères qui ménagent ou atteignent la raison. »*[319].

La faiblesse physique entraînée par les pénuries alimentaires a pu favoriser une forme de dépression larvée, état qui n'est sans doute pas une simple conséquence de la malnutrition mais qui doit sûrement beaucoup à la prolongation indéfinie de l'occupation et son cortège d'espoirs déçus[320].

---

313 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 126.

314 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 240.

315 Suzanne BECK, 15/06/18.

316 *Ibidem*, 14/07/18.

317 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 217 et 399.

318 Henriette MOISSON, 24/03/17.

319 *Ibidem*.

Le régime alimentaire, en plus d'être responsable des coliques et d'une fatigue permanente, fragilise les organismes qui sont attaqués par des maladies bien plus graves. En juillet 1917, le directeur du comité de ravitaillement à Bruxelles tente d'alerter les gouvernements de l'Entente:

> *« La tuberculose, le scorbut et d'autres maladies augmentent dans des proportions effroyables. […] La population ne possède plus aucune force de résistance. Il est impossible qu'elle puisse éventuellement supporter un nouvel hiver avec les rations de famine actuellement en vigueur. »*[321]

Le ton est volontairement catastrophique afin de susciter une réaction de la part des gouvernements. Il est cependant avéré que le scorbut et la tuberculose sont présents parmi la population civile occupée. À Laon, le docteur Larrouy parle, en juillet 1918, de cas de tuberculose, tout en reconnaissant que le nombre de décès ne fut pas très grand[322]. La vulnérabilité serait également plus importante à l'égard des maladies infectieuses, comme les angines, les grippes ou les bronchites[323]. En fait, c'est dans la deuxième moitié de l'année 1918 que les grandes épidémies réapparaissent avec la grippe espagnole. Le prêtre Louis-Joseph Le Port constate en juillet 1918 à Fresnoy-le-Grand :

> *« Tout le monde dépérit et en ce moment sévit dans la population une épidémie (espèce d'influenza). Elle nous est apportée par la troupe qui l'appelle la fièvre espagnole. Jusqu'ici il n'y a pas eu de décès, mais il n'est pas rare de voir des familles complètes alitées en même temps. »*[324]

La grippe devient plus grave au début de l'automne, Madame Minne comptant 14 décès en un mois, de septembre à octobre, à Plomion, commune d'un peu moins de mille habitants en 1915[325]. À Montcornet, le chanoine Paul Clairambeau dénombre 26 morts en deux semaines, entre le 11 et le 25 octobre, essentiellement parmi les évacués regroupés dans la sucrerie[326]. Comme dans le reste de l'Europe, la grippe espagnole commence à faire des ravages à la fin

320 De telles « épidémies » de névrose sont également notées en Belgique. Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.*, p. 236. Voir chapitre 5, 3.3.2. « La menace de l'abattement », p. 725.

321 S.H.D. 7 N 90, note reproduite dans le rapport du Comité de restriction sur la situation alimentaire du territoire français envahi, 07/08/17.

322 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport déjà cité, 01/07/18.

323 *Ibidem.*

324 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 119.

325 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 167.

326 Paul CLAIRAMBEAU, 11-25/10/18.

de la guerre, s'attaquant de préférence aux populations les plus fragiles. La promiscuité dans laquelle doit vivre une grande partie de la population évacuée, à cause des combats, favorise la propagation de la maladie et se traduit par une forte hausse de la mortalité.

2.2.2. ÉVALUER LE NOMBRE DE DÉCÈS

Les épidémies qui frappent la population civile pendant l'occupation ne sont pas nouvelles. L'Aisne a régulièrement été confrontée aux conséquences de la tuberculose, de la fièvre typhoïde ou de la diphtérie[327]. La situation de pénurie et de promiscuité avec les soldats favorisent-elles alors ces maladies ? Surtout, est-il possible d'évaluer l'effet du régime alimentaire sur la santé ? Justement, la simple estimation de la mortalité dans la France occupée est problématique par manque de sources du recensement. En effet, l'occupation a supprimé toute collecte centrale des données d'état-civil, sans compter que les mouvements du front ont fait disparaître un certain nombre d'archives communales. Il faut alors faire avec des sources disparates et partielles.

Les seules données générales sont celles rassemblées par Michel Huber dans sa vaste étude démographique sur la France pendant la guerre. Il parvient à recueillir les chiffres d'état-civil pour les secteurs les plus éloignés du front[328], rendant possible de figurer l'évolution des décès (voir graphique, ci-dessous).

Graphique 8: Évolution du nombre de décès parmi la population civile de 1914 à 1918

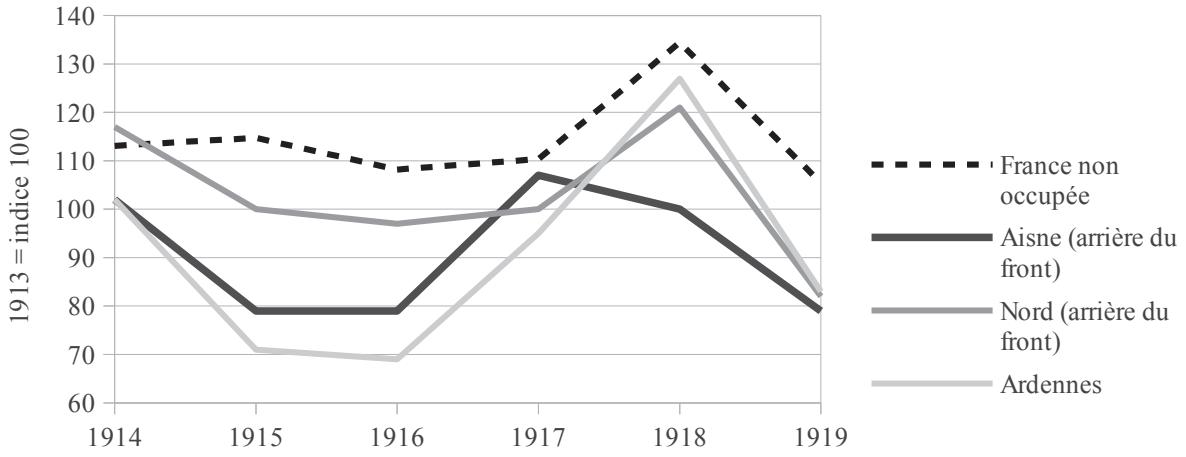

Source : Michel HUBER, La Population de la France pendant la guerre

327 Voir dans le cas de Laon l'ouvrage de Paul BLANQUINQUE, *op. cit.*

328 Michel HUBER, *La Population de la France pendant la guerre*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1931, p. 328-408.

Il ne faut pas se fier à la première impression, si les décès sont moins nombreux dans la France occupée qu'avant-guerre, du moins jusqu'en 1916, c'est la simple conséquence mathématique de la baisse de population en 1914 avec la mobilisation et l'exode. Michel Huber n'ayant pas les chiffres de la population dans les départements occupés, il ne peut calculer le taux de mortalité. L'évolution du nombre de décès n'est pas inintéressante pour autant, elle permet de distinguer trois phases dans la guerre : après une année 1914 marquée par l'invasion, les combats et donc des décès relativement nombreux, ceux-ci diminuent en 1915 et restent à un niveau modéré en 1916. C'est à partir de 1917, les pénuries s'aggravant, que les morts enregistrées atteignent des niveaux inquiétants, supérieurs à ceux de 1913 : alors qu'en France non occupée, les décès sont stables, ils ont augmenté de 35 % dans la partie de l'Aisne étudiée et de près de 38 % dans les Ardennes, entre 1916 et 1917. Dans le Nord, l'augmentation est moindre mais les décès étaient restés à un niveau élevé entre 1915 et 1916, confirmant que les conditions de vie sont plus difficiles dans les grandes villes. En 1918, l'augmentation se poursuit, parallèlement à celle connue dans la France non occupée, sauf dans l'Aisne, l'effet mathématique des évacuations et des rapatriements, suite au retrait allemand en mars 1917, expliquant certainement cette baisse en valeur absolue. Ainsi, la France occupée connaît une première crise sanitaire, avant celle connue en France non occupée en 1918. La grippe espagnole vient ensuite dégrader encore plus cette situation.

Une enquête avait également été menée par le Comité d'alimentation du nord de la France (C.A.N.F.), vraisemblablement en 1918, sur les principales caractéristiques démographiques du district de Vervins-Fourmies, couvrant les deux tiers de l'Aisne occupée[329], la frange ouest du département des Ardennes et les alentours de Fourmies. Il regroupe alors 180 000 habitants[330] (voir tableau, ci-dessous).

329 Seul le Saint-Quentinois en est exclu.

330 C.A.R.A.N. F/23/14, rapport du Comité d'alimentation du nord de la France concernant le district de Vervins-Fourmies, 1918.

Tableau 16: Comparaison entre les taux de mortalité de la population civile, en France et en Belgique, 1913-1918

Évolution du taux de mortalité (en ‰)	1913	1914		1915	1916	1917	1918
		du 01/01 au 31/08	du 01/09 au 31/12				
District de Vervins-Fourmies	19,3	21,5	34,7	21	20,2	27,5	
France non occupée	18,3	20,7		21	19,8	20,2	24,6
Bruxelles	14,5					17	21
Lille	20			27,73	29,26	30,41	41,5
Berlin (femmes uniquement)	12,65	13,18		13,09	12,91	16,29	18,25

Sources : C.A.R.A.N. F/23/14 ; *Annuaire statistique*, 1916-1918 ; Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 152 ; Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT, *op. cit.*

Étant donné que les chiffres de population communale évoluent fortement au cours de la guerre avec la mobilisation et les déplacements de population et ne sachant pas sur quelle estimation de la population communale ces taux ont été calculés, on doit rester prudent dans les comparaisons possibles[331]. À première vue, il semblerait que le taux de mortalité dans le district de Vervins-Fourmies connaisse un pic dans les premiers mois de guerre : il résulte des combats de l'invasion, mais également de l'épidémie de fièvre typhoïde signalée par de nombreux témoins. À partir de 1915, le taux reste très proche de celui de la France non occupée et à niveau bien inférieur à celui relevé à Lille. Cela confirme bien que la situation alimentaire et sanitaire est bien plus difficile dans les grandes villes industrielles, et en particulier dans l'agglomération lilloise. La situation de Bruxelles apparaît en revanche comme plus favorisée. C'est d'ailleurs un thème qui revient fréquemment dans les études de l'occupation pour signifier que celle-ci fut plus dure en France[332]. Or, cette plus faible mortalité était déjà nettement perceptible en 1913. Il est cependant avéré que la hausse de la mortalité est plus sensible dans le district de Vervins (35 % d'augmentation entre 1913 et 1917) qu'à Bruxelles (17 %), mais les caractéristiques démographiques sont également différentes, la mobilisation ayant été d'ampleur bien moindre en Belgique, la population masculine en pleine force de l'âge y est vraisemblablement plus nombreuse qu'en France occupée où la population âgée est surreprésentée[333].

Comme dans l'étude de Michel Huber, c'est à partir de 1917 que le taux de mortalité connaît une nouvelle hausse. La France occupée est alors confrontée à une première grande crise

331 Benoît MAJERUS insiste sur les limites des taux de mortalité calculés sur l'agglomération de Bruxelles, « La mort à Bruxelles, 1914-1918 », *C.H.T.P.-B.E.G.*, n° 15 / 2005, p. 67.

332 Voir en particulier Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 157 et Philippe NIVET, *La France occupée*, *op. cit.*, p. 183.

333 Voir 1.2.2. « Le poids des inactifs dans la population totale », p. 197.

alimentaire tandis que se multiplient les maladies infectieuses. Le rapport du C.A.N.F. sur le district de Vervins-Fourmies précise ainsi que les décès imputables à la tuberculose « diminuent légèrement en 1914 et 1915 pour augmenter en 1916 et atteindre 19,4 pour 10 000 en 1917 », contre 12,6 pour 10 000 en 1913[334]. La mortalité liée à la tuberculose reste normale, au niveau de la moyenne nationale, jusqu'en 1916 : c'est en 1917 que la situation se dégrade alors qu'à Lille, la hausse de cette mortalité a commencé dès 1915 (voir tableau, ci-dessous).

<u>Graphique 9:</u> Évolution de la mortalité liée à la tuberculose en France, 1913-1918, pour 10 000 habitants

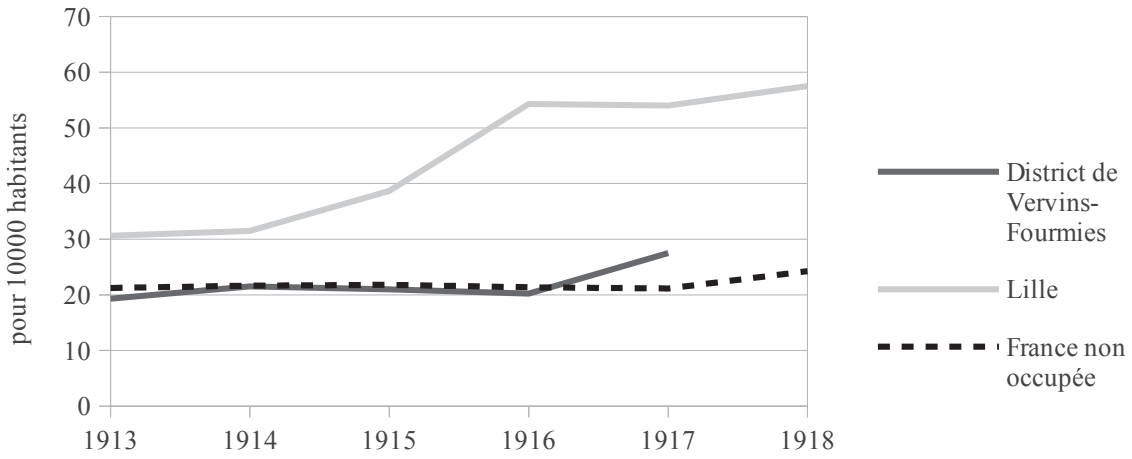

Source : C.A.R.A.N. F/23/14, Annuaire statistique, et Paul COLLINET et Paul STAHL, op. cit., p. 153

L'augmentation peut s'expliquer par les pénuries que connaissent les civils en 1917. Le manque de charbon pour le chauffage a par exemple favorisé les affections pulmonaires. Et le docteur Larrouy estime que, du fait de l'affaiblissement physique, l'évolution de la tuberculose est plus rapide qu'en temps ordinaire.

Un tel affaiblissement favoriserait également la mortalité de maladies plus bénignes : le docteur Blanquinque avertit le maire, en juillet 1917, que les patients de l'hôpital, fragilisés par la diète, meurent en juillet 1917 de diarrhée et dysenterie ; il dénombre 12 morts en un mois à cause d'un tel mal[335]. L'inspecteur départemental de l'Assistance Publique évoque également « une indisposition de l'appareil digestif se manifestant, dans le début, par une diarrhée intense, rebelle à tout traitement, pour dégénérer ensuite en une dysenterie souvent mortelle », touchant la population civile entre juillet et septembre 1917[336].

334 C.A.R.A.N. F/23/14, rapport du Comité d'alimentation du nord de la France, déjà cité.

335 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport déjà cité.

336 FRAD002 Laon 4 H 156 , rapport déjà cité.

Les données pour 1918 sont manquantes, mais on peut supposer une progression comparable à celle que l'on constate à Lille ou Bruxelles. La diminution des décès dans l'Aisne entre 1917 et 1918, d'après les chiffres collectés par Michel Huber, est sûrement la conséquence d'une baisse de la population totale du département occupé, il est probable que le taux de mortalité, lui, ait en revanche augmenté. Par conséquent, la trajectoire démographique du district de Vervins-Fourmies se rapproche de celle de Berlin, avec un taux de mortalité proche du niveau d'avant-guerre en 1915 et 1916, puis une forte hausse en 1917 (36 % pour le district de Vervins-Fourmies et 26 % pour Berlin). En effet, à cause de la diminution de la ration alimentaire et des carences dans la prise en charge médicale, les maladies font davantage de ravages dans la capitale allemande, en particulier la tuberculose qui touche plutôt les populations plus jeunes[337].

Le rapport de la C.A.N.F. autorise une analyse à une échelle plus fine, en comparant le taux de mortalité pour les neuf régions composant le district. On peut distinguer les régions consacrées à l'agriculture, situées à l'est et au nord-est de Laon, de part et d'autre de la limite avec les Ardennes, constituées de bourgs et de villages. Et celles marquées par une économie reposant sur une industrie rurale associée à une agriculture davantage tournée vers l'élevage, de part et d'autre de la limite avec le Nord, organisées autour de petites villes telles Hirson, Vervins ou Fourmies. La ville de Laon, constituant une région à elle seule, forme une troisième catégorie. Or, les taux de mortalité évoluent de la même manière dans les régions rurales, qu'elles soient structurées autour de petites villes industrielles ou non (voir graphique, ci-dessous) alors que la ville de Laon se distingue nettement avec des taux de mortalité de deux à trois fois supérieurs à ceux des régions voisines. Cela renvoie en partie à des inégalités anciennes : en 1913, le taux de mortalité à Laon était déjà plus de deux fois supérieur à celui des campagnes. Cela peut s'expliquer par une plus grande fragilité des populations urbaines, mais surtout par la tradition hospitalière de Laon. La ville compte en effet trois établissements : l'hôpital installé sur l'emplacement de l'abbaye Saint-Martin avec un hospice qui lui est rattaché, tandis qu'un second hospice est situé dans le quartier de Montreuil[338].

337 Catherine ROLLET, « The 'other war' II : setbacks in public health », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT, *op. cit.,* p. 456-486 et Jay WINTER, « Surviving the war : life expectation, illness, and mortality rates in Paris, London, and Berlin, 1914-1919 », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT, *op. cit.,* p. 487-523.

338 Jean-Claude VERNEREY, *La vie hospitalière à Laon des origines à nos jours*, mémoire de fin d'assistanat, École Nationale de la Santé Publique, septembre 1978, 126 p.

Diagramme 25: Évolution du taux de mortalité dans le district de Vervins-Fourmies, 1913-1917

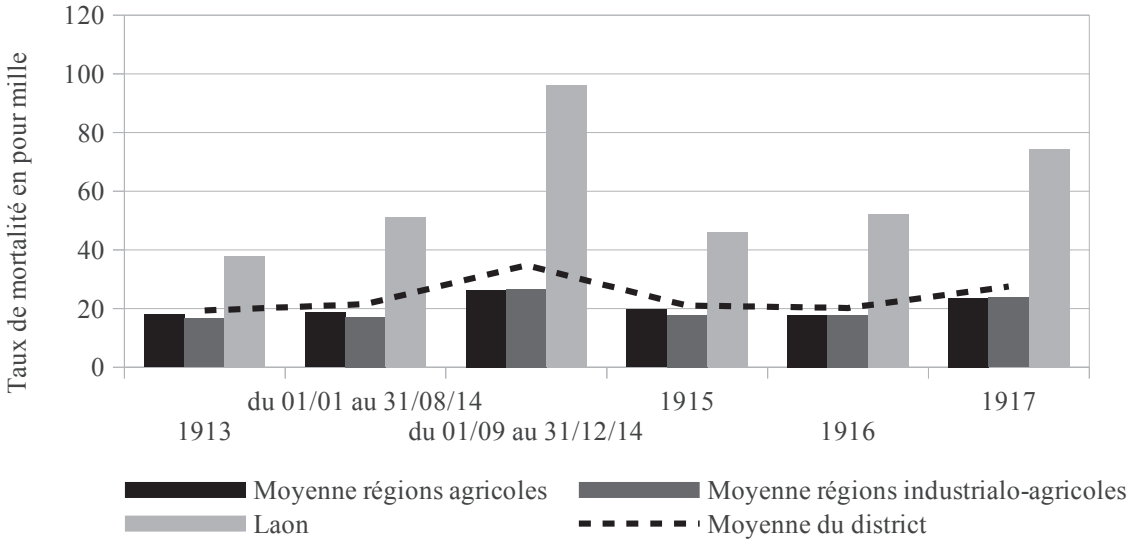

Source : C.A.R.A.N. F/23/14

Mais, l'écart se creuse entre la préfecture et les campagnes alentours : les taux de mortalité dans la ville de Laon atteignent de très hauts niveaux, supérieurs même à ceux de Lille. En fait, c'est la production même de tels chiffres qui pose question. Ainsi, la comparaison avec le relevé qui peut être fait en épluchant l'état-civil de la ville de Laon montre certaines différences (voir diagramme, ci-dessous).

Diagramme 26: Évolution du taux de mortalité à Laon, 1913-1918

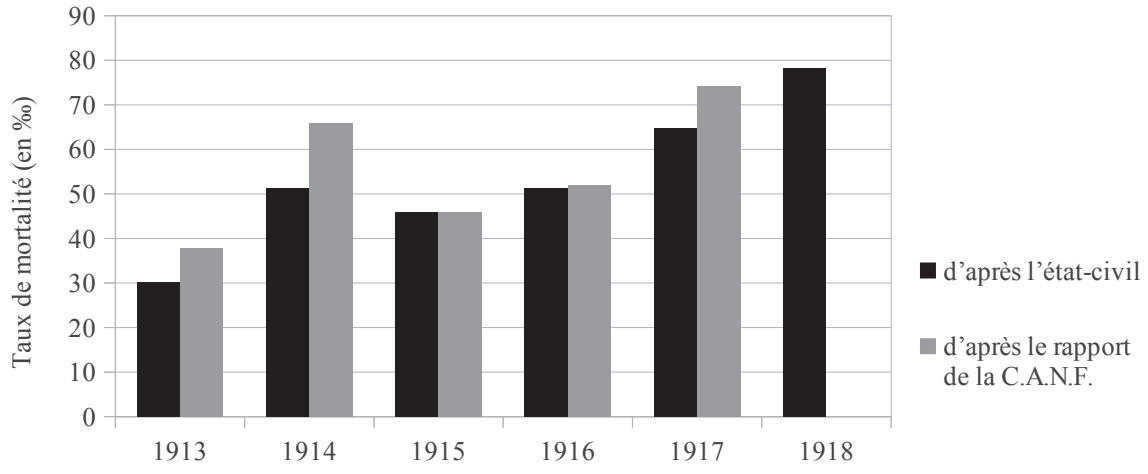

Source : C.A.R.A.N. F/23/14 et état-civil de la ville de Laon

Si on retrouve les mêmes chiffres pour la première partie de 1914, 1915 et 1916, les résultats divergent pour 1913, la fin de 1914 et 1917. Les indications d'état-civil permettent de comprendre l'écart constaté en 1917 : le taux de mortalité s'élèverait à 65 ‰ d'après l'état-civil contre 74 ‰ pour le rapport du C.A.N.F. Or, nous parvenons à ce taux de 74 ‰ en comptant tous les décès s'étant produits dans la ville, c'est-à-dire en incluant les décès de prisonniers de guerre français, russes et des travailleurs belges des Z.A.B[339]. On peut supposer que les taux de mortalité calculés pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 1914 prennent en compte tous les décès survenus dans la commune, même ceux des nombreux soldats blessés recueillis dans les diverses ambulances installées. Les taux de mortalité donnés par le rapport du C.A.N.F. sont donc à prendre avec prudence puisqu'ils mêlent morts civils et morts militaires. Les hôpitaux et les principaux camps de prisonniers de guerre étant concentrés en ville, le rapport a tendance à exagérer le clivage ville-campagne.

Les données de l'état-civil de Laon confirment en outre la hausse du taux de mortalité en 1918 : on passe de 65 ‰ en 1917 à 78 ‰ en 1918, contre 30 ‰ en 1913, d'où une augmentation de 160 % entre 1913 et 1918.

Mêmes corrigés, ces chiffres n'en demeurent pas moins très élevés, beaucoup plus que ceux de Lille. On comprend alors mieux les alertes qu'a adressées le maire, à plusieurs reprises en 1917 et 1918, auprès de la C.R.B. Le cas de Laon semble toutefois assez atypique en regard du reste du district ou même de Saint-Quentin. En effet, dans cette dernière localité, le taux de mortalité est inférieur, en 1915 et 1916, à ce qu'il était en 1913. Du fait de l'évacuation de la ville en mars 1917, nous ne pouvons en revanche pas établir de comparaison pour les deux années terribles que sont 1917 et 1918. À Laon, non seulement le taux de mortalité est plus élevé qu'à Lille ou Bruxelles, mais encore il augmente plus rapidement : entre 1913 et 1918, il y est multiplié par 2,5 contre 2 à Lille et 1,5 à Bruxelles. Il faut voir là la spécificité d'une ville située à proximité du front et soumise à de nombreux bombardements à partir de 1917[340].

Les décès ne sont pas tous dus aux mauvaises conditions alimentaires. Pour le 1er semestre de 1918, les archives communales conservent des données précises sur les décès survenus (voir diagramme, ci-dessous).

339 *Zivilarbeiterbataillonen* : Bataillons de travailleurs civils.

340 Les bombardements auraient fait une soixantaine de morts et 80 à 90 blessés d'après Henri PASQUIER, *op. cit.*, p. 71.

<u>Diagramme 27:</u> Les différents types de décès à Laon, de janvier à juin 1918

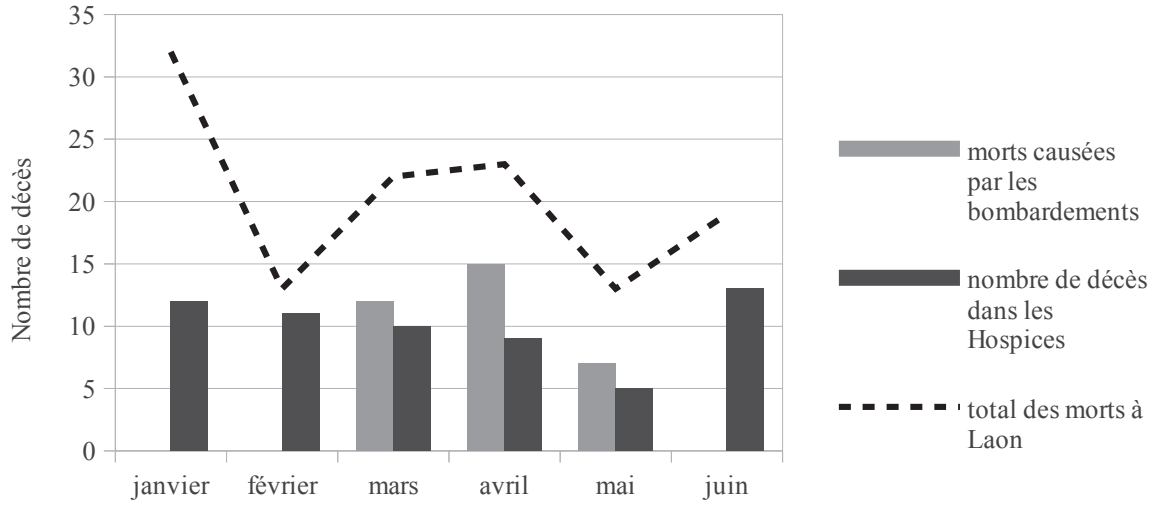

Source : FRAD002 Laon 4 H 114

Ces chiffres indiquent bien que la mortalité à Laon est aggravée par deux facteurs principaux. Tout d'abord, selon les mois, les décès survenus dans les Hospices comptent pour un tiers à plus des 4/5 des décès mensuels[341]. Déjà, en 1917, un rapport envoyé à la C.R.B. certifiait que le taux de mortalité en ville était de 30,55 ‰ au cours du premier semestre alors qu'il atteignait 106,19 ‰ parmi les malades de l'hôpital[342]. Les principales causes de décès seraient dues à la dysenterie et à la diarrhée. La situation n'est guère meilleure à l'Hospice dont le vice-président évoque à la même date une situation de famine, l'approvisionnement en denrées se limitant au ravitaillement par la C.R.B[343]. Il est donc indéniable que la concentration des établissements hospitaliers dans la préfecture participe pour une bonne part à la forte mortalité observée.

De plus, entre mars et mai, les bombardements ont doublé le nombre de morts en ville. Le graphique met bien en exergue la particularité de Laon, à la fois ville proche du front et ville hospitalière, qui permet d'expliquer une mortalité bien supérieure à ce que l'on trouve ailleurs, dans l'Aisne occupée ou même à Lille.

Le taux de mortalité dans les régions rurales plus éloignées du front s'explique en revanche

341 La ville compte, depuis l'Ancien Régime, un hospice et un Hôtel-Dieu, à l'emplacement de l'abbaye Saint-Martin, sur le plateau, et, depuis l'Empire, un hospice départemental dans les faubourgs, à Montreuil, ancien dépôt de mendicité. Jean-Claude VERNEREY, mémoire déjà cité.

342 FRAD002 Laon 4 H 152, courrier du maire au délégué de la C.R.B., 29/07/17.

343 *Ibidem*, courrier du vice-président de l'Hospice au maire, 10/07/17.

davantage par les pénuries alimentaires qui se font cruellement sentir à partir de 1916 et surtout en 1917. En effet, le taux de mortalité en 1915 et 1916 reste dans les normes d'avant-guerre. Même si la population occupée est différente du temps de paix, si elle comprend en particulier des proportions plus importantes de personnes âgées et d'enfants, naturellement plus vulnérables, les conditions de vie en 1915 et 1916 restent correctes avec la mise en place d'un ravitaillement égalitaire et, dans beaucoup de communes, la distribution d'allocations aux populations démunies. Puis, en un an, de 1916 à 1917, le taux de mortalité croît de 33 %. On retrouve donc la particularité d'une dernière période de l'occupation marquée par deux crises alimentaires successives, se traduisant par une forte hausse du taux de mortalité, causée en partie par des maladies infectieuses plus souvent mortelles. Comme dans le cas de la Belgique étudié par Peter Cholliers et Frank Daelemans, la corrélation entre taux de mortalité et pénurie alimentaire est très importante[344]. Finalement, ce qui a le plus altéré la vie des civils occupés, ce n'est pas tant l'autoritarisme de l'occupant que le blocus maritime, faisant surgir des pénuries, aggravées par la guerre sous-marine à outrance et les réticences des gouvernements alliés à accorder des facilités à la C.R.B.

2.2.3. LES PLUS FRAGILES, PRINCIPALES VICTIMES DES PÉNURIES

Tout le monde n'est pas égal devant la maladie et nous avons déjà souligné que les témoins ont l'impression que ce sont les plus fragiles, en particulier les personnes âgées, qui en sont victimes[345]. Nous savons également que celles-ci sont les premières victimes des pénuries du temps de guerre : leur mortalité augmente à Paris, Londres, mais surtout à Berlin à partir de 1916[346]. Benoît Majerus a également montré qu'à Bruxelles, la mortalité des plus de 60 ans a progressé plus rapidement que celle de l'ensemble de la population[347]. Pourtant, les données de l'état-civil de Laon révèlent que la part des plus de 60 ans parmi les décès est inférieure à ce qu'elle était avant-guerre : alors qu'ils représentaient plus de la moitié des morts en 1913 (51,83 %), les plus de 60 ans sont de moins en moins nombreux parmi les décès enregistrés. Nous n'avons retenu que les années 1916 à 1918, les données sont manquantes pour l'année

344 Peter SCHOLLIERS et Frank DAELEMANS ont calculé que les baisses des importations de denrées comptaient pour moitié dans l'augmentation des décès en 1917 et 1918, « Standards of living and health in wartime Belgium », *in* Richard WALL et Jay WINTER, *op. cit.*, p. 239.

345 Voir p. 230 et suivantes.

346 Catherine ROLLET, art. cité.

347 Benoît MAJERUS, art. cité, p. 66.

1915 et l'année 1914 étant peu significative à cause des confusions qui ont pu être commises entre morts de soldats soignés en ville, morts d'évacués et morts d'habitants (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 28:</u> Part des plus de 60 ans parmi les décès enregistrés à Laon, 1913-1918



Source : État-civil de Laon

Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les rapatriements profitent en premier lieu aux plus âgés[348]. Il est alors possible que la proportion des plus de 60 ans dans la population totale ait diminué. En réalité, le taux de mortalité des personnes âgées a pu, lui, croître. L'inspecteur départemental de l'Assistance Publique indique par exemple que l'épidémie de dysenterie en 1917 a frappé « de préférence les enfants et les vieillards »[349]. À Plomion, Madame Minne note en janvier 1918 :

> *« Depuis quelque temps, la mort frappe à coups redoublés chez les vieillards : privation, solitude, mauvaises conditions de vie, etc. en sont les causes... »*[350]

Et de nouveau, au mois de mai, elle indique que les personnes âgées « tombent comme des mouches »[351]. Par manque de données complémentaires, il apparaît toutefois difficile de conclure sur ce point.

Une autre idée est également véhiculée à propos de la mortalité, elle concerne cette fois les plus jeunes. Paul Collinet et Paul Stahl constatent qu'à Lille, la mortalité infantile est très

348 Voir p. 185.

349 4 H 156, rapport déjà cité.

350 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 148.

351 *Ibidem*, p. 156.

faible :

> *« La raison de cette diminution se trouve dans le double profit tiré par les nouveaux-nés, d'une part, de l'allaitement maternel, d'autre part, de l'emploi du lait concentré fourni par les Comités hispano-américain* [la C.R.B.] *et hollandais, et préférable au lait frais de qualité souvent inférieure. »*[352]

Effectivement, la part des nourrissons dans les décès recule à Laon au cours de l'occupation (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 29:</u> Part des nourrissons de moins d'un an dans les décès à Laon, 1913-1918



Source : État-civil de Laon

Mais, plus qu'à une amélioration des conditions d'allaitement, cette baisse est avant tout due à une forte diminution des naissances à cause des départs des hommes. Par ailleurs, malgré la baisse de la natalité, on constate que les décès des nourrissons sont plus nombreux en 1916 qu'en 1913. Les données relatives au district de Vervins-Fourmies confirment en fait une aggravation de la mortalité infantile (voir diagramme, ci-dessous) :

352 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 153-154.

<u>Diagramme 30:</u> Évolution du taux de mortalité infantile dans le district de Vervins-

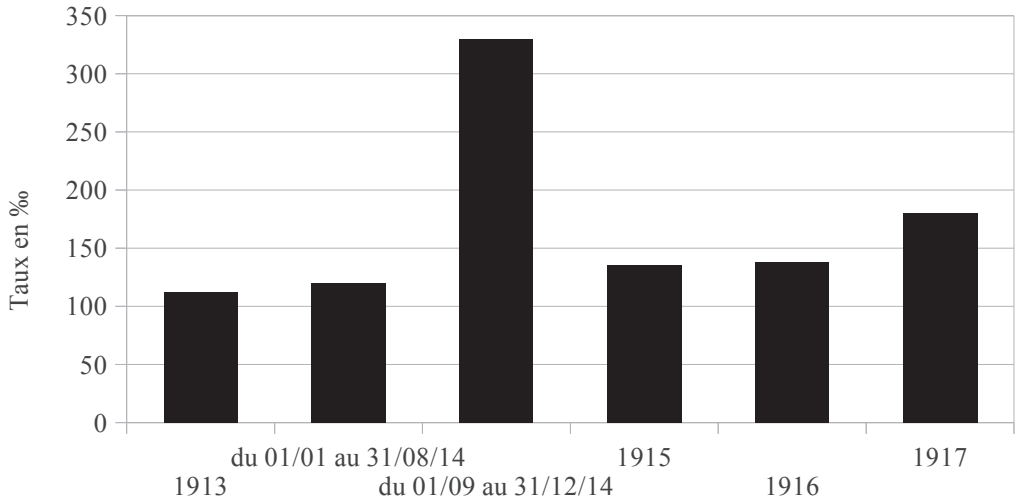

Source : C.A.R.A.N. F/23/14

Fourmies, 1913-1918

La mortalité infantile connaît un taux très inquiétant dans les premiers mois de l'occupation : les nourrissons semblent être les principales victimes des combats, des déplacements des populations et des installations souvent précaires des évacués : le taux est pratiquement multiplié par 3 par rapport à la situation d'avant-guerre. À partir de 1915, il se stabilise à un niveau 20 % supérieur à ce qu'il était en 1913, puis en 1917, il connaît une nouvelle progression, plus rapide que celle du taux de mortalité de l'ensemble de la population.

Pourtant, comme le notaient Paul Collinet et Paul Stahl, le ravitaillement organisé par la C.R.B. favorise les nourrissons, les enfants et les familles nombreuses. En effet, chaque habitant reçoit la même ration quel que soit son âge : les femmes qui allaitent peuvent alors bénéficier d'une nourriture plus abondante qu'une femme seule. D'autre part, la C.R.B. réserve le lait aux enfants et aux vieillards, lait qui, d'après Paul Collinet et Paul Stahl, est mieux conditionné qu'en temps de paix. Enfin, les enfants ont régulièrement droit à des distributions supplémentaires de biscuits[353].

Jay Winter a montré qu'à Berlin et Paris, le taux de mortalité infantile augmente également à partir de 1916, essentiellement à cause de la hausse du taux de mortalité des enfants illégitimes dont les naissances sont bien plus importantes, en valeurs relatives, qu'avant-

353 *Report on the relief work in the north of France from April 1, 1915 to December 31, 1916*, London, Commission for Relief in Belgium, 1917, p. xxviii et xlviii.

guerre. À Berlin, les maladies respiratoires, comme la tuberculose, et la rougeole sont également plus fréquentes. En revanche, grâce à une meilleure prise en charge de la petite enfance par le secteur public, la mortalité liée à des problèmes de nutrition est en baisse[354]. On retrouve là des facteurs de la mortalité infantile qui ne sont pas très différents de ceux qui se dessinent dans le district de Vervins-Fourmies : progression des maladies infectieuses, hausse relative des naissances illégitimes[355] en même temps que des efforts sont faits pour améliorer l'alimentation des nourrissons.

À Lille, le professeur Calmette a également étudié les conditions sanitaires des enfants au-delà d'un an et son constat est alarmant. À cause d'un manque de protéines animales, les jeunes Lillois connaîtraient un arrêt de croissance précoce : 80 % des 12-13 ans ont un poids et une taille jugés insuffisants et 65 % des jeunes filles de 16 à 18 ans, issues des familles ouvrières, ne seraient pas réglées[356]. Si les conditions alimentaires et sanitaires semblent avoir été moins dramatiques dans l'Aisne occupée, il est cependant très probable que les enfants aient plus souffert des malnutritions que les adultes dans la force de l'âge.

Enfin, nous avons déjà relevé que les personnes isolées, en particulier les travailleurs civils envoyés en colonnes, souffrent de conditions de vie pénibles avec des rations alimentaires insuffisantes. Cela se traduit également par un taux de mortalité élevé. Le secrétaire général de la mairie de Saint-Quentin indique ainsi devant le Commissariat spécial aux rapatriés qu'un tiers des 300 jeunes gens déplacés à Mouzon dans les Ardennes, pour construire une voie ferrée en novembre 1916, serait décédé[357]. Ce chiffre apparaît exagéré : à titre de comparaison, le taux de mortalité parmi les travailleurs déplacés belges, déjà très élevé, est de 2 %[358]. Élie Fleury confirme cependant que ceux qui sont rentrés à Maubeuge, étaient très malades, d'autres auraient « succombé à la suite des durs travaux qui leur furent imposés »[359]. La mortalité est également très importante au sein du bataillon de travailleurs civils belges internés à Laon (Z.A.B. 7) entre 1916 et 1917. D'après une délibération du Conseil municipal de l'après-guerre, 50 civils parmi les 1 500 que comptait le bataillon, sont morts à Laon, en 6 mois, soit un taux de mortalité de 4 %. Et près de la moitié d'entre eux sont décédés entre

354 Jay WINTER, « Surviving the war », art. cité.

355 Voir chapitre 6, 2.3.2. « Les amours franco-allemandes », p. 862.

356 Données de l'étude du professeur Calmette citées par Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*

357 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3507.

358 Fernand PASSELECQ, *op. cit.*

359 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1728.

décembre 1916 et février 1917[360].

Les personnes évacuées font aussi partie des catégories fragilisées à cause des conditions très précaires dans lesquelles se font les déplacements et les nouvelles installations. Louis Brunehant témoigne des nombreux décès qui touchent la petite communauté des réfugiés des communes du front à Crécy-au-Mont en novembre-décembre 1914. Sur les quelque 300 personnes que compte cette communauté, il note 6 décès entre le 1er novembre et le 2 décembre, dont 5 « vieux » et un enfant[361]. Sans doute, la promiscuité favorise-t-elle la diffusion des maladies tandis que le régime alimentaire réduit rend les personnes âgées encore plus vulnérables. La description que fait le curé Louis-Joseph le Port de l'évacuation de Fresnoy-le-Grand, en août 1918 est encore plus dramatique. Il évoque ainsi l'arrivée des habitants à Boué, à 25 kilomètres au nord-est de là :

> *« De tous côtés on n'entend parler que de malades et de décès. Mon ampoule aux saintes huiles que je porte toujours sur moi, ne m'a jamais été plus utile. On me réclame de tous côtés ; le temps qui me reste en dehors des enterrements est employé à la visite des malades ; il y en a partout. »*[362]

En effet, la commune a été évacuée alors que la grippe espagnole commençait à se répandre et que le « typhus »[363] et la dysenterie réapparaissaient. Le 21 octobre, le prêtre en est à son 22ème enterrement de Freynoisien[364] ; les victimes sont des habitants qui n'ont pas pu poursuivre plus loin le voyage et qui, comme Louis-Joseph Le Port, sont restés à Boué, dont beaucoup de personnes âgées.

Lors de l'évacuation de Saint-Quentin, ce sont également les plus fragiles qui succombent lors du déplacement. Le vice-président de l'Hospice de Saint-Quentin, M. Feuillette, indique au Commissariat spécial des Rapatriés à Évian que, suite à leur transfert à Maubeuge, 84 malades sur 198 sont décédés entre le 7 mars et la fin mai de 1917, « vieillards ou tuberculeux qui n'ont pu supporter le nouveau régime »[365]. Mais, selon l'industriel René Jourdain, cette hécatombe serait en partie due à l'incurie de M. Feuillette :

---

360 FRAD002 Laon 1 D 58, compte-rendu du conseil municipal du 25/03/20.

361 Louis BRUNEHANT, 01, 02, 08, 16, 27/11 et 02/12/14.

362 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 126.

363 Sûrement la fièvre typhoïde.

364 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.*, p. 127.

365 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1917.

« L'organisation des malades de nos hospices évacués à Maubeuge est désastreuse. FEUILLETTE ne s'occupe de rien que de jouer aux cartes avec MARTIN et TOPIN – en huit jours il y a eu 19 décès de ces pauvres gens. »[366]

La promiscuité et la malnutrition ont donc constitué un terreau favorable pour les épidémies. Celles-ci ont fait leurs principales victimes parmi les plus fragiles : nourrissons, enfants, personnes isolées et sûrement personnes âgées. Toutefois, les conditions sanitaires restent correctes jusqu'en 1916, grâce au ravitaillement assuré par la C.R.B. mais aussi grâce à la présence de nombreux médecins militaires compétents et grâce à des mesures sanitaires prises par l'occupant. L'armée allemande, ayant à cœur de préserver la santé de ses soldats, s'est par conséquent souciée de celle des civils occupés, chez qui sont logés les soldats.

La situation sanitaire change avec les deux crises alimentaires de 1917 et 1918 : la mortalité augmente alors à des niveaux supérieurs à ceux connus avant-guerre. C'est particulièrement sensible en ville où les difficultés d'approvisionnement sont plus grandes. La situation n'étant guère différente de celle que connaît l'Allemagne, les civils ne semblent pas avoir été sacrifiés par l'occupant : comme les Allemands, ils sont victimes des conséquences du blocus et de la guerre sous-marine. La comparaison avec d'autres sociétés belligérantes en 1914-1918 ne permet donc pas de déceler la preuve d'une politique délibérée de l'occupant visant à « brutaliser » la population civile ennemie. La lecture de l'occupation suivant le seul paradigme de la confrontation apparaît donc bien insuffisante pour rendre compte des conditions de vie des habitants, comme elle apparaît inadéquate pour décrire les relations de pouvoir nouées entre commandants et maires.

366 René JOURDAIN, 19/03/17.

PARTIE 2 :

LES MAIRES FACE À L'OCCUPANT. ADMINISTRER AVEC L'ENNEMI LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Après avoir posé notre regard au niveau du département et de l'ensemble de la France occupée pour donner les caractéristiques du nouvel ordre militaire instauré, il apparaît pertinent de placer l'objectif au niveau communal. C'est en effet à cette échelle locale que l'on trouve la dernière autorité politique civile restée à son poste après l'invasion : le maire. Autour de lui, les configurations politiques et sociales sont redessinées par l'installation de nouvelles instances de contrôle, avec les commandants et les inspecteurs d'Étape. Le maintien de l'ordre social repose alors sur l'interaction entre ces deux lieux de pouvoirs : le pouvoir civil légal et le pouvoir militaire légitimé par le contexte d'occupation.

L'enjeu est alors pour l'autorité d'occupation de s'assurer d'un contrôle du territoire et d'une population *a priori* hostiles. Pour cela, elle a besoin de relais qui puissent faire connaître les ordres et veiller à leur application : ces relais, comme en 1870, sont justement les maires. Entre les municipalités et le commandant allemand se nouent alors des relations complexes, souvent conflictuelles, plaçant les édiles dans une situation inconfortable : à la fois, représentants de l'État français dans les territoires occupés et auxiliaires de l'autorité allemande. Étudier ce positionnement paradoxal mais essentiel dans l'échelle de commandement permet alors de comprendre les nouvelles configurations créées par l'occupation.

En outre le contexte de pénurie et la disparition de la tutelle étatique conduisent les municipalités à investir de nouveaux champs de compétences, renforçant le contrôle social et politique des édiles sur la population locale. Pour le ravitaillement, pour trouver un emploi, pour leurs revenus, les habitants dépendent désormais des choix effectués par les conseils municipaux. Les nouvelles attributions des municipalités contribuent alors à renforcer des solidarités anciennes mais peuvent susciter également des clivages nouveaux. La configuration sociale à l'intérieur des communautés locales est ainsi redessinée.

CHAPITRE 3 : DES MAIRES AUX ORDRES DE L'OCCUPANT ?

Limiter l'étude de l'organisation administrative de l'occupation aux seules décisions prises par l'autorité allemande contribuerait à donner une vision trompeuse de la réalité dans laquelle ce qui serait souhaité par l'occupant correspondrait à la réalité vécue, où la prescription serait confondue avec la pratique et, par conséquent, où l'aspect autoritaire serait exagéré. C'est en procédant ainsi que des historiens ont pu assimiler l'occupation à un régime de terreur[1]. Or, la sociologie des organisations a insisté sur le fait que le processus de production d'une règle nécessite la mobilisation d'acteurs qui se l'approprient, la transforment ou la pervertissent[2]. Ce qui est essentiel, n'est pas tant la décision prise au sommet que les interactions des différents agents chargés de la mettre en œuvre et aboutissant à des résultats différents de ceux attendus.

De même, dans le champ historique, la connaissance du système totalitaire a été renouvelée par l'étude des acteurs de ce système. Nicolas Werth a, par exemple, montré que l'encadrement de la société par le parti communiste stalinien n'a jamais été ni très efficace ni total. Et c'est, selon lui, parce que les cadres du parti avaient conscience de la faiblesse d'un tel encadrement qu'ils se sont engagés dans des politiques brutales visant à forcer l'obéissance. Les recherches qui ont été initiées dans son sillage, ont alors permis d'expliciter les diverses stratégies de contournement et de survie auxquelles avaient recours les citoyens soviétiques[3].

Ces conclusions sont-elles transposables à l'administration allemande des départements occupés, au cours de la Première Guerre mondiale ? Difficile de répondre quand la question de la participation des édiles autochtones à l'administration des territoires occupés a longtemps été marginalisée dans l'historiographie[4]. Georges Gromaire esquisse par exemple

---

1 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 52 et Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 373.

2 Voir, Introduction, p. 22.

3 Nicolas WERTH, « "Cher Kalinouchka…": lettres paysannes à Kalinine, 1930 » *in* Martine GODET (éd.), *De Russie et d'ailleurs. Feux croisé sur l'Histoire*, Paris, Institut d'Etudes slaves, 1995, p. 233-243. et *La Terreur et le désarroi*. *Staline et son système*, Paris, Perrin, 2007, 614 p. Voir aussi Malte GRIESSE, « Journal intime, identités et espaces communicationnels pendant la Grande Terreur », *Vingtième Siècle.* n°107, Juillet-Septembre 2010, p. 83-100 sur les espaces de critique de la Terreur dans le domaine privé.

4 Philippe NIVET signale par exemple que l'occupation est oubliée de l'histoire politique des communes

en quelques phrases le nouveau rôle des municipalités :

> *« Elles recevaient des ordres des Allemands, les exécutaient sans demander l'avis du préfet ou sous-préfet, engageaient des dépenses, se gouvernaient elles-mêmes. »*[5]

Il insiste davantage sur la nouvelle autonomie des maires que sur les relations entre les maires et l'occupant comme si cette réalité était difficile à évoquer dans un contexte, dans les années 1920, de commémoration du sacrifice combattant. D'ailleurs, il tire de l'expérience particulière des maires au cours de l'occupation une conclusion rassurante quant à leur engagement patriotique :

> *« Le résultat a été en général excellent. La plupart des municipalités se sont bien comportées. De nombreux maires ont été des modèles ; presque tous ont été suffisants. Très rares sont ceux qui sont restés au-dessous de leur tâche. »*[6]

Georges Gromaire fait preuve de prudence rhétorique, alliant périphrase et euphémisme, pour qualifier les édiles qui se seraient compromis. Et il plaide les circonstances atténuantes :

> *« Les plus mauvais maires n'ont été le plus souvent qu'ultra-souples. On les a accusés de connivence avec les Allemands. Ils étaient surtout dominés par la peur et tâchaient d'amadouer leurs maîtres à force de platitude. »*[7]

Les relations entre le maire et l'occupant sont donc assimilées à celles de l'esclave et du maître : l'édile ne pouvait que se soumettre.

> *« Les municipalités devaient être souples. Si elles défendaient avec trop d'âpreté les intérêts des populations, elles étaient cassées. »*[8]

Autre pression exercée sur les maires, malgré leur attitude irréprochable, ils sont confrontés aux reproches et au mécontentement de leurs concitoyens. Georges Gromaire résume alors la

---

publiée par Louis FOUGÈRE, Jean-Pierre MACHELON, François MONNIER, *Les communes et le pouvoir, histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, 662 p. Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », in Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, pp. 246-266.

5 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 58.

6 *Ibidem.*

7 *Ibid.*, p. 61.

8 *Ibid.*, p. 60.

position des municipalités comme étant « prises entre l'enclume et le marteau »[9], entre l'incompréhension de la population et la soumission attendue par l'occupant. La vision de l'administration locale lors de l'occupation reste donc très verticale avec une double pression exercée à la fois par le haut et par la base ; le maire n'aurait aucune marge de manœuvre, la moindre protestation étant sanctionnée.

Annette Becker, ayant l'intention de dépeindre le « laboratoire du totalitarisme » que serait l'occupation, néglige le rôle des maires. Elle se contente d'affirmer, à la suite de Georges Gromaire, que les notables se sont distingués par leur attitude patriotique[10]. Cette conclusion est reprise à son compte par Jean-François Condette dans son étude de la « résistance » des habitants du Nord occupé au travail forcé qui part du présupposé suivant :

> *« À la résistance spontanée d'une bonne partie des habitants s'ajoute celle de nombreux édiles municipaux qui tentent de protéger leurs administrés. »*[11]

Philippe Nivet se situe également dans le droit fil de l'analyse de Georges Gromaire. Comme lui, il insiste sur les nouveaux pouvoirs du maire tout en affirmant que les municipalités sont désormais « soumises à la volonté des Allemands de les associer à leurs propres ordres »[12]. Les municipalités feraient même l'objet d'une germanisation, processus qui serait au cœur du projet politique de l'armée allemande : Philippe Nivet en veut pour preuve les interventions des autorités pour modifier les conseils municipaux et s'ingérer ainsi directement dans le jeu politique local[13]. Finalement, l'étude des formes de négociation et de coopération entre les maires et les commandants allemands est confondue avec une typologie des attitudes individuelles des édiles à l'égard des Allemands. Trois catégories sont distinctes : les maires qui prennent « le parti d'une résistance affirmée », ceux qui « cherchent à éviter d'apparaître trop en rébellion aux ordres de l'occupant » et enfin ceux qui choisissent « de se mettre totalement au service de l'occupant »[14]. Au-delà des périphrases, on voit resurgir à travers ces trois catégories les concepts forgés par l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale : Résistance, accommodements et Collaboration. Pourtant, ces trois notions, loin d'apporter un

9 *Ibid.*, p. 62.

10 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 78.

11 Jean-François CONDETTE, « Résister au travail forcé dans le Nord occupé (1914-1918) », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012, p. 43.

12 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 49.

13 *Ibidem,* p. 44.

14 Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », art. cité.

éclairage nouveau sur les attitudes individuelles, sont un des pièges les plus courants du débat intellectuel[15], dissimulant la grande variété des pratiques.

Benoît Majerus, dans son étude de la police bruxelloise, reproche justement à l'historiographie de la guerre de s'être trop souvent limitée à l'opposition artificielle entre Résistance et Collaboration. En s'inspirant des travaux d'Ian Kershaw et Olivier Baruch, il propose alors une typologie des comportements selon six degrés, en fonction à la fois du niveau d'hostilité à l'occupant et du niveau d'organisation des actions[16]. Si une telle classification paraît moins caricaturale, elle résulte cependant d'une même position surplombante du chercheur qui qualifie *a posteriori* des attitudes individuelles avant de s'intéresser au contexte et à la logique de telles pratiques.

Comprendre le rôle des maires dans le contexte d'occupation, nécessite tout d'abord de déterminer ce qui était attendu par l'occupant et quel était l'espace des possibles. Comment était négociée la répartition des tâches entre l'autorité allemande et les municipalités ? Quel registre d'actions peut être mobilisé par les maires pour faire connaître leur opposition ou pour contourner des ordres auxquels ils ne peuvent adhérer ? Enfin, comment rendre compte du positionnement des édiles à l'égard de l'occupant sans renouer avec des formes de jugements rétrospectifs en termes de « Résistance » et de « Collaboration » ? Est-il possible de rendre intelligible la diversité des priorités et des agissements au niveau municipal ?

1. ADMINISTRER LA COMMUNE DANS LE CONTEXTE D'OCCUPATION

Les assemblées communales sont dans un moment de transition au début du XXe siècle, entre des pratiques notabiliaires anciennes, persistantes en milieu rural, et le début d'une professionnalisation, déjà esquissée dans les villes, qui va s'accentuer avec l'allongement du mandat municipal en 1929[17]. La guerre, et plus particulièrement l'occupation, conduit de

15 Michel DOBRY, « Penser = classer ? Entretien avec André LOEZ, Gérard NOIRIEL et Philippe OLIVERA », G*enèses*, n°59, juin 2005, p. 151-165.

16 Benoît MAJERUS, *op. cit.*, p. 37.

17 Voir Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *Les Élites municipales sous la Troisième République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 210 p. ; Jean JOANA, « L'action publique municipale sous la IIIe République (1884-1939. Bilan et perspectives de recherches », *Politix*, n° 42, 1998, p. 151-178 ; Michel OFFERLÉ (dir.), *La profession politique, XIXe-*

nouvelles personnes à exercer la fonction mayorale, du fait de la mobilisation et de l'exode. Ces transformations du personnel et des pratiques municipales accélèrent-elles des changements en cours ou bien ne sont-elles qu'une parenthèse vite refermée avec l'armistice ?

1.1. DE NOUVEAUX MAIRES AUX AFFAIRES ?

1.1.1. DES CONSEILS MUNICIPAUX RÉDUITS PAR LA MOBILISATION ET L'EXODE

Si les maires semblent relativement peu nombreux à être mobilisés, à cause de l'âge moyen des élus locaux, en tant que notables, ils ont davantage de ressources – à la fois logistiques, économiques et sociales – que le reste de la population pour « réussir leur exode » et s'installer loin de l'envahisseur, dans la France non occupée. De tels départs ont offert l'opportunité à de nouvelles personnalités d'accéder à la tête de l'exécutif communal.

À partir des différents récits de l'occupation mais également des carnets de renseignements sur les départements envahis tenus par la IIIe Armée[18], nous avons pu relever l'identité de 277 maires de l'Aisne occupée. Il faut être conscient que de tels renseignements sont extrêmement fragiles, car ils reposent, pour la plupart, sur des sources indirectes. D'ailleurs, les officiers rédacteurs des carnets de renseignements ont conscience des limites de leur étude, en particulier dans le cas des communes rurales, et se contentent de noter, par manque d'informations plus précises, « le maire a dû rester en place ». On peut légitimement espérer que l'effet de masse permet de compenser le manque de fiabilité de telles sources. Ces données ne fournissent alors que des indications et ne peuvent être considérées comme une photographie exacte des municipalités dans le contexte d'occupation.

Le premier constat que l'on peut faire, est celui d'une grande stabilité de l'exécutif local, plus des deux tiers des maires (69 %) seraient restés à leur poste après l'invasion. Deux grandes figures politiques locales ont par exemple fait le choix de revenir dans leur commune au déclenchement de la guerre : le sénateur-maire de Laon Georges Ermant[19] et le sénateur

XXe siècles, Paris, Belin, 1999, 360 p.

18 S.H.D. 19 N 549, renseignements venant pour la plupart d'interrogatoires des réfugiés.

19 Georges Ermant, né en 1852, est issu d'une vieille famille laonnoise. Architecte, il est élu maire à partir de 1892. En 1894, il devient conseiller général, puis député en 1897. En 1904, il se présente triomphalement aux élections sénatoriales et est constamment réélu jusqu'en 1930, date à laquelle il se retire de la vie politique avant de mourir en 1935. Une rue de la ville porte aujourd'hui son nom. Jean

Charles Sébline[20], maire de la petite commune de Montescourt-Lizerolles, à 15 kilomètres au sud de Saint-Quentin. Néanmoins, la plupart des parlementaires, originaires de la moitié nord du département, sont restés à Paris pendant la guerre : hormis les députés Léon Accambray et Olivier Deguise qui sont mobilisés en 1914, les députés Pascal Ceccaldi, Ernest Ganault, Albert Hauet, Louis Ringuier et les sénateurs Charles Gentilliez et Eugène Touron continuent de siéger. Les élus nationaux ont majoritairement fait le choix de quitter le département en 1914 (ou du moins, de ne pas y revenir) contrairement aux élus locaux. C'est pourquoi, l'attitude de Georges Ermant et de Charles Sébline est célébrée comme étant particulièrement patriotique et courageuse : Georges Ermant est nommé chevalier de la Légion d'Honneur, au début de l'année 1919[21], en tant que « victime de la barbarie allemande », il a également droit à une citation au Journal officiel le 14 septembre 1919 pour ses « qualités civiques » et la « haute compréhension de ses devoirs » et un hommage national est rendu après-guerre à Charles Sébline[22].

Parmi ceux qui accèdent à la fonction mayorale à la faveur de l'invasion, nous pouvons remarquer que la logique institutionnelle l'a généralement emporté : l'intérim est exercé par un adjoint ou un conseiller municipal, désigné par ses collègues (voir diagramme, ci-dessous).

JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 8 Vol, 1960-1977 (en ligne, [URL :http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/index.asp].

20 Ce dernier meurt au moment de l'évacuation de sa commune en février 1917. Arthur CONSTANT, *Quatre années sous le joug des Allemands (1914-1918)*, manuscrit conservé aux A.D.S. 1 Z.

21 *La Croix*, 05/02/19.

22 Il est décidé par le Sénat, à l'annonce de sa mort, d'ériger un buste à son effigie dans la galerie de la salle des séances, Jean JOLLY, *op. cit*. Son attitude en 1914 est par ailleurs rappelée lors de l'inauguration du monument à sa mémoire, en présence du ministre du Commerce, voir *Le Monde illustré*, 30 juin 1923, dans la rubrique « bloc-notes ».

<u>Diagramme 31:</u> L'identité des maires par intérim en 1914

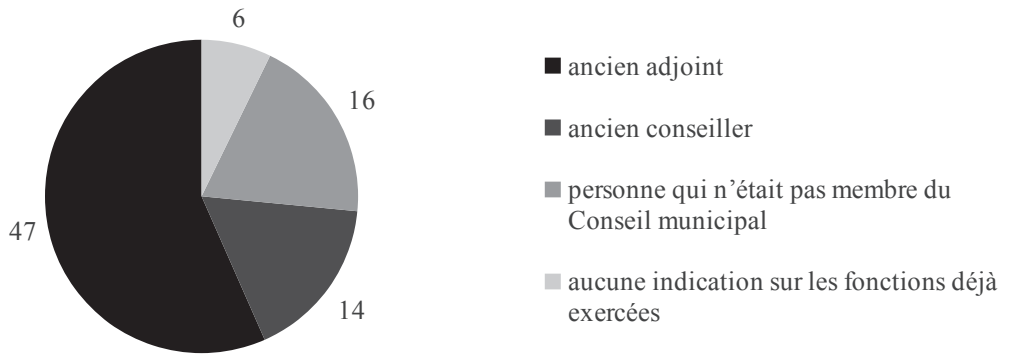

Dans la commune la plus importante du département, Saint-Quentin, le maire et le second adjoint décident de partir au moment de l'invasion parce que, Alsaciens-Lorrains, ils se sentaient menacés par l'arrivée de l'armée allemande, attitude qui semble d'ailleurs condamnée par les élus concernés[23]. C'est donc le premier adjoint, Arthur Gibert[24], un ingénieur qui connaît sa première expérience politique en 1912 lorsqu'il rejoint, selon les mots d'Élie Fleury, « la liste panachée, hétéroclite, sans relief » constituée contre l'équipe socialiste sortante[25]. La gestion de la ville, siège de l'Inspection d'Étape de la IIe Armée, pendant près de 3 ans, revient donc à un néophyte.

Si la principale ville de l'Aisne a vu partir son chef de l'exécutif et un adjoint, les maires des

<u>Diagramme 32:</u> L'identité des maires après l'invasion, d'après la taille de la commune (n=277)

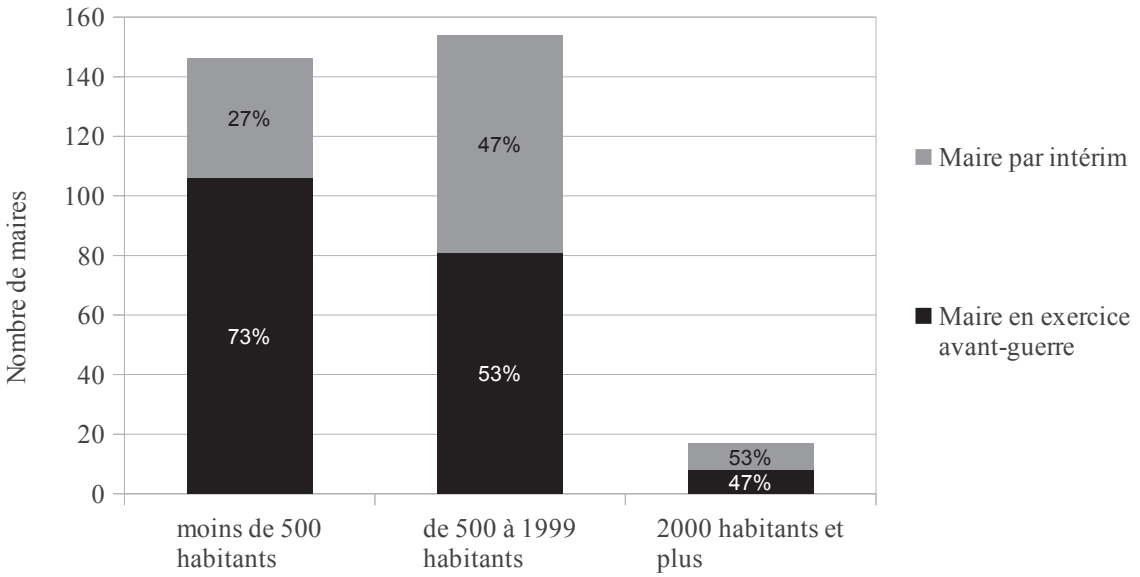

petites communes, au contraire, auraient majoritairement choisi de rester auprès de leurs concitoyens (voir diagramme, ci-dessous).

Ainsi, plus la taille de la commune augmente, plus les maires ont eu tendance à partir : près de ¾ des maires de communes de moins de 500 habitants sont restés, la proportion diminue à plus de la moitié pour les communes de 500 à 1 999 habitants et à moins de la moitié pour celles de plus de 2 000 habitants. Ce n'est en fait guère étonnant : nous avons effectivement montré que les populations rurales étaient moins enclines à l'exode que les populations urbaines[26]. Peut-être également, la différence correspond-elle à un biais des sources puisque, pour les petites communes, la IIIe Armée fait avec des renseignements rares, indirects et mal vérifiés, d'où les formulations du type « le maire a dû rester en place » : les informations ne semblent donc pas venir d'habitants rapatriés, mais de personnes résidant à proximité. L'hypothèse qui apparaît alors la plus probable est que le maire continue d'assumer ses fonctions sans avoir pu vérifier la réalité de la chose.

Quant à la répartition spatiale des communes ayant vu partir leur maire, elle correspond à ce l'on avait noté à propos des communes ayant été les plus fortement touchées par l'exode en 1914 : les changements de municipalités concernent en premier lieu les territoires marqués par les combats de l'invasion comme la région de Guise ou le nord de Saint-Quentin (voir carte, ci-dessous).

26 Voir chapitre 2, 1.1.1. « L'Ampleur des mouvements de population », p. 173.

<u>Carte 8</u>: Les changements d'équipes municipales dans l'Aisne au début de l'occupation

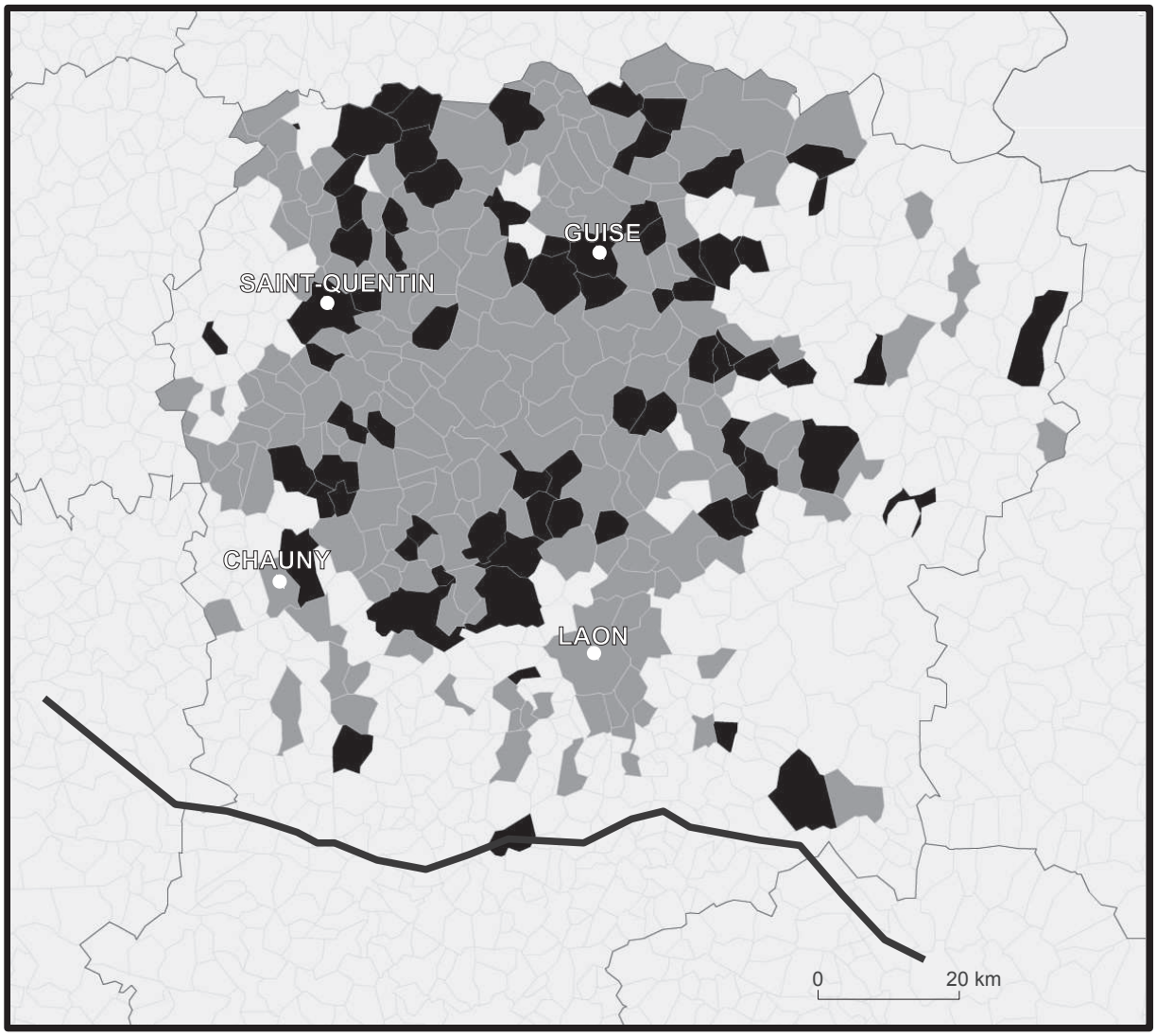

<u>Legende :</u>

Ligne de front en 1915

Communes ayant gardé leur maire après l'invasion

Communes ayant changé de maire au moment de l'invasion

La mobilisation et l'exode n'ont pas seulement changé les têtes de l'exécutif, ils ont également perturbé le fonctionnement ordinaire de l'assemblée communale. Souvent, les conseillers sont insuffisamment nombreux pour que les séances du Conseil aient lieu, une commission regroupant les membres présents, est alors convoquée pour épauler le maire et

devant laquelle il rend compte des actions menées[27]. À La Fère, à 13 kilomètres au nord-est de Chauny, 6 conseillers sur 21 sont encore présents en 1914[28]. Dans les principales villes du département, ils sont plus nombreux : 14 sur 27 à Laon, 16 sur 27 à Chauny et à Saint-Quentin, 17 sur 33[29]. Même dans les petites communes, le quorum, fixé à la moitié des conseillers, n'est pas toujours atteint : 4 conseillers sur 12 sont encore à Brancourt-le-Grand, 1 040 habitants, et 4 sur 16 à Montbrehain, 1 608 habitants, mais 9 sur 12 à Hargicourt, 1 459 habitants et 11 sur 16 à Origny-en-Thiérache, 2 418 habitants[30].

Finalement, les mouvements qui recomposent les conseils municipaux ont un double effet : dans certaines communes, de nouvelles figures sont amenées à administrer la commune tandis que dans d'autres, le départ de nombreux conseillers municipaux a pour conséquence de davantage concentrer le pouvoir entre les mains du maire.

1.1.2. UNE OCCUPATION QUI USE LES MAIRES

Si l'invasion amène des premiers changements au sein des municipalités, ceux-ci se poursuivent tout au long de l'occupation : les oppositions avec l'occupant, les incarcérations, les rapatriements, la fatigue voire la maladie conduisent un certain nombre de maires à interrompre leur activité. Ces interruptions ne sont pas toujours bien sourcées. Nous avons pu relever à travers les différents récits et les carnets de renseignements de la IIIe Armée que 92 maires ont ainsi été remplacés, dans 78 communes différentes, au cours de l'occupation. En effet, certaines municipalités ont connu une instabilité de l'exécutif avec 3 maires ou plus qui se succèdent au cours de la période. On peut considérer le chiffre de 78 comme un minimum, il apparaît fort probable que de nombreux changements n'aient pas laissé de traces. En effet, les carnets de renseignements sont réalisés en février et décembre 1917 à partir d'informations recueillies auparavant auprès des rapatriés et réfugiés, eux-mêmes ayant quitté l'Aisne occupée à partir de mars 1915. Ainsi, les changements de maire qui ont pu se produire dans la deuxième moitié de la période, caractérisée par une exploitation plus radicale et des conditions de vie aggravées, ne sont pas, ou peu, sourcés.

Nous connaissons la cause de ces changements seulement pour 65 d'entre eux : les principales raisons sont une condamnation par l'autorité allemande (28 cas), soit pour des motifs privés,

27 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 43.

28 S.H.D. 19 N 549.

29 FRAD002 Laon 1 D 58 ; Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 8 et Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. XVII-XVIII.

30 S.H.D. 19 N 549.

soit, le plus souvent, pour des motifs liés à la fonction exercée (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 33:</u> Les motifs des changements de maires dans l'Aisne occupée, 1914-1918

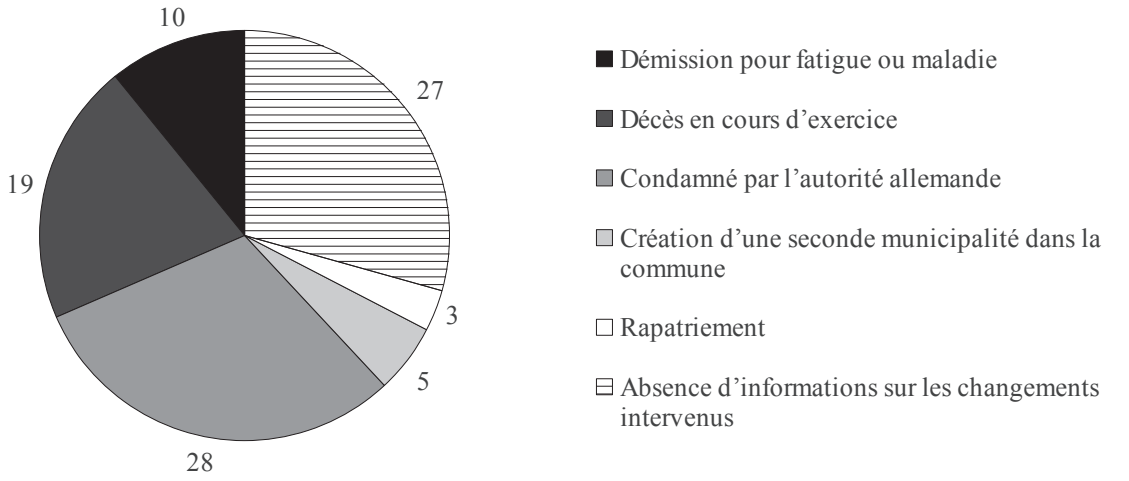

(n=92)

Par exemple, six d'entre eux ont été sanctionnés par des peines de prison ou même des exécutions pour avoir aidé des soldats cachés parmi la population civile. On voit par là que les maires se retrouvent en première ligne face à l'occupant et sont fréquemment l'objet d'arrestations, non pas tant à cause de leurs propres actes mais en tant que représentants d'une communauté locale perçue comme rétive à l'ordre imposé. Par exemple, le maire de Buironfosse est emprisonné parce qu'une cartouche a explosé sous un train, à proximité de la commune[31]. Celui de la Ferté-Chevrésis, commune de 1 200 habitants située à 25 kilomètres au sud-est de Saint-Quentin, est arrêté pour ne pas avoir dénoncé des soldats du 10e R.I.T. qui s'étaient cachés dans la commune[32]. D'autres ont été destitués à cause des relations trop conflictuelles entretenues avec l'occupant. À Sons-et-Ronchères, commune de 600 habitants à 25 kilomètres au nord de Laon, le maire est condamné pour avoir refusé de faire travailler le dimanche[33]. À Sissonne, c'est parce que la contribution n'a pas été payée que le maire est remplacé[34].

Les contraintes imposées par l'autorité allemande, à la fois pour contrôler la population, assurer les réquisitions et l'exploitation économique, reposent essentiellement sur les épaules

31 Octave CASSELEUX, 24/09/15.

32 Comte CATALAN DE LA SARA, *op. cit.*, p. 46-47.

33 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 4074.

34 *Rapport et procès-verbaux*, *op. cit.*, vol. X-XI-XII, p. 186.

du maire. Par conséquent, nombreux sont ceux qui éprouvent au cours de l'occupation un découragement, renforcé sans doute par le fait que le mandat, initialement de quatre ans, se trouve prolongé par la situation de guerre. À Buironfosse, le maire démissionne, suite à son arrestation à cause du sabotage : il ne veut alors plus endosser la responsabilité collective pour l'ensemble de la commune et, d'ailleurs, personne ne veut le remplacer si bien que le commandant est obligé de rappeler l'ancien maire, pourtant condamné par lui pour trafic. Ce dernier, une fois réinstallé dans son fauteuil, se plaint à son tour de surmenage, en conséquence de quoi, l'autorité allemande découpe en deux la commune pour mieux partager le travail à effectuer. Néanmoins, le maire démissionne quelques mois plus tard[35]. À Laon, Georges Ermant fait également part de sa fatigue lors du conseil municipal du 18 septembre 1915 :

> *« Le Maire expose les difficultés que chaque jour, à chaque heure, par un labeur ininterrompu, il doit résoudre ; il dit que sous ces coups redoublés, sa santé chancelle et qu'il craint ne pas pouvoir aller jusqu'au bout de sa redoutable tâche qu'il a assumée sans chercher à se retrancher dans son mandat de Sénateur, lui permettant de rester à l'abri des lignes françaises. »*[36]

Il rappelle ainsi l'exception qu'il constitue avec Charles Sébline de parlementaires ayant choisi de rester dans l'Aisne envahie. De telles plaintes quant à la masse de travail effectué et à la fatigue engendrée, reviennent régulièrement dans les courriers adressés à ses concitoyens ou dans les notes destinées aux services municipaux. Il indique par exemple à un certain M. Foulon, en février 1917, travailler 14 heures par jour[37]. Même dans une commune plus petite comme à Esquéhéries, comptant 1 450 habitants avant-guerre et située tout au nord du département, le curé Alphonse Herbecq témoigne de la grande activité du maire :

> *« Visite chez M. le Maire. Il est surmené. Il me montre le tas de paperasse de la semaine. Il se lève quelque fois à 2 heures du matin pour se mettre à son bureau. »*[38]

L'usure a parfois accéléré la fatigue physique et les effets du vieillissement : toujours est-il que la maladie et la mort sont à l'origine de 29 changements de maires. Effectivement, les

35 Octave CASSELEUX, 03 et 06/10/15, 13/10/16 et 16/02/17.

36 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 18/09/15.

37 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire adressé à M. Foulon, 25/02/17. En juin 1917, il indique également dans un courrier adressé à M. Lion travailler de « 8 heures du matin à 10 heures du soir », FRAD002 Laon 4 H 139.

38 Alphonse HERBECQ, 03/02/16.

maires sont souvent d'un âge avancé et, comme toute personne âgée, ils sont particulièrement fragilisés par les épidémies et les pénuries alimentaires. Il est probable d'ailleurs que les décès soient beaucoup plus nombreux que les 19 cas ici dénombrés. En effet, la plupart des indications sur les maires datent de 1917 à partir d'informations souvent plus anciennes[39] : l'impact des crises alimentaires de 1917 et 1918 est donc largement sous-estimé.

De manière plus marginale, d'autres personnalités ont pu accéder à la fonction de maire lorsque les communes ont été recoupées pour des raisons pratiques, comme à Buironfosse, ou stratégiques : à Anguilcourt-le-Sart, le pont sur la Serre est gardé et les communications de part et d'autre de la rivière sont interdites. Un maire de la rive nord a donc été désigné pour suppléer le maire[40].

On a vu qu'un certain nombre de changements de maires étaient directement provoqués par les commandants allemands. L'autorité d'occupation intervient donc dans le fonctionnement de l'administration française locale, certains maires par intérim ayant été désignés par elle. C'est en cela que Philippe Nivet parle de germanisation des municipalités de la France occupée[41]. À l'appui de son argumentation, il prend pour exemple Fargniers, aujourd'hui rattachée à la ville de Tergnier, où le commandant, sur la demande d'un industriel local, M. Trollé, aurait démis l'adjoint en exercice pour imposer à la tête de la commune le comptable de M. Trollé[42]. On peut cependant remarquer que l'intervention de l'autorité allemande n'est pas spontanée : elle est sollicitée par un civil occupé. Il est toutefois avéré que l'occupant a pu s'impliquer dans le fonctionnement municipal. À Buironfosse, l'occupant organise ainsi une élection pour désigner un conseiller municipal représentant les évacués. Cette élection surprend et amuse Octave Casseleux car le commandant exige que les femmes votent :

> *« Suivant l'ordre de vendredi dernier, les évacués, les femmes aussi bien que les hommes, votent au Boujon pour l'élection d'un conseiller municipal à choisir parmi eux. […] Aucun incident ne s'est produit pour ce vote qui, par la présence des femmes, présentait plutôt un effet comique ! »*[43]

Mais de tels cas semblent très rares. Les commandants allemands préfèrent généralement

39 À la fois les procès-verbaux des rapatriés et les carnets de renseignement de la IIIe Armée : FRAD074 4 M 513 à 519 et S.H.D. 19 N 549.

40 FRAD074 4 M 520, P.V. n° 297 de l'épouse du maire.

41 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 44.

42 *Ibidem*, p. 45 ; FRAD074 4M 513, P.V. n° 837, 851 et notice rédigée sur M. Trollé datée du 02/03/17.

43 Octave CASSELEUX, 01/07/17.

s'inscrire dans la légalité française. Dans le canton du Catelet, le commandant demande, en mai 1916, au moment où les mandats des maires arrivent à leur terme, que les conseils municipaux poursuivent leur travail. Ce n'est qu'en cas de refus qu'il menace de désigner les conseillers[44]. Et quand il y a nomination, comme à Origny-Sainte-Benoite, le commandant prend la précaution de remettre le pouvoir à l'adjoint :

> *« Grand branle-bas aujourd'hui à la mairie. Notre maire Monsieur Paul Poncet vient d'être destitué de ses fonctions par l'autorité allemande qui a posé son cachet sur le coffre-fort et les papiers, et passé les pouvoirs à Monsieur Fremeaux, adjoint, lui ordonnant de s'adjoindre un autre conseiller. »*[45]

Les ingérences allemandes se limitent donc à sanctionner l'édile en place, plus rarement à choisir le nouvel exécutif. Le choix de la continuité apparaît comme moins risqué, les édiles bénéficiant d'une légitimité auprès de la population locale. De telles pratiques correspondent d'ailleurs à ce que prescrit le manuel allemand sur les lois de guerre :

> *« L'occupant est maître en tant qu'administrateur, de destituer et de nommer les fonctionnaires […] ; mais il ne paraît pas de l'intérêt de l'armée d'occupation de les contraindre à continuer à exercer leurs fonctions contre leur gré. »*[46]

La pratique la plus courante consiste ainsi à laisser les conseillers élire un nouveau maire. Par exemple, à Buironfosse, lorsque le maire est révoqué pour avoir vendu clandestinement de la viande, le conseil municipal se réunit et procède à un vote :

> *« Le Conseil Municipal est convoqué, et se réunit dans l'après-midi. Il s'agit de remplacer comme Délégué Maire M. Gaillard, qui sur l'ordre de la Commandanture est démis de ses fonctions. Mr Octave Hennechart, premier conseiller est désigné à l'unanimité et devra se présenter demain à Guise devant l'autorité Allemande. »*[47]

L'autorité allemande garde un droit de contrôle sur le travail du maire mais intervient rarement dans la désignation de l'exécutif qui reste, très souvent, une prérogative des conseillers municipaux. Tout se passe alors comme si la tutelle préfectorale avait été remplacée par la tutelle allemande.

---

44 Alice DELABRANCHE, 10/05/16.

45 Henriette MOISSON, 30/12/16.

46 Paul CARPENTIER, *op. cit.*, p. 146.

47 Octave CASSELEUX, 10/01/15.

Finalement, les recompositions à la tête des municipalités sont modestes. De nouvelles personnalités accèdent, à la faveur de l'invasion, au fauteuil de maires, en particulier dans les communes plus urbaines, mais elles sont généralement issues du conseil municipal. Par la suite, des changements plus importants peuvent perturber le fonctionnement municipal : à cause de l'usure à la tâche, des sanctions et des maladies, plusieurs citoyens se succèdent parfois à la tête des municipalités, certains étant même choisis en dehors des élus. Mais ces évolutions au cours de l'occupation restent très mal renseignées, les informations les plus précises se trouvant dans les témoignages, elles ne sont pas obligatoirement représentatives de l'ensemble des communes de l'Aisne occupée. Il semblerait néanmoins que le mode de fonctionnement des municipalités ait été assez peu perturbé par l'occupant, ce dernier préférant inscrire son action dans les structures existantes et dans la légalité française. Les tentatives qui s'affranchissent du cadre légal sont exceptionnelles, ce qui relativise fortement l'existence d'un éventuel projet de germanisation.

1.2. UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ADMINISTRER LES COMMUNES

1.2.1. LA DISPARITION DE LA TUTELLE PRÉFECTORALE

Le gouvernement municipal est marqué, pendant la Troisième République, par une évolution complexe combinant des éléments d'autonomisation et de centralisation des pouvoirs. La loi du 5 avril 1884 a effectivement constitué une étape importante vers la plus grande autonomie des maires : leur légitimité reposant sur le suffrage universel masculin, ils sont désormais autant des représentants de la communauté locale que des agents de l'État[48]. Les maires centralisent progressivement les services municipaux qui, dans les communes les plus importantes, deviennent plus performants que ceux du préfet[49]. Cependant, les pouvoirs du maire sont limités dans de nombreux domaines. Par exemple, le maire a désormais comme priorité d'assurer la libre circulation des denrées, il peut alors plus difficilement intervenir pour lutter contre la hausse des prix. Nicolas Bourguinat note ainsi « un désinvestissement de l'autorité du maire par rapport au jeu affectif et politique qu'avait pu constituer, de la

48 Nicolas BOURGUINAT, « Le maire nourricier : renouvellement et déclin d'une figure tutélaire dans la France du XIXe siècle », *Le Mouvement Social*, n° 224, 2008/3, p. 89-104

49 Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « De l'administration des villes au gouvernement des « hommes de la ville » sous la IIIe République », *Genèses*, n°28, septembre 1997, p. 52-75

Révolution au milieu du XIXe siècle, l'approvisionnement alimentaire »[50]. À la fin du XIXe siècle, l'État tente également de déposséder les maires des questions sanitaires. La loi sur l'assistance médicale gratuite en 1893 fait du département l'échelon privilégié pour mener cette politique, l'action sociale des communes se limitant aux bureaux de bienfaisance[51]. Enfin, la loi de 1884 marque une re-centralisation des politiques policières. Désormais, le préfet peut se substituer au maire pour prendre des mesures de police en cas de circonstances exceptionnelles, pouvoir qui a été utilisé à plusieurs reprises, en particulier à l'encontre des municipalités socialistes. D'autre part, l'État décide des effectifs et nomme les cadres de la police dans les communes de plus de 40 000 habitants, les municipalités salarient alors des commissaires qu'elles ne peuvent recruter ni sanctionner[52].

Or, avec l'invasion, le contrôle de l'État disparaît, rendant impossible le fonctionnement ordinaire des municipalités. En effet, le préfet de l'Aisne, après un rapide passage à Saint-Quentin le 28 août[53], se replie avec ses services dans les derniers jours du mois d'août[54]. Il demande à ses sous-préfets de faire de même. Seul, le sous-préfet de Saint-Quentin, ayant trop tardé, ne parvient pas à quitter la ville[55]. L'armée allemande ne reconnaît pas pour autant son autorité. Ainsi, comme le veut le droit coutumier, les seuls représentants de l'État qui doivent se maintenir et deviennent les interlocuteurs privilégiés de l'occupant, sont les maires et leurs conseillers municipaux[56]. Dès lors, la tutelle préfectorale, définie par les lois communales de 1884, s'efface : les maires n'ont plus à faire valider leurs arrêtés par le préfet avant de les appliquer. Ils voient par conséquent leurs domaines d'intervention s'élargir, avec la prise en charge de politiques menées en temps ordinaire au niveau départemental ou national. L'occupation correspond donc à un renforcement, provisoire, du pouvoir municipal[57].

50 Nicolas BOURGUINAT, art. cité, p. 104.

51 Colette BEC, *Assistance et République. La recherche d'un nouveau contrat social sous la IIIe République*, Paris, Éditions de l'atelier, 254 p.

52 Jean-Marc BERLIÈRE, « Les pouvoirs de police : attributs du pouvoir municipal ou de l'État ? », *Criminocorpus, revue hypermédia*, en ligne, [URL : http://criminocorpus.revues.org/259].

53 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 14-16.

54 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 21-23

55 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 16-18.

56 François COLL, *op. cit.*, p. 62. C'est effectivement la pratique commune aux occupations de 1814, 1870 et de la Grande Guerre, voir chapitre 1. 1.2.1, « Une occupation mal anticipée », p. 73.

57 Pour Georges GROMAIRE, les municipalités deviennent « presque entièrement autonomes », *op.* cit., p. 57. Philippe NIVET, à la suite de Robert VANDENBUSSCHE parle, quant à lui, de municipalisation du pouvoir. Cette notion de « municipalisation du pouvoir » nous apparaît trop floue (de quel pouvoir

Saint-Quentin est la seule ville où la coexistence du maire et du représentant de l'État français se pose. Pourtant, l'affranchissement de la municipalité à l'égard du sous-préfet y est tout aussi effectif qu'ailleurs dans l'Aisne occupée. Une mesure symbolise le nouveau rapport de forces : le sous-préfet ayant refusé les émoluments proposés par les autorités allemandes, il doit, en avril 1915, se tourner auprès du maire pour lui demander une avance qui lui permettrait de maintenir certains services[58]. La municipalité prend par ailleurs en charge les services départementaux de la Sous-Préfecture[59]. C'est désormais la Sous-Préfecture qui dépend de la Ville et non l'inverse. Dès lors, le sous-préfet n'ayant plus de pouvoir hiérarchique, il doit compter sur sa seule influence morale. C'est par exemple vers lui que se tourne le directeur de la distillerie locale, au moment de l'évacuation, pour lui demander ce qu'il doit faire des quantités d'alcool caché : suivant ses conseils, il déverse 800 000 litres d'alcool dans la Somme[60]. Même la municipalité vient lui demander son avis lorsqu'elle est confrontée à des choix difficiles, posant la question de la limite à fixer à la politique de coopération avec les autorités allemandes. Le maire prend ainsi conseil auprès de lui à propos de l'affiche demandée par l'Inspection d'Étape pour appeler les soldats cachés à se rendre[61].
Selon Élie Fleury, le clivage ancien entre la municipalité et la Sous-Préfecture n'est pas totalement aboli par la guerre : le sous-préfet, comme le commissaire de police, tous deux agents de l'État, défendent une attitude intransigeante à l'égard de l'occupant et peuvent, à l'occasion et en privé, reprocher au maire son manque de fermeté[62]. Le sous-préfet devient progressivement une figure morale, jouant de son ascendant sur les fonctionnaires d'État et certains notables mais sans réelle emprise sur les pratiques municipales.

Sans contrôle de légalité et sans tutelle préfectorale, les maires sont amenés à improviser des modes de gouvernement permettant de répondre aux contraintes de l'occupation. Après-

---

parle-t-on?) si bien que nous ne la reprendrons pas. Robert VANDENBUSSCHE, « Le pouvoir municipal à Douai sous l'occupation (1914-1918) », *Revue du Nord*, tome LXI, n° 240, 1979, pp. 445-474 et Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », art. cité.

58 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 120-121.

59 A.M.S.Q. 4 H 59, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/12/15.

60 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. II, p. 269-270. Fait confirmé par le directeur lorsqu'il est interrogé par le Commissariat spécial aux rapatriés, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3193.

61 Albert LABOURET, 02/11/14.

62 Par exemple à propos de l'envoi de jeunes gens en colonnes, Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 194-202.

guerre, une circulaire du Ministère des Finances, à propos de l'apurement des comptes communaux, reconnaît le rôle crucial qu'ont joué les municipalités occupées et de l'autonomie dont elles ont bénéficié :

> *« C'est la commune qui, par ses représentants investis souvent d'un simple mandat de fait, s'est trouvée brusquement dans l'obligation, non seulement d'assurer les services municipaux, mais encore de prendre toutes les mesures d'intérêt général incombant normalement aux services d'État et de répondre aux exigences de l'envahisseur. »*[63]

Chaque maire a dû alors faire avec ses compétences techniques, les moyens économiques et humains qu'il avait à disposition : les comptes ont par exemple rarement été tenus de manière réglementaire. Un tel mode d'administration municipale, ne répondant pas aux normes légales, est cependant légitimé *a posteriori* par le Ministère :

> *« On se trouve donc en réalité en présence de gestions exceptionnelles et transitoires, de situations de fait extrêmement diverses, imposées par la nécessité, et auxquelles il est impossible par conséquent d'appliquer strictement dans ses détails une législation et une réglementation qui n'avaient pas prévu des cas semblables. »*[64]

Finalement, avec la disparition des services de l'État, les municipalités entrent dans l'ère de « l'exceptionnel » et du « transitoire » où la nécessité fait loi et, donc, où les pratiques peuvent s'éloigner de la légalité institutionnelle, démultipliant de ce fait les possibilités d'interventions du maire.

1.2.2. UN RETOUR DES NOTABLES DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Daniel Halévy considérait que l'entre-deux-guerres marquait la « fin des notables » à la tête des communes, sous-entendant par là que les maires avant 1914 gagnaient leur fauteuil grâce à leur capital économique et social, constituant parfois de véritables dynasties locales dont l'hégémonie n'aurait pas été remise en cause par l'instauration de la République et du suffrage

63 FRAD002 Laon 4 H 296, circulaire du Ministère des Finances datée du 15/09/20, transmise par le préfet au maire de Laon.

64 *Ibidem*.

universel masculin[65].

Cette conception de la Première Guerre mondiale comme moment de rupture dans les pratiques politiques locales a été depuis contestée par de nombreux politistes. Tout d'abord, parce que la politisation des municipalités est bien antérieure à la Grande Guerre, avec l'élection du maire au suffrage censitaire sous la Monarchie de Juillet. La loi de 1884 permet en outre l'élection d'élites républicaines qui « tentent de contrer le "pouvoir social" des réseaux notabiliaires conservateurs et cléricaux »[66] : les élites issues de l'élection s'opposent fréquemment aux notables traditionnels.

Ensuite, parce qu'une forme de professionnalisation du personnel politique favorise ceux qui ont acquis des compétences spécifiques au cours de leur vie active : art oratoire et pratiques clientélaires pour les avocats, capacités techniques pour les ingénieurs, les architectes et les cadres de la fonction publique[67]. La politisation et la professionnalisation de la fonction mayorale produisent un renouvellement des maires, le capital économique ne suffisant plus toujours pour l'emporter. S'ils sont généralement issus des classes aisées, on constate de grands écarts de richesses à l'intérieur de ce groupe particulier constitué par les maires[68]. Par exemple dans la banlieue ouest de Paris, l'instauration du suffrage universel masculin se traduit dans un premier temps par une plus grande mixité sociale avec la présence de nombreux employés parmi les maires. Ses effets se font sentir aussi avec un petit décalage : le plus grand renouvellement s'effectue au tournant du siècle, avec des maires beaucoup plus jeunes, plus diplômés et qui se sont davantage investis dans les débats politiques nationaux[69]. En outre, l'administration municipale repose de plus en plus sur le travail de fonctionnaires recrutés pour leur compétence technique plus que pour leur soutien politique, marginalisant davantage le rôle joué par les notables dans le magistère moral et social sur la ville[70].

Or, ce processus semble être mis entre parenthèses pendant l'occupation. Le départ d'un

---

65 Daniel HALÉVY, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 301 p.

66 Bruno DUMONS et Gilles POLLET, art. cité, p. 52-53.

67 Michel OFFERLÉ (dir.), *La profession politique*, Paris, Belin, 363 p. et Renaud DONANDEU, « Les métiers avant le métier. Savoirs éclatés et "modèle notabiliaire" », *Politix*, n° 28, 1994, p. 27-34.

68 Maurice AGULHON (dir.), *Les maires en France, du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p. et Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *op. cit.*

69 Juliette AUBRUN, *La ville des élites locales : pouvoir, gestion et représentations en banlieue parisienne, 1860-1914*, thèse soutenue le 14 décembre 2004, Université Lyon II, sous la direction de M. Yves LEQUIN.

70 Bruno DUMONS et Gilles POLLET, art. cité.

certain nombre de fonctionnaires, la fin du contrôle préfectoral et la difficulté à trouver des candidats pour administrer la commune laissent la possibilité aux élites traditionnelles de retrouver une influence politique sans passer par la procédure électorale.

Dans le cas de Douai, Robert Vandenbussche constate que, conséquence logique de la mobilisation, le conseil municipal est réduit aux élus les plus âgés, issus de la bourgeoisie entrepreneuriale et commerciale, l'opposition de gauche ayant, de fait, disparu : un conseil de notables remplace alors le conseil municipal. Les relations avec le sous-préfet étant désormais très distendues, l'influence politique et sociale des notables serait renforcée par le contexte d'occupation[71]. Dans l'Aisne occupée également, le départ de nombreux conseillers a pu remettre en cause le rôle traditionnel des conseils municipaux. Ils ont alors pu être remplacés par des commissions plus informelles. À Rozoy-sur-Serre, une commission municipale est mise sur pied le 30 août 1914 pour remplacer le conseil municipal et aider le maire dans sa tâche. À Saint-Quentin, Arthur Gibert est le seul adjoint à être resté : il est désigné comme maire par intérim et choisit de s'entourer d'une commission municipale, regroupant 5 conseillers municipaux, qui se réunit tous les jours pour l'assister en l'absence d'adjoints. Dans le rapport sur l'activité municipale au cours de l'occupation qu'il présente au conseil municipal en mai 1918, le secrétaire général de la Mairie décrit ainsi la fonction de cette commission municipale :

> *« La Commission Municipale se tient en permanence à l'Hôtel de Ville, solutionne au fur et à mesure les affaires urgentes. Les membres délégués participent à l'administration de la Ville en dirigeant les services importants que la situation oblige à créer pour faciliter l'existence des habitants ou satisfaire aux exigences de l'ennemi. »*[72]

La Commission détient donc la réalité du pouvoir exécutif, le maire ayant délégué à chacun des membres une des missions essentielles nées du contexte d'occupation. Le maire s'appuie donc sur un petit nombre de conseillers pour diriger la ville, ce choix correspondrait à l'inclination personnelle d'Arthur Gibert, selon le portrait hagiographique que dresse Élie Fleury :

> *« M. Gibert inaugura une manière : il ne prétendit ni tout faire, ni tout savoir (ce n'était décidément pas un homme politique), mais il facilita à chacun sa fonction*

71 Robert VANDENBUSSCHE, « Le pouvoir municipal à Douai », art. cité.

72 Rapport de Louis ANCELET, secrétaire général de la Ville de Saint-Quentin, 21/05/1918, A.M.S.Q. 4 H 59.

pour le bien de tous et, sans idée préconçue, il alla toujours chercher les compétences qui lui manquaient là où il était assuré de les trouver. »[73]

Le nouveau maire serait moins politique, une qualité pour Élie Fleury, qui s'affiche lui_même comme « républicain conservateur » nostalgique de la monarchie de Juillet : il laisserait une plus grande marge de manœuvre aux « compétences » économiques et sociales des notables locaux. Effectivement, il confie des tâches spécifiques à des proches, qu'ils soient élus ou non. Les collaborateurs les plus actifs, tels qu'ils sont décrits par Élie Fleury, sont au nombre de 14, dont 8 conseillers municipaux (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 17: Les principaux collaborateurs du maire de Saint-Quentin pendant l'occupation

Nom	Profession	Conseiller municipal	Membre de la Commission municipale	Fonction pendant l'occupation
Larcher	Propriétaire	Oui	Oui	Chargé de la création de Bons de la Ville
Bétems	Représentant de commerce	Oui	Oui	Chargé de l'émission des Bons de Guerre
Allard	Brasseur	Oui	Oui	Chargé du ravitaillement (C.R.B.)
Driancourt	Distillateur	Oui	Oui	Chargé du ravitaillement municipal
Dony	Négociant	Oui	Oui	Chargé de différentes missions
Delhay	Cultivateur	Oui	Non	Chargé de certains services de ravitaillement
Toulouse	Propriétaire	Oui	Non	Vice-président du bureau de bienfaisance, chargé des cantines municipales et de la distribution de secours
Cartignies	Négociant	Oui	Non	Chargé de la distribution du pain
Soret	Receveur municipal	Non	Non	Chargé du travail comptable
Ancelet	Secrétaire général de la mairie	Non	Non	Dirige le travail des services municipaux
Labouret	Avoué	Non	Non	Conseiller du maire, en particulier dans les relation avec l'autorité allemande
Jourdain	Président des chemins de fer, censeur de la Banque de France	Non	Non	Conseiller financier
Chauvac	Receveur particulier des Finances	Non	Non	Conseiller sur les questions de comptabilité et de contribution
Blondet	Ingénieur	Non	Non	Délégué au ravitaillement

Source : Élie FLEURY, *Les Soixante-Quatre séances, op. cit.*

Le maire s'appuie également sur les fonctionnaires de son administration, voire sur les fonctionnaires d'État, mais également sur trois conseillers, n'ayant ni une légitimité électorale ni une légitimité technique : MM. Labouret, Jourdain et Blondet. René Jourdain raconte la

73 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. VI.

nature de ses activités à la mairie et des collaborations avec M. Gibert :

> *« J'ai pris d'ailleurs, sur sa demande, l'habitude d'y aller passer environ une heure tous les jours. Quant à LABOURET, il y est installé à demeure toute la journée. Avec lui, DRIANCOURT, LARCHER, et DONY on discute des mesures à prendre. »*[74]

La prise de décision ne semble pas se faire véritablement au sein de la Commission municipale, mais à l'intérieur d'un cénacle regroupant 3 des 5 membres de la Commission et des personnalités extérieures. Parmi ces personnalités, celle d'Albert Labouret, avoué de 52 ans au moment de l'invasion, se détache comme étant l'éminence grise du maire, sans avoir le moindre mandat pour cela. Dans la préface des *Soixante-quatre séances du Conseil municipal*, éditées par son ami Élie Fleury, René Jourdain décrit encore plus précisément l'ascendant qu'aurait M. Labouret, non seulement sur le maire, mais également sur l'ensemble du Conseil :

> *« À la petite table, sous une fenêtre, voici notre ami Labouret, compulsant les documents de toute nature qui parvenaient à la mairie, leur cherchant une solution conforme au droit français autant que possible et dans tous les cas toujours française. Fumant son éternelle cigarette, il écoute attentivement les demandes que viennent formuler les officiers allemands ; il note les points de la discussion qui surgit entre eux et le Maire et, après leur départ, il formule en termes nets et précis le projet de réponse qu'on lui demande de préparer. C'est grâce à lui surtout que la Commission et le Conseil ont toujours pu, suivant leur ardent désir, respecter les prescriptions et jusqu'aux formes de notre droit français. »*[75]

Il apparaît ainsi comme le conseiller particulier du maire, toujours présent dans son bureau, et définissant la ligne de conduite à adopter à l'égard de l'occupant. Les notes prises sur des cartes du secrétariat de la mairie, conservées dans les archives communales et dont il est vraisemblablement l'auteur, témoignent d'un intérêt particulier pour toutes les négociations avec l'occupant ainsi que pour les questions de ravitaillement[76]. Finalement, le comité informel qui s'est formé autour de la personnalité de M. Labouret et du maire Arthur Gibert,

---

74 René JOURDAIN, 09/02/15.

75 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. IX.

76 A.M.S.Q. 4 H 178, notes tenues sur des cartes du secrétariat général de Saint-Quentin, vraisemblablement dues à Albert LABOURET,.

est caractérisé par une grande homogénéité sociale : les diverses personnalités sont issues de la bourgeoisie commerçante et entrepreneuriale de la ville, attachée au libéralisme économique, se distinguant de la bourgeoisie plus traditionnelle, constituée par les vieilles familles de cultivateurs ou d'industriels du textile.

À Saint-Quentin, l'action municipale n'est donc pas menée par le maire seul mais par un groupe de notables, certains élus, d'autres non, court-circuitant de cette façon les autres conseillers et les fonctionnaires municipaux. En effet, des commissions de notables sont créées pour prendre en charge une partie de l'action publique : organisation et distribution du ravitaillement, des allocations, etc. Par exemple, pour éviter toute saisie de la Caisse municipale, celle-ci est dissoute et remplacée par une commission d'assistance et du travail composée de conseillers municipaux et du receveur municipal : les élus reprennent ainsi à leur compte des tâches ordinairement exécutées par les fonctionnaires municipaux[77]. La légalité est cependant respectée avec des réunions régulières du conseil municipal, soixante-quatre séances en 31 mois d'occupation, soit environ 2 par mois.

À Laon, la pratique est différente, le maire paraît, à travers les archives, omniprésent, contrôlant sans cesse l'activité des fonctionnaires et des services[78], opérant de la sorte une centralisation du pouvoir entre ses mains. Le conseil municipal est réuni 43 fois au cours de l'occupation, moins qu'à Saint-Quentin ou Chauny pour une durée d'occupation plus longue, avec des ordres du jour réduits à quelques questions. Il s'agit pour l'essentiel de voter les principales dépenses : contributions, dépenses du ravitaillement et des secours mais les procès-verbaux indiquent assez peu de débats sur la politique municipale menée ou sur les formes que doit prendre la coopération avec l'occupant. Sur beaucoup de questions, le maire demande en fait un vote de confiance pour lui permettre de traiter avec les autorités allemandes[79]. Le rôle du conseil municipal semble alors relativement limité.

Le maire ne gouverne pas seul pour autant, il s'appuie, comme à Saint-Quentin, sur des commissions de notables pour l'aider dans certains domaines. Dès le début de la guerre, le bureau de bienfaisance prend en charge la politique sociale de la ville avec la distribution de

77 FRAD074 4 M 517, P.V. n°1798 du receveur municipal, M. Soret.

78 Le maire multiplie par exemple les courriers incendiaires à l'encontre du préposé en chef de l'octroi pour que chaque matin, il fasse la liste de tous les hommes occupés par l'autorité allemande. Les fonctionnaires doivent rendre compte, non pas au secrétaire général de la Mairie, mais à lui de leur activité, FRAD002 Laon 4 H 272.

79 Voir le registre des délibérations du conseil municipal, FRAD002 Laon 1 D 58.

secours jusqu'à la mise en place du ravitaillement par la C.R.B.[80]. Puis, c'est une Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier-monnaie qui prend le relais à partir de juillet 1915. Le changement de nom est significatif, il correspond à une municipalisation du bureau de bienfaisance : lors de la création de la commission, le maire insiste sur le fait que celle-ci devient un service municipal. C'est pourquoi, aux membres ordinaires du bureau de bienfaisance sont ajoutés deux délégués du conseil municipal. La commission a alors pour tâche d'examiner la situation de ceux qui demandent des secours[81]. Le maire délègue donc les opérations de contrôle social à des notables, membres de la commission, au lieu de confier cette mission aux fonctionnaires municipaux. Une seconde commission, la commission de ravitaillement, est créée *ad hoc*, en avril 1916, pour vérifier le bon déroulement des distributions et le respect des prix fixés. Elle comprend 9 membres issus pour la plupart de la bourgeoisie urbaine : deux exercent une profession juridique (dont le président, ancien notaire), deux négociants, un cultivateur-industriel, un publiciste. Deux fonctionnaires et un employé participent également aux travaux de la commission[82].

Cette organisation du ravitaillement par l'intermédiaire de commissions de notables n'est pas propre aux villes les plus importantes du département. La C.R.B. impose la création de comités locaux au sein desquels le maire préside, s'entourant de membres issus ou non du conseil municipal, mais choisis par lui[83]. À Rozoy-sur-Serre, le ravitaillement est d'abord attribué au secrétaire de mairie avant qu'un conseiller municipal ne s'y consacre à plein temps[84].

Le fonctionnement des municipalités revêt des formes nouvelles avec l'invasion puis l'occupation allemande, du moins dans le cas des deux villes pour lesquelles nous avons des sources suffisamment amples pour l'étudier. Les interventions municipales visant à répondre aux conséquences sociales de la mobilisation et des pénuries, sont assurées, non pas par les fonctionnaires de la Ville, mais par des commissions regroupant conseillers municipaux et notables non élus. De telles commissions, comme celles chargées du ravitaillement, gagnent en importance et confèrent à leurs membres un pouvoir certain sur leurs concitoyens, un instrument de contrôle social, puisqu'elles déterminent qui peut bénéficier du ravitaillement

80 FRAD002 Laon 4 H 144.

81 FRAD002 Laon 4 H 146 à 149.

82 FRAD002 Laon 4 H 180.

83 *Second Annual Report, op. cit.*, p. 15 et Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 27-28 .

84 Achille HÉCART, 16/11/16.

gratuit. Elles peuvent même décider de le suspendre pour des personnes considérées comme suspectes[85]. Les commissions sont également un lieu où les notables se retrouvent entre eux, travaillent ensemble, en coopération avec les notables d'autres communes, dans le cadre du ravitaillement organisé par la C.R.B. Bref, les élites communales profitent également de cet entre-soi pour valoriser et faire fructifier leur capital social[86]. À propos de l'occupation en 1814-1815 de l'Isère, Marie-Cécile Thoral avait également constaté que les notables avaient gagné de nouvelles attributions, remplaçant dans de nombreux domaines les fonctionnaires impériaux[87]. C'est donc la vacance du pouvoir central qui est mise à profit par les acteurs locaux.

1.2.3. DES FORMES DE COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

L'autre changement fondamental dans le fonctionnement des municipalités consiste dans la création de coopérations qui dépassent les limites communales. Un premier exemple est donné par le ravitaillement : la distribution s'organise selon un nouveau maillage territorial – districts, régions et communes – qui conduit les maires de différentes communes à se retrouver et travailler ensemble au sein de comités régionaux et de comités de districts pour organiser le transport et la distribution des denrées, mais également se mettre d'accord sur leur répartition, le mode de paiement et les règles à fixer pour en bénéficier.

Cette coopération prend également la forme d'une solidarité financière. En effet, les denrées sont vendues par la C.R.B. au Comité national belge qui assure la logistique sur son territoire puis les revend au Comité d'alimentation du nord de la France. Or, ce dernier n'a pas l'autorisation de faire sortir de l'argent de la France occupée. Il signe alors une reconnaissance de dette et s'engage à la rembourser après-guerre. Cet engagement retombe ensuite sur les différents comités de districts et comités régionaux au sein desquels les communes sont donc, de fait, solidaires pour payer après-guerre leurs dettes[88] :

---

85 Voir chapitre 4, 3.1. « Sélectionner et sanctionner », p. 495.

86 Sophie de SCHAEPDRIJVER fait la même remarque, à un autre niveau, à propos du Comité belge : « Les membres du Comité accumulèrent ainsi sous l'occupation un capital social qui rapportera d'énormes dividendes après la guerre », *op. cit.*, p. 112.

87 Marie-Cécile THORAL, « L'administration locale en temps de crise : le cas de l'Isère en 1814-1815 », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 339, janvier-mars 2005, p. 117-135.

88 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.*, p. 18.

> *« Comme le C.N.* [le Comité national] *ne peut traiter avec toutes les communes françaises, ce seront les Comités des divers districts territoriaux qui remettront des bons ou reconnaissances au C.N. ; en d'autres termes, ces Comités de districts se rendront responsables du paiement. Il appartiendra à ces Comités de ne délivrer à leur tour, les marchandises que contre des reçus réguliers valant monnaie. »*[89]

Si le mode de paiement peut varier, les comités de districts s'acquittent du montant des denrées distribuées auprès du Comité d'alimentation du nord de la France. Les maires, membres des comités de districts, doivent par la suite veiller à ce que toutes les communes ouvrent les crédits nécessaires à de tels versements. Au niveau local, Samuel Lemaire explique qu'on retrouve un système similaire : le centre régional garantit le paiement pour toutes les communes :

> *« Comme la dernière fois, c'est Le Nouvion comme centre de région qui doit s'engager pour toutes les communes et à leur tour, chaque commune s'engagera envers Le Nouvion pour sa quote-part. »*[90]

Les comités exigent alors des communes la création d'une comptabilité particulière dédiée au ravitaillement[91].

Ce principe de solidarité financière entre les communes est également à la base du projet de création d'une monnaie fiduciaire qui puisse circuler au-delà des limites communales. En effet, le commerce et, surtout, le paiement du ravitaillement sont entravés par la multiplication des bons communaux dont il n'est pas toujours aisé de contrôler l'authenticité. Les communes, comme l'autorité allemande, ont alors intérêt à la création de bons de monnaie ayant davantage de crédit et utilisés sur une échelle territoriale plus large. Dans la zone de la IIe Armée, 136 communes se réunissent, à partir d'août 1915, au sein d'une commission des bons régionaux unifiés[92] pour émettre une monnaie fiduciaire gagée sur les bons Deichmann qui avaient été mis en circulation par l'autorité allemande[93]. Cette commission est présidée par

89 FRAD002 Laon, 4 H 176, Comité d'alimentation du nord de la France, note sur l'organisation générale, juin 1915.

90 Samuel LEMAIRE, 25/02/17.

91 Un modèle de délibération est même envoyé dans les districts, FRAD002 Laon 4 H 176.

92 Voir chapitre 1, 3.2.3. « Contrôler les monnaies en circulation », p. 149.

93 Albert BOSQUET, *op. cit.,* FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2759 de M. Thome, membre de la Commission des bons unifiés.

le sous-préfet Vittini, assisté du receveur des Finances Chauvac, afin de contrôler les émissions et leur utilisation. Une telle organisation reprend des formes verticales traditionnelles : c'est la présence de deux fonctionnaires d'État qui rassure les communes et permet l'acceptation d'une telle monnaie. Mais, devant les exigences allemandes en faveur d'une nouvelle émission, les deux fonctionnaires démissionnent laissant les maires prendre les rênes de la commission pour poursuivre le travail[94].

Sur le territoire de la VIIe Armée, l'émission de bons régionaux est décidée et contrôlée par un syndicat intercommunal s'étendant sur le département de l'Aisne et des Ardennes, regroupant 220 communes. Là encore, les maires font voter des délibérations engageant leur commune à rembourser les émissions et à payer l'impression des bons au *prorata* du nombre d'habitants[95]. Le comité de contrôle est présidé par le sénateur-maire de Laon et vérifie, comme dans la IIe Armée, l'utilisation de la monnaie : il interpelle par exemple de nombreux maires en 1916 qui n'ont pas renvoyé les souches des bons utilisés[96].

Au sein de la I[e] Armée, une première tentative de solidarité intercommunale a échoué au début de la guerre. L'autorité allemande envisageait alors de payer les ouvriers qu'elle employait pour moitié en espèces, l'autre moitié devant être assumée par les communes sous formes de bons. Ceux-ci devaient être émis par les deux principales villes Chauny et La Fère qui devaient avancer aux autres communes. Finalement, les deux villes ont refusé un tel système qui supposait qu'elles soient créditrices pour l'ensemble des communes de la région. Quelques mois plus tard, un syndicat intercommunal voit tout de même le jour, rassemblant 173 communes du Nord et de l'Aisne, garantissant de manière solidaire une émission de bons régionaux[97].

L'emprise de l'autorité allemande sur ces trois organisations intercommunales s'accroît en 1916 puisque c'est désormais l'Inspection d'Étape qui distribue les modèles de délibérations à prendre pour la deuxième émission. Le paiement des contributions est alors effectué par la saisie des bons correspondants à la sortie de l'imprimerie : la solidarité communale est mise à profit par l'occupant pour faciliter ses opérations de recouvrement[98].

---

94 René JOURDAIN, 24/07/16.

95 FRAD002 Laon 1 D 58, délibération du 30/08/15 du conseil municipal de Laon et FRAD002 Laon 4 H 241, divers courriers liés à l'émission des bons régionaux.

96 FRAD002 Laon 4 H 241, courriers du 01/06, 28/07 et 02/08/16.

97 FRAD002 Crépy E dépôt 110 1 D 9, délibérations des conseils municipaux des 18/02/15, 12/03/15 et 21/10/15.

98 FRAD002 Laon 1 D 58, séance du conseil municipal de Laon du 14/08/16.

À partir de l'été 1915, l'autorité allemande exige que les principales villes s'acquittent des montants des contributions pour l'ensemble d'une région plus ou moins étendue, à charge ensuite pour les villes de se faire rembourser par les communes rurales alentour. Elle reprend en cela le « système de solidarité à échelon » qu'elle avait imposé en 1870-1871 et qui fait retomber la responsabilité du paiement sur la collectivité la plus importante[99]. À Chauny, dans la région de la I^e^ Armée, la solidarité entre communes s'impose à l'ensemble de la zone de l'armée en juillet 1915[100]. En août 1915, Laon doit payer pour des communes de son canton mais également du canton voisin qui n'ont pas pu régler le montant dû. En mai 1917, l'armée allemande lui demande de s'acquitter également de la contribution du commandement de Fourmies et, après de multiples protestations, la commune obtempère sous la contrainte[101]. Georges Ermant demande alors aux communes en question une reconnaissance de leur dette[102]. Saint-Quentin semble, en revanche, bénéficier d'un régime de faveur : la ville est distincte du reste de la région de la IIe Armée et, avant la mise en place de bons régionaux, verse l'intégralité des montants demandés en bons de guerre garantis par le dépôt de titres dans une banque hollandaise[103]. Même dans les zones plus rurales, les commandants ont pu imposer une forme de solidarité financière avant la création de bons régionaux afin de faciliter les opérations de recouvrement. Le maire de Rozoy-sur-Serre est ainsi responsable du paiement de la contribution pour l'ensemble de la zone couverte par le commandement allemand :

> *« Le commandant nous charge de percevoir la contribution de 6 000^F^ : Les communes verseront à la mairie et nous nous donnerons le total. »*[104]

Le mode de gouvernement municipal a connu des inflexions assez prononcées au cours de l'occupation allemande. De nouvelles personnes, ayant une expérience politique moindre, accèdent au fauteuil de maire. Quant aux pratiques, elles évoluent vers un contrôle plus étroit

99 Guillaume PARISOT, « De la négociation comme instrument d'occupation pacifiée et d'exploitation économique efficace pendant la guerre de 1870-1871 », *in* Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles. Les arrangements face à l'occupation de la Révolution française à la guerre de 1870*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 297.

100 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 9.

101 FRAD002 Laon 1 D 58, séance du conseil municipal de Laon du 30/08/15 et 16/05/17.

102 FRAD002 Laon 4 H 251.

103 A.M.S.Q. 4 H 59 et rapport du Receveur des Finances publié dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 766-769.

104 Achille HÉCART, 30/03/15.

de la gestion municipale par le maire ou une équipe restreinte de notables, au détriment des services municipaux. Cela permet à l'exécutif de réagir plus rapidement aux exigences de l'occupant ou aux contraintes nées des pénuries, mais cela conduit aussi les équipes municipales à s'affranchir des textes et des usages des lois communales de 1884. Il y a donc à la fois une concentration des pouvoirs entre les mains du maire et une moindre professionnalisation avec le recours à des notables, phénomènes en rupture avec les évolutions de plus longue durée des administrations communales.

Ces changements sont transitoires : ils sont valables tant que dure l'occupation. En novembre 1918, la réintégration dans le giron national, le retour des représentants de l'État et de la tutelle préfectorale sont effectifs[105]. Rien ne semble alors rester des innovations qu'a pu apporter l'occupation à l'administration communale.

À propos de la coopération intercommunale, la loi de 1890 autorise la création de syndicats intercommunaux à vocation unique, mais cette innovation institutionnelle est très peu répandue avant-guerre. Elle prend son essor après-guerre, en particulier en milieu rural, afin de répondre aux besoins d'approvisionnement en eau potable[106]. Rien ne permet de dire en revanche que les communes ayant connu l'occupation aient été motrices dans ce processus. Quant aux syndicats de communes créés pour émettre des bons régionaux, leur légalité est contestée par le Conseil d'État, pour qui la seule régularisation possible consiste à rattacher la dette du syndicat intercommunal à une commune précise. Certains maires profiteraient alors de cette absence de légalité pour ne pas honorer leur dette à l'égard des imprimeurs[107].

Quant à l'autonomie gagnée par les communes, elle est vite rendue au préfet avec l'armistice. Ce dernier, devant l'accroissement du travail en préfecture, a seulement la possibilité de se décharger d'une partie de la tutelle auprès des sous-préfets, en 1926[108].

---

105 Le Conseil général peut même se réunir dans l'Hôtel de la Préfecture de Laon lors de sa séance du 25/11/18.

106 Communication de Christelle PEZONE et Sylvain PETITET, « Les nouvelles formes d'intercommunalité en France, un atout pour la durabilité des services d'eau potable ? » au Colloque sur les territoires de l'eau, Université d'Artois, Arras, 26/03/2004, en ligne, [URL : http://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/arras-2.pdf].

107 C.A.R.A.N. F/2/2102, courrier du Ministre de l'Intérieur au Ministre des Finances, 05/02/24.

108 Francis CHAUVIN, « L'exercice de l'autorité au sein de l'État : le préfet et ses collaborateurs », *in La loi du 28 plûviose an VIII*, publication du CURAPP, PUF, 2000, p. 145-154, en ligne [URL : http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/45/francis_chauvin.pdf_4a0be14d83367/francis_chauvin.pdf?SESS_ID=b213cd98dd4c32b1234152af060675d8&idart=635]

Dernier point, que sont devenus ceux qui ont accédé au fauteuil de maire à l'occasion de la guerre ? Cela a-t-il été un tremplin pour une carrière politique locale ou bien, au contraire, les maires par intérim ont-ils cédé la place aux maires « légitimes » à l'occasion des élections municipales de 1919 ? Philippe Nivet, à l'aide de plusieurs exemples pris dans le Nord-Pas-de-Calais, estime que les maires de l'occupation auraient été sanctionnés par les électeurs en 1919[109]. La succession d'exemples ne constituant pas une preuve en soi, il est nécessaire d'établir des comparaisons afin de savoir si le renouvellement est plus important dans l'Aisne occupée que dans l'Aisne non occupée.

Les archives préfectorales sur les élections municipales de 1919 ayant été détruites lors de la Seconde Guerre mondiale, nous n'avons pas les résultats de ces élections. En 1919, l'Aisne est en pleine reconstruction[110], la presse locale est rare et couvre des territoires restreints. On peut seulement s'y référer pour les résultats des principales villes. Quant aux archives nationales, elles n'ont pas gardé les documents préfectoraux concernant les élections municipales de 1919. Pour contourner ces contraintes, nous avons consulté les annuaires statistiques du département dont la publication reprend en 1923 : notre comparaison porte donc sur les maires en poste en 1913, ceux présents pendant la guerre et ceux de 1923 (voir diagramme, ci-dessous). En revanche, de telles sources ne permettent pas de savoir qui se présentait lors des élections en 1919 ni combien de suffrages les candidats ont obtenus.

109 Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première guerre mondiale », art. cité, p. 265.

110 Voir Stéphane BEDHOMME, *Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)*, thèse soutenue le 16 avril 2012, Université Montpellier III, sous la direction de Frédéric ROUSSEAU.

<u>Diagramme 34:</u> Renouvellement et continuité à la tête des municipalités dans l'Aisne occupée, de 1913 à 1923 (n= 294)

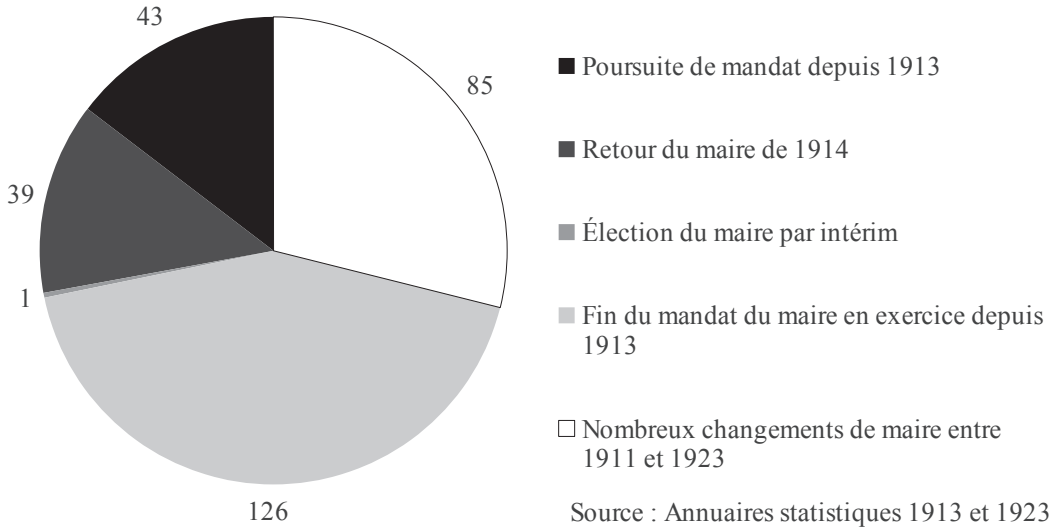

Source : Annuaires statistiques 1913 et 1923

Nous avons distingué 5 évolutions différentes à la tête des municipalités. La première concerne les maires qui n'ont pas quitté leur fauteuil de 1913 à 1923. Sur les 294 maires de notre échantillon, 14,6 % correspondent à ce profil. Dans d'autres cas, le maire parti au début de la guerre, soit parce qu'il a été mobilisé, soit parce qu'il a choisi de se mettre à l'abri, est réélu en 1919 et est toujours en poste en 1923 : cela correspond à 13,27 % de l'ensemble. Ces deux profils de maires dessinent une certaine continuité à la tête des communes avec la réélection du maire présent en 1914. Dans une commune seulement, le maire par intérim au moment de l'occupation a gagné l'élection de 1919. Les nouveaux maires sont donc majoritaires : ils représentent plus des ⅔ de la cohorte, le renouvellement est donc très accentué lors des élections de 1919. Ainsi, 126 des maires en fonction en 1913 et qui sont restés pendant la guerre, voient leur mandat s'achever après-guerre. Le vote-sanction à l'encontre des « maires de l'occupation » semble donc être le phénomène le plus remarquable. Enfin, dans 85 communes, la municipalité a été dirigée par au moins trois maires différents : les édiles en 1913, lors de l'occupation et en 1923 sont à chaque fois différents. Le contexte d'occupation avec l'accès de nouvelles personnes aux fonctions mayorales n'a donc pas constitué un tremplin : il s'agit, au mieux, d'une simple parenthèse, au pire, il semblerait que cela soit même préjudiciable aux éventuels candidats.

Pourtant si l'on compare la trajectoire des maires du nord de l'Aisne qui a été occupé avec

celle des maires du sud, non occupé, on constate que le renouvellement est pratiquement de même ampleur (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 35:</u> Le renouvellement des maires entre 1913 et 1923. Comparaison entre le nord et le sud de l'Aisne

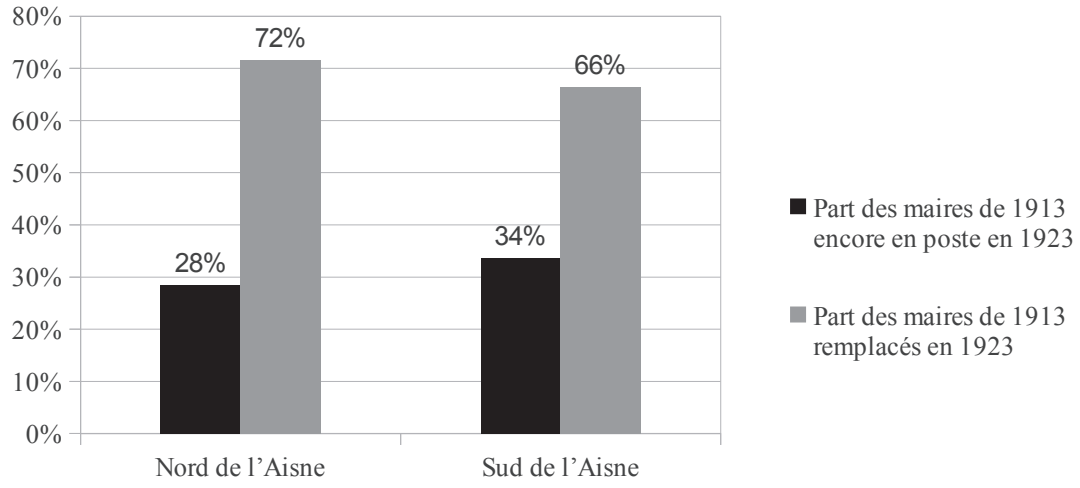

Source : Annuaires statistiques 1913 et 1923

Si dans le nord, la proportion des nouveaux maires en 1923 approche les trois quarts. Elle est tout de même des deux tiers dans le sud de l'Aisne. L'occupation n'est donc pas le bon critère d'explication de ce renouvellement. On peut en effet supposer que ce dernier provient tout d'abord du fait que de nombreux maires n'aient pas souhaité se représenter en 1919, le mandat précédent, initialement prévu pour 4 ans, ayant en fait duré 7 ans, a dû en épuiser plus d'un. D'autant plus que la tâche est énorme en 1919, il s'agit d'administrer des communes détruites, vidées en partie de leur population avec des moyens financiers précaires accordés par le Ministère des Régions Libérées. Le député de Laon, Léon Accambray, rend compte à la Commission des Régions Libérées, de sa visite des communes de l'Aisne au mois de mai 1919 : sur les 56 communes dans lesquelles il s'est rendu, seulement 27 % des habitants sont rentrés et 6 % des terres ont été labourées[111]. D'après le rapport du préfet de l'Aisne, en septembre 1920, 725 communes sont plus ou moins ruinées, dont 200 totalement rasées[112].

111 C.A.R.A.N. F/2/2102, rapport du député Accambray auprès de la Commission des Régions Libérées.

112 Rapport cité dans Sébastien REMBERT et Aude ROELLY (dir.), *90 ans après, archives inédites de l'Aisne dans la Grande Guerre*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, p. 9.

Certains élus ont alors préféré se consacrer exclusivement au rétablissement de leur outil de travail, mettant entre parenthèses leur implication au niveau politique local : Oscar Coquelet, directeur de fabrique et maire par intérim de Fresnoy-le-Grand pendant la guerre, n'aurait pas souhaité se présenter aux élections municipales de 1919 pour se consacrer à la « remise en marche de ses ateliers et magasins », mais le nouveau maire élu est un des conseillers municipaux qui l'ont assisté pendant l'occupation[113]. À Chaillevois, petit village d'une centaine d'habitants situé à 10 kilomètres au sud-est de Laon, la désignation du maire est particulièrement laborieuse après-guerre. L'ancien maire, qui a assumé ses fonctions pendant l'occupation, démissionne en 1920. Le conseiller élu à sa place, dès le premier tour, refuse également la charge. Au second tour, c'est l'ancien maire qui remporte la majorité des suffrages. Il décline de nouveau argumentant par le fait que son logement a été détruit, il est peu présent au pays. Il faut organiser une nouvelle élection quelques jours plus tard pour que la commune ait enfin un maire[114]. À Arrancy, René de La Tour du Pin se déclare incapable de mener la reconstruction de son château comme du village : il est âgé de 84 ans au moment de l'armistice et s'estime épuisé par son expérience de l'occupation[115].

Le travail qui attend les maires au moment de la reconstruction est effectivement considérable. C'est la raison pour laquelle les députés de ce que l'on appelle les « Régions libérées », euphémisme qualifiant les régions ayant connu l'occupation, font trois propositions de loi différentes entre 1918 et 1920 pour accorder une indemnité aux maires de la reconstruction. Propositions systématiquement refusées par le Ministre de l'Intérieur et rejetées par la Chambre[116].

Autre élément explicatif de ce renouvellement, un certain nombre de maires sont partis en 1914 et ils ne sont vraisemblablement pas tous revenus, d'autant plus que l'opprobre reste attaché à de tels départs, comme l'attestent les commentaires dans les témoignages et les ouvrages d'après-guerre à propos du maire de Saint-Quentin en 1914, Joseph-Robert Müller[117].

Enfin, dans le contexte de ferveur nationale autour de la figure du « poilu » et d'élections nationales marquées par un triomphe des partis conservateurs, et l'arrivée à la Chambre de nombreux anciens combattants, il n'est pas improbable que cette politisation des enjeux

113 D'après la présentation qui est faite de son journal, A.M.S.Q.

114 FRAD002 Chaillevois 1 D 4, délibération des conseils municipaux des 22/05/21 et 05/06/21.

115 René de LA TOUR DU PIN, récit déjà cité, p. 48.

116 C.A.R.A.N. F/2/2102 : propositions de loi du 27/11/18, 26/04/20 et 23/12/20.

117 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. X, p. 10-13 et 623 ainsi que *Sous la botte*, *op. cit.*, vol. I, p. 9 ; René JOURDAIN, 27/08/14.

patriotiques ait également participé au renouvellement des municipalités. En 1919, l'ancien mobilisé, ayant combattu l'ennemi, apparaît peut-être plus légitime que l'édile resté en fonction aux côtés de l'ennemi. Par exemple, à Crécy-sur-Serre, le maire M. Bondon est remplacé par son fils, ancien combattant et gratifié de la Croix de Guerre, en 1919[118].

À regarder de près certaines trajectoires, le désaveu des « maires de l'occupation » n'est en fait pas flagrant. Le maire de Chauny, Eugène Descambres, est par exemple réélu en 1919. Celui de Laon, Georges Ermant, est certes remplacé par Léon Nanquette, mais cela correspond à sa décision de ne pas se représenter : il continue sa carrière de sénateur, est élu triomphalement (avec plus de 85 % des voix) conseiller général et président du Conseil général[119]. Son premier adjoint est également réélu en 1919, obtenant même davantage de voix au premier tour que Léon Nanquette[120]. Ailleurs, la continuité a pu prendre d'autres formes : à Montescourt-Lizerolles, c'est le fils du sénateur Sébline qui remplace son père décédé ; à Remaucourt, à 8 kilomètres de Saint-Quentin, Charles Desjardins fait de même, reprenant le fauteuil de maire, laissé vide par le décès de son père, l'ancien député Jules Desjardins, en 1917, quatre jours après avoir été évacué de Saint-Quentin[121]. Nous avons également dénombré 10 communes où le maire par intérim pendant l'occupation devient adjoint après-guerre. Si l'administration d'une commune entre 1914 et 1918 n'est pas un tremplin dans une carrière politique, elle n'apparaît finalement pas si préjudiciable que cela. Une étude sur la plus longue durée et l'examen plus complet des conseils municipaux permettraient de dessiner les trajectoires des maires par intérim afin de mieux déterminer le poids qu'a pu jouer cette expérience de l'occupation dans leur parcours. À Sissonne, par exemple, le docteur Froehlicher imposé, bien que n'étant pas membre du conseil municipal, par l'autorité allemande après qu'une contribution ne fut pas payée, est élu maire en 1929[122]. À Étreux, le maire, si critiqué par Albert Denisse, ne retrouve pas son fauteuil en 1919, mais il redevient maire de 1925 à 1945[123], sa gestion municipale entre 1914 et 1918 ne semble pas avoir été un handicap insurmontable pour se faire réélire.

Finalement, à tous les niveaux, autant dans les modes de fonctionnement de la municipalité,

118 Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre à travers ses archives*, imprimé à compte d'auteur, 1999, 350 p.

119 Il est élu à l'unanimité en novembre 1918 avant d'être reconduit dans ses fonctions après les élections de 1919. *Rapport du préfet et délibérations du Conseil général de l'Aisne*, novembre 1918.

120 1 466 voix contre 1 369, *Tablettes de l'Aisne*, 01/12/19.

121 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 296-298.

122 D'après le tableau des maires exposé à la mairie. Un collège porte aujourd'hui son nom.

123 Franck LE CARS, mémoire déjà cité.

que dans le renouvellement des édiles, la période de l'occupation apparaît comme une parenthèse très vite refermée à l'armistice. La conduite des affaires communales pendant l'occupation allemande ne constitue cependant pas une tache rédhibitoire dans le parcours des élus. Mais, seuls, à une exception près, ceux qui étaient maires avant la guerre, parviennent à se faire réélire en 1919. Quant à la masse considérable de nouveaux maires, il pourrait s'agir en grande partie d'individus qui n'étaient pas présents pendant la guerre, en particulier des mobilisés. Aussi, le renouvellement à la tête des municipalités aurait-il davantage à voir avec une plus grande légitimité conférée à l'ancien combattant, voire une conséquence locale de la réorientation plus à droite de la Chambre, qu'à une sanction à l'encontre des équipes en place pendant la guerre.

2. PARTICIPER À L'ADMINISTRATION ALLEMANDE DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Les maires, seuls représentants de l'État reconnus par l'occupant, jouent un rôle-clé dans la nouvelle administration mise en place par les armées allemandes : ils se trouvent à l'interface entre les commandants et la population civile, mais également à l'interface entre l'État français et l'armée d'occupation. À une réclamation du maire de Laon sur les frais de séjour en Allemagne des prisonniers civils, le commandant répond ainsi :

> « *Dans le territoire occupé, la Commune doit se charger des devoirs de l'État, et ce, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont accordés par l'Autorité allemande.* »[124]

On le voit, le partage des tâches est des plus délicats puisque les municipalités doivent assumer les missions de l'État français selon une marge de manœuvre concédée par l'autorité ennemie.

La coopération entre une administration publique autochtone et l'armée d'occupation semble en fait être la règle au cours de la guerre. Benoît Majerus considère par exemple qu'en Belgique, les administrations communales constituent « l'épine dorsale de la gestion autochtone durant la Première Guerre mondiale »[125] . Effectivement, l'autonomie communale est déjà très poussée avant-guerre alors que le gouvernement belge, réfugié en France, ne peut prétendre administrer la Belgique occupée. D'autre part, les bourgmestres sont les seuls élus à

124 FRAD002 Laon 4 H 285, note du 06/10/16.

125 Benoît MAJERUS, *op. cit.*, p. 15.

être restés en place, constituant « l'unique autorité représentative qui subsistât dans le pays »[126]. Contrairement à ce qui se passe en France occupée, les autorités allemandes peuvent cependant compter sur les administrations publiques centrales : certains ministères ont été conservés, les services, composés d'un personnel belge, sont alors dirigés par des Allemands. Il en est de même au niveau des provinces. Henri Pirenne affirme en particulier que cette coopération est encouragée par le gouvernement en exil :

> *« Au début, la collaboration des fonctionnaires belges leur fut généralement assurée. Ils avaient appris par les communications que le gouvernement du Havre parvenaient à leur faire passer à travers la Hollande, que celui-ci désirait qu'ils continuassent à s'acquitter de leur tâche aussi longtemps qu'ils ne seraient tenus de prendre part à des mesures de guerre ou à des actes incompatibles avec le respect de la souveraineté nationale. »*[127]

Cependant le personnel de direction a préféré démissionner et cette coopération n'est possible que jusqu'en mars 1917, moment où l'occupant décide, de manière autoritaire, la séparation administrative du pays entre la Flandre et la Wallonie.

La situation est d'ailleurs similaire en Roumanie, le gouvernement s'étant retiré à l'approche des troupes des puissances centrales, de nouveaux ministres sont désignés, issus de l'opposition de tradition germanophile. Ils font fonctionner les services, en coopération avec les occupants, jusqu'à la fin de la guerre. Le parti conservateur voit dans ce contexte une occasion d'appliquer ses idées et de maintenir, du moins symboliquement, la souveraineté du pays[128]. Finalement, il n'y a que dans les pays baltes, et plus précisément dans l'*Ober Ost,* que les maires se retrouvent également seuls face à l'armée d'occupation. Les fonctionnaires tsaristes sont effectivement partis avec les troupes russes, laissant derrière eux un territoire au maillage administratif exsangue[129], situation finalement pas très éloignée de celle de la France occupée.

Alors, dans une situation où les maires deviennent les seuls interlocuteurs des autorités allemandes, où ils servent de relais auprès de la population civile, comment fonctionne le travail en commun avec l'ennemi ? Comment sont mises en œuvre les décisions allemandes ? Et quels moyens a l'occupant pour contrôler l'application de ses décisions, voire pour forcer l'obéissance ?

---

126 Henri PIRENNE, *op. cit.*, p. 109.

127 Henri PIRENNE, *op. cit.,*p. 108.

128 Lisa MAYERHOFER, art. cité.

129 Vejas G. LIULEVICIUS, *op. cit.*

Les sources sur ce travail « ordinaire », au quotidien, des maires avec l'autorité allemande sont très éparses. Les archives communales, quand elles ont gardé les notes de travail de l'exécutif municipal[130], peuvent être un secours. Nous nous appuierons également sur nos deux témoignages de maires : Octave Casseleux, maire du hameau du Boujon à partir du 13 octobre 1916, et Achille Hécart maire de Rozoy-sur-Serre pendant l'occupation, ainsi que sur le cahier que tient M. Boitelle, maire de Pontruet, et sur lequel il retranscrit les ordres allemands et les réponses formulées. Ces témoignages de maires sont précieux, car ils permettent de reconstituer l'activité municipale dans une petite commune rurale où les archives administratives sont plus rares. Des témoignages indirects, de notables ou de conseillers municipaux, seront également sollicités, mais uniquement pour compléter et confirmer ce que nous aurons pu tirer des témoignages de maires et des sources administratives.

2.1. APPLIQUER LES ORDRES ET EN RENDRE COMPTE

Une fois les services des Étapes installés, dans les premiers mois de l'occupation, les maires sont progressivement intégrés dans l'administration des territoires occupés, et donc, dans la chaîne décisionnaire allemande. Les ordres leur parviennent souvent par l'intermédiaire des gardes appariteurs : ils sont chargés de les faire appliquer et de rendre compte, ensuite, du travail effectué. Ces relations de type hiérarchique entre le commandant allemand et le maire français prennent différentes formes suivant des rythmes distincts : les échanges de notes au jour le jour, les réunions des maires hebdomadaires et l'envoi de différentes statistiques plusieurs fois par mois.

2.1.1. AU QUOTIDIEN : DES ÉCHANGES ÉPISTOLAIRES AVEC L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Les archives municipales conservent de nombreuses liasses d'ordres émis par les commandants à destination des maires. À Saint-Quentin ou Laon, on en retrouve dans les différents dossiers thématiques qui ont été constitués : ravitaillement, réquisitions, travail

130 Par exemple les notes tenues par Albert LABOURET du 24/10/14 au 22/04/15 ; A.M.S.Q. 4 H 59, rapport présenté par le secrétaire général de la Mairie de Saint-Quentin, 21/05/1918 ; FRAD002 Laon 4 H 78, notes du maire par intérim de Laon du 21/01 au 03/04/15 ; FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, notes prises lors des réunions des maires ainsi que celles prises par Louis PAILLOT à Rozoy-sur-Serre.

forcé, rapatriements... Dans les petites communes, ils ont parfois été gardés, regroupés sous une seule cote. À Pontruet, M. Boitelle a conservé 68 de ces ordres pour la période allant du 20 décembre 1915 au 16 février 1916 : cela fait plus d'un par jour[131]. Louis Paillot qui recopie tous ces avis qui arrivent sur le bureau du maire, témoigne également de la grande activité administrative des commandants locaux. Les maires des communales rurales étaient chargés d'envoyer tous les jours un garde appariteur auprès du commandant allemand pour venir chercher les ordres et assurer ainsi cette communication quotidienne par l'écrit[132].

De telles notes sont le plus souvent manuscrites sur des papiers de type carbone, très fins, permettant la duplication (voir illustration, ci-dessous).

<u>Illustration 10:</u> Avis aux maires de la *Kommandantur* de Plomion, daté du 06/02/17, S.A.H.V.T.

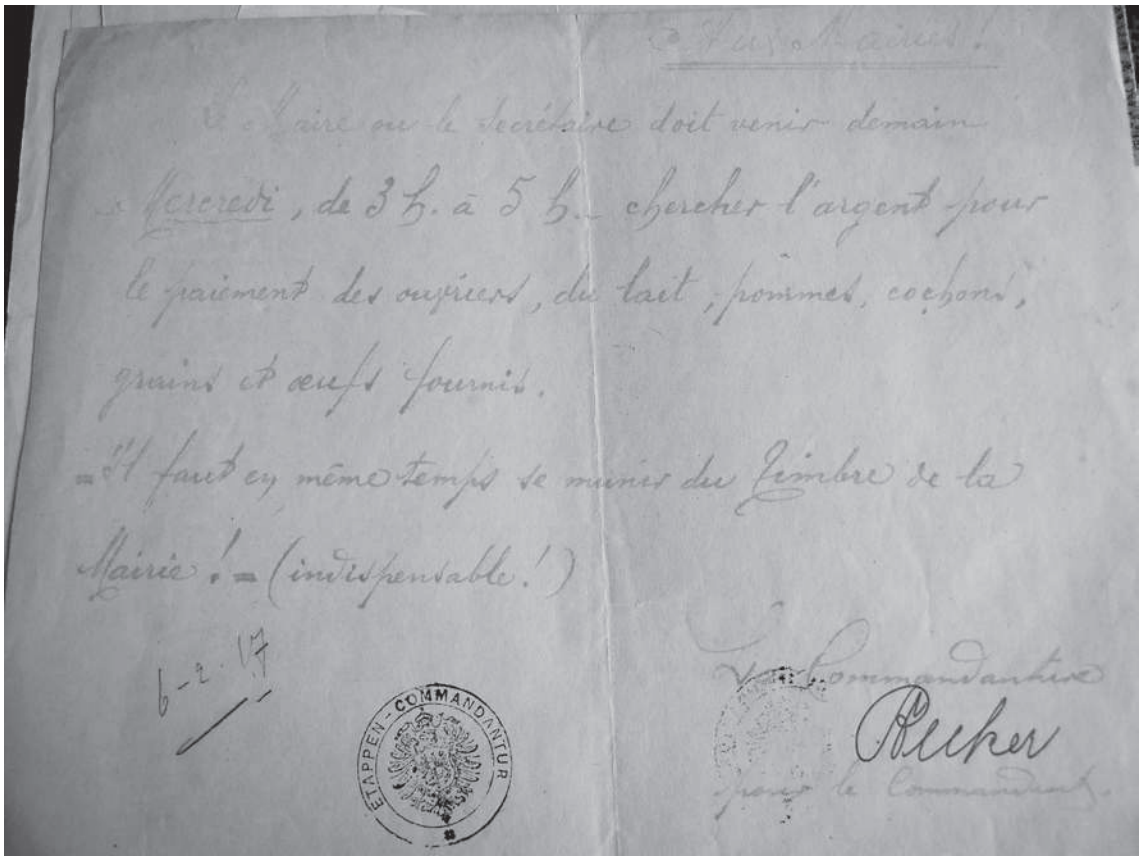

En effet, les mêmes ordres étaient généralement envoyés à toutes les mairies de la zone de commandement. Le tampon et la signature permettent d'authentifier le document. Quand l'ordre concerne plus précisément une commune, la note peut prendre un aspect plus informel

131 Archives privées de l'ancien maire M. BOITELLE.

132 Lucienne TELOTTE à Sequehart, p. 12 et récit de Julien PEIGNEZ à Beaurevoir, S.A.S.Q. À Gouy, c'est le secrétaire de mairie qui accomplit la tâche, récit de C. LEGRAND, S.A.S.Q.

(voir document, ci-dessous).

<u>Illustration 11:</u> Note adressée au maire de Thenailles, datée du 09/12/16, S.A.H.V.T.

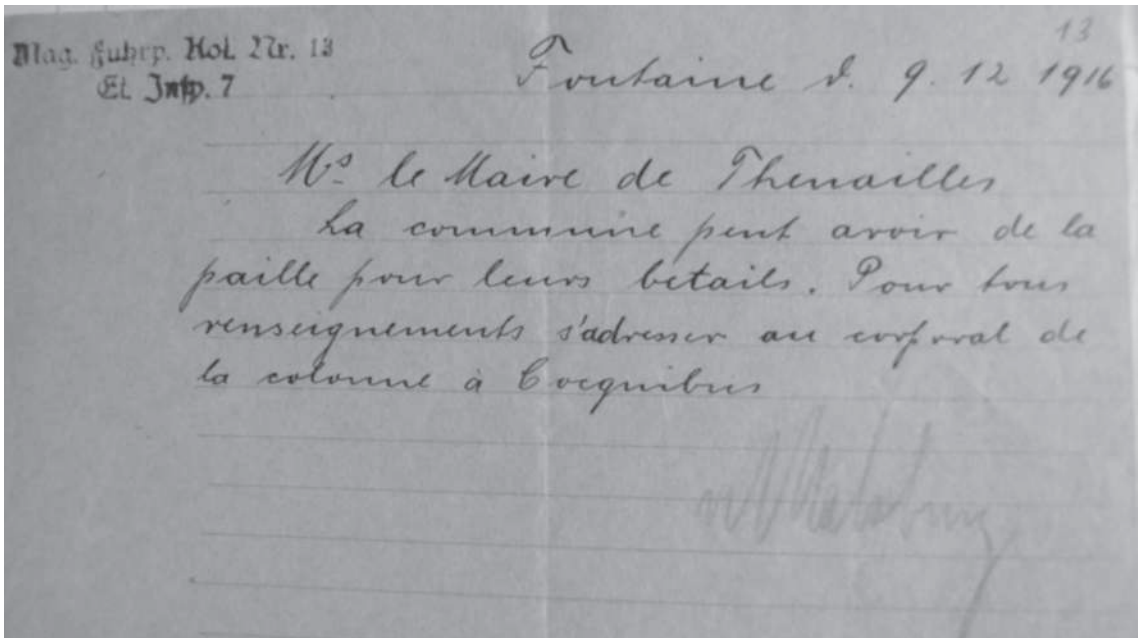
Mag. Fuhrp. Kol. Nr. 13
Et. Insp. 7

Fontaine le 9. 12 1916

13

Mr le Maire de Thenailles

la commune peut avoir de la paille pour leurs betails. Pour tous renseignements s'adresser au corporal de la colonne à Coquibus

Ici, l'avis provient du parc automobile de la colonne 13 et il est écrit sur du papier ordinaire bleu. Seul, le tampon rappelle qu'il s'agit d'un courrier administratif. Dans les commandements de ville, les ordres ronéotypés sont plus rares : le commandant s'adressant à un seul maire, les ordres sont fréquemment transmis sous forme manuscrite et en allemand (voir document, ci-dessous).

Illustration 12: Avis du commandant von Heeringen à propos du bétail, 09/07/15, FRAD002 Laon 4 H 257

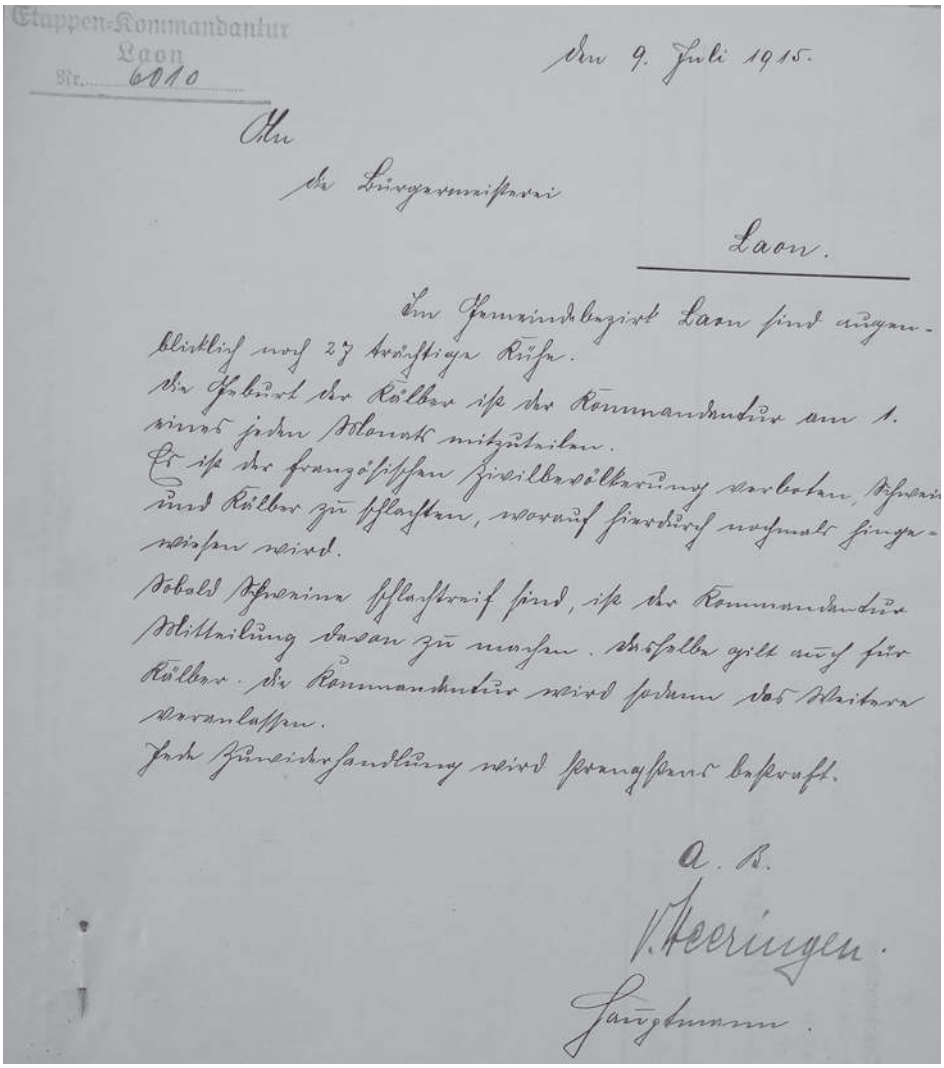

Etappen-Kommandantur
Laon
Nr. 6010

Laon, den 9. Juli 1915.

An
die Bürgermeisterei
Laon.

Im Gemeindebezirk Laon sind augenblicklich noch 27 trächtige Kühe.
Da Geburt der Kälber ist der Kommandantur am 1. eines jeden Monats mitzuteilen.
Es ist der französischen Zivilbevölkerung verboten, Schweine und Kälber zu schlachten, wovauf hierdurch nochmals hingewiesen wird.
Sobald Schweine geschlachtet sind, ist der Kommandantur Mitteilung davon zu machen. Dasselbe gilt auch für Kälber. Die Kommandantur wird jedem das Weitere veranlassen.
Jede Zuwiderhandlung wird strengstens bestraft.

a. B.
v. Heeringen.
Hauptmann.

Les villes se sont donc attaché le service d'interprètes pour communiquer avec les autorités allemandes : Élie Fleury évoque la présence d'un tel traducteur officiel auprès du maire de Saint-Quentin, un ancien employé de commerce roumain[133]. À la campagne, la traduction est effectuée en interne, généralement par un militaire allemand, parfois les commandants locaux ont recours à des autochtones[134].

Les différents documents ici reproduits le montrent ; les communications, en conformité avec la tradition militaire, se font sous forme de notes brèves, avec des formulations impératives.

133 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 155.

134 Jean MINNE fait par exemple office d'interprète auprès de l'*OrstKommandant*, 06/08/17. M. BOUVENOT, originaire de Saint-Quentin, occupe la même fonction à partir de 1916, B.D.I.C. F delta 1126/08/C.727 et Jean BECK sert d'interprète remplaçant auprès du commandant de Crécy-sur-Serre, Suzanne BECK, 03/06/18.

Dans l'avis de la *Kommandantur* de Plomion du 6 février 1917 (voir Illustration 10, p. 311), « le maire ou le secrétaire doit venir »[135] et l'urgence est soulignée par l'emploi de points d'exclamation. Les formes impératives sont ainsi déclinées avec la récurrence des expressions « il faut », « vous ferez », « les Maires sont obligés », « c'est son devoir » ainsi que par l'emploi d'adverbe rappelant le caractère obligatoire : « absolument », « exactement », « sévèrement ». La multiplication de formules autoritaires confine parfois au pléonasme (voir l'ordre, ci-dessous, souligné par nous) : « c'est absolument nécessaire que ces personnes soient exactement présent ». Fréquemment, les notes sont surmontées d'un en-tête indiquant « ordre » afin de rappeler la nature du document. Un certain nombre d'avis se terminent en outre par des menaces de sanctions, tel cet ordre reçu par la commune de Pontruet, le 4 février 1916 :

> *« Dimanche, le 6.2.1916 à 9 heures du matin (h. allemande) tous les hommes de votre commune de 17 à 45 ans se rassemblent devant la Mairie. C'est absolument nécessaire que ces personnes soient exactement présent. Je punirai la commune d'une amende jusqu'à 500 Fcs., quand une personne n'est pas présent. »*[136]

Les formulations ne laissent aucun doute : les relations entre le commandant et le maire sont perçues sur le mode hiérarchique. Le rôle du maire est équivalent à celui d'auxiliaire, de subalterne du commandant allemand. Comme s'il faisait partie de l'armée, il est attendu de lui la stricte obéissance. Toutefois, celle-ci n'étant jamais garantie, le donneur d'ordres multiplie les menaces et les procédés rhétoriques pour signifier l'urgence de la mesure (formulations impératives, points d'exclamation, passages soulignés...).

Ces courriers ne sont cependant pas à sens unique, des réponses sont généralement attendues. Le cahier de M. Boitelle, maire de Pontruet, ou les carnets de Louis Paillot contiennent d'ailleurs ces réponses, tout aussi brèves et lapidaires que les ordres. Par exemple, à propos des produits d'imprimerie et des bons de guerre communaux présents dans la commune, M. Boitelle indique :

> *« Néant. Il n'a pas été créé de bons de guerre à Pontruet. »*[137]

Fréquemment, il s'agit de tableaux à remplir, de formulaires à compléter. À Originy-en-Thiérache, des formulaires sur la quantité de laine déclarée, sur les appels d'hommes ou sur

135 S.A.H.V.T., note du 06/02/17, souligné par nous.

136 Archives privées de M. BOITELLE, avis de l'adjudant au maire de Pontruet, 04/02/16.

137 Cahier de M. BOITELLE, 21/07/15.

les objets en métal présents dans la commune sont ainsi remplis à la main, avant d'être renvoyés[138]. Les échanges entre le maire et le commandant restent donc sur le registre strictement administratif : le langage est envisagé sous son aspect performatif, ce qui compte c'est de mettre en action les maires, les codes sociaux usuels sont superflus. Les formules de politesse réapparaissent lorsque le maire fait une réclamation auprès du commandant[139].
Un tel mode de fonctionnement est remis en cause par les pénuries de la fin la guerre : la mairie de Laon signale ainsi, en novembre 1917, qu'elle ne peut plus produire de simili-imprimés par manque de papier. Quelques mois plus tard, le commandant lui conseille d'ailleurs de faire plus attention aux économies de papier[140]. Il est probable que l'on communique alors davantage par oral. À Buironfosse, un courrier, choisi pour sa proximité avec le chef de poste allemand, est nommé en juin 1917 pour assurer la transmission des messages entre la mairie et le commandement[141].

De manière générale, le travail sur des sources écrites conduit à exagérer le rôle des documents écrits. Il est pourtant incontestable qu'une partie de l'échange quotidien entre le maire et le commandant passe par des rencontres physiques et des discussions. Les récits et témoignages de l'occupation évoquent d'ailleurs plus souvent ces conversations que les échanges par écrit. Élie Fleury retranscrit régulièrement les bons mots, apocryphes ou non, du maire lors de ses entretiens avec les responsables de l'autorité d'occupation[142]. Les notes d'Albert Labouret confirment la fréquence de ces rencontres[143]. Dans les bourgs où siègent les commandants d'Étape, les échanges verbaux peuvent être tout aussi nombreux, comme en témoigne Achille Hécart. Dans les villages, les commandants de place assurent cette présence de l'autorité allemande. En août 1916, le commandant de place de Vaux-Andigny avertit par exemple le maire que son adjudant tient une permanence tous les jours :

> *« L'adjudant est visible pour le maire tous les matins à 9.[30] au bureau. »*[144]

138 Historial de Péronne, inv. 4523, correspondance de la *Kommandantur* avec la mairie d'Origny-en-Thiérache,.

139 C'est particulièrement visible dans le cahier de M. BOITELLE.

140 FRAD002 Laon 4 H 142, notes du 29/11/17 et 07/02/18.

141 Octave CASSELEUX, 08/06/17.

142 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*

143 Par exemple, Albert LABOURET, 31/10/14, 08/11/14, 09/11/14, 16/12/14, 28/01/15.

144 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, note du commandant de place de Vaux-Andigny, 14/08/16.

Les ordres allemands conduisent les maires à jouer le rôle d'exécutants pour le compte des autorités allemandes, travaillant tous les jours à l'administration du territoire occupé. Ce travail prend un aspect bureaucratique, voire paperassier, souvent souligné par les témoins[145]. Cependant, l'organisation des tâches s'articule aussi autour d'un moment de rencontre entre le commandant et les maires, lors d'une réunion hebdomadaire.

2.1.2. CHAQUE SEMAINE : LA RÉUNION DES MAIRES

Ces réunions ont lieu dans la plupart des *Kommandanturen*[146], sauf dans les villes où les échanges entre le commandant et le maire sont plus fréquents, du fait de la proximité géographique. Elles sont parfois interrompues à cause des combats mais restent un moment-clé du gouvernement des territoires occupés. Les commandants les mettent progressivement en place entre la fin de 1914 et le début de 1915[147]. Dans un des rapports communaux produits par le Commissariat spécial aux rapatriés, voici comme ces réunions sont décrites :

> *« L'administration des autorités Allemandes est organisée de la manière suivante : C'est à Vervins que se trouve la Kommandantur ; tous les vendredis, elle réunit les Maires et dicte les ordres, que les Maires sont chargés d'exécuter, sous la surveillance, au point de vue culture, dans chaque commune, d'un caporal ou sous-officier. »*[148]

Les réunions auraient pour principal objet de coordonner les travaux agricoles à l'intérieur de la zone de commandement. On retrouve les relations très verticales entre le commandant et le maire que nous avions vues à propos des ordres transmis : le maire est considéré comme un simple exécutant. Les notes de Louis Paillot qui semble accompagner le maire Achille Hécart aux réunions à Rozoy-sur-Serre, permettent d'en savoir un peu plus sur le déroulement des séances. Elles débutent par l'ordre du jour qui est annoncé par le commandant, l'appel des maires et des greffiers est ensuite effectué, les ordres reçus le matin même sont lus aux maires

145 Voir 1.1.2, « Une occupation qui use les maires », p. 283.

146 Les communes du front restant sous le contrôle des états-majors et non des services de l'Étape, leur maire n'est pas convoqué pour de telles réunions. Des contacts réguliers sont établis avec le général commandant la division et l'intendant, d'après René de LA TOUR DU PIN.

147 Dans la *Kommandantur* du Catelet, la première réunion a lieu le 17/10/14, selon Alice DELABRANCHE ; dans celle de Rozoy-sur-Serre, le 22/12/14, selon Achille HÉCART. Une réunion des maires est déjà établie dans la *Kommandantur* de Sains-Richaumont en mars 1915, selon Eugénie Deruelle, *Les Carnets d'Eugénie Deruelle. op. cit.*, p. 78.

148 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 888, rapport communal sur Vervins.

pour qu'ils les communiquent aux habitants. L'essentiel des réunions est ensuite consacré aux différents points à l'ordre du jour. Il s'agit en général de préciser un ordre, de signaler les manquements qui ont été relevés, parfois d'apporter une information ou demander des renseignements aux maires. Par exemple, lors de la réunion du 11 février 1915, l'objet principal de la réunion concerne la délivrance de laissez-passer par les maires. En effet, le commandant a remarqué que « les communes de Grandrieux, Résigny et Mainbresson ont fait des laissez-passer aux hommes qui n'étaient pas permis ». Il réexplique alors les modalités que doivent respecter les maires :

> *« Les n° doivent correspondre avec ceux de la liste ; indiquer les noms, prénoms et la durée pour laquelle le laissez-passer est valable, ainsi que la date, le lieu de destination […]*

Enfin, il appelle les maires à être économes dans la délivrance de laissez-passer[149].
La réunion reprend tous les aspects d'une séance de travail au cours de laquelle le supérieur hiérarchique, ici le commandant, dresse un constat sur la manière dont ses décisions sont appliquées par ses subalternes, ici les maires. De telles réunions visent à uniformiser les pratiques. Par exemple, afin de bien recenser ce qui est cultivé, le commandant présente un modèle de tableau et indique comment le remplir[150]. Les « bons élèves » sont alors montrés en exemple :

> *« Il faut que vous écrivez à la liste des laissez-passer, ceux qui sont prolongés. Je vais vous montrer celle de la commune de Berlise qui fait bon. La liste de Cuiry est aussi bon. (bien faite). »*[151]

En revanche, les maires récalcitrants sont pris à partie et menacés. Les archives de la commune de Vaux-Andigny, à 28 kilomètres au nord-est de Saint-Quentin, conservent encore les notes prises lors des réunions des maires :

> *« Dans certaines communes, on a fourni 1 œuf et demi par 100 poules !.. alors que d'autres ont donné 34 œufs par 100 poules, pour les premières c'est se moquer du monde !.. ainsi, Grougis, Mennevret, Molain, Vaux & Petit Verly sont signalés & se verront imposer de fortes amendes s'il n'est pas immédiatement remédié à cet état de choses ! »*[152]

149 Louis PAILLOT, 11/02/15.

150 *Ibidem*, 13/03/15.

151 *Ibid.*, 27/02/15.

152 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, compte-rendu de la réunion du 25/11/16 à la *Kommandantur* d'Étreux.

Face aux refus des maires de coopérer, les réunions peuvent devenir houleuses et le commandant recourir à la contrainte. Ainsi, à propos de la liste de personnes devant partir dans le prochain train de rapatriement :

> *« Parfondeval. Il n'y a pas de liste, pourquoi ? Réponse. Je n'ai pas fait de liste. Un gendarme ! Vous êtes prisonnier... M. le Maire, la liste !... Je n'ai pas fait de liste parce que je suis curé, répond le curé qui fait fonction de secrétaire. Vous donnerez la liste demain à onze heures du matin ; si elle n'est pas là, vous serez faits prisonniers, maire et curé ! Je vous enverrai à Hirson ! Avez-vous compris ? »*[153]

La parole peut être également donnée aux maires pour qu'ils dressent eux-même le bilan de ce qui a été fait dans leur commune :

> *« Il faut que les maires, chaque semaine, disent à la commandanture ce qu'on fait travailler dans leur commune et annoncent chaque semaine, les travaux exécutés par les cultivateurs. »*[154]

Effectivement, les échanges ne sont pas systématiquement unilatéraux : le commandant vient également écouter les demandes des civils, transmises par les maires. La réunion du 6 mars 1915, à Rozoy-sur-Serre, commence ainsi par les doléances des édiles[155]. D'autre part, les maires présents peuvent profiter de l'occasion pour s'entretenir en tête-à-tête avec le commandant. C'est le cas du maire de Vaux-Andigny, le 29 janvier 1917 :

> *« Après la séance j'ai vu le Commandant au sujet de l'orge pour les vaches laitières. »*[156]

On le constate par ces extraits, les réunions sont des moments-clés dans l'administration locale des territoires occupés, la répartition des rôles entre commandant et maires s'y dessine : le maire est placé en situation d'exécutant, voire de subalterne, qui doit rendre compte de son activité au profit de l'occupant sous peine de se faire réprimander, sanctionner, voire emprisonner. Les commandants, à cette occasion, peuvent être amenés à s'ingérer dans les affaires communales, à donner des conseils aux maires sur le gouvernement municipal. Le commandant d'Étreux recommande par exemple aux maires de former des commissions

153 Louis PAILLOT, 20/03/15.

154 *Ibidem*, 27/02/15.

155 *Ibid*., 06/03/15.

156 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3.

chargées de « la réparation des maisons inhabitées & de tous locaux propres à abriter les troupes »[157]. Dans la même réunion, il exhorte les maires à développer des politiques de secours :

> *« Il faut secourir les pauvres, le Commandant y revient & signale des cas de misère noire ; il y a là, dit-il une question d'humanité dont on ne doit pas se désintéresser. »*[158]

Là, le statut du maire semble changer : il n'est plus le simple exécutant de l'autorité d'occupation, il redevient un représentant de l'État, chargé de mener, de manière assez autonome, des actions en faveur de la population civile. Même si le commandant utilise une formulation impérative (« il faut »), il s'agit davantage d'un conseil que d'un ordre à exécuter. C'est pourquoi, le commandant est amené à justifier la nécessité d'une telle mesure et pour cela, il n'a pas recours à la menace mais à des arguments humanitaires.

Nous avons vu que les réunions pouvaient être un moment de tension où l'autorité du commandant est remise en question par le refus d'un édile de coopérer. Effectivement, c'est la seule occasion qu'ont les maires de se réunir, de partager sur leur pratique, voire de définir une position commune envers l'autorité allemande. Dans plusieurs zones de commandements, les maires se mettent, par exemple, d'accord pour ne pas payer les contributions qui connaissent une hausse spectaculaire en 1916[159]. En mai 1916, les maires dépendant du commandant d'Étape d'Étreux décident, par conséquent, à la fin de la réunion, de ne pas payer les salaires d'ouvriers travaillant à la scierie pour le compte de l'occupant. Ils vont même jusqu'à démissionner collectivement, démission qui est refusée par le commandant. Finalement, devant la menace de ne plus payer le lait et les œufs, les maires se soumettent[160]. Dans la zone de commandement de La Capelle, après avoir, dans un premier temps, refusé de payer la contribution exigée, devant les menaces d'emprisonnement, les maires se réunissent pour définir une position commune :

> *« En sortant de la réunion les maires se consultent et doivent se résigner à faire un versement si minime soit-il, puisque nous sommes sous l'emprise de la menace*

157 *Ibidem*, compte-rendu de la réunion du 25/11/16.

158 *Ibid*.

159 Voir chapitre 1, 3.3.2. « L'inflation des contributions », p. 159.

160 Albert DENISSE, 14 et 15-17/05/16.

> *et qu'il n'y a aucune pitié à attendre de ce ceux qui nous oppriment toujours de plus en plus. »*[161]

La situation et la réaction des maires sont similaires dans la zone de commandement du Nouvion :

> *« A l'issue de la réunion des maires sous la présidence de M. le commandant, les maires sont descendus au secrétariat de la mairie et ils ont décidé à l'unanimité de réunir les conseils municipaux et de leur proposer de voter la contribution imposée par les autorités allemandes. »*[162]

Les réunions de maire ne sont donc pas toujours le cadre de relations de travail verticales entre le commandant et les maires mais elles peuvent également donner lieu à des échanges horizontaux, informels, entre les maires pour s'accorder sur une position commune.

Les réunions sont également appréciées pour être une occasion de sociabilité. En effet, avec le contrôle étroit des déplacements, les possibilités de rendre visite à des proches sont extrêmement rares. Les réunions des maires contribuent à décloisonner l'horizon quotidien des maires. Aussi, les maires de la zone de commandement d'Étreux sont-ils contents de se retrouver en juin 1918 après une suspension des réunions pendant plusieurs mois au moment de l'offensive Michael :

> *« Somme toute, réunion sans grande importance et qui ne nous révèle rien de nouveau. On est bien aise malgré tout de rencontrer quelques camarades et figures de connaissance, cela fait diversion. »*[163]

Les personnes convoquées à la réunion des maires de Sains-Richaumont en profitent également pour rendre visite à leurs connaissances sur place. À cette occasion, Eugénie Deruelle reçoit fréquemment son ami M. Odent, maire d'une petite commune, Chevennes, et le curé de Montigny qui doit vraisemblablement faire office de secrétaire. Elle est alors approvisionnée par eux en denrées rares et appréciables comme la viande ou l'argent, en même tant qu'elle est informée sur ce qui se passe dans les communes voisines[164].

---

161 Octave CASSELEUX, 11/07/16.

162 Samuel LEMAIRE, 02/08/16.

163 Octave CASSELEUX, 29/06/18.

164 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.*

L'exemple des réunions des maires permet de mieux saisir la répartition des rôles entre l'autorité allemande et les édiles ainsi que la conception que se faisaient les commandants de la relation de pouvoir qu'ils entretenaient avec les maires. La verticalité des rapports est très prononcée si bien que les espaces de négociation offerts aux maires semblent restreints, en témoigne l'échec des refus collectifs de payer les contributions en 1916.

2.1.3. PLUSIEURS FOIS PAR MOIS : RENDRE COMPTE DU TRAVAIL EFFECTUÉ

Nous l'avons noté, les maires rendent compte du travail effectué dans leur commune lors des réunions hebdomadaires à la *Kommandantur*. Mais le contrôle de l'occupant sur l'exécution des ordres ne s'arrête pas là et peut prendre des formes différentes.
Il est ainsi exigé des maires ruraux qu'ils remplissent les tableaux et les formulaires transmis avec les ordres quotidiens. Au moment de son installation, l'autorité allemande demande par exemple aux édiles de recenser les personnes et les ressources locales. Le maire de Pontruet doit fournir de nombreuses listes au commandant, d'ici le 9 décembre 1914 :

> *« 1°/ Liste des hommes femmes et enfants habitant la commune.*
> *2°/ Liste des jeunes gens de 18, 19 et 20 ans.*
> *3°/ Liste de ce qui reste en blé, seigle, avoine, orge et pommes de terre*
> *4°/ Liste du vin détenue chez les particuliers*
> *5°/ Liste des chevaux, mulets, vaches, bœufs, porcs, brebis.*
> *6°/ Liste des couvertures et draps déjà fournis.*
> *7°/ Liste de blé, seigle, avoine, pommes de terre et foin déjà fourni. »*[165]

Ce recensement s'élargit par la suite : liste des tombes allemandes et françaises, liste du bétail déjà saisi[166]. Ce vaste travail correspond à un changement de perception de la part de l'autorité allemande : elle envisage désormais une occupation plus longue que prévue. À un moment où les premières pénuries font ressentir leurs effets, il lui est nécessaire de faire le point sur ce qu'elle peut encore prélever sur le territoire occupé. Mieux connaître la contrée et la population permet également d'envisager un début d'exploitation économique. Effectivement, au début janvier, le commandement allemand commence à s'intéresser aux terres agricoles et à leur exploitation : un questionnaire est distribué sur la culture de la betterave, sur la

165 M. BOITELLE, 09/12/14.

166 *Ibidem*, 17 et 21/12/14.

répartition des surfaces ensemencées, les surfaces cultivées par chaque agriculteur[167]. Le plus important est sans doute constitué par l'état des provisions que les maires doivent compléter toutes les semaines[168]. Progressivement, les questionnaires deviennent plus précis et plus complexes à remplir. Achille Hécart en témoigne à Rozoy-sur-Serre en mai 1915 :

> *« On nous remet modèle d'un nouveau tableau pour l'enquête agricole : il faut maintenant indiquer le trèfle, la minotte, etc. Dablain* [le garde appariteur] *avait terminé sa tournée hier, il lui faut recommencer. »*[169]

Quelques jours plus tard, le tableau doit comprendre en plus le nom des cultivateurs. À l'automne, un autre tableau fait son apparition, il faut désormais indiquer les provisions en grains, fruits et légumes, les surfaces ensemencées et labourées[170].

Les différents recensements exigés sont tous azimuts : il est demandé aux maires de faire la liste de tout ce qui pourrait être saisi (les objets en cuivre, en bronze, en étain), de distinguer parmi la population, les personnes dangereuses, les personnes utiles et les indigents, de contrôler l'état des stocks et du bétail ainsi que l'avancement des travaux agricoles. À Pontruet, le travail administratif du maire connaît une inflation avec des pics en été, au moment de la fenaison et des moissons (voir graphique, ci-dessous). En revanche, dès septembre 1916, cette activité décroît avant l'évacuation de la commune en février 1917.

167 *Ibid.*, 01, 13

168 *Ibid.*, à partir du 31/01/15.

169 Achille HÉCART, 10/05/15.

170 *Ibidem,* 21/10/15.

<u>Graphique 10:</u> Nombre de tableaux et de formulaires que doit remplir le maire de

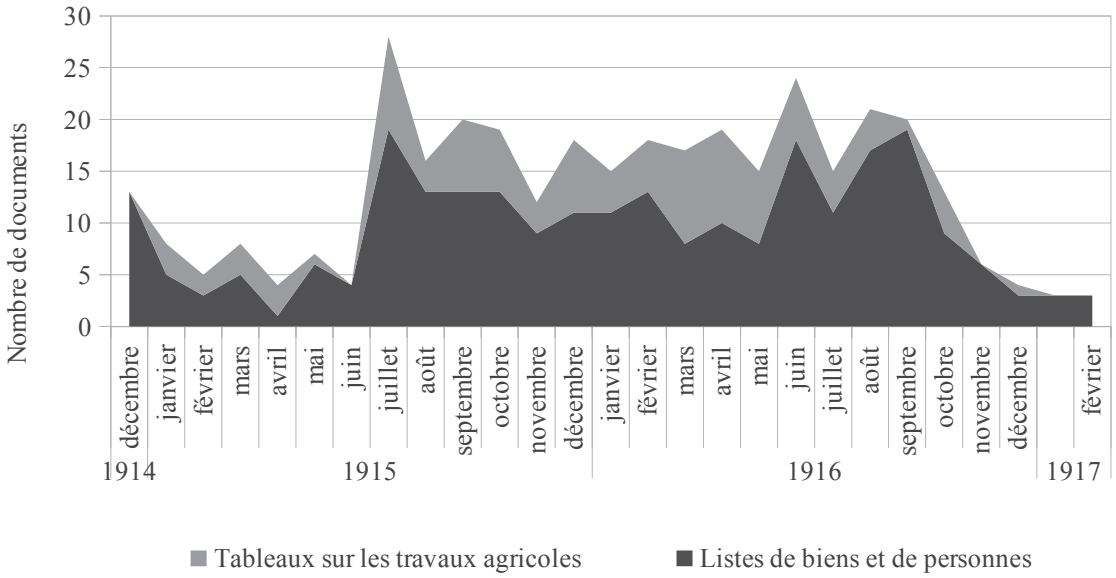

Source : Cahier de M. BOITELLE

Pontruet, de décembre 1914 à février 1917

D'après les notes tenues par M. Boitelle, courant 1916, ce sont plus de 30 tableaux différents que le maire doit remplir chaque mois (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 18:</u> Fréquence des rapports que le maire de Pontruet doit rendre aux autorités allemandes, en 1916

Sujet	Fréquence
Provisions de paille	Chaque samedi
Mouvement de la population	Chaque samedi
Quantité de lait fourni à Saint-Quentin	Chaque samedi
Abattage du bétail	Chaque samedi
Présenter les demandes d'abattage	Chaque samedi
Pompes à incendies	1er et 15 de chaque mois
Personnes décédées	2 du mois
Situation des bestiaux, grains, foin, paille, etc.	1er de chaque mois
Terres cultivées et à cultiver	1er de chaque mois
Etat du jeune bétail	Chaque 3 du mois
Indiquer le café ouvert	Chaque 9 du mois au plus tard
Présenter le registre des arrivées et départs	Chaque 1er et 15 de chaque mois
Etat des cochons, truies, etc.	Chaque 10 du mois
Race chevaline, race bovine, race ovine, race porcine	Chaque trimestre
Indiquer le nombre de peaux qui seront livrées le 1er	Chaque 25 du mois

Source : Cahier de M. Boitelle

Cette accumulation de tableaux, de rapports, de formulaires à compléter est vite perçue comme une paperasserie à la fois inutile et harassante. À Rozoy-sur-Serre, après avoir passé une partie de sa journée à compter les frênes « pour en faire la déclaration », Achille Hécart se demande :

> *« Quand ne serai-je plus tenu à la mairie ? »*[171]

Au Nouvion, Samuel Lemaire compare cette frénésie statistique avec celle qui est traditionnellement attachée à l'administration française :

> *« En France avant la guerre on se plaignait de notre paperasserie administrative, mais si nous en jugeons d'après ce que nous voyons à la mairie l'administration allemande est encore plus "canulante*[172]*". Tous les jours ce sont des états à fournir, avec des changements continuels. M. Page* [le maire] *en est souvent dépité. »*[173]

C'est d'ailleurs un thème fréquemment repris dans la littérature d'après-guerre :

> *« La paperasserie, qui accompagne ce tohu-bohu, est accablante et annihilante. "Pendant la moisson, écrit M. Peignez* [maire par intérim de Beaurevoir]*, les maires doivent fournir chaque samedi un état, arrêté au jeudi soir, indiquant combien d'hectares ensemencés de chaque céréale, combien d'engrangés, combien en meules, combien en dizeaux*[174]*, combien restant à couper, combien de battus, combien d'hectolitres de grains." »*[175]

Georges Gromaire, également, fait un commentaire ironique à propos des tableaux et des listes à rendre :

> *« L'administration allemande, dans le double but de garder une apparence de légalité et de mettre de l'ordre dans ses opérations, institua une paperasserie formidable, dont la rédaction incombait, en partie, aux municipalités. Les Français s'imaginaient que l'on ne pouvait surpasser leur propre administration*

171 Achille HÉCART, 27/11/15.

172 Adjectif familier signifiant fatigante, ennuyeuse.

173 Samuel LEMAIRE, 19/04/16.

174 Ensemble de dix gerbes.

175 *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.*, p. 62.

dans ce genre de pédantisme, ils s'aperçurent que les Allemands étaient encore supérieurs. »[176]

Pourtant, malgré l'impression d'absurdité d'un tel travail qu'ont pu avoir les acteurs, ce travail statistique permet à l'autorité allemande de mieux connaître les territoires occupés, de mieux en évaluer les ressources et de mieux contrôler à la fois son exploitation, mais également les déclarations des habitants et des maires, ce dont témoigne après-guerre le maire de Beaurevoir, Julien Peignez :

« Pour s'assurer le contrôle ils vérifiaient les mutations d'une quinzaine à l'autre : les gendarmes vérifiaient l'exactitude des déclarations. D'où motifs pour de fortes amendes. »[177]

Ne pouvant se fier à la totale sincérité et obéissance des maires, l'accumulation de renseignements permet de traquer les éventuelles contradictions. Par exemple à Rozoy-sur-Serre, le commandant fait le constat suivant :

« Les provisions de pommes de terre déclarées ne répondent pas aux surfaces plantées et récoltées d'après les indications données par les Communes. L'autorité allemande suppose qu'il y en a de grandes quantités de cachées. »[178]

Ordre est alors donné de porter ces pommes de terre dans les magasins de l'armée allemande afin d'éviter toute sanction en cas de perquisitions. De même, les listes complètes des habitants, avec leur âge, leur profession permettent à l'autorité de sélectionner les travailleurs et de contrôler si le travail obligatoire est effectif. Par exemple, en septembre 1916, les maires de la zone de commandement de La Capelle doivent livrer un état « concernant tous les travailleurs des divers métiers, hommes et femmes. Il faut donner à chacun un emploi sous peine d'amener de graves ennuis aux non occupés »[179]. La dissimulation est de plus en plus difficile, les commandants ayant déjà en main des recensements très précis. En outre, de lourdes menaces pèsent sur les maires qui ne feraient pas de déclarations sincères.

Les commandants se déplacent également dans les communes pour contrôler que les ordres sont correctement appliqués. Celui de Rozoy-sur-Serre fait une tournée d'inspection consacrée aux travaux agricoles:

176 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 59.

177 Julien PEIGNEZ, A.M.S.Q., p. 16.

178 Achille HÉCART, 22/01/16.

179 Octave CASSELEUX, 04/09/16.

> *« Il voit une pièce de trèfle qui n'est pas fauchée, me demande à qui ? – à Erm. Gosset, je lui fais observer qu'il est encore trop tôt... C'est tout égal, me répond-il, puis il prend son nom – Il est au régiment… c'est tout égal, la Commune est responsable. »*[180]

Les comptes de la commune sont également soigneusement regardés[181]. À Origny-Sainte-Benoite, une telle vérification a révélé des erreurs dans la comptabilité : le maire et son prédécesseur sont alors convoqués à la *Kommandantur* pour s'expliquer sur leur gestion[182]. Il en est de même au Catelet : 162 marks seraient manquants[183].

Le contrôle de l'activité des maires ne se limite donc pas à la seule lecture des tableaux statistiques fournis, il mobilise tout le personnel des commandements, qui est amené à se déplacer dans les communes pour s'assurer de l'exécution des principales mesures. Les perquisitions des gendarmes permettent de contrôler les déclarations des particuliers supervisées par les édiles. Le maire de Rozoy-sur-Serre est par exemple pris en défaut pour avoir rédigé une déclaration insincère quant au cuivre possédé dans la commune ; les gendarmes qui sont passés dans les maisons, en ont trouvé des quantités beaucoup plus importantes[184].

En 1916, une nouvelle étape est franchie, du moins dans les villes de la région de la IIe Armée : un représentant de l'autorité allemande, comprenant le français, doit assister aux conseils municipaux. C'est par exemple le cas à partir du mois d'août à Saint-Quentin[185] et La Fère[186].

La tâche des maires au cours de l'occupation apparaît comme très délicate puisqu'ils sont amenés à coopérer à l'administration des territoires occupés, sous la direction de l'ennemi. En plus d'être délicate, elle est harassante. La marge de manœuvre devient bien étroite à partir de la deuxième moitié de 1915, dans un contexte de sujétion croissante des municipalités. Celles-ci se retrouvent comme intégrées dans la chaîne décisionnaire allemande, les maires étant

180 Achille HÉCART, 15/06/15.

181 *Ibidem*, 02/06/16.

182 Henriette MOISSON, 06/01/17.

183 Alice DELABRANCHE, 08 et 09/06/15.

184 *Ibidem*, 15/11/15.

185 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1798 du receveur municipal et Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 669.

186 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3369.

considérés comme des subalternes du commandant selon une conception très hiérarchisée des relations de pouvoir, propre à l'institution militaire. Il est alors attendu des édiles qu'ils prennent en charge un certain nombre de missions pour le compte de l'occupant.

2.2. LE POSITIONNEMENT DOUBLE DES MAIRES

Les lois communales de 1884 définissent le rôle ambigu des maires : l'élection fait d'eux les représentants de la communauté locale alors qu'ils demeurent des représentants de l'État, ne serait-ce que par leur soumission à la tutelle préfectorale. On l'a vu au travers des ordres émis, si l'occupant privilégie la représentation d'un maire comme délégué de la population communale, il conçoit tout de même que certaines missions régaliennes lui reviennent.

2.2.1. UN MAIRE À L'INTERFACE ENTRE L'OCCUPANT ET LA POPULATION

La notion d'interface renvoie à une situation de carrefour dans laquelle le maire rend effectives les liaisons entre le commandant allemand et la population. Dans le cas de Fourmies, Sébastien Debarge insiste sur le *modus vivendi* inconfortable qui s'établit entre l'autorité allemande et la municipalité. L'organisation communale se calquerait sur celle de la *Kommandantur* avec la création de bureaux correspondants aux services allemands tandis que pour l'occupant « se servir de la mairie était le moyen de gérer la ville avec le moins d'hommes possibles et d'être relativement peu en rapport avec la population »[187].

Dès les premiers jours de l'occupation, les autorités ennemies font en effet appel au maire pour faire connaître les ordres qu'elles promulguent. En ville, ils sont rendus publics par le moyen d'affiches que les municipalités se chargent de réaliser. Une partie de ces avis est encore aujourd'hui conservée dans les archives municipales[188]. Dans les communes rurales, c'est le garde-champêtre qui, quotidiennement, fait lecture des ordres allemands à la population rassemblée, après avoir fait retentir une sonnerie caractéristique. À Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck attend ainsi chaque jour avec anxiété « la sonnette d'Allard [le garde

187 Sébastien DEBARGE, « Fourmies occupé pendant la Grande Guerre », *Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, Avril/Juin 1998, Université Lille III, p. 292.

188 FRAD002 Laon 4 H 79 et A.M.S.Q. 3 D 149. Un certain nombre des avis affichés à Saint-Quentin ont été reproduits par Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.*

champêtre] qui annonce toujours une mauvaise nouvelle »[189]. Henriette Moisson raconte également ce moment particulier de la journée que constitue la lecture des ordres lorsqu'elle se rend dans la commune voisine de Mont d'Origny :

> *« Au tournant d'un chemin nous rencontrâmes le garde du Mont sa cloche à la main. Nous nous arrêtâmes pour écouter ses annonces. Il n'y en avait pas moins de 12 ou 14 ! »*[190]

Louis Paillot témoigne de la grande importance que revêt cette diffusion des ordres aux yeux du commandant. Ce dernier prétend s'assurer que la communication a bien eu lieu et fait signer au maire un accusé de réception pour chaque ordre transmis[191]. La nécessité de faire connaître les ordonnances prises par l'autorité allemande est répétée lors des réunions des maires :

> *« Faire publier les ordonnances de façon à ce que les personnes en contravention ne puissent dire qu'elles ne savaient pas !! comme cela se produit journellement. »*[192]

En plus des avis allemands, les maires doivent également, à partir de 1915, faire connaître les sanctions contre les habitants qui ont contrevenu aux ordres. Celles qui ont été recopiées par Louis Paillot à Rozoy-sur-Serre, montrent que c'est une pratique qui prend de l'ampleur à partir de 1917 (voir graphique, ci-dessous) :

189 Suzanne BECK, 13/06/17.

190 Henriette MOISSON, 22/05/16.

191 Louis PAILLOT, 06/02/15.

192 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, notes sur la réunion des maires du commandement d'Étreux, 05/02/16.

<u>Graphique 11:</u> La publicité des sanctions envers les habitants de Rozoy-sur-Serre (1915-1918)

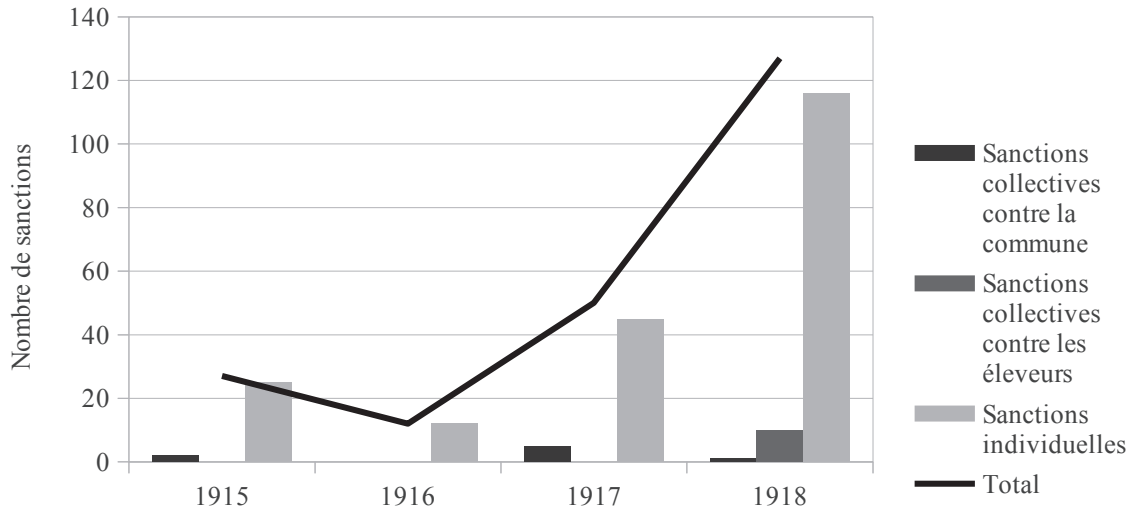

Source : Témoignage de Louis PAILLOT

L'autorité allemande cherche à impressionner la population en créant des exemples et en faisant la publicité de la sévérité des peines. C'est pourquoi il est indiqué sur les avis non seulement le nom du contrevenant mais également le motif et la sanction qui lui a été infligée. Autre signe de cette publicité croissante des contraventions, les commandements établissent des formulaires pré-remplis qui permettent d'accélérer le travail administratif (voir illustration, ci-dessous).

<u>Illustration 13:</u> Avis de la *Kommandantur* d'Holnon, 20/12/15, conservé par M. Boitelle, archives privées

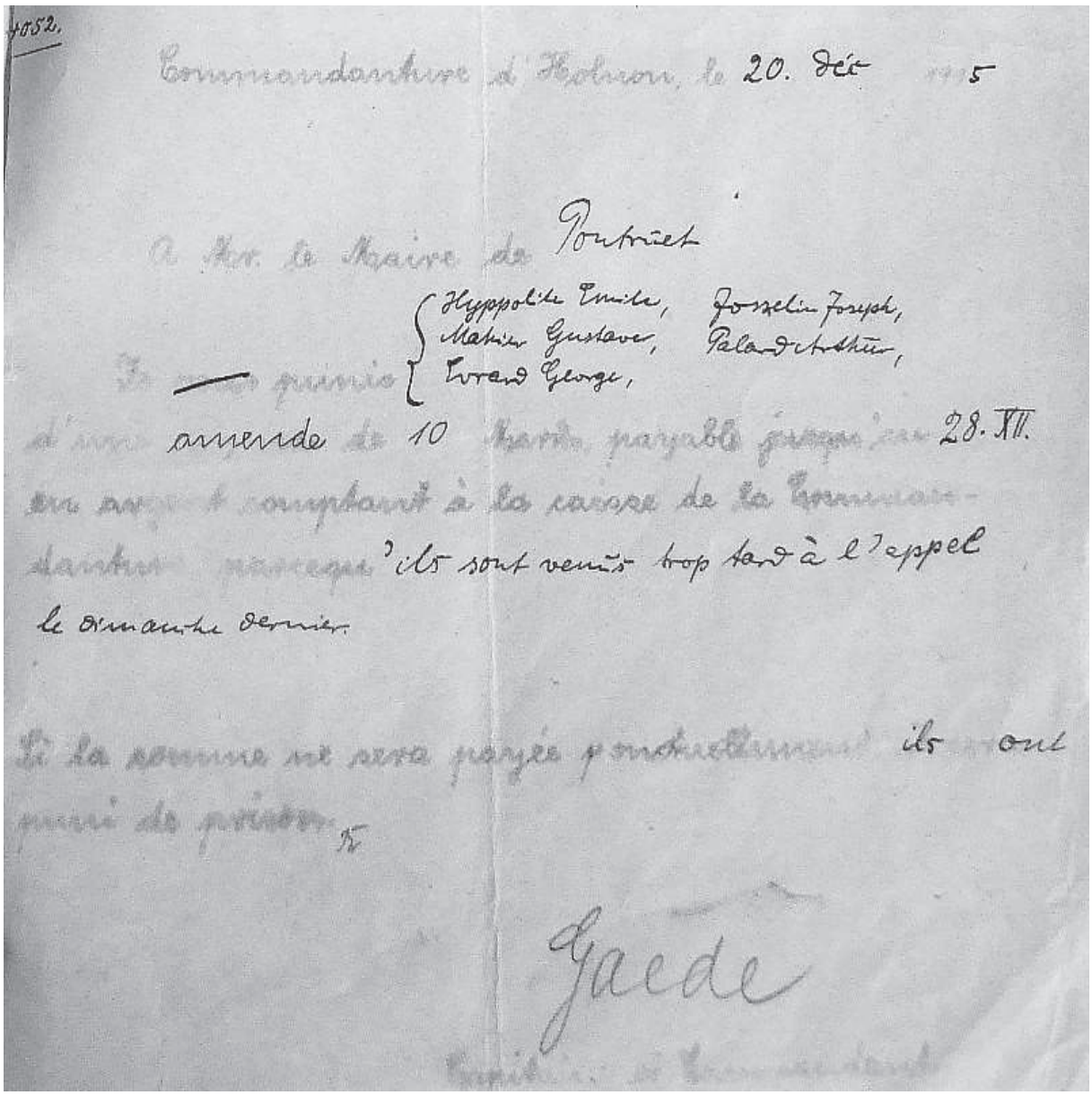
4052.

Commandantur d'Holnon, le 20. Déc 15

A Mr. le Maire de Fontaine

Les nommés { Hyppolite Emile, Joseline Joseph,
Mahieu Gustave, Palandre Arthur,
Evrard George,

ont reçu punis d'une amende de 10 Marks payable jusqu'au 28. XII.
en argent sonnant à la caisse de la Commandantur parce qu'ils sont venus trop tard à l'appel le dimanche dernier.

Si la somme ne sera payée ponctuellement ils ont encouru de peines.

Le Gefreite

Pour le Commandant

En demandant aux maires d'assurer la communication des ordres, l'autorité allemande implique les municipalités dans leur application, dans une tentative de persuader la population de la nécessité de s'y soumettre. La question est particulièrement délicate lorsque l'occupant exige des maires qu'ils appellent les personnes mobilisables à se rendre. À Saint-Quentin, la rédaction d'un tel avis, en décembre 1914, est le fruit d'une longue discussion, avec l'Inspection d'Étape, au sein du conseil municipal, et avec le sous-préfet, quant au choix des termes. Le texte finalement adopté témoigne de la prudence mais également d'un certain investissement de la municipalité en faveur de la docilité de la population :

> *« Le Conseil municipal attire expressément l'attention des intéressés et de la population sur l'extrême gravité de la situation et sur ses conséquences. »*[193]

Si la municipalité ne veut pas appeler les hommes à se faire connaître auprès des autorités, elle insiste sur la gravité des représailles promises par l'occupant : elle cherche donc à obtenir que l'ordre allemand soit correctement appliqué. D'ailleurs, suite à cette affiche, plusieurs centaines de mobilisables[194] se livrent effectivement aux autorités allemandes. La question se pose de nouveau un an plus tard, à propos d'un avis invitant la population à remettre les armes à l'autorité allemande. Le maire conteste la première formulation selon laquelle il était censé exiger de ses concitoyens qu'ils les livrent à l'autorité allemande :

> *« Je ne puis en accepter la forme pour les raisons suivantes : cette proclamation rédigée par un officier allemand, pouvant et devant être conçue en termes impératifs, le Maire, qui est le représentant élu du peuple, ne peut pas et ne doit pas s'adresser à ses administrés dans les mêmes termes. »*[195]

Le maire oublie ici volontairement qu'en tant qu'agent de l'État, il possède un pouvoir de police. Il réduit son rôle à celui de simple délégué élu par ses concitoyens. L'implication du maire de Pontruet est beaucoup plus importante pour le même ordre : il adresse « l'ordre formel » à ses concitoyens de bien fouiller leur maison et de signaler toute arme. Tout manquement est assimilé à un « indigne oubli du devoir » qui exposerait « le maire au danger d'être sévèrement puni et sa commune à une contribution élevée »[196].

À Rozoy-sur-Serre, la rédaction des ordres les plus sensibles est également confiée au maire. Il en est ainsi de celui demandant à la population de saluer les officiers allemands[197], mais le projet d'affiche ne satisfait pas le commandant qui modifie le texte final en remplaçant « sur la demande » par « sur l'ordre » :

---

193 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 60-61.

194 Voir chapitre 1, 2.1.3. « Une répression relativement modérée en 1914 », p. 104.

195 A.M.S.Q. 4 H 59, Courrier du maire au conseiller de gouvernement, 13/12/15.

196 M. BOITELLE, 09/12/15.

197 L'ordre de salut est souvent mis en avant dans les récits d'occupation comme un exemple de l'autoritarisme allemand. Ce n'est pas pour autant une mesure nouvelle en 1914-1918 : déjà en 1815, les troupes prussiennes exigeaient d'être saluées, ce qui était vécu comme une humiliation par les habitants, Roger ANDRÉ, *L'Occupation de la France par les Alliés en 1815 (juillet-novembre)*, Paris, Éd. de Boccard, 1924, p. 131.

« Le maire de Rozoy, sur l'ordre de Monsieur le Général Inspecteur, prie ses concitoyens de saluer les officiers allemands. »[198]

Si l'affiche insiste bien sur le fait que la municipalité ne fait que se soumettre, le texte révèle une plus grande implication de la municipalité qu'à Saint-Quentin : elle ne se contente pas « d'attirer l'attention », mais elle « prie ses concitoyens ». Il ne s'agit donc plus, en apparence, d'un ordre allemand mais d'une demande faite par le maire à ses habitants. En amenant les municipalités à rédiger les avis, l'occupant compte sur l'autorité morale qu'elles peuvent représenter auprès de la population civile, incitant ainsi à une plus grande docilité.

L'édile est également sollicité pour mettre sa connaissance du territoire et de la population au service de l'autorité allemande, en répondant par exemple aux demandes d'information sur ses concitoyens. Lorsque, à Laon, l'armée allemande trouve des armes dans une maison, elle se tourne vers la municipalité pour en connaître le propriétaire. Une enquête de police est diligentée et le maire répond en insistant sur le fait que la maison appartient à un habitant parti avant l'invasion[199]. À Saint-Quentin également, le maire est interpellé sur l'identité de 3 habitants ou bien sur la situation militaire d'un concitoyen[200]. À Vaux-Andigny, le maire doit constater la présence de 18 jeunes gens et faire conduire les personnes trouvées au commandement d'Étape. Une description physique des individus accompagne la liste[201]. En tant que représentant de la communauté locale, il est censé être la personne la mieux renseignée sur les habitants et il est difficile pour lui d'éluder de telles questions.

C'est également pour sa bonne connaissance de la population que le commandant exige de lui qu'il désigne les personnes exerçant certaines professions dont a besoin l'armée, les indigents que l'occupant souhaite rapatrier ou même les femmes ayant des relations sexuelles avec des soldats allemands. Par exemple, lorsque les premiers rapatriements sont organisés, le maire de Saint-Quentin donne une liste de personnes, « apaches et repris de justice » selon Élie Fleury[202], qui pourraient faire partie des premiers trains. À Saint-Gobain, selon les notes du chef de station, Eugène Goualain, 49 ans en 1914, les personnes réquisitionnées pour les

198 Louis PAILLOT, 22/09/15.

199 FRAD002 Laon 4 H 139 : Courriers de réclamation au nom de Leduc, 04/03/18.

200 A.M.S.Q. 4 H 59, recherches sur Augustin Létoquart, Alphonse Durand et Paul Rémond, 15/02/16, renseignements sur la situation militaire d'un habitant, 28/10/15 et 15/08/16.

201 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, note du commandant d'Étreux, 210/04/15.

202 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 91.

travaux divers sont également choisies par le maire en fonction de leur activité[203]. À Plomion, Jean Minne est ainsi signalé par la municipalité pour aller travailler à la batteuse alors qu'il n'a que 14 ans[204]. Le commandant de Rozoy-sur-Serre demande même au maire les « liste et adresses des personnes de mœurs douteuses qui auraient eu (d'après la rumeur publique) des relations avec les soldats allemands dans la commune de Rozoy » : effectivement, Achille Hécart est en capacité de répondre à une telle question et donne 5 noms. Ces 5 femmes doivent par la suite se soumettre à la visite médicale deux fois par semaine[205]. À Anguilcourt-le-Sart, c'est également le maire qui établit la liste des femmes devant passer la visite[206]. Une de ces femmes prend à la fin de la guerre la défense de l'édile en affirmant qu'il était « obligé de se conformer aux prescriptions de l'autorité allemande »[207].

2.2.2. UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT QUI EN ASSUME LES MISSIONS RÉGALIENNES

L'occupant a également besoin de se référer à une autorité légitime et légale qui puisse exercer des pouvoirs régaliens nécessaires, en particulier, pour maintenir l'ordre, malgré le départ des services publics. Le pouvoir de police du maire est alors sollicité afin de suppléer l'armée allemande. Les policiers municipaux et les gardes champêtres sont conduits à exécuter les ordres du commandant allemand, même s'ils continuent de relever du maire. À Saint-Gobain, les gardes sont comme placés sous l'autorité de l'officier :

> *« Les 3 gardes champêtres doivent tous les soirs remettre un rapport de ce qu'ils ont constaté, à la Kom*[re] [*Kommandantur*]. *»*[208]

Comme dans l'agglomération bruxelloise, la priorité du maintien de l'ordre passe avant les exigences patriotiques d'*intransigeance* à l'égard de l'ennemi[209] : les édiles font le choix de la

203 FRAD002 J 1259, témoignage d'Eugène GOUALAIN, 05/06/16.

204 Jean MINNE, *op. cit.*, p. 77, à la date du 01/09/16.

205 Louis PAILLOT, 03/02/15.

206 FRAD074 4 M 520, P.V. n° 263, 264, 262, 699 et 851.

207 FRAD074 4 M 520, P.V. n° 699, déposition d'Henriette Bourré.

208 Eugène GOUALAIN, 10/06/16.

209 Ce terme d'*intransigeance* renvoie à une attitude de protestation équivalente à la situation de *voice* mise en en avant par Albert O. HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to decline in firms, organizations and states*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 162 p. Par la suite, nous utiliserons l'expression « intransigeance » en italique pour la distinguer du nom commun, caractérisant un trait de personnalité. Ici, l'*intransigeance* renvoie à une attitude assumée, voire une posture, de contestation des

coopération avec l'occupant, y voyant là un moyen de garder la main sur ces questions sensibles, pour ne pas laisser toute latitude à l'armée allemande[210]. Plus difficiles à saisir pour l'historien sont les motivations personnelles que l'on ne met pas en avant dans des discours publics. On peut supposer qu'une telle coopération permettant aux maires de se maintenir et de rester un acteur de premier plan dans l'administration locale, procure également une satisfaction intime, celle de se sentir utile pour la communauté, contribuant ainsi à accroître l'estime de soi.

Dans ce travail de coopération, les fonctionnaires communaux jouent un rôle-clé, ayant en charge d'appliquer les ordres allemands. Effectivement, il est rare de voir des gendarmes allemands exécuter les réquisitions : ils sont plus souvent employés pour les perquisitions. Les commandants transmettent en général les billets de réquisitions aux municipalités qui les visent, gardent ainsi une trace de ce qui est saisi pour un éventuel règlement après-guerre[211], puis les billets sont confiés aux policiers municipaux qui se rendent auprès des habitants. Le maire de Laon explique, en réponse à une réclamation d'un cultivateur, que, de cette manière, la municipalité établit un compte exact des réquisitions afin d'être le plus juste possible envers ses concitoyens[212]. En faisant de l'exécution des réquisitions une prérogative municipale, il prétend donc établir un contrôle sur la répartition des biens pris. Le maire de Saint-Quentin assure, quant à lui, canaliser les demandes de l'autorité allemande et essaie de faire en sorte d'épargner au maximum la population de ces prélèvements[213].
L'avantage est évident pour l'occupant qui peut ainsi se décharger de certaines tâches et effectuer un contrôle du territoire avec un nombre limité d'hommes. En outre, en ne se plaçant pas en première ligne, il fait en sorte que ce sont les maires qui sont confrontés aux contestations et aux mouvements d'humeur de la population.

L'intervention des gardes et policiers municipaux entretient cependant la confusion parmi la population entre ce qui relève de la municipalité et ce qui relève de l'autorité d'occupation.

---

ordres émis par l'ennemi, participant d'un conformisme patriotique, voir chapitre 5, Erreur : source de la référence non trouvée. « Erreur : source de la référence non trouvée », p. Erreur : source de la référence non trouvée

210 Benoît MAJERUS, *op. cit.*

211 Voir en particulier les traces qui restent de telles réquisitions dans les archives municipales : FRAD002 Laon 4 H 141 et A.M.S.Q. 4 H 190 à 192.

212 FRAD002 Laon 4 H 140, courrier du maire à M. Rennesson, 06/05/15.

213 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 80.

C'est pourquoi, Georges Ermant doit sans cesse rappeler aux habitants qui lui adressent des réclamations, qu'il n'est qu'un exécutant :

> *« Tout d'abord la Mairie n'est pas maîtresse des réquisitions et elle doit s'incliner devant les ordres qu'elle reçoit. Le maire n'exerce plus le pouvoir légal. »*[214]

Et la tâche n'est pas aisée : Achille Hécart, à Rozoy-sur-Serre, évoque également les plaintes des cultivateurs quant à la répartition des réquisitions :

> *« Charlier avait été très mécontent que je lui ai fait livrer une charrette. Pourquoi lui plutôt que Me Corneille ? Je lui réponds que Me Corneille a encore 2 chevaux et lui n'en a plus. Que le tour de Me Corneille viendra ensuite, qu'en cas de similitude de cas, en suivant l'ordre alphabétique, c'est à lui de marcher le premier. On verra, me répond-il, avec la guerre si vous suivez l'ordre alphabétique pour faire cultiver vos terres ???. »*[215]

Comme Georges Ermant, Achille Hécart a dû définir une logique dans la répartition des réquisitions, ici la logique alphabétique le conduit à prélever davantage à ceux qui ont déjà le plus contribué. On peut rester sceptique devant l'argumentaire déployé et la raison affichée dissimule sans doute des enjeux sociaux ou familiaux moins avouables.

La mission est d'autant plus délicate pour la municipalité que les réquisitions se multiplient. Les deux employés communaux de Rozoy-sur-Serre passent leur journée à parcourir le territoire communal pour tenter de rassembler les biens demandés mais sont fréquemment confrontés aux refus de la population[216], contre lesquels ils se trouvent désarmés, d'où un certain découragement :

> *« De guerre lasse, il* [le garde champêtre] *vient me dire qu'il renonce à la commission… je le remonte comme je peux. »*[217]

Le seul moyen de contrainte auquel peuvent recourir les maires, serait de dénoncer les récalcitrants auprès du commandant, ce que semblent refuser de faire à la fois le maire et les employés. L'application des ordres de réquisitions apparaît donc comme un point de

214 FRAD002 Laon 4 H 139, courrier du maire à Mme Laux, 21/07/17. On retrouve d'autres phrases de ce type dans d'autres courriers : celui adressé à M. Masson, 10/08/17, M. Rennesson, 31/07/17 et 06/10/18 ou M. Richet-Morat, 23/05/18,.

215 Achille HÉCART, 26/06/16.

216 *Ibidem*, 25/01/15, 18/04/15, 16/01/16 ;

217 *Ibid.*, 25/08/16 ;

crispation au sein de la population civile, crispation qui prend la forme d'une colère voire d'une violence exercée à l'encontre des employés municipaux ou du maire[218]. Violence que l'on retrouve dans le hameau du Boujon dans lequel c'est le conseiller municipal Octave Casseleux qui est chargé des réquisitions. En 1915, les tensions deviennent tellement fortes qu'il demande à être accompagné, dans sa tournée, par les gendarmes allemands[219]. Or, l'occupant ne s'acquitte pas de gaieté de cœur de ce genre de tâche, préférant que les fonctionnaires communaux l'effectuent. Ainsi, à Rozoy-sur-Serre, lorsque le garde champêtre est malade, Achille Hécart demande que la réquisition soit exécutée par l'autorité allemande. Celle-ci se montre très réticente, prétextant que la population risque de lui refuser ce que l'on aurait accepté de la part du garde[220]. Si l'occupant délègue volontiers la responsabilité des réquisitions aux municipalités, ce n'est pas seulement parce que les effectifs dans les *Kommandanturen* sont insuffisants. Cela traduit aussi une volonté d'impliquer les équipes municipales dans les réquisitions afin que ces dernières soient mieux acceptées.

Effectivement, l'investissement des municipalités dans cette tâche peut être poussée assez loin. À Rozoy-sur-Serre, afin d'éviter de payer une amende, Achille Hécart, quand il ne parvient pas à rassembler tous les œufs exigés par le commandant, cherche à en acheter à un cultivateur. Le commandant, informé de la démarche, aurait alors reconnu sa « bonne volonté »[221]. Le maire agit de la sorte en faveur d'une *loyauté* à l'égard de l'occupant. Il en est de même quand il avance l'essentiel des sommes exigées pour les contributions : à Mont d'Origny, il avance personnellement plus de 230 000 francs pour ne pas que la commune soit sanctionnée[222]. Le maire d'Athies-sous-Laon est également le principal créancier de la commune[223]. À Saint-Quentin, au contraire, la municipalité reste soucieuse de ne pas aller trop loin dans la coopération. Elle refuse par exemple que les policiers municipaux participent aux réquisitions de cuivre.

> *« En qualité de Maire, il m'était impossible de charger la police municipale de collaborer à la recherche des cuivres ceux-ci devant servir de main à la fabrication de projectiles destinés à tuer nos enfants et nos frères. »*[224]

218 *Ibid.*, 19/10/16.

219 Octave CASSELEUX, 01/04/15.

220 Achille HÉCART, 29/08/16.

221 *Ibidem*, 27/05/15.

222 FRAD002 Mont d'Origny 4 H 44, comptes de guerre et apurement.

223 FRAD002 E dépôt 365 Athies-sous-Laon 1 L 1, compte de gestion, 1914-1919.

224 A.M.S.Q. 4 H 59, courrier du maire au commandant, 20/10/15.

Ici, l'impératif patriotique de ne pas participer à l'effort de guerre entre en contradiction avec celui de coopérer pour garder un certain contrôle sur l'ordre social. Finalement, deux ordres de grandeur entrent en confrontation : le maintien d'une certaine paix sociale, que l'on pourrait rattacher à la cité domestique définie par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, et le principe d'intérêt national qui dépasserait les intérêts particuliers, de la cité civique[225]. Cette mise à l'épreuve entre ces deux mondes est finalement marquée, aux yeux du maire de Saint-Quentin, par la définition d'un principe supérieur commun, celui de la nécessité patriotique. Pour l'élu républicain de la plus grande ville du département, la cité domestique est donc subordonnée à la cité civique. La municipalité obtient alors que la tâche des policiers soit limitée à informer les habitants de l'imminence de l'enlèvement du cuivre par l'autorité allemande.

En plus des missions policières, la municipalité doit se substituer à l'administration fiscale pour recouvrer le montant des contributions exigées. Pour le maire de Chauny, c'est un rôle odieux qui retombe ainsi sur elle :

> *« Tous les membres de cette assemblée furent contraints d'aller, de porte en porte, frapper à la caisse de leurs concitoyens, sous l'escorte d'un gendarme, accompagné d'un interprète, chargé de rapporter à la Kommandantur le degré du zèle du malheureux conseiller. »*[226]

Une telle instrumentalisation de l'autorité municipale afin de lever des fonds au profit de l'armée ennemie, même si cela est conforme à la Convention de La Haye[227], est sûrement un des points sur lesquels la soumission à l'ennemi questionne le plus. À Laon, l'unanimité est de règle lors des délibérations votées. Mais quand le maire invite le conseil municipal à verser la contribution afin de « préserver les intérêts des habitants », un conseiller municipal s'y oppose dès 1915, deux autres conseillers rejoignent cette contestation à partir de 1917[228]. À Rozoy-sur-Serre, le maire compte sur « l'abnégation » et le « patriotisme » de ses concitoyens pour que la somme exigée soit trouvée, afin d'épargner « des ennuis à la commune »[229], mais

225 Luc BOLTANSKI, Laurent THÉVENOT, *De la Justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

226 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.*, p. 10.

227 Articles 49 et 51 de l'annexe à la Convention, déjà cité.

228 FRAD002 Laon 1 D 58, registre des procès-verbaux des conseils municipaux, voir en particulier ceux du 02/08/15, 10 et 16/05/17, 11/06/17, 24/11/17.

229 Avis du maire recopié par Louis PAILLOT, 03/08/15.

cela ne suffit pas. Ce thème du patriotisme était déjà mobilisé en 1870-1871 par les édiles pour faire accepter par leurs administrés le paiement de contributions. Le « vrai patriotisme » selon le maire de Saint-Dié consisterait alors en une attitude résignée et désintéressée, ce que Guillaume Parisot qualifie de « rhétorique de petit patriotisme »[230].

Progressivement, au sein du conseil municipal de Rozoy-sur-Serre, les discussions à propos des contributions deviennent plus vives. Quand Louis Paillot fait la remarque que le nouveau montant exigé sera difficile à réunir, il a droit à une réplique qui le surprend et le choque :

> *« Je m'entends répondre qu'on doit le trouver parce que certains peuvent le donner et j'entends avec peine exprimer l'opinion que si le résultat n'était pas atteint il faudrait pour obéir à l'ordre du 31 mars 1917 donner certains noms à la Commandanture. »*[231]

La question du recouvrement des contributions fait surgir des rancœurs et des divisions au sein de la population communale. C'est sur cette question que les municipalités sont les plus rétives et tentent de s'opposer à l'occupant[232]. Mais, partout, devant la contrainte, les conseils municipaux sont amenés à se soumettre.

La marge de manœuvre qui reste aux municipalités, réside alors dans les modalités de recouvrement. Dans les premiers temps, il est généralement décidé de lever un emprunt auprès des particuliers, avec un taux d'intérêt d'environ 5 %, remboursable après-guerre[233]. Cette solution est plébiscitée puisqu'elle permet d'épargner les habitants en faisant appel aux seuls volontaires. Au début de la guerre, quand on est encore certain de l'aspect transitoire de l'occupation, l'emprunt est considéré comme sûr : il ne fait aucun doute que la commune s'acquittera de ses dettes. Les équipes municipales n'éprouvent alors aucune difficulté à récolter les sommes demandées, les habitants sont d'autant plus enclins à prêter qu'ils peuvent craindre que l'armée d'occupation ne leur saisisse le numéraire. Alfred Migrenne témoigne par exemple de l'engouement des rentiers de Guise pour ce placement :

---

230 Guillaume PARISOT, art. cité, p. 297.

231 Louis PAILLOT, 02/04/17.

232 Voir 3.1.2, « Défendre les intérêts de la communauté locale », p. 361.

233 Voir FRAD002 1 D 58 , délibération du conseil municipal de Laon du 02/08/15 et 4 H 308, registre des prêteurs ; René de LA TOUR DU PIN, p. 42 ; Octave CASSELEUX, 18/02/15 ; Suzanne BECK, 04/01 et 06/04/15 ; Albert DENISSE, 22/10 et 21/11/14, 10/10/15 ; Alfred MIGRENNE, 19/06/15 ; Samuel LEMAIRE, 20/10/14 ; Louis PAILLOT, 01 et 03/08/15, rapport du Receveur des Finances de Saint-Quentin publié dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 767.

« Les actionnaires n'ont pas hésité à y placer leurs capitaux, attendu la chance qu'ils ont de gagner la guerre, pensent-ils. »[234]

À Laon, 300 habitants ont ainsi avancé près de 300 000 francs[235]. À Crécy-sur-Serre, Buironfosse ou Étreux, le recouvrement se fait sans problème, la somme avancée étant même supérieure à ce qui était demandé[236]. Progressivement, le numéraire venant à manquer et la guerre se prolongeant, la population préfère garder l'argent qu'elle a réussi à dissimuler. Aussi, à partir du deuxième semestre de 1915, il devient difficile d'emprunter auprès des habitants : les levées de fonds sont insuffisantes[237].

D'autres formes de recouvrement, plus ou moins autoritaires, sont alors essayées par les municipalités. Quelques communes parviennent à emprunter auprès de banques[238], mais très rapidement, elles ont recours à l'impression de bons, communaux ou régionaux, pour payer les contributions même si une partie de la somme est exigée en argent[239]. La création des bons régionaux permet effectivement à l'occupant de s'assurer que toutes les communes paient, le recouvrement est centralisé et donc facilité. La dette ainsi contractée par les communes, remboursable après-guerre, permet à l'armée d'occupation de régler ses dépenses courantes en pays occupés même si un armistice favorable aux civils occupés effaçait de telles créances.

En revanche, il ne permet guère de financer l'effort de guerre allemand, d'où l'exigence d'un reliquat à payer en argent ou en or. À cette fin, les municipalités ont recours à des formes de recouvrement plus autoritaires. Des prélèvements sont par exemple opérés sur les salaires versés aux ouvriers[240] ou sur les paiements accordés par l'autorité allemande aux cultivateurs[241].

---

234 Alfred MIGRENNE, 19/06/15.

235 D'après le registre tenu par la ville, FRAD002 Laon 4 H 308.

236 Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre, un village sous l'occupation Allemande. 1914-1918. Extraits du journal de Suzanne Beck*, imprimé à compte d'auteur, 2012,, p. 34 ; Octave CASSELEUX, 17/10/14 et Albert DENISSE, 21/11/14.

237 Albert DENISSE, 29/01/16 ; Louis PAILLOT, 06/08/15 ; Suzanne BECK, 06/04/15 ; Lucienne TELOTTE, 09/07/15

238 Comme Laon, FRAD002 Laon 4 H 77 ou Le Nouvion, Samuel LEMAIRE, 15/05/15, qui empruntent auprès de la Banque de Maubeuge pour payer leurs contributions,

239 À Saint-Quentin, c'est la saisie des bons régionaux unifiés par l'occupant pour payer les contributions qui provoque la démission de sous-préfet Vittini et du receveur Chauvac de la commission de contrôle, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3491.

240 C'est le cas à Rozoy-sur-Serre, Louis PAILLOT, 10 et 19/07/17.

Une forme de capitation peut également être introduite : à Buironfosse, la nouvelle contribution, en avril 1917, est à payer par tête et non par village, une note est alors portée à chaque chef de famille[242]. Ce système semble se retrouver ailleurs : Eugénie Deruelle témoigne avoir payé sa contribution[243]. Louis-Alphonse Marcq, en revanche, paie des contributions de l'ordre de 6, puis 8 marks mais elles sont remboursées sous forme de bons communaux[244]. La capitation serait en fait imposée par l'occupant : à Rozoy-sur-Serre, le commandant exige en juillet 1916 de faire payer 5 francs pour un habitant aisé et 50 centimes pour un habitant pauvre, les montants sont ensuite doublés[245]. À Crécy-sur-Serre, le garde-appariteur passe dans les maisons pour réclamer la somme de 100 francs par ménage[246]. Ces versements ne sont donc plus considérés comme des prêts volontaires à la commune. Le commandement de Rozoy-sur-Serre recommande même aux maires de signaler les habitants récalcitrants afin de les interner[247]. On retrouve une telle pression de la part de l'occupant à Chauny et à Étreux où employés communaux et conseillers sont invités à passer dans toutes les maisons, accompagnés d'un gendarme pour faire payer les contributions[248]. En 1916, ce serait cependant à l'initiative du maire d'Étreux que le commandant convoquerait les personnes n'ayant pas versé d'argent pour la contribution[249]. Sur cette question également, on le voit, il est difficile de distinguer nettement ce qui relève des municipalités et ce qui relève des commandements : les témoins eux-mêmes entretiennent cette confusion.

Dès le début de l'occupation, le positionnement double des maires est mis à profit par l'occupant pour l'aider dans l'administration des territoires occupés. En tant que représentants

241 C'est le cas à Buironfosse, Octave CASSELEUX, 07/08/16. Certains maires du commandement de Rozoy-sur-Serre utilisent également les sommes dues par l'occupant pour payer le lait réquisitionné afin de s'acquitter des contributions, Achille HÉCART, 14/08/15. Au Nouvion, le maire, plutôt que d'utiliser ce moyen, convainc les cultivateurs de prêter de l'argent, Samuel LEMAIRE, 20/07/17. Parfois, c'est le commandant lui-même qui effectue les prélèvements, par exemple sur le paiement des réquisitions de lait à Buironfosse, Octave CASSELEUX, 03/08/17.

242 Octave CASSELEUX, 13 et 20/04/17.

243 *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.,* p. 80.

244 Louis-Alphonse MARCQ, 18/05/17 et 29/01/18.

245 Achille HÉCART, 29/07 et 20/09/16.

246 Suzanne BECK, 14/06/17. Celle-ci se déclarant sans ressources ne verse pas la somme demandée.

247 *Ibidem*, 21/08/15.

248 Albert DENISSE, 08/01/15 et Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 10.

249 Albert DENISSE, 29/01/16.

de la communauté locale, les édiles sont un vecteur de transmission des informations entre l'autorité allemande et la population. En tant que représentants de l'État français en pays occupé, ils exercent des missions régaliennes au profit de l'occupant. Les pouvoirs de police du maire sont ainsi mobilisés par les commandants, en particulier pour exécuter les réquisitions. En outre, une prérogative étatique retombe sur les maires : le pouvoir de recouvrer l'impôt. Dès lors, le rôle des maires est complexe et difficile à clarifier : ils sont à la fois exécutants des ordres des commandants, porte-parole de la population et la dernière autorité républicaine.

Les tâches effectuées par les équipes municipales au profit de l'occupant participent ainsi à un brouillage entre ce qui relève de l'occupant et ce qui est d'initiative municipale, d'où certaines tensions avec la population. Cette implication des maires dans l'exécution des ordres allemands est encouragée par les commandants qui y voient un moyen de mieux faire accepter leurs ordonnances. Les municipalités, quant à elles, justifient cette répartition des tâches en disant se soumettre à la force.

Le fait de s'appuyer sur le maire à la fois relais de la population et représentant de l'autorité de l'État n'est pas nouveau. Déjà en 1814-1815, les maires étaient en première ligne, considérés comme responsables par les armées coalisées des réquisitions et du logement des troupes[250]. Consigne leur était d'ailleurs donnée de rester dans leur commune pour éviter toute vacance de pouvoir et assurer ce rôle d'intermédiaire entre l'occupant et la population locale[251]. En 1870, la situation se répète et l'administration allemande des territoires occupés repose sur les maires dont les pouvoirs sont étendus, une partie des attributions du sous-préfet revenant en particulier aux maires des chefs-lieux de canton[252]. Les maires deviendraient alors, selon Émile Chantriot, des « agents de l'envahisseur »[253]. Pour Guillaume Parisot, l'armée allemande tirerait bénéfice de cette répartition des tâches, l'occupation pouvant être assurée avec un minimum d'hommes affectés aux missions de réquisition et de logement des troupes. En outre, ce sont les maires qui se trouvent en première ligne et doivent essuyer les critiques de la population, épargnant ainsi l'autorité d'occupation. L'armée comptait sur

250 Pierre ALLORANT, « L'administration de la Loire moyenne sous l'occupation en 1815 », *in* Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *op. cit.,* p. 206-228.

251 Marie-Cécile THORAL, art. cité.

252 Olivier BERGER, « L'administration prussienne dans le département de l'Essonne pendant l'occupation de 1870-1871 »*, in* Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *op. cit*., p. 131-145.

253 Émile CHANTRIOT, *L'administration des départements envahis en 1870-1871*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, 94 p.

l'efficacité de la menace et des sanctions exemplaires, mais relativement rares, pour s'assurer de la docilité des édiles[254].

2.3. FORCER L'OBÉISSANCE DES MAIRES

Les pratiques et les représentations anciennes sont mobilisées de nouveau au cours de la Première Guerre mondiale. Ainsi, comme en 1870, les maires sont considérés comme des auxiliaires par les commandants, ces derniers estimant que l'obéissance leur est due au même titre qu'elle est due à un supérieur hiérarchique. La réunion des maires est souvent l'occasion de rappeler cette nouvelle économie des pouvoirs :

> *« La chose la plus importante de la réunion et qui devra être publiée dans chaque commune est ceci : tous les ordres donnés par le maire pour quelque cause que ce soit, doivent être considérés comme étant donnés par l'autorité allemande elle-même et devront être exécutés immédiatement et sans réplique par les personnes y désignées. »*[255]

L'autorité du maire ne proviendrait plus de la légitimité dont il bénéficie en tant qu'élu et agent de l'État, ni du pouvoir de police qu'il détient au niveau local, mais du fait qu'il est désormais un agent de l'autorité allemande, seule autorité ayant la possibilité de recourir à la coercition pour soumettre la population. Cela contribue à faire du maire un subalterne du commandant.

Pourtant les intérêts des maires et des commandants sont différents, la transmission des ordres n'est pas toujours aisée, à cause des différences linguistiques et culturelles[256] et les moyens de contrôle que les commandants ont à disposition, demeurent limités. L'application des ordres proclamés laisse alors à désirer[257]. L'occupant cherche à briser préventivement toute forme de résistance passive ou de mauvaise volonté des maires par la menace de sanctions, jouant simultanément sur la responsabilité individuelle et sur la responsabilité collective, fidèle en

254 Guillaume PARISOT, art. cité.

255 Octave CASSELEUX, 23/03/17. On trouve le même type d'ordre à Rozoy-sur-Serre, Louis PAILLOT, 21/10/15.

256 À deux reprises, Achille HÉCART interprète mal les ordres qui lui sont transmis : à propos du recensement des matelas et de la revue des chevaux, 17-18/09/15.

257 Le commandant d'Étreux s'exclame par exemple lors de la réunion des maires du 08/04/16 : « Tous les ordres donnés par le chef de culture ne sont pas exécutés, on n'en tient pas suffisamment compte », FRAD002 Vaux-Andigny, 4 H 3.

cela à la doctrine de *Fear and Force*, étudiée par Isabel V. Hull[258].

2.3.1. SANCTIONNER LA COMMUNE

Les ordres affichés, comme les interpellations des commandants lors des réunions hebdomadaires, rappellent constamment les menaces qui pèsent sur les communes en cas d'opposition, manifeste ou passive, à l'occupant. Cette peur de la sanction participe à la pression en faveur de la *loyauté*[259] qui s'exerce particulièrement sur la personne du maire.
Effectivement, l'autorité allemande apparaît comme tatillonne et le moindre incident est l'occasion de mettre en application les menaces, de rappeler aux maires que la sanction les guette. Par exemple, en octobre 1914, le maire de Crécy-sur-Serre apporte le règlement de la contribution avec une heure de retard ; il écope de 500 francs de pénalités[260]. À Pontruet, M. Boitelle rend un rapport sur l'avoine battue avec 24 heures de retard, une amende de 50 marks lui est infligée. Il plaide l'inadvertance et obtient tout de même la suspension de l'amende pour sa « bonne conduite »[261]. Le maire d'Esquéhéries doit s'acquitter de 25 marks de pénalités pour un état des montres transmis à l'occupant avec quelques heures de retard[262].

Le système répressif établi par l'occupant s'appuie sur le principe de responsabilité collective. Il ne s'agit pas d'une simple responsabilité morale, cela signifie que le collectif, ici la population communale, est responsable des faits de chacun des membres. Ainsi, tout acte contrevenant à l'ordre instauré est sanctionné par une lourde amende imposée à la commune. Cela concerne donc en premier lieu ce qui est considéré comme du sabotage : pierres ou tessons de bouteilles mis en travers de la route, aide apportée aux soldats cachés, dissimulation d'armes ou incendie de meules[263].
Même des faits de violence individuels sont portés à la responsabilité de la commune et donc

---

258 Isabel V. HULL, *op. cit.*

259 Pour reprendre la typologie des attitudes dans les situations de grandes menaces et d'incertitude définie par Albert O. HIRSCHMAN, *Exit, voice and loyalty, responses to decline in firms, organizations and states*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 162 p. Par la suite, nous utiliserons cette notion en italique pour la distinguer du nom commun, renvoyant à la fidélité envers des engagements pris. Ici, la *loyauté* définit une attitude caractérisée par l'obéissance à l'autorité d'occupation.

260 Suzanne BECK, 23/10/14.

261 M. BOITELLE, 16/02/16.

262 Alphonse HERBECQ, 21/07/16.

263 Voir chapitre 1, 2. « Une priorité : assurer la sécurité des troupes », p. 97.

de la municipalité. À Laon, un homme tue, au cours d'une rixe, un soldat allemand ; quelques jours plus tard, un autre habitant blesse un soldat. Dans les deux cas, la commune est condamnée à payer 20 000 francs d'amendes[264]. Malgré ses protestations et devant les menaces de l'autorité allemande de saisir les biens des plus fortunés, la municipalité décide de payer[265]. De même, lorsque les cultivateurs trafiquent les denrées réquisitionnées ou ne livrent pas les quantités exigées, ils ne sont pas toujours personnellement condamnés : la contravention est adressée à la commune. Au Boujon, les herbagers n'ont pas donné assez de lait en janvier 1917 : le hameau est contraint de payer l'amende et pour cela, Octave Casseleux en vient à demander aux contrevenants de lui prêter la somme[266]. Il en est de même à Rozoy-sur-Serre : la commune a été condamnée à 5 reprises pour des livraisons insuffisantes ou trafiquées pour un montant cumulé de plus de 9 000 marks. C'est seulement à partir de janvier 1918 que les éleveurs sont désormais personnellement sanctionnés : on passe du principe de responsabilité collective à celui de responsabilité individuelle[267]. La commune est donc la première pénalisée par les fraudes des cultivateurs. Dans un contexte de pénurie de numéraire, par crainte de payer des amendes, les maires ont pu encourager leurs concitoyens à adopter une attitude plus *loyale* à l'égard de l'occupant. Achille Hécart va par exemple contrôler la part de lait fournie par chaque herbager pour vérifier qu'il n'y a pas de fraude et éviter ainsi de payer de nouvelles amendes[268]. À Étreux, le maire force également un habitant à livrer des œufs qu'il parvenait à dissimuler jusque-là[269].

Les menaces peuvent prendre d'autres formes sans perdre pour autant de leur efficacité. En juin 1916, lorsque la municipalité de Rozoy-sur-Serre ne parvient pas à réunir la somme exigée pour les contributions, le commandant ordonne que chaque habitant déclare les titres de rente qu'il possède[270]. Des perquisitions sont ensuite menées dans les communes alentour pour trouver des titres qui auraient été dissimulés et des amendes sont délivrées à l'encontre

264 FRAD002 Laon 4 H 266, affaires des 14 et 25/09/14.

265 FRAD002 Laon 4 H 266, courrier du commandant de la VIIe Armée au maire, 27/09/14 et du maire au commandant, 30/09/14.

266 Octave CASSELEUX, 25/01/17.

267 Amendes relevées par Louis PAILLOT, aux dates du 10 et du 22/06/17, du 24/07/17 et du 22/09/17.

268 Achille HÉCART, 18/01/17.

269 Albert DENISSE, 10-11/06/18.

270 Des procédés similaires ont été employés à Douai : l'autorité allemande ordonne met sous séquestre les titres et valeurs gardés dans les coffres de banques. Devant la menace de saisie, les plus fortunés acceptent de payer la contribution en juin 1915. Robert VANDENBUSSCHE, art. cité.

des contrevenants. Le maire, présidant la commission municipale, avertit ses collègues que le commandant entend ainsi intimider les habitants pour les inciter à payer :

> *« Le Président expose les faits tout récents de nouvelles perquisitions domiciliaires, personnelles et individuelles (avec fouilles des habitants) pratiquées dans diverses communes voisines. De pareilles mesures doivent être prises à Rozoy si le paiement n'est pas effectué aujourd'hui, ou demain. »*[271]

Et le procédé fonctionne, Achille Hécart, le maire, peut témoigner :

> *« Tout le monde met de la bonne volonté et le soir nous avions la somme nécessaire. Cette nouvelle et le récit des perquisitions faites dans les villages voisins cause une grande émotion »*[272].

À Crécy-sur-Serre, une vague de perquisitions suit l'annonce, le 1er juillet 1915, par le Conseil municipal de l'impossibilité de payer la contribution. Il semblerait que sous la pression ainsi exercée par l'occupant, la somme fut trouvée si bien que, lorsqu'en août, une facture d'électricité est portée à la commune, un emprunt est aussitôt contracté afin de pouvoir s'en acquitter et éviter une nouvelle série de perquisitions[273].

À Viry-Noureuil, parce que des meules ont été incendiées, la commune doit s'acquitter, en janvier 1916, d'une amende de 3 000 marks. Devant le refus ou l'impossibilité de payer, le commandant décide de sanctionner l'ensemble de la population : les laissez-passer sont supprimés et les habitants ont interdiction de sortir de chez eux le dimanche. Puis, ces mesures de rétorsion ne donnant pas de résultats, toute la population de la commune est condamnée à passer la nuit dans l'église ; les vieillards et les femmes avec enfants sont cependant renvoyés chez eux. Au bout de quelques jours, Alice Rousseaux constate qu'ils ne sont plus considérés comme prisonniers, sans doute l'amende a-t-elle été payée[274].

L'emploi de telles méthodes, visant à sanctionner collectivement toute la population communale, a pour but d'impressionner les civils pour qu'ils se soumettent mais également de créer des tensions au sein de la communauté locale pour favoriser des dénonciations et donc, par ricochet, d'amener les municipalités, sous la pression des habitants, à adopter des attitudes plus dociles.

271 Louis PAILLOT, 20/06/16.

272 Achille HÉCART, 20/06/16.

273 Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre, un village sous l'occupation, op. cit.,* p. 38. À Sains-Richaumont aussi, le maire paie la contribution pour faire cesser les perquisitions. *Les Carnets d'Eugénie Deruelle* , *op. cit.,* p. 377 (19/05/17).

274 Alice ROUSSEAUX 28/01, 04/02, 04, 21-22, 26 et 31/03, 02/04/16.

En plus des condamnations collectives, l'autorité allemande a recours à la pratique d'otages, désignés comme responsables pour les actes de leurs concitoyens. La responsabilité est donc, là aussi, partagée à l'intérieur du groupe mais elle retombe sur quelques individus et non sur l'ensemble des habitants. C'est une forme de responsabilité collective individualisée selon laquelle seuls les membres les plus éminents, c'est-à-dire les plus fortunés, sont sanctionnés. Ainsi, lorsque la commune est réticente à payer une contribution ou une amende, l'autorité allemande désigne des notables comme otages. Ceux-ci sont menacés d'être emprisonnés si la somme n'est pas versée. L'objectif est double : faire jouer la solidarité entre les habitants pour que tous contribuent et inciter les notables à payer pour éviter l'incarcération. Dans le hameau du Boujon, les amendes sont par exemple acquittées, en janvier 1917, grâce aux sommes versées par les personnes désignées comme otages et le maire, Octave Casseleux[275]. La menace d'emprisonner des otages semble donc efficace. Boué, commune d'un millier d'habitants située à la limite nord du département, se voit infliger une amende de 12 500 francs, en juin 1917, parce qu'un obus est tombé sur un dépôt de munitions. L'amende restant impayée, trois otages sont pris le 21, 4 le 24 et 3 autres le 29. Les dix habitants sont libérés quelques jours plus tard, après avoir versé la somme de 2 500 francs et s'être engagés à tout faire pour que le reliquat soit acquitté. La municipalité appelle chacun à faire un effort et garantit l'emprunt ainsi réalisé[276]. Le fait de faire retomber une responsabilité considérée comme collective sur quelques notables est redoutablement efficace pour contraindre les communes à verser contributions et amendes.

Comme en 1870[277], la pratique des otages est en outre censée assurer la sécurité des voies ferrées[278] : les personnes désignées répondront de leur vie en cas d'éventuels sabotages. Et, quand des incidents sont commis, le procédé est étendu : après que des silhouettes de cible eurent été vandalisées, les maires de la zone de commandement de La Capelle doivent par exemple indiquer deux personnes comme otages[279]. Le recours aux otages ne révèlent pas un éventuel projet « terroriste » de la part de l'occupant[280], il témoigne en revanche des représentations que se font les officiers allemands des Étapes des civils. Selon eux, la

275 Octave CASSELEUX, 30/01/17.

276 FRAD002 Boué E dépôt 50 1 D 4, délibération du conseil municipal du 16/07/17.

277 Voir p. 75.

278 Ordonnance sur le sabotage des voies datée du 04/10/15.

279 Octave CASSELEUX, 16/03/17.

280 Voir chapitre 1, 2. « Une priorité : assurer la sécurité des troupes », p. 97.

population ne peut être que complice de tels actes, ne serait-ce qu'en gardant le silence. Désigner des otages qui risquent leur vie en cas d'acte hostile à l'occupant, serait alors un moyen de briser ce silence :

> *« Si les maires ou les otages avaient connaissance de quelque projet criminel, ils devraient pour dégager leur responsabilité, prévenir de suite l'autorité allemande.* »[281]

D'autre part, les habitants sont désormais informés que s'ils commettaient un acte de sabotage, ils mettraient en danger la vie de leurs concitoyens. On peut supposer que, à cause de la proximité sociale entre les notables pris comme otages et l'équipe municipale[282], cette pratique incite les municipalités à la modération et à la conciliation : Laon décide par exemple de payer les amendes pour épargner les otages[283]. Le maire d'Esquéhéries a parcouru la campagne pour trouver des prêteurs : il évite ainsi la prison aux otages désignés pour garantir le paiement de la contribution[284]. À Buironfosse, après que des otages sont emprisonnés, la municipalité se décide à payer la contribution en contractant un emprunt[285]. Devant la menace de saisir les otages, le maire d'Étreux finit par trouver l'argent demandé pour payer la contribution en janvier 1916[286].

Le principe de responsabilité collective rend solidaires tous les civils, maire inclus, pour chacun des actes de chaque habitant. Cette solidarité imposée joue en faveur d'un certain conformisme, incitant les individus à opter pour des attitudes de *loyauté* afin de ne pas compromettre la communauté locale. Elle crée également des tensions fortes au sein de la population civile entre ceux qui contreviennent aux ordres allemands et ceux qui s'y soumettent. Une épée de Damoclès est éternellement suspendue au-dessus de chaque habitant. Fin 1915, des jeunes gens mobilisables étaient restés cachés à Viry-Noureuil. En guise de sanction, la population est alors considérée comme prisonnière les dimanches et une amende de 5 000 marks est imposée à la commune[287]. Le 12 janvier 1916, la population passe même une partie de la nuit dehors pendant que les gendarmes perquisitionnent à l'intérieur des

281 Ordre du commandant recopié par Achille HÉCART, 16/10/15.

282 Quand les maires ne sont pas eux-mêmes désignés comme otages comme Achille HÉCART, 14/10/15.

283 FRAD002 Laon 1 D 58, délibération du 09/10/16.

284 Alphonse HERBECQ, 03/02/16.

285 Octave CASSELEUX, 15/08/17.

286 Albert DENISSE, 29/01/16.

287 Alice ROUSSEAUX, 26-27/12/15.

maisons. Les deux jeunes gens recherchés sont alors trouvés et tués. Alice Rousseaux confesse, à la suite de cet événement, son soulagement : cela signifie pour elle la fin de l'angoisse.

> *« Cette fois nous commençons à être plus heureux les hommes passe plus de nuit* [enfermés dans l'église]*, nous avons droit à des laissé-passé. »*[288]

Cependant, si épée de Damoclès il y a, elle a une lame double : une première qui pointe vers l'ensemble de la communauté villageoise, une seconde qui vise en priorité la personne du maire.

2.3.2. SANCTIONNER LE MAIRE

Pour tous ses actes, le maire est considéré par l'occupant comme personnellement responsable. C'est la raison pour laquelle il doit sans cesse rendre compte de ce qui a été effectué. Le maire devra alors répondre de tout manquement ou de toute dissimulation. Le commandant allemand, lorsqu'il s'adresse au maire d'Origny-en-Thiérache, insiste particulièrement dessus :

> *« A Monsieur le Maire de la Commune d'Origny,*
>
> *Vous êtes tenu d'envoyer jusqu'au 28.8.17 à 2 heures du midi un rapport sur les choses suivantes. Vous êtes personnellement responsable du rapport […]. Vous devez garantir l'exactitude du rapport par votre signature. On attend, que le rapport soit fait très exact. Aussi vous êtes prévenu, que devez peut-être affirmer vos indications par serment. »*[289]

Être personnellement responsable, pour le commandant, cela signifie s'assurer de l'authenticité des données du rapport, la signature du maire comme le serment l'engagent à d'éventuelles sanctions ou poursuites en cas d'erreur ou de falsification. On retrouve la même insistance du commandant sur la responsabilité du maire à Rozoy-sur-Serre : lors de la revue d'appel des hommes, le maire, Achille Hécart, doit par exemple attester que tous ceux qui n'ont pas de livrets sont bien des habitants, en cas de mensonge, il est menacé d'être fusillé.
Et en cas de dissimulation, les sanctions peuvent être lourdes. Le maire de Dohis, petite commune située à quelques kilomètres au nord de Rozoy-sur-Serre, aurait été arrêté en novembre 1916, selon Achille Hécart, pour avoir « détourné ses concitoyens de faire des

288 *Ibidem,* 14-15/01/16.

289 Historial de Péronne, inv. 4523, note du commandant, 25/08/17.

déclarations », les cultivateurs ayant alors déclaré 6 poules au lieu de 40 ou 50. Il est condamné à trois mois d'internement au camp de prisonniers de Sissonne[290]. C'est donc parce qu'il aurait couvert, voire favorisé, les fausses déclarations qu'il se trouve sanctionné.
L'édile étant tenu d'afficher une certaine docilité – une attitude de *loyauté* – à l'égard de l'autorité d'occupation, sa responsabilité est engagée lorsque la municipalité fait preuve de mauvaise volonté. Certes, une possibilité de protester contre les ordonnances allemandes est reconnue[291], mais quand les refus sont systématiques, l'autorité d'occupation peut envisager de révoquer le maire. La municipalité de Cilly, village de 400 habitants situé à 30 kilomètres au nord de Laon, déclare dès le mois d'août 1915 qu'elle n'a plus de numéraire et ne peut plus assurer les frais d'entretien imposés par l'armée allemande. En avril 1916, elle ne veut pas souscrire une deuxième émission de bons régionaux prétextant que : « la Commune est trop pauvre pour engager, non seulement le présent, mais l'avenir. ». Et en juillet 1916, elle ne souhaite pas prélever une partie des sommes versées par l'occupant aux cultivateurs et assure alors n'avoir pas les moyens de payer la nouvelle contribution. Estimant que le maire n'est pas assez coopératif, le commandant exige son remplacement en octobre 1916[292]. On le voit, une posture *intransigeante* apparaît comme contre-productive et aboutit à l'éviction de l'édile : le maire est donc tenu comme responsable d'une certaine *loyauté* de la municipalité à l'égard de l'occupant.

En fait, la responsabilité personnelle du maire ne se limite pas à ses propres actes : il est fréquemment tenu responsable pour l'ensemble des habitants, en tant que représentant de la communauté locale. Sur lui pèse donc une responsabilité collective individualisée. Si un habitant manque à l'appel, ne travaille pas, ne vient pas porter ses chevaux à la revue d'appel, si des œufs sont vendus en fraude dans la commune, si les semences ne sont pas correctement utilisées, si les ordres sur les travaux des champs ne sont pas correctement exécutés, si un ouvrier refuse de travailler, le maire risque l'internement dans un camp de prisonniers[293]. Le risque n'est pas que théorique : de nombreux maires sont sanctionnés parce que les ordres allemands n'ont pas été respectés par leurs concitoyens[294], les condamnations peuvent aller

290 Achille HÉCART, 14/11/16

291 Voir 3.1.2. « Défendre les intérêts de la communauté locale », p. 361.

292 FRAD002 Cilly E dépôt 94 1 D 1, délibérations des conseils municipaux des 03/08/15, 20/04/16, 03/07/16 et 30/10/16.

293 *Ibidem*, 29/03/15, 06, 08 et 09/05/15, 22/06/15, 01/07/15, 14 et 16/10/15, 27/03/16, 02/12/16, 25/02/17, 26/05/18.

294 Voir 1.1.2, « Une occupation qui use les maires », p. 283.

jusqu'à la peine de mort comme pour le maire et l'adjoint d'Anguilcourt-le-Sart, fusillés pour ne pas avoir dénoncé les deux tirailleurs sénégalais qui étaient cachés dans leur commune[295]. La menace de sanction grave est donc constamment exercée à l'encontre du maire afin de faire de lui un promoteur, auprès de ses concitoyens, d'une certaine forme de *loyauté* à l'égard de l'occupant[296].

Cette crainte d'être lourdement condamné a pu conduire des maires à livrer des soldats cachés, ou du moins à les inciter à se rendre, auprès des autorités allemandes. Effectivement, l'inspecteur d'Étape de la VIIe Armée rappelle en novembre 1915 que « les maires sont responsables des soldats qui appartiennent aux armées ennemies et qui se trouvent dans leur commune à partir du 21 novembre »[297]. Déjà, en février 1915, le commissaire de Saint-Quentin avait pu convaincre un territorial en fuite de se rendre aux autorités allemandes[298]. En mai 1915, le maire de Beaurevoir serait également parvenu à convaincre 15 soldats à se rendre, afin d'épargner la population locale : le commandant lui dit alors « qu'il n'était plus tenu responsable des autres »[299]. À Esquéhéries, suite à un nouvel ultimatum de l'armée allemande et des nouvelles menaces qui l'accompagnent, le maire réunit tous les hommes sur la place de la mairie pour leur lire l'affiche en question :

> *« Il est décidé que les hommes dont la situation était douteuse se rendraient devant le juge, au Nouvion mardi prochain. »*[300]

La situation serait similaire dans les autres communes des environs, d'après Albert Denisse :

> *« Tous les hommes ayant fait partie de l'armée française ont été poussés par les Maires à se présenter aujourd'hui devant le Juge ; celui-ci était surpris de voir tant de monde, et il a renvoyé tout les hommes, sauf un déserteur qui était encore caché à Grougis, et qui a été emprisonné de suite. »*[301]

À Villeret, quatre Anglais sont cachés, trois sont arrêtés suite à une dénonciation en mai 1916.

---

295 Voir 3.4.1, « Le cas d'Anguilcourt-le-Sart : une municipalité héroïque ? », p. 411.

296 Le maire de Beaurevoir, emprisonné parce qu'un fusil allemand a disparu, incite ses concitoyens à rendre l'arme, indiquant que de graves menaces pèsent sur lui et sur la commune. Le fusil est retrouvé le lendemain. Récit de Julien PEIGNEZ, p. 23-24, S.A.H.S.Q.

297 Ordre recopié par Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 124-125.

298 Albert LABOURET, 10/02/15.

299 Alice DELABRANCHE, 27/05/15.

300 Alphonse HERBECQ, 23/04/16.

301 Albert DENISSE, 20-26/04/16.

Plusieurs habitants, dont le maire, sont également incarcérés, la commune est condamnée à une amende de 5 000 marks. Dans ce contexte, le nouveau maire conduit auprès du commandant, quelques jours plus tard, le dernier Anglais qui s'était enfui. Celui-ci, comme les autres, est condamné à mort et fusillé[302]. À Laon, d'après Marcel Macon, l'habitant qui cachait l'officier français Fauchez, redoute qu'il soit découvert et souhaiterait que celui-ci se rende. Devant son refus, il aurait expliqué son cas au maire qui en aurait averti le commandant. Le capitaine Fauchez a été fusillé à la fin novembre 1915. On peut douter de l'exactitude d'un tel récit, Marcel Macon relayant ici les bruits qui courent en ville. Cependant, le commandant fait afficher l'avis suivant :

> *« Suivant l'ordre de l'Inspection des Etapes du 11 novembre 1915, le capitaine Français Edouard Fauchez, du 20me régiment d'infanterie de réserve, arrêté à Laon, a été passé par les armes ce matin.*
> *Il ne s'était pas rendu à l'autorité Allemande pour le 20 novembre et circulait en civil dans la ville. Par mesure de grâce, on renonce à une punition de la ville et de différents membres de la Commune parce que le séjour de l'officier avait été annoncé à la Kommandantur. »*[303]

L'autorité allemande rappelle donc que la municipalité a été épargnée de sanctions parce que la présence du capitaine Fauchez lui avait été signalée. Étrangement, cet avis ne figure pas parmi ceux conservés dans les archives communales, il n'est pas plus indexé dans le répertoire des avis tenu par la municipalité[304].

L'obéissance des maires ne va pas de soi, aussi l'autorité allemande fait-elle planer en permanence des menaces de sanctions à l'égard des municipalités. Les maires sont non seulement tenus personnellement responsables des tâches qu'ils effectuent pour le compte de l'occupant, mais ils doivent également assumer la responsabilité de tout ce qui se passe dans leur commune. Responsabilité collective des habitants et responsabilité personnelle du maire sont ainsi confondues. Plusieurs maires ont alors été condamnés pour des faits plus ou moins graves mais auxquels ils n'ont pas pris part, comme le maire d'Anguilcourt-le-Sart, fusillé parce que deux soldats s'étaient cachés dans sa commune[305], ou le maire de Buironfosse,

302 *L'Invasion de 1914, op. cit.*, p. 96-97 et Alice DELABRANCHE, 23/05/16.

303 Ordre recopié par Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 131.

304 FRAD002 Laon 4 H 254.

305 Voir 3.4.1. « Le cas d'Anguilcourt-le-Sart : une municipalité héroïque ? », p. 411.

emprisonné parce que, sur le territoire de sa commune, une cartouche a explosé sous les roues d'un train.

Parce que les maires étaient fréquemment sanctionnés, en butte avec les tracasseries des commandants, ils ont pu apparaître comme un groupe mobilisé contre l'envahisseur, défendant un patriotisme intransigeant comme l'écrivait Georges Gromaire[306]. Pourtant, le risque d'emprisonnement, voire d'exécution, peut constituer une pression en faveur de la *loyauté* à l'égard de l'occupant. En effet, l'administration est placée sous le signe de l'incertitude permanente : les maires doivent chaque jour « gérer l'imprévisible »[307] en essayant de concilier les intérêts des concitoyens, les leurs propres et ceux des commandants. Tout édile est amené à tricher un peu, à sous-estimer, dans les tableaux statistiques, les ressources locales afin d'en épargner et donc, tout édile peut se voir du jour au lendemain condamné et interné. Si cette épée de Damoclès menace tout citoyen, le risque est double pour le maire : en tant que civil occupé mais surtout en tant qu'édile, désigné par l'autorité allemande comme responsable de tout ce que feraient ses concitoyens.

Les sanctions dont ont été victimes les maires, sont souvent évoquées dans les récits et les histoires de l'occupation[308], présentées comme autant d'exemples de l'autoritarisme et de la violence ennemis, elles ne constituent pas pour autant une brutalité de l'occupation nouvelle, spécifique à la « guerre totale »[309] que serait la Première Guerre mondiale. En 1870, les procédés utilisés n'étaient guère différents : des maires étaient arrêtés pour des retards de paiement, l'armée menaçait de réquisitionner tous les magasins si les municipalités ne s'acquittaient pas des contributions, les communes étaient soumises à de lourdes amendes en cas de sabotages, des troupes étaient envoyées dans les communes récalcitrantes et pouvaient se livrer au pillage[310]. Mais, selon Guillaume Parisot, les menaces étaient rarement exécutées, elles étaient suffisantes pour amener les maires à entrer en discussion avec le préfet allemand sur l'ordre promulgué et des aménagements pouvaient être obtenus. Cette souplesse de l'armée allemande dans l'administration des régions occupées conduit finalement les maires à

306 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 58.

307 Benoît MAJERUS, *op. cit.,* p. 11.

308 Beaucoup d'exemples sont donnés par Georges GROMAIRE, *op. cit.* et Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.* Les monographies locales parues après-guerre multipliaient également les exemples édifiants, *L'Invasion de 1914, op. cit.* et Comte CATALAN DE SARA, *op. cit.*

309 Jean-Yves GUIOMAR, *L'invention de la guerre totale, XVIIIe–XXe siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004, 320 p.

310 François ROTH, *op. cit. ;* Olivier BERGER, art. cité et Ernest LAVISSE, *op. cit.* En 1815 déjà, de nombreux cantonnements étaient assignés aux communes récalcitrantes, Roger ANDRÉ, *op. cit.*, p. 92.

coopérer et devenir ainsi « des auxiliaires précieux qui contribuèrent à "normaliser" l'occupation »[311].

Finalement, de 1914 à 1918, les maires sont contraints par l'occupant de participer à l'administration des territoires occupés. L'armée allemande renoue ainsi avec les pratiques d'occupation du XIXe siècle. Les moyens humains et techniques étant avant tout mobilisés pour le combat, le maillage du territoire par les gendarmes allemands est trop lâche pour que les principales tâches administratives soient effectuées par l'armée. Celle-ci est donc dans l'obligation, comme au siècle précédent, d'en déléguer une grande partie aux maires, faisant d'eux des auxiliaires des commandants, chargés de diffuser les ordres, de veiller à leur application et donc de contrôler leurs concitoyens. Rôle très délicat que l'occupant force à leur faire endosser sous peine de sanctions pouvant être terribles.

Pourtant, nombreux sont ceux qui tiennent bon et gardent leur fauteuil tout au long de la guerre. Comment expliquer cette ténacité alors que tout devrait les inciter à jeter l'éponge : le risque de trop se compromettre avec l'ennemi, l'exaspération de la population civile, la menace d'être sanctionné par l'occupant, la fatigue ? Sans doute est-ce un signe que l'image de municipalités totalement contraintes, sous la coupe de l'ennemi, n'est pas satisfaisante, du moins pas suffisante pour rendre compte de la complexité des relations entre le maire et le commandant allemand. Sans doute existe-t-il des marges de manœuvres et sans doute, le maire reste-t-il en fonction parce qu'il a l'impression d'être utile, de pouvoir agir pour diminuer la contrainte.

311 Guillaume PARISOT, art. cité, p. 301.

3. DES ESPACES DE NÉGOCIATION POSSIBLES ENTRE MUNICIPALITÉS ET AUTORITÉS ALLEMANDES

Benoît Majerus, dans sa socio-histoire de la police bruxelloise, affirme que les autorités belges possèdent des « marges de manœuvres réelles […] face à un occupant fort mais pas tout-puissant »[312]. Ces autorités font par exemple pression sur l'occupant quand celui-ci envisage, en novembre 1917, d'appliquer un arrêté qui rende obligatoire l'usage du flamand à Bruxelles : elles menacent d'une grève générale qui immobiliserait l'appareil industriel, menace qui semble faire son effet.

La sociologie a insisté sur la part d'autonomie qui revenait aux acteurs, même dans un système organisé très hiérarchisé. En effet, les relations entre l'autorité allemande et les maires peuvent bien être assimilées à un système organisationnel tel qu'il est étudié par Erhard Friedberg. Les rapports entre l'occupant et l'occupé sont potentiellement instables et conflictuels. Les efforts de l'autorité allemande pour stabiliser ces rapports passent par l'édiction de règles nombreuses, parfois contradictoires mais que l'autorité parvient difficilement à appliquer. Elle a besoin pour cela de la coopération des maires. Or, « les intéressés cherchent à retrouver un minimum d'initiative et de capacité d'action autonome »[313].

C'est justement cette « capacité d'action autonome » qui a, jusqu'à présent et à l'exception du travail de Benoît Majerus, été négligée par l'historiographie. Certes, les marges de manœuvre des municipalités ne sont pas toujours niées. Henri Pirenne considère par exemple que les municipalités belges s'ingénient à « éluder les ordres », menant ainsi une « résistance passive » qui serait plus tenace en ville qu'à la campagne[314]. Plus récemment, Philippe Nivet évoquant les maires qui « cherchent à éviter d'apparaître trop en rébellion aux ordres de l'occupant », laisse penser, par l'emploi de l'adverbe « trop », qu'il y a un espace de discussion, de protestation acceptable. Toutefois, son étude est réduite à quelques exemples illustrant deux attitudes différentes : des positions de refus des maires qui sont systématiquement sanctionnées, des protestations argumentées s'appuyant sur la Convention de La Haye qui paraissent inefficaces[315]. Les tentatives de négociation des ordres sont-elles

312 Benoît MAJERUS, *op. cit.*, p. 23-24.

313 Erhard FRIEDBERG, *op. cit.*, p. 20.

314 Henri PIRENNE, *op. cit.,* p. 109.

315 Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », art. cité, p. 260-262.

alors systématiquement vouées à l'échec ?

3.1. UNE RELATIVE LIBERTÉ DE PÉTITION

Les documents conservés dans les archives communales témoignent des nombreux courriers rédigés par les maires pour protester contre certaines mesures, ou, du moins, réclamer des aménagements. Ils sont alors une source intéressante pour étudier les limites de la liberté de protestation des maires.

3.1.1. PORTER LES RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES DES CONCITOYENS

Parce qu'il est une interface, le maire bénéficie d'un accès privilégié au commandant, parfois il entretient même des relations cordiales avec lui[316]. C'est donc tout naturellement vers le maire que se tournent les habitants pour porter une réclamation auprès de l'autorité allemande. Les commandants exigent d'ailleurs que les civils s'adressent d'abord aux maires et non directement à eux. Le maire de Laon explicite ainsi la démarche à ses concitoyens :

> *« Le Maire de Laon ajoute qu'il ne transmettra après enquête à la Commandanture que des réclamations sérieusement établies et signées par leurs auteurs»*[317].

L'ensemble des courriers de réclamation encore présents occupent trois dossiers dans les archives communales de Laon[318]. 402 pétitions individuelles sont ainsi conservées : parmi elles, plus de 80 % ont à voir avec l'autorité allemande. À cela, s'ajoutent évidemment toutes les réclamations qui n'ont pas été consignées par écrit. Les motifs de telles réclamations sont assez variés même si beaucoup portent sur la préservation du patrimoine : on demande au maire d'intercéder pour garder des biens qui pourraient être réquisitionnés ou pour obtenir des

316 Le commandant Evers dit du maire de Laon, Georges Ermant : « c'est un grand vieil homme, superbe et respectable », cité dans Pierre LEFÈVRE, « L'occupation de 1914-1918 à Laon », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXIV, 1979, p. 85-103, tome XXVI, 1981, pp. 75-82. René de LA TOUR DU PIN apprécie également le commandant Münschmeyer, sénateur de Hambourg, « très humain », 01/02/15.

317 FRAD002 Laon 4 H 257, avis du maire de Laon, signé du 24/04/15. Voir aussi FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, note du commandant de place de Vaux-Andigny, 14/08/16 ; l'avis du maire d'Origny-Sainte-Benoite recopié par Henriette MOISSON, 18/11/16 et FRAD002 Laon 4 H 142,

318 FRAD002 Laon 4 H 138 à 140.

billets de réquisition qui n'ont pas été donnés. Un quart des courriers portent ensuite sur une demande d'exemption, une faveur, par exemple être dispensé de logement de soldats ou de travail (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 36:</u> Les demandes individuelles adressées au maire de Laon pour intercéder auprès du commandant, 1914-1918 (n=337)

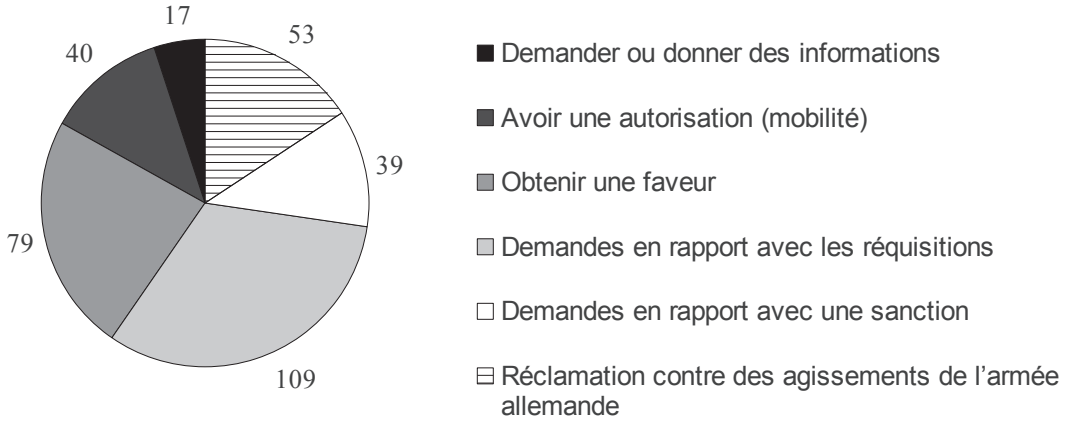

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

Dans la moitié des cas, il est resté une trace d'une lettre de réponse que rédige le maire et pour près de la moitié des réclamations (44 %), une démarche est effectivement menée auprès du commandant. Le maire semble davantage enclin à transmettre les doléances lorsqu'elles concernent une autorisation de déplacement, une plainte contre une exaction ou une demande de faveurs (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 37:</u> Les suites données aux réclamations adressées au maire de Laon, 1914-1918 (n=337)

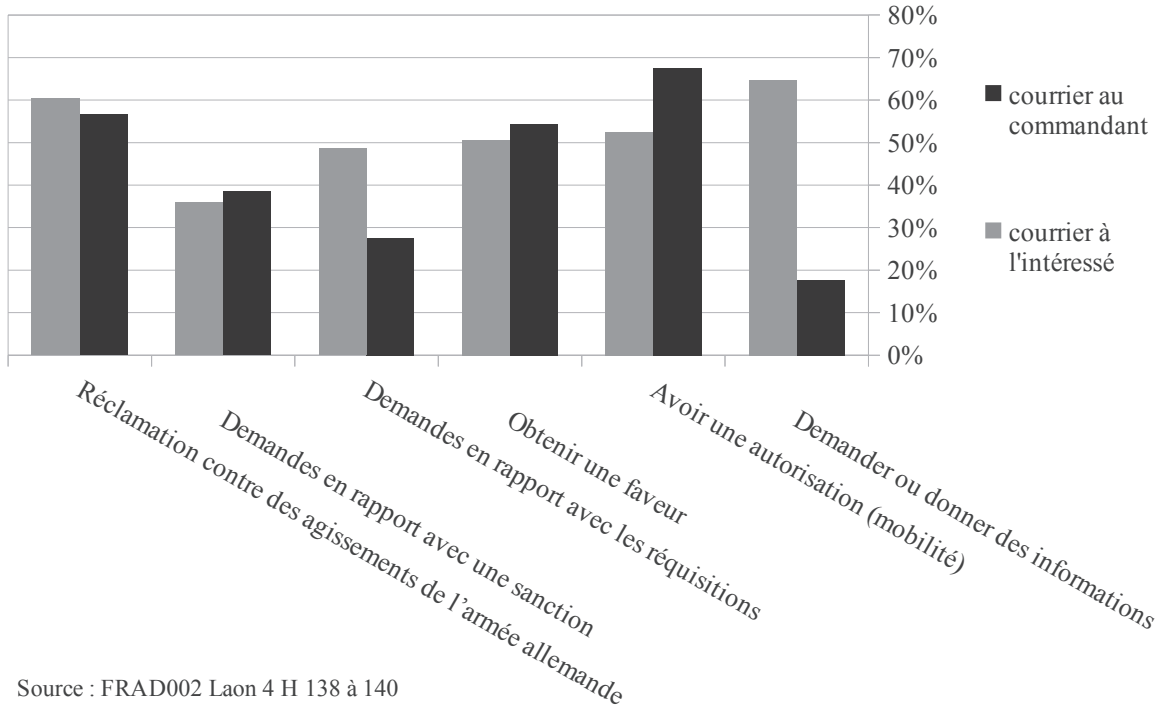

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

En revanche, le maire est plus réticent à appuyer les courriers en lien avec des réquisitions : il refuse à plusieurs reprises de transmettre les réclamations, soit parce que les termes de la lettre pourraient heurter l'autorité allemande[319], soit parce qu'il se déclare dans l'incapacité d'argumenter la demande, n'ayant pas été témoin de la scène ou n'étant pas compétent pour évaluer le préjudice subi. Il conseille alors de s'adresser directement au commandant[320]. Lorsqu'il s'agit de demandes d'informations, le maire peut souvent répondre directement, il transfère alors rarement la doléance au commandant. Georges Ermant opère donc un premier tri parmi toutes les réclamations qu'il reçoit. Il ne transmet à l'autorité allemande que celles qui peuvent aboutir, rédigées dans des termes relativement mesurés.

Nous avons même quelques indications sur les résultats de la démarche : cela concerne 121 réclamations sur 337 (voir graphique, ci-dessous). Dans un tiers des cas, le maire est parvenu à obtenir gain de cause pour son concitoyen. Pour un autre tiers, il a refusé d'intervenir et dans un quart des affaires, sa démarche n'a pas été couronnée de succès. Enfin, 10 % des

319 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier de M. Defente, 27/05/15.

320 *Ibidem*, courrier de M. Dubois, 25/03/16.

réclamations, essentiellement celles portant sur les réquisitions, ont simplement été classées dans un registre des réquisitions que tient la municipalité pour un éventuel règlement après-guerre. Sans doute l'échantillon n'est-il pas suffisamment représentatif : l'efficacité des interventions des maires est sûrement surévaluée. Il ne faut en effet pas oublier que pour ⅔ des affaires, nous n'avons aucune indication quant au résultat. Or, on peut supposer que le maire a davantage tendance à prendre la plume pour signaler à un habitant que, grâce à son intervention, il a obtenu gain de cause plutôt que pour lui indiquer qu'il n'y a aucune suite à sa plainte.

<u>Diagramme 38:</u> Les résultats des réclamations adressées au maire de Laon, 1914-1918 (n=121)

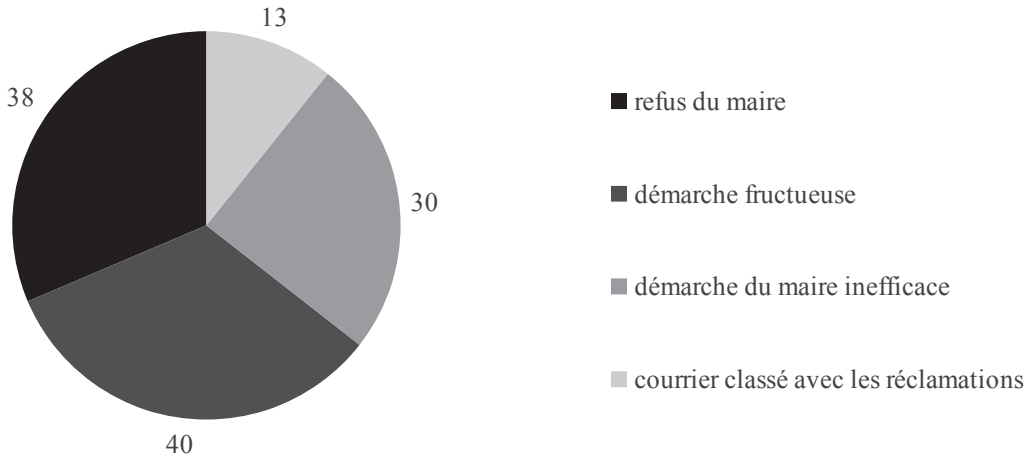

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

Si on s'intéresse à la ventilation des résultats en fonction de l'objet de la demande (voir graphique, ci-dessous), on remarque que les démarches du maire sont plus souvent inefficaces quand elles ont à voir avec une sanction d'un habitant (inefficace dans au moins 18 % des cas) ou une plainte contre des exactions allemandes (inefficace dans au moins 13 % des cas). L'autorité allemande ne semble donc guère apprécier que l'on remette en cause sa manière d'assurer l'ordre et de punir les contrevenants. Pourtant, c'est sur ces questions que le maire oppose le moins fréquemment une fin de non-recevoir : peut-être est-ce donc aussi parce qu'il appuie régulièrement ce type de demande, que le tri dans les réclamations est moins rigoureux, que les échecs sont plus nombreux. Pour être tout à fait juste, il obtient tout de même gain de cause dans au moins 17 % des affaires concernant des plaintes contre des soldats allemands.

<u>Diagramme 39</u>: Résultat des démarches auprès du maire de Laon, en fonction du motif de la demande, 1914-1918 (n=337)

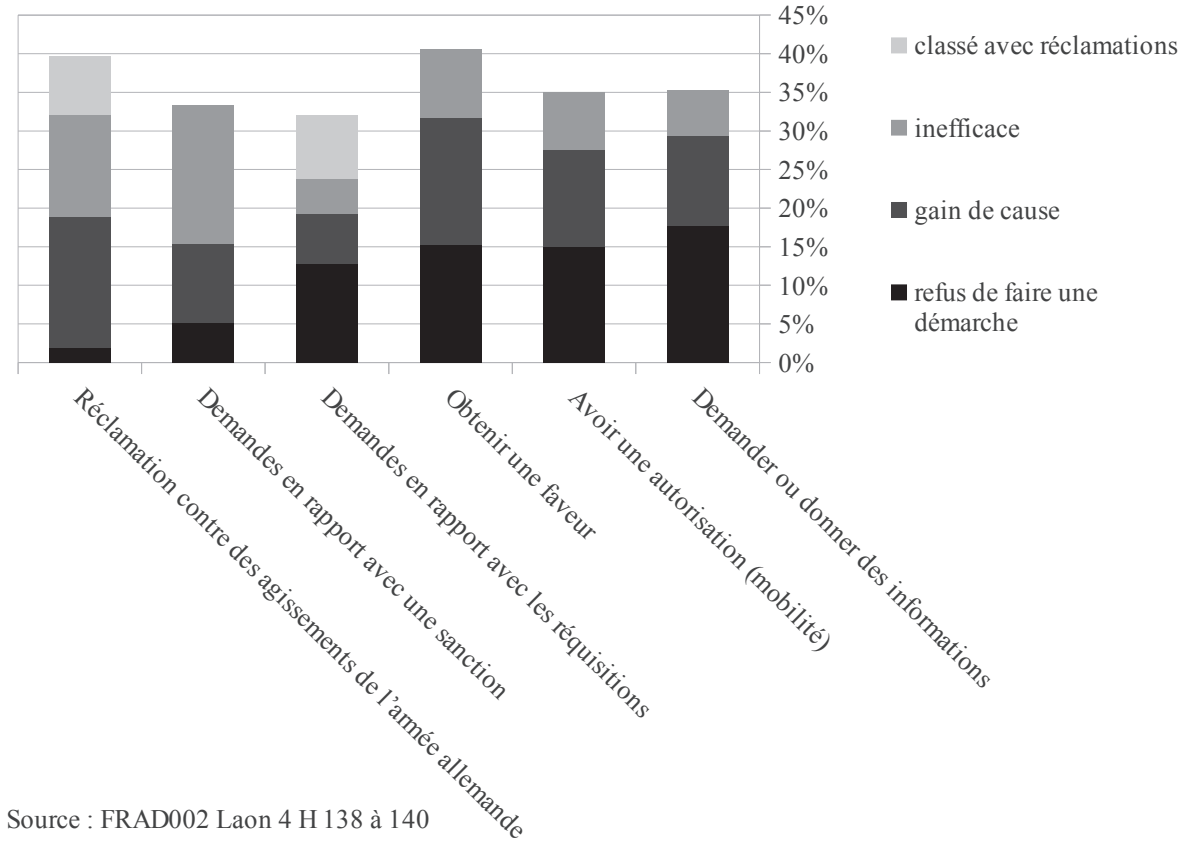

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

On a également une confirmation du refus assez fréquent d'effectuer une démarche lorsque l'objet concerne une réquisition (il refuse dans au moins 13 % des cas et classe la réclamation dans le registre municipal dans 8 % des cas) ou une faveur à demander (au moins 15 % des cas). Néanmoins, sur cette question des faveurs, les démarches qu'il entreprend sont régulièrement couronnées de succès (plus de 16 % des cas) alors que les échecs sont relativement rares (au moins 4,5 % des cas). Il semblerait donc qu'en ce qui concerne les faveurs, le maire n'ait pas défini de ligne de conduite précise : il se garde une certaine liberté d'interprétation en fonction de la situation personnelle du plaignant. Le tri dans les demandes qui lui sont transmises paraît alors relativement bien effectué puisque, lorsqu'il fait une démarche pour qu'un concitoyen bénéficie d'une faveur, elle est plus fréquemment fructueuse que la moyenne.

Cette double fonction de relais des demandes des habitants et de sélection dans les doléances

n'est pas spécifique à Georges Ermant même si sa grande capacité de travail et sa volonté de tout contrôler, font de lui le pivot incontournable de la municipalité, répondant personnellement à ses concitoyens et rédigeant les courriers adressés au commandant.

À Saint-Quentin, les réclamations conservées sont bien moins nombreuses : elles sont de l'ordre d'une dizaine[321]. On y retrouve le même type de demandes d'intercession qu'à Laon : faire revenir un prisonnier civil, se plaindre de brutalités subies ou demander des nouvelles d'un proche. Les maires de petites communes rurales servent également d'avocats défendant les causes individuelles. Seulement, les doléances ne parvenant plus par écrit, les traces dans les archives municipales sont plus rares. Les témoignages des maires permettent de compenser ce silence des sources dites classiques. Octave Casseleux, maire du hameau du Boujon, se rend par exemple auprès du commandant pour plaider la cause de l'ancien maire de la commune, condamné pour trafic de sabots[322]. Achille Hécart accompagne ses concitoyens de Rozoy-sur-Serre qui vont se plaindre auprès du commandant mais sans grand espoir de réussite[323]. En fait, il semble assez peu concerné par les réclamations individuelles et n'intervient vraiment que lorsque l'intérêt de la commune est en jeu :

> *« A peine levé m^e^ Joly vient se plaindre qu'on lui prend encore 6 chevaux pour le cylindre. Je n'y puis rien, c'est l'officier lui-même qui l'a réquisitionnée. Puis c'est Bertrand : il a des ouvriers allemands plein sa maison. Je ne puis que le plaindre et l'envoyer à l'officier. »*[324]

Son adjoint lui reproche d'ailleurs de ne pas être intervenu quand il a été arrêté pour avoir réprimandé des soldats qui mangeaient des pommes sur l'arbre d'un concitoyen :

> *« Je n'avais pas jugé le cas bien grave n'ayant que rarement des rapports avec l'adj. je n'ai malheureusement pensé à intervenir... enfin... ma pauvre tête n'en peut plus... »*[325]

Le rôle d'interface que joue le maire n'est donc pas à sens unique : l'édile ne se contente pas de transmettre les ordres du commandant, il peut également porter, auprès de celui-ci, les réclamations de ses concitoyens. En cela, il assume pleinement son statut de représentant de la

321 Conservées sous la cote A.M.S.Q. 4 H 59.

322 Octave CASSELEUX, 06/12/16.

323 Achille HÉCART, 22/02/16.

324 *Ibidem*, 06/12/14.

325 *Ibid.*, 09/09/15.

communauté locale et semble conserver une certaine marge de manœuvre. Le cas de Georges Ermant révèle qu'il fait lui-même le tri dans les demandes qui lui parviennent, insistant particulièrement en faveur des habitants qui ont pu être sanctionnés ou brutalisés, mais estimant que la bataille pour faire payer les réquisitions à leur juste prix est souvent perdue d'avance.

3.1.2. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE

Ce positionnement à l'interface entre la population communale et l'autorité d'occupation prend tout son sens quand il s'agit de porter des réclamations collectives. Le maire retrouve ici son rôle traditionnel de défenseur des intérêts locaux, agissant dans l'espoir d'améliorer le bien commun. Nous l'avons déjà signalé, les démarches des maires sont fréquentes, en particulier lorsqu'il s'agit de contester les amendes et les contributions exigées. Déjà, en 1870-1871, les charges financières de l'occupation sont constamment négociées à la baisse et des aménagements importants ont pu être obtenus par les édiles[326].

À Laon, le maire apparaît comme intraitable sur les questions financières. Il conteste tout paiement : les amendes[327], le montant des contributions[328], le paiement d'ouvriers[329], les frais d'internement de prisonniers civils[330]. Les interpellations de Georges Ermant ne s'appuient guère sur de grands principes : elles sont concrètes, vont droit au but et sont précises. Un exemple en est donné par ce courrier envoyé au commandant pour protester contre le fait que des ouvriers de la Ville sont employés en dehors des limites communales :

> *« La Commandanture m'avait autrefois (c'est-à-dire au commencement du printemps) fait connaître verbalement que les hommes réquisitionnés ne devaient*

326 Guillaume PARISOT, art. cité.

327 FRAD002 Laon 4 H 266, notes du maire au commandant, septembre 1914 et 1 D 58, procès-verbaux des conseils municipaux des 30/06/15, 18/09/15 et 09/10/16.

328 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbaux des conseils municipaux des 10/01/15, 02/08/15, 29/02/16, 25/04/16, 06/06/16, 04/07/16, 14/08/16, 10/05/17, 16/05/17, 21/10/17 et 30/06/18.

329 FRAD002 Laon 4 H 274, courriers du maire au commandant pour protester contre le fait que les salaires versés par la Ville ne soient plus remboursés, à partir de janvier 1917.

330 FRAD002 Laon 4 H 285 : le maire estime que les frais des prisonniers est une charge de l'État et non de la commune.

pas quitter la Commune de LAON dont le territoire est le même que celui de la Commandanture.

En réalité il en est autrement et cela impose à la Ville de très lourds sacrifices.

De nombreux ouvriers (plus de 100 par jour) sont employés depuis le 1er Mai 1915 sur les territoires des Communes de [suivent les noms de 9 communes] *à des travaux divers* [suit l'énoncé des travaux en question].

Pour le paiement des nombreuses équipes travaillant hors de son territoire la Ville de Laon, Monsieur le COLONEL, a déjà payé une somme supérieure à 30.000 francs.

Les ouvriers, sans profit pour personne, perdent beaucoup de temps à cause de la longueur des trajets et il semble que la main d'œuvre ne doit pas faire défaut dans les communes ci-dessus désignées.

Nous avons exécuté et exécutons encore les ordres reçus, mais je pense que Votre Commandanture, Monsieur le COLONEL, voudra bien consentir à examiner la question que j'avais le devoir de signaler à son attention. »[331]

Georges Ermant commence par rappeler, de manière allusive, que la promesse du commandant précédent n'a pas été tenue par son successeur. En effet, il choisit de ne pas citer directement son prédécesseur, ménageant des susceptibilités éventuelles[332]. La seconde phrase contient également une critique à peine voilée contre l'autorité allemande, évoquant les « très lourds sacrifices » imposés à la commune. Mais il justifie immédiatement une telle expression en précisant le coût pour la Ville en termes de finances et moyens humains. Ensuite, il fait preuve de sa bonne connaissance des travaux réalisés, pourtant en dehors de son contrôle communal, en détaillant les communes et les travaux concernés, manière de signifier que la municipalité, malgré la contrainte, ne tient pas à laisser le champ libre à l'autorité allemande. Il essaie d'ailleurs de prouver que cette manière de procéder va à l'encontre des intérêts de l'occupant. Enfin, en conclusion, il réaffirme sa loyauté à l'égard du commandant.

Aucune condamnation de principe donc, bien au contraire, le raisonnement de Georges Ermant repose sur des arguments de rationalité et d'efficacité. Les critiques que porte le maire à l'administration allemande, restent allusives, mais justifiées à l'aide de faits et de chiffres. Elles sont en outre contrebalancées par des formules d'allégeance à l'autorité d'occupation. L'argumentation est plutôt technique : ce qui est contesté, c'est l'utilisation abusive des

331 FRAD002 Laon 4 H 272, courrier du maire au commandant, 11/08/15.

332 Le lieutenant-colonel Maercker remplace le major Stockhausen en juin 1915, Cécile SOUCHON (dir.), *Laon, 1790-1945 : inventaire des archives communales,* Laon, Archives départementales, 1991, p. 148.

travailleurs mis à disposition par la Ville et non le fait que ces ouvriers travaillent pour l'ennemi. Le commandant exige alors des communes qui « bénéficient » des travaux engagés de rembourser la Ville de Laon, ce qu'elles tardent à faire, d'où les relances de Georges Ermant auprès de l'autorité d'occupation[333]. En effet, Georges Ermant fait preuve d'une grande ténacité dans ses démarches. Dès janvier 1915, il conteste le nombre d'habitants de la ville retenu pour calculer les contributions. Il répète sa réclamation à chaque nouvelle échéance de la contribution, jusqu'à ce qu'en septembre 1916, l'autorité allemande ait effectivement rectifié le nombre d'habitants[334]. Ténacité et précision des argumentations semblent donc jouer en faveur de Georges Ermant, cela ne signifie pas pour autant que toutes les démarches sont fructueuses. Plusieurs de ses réclamations concernant les amendes et les contributions sont sans effet[335].

À Saint-Quentin, les plaintes formulées s'appuient plus fréquemment sur des justifications morales et juridiques que sur des arguments économiques. En 1915, le maire apprend que des ouvriers payés par la Ville seraient obligés de participer à la fabrication de matériel de guerre, il diligente une enquête de police qui aurait montré l'inanité de telles rumeurs. Puis les faits étant davantage étayés, il proteste, en s'appuyant sur la Convention de La Haye, contre l'emploi d'ouvriers saint-quentinois dans la fabrication de grenades. Protestation qui semble peu efficace, le commandant niant de tels travaux. Après avoir chargé le journaliste Élie Fleury d'enquêter et de lui communiquer des témoignages d'ouvriers, il renouvelle sa démarche. Il s'attire alors les foudres de l'Inspecteur de l'Étape qui n'admet pas que le maire fasse une enquête de sa propre initiative. Arthur Gibert aurait alors ainsi justifié sa conduite :

> *« A la rigueur, on pouvait me soupçonner d'avoir fait en cachette une enquête purement technique contre vous. De cela je suis incapable ; ce serait, dans ma situation, de la déloyauté. Le côté moral seul est celui que j'ai envisagé. »*[336]

Il se défend de toute menée subversive, réaffirme son allégeance à l'égard de l'occupant et désamorce l'aspect national de la question en indiquant qu'il ne se place que du point de vue moral. Il ne prétend pas s'opposer à l'effort de guerre allemand mais estime que l'emploi

333 FRAD002 Laon 4 H 272, courriers du maire au commandant du 23/10/15, du 07/02/16 et du 12/03/16.

334 Lors du conseil municipal du 12/09/16, le maire annonce que le nouveau chiffre des contributions tient compte de la déduction exigée par rapport au nombre réel d'habitants, FRAD002 Laon 1 D 58.

335 Voir les procès-verbaux des conseils municipaux, FRAD002 Laon 1 D 58.

336 Retranscription de la discussion entre le maire et l'Inspecteur d'Étape donnée dans Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 272.

d'une main d'œuvre forcée dans des usines d'armement, de manière clandestine, à l'insu de l'Inspecteur d'Étape – c'est du moins ce que laisse entendre le maire – n'est pas moral. Finalement, il semble obtenir gain de cause : non seulement, il n'est pas sanctionné pour l'enquête qu'il a commandée mais consigne aurait également été donnée de n'employer que des ouvriers volontaires[337].

L'année suivante, c'est de nouveau en se plaçant sur le terrain de la morale et du droit qu'il proteste contre l'implication de la police municipale dans la réquisition du cuivre :

> *« La circulaire du 1er août 1916 ne prévoyait pas, à très juste titre, l'intervention des autorités françaises dans une opération à laquelle elle ne peut collaborer en raison du but poursuivi. Je ne crois pas d'ailleurs que l'autorité allemande ait l'intention d'exiger que des pères ou des mères portent eux-mêmes dans les magasins allemands les matériaux destinés à détruire les leurs. »*[338]

L'argumentation est habile : dans un premier temps, l'édile montre que son attitude est conforme aux circulaires de l'Inspection d'Étape, supérieur hiérarchique du commandant. Il se place donc sur le terrain réglementaire de son interlocuteur, à savoir les règles édictées au sein de l'armée allemande. Ensuite, il déplace la discussion du domaine de la confrontation nationale à celui de la morale domestique, en faisant appel aux sentiments des parents.

En conseil municipal, Arthur Gibert précise sa stratégie de doléances lorsqu'il présente les démarches entreprises pour contester l'amende infligée à la municipalité parce qu'un poteau télégraphique a été cassé fin juin 1916[339] :

> *« J'ai reçu une lettre du sous-préfet où il me conseille d'invoquer l'article 50 de la Convention de La Haye. Dans ma lettre, je n'avais pas voulu en faire état : c'était, je crois, de bonne politique. Apprendre à Below* [le général von Below, commandant de la IIe Armée] *ce qu'est la Convention de La Haye, c'était fait pour attirer un refus certain. J'ai cru devoir lui présenter des arguments de simple bon sens, lui tendre une perche – qui a cassé. »*[340]

Contrairement au sous-préfet, partisan de la protestation systématique à l'encontre de l'occupant, il considère préférable de mettre en avant des « arguments de bon sens ». Pour que

---

337 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 244-247 ; Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 282-290 et p. 304-306 ; Rapport de M. ANCELET, déjà cité.

338 A.M.S.Q. 4 H 59, courrier du maire adressé au commandant, 20/10/16.

339 Voir p. 119.

340 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 614.

la demande ait davantage de chance d'être écoutée, le maire doit donc prendre toutes les précautions pour désamorcer toute portée politique conflictuelle.

Le terrain de discussion est donc volontairement déplacé du domaine de la « cité civique » à celui de la « cité domestique »[341]. D'autres réclamations du maire s'appuient également sur ces grandeurs et sur les valeurs de la morale traditionnelle. Ainsi, le projet allemand d'envoyer des jeunes filles des campagnes dans la blanchisserie militaire est perçu comme un risque de « dévoiement » de jeunes filles qui travailleraient aux côtés d'ouvrières. Cette cause est entendue par l'Inspecteur d'Étape qui revient sur sa décision[342]. Il en est de même à propos de la visite médicale à laquelle seraient soumises des « femmes de bonne réputation »[343]. En revanche, les démarches faites pour contester les contributions[344] ou s'indigner de l'envoi de jeunes gens en colonnes[345] sont infructueuses.

À Arrancy, les protestations revêtent d'autres modalités. René de La Tour du Pin rend compte de son activité de maire à la troisième personne et se met en scène en défenseur des intérêts locaux, avec, à l'en croire, un certain nombre de succès. En effet, dès septembre 1914, suite au pillage qu'a connu la commune au moment de la retraite allemande, il aurait obtenu de l'état-major installé à Arrancy que le village soit exempté de réquisitions[346]. Quand la troupe doit partir, il parviendrait à ce que ce privilège lui soit garanti :

> *« Le général partant recommande à celui-ci* [celui qui vient d'arriver] *les égards dûs au Maire et à l'attitude correcte et laborieuse de la population, afin que lui soient continués l'exemption de réquisitions foraines et les allocations de vivres. »*[347]

Ses réclamations auraient également permis que l'enlèvement des hommes mobilisables concerne seulement trois habitants et que le contrôle de l'organisation du travail reste entre

---

341 Dans la « cité civique », la grandeur vient de la convergence des volontés humaines et le droit procède de cette convergence. Contrairement à la « cité domestique » dans laquelle la grandeur des gens est liée à leur position hiérarchique dans une chaîne de dépendances personnelles, comme les liens familiaux par exemple. Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *op. cit.*

342 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 133-134.

343 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 156.

344 Par exemple lorsque l'Inspecteur d'Étape augmente les frais d'entretien imputés à la ville, Albert LABOURET, 28/01/15.

345 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 91.

346 René de LA TOUR DU PIN, 19/10/14.

347 *Ibidem*.

ses mains[348]. Enfin, en 1916, il aurait refusé de participer à la fabrication de bons régionaux, ne souhaitant ni la solidarité intercommunale ni que les bons servent à payer des impôts de guerre. Il justifie cette position par le fait que le village bénéficie de l'exemption de réquisitions. Pour faire valoir ses droits, il se tourne vers le général de division avec qui il entretient des relations courtoises :

> *« Le général fait bon accueil au Maire qui lui apporte cette réclamation, bien qu'il se dise incompétent pour la trancher, mais y promet appui. »*[349]

La municipalité est en revanche confrontée à une opposition plus franche de la part de l'Intendance de la division, compétente en la matière puisque la commune fait partie de la zone d'opération. D'après René de La Tour du Pin, la fermeté du maire semble cependant porter ses fruits, peut-être aidée en cela par le soutien du général :

> *« Finalement la Commune, seule sur 254 conviées, est rayée de la liste des participants, et devra faire face à un impôt de guerre imminent. »*[350]

C'est donc une victoire à la Pyrrhus : certes, Arrancy, en tant que commune du front ayant connu pillage et destruction, ne participe pas à cet impôt de guerre mais une contribution de plus de 3 000 francs est exigée le 4 juillet, contribution pour laquelle elle est amenée à emprunter auprès de ses habitants[351]. Si on peut rester circonspect, étant donné sa tendance à l'auto-célébration, sur la réalité des gains qu'a pu négocier René de La Tour du Pin, l'aveu d'un tel succès en demi-teinte et les bonnes relations qu'il entretient avec les états-majors sont crédibles. Effectivement, penseur du catholicisme social, ancien officier, issu d'une famille aristocratique, il bénéficie d'un capital symbolique, social et culturel qui le distingue nettement des autres maires ruraux et des élites républicaines urbaines. Il partage ainsi les codes sociaux et les valeurs de bon nombre de ses interlocuteurs, généraux de division eux aussi issus de la noblesse. C'est pourquoi, il rend régulièrement hommage à leur « bienséance », à leur « humanité » et à leurs comportements « courtois »[352]. Qualités qui relèvent toutes de la morale personnelle, manière là aussi de désamorcer les enjeux nationaux. Les affinités sont parfois encore plus marquées, par exemple, envers un parent éloigné de sa

348 *Ibid.*, 10/10/14, 15/11/14

349 *Ibidem*, 25/05/16, souligné par l'auteur.

350 *Ibid.*, 19/06/18.

351 *Ibid.*, 04/07 au 15/09/16. La municipalité bénéficie cependant de recettes relativement élevées car l'armée paie en marks le fermage de terres qu'elle exploite mais appartenant à un cultivateur hollandais, ce dernier reverse la somme au maire en échange de bons communaux, *ibid*., 26/07/16.

352 *Ibid*, 19/10/14, 01/02/15.

secrétaire et protégée, Élisabeth Bossan de Garagnol[353] ; officier à qui il reconnaît « sa condition élevée et son caractère chevaleresque ». La proximité est également plus grande quand il a affaire avec des catholiques : une compagnie alsacienne[354], un député du *Zentrum*[355] ou des Bavarois[356]. Il est alors probable que les négociations entre le maire et de tels officiers aient pu être facilitées par une culture aristocratique, catholique et militaire qui leur est commune.

À la lecture des archives et des témoignages, il semblerait que les maires des communes les plus importantes parviennent davantage à se faire entendre. Sans doute faut-il y voir là le rôle que peut jouer l'*habitus* social d'acteurs rompus à l'exercice des démarches auprès des autorités compétentes. Georges Ermant, sénateur et maire expérimenté, sait formuler des demandes précises, fermes mais qui ne sont jamais interprétées comme une contestation de l'autorité du commandant. Nous avons également noté que les argumentations d'Arthur Gibert, si elles sont moins techniques, peuvent également être efficaces par le choix qui est fait d'exploiter le registre de la morale plutôt que celui du patriotisme. Si l'on reprend les catégories définies par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, la confrontation est évitée en déplaçant la contestation de la « cité civique » (les enjeux nationaux et la fidélité à l'État républicain) à la « cité domestique » pour Arthur Gibert (l'attachement aux valeurs traditionnelles et à un certain contrôle social des élites à l'égard du peuple) ou à la « cité industrielle » pour Georges Ermant (la recherche d'une plus grande rationalité et d'une plus grande efficacité technique)[357]. La stratégie est différente pour René de La Tour du Pin, telle qu'il nous la décrit dans son récit : elle a moins à voir avec la rhétorique de la justification qu'avec les liens de reconnaissance et de courtoisie qu'il parvient à créer au sein des états-majors. Cela ne signifie pas pour autant que les démarches entreprises par des maires moins expérimentés sont systématiquement vouées à l'échec, mais les gains semblent plus réduits.

Nous avons déjà noté que le mouvement de protestation des communes rurales du nord du

353 Fille d'un proche ami, elle a écrit « Au village sous l'occupation allemande 1914-1917 », *Le Correspondant* 25 mars 1919, p. 1070-1086 et *Le Colonel de La Tour du Pin par lui-même*, Paris, G. Beauchesne, 1934, 342 p.

354 René de LA TOUR DU PIN, 19/10/14.

355 Le comte de Spee, René de LA TOUR DU PIN, 01/02/15.

356 *Ibidem*, 11/09/16.

357 Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *op. cit.*

département contre les contributions de 1916 n'avait donné aucun résultat significatif[358]. De manière générale, la plupart des démarches visant à refuser le montant de la contribution sont vaines : le recours à la menace et à la force permet à l'occupant d'obtenir un paiement, fût-il en bons régionaux. En revanche, certains édiles parviennent à ce que les réquisitions effectuées soient correctement indemnisées. Comme le maire de Saint-Quentin l'avait fait en octobre 1915[359], M. Boitelle demande à deux reprises, avec un certain succès, que des réquisitions soient payées par le commandant. Possédant lui-même un tiers de la surface cultivable de la commune, il est intéressé au plus haut point par sa propre démarche[360].

Mais ses démarches ne se limitent pas à défendre les intérêts des cultivateurs. En mars 1915, l'occupant exige le rapatriement des indigents, la liste des habitants destinés à partir devant être dressée par les édiles. À Pontruet, personne n'est volontaire pour le rapatriement. M. Boitelle rédige alors un courrier destiné au commandant expliquant que les indigents sont partis au moment de l'invasion et que tous les habitants qui sont restés dans la commune, travailleraient. Malgré l'insistance du commandant pour avoir 22 noms, le maire préfère donner la liste de tous les habitants de la commune plutôt que de désigner. Et lorsque l'autorité allemande a finalement fait son choix, il transmet la pétition des habitants concernés en certifiant :

> *« Le maire de la commune de Pontruet transmet à M^r le Commandant la pétition qui lui est soumise et lui fait entrevoir que la population de 400 h. étant réduite depuis l'invasion à 200, les personnes sus-nommées seront sous peu d'une grande utilité à la culture pour le sarclage du blé, l'échardonnage, le lavage du linge des soldats et que ces divers habitants seront occupés désormais sans interruption. »*[361]

La protestation reste donc courtoise et prudente : le maire ne fait que « transmettre » ce qui est présenté comme une initiative des habitants. S'il apporte des arguments pour le maintien de la population, c'est uniquement pour « faire entrevoir » à l'occupant où est son intérêt. Il met effectivement en avant le fait que les travaux agricoles seraient facilités et promet même que désormais tous travailleraient, pour le plus grand bénéfice de l'armée allemande. Comme Georges Ermant, il adopte la logique de l'autorité allemande, insistant sur ce qui est le plus

358 Octave CASSELEUX, 11/07/16 et Samuel LEMAIRE, 02/08/16. Voir aussi p. 319.

359 Le maire obtient que le commandant rembourse une partie des réquisitions effectuées auprès des cultivateurs, A.M.S.Q. 4 H 59, compte-rendu du conseil municipal du 15/10/15.

360 M. BOITELLE, 17/11/15 et 28/01/16.

361 *Ibidem*, 30/03/15.

profitable pour elle, sur le registre donc de l'efficacité technique propre à la « cité industrielle ». La démarche est cependant assez peu fructueuse : 20 personnes sont effectivement rapatriées au lieu des 22 exigées[362].

À Rozoy-sur-Serre, la protestation du Conseil municipal contre la réquisition des céréales en janvier 1915 est moins efficace que celle de René de La Tour du Pin et Achille Hécart ne peut qu'observer, impuissant, l'enlèvement des récoltes de betteraves et des provisions[363]. D'autres démarches, moins ambitieuses dans les objectifs, portent en revanche leurs fruits. Le maire parvient par exemple à faire modifier une facture présentée par le commandant pour l'anthracite acheté[364]. En 1916, il proteste contre l'ordre de faire travailler toute la population le dimanche des Rameaux : le commandant consent alors à des aménagements :

> *« Je vais trouver le Comm. qui y met de la bonne volonté… Tous les chevaux doivent travailler mais les habitants n'ayant pas de chevaux à conduire peuvent assister aux vêpres, aller à la procession. »*[365]

Et c'est en très grand nombre que la population se rend à l'église. Il ne détaille pas les arguments auxquels il a eu recours, difficile alors d'établir quel registre rhétorique a été sollicité.

Finalement, il semble qu'aucun des maires dont nous avons accès à travers les sources, n'ait été totalement soumis à l'occupant, les témoignages et les archives communales rendent compte des démarches nombreuses que font les édiles pour obtenir certains ménagements, voire des exemptions. Tous les maires ne sont pour autant pas égaux dans ce registre de la doléance : les plus expérimentés et ceux bénéficiant d'un certain prestige social semblent parvenir plus fréquemment à leurs fins que les maires ruraux. Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour réussir sa doléance : pour l'essentiel, il s'agit d'abord de désamorcer tout ce qui pourrait apparaître comme une forme de résistance passive ou de contestation de l'autorité de l'occupant, d'où des plaintes plutôt techniques ou en appelant au respect de la tradition et de la morale. Les maires insistent également sur leur loyauté à l'égard de l'interlocuteur.

Le choix de l'intercesseur est également très important. Nous avons vu que René de La Tour du Pin ne s'adresse pas seulement à l'autorité compétente, l'intendance de la division, mais il va chercher des appuis auprès des généraux de division. À Laon également, après que le

362 *Ibidem*, 09/04/15.

363 Achille HÉCART, 04/01/15.

364 *Ibidem*, 09 et 11/05/15.

365 *Ibid.*, 16/04/16.

commandant eut refusé tout sauf-conduit pour aller acheter à l'extérieur de la farine, le maire, selon Marcel Macon, serait allé chercher le soutien du général on Heeringen, commandant en chef de la VIIe Armée, ce qui a permis à la ville d'être approvisionnée[366].

Arthur Gibert, quant à lui, porte fréquemment ses réclamations auprès de l'Inspecteur d'Étape Von Nieber plutôt qu'auprès du commandant : par exemple, à propos de la visite médicale des femmes, du travail des jeunes filles à la blanchisserie, du travail forcé dans les usines d'armement[367]. La raison est peut-être à chercher dans la personnalité de l'Inspecteur présenté par Élie Fleury comme un « ennemi maniable »[368] :

> *« Von Nieber était un homme de conciliation, autant du moins que peut l'être un Allemand botté ; il acceptait les bonnes raisons et les jugeait hautement telles, même quand il n'y faisait pas droit. Il ne donnait pas du tout l'impression d'un Prussien. Sans morgue, très poli, de manières aisées, d'esprit assez fin, tenant la parole donnée autant que faire se pouvait et réellement désolé quand il ne pouvait pas plus […]. »*[369]

Sous l'ironie germanophobe du journaliste, percent une certaine admiration et une forme de reconnaissance pour l'écoute qu'a pu accorder l'Inspecteur d'Étape aux demandes du maire. Dès lors, on peut penser que le maire porte délibérément ses réclamations au général von Nieber parce qu'il voit en lui un interlocuteur accommodant.

En plus de leur expérience, et d'un entourage aguerri à ce type de doléances, les maires des centres urbains bénéficient ainsi de l'opportunité de choisir leur interlocuteur : commandant, Inspecteur d'Étape ou général commandant d'Armée. Sauf sur la ligne du front où les états-majors sont nombreux, les maires ruraux n'ont en face d'eux qu'un commandant local, parfois un commandant d'Étape.

Les maires des communes occupées ne sont pas seulement des subalternes des commandants, totalement soumis à leurs ordres. S'ils sont un relais de l'autorité allemande auprès de la population, l'inverse est également vrai : ils portent les doléances individuelles et défendent les intérêts de la commune auprès de l'occupant. Mais encore faut-il être conscient que les compromis acceptés par l'occupant sont limités, ils concernent très rarement des questions cruciales comme le paiement des contributions ou les condamnations à mort pour espionnage

366 Marcel MACON, 12/12/14.

367 Voir p. 363.

368 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 90.

369 *Ibidem,* p. 202.

ou sabotage.

3.2. LES DOMAINES DE COOPÉRATION AVEC L'OCCUPANT

Un autre élément peut entrer en ligne de compte dans les négociations entre les maires et les autorités allemandes, c'est le degré d'implication, de bonne volonté dont peuvent faire preuve les municipalités lorsqu'elles sont amenées à échanger avec l'occupant. En effet, quand l'occupation se prolonge au-delà des quelques mois initialement envisagés, il devient nécessaire de rétablir certains services publics tels la police ou l'éducation, services sensibles sur lesquels l'occupant prétend garder un droit de regard. Dans ces domaines s'établit alors un dialogue réciproque entre les maires et les autorités militaires, qui ne se réduit pas aux relations verticales de commandement-soumission. L'occupant peut demander des renseignements, des interventions ou effectuer un contrôle sur des missions qui restent à la charge des municipalités. Et réciproquement, les maires informent les commandants de certaines de leurs décisions, recherchent auprès d'eux une protection ou un accord sur les actions menées.

Le parallèle avec la Seconde Guerre mondiale n'aurait aucun sens : il serait ici abusif de parler de collaboration, d'une part parce que le terme est évidemment trop connoté, même dans son acception la plus fonctionnelle[370], et d'autre part parce qu'il correspond mal à la réalité. Effectivement, le dialogue n'est pas le mode d'administration des territoires occupés envisagé par l'occupant, ni celui souhaité par les municipalités : ils ne se perçoivent donc pas comme collaborateurs l'un de l'autre. D'autre part, les échanges sont limités à quelques questions précises : il ne s'agit pas d'une pratique collaborative étendue. Enfin, les échanges qui sont alors établis, n'excluent pas un fonctionnement hiérarchique. Pour toutes ces raisons, on parlera plutôt de coopérations administratives ponctuelles puisque c'est au niveau de certaines administrations que les fonctionnaires français sont amenés à travailler avec les services allemands.

Une telle coopération administrative a déjà été étudiée dans le cadre de la police bruxelloise

370 L'expression est de Robert PAXTON : « Tous ces groupes, des tièdes aux fervents, sont des "*collaborateurs"* au sens *fonctionnel* du terme, car ils créent ce large courant d'opinion qui, reconnaissant d'abord la légalité du gouvernement, va ensuite y participer plus activement. », *La France de Vichy : 1940-1944* (trad. française), Paris, Seuil, 1973 (1972), p. 225. Le terme a été critiqué par John F. SWEETS, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Paris, Plon, 1996, p. 171 et Pierre LABORIE, *Le Chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 2011, p. 254-255.

par Benoît Majerus. Elle s'inscrit dans le cadre légal défini par la convention de La Haye, avec l'approbation des bourgmestres de l'agglomération et concerne prioritairement les domaines de la lutte contre la prostitution et le contrôle du ravitaillement[371]. Retrouve-t-on une même coopération policière sur des territoires plus réduits, comme les communes de l'Aisne ? Quels services publics peuvent donner lieu à de telles coopérations ? Selon quels critères ?

3.2.1. ASSURER LE SERVICE D'ÉDUCATION

Nous avons souligné que les écoles rouvrent très majoritairement leurs portes au cours de la première année scolaire du temps de l'occupation[372]. Cette reprise de la scolarité est souvent le résultat d'une discussion menée entre le maire et le commandant. Dans certaines cas, ce sont les municipalités qui sont à la manœuvre, trouvent de nouveaux locaux, les écoles étant réquisitionnées, et demandent ensuite à l'autorité allemande l'autorisation et sa protection contre d'éventuelles réquisitions. Entre novembre 1914 et février 1915, les municipalités de Saint-Quentin, Laon et Chauny rétablissent progressivement les cours avec du nouveau personnel et dans de nouvelles salles, avec l'accord bienveillant des commandants[373]. Ailleurs, et en particulier dans les villages, les commandants s'inquiètent de la scolarité des enfants à partir de 1915. La consigne est par exemple donnée lors de la réunion des maires du commandement de Rozoy-sur-Serre, en juin 1915 : les maires doivent remplir un formulaire dressant l'état du service d'éducation dans leur commune[374]. Ce n'est plus l'État qui veille à l'obligation scolaire mais l'armée ennemie. Parfois, les commandants sont davantage impliqués dans la réouverture des écoles que les maires : à Barenton-Bugny, les cours reprennent en mars 1915 « un peu contre la volonté du maire » selon l'instituteur[375]. À Rozoy-sur-Serre, le commandant interpelle de nouveau Achille Hécart sur cette question en février 1916 :

---

371 Benoît MAJERUS, *op. cit.*

372 Voir chapitre 1, 3.1.3. « Une vie économique arrêtée », p. 134.

373 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 13 ; FRAD002 Laon 4 H 78, notes d'Amédée MICHAUX ; B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622, 642, 678 et 680 ainsi que 1126/05/Bx.008, rapports des instituteurs.

374 Louis PAILLOT, 19/06/15. Une même consigne est passée à Sains-Richaumont, *Les Carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.*, p. 157 (29/01/16).

375 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

> *« Le Command. me dit qu'il y a des jeunes garçons qui vagabondent, qu'il faut leur faire fréquenter l'école… Il pense que m. le Curé et l'abbé Godfroy pourraient s'en charger… c'est impossible… Nous réfléchissons à cela. Samedi à 2 heures nous aurons une réunion de la commission municipale pour l'examen de la situation financière, nous chercherons une solution pour les enfants. »*[376]

Si la demande vient bien de l'autorité allemande, si celle-ci fait même des propositions, elle n'impose pas ses choix et laisse les élus décider de la mise en œuvre d'une telle politique. L'occupant, en veillant à l'obligation de scolarité, vise surtout à répondre à un problème d'ordre public : il s'agit de lutter contre le vagabondage, voire la délinquance juvénile. À cette fin, il s'appuie sur les fonctionnaires d'État qui sont restés en pays envahis. Ainsi, lors de la réunion des maires du 4 décembre 1915, le commandant de Rozoy-sur-Serre relaie la demande de l'inspecteur d'académie des Ardennes. Celui-ci informe que, si les communes ont besoin d'instituteurs, elles doivent recourir à des instituteurs à la retraite. Ailleurs, pour faire face à la pénurie de personnel, suite à la mobilisation des hommes, on fait appel aux habitants volontaires, sans toujours se soucier du niveau de scolarité de l'intéressé : à Plomion, Jean Minne prend en charge une classe de cours élémentaire, en février 1915, alors qu'il n'a que 12 ans[377] et le maraîcher Louis-Alphonse Marcq, probablement non bachelier, enseigne aux élèves de La Selve à partir de septembre 1916[378].

Les services de l'État, quand ils sont encore présents, comme c'est le cas dans le Nord et dans les Ardennes, prennent donc part à la coopération administrative avec l'autorité allemande. À Saint-Quentin, l'inspecteur primaire qui est resté dans la ville, encadre également la reprise des cours en coopération avec l'aumônier allemand en charge des questions scolaires pour la IIe Armée, Uppenkamp[379].

En outre, l'autorité allemande, toujours dans l'optique de favoriser le retour en classe des enfants, veille à ce que le traitement des instituteurs soit effectif et suffisant. Aussi le commandant de Rozoy-sur-Serre déclare-t-il en réunion des maires :

---

376 Achille HÉCART, 17/02/16.

377 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 34-35 (02/02/15).

378 Louis-Alphonse MARCQ, 04/09/16.

379 B.D.I.C. F delta 1126/04/B. 622, réponse de l'instituteur de l'école Theillier-Desjardins à l'enquête de l'Académie de Lille,.

> *« J'ordonne que le moindre paiement soit de 50 francs par mois […] Je ne veux pas que ces gens travaillent sans paiement. »*[380]

À Ribemont, une partie du traitement est même assumée par l'autorité allemande[381]. Toujours dans un souci d'ordre public[382], elle se préoccupe des absences, demandant aux municipalités de rappeler l'obligation scolaire et de lui transmettre les relevés des absences. Un tel contrôle semble s'établir en octobre à Laon, d'après le courrier reçu par le maire du commandant :

> *« Les enfants des écoles sont tenus responsables de fréquenter régulièrement les classes. Les parents sont responsables, quand leurs enfants n'assistent pas aux cours, sans excuse régulière. Les parents des enfants, qui ne fréquentent pas les cours, pour des motifs insuffisants, devront être nommés à la Mairie, par les Maîtres, la Mairie à son tour en rendra compte à la Commandanture. »*[383]

Ainsi, le personnel scolaire et les municipalités sont amenés à coopérer avec les commandants pour lutter contre les absences. Georges Ermant répond qu'il est dans l'impossibilité d'accueillir tous les enfants par manque de locaux, de chauffage et de matériels scolaires. Il justifie en outre certaines absences par la peur d'un bombardement aérien. Pourtant, les archives communales témoignent que des relevés d'absences sont bien établis à partir de la fin 1915 et qu'ils sont envoyés ensuite au commandant. Le maire s'en prend par exemple à un instituteur qui refuse de lui transmettre les relevés :

> *« Par votre lettre du 24 de ce mois, vous vouliez bien me dire que, dans votre pensée, il n'y avait aucune utilité d'adresser un rapport chaque quinzaine. Permettez-moi de vous rappeler que l'Autorité Allemande, ainsi que je vous l'ai écrit le 15 octobre, exige de la Mairie les 15 et 30 de chaque mois, un rapport sur la fréquentation des Écoles ; mais même en dehors de cela les rapports prescrits ont un intérêt pour moi. »*[384]

Finalement les priorités du commandant et du maire se rejoignent et c'est par un travail en coopération entre les deux autorités qu'un suivi des absences peut être mené. Dans un autre courrier, le maire reprend un instituteur qui n'a pas livré de relevés suffisamment précis,

---

380 Transcription de Louis PAILLOT, 01/09/17.

381 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 666.

382 À Bois-lès-Pargny, le commandant local dénonce le trop grand nombre d'enfants qui traîneraient dans la rue et rappelle l'obligation scolaire. FRAD002 E dépôt 47 Bois-lès-Pargny 4 H 4, ordre du 21/01/16.

383 FRAD002 Laon 4 H 106, note du commandant au maire de Laon, 14/10/15.

384 FRAD002 Laon 4 H 107, courrier du maire à M. Droux, instituteur à Vaux-sous-Laon, 30/12/15.

sûrement pour protéger les familles des élèves absents :

> *« Dans votre rapport du 30 Octobre, vous avez bien voulu me dire ceci : "Tous les enfants de Semilly fréquentent l'Ecole primaire de Semilly, ou l'Ecole Mariaud". Ne connaissant pas l'Ecole Mariaud et ne voyant pas qui peut la diriger puisque depuis un certain temps déjà M. Mariaud est absent, je vous prie de vouloir bien me renseigner plus complètement sur le fonctionnement de cette école, en me disant si elle est payante ou gratuite, me donner aussi les noms des enfants qui fréquentent cette Ecole (?) dont l'existence m'était jusqu'ici complètement inconnue et dont d'ailleurs l'existance me paraît inutile. »*[385]

Le maire s'en prend donc à la mauvaise volonté des instituteurs et entend les amener à coopérer de manière plus sincère et précise avec l'occupant : l'ironie avec laquelle il évoque l'improbable existence d'une école « Mariaud » indique qu'il ne souhaite pas cautionner les dissimulations et falsifications de l'instituteur.

Cette chasse aux absences n'est pas propre au commandant de Laon : près d'un quart des réponses envoyées par les instituteurs à leur hiérarchie après-guerre évoquent les rapports d'absences qu'il fallait transmettre aux commandants et les pénalités imposées aux parents[386]. Certains instituteurs estiment même que grâce à la menace de sanction, l'obligation de scolarité est mieux appliquée qu'avant-guerre :

> *« Les pères restaient rebelles, avant la guerre, à toutes les mesures prises en vue de faire fréquenter l'école à leurs enfants. La première menace étrangère les y fait rappliquer. »*[387]

La coopération porte également sur l'organisation des examens scolaires. Celui du certificat d'études primaires a par exemple lieu, au Nouvion, pour toutes les écoles de la zone de commandement, en juin 1916 :

> *« Pas banal cet examen du certificat sous l'occupation allemande et sous le contrôle d'un curé allemand. Tout s'est passé normalement et malgré l'insuffisance notoire de préparation, beaucoup d'enfants n'ayant pas pu*

385 *Ibidem*, courrier du maire à M. Demagny, instituteur à Semilly-sous-Laon, 03/12/15.

386 B.D.I.C. F delta 1126/05/B.008, amende de 4 marks pour chaque vagabond trouvé selon l'instituteur de Vendhuile.

387 Note d'un directeur d'école de Saint-Quentin retranscrite par Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, *op. cit.*, p. 102.

> *fréquenter les classes régulièrement, l'ensemble de l'examen a été satisfaisant et a bien valu la moyenne normale. »*[388]

L'examen est donc organisé conjointement par l'aumônier allemand Uppenkamp et les fonctionnaires français. L'autorité allemande facilite les déplacements, permettant à l'inspecteur primaire de Saint-Quentin de présider la commission d'examen. D'autres sessions du certificat d'études se déroulent dans la zone de l'Armée, toujours sous le contrôle d'Uppenkamp[389]. En revanche, nous n'avons pas trouvé dans les archives de traces de tels examens dans la VIIe Armée. Au contraire, les échanges de courriers entre le maire de Laon et le commandant aboutissent à un constat d'impossibilité de faire passer le certificat d'études dans la ville[390].

En 1917, ce sont trois élèves du Nouvion qui ont l'autorisation d'aller à Landrecies, dans le Nord, accompagnés de leur enseignant pour passer le brevet[391]. À Saint-Quentin, une épreuve du baccalauréat put même être organisée. Élie Fleury raconte qu'elle fut l'objet de longues négociations entre l'Inspecteur d'Étape et le Grand-Quartier-Général. Les modalités pratiques de l'examen ont été réglées grâce à la coopération entre l'aumônier Uppenkamp et le recteur de Lille, Georges Lyon[392]. Ce dernier se rend à Saint-Quentin, en novembre 1915, accompagné d'universitaires pour faire passer les épreuves à 42 élèves venus du Cambraisis et du Saint-Quentinois. Élie Fleury dresse un bilan de la journée :

> *« Tout se passe très sérieusement et avec une conscience admirable, inclinée cependant à l'indulgence, ça va de soi. Uppenkamp fait de fréquentes apparitions, mais ne s'impose pas. »*[393]

Le partage des tâches semble relativement clair : l'autorité allemande s'occupe de la logistique et des autorisations avec un droit de regard sur le bon déroulement des épreuves mais l'organisation pratique des épreuves en elle-même reste de la compétence des services du Rectorat. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autres sessions du baccalauréat au cours de

---

388 Samuel LEMAIRE, 07/06/16.

389 Les instituteurs de Brissy-Hamégicourt, Levergies et Saint-Quentin l'évoquent, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

390 FRAD002 Laon 4 H 110.

391 Samuel LEMAIRE, 01/10/17.

392 Ce dernier l'évoque rapidement dans son récit de l'occupation, Georges LYON, « Dans Lille occupée », *Revue des deux mondes,* 01/02/19, p. 537-566.

393 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. I, p. 261. Voir également B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622, récit du professeur d'anglais du lycée de Saint-Quentin,.

l'occupation dans le département de l'Aisne.

La coopération entre les autorités françaises et allemandes a donc permis, du moins dans la région de la IIe Armée, grâce à l'opiniâtreté de l'aumônier Uppenkamp, la tenue d'examens scolaires dans le but affiché de ne pas pénaliser les enfants à cause de la guerre et de l'occupation.

La personnalité de l'aumônier catholique, Uppenkamp, en charge des questions scolaires a sûrement favorisé une telle continuité de l'Instruction Publique malgré le contexte d'occupation. Il apparaît comme plutôt conciliant, soucieux des questions d'éducation tout en se gardant de toute ingérence intempestive dans les contenus enseignés. D'après Élie Fleury, toujours ironique lorsqu'il s'agit d'un officier allemand, il prendrait « ses fonctions très au sérieux »[394]. C'est pourquoi, il effectue de fréquentes inspections dans les classes, du moins à Saint-Quentin et dans les communes alentour[395]. Il se contente généralement d'interroger les élèves sur des questions de mathématiques et de grammaire, sans aborder les enseignements davantage sujets à des manifestations patriotiques comme les leçons d'histoire. Son attitude est jugée correcte par les enseignants qui l'ont rencontré[396]. Dans la région de la VIIe Armée, l'organisation est tout autre. L'autorité allemande a désigné, en août 1915, un ecclésiastique français comme inspecteur des écoles, Monseigneur Lesur, protonotaire apostolique, maire de la commune de Mortiers[397]. Il mit, semble-t-il, de l'ardeur dans sa nouvelle fonction puisque les inspections des classes sont beaucoup plus fréquentes dans les écoles de la région de la VIIe Armée que dans celles de la IIe Armée (voir diagramme, ci-dessous).

---

394 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 138.

395 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622 et B.642.

396 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622 et B.642, 1126/05/B.008, réponses des enseignants de Jussy, du Nouvion, du lycée de Saint-Quentin, de Vendeuil.

397 Marcel MACON, 19/08/15 et B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642 et 05/B.008. Mgr Lesur, né en 1844, a été missionnaire en Afrique et en Orient, auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation de l'enfance, « une des figures les plus remarquables dont peut s'honorer le Clergé de France » selon Henry CARNOY (dir.), *Dictionnaire biographique des membres du clergé catholique*, Paris, Imprimerie de l'Armorial français, 1903, p. 20-22. D'après la notice du catalogue général de la B.N.F., il serait mort en octobre 1917 à Namur, en Belgique, notice FRBNF10442489, en ligne, [URL : http://catalogue.bnf.fr/servlet/autorite?ID=10442489&idNoeud=1.1&host=catalogue].

<u>Diagramme 40:</u> L'inspection des classes selon les régions d'armée (telles qu'elles sont définies de l'automne 1915 au printemps 1918)

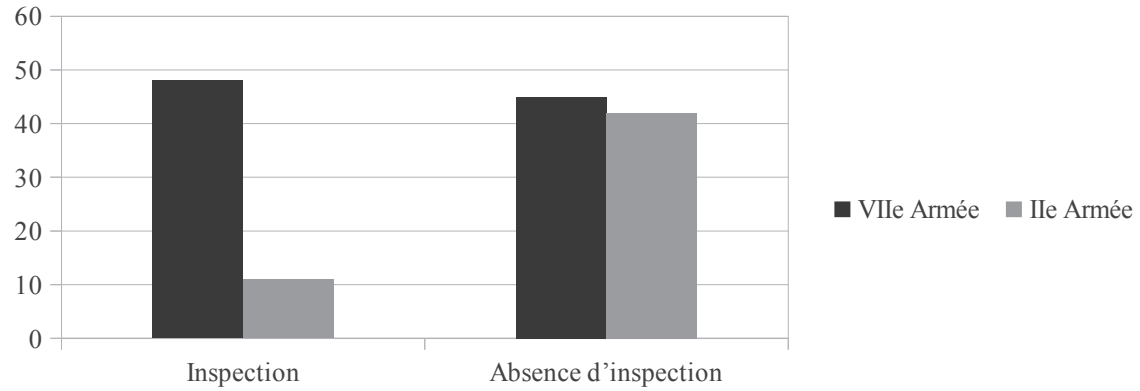

D'après les réponses des instituteurs, B.D.I.C. F delta 1126

Le contrôle exercé par un membre éminent du clergé français sur les écoles primaires du ressort de la VIIe Armée n'est pas toujours apprécié par les enseignants. L'institutrice de Barenton-sur-Serre dénonce son « air méprisant » et celui de Chéry-Pouilly considère qu'il « s'acquitta avec trop de zèle en faveur des Allemands de l'autorité qu'il avait reçue d'eux » et qu'il cherche à « restaurer l'Ancien Régime » à l'école[398]. Effectivement, sa nomination correspond à un retour du religieux dans le domaine scolaire. En septembre 1915, il diffuse une lettre auprès des enseignants visant à redéfinir l'Instruction primaire dont il présente ainsi les principaux objectifs :

> *« Comme on constate partout que la criminalité juvénile augmente de plus en plus il faut absolument que toutes les Ecoles publiques soient avant tout religieuses et moralisatrices. Il est sûr et certain que là où finit l'empire de la religion, la commence la décadence. Toute régénération morale qui n'est appuyée d'un grand sentiment religieux repose sur le sable. »*[399]

Le souci d'ordre public de l'occupant rejoindrait le projet de régénération morale porté par le protonotaire apostolique. La représentation de la France et de l'Instruction publique ici développée est à rapprocher de celle du courant de pensée réactionnaire qui voit dans la sécularisation à l'œuvre depuis la Révolution française à la fois l'effet et la cause d'une

398 B.D.I.C. F delta 1126/04/B. 642.

399 B.D.I.C. F delta 1126/07/C.646, lettre de Mgr Lesur du 03/09/15 jointe par l'institutrice de Dercy.

décadence plus générale[400]. Le prélat compte ainsi revenir sur la politique de laïcisation entamée avec les lois de Jules Ferry de 1882 et 1886, accentuée par la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 et la lutte contre les congrégations religieuses qui l'a accompagnée. Le retour de la religion à l'école qu'il compte initier passe par un certain nombre d'obligations faites aux enseignants :

> *« En conséquence nous vous ordonnons : 1°/ de réciter avec les enfants, tous les jours, matin et soir, a la rentrée comme a la sortie des classes : l'oraison dominicale et la salutation angélique avec l'invocation du Patron de la Paroisse. 2°/ de faire apprendre et réciter tous les jours cinq a six questions du catechisme. 3°/ de donner une éducation profondément religieuse pour arreter la progression toujours croissante de l'esprit révolutionnaire, du vol, du parricide, de la pornographie, de la paresse, de l'insubordination et de l'intemperance. 4°/ de forcer les enfants de fréquenter l'Eglise les Dimanches et les leçons de catéchisme (un Instituteur s'honorera toujours en surveillant les enfants a la Messe du Dimanche, du reste autrefois dans la pensée des populations, le supplément de traitement, était donné en partie de cette obligation). 5°/ de passer environ deux heures par semaine a l'étude de la religion. 6°/ de ne jamais oublier de parler du respect et de l'obéissance que l'on doit aux autorités religieuses, scolaires, civiles et militaires, sans negliger de parler des vertus a pratiquer et des défauts a eviter, tout en donnant des leçons d'éducation civique, de maintien, de politesse, de civilité, d'ordre et d'économie comme aussi des leçons de chant, de dessin, de gymnastique et de couture etc. 7°/ de passer le samedi ½ heure à la lecture du latin et a la recitation de l'Evangile du Dimanche. Pour des raisons connues de tous nous vous interdisons absolument : 1°/ de placer les garçons et les filles a la même table ; toujours les garçons seront d'un coté et les filles d'un autre coté. 2°/ de vous servir des livres condamnée par les Eveques (Ces condamnations sont des digues nécessaires pour contenir les tempétes du mauvais esprit). »*[401]

Le prélat souhaite, faisant fi de plus de trente ans de sécularisation, que les enseignants soient ses auxiliaires dans la reconquête religieuse de la jeunesse. Ainsi sa coopération avec

400 *L'Action française* rejoint par exemple l'Église catholique dans son opposition farouche à la loi de Séparation des Églises et de l'État. Jean-Paul SCOT, « Liberté-égalité-laïcité. Genèse, caractères et enjeux de la loi de 1905 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°100, 2007, p.161-183.

401 Lettre de Mgr Lesur, déjà citée.

l'occupant dans le domaine scolaire semble être essentiellement motivée par la possibilité qui lui est ainsi offerte de mettre en application son programme de rechristianisation. Il veut lutter à la fois contre l'esprit révolutionnaire qui, dans une rhétorique réactionnaire, est assimilé au vol et au parricide, et contre la délinquance juvénile. Quand il se déplace dans les communes, il réitère ses conseils auprès des enfants, remet aux enseignants les Dix Commandements et son règlement de l'enseignement primaire afin qu'ils soient affichés[402].

Il n'est pas étonnant que les autorités allemandes aient fait bon accueil à un tel programme qui correspond aux représentations traditionnelles de l'aristocratie allemande pour qui l'éducation est inséparable de la religion et pour qui la Révolution française aurait sapé les vertus de l'obéissance. D'ailleurs, Mgr Lesur n'incite-t-il pas les enseignants à susciter l'obéissance et le respect des autorités militaires ? Les commandants relaient alors les injonctions du prélat, d'abord en diffusant le règlement, puis en faisant installer des crucifix et les Dix Commandements dans les classes[403]. Les oppositions manifestes à cette politique semblent rares, peut-être était-il difficile de s'y soustraire. Ainsi, à Athies-sous-Laon, c'est le maire qui vérifie que l'instituteur accompagne bien les enfants à la messe[404]. Parfois, les mesures prises sont également jugées favorablement, signe que l'adhésion au modèle républicain laïc n'est pas total parmi les instituteurs et plus particulièrement les institutrices[405] : l'enseignante d'Erlon considère ainsi que Mgr Lesur « a donné quelques bons conseils » aux enfants. Ailleurs, il a été fait appel à des prêtres, *a priori* partisans d'une telle rechristianisation, pour suppléer au manque d'instituteurs. Sur le conseil du commandant, Achille Hécart demande au curé de la commune de rouvrir l'école[406]. C'est également le cas à Athies-sous-Laon et à Mons-en-Laonnois[407]. Mais la plupart des récits sont trop imprécis pour que l'on se fasse une idée du degré d'adhésion du personnel enseignant.

La rechristianisation des écoles n'a pas seulement lieu dans la région de la VIIe Armée. Elle est également menée par l'autorité allemande dans la IIe Armée. À la suite de la déclaration d'une institutrice dans une école libre de Saint-Quentin, Melle Fortwengler, le commissaire

402 F delta 1126/05/B.008, réponses de l'enseignante d'Erlon, des enseignants de Voyenne.

403 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642 et 05/B.008, réponses des enseignants de Barenton-sur-Serre, Buironfosse, Chéry-lès-Pouilly, Erlon, Marcy-sous-Marle, Verneuil-sur-Serre et Voyenne.

404 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642, réponse de l'institutrice d'Athies-sous-Laon.

405 Jean-François CHANET, « Les instituteurs entre État-Pédagogue et État-Patron, des lois républicaines aux lendemains de la Grande Guerre », *in* Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT , *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000, p. 355.

406 Achille HÉCART, 17/02/16.

407 B.D.I.C. F delta, 1126/04/B.642

spécial aux rapatriés estime par exemple :

> *« Les Allemands ont surtout favorisé les écoles Catholiques ; alors que les locaux des écoles laïques furent souvent réquisitionnés, ceux occupés par Melle Fortwengler et sa sœur, ont toujours été laissés à leur disposition. »*[408]

Les commandants ont pu également demander qu'à l'instar de ce qui se passe en Allemagne, un enseignement religieux soit prodigué dans les écoles[409]. Alphonse Herbecq, curé d'Esquéhéries, constate, lorsqu'il vient officier dans la commune de Leschelles en décembre 1915 que « les enfants profitent bien du catéchisme qui leur est fait à l'école » par l'institutrice[410]. Un mois plus tard, il vient rendre visite à cette dernière et remarque que le crucifix a été remis sur les murs des classes[411]. Enfin en février 1916, il remarque satisfait :

> *« L'inspecteur allemand a visité l'école dernièrement ; sur les 15 visitées celle de Leschelle est la mieux tenue. Est-ce parce que le Christ et le catéchisme y sont remis à l'honneur ? »*[412]

Les officiers et les aumôniers qui viennent inspecter les écoles prétendent parfois mesurer les connaissances religieuses des enfants : à Bellicourt, seuls les enfants suivant le catéchisme répondent ainsi aux questions de l'aumônier Uppenkamp[413] ; à Crépy, les enfants s'amuseraient des efforts fournis par le prêtre catholique allemand pour leur faire apprendre des prières[414] ; à Flavy-le-Martel, le prêtre distribue des images pieuses[415]. Fréquemment, les commandants et l'aumônier Uppenkamp veillent aussi à ce que des crucifix soient accrochés au mur[416].

On l'a signalé, les maires ont pu être des acteurs du retour du religieux dans les écoles : en demandant à un prêtre d'assurer les cours, en contrôlant la fréquentation de l'église ou plus simplement en favorisant les écoles privées. Ainsi, à Laon, Georges Ermant tient à rassurer l'archiprêtre sur ses intentions concernant l'enseignement catholique :

---

408 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2809.

409 Ce serait le cas à Bellicourt, Étaves-et-Bocquiaux, à Montigny-en-Arrouaise, à Serain, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622.

410 Alphonse HERBECQ, 07/12/15.

411 *Ibidem*, 12/01/16.

412 *Ibid.*, 23/02/16.

413 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622, réponse de l'instituteur de Bellicourt.

414 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642, réponse de l'instituteur de Crépy.

415 B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622, réponse de l'instituteur de Flavy-le-Martel.

416 *Ibidem*, réponses des enseignants d'Étreillers, Flavy-le-Martel, Foreste.

> *« Mon libéralisme m'a toujours permis de prendre le bien où il se trouve. Dans les temps difficiles que nous traversons, j'en avais le devoir plus impérieux encore. Tous mes efforts ont tendu à protéger l'ensemble des Ecoles donnant l'Enseignement primaire et aussi les Membres de l'Enseignement secondaire. »*[417]

Il incite ensuite le prélat à garder l'école ouverte malgré les difficultés matérielles rencontrées. Le contexte d'occupation est alors pour l'édile l'occasion de mettre en application son « libéralisme scolaire »[418] et de traiter à égalité l'enseignement public et l'enseignement privé. Aussi prend-il l'initiative d'aider « l'école volontaire » créée par un agent d'assurances[419]. Marcel Macon note à l'inverse dans son journal que de nombreux maires s'opposent au retour des crucifix et à l'affichage des Dix Commandements dans les salles de classe[420].

Dans le domaine scolaire, une coopération tripartite entre les autorités allemandes, les municipalités et le personnel enseignant permet d'assurer l'obligation scolaire dans la plupart des communes. Cette coopération est fondée sur des objectifs communs : ne pas pénaliser les enfants et maintenir l'ordre public. Elle repose également sur une répartition des tâches assez claire : l'occupant exerce un droit de contrôle sur l'enseignement, les municipalités et le personnel enseignant étant en charge de l'organisation pratique. Les modalités de l'enseignement sont également modifiées par les enjeux de cette coopération : la répression de l'absentéisme est par exemple plus autoritaire tandis que le retour de la religion est favorisé.

3.2.2. ASSURER L'ORDRE : UNE FORME DE COOPÉRATION POLICIÈRE

En tant que force auxiliaire de l'occupant, nous avons déjà insisté sur le fait que le personnel municipal est directement impliqué dans le maintien de l'ordre et le contrôle policier de la population. Il est chargé d'effectuer le recensement, vérifier les cartes d'identité et les demandes de laissez-passer, il a en outre la délicate responsabilité d'assurer les réquisitions.
Une telle coopération semble légitimée, comme à Bruxelles[421], par la nécessité de maintenir

417 FRAD002 Laon 4 H 105, courrier du maire, 09/06/16.

418 Membre de la commission parlementaire de l'enseignement, Georges Ermant est présenté en 1898 par *La Croix* comme un défenseur de « la liberté absolue d'enseignement », 03/12/1898.

419 FRAD002 Laon 4 H 105, décision du conseil municipal, 25/05/16.

420 Marcel MACON, 19/08/15.

421 Benoît MAJERUS, *op. cit.*

l'ordre dans un contexte où la disparition des institutions étatiques peut faire craindre, en particulier en ville, l'anomie. C'est pourquoi, dès le début de la guerre, les maires tentent de réorganiser les services de police pour suppléer à la mobilisation de nombreux agents. À Saint-Quentin, il ne reste plus qu'un seul commissaire sur les quatre habituellement en fonction, à la tête d'un personnel réduit de moitié et constitué des agents les plus âgés. Aussi, à l'initiative de deux habitants, une police volontaire est-elle constituée en août 1914 pour prêter main-forte aux fonctionnaires assermentés. Les membres de cette police continueraient à offrir une aide ponctuelle après l'invasion[422].

L'installation de l'armée allemande perturbe fortement le fonctionnement ordinaire de la police. Un avis de la mairie, daté du 31 août 1914, définit la nouvelle répartition des tâches entre la police municipale et l'armée :

> *« La Police Municipale est réorganisée : tous les Agents porteront, comme précédemment, un brassard aux armes de la Ville. La Population civile est tenue d'obtempérer sans délai à toutes les injonctions desdits Agents. Tout refus d'obéissance tous actes délictueux – notamment tout attentat à la propriété d'autrui – seront immédiatement suivis d'une répression rigoureuse. Tout individu qui s'introduira dans une propriété privée sera appréhendé et puni de la peine la plus sévère : il en sera de même pour toute personne causant du scandale sur la voie publique. Les sanctions seront prononcées par l'autorité allemande. »*[423]

Par crainte de vols et de pillages, l'action de la police serait donc centrée sur la surveillance de la voie publique et des propriétés privées tandis que les sanctions contre d'éventuels délinquants reviendraient à l'autorité allemande. La police municipale est donc placée sous le contrôle de l'occupant, celui-ci délivrant et timbrant les nouveaux brassards. En outre, les agents sont passés en revue par le lieutenant-colonel allemand qui les avertit que, s'ils ne donnaient pas satisfaction, le travail serait exécuté, de manière plus brutale, par la police allemande[424].

L'avis ci-dessus insiste sur la sévérité de la répression et sur la soumission attendue de la population. Une telle insistance dissimule mal une certaine impuissance des forces de police n'ayant plus la possibilité d'user de la force et de la contrainte. Conscients du fait, certains habitants ont pu contester sa légitimité : ils préfèrent alors porter leurs plaintes directement

422 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 238.

423 Avis du maire, 31/08/14, reproduit dans Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 9.

424 Albert LABOURET, 09/12/14.

auprès du commandant que de la police municipale[425]. L'occupant jouissant du monopole de la force publique, l'armée allemande semble être progressivement reconnue par les civils comme seule capable d'assurer l'ordre et d'assumer les fonctions de police en pays occupé. Lors d'une altercation avec un brigadier, une Saint-Quentinoise aurait ainsi répondu à l'agent :

> *« Je n'ai rien à voir avec la Police française, si l'autorité allemande a besoin de moi, elle n'a qu'à me faire chercher par un militaire. »*[426]

La police municipale semble délégitimée par le fait qu'elle ne peut plus exercer de moyens de contrainte à l'encontre des contrevenants. C'est sûrement pourquoi l'activité policière est considérablement réduite au cours de l'occupation : seule une quinzaine de rapports de police, traitant de fraude et de trafic du ravitaillement, a été conservée dans les archives municipales de Saint-Quentin. Finalement, les principales missions de police seraient exécutées, pour l'essentiel, par la police allemande davantage que par la police municipale :

> *« Les Allemands, à la vérité, patrouilleurs infatigables, faisant la grosse police et la discipline de fer qu'ils imposaient à la population était telle que les menus délits n'étaient plus qu'un souvenir […]. »*[427]

L'ordre serait donc impeccablement assuré grâce à un quadrillage efficace de la ville par les gendarmes allemands, d'où le très faible nombre de procès-verbaux retrouvé. La police française semble donc marginalisée par cette nouvelle répartition des tâches.

La situation est semblable à Laon : le commissaire parti, c'est le brigadier en chef qui prend la tête du service[428]. En mai 1915, le maire entreprend d'étoffer cette police en affectant le personnel de l'octroi, sans activité, « à un service de police pour empêcher les déprédations »[429]. À la longue, les policiers municipaux semblent rencontrer la même méfiance et le même dédain qu'à Saint-Quentin. La veuve d'un conseiller municipal reconduit par exemple un agent de police venu lui porter un ordre du commandant, ne souhaitant avoir à faire qu'avec l'occupant[430]. Mais le signe le plus concret de la perte de légitimité de la police est révélé par le répertoire des rapports de police (voir diagramme, ci-dessous).

425 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 163.

426 A.M.S.Q. 1 I 135, rapport du brigadier Pinchon, 23/05/16.

427 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 238.

428 FRAD002 Laon 4 H 139, courrier du maire à M. Noël, 17/10/15.

429 FRAD002 Laon 4 H 272, courrier du maire, 06/05/15.

430 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire à Mme Guelle, 30/06/16.

<u>Diagramme 41:</u> Évolution du nombre de procès-verbaux rédigés par la police de Laon, en fonction de la nature du délit, 1914-1918

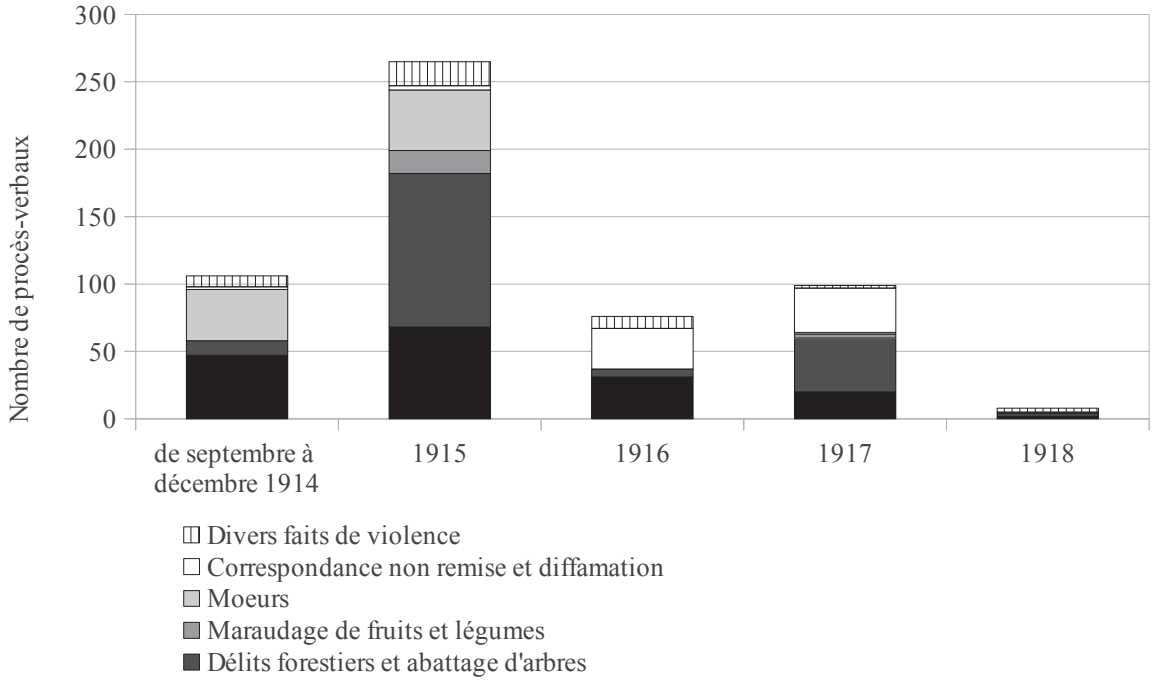

Source : FRAD002 Laon 4 H 91

C'est entre 1915 et 1916 que se produit une rupture dans l'activité policière : la population ne va plus que rarement porter plainte. Il est probable que les citoyens prennent progressivement conscience que la police est assez impuissante face aux délits commis : les enquêtes ne peuvent être menées que discrètement, sans éveiller l'attention de l'autorité allemande, ni utiliser la contrainte et les sanctions ne sont pas de sa compétence. Les procès-verbaux dénonçant les actes de l'occupant diminuent tout autant que les plaintes pour vol, déprédation ou celles en rapport avec des questions de mœurs. La population semble accorder moins de crédit aux fonctionnaires français à la fois pour consigner les exactions commises par l'ennemi et pour mettre un terme à des infractions relativement mineures comme le maraudage ou les délits forestiers. Le seul nouveau délit constaté concerne les correspondances non remises sans qu'il soit bien clair, en l'absence des procès-verbaux, si les plaintes concernent l'administration allemande ou des concitoyens laonnois.

L'effondrement du nombre des plaintes est un indicateur du dessaisissement progressif des prérogatives de la police municipale. Au printemps 1917, le maire doit par exemple transmettre au commandant toutes les déclarations des habitants concernant les vols qui se

sont produits dans les jardins de la C.R.B. Pourtant, les plaintes enregistrées par la police municipale sont rares (40 pour l'année 1917) : la plupart des réclamations seraient en fait directement adressées au commandant. Selon Marcel Macon, 40 plaintes pour vol de légumes seraient déposées chaque jour auprès des autorités allemandes en juillet 1917[431]. En 1918, les déclarations de vols disparaissent même du répertoire des procès-verbaux de la police municipale. Effectivement, elles doivent désormais être faites directement auprès de la police militaire[432]. La police laonnoise étant incapable d'empêcher les vols dans les jardins, les commandants sollicitent la création d'équipes de gardes civils pour surveiller les potagers la nuit[433].

Les mêmes questions se posent à la campagne. À Pontruet, à plusieurs reprises, le maire M. Boitelle rédige un procès-verbal concernant des vols entre concitoyens afin de le transmettre après-guerre aux autorités judiciaires : sur le moment, il doit se contenter d'admonestations verbales[434].

Le rôle de la police en pays occupé n'est pourtant pas négligeable. L'autorité allemande demande occasionnellement son soutien dans le maintien de l'ordre, en particulier dans les contextes de fortes tensions, lorsque l'autorité allemande craint l'émeute. À Saint-Quentin, quand les premiers rapatriements sont organisés à la va-vite, la totalité des effectifs de la police municipale est mobilisée pour réunir les personnes désignées, solliciter d'autres habitants à partir et s'assurer que les départs se font dans le calme[435]. À Laon, dans un contexte de pénurie alimentaire, la police municipale est aux côtés de la police allemande lors de la réouverture du marché le samedi afin qu'il se déroule sans débordements[436].

Les agents peuvent également être mobilisés pour participer à la traque de personnes indésirables aux côtés de la police allemande. L'école Monplaisir à Saint-Quentin, accueillant les femmes souffrant de maladies vénériennes, est par exemple étroitement surveillée[437]. Et quand l'ordre est donné d'organiser un rapatriement de la population civile, la police y vient choisir « les quarante filles les plus malades »[438]. En octobre 1915, à la demande de

431 Marcel MACON, 17/07/17

432 FRAD002 Laon 4 H 219, note du commandant Curio au maire, 28/02/18.

433 Marcel MACON, 01/07/17.

434 M. BOITELLE, 18/02/16, 08/05/16 et 29/07/16.

435 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 148-151.

436 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 218 (27/06/17).

437 Albert LABOURET, 07 et 10/11/14.

438 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 149.

l'occupant, les agents municipaux livrent des renseignements sur l'identité et le domicile de douze personnes[439]. On retrouve des formes de coopérations similaires en milieu rural : à Vaux-Andigny, le maire est également « tenu de faire soigneusement des recherches dans sa commune pour constater la présence des personnes signalées [...] »[440]. À Rozoy-sur-Serre, le personnel municipal s'entend avec les gendarmes allemands pour sanctionner lourdement les maraudeurs[441]. À Saint-Gobain, les gardes champêtres doivent participer à la répression de la délinquance juvénile en conduisant à la *Kommandantur* « les gamins qui seront pris à casser des carreaux ou à faire des déprédations »[442]. La logique est donc partout la même : les fonctionnaires français participent aux tâches de surveillance, effectuent des rondes mais ils ne peuvent directement sanctionner, le monopole de la contrainte étant réservé à l'autorité allemande.

Une autre mission leur est confiée, celle de contrôler l'identité des concitoyens. En effet, les directives allemandes imposent aux municipalités, au cours de l'année 1915, d'effectuer un recensement de la population, de délivrer des cartes d'identité et de vérifier la liste des habitants en procédant à des appels réguliers. Georges Ermant donne la consigne, à deux reprises en novembre 1915, à son brigadier en chef, faisant office de commissaire, d'apporter la plus grande rigueur dans le travail de recensement :

> *« Il importe d'apporter beaucoup d'activité pour achever le travail de recensement des cartes d'identité et je compte sur le zèle de vos Agents. Il est nécessaire aussi de rechercher qu'il n'y a pas d'erreurs involontaires commises, c'est-à-dire de signaler les personnes n'étant pas encore inscrites et n'ayant par conséquent pas de cartes de pain. Rechercher aussi les personnes ne se trouvant plus à Laon et dont les cartes à pain ont été conservées par d'autres. Cela est très important.*
>
> *Je remercie la Police de ce qui sera fait pour la parfaite régularité de l'opération. »*[443]

Le maire est d'autant plus attentif aux opérations menées par les agents de police que c'est

439 A.M.S.Q. 4 H 59, courrier du commissaire au commandant, 23/10/15.

440 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, avis du commandant d'Étape, 21/04/15.

441 Achille HÉCART, 07/07/15.

442 Eugène GOUALAIN, 10/06/16.

443 FRAD002 Laon 4 H 262, note du maire au commissaire, 23/11/15. Une précédente note avait été transmise le 12/11/15.

également un moyen de relever d'éventuelles fraudes sur les cartes de rationnement. Des habitants ont en effet pu conserver de manière indue les cartes appartenant à des personnes ayant quitté la commune. La municipalité rend ensuite compte au commandant du travail effectué :

> *« Comme la Commandantur elle même j'attache, Monsieur le COLONEL, la plus grande importance à l'exactitude de la liste dont il s'agit. »*[444]

Dans le cadre de cette coopération, c'est la Ville qui propose les modalités de vérification des identités : elle met à disposition de l'autorité allemande une liste des habitants par ordre alphabétique tandis qu'une seconde liste classée par numéro de cartes est laissée au bureau de la police municipale afin de viser régulièrement les cartes[445]. Et consigne est passée pour que le contrôle soit sérieusement mené :

> *« Monsieur le Commissaire,*
>
> *Il est essentiel de bien s'assurer pour éviter des ennuis qu'il n'y a aucune personne non munie de sa carte d'identité. Les agents de quartier doivent apporter tous leurs soins à ce sujet. Ne pas oublier les écarts. »*[446]

La coopération policière ne semble pas poser problème, la priorité mise en avant par Georges Ermant est d'éviter les conflits avec l'occupant, les agents de police devant alors défendre auprès des habitants une attitude de *loyauté* à l'égard de l'autorité allemande.

À la campagne également, les fonctionnaires municipaux ont pu œuvrer en faveur de l'obéissance aux ordres allemands. À Estrées, à 15 kilomètres de Saint-Quentin, Alice Delabranche affirme que le cantonnier est mobilisé pour surveiller, à la demande de l'autorité allemande, le travail des hommes sur les routes[447]. On retrouve des coopérations similaires à Rozoy-sur-Serre. En effet, lorsque la municipalité convoque les enfants pour ramasser les pommes, suite à un ordre du commandant, un certain nombre ne vient pas. D'après le témoignage d'Achille Hécart, la sanction serait alors prise en commun avec le commandant :

> *« Nous pensions mettre les gamins qui n'ont pas été aux pommes hier en prison. Mais le Com. a deviné que ne pouvant les séparer, ils joueraient ensemble. Nous*

444 FRAD002 Laon 4 H 262, courrier du maire au commandant, 20/12/15.

445 *Ibidem*.

446 *Ibid.*, note du maire du 05/02/16.

447 Alice DELABRANCHE, 12/12/14.

> *sommes allés à l'école avec le secrétaire* [de la *Kommandantur*]. *On les a fait sortir, leur pardonnant pour cette fois, mais s'ils venaient à recommencer, ils auraient 3 jours de prison ! »*[448].

Ici non plus, participer à la mise au pas de la population ne semble pas poser problème à la municipalité pour qui la priorité reste le maintien de l'ordre, plus que *l'intransigeance* à l'égard de l'occupant.

Si la police se trouve, suite à l'invasion, diminuée, sans moyen de contraintes, elle reste nécessaire à l'occupant pour contribuer à maintenir l'ordre, contrôler les identités des civils, voire veiller au respect des ordres promulgués. Les conventions internationales, comme les textes nationaux, ne définissaient alors pas les modalités d'une coopération des agents de police français avec l'armée ennemie. C'est pourquoi, les conduites des agents de police et des gardes champêtres ont pu évoluer selon les communes et au cours de la guerre. Il semblerait, d'après les traces laissées dans les archives ou dans les témoignages, que les municipalités ont parfois montré de la bonne volonté pour assister l'occupant dans le maintien de l'ordre : la *loyauté* est alors préférée à *l'intransigeance*. Les maires se montrent en effet attachés à préserver leur police municipale, même si cela nécessite d'accepter certaines missions délicates de la part de l'autorité allemande.

La présence d'agents de police permet aux maires d'être bien informés sur ce qui passe dans tous les quartiers. Le maire de Saint-Quentin demande par exemple au commissaire d'enquêter sur le poteau télégraphique qui aurait été saboté en juillet 1916[449] : à l'aide des résultats de cette enquête, montrant que le poteau aurait été cassé par des jeux d'enfants, mais sans en faire mention, le maire peut alors faire une démarche auprès des autorités allemandes pour demander un allègement des sanctions[450]. À Laon, Georges Ermant, d'après le témoignage qu'il livre en 1919 devant le conseil de guerre d'Amiens en faveur du chef de la police allemande, considère que ce dernier a rendu de nombreux services à la population « soit dans le ravitaillement, soit en s'entremettant pour obtenir la grâce de condamnés français »[451]. En faisant preuve de bonne volonté dans le cadre de la coopération policière, le maire aurait ainsi obtenu des concessions importantes de la part de son interlocuteur. En outre,

448 Achille HÉCART, 11/10/16.

449 Voir p. 119.

450 A.M.S.Q. 4 H 59, procès-verbal du 05/07/16 et Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances*, *op. cit.,* p. 611-615.

451 *La Lanterne*, 15/10/19.

si les municipalités acceptent certaines tâches policières qui leur sont confiées par l'autorité allemande, l'acceptation n'est pas systématique. En 1916, comme nous l'avons déjà signalé, le maire de Saint-Quentin, s'oppose à ce que ses agents de police participent à la réquisition du cuivre[452].

3.2.3. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RAVITAILLEMENT

En ce qui concerne le ravitaillement, la coopération entre occupés et occupants revêt des modalités différentes. Elle n'est pas ici bilatérale puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation philanthropique neutre C.R.B. L'objectif partagé par les autorités civiles occupées, les autorités militaires allemandes et la C.R.B. est alors de transporter et de répartir de manière équitable les denrées aux populations civiles. Du fait du statut de neutralité des délégués de la Commission et des conventions signées par l'empire allemand avec elle, tout ce qui relève de la C.R.B. bénéficie d'une exemption de réquisitions. Par extension, les comités chargés du ravitaillement, au niveau central, au niveau du district, de la région ou de la commune, bénéficient d'une forme d'extraterritorialité : ils ne sont effectivement pas soumis aux ordonnances générales relatives à l'occupation. Interdiction est faite aux troupes de saisir les biens entreposés ou les personnes en charge du ravitaillement. Une plus grande liberté de déplacement et de réunion est également accordée aux membres des comités.

Or, le fonctionnement de ces comités n'est possible que parce que les autorités allemandes coopèrent à leur création et à leur activité. Les comités de district bénéficient d'une autonomie administrative et financière sous le contrôle de délégués américains, puis, à partir de 1917, néerlandais, et d'un officier allemand chargé du ravitaillement. Paul Collinet et Paul Stahl, ayant joué tous les deux un rôle éminent, à Lille, au sein du Comité d'alimentation du nord de la France, tentent d'esquisser, dans la synthèse qu'ils rédigent pour la Dotation Carnegie, les caractéristiques générales de cette coopération :

> *« Les officiers allemands du ravitaillement étaient choisis parmi des officiers de complément, capitaines ou lieutenants qui, en temps de paix, exerçaient des professions industrielles ou commerciales. Tous ont accompli leurs fonctions avec correction. […] D'une façon générale d'ailleurs, l'autorité militaire allemande se*

452 A.M.S.Q. 4 H 59, courrier du maire au commandant, 20/10/16.

> *montra beaucoup plus discrète à l'égard du Comité de ravitaillement en France que ne le fut le Gouvernement Civil allemand de Belgique envers le Comité National* [belge]. »[453]

Les deux membres lillois du Comité d'alimentation du nord de la France n'ont pas de griefs particuliers à porter à l'encontre des officiers chargés du ravitaillement, au contraire, ils se félicitent même de leur souplesse et de leurs compétences techniques. Avec l'ironie dont il est coutumier, Élie Fleury va dans le même sens lorsqu'il décrit le capitaine Neuerburg, chargé du ravitaillement pour la IIe Armée :

> *« […] Le Grand-Quartier allemand ne le fut pas moins bien* [inspiré]*, il faut le reconnaître, en plaçant au contrôle le capitaine Neuerburg, le type du bon fonctionnaire prussien, connaissant son affaire, exact, appliqué et doté cependant d'assez de hargnerie pour continuer la tradition. »*[454]

Le conseiller municipal Adolphe Larcher rend également hommage, après son rapatriement, aux qualités du capitaine Neuerburg :

> *« A St-Quentin, les Allemands n'ont jamais touché au ravitaillement Américain. On ne peut même qu'adresser des éloges à l'officier qui s'en occupait, car à plusieurs reprises, il fit revenir à St-Quentin des wagons de denrées destinées au Comité, wagons qui avaient déjà pris la direction du front. »*[455]

L'officier allemand serait donc pleinement investi dans sa mission de ravitaillement, faisant passer l'intérêt de la C.R.B. avant celui de sa propre armée.

D'après Paul Collinet et Paul Stahl, l'officier allemand est plus particulièrement responsable de la vente de denrées indigènes – farine, pommes de terre ou charbon –, autorise les déplacements des membres du comité et en surveille les activités[456]. Les témoignages de Louis Paillot et Achille Hécart confirment le rôle-clé de cet officier : il est le principal interlocuteur des comités de district et même des comités locaux. C'est par exemple à l'initiative du capitaine Weber, en charge du ravitaillement pour la VIIe Armée, que la première réunion des maires du secteur est organisée à Marle pour présenter l'organisation du ravitaillement. Des moyens de locomotion et des autorisations sont accordés aux maires des chefs-lieux de

453 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.,* p. 26-27.

454 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 179.

455 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2032, déposition de M. Larcher.

456 Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.,* p. 24.

cantons pour s'y rendre[457]. D'autres réunions se tiennent ensuite au niveau des régions pour diffuser l'information auprès des maires de toutes les communes[458].

Le capitaine Weber transmet également les directives établies au niveau du district en passant par l'intermédiaire des commandants. Cette volonté de davantage communiquer autour du ravitaillement conduit le comité de district, en concertation avec le capitaine Weber, à réaliser et publier, à partir de février 1917, un bulletin mensuel donnant des conseils culinaires ou maraîchers, indiquant les rations et les barèmes établis et expliquant le fonctionnement du ravitaillement[459].

S'il ne définit pas les règles de fonctionnement des comités de ravitaillement, le capitaine Weber participe, aux côtés des délégués américains, aux opérations de contrôle du travail effectué par les comités. Il accompagne ainsi les délégués dans les communes lorsqu'ils viennent vérifier les comptabilités[460] et menace de sanctions les maires qui refuseraient de tenir une comptabilité en partie double, telle qu'elle est exigée par les délégués[461]. Comme dans les missions de police, la contrainte et la sanction sont donc l'apanage de l'autorité allemande. De telles tournées d'inspection se multiplient au cours de l'année 1916[462] et l'implication du capitaine Weber semble aller croissant. En octobre, les comptables chargés du ravitaillement dans la région de Rozoy-sur-Serre sont réunis :

> *« Le cap. Weber y était venu, il a fait des reproches au sujet de certaines irrégularités et menacé de supprimer le ravitaillement. »*[463]

C'est donc désormais l'officier allemand qui prend en main, seul, la tâche de mise en ordre de la comptabilité afin que les règles édictées par les dirigeants de la C.R.B. et approuvées par le Comité d'alimentation du nord de la France soient appliquées. Il revient en novembre, pour visiter les magasins du comité de ravitaillement de Rozoy-sur-Serre et fait de grands reproches sur leur tenue. En guise de sanction, il exige, par l'intermédiaire du commandant, que le responsable local soit changé[464].

En plus de ces missions de contrôle, le capitaine Weber est responsable de la vente de denrées

457 Achille HÉCART, 09/04/15.

458 Louis PAILLOT, 27/04/15.

459 *Le Moniteur de l'Étape. Bulletin officiel du district de Vervins-Fourmies*, vendu 5 centimes et publié sous le contrôle de l'autorité allemande. 10 numéros ont été conservés par Louis Paillot.

460 Achille HÉCART, 07/09/15.

461 *Ibidem*, 12/01/16.

462 En mai, août, octobre et novembre 1916. Louis PAILLOT 13 et 22/05/16, Achille HÉCART, 29/08/16, 18/10/16 et 07/11/16.

463 Achille HÉCART, 18/10/16.

fournies par l'armée allemande. Les prix sont fixés par le vendeur qui exige en outre d'être payé au comptant avant la fourniture des denrées, en monnaie française ou allemande, mais pas en bons[465]. L'achat est effectué par la commune, les denrées sont ensuite entreposées et distribuées dans les magasins de la C.R.B., ce qui entretient la confusion entre ce qui est du ressort de l'organisation philanthropique et ce qui relève de l'armée allemande, d'autant plus que c'est l'officier qui contrôle le travail des comités de ravitaillement, qui est également chargé de vendre les produits indigènes. Les délégués locaux servent même parfois d'intermédiaires :

> *« A monsieur le Maire de la Commune de Rozoy-sur-Serre.*
>
> *A partir du 15 courant, le comité ne peut plus fournir que 150 gr. de farine par personne et par jour. Le supplément, pour arriver à 250 gr., soit 100 grammes par personne et par jour sera fourni par l'autorité allemande à raison de 31 frs les 100 K^os^. Cette farine (de froment) est livrée contre paiement immédiat et pour un mois.[...]*
>
> *Comme je suis obligé de remettre immédiatement les fonds à l'administration, vous être prié de me verser cette somme en venant chercher votre farine. Dans le cas où vous ne prendriez pas cette farine je ne puis vous fournir que 150 gr. par personne et par jour.*
>
> *Le délégué de Rozoy-sur-Serre*
> *signé : J. Lannez »*[466]

Ici, c'est donc le délégué du ravitaillement, par ailleurs secrétaire de la mairie, qui propose de vendre de la farine, en donne le prix et encaisse les paiements, pour le compte du capitaine Weber. Les membres des comités de ravitaillement sont donc amenés à travailler de manière régulière avec les officiers, et servent d'intermédiaire entre les maires et l'armée allemande. Dans ce cadre-là, ils ne peuvent tenir une attitude *intransigeante* et doivent composer avec l'occupant. C'est pourquoi, les documents qui sont diffusés en juin 1915 pour présenter la C.R.B. et solliciter la candidature de délégués au ravitaillement, insistent sur la nécessaire

---

464 *Ibidem*, 07/11/16. Le rapport du sous-comité de Fourmies du 30/09/15 indique également que le capitaine Weber « attache un intérêt spécial » à la question de la comptabilité et qu'il a réussi à faire adapter par les communes le principe d'une comptabilité commerciale. S.H.D. 5 N 279.

465 Achille HÉCART, 07/09/15 et 09/02/16 ; Louis PAILLOT, 21/09/15 et 04/08/16.

466 Courrier du comité régional de ravitaillement de Rozoy-sur-Serre, 21/09/15, recopié par Louis PAILLOT.

souplesse dont doivent faire preuve ces personnes :

> *« Il est absolument recommandé à toutes les personnes qui s'occupent du ravitaillement d'avoir la plus grande confiance dans les autorités allemandes avec lesquelles elles ont à traiter. Ce n'est que par la coopération étroite des dites autorités, de la C.R.B. et du Comité français qu'on pourra résoudre d'une façon satisfaisante le problème si difficile du ravitaillement du Nord de la France. »*[467]

La coopération « étroite » entre notables français et officiers allemands est donc considérée comme indispensable pour mener à bien la mission de ravitaillement. C'est pourquoi, elle s'établit sans réelles difficultés, ni conflits apparents dans la IIe comme dans la VIIe Armée. C'est une coopération particulière, puisqu'elle est souhaitée et encouragée. Elle dépasse en outre le cadre des relations municipalités-commandement avec la présence d'une autorité arbitrale représentée par l'organisation philanthropique C.R.B.

Les quelques missions qui ont été partagées par les autorités municipales et les autorités allemandes dans l'administration des pays occupés, montrent que des espaces de discussion et de travail en commun peuvent exister sans que cela qualifie pour autant les municipalités en question de compromises. Certaines conditions sont nécessaires pour que de telles coopérations ponctuelles puissent avoir lieu. Elles concernent des missions de service public dont l'objectif est jugé comme supérieur à celui d'une certaine réserve patriotique à l'égard de l'occupant : assurer la scolarité et donc préserver l'avenir de la jeunesse, maintenir l'ordre, distribuer de manière équitable le ravitaillement. En outre, parler de coopération implique que les autorités locales françaises aient la possibilité de refuser et gardent une certaine autonomie dans la mise en œuvre, ce qui semble être le cas dans les trois domaines d'action étudiés.

Enfin coopération ne signifie pas collaboration dans le sens où les municipalités peuvent faire preuve par ailleurs d'une certaine *intransigeance* sur les questions de participation à l'effort de guerre, comme c'est le cas à Saint-Quentin, ou sur les questions financières, comme à Laon. En réalité, l'*intransigeance* n'est pas incompatible avec une recherche de conciliation qui vise, d'après les principaux acteurs au sein des municipalités, à préserver la population civile et garder un certain contrôle sur les politiques menées.

Les champs de coopération n'étaient pas prédéfinis, les conventions internationales restant silencieuses sur ce domaine. Les pratiques anciennes ont toutefois pu les favoriser : déjà en

467 FRAD002 Laon 4 H 176, brochure présentant l'organisation générale du Comité d'alimentation du nord de la France, juin 1915, p. 12.

1870, les maires et les commandants locaux avaient œuvré de concert pour assurer l'instruction publique[468]. Cependant, en l'absence de représentants de l'État central, hormis à Saint-Quentin, pouvant les éclairer sur la conduite à tenir, les maires ont improvisé des coopérations avec l'ennemi afin de répondre à certaines urgences. Une telle *loyauté* affichée n'est cependant pas dépourvue d'ambiguïtés puisque qu'elle peut dissimuler des formes d'*esquive*[469] aux ordres promulgués.

3.3. LES FORMES D'*ESQUIVE* PRATIQUÉES PAR LES MUNICIPALITÉS

Nous avons vu dans les pages précédentes que la typologie des attitudes définie par Albert Hirschman – *exit, voice, loyalty* – devait être réinterprétée pour correspondre au contexte de l'occupation[470]. L'installation de l'armée allemande conduit à une transformation des relations de pouvoir : l'obéissance à la nouvelle autorité ayant le monopole de la contrainte ne va pas de soi et les municipalités sont amenées, comme les individus, à définir leur attitude dans un éventail de possibles large mais dont les trois points cardinaux seraient caractérisés par une forme de *loyauté* à l'égard de la nouvelle autorité, l'*intransigeance* exprimant un refus de se soumettre et une forme de défection que l'on a préféré qualifier d'*esquive*. En effet, la défection n'est pas possible, si ce n'est, sous des conditions très restrictives, par le rapatriement. Il est quasi-impossible de sortir de la commune occupée. Dans un contexte différent, l'expérience concentrationnaire nazie, Michael Pollak avait préféré parler de repli sur soi pour évoquer des formes d'échappatoire que pouvaient représenter le silence et la résignation[471]. Le terme de repli sur soi renvoie à des attitudes individuelles et ne peut correspondre aux actions des municipalités. En fait, entre la sortie de situation et la protestation se dessine une autre possibilité : la dissimulation, le contournement ou l'évitement, pratiques que nous rassemblons sous le terme d'*esquive*.

De telles pratiques ont nourri quantités de travaux sociologiques, allant de la sociologie du

468 Olivier BERGER, art. cité.

469 Toujours pour reprendre la typologie d'Albert O. HIRSCHMAN. L'attitude d'esquive est une sortie de situation, *exit*, qui désigne les formes de refus non explicité de l'ordre imposé, allant de l'évitement à la dissimulation. Nous utiliserons le terme en italique pour le mettre sur le même plan que *l'intransigeance* et la *loyauté*.

470 Albert O. HIRSCHMAN, *op. cit.*

471 Michael POLLAK, *op. cit.,* p. 293.

travail[472] à la sociologie interactionniste[473], en passant par la sociologie des organisations[474]. Certaines réflexions ont également trouvé un écho dans l'historiographie récente de la Première Guerre mondiale autour de la notion de « stratégie d'évitement »[475]. Les moyens auxquels ont recours les maires pour ne pas exécuter les ordres transmis, ne sont pas toujours théorisés et ne résultent pas forcément d'une vision claire et globale de la situation d'occupation. C'est pourquoi, parler de stratégie pour évoquer les dissimulations auxquelles vont se livrer les maires, nous apparaît réducteur[476]. Rares sont les maires qui confessent et justifient leur intention véritable. Il est toujours délicat pour le chercheur de désigner, de sa situation de surplomb, telle pratique comme *esquive* et telle autre comme *loyale*. Il est essentiel de partir des représentations des acteurs, représentations que seuls les témoignages et récits peuvent nous aider à saisir : trois grands types d'*esquive* semblent alors se distinguer.

3.3.1. L'INERTIE

Lorsqu'ils reçoivent un ordre auquel il est leur est difficile à la fois de se soumettre et de s'opposer frontalement, beaucoup de maires cherchent à gagner du temps, solution qui apparaît relativement peu risquée mais qui, du moins l'espèrent-ils, peut s'avérer payante. En effet, comme l'ensemble de la population civile, les maires restent longtemps convaincus que la guerre sera courte et donc que l'armée allemande se retirera d'ici quelques semaines. Tenter de gagner justement quelques semaines pour répondre à un ordre de réquisition ou pour payer une contribution peut donc être perçu comme un moyen de ne pas obéir, comme une sortie de situation.

---

472 Avec le travail sur la perruque de Michel ANTEBY, « La "perruque" en usine : approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du travail*, n° 45, 2003, p. 453-471.

473 Dans son étude sur la condition sociale des malades mentaux, Erving GOFFMAN consacre une troisième partie à la vie clandestine des hôpitaux, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1968 (éd. originale : 1961), 447 p.

474 Celle-ci doit étudier, selon Erhard FRIEDBERG, le « monde parallèle » au sein des organisations, caractérisé par des « pratiques occultes », *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, p. 67.

475 Frédéric ROUSSEAU, « Les volontaires du bureau de recrutement de Nîmes : entre patriotisme et stratégie d'évitement (1914-1918) », in *Le volontariat*, *Actes du colloque international de Montpellier, 3-5 avril 2003*, ESID UMR 5609 CNRS-Université Montpellier 3, 2006 ; André LOEZ, *14-18 Les refus de la guerre : Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2010, p. 103-110.

476 Michael POLLAK récusait le terme de stratégie à propos des adaptations des déportés à la vie du camp, arguant qu'ils n'avaient pas de « vision globale et exhaustive de la réalité du camp », *op. cit.,* p. 280.

Cette possibilité est essentiellement offerte aux édiles pour toutes les questions concernant un paiement, et donc, en particulier, les contributions[477]. Dans le rapport qu'il rédige à l'intention du ministre des Finances, le receveur particulier de Saint-Quentin, M. Chauvac, justifie le fait qu'il ait accepté, à la demande des autorités allemandes, d'opérer le recouvrement de la première contribution imposée :

> *« […] comme d'autre part nous espérions alors être délivrés de jour en jour et que nous constations malheureusement que beaucoup de maires, très effrayés, ne résistaient pas suffisamment aux exigences allemandes, nous* [le receveur et le sous-préfet] *décidâmes, après mûres réflexions, de servir d'intermédiaires, de prolonger autant que possible le recouvrement pour gagner du temps et, tout en faisant preuve de bonne volonté apparente, d'empêcher les maires de verser les sommes demandées, de les faire réduire le plus possible et, en tout cas, de ne pas verser d'or. »*[478]

Certes, il s'agit d'un récit rétrospectif, rédigé après le rapatriement du receveur en juin 1917, et qui vise à présenter son activité à sa hiérarchie. Il convient donc de le prendre avec circonspection : ici, M. Chauvac veut justifier pourquoi il a procédé au recouvrement de la contribution pour le compte de l'occupant. Mais, les arguments sont intéressants. La soumission ne serait qu'apparente et le fonctionnaire fait preuve d'une véritable duplicité lorsqu'il met ses compétences au service de l'occupant, souhaitant perpétuer un certain contrôle étatique sur les opérations financières, au détriment des communes, et cherchant à réduire le plus possible le paiement effectif. À cette fin, gagner du temps est perçu comme une manière de ne pas payer, certain qu'il est d'une fin imminente de la guerre. Il se met d'accord avec les maires et les percepteurs encore en place sur le montant qu'ils pourraient verser afin d'afficher une certaine bonne volonté, sans répondre totalement aux demandes allemandes.
Le maire de Beaurevoir revendique également d'avoir freiné le paiement des contributions de 1915 :

> *« Mais pour les trimestres suivants de 1915, je fis la sourde oreille, invoquant tous les prétextes plausibles. Le secrétaire du juge, Bode, passa dans les maisons*

477 Guillaume PARISOT signale qu'en 1870-1871, déjà, la stratégie d'inertie est particulièrement employée par les édiles pour ne pas s'acquitter de l'impôt allemand, art. cité, p. 294.

478 Rapport de M. Chauvac reproduit dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*, p. 767.

où il jugeait que les personnes étaient fortunées et menaça d'enlever les otages. Devant cette extrémité, on se résigna à payer l'impôt. »[479]

Là encore, le récit étant postérieur aux faits, on peut douter de la sincérité de l'auteur. Pourtant, nous avons déjà signalé que les maires sont très réticents à payer les contributions et ne finissent par se soumettre que sous la menace[480]. À Guise, par exemple, le maire ne verse, en octobre 1914, que 30 000 francs sur les 51 000 réclamés et le commandant semble s'en contenter. Sur cette base, le maire paie la première contribution de 1915 à hauteur de 30 000 francs mais trois mois plus tard l'autorité allemande lui demande le reliquat. À cette fin, il contracte un emprunt auprès de la Banque de Maubeuge[481]. Évidemment, le fait de chercher à réduire le montant de l'imposition correspond à une inclination tout à fait naturelle. On peut cependant se demander s'il ne s'agit pas également d'une manœuvre délibérée de la municipalité pour retarder le paiement final. Il se passe ainsi trois mois entre le versement de l'acompte sur la première contribution de 1915 et celui du reliquat. Les retards de paiement semblent s'accumuler un peu partout à partir du 1916, au moment où le montant exigé croît fortement, si bien que les municipalités ont l'impression de ne jamais être quittes : à peine finissent-elles de verser la somme due qu'un nouveau trimestre doit être acquitté et progressivement les reliquats non payés s'ajoutent aux nouvelles échéances.

À Buironfosse, par exemple, une contribution de 85 514 francs doit être payée d'ici le 30 avril 1917. Le Conseil municipal est alors « d'avis, à l'unanimité, d'attendre les événements qui ne vont pas manquer de se produire à ce sujet et les sanctions que prendront les Allemands vis-à-vis des contribuables »[482]. La contribution n'ayant pas été payée le 30 avril, dix otages sont emprisonnés le 3 mai. Le lendemain, lors de la réunion avec le commandant, les maires reçoivent le montant de la nouvelle imposition à payer avant le 20 mai. Le 7, les otages sont libérés dans l'attente du paiement des deux contributions. Le 12, ils sont de nouveau incarcérés. Lors de la réunion avec le commandant, le 18, des aménagements sont accordés : les contributions sont diminuées du loyer des pâturages utilisés pour le bétail venu d'Allemagne et le nombre d'otages est également réduit. Le lendemain, le maire réunit la somme restant à payer[483], mais cela ne met pas un terme pour autant aux exigences

479 Récit de Julien PEIGNEZ, p. 12, S.A.S.Q.

480 Voir 2.3, « Forcer l'obéissance des maires », p. 342.

481 Alfred MIGRENNE, 18/10/14, 15/03/15 et 19/06/15.

482 Octave CASSELEUX, 05/04/17

483 *Ibidem*, 03, 04, 07, 12, 18 et 19/05/17.

allemandes :

> *« On nous rappelle ensuite que la seconde des contributions réclamées, reste toujours à payer et que même les communes sont encore redevables sur la première car 1/5ème des bons de pâturage dont on les a créditées, doit être attribué au ravitaillement et par suite décompté. Bref, Buironfosse est encore redevable de 74702,64 francs, somme qui devra être payée avant le 15 courant ou alors la commune devra pour cette même date faire une demande d'emprunt à la banque de Maubeuge. »*[484]

Le lendemain, le Conseil municipal décide de s'adresser à la banque pour contracter un emprunt. Il n'en est plus ensuite question dans la suite du témoignage mais le scénario se répète lorsque le 13 juillet, une nouvelle feuille de contribution est donnée au maire de Buironfosse[485].

Le fait de reculer l'échéance du paiement est donc une décision qui a été discutée et actée en conseil municipal. L'objectif n'est pas tant de refuser de se soumettre à l'ordre du commandant, que de lui prouver ainsi l'incapacité de la commune à s'acquitter de la somme exigée. Cette manière de jouer la montre fait pleinement partie d'un processus de négociation des contributions, manière à laquelle l'autorité allemande répond par l'emprisonnement des otages. Finalement, la commune obtient certains aménagements, même si ceux-ci sont partiellement remis en cause quelques jours plus tard. Toujours est-il que la contribution qui devait être payée le 30 avril, n'a toujours pas été acquittée le 9 juin, une simple demande de prêt ayant été adressée à la Banque de Maubeuge.

Parfois, les municipalités tentent également de gagner du temps, non pas pour conduire l'autorité allemande à négocier, mais pour avoir un délai nécessaire pour discuter de l'ordre, s'informer, voire s'accorder avec les maires des communes voisines. Les témoignages donnent deux exemples différents concernant l'émission de bons régionaux. En juillet 1916, le maire du Nouvion décide par exemple de ne pas signer immédiatement la demande de bons régionaux que le commandant lui soumet lors de la réunion des maires, comme mode de règlement de la contribution exigée :

---

484 *Ibid.*, 08/06/17.

485 *Ibid.*, 09/06 et 13/07/17.

> *« A la réunion du conseil municipal on décide d'en référer à la commission des bons unifiés et de ne pas autoriser le maire à signer la demande de 315.000 F de bons. »*[486]

À Buironfosse également, le Conseil municipal est circonspect devant la nouvelle demande d'émission de bons régionaux présentée par l'autorité allemande :

> *« Comme les termes de cette demande ne sont pas très compréhensibles et que les communes ne se décideront à de nouvelles émissions que le couteau sous la gorge, il est décidé que chaque maire fera une réponse fort évasive à cette demande, ce qui permettra tout au moins d'allonger les choses encore un moment. »*[487]

Dans les deux cas, les municipalités finalement accepteront une nouvelle émission de bons régionaux pour payer les contributions. Mais, dans un contexte où les actes publics restent conditionnés par un conformisme patriotique[488], elles ont voulu s'assurer que les autres municipalités faisaient de même.

Les commandants ne sont pas dupes des procédés employés par les maires pour ralentir l'activité de l'administration d'occupation et de nombreux ordres menacent les maires de sanctions si une plus grande efficacité et célérité ne sont pas déployées :

> *« L'autorité allemande se plaint de la façon dont les ordres sont exécutés. Beaucoup de communes n'apportent pas dans l'exécution la rapidité demandée et les ordres ne sont pas ponctuellement exécutés. A l'avenir il y aura punitions sévères.*
> *Aujourd'hui déjà, l'adjoint et le délégué de La Neuville sont mis en prison pour ne pas avoir apporté toute diligence dans l'exécution des ordres remis hier. »*[489]

Ainsi, les pratiques brutales qu'emploie l'autorité allemande comme l'emprisonnement des édiles et des otages, les amendes, seraient justifiées par la nécessité de bousculer l'inertie des municipalités et de les forcer à se soumettre.

---

486 Samuel LEMAIRE, 09/07/16.

487 Octave CASSELEUX, 07/05/17.

488 Voir chapitre 5, Erreur : source de la référence non trouvée. « Erreur : source de la référence non trouvée », p. Erreur : source de la référence non trouvée.

489 Samuel LEMAIRE, 26/07/16.

3.3.2. LE DÉTOURNEMENT

Le second type d'*esquive* correspond à un degré supplémentaire dans la contestation de l'autorité d'occupation : il s'agit d'afficher une certaine soumission tout en réorientant l'ordre donné vers des objectifs plus acceptables. Sans s'opposer frontalement, les maires n'obéissent plus tout à fait.

Par exemple, afin de ne pas avoir à désigner les concitoyens réquisitionnés pour des tâches ingrates, certaines municipalités, au lieu de refuser directement, livrent des listes d'habitants qui ne sont d'aucune utilité à l'occupant. Le maire de Pontruet, M. Boitelle, ne souhaitant pas nommer les personnes qui doivent être rapatriées en mars 1915, fournit au commandant la liste de tous les habitants, lui laissant ainsi la responsabilité de choisir[490]. Les maires de la zone de commandement de La Capelle, quand il leur est demandé de sélectionner les jeunes devant partir en colonnes de travail, ont une attitude assez semblable :

> *« Après longue et impressionnante discussion, il est décidé que chaque maire enverra demain à la Commandanture, une note disant qu'il a fait appel à tous les jeunes gens de bonne volonté et que pas un ne se présentant, il prie la Commandanture de désigner, elle même, ceux qu'elle voudra prendre, dégageant ainsi la responsabilité de ceux qui ont la charge d'administrateur. »*[491]

Comme Octave Casseleux s'y attendait, après avoir diffusé l'information au Boujon, aucun jeune ne se porte volontaire. Achille Hécart procède de même en 1918 : il donne au commandant la liste des ouvriers évacués disponibles et celle des ouvriers de la colonne, affirmant « je ne désignerai pas moi-même »[492].

À cause des réticences des maires, l'autorité allemande parvient très difficilement à déléguer la tâche de désignation : elle est souvent contrainte de s'en remettre au hasard, affectant parfois à ces tâches des personnes peu capables, entravant par là même l'efficacité de l'administration d'occupation.

Parfois, les municipalités parviennent à réduire l'ampleur d'une mesure imposée par l'occupant en jouant sur ses priorités contradictoires. À Saint-Quentin, en décembre 1914, près de 900 jeunes gens ont été réquisitionnés pour aller effectuer des travaux forestiers dans

490 M. BOITELLE, 30/03/15.

491 Octave CASSELEUX, 24/11/16.

492 Achille HÉCART, 11/09/18.

les alentours du Quesnoy et de Landrecies, dans le Nord. Cet épisode est vécu avec tristesse et colère par les habitants[493]. La municipalité n'est toutefois pas peu fière d'obtenir le retour de quelques-uns en janvier 1915. L'autorité allemande souhaite alors créer un atelier de cordonnerie au service de l'armée et demande au conseiller municipal chargé de l'approvisionnement de la ville, M. Allard, de lui trouver des ouvriers et des apprentis. Celui-ci se garde bien de répondre intégralement à la demande :

> *« M. Allart* [sic] *a répondu que pour les apprentis, il n'y en avait pas, tous étant partis au Quesnoy & à Landrecies, ajoutant que si on lui rendait ces jeunes gens, il installerait aussitôt cet atelier. M. Allart fait revenir ainsi 10 jeunes gens, qui lui doivent leur liberté. »*[494]

Sans doute, les apprentis étaient-ils une denrée rare après la mobilisation et le départ des jeunes gens en colonnes, mais, ce qui est intéressant ici, c'est que la Ville considère le retour des dix apprentis comme une victoire arrachée à l'ennemi par la ruse d'un conseiller municipal. C'est pourquoi, les jeunes gens lui devraient leur liberté.

Les municipalités ont également combattu, par des moyens détournés, les mesures prises par l'occupant dans le domaine financier. À Saint-Quentin, la municipalité cherche par exemple à freiner au maximum la diffusion des bons Deichmann[495]. Cette monnaie fiduciaire est effectivement perçue comme un procédé pervers aboutissant à faire assumer le coût de la réquisition par les communes occupées[496]. À cette fin, la Ville encourage la population à refuser de tels bons et s'empresse de retirer de la circulation ceux qui lui parviennent[497]. L'émission de bons communaux en quantité suffisante permet par ailleurs de faire concurrence aux bons Deichmann, la population se tournant plus volontiers vers une monnaie « autochtone » que vers une monnaie diffusée par l'occupant[498]. L'armée allemande reconnaît son échec au bout de quelques mois et cesse de recourir aux bons Deichmann. Ceux qui ont été récupérés par les communes, sont ensuite réemployés pour servir de garantie à l'émission de bons régionaux[499]. Les autorités locales ont ainsi réussi à détourner les bons Deichmann de

493 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,*vol. I, p. 91-96 et *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 86 ; Albert LABOURET, 12/12/14 ; Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 78-79.

494 Albert LABOURET, 16/01/15.

495 Voir chapitre 1, 3.2.3. « Contrôler les monnaies en circulation », p. 149.

496 Albert BOSQUET, *op. cit.,* p. 133.

497 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité.

498 Récit de Julien PEIGNEZ, à Beaurevoir, S.A.S.Q., p.. 13.

499 Albert BOSQUET, *op. cit.*

leur fonction initiale, se servant d'eux pour bâtir une monnaie fiduciaire « autochtone ».

En ce qui concerne les paiements, les municipalités mènent une « guerre d'usure » contre les autorités allemandes pour pouvoir les effectuer à l'aide de bons communaux, gardant la monnaie et l'or pour les achats de vivres. Début février 1915, la Ville de Saint-Quentin affirme qu'elle ne peut plus payer les achats effectués auprès de l'armée allemande en francs ou en marks, par manque de numéraire. Une longue discussion est entamée entre la municipalité et l'Inspection d'Étape sur les capacités financières de la commune, prenant parfois des aspects incongrus tel ce débat avec des officiers allemands sur le contenu des articles 142 et 143 de la loi de 1884. L'occupant désire que la Ville emprunte, celle-ci le conteste en affirmant qu'elle ne peut pas offrir des garanties pour un prêt. La discussion traînant en longueur, l'armée allemande finit par accepter à titre provisoire les bons de guerre en guise de paiement[500].

Or, ces bons sont inutilisables en dehors des régions occupées, les édiles sont alors assurés que les sommes ainsi versées ne participeront pas à l'effort de guerre allemand. C'est le sens de la discussion qui anime le conseil municipal de Saint-Quentin, le 14 juillet 1916, à propos de l'amende de 200 000 francs imposée à la ville pour le sabotage supposé d'un poteau télégraphique :

> *« M. Dony. – […] En définitive, il ne s'agit pas de leur donner de l'or qu'ils porteraient en Amérique avec leurs fameux sous-marins, pour en rapporter des munitions, mais seulement de leur donner du papier qui ne peut pas leur servir. […]*
>
> *M. Gibert. – En définitive, comme le disait M. Dony, nous ne donnons que du papier. En fait d'espèces, la campagne en a donné et continue d'en donner plus que nous. Ce papier-là ne leur rendra aucun service. »*[501]

La décision est finalement prise de s'acquitter de l'amende, pour ne pas « fourrer 35.000 personnes dans la misère noire »[502], mais en payant à l'aide de bons communaux, obligeant ainsi l'occupant à utiliser les sommes versées pour des dépenses locales et non pour acheter de l'armement.

---

500 Albert LABOURET, 05-13/02/15.

501 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 615.

502 Propos attribué au maire, *ibidem*, p. 614.

Toujours dans le domaine financier, l'Inspection d'Étape de la VIIe Armée exige à l'automne 1915 que les possédants déposent leurs titres auprès des maires afin de servir de garantie pour la création de bons régionaux, sur le modèle de ceux émis dans la région de Saint-Quentin[503]. Les maires comme la population semblent ne pas suivre cette exhortation. Le syndicat d'émission des bons régionaux a beau entamer des démarches auprès de chaque municipalité pour convaincre les habitants de remettre leurs titres, cela donne peu de résultats. Même la promesse d'amnistie pour ceux qui n'avaient pas déclaré leurs valeurs auprès de l'autorité allemande ne permet pas de vaincre les réticences[504]. Finalement, devant la résistance passive des civils, l'autorité allemande doit abandonner son projet pour se satisfaire de bons régionaux, sans garantie de remboursement. Les titres qui ont été déposés, sont ensuite récupérés par le district de ravitaillement de Tergnier. Ils servent de garantie pour lever un emprunt qui puisse financer un ravitaillement complémentaire distribué proportionnellement à la part que chaque commune a prise dans le crédit[505]. Aussi, non seulement les communes et la population ont-elles réussi à faire échouer la tentative allemande de garantir l'émission de bons régionaux, mais encore l'initiative allemande a-t-elle été détournée de ses objectifs initiaux pour répondre aux priorités des civils.

Les moyens empruntés par les municipalités pour « ne pas obéir tout à fait » aux ordres allemands sont variés et participent souvent d'une volonté de les détourner. On retrouve là une des conclusions de la sociologie des organisations selon laquelle tout acteur d'une chaîne de commandement s'approprie la consigne venue d'en haut, d'où le constat d'un décalage récurrent au sein des grandes organisations entre les objectifs et leur réalisation concrète, ce décalage étant qualifié de « dysfonctions bureaucratiques »[506]. De même ici, les municipalités font mine d'obéir à l'occupant tout en réorientant les directives en fonction de leurs priorités.

3.3.3. LA DISSIMULATION

Un troisième degré dans la contestation est franchi lorsque l'action des maires devient clandestine, avec parfois l'ambition de saboter les ordres donnés.

503 Louis PAILLOT, 14/10/15.

504 *Ibidem*, 10/12/15.

505 FRAD002 Laon 4 H 206, circulaire du district de la C.R.B. de Tergnier, 26/09/16.

506 Erhard FRIEDBERG, *op. cit.*, p. 69.

La dissimulation la plus bénigne consiste tout simplement à taire une infraction, dans l'espoir que l'autorité allemande n'en sera pas informée. C'est l'attitude qu'adopte Achille Hécart à Rozoy-sur-Serre lorsque deux habitantes refusent de se rendre à une convocation au travail : « […] pour éviter tout ennui, je n'en parle pas à la Command. »[507]. Le maire choisit de garder le silence non par solidarité patriotique, mais davantage par confort, pour éviter les querelles et réprimandes.

La fraude est plus marquée et les risques plus importants lorsque les maires trichent sur les statistiques qu'ils livrent à l'autorité allemande. À Saint-Quentin, le receveur chargé du recouvrement, interrogé à ce sujet par l'administrateur civil de la IIe Armée, en octobre 1914, évaluerait à la baisse la valeur des impositions passées :

> *« […] espérant toujours que l'occupation ne serait pas de longue durée et qu'il n'aurait pas le temps de se rendre compte, je lui donnai comme impôts du canton les impôts des perceptions de Moy, Ribemont, Saint-Simon, laissant de côté Vendeuil, Villers-le-Sec, Flavy et Neuville-Saint-Amand, ce qui diminuait de plus de moitié le total […]. »*[508]

Puis, il incite les maires des environs à fournir des documents d'imposition anciens afin d'alléger également leur facture :

> *« Les quelques maires qui étaient venus me voir ou étaient allés à la sous-préfecture donnèrent sur nos conseils de vieilles feuilles de répartement, celles qui se rapprochaient le plus de nos chiffres et ils arrivèrent ainsi à ne pas payer la somme réelle des impôts. »*[509]

Saint-Quentin se serait ainsi acquittée de 2 136 000 francs d'impôts annuels au lieu de 2 400 000. L'autorité allemande finirait par trouver le receveur « mauvais payeur » et ne s'adresse plus à lui par la suite pour le recouvrement, laissant cette tâche aux commandants.

Les dissimulations semblent beaucoup plus fréquentes encore à propos des multiples et diverses statistiques agricoles exigées des maires. Et l'autorité allemande en est consciente. Ainsi, le commandant d'Étreux avertit les maires en septembre 1916 :

---

507 Achille HÉCART, 08/05/16.

508 Rapport de M. Chauvac publié dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 767.

509 *Ibidem*.

> *« Les Maires remettront chaque samedi, lors de la réunion des Maires, une liste suivant le modèle ci-dessous, soigneusement remplie. J'exige des renseignements exacts et non pas fantastiques comme samedi dernier. »*[510]

Si le commandant insiste sur la nécessaire sincérité des déclarations, il ne se fait guère d'illusions et s'est bien aperçu que les édiles cherchaient à sous-évaluer les superficies cultivées, d'où des renseignements « fantastiques ». La réunion de maires est l'occasion pour les commandants de répéter les mêmes récriminations :

> *« De fausses déclarations ont été faites au sujet des porcs dans certaines communes qui se sont vu infliger des amendes. Une entre autres avait un écart de 40 en moins que ce qui existait réellement. »*[511]

En juin 1916, le commandant notait déjà que les renseignements fournis sur les quantités de foin et de paille « sont faux la plupart du temps »[512]. Malgré les sanctions et les menaces qui pèsent sur les maires pour les forcer à l'obéissance et à la soumission, il semblerait que, du moins en milieu rural, de nombreux maires livrent des statistiques incomplètes, délibérément faussées, afin de soustraire une partie des provisions aux réquisitions[513].

La dissimulation peut être plus grave encore lorsqu'elle concerne les soldats et mobilisables cachés dans la commune. En effet, les maires ayant la maîtrise du recensement et de la distribution de cartes de ravitaillement, la possibilité leur est ainsi offerte de légitimer des soldats cachés. À en croire le rapport que présente le maire de Chauny devant son conseil municipal, après-guerre, la municipalité aurait pris de gros risque pour les couvrir :

> *« La mairie devait agir suivant les événements et les circonstances et était obligée souvent d'user d'une certaine diplomatie, pour obtenir d'un sous-officier le cachet de la Kommandantur ou profiter d'un moment d'inattention pour apposer cette empreinte sur la carte irrégulière. Beaucoup de ces hommes ne se sont*

510 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 3, courrier du commandant aux maires, 04/09/16.

511 *Ibidem*, compte-rendu de la réunion des maires, 28/10/16.

512 *Ibid.*, 17/06/16.

513 Voir par exemple Achille HÉCART, 15/11/15. Les maires couvrent aussi les dissimulations de lait et d'œufs effectuées par les cultivateurs. Les communes sont alors, très régulièrement, sanctionnées par des amendes : c'est par exemple le cas de Buironfosse lors des réunions hebdomadaires des maires, voir Octave CASSELEUX.

jamais doutés des responsabilités encourues pour eux et des ruses employées pour dissimuler leur cas. »[514]

Le maire obtient également d'effectuer directement la vérification des situations militaires et d'en donner les résultats ensuite à l'autorité militaire. Là encore, les déclarations auraient été arrangées :

« Après hésitation, la Kommandantur accepta cette manière de faire, ce qui permit à l'Administration municipale d'arranger bien des situations, de styler les intéressés et de dicter les réponses à faire. »[515]

À Saint-Quentin également, la municipalité aurait cherché à dissimuler la présence de soldats cachés, c'est du moins ce qu'affirme un habitant interrogé après son rapatriement :

« Monsieur Thuillier, appartenait au 10ème territorial.- Blessé, il put gagner en se traînant l'Hôtel-Dieu de St-Quentin, d'où il réussit à s'enfuir grâce à l'aide de sa femme. Il parvint à se cacher pendant 2 ans ½ jusqu'au moment de l'évacuation de St-Quentin. Il reçut à cette époque de la mairie une carte d'identité, mais fut cependant condamné à 24 heures de prison et à 20 marks d'amende. »[516]

Un récit romancé sur l'occupation à Saint-Quentin, fondé sur des souvenirs familiaux, évoque le rôle du commissaire de police dans l'aide fournie aux soldats cachés[517]. Ce même commissaire aurait également conseillé au capitaine Henri Giraud[518], évadé de l'hôpital provisoire d'Origny-Sainte-Benoite, de se cacher dans le faubourg ouvrier d'Isle, « où circulent peu d'Allemands »[519]. René Jourdain évoque ses actions clandestines :

514 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 16.

515 *Ibidem*, p. 17.

516 FRAD074, 4 M 518, P.V. n° 2780.

517 Renée KERDUDOU-FOUQUIER, *Le Long chemin*, Paris, édition du Centre, 1972, 155 p.

518 Le futur général Giraud qui deviendra en 1943 commandant en chef civil et militaire de l'Afrique du Nord française avant d'être assassiné, permettant ainsi au général de Gaulle de revendiquer le monopole de la direction de la Résistance.

519 D'après Francis PIGEON, « L'évasion du capitaine Giraud en 1940 », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XIII, 1967, p. 107-108 et Henri GIRAUD, *Mes évasions*, Paris, Julliard, 1946, 185 p.

> *« Mais il avait eu le temps de rendre de grands services, presque toujours dans l'ombre, assurant par exemple le ravitaillement des soldats anglais et français cachés dans la ville. »*[520]

Élie Fleury dresse effectivement de lui le portait d'un homme très patriote, partisan avec le sous-préfet d'une *intransigeance* à l'égard de l'occupant. Il aurait en outre participé à la fabrication de faux-papiers pour les soldats cachés. Peu apprécié du commandant, il est démis de ses fonctions le 31 décembre 1916 et envoyé à Maubeuge[521]. Après-guerre, son action est récompensée par l'octroi de la Légion d'Honneur en 1920[522]. Élie Fleury évoque également un autre exemple de l'action clandestine de la municipalité. Celle-ci viendrait en aide à la famille ouvrière qui héberge le soldat britannique Hughes jusqu'en mars 1915. Le ménage reçoit pour son hôte l'allocation prévue pour les indigents[523].

La Ville de Saint-Quentin n'est pas un cas isolé. Le maire de La Fère aurait par exemple conseillé à un soldat en errance de revêtir des habits de civils et de se fondre parmi la population communale[524]. Nous avons également dénombré au moins huit maires qui ont été sanctionnés par l'autorité allemande pour avoir dissimulé des soldats sur le territoire de leur commune : le maire d'Aubigny-en-Laonnois a par exemple été incarcéré pour avoir donné des vêtements à un soldat français[525], l'adjoint faisant office de maire à Seboncourt a été condamné à 7 mois d'emprisonnement pour avoir caché des soldats[526], le maire et l'adjoint de la Ferté-Chevresis sont enfermés huit mois au bagne de Hirson pour ne pas avoir dénoncé les soldats sur 10e R.I.T. réfugiés dans la commune[527]. Le maire et l'adjoint d'Anguilcourt-le-Sart sont condamnés à mort pour le même motif[528]. Enfin, en février 1916, le maire et l'adjoint de Bohain sont envoyés en Allemagne pour avoir fabriqué des fausses cartes de ravitaillement[529].

Des maires, de communes urbaines comme de communes rurales, ont pu couvrir des actions clandestines, malgré les risques encourus afin de porter assistance à des soldats cachés. Les

---

520 Préface de René JOURDAIN, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XI.

521 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 114-115 et 237-239.

522 FRAD002 Laon 1 M 34, dossiers de Légion d'Honneur.

523 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 152.

524 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2297.

525 FRAD074 4 M 518, P.V. n°2120.

526 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1757.

527 Comte CATALAN DE SARA, *op. cit.*, p. 46-47.

528 Voir 3.4.1. « Le cas d'Anguilcourt-le-Sart : une municipalité héroïque ? », p. 411.

529 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3996.

sanctions qui les ont frappés ont été d'autant plus lourdes que l'autorité allemande s'est sentie fragilisée par le fait que l'action subversive soit menée par les édiles, pivots essentiels de l'administration d'occupation. Pour s'assurer une plus grande *loyauté* de ceux qui sont considérés comme des subalternes du commandant, elle a eu recours à la peur et la menace, prononçant des sanctions exemplaires, comme dans le cas d'Anguilcourt-le-Sart.

Toutefois, l'essentiel des pratiques de dissimulation a vraisemblablement davantage concerné la préservation des biens que l'aide aux soldats cachés. Sommés de rendre de nombreux tableaux statistiques sur les cultures, le bétail ou les denrées, les maires ont conscience que ces déclarations sont autant d'éléments permettant ensuite de réclamer des réquisitions. Il n'est alors pas étonnant que les commandants se plaignent régulièrement de l'insincérité des chiffres communiqués par les municipalités. Les maires ont tout intérêt à dissimuler une partie de ce que possèdent les habitants. L'équation est en fait impossible à résoudre pour l'occupant : il ne peut évaluer correctement le patrimoine des civils occupés tout en ayant pour seul intermédiaire le représentant de ceux-ci, le maire.

Le « manichéisme réducteur opposant la force militaire à une administration locale démunie »[530] est effectivement à déconstruire. Cette représentation a été véhiculée en particulier par les récits d'après-guerre qui se voulaient autant de martyrologes[531] écrits pour ne pas qu'on oublie la « tragédie » vécue dans les départements occupés. Cependant, ce discours a également influencé une production historiographique qui a mis en avant les exemples d'édiles intransigeants, martyrs de l'autoritarisme allemand[532]. En réalité, les possibilités d'action ne se limitaient pas au choix binaire entre la soumission absolue et la résistance acharnée mais inefficace. Un large répertoire de pratiques, allant de la *loyauté* à *l'intransigeance*, était mobilisé par les maires pour limiter l'impact des ordres reçus, voire pour les détourner : c'est le domaine de l'*esquive*.

Nous avons essayé d'en donner des exemples, d'en comprendre les intentions pour saisir en quoi elles se distinguaient de la *loyauté* et de l'*intransigeance*, d'évoquer une gradation allant

530 Benoît MAJERUS, *op. cit.,* p. 23.

531 Dans le cas de l'Aisne, voir en particulier *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.,* Comte CATALAN DE SARA, *op. cit.,* Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* E. LANDOUZY, *Les Tortures des régions envahies ou l'histoire de Moncornet et ses environs pendant la guerre 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926, 160 p., Henri PASQUIER, *op. cit.*

532 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 78 *;* Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 56-61 ; Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 52-54.

de l'inertie à la dissimulation, en passant par le détournement. Pour autant, la liste n'est pas exhaustive et la typologie ainsi dressée reste provisoire et incomplète. Peut-être, la grande diversité des procédés adoptés est-elle le signe que de tels actes sont nombreux, voire très ordinaires. Mais nous ne pouvons aller plus loin dans nos affirmations quant à leur représentativité. D'autant plus que notre analyse est biaisée par la nature des sources. Nous avons en effet utilisé beaucoup d'exemples concernant la municipalité de Saint-Quentin : de nombreux témoignages de personnes proches de ce cercle de pouvoir[533] nous sont effectivement parvenus, nous offrant un aperçu sur le fonctionnement interne de l'équipe municipale. La situation est différente dans le cas de Laon où l'essentiel des informations provient de sources administratives au travers desquelles le maire doit constamment rappeler sa *loyauté* à l'égard de l'occupant. Il serait alors absurde d'en déduire que la municipalité de Saint-Quentin serait davantage « résistante » et celle de Laon davantage compromise. En fait, les pratiques municipales sont complexes et mêlent des preuves de *loyauté* à des formes d'*esquive* ou d'*intransigeance*.

3.4. DES PRATIQUES MULTIPLES ENTRE OBÉISSANCE ET REFUS

Les quelques exemples d'*esquive* ici étudiés rappellent que l'attitude des maires ne peut être réduite à une dichotomie caricaturale – collaboration/résistance, compromission/fermeté, soumission/protestation : une typologie des maires en fonction de leur comportement à l'égard de l'occupant n'aurait pas grand sens.

Sans surprise en revanche, cette logique, de type judiciaire, a prévalu lors de la collecte de renseignements par les services policiers et militaires français au cours de la guerre. Les pratiques municipales sont alors considérées sous le seul angle des qualités morales personnelles du maire. Ainsi, dans les synthèses communales qu'effectue le Commissariat spécial aux rapatriés, la question du patriotisme ou de la compromission des édiles est parfois posée. Sur 168 synthèses portant sur des communes de l'Aisne, 28 traitent du sujet, les municipalités étant considérées comme patriotes ou fermes dans 20 cas[534]. La IIIe Armée, lorsqu'elle rassemble les informations sur les départements envahis, en février et décembre

533 Témoignages de René JOURDAIN, Albert LABOURET, les ouvrages d'Élie FLEURY, le rapport que présente Louis ANCELET au conseil municipal rétabli en 1918 ainsi que les déclarations qu'ont pu faire des membres de l'équipe municipale au commissaire chargé des rapatriés à Évian.

534 FRAD074 4 M 513, 517-519.

1917, signale également les municipalités soupçonnées d'être compromises : cela ne concernerait que 13 d'entre elles sur 178[535].

Cette dichotomie rappelle celle, très courante dans le discours médiatique, avec parfois des contaminations dans le champ scientifique, à propos de la Seconde Guerre mondiale. Pierre Laborie considère ainsi qu'une « vulgate » connaît un grand succès en France depuis les années 1970 : l'idée se répand largement que la majorité des Français aurait épousé les objectifs de la Collaboration et que la Résistance ne serait qu'un phénomène très minoritaire. Un tel discours, jouant sur les oppositions binaires, essentialise des postures, gomme les positions d'entre-deux, les contradictions, les modes de résilience ou de « penser-double » et se révèle incapable de rendre la complexité de la réalité sociale de l'Occupation :

> *« Le dualisme ne fournit ainsi que rarement la bonne grille d'analyse des attitudes et des comportements. Dans ce domaine, la pensée par soustraction ou par exclusion des contraires risque d'aboutir à une exclusion de la pensée. »*[536]

Les itinéraires sinueux ne peuvent alors être correctement interprétés, le recours à un oxymore – « vichysso-résistant » – pour les qualifier, révèle l'ampleur de l'impensé en la matière.

Les débats autour de la Seconde Guerre mondiale nous incitent à la prudence quant aux choix des termes et aux oppositions faciles qui donneraient prise à des jugements rétrospectifs ne permettant guère d'éclairer le contexte social passé. Reproduire les catégories héritées de la Seconde Guerre mondiale, réduire les pratiques municipales à un positionnement à l'égard de l'occupant et classer ensuite les édiles en fonction de leur plus ou moins grande fermeté nous apparaît comme un travail peu scientifique et peu opportun. Au contraire, il nous semble que les municipalités ont agi, en fonction de priorités qui leur étaient propres, en puisant dans un large éventail de possibles entre l'obéissance et le refus.

3.4.1. LE CAS D'ANGUILCOURT-LE-SART : UNE MUNICIPALITÉ HÉROÏQUE ?

Un exemple parmi d'autres permet de saisir la complexité des pratiques municipales vis-à-vis de l'occupant : c'est celui d'Anguilcourt-le-Sart, commune de 466 habitants du canton de La Fère, située à mi-chemin entre Saint-Quentin et Laon. Percevoir l'entrecroisement des formes

535 S.H.D. 19 N 549.

536 Pierre LABORIE, *Le Chagrin et le venin. op. cit.*, p. 262.

d'intransigeance avec celles d'*esquive* et de *loyauté* nécessite alors de déconstruire la mythologie héroïque qui entoure le maire et de son adjoint.

Le village connaît l'invasion le premier septembre 1914, puis, après la bataille de la Marne, la I^e^ Armée s'y installe jusqu'en septembre 1915, date à laquelle il passe sous le contrôle de la VIIe Armée. Nous avons évoqué à plusieurs reprises cette localité parce qu'en février 1916, deux tirailleurs sénégalais ont été découverts, sur dénonciation, cachés parmi la population. En guise de sanction, les soldats ainsi que le maire, son adjoint et le garde champêtre ont été fusillés, huit autres habitants sont emprisonnés. Selon Philippe Nivet, les trois hommes auraient été exécutés « pour avoir caché deux soldats français d'origine africaine »[537]. Et, dans les annexes de sa synthèse, sous le titre « l'hommage aux résistants », il donne un extrait du *Journal officiel* du 24 octobre 1919 assurant la reconnaissance de la nation pour les habitants condamnés « pour avoir caché et ravitaillé deux tirailleurs sénégalais ». Les trois fusillés sont présentés comme les principaux acteurs de cette aide apportée aux soldats cachés.

Cet épisode de l'occupation à Anguilcourt-le-Sart a connu une audience nationale au mois de juillet 1919, lorsque l'épouse du maire fusillé comparaît devant le 4ème Conseil de Guerre de Paris pour témoigner dans l'affaire des dénonciateurs sur le territoire de la VIIe Armée[538]. Voici ce qu'en dit par exemple le chroniqueur judiciaire du *Figaro :*

> *« Sa veuve est à la barre. Les tristes souvenirs qu'elle évoque font trembler sa voix. […] M. Fricoteau* [sic] *accepta la mort sans faiblesse. Il avait prévu son destin. Quand les tirailleurs s'étaient présentés à la mairie, priant qu'on les cachât, il leur avait répondu : "Je ne livrerai jamais des soldats. Advienne que pourra ! Si je suis fusillé, à la grâce de Dieu !" »*[539]

Assez vite l'image d'un maire courageux, patriote, prêt à assumer les risques d'une telle dissimulation est diffusée à partir du témoignage judiciaire de sa veuve. *Le Petit Parisien* et *Le Matin* qualifient par exemple M. Fricoteaux de « maire héroïque »[540]. Pourtant, il faut attendre 1922 pour que le maire et l'adjoint soient décorés de la Légion d'Honneur[541]. Localement, la veuve du maire se plaint alors de l'oubli et du manque de reconnaissance de l'État. Dans un courrier au préfet, elle refuse ainsi la Croix de Guerre à titre posthume pour son mari pour plusieurs raisons dont la première indiquée est :

---

537 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,*p. 442.

538 Voir p. 113.

539 *Le Figaro*, 03/07/19.

540 *Le Petit Parisien* et *Le Matin,* 03/07/19.

541 *Journal officiel*, 26/09/22.

> *« Parce qu'il ne m'est pas possible d'accepter cette décoration offerte après l'exhumation de la victime 3 ans après l'armistice et 6 ans après sa mort. »*[542]

D'autant plus que l'inhumation des trois victimes dans le cimetière, le 30 décembre 1921, s'est déroulée en l'absence du représentant de l'État, à la grande déception du député Accambray[543]. Les courriers de protestation des élus contre l'absence du préfet ont, semble-t-il, accéléré les procédures de reconnaissance nationale[544] et, en août 1922, MM. Frictoteaux et Évrard obtiennent tous deux, malgré l'opposition de Mme Fricoteaux, la Croix de Guerre au motif suivant :

> *« Condamnés à mort pour avoir soustrait aux recherches de l'ennemi deux soldats français restés sur le territoire de la commune, au cours de la retraite des armées françaises en 1914, sont tombés sous les balles allemandes après avoir refusé de se laisser bander les yeux et en criant : "Vive la FRANCE" »*[545].

Le mois suivant, la Légion d'Honneur est accordée aux trois hommes fusillés. La municipalité d'Anguilcourt-le-Sart est désormais pleinement reconnue pour son héroïsme et son courage.

La réalité est sans doute un peu plus complexe et davantage révélatrice des tensions et des contradictions auxquelles étaient soumis les maires. Le commissariat spécial aux rapatriés commence à se pencher sur l'affaire d'Anguilcourt-le-Sart à partir d'octobre 1917. La commune ayant été évacuée le 21 mai 1917 par l'armée allemande, une partie de la population a pu bénéficier des trains de rapatriement et rentrer en France. Les témoignages recueillis conduisent le commissaire à ouvrir une enquête pour identifier les coupables de la dénonciation. Une vingtaine de personnes ont été interrogées permettant de reconstituer en partie les faits[546]. Deux jours après l'invasion, deux combattants africains ont été trouvés par un manouvrier de la commune qui leur donne des vêtements civils et les conduit chez le

542 FRAD002 1 M 34, courrier de Mme Fricoteaux au préfet, 28/01/22.

543 FRAD002 1 M 34, courrier de M. Accambray au préfet, 31/12/21.

544 Le préfet a écrit en marge d'une lettre que lui adresse le maire d'Anguilcourt-le-Sart pour l'inviter à l'inauguration du monument aux morts : « faire le nécessaire pour que les Croix soient revenues ce jour là », FRAD02 1 M 34.

545 Courrier du ministre de la Guerre au général commandant la IIe Armée, 02/08/22. Les deux élus et le garde champêtre ont été exécutés dans la citadelle de Laon, à l'abri des regards des civils. Avis de l'Inspection d'Étape du 19/03/16 publié dans Caroline FONTAINE, Annette BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU (dir.), *Les Collections de l'Historial de la Grande Guerre*, Paris, Somogy, 2008, p. 107. Marcel MACON affirme que personne n'a pu les voir de leur arrestation à leur exécution, 14/03/16.

546 Les procès-verbaux ont été rassemblés sous la cote FRAD074 4 M 520.

maire. Ce dernier les héberge une nuit puis les confie au garde champêtre. Le 1er octobre, deux soldats anglais soignés chez l'instituteur, par ailleurs gendre du maire, Georges Locqueneux, ont été trouvés par l'armée allemande. L'instituteur est jugé et interné dans un camp de prisonniers en Allemagne[547]. Suite à cet épisode, l'autorité allemande menace l'équipe municipale et multiplie les perquisitions. Le maire demande alors au garde champêtre de faire partir les soldats africains pour éviter toutes représailles. Ce n'est qu'à l'automne suivant qu'il aurait appris, au détour d'une conversation, que les soldats sont cachés chez une habitante, Mme Haim. Il multiplie alors auprès d'elle les démarches pour qu'ils se rendent, en vain. Les soldats auraient été ravitaillés par la boulangère, puis par l'ensemble de la population. Le maire pouvait-il alors ne pas être courant de leur présence entre l'automne 1914 et l'automne 1915 ? C'est ce qu'affirme sa veuve. Quant à la fille de Mme Haim, elle confirme que le maire est venu voir sa mère à plusieurs reprises pour la questionner sur la présence des soldats, elle lui aurait menti pour protéger ses hôtes en disant qu'ils étaient déjà partis.

La situation particulière de la commune pendant l'occupation permet de mieux comprendre en quoi l'ignorance du maire était possible. Effectivement, la veuve indique qu'au moment de l'installation de l'armée allemande, celle-ci divise la commune en deux par une barrière gardée sur le pont franchissant la Serre. M. Fricoteaux devient le maire de la rive sud qui, d'après la carte d'état-major ci-dessous, est réduite à quelques maisonnées alors que son adjoint, M. Evrard, est le maire de la rive nord qui comprend l'essentiel du village.

547 FRAD002 4 J 42, récit de Georges Locqueneux.

<u>Illustration 14:</u> Carte d'état-major d'Anguilcourt-le-Sart au XIXe siècle (Source : site Géoportail [URL : http://www.geoportail.gouv.fr])

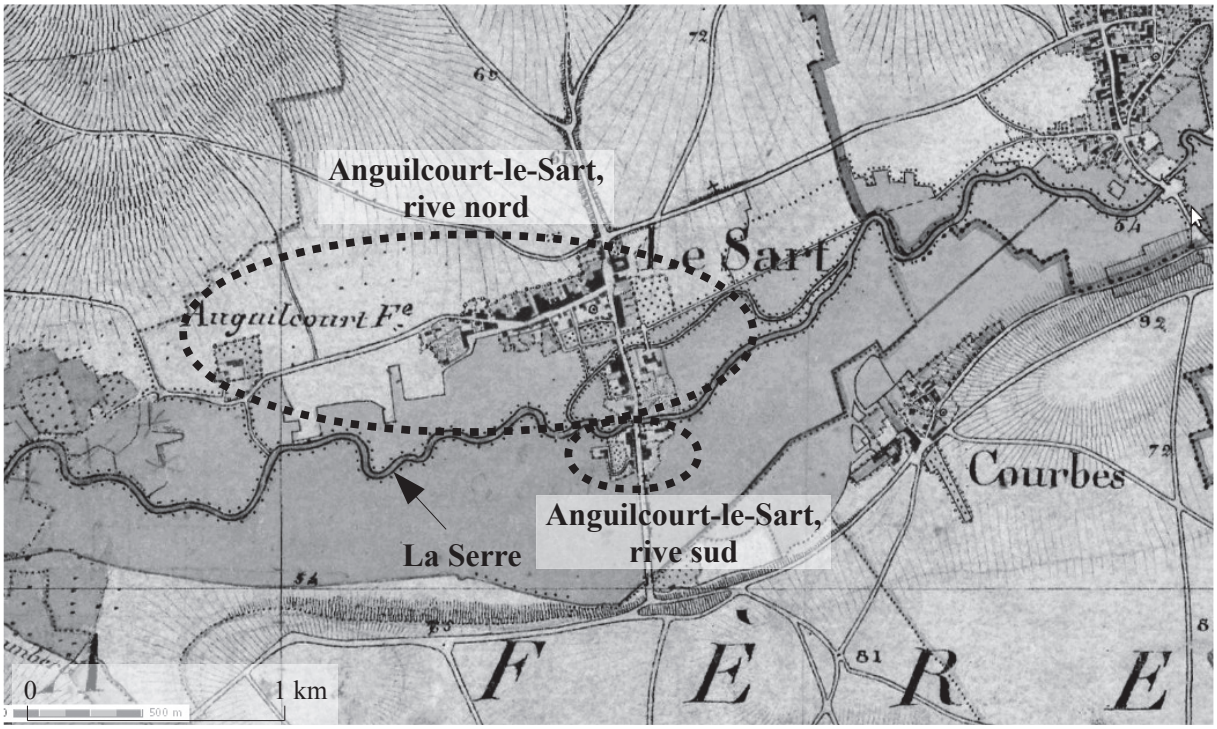

La dénonciation de la présence des soldats a lieu dans un contexte social particulier. Le commandant a exigé des maires d'indiquer les femmes soupçonnées d'entretenir des relations sexuelles avec des soldats allemands. Elles étaient ensuite conduites toutes les semaines à La Fère pour passer une visite médicale, visite considérée comme particulièrement infamante. Quatre femmes auraient ainsi été désignées par M. Evrard, suscitant la colère de deux d'entre elles qui auraient alors proféré des menaces. Une des quatre femmes évoque ainsi l'attitude d'une seconde :

> *« Mme Clauet a ajouté, en parlant de M. Evrard : "Voyez cette crapule, mais cela ne se passera pas ainsi !" En prononçant ces menaces Mme Clauet a fait de grands gestes aussi je me demandais quelle vengeance Mme Clauet avait l'intention d'exercer contre M. Evrard. »*[548]

Plusieurs témoins affirment pourtant que M. Evrard avait fait des démarches auprès du commandant pour exempter ses concitoyennes de la visite. Il n'est cependant plus question d'une éventuelle dénonciation par les femmes soumises à la visite lors du procès en 1919. Il ressort des audiences que la dénonciatrice Alice Aubert aurait eu vent de la présence de

548 FRAD074 4 M 520, déposition de Mme Bourré, 11/06/18, P.V. n° 699.

soldats africains à Anguilcourt-le-Sart et aurait vendu l'information au policier allemand Thomas qui convoque un habitant, qualifié de « simple d'esprit », celui-ci ayant avoué le fait sous la menace[549]. Le testament de M. Fricoteaux, transmis par sa fille au commissaire spécial aux rapatriés, affirme en outre qu'il aurait été victime de l'accusation calomnieuse du fils de Mme Haim :

> *« Je soussigné FRICOTEAUX Aristide qui ce testament fait avent de mourir j'informe ma famille que je tien a ce que mon corp lui soit rendu pour être hinumer à Anguilcourt-le-Sart, j'informe également que le complot qui a été tramé contre moi par les noirs et par Albert Haim a étaient exécuter sur l'ordre de Thomas c'est lui qui leur a dit de dire que les noirs avaient rester neuf mois chez moi et vous savez combien c'est immonde puisqu'il non rester qu'un jour ce que je vous écrits la etaient dit affirmer par Derbois et par Evrard à l'interprête Allemant que le Albert Haim vous lavait dit et affirmé quand nous avons étaient ensemble, mintenant ma pauvre femme et mes pauvres enfants je vais vous quitter pour toujours et vous savez si je suis coupable. »*[550]

Dans la suite du testament, le maire fait ses adieux à sa famille et passe d'ultimes consignes. Aucune référence en revanche à un sacrifice librement consenti pour la patrie, contrairement à la déclaration de sa veuve au tribunal ou à sa citation pour la Croix de Guerre : il accuse les soldats africains bien plus qu'il assume les avoir cachés. Quant à Albert Haim cité dans le testament, il reconnaît que, violenté par le policier Thomas, il a dû signer une fausse accusation à l'encontre de M. Fricoteaux. Il n'en est pas moins condamné à mort par le conseil de guerre allemand, peine qui est finalement commuée en 15 ans de détention[551].

L'héroïsation de l'équipe municipale après-guerre gomme les aspérités d'une histoire plus complexe, marquée par de fortes tensions à l'intérieur de la petite communauté villageoise et les attitudes contradictoires du maire et de l'adjoint à l'égard de l'occupant. L'attitude de M. Fricoteaux a ainsi pu varier de la dissimulation à l'obéissance. S'il reçoit les soldats pour une nuit, il ne veut plus en accepter les risques et les confie au garde champêtre. Puis, à mesure que l'autorité allemande s'établit et se fait plus menaçante, il ne souhaite plus être complice et responsable d'une telle dissimulation et exige qu'ils partent, incitant les habitants à se soumettre à l'ordre allemand de ne pas aider les soldats cachés. Cependant, même s'il est

549 Voir par exemple *Le Petit Parisien* des 16/06, 24/06, 25/06, 02/07 et 03/07/19.

550 FRAD074 4 M 520, extrait du testament de M. Fricoteaux joint au P.V. n° 297.

551 FRAD074 4 M 520, P.V. n° 1001, déposition d'Albert Haim, 25/11/18.

certain, à partir de l'automne 1915, que les soldats sont encore présents sur le territoire de la commune, il préfère garder le silence que signaler le cas à l'autorité allemande.

Alors pourquoi une condamnation si lourde pour un rôle finalement passif dans la dissimulation des deux hommes ? D'après le testament du maire, il serait en fait victime d'une machination du policier allemand Thomas. Peut-être ce dernier, en exagérant son rôle, comptait-il sur une sanction exemplaire prononcée par le conseil de guerre qui puisse impressionner les autres maires de la région et les inciter à une plus grande docilité. Quant à l'adjoint M. Evrard, il est au cœur de la tourmente pour s'être soumis à la consigne allemande de désigner les femmes devant passer la visite. L'image d'une municipalité héroïque, assumant d'avance tous les risques et ayant participé activement à la dissimulation des soldats africains, paraît en décalage avec une réalité plus contrastée.

La perception d'une municipalité d'Anguilcourt-le-Sart *intransigeante* et patriotique correspond imparfaitement à l'attitude du maire et de son adjoint. Il y a également dans leurs démarches, des pratiques qui empruntent au registre de la *loyauté* et de l'*esquive*. En outre, les comportements ont évolué au cours de l'occupation à mesure que la perception du danger devient plus aiguë. C'est peut-être le signe d'une certaine efficacité de la politique menée par l'armée allemande consistant à soumettre la population par la menace : les condamnations exemplaires et les avertissements des commandants auraient conduit le maire, comme de nombreux habitants ayant témoigné devant le commissaire spécial aux rapatriés, à interrompre leur aide aux soldats africains.

Plutôt que de raisonner en fonction de catégories caractérisant, voire stigmatisant, une attitude à l'égard de l'occupant, il conviendrait de parler de répertoire de pratiques, d'un éventail plus ou moins large d'actions possibles. Ainsi, à Douai, Robert Vandenbussche estime, d'après les délibérations municipales, que les collaborations entre la municipalité et l'autorité allemande sont fortes, l'équipe municipale cherchant à limiter les exigences de l'occupant pour sauvegarder les conditions d'existence de la population. Cependant, l'étude attentive des politiques menées l'amènent à nuancer le propos. À partir de 1916, les protestations du maire se font plus nombreuses à cause de l'aggravation des conditions économiques et sociales. La crainte d'une explosion sociale est réelle après une grève des mineurs en mars 1917. Aussi face à ce risque, la municipalité multiplie les démarches auprès de l'occupant pour épargner les milieux populaires. La coopération serait de plus en plus négociée afin d'obtenir des aménagements. L'*esquive* n'est alors pas absente des pratiques municipales avec par exemple la création d'un « office municipal du travail » protégeant la population ouvrière des

réquisitions du travail[552]. Ni « résistante », ni « compromise », la municipalité de Douai, comme la plupart des municipalités occupées, redéfinit constamment son attitude vis-à-vis de l'occupant en fonction du contexte et des attentes sociales.

3.4.2. DÉFINIR UNE LIGNE DE CONDUITE

À cause de l'impensé de l'occupation, parce que celle-ci ne fut pas anticipée, les maires se trouvent confrontés à l'installation des troupes allemandes sur leur commune sans avoir défini *a priori* quelle attitude adopter vis-à-vis d'elles. René de La Tour du Pin est le seul dont nous avons trouvé les réflexions sur sa pratique municipale au cours de la guerre. Il en justifie la logique et les priorités à la suite de son journal. Il inscrit d'ailleurs son action dans une continuité historique, à la fois locale et familiale : au printemps 1814, son grand-père était resté dans son fauteuil de maire pour défendre la commune et en 1870, son père, maire également, est amené à traiter avec l'armée allemande.

La pratique municipale de René de La Tour du Pin rejoint ici ses préoccupations sociales. En effet, s'il est resté à son poste, s'il a coopéré avec l'occupant malgré ses convictions patriotiques, c'est au nom d'un principe supérieur, celui de maintenir l'ordre social :

> *« Ma préoccupation dominante, quand je vis arriver cette Occupation trop certaine à la suite de la rapidité foudroyante de l'invasion, fut de maintenir l'ordre. L'ordre est la condition nécessaire de la vie sociale, comme la vie sociale est celle de la vie des individus, dont je me regardais comme responsable. D'aucuns professent qu'il faut tout détruire devant l'ennemi, lui faire ainsi tout le mal possible. Je ne pense pas que ce soit le rôle de la population civile, mais bien au contraire de se conserver, et de conserver ses biens le plus possible, pour que la patrie les retrouve après l'orage auquel c'est par ses forces militaires organisées qu'elle doit résister. »*[553]

Le penseur du catholicisme social récuse la posture d'*intransigeance* qui menacerait l'ordre social et serait même en contradiction avec les impératifs patriotiques. Dans la continuité de l'évolution entamée au XIXe et consacrée par les conférences internationales sur le droit des gens dans la guerre, il distingue civils et militaires. Contrairement à ce qu'ont été les guerres

552 Robert VANDENBUSSCHE, art. cité.

553 FRAD002 E dépôt 12 Arrancy 4 H 1, René de LA TOUR DU PIN, « Commentaires sur l'occupation allemande, 2 septembre 1914 au 15 mars 1917 », notes manuscrites, p. 37-38.

révolutionnaires ou même celle de 1870, il n'est plus attendu une levée en masse de la population pour défendre le pays et s'opposer à l'envahisseur : les civils ne doivent plus participer au combat mais sont des victimes qu'il faut protéger. Il établit cependant un parallèle entre les deux formes de lutte qui sont menées : les civils doivent affronter quotidiennement l'occupant pour préserver leurs biens tandis que l'armée défie l'ennemi militairement.

Afin de protéger les civils et préserver cet ordre social, René de La Tour du Pin définit ce que doit être l'attitude de l'édile :

> *« Dès lors je me fais une règle de la courtoisie vis-à-vis des Etats majors lorsqu'ils arrivent loger sous mon toit, et de Ma présence partout où la troupe ennemie cherche gîte en réquisition normale. L'une et l'autre me sont extrêmement facilitées par la pratique que j'ai des mœurs militaires et de la langue des envahisseurs. Avec cela et un peu de fermeté je suis sûr d'avoir aussi peu de désordre que possible dans l'établissement des cantonnements, l'exécution des réquisitions et en général les rapports entre l'habitant et le soldat. Il n'y aura pas, en effet il n'y a pas eu de sévices, de désordres, d'exactions dès que les rapports réguliers se sont établis entre le Maire et l'Occupant. »*[554]

Il opte et prône même une certaine conciliation avec l'ennemi, une *loyauté* caractérisée par la courtoisie associée à « un peu de fermeté ». Il reconnaît que, pour mener à bien les discussions avec l'occupant, il mobilise également un capital culturel commun avec les principaux chefs d'État-Major. Arrancy étant dans la zone des opérations, il a en effet très peu affaire avec les officiers du service d'Étape dont les priorités et les exigences pourraient lui échapper. René de La Tour du Pin livre donc, dans ses quelques lignes, un vibrant plaidoyer en faveur de son action municipale mais également en faveur d'une attitude de conciliation vis-à-vis de l'occupant, pour des raisons d'ordre social mais aussi d'efficacité. La recherche de la négociation permet davantage d'obtenir des faveurs, de préserver les biens, et donc de défendre la patrie qu'une opposition *intransigeante*.

Beaucoup de maires, du moins ceux qui sont restés à leur poste, peuvent se retrouver sur cette ligne de conduite. La plupart de ceux dont nous avons des traces de leurs actions, ont entretenu des relations cordiales avec leurs interlocuteurs, jouant la carte de la coopération afin d'obtenir en contrepartie des aménagements, tout en restant fermes sur certains principes.

554 *Ibidem,,* p. 39.

C'est en tout cas le résumé élogieux que fait Henri Pasquier de la direction de la ville de Laon par Georges Ermant :

> *« On peut dire que c'est à son action personnelle qui, sous une forme courtoise, garda toujours la plus haute dignité, que la ville de Laon doit, bien qu'ayant beaucoup souffert, d'avoir été une des villes occupées, voisines du front, qui ait été relativement le plus épargnée. »*[555]

On retrouve donc les caractéristiques définies par René de La Tour du Pin : courtoisie et souci de préserver les biens des habitants plutôt que l'opposition *intransigeante* et stérile. Et nous avons vu qu'effectivement Georges Ermant engageait ses services à coopérer avec l'occupant pour, par exemple, recenser la population ou lutter contre l'absentéisme scolaire. En revanche, pour toutes les questions financières ou qui touchent le patrimoine des habitations, il multiplie les démarches et les protestations argumentées.

Des qualités assez semblables sont attribuées à Arthur Gibert par son ancien secrétaire général :

> *« Résister d'une façon absolue aux exigences comportant une question d'honneur et de patriotisme, protester contre la violation du droit des gens de la Convention de la Haye, temporiser et discuter lorsqu'il ne s'agissait que d'intérêts matériels de façon à éviter les représailles contre la population et à réduire au minimum les souffrances qu'elle a d'ailleurs si courageusement supportées. »*[556]

Le maire est de nouveau présenté comme faisant tampon entre les exigences de l'occupant et les difficultés de la population : il a pour mission de protéger les habitants des rigueurs de l'occupation. C'est pourquoi, il souhaite par exemple canaliser vers la mairie toutes les demandes de réquisitions en vin afin d'épargner la population[557]. Préserver la population, cela nécessite d'entretenir de bonnes relations avec le commandant et l'inspecteur d'Étapes, de rechercher la conciliation. Aussi, après que des papillons désobligeants pour le commandant eurent été collés, clandestinement, sur des affiches allemandes, il fait part à l'intéressé de ses regrets[558]. De même, lorsqu'en janvier 1916, le rapatriement est effectué dans l'ordre et le calme, le maire adresse ses remerciements au nom de la population à l'inspecteur d'Étape[559].

555 Henri PASQUIER, *op. cit.,* p. 6.

556 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 11-12.

557 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 80.

558 Albert LABOURET 15/03/15.

559 Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,*p. 257 et *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,*p. 426.

Si la ligne de conduite d'Arthur Gibert, favorisant la conciliation, est semblable à celle de Georges Ermant et de René de La Tour du Pin, nous avons déjà signalé que les priorités pouvaient diverger. Contrairement à Georges Ermant, les questions « d'intérêt matériel » sont secondaires, les arrangements avec l'occupant sont recherchés afin d'obtenir davantage de modération sur les « questions d'honneur », c'est-à-dire celles où le patriotisme de la municipalité est engagé, d'où les protestations du maire contre le travail dans les usines d'armement ou les réquisitions de cuivre[560].

À Chauny, Eugène Descambres se retrouve sur une ligne de conduite similaire même s'il la présente de manière plus combative. Il dresse le bilan des trois ans d'administration en s'appuyant sur les délibérations prises par le conseil municipal :

> *« Nos concitoyens y verront notre souci constant d'aplanir les difficultés qui se présentaient journellement, nos efforts pour rendre moins pénibles à la population les rigueurs et les calamités de la guerre. Ils pourront juger la froide ténacité avec laquelle les ordres allemands étaient discutés, la subtilité des subterfuges employés pour les éluder ou en atténuer la portée. Ils apprécieront la persévérance obstinée avec laquelle nous réitérions inlassablement les mêmes protestations pour essayer de détendre la dure étreinte qui nous enserrait. A chaque page, ils y trouveront la marque de la dignité de notre attitude devant l'ennemi, les traces de l'ardeur avec laquelle nous avons défendu contre lui les intérêts et la sécurité de la population chaunoise. »*[561]

Avec un certain lyrisme, le maire met ainsi en avant ses priorités : défendre une attitude digne et protéger la population. À cette fin, la municipalité jouerait sur deux tableaux, celui de l'*esquive* (« la subtilité des subterfuges employés ») et celui de la protestation. Rien n'est dit des formes de *loyauté* qui font pourtant partie des pratiques quotidiennes, comme lorsque les conseillers municipaux sont contraints de passer dans chaque foyer pour leur demander de payer la contribution. On trouve un tel grossissement des actions protestataires dans le rapport que rédige Gaston Forzy, conseiller général et maire d'Autremencourt, à une vingtaine de kilomètres au nord de Laon, après son rapatriement :

> *« Sous le joug allemand, je me suis efforcé de protéger les habitants de mon village contre les brutalités, le pillage des envahisseurs, réclamant contre les réquisitions exagérées, les mesures vexatoires, les amendes et contributions*

560 Voir p. 363.

561 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 8-9.

> *injustifiées ; luttant chaque jour pour éviter la famine, sauvegarder nos droits contre la force. »*[562]

Dans une logique d'auto-justification, l'élu met en avant les pratiques protestataires, plus que celles de conciliation auxquelles il a dû recourir pour obtenir des ménagements. Il est vrai cependant que, bien des fois, les maires se plaignent que leur obéissance n'est que contrainte, traduisant une forme de résignation face à l'usage de la force. Le maire de Laon multiplie de telles expressions de son impuissance dans les procès-verbaux des conseils municipaux :

> *« La Ville ne cède qu'à la contrainte. »*[563]

> *« Mon sentiment personnel est que nous ne pouvons, victimes de la fatalité, que nous incliner devant la contrainte en agissant comme par le passé, au mieux des intérêts de la Ville et pour la sauvegarde de nos Concitoyens »*[564]

> *« Le conseil déclare qu'il est dans l'obligation de s'incliner devant la force. »*[565]

> *« En raison des circonstances il lui est impossible de se soustraire à l'ordre formel reçu. »*[566]

Une telle succession de formulations, et encore ne les a-t-on pas toutes retranscrites, fait penser que la municipalité cherche également à anticiper d'éventuels reproches après-guerre en gardant ainsi une trace de l'autoritarisme de l'occupant.

Les sources étant plus ou moins détaillées en fonction des communes, la comparaison n'est guère évidente et les différences peuvent être causées par des biais de source. D'autre part, l'échantillon est trop réduit pour que l'on puisse généraliser les résultats de notre étude. Cependant, toutes, et nous l'avons montré au cours du chapitre en variant les exemples, ont essayé, dans la mesure du possible, de privilégier les mesures de conciliation, inclinant ainsi à une certaine *loyauté* à l'égard de l'occupant, tout en réduisant la portée des coopérations engagées par différentes stratégies d'*esquive* et en s'indignant contre certains procédés employés Ainsi, parmi l'avalanche d'ordres auxquels ont été soumises les communes, si l'on s'intéresse à trois enjeux particuliers, on remarque que les réponses qui ont été faites

562 FRAD074 4 M 518, rapport destiné au Ministre de l'Intérieur.

563 FRAD002 Laon 1 D 58, registre des délibérations du conseil municipal, 30/06/15.

564 *Ibidem*, 02/08/15.

565 *Ibid.*, 29/02/16.

566 *Ibid.*, 24/04/16.

divergent en fonction des communes, sans que l'on puisse distinguer des municipalités qui prennent « le parti d'une résistance affirmée », celles qui « cherchent à éviter d'apparaître trop en rébellion aux ordres de l'occupant » et enfin celles qui choisissent « de se mettre totalement au service de l'occupant »[567]. La première mesure qui peut faire débat concerne la désignation d'habitants, qualifiés de « bouches inutiles », pour partir avec le premier train de rapatriement en mars 1915, dans un contexte où les volontaires étaient très rares. Le deuxième critère renvoie à la nature des relations nouées par les maires avec leurs interlocuteurs au sein de l'autorité allemande. Enfin, le troisième point de comparaison porte sur les attitudes face aux dissimulations de mobilisables et aux diverses formes de contestation de la légitimité de l'autorité allemande, question à fort enjeu national. Les réponses apportées par les maires varient alors en fonction des priorités qui sont propres à chacun.

Tableau 19: L'exemple de pratiques municipales diverses

	Désignation des « bouches inutiles » pour le rapatriement	Nature des relations avec les chefs locaux de l'autorité d'occupation	Positionnement à l'égard des soldats cachés et des formes de contestation de l'autorité allemande
Arrancy	Absence de données	Relations cordiales	Assimilés à des déserteurs. Refus de leur venir en aide.
Buironfosse	Absence de données	Assez distantes	Établit liste des hommes avec situation militaire.
Chauny	Absence de données	Absence de données	Municipalité aurait dissimulé leur existence à l'autorité.
Guise	Maire refuse de désigner 1000 bouches inutiles demandées par le commandant.	Relations correctes	Incite à livrer les armes. Invite population à ne pas lacérer affiches allemandes.
Laon	Aurait désigné les indigents pour partir.	Relations cordiales	Inciterait soldats à se rendre. Police municipale amenée à contrôler identité de chaque habitant.
Pontruet	Protestation et envoi d'une pétition.	Absence de données	Ordonne à population de rendre les armes.
Rozoy-sur-Serre	Désigne les personnes devant être rapatriées.	Relations correctes	Aurait incité un homme à se rendre.
Saint-Quentin	Participe à la désignation des rapatriés.	Relations cordiales	Refus de s'impliquer directement dans les ordres appelant les hommes à se rendre. Couvre certains soldats cachés.

La caractéristique commune de municipalités aussi différentes par leur couleur politique que celle radicale de Laon, celle modérée de Saint-Quentin et celle traditionaliste d'Arrancy, du moins à travers les justifications qui ont pu être amenées après-guerre, est la recherche d'arrangements avec l'occupant dans le seul but de protéger la population, forme

567 Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », art. cité.

d'« adaptation contrainte »[568] qu'improvisent les édiles afin d'exprimer leur réticence sans pour autant entrer en dissidence. En revanche, les motifs pour lesquels les maires font des démarches auprès de l'autorité allemande indiquent bien des priorités différentes que l'on peut schématiser de la façon suivante :

<u>Schéma 1:</u> Les différentes priorités des municipalités face à l'occupant

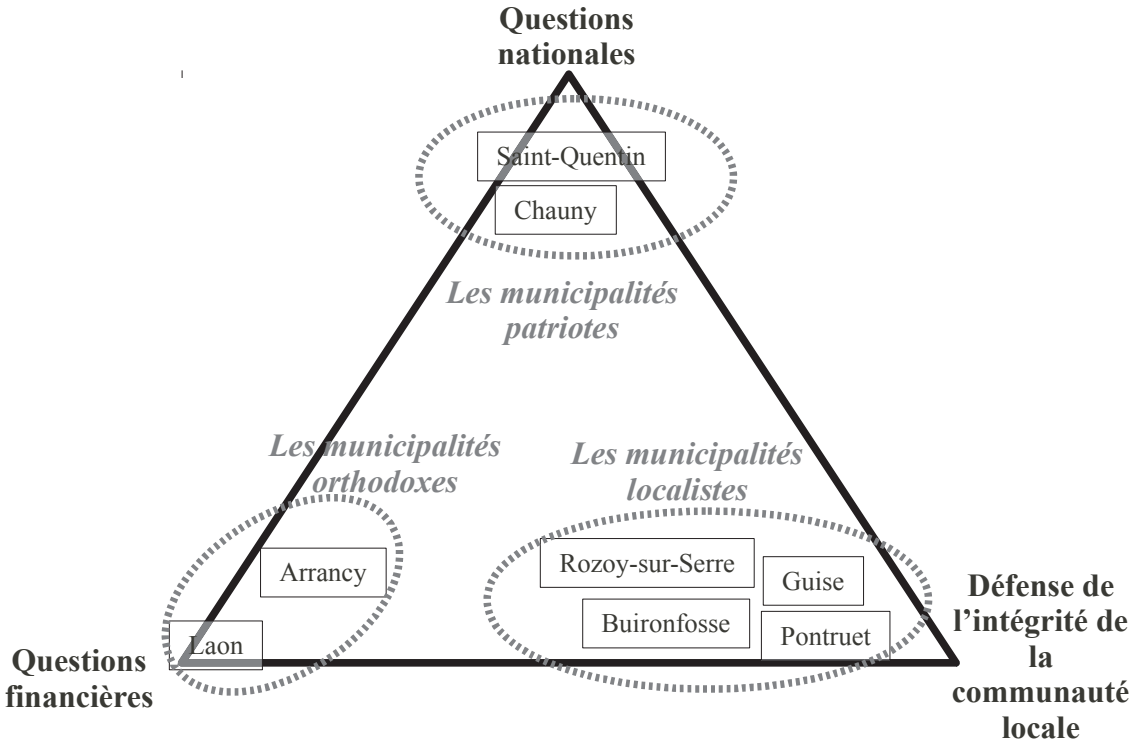

Au-delà de motivations personnelles qui restent souvent de l'ordre de l'intime et de l'inavoué et sont de ce fait difficilement accessibles à l'historien, nous pouvons distinguer des priorités, c'est-à-dire des principes considérés comme supérieurs, mis en avant dans les démarches auprès de l'occupant et qui engagent non pas seulement le maire, mais toute l'équipe municipale. Des huit municipalités dont nous avons gardé des traces suffisantes pour en étudier l'activité, trois priorités semblent émerger : les questions nationales, les questions financières et la défense de l'intégrité de la communauté locale. Ainsi, Saint-Quentin et Chauny peuvent être qualifiées de « municipalités patriotes » car les réclamations les plus véhémentes portent sur des sujets ayant à voir avec la défense de l'honneur national. Les maires des deux communes ont par exemple refusé de se prêter au jeu d'une enquête

568 Notion proposée par François MARCOT pour qualifier l'attitude d'entrepreneurs au cours de la Seconde Guerre mondiale, « Qu'est-ce qu'un patron résistant ? », *in* Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS et François MARCOT (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000, p. 280.

allemande sur les conditions de l'invasion, ne souhaitant pas que leurs propos soient récupérés par l'ennemi. Arthur Gibert sollicité par un député du *Reichstag* pour signer un texte certifiant que les relations avec l'armée allemande ont toujours été bonnes, lui signifie une fin de non-recevoir[569]. Eugène Descambres est, quant à lui, convoqué par des officiers de la I^e^ Armée pour témoigner de l'absence d'atrocités. D'après son témoignage, il aurait préféré rappeler l'exécution sommaire et le viol perpétrés par des soldats allemands sur le territoire de la commune lors de leur entrée en ville[570]. Le conseil municipal de Chauny refuse en outre de signer la lettre-type transmise par l'autorité allemande pour demander à la Suisse de prendre en charge le ravitaillement de la France occupée, craignant que cela soit utilisé pour contourner le blocus allié[571]. Par ailleurs, la municipalité de Saint-Quentin est très prudente sur toutes les questions ayant à voir avec les soldats cachés, refusant de prendre à son compte les appels lancés par l'autorité allemande aux mobilisables pour qu'ils se rendent. La ligne de conduite est définie collectivement avec les conseils juridiques de M. Labouret et ceux plus politiques du sous-préfet[572]. Sans doute la présence du sous-préfet en ville, qui ne renonce pas malgré son isolement à jouer un rôle de surveillance, partisan d'une certaine *intransigeance*, incite-t-elle la municipalité à être plus attentive aux questions nationales.

À Laon et Arrancy, la priorité est autre. Les démarches auprès de l'autorité allemande portent davantage sur les divers paiements, amendes et contributions imposés aux communes. Nous les avons qualifiées de « municipalités orthodoxes » dans le sens où elles s'avèrent très soucieuses de l'orthodoxie budgétaire, ne souhaitant pas que les dépenses considérables exigées par l'occupant grèvent les capacités financières de la commune. Nous avons donné quelques exemples au cours de ce chapitre des protestations du maire, apparenté radical, de Laon contre les paiements des salaires d'ouvriers, contre les amendes ou contestant les montants atteints par les contributions, contestations qui portent parfois leurs fruits. Il en est de même pour Arrancy dont le maire, de convictions traditionalistes, joue de ses bonnes relations avec les chefs d'États-majors pour obtenir une exemption de contributions[573].

Les réclamations des maires de communes de petite et moyenne taille que nous avons étudiées, ont en commun d'être motivées par le souci de préserver l'unité de la communauté villageoise, de ne pas la cliver en désignant des habitants pour le rapatriement, comme otages

569 Albert LABOURET, 20/01/15.

570 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 7.

571 *Ibidem,* p. 12.

572 Voir, 1.2. « Une nouvelle manière d'administrer les communes », p. 288.

573 Voir 3.1.2, « Défendre les intérêts de la communauté locale », p. 361.

ou pour être envoyés en colonnes. Les maires se placent moins dans une perspective d'enjeu national ou de préservation de l'avenir, qu'ils ne cherchent d'abord à préserver les solidarités locales. C'est également la raison pour laquelle ils sont amenés à protester contre certaines saisies jugées abusives ou à couvrir les manquements dans les réquisitions en lait et œufs. Ils préfèrent payer les amendes et protéger les intérêts des cultivateurs et des habitants en faisant en sorte que de telles denrées puissent encore circuler clandestinement. Parce que les enjeux locaux sont considérés comme plus importants que les questions financières ou celles d'honneur national, nous les avons qualifiées de « municipalités localistes ».

Un clivage campagne-ville se dessine de nouveau : les communes dont le personnel politique a une ampleur nationale, essentiellement les principales villes du département, mettent en avant des priorités qui ont à voir avec les questions de patriotisme et de préservation des capacités financières à venir. On peut y voir un effet de la professionnalisation des édiles municipaux, davantage sensibilisés aux questions techniques, comme les questions financières, ou politiques. En revanche, dans les communes rurales, le maire a des préoccupations de notable local, cherchant d'abord à maintenir l'unité de la communauté villageoise, en refusant de désigner tel de ses concitoyens pour un départ forcé ou des tâches ingrates.

Ces trois priorités rejoignent en fait le modèle des cités établi par Luc Boltanski et Laurent Thévenot[574]. Les « municipalités patriotes » ayant comme principe supérieur la défense des intérêts de la Nation, se retrouveraient dans la cité civique à l'intérieur de laquelle les intérêts particuliers sont soumis à la volonté générale. Les « municipalités orthodoxes » sont à rapprocher des cités industrielles fondées sur la règle du calcul du coût et de l'efficacité : la lutte pour préserver une certaine capacité financière a à voir avec un raisonnement prosaïque, voire utilitariste, selon lequel l'intérêt matériel prime sur les intérêts idéologiques. Enfin, les « municipalités localistes » correspondraient aux cités domestiques, sortes de sociétés organiques dans lesquelles les dépendances entre les individus seraient déterminantes. La défense de celui qui est proche passe alors avant la préservation d'un intérêt général. Ce détour par la réflexion sociologique confirme que les réactions des municipalités sont certes variées mais sont toutes en cohérence avec des priorités politiques plus ou moins assumées. Face à cette réalité, l'historien ne peut juger quelle grandeur est supérieure à telle autre, quelle priorité est plus légitime et, finalement, quelle municipalité serait plus *intransigeante* ou « résistante ».

574 Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *op. cit.*

Fixer le regard, à l'échelle de la municipalité, sur les interactions entre occupés et occupants permet de saisir la diversité des attitudes et la complexité des relations qu'entretiennent les maires avec les chefs de l'administration allemande d'occupation. Entre *loyauté*, *esquive* et *intransigeance*, les pratiques sont multiples et confirment que les maires ont devant eux de nombreux moyens de détourner ou d'alléger le « marteau » qui menace de s'abattre sur la communauté locale. Cela témoigne de marges de manœuvres réelles dont bénéficient les édiles, profitant des insuffisances dans les moyens de contrôle de l'armée allemande comme de la disparition de fait de la tutelle préfectorale. De nouveaux espaces d'action s'ouvrent à eux, leur offrant la possibilité d'expérimenter de nouvelles pratiques municipales.

CHAPITRE 4 : EXPÉRIMENTER DES FORMES D'INTERVENTIONNISME MUNICIPAL

Les pratiques municipales ne se limitent pas aux interrelations avec l'occupant. La carence de l'État ainsi que l'urgence sanitaire et sociale ouvrent de nouveaux champs de compétences à des édiles, parfois, très réticents à intervenir dans la vie économique et sociale.

Dans le cas de Douai, Robert Vandenbussche parle de « municipalisation du pouvoir » pour évoquer le mode d'administration qu'a dû concevoir le maire pour prendre en charge les missions que la fonction publique d'État ne peut plus assurer. Ses principales priorités sont désormais d'apporter un secours aux plus démunis et de ravitailler la population[1]. Une telle implication des municipalités dans les missions sociales n'est pas propre aux communes occupées. Même si la production historique sur l'administration municipale durant la Grande Guerre est encore très réduite[2], il semblerait que le processus soit similaire, avec un degré d'autonomie moindre, dans le reste de la France. À Angoulême, une commission de ravitaillement est chargée de l'approvisionnement de la ville, dont l'objectif est de fournir les rations de pain fixées par le gouvernement. Elle entreprend également de taxer le prix des denrées essentielles[3]. À Paris, la mainmise de l'armée et de l'État est plus importante. Cependant, Thierry Bonzon observe :

> *« Nombre de municipalités de banlieue, socialistes ou radicales, interviennent directement dans la distribution des denrées par le biais d'institutions telles que boucheries municipales ou magasins d'alimentation. Toutes expériences qui s'inscrivent dans la tradition du socialisme municipal et la réflexion sur la régie directe entamée avant guerre. »*[4]

De telles mesures ne sont pas générales et correspondent d'abord aux priorités politiques des

1 Robert VANDENBUSSCHE, art. cité.

2 L'essentiel des synthèses en France porte sur la vie quotidienne. Voir par exemple Gabriel PERREUX, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, 351 p. ; Yves POURCHER, *Les jours de guerre. La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918,* Paris, Plon, 1994, 543 p. Quelques monographies ont insisté sur les conditions économiques et sociales : Thierry BONZON, *Les assemblées locales parisiennes et leur politique sociale pendant la Grande Guerre (1912-1919)*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Louis ROBERT, Université Paris I, 2000 et Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT, *op. cit.*

3 Paul LÉVY, « Les Angoumoisins pendant la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°182, avril 1996, p. 139-148.

équipes en place ainsi qu'aux caractéristiques sociales des populations communales concernées. À Paris, les discussions au sein du conseil municipal montrent que le souci de préserver la liberté du commerce l'emporte. Les interventions se limitent à quelques mesures d'assistance comme la distribution de charbon et de pommes de terre aux plus démunis.

Dans la France non occupée, les maires ont la possibilité de jouer un rôle-clé dans le ravitaillement des ménages populaires. En revanche, les mesures générales d'assistance sont du ressort de l'État : c'est par exemple lui qui décide de verser les allocations aux familles de mobilisés puis aux réfugiés[5]. En Allemagne, Roger Chickering observe également un accroissement des responsabilités municipales dans le domaine du ravitaillement, processus paradoxal puisqu'il s'accompagne également d'une multiplication des décrets gouvernementaux limitant l'autonomie municipale. Au sein de la municipalité, c'est le bureau du ravitaillement qui prend de l'importance et qui connaît les mêmes débats qu'en France entre préconisations libérales et préconisations interventionnistes[6].

Dans l'Aisne occupée, comme à Douai, les municipalités, peu au fait des réflexions sur le nouveau municipalisme[7], ne sont pas préparées à prendre en charge les questions d'approvisionnement, de régulation des prix et de secours aux démunis. À Douai, c'est le contexte socio-économique qui conduit la municipalité à réorienter son action vers un plus grand interventionnisme. En effet, selon Robert Vandenbussche, la concentration du pouvoir entre les mains d'une petite élite de notables pousse la municipalité à mener, dans un premier temps, une politique clientéliste protégeant davantage les plus fortunés qu'elle ne porte secours aux plus démunis. Devant l'essor de la contestation et le risque d'explosion sociale, la municipalité redéfinit ses priorités à partir de 1917 en faveur des habitants les plus fragiles[8].

Une telle évolution se retrouve-t-elle dans le département de l'Aisne ? Les pratiques

4 Thierry BONZON, « La société, l'État et le pouvoir local : l'approvisionnement à Paris, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°183, juillet 1996, p. 18.

5 Loi du 05/08/14 accordant les allocations journalières et circulaire du ministre de l'Intérieur du 01/12/14 qui l'étend aux réfugiés. Philippe NIVET, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, n° 23-2, 2004, p. 248-249.

6 Roger CHICKERING, *The Great War and urban life in Germany, op. cit.*

7 Renaud PAYRE analyse leur essor sous le terme de « science communale ». Elles connaissent, dans un premier temps, un écho essentiellement dans la banlieue rouge parisienne, *À la recherche de la "science communale", Les "mondes" de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle*, thèse de doctorat, sous la direction d'Olivier IHL, Université Grenoble II, 2002, 779 p. Un résumé a été publié sous le titre « À la recherche de la « science communale » : socio-histoire d'une science de gouvernement municipal », *Annuaire des collectivités locales*, tome 24, 2004, p. 855-864.

8 Robert VANDENBUSSCHE, art. cité.

municipales sont-elles transformées par nécessité ou bien des différences s'observent-elles entre les municipalités à majorité progressiste et celles à majorité libérale ? Le poids des traditions clientélistes est-il un frein à ces changements ou bien, au contraire, les nouveaux outils dont dispose le maire, lui permettent-ils de distribuer plus largement ses faveurs ?

1. APPROVISIONNER

Alors que, jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'approvisionnement des villes constituait un enjeu important pour les maires, la fin des grandes crises frumentaires les amène à limiter leur action à la seule protection de la liberté du commerce, perçue comme la meilleure garantie d'un ravitaillement suffisant. Quelques rares cas de maires socialistes ont pu créer des boulangeries ou boucheries coopératives. En réalité, en cas de hausse des prix, le principal acte d'autorité des maires en faveur de la population consiste à appliquer un moratoire sur les taxes municipales[9].

Or, dès le début de la guerre, la multiplication des réquisitions, le contexte de blocus et les pénuries qui s'ensuivent produisent de nombreux dysfonctionnements sur le marché des denrées. Dans les premiers mois de guerre, les maires sont contraints de s'atteler à la tâche de ravitaillement, d'inventer de nouvelles pratiques, ne pouvant suspendre des taxes qui ne sont plus perçues.

1.1. SOUTENIR LES INITIATIVES PRIVÉES

Le libre jeu du marché auquel sont souvent attachés les édiles, n'est plus performant dans un contexte de pénurie pour approvisionner correctement les villes : au contraire, il favorise une forte hausse des prix, voire un développement du marché noir. Malgré cette réalité, beaucoup de municipalités mettent du temps à adapter leurs pratiques, à repenser le mode d'intervention municipal. Elles sont souvent mises devant le fait accompli par l'autorité d'occupation qui impose une centralisation municipale de la distribution de farine, première étape dans l'interventionnisme frumentaire. Pour autant, les maires ont à cœur de protéger les intérêts des commerçants, s'appuyant donc sur les initiatives privées pour ravitailler la population.

9 Nicolas BOURGUINAT, art. cité.

1.1.1. LE RAVITAILLEMENT EN PAIN : ENTRE ACTION PUBLIQUE ET INTÉRÊTS PRIVÉS

L'action publique s'impose d'elle-même à partir du moment où la farine vient à manquer. À Saint-Quentin, dès le déclenchement de la guerre, une commission est créée pour assurer l'approvisionnement de la ville en farine : des conseillers municipaux l'achètent auprès des moulins des environs, avant de la revendre aux boulangers. La municipalité devient en quelques jours un acteur économique local de premier plan, qui acquiert le monopole de l'approvisionnement des boulangeries. Après l'invasion, le maire obtient de l'autorité allemande les garanties nécessaires pour que les membres de la commission puissent continuer leur travail[10]. En novembre 1914, la Ville diversifie ses achats en se fournissant également auprès de l'occupant, elle impose en outre aux boulangers des prix *maxima*[11].

La Ville de Chauny opte pour les mêmes méthodes et fait venir les farines du moulin d'Appilly, à moins de 10 kilomètres de là, jusqu'en janvier 1915, date à laquelle l'autorité allemande réquisitionne tous les stocks, impose le rationnement et assure le monopole de la distribution de farine[12]. À Laon, l'autorité allemande exige en décembre 1914 que la commune intervienne pour assurer l'approvisionnement en blé en organisant des convois à partir des moulins des zones de commandement voisines. Mais Georges Ermant décline la proposition estimant que la Ville n'a pas les moyens d'opérer de tels convois : il préfère s'en remettre aux démarches individuelles des boulangers[13]. Quelques jours plus tard, la *Kommandantur* rationne et fournit une farine, ici aussi, mêlée à la fécule de pommes de terre, peu appréciée de la population[14].

Finalement, avec le rationnement, c'est l'autorité allemande qui généralise une centralisation de l'approvisionnement en farine : celle-ci est livrée à la municipalité, à charge pour elle d'organiser sa distribution, sa transformation et le ravitaillement de la population en pain.

À la campagne, les boulangers sont mieux ravitaillés du fait de la proximité des cultivateurs : les maires n'ont pas besoin de créer des commissions spécifiques. Un élu peut alors se charger

10 FRAD074 4 M 519, P.V. n°3507, déposition du secrétaire général de la mairie, 09/01/18 et A.M.S.Q. 4 H 59, rapport devant le conseil municipal du 21/05/18.

11 Albert LABOURET, 18/11/14.

12 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 10-11.

13 FRAD002 Laon 4 H 208, courrier du maire au commandant, 16/12/14.

14 *Ibidem*, note du commandant au maire, 31/12/14 ; Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 69 et 71 et Marcel MACON, 05 et 10/01/15, Charles CAILLE, 11/01/15.

d'aller chercher la farine au moulin le plus proche pour le compte des boulangers[15]. À La Selve, en revanche, le ravitaillement en farine ne semble pas concerner directement la municipalité : quand le boulanger ne peut plus travailler par manque de matières premières, ce sont les habitants qui se déplacent pour acheter leur pain à Sissonne, à 8 kilomètres de là[16], pendant quelques jours, le temps que le boulanger trouve un moulin prêt à lui vendre de la farine[17]. À l'inverse, si un minotier est présent dans la commune, la tâche est simplifiée[18]. Mais l'instauration du rationnement conduit également les petites communes à s'occuper de ravitaillement. Ainsi, à Étreux, Albert Denisse apprend en février 1915 que le rationnement étant imminent, le commandant demande à ce que le pain soit fait en régie[19].

La distribution de la farine et du pain s'organise progressivement au cours du premier semestre 1915. Le rationnement instauré par l'occupant conduit les communes à établir des cartes spécifiques pour éviter les fraudes[20]. Les interventions communales se systématisent et s'homogénéisent avec l'établissement du ravitaillement par la C.R.B., à partir de mai 1915. Ainsi, les rapports produits par l'organisation philanthropique indiquent que la solution généralement retenue par les municipalités consiste à répartir les habitants entre les différentes boulangeries, le pain étant alors remis contre la présentation d'une carte de rationnement portant le nombre de parts à distribuer[21]. Quant à la farine reçue, elle est entreposée, sous le contrôle des comités locaux de ravitaillement qui distribuent ensuite la quantité nécessaire à chaque boulanger, en fonction du nombre de bénéficiaires recensés[22]. Dans ce cadre-là, le comité exécutif du Comité d'alimentation du nord de la France préconise de créer, à l'échelle locale, des espaces de concurrence malgré une telle organisation monopolistique :

15 Cela se passe ainsi à Saint-Gobain, Eugène GOUALAIN, carnet 1, p. 43 et à Montcornet, E. LANDOUZY, *op. cit.,* p. 69

16 Louis-Alphonse MARCQ, 11, 18, 20, 22 et 26/11/14.

17 C'est ce que fait le boulanger de La Selve en décembre 1914, Louis-Alphonse MARCQ, 04/12/14.

18 C'est par exemple le cas à Rozoy-sur-Serre ou Crécy-sur-Serre.

19 Albert DENISSE, 20/02/15.

20 C'est par exemple le cas à Laon dès le 1er janvier 1915, FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du Comité régional de ravitaillement de Laon, 15/06/15 ; à Saint-Gobain le 13 février, Eugène GOUALAIN, carnet 1, p. 43 ; ou le 22 mars à Saint-Quentin, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,*p. 123.

21 *Report on the relief work in the north of France from April 1, 1915 to December 31*, *1916*, London, Commission for Relief in Belgium, 1917, p. xli.

22 *Fourth Annual Report, November 1st 1917 to October 31st* 1918, London, Commission for Relief in Belgium, 1919, p. lvi.

> *« S'il existe dans la commune plusieurs boulangers, il est recommandable que pour la distribution, tout le pain soit amené à un point central, ou il sera gardé dans des divisions séparées pour chaque boulanger, et où les habitants pourront choisir leur pain. De cette façon, les mauvais boulangers trouveront que leur pain n'est pas désiré, alors que les meilleurs boulangers auront beaucoup de pain et feront de l'argent tandis que la population reçoit le meilleur pain. »*[23]

Effectivement, les boulangers sont désormais salariés par les comités locaux, sous le contrôle des municipalités. La consigne est alors de les payer 7 à 8 francs pour la cuisson d'un sac de 100 kg. Ils auraient donc tout intérêt à fournir du pain pour un maximum d'habitants. Toutefois une telle organisation logistique apparaît irréalisable pour les communes de petite et moyenne taille de l'Aisne.

À Laon, avec la mise en place de la C.R.B. le service du pain devient un « service municipal » : la farine est stockée dans un magasin municipal, elle est ensuite distribuée aux boulangers en fonction du nombre de rations qu'ils ont à réaliser[24]. La Ville contrôle ensuite leur travail. Les consignes du comité de district exigent par exemple que les quantités de farine fournies soient pesées avant la livraison, que le poids des pains vendus soit vérifié afin de s'assurer que les boulangers respectent bien les consignes sur le blutage et ne dissimulent pas de la farine. Les dysfonctionnements et les infractions semblent pourtant se multiplier, si bien qu'en avril 1916, le maire décide de créer une commission de contrôle local de la distribution du ravitaillement. Les principaux rapports que produit la commission, concernent le service du pain : elle observe que les mélanges de farine ne sont pas toujours correctement effectués, d'où une qualité et des rendements qui laissent à désirer, sans compter qu'un certain nombre de boulangers parviennent à garder en réserve de la farine américaine (farine de froment) pour faire en fraude de la pâtisserie ou du pain blanc[25]. La dissimulation semble possible au moment du mélange entre les farines allemandes, faites de seigle et de fécule de pommes de terre et les farines blanches de la C.R.B. Plusieurs boulangers mettent ainsi de côté de quoi faire des pâtisseries qu'ils peuvent vendre fort cher. Lors d'une visite de contrôle effectuée en janvier 1917, les membres de la commission constatent que seules 7 boulangeries sur 12 effectuent le mélange à la livraison selon les consignes de la C.R.B., les 5 autres ont

23 FRAD002 Laon 4 H 178, instructions transmises aux comités régionaux du district de Vervins-Fourmies, mai 1915.

24 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du Comité régional de ravitaillement de Laon, 15/06/15.

25 FRAD002 Laon 4 H 180, rapports et procès-verbaux du Comité local.

donc la possibilité de dissimuler de la farine blanche[26]. De 1917 à 1918, 42 rapports sont rédigés sur l'activité de 10 boulangers différents de la ville. Ils portent essentiellement sur la mauvaise qualité du pain et le fait que le mélange ne soit pas effectué à la livraison. Les deux remarques sont en fait liées : en gardant en réserve de la farine blanche, les boulangers doivent panifier avec une proportion plus importante de farine grise, d'où un pain plus noir, plus gluant et moins digeste.

On le voit, ce système de ravitaillement en pain, fondé sur un monopole dans la fourniture de blé avec le recours, pour la transformation, à des artisans qui conservent leurs fonds de commerce fonctionne assez mal. La principale raison est que son organisation, assez complexe, repose à la fois sur l'intervention municipale et la préservation des intérêts privés, la municipalité ne voulant pas trancher entre les deux modèles. Et, contrairement aux consignes initiales du Comité d'alimentation du nord de la France, il n'est guère possible de laisser la liberté aux usagers de faire jouer la concurrence en cas d'insatisfaction : le rationnement nécessite de savoir à l'avance quelle quantité de farine doit être distribuée dans chaque boulangerie. Aussi, au moment de la confection des cartes de rationnement, les habitants ont-ils dû indiquer le nom d'une boulangerie mais ils n'ont plus guère la possibilité de changer de boutique au cours de la guerre. Seule exception, en avril 1918, le maire autorise les clients d'une boulangerie à s'inscrire auprès d'un autre commerçant pour sanctionner le trafic opéré par l'artisan[27].

Face à cette situation, la municipalité tend à renforcer les contrôles, avec la création d'une commission dédiée à cette tâche[28]. Il n'est en revanche pas envisagé de pousser plus loin l'interventionnisme par la création de boulangeries municipales.

À Saint-Quentin, après que le rationnement fut institué, la Ville constate de grandes défaillances dans la livraison de pain. Certains boulangers sont très généreux avec leurs premiers clients, les autres devant se contenter de la portion congrue quand d'autres rognent sur toutes les rations, dissimulant sans doute des ventes clandestines de pain ou de pâtisserie. Les rations effectivement distribuées peuvent alors varier du simple au double, de 135 à 250 grammes[29]. L'assignation à une boulangerie, avec la création d'une carte de ravitaillement pour chaque famille, est perçue comme le meilleur moyen de lutter contre ces dérives en ne

26 FRAD002 Laon 4 H 208, rapport du 15/01/17,.

27 Voir p. 500.

28 *Ibidem*, note du maire du 17/09/18.

29 Albert LABOURET, 07/03/15.

donnant aux boulangeries que la quantité de farine nécessaire. Un avis du maire daté du 14 avril 1915 signale ainsi :

> *« Chaque famille aura alors à choisir définitivement la boulangerie où elle entend se fournir à l'avenir et à s'y faire inscrire. Les inscriptions seront reçues dans toutes les boulangeries le Samedi 20 Mars, à partir de 9 heures du matin. »*[30]

La municipalité informe en outre que toute double déclaration sera sévèrement sanctionnée. Avec la mise en place de la C.R.B., les contrôles se renforcent : les distributions ainsi que les entrées et sorties de farine sont surveillées par un délégué. À en croire le secrétaire général de la mairie, les fraudes furent minimes : « deux ou trois fois seulement on eut à sévir »[31]. Pourtant, la lecture des procès-verbaux de la Commission de ravitaillement révèle que les difficultés sont de même niveau qu'à Laon : la commission doit traiter à chaque séance, tous les dix jours, de nouvelles plaintes contre les boulangers. Afin de remettre de l'ordre, elle tend à sanctionner durement les fautifs par des amendes ou des fermetures de la boutique. Cependant, une telle sévérité fait des remous et le maire ou son conseiller, M. Labouret, interviennent régulièrement pour protéger des commerçants qui leur sont proches, court-circuitant ainsi les décisions prises par la commission[32]. Les procès-verbaux des conseils municipaux publiés par Élie Fleury traduisent également un soupçon de trafic généralisé à l'encontre des boulangers :

> *« De la discussion, en effet, il semble ressortir que le Conseil municipal est, en général, persuadé que les boulangers – plusieurs, sinon tous – blutent la farine et fabriquent ainsi deux qualités de pain dont le plus blanc va… quelquefois aux Allemands. En tout cas, il apparaît que les clients qui savent s'y prendre obtiennent assez facilement des rations supplémentaires et de la farine, choses défendues. »*[33]

Déjà en août 1915, le responsable du ravitaillement avait relevé que plusieurs boulangers tamisaient la farine pour en retirer la plus fine avec laquelle ils confectionnaient des pâtisseries[34]. La lutte contre la fraude est ensuite améliorée avec la décision d'opérer un roulement des délégués dans les boulangeries afin d'éviter un « relâchement »[35].

30 Avis du maire du 14/03/15, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,*p. 123.

31 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité.

32 A.M.S.Q. 4 H 67, procès-verbaux de la Commission du ravitaillement.

33 Séance du 07/02/16, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 436-437.

34 Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 192.

35 A.M.S.Q. 4 H 67, procès-verbal de la séance du 22/01/16.

Les consignes du Comité d'alimentation du nord de la France sont les mêmes à la ville et à la campagne : les distributions devraient se dérouler sur le même mode. Ainsi, à Saint-Gobain, les habitants ont la possibilité de choisir leur boulangerie et le système de cartes de rationnement et de contrôle, détaillé par Eugène Goualain, ressemble à celui mis en place à Laon ou Saint-Quentin[36].

À Rozoy-sur-Serre, les habitants ont le choix de s'inscrire auprès d'un des deux boulangers de la commune ou de prendre directement auprès du comité de ravitaillement la farine pour faire son pain soi-même. Cette liberté est offerte aux habitants jusqu'en août 1916 : le maire, Achille Hécart, apprend alors que la distribution directe de farine n'est possible que dans les communes où il n'existe pas de boulangerie[37]. Les boulangers semblent avoir une plus grande marge de manœuvre qu'en ville : la farine est par exemple conservée dans leur boutique, entraînant parfois des problèmes d'humidité et de moisissure de la farine[38]. Pour améliorer la qualité de ses pains, une boulangère prétend ne pas vouloir prendre la farine allemande et augmente arbitrairement le prix du pain[39]. Dès lors, elle est régulièrement à court de farine, d'autant plus que des pains de 2 kg sont trouvés, cachés dans sa boutique, trahissant des ventes clandestines[40]. Par conséquent, les pains confectionnés avec le reste des farines, mal mélangées, sont indigestes et concentrent les critiques de la population. Excédé par ces dysfonctionnements, Achille Hécart menace de municipaliser la boulangerie et d'en confier la charge à un boulanger réfugié dans la commune. La menace semble porter ses fruits : le pain étant désormais cuit en respectant les consignes du Comité d'alimentation du nord de la France, elle n'est pas exécutée[41]. Cependant, la qualité se dégraderait de nouveau en 1917, lorsque l'autorité allemande exige qu'un boulanger fournisse l'armée allemande. La situation de monopole dont bénéficie le second boulanger, serait responsable de négligences dans le travail, relevées par Louis Paillot[42].

Les contournements des instructions sur le ravitaillement, et donc les défaillances du contrôle municipal, semblent généralisés. À La Selve aussi, lorsqu'un peu de farine blanche a pu être conservé, le boulanger en profite pour réaliser des pains différents suivant la clientèle :

36 Eugène GOUALAIN, carnet 2, p. 12-13.

37 Achille HÉCART, 10/08/16.

38 *Ibidem*, 03/01/17.

39 *Ibid.*, 01/02/16.

40 *Ibid.*, 21/10/16.

41 *Ibid.*, 13/09/16.

42 Louis PAILLOT, 14/07 et 28/08/17.

> *« La dernière distribution de farine du 10 était toute de ravitaillement au lieu de mélanger avec la farine allemande qui reste. On fait 2 sortes de pain qu'on distribue suivant les têtes. »*[43]

La vigilance semble d'autant moins importante dans les communes rurales que les effectifs municipaux sont réduits et ont déjà fort à faire avec les réquisitions allemandes. En outre, la farine y circule clandestinement de manière plus aisée qu'en ville : les crispations autour de la confection du pain sont alors moins fortes[44].

1.1.2. LE MAINTIEN DES COMMERCES D'ALIMENTATION

Malgré les pénuries et les contraintes sur le déplacement, dans les villes et les bourgs se maintiennent des activités de ravitaillement privé, bénéficiant de la bienveillance à la fois du commandant et de la municipalité. À Crécy-sur-Serre, le maire, M. Bondon, favoriserait par exemple l'entreprise d'un de ses conseillers municipaux, M. Cyprien, épicier, pour assurer l'approvisionnement de la commune, ce qui nourrit toutes les suspicions :

> *« L'on prétend ici que c'est Monsieur Bondon qui est cause que nous n'avons rien. On va jusqu'à dire qu'il profite du commerce que fait Monsieur Cyprien en revendant fort cher les marchandises qu'il rapporte de Sains. »*[45]

En accordant des laissez-passer à son conseiller, le maire obtient que des denrées essentielles parviennent dans la commune, à un moment où les distributions de la C.R.B. sont encore limitées au pain. Or, l'épicier est accusé de gonfler les prix pour s'octroyer de confortables bénéfices :

> *« Il est vrai qu'il abuse. Beurre qu'il achète 12 sous la livre et revend 1F75. »*[46]

À Étreux également, l'épicier demande le soutien des maires de la zone de commandement pour défendre le ravitaillement privé : tous les maires signent sa pétition sauf le maire de sa

---

43 Louis-Alphonse MARCQ, 17/05/17.

44 De tels faits sont évoqués dans les récits rédigés après-guerre dans le cadre du projet de livre d'or à Gouy, Montbrehain, Neuville Saint-Amand et Villeret, S.A.S.Q.

45 Suzanne BECK, 12/05/15.

46 *Ibidem*, 21/05/15.

commune[47]. En effet, l'épicier est accusé de vendre les denrées à un prix beaucoup trop élevé[48]. Alors que l'activité de sa brasserie devient de plus en plus irrégulière, Albert Denisse décide de le concurrencer en s'approvisionnant au Cateau-Cambrésis et à Maubeuge[49]. L'activité, même si elle dépend beaucoup du bon-vouloir de l'autorité allemande quant à la délivrance des laissez-passer, semble florissante : les populations environnantes se presseraient dans son magasin offrant des produits moins chers qu'ailleurs[50]. Pourtant, Albert Denisse n'est guère soutenu par le maire qui multiplierait les rumeurs à propos de son enrichissement ainsi que les tentatives pour faire interdire le ravitaillement privé. Il est en effet accusé de drainer tout le numéraire, mettant dans l'embarras la municipalité, incapable alors de s'acquitter des contributions[51]. Au Nouvion, Samuel Lemaire témoigne également du maintien de l'activité des marchands s'approvisionnant auprès de grossistes installés dans le Nord et le Pas-de-Calais :

> *« Etrange commerce à l'heure actuelle ! Le commerce se fait en grand par l'intermédiaire des Allemands qui fournissent par wagons entiers à de gros commerçants de circonstance à Avesnes, au Cateau, et c'est dans ces centres que nos commerçants locaux vont s'approvisionner. Mais il faut acheter en argent français ou allemand, où si l'on n'en a plus le prix est majoré de 10 à 12 %. »*[52]

Albert Denisse fait donc partie de ses habitants qui s'improvisent marchands et passent commande auprès des grossistes. Comme lui, durant la première moitié de l'occupation, de nombreux artisans et commerçants, contraints d'arrêter leur activité par manque de clients ou de matières premières, se reconvertissent dans le ravitaillement privé. Marc Ferrand évoque, dès janvier 1915, cette évolution du commerce local à Saint-Quentin :

> *« Chose amusante, les commerçants ont perdu leur spécialité. Il suffit qu'une chose soit annoncée sur l'enseigne d'un magasin pour qu'elle ne s'y trouve pas. Il y a du tabac chez les fruitiers, du thé chez les bijoutiers, des biscuits chez le fleuriste. »*[53]

Au cours de l'année 1916, à cause des pénuries, chaque commandant cherche à conserver

47 Albert DENISSE, 04/11/15.

48 *Ibidem*, 10/09/15.

49 *Ibid.*, 29/01, 16/09 et 29/10/15.

50 *Ibid.*, 11-13/09/16.

51 *Ibid.*, 14/09/15, 10/10/15, 16/10/15, 20/11/15, 28/02/16.

52 Samuel LEMAIRE, 27/11/15.

53 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 105.

jalousement les denrées produites sur son territoire et interdit le commerce au-delà des limites de la zone. En avril 1916, le ravitaillement privé à partir des campagnes environnantes est ainsi interdit à Saint-Quentin[54].

Mais une telle survivance du commerce privé jusqu'en 1916 est possible en ville uniquement parce qu'il est porté à bout de bras par les municipalités. À Saint-Quentin, dès le lendemain de l'invasion, les conseillers municipaux délégués au ravitaillement organisent des convois de denrées pour alimenter les hôpitaux et la population. Les commerçants en achètent une partie pour la revendre[55]. En janvier 1915, lorsque la décision est prise d'ouvrir un magasin communal dans les Halles de la ville[56], M. Driancourt, responsable du ravitaillement, assure que les commerçants continueront d'être soutenus :

> *« Ceux de nos commerçants qui voudront profiter de nos ressources pour vendre eux-mêmes à leur clientèle, devront le faire aux mêmes conditions que nous et pourront alors s'approvisionner sur nos disponibilités et ne les paieront qu'au prix coûtant. Mais, afin d'éviter les abus passés, nous exigerons de chacun d'eux un engagement écrit nous garantissant que les prix de vente au public pratiqués par nous aux Halles seront également appliqués par eux-mêmes, faute de quoi ils se verraient refuser de nouvelles fournitures et pourraient en outre être actionnés en dommages et intérêts par la Ville, sans préjudices de peines de police ordinaires. »*[57]

Ainsi, c'est la Ville qui assure l'approvisionnement – du moins, une partie de l'approvisionnement – des commerçants, leur garantissant un prix de faveur, le prix coûtant, inférieur au prix public puisqu'à ce dernier sont ajoutés les frais d'exploitation pour la Ville. Le conseiller municipal est cependant conscient qu'un tel système entre intervention publique et préservation des intérêts privés est bancal. Par manque de contrôle, il repose effectivement sur un contrat moral entre la mairie et les épiciers. Les multiples mises en garde à l'encontre des commerçants qui ne joueraient pas le jeu et feraient monter les prix, révèlent en creux les dysfonctionnements d'une telle organisation. Dans le bilan qu'il dresse de l'activité municipale en 1918, le secrétaire général de mairie en fait d'ailleurs l'aveu :

---

54 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 71.

55 Albert LABOURET, 27/10/14.

56 Voir 1.2.2. « Une municipalisation du ravitaillement », p. 447.

57 Rapport de M. Driancourt au conseil municipal du 22/01/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 70.

> *« A maintes reprises l'expérience* [de vente aux commerçants] *fut tentée, il y eut certes des commerçants honnêtes, mais il en eut un trop grand nombre qui éludèrent les engagements pris et détournèrent les marchandises qui leur étaient ainsi confiées en vue d'une répartition équitable, pour les revendre en fraude ou à des amis et à des prix supérieurs. »*[58]

M. Driancourt, lorsqu'il reçoit des habitants mécontents en juin 1915, revient sur les abus constatés à propos de la vente de sucre :

> *« Or, ceux-ci* [les commerçants]*, gardent 60 p. 100 de la quantité que nous leur donnons pour ne pas la vendre au tarif, attendre la hausse, faire des confitures ou des sirops et fournir à des clients qui ne regardent pas au prix. »*[59]

La municipalité est en fait démunie vis-à-vis de telles fraudes, n'ayant pas les moyens de contrôler les stocks, les entrées et sorties et les prix pratiqués par chaque commerçant. Cette insistance à vouloir faire participer les commerçants au ravitaillement témoigne du profond attachement des élus à la défense des intérêts privés[60]. Il peut s'expliquer par la proximité sociale et professionnelle entre l'équipe municipale et la bourgeoisie commerçante : la commission municipale compte ainsi, sur 5 membres, un représentant de commerce, un négociant, un brasseur et un distillateur. Quant aux missions de ravitaillement, elle est attribuée plus particulièrement aux deux derniers, respectivement, Gustave Allard et Georges-Félix Driancourt.

À Ribemont, la préservation du commerce serait poussée, selon le récit d'un rapatrié, encore plus loin puisque ce sont les commerçants de la commune qui fournissent le ravitaillement provenant de la C.R.B. :

> *« La distribution des denrées ne se fait pas à la Mairie, mais chez les commerçants : un boucher pour le lard et le saindoux, chez plusieurs boulangers pour le pain, le riz, chez l'épicier pour les haricots, le café, le savon, le sucre. En rémunération de leur peine, ces commerçants touchent un tant pour cent sur la valeur des marchandises, ce qui fait que les denrées étaient plus chères à*

58 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 29.

59 Discussion retranscrite en annexe du procès-verbal du conseil municipal du 14/06/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 195.

60 Roger CHICKERING constate une même réticence du Conseil municipal de Fribourg à intervenir pour contrecarrer les mécanismes alimentant le marché noir, *The Great War and Urban Life, op. cit.,* p. 234.

Ribemont que par exemple à Berthenicourt, où le Maire en assurait lui-même la distribution, quelquefois même aux dépens de sa bourse. »[61]

Ce cas, s'il est avéré, reste exceptionnel et en contradiction avec les consignes de prix fixes imposées par le Comité d'alimentation du nord de la France. Cependant, à Saint-Quentin, le maire souhaite également que les ventes de denrées se fassent dans les boulangeries, demandant pour ce faire une dérogation auprès du comité, l'objectif étant de « conserver à la population le plus possible ses habitudes »[62]. À rebours de ces pratiques, le comité préconise que les ventes aient lieu dans des magasins dédiés, sous le contrôle de délégués. C'est sûrement la raison pour laquelle la municipalité n'obtient pas gain de cause : dix magasins communaux sont finalement ouverts en août 1915 pour distribuer le ravitaillement de la C.R.B[63]. À Laon, la vente se fait également dans deux magasins différents[64]. À Chauny, un entrepreneur local met à la disposition de la mairie ses locaux et son personnel pour assurer la distribution sous le contrôle de délégués[65].

Ailleurs, les municipalités se refusent à toute intervention dans un sens ou dans un autre dans le domaine commercial. Laon, par exemple, profite de ses faubourgs maraîchers où la population du Plateau vient chercher directement auprès des producteurs des légumes, au prix exigé par les vendeurs. Afin de lutter contre la hausse des prix et rendre ces denrées davantage disponibles, ce n'est pas la municipalité mais le commandant qui interdit, en juin 1917, de telles ventes directes, fixe les prix des légumes et organise comme lieu de vente unique le marché de la ville, le mercredi et le samedi. Les premiers jours de marché sont un échec : les vendeurs n'étant qu'au nombre de trois pour une clientèle des plus nombreuses. Progressivement, les choses s'améliorent et Jean Marquiset note que le marché du 30 juin s'est déroulé sans incident, les légumes étant distribués proportionnellement au nombre d'acheteurs[66]. Et c'est encore le commandant qui définit des règles de fonctionnement plus équitables pour la population :

---

61 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 691, 07/02/17.

62 Séance du conseil municipal du 09/05/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 151.

63 Affiche du comité de ravitaillement, 11/08/15, reproduite dans Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, p. 191.

64 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du Comité régional de ravitaillement de Laon, 30/09/15.

65 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 13.

66 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 217-219 ; Marcel MACON, 21, 29 et 30/06/17. L'organisation des marchés relève également du commandant à Guise, Alfred MIGRENNE, 22/04/16.

> *« Le marché commencera à 7 heures du matin (heure allemande). Chacun devra se munir de la carte de pain. Sans la carte de pain, l'entrée du marché ne sera pas permise. Les personnes qui par suite de l'affluence de monde n'auront pas pu acheter, recevront un billet de contrôle qui leur permettra d'être servies les premières lors du marché suivant. »*[67]

En réalité, l'autorité allemande est intéressée par le fait que les ventes soient désormais publiques : les soldats peuvent plus facilement s'y rendre pour trouver un ravitaillement supplémentaire que chez des maraîchers qu'ils ne connaissent pas et qui leur appliquent souvent un tarif excessif. C'est d'ailleurs elle, et rarement les municipalités, qui fixe un peu partout le prix de vente des légumes[68], prix qui seraient très rarement respectés. À la différence de ceux de Saint-Quentin, les procès-verbaux des conseils municipaux de Laon ne se font pas l'écho de débats ou d'actions spécifiques dans le domaine du ravitaillement : la municipalité laisse l'occupant et la C.R.B. agir.

Les communes semblent donc très réticentes à intervenir dans le domaine économique, même pour faciliter l'accès le plus large et le plus équitable aux denrées. Si beaucoup sont passives et laissent l'autorité allemande s'occuper de l'organisation de marchés ou de la fixation des prix de vente des légumes, quelques-unes œuvrent pour soutenir le commerce local en lui assurant l'approvisionnement, renchérissant du même coup ce ravitaillement complémentaire et alimentant le marché noir.

Cet attachement au libéralisme économique, cette méfiance à l'égard de l'intervention publique pour distribuer plus équitablement les denrées évoquent les caractéristiques de la municipalité de Fribourg soulignées par Roger Chickering. La Ville se lance à reculons dans un certain interventionnisme économique pour lutter contre les pénuries : l'idée prévaut alors que le commerce privé constitue l'approvisionnement « naturel » des consommateurs. Elle hésite, par exemple, longtemps avant d'imposer le rationnement, nourrissant de ce fait les critiques d'incompétence. Comme à Saint-Quentin, la municipalité approvisionne le marché grâce aux commandes passées auprès des agriculteurs locaux et des agences publiques mais les principaux acheteurs sont des intermédiaires qui revendent ensuite les denrées fort chères. Les commerçants de la ville, comme les fermiers venant aux marchés, ont d'ailleurs tendance

67 FRAD002 Laon 4 H 254, avis du commandant du 28/06/17.

68 En juillet 1915 à Saint-Quentin, avis du commandant du 11/07/15, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 173 ; en avril 1916 à Guise d'après Alfred MIGRENNE, 22/04/16 ; en mai 1916 à Laon d'après Marcel MACON, 28/05/16.

à réserver leurs marchandises à une clientèle privilégiée. Dès lors, le marché noir, encouragé par les initiatives de la municipalité, siphonne une grande quantité des denrées au détriment du plus grand nombre, court-circuitant les actions publiques engagées[69].

1.2. UNE MUNICIPALISATION PLUS POUSSÉE DU RAVITAILLEMENT

L'opposition n'est pas forcément entre municipalités libérales et municipalités interventionnistes. Les pratiques initiées pendant la guerre ne sont pas le simple décalque d'un corpus théorique et idéologique bien défini. Elles ont davantage à voir avec les contraintes découlant du contexte. Et une même municipalité, comme celle de Saint-Quentin, cherche dans un premier temps à défendre à tout prix le commerce de proximité puis, prenant conscience de l'échec des premières mesures, se décide à intervenir plus directement dans les circuits de distribution. Si opposition il y a, c'est entre deux registres différents de pratiques et non entre deux types de municipalités.

1.2.1. INTERVENIR POUR RÉGULER LE MARCHÉ

À Saint-Quentin, la priorité affichée du maire est de garantir un ravitaillement correct à sa population :

> *« "J'ai avant tout le devoir de conserver l'existence de mes concitoyens, répétait souvent M. GIBERT, en dehors de ce qui est défendu à un homme d'honneur, il n'est pas de sacrifice que je ne consente pour assurer leur alimentation". »*[70]

Aussi, malgré l'attachement de la municipalité au libéralisme, les pénuries à répétition, l'inflation du prix des denrées et les abus des commerçants vont pousser la Ville à intervenir plus largement en consacrant des sommes importantes dans l'organisation du ravitaillement. Le premier pas est fait quand deux conseillers municipaux, MM. Allard et Driancourt, s'engagent à approvisionner la ville en denrées diverses, achetées dans les campagnes environnantes ou auprès de l'armée allemande[71]. Parmi ces denrées, ils livrent, par exemple, des bêtes aux bouchers mais constatent assez vite que ces derniers en profitent pour faire monter les prix. De nouvelles mesures sont alors envisagées conduisant la municipalité à

69 Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany*, *op. cit.,* p. 160-165 et 208-249.

70 Propos retranscrit par Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 27.

71 Albert LABOURET, 27/10/14.

intervenir plus directement dans le jeu économique, comme créer une boucherie municipale ou vendre de la viande à perte[72]. Ces projets ne débouchent pas sur des réalisations concrètes et restent au stade de menaces à l'encontre des commerçants de la ville.

Ne pouvant guère compter sur la collaboration des bouchers de la ville, la municipalité franchit un degré supplémentaire dans l'interventionnisme : la municipalité se propose de les approvisionner à la condition expresse qu'ils respectent des prix *maxima* fixés par elle. Les commerçants refusent et préfèrent fermer temporairement leur boutique plutôt que d'acheter des bêtes à la Ville. Cela incite cette dernière, en novembre 1914, à faire abattre elle-même et à vendre à prix coûtant : « succès fou. On s'arrachait la viande » selon Albert Labouret[73]. L'initiative ne visait pas tant à établir une boucherie municipale qu'à forcer la main des bouchers, en vain. D'où l'idée d'élargir la concurrence : la Ville fait venir sur le marché des bouchers de l'extérieur qui acceptent la viande et les conditions fixées par la Ville. Devant la protestation des commerçants saint-quentinois, le maire leur répond assez ironiquement qu'il veut « laisser toute liberté au commerce »[74].

En fait, les bases de l'interventionnisme de la municipalité sont posées avec ce conflit avec les bouchers : la vente directe au public. Le secrétaire général de la mairie en rappelle les motivations[75] :

> *« C'est alors que la Commission Municipale rejetant l'idée d'une taxation des denrées qui n'a, en général, pour résultat que de faire disparaître celles-ci des marchés publics au profit des marchés clandestins – la preuve en fut faite lorsque plus tard, l'autorité allemande prît cette mesure -, rejetant également l'idée de la monopolisation de la vente des denrées par les soins de la ville, décide de créer aux Halles un magasin de vente régularisateur des prix. »*[76]

Les mesures autoritaires sont rejetées comme étant inefficaces, peut-être aussi parce que l'équipe municipale élue en 1912 contre la majorité socialiste ne veut pas être soupçonnée de marxisme. Elle décide cependant, en février 1915, de devenir un acteur économique à part entière, aux côtés des ravitailleurs privés, dans le but d'infléchir les mécanismes du marché. La vente au « plus juste prix » des denrées est censée enrayer l'inflation et amener les commerçants à s'aligner sur les prix pratiqués par la ville :

---

72 *Ibidem*, 11/11/14 et 27/01/15.

73 *Ibid.*, 06/11/14.

74 *Ibid.*, 13/01/15.

75 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 137.

76 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 28.

« […] lorsque les prix montaient sensiblement par rapport à ceux des Halles la population s'apercevait de la spéculation et réagissait en même temps que la Municipalité pouvait prendre certaines mesures paliatives. Ce magasin vendit principalement des légumes, du beurre et du fromage – aussi longtemps qu'on put recevoir ces 2 dernières denrées – et plus tard, de l'épicerie achetée en Belgique, du sucre, du café, des allumettes, et divers autres produits. »[77]

Effectivement, alors que l'approvisionnement en provenance des environs de Saint-Quentin se tarit au printemps 1915, la ville reçoit la visite de plusieurs intermédiaires belges qui se proposent de fournir, après avoir contracté un emprunt auprès d'une banque belge, un ravitaillement complémentaire à la C.R.B[78]. La vente de produits belges est organisée, à partir de novembre 1915, à une plus vaste échelle : 20 magasins sont créés à travers la ville uniquement dédiés à cela, les familles étant rattachées à un seul magasin, comme pour le ravitaillement par la C.R.B[79].

Une autre mesure contribue à faire pression sur les prix. Dès le mois de septembre 1914, le maire organise une réunion avec les cultivateurs, les meuniers et les boulangers pour freiner l'inflation du prix du pain et définir avec eux un prix raisonnable : il a été fixé à « 23fr. pour le blé, 32 fr. pour la farine et 0 fr.40 pour le pain »[80]. Avec le rationnement et la livraison de la farine par l'armée allemande, les coûts augmentent mais la municipalité décide cependant de fournir le pain toujours au même prix, compensant les pertes. Cette solution est jugée préférable à l'augmentation des secours octroyés aux démunis qui auraient pour conséquence de faire monter les prix et de profiter exclusivement aux ravitailleurs privés[81].

Pour le chauffage également, la municipalité mêle intervention publique et acteurs privés. Durant le premier hiver, elle se fournit auprès de l'occupant puis cède le charbon obtenu à deux négociants, leur imposant une ration maximale par famille et un prix fixe, inférieur à

---

77 *Ibidem.*

78 Albert LABOURET évoque deux intermédiaires différents, 31/03/15 et 02/04/15. Voir aussi Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 249-250. Un prêt de 500 000 francs est contracté auprès de la Société Générale de Belgique permettant de payer les fournisseurs. Ce ravitaillement est garanti par la C.R.B. On trouve un même type de ravitaillement complémentaire à Tourcoing et Longwy. S.H.D. 5 N 279, rapport du Comité d'alimentation du nord de la France au 31 décembre 1915, document dactylographié, p. 47.

79 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 32.

80 *Ibidem*, p. 30.

81 Discours du maire lors du conseil municipal du 27/03/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 113.

celui du temps de paix. À partir de juillet 1915, le charbon est acheté aux mines de Valenciennes avec des conditions assez semblables. Un peu de souplesse est toutefois introduite, les familles pouvant obtenir un excédent à la ration de 25 kg par semaine[82].
Les interventions de la Ville de Saint-Quentin s'intensifient progressivement à mesure que la pénurie s'accroît et que le libre jeu du marché s'avère insatisfaisant. Les actions menées se veulent avant tout ponctuelles afin de répondre à des urgences bien définies : la pénurie et l'inflation. Elles ne remettent pas en cause les convictions libérales de l'équipe municipale, d'où le rejet de toute solution autoritaire ou centralisatrice.

Ce type d'économie mixte mêlant actions municipales et maintien des activités commerciales privées a également pu être tenté par d'autres municipalités, à un degré moindre toutefois qu'à Saint-Quentin. À Chauny, l'armée allemande se propose de vendre du charbon, mais uniquement contre du numéraire. La municipalité qui sert d'intermédiaire, demande aux habitants désireux de se procurer ainsi du charbon de verser le double de la somme, la moitié leur étant ensuite remboursée en bons de villes. Cet emprunt forcé auprès des acheteurs a permis de financer les achats de charbon au profit des déshérités[83].

Cependant, les interventions municipales ne suffisent pas toujours à réguler le marché. La vente directe dans les Halles saint-quentinoises fait par exemple naître beaucoup de frustrations parmi la population. Un ancien conseiller municipal, se présentant comme le porte-parole des protestataires, vient présenter ses doléances auprès du maire :

> *« […] nos amis sont désolés de monter la garde pendant deux ou trois heures et de s'en retourner les mains vides. »*[84]

M. Driancourt, chargé du ravitaillement, reconnaît que la Ville ne peut fournir des quantités suffisantes pour livrer tous les habitants, d'où les files d'attente et les pénuries. Quant au maire, il considère que l'attente est la meilleure garantie contre l'inégal accès aux denrées :

> *« La queue est déplorable, mais c'est un moindre mal pour les malheureux. »*[85]

Selon lui, s'ils prennent leurs dispositions, les moins favorisés obtiennent un ravitaillement qui, si on laissait faire les marchands, serait hors de portée de leur bourse. Louis Ancelet

82 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 36-37.

83 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 13.

84 Propos retranscrit par Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 195.

85 *Ibidem.*

reconnaît également, en 1918, que l'expérience du magasin communal n'est pas allée « sans quelques tiraillements »[86]. Cette mesure qui est présentée comme sociale, peut cependant exclure les plus démunis : en effet, les marchandises vendues dans les Halles doivent être payées « en monnaie française ou allemande pour permettre le réapprovisionnement »[87]. Ceux qui n'ont plus de numéraire, ne peuvent alors acheter les denrées vendues par la Ville. La situation s'améliore cependant avec la mise en place du ravitaillement complémentaire auprès d'intermédiaires belges permettant à la Ville d'accéder à des quantités suffisantes de biens pour approvisionner 20 magasins. Les paiements étant assurés par un emprunt, il n'est plus exigé de numéraire auprès des clients[88].

1.2.2. UNE MUNICIPALISATION DU RAVITAILLEMENT

Les dysfonctionnements du système mixte mêlant action publique et initiatives privées poussent la mairie de Saint-Quentin à aller toujours plus loin dans l'interventionnisme. En mars 1915, après que le bétail eut été réquisitionné, elle propose de nouveau aux bouchers de céder les bêtes qu'elle a pu se procurer dans le nord du département. Mais elle impose ses conditions : le bétail doit être réparti entre les différents artisans de la ville, être vendu au même prix et les boucheries doivent se mettre d'accord pour ouvrir toutes le même jour. Malgré ces précautions, des commerçants parviennent à détourner la viande pour la vendre les autres jours, clandestinement, à des prix très élevés, au détriment des habitants qui se plaignent de n'avoir pas été servis.

Pour la municipalité, c'est l'abus de trop et face à ce nouvel incident, elle décide de s'investir davantage dans le commerce alimentaire :

> *« La Municipalité qui a respecté aussi longtemps que possible la liberté du commerce, après plusieurs interventions sans résultat, se décide alors à municipaliser les boucheries et à effectuer la vente de la viande dans la même forme et avec le même contrôle que les denrées américaines. »*[89]

Si le déclencheur est le conflit avec les bouchers, il apparaît que l'expérience du ravitaillement par la C.R.B. ait rassuré la Ville sur la faisabilité et l'efficacité d'une telle intervention municipale. Selon le secrétaire général de la mairie, le nouveau système

86 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 28.

87 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 137.

88 *Ibidem*, p. 249-250.

89 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 35.

fonctionne convenablement :

> *« Cela coupa court aux réclamations. A partir de ce moment le service se fit normalement une à deux fois par semaine. »*[90]

La boucherie municipale s'essouffle en fait progressivement à mesure que la pénurie rend impossible l'approvisionnement en viande : elle cesse son activité en octobre 1916.
Il n'empêche, cet exemple révèle que la municipalisation n'est plus de l'ordre de l'impensé pour des notables de convictions, pourtant, libérales. Au moment où des critiques sont portées contre le fonctionnement du magasin communal dans les Halles, le maire aurait, selon Élie Fleury, un regret :

> *« Je crois que nous aurions bien fait de municipaliser complètement le service des vivres au début, quand la marchandise était abondante ; mais on a eu peur de mécontenter les épiciers, les petits détaillants, les ravitailleurs et le reste ; or, maintenant que la marchandise est plus rare, on voudrait que les Halles fussent le grand marché où l'on trouverait de tout en abondance. »*[91]

Il considérerait désormais que le système le plus efficace, dans un tel contexte de pénurie et de restriction des déplacements, reposerait sur l'intervention publique au détriment des intérêts privés. Cet essor de l'interventionnisme municipal semble inexorable, il pourrait même assurer le salut de la population selon Élie Fleury, en janvier 1915 :

> *« La Ville subvient à tout : elle crée la monnaie à laquelle la confiance maintient son plein cours ; achète de toutes mains des denrées qu'elle revend à perte ; fait des rafles de vaches maigres et de moutons étiques dans le Nord et le Vervinois ; s'improvise minotière et boulangère ; elle va enfin se porter garante des fournitures de charbon et surtout du bienheureux ravitaillement hispano-américain* [la C.R.B.] *qui sera le salut… »*[92]

Des formes de municipalisation peuvent être observées ailleurs dans le département. À Fresnoy-le-Grand, le maire entreprend, dans les premiers mois de la guerre, d'exploiter directement le moulin :

---

90 *Ibidem*.

91 Propos retranscrit par Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 196.

92 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 124.

> *« La commune manqua de pain dès le début. La municipalité décida de mettre en état de faire de blé farine un vieux moulin à vent, depuis longtemps inutilisé : une locomobile servant au battage l'actionnerait & le charbon sera fourni par les usines Peignol & Heiland dûment réquisitionné. Le blé est payé aux cultivateurs 28 francs pris au grenier ; la farine est facturée 38 francs aux boulangers. Et cela marcha fort bien & dura longtemps. »*[93]

Là aussi, la municipalité devient un acteur économique de premier plan ayant le monopole de la fabrication des farines au niveau local, réquisitionnant le charbon et imposant son prix aux boulangers. L'investissement est relativement important puisqu'il a fallu aménager un vieux moulin. Un interventionnisme économique équivalent est également observé à Saint-Gobain. La commune décide d'exploiter directement les machines de la glacerie pour produire de l'électricité pour le village[94]. À Lugny, petit village situé à 30 kilomètres au nord de Laon, la municipalité crée une boulangerie municipale dès les premiers jours d'occupation et qui fonctionne jusqu'à la fin de la guerre[95].

Si certains édiles en viennent, à cause des difficultés rencontrées et rassurés par leur expérience du ravitaillement par la C.R.B., à devenir des partisans de la municipalisation, d'autres, beaucoup plus rares, profitent de l'espace d'autonomie ouvert par la disparition de la tutelle préfectorale pour mettre en application des convictions personnelles. C'est le cas de René de La Tour du Pin qui a théorisé un modèle de société empruntant beaucoup aux pensées contre-révolutionnaires de Louis de Bonald et Joseph de Maistre et aux conceptions corporatistes de Frédéric Le Play[96]. Il prend comme référence la société féodale chrétienne, considérée comme une société organique. Son projet est alors de restaurer la « cité chrétienne » et réfléchit à des institutions qui ne peuvent cependant plus être de simples copies de celles de l'Ancien Régime. Pour lutter contre les dangers de l'individualisme, il

93 Note d'Eugène VASSEUR, adjoint au maire, ajoutée au témoignage d'Oscar COQUELET, septembre 1914.

94 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1953.

95 C'est ce que montrent les comptes de la commune, FRAD002 Lugny E dépôt 479 4 H 27.

96 Louis de BONALD, *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison,* Paris, La Clère, 1802, 3 vol. ; Joseph de MAISTRE, *Considérations sur la France*, Londres, 1797 et *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, Saint-Petersbourg, impr. Pluchart, 1814, 108 p. ; Frédéric LE PLAY, *La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Plon, 1864, 2 vol. Voir à propos de ce dernier, Maguelone NOUVEL, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009, 265 p.

convient, selon lui, de penser la société comme un corps social constitué de différents organismes interdépendants. Deux d'entre eux sont considérés comme fondamentaux, la corporation et la commune, car ils ont pour mission de préserver les éléments de base de la société, à savoir l'atelier et le foyer. Il souhaite par exemple tempérer les ardeurs d'une représentation démocratique des individus au sein des conseils municipaux par des conseils communaux représentant les chefs de famille à la campagne et les corporations en ville.

René de La Tour du Pin reprend à son compte la formule de Frédéric Le Play : « La démocratie dans la commune, l'aristocratie dans la province, la monarchie dans la famille et dans l'État ». Il souhaite en conséquence une plus grande autonomie pour les communes, tout en rejetant le principe d'une décentralisation effectuée dans le cadre de la république individualiste, car elle fragiliserait les fondements de la société. Pour se faire sans désordre, cette décentralisation devrait s'appuyer sur des piliers solides comme la restauration du principe de propriété communale. Effectivement, René de La Tour du Pin considère que l'« instinct naturel » des classes populaires les pousse à la solidarité : la nouvelle organisation politique doit répondre à cette attente par la restauration des droits collectifs qui offriraient une vraie personnalité juridique à la commune. Ainsi, il envisage à la campagne de réintroduire, en faveur des plus démunis, les « biens fonds à usage commun » et les « servitudes sur des biens appropriés » tandis qu'en ville, la propriété communale serait déclinée sous la forme d'établissements publics de charité et d'enseignement[97].

Le contexte d'occupation lui offre justement la possibilité d'expérimenter des formes d'associations collectives au sein de la commune d'Arrancy. Dès la fin septembre 1914, la municipalité prend en charge l'approvisionnement en farine et la confection du pain par la création d'une boulangerie municipale. Elle achète alors les farines à l'intendance de l'armée allemande installée à Festieux, à 5 kilomètres de là :

> *« Elle rendit les plus grands services [...] tantôt cuisant des farines de la Distribution, tantôt du blé broyé au concasseur, à un blutage qui rendait aux blutages le poids du blé bluté en pain et tendait à fournir celui-ci moyennant le jeu des réserves, à un prix aussi rapproché que possible de 0,50 le kilogr : le pain de 5 livres à 1,25 ou 1,3, mais toujours rationné. »*[98]

Les approvisionnements se diversifient avec la distribution de farine américaine par la C.R.B. (la « Distribution » dans la citation) et le prélèvement effectué sur les récoltes. Le taux de

97 René de LA TOUR DU PIN, *Vers un ordre social chrétien : jalons de route, 1882-1907*, Paris, La Nouvelle librairie nationale, 1907, 514 p.

98 René de LA TOUR DU PIN, notes déjà citées, p. 44.

blutage serait proche de 100 % afin d'économiser la farine et d'offrir un pain le moins cher possible[99]. Les frais se limitent alors à la rémunération du boulanger :

> *« Elle a été conduite par Mad^elle^ Bossan sous le contrôle du Maire, sans autres frais que celui du Boulanger […] ; le bois était fourni par le château, fait et amené par corvée. Vente toujours au comptant, sans un arriéré. Bénéfice au jour de la clôture 600 ^fr^ réservés aux indigents. »*[100]

L'entreprise municipale reste étroitement contrôlée par le maire qui place à la tête de la boulangerie sa protégée, Elisabeth Bossan de Garagnol. Cela correspond à sa conception d'une « cité chrétienne » au sein de laquelle une élite dévouée au bien public et compétente, l'aristocratie, a le devoir de diriger les différents organismes de la société. Elisabeth Bossan de Garagnol prend également en charge l'épicerie municipale créée au même moment[101]. Toujours dans la logique d'un retour aux pratiques collectives communales, la municipalité réintroduit les corvées, travail gratuit dont la population bénéficierait directement grâce à un prix du pain bas. René de La Tour du Pin est en revanche intraitable sur le paiement du pain et refuse de le délivrer à crédit, comme cela se pratique dans la plupart des communes pour les personnes ayant connu une perte de revenus. À Arrancy, le bénéfice accumulé grâce aux paiements permettrait de subventionner la part des indigents.

C'est sur le même modèle que fonctionne la distribution des denrées fournies par la C.R.B. :

> *« Le Maire organise les corvées nécessaires à la perception et à la distribution. Il fait appel au patriotisme des chefs de famille pour que tout soit payé au comptant sur la rémunération des corvées, moyennant qu'il se charge des indigents. »*[102]

René de La Tour du Pin tient ici son rang d'aristocrate soucieux des plus démunis, et, par son évergétisme, assure la subsistance des plus démunis sans fragiliser les finances de la commune. Quant à la notion de corvée, elle n'est pas très claire et il faut sûrement distinguer les corvées réalisées au profit de la communauté, pour le ravitaillement et sûrement à titre gratuit, comme pour le pain, et les corvées imposées par l'autorité allemande qui sont progressivement rémunérées. La municipalité cherche à développer le travail collectif et c'est sur ce même modèle qu'est organisée la récolte des pommes de terre en octobre 1914 :

---

99 À Fribourg, le taux de blutage atteindrait 95 % au cours de la deuxième moitié de la guerre, selon Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, op. cit.*, p. 266.

100 René de LA TOUR DU PIN, 15/11/14.

101 *Ibidem*, 16/04/16.

102 *Ibid.*, 16/04/16.

> *« La récolte des pommes de terre est faite collectivement par réquisition et ensilotée en commun, après que chaque maison aura retenu sa provision. Le surplus est repris au prix de 8 fr le q^al^. »*[103]

Les terres agricoles communales deviennent ainsi des « biens fonds à usage commun » dont René de La Tour du Pin souhaitait le retour et sur lesquelles des servitudes sont imposées. La rémunération du travail effectué semble ici être faite par prélèvement sur la récolte, le reste étant partagé entre le cultivateur et l'autorité allemande[104] réquisitionnant au prix de 8 francs le quintal. Le système est ensuite pérennisé puisque dans son commentaire sur l'occupation, René de La Tour du Pin indique que les cultivateurs bénéficiaient d'une main d'œuvre payée en nature, puis recevaient une « certaine proportion » de la récolte qu'ils « débiteraient ensuite au détail sous le manteau de la cheminée »[105], le reste étant réquisitionné. L'organisation du travail communal mise au point par la municipalité est sans doute acceptée par les cultivateurs parce qu'elle offre la possibilité de détourner une partie de la production afin d'alimenter le marché noir.

Finalement, ces pratiques communautaires auraient développé les solidarités au sein de la population communale. L'expérience, bien que douloureuse, de l'occupation semblant confirmer les théories du penseur du catholicisme social :

> *« Dans une aussi petite population l'attitude de ce groupe de chefs de famille devait déterminer celle des autres, et celle-ci a été telle que c'est constaté par les rapports même des chefs ennemis. Il n'y a eu pendant trois ans ni sévices, ni désordres, ni accidents d'aucune sorte à la suite de mœurs faciles. Par là même il n'est resté aucunes divisions entre les éléments de la population qui se retrouvent dans l'œuvre de reconstitution des foyers dévastés. »*[106]

Si on peut questionner l'objectivité de René de La Tour du Pin pour dresser un tel constat, on n'en retrouve pas moins dans ce bilan tous les éléments de sa pensée sociale : le chef de famille comme noyau de base et exemple pour le reste de la famille, les liens organiques entre les familles au sein de la communauté locale, l'expérience de la solidarité qui permet d'éloigner le danger des divisions. L'occupation, malgré le contexte de contrainte qu'elle produit, a donc permis au théoricien de mettre en pratique ses idées sur une échelle réduite,

---

103 *Ibidem*, 20/10/14.

104 C'est ce qui est précisé à la date du 14/11/14.

105 René de LA TOUR DU PIN, notes déjà citée, p. 45.

106 *Ibidem*, p. 48.

celle de la commune.

Le cas de René de La Tour du Pin est toutefois exceptionnel : rares sont les édiles locaux familiers des théories politiques et sociales. Et la plupart sont très réticents à intervenir dans le domaine économique. Néanmoins, avec la mise en place de la C.R.B. et la création de comités locaux sous la coupe des maires, la prise en main des questions alimentaires se généralise.
Il n'en reste pas moins que les pratiques municipales dans deux villes comme Laon et Saint-Quentin sont très différentes. Dans la première, le laisser-faire semble dominer : le maire n'intervient que dans le cadre de la C.R.B., sous l'angle du ravitaillement philanthropique. Pour toutes les autres questions, les principaux acteurs restent les commerçants et l'autorité allemande. À Saint-Quentin, l'équipe municipale, pourtant issue des milieux marchands, après avoir soutenu l'activité commerciale, entend remédier aux dysfonctionnements de l'offre et de la demande par des interventions directes dans l'économie locale. Même si l'expérience reste limitée à cause des pénuries, elle aurait convaincu les édiles de son efficacité. Et il semblerait en effet que la pénurie n'ait pas connu la même intensité qu'à Laon. Georges Ermant note dans son rapport sur le ravitaillement au 30 septembre 1915 :

> *« […] il est devenu maintenant impossible de se procurer les denrées ou marchandise de toute nature, les commerçants ne recevant plus, ni ces denrées ni ces marchandises […]. »*[107]

À la même époque, la Ville de Saint-Quentin a souscrit un emprunt auprès d'une banque hollandaise lui permettant d'acheter et de distribuer directement à la population un ravitaillement complémentaire. Elle continue à vendre la viande dans ses boucheries municipales jusqu'en octobre 1916. À Laon, la viande disparaît progressivement des étals à partir du printemps 1915[108].

---

107 FRAD002 Laon 4 H 177, rapport du Comité régional de la C.R.B. sur les opérations du 01/08 au 30/09/15, p. 2.

108 Marcel MACON, 22/04/15. Un rapatrié, parti en novembre 1915, indique qu'elle est exclusivement vendue par les boucheries allemandes au prix prohibitif de 3 francs la livre, récit publié dans *Le Bulletin de l'Aisne, organe de solidarité entre les réfugiés*, 16/01/16 et reproduit dans Francis PIGEON et Cécile SOUCHON, *Souvenirs d'un galopin de Laon et autres textes relatifs à l'occupation de la ville de Laon durant la guerre 1914-1918,* Laon, Ville de Laon, 1992, p. 19.

2. ASSISTER

Les tâches d'assistance, traditionnellement confiées aux établissements religieux, font partie des nouvelles compétences des maires au moment de la Révolution, la nationalisation des biens d'Église permettant d'en assurer le financement. L'État définit alors les modalités d'attribution des secours, mais l'ancrage territorial de ces politiques est préservé, la commune se substituant à la paroisse. Pour mener à bien les missions d'assistance, sont créés les bureaux de bienfaisance, placés sous la coupe des municipalités, qui remplacent les bureaux de charité et gèrent les biens des anciens établissements religieux. Les communes nomment en outre les membres des commissions administratives dirigeant les établissements hospitaliers[109]. Les changements de régime au XIXe siècle ne bouleversent guère l'organisation de l'assistance, même si de nouvelles prescriptions sont faites aux maires : prise en charge des enfants assistés en 1837, des aliénés indigents en 1838 et 1871, obligation d'accueillir les indigents malades dans les hôpitaux avec la loi de 1851.

Gilles Pollet estime qu'à partir des années 1880, la politique d'assistance connaît un début de centralisation et de généralisation ; les règles sont définies au niveau national, les maires devant assurer l'application de ces politiques au niveau local. Cela concerne en particulier les mesures en faveur de l'hygiène publique, avec la loi sur l'assistance médicale gratuite, en 1893, dont la gestion revient aux bureaux de bienfaisance et la création de bureaux municipaux d'hygiène à partir des années 1890. Cette politique est ensuite repensée : la loi de 1902 fait des bureaux municipaux et des services départementaux les principaux acteurs, promoteurs de nouveaux règlements et de nouvelles habitudes, contribuant assez efficacement à la lutte contre l'insalubrité. En outre, les premières lois d'assurance sociale s'appuient sur la commune comme échelon d'intervention : l'octroi d'une allocation ou l'hospitalisation pour les « vieillards, infirmes et incurables », à partir de 1905, sont financés grâce à la contribution des bureaux de bienfaisance et des établissements hospitaliers, et donc de la commune. En outre, les municipalités sont chargées d'organiser la distribution des pensions de retraites ouvrières et paysannes, prévues par la loi de 1910, mais financées par les salariés, les employeurs et l'État[110]. Il y a ainsi extension à l'ensemble du territoire national des politiques d'assistance sans que cela passe par une étatisation[111].

109 Louis FOUGÈRE, Jean-Pierre MACHELON et François MONNIER, *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, 662 p.

110 Gilles POLLET, « La construction de l'État social à la française : entre local et national (XIXe et XXe siècles) », *Lien social et Politiques*, n° 33, 1995, p. 115-131.

111 Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France

La commune reste un maillon privilégié en la matière depuis la Révolution française. Les récentes lois d'assurance sociale s'inscrivent certes dans une logique politique nationale, mais leur application est assurée à l'échelle municipale. C'est suivant cette même logique qu'est pensée la distribution d'allocations pour les femmes de mobilisés, prévues par la loi du 5 août 1914. La demande d'allocations doit effectivement être adressée à la mairie qui se charge ensuite de vérifier l'exactitude des informations portées avant de transmettre le dossier au juge de paix et à la commission cantonale[112]. Au moment de l'invasion, les communes assurent donc la gestion de nombreuses actions de secours, mais dont un certain nombre est financé, au moins en partie, par l'État ou le Conseil général. La disparition de ces deux échelons et des subventions dédiées à l'assistance redonne de l'autonomie aux communes qui ont le choix entre remplacer l'État défaillant ou abandonner des politiques de secours considérées comme coûteuses. Retrouve-t-on alors le même clivage entre des communes interventionnistes et celles adeptes du laisser-faire ? Le contexte particulier de pénurie et d'arrêt de la production industrielle conduit-il certaines municipalités à innover, comme elles l'ont fait pour les questions alimentaires, pour offrir de nouvelles formes d'assistance ?

2.1. DES SECOURS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

2.1.1. POURSUIVRE OU INTERROMPRE LA DISTRIBUTION DE SECOURS

En mars 1916, le sous-préfet de Saint-Quentin s'inquiète du fait que de nombreuses communes n'assurent plus leurs missions d'assistance en faveur des plus démunis :

> *« Les états des dépenses ou des avances effectuées jusqu'ici par les Administrations municipales permettent de constater que de trop nombreuses communes n'ont pas satisfait au devoir d'assistance qui leur incombe. »*[113]

Les synthèses communales réalisées par le Commissariat spécial aux rapatriés et les témoignages écrits donnent des indications, souvent non datées, sur les mesures d'assistance prises en charge par les communes. Si on s'intéresse par exemple à l'allocation prévue par la loi du 5 août 1914 en faveur des femmes de mobilisés, on constate une grande diversité des

---

de la IIIe République. Éclairage sur la sociogenèse de l'État contemporain », *Politix*, n° 53, 2001/1, p. 24.

112 P. TARDIVEL, « Les Allocations journalières. Fonctionnement de la loi du 5 août 1914. Arrêté au 1er juillet 1916 ». brochure publiée par le *Moniteur des Côtes-du-Nord*, 1916, 18 p.

113 Courrier du sous-préfet aux maires, 27/03/16, reproduit par Jules RABAUX.

situations (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 42:</u> La distribution de secours aux femmes de mobilisés dans 41 communes de l'Aisne occupée

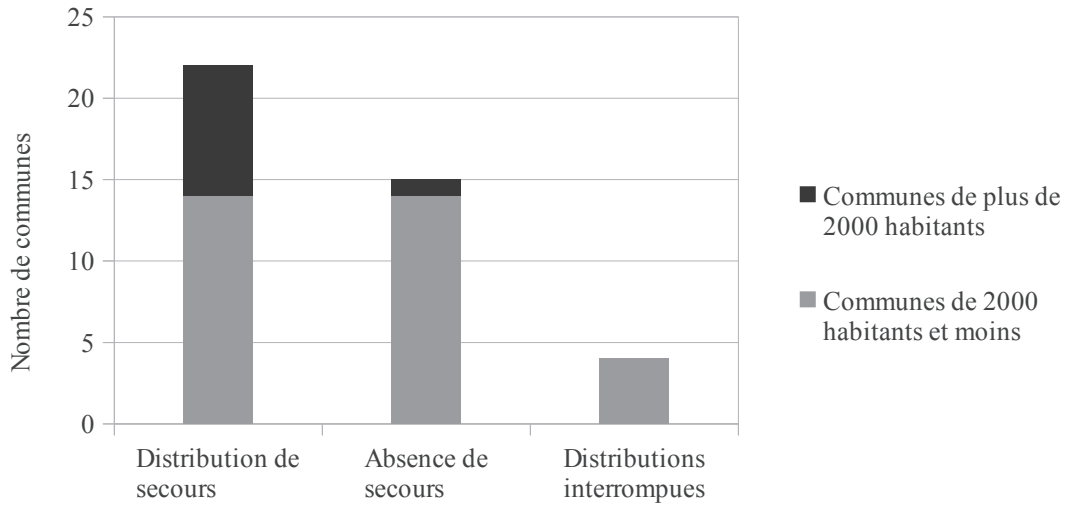

Sources : P.V. de conseils municipaux, témoignages et récits de rapatriés

Le nombre de communes pour lesquelles nous avons une information est très réduit, toute généralisation serait abusive. Sur ce corpus restreint, les communes ayant assuré, à la place de l'État, la distribution de secours sont à peu près aussi nombreuses que celles qui n'ont pas mis en place la mesure. Seulement, on constate que les communes de taille relativement importante (plus de 2 000 habitants) sont davantage enclines à mener de telles actions : une seule, la commune de La Fère, n'aurait par versé les allocations. À Laon, la situation est assez ambiguë, son action ne se situe pas dans le cadre de la loi du 5 août 1914 : elle propose des avances remboursables aux familles offrant des garanties[114]. Il est vraisemblablement plus facile pour les villes de mener des actions d'assistance car elles ont plus facilement accès au crédit bancaire, auprès de la Banque centrale de Maubeuge, et émettent dès les premières semaines de la guerre des bons de monnaie qui sont mieux acceptés que dans les petites communes. En outre, les villes sont certainement davantage confrontées à la paupérisation de la population, le désœuvrement touchant en priorité, avec l'arrêt des usines et les départ des administrations, les ouvriers et les fonctionnaires. En revanche, à la campagne, l'agriculture nécessite une nouvelle main d'œuvre qui puisse remplacer les hommes mobilisés.

114 FRAD002 Laon 4 H 181, réponse du maire à l'enquête de la C.R.B., 28/05/17.

On peut par ailleurs s'étonner que l'obligation légale d'aider les femmes de soldats soit assez peu respectée. Il faut toutefois rappeler que la loi est très récente, il est alors peu probable que les municipalités aient pu l'appliquer avant l'invasion. Saint-Quentin avait par exemple ouvert des bureaux pour recevoir les demandes mais au moment de l'entrée de l'armée allemande dans la ville seuls 300 dossiers sur 3 000 avaient été instruits[115]. Les communes se sont sans doute senties peu concernées par les obligations de la loi du 5 août, d'autant moins que la mesure devait être financée par l'État. Dans un contexte de pénurie du numéraire, les maires n'ont pas toujours souhaité prendre le relais afin d'épargner les finances locales. Pourtant, même les mesures d'assistance relevant strictement des compétences de la commune, comme les secours aux indigents, ne sont pas correctement appliquées. On retrouve d'ailleurs les mêmes ordres de grandeur avec toutefois une plus grande propension des communes rurales à apporter des secours, en particulier sous la forme de distributions de denrées (voir diagramme, ci-dessous) :

Diagramme 43: La distribution d'aides aux indigents, dans 51 communes de l'Aisne occupée

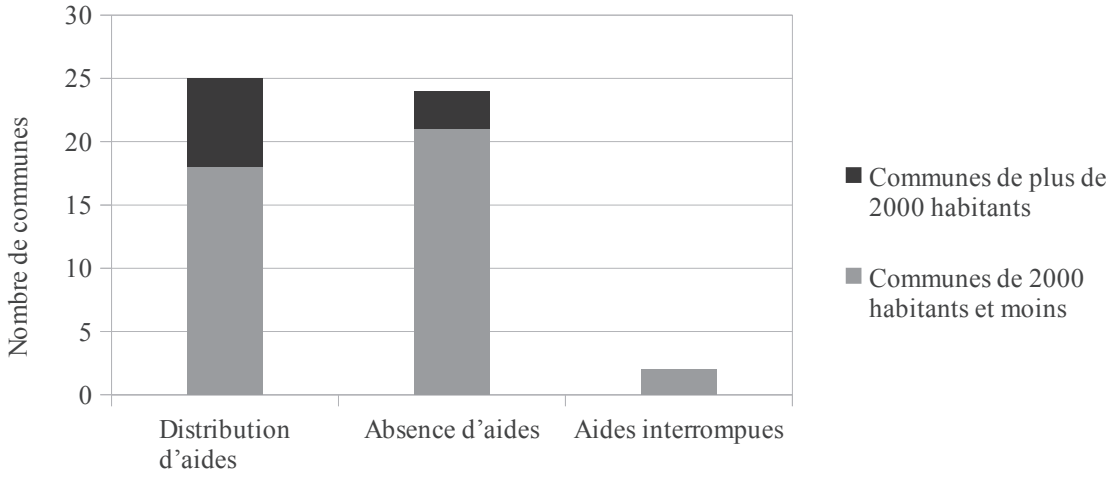

Sources : P.V. de conseils municipaux, témoignages et récits de rapatriés

Les diagrammes signalent en outre que les mesures de secours qui avaient été dans un premier temps maintenues, ont parfois été suspendues à cause du manque de numéraire. Faute de fonds, le maire de Guise doit par exemple ajourner la distribution des aides en juin 1916 avant

115 Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 6.

de trouver de nouvelles modalités de financement[116]. Oscar Coquelet, à Fresnoy-le-Grand, supprime, en mars 1916, l'allocation qu'il avait consentie pour les femmes isolées dont le mari n'était pas sous les drapeaux[117].

Face à ces difficultés, certaines communes décident de remplacer les secours en argent par une aide en nature sous forme de ravitaillement gratuit. Elles reprennent ainsi les pratiques traditionnelles des bureaux de bienfaisance. À Saint-Quentin, dans les premiers jours de la guerre, une commission d'assistance est mise sur pied pour encadrer la création de cantines populaires, financées à hauteur du tiers par le bureau de bienfaisance[118]. À Origny-Sainte-Benoite, le maire organise également une soupe populaire[119]. Ailleurs, les municipalités s'engagent à fournir le pain aux plus pauvres et aux femmes isolées[120] et distribuent ponctuellement des pommes de terre[121] ou de la viande[122]. En mai 1915, la mise en place du ravitaillement philanthropique décharge les municipalités de tels secours qu'elles avaient de plus en plus de difficultés à assumer du fait des pénuries. La C.R.B. se donne en effet deux objectifs : fournir un ravitaillement supplémentaire aux civils occupés et secourir les indigents[123]. Dans le cadre de ce dernier point, il est prévu d'offrir un ravitaillement gratuit aux démunis tandis que les personnes appauvries peuvent le recevoir à titre remboursable.

Avec la montée en puissance de la C.R.B., un certain nombre de communes se désengagent des tâches de secours. Le maire d'Origny-Sainte-Benoite supprime par exemple les soupes populaires en mai 1915[124]. À Laon, la municipalité entend limiter son action sociale aux habitants qui pourront rembourser les aides reçues après-guerre. Elle refuse par exemple de verser une allocation aux femmes de mobilisés. Le maire justifie cette décision à un conseiller municipal en mettant en avant la nécessité de préserver les comptes de la commune :

---

116 Alfred MIGRENNE, 24/06/16.

117 Oscar COQUELET, 31/03/16.

118 Louis ANCELET, rapport cité, p. 4.

119 Henriette MOISSON, 20/05/15.

120 Au Nouvion, la municipalité décide de distribuer un pain par tête pour les démunis, Samuel LEMAIRE, 27/10/14 ; à Moncornet, la distribution bénéficie aux femmes de soldats, Paul CLAIRAMBEAU, 18/11/14.

121 À Étreux par exemple, Albert DENISSE, 17-18/11/15 ;

122 À Laon, 110 kg de viande sont distribués en décembre 1914, FRAD002 Laon 4 H 145, procès-verbal de la réunion du bureau de bienfaisance du 26/12/14 ; voir aussi au Nouvion, Samuel LEMAIRE, 27/10/14.

123 *Second Annual Report, op. cit.*, p. xiv.

124 Henriette MOISSON, 20/05/15.

« Il ne suffit pas en effet d'accorder des allocations, il faut encore pouvoir les justifier lorsqu'on demandera le remboursement. »[125]

La priorité n'est pas tant, pour Georges Ermant, de répondre à l'urgence sociale que de préserver l'avenir et respecter la légalité. Le texte de loi ne prévoit en effet pas que ce soit à la commune de déterminer qui sont les bénéficiaires de l'allocation : Georges Ermant craint-il que la Ville ne soit pas remboursée si elle octroie l'allocation à des familles qui n'ont pu présenter leur dossier à la commission cantonale ? Toujours est-il qu'il réserve son aide parmi les familles de mobilisés à celles qui s'engagent à rembourser l'avance versée[126], de l'ordre de 2,5 à 5 francs par mois en octobre 1914[127]. Si la tutelle préfectorale a disparu de fait, elle reste encore très présente dans l'esprit de l'édile.

À Rozoy-sur-Serre également, la constitution d'un comité local de la C.R.B. met fin aux activités du bureau de bienfaisance : le maire refuse de distribuer des secours aux réfugiés[128]. D'autres communes font le choix de remplacer, au cours de l'occupation, l'aide en nature par une aide en argent. À Saint-Quentin, dès septembre 1914, le fonctionnement des cantines populaires est rendu caduc à cause des difficultés d'approvisionnement. La municipalité décide alors de leur substituer une allocation de 25 centimes par jour et par tête, somme correspondant au prix de revient des denrées distribuées[129]. Ce secours est poursuivi après la mise en place de la C.R.B. La somme est même augmentée, passant de 40 centimes par jour en décembre 1914 à 3 francs par semaine en avril 1916[130]. À Guise, les secours sont fixés à 50 centimes par jour pour un couple et 15 centimes par enfant et les bénéficiaires doivent s'engager à rembourser après-guerre[131].

Alors que les pratiques sont diverses, la question financière n'explique qu'imparfaitement le choix fait par certaines municipalités de se désengager des mesures d'assistance, considérant que le ravitaillement gratuit proposé par la C.R.B. est suffisant. Le sous-préfet Vittini, nous l'avons dit, entend rappeler aux maires leurs responsabilités et leur indiquer les marges de manœuvre qu'ils ont pour verser des secours :

125 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire à M. Guelle, 06/03/16.

126 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 02/08/15.

127 FRAD002 Laon 4 H 144, compte-rendu de la réunion du bureau de bienfaisance du 06/10/14.

128 Achille HÉCART, 13/01/17.

129 Louis ANCELET, rapport cité, p. 9-10.

130 *Ibidem,* p. 17.

131 Alfred MIGRENNE, 23/05/15.

> *« Il est pénible de songer que malgré d'assez larges moyens financiers que la Commission des Bons régionaux a créés à cet effet, des femmes et des mères de nos soldats, des vieillards et des infirmes, sont encore laissés dans le plus grand dénument. »*[132]

Il évoque ainsi les bons régionaux qui sont émis sous sa direction et dont le but premier est de financer les politiques d'assistance au niveau communal : les maires doivent les employer pour aider les démunis et non pour régler les contributions. Or, il est urgent, selon lui, de distribuer des secours en argent :

> *« Les secours en pain seulement ne suffisent pas à l'alimentation et à l'entretien d'une famille. Il faut y ajouter des avances en numéraire. »*[133]

Et il rappelle quelles sont les obligations des maires en terme d'allocations. Il exige tout d'abord le paiement de celles destinées aux femmes de mobilisés :

> *« Cette allocation sera indubitablement payée par l'Etat avec tout l'arriéré des mois vécus dans l'occupation. Il n'y a donc pour la commune aucun risque à en faire l'avance aux ayants-droit. Si elle ne peut verser la totalité, qu'elle consente tout au moins l'avance d'une somme représentant 50 % de la mensualité due, ce qui rendra efficace le rôle de la commune se substituant provisoirement à l'Etat. »*[134]

De telles injonctions tendent à rappeler aux maires la continuité de l'État républicain malgré la situation d'occupation mais elles révèlent surtout l'impuissance du sous-préfet devant le constat que les obligations légales ne sont pas respectées. Rares sont effectivement les communes qui aient versé l'intégralité de l'allocation. À Saint-Quentin, il faut attendre le 1er avril 1916 pour que le montant de l'aide corresponde à celui qui était prévu par la loi du 5 août 1914, soit 1,25 franc par jour[135]. Selon les récits des rapatriés, les avances effectivement reçues peuvent varier entre 5 et 37,5 francs par mois. Nous avons signalé qu'à Laon, elle était comprise entre 2,5 et 5 francs par mois en octobre 1914, puis entre 5 et 12 à partir d'avril 1915, soit moins de 14 % du montant de l'allocation.

Le sous-préfet exhorte également les maires à soutenir les familles qui seraient sans ressources par manque d'activités :

---

132 Courrier du sous-préfet au maire, déjà cité.

133 *Ibidem*.

134 *Ibid*.

135 Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 23.

> *« Une autre catégorie de citoyens, les ouvriers atteints par le chômage, mérite d'autre part toute votre sollicitude. […] Quelle que soit la façon dont la commune intervient, ateliers communaux ou travaux de réquisitions, aussi bien que pour l'établissement des listes d'assistance, il importe que les maires oublient pendant la période que nous traversons leurs préférences ou leurs rancunes personnelles, et s'acquittent de leur mission avec toute l'impartialité et toute la solidarité qu'exigent les circonstances. »*[136]

Le sous-préfet donne ici une clé de compréhension de la réticence des maires à assurer les secours. De telles politiques ne feraient pas partie des priorités, voire des préférences des édiles : sans doute par conviction libérale, certains d'entre eux restent très méfiants, voire hostiles, à toute mesure d'assistance. C'est pourquoi, les maires des environs de Laon semblent irrités par la démarche du responsable régional du ravitaillement lorsque celui-ci cherche à vérifier que les municipalités accordent bien des secours aux démunis. Il présente ainsi sa démarche :

> *« En l'absence des organismes dirigeants, le Comité de District, d'accord avec les Autorités allemandes, a considéré qu'il lui appartenait de veiller à tout ce qui touche l'alimentation de la population, j'estime que maintenant c'est pour lui un impérieux devoir d'humanité, si pas d'assurer l'application intégrale des lois d'assistance, de venir en aide à tous les nécessiteux, comme aux femmes et aux enfants de mobilisés, en leur faisant accorder un secours minimum. »*[137]

Le Comité d'alimentation du nord de la France entend donc se substituer à l'État pour inciter les communes à appliquer, au moins partiellement, les lois d'assistance. En effet, il a été constaté de grands manquements dans les devoirs du maire :

> *« Mais il m'apparaît que dans beaucoup de communes les secours à la population nécessiteuse ne sont pas accordés avec toute l'équité désirable : ici ils sont attribués largement, là le ravitaillement à crédit est le seul moyen de secours en vigueur. »*[138]

En conséquence, le délégué régional envoie un questionnaire aux édiles pour connaître les mesures mises en œuvre dans leur commune. Le maire de Laon, lui aussi délégué du

136 Courrier du sous-préfet aux maires, 27/03/16.

137 FRAD002 Laon 4 H 181, courrier de M. Boudot-Lamotte, délégué du Comité régional de La Fère aux maires, 28/05/17.

138 *Ibidem*.

ravitaillement, transmet cette demande aux villages des environs mais fait comprendre qu'il ne souscrit en rien à cette démarche :

> *« M. BOUDOT-LAMOTTE qui me paraît animé d'un zèle intempestif a adressé à toutes les Communes une circulaire dont vous trouverez sous ce pli le texte (Prière de me retourner ce document). […] Ici nous n'avons pas attendu les incitations de ce jeune homme pour accomplir notre devoir social, je le dirai. »*[139]

Il précise ses critiques dans la réponse qu'il rédige au délégué du Comité régional. La première concerne l'ingérence de la C.R.B. dans le fonctionnement communal :

> *« En ce qui touche le fond tout en désirant que chaque Commune remplisse du mieux qu'elle le peut son devoir social, je me demande si, agissant comme délégués du Ravitaillement, nous avons le droit de nous immiscer dans l'Administration des Communes autrement que pour indiquer des possibilités de faire et pour donner des conseils officieux. »*[140]

Les conseils municipaux sont donc les seuls légitimes pour décider des secours nécessaires. Georges Ermant défend alors une approche pragmatique, insistant sur la grande variété des situations et argumentant que toute rationalisation des mesures d'assistance serait inefficace et inéquitable :

> *« En ce qui me concerne j'avoue humblement qu'il me serait impossible de codifier en quelques paragraphes et en quelques jours ce qui a exigé des années de travaux législatifs et je n'ai pas la présomption d'établir un texte devant servir à réglementer et à unifier la distribution des secours dans les Communes du District de Vervins pas plus que dans les autres. »*[141]

Avec une certaine habileté rhétorique, il estime qu'un simple délégué régional au ravitaillement ne peut décider, seul, comment appliquer les lois d'assistance. En insistant sur les travaux législatifs, Georges Ermant rappelle sa fonction parlementaire et sa connaissance du sujet. En outre, alors que le délégué de La Fère est seulement membre du Comité de District de Vervins, le maire de Laon signale qu'il serait incapable d'appliquer une telle mesure dans le district « pas plus que dans les autres », puisque lui est membre du comité exécutif national. Il lui apparaît ainsi inconvenant de recevoir des consignes d'une personne

139 FRAD002 Laon 4 H 181, courrier du maire de Laon au directeur de l'Hospice départemental, 04/06/17.

140 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier du maire au délégué du Comité régional de La Fère, 12/06/17.

141 *Ibidem*.

située à un niveau hiérarchique inférieur à lui au sein du C.A.N.F. Plus loin, il évoque en outre son « grand âge », manière de signifier au délégué qu'il n'est qu'un « jeune homme ». L'attitude circonspecte des maires et la démarche de Georges Ermant ont sûrement produit leur effet car aucune suite ne semble avoir été donnée à l'initiative du délégué du Comité régional. Il ne reste dans les archives que les réponses qui ont été transmises au maire de Laon et qui révèlent bien la réticence des municipalités à apporter des secours aux démunis (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 20: La distribution de secours dans les environs de Laon, en mai 1917

Commune	Secours	Modalités
Bourguignon	Non	La population travaille pour l'armée allemande et touche un salaire.
Chaillevois	Oui	Allocation pour 2 familles de mobilisés, secours pour une personne âgée et ravitaillement gratuit pour 22 indigents. Secours en argent supprimé fin octobre 1915.
Clacy	Oui	Secours en argent pour les fonctionnaires. Ravitaillement gratuit pour les indigents et les familles de mobilisés.
Laniscourt	Non	« Tous se suffisent et ne réclament rien ».
Laon	Oui	Ravitaillement gratuit pour les femmes de mobilisés, les vieillards, les pensionnés et retraités, les indigents et distribution d'avances remboursables pour les familles dans la gêne.
Montravin	Non	
Royaucourt	Non	La population travaille pour l'armée allemande et touche un salaire.
Vaucelles	Oui	Secours aux femmes de mobilisés et de prisonniers civils pendant 8 mois.

Source : FRAD002 Laon 4 H 181, réponses envoyées par les maires

La moitié d'entre elles n'ont apporté aucune assistance à leur population. Quant à l'autre moitié, les mesures qui ont été prises, sont très partielles. Seule, la commune de Chaillevois a par exemple accordé une véritable allocation aux familles de mobilisés, les autres préférant des aides en nature, voire des avances remboursables pour des familles offrant des garanties, comme à Laon. D'autre part, les actions sont ponctuelles, deux des quatre communes qui ont accordé des secours, ont cessé la distribution en mai 1917.

Avec l'occupation et les nombreuses pénuries qui l'accompagnent, de nombreuses communes se détournent de leurs obligations légales concernant les démunis. Prétextant le manque de moyens financiers, les municipalités, en particulier en milieu rural, cessent de verser les allocations prévues par la loi et refusent de remplacer l'État défaillant. Quand un secours est maintenu, son montant est considérablement réduit quand il n'est pas remplacé par une aide en nature, peu coûteuse pour les municipalités puisqu'elle est assumée par la C.R.B. Cette

situation semble inquiéter le sous-préfet ou des responsables du ravitaillement mais ils n'ont guère le moyen de contraindre les maires, preuve de la réelle autonomie gagnée par ces derniers.

Elle révèle en tout cas les réticences de nombreux élus à l'égard de lois d'assistance votées dans les années précédant le conflit. Les édiles marquent en effet leur préférence pour des formes plus traditionnelles de charité publique comme la distribution de nourriture, voire la mise au travail de la population.

2.1.2. LA MUNICIPALITÉ-EMPLOYEUR

Les positions du maire de Laon sont sans ambiguïté là-dessus. Nous avons déjà relevé sa méfiance à l'égard des allocations. Il préfère en effet mettre au travail les habitants dans le besoin : c'est, selon lui, le meilleur moyen de secourir les habitants sans ressources. Au cours d'une discussion en conseil municipal sur le salaire des ouvriers, il affirme considérer « ce salaire de 2 francs comme un mode d'assistance par le travail »[142]. Georges Ermant précise sa pensée dans le courrier de réponse à un de ses conseillers municipaux qui demandait l'octroi des allocations prévues par la loi du 5 août 1914 :

> *« Nul plus que moi n'a souci de soulager, dans toute la mesure du possible, les misères, à la condition qu'elles soient réelles et que, par le travail, ne fût ce que dans les jardins, les personnes qui en sont victimes, fassent le possible pour y échapper. »*[143]

L'assistance aux démunis n'est justifiée pour le maire de Laon que dans la mesure où les intéressés font preuve de bonne volonté pour sortir de leur condition. On retrouve ici un fondement de la pensée libérale, résumée dans la formule biblique « Aide-toi et le Ciel t'aidera » qui rend les individus responsables de leur situation sociale. Cette conviction est d'ailleurs partagée par le président du bureau de bienfaisance de la ville, devenu ensuite président de la Commission spéciale du ravitaillement et des avances en papier monnaie :

> *« Certaines personnes qui pourraient travailler ne le veulent pas, ne font aucun effort pour se créer des ressources et se suffire. La Ville accablée par des charges*

142 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 01/12/15.

143 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire à M. Guelle, 06/03/16.

de toutes sortes, doit-elle les encourager dans cette voie en les subventionnant, au risque de décourager celles qui travaillent ? »[144]

C'est donc pour inciter les indigents à travailler que la municipalité refuse d'accorder de véritables allocations et préfère proposer des avances remboursables. Elle ne décourage pas non plus le travail pour le compte de l'armée allemande. Au contraire, lorsque l'occupant lui signale que les ouvriers qu'il a réquisitionnés et qui sont rémunérés par la Ville, ne travaillent pas suffisamment, le maire ordonne à son préposé en chef de l'octroi, responsable désormais des travailleurs civils, de bien contrôler la réalité des tâches effectuées :

« La Ville consent, pour occuper des hommes, des sacrifices considérables. Je ne veux pas d'histoires, et je ne cherche querelle à personne, cependant, si ces hommes ne veulent pas travailler convenablement, il y a lieu de les prévenir qu'ils seront remplacés. »[145]

La situation se répète en 1917 si bien que le maire demande à l'agent-voyer surveillant les chantiers de sanctionner ceux qui feraient preuve de mauvaise volonté. La municipalité n'entend pas couvrir l'absentéisme ou la grève du zèle des ouvriers :

« En ce qui touche les hommes réquisitionnés par l'Autorité Allemande pour l'entretien des routes, ce qui au fond est l'intérêt général, nous ne pouvons les contraindre à travailler, ni même à venir au chantier, et tel est aussi votre avis, mais s'ils ne font rien la Ville ne peut les payer, car ce qu'ils ignorent peut être c'est la Ville qui paie. »[146]

L'autorité allemande exigeant de plus en plus d'ouvriers pour réaliser des travaux de voirie, de manutention ou des travaux agricoles, elle devient le principal employeur de la ville. Mais la main d'œuvre reçoit le salaire de la mairie, soit parce que c'est elle qui paie, ce qui est le cas jusqu'en avril 1916 et occasionnellement ensuite, soit parce qu'elle perçoit les montants afférents de l'autorité allemande, à charge pour elle d'organiser ensuite la répartition. Une frange importante de la population communale dépend alors des rémunérations versées par la commune : environ 800 personnes sont ainsi salariées par la Ville pour le compte de l'occupant en 1915[147]. En outre, les exigences de l'autorité allemande en termes de voirie

144 FRAD002 Laon 4 H 146, procès-verbal de la réunion de la Commission spéciale du ravitaillement et des avances en papier monnaie, 18/11/16.

145 FRAD002 Laon 4 H 272, courrier du maire au préposé en chef de l'octroi, 18/07/15.

146 *Ibidem*, courrier du maire à l'agent-voyer, 21/04/17.

147 *Ibid.*, courrier du maire de Laon au maire de Bruyères, 14/03/16.

conduisent la municipalité à développer son propre service de cantonniers. La mairie établit un comparatif entre les dépenses effectuées en 1917 et celles de 1913 : elles ont grimpé de plus de 50 % alors que les rémunérations ont diminué. En effet, les cantonniers du Département ou de l'État ont été réemployés auxquels ont été adjoints des ouvriers réquisitionnés par l'armée allemande. En juin 1915, ce sont 50 personnes qui travaillent sur les routes pour la municipalité et 150 pour l'armée allemande sur le réseau départemental et national[148]. Les services municipaux prennent donc de l'ampleur, évolution qui est considérée par le maire comme nécessaire pour sortir la population laborieuse de la misère : c'est avec cet argument qu'il défend la hausse des salaires consentis aux ouvriers en décembre 1915 alors que plusieurs conseillers municipaux reprochent la faible productivité des travailleurs réquisitionnés[149]. Et lorsqu'il présente, au délégué régional du ravitaillement, les mesures d'assistances prises par la Ville, il indique, à côté des avances en argent, les salaires des ouvriers employés par la commune ou réquisitionnés par l'autorité allemande ainsi que le traitement des fonctionnaires[150].

Certaines municipalités ont pu faire preuve de davantage de volontarisme pour apporter un secours par le travail. À Beaurevoir, la broderie qui employait 300 personnes a fermé au début de la guerre. Pour remédier à l'inactivité et à la perte de revenus, le maire crée des « ateliers de bienfaisance » qui emploient des chômeurs dans des carrières, les pierres étant ensuite utilisées pour des travaux de voirie[151]. À Guise également, la municipalité met en place des « chantiers de charité » afin de réaliser des travaux de voirie grâce à une main d'œuvre ouvrière désœuvrée. Mais, par manque de moyens financiers, la Ville est contrainte de mettre fin à cette expérience au début de l'année 1916[152]. Chauny exploite le potentiel de travailleurs sans emploi pour réaliser des chantiers prévus de longue date :

> *« Ceux qui ne travaillaient pas pour l'armée allemande furent employés par nous sur les chemins et à des travaux dont il était parlé depuis longtemps. C'est ainsi que nous fîmes combler l'abreuvoir du Pont-Royal, couvrir le fossé longeant le*

148 Chiffres issus des notes sur le service des travailleurs civils, FRAD002 Laon 4 H 272.

149 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 01/12/15.

150 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier déjà cité, 12/06/17.

151 Récit de Julien PEIGNEZ, S.A.S.Q.

152 Alfred MIGRENNE, 01/01/16.

chemin de fer et le rû Canton dans sa partie vers la place Bouzier. Nous rectifiâmes les talus des promenades, etc. »[153]

Le modèle qui est ici réinvesti par des communes plutôt ouvrières est celui des ateliers nationaux créés par la II^nde^ République pour occuper les ouvriers parisiens au chômage. Dans son courrier aux maires, le sous-préfet suggérait d'ailleurs, en mars 1916, la création d'ateliers communaux pour aider les ouvriers au chômage[154]. La démarche est présentée comme une œuvre charitable, mais elle peut également constituer une opportunité pour les communes, réalisant des chantiers importants à moindre frais, les travailleurs employés étant généralement payés 2 francs par jour[155].

Ce système de charité publique par le travail est en partie imposé par la défaillance de l'État et du Département. En plus des ouvriers réquisitionnés, les municipalités, comme celle de Laon, se font un devoir de réemployer les fonctionnaires au chômage, en particulier les cantonniers, ou tout du moins d'assurer un secours spécifique en guise d'avance sur les traitements. Dans la préfecture, ville administrative par excellence, un document non daté produit par la municipalité indique que 91 fonctionnaires d'État ou du Département sont encore présents[156]. Parmi ceux-là, plus de la moitié sont engagés par la Ville ou l'armée allemande (voir diagramme, ci-dessous).

153 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 17.

154 Courrier du sous-préfet aux maires, déjà cité

155 Le salaire moyen d'un journalier en 1911 était de 3,26 F/j, celui d'un terrassier 3,82 F/j. Statistique générale de la France, *Annuaire statistique. 1910*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911, p. 242.

156 Le document conservé sous la cote FRAD002 Laon 4 H 165 est vraisemblablement postérieur à avril 1916. En effet, un employé est déclaré comme travaillant pour la commission de contrôle du ravitaillement, commission dont la première réunion a lieu le 02/04/16.

<u>Diagramme 44:</u> Le devenir des fonctionnaires restés à Laon, sans date (n= 91)

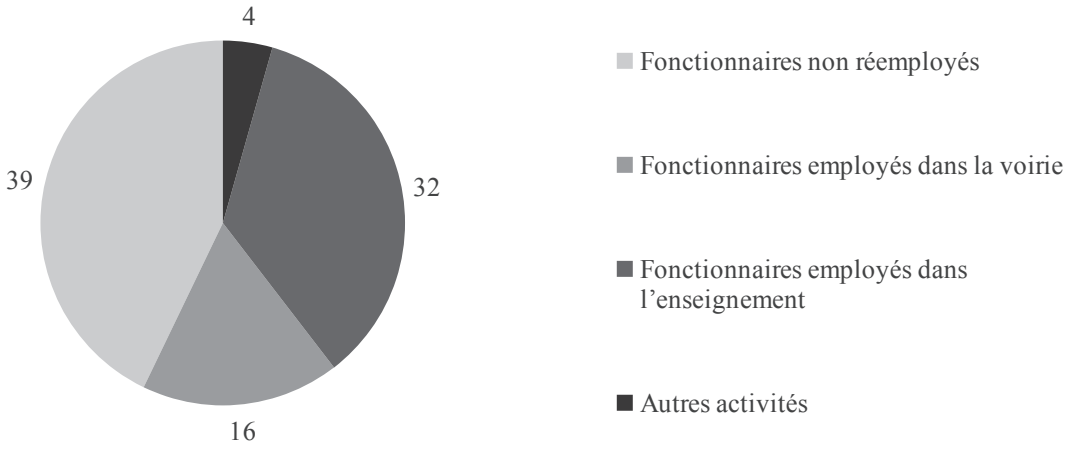

Source : FRAD002 Laon 4 H 165

Ce sont pour l'essentiel des cantonniers et des enseignants. Quelques autres ont retrouvé une activité en changeant de métier : le garde des postes devient par exemple policier auxiliaire, un commis de la Trésorerie est employé à l'Usine à gaz, un employé de l'Assistance Publique assure des cours tandis que trois autres occupent des fonctions au sein du comité local de ravitaillement. Enfin, parmi les 52 fonctionnaires qui exercent une activité, neuf ont choisi de travailler bénévolement. Pour les fonctionnaires sans activité, il est précisé qu'ils ne reçoivent pas de traitement. Effectivement, la municipalité, rétive à toute forme d'allocations, n'a pas souhaité répondre aux sollicitations qu'elle reçoit des fonctionnaires au chômage, expliquant qu'elle n'a pas vocation à se substituer à l'État[157]. Même en ce qui concerne les enseignants, l'effort consenti est limité : la commune octroie des avances de 60 francs pour les instituteurs de la commune et 50 francs pour ceux qui viennent d'autres communes, montant qui est augmenté à 90 et 75 francs en mai 1916[158]. Les traitements des institutrices ne sont par exemple pas versés dans leur intégralité même si elles continuent d'exercer leur activité, mettant certaines familles dans des situations de grande précarité. Une institutrice est ainsi contrainte d'arrêter de travailler, la mairie ne lui proposant que 60 francs par mois :

> *« Il me semble que l'État ne m'aurait jamais imposé de telles conditions. Nous sommes toute une famille, dont le chef est malade, sans chaussures, sans aucune*

157 FRAD002 Laon 4 H 140, note manuscrite du maire sur le courrier de M. Richard, 27/10/14.

158 FRAD002 Laon 4 H 105, note du maire à l'attention des enseignants, 25/05/16. Le salaire mensuel en fin de carrière d'un instituteur est d'environ 180 francs en 1911, d'après Thomas PIKETTY, en ligne, [URL : www.jourdan.ens.fr/piketty].

ressource… Je dois coudre, laver, faire la cuisine, le ménage, chercher du sucre et autres denrées indispensables, sans compter mes deux malades ! Que devenir si je m'absente ? Pourrais-je seulement rétribuer une garde avec une somme aussi minime ? C'est à peine le quart de mon traitement ordinaire ? »[159]

Ailleurs, la municipalité est souvent plus déterminée à remplacer l'État-employeur. À Saint-Quentin, une directrice d'école affirme que la municipalité verse, dès la réouverture des classes, une avance sur les traitements qui a évité « la grande misère » au personnel enseignant[160]. En outre, suite à une sollicitation du sous-préfet, le conseil municipal décide d'attribuer des avances aux fonctionnaires selon un barème progressif allant du trois-quart du traitement pour les rémunérations les plus faibles au quart pour les plus élevées. Pour le secrétaire général de la mairie, cette mesure ne peut être assimilée à un secours :

« Dans la proposition soumise au Conseil, il s'agit pour la Ville de se substituer à l'Etat pour payer une dette certaine de celui-ci ; donc, de faire une avance et rien de plus. »[161]

La Ville remplaçant l'État, elle devient, de fait, l'employeur des fonctionnaires et peut légitimement exiger un travail. Ainsi, le receveur des finances met son expertise au service de la mairie et c'est par exemple lui qui a en charge la caisse spéciale pour le paiement des avances aux fonctionnaires, des pensions et retraites d'État et d'arrérages sur les rentes d'État. Si on a moins d'informations sur des communes plus petites, nous avons déjà noté que l'autorité allemande veillait à ce que les instituteurs soient rémunérés[162]. À Rozoy-sur-Serre, l'institutrice perçoit ainsi 95 francs par mois en 1915, puis quand le poste est repris par un réfugié, le traitement est revu à la baisse à 75 francs en 1917[163]. Le percepteur, Louis Paillot, qui est sans activité depuis l'invasion, bénéficie d'avances attribuées par la commune, avances qu'il doit rembourser en juin 1916. Peut-être s'agit-il d'une mesure de rétorsion pour le sanctionner de son opposition au sein de la commission municipale ?[164].

159 FRAD002 Laon 4 H 405, courrier au maire, sans date.

160 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2777, 02/10/17.

161 Compte-rendu du conseil municipal du 08/04/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 126.

162 Voir chapitre 3, 3.2.1, « Assurer le service d'éducation », p. 372.

163 Achille HÉCART, 28/07/15 et 13/01/17.

164 Louis PAILLOT, 18/06/16.

L'assistance par le travail est une forme de secours appréciée par certains édiles. Elle est aidée dans cette mise au travail de la population par les réquisitions de main d'œuvre effectuées par l'occupant. Par son intermédiaire, les municipalités salarient une grande partie de la population : l'armée allemande occuperait ainsi, en 1915, 800 personnes à Laon, 3 000 à Saint-Quentin[165], rémunérées par la Ville. Les salaires qui sont versés en contrepartie du travail effectué permettent de réduire d'autant les allocations : c'est même l'argument utilisé par la municipalité de Laon pour refuser ces dernières. Le secours prend une autre forme en faveur des fonctionnaires : de nombreuses municipalités se substituent à l'État pour proposer des avances sur leurs traitements. Les fonctionnaires ne sont alors pas considérés comme des « assistés » mais comme des débiteurs à l'égard de la municipalité. Cette forme de secours à crédit est élargie, dans les villes, à toutes les populations intermédiaires qui rencontrent des difficultés financières avec l'occupation.

2.1.3. LA MUNICIPALITÉ-CRÉDITEUR

Nous avons déjà montré que certaines catégories de population – les fonctionnaires, les petits rentiers, les femmes isolées – connaissent une dégradation de leur condition d'existence par manque de revenus. Nous les avions qualifiées de « population appauvrie »[166]. Les municipalités urbaines, à l'instar de Laon et Saint-Quentin, leur proposent alors des secours spécifiques. La problématique ne semble pas se poser avec la même intensité à la campagne où cette petite et moyenne bourgeoisie constituée de fonctionnaires et de petits rentiers est moins présente.

Dans les premières semaines de la guerre, les femmes de militaires et de mobilisés bénéficient dans les deux villes d'aides en nature au même titre que les indigents. Mais très rapidement, le cas des personnes appauvries est distinct de celui des indigents. En mars 1915, le maire par intérim de Laon, en l'absence de Georges Ermant parti en Suisse, signale au Conseil municipal l'urgence d'agir en faveur de ces nouvelles catégories dans la gêne :

> *« La détresse de la population est de plus en plus grande, la misère est affreuse chez les malheureuses femmes de militaires sous les drapeaux et aussi chez les femmes de petits fonctionnaires partis par ordre. »*[167]

Les populations visées sont donc les familles de milieux intermédiaires dont l'époux est parti,

165 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,*vol. I, p. 225.

166 Voir chapitre 2, 1.2.1. « Le nouveau profil social de la population », p. 189.

167 FRAD002 Laon, 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 11/03/15.

non pas dans le cadre de l'exode, mais « par ordre » et dont la femme n'avait pas d'activité et donc de revenus propres. Pour ces populations, est voté un crédit de 20 000 francs, en bons de ville, permettant de financer des secours en argent, à titre d'avance, pour les « personnes privées de ressources, qui ne sont pas des indigents inscrits au bureau, mais qui se trouvent dans la gêne par suite des circonstances »[168]. Les bénéficiaires peuvent alors toucher une avance allant de 5 à 12 francs par mois. L'effort est donc plus important pour les populations appauvries qui ont droit à un secours en argent en plus de celui en nature, que pour les indigents « traditionnels », se contentant du seul ravitaillement à titre gratuit.

Ce mode d'assistance est une innovation municipale puisqu'il n'entre pas dans le cadre des lois déjà en vigueur. En effet, Georges Ermant refuse le principe d'aides inconditionnelles qui seraient offertes à une seule catégorie de population :

> *« Pour recevoir un secours il ne suffit pas d'être la femme d'un mobilisé ou d'un prisonnier de guerre (ce qui est absolument la même chose) il faut, comme en temps de paix, que cette allocation soit justifiée par la situation de la personne à laquelle ce secours est attribué. »* [169]

Ainsi, s'opposant à toute réglementation précise, il prône l'examen, au cas par cas, des situations individuelles, examen qu'il confie, dans un premier temps, au bureau de bienfaisance, puis à la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier. Les aides sont consenties en fonction des ressources du demandeur et non en fonction du statut ou de la situation familiale :

> *« À l'heure présente quelle différence peut on établir entre la femme d'un soldat sous les drapeaux et une autre mère de famille ? Quelle différence y-a-t-il dans l'infortune entre un fonctionnaire et un rentier privé de ses revenus depuis trois ans ? En ce qui me concerne je n'en vois aucune ; c'est l'égalité devant la misère. »*[170]

La politique d'assistance à Laon se veut donc plus large que ce que prescrit la loi : elle ne se limite effectivement pas aux seules femmes de mobilisés. Mais, elle cible en fait très précisément ses bénéficiaires : ce sont ceux qui peuvent offrir des garanties de remboursement après-guerre, se distinguant en cela des indigents (voir tableau, ci-dessous).

---

168 *Ibidem*.

169 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier du maire de Laon au délégué du Comité régional de La Fère, 12/06/17.

170 *Ibidem.*

<u>Tableau 21:</u> Les bénéficiaires des avances de la ville de Laon, au 15 juin 1915

	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage
Familles d'officiers et de sous-officiers	10	*4,37%*
Familles de militaires	139	*60,70%*
Pensionnés ou rentiers	30	*13,10%*
Propriétaires d'immeubles	3	*1,31%*
Employés d'État ou du département (gardiens de prison)	4	*1,75%*
Assistance aux vieillards et familles nombreuses	21	*9,17%*
Employés de chemins de fer (15 femmes et 5 hommes)	20	*8,73%*
Sans garantie	2	*0,87%*
Total	229	*100,00%*

Source : Procès-verbal de la Commission spéciale du ravitaillement et des avances en papier monnaie, 15/06/15, FRAD002 Laon 4 H 146

Les premières familles à demander l'avance en argent sont majoritairement des familles de mobilisés, c'est-à-dire le public visé par la loi du 5 août 1914. Les autres bénéficiaires sont également des personnes censées toucher des allocations ou des traitements de l'État : pensionnés, vieillards, familles nombreuses, employés de l'État… Deux personnes, seulement, n'offrent pas de garanties. D'ailleurs si le statut des demandeurs a ainsi été consigné par les services de la Ville, c'était bien pour s'assurer des ressources sur lesquelles pouvait compter la municipalité pour un remboursement ultérieur. Les procès-verbaux de la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie révèlent l'attention portée à la solvabilité des requérants. L'absence de garantie est ainsi un motif de refus du secours, au contraire, parmi les critères retenus pour l'accorder est mentionné le dépôt de titres de rentes[171]. Georges Ermant signale également que l'avance est accordée à « toute personne ayant droit à des allocations, rentes, traitements, [qui] a consenti une délégation »[172] : la commune recevra donc les montants dus par l'État à la place des bénéficiaires. Toutes les précautions sont donc prises pour s'assurer du remboursement des sommes versées, quitte à refuser un secours à des personnes démunies qui n'offriraient aucune garantie.

La municipalité trouve également un relais privé dans sa politique d'assistance en faveur des catégories intermédiaires, et en particulier des petits épargnants. Elle obtient en effet de la Caisse d'Épargne qu'elle distribue des bons à hauteur de 40 francs par mois et par livret[173] : la

171 FRAD002 Laon 4 H 146, par exemple dans les procès-verbaux du 16/04/15, 21/05/15, 26/06/15, 22/07/15,

172 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier du maire au délégué régional, déjà cité.

173 FRAD 002 Laon 4 H 144, procès-verbal de la réunion du Bureau de Bienfaisance, 30/04/15.

Ville suspend alors la distribution de secours aux personnes concernées.
La politique d'assistance de la Ville de Laon suit donc des lignes directrices précises : limiter les secours apportés aux indigents, apporter des aides au cas par cas aux populations appauvries, favoriser en particulier les possédants qui offrent des garanties de remboursement. De telles priorités sont à relier avec le souci constant du maire de ne pas grever les finances futures de la commune. À cet objectif, s'ajoutent sûrement des logiques clientélaires en faveur de la petite et moyenne bourgeoisie[174].

De telles priorités politiques ne sont pas propres à Laon, on les retrouve à Saint-Quentin selon des modalités cependant différentes. La municipalité décide en effet, en plus des secours en argent distribués très largement à ceux qui se trouvent sans ressources – 32 000 bénéficiaires en décembre 1914 sur environ 47 000 habitants, de créer une caisse de prêts pour les ménages solvables. L'initiative et la gestion en reviennent à René Jourdain, censeur de la Banque de France, Albert Labouret, avoué, et Urcelle Braillon, banquier. Les opérations se déroulent dans la banque de ce dernier et consistent à prêter des sommes pouvant aller jusque 100 francs par mois pour le chef de famille, auxquels sont ajoutés 30 francs par personne à charge. Les emprunts étaient garantis par le dépôt de rentes d'État ou de titres de propriétés[175]. En outre, le receveur des finances tient une caisse spéciale versant, entre autres, des arrérages sur les rentes d'État jusqu'à hauteur de 3 000 francs par personne[176]. Selon le conseiller municipal Larcher, la municipalité se substitue ainsi aux banques défaillantes :

> *« Elle avait pris à sa charge tous les services financiers, faisant fonctions de Banquiers, payait les rentiers, faisait des avances […]. »*[177]

Comme à Laon, l'objectif est de soutenir une « partie très intéressante de la population » en lui apportant un secours dans des « conditions de dignité »[178] appréciables : les mesures d'assistance ne peuvent et ne doivent pas être du même ordre pour les classes populaires et les classes intermédiaires ou aisées. Pour les uns, la municipalité distribue des allocations, ce qui fait d'eux des assistés ; pour les seconds, elle leur accorde des prêts, les bénéficiaires étant

174 Voir 3.2.2, « Défendre les intérêts des possédants », p. 510.

175 René JOURDAIN, 28/09/15, Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 27, rapport du receveur municipal M. Soret, 30/06/22, publié dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 770-771.

176 Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 27.

177 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2032, déposition de M. Larcher, 05/07/17.

178 Expressions utilisées par le receveur municipal Soret, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 770.

alors considérés comme des emprunteurs. Par conséquent, les deux catégories ne sont pas amenées à se croiser dans les services municipaux d'assistance. Les premiers se rendent dans les bureaux d'assistance ouverts dans les quatre quartiers de la ville pour déposer leur demande et recevoir les secours. Les seconds se déplacent à la banque Braillon pour bénéficier des prêts accordés par la caisse de prêts. L'initiative d'assistance à l'égard des possédants revêt davantage les contours d'une action privée marchande que d'une action charitable municipale, permettant de ménager les susceptibilités : ils ne sont ainsi pas assimilés à la « clientèle ordinaire » des bureaux de bienfaisance.

Laon et Saint-Quentin offrent donc des secours répondant aux nouvelles difficultés économiques nées de la guerre et de l'occupation, avec toute une frange de la petite et moyenne bourgeoisie dépourvue de ressources. Or, les solutions qui ont été imaginées, distinguent clairement deux catégories de population, les indigents et les populations appauvries, avec des parcours administratifs différents, évitant ainsi à la petite et moyenne bourgeoisie toute stigmatisation sociale.

À Laon, les distributions de secours en argent ont atteint leur maximum en novembre 1916 avec 375 familles concernées pour un montant de 3 500 francs par mois. Le secours moyen est donc très modeste, inférieur à 10 francs par mois et par famille[179]. À Saint-Quentin, 366 familles ont fait appel, au cours de l'occupation, à la Caisse de prêts qui a octroyé 3 835 mensualités pour un montant total de 428 593 francs : la mensualité moyenne est donc beaucoup plus élevée, de l'ordre de 112 francs par famille. En fait, les deux systèmes sont assez dissemblables. À Laon, il est plus proche d'un secours dont le montant est très limité mais qui peut être demandé par un éventail assez large de la population : en l'absence d'allocations, les femmes de mobilisés, les retraités et les pensionnés peuvent le percevoir à condition de s'engager à rembourser la Ville lorsque l'État réglera les allocations dues. À Saint-Quentin, l'aide s'apparente à un prêt aux possédants, d'où l'insistance sur les garanties, des montants élevés mais des bénéficiaires relativement moins nombreux qu'à Laon car d'autres systèmes de secours existent pour les femmes de mobilisés, les retraités ou les pensionnés. Ainsi, une fois encore, la comparaison entre les deux villes paraît particulièrement significative pour évaluer les marges de manœuvre des municipalités dans le domaine social. Dans les communes rurales, les avances aux particuliers semblent étudiées et négociées au cas par cas. Les décisions sont prises après qu'un habitant eut témoigné de ses difficultés

179 FRAD002 Laon 4 H 148, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie, 18/11/18.

financières au maire[180]. Le bourg rural de Rozoy-sur-Serre fait ainsi office de prêteur en faveur de certains habitants : il avance, en novembre 1915, la somme de 500 francs aux cultivateurs et 100 francs aux « particuliers solvables », avec un taux d'intérêt de 5 %[181]. Les avances prennent une grande ampleur dans la commune de Vaux-Andigny, qui semble mener une politique d'assistance large[182] : près de 190 000 francs sont ainsi prêtés à près de 300 habitants, soit plus de 645 francs en moyenne[183].

Les communes de l'Aisne ici étudiées opèrent des choix très différents pour apporter des secours à leur population. Chaque municipalité redéfinit sa politique d'assistance, abandonnant certaines obligations ou, à l'inverse, reprenant des compétences de l'État, inventant parfois des systèmes d'aides en fonction des priorités politiques affichées, des caractéristiques sociales des populations communales et des capacités financières. Les problématiques ne sont en particulier pas les mêmes à la ville et à la campagne. En ville, le chômage y est massif à cause de l'arrêt des usines et du départ des administrations publiques. Les réponses qui ont été apportées sont alors d'une toute autre ampleur que dans les petites communes rurales. Effectivement, l'activité se maintient davantage dans ces dernières, avec la reprise des travaux agricoles sous la conduite de l'occupant et le maintien d'un petit commerce, au moins jusqu'en 1916. Les principaux secours consistent alors à aider les femmes de mobilisés jusqu'à ce que l'obligation de travail leur soit également appliquée.
Mais, le clivage ville/campagne ne permet pas d'épuiser la grande diversité des politiques suivies par les municipalités. Nous avons tenté de le montrer en insistant particulièrement sur les exemples de Laon et de Saint-Quentin, bien renseignés, et pour lesquels les mesures d'assistance ont eu une certaine ampleur donnant une certaine cohérence à l'ensemble des mesures prises.

180 Le Catelet octroie ainsi les premières avances aux particuliers en janvier 1916, FRAD002 E dépôt 72 Le Catelet 1 D 3, délibérations du Conseil municipal, 06/01/16.

181 Achille HÉCART, 25/11/15.

182 Voir 2.2.2. « Évaluer les crédits consacrés à l'assistance », p. 489.

183 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 11, apurement des comptes de guerre.

2.2. L'AMPLEUR DES POLITIQUES D'ASSISTANCE

2.2.1. L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME D'ASSISTANCE COHÉRENT

Dans les deux villes que nous avons plus précisément étudiées, Laon et Saint-Quentin, les secours sont décidés au fur et à mesure que des difficultés nouvelles sont constatées. Pourtant, progressivement, elles constituent un ensemble cohérent offrant des solutions spécifiques aux différentes catégories de population. L'élaboration d'un tel système dénote une plus grande implication des municipalités dans les missions d'assistance, même dans le cas de Laon, plus réticente à de telles politiques.

À Laon, un tel système est relativement simple. Il s'appuie sur deux types d'actions différentes : les secours en argent réservés aux habitants n'ayant plus de ressources à cause de l'occupation et les secours en nature octroyés à ces derniers mais également aux indigents (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 22: La politique d'assistance mise en place à Laon (1914-1918)

	Secours en papier monnaie	Secours en nature	Distribution de vêtements fournis par la C.R.B.
Date	Mars 1915	Octobre 1914	À partir de 1916
Montant	Entre 2,5 et 5 F puis 6 et 15 F le 15/03/16 et jusqu'à 30 F/mois et par famille pour certains cas exceptionnels.	Distribution gratuite de pain jusqu'en mars 1915, puis à titre remboursable avec le ravitaillement assuré par la C.R.B.	
Conditions	Situations personnelles examinées par le bureau de bienfaisance. Les bénéficiaires s'engagent à rembourser la somme.	Situations personnelles examinées par le bureau de bienfaisance.	La moitié distribuée gratuitement, l'autre moitié vendue. Examen des situations sociales et tirage au sort.
Caractéristiques des bénéficiaires	Familles privées de ressources à cause de la mobilisation, pensionnés et retraités, petits rentiers.	3 catégories : 1/ Indigents 2/ Familles secourues à titre exceptionnel (chômage, mobilisation) 3/ Vieillards et infirmes.	Possédants et indigents.
Nombre de bénéficiaires	486 familles au 18/06/18.	1723 familles à titre exceptionnel et 292 familles indigentes (18/11/18).	
Montant moyen de l'allocation	9,33 F au 15/11/16.	38 F/mois /famille sur la période de mai 15 à juillet 18.	
Coût total	107098,25 F au 18/11/18	1444284,29 F sur la période mai 15 à juillet 18	

Sources : FRAD002 Laon 4 H 145-150 et 177

L'essentiel des dépenses d'assistance concerne en fait la distribution gratuite du ravitaillement, assurée à partir de mai 1915 par la C.R.B. : elle représente plus de 13 fois les avances accordées aux particuliers. Cette forme d'aide est effectivement distribuée largement : plus de 1 700 familles au cours de l'occupation, soit près de 60 % des familles présentes en octobre 1914, ont reçu à un moment ou un autre le ravitaillement gratuit (voir graphique, ci-dessous). Parmi les ménages secourus, les indigents ne constituent qu'une frange minoritaire, de l'ordre de 17 %.

<u>Diagramme 45:</u> Les personnes secourues à Laon (1914-1918)

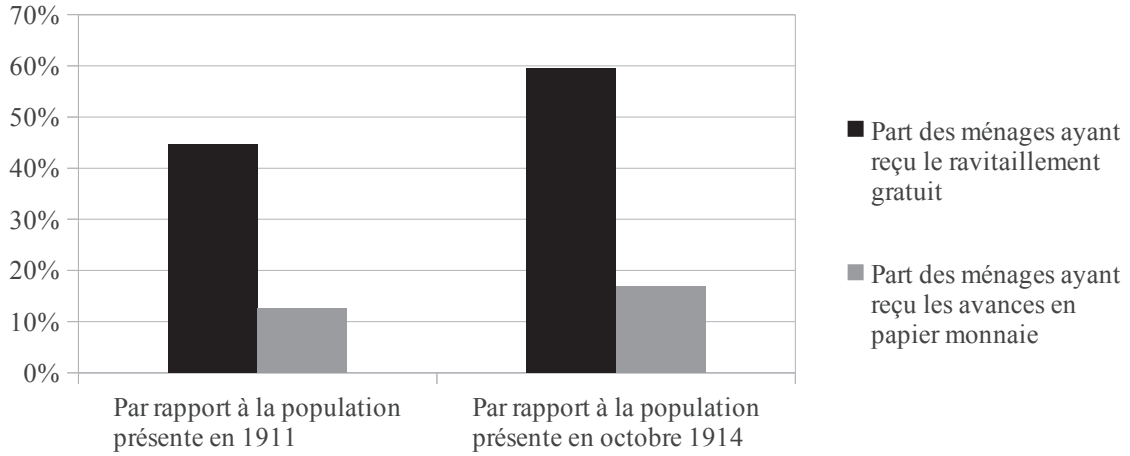

Aux dates du 18/06/18 pour les avances en argent et du 18/11/18 pour le ravitaillement gratuit

Sources : FRAD002 Laon 4 H 148 et 4 H 134

Les avances en argent sont distribuées de manière beaucoup plus ciblée et limitée. Elles sont perçues par seulement 486 familles, soit moins de 17 % des familles présentes en octobre 1914 (voir graphique, ci-dessus), avec un montant moyen très faible, inférieur à 10 francs par famille et par mois. À titre de comparaison, le montant de l'allocation en faveur des femmes de mobilisés est fixé par l'État, en août 1914, à 1,25 franc par jour auxquels sont ajoutés 0,50 franc par enfant de moins de 16 ans[184]. Une femme seule perçoit plus de 37 francs par mois, bien davantage donc que les avances moyennes consenties par la Ville de Laon. L'aide en nature complète en réalité les secours en argent : son montant est loin d'être négligeable puisqu'il représente quatre fois le montant moyen des avances en papier monnaie. Ces

184 Compte-rendu des débats parlementaires, la séance du 4 août 1914, en ligne, [URL : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/guerre_14-18/seance_4aout1914.asp].

contrastes dans l'envergure des deux principales mesures d'assistance confirment bien la très grande réticence de la municipalité à l'égard des distributions d'argent. Dans le même ordre d'idée, le maire est très méfiant à l'égard des dons de vêtements auxquels il doit se prêter pour le compte de la C.R.B. :

> *« Nul n'empêchera certaines personnes d'envoyer des pauvres se faire inscrire et de leur racheter ce qui pourra leur être attribué et donné. »*[185]

Derrière la distribution de biens, le maire soupçonne des trafics et des profits effectués au détriment de la collectivité. Pour limiter les risques, il exige que la moitié des fournitures soit vendue, que les situations individuelles soient examinées par le bureau de bienfaisance et qu'un tirage au sort soit effectué.

La politique d'assistance de la Ville de Laon semble alors guidée par deux principes. Il s'agit tout d'abord de limiter les dépenses pour préserver les comptes futurs de la commune. C'est la raison pour laquelle l'essentiel des charges concernant le ravitaillement gratuit est en réalité inscrit sur un compte distinct, celui de la C.R.B. tandis que le maire s'oppose tout au long de la guerre à l'attribution des allocations prévues par l'État. La seconde logique consiste ensuite à limiter au minimum le périmètre des mesures d'assistance, la municipalité craignant que l'effet d'aubaine conduise de nombreux habitants à l'inactivité. Nous avons déjà souligné qu'il est exigé du concitoyen qu'il trouve une nouvelle source de revenus par le travail : il doit ainsi prouver sa bonne volonté.

La situation est tout autre à Saint-Quentin où de multiples secours sont proposés d'une part au public habituel des politiques d'assistance et d'autre part aux populations ayant perdu leurs sources de revenus avec la guerre. Ainsi, la municipalité se substitue à l'État pour assurer les obligations de secours du temps de paix : assistance-vieillesse, secours aux familles nombreuses, aux femmes enceintes, pensions de retraites, traitement des fonctionnaires et allocations aux femmes de mobilisés. Cette prise en charge est progressive : elle se fait courant 1915, avec des avances dont le montant augmente pour atteindre le niveau de prestation du temps de paix en 1916, lorsque la mise en place des bons régionaux permet d'en assurer le financement (voir tableau, ci-dessous).

185 FRAD002 Laon 4 H 149, courrier du maire au président du bureau de bienfaisance, 26/11/16.

Tableau 23: La politique d'assistance mise en place à Saint-Quentin (1914-1918)

	Secours en argent	Secours en nature	Allocations pour femmes de mobilisés	Allocations aux familles nombreuses et vieillards	Assistance aux femmes en couches	Service des avances	Caisse des prêts	Distribution de vêtements fournis par la C.R.B.
Date	Septembre 1914		Février 1915	1915			Septembre 1915	À partir de 1916
Montant	0,25 franc par jour et par habitant, jusqu'à 3 francs par semaine le 01/04/16.	Vente à perte du pain (0,4 F). Cantines populaires en août et septembre 1914. Ravitaillement gratuit pour les indigents par l'intermédiaire de la CRB.	10 francs par mois en plus du secours puis au niveau légal à partir du 01/04/16.	0,4 F/j pour les vieillards. Pas de demandes pour familles nombreuses car les secours de la ville sont plus avantageux.	42 F en plus du secours.		100 F/mois pour le chef de famille et 30 F/mois par personne à charge.	
Conditions	Secours donné à tous les demandeurs, puis examen des situations personnelles *a posteriori*.		Demandes instruites par commission municipale.	Application de la loi mais sans admission nouvelle. Interdiction de cumuler avec les secours.		Avances de traitements selon un barème établi, paiement des pensions de retraites, paiement d'arrérages de rentes à concurrence de 3000 F par personne.	Apporter des garanties de remboursement : titres de rentes et hypothèques.	Distribués gratuitement après examen des situations personnelles.
Caractéristiques des bénéficiaires	Ne doit pas bénéficier d'une autre forme d'aides.	Indigents	Femmes de mobilisés			Fonctionnaires d'État et départementaux, retraités, rentiers	Possédants.	Indigents
Nombre de bénéficiaires	32000 personnes en décembre 1914, puis diminution		environ 5000 demandes	Nombre en diminution du fait de l'absence d'admissions nouvelles			366 familles	
Montant moyen de l'allocation	12 F/mois et par personne au 01/04/16						1176 F	
Coût total	2708755,02 F		2558625 F				428592,85 F	

Sources : Rapport d'Albert LABOURET, A.M.S.Q. 4 H 59 ; Élie Fleury, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*.

En plus des mesures relevant habituellement de l'État, la Ville assume les tâches ordinaires de charité publique dévolues aux communes : le bureau de bienfaisance vient ainsi au secours des plus pauvres par la distribution de denrées, comme lorsqu'il organise des cantines populaires dans les premières semaines de la guerre. La pénurie entravant le fonctionnement des cantines, la municipalité conçoit de nouveaux modes d'assistance plus novateurs. En remplacement de l'aide en nature, la Ville propose un secours en argent, accessible à tout habitant, sans garantie de remboursement ultérieur[186]. Cela va consacrer une implication de la Ville dans le domaine de l'assistance, bien au-delà de ce qui avait été au départ pensé. La substitution de l'aide en nature par des allocations démultiplie en effet l'impact de la mesure. Le secrétaire de mairie, Louis Ancelet, constate ainsi :

> *« Beaucoup qui avaient négligé le secours en nature se présentèrent pour les secours en argent […]. »*[187]

Sans doute, la distribution d'argent est-elle moins stigmatisante que celle de repas, pratique associée à la charité traditionnelle en faveur des indigents. Les familles de la petite et moyenne bourgeoisie qui se refusaient à aller manger aux côtés des démunis dans les cantines populaires, se rendent vraisemblablement plus facilement dans les bureaux de la Ville pour percevoir l'allocation. En outre, un tel secours offre de plus grandes libertés aux ménages qui peuvent choisir à quelle priorité va répondre la somme octroyée. En effet, pour les familles ouvrières possédant un jardin potager, la principale difficulté ne réside pas forcément dans l'alimentation mais peut-être davantage dans le chauffage ou les vêtements. Avec cette mesure, la municipalité vient en aide à la très grande majorité de la population communale : près de 70 % des habitants sont ainsi soutenus en décembre 1914 (voir diagramme, ci-dessous), avant que la mise au travail ne se généralise et que le nombre de personnes secourues décroissent.

186 Voir 2.1.1, « Poursuivre ou interrompre la distribution de secours », p. 455.

187 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 13.

<u>Diagramme 46:</u> Les personnes secourues à Saint-Quentin, au cours de l'occupation (1914-1917)

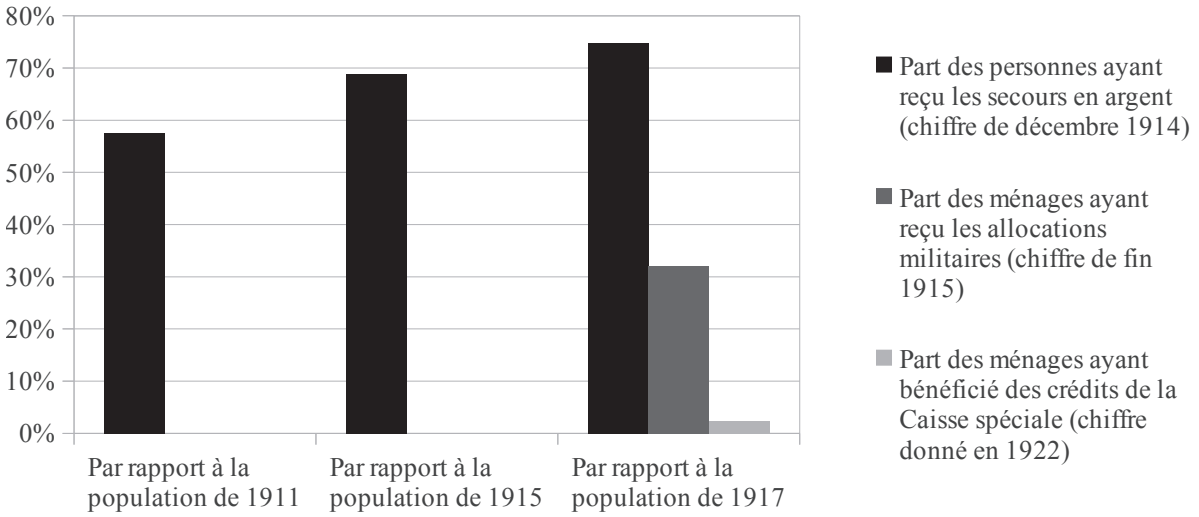

Sources : Albert LABOURET, A.M.S.Q. 4 H 59 et Élie FLEURY, Les Soixante-quatre séances, op. cit.

Élie Fleury parle même de « communisme sportulaire » à propos d'une politique d'assistance menée pourtant par une équipe libérale et dont il se sent assez proche[188]. La démarche est donc inverse de celle de Laon : les secours en argent sont largement distribués, les conditions d'accès étant assez peu restrictives. Ils ne sont pas envisagés comme un simple complément au ravitaillement gratuit, mais constituent le principal pilier de la politique d'assistance de la Ville. Par conséquent, les montants alloués sont bien supérieurs à ce qu'ils sont à Laon : 12 francs par personne en 1916 contre 9,33 par famille à Laon.

L'autre innovation importante dans la politique d'assistance consiste en une offre variée d'aides dédiées à un public plus ciblé, correspondant aux possédants ayant perdu leurs principales ressources avec la guerre. À ces habitants, sont proposés des crédits, sous forme d'allocations mensuelles, aux montants bien plus élevés que les simples secours et permettant aux familles de maintenir, en partie, leur niveau de vie : ce sont les emprunts consentis par le service des avances ou la Caisse des prêts. Les bénéficiaires de cette dernière, à peine plus de 2 % des ménages, sont par exemple moins nombreux que ceux des avances en argent de la Ville de Laon mais pour des montants par famille 10 fois supérieurs[189] La politique d'assistance de la Ville de Saint-Quentin repose donc sur deux piliers : soutien large à un public étendu et aide renforcée à une minorité de familles, issues des milieux aisés mais se

188 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 126.

189 Voir 2.1.3, « La municipalité-créditeur », p. 470.

trouvant sans ressources à cause de la guerre. Sans doute, une forme de compromis social s'esquisse-t-elle ici. La distribution très large des allocations aux familles ouvrières est acceptée par la petite et moyenne bourgeoisie parce que celle-ci bénéficie également de prêts communaux et des avances opérées par la Ville. Les choix effectués pour organiser les distributions de vêtements révèlent en outre une moins grande réticence à l'égard du principe d'assistance qu'à Laon. Les fournitures de la C.R.B. sont ainsi exclusivement destinées aux démunis, les plus favorisés pouvant toujours se porter vers le commerce privé pour acquérir de tels biens, grâce entre autres au ravitaillement complémentaire.

Les deux principales villes de la moitié nord du département sont donc amenées à définir des politiques d'assistance nouvelles, prenant en compte les difficultés créées par la mobilisation et le désœuvrement d'une partie de la population, mais obéissant à des logiques propres à chaque municipalité. Avec la disparition de la tutelle étatique, la marge de manœuvre des communes paraît grande, d'où des options radicalement différentes à Laon et à Saint-Quentin. Mais qu'est-ce qui peut expliquer qu'un système d'assistance large semble s'imposer par la force des choses à Saint-Quentin et non à Laon ?

Les étiquettes politiques ne semblent pas être très significatives en la matière. La majorité municipale de Saint-Quentin est qualifiée par Élie Fleury de « panachée et hétéroclite »[190], le seul point commun étant l'opposition aux candidats socialistes. D'après son témoignage, l'équipe semble plutôt conservatrice et libérale. Le maire par intérim, Arthur Gibert, fait même preuve, à l'occasion, d'antiparlementarisme. Aussi analyse-t-il les rancœurs de la population de la sorte :

> *« […] ce sentiment de méfiance contre ceux qui détiennent une part d'autorité ou qui, plus simplement, administrent du moins mal qu'ils peuvent est né du parlementarisme, ou plutôt de la façon dont les politiciens l'appliquent. »*[191]

Quant à son conseiller René Jourdain, il est attaché aux valeurs traditionnelles :

> *« On travaille depuis trop d'années en haut lieu à détruire les trois sentiments qui sont le contre-poids de l'éternel égoïsme humain : l'amour de la patrie, l'amour de la famille et la crainte de Dieu. »*[192]

À Laon, l'ancrage politique du maire est plus clairement établi. Georges Ermant siège au

190 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. VI.

191 Propos retranscrit par Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 130.

192 *Ibidem.*

Sénat sur les bancs des républicains et devient après-guerre une figure du radicalisme au niveau départemental[193]. Le maire de Laon serait donc situé plus à gauche que son confrère de Saint-Quentin qui propose, pourtant, un système d'assistance plus généreux.

L'histoire et la sociologie locales permettent sans doute d'expliquer cette étrangeté. La ville de Saint-Quentin est ouvrière avec une importante tradition textile. Or, les ouvriers sont directement touchés par le chômage avec l'arrêt de la production au moment de la mobilisation. Elle ne reprend que partiellement, très progressivement, et pour le compte de l'armée allemande. Le dénuement serait alors préoccupant, « la vie économique [étant] entièrement suspendue »[194]. En outre, l'histoire de la ville est marquée par des conflits sociaux assez durs. Élie Fleury considère ainsi que l'équipe municipale a bénéficié du contexte pour remporter les élections de 1912, les « émeutes de la vie chère » ayant fragilisé la municipalité socialiste[195]. Aussi, le mécontentement populaire continue-t-il de s'exprimer dans la rue au cours de l'occupation : émeutes et pillage des réserves de charbon de la Compagnie du gaz en novembre 1914[196], manifestation de 600 femmes contre les profits scandaleux que ferait un boucher en février 1915[197], bousculades et mouvements d'humeur aux Halles municipales en juillet 1915[198]. Sans doute est-ce la crainte d'une explosion sociale qui conduit la municipalité à aller plus loin dans les mesures d'assistance que celle de Laon. Un conseiller municipal alerte ses collègues sur le danger que représentent ces manifestations :

> *« La population de notre cité s'énerve et s'impatiente de plus en plus et beaucoup plus qu'il ne faudrait à l'heure actuelle ; et il semble que le Conseil municipal ne doit pas oublier que notre élection est la résultante des manifestations de 1912 et qu'il nous appartient de faire tous les efforts pour éviter le retour des manifestations regrettables faites ces derniers jours aux cris de : "Vive l'Allemagne :" et qui déshonorent notre cité. »*[199]

C'est pourquoi le maire par intérim considère que subvenir aux besoins essentiels de la population doit être la priorité de la municipalité, du moins dans la limite de ce qu'il est

193 Il préside en 1919 la réunion politique ayant pour but d'établir la liste des candidats radicaux aux élections sénatoriales. *La Croix*, 31/10/19.

194 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 13.

195 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. VI.

196 Albert LABOURET, 19/11/14.

197 *Ibidem*, 08/02/15.

198 Conseil municipal du 22/07/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 229.

199 Courrier du conseiller municipal Georges Edouard lu lors du conseil municipal du 22/07/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 229.

possible de faire sans grever trop lourdement le budget communal :.

> *« Je crois être l'interprète de l'assemblée tout entière pour reconnaître […] la nécessité d'augmenter le taux des allocations. Reste à fixer ce taux ? Il ne peut être question que d'assurer aux habitants le strict nécessaire, car le nombre des assistés atteint 30.000 et à chaque augmentation, même minime, va correspondre une importante charge nouvelle. »*[200]

En outre, la pratique municipale socialiste de 1900 à 1912 a peut-être, non pas constitué un modèle, mais imprimé sa marque sur le fonctionnement des services et même sur les perceptions des élus. La lecture des procès-verbaux des conseils municipaux ou bien des notes prises par Albert Labouret, principal conseiller du maire, révèle l'inquiétude récurrente de la municipalité à propos des conditions de vie de la population ouvrière. D'ailleurs, certains membres de l'équipe précédente semblent apporter leur soutien à la municipalité au cours de la guerre, dans un esprit d'unanimisme patriotique :

> *« Parmi les membres de l'ancienne municipalité qui vinrent apporter spontanément à la Commission leur concours et leur appui, il faut citer M. Charles-Deschamps. Son autorité dans le parti socialiste, sa sagesse, sa modération ont contribué largement à l'accord qui n'a cessé de régner entre les différentes classes de la population. Il n'est que juste de rendre le même hommage à M. Van Lierde qui s'est surtout cantonné dans les questions d'assistance et y a été précieux par sa connaissance approfondie du caractère et des besoins de ses concitoyens. »*[201]

Le conservateur René Jourdain se félicite donc de cette union politique dans un contexte critique. L'appui des socialistes est particulièrement apprécié quand ceux-ci inclinent à la modération et mettent leur expertise dans le domaine social au service de la municipalité. La commission d'assistance mise sur pied au début de la guerre intègre ainsi des anciens conseillers municipaux dont M. Van Lierde qui y joue un rôle moteur[202].

Enfin, l'exemple a pu également venir de l'extérieur. En février 1915, le conseiller municipal Dony et le conseiller du maire Labouret vont visiter, sous escorte allemande, les villes de Douai, Valenciennes, Cambrai et Lille pour voir quelles solutions ont été trouvées pour faire face au manque de numéraire. C'est également l'occasion pour les deux Saint-Quentinois de

---

200 Conseil municipal du 23/10/14, *ibidem*, p. 40.

201 Préface de René JOURDAIN, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XI.

202 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 4.

comparer les situations alimentaires et les politiques menées. Albert Labouret remarque par exemple qu'à Lille, la Ville s'est substituée entièrement aux obligations de l'État et du département[203]. Le sous-préfet, présent en ville, incite également la municipalité à endosser de telles responsabilités. Il milite effectivement pour que les communes de l'arrondissement assument à la place de l'État les obligations d'assistance[204]. C'est à cette fin qu'il met sur pied et préside une commission des bons régionaux devant donner aux communes les moyens financiers de cette politique.

À Laon, le contexte social et politique est très différent. L'administration de la commune semble reposer, pour l'essentiel, sur la personnalité de Georges Ermant qui bénéficie d'une grande marge de manœuvre : très peu d'opposition au conseil municipal, grande légitimité conférée par plus de 20 ans à la tête de la commune, absence de représentants de l'État avec le départ du préfet pour Château-Thierry à la veille de l'invasion. Sa pratique du pouvoir local apparaît alors comme très ferme et plus assurée qu'à Saint-Quentin où une équipe a dû se constituer dans la précipitation de l'invasion. Les courriers que rédige Georges Ermant, ne témoignent d'aucune crainte d'explosion sociale. Son principal souci, nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, est d'épargner les finances de la Ville.
Il faut dire également que la sociologie de la population laonnoise est bien différente de celle de Saint-Quentin. Laon est une ville administrative au sein d'un territoire rural. Aucune concentration industrielle ici, hormis les ateliers de la Compagnie des chemins de fer du nord. Or, nous avons constaté que de nombreuses familles ouvrières travaillant pour les chemins de fer sont parties à la veille de l'invasion, en même temps que les cadres de la compagnie qui se sont repliés sur Paris[205]. Les fonctionnaires, nombreux en temps de paix, ont également été mobilisés ou bien ont quitté la ville avant l'invasion. Les travailleurs encore présents sont donc le plus souvent des travailleurs isolés : ouvriers et employés dans des petites entreprises commerciales ou artisanales. Leur capacité de mobilisation est bien moindre que celle des ouvriers des industries saint-quentinoises. La ville n'a pas la même tradition « rouge » que Saint-Quentin : aucun élu socialiste ne l'a administrée avant-guerre. Jean Marquiset insiste sur le calme et la tranquillité de la population dans un tableau idyllique de l'avant-guerre :

> *« La population y était paisible. Et comment ne pas l'être dans une ville où l'on ne connut jamais le tumulte des usines, où les fenêtres, par tradition, s'éteignent à*

203 Albert LABOURET, 22/02/15.
204 Voir p. 459.
205 Voir chapitre 2, 1.1.1. « L'Ampleur des mouvements de population », p. 173.

neuf heures […]. La vie s'y écoulait, heureuse et régulière, comme l'eau d'un lent canal. C'était la cité idéale des oisifs, des rentiers, des bourgeois, – les bourgeois de Molinchart, ô Champfleury ! »[206]

D'autant plus que la population communale a davantage été fragilisée par les départs au début de la guerre que Saint-Quentin : elle a perdu près de 40 % des habitants entre 1911 et 1915 contre 16 % pour Saint-Quentin[207]. Et tout au long de l'occupation, elle voit sa population diminuer à cause des rapatriements et de l'évacuation de ses faubourgs situés au sud et exposés aux bombes. Les habitants semblent alors davantage atomisés, entravant d'éventuelles tentatives de mobilisation collective.

Enfin, le radicalisme du maire de Laon est des plus modérés. Le journal *La Croix* a d'ailleurs du mal à le situer politiquement : il est qualifié avant-guerre d'opportuniste[208], de républicain libéral[209] et de républicain progressiste[210]. Le quotidien appelle en 1897 les catholiques à voter pour lui au second tour des élections législatives, pour empêcher un candidat radical « impie »[211] de siéger. C'est donc à la faveur du report des suffrages conservateurs que le maire de Laon accède à la Chambre des députés. C'est peut-être la raison pour laquelle il y défend la liberté d'enseignement[212]. Malgré le positionnement radical de Georges Ermant en 1919, la différence idéologique avec la municipalité de Saint-Quentin est finalement assez peu perceptible. Ce qui se joue dans les choix politiques effectués, renvoie davantage au contexte politique et social local dont les pratiques municipales sont une des expressions.

Néanmoins, même à Laon, l'investissement dans le champ social est sans commune mesure avec les pratiques du temps de paix. Un indice en est donné par l'inflation des services dédiés aux secours. À Laon, c'est le bureau de bienfaisance, devenu, à partir de juillet 1915, Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie, qui doit assurer les trois types de secours accordés par la municipalité : le ravitaillement gratuit, les avances en argent et la distribution occasionnelle de denrées, comme les vêtements fournis par la C.R.B.

206 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 14. Dans son roman *Les Bourgeois de Molinchart*, paru en 1855, l'écrivain Champfleury raille les mœurs de la bourgeoisie provinciale dans une cité qui ressemble étrangement à sa ville de naissance : Laon.

207 Voir chapitre 2, 1.1.1. « L'Ampleur des mouvements de population », p. 173.

208 *La Croix*, 05/02/1898.

209 *Ibidem*, 24/05/1898.

210 *Ibid.*, 09/11/1901.

211 *Ibid.*, 21/02/1897.

212 *Ibid.*, 03/12/1898.

La commission, réunie chaque semaine, examine en séance plénière les demandes de secours, une par une, l'objectif étant de proposer une réponse spécifique à chaque situation individuelle, sans barème ni conditions définies à l'avance[213].

Les employés du bureau de bienfaisance effectuent ensuite le travail administratif : confectionner chaque semaine les bons de ravitaillement, contrôler que le nombre de bons distribués corresponde bien aux rations effectives, vérifier ainsi le compte des boulangers, mettre à jour le cahier des créances des familles et faire signer celui-ci par les bénéficiaires. Les opérations sont similaires pour les distributions occasionnelles de fournitures ou les avances en papier monnaie. Pour ces dernières, le secrétariat de la commission reçoit en plus les dépôts de garantie et les reverse à la recette municipale.

Pour faire face à la croissance de ses missions, il lui faut recruter du personnel supplémentaire. Quatre nouveaux employés ont ainsi été embauchés pour renforcer l'équipe constituée du secrétaire du bureau de bienfaisance et des deux salariés habituels. Ces derniers mènent le travail de contrôle et de confection des bons tandis que les nouvelles recrues s'occupent plus spécifiquement de tenir les écritures[214]. Un crédit supplémentaire est régulièrement voté au conseil municipal pour couvrir les frais entraînés par l'inflation du personnel du bureau de bienfaisance[215]. La Ville se décharge donc du suivi administratif des tâches d'assistance auprès de celui-ci, quitte à assumer les frais liés à l'embauche de nouveaux employés.

À Saint-Quentin, le travail de contrôle est davantage réparti entre les services municipaux et le bureau de bienfaisance. Afin de faciliter les démarches de la population, une organisation décentralisée est mise sur pied, correspondant à la division de la ville en quatre quartiers principaux. Pour chaque quartier, un bureau, sous le contrôle d'un membre du bureau de bienfaisance, accueille les demandes et effectue les versements. Le contrôle des cas individuels est en revanche centralisé au sein de la mairie :

> *« Ce service fut assuré à la mairie par un bureau comprenant 5 secrétaires, un pour chacun des 4 quartiers de paiement, et un plus spécialement chargé des*

213 FRAD002 Laon 4 H 177, courrier du maire au responsable régional du ravitaillement, 12/06/17.

214 FRAD002 Laon 4 H 147, compte-rendu de la réunion de la Commission spéciale du ravitaillement et des avances en papier monnaie, 30/01/16.

215 FRAD002 Laon 4 H 144, comptes-rendus des réunions du bureau de bienfaisance des 27/12/16 et 18/12/17.

cartes de ravitaillement. Chacun des secrétaires de quartier était assisté de 2 enquêteurs travaillant sous l'autorité de l'administrateur de la cantine. »[216]

Ce bureau reçoit toutes les demandes et réclamations, mène l'enquête, instruit le dossier mais la décision finale revient au membre du bureau de bienfaisance affecté au quartier. L'enquête vise à vérifier les déclarations des habitants en les confrontant au recensement effectué pour le compte de l'autorité allemande. Les cartes familiales qui sont ainsi réalisées, sont ensuite complétées avec les indications du ravitaillement et portent mention de tous les secours qui ont été reçus. Il est alors impossible de cumuler plusieurs aides. En outre, les fiches seraient constamment mises à jour à chaque départ ou arrivée de population, décès ou naissance. Selon le secrétaire général de la mairie, « les abus disparurent pour ainsi dire complètement surtout lorsque le 1er avril 1916, le service des paiements fut également réorganisé »[217]. Le contrôle serait si performant qu'il conviendrait, selon lui, de le maintenir en temps de paix[218]. Il n'est pourtant réalisable que parce que les déplacements de la population sont étroitement surveillés et contraints.

Si les pratiques municipales de Laon et de Saint-Quentin en matière d'assistance paraissent radicalement opposées – réticence de la Ville de Laon et générosité de celle de Saint-Quentin –, il est cependant indéniable que l'intervention des municipalités dans le champ social prend une envergure jusque-là inconnue. Dans les deux communes, c'est plus de la moitié de la population qui est ainsi soutenue, dépendant désormais de la puissance publique pour une part de ses revenus. En contrepartie des secours, les services municipaux collectent et concentrent une grande quantité de renseignements sur chaque famille, permettant aux élus d'être constamment informés sur les conditions de vie des habitants. Enfin, la diversité des choix opérés dans les secours et leur ampleur révèlent à la fois la grande autonomie des communes dans ce domaine d'action, l'occupant laissant faire les autorités locales, et le poids du contexte local sur les politiques menées. Cette grande variété des situations apparaît également après-guerre au moment de l'apurement des comptes communaux.

216 Rapport de Louis ANCELET, déjà cité, p. 15.

217 *Ibidem*, p. 15-16.

218 *Ibid.*, p. 15.

2.2.2. ÉVALUER LES CRÉDITS CONSACRÉS À L'ASSISTANCE

En février 1920, le préfet transmet aux maires une circulaire du Ministère de l'Intérieur exigeant que ceux qui ont été comptables de fait de la commune au cours de la guerre lui rendent des comptes. Toutes les opérations ayant été effectuées en l'absence du receveur municipal doivent figurer dans un compte de guerre qui couvre toute la période d'occupation jusqu'au retour à la normale. Les conseils municipaux sont censés se prononcer sur un tel exercice avant mai 1920. Les modalités de l'apurement, avec la répartition en différents chapitres, sont ensuite explicitées[219]. Un tel apurement ne semble pas toujours aisé à réaliser soit parce que les comptes n'ont pas été tenus, soit parce que plusieurs personnes se sont succédé à cette fonction soit, enfin, parce que les justificatifs sont inexistants. En 1921, le préfet transmet de nouvelles consignes, de nombreuses municipalités ayant donné des informations insuffisamment précises. L'exercice est alors à refaire, allongeant encore les délais. Une commission de vérification est ensuite établie : elle demande aux communes les justificatifs manquants avant d'arrêter définitivement les comptes[220]. En 1928, le préfet constate qu'un certain nombre de communes n'ont toujours pas présenté leur comptabilité. Afin de régler la question, un service départemental d'apurement des comptes de guerre est mis sur pied pour remplacer les municipalités défaillantes, celles-ci devant transmettre tous les éléments nécessaires. Il n'empêche, le temps passant, il est de plus en plus difficile de réunir les pièces et d'établir la comptabilité. La préfecture a beau menacer les communes de ne pas bénéficier de remboursements au titre des dommages de guerre, le service parvient difficilement à accomplir sa mission[221].

Avec la disparition des archives de la préfecture, c'est dans les archives communales qu'il convient de rechercher des indications sur de tels comptes de guerre. Le résultat est alors aléatoire, les choix et les pratiques archivistiques ayant été très différents d'une commune à l'autre. Nous avons pu rassembler les données correspondant aux deux principales villes,

219 FRAD002 Vaux-Andigny, 4 H 11, circulaire du préfet de l'Aisne, 21/02/20.

220 Courriers que l'on retrouve dans les archives communales d'Aisonville-et-Bernoville, FRAD002 E dépôt 509 Aisonville-et-Bernoville 4 H 31.

221 Les archives de la commune d'Iviers ne gardent pas de traces d'apurement des comptes malgré les relances qui ont été faites par la préfecture jusqu'en 1930, FRAD002 Iviers E dépôt 184 4 H 5. À Mont d'Origny, les comptes sont établis seulement en 1932 après de nombreux courriers de relance préfectoraux, FRAD002 Mont d'Origny 4 H 44.

Saint-Quentin et Laon, mais également à un bourg, Vaux-Andigny, 1 304 habitants en 1911, à un village de 525 habitants en 1911, Aisonville-et-Bernoville, situé à 20 kilomètres à l'est de Saint-Quentin et un autre de 169 habitants, Lugny (voir diagramme ci-dessous)[222].

<u>Diagramme 47:</u> Les dépenses d'assistance dans cinq communes de l'Aisne, 1914-1918 (1917 pour Saint-Quentin)

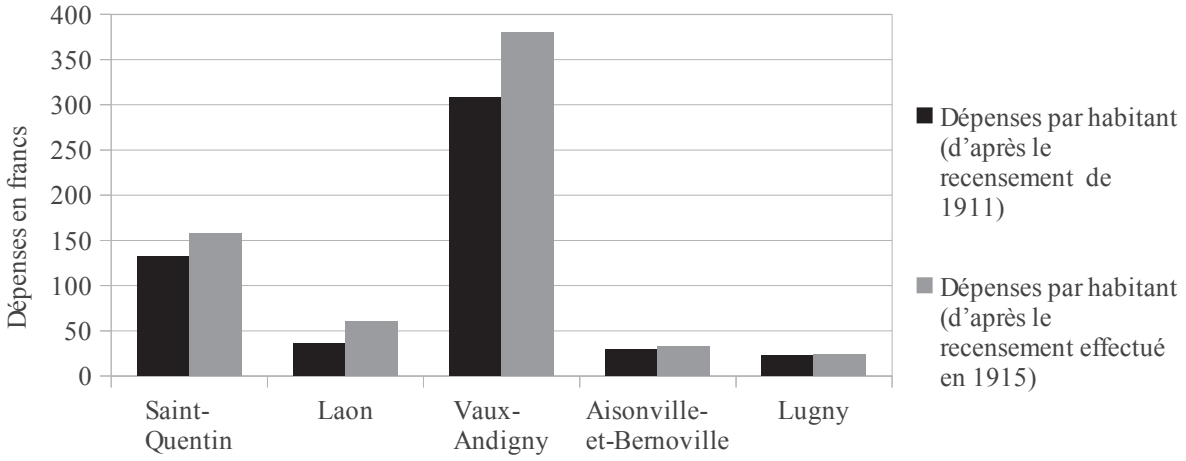

Sources : FRAD002 Aisonville-Bernoville 4 H 31, Laon 1 D 58, Lugny 4 H 27, Vaux Andigny 4 H 11 et Élie FLEURY, Les Soixante-quatre séances, op. cit.

La première constatation que l'on peut faire tient à la grande diversité des situations entre les cinq communes. L'opposition ville-campagne ne paraît pas être pertinente pour rendre compte de tels contrastes. Des écarts très importants sont constatés entre les deux communes rurales de Vaux-Andigny et Aisonville-et-Bernoville : les dépenses sont 11 fois plus élevées dans la première commune que dans la seconde. Pourtant, elles ne sont distantes que de 10 kilomètres, appartiennent toutes deux, à partir de l'automne 1915, au territoire de la IIe Armée et bénéficient, à partir d'octobre 1915, des bons régionaux unifiés émis sous le contrôle du sous-préfet avec l'objectif affiché de financer les politiques de secours. Vaux-Andigny a mené une politique très large d'assistance, accordant de nombreux prêts aux particuliers (pour près de 200 000 francs, soit 145 francs par habitant) et distribuant généreusement l'allocation aux familles de mobilisés (pour plus de 130 000 francs, soit 100 francs par habitant). À l'inverse, les secours n'ont été alloués qu'au compte-gouttes à Aisonville-et-Bernoville : les avances sur

222 Les comptes de Saint-Quentin ont été publiés par Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 780-781 ; ceux de Laon ont été présentés lors du conseil municipal du 15/06/20, FRAD002 Laon 1 D 58 ; ceux de Vaux-Andigny sont conservés sous la cote FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 11, ceux de Lugny sous la cote FRAD002 E dépôt 479 4 H 27 et ceux d'Aisonville-et-Bernoville sous la cote FRAD002 E dépôt 509 Aisonville-et-Bernoville 4 H 31.

les allocations aux familles de mobilisés n'ayant coûté qu'un peu plus de 500 francs et les avances aux particuliers un peu plus de 800 francs, soit respectivement un franc et un franc cinquante par habitant. Quant à Lugny, sa politique d'assistance se limite à des secours aux indigents s'élevant à 259 francs sur l'ensemble de la période. Un des éléments d'explication de telles différences tient sans doute à ce que la commune de Vaux-Andigny a reçu de nombreux flux de réfugiés à partir de 1917, grossissant d'autant la population communale : ils sont par exemple plus de 250 en juillet 1917[223]. Ces évacués se retrouvent sans revenus, dans des situations économiques difficiles. Ils s'organisent pour défendre leurs intérêts en comités selon leur origine géographique : comités des évacués de Péronne, Saint-Quentin, Moislains, Soyécourt et Bony en mai 1918[224]. Ils demandent alors, par pétitions, à la municipalité d'intervenir pour venir en aide aux familles par l'octroi d'allocations ou l'augmentation de leur montant[225]. Devant une telle mobilisation, un système d'aides a dû être mise sur pied.

À ce contraste entre les communes rurales, s'ajoute l'opposition entre des politiques d'assistance menées en ville, à Saint-Quentin et Laon. Nous avons effectivement insisté sur les différences dans les choix politiques opérés par les deux municipalités. La méfiance de la Ville de Laon à l'égard de l'assistance se concrétise dans des dépenses réduites, de l'ordre de 36 francs par habitant (population de 1911) contre 132 francs à Saint-Quentin où l'occupation fut pourtant plus courte, la commune étant totalement évacuée en mars 1917. En fait, la situation de Laon est plus proche de celle du petit village d'Aisonville-et-Bernoville, où les dépenses d'assistance s'élèvent à 30 francs par habitant, que de celle de Saint-Quentin. Georges Ermant ne cesse de rappeler qu'il préfère payer les ouvriers à travailler plutôt que de leur accorder des secours. Pourtant, les crédits qui y sont consacrés ne paraissent pas plus importants qu'à Saint-Quentin. Les frais imposés par l'occupant – comprenant les contributions, les amendes mais également les salaires pour travaux imposés – ne sont pas plus élevés à Laon (277 francs par habitant) qu'à Saint-Quentin (383 francs par habitant). Quant aux dépenses communales ordinaires, comprenant les traitements des fonctionnaires, les différences ne sont guère significatives : 39 francs par habitant à Laon contre 33 à Saint-Quentin (voir diagramme, ci-dessous).

223 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 6, liste dressée le 21/07/17.

224 *Ibidem*, courrier daté du 23/05/18 réclamant leur représentation au sein du Conseil municipal.

225 *Ibid.*, pétitions en faveur d'une allocation aux réfugiés, pour demander l'augmentation de la ration de pain, pour avoir des avances sur les traitements, pour demander l'augmentation de l'allocation aux familles de mobilisés

<u>Diagramme 48:</u> Les principaux postes de dépense à Saint-Quentin (1914-1917) et Laon (1914-1919)

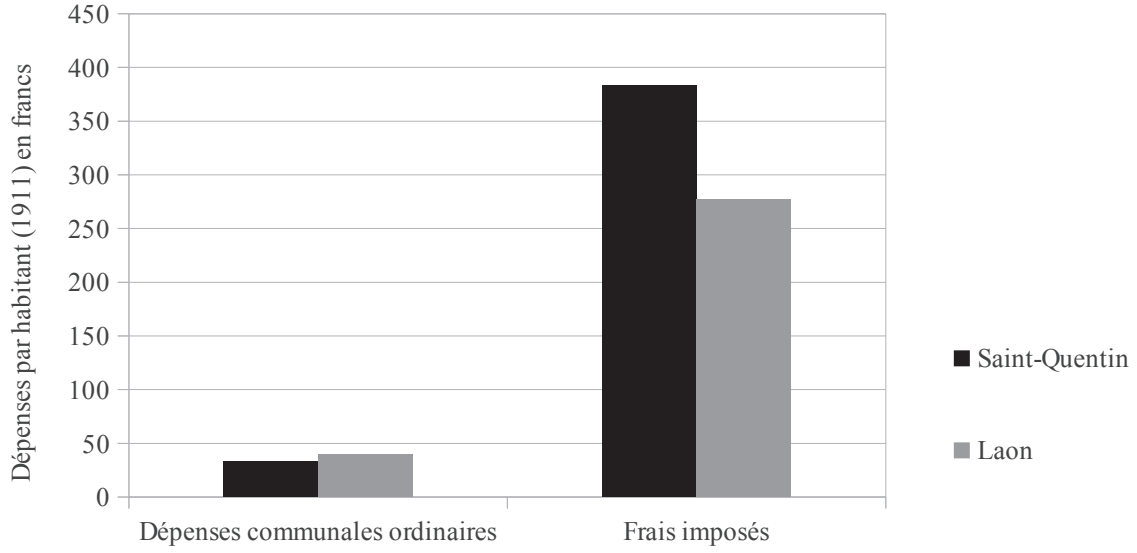

Sources : FRAD002 Laon 1 D 58 et Élie FLEURY, Les Soixante-quatre séances, op. cit.

Pour comparer de manière plus pertinente les budgets d'assistance dans les cinq communes, malgré des durées d'occupation différentes, on peut s'intéresser à la part représentée par les dépenses d'assistance dans l'ensemble du budget de la commune. Cela a également pour conséquence de gommer l'impact d'une éventuelle croissance de la population communale au cours de la guerre, du fait de l'accueil de nombreux réfugiés comme à Vaux-Andigny.

<u>Diagramme 49</u>: La part prise par les dépenses d'assistance dans les dépenses d'occupation de cinq communes de l'Aisne, 1914-1918 (sauf Saint-Quentin, 1914-1917)

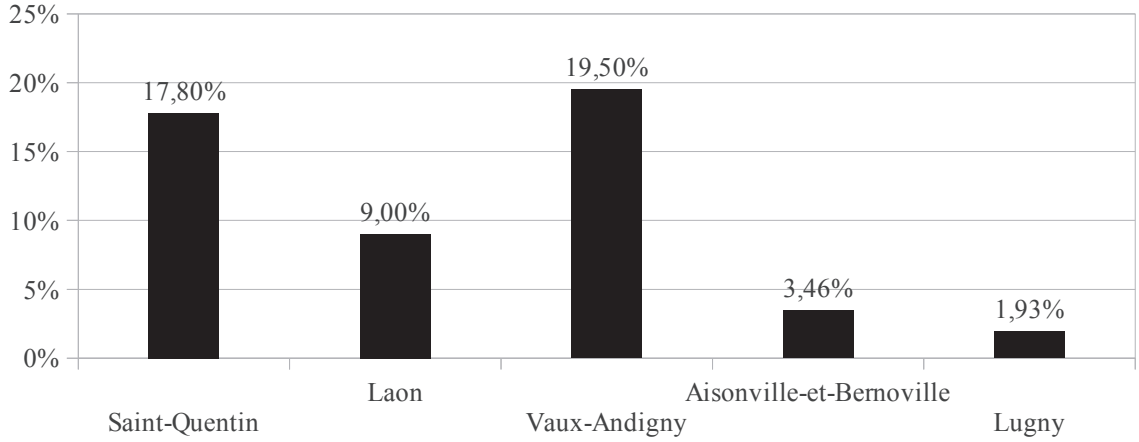

Sources : FRAD002 Aisonville-Bernoville 4 H 31, Laon 1 D 58, Lugny 4 H 27, Vaux-Andigny 4 H 11 et Élie FLEURY, Les Soixante-quatre séances, op. cit.

Les contrastes restent néanmoins marqués (voir diagramme, ci-dessus). À Vaux-Andigny et Saint-Quentin, les efforts consentis en faveur des populations en difficulté sont importants : les secours représentent plus de 15 % des budgets communaux du temps de guerre (17,8 % à Saint-Quentin et 19,5 % à Vaux-Andigny). À Laon, les dépenses sont deux fois moindres (9 % du budget communal), révélant la faiblesse des investissements dans l'assistance malgré la présence de plusieurs structures dédiées en ville (Assistance Publique, hôpital et hospices). Enfin à Aisonville-et-Bernoville et Lugny, les dépenses d'assistance sont marginales, inférieures à 3,5 % des dépenses totales.

Il est difficile de tirer des conclusions générales de l'étude de ces cinq communes de l'Aisne. À cette fin, il conviendrait d'analyser toutes les données communales disponibles, entreprise de longue haleine qui apparaît difficilement envisageable dans le cadre d'un travail personnel de doctorat. Ce que l'on peut toutefois retenir de ces cinq exemples significatifs est que la réalité de l'occupation ne fut pas la même dans toutes les communes. La question sociale a pu se poser avec plus ou moins d'acuité en fonction des mouvements de population. Cependant, malgré des contextes différents, il apparaît incontestable que les municipalités ont une réelle marge de manœuvre dans le domaine de l'assistance. Certaines se sont engagées dans des politiques ambitieuses apportant un secours à une large part de la population tandis que d'autres faisaient le choix d'une certaine orthodoxie budgétaire, limitant au minimum de telles dépenses qui ont pu paraître, aux yeux de certains édiles, comme injustifiées.

Aussi paradoxal que cela puisse sembler à première vue, l'occupation redonne une grande autonomie aux communes pour élaborer, organiser et distribuer des secours aux populations. Si la pénurie de numéraire est, dans un premier temps, le principal obstacle financier aux politiques d'assistance, l'émission de bons régionaux à partir de 1915 et la possibilité d'utiliser les sommes versées par les habitants pour leur ravitaillement donnent de nouveaux leviers d'intervention aux communes. Celles-ci peuvent alors remplacer l'État défaillant, contrôlant l'ensemble du système d'assistance de la réception des demandes à la fixation des montants à verser en passant par le contrôle des situations individuelles. Certaines vont plus loin encore inventant de nouvelles modalités d'intervention, comme les avances aux particuliers, ou revenant à d'anciennes pratiques, comme les ateliers communaux offrant du travail à la population ouvrière.

L'éventail des actions menées et leur ampleur sont avant tout déterminés par les priorités politiques des équipes en place, d'où les grandes différences constatées entre les municipalités de Saint-Quentin et de Laon. Néanmoins, partout, l'engagement des communes dans le champ social est beaucoup plus important qu'en temps de paix et conduit à une croissance des services dédiés ainsi qu'à une meilleure connaissance des situations familiales.

Sans doute, une telle implication municipale a-t-elle permis de maintenir à un niveau acceptable les taux de mortalité, malgré la grande précarité des conditions d'existence de la majorité de la population. L'impact d'un tel interventionnisme municipal est cependant difficile à mesurer au niveau sanitaire. On peut rappeler que Laon faisait figure d'exception avec des taux de mortalité deux fois supérieurs à ceux des campagnes environnantes, de l'ordre de 45 à 50 ‰ pour les années 1915 et 1916[226]. Or, à la même période, ils oscillaient entre 21 et 23 ‰ à Saint-Quentin, soit deux fois moins, avec pourtant une population plus ouvrière et donc plus fortement touchée par l'arrêt de toute activité[227]. Les implications différentes dans les politiques d'assistance permettent-elles alors d'expliquer les contrastes relevés en termes de mortalité ? En l'absence d'autres données plus précises sur les régimes alimentaires, rien ne permet cependant de l'affirmer.

3. DES MUNICIPALITÉS ACTRICES DU CONTRÔLE SOCIAL

Nous venons de voir que l'interventionnisme des municipalités dans le champ social se traduit par une croissance des services et du nombre d'employés mais également par une meilleure connaissance de la situation économique des habitants grâce à la tenue de fichiers indiquant les revenus, les allocations touchées et la composition de la famille. Les équipes municipales ont alors davantage d'emprise sur leurs administrés, ces derniers dépendant pour leur survie des distributions publiques de vivres et d'argent. Quand, comme à Laon ou à Saint-Quentin, plus de la moitié des familles reçoit l'allocation attribuée par la commune, cela entretient des relations de clientèle entre les élus et la majorité de la population. Les membres des commissions chargées du ravitaillement ou de l'assistance détiennent alors le pouvoir de sélectionner les bénéficiaires et, par ce biais, de sanctionner les comportements déviants. Pouvoir éminemment politique qui permet également de récompenser les fidélités et de

226 Voir chapitre 2, 2.2.2, « Évaluer le nombre de décès », p. 257.

227 D'après les données annuelles d'état-civil retranscrites par Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.*

combattre les opposants.

Les nouvelles attributions du maire favorisent donc des pratiques clientélaires anciennes et contribuent à placer la vie locale sous le magistère moral de notables qui décident ou non d'attribuer des allocations. Cela ne va pas sans créer des remous au sein de la population, certains voyant dans le municipalisme en construction un renforcement excessif du pouvoir du maire.

3.1. SÉLECTIONNER ET SANCTIONNER

3.1.1. SÉLECTIONNER LES BÉNÉFICIAIRES DES SECOURS

Les commissions d'assistance établies par les municipalités deviennent un nouveau lieu de pouvoir puisque c'est en leur sein que sont prises les décisions d'octroyer ou non un secours. Les prérogatives sont d'autant plus notables que les critères définis par les élus sont parfois très imprécis : la sélection se fait alors selon la libre appréciation des membres.

C'est particulièrement vrai à Laon où le maire insiste sur l'impossibilité d'établir *a priori* des catégories précises de bénéficiaires[228]. Le jugement doit davantage se faire, selon Georges Ermant, selon son impression personnelle, grâce à la connaissance que l'on peut avoir des candidats. Ainsi, lorsqu'il met sur pied une commission pour désigner les bénéficiaires des distributions gratuites de vêtements, il privilégie les notables qui ont des liens avec les quartiers ouvriers :

> *« […] je vais demander à notre ami Delamalmaison de désigner trois Membres de la Commission qu'il préside en y comprenant M. MOTTET, qui connait les employés de chemin de fer et la population des faubourgs du Nord. »*[229]

Méfiant à l'égard de telles distributions, il veut limiter les abus en contrôlant strictement les candidatures provenant plus particulièrement des familles ouvrières. Par conséquent, la sélection ne se fait pas sur la seule base des ressources des habitants mais également en fonction de leur moralité. Des secours ont par exemple été suspendus par la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie pour cause de « conduite

228 Voir p. 487.

229 FRAD002 Laon 4 H 149, courrier du maire au président du bureau de bienfaisance, 26/11/16.

légère »[230], de vol[231], voire de détention d'objets interdits par l'occupant, telles ces deux habitantes sanctionnées pour avoir gardé un vélo[232].

La distribution exceptionnelle de secours en argent consentis par l'autorité allemande, en décembre 1916, donne également lieu à l'établissement de fiches pour chaque demandeur. Parmi les renseignements notés, à côté de ceux permettant l'identification de la personne, sont indiqués le quartier, le nombre d'enfants, le travail et le salaire, mais aussi la conduite (« conduite bonne », voire « très bonne conduite ») ou le fait que le mari soit « sous les drapeaux »[233]. La Commission permet aux notables qui en sont membres de retrouver un magistère social, avec la capacité de sanctionner les comportements déviants et de récompenser les attitudes conformes à la morale publique. L'octroi de secours devient ainsi un instrument efficace de conformisme moral : les demandeurs, les femmes en particulier, doivent prouver leur « bonne conduite » – sans doute la fidélité au mari mobilisé –, leur respect des lois et des règlements imposés par l'occupant. Il convient également de faire preuve d'un grand ascétisme, dans ce contexte de pénurie, pour mériter l'aide publique : les familles possédant un chien, s'étant donc acquittées de la taxe imposée par l'occupant, sont radiées des secours en février 1916[234]. On retrouve enfin le souci de la municipalité de ne pas « subventionner » l'inactivité, comme nous l'avions vu avec le président de la Commission[235]. Aussi ceux dont il est estimé qu'ils peuvent et doivent travailler, ne peuvent plus bénéficier des secours de la mairie[236]. Finalement, la lecture des courriers et des procès-verbaux produits par la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie de Laon révèle que la sélection des bénéficiaires semble davantage se faire sur des critères moraux qu'économiques : les femmes doivent ainsi faire preuve d'une certaine réserve et de fidélité à l'époux absent, la famille doit montrer qu'elle se contente du minimum pour survivre et qu'elle fait tous les efforts possibles pour trouver des ressources, quitte à travailler pour l'ennemi.

230 FRAD002 Laon 4 H 146, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et des avances en papier monnaie du 16/08/15.

231 FRAD002 Laon 4 H 148, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et des avances en papier monnaie du 18/06/18.

232 FRAD002 Laon 4 H 146, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et des avances en papier monnaie du 20/09/15.

233 FRAD002 4 H 150, liste des bénéficiaires des secours en argent.

234 FRAD002 Laon 4 H 147, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et des avances en papier monnaie du 19/02/16.

235 Voir p. 464.

236 FRAD002 Laon 4 H 146, procès-verbal de la réunion de la Commission spéciale du ravitaillement et des avances en papier monnaie, 10/01/16.

Le cas de Laon n'est pas isolé et les équipes municipales utilisent souvent les mesures d'assistance comme un moyen de pression sociale à l'égard de comportements jugés comme déviants. À Arrancy, René de La Tour du Pin doit menacer de priver les habitants de secours pour les mettre au travail sur des tâches exigées par l'occupant :

> *« Il faut par contre faire beaucoup de corvées de propreté. Je les commande et je dois menacer quelques récalcitrants de les exclure de ces distributions plutôt que de les laisser supprimer à tous. »*[237]

Comme l'armée d'occupation distribue des vivres à la municipalité en contrepartie du travail effectué, le maire emploie la contrainte contre les « quelques récalcitrants » afin que cette distribution ne soit pas interrompue.

À Saint-Quentin, le secrétaire général de la mairie indique que l'on « faisait enquêter » sur les habitants qui demandaient des secours, sans plus de précision, si ce n'est que le travail revenait à des employés de la mairie et non aux membres des commissions[238]. Mais, c'est à propos de la distribution de vêtements fournis par la C.R.B. que le poids des notables dans la sélection des bénéficiaires apparaît comme plus important. Il est décidé de créer quatre sous-commissions, correspondant aux quatre quartiers de la ville, pour examiner les demandes et effectuer la distribution. Elles sont confiées aux épouses des conseillers municipaux. Cela amuse d'ailleurs Élie Fleury qui se moque de leur inexpérience dans la prise de parole en public :

> *« Sur le sujet qui les réunit, vingt de ces dames diraient des choses plus fines, plus vraies, plus pratiques que n'importe quel homme, mais aucune à qui la langue doit peler cependant après un si long silence ne prendra la parole quand, tout exposé fait, le maire demandera si quelqu'une a quelque chose à dire. »*[239]

Le journaliste véhicule ici les représentations d'un milieu et d'une société marqués par la domination masculine. Il ne peut d'ailleurs s'empêcher d'ajouter en guise de conclusion, une remarque perfide :

> *« Il n'y a que les hommes à parler, les femmes causent – ou bavardent. »*[240]

---

237 René de LA TOUR DU PIN, 19/10/14.

238 Louis ANCELET, rapport déjà cité, p. 15.

239 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 10.

240 *Ibidem*.

L'objectif de la municipalité est bien de s'appuyer sur ce qui est considéré comme les préoccupations traditionnelles des dames de la bourgeoisie, à savoir les actions charitables :

> *« Alors commençaient les enquêtes à domicile très sérieusement faites (on avait choisi surtout des personnes d'œuvres, en ayant l'habitude) et, sur les rapports, il était établi une fiche d'affectation définitive se référant à la fois aux existences en magasin et à la situation du secouru […]. »*[241]

Alors que la distribution des secours en argent est assurée par les services de la Ville, marquant une municipalisation des actions d'assistance, le mouvement semble inverse ici avec une reprise en main par les femmes de notables, ayant l'expérience des œuvres de charité. Les visites à domicile ont vraisemblablement comme objet de vérifier le niveau de vie des personnes, ainsi que les situations familiales. L'implicite de cette nomination de femmes dans les sous-commissions renvoie au présupposé que les ménagères ne pourront faire comprendre leurs besoins vestimentaires qu'à d'autres femmes et non à des fonctionnaires municipaux. Il est alors très probable que les critères retenus par les femmes de notables pour donner ou non des vêtements ne soient pas différents de leurs pratiques au sein des œuvres de charité : les considérations morales doivent vraisemblablement s'ajouter à celles plus économiques.

L'extension des mesures d'assistance conduit les notables, membres des commissions, à étendre leur influence sociale sur les milieux populaires qui sont alors redevables à la municipalité de l'aide octroyée. Le pouvoir discrétionnaire est réel : les décisions sont prises en petit cénacle, sans que des critères précis d'attribution n'aient été prédéfinis. Ainsi, les secours ne viennent pas seulement soutenir les ménages en difficulté, ils sont également un moyen de récompenser des comportements, à l'égard de l'occupant, du mari éloigné ou de la collectivité. Cela fait des commissions en charge de l'assistance des instruments de conformisme social dans un contexte où la morale traditionnelle semble menacée[242].

---

241 Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 402.
242 Voir chapitre 5, 1.2.2. « La perception d'un renversement social et moral », p. 585.

Dans les communes rurales, les modes de sélection ont laissé moins de traces qu'en ville : l'enquête est sûrement moins approfondie, le maire étant censé connaître personnellement l'ensemble de ses administrés. Difficile alors de savoir quels facteurs ont été pris en compte dans la décision finale.

3.1.2. SANCTIONNER PAR L'ENTREMISE DU RAVITAILLEMENT

Encore plus stratégique que l'octroi de secours, la distribution du ravitaillement confère aux délégués dont c'est la mission, un pouvoir réel sur l'ensemble de la communauté locale. En effet, chaque habitant dépend de la C.R.B. et des comités locaux pour s'approvisionner en denrées.

Face aux fraudes, il est rappelé en 1916 que les comités sont habilités à sanctionner les coupables en leur supprimant leur carte de denrées, les excluant de fait du ravitaillement[243]. Les villes établissent des commissions chargées de contrôler les distributions et traquer les trafics. Georges Ermant crée par exemple un Comité local de contrôle du ravitaillement en avril 1916[244]. À Saint-Quentin, c'est la Commission de ravitaillement qui a la charge de la surveillance des distributions et de la répression de la fraude[245].

Après avoir menacé, fin 1916, la population de suspension de ravitaillement si les abus se poursuivaient[246], le délégué régional et maire de Laon sanctionne au moins quatre habitants entre mai et septembre 1918[247]. En effet, alors que le Comité de contrôle a pour mission la surveillance, Georges Ermant précise dans un courrier envoyé au président de la commission que c'est à lui seul, en tant que délégué régional, que revient le pouvoir de sanctionner les contrevenants[248]. Il exige ainsi que le ravitaillement soit temporairement supprimé à un habitant ayant fait de fausses déclarations afin que la C.R.B. récupère ce qui a été donné en trop[249]. Pour les autres abus, comme le fait d'échanger ou de revendre des produits distribués ou encore d'utiliser une carte appartenant à une autre personne, les rations de produits non

243 Avertissement concernant la répression des fraudes publié en annexe de Paul COLLINET et Paul STAHL, *op. cit.,* p. 163-165.

244 Les documents produits par le comité sont conservés sous la cote FRAD002 Laon 4 H 180.

245 Les procès-verbaux de la Commission sont conservés sous la cote A.M.S.Q. 4 H 67.

246 FRAD002 Laon 4 H 180, avis du maire, 01/11/16.

247 D'après les avis de sanction conservés, FRAD002 Laon 4 H 182.

248 *Ibidem,* avis de sanction des 20/05, 04/06/18 et 20/07/18.

249 *Ibid*., avis de sanction du 12/09/18.

essentiels, comme le café, le sucre, le savon ou les biscuits, sont supprimées[250].

Alors que les infractions des boulangers sont nombreuses d'après les rapports rédigés, ils semblent moins fréquemment sanctionnés. Le maire se contente d'envoyer, en juin 1917, aux boulangers un courrier les menaçant de fermeture s'ils continuent de faire des pains blancs[251]. Des rappels à l'ordre leur sont régulièrement adressés pour demander des explications à propos des manquements constatés ou de « chiffres fictifs » dans les comptes, mais les menaces ne sont pas mises à exécution. Il faut attendre avril 1918 pour que la première sanction tombe : les clients d'une boulangerie coupable de nombreux abus, ont la possibilité de s'inscrire auprès d'un autre artisan[252]. En 1917, il y était déjà constaté que le mélange des farines n'était pas réalisé au moment de la livraison, comme cela est exigé ; qu'il y était confectionné des « pains de fantaisie » et même qu'un soldat allemand utilisait le four pour cuire un gâteau[253]. Georges Ermant se disait « à la fois peiné et fatigué d'avoir à redire toujours les mêmes choses » : il a donc fallu une longue succession d'incidents plus ou moins graves pour que le maire se décide à sanctionner[254]. Il semblerait donc qu'il soit plus facile de s'en prendre aux simples bénéficiaires du ravitaillement qu'aux artisans à moins que le maire ne désire ménager ces derniers.

À Saint-Quentin, la répression de la fraude est plus précoce et revêt davantage des modalités qui rappellent la justice du temps de paix. La Commission de ravitaillement convoque les personnes soupçonnées afin qu'elles s'expliquent. Elle prend également connaissance du rapport établi par le délégué du ravitaillement et statue sur une éventuelle sanction qui doit ensuite être approuvée en conseil municipal. L'avoué Labouret intervient même lors de la commission ou en conseil municipal pour défendre l'accusé[255]. Les premiers cas se présentent en octobre 1915 et concernent aussi bien les artisans, les délégués et employés du ravitaillement que la population[256]. Les boulangers dont il est avéré qu'ils ont trafiqué et

250 *Ibid.*, avis de sanction des 20/05/18, 04/06/18 et 20/07/18.

251 FRAD002 Laon 4 H 208, avis du maire, 19/06/17.

252 *Ibidem*, minute du maire, 23/04/18.

253 *Ibid*., courrier du maire à Mme Petit, 26/11/15.

254 *Ibid.*, 21/05/17.

255 Par exemple en commission, à propos du contrôleur Briot, procès-verbal du 13/12/15, A.M.S.Q. 4 H 67 et en conseil municipal à propos de la boulangerie Druart, séance du 07/02/16, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 436-437.

256 D'après les procès-verbaux de la Commission de ravitaillement, A.M.S.Q. 4 H 67.

revendu clandestinement des pains, sont dans un premier temps condamnés à une amende[257]. Quand les irrégularités se répètent, le magasin n'est plus approvisionné par la Ville, ce qui équivaut à une fermeture administrative[258].

Les modalités de la répression sont donc différentes à Laon et à Saint-Quentin. Dans la préfecture, le maire se réserve le pouvoir de sanctionner les fraudeurs, mais il fait montre d'une relative tolérance et les archives semblent indiquer que les peines sont modérées, en particulier à l'égard des boulangers, et interviennent très tardivement. À Saint-Quentin, la décision est collégiale. La procédure laisse alors plus d'espace à la discussion et à la contestation. Pourtant, les sanctions sont relativement plus nombreuses, beaucoup plus précoces et les peines plus lourdes. Les élus municipaux acquièrent ainsi une forme de pouvoir judiciaire qui peut être utilisé pour régler des conflits qui ne se limitent pas à la fraude au ravitaillement.

À Laon, par exemple, la municipalité est intraitable envers ceux qui ont été radiés des avances en papier monnaie pour avoir touché un revenu et qui n'ont pas réglé leur dette envers elle. La Commission spéciale des avances en papier monnaie demande ainsi au délégué régional de la C.R.B., et maire de Laon, de « prendre toutes mesures qu'il jugera utiles pour les contraindre au paiement, en leur refusant par exemple la vente du pain et des denrées de ravitaillement tant qu'elles n'effectueront pas le versement prescrit qui n'excède pas leurs moyens »[259]. La suspension de ravitaillement peut alors être un moyen de pression efficace pour forcer les bénéficiaires à s'acquitter de leur dette. Ainsi, le comité régional de Vervins-Fourmies rappelle que l'on doit supprimer le ravitaillement à toute personne qui refuserait de le payer ou du moins de s'engager à le payer après-guerre[260]. Et inversement, les municipalités prélèvent directement sur les salaires versés par elles aux ouvriers les sommes dues pour le ravitaillement[261].

Plus fréquemment, le pouvoir de sanction est utilisé pour intimider les fortes têtes et lutter contre les rumeurs. Toujours à Laon, en juin 1917, Georges Ermant menace ceux qui propageraient des rumeurs à l'encontre du personnel du ravitaillement :

257 Le boulanger Carpentier et le gérant Druart sont condamnés à 200 francs d'amende, respectivement en octobre et novembre 1915, *ibidem*.

258 C'est par exemple le cas de la boulangerie Carlier et du magasin Solas en février 1916, *ibid.*

259 FRAD002 Laon 4 H 147, procès-verbal de la séance du 18/06/17.

260 *Le Moniteur de l'Étape, bulletin officiel du district de Vervins-Fourmies*, n° 2, mars 1917, p. 4.

261 Par exemple FRAD002 Crépy E dépôt 110 1 D 9, délibération du conseil municipal du 01/02/17.

> *« Des gens malintentionnés et de mauvaise foi répandent le bruit que le Comité de Ravitaillement a fait jeter aux décombres du lait et des biscuits. Ces propos sont de nature à nuire gravement au Ravitaillement, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens. Ceux qui se feront l'écho d'une pareille assertion seront privés de tout ravitaillement complémentaire pendant un MOIS, sans préjudices des poursuites qui seront exercées contre eux dans l'avenir comme calomniateurs. »*[262]

Et effectivement, la première sanction relevée dans les archives concerne un habitant qui aurait tenu des propos injurieux à l'égard des représentants du comité de ravitaillement, en août 1917 : il est justement décidé de lui supprimer le café et le sucre[263]. Il semblerait donc que la diffamation soit plus précocement punie que la fraude effective au ravitaillement[264].
À Étreux, Albert Denisse relève un cas similaire :

> *« Ns venons encore d'avoir la preuve du tripotage qui se passe ds le ravitaillement, car à la dernière distribution ; Mme Marécaille, rendant une boite de lait vide, en réclamait le prix soit 0,20f, que le comptable lui a refusé. Mme Marécaille s'est emballée, et après échange de q.q. mots aigre-doux, elle a fini par dire que ses 4 sous iraient encore (avec beaucoup d'autres) ds la poche du Maire… Cuvelier [le maire], prévenu, a convoqué Marécaille à la Mairie, et après explication il a condamné Marécaille à être privé une fois du ravitaillement, et malgré la démarche de Marécaille auprès des conseillers, il n'a pas touché de ravitaillement cette fois-ci. »*[265]

Le témoignage d'Albert Denisse révèle le moment de forte tension qu'est la distribution de ravitaillement. Le refus du comptable de payer la consigne sur les boîtes de lait devient vite une affaire politique après que le maire fut accusé de trafic. La sanction est immédiate sans possibilité de recours pour l'accusé. Le maire contrôlant directement ou indirectement le ravitaillement, il est à la fois juge et partie, ce qui donne l'impression à Albert Denisse, très critique envers la municipalité, d'une décision arbitraire.
À Rozoy-sur-Serre, des cas similaires sont relevés par Louis Paillot qui proteste publiquement à l'issue d'un conseil municipal contre des sanctions qui sont terribles en situation de pénurie. Il demande alors au maire de faire preuve d'indulgence, en vain, car, pour ce dernier, « il est

262 FRAD002 Laon 4 H 178, avis du maire, 02/06/17.

263 FRAD002 Laon 4 H 182, avis de sanction du 08/08/17.

264 À La Selve, le responsable du ravitaillement aurait menacé de supprimer le ravitaillement à Louis-Alphonse Marcq après que celui-ci eut simplement demandé d'afficher le prix des denrées. Louis-Alphonse MARCQ, 19/08/17.

265 Albert DENISSE, 20/01/17.

intolérable que des propos désagréables et injurieux soient tenus sur les employés du magasin, à leur nez, à leur porte, et cela journellement presque »[266]. Mais ce qui est le plus intolérable est que la décision a été prise par le comité local de ravitaillement sans même avoir entendu l'accusé :

> *« […] il est inadmissible de punir quelqu'un sans l'avoir entendu et sans lui avoir permis de se défendre et de s'excuser sinon de se justifier. Nos ennemis agissent actuellement de cette façon à notre égard assez souvent, et il serait mieux de ne pas les imiter en pareille occurrence. »*[267]

Un mois plus tard, il revient à la charge, un habitant ayant été surpris par les employés du ravitaillement en train de voler du charbon dans un tombereau. Or, il s'agirait de charbon appartenant à la C.R.B. ce que, d'après Louis Paillot, le coupable ignorait. Le diariste ne ménage pas ses critiques à l'égard du délégué régional du ravitaillement :

> *« Un agent d'une œuvre humanitaire en premier chef qui se conduit avec si peu de dignité et avec tant d'emportement et de passion, avec autant de sévérité excessive pour un fait aussi banal et aussi commun par le temps qui court, […] n'est-il pas blâmable et coupable même ? »*[268]

Louis Paillot fait alors des démarches pour que la personne accusée, un vieillard, receveur des contributions indirectes à la retraite, ancien combattant de 1870, perçoive tout de même quelques denrées. C'est d'ailleurs une situation semblable que décrit après-guerre l'auteur lillois Maxence Van der Meersch dans son roman choral sur l'occupation dans le Nord. Dans un village dont le maire multiplie les trafics avec l'occupant, une habitante, acculée à la misère, vole un peu de charbon dans une voiture quand elle est prise en flagrant délit par le maire :

> *« Devant elle, gonflé de colère et d'importance, tout plein de facile indignation de l'honnête homme devant le crime, Hérard continuait à l'accabler : – Voler le*

266 Louis PAILLOT, 19/11/17.

267 *Ibidem.*

268 *Ibid.*, 20/12/17.

charbon des malheureux ! La mère d'un soldat ! La mère d'un prêtre ! Hé bien, pour un exemple… »

En effet, comme dans la situation relevée par Louis Paillot, le charbon appartenait en fait à la C.R.B. Et, comme à Rozoy-sur-Serre, la sanction est immédiate :

« - Vous le paierez cher ! Je vous supprime pour un mois tout le ravitaillement ! Vous vous débrouillerez comme vous pourrez ! Allez-vous-en ! »[269]

La similitude entre les deux situations est frappante. Or, on sait que Maxence Van der Meersch s'est servi de ses souvenirs de l'occupation et d'une documentation précise pour réaliser son roman[270]. On peut donc supposer que ce thème du pouvoir arbitraire du délégué au ravitaillement est un thème récurrent dans les mémoires familiales.
À Fresnoy-le-Grand, le maire par intérim, Oscar Coquelet, témoigne qu'il a dû supprimer la carte de pain à un habitant parce qu'il a refusé d'aller travailler pour l'occupant

« Duprez, l'un des chefs du parti socialiste, n'a pas voulu "aller aux betteraves" comme l'on dit. Il a fallu lui retirer sa carte de pain. Il est venu dire au maire : – Monsieur Oscar, vous avez beaucoup de mal, vous êtes un bon époux, un bon père, un bon patron, mais vous ne m'obligerez jamais à travailler pour les Boches. »[271]

La municipalité utilise donc le ravitaillement pour forcer la population à se soumettre aux ordres allemands.

Par leur contrôle sur la distribution de secours et de ravitaillement, les élus municipaux exercent une pression au conformisme social, récompensant les attitudes jugées comme morales et sanctionnant les personnalités trop affirmées. Le temps de la guerre est effectivement un moment de très grande vigilance des pouvoirs publics et de la population autour des questions de mœurs, pression sociale s'exerçant en priorité sur les femmes : la guerre favorise ainsi les tendances conservatrices à l'intérieur de la société[272]. De l'autre côté du front, on a pu parler d'« État-chaperon » pour qualifier le contrôle social exercé par les représentants de l'État. L'allocation distribuée aux femmes de mobilisés pouvait par exemple

269 Maxence VAN DER MEERSCH, *Invasion 14*, Paris, Albin Michel, 1935, p. 132.

270 Annette BECKER, *Les Cicatrices rouges, op. cit.,* p. 16.

271 Oscar COQUELET, 19/02/15.

272 Jean-Yves LE NAOUR évoque ainsi une guerre moralisatrice, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre, les mœurs sexuelles des Français 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002, 411 p.

être suspendue en cas de mauvaise conduite de l'épouse[273]. Ainsi, chaque demande de secours est suivie d'une enquête de voisinage sur la moralité de l'intéressée, réalisée par les fonctionnaires de police ou, à défaut, auprès des élus locaux[274].

Un contrôle social similaire se retrouve dans l'Aisne occupée mais, là, il est exercé directement par les élus municipaux. L'objectif n'est pas que moral, il est également politique : la répression des rumeurs et l'intimidation à l'égard des « fortes têtes » permettent également de faire taire les critiques envers les équipes en place. Mais la sanction est souvent à double tranchant, imposée de manière brutale, elle fait naître des rancœurs qui alimentent les soupçons de clientélisme.

3.2. DISTRIBUER DES FAVEURS

Les pratiques clientélaires des responsables politiques locaux ne sont pas nées avec l'occupation, mais elles n'ont pas disparu non plus avec elle. Pourtant, les récits de l'après-guerre évoquent un unanimisme patriotique qui aurait mis fin aux luttes sociales et aux clivages politiques. René Jourdain, à Saint-Quentin, se fait l'écho d'une telle représentation :

> *« Il est d'ailleurs impossible de se figurer à quel point l'occupation avait rapproché les distances et réuni toutes les classes dans une même souffrance supportée dignement en commun. L'empressement avec lequel le concours des uns était offert n'avait d'égal que la bonne humeur avec laquelle les autres l'acceptaient. »*[275]

Le constat que fait le publiciste Henri Pasquier à Laon n'est guère différent :

> *« Le moral de la population demeura admirable. Jamais la confiance dans la victoire ne l'abandonna. Toutes les classes eurent le même courage, le même esprit, le même cœur et s'il y eut des faiblesses, des lâchetés et des trahisons, elles ne furent imputables qu'à une minorité infime. »*[276]

Le roman de Maxence Van der Meersch apporte la seule fausse note dans ce tableau d'une

273 Luc CAPDEVILA, François ROUQUET, Fabrice VIRGILI (*et alii*), *Hommes et Femmes dans la France en Guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003, p. 109-116.

274 Frédéric ROUSSEAU, « Paroles de femmes de poilus : jours de guerre au féminin sur le front intérieur languedocien », *Annales du Midi*, tome 112, n° 232, octobre-décembre 2000, Toulouse, Privat, p. 483-498.

275 René JOURDAIN, préface d'Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XV.

276 Henri PASQUIER, *op. cit.,* p. 92.

communauté locale débarrassée de ses tensions sociales. Il y peint en particulier un maire dont l'influence s'accroît à mesure qu'il se rapproche de l'occupant et contrôle le ravitaillement local. Il favorise ses amis dans les distributions de denrées, leur accorde le ravitaillement gratuit et octroie le monopole de confection de pain à un proche[277]. Les faveurs ainsi dispensées seraient d'autant plus intolérables que la pénurie pèse sur le quotidien. La lecture des témoignages tenus au jour le jour par les habitants confirme cette impression de communautés locales traversées par des tensions, en fonction des liens de fidélité avec les édiles. Nombreux sont ceux qui relaient les accusations contre des élus qui privilégieraient leurs proches au détriment du reste de la population, bien loin de l'image d'unité de la population occupée.

3.2.1. FAVORISER LES AUTOCHTONES

Les communes de l'Aisne occupée connaissent de nombreux mouvements de population tout au long de la guerre : mobilisation et départ d'une partie des habitants, arrivée de réfugiés venus du nord ou des zones proches du front, déplacement de travailleurs forcés, évacuations… Le moindre petit village doit alors accueillir des populations allogènes qualifiées d'émigrés, voire d'étrangers. Le regard porté sur ces dernières n'est pas toujours fraternel et la méfiance l'emporte souvent sur la solidarité[278].

Les équipes municipales se font l'écho de tels sentiments et cherchent à maintenir à l'écart les réfugiés. Ceux qui sont rapatriés au cours de la guerre témoignent de ces pratiques discriminatoires. Alors que les réfugiés, dépossédés de leurs biens, n'ont bien souvent plus aucune ressource, les municipalités sont très réticentes à leur accorder un secours ou, du moins, à améliorer le ravitaillement accordé par la C.R.B. pourtant considéré comme insuffisant à lui seul. À Fesmy-le-Sart, à la limite nord du département, on estime ainsi que le maire « ne s'occupe pas ou presque pas des réfugiés »[279]. À Grand-Verly, les évacués de la Somme se plaignent de ne recevoir que le ravitaillement de la C.R.B. et de ne percevoir aucun revenu, « seuls les hommes de la Commune » étant employés aux travaux de culture[280]. C'est d'ailleurs ce reproche que portent les Saint-Quentinois à l'égard de la municipalité de Maubeuge où ils ont été évacués : en effet, les nombreux emplois créés au sein de la mairie

277 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.*

278 Voir chapitre 2, 1.1.2. « La place des réfugiés dans les communes de l'Aisne », p. 181.

279 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1819, 16/06/17.

280 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 690, 07/02/17 et S.H.D. 19 N 549, carnets de renseignements, décembre 1917.

pour éviter les réquisitions de travail sont distribués aux autochtones et ne profitent pas aux évacués[281]. À Ribemont, après les avoir logés, la municipalité ne se serait plus occupée d'eux[282]. Le commandant de Guise signale, en avril 1915, dans le journal rédigé par l'armée à l'intention des civils, les manquements des municipalités à l'égard des populations évacuées du Soissonnais :

> *« Il m'est arrivé des plaintes au sujet des privations endurées par les émigrants ; quelques-uns meurent de faim. Messieurs les maires doivent veiller à ce que ces gens reçoivent une nourriture suffisante. Je les en rend responsables. Il faudra donner au moins un ½ litre de lait par jour à tout enfant de moins de 4 ans. Les autres enfants et les grandes personnes devront avoir de la viande deux fois par semaine. »*[283]

Les municipalités ne seraient donc pas naturellement mues par un sentiment de solidarité à l'égard de leurs compatriotes et c'est l'autorité allemande qui doit les rappeler à l'ordre afin qu'elles fournissent un secours en nature aux personnes réfugiées. À Laon, dès les premiers mois de la guerre, le maire refuse de distribuer des secours aux nombreux évacués présents en ville afin de convaincre l'occupant de la nécessité de les envoyer plus loin[284]. Même une fois qu'ils ont été déplacés plus au nord par l'autorité allemande, la municipalité entend privilégier la population locale. Ainsi, elle tarde à rémunérer les enseignants évacués qui tiennent pourtant des classes dans la commune :

> *« Nous apprenons que les Instituteurs de la Ville actuellement en exercice touchent régulièrement les indemnités qui leur sont allouées en temps de paix. Cette petite somme leur permet tout au moins de faire face aux besoins les plus pressants pendant les jours malheureux que nous traversons. Mais à côté de ces maîtres, il y a certaines institutrices, Monsieur le Maire, qui, sans avoir de nomination officielle, n'en exercent pas moins dans les Ecoles de la Ville. Privées de notre traitement depuis de longs mois, nous nous trouvons à bout de ressources. »*[285]

Dans sa réponse, le maire instaure une différence de traitement entre les instituteurs laonnois

281 Philippe NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920), les "Boches du Nord"*, Paris, Economica, 2004, p. 193.

282 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 691, 07/02/17.

283 Cité par Alfred MIGRENNE, 30/04/15.

284 Voir p. 183.

285 FRAD002 Laon 4 H 105, courrier d'une institutrice originaire de Crécy-sur-Serre au maire, 26/04/15.

et les instituteurs évacués :

> *« En effet, par mesure de bienveillance et tant qu'il me sera possible de me procurer de l'argent qui devient de plus en plus rare, j'ai accordé aux Membres de l'enseignement primaire de la Commune de Laon qui font des classes, les indemnités votées par le Conseil Municipal, encore bien que pendant de longs mois les classes n'aient pu être faites ; mais il ne m'est pas possible d'aller au-delà. Or, Mademoiselle, vous n'êtes pas institutrice de la Commune de Laon. »*[286]

Il lui propose alors l'avance sur les traitements qui est délivrée aux fonctionnaires de l'État sans activité du fait de la guerre, comme si le travail des enseignants évacués était bénévole.

Les réfugiés, comme toutes les personnes déplacées, se trouvent dans des conditions économiques très fragiles, ne pouvant compter sur les solidarités locales ni sur l'usage d'un jardin. Or, les municipalités paraissent très rétives à prendre en compte cette spécificité de la condition d'évacués : beaucoup d'entre elles leur refusent les secours prévus par la loi. À Rozoy-sur-Serre, les évacués d'Épinay demandent aux maires de leur verser les allocations qu'ils touchaient dans leur commune d'origine, mais Achille Hécart refuse, craignant que cela serve d'exemple pour d'autres demandes d'allocations[287]. À Crécy-sur-Serre, le pharmacien, et futur conseiller général, fait le tour des habitants pour faire signer une pétition. Il est en particulier demandé que le maire accorde le pain à titre remboursable aux familles sans ressources et améliore le ravitaillement des évacués de Vailly-sur-Aisne[288]. Effectivement, la municipalité ne leur accorde aucun secours[289], ce qui conduit certains d'entre eux, selon Suzanne Beck à piller les jardins[290].

Les instances chargées du ravitaillement doivent alors constamment appeler les municipalités à faire preuve de solidarité à l'égard des réfugiés. Le comité de district de Saint-Quentin

286 *Ibidem*, courrier du maire, 27/04/15.

287 Louis PAILLOT, 13/01/17 et Achille HÉCART, 13/01/17.
288 Suzanne BECK, 13/05/15 et 23/07/15.
289 *Ibidem*, 16/01/15
290 *Ibid.*, 16/06/15.

demande par exemple aux maires de prendre des mesures d'assistance spécifiques. Est ainsi diffusée en mai 1917 une circulaire incitant les communes, tout en rappelant qu'elles restent « seules responsables des opérations », à octroyer des secours aux évacués, d'un montant de 5, puis 6 francs par semaine. D'après le comité, les maires auraient joué le jeu et les aides aux réfugiés se généraliseraient :

> *« Les résultats de l'enquête montrent qu'à part quelques rares exceptions, le nécessaire a été fait pour adoucir la triste situation des évacués ; ils montrent également que la somme de six francs par semaine ne suffit pas aujourd'hui à couvrir les besoins indispensables d'une personne. Dans quelques communes seulement, on a continué simplement la distribution gratuite du ravitaillement sans aucune allocation, mettant ainsi les nécessiteux dans l'impossibilité de se procurer les quelques denrées locales indispensables pour compléter le rationnement insuffisant de la C.R.B. et de faire face aux autres besoins. »*[291]

Encouragé par le succès de cette première initiative et afin de répondre à la hausse du coût de la vie, le comité suggère d'augmenter les secours au taux minimum d'un franc par jour.
Le comité de district de Vervins-Fourmies rencontre davantage de résistance lorsqu'elle suggère de généraliser de tels secours[292] et se contente de diffuser des mises en garde quant à la situation inquiétante des réfugiés :

> *« Nous insistons de manière pressante auprès des régions et communes où sont placés des évacués pour qu'elles remplissent à leur égard tous les devoirs que commande l'hospitalité. »*[293]

En mars 1918, le délégué régional, au moment où de nouvelles évacuations accompagnent l'offensive Michael, insiste sur les secours supplémentaires que doivent leur porter les communes. Il leur est en particulier demandé de fournir une ration supplémentaire pendant deux mois, correspondant au quart de la ration ordinaire. À cette fin, il compte sur « la générosité spontanée qui fait le bon renom de l'hospitalité de nos régions »[294]. Le *Moniteur de l'Étape*, publication du comité du district de ravitaillement de Vervins-Fourmies, exhorte également les municipalités à davantage porter assistance aux évacués, en leur attribuant des emplois municipaux, en leur donnant des outils pour travailler la terre et en accueillant un de

291 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 6, circulaire n° 2 sur les secours à allouer aux Évacués, Comité d'alimentation du nord de la France, district de Saint-Quentin, 20/11/17.

292 Voir 2.1.1, « Poursuivre ou interrompre la distribution de secours », p. 455.

293 Instruction du CRB n° 31, citée par Louis PAILLOT, 12/03/17.

294 FRAD002 Laon 4 H 233, courrier du délégué régional, 03/08/18.

leurs représentants au sein des conseils municipaux. En effet, il est constaté que la précarité des évacués est inquiétante et que des « formes d'hospitalité et des moyens de réconfort » ont été négligés[295]. Cette demande de collaboration entre réfugiés et autochtones au sein des instances municipales ne semble guère trouver d'écho dans les communes si bien que le comité de district prétend finalement l'imposer « tant pour assurer aux évacués le traitement le plus favorable que pour les [les communes] prémunir contre des réclamations abusives ou déraisonnables »[296]. La nécessaire représentation des réfugiés au sein des communes où leur effectif dépasse 5 % de la population communale est rappelée en mars 1918[297]. La répétition d'une telle consigne semble indiquer que la mise en œuvre demeure problématique : nous n'avons d'ailleurs trouvé trace d'aucun exemple. Les seuls cas concernent en fait le district de Saint-Quentin : à Buironfosse, une élection est organisée pour désigner un conseiller représentant les évacués[298] tandis qu'à Vaux-Andigny, un comité de réfugiés demande à ce qu'un de leurs membres puisse assister aux commissions municipales[299].

De nombreuses communes sont donc réticentes à venir en aide aux populations évacuées et à leur accorder les mêmes droits que les populations autochtones. Quant à leur offrir une assistance spécifique qui prenne en compte la précarité de leurs conditions d'existence, il faut que les démarches soient impulsées d'en haut, par les comités de district, pour connaître quelques réalisations localement. Mais le tropisme visant à privilégier les autochtones, c'est-à-dire ceux que les élus connaissent et dont ils ont acquis le vote, dans les emplois, l'octroi d'allocations ou les salaires, est semble-t-il répandu. D'autant plus que les difficultés financières des petites communes rurales tendent à réduire au minimum les politiques d'assistance. En outre, les représentations associées à l'évacué ne sont pas toujours très positives : il est souvent soupçonné de compromission ou du moins de fainéantise[300].

3.2.2. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES POSSÉDANTS

Nous avons déjà montré que les municipalités semblent souvent plus soucieuses de la situation économique des petits rentiers que de celle des populations plus ouvrières. Ainsi, la Ville de Laon décide de distribuer des avances en argent « aux personnes privées de

295 *Le Moniteur de l'Étape*, n° 4, mai 1917.

296 *Ibidem*, n° 6, juillet 1917.

297 *Ibid.*, n° 10, mars 1918.

298 Voir p. 286.

299 FRAD002 Vaux-Andigny 4 H 6, courrier des évacués à l'adjoint faisant office de maire, 25/05/18.

300 Voir chapitre 2, 1.1.2. « La place des réfugiés dans les communes de l'Aisne », p. 181.

ressources, qui ne sont pas des indigents inscrits au bureau mais qui se trouvent dans la gêne par suite des circonstances »[301]. À Saint-Quentin également un système d'aides à l'égard des possédants ayant perdu leur source de revenu, est établi et les montants ainsi versés sont bien plus importants que ceux concédés aux indigents[302]. Les secours connaissent une étrange progressivité : plus le patrimoine familial est important, plus le montant de l'aide est élevé. La collectivité garantit ainsi aux possédants, se trouvant sans ressources à cause de l'invasion, la possibilité de conserver un certain niveau de vie.

En outre, le maire de Laon est soucieux de préserver les biens de ceux qui sont partis. Afin d'établir une surveillance des biens en question, il demande à ses services un recensement des maisons inhabitées[303]. Et quand les immeubles sont endommagés à cause de travaux effectués par l'occupant, il donne l'ordre à l'architecte-voyer d'effectuer les réparations nécessaires et de porter la somme au crédit du propriétaire[304].

Toujours dans la même logique d'une assistance déployée en priorité en faveur des catégories intermédiaires, la municipalité décide que les vêtements et chaussures envoyés par la C.R.B. pour les indigents, soient en réalité distribués, pour moitié, à titre payant et, pour l'autre moitié, à titre gratuit. En effet, la C.R.B. autorise la vente des articles à hauteur de 50 % à condition que le produit de la vente permette d'acheter des biens pour les nécessiteux. C'est cette règle de 50 % qui est appliquée à partir de juin 1916. Il est en outre exigé des familles qui souhaitent bénéficier de la distribution de rédiger une demande écrite. La commission doit ensuite vérifier que les personnes inscrites à titre remboursable n'ont pas de ressources. Ces critères de sélection sont autant de moyens de limiter le poids des distributions gratuites et d'exclure des populations qui seraient éloignées de la pratique de l'écrit : ils favorisent les familles ayant un peu de numéraire et l'habitude des démarches administratives au détriment des démunis. En effet, ceux qui font le choix de s'inscrire à la distribution à titre payant ont plus de chance d'obtenir un article, puisqu'ils sont moins nombreux que ceux inscrits à titre gratuit. Georges Ermant s'étonne cependant en 1918 des critiques que soulèvent les modalités de distribution :

> *« Malgré le nombre élevé des distributions gratuites en comparaison des payantes (263 contre 132) certains esprits bien tournés ne manqueront pas de*

301 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal du conseil municipal du 11/03/15.

302 Voir 2.2.1. « L'élaboration d'un système d'assistance cohérent », p. 476.

303 Recensement effectué en octobre 1914, FRAD002 Laon 4 H 134.

304 Par exemple, FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire à l'architecte-voyer à propos d'une maison appartenant à M. Guillaume, 09/09/16.

prétendre que ce sont toujours les mêmes qui profitent, mais au CRB, nous devons avoir pour devise "Bien faire et laisser dire". »[305]

Pourtant les instructions du district de ravitaillement insistent sur la priorité qu'il convient d'accorder aux besoins des indigents :

« Le classement des demandes en ce qui concerne le paiement ou la gratuité est chose distincte, mais à mérite égal c'est l'indigent qui doit bénéficier de la préférence. »[306]

À Laon, la commission chargée d'effectuer la distribution incite au contraire les familles qui avaient fait des demandes d'articles à titre remboursable de s'engager à payer, lors de la distribution du 15 juillet 1916[307]. Ce souci de faire payer les habitants renvoie à la méfiance de la municipalité à l'égard des distributions gratuites, voire à l'égard des milieux populaires. C'est pourquoi, malgré les critiques et les instructions de la C.R.B., elle maintient la vente de la moitié des biens reçus[308].

Les pratiques municipales en faveur des possédants ne se limitent pas à la Ville de Laon ni à la vente de biens fournis par la C.R.B. Les communes multiplient les mesures pour soutenir les commerçants, en assurant leur approvisionnement[309]. Les marges étant garanties par les municipalités, la clientèle étant captive, les commerçants bénéficient de fait d'une situation de rente lorsque l'administration locale leur délègue la vente du ravitaillement philanthropique.
À la campagne, alors que les cultivateurs font partie des seules catégories de population continuant à percevoir des revenus, les récoltes étant achetées par l'occupant, les prélèvements opérés par les municipalités sur ces revenus sont souvent très prudents. En 1916, l'officier allemand chargé du ravitaillement des civils au sein de la VIIe Armée incite par exemple les communes à prélever 20 % des versements effectués par l'armée allemande aux cultivateurs afin qu'elles puissent acheter des rations complémentaires de farine et de pommes de terre. La mairie de Laon demande l'avis des intéressés avant de se prononcer : 28 sur 36 autorisent un tel prélèvement. En conséquence, il est décidé de ne retenir que 15 % des versements afin que ceux hostiles à tout prélèvement soient intégralement payés par

305 FRAD002 4 H 147, lettre transmise aux membres de la commission, séance du 28/05/18.

306 Instruction sur la distribution de vêtements et chaussures, *Le Moniteur de l'Étape*, n° 8, septembre 1917.

307 FRAD002 Laon 4 H 146, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement et d'avances en papier monnaie, 15/07/16.

308 FRAD002 Laon, 4 H 149, courrier du maire au président du bureau de bienfaisance, 15/09/17.

309 Voir 1.1. « Soutenir les initiatives privées », p. 430.

l'occupant. L'officier allemand refuse toutefois un tel arrangement et impose que tous les cultivateurs soient logés à la même enseigne[310]. Dans la petite commune de Cilly, le conseil municipal consulte également les cultivateurs mais ceux-ci « n'ayant pas autorisé M^r^ le Maire à laisser pour leur compte personnel 20 % ou toute autre partie de la somme qui leur serait due comme paiement des produits de la récolte de 1916 », il refuse d'opérer le prélèvement. Là encore, c'est l'occupant qui finit par y astreindre la commune[311]. On retrouve une même prudence des municipalités à l'égard des amendes que l'autorité allemande inflige aux communes lorsque les livraisons de lait ou d'œufs sont insuffisantes. Il est généralement décidé que l'amende soit payée par la commune et non répercutée aux agriculteurs. Nous avons déjà indiqué qu'à Rozoy-sur-Serre, il faut attendre 1918 pour que les éleveurs soient sanctionnés pour les denrées non fournies[312]. À Cilly, le conseil municipal décide de ne pas faire payer les propriétaires de poules pour les œufs manquants[313]. Octave Casseleux, conseiller municipal du hameau du Boujon, s'acquitte des amendes pour le lait non fourni sur le hameau[314]. C'est également un tel procédé qui est pointé du doigt par Maxence Van der Meersch dans le village fictif d'Herlem qui doit s'acquitter d'une amende de 4 000 francs pour fourniture insuffisante de lait et d'œufs :

> *« – L'amende ? Mais… Qui voulez-vous qui paie, sinon la commune ?*
>
> *– Ainsi, vous vendez vos œufs et votre lait, vos beurres et vos fromages aux Allemands, vous recevez trois pfennigs par œuf, cinq pfennigs par litre de lait, vous encaissez cet argent. Et quand il s'agit de régler une pénalité pour une fourniture insuffisante, c'est la commune, c'est-à-dire tout le monde, qui paie ! Et vous estimez cela juste ! C'est de la malhonnêteté ! »*[315]

Comme dans beaucoup de villages de l'Aisne, le maire d'Herlem est effectivement un cultivateur dont les productions sont certes réquisitionnées, mais aussi payées, par l'occupant. Et quand les paiements sont insuffisants, c'est également la commune qui compense le manquant. Effectivement, à Buironfosse, lorsque l'autorité allemande n'a payé que 11 190,70 francs pour les livraisons de lait du mois de mai, la municipalité parvient tout de même à

310 FRAD002 Laon 1 D 58, procès-verbal des conseils municipaux du 06/06 et du 10/07/16.

311 FRAD002 Cilly E dépôt 94 1 D 1, procès-verbal du conseil municipal du 03/07/16.

312 Voir p. 344.

313 FRAD002 Cilly E dépôt 94 1 D 1, procès-verbal du conseil municipal du 08/06/16.

314 Octave CASSELEUX, 28/01/16.

315 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.,* p. 135-136.

reverser 14 677,95 francs aux éleveurs[316].

Les possédants semblent non seulement protégés, mais également associés à l'administration de la commune. Ils font en effet fréquemment partie des commissions en charge des secours et du ravitaillement, exerçant de ce fait un véritable contrôle social sur la communauté locale[317]. On les consulte parfois avant de prendre une décision. C'est le cas à Boué, le conseil municipal convoque les principaux contribuables afin de définir une position commune après que l'autorité allemande eut imposé une forte augmentation de la contribution, en août 1916 : la décision prise est donc collégiale, le procès-verbal gardant même la trace de l'opposition d'un des contribuables, non membre du conseil municipal, à la demande de bons régionaux qui est faite[318].

L'idée véhiculée après-guerre d'unanimisme patriotique dissimule en fait la permanence de pratiques clientélaires en faveur des notables de la commune. Dans de nombreuses communes, le pouvoir municipal est entre les mains de notables, cultivateurs et professions libérales, qui y défendent leurs intérêts comme en ce qui concerne le paiement des amendes. D'autre part, l'organisation du ravitaillement et le contrôle des mesures d'assistance leur donnent une influence nouvelle avec la possibilité de récompenser des fidélités.

3.2.3. FAVORISER LES PROCHES

De manière très classique, les proximités familiales et sociales avec les édiles sont mobilisées afin d'obtenir un régime de faveur d'autant plus appréciable que les contraintes imposées par l'occupant sont lourdes.

Connaître et faire appel au maire permet ainsi d'être privilégié lors des différentes distributions organisées par l'équipe municipale. À Guise, il semblerait par exemple que les secours exceptionnels en vêtements et en charbon, en février 1916, reviennent en priorité aux proches des conseillers municipaux. Alfred Migrenne, bien que favorable à l'équipe municipale, signale que la liste des bénéficiaires a été établie par les conseillers, sans recevoir au préalable les demandes et les examiner : la distribution ne profiterait alors pas à ceux qui

316 *Ibidem*, 25/07/16.

317 Voir chapitre 3, 1.2.2, « Un retour des notables dans l'administration municipale », p. 291.

318 Procès-verbal du conseil municipal du 03/08/16, FRAD002 Boué E dépôt 50 1 D 4.

en ont le plus besoin[319]. À Laon, ce sont les employées chargées de la distribution qui sont favorisées : on leur attribue « par privilège avant toutes autres personnes la paire de chaussures qu'elles avaient demandée »[320]. Elles sont donc servies en premier et ne sont pas soumises au tirage au sort. La ration d'un habitant peut également être augmentée pour le récompenser des services rendus au bénéfice de la Ville[321]. À Saint-Quentin, Jeanne Maréchal obtient du conseiller municipal Pierre Dony un pantalon :

> *« Dony, qui est du Conseil, me dit qu'il m'en fera donner un par le comité américain. »*[322]

Les vêtements envoyés par la C.R.B. sont censés être réservés aux nécessiteux. Jeanne Maréchal, femme d'avocat, parvient à court-circuiter l'organisation mise en place pour sélectionner les demandes par le seul fait de connaître un conseiller municipal. Les responsables de ravitaillement pourraient donc garder sous le coude certains produits afin de les redistribuer à des proches.

À Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot constate des pratiques similaires et estime qu'elles favorisent l'apparition de phénomènes de cour autour de l'équipe municipale :

> *« Actuellement, tout autour de soi on voit régner la faveur au profit de coteries, de familles, d'entourages, de personnes, et bien entendu ces faveurs ne vont pas aux plus dignes, aux plus méritants, à ceux qui ont le plus de besoins et de souffrances. »*[323]

Les employés et les responsables du ravitaillement recevraient ainsi les excédents restant en magasin après les distributions[324], Louis Paillot lui-même se verrait proposer une quantité importante de beurre après une distribution. Il rapporte ainsi l'incident :

> *« Peu après mon arrivée, le jeune Valéry Lambeaux* [employé du ravitaillement] *me demande si je désire du beurre dont il reste une petite quantité. de suite, je réponds oui, et il me renseigne après que ce beurre doit être partagé entre plusieurs familles qu'il me désigne et que chacun recevra 900 grammes. Ce chiffre me paraît fort élevé et je fais la remarque en disant : "Mais c'est*

319 Alfred MIGRENNE, 22/02/16.

320 FRAD002 Laon 4 H 148, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement du 08/11/17.

321 FRAD002 Laon 4 H 147, procès-verbal de la Commission spéciale de ravitaillement du 31/01/16.

322 Jeanne MARÉCHAL, 04/11/16.

323 Louis PAILLOT, 10/05/18.

324 *Ibidem*, 27/02/18

davantage que ce qui a été distribué le 13 mai où la ration individuelle fut de 90 gr. – Oui, m'est-il répondu – Alors, je n'en prends pas » ajoutai-je et la conversation se termina là. »[325].

De nouveau, un passage du roman de Maxence Van der Meersch fait étrangement écho à cette anecdote. Elle met en scène Marellis, percepteur à Herlem et, comme Louis Paillot, bénévole au ravitaillement :

« Les employés étaient toujours servis les derniers. Marellis prit son pain, reçut comme les autres sa portion de haricots rouges et de pois secs. Il ne fut pas peu surpris de voir Hérard [rentier, proche du maire, nommé délégué du ravitaillement]*, en plus de sa part, lui donner une boîte de lait condensé. – D'où cela sort-il ? demanda Marellis.*

– Mais… Vous n'en voulez pas ? Comme il vous plaira. c'est facultatif. deux francs vingt la boîte, aujourd'hui.

– Je ne savais pas qu'il y avait du lait, dit Marellis. Je n'en ai offert à personne. J'en ai même refusé à certains. Comment ne m'a-t-on pas prévenu ?

– On aura oublié. »[326]

S'occuper localement du ravitaillement ne serait pas seulement une charge mais également un privilège qui permettrait d'avoir un accès plus aisé à certaines denrées. C'est également une activité qui permet d'éviter le travail forcé pour l'occupant. C'est pourquoi les places sont chères et âprement disputées. D'après l'auteur anonyme d'un récit de l'occupation à Montbrehain, rédigé pour le projet de Livre d'or, les conseillers municipaux seraient les premiers à se servir :

« Les conseillers se firent attribuer les places de tout repos : ravitaillement, chef de culture, surveillant de réception du lait et des œufs, etc., places qui dispensaient de tout autre travail, question importante quand tous les hommes jusqu'à 60 ans durent travailler ou à la terre ou aux constructions de lignes de ch[in] *de fer. »*[327]

Il faut rester très prudent envers des accusations qui visent avant tout à décrédibiliser une

325 *Ibid.,* 19/05/17.

326 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.,* p. 133.

327 Récit sur Montbrehain, feuille I, S.A.S.Q.

« municipalité socialiste […] incapable et froussarde », mais elles révèlent l'enjeu que pouvaient revêtir des fonctions comme délégué et employés du ravitaillement ou chef de culture. Effectivement, le personnel était généralement recruté dans l'entourage de l'équipe municipale. À Rozoy-sur-Serre, le maire désigne d'abord son secrétaire de mairie comme délégué, puis il le remplace par son adjoint, tandis que les cantonniers sont employés pour assurer les chargements et déchargements de fournitures, tenir les écritures et effectuer les distributions[328]. À Saint-Quentin, un conseiller municipal s'inquiète que ces tâches de ravitaillement, plus prestigieuses que le travail pour le compte de l'occupant, soient exclusivement attribuées aux fonctionnaires. Il engage alors le maire à s'adresser à lui, en tant que président du syndicat des employés pour qu'il lui désigne des personnes capables et efficaces pour accomplir de telles missions[329]. À Laon également, nous avions constaté que plusieurs fonctionnaires de l'État s'étaient mis au service du comité de ravitaillement. L'intention des édiles n'est pas toujours d'avantager des proches mais de mobiliser du personnel compétent, habitué aux tâches administratives et de comptabilité et qui se trouvent sans activité avec l'invasion. Cependant, ils font des démarches pour que soient préservés les avantages conférés à ceux qui s'occupent de ravitaillement, à savoir l'exemption des réquisitions de travail. Georges Ermant demande et obtient par exemple du commandant que les membres de la Commission de contrôle local du ravitaillement soient dispensés de travail pour l'occupant[330].

À partir de février 1916, l'obligation de travail est plus étroitement contrôlée : à chaque appel des hommes, les gendarmes contrôlent les cartes de travail et tout travailleur ne peut sortir sans un brassard rouge. En effet, du moins dans la zone de la IIe Armée, les hommes doivent avoir en leur possession une carte bleue indiquant l'activité exercée ou une carte grise, exemptant du travail forcé. L'autorité allemande soupçonne d'ailleurs des abus en la matière et vérifie, en janvier 1917, à Saint-Quentin les détenteurs de cartes grises : ils seraient un millier, employés de la Ville, du ravitaillement ou notables. Parmi eux, 350 travailleraient pour le ravitaillement, chiffre qui est considéré comme exagéré et l'occupant obtient le renvoi de 60 d'entre eux[331]. Au Nouvion, il exige également, en août 1917, de réduire de moitié les employés du ravitaillement[332]. Sans doute, les comités locaux de ravitaillement multiplient les

328 Témoignages d'Achille HÉCART, 01 et 19/05/15, 16/11/16 et Louis PAILLOT, 30/06/17, 30/05/18.

329 Conseil municipal du 01/08/15, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 235.

330 FRAD002 Laon 4 H 180, courrier du maire au commandant, 27/11/16 et réponse du commandant, 28/11/16.

331 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,*vol. II, p. 235-236.

332 Samuel LEMAIRE, 18/08/17.

emplois à l'envi afin d'éviter à un certain nombre d'habitants les réquisitions pour le travail. C'est sûrement le sens de la démarche de Mme Macon lorsqu'elle se rend auprès du maire de Laon pour qu'il trouve à son fils un emploi qui lui évite le travail forcé pour l'occupant. Georges Ermant ne lui donne pas satisfaction mais lui conseille plutôt de l'inscrire comme aide-jardinier[333].

Cette question du travail forcé cristallise les tensions. Se jouent en effet ici des questions de distinction sociale : le fait de se retrouver dans une équipe de travailleurs aux côtés d'ouvriers est souvent vécu comme une expérience traumatisante[334]. C'est pourquoi, au début de 1916, le maire de Laon demande à ses services de réduire ses effectifs afin d'avoir sous la main des ouvriers disponibles pour d'éventuelles réquisitions afin d'éviter « que l'Armée Allemande ne contraigne à certains travaux des habitants qui n'ont pas l'habitude du travail manuel, ce qui ne manquerait pas de se produire »[335]. Dans la compétition qui s'engage pour obtenir des postes « protecteurs », sont favorisés ceux qui gravitent autour de la sphère dirigeante locale : conseillers municipaux, fonctionnaires, notables.

Ce sont souvent les mêmes qui interpellent directement le maire pour lui demander son intercession auprès du commandant[336]. Les courriers qui sont alors reçus ou envoyés par Georges Ermant utilisent fréquemment le qualificatif « cher ami ». Sur les 272 pétitionnaires s'adressant au maire, 17 % emploient cette expression, représentant 30 % de l'ensemble des réclamations. De manière assez attendue, on constate donc que les amis de l'élu font plus facilement appel à lui que le reste de la population pour intercéder auprès de l'occupant. Le maire utilise ensuite sa relation privilégiée avec le commandant pour défendre les intérêts de proches.

333 Marcel MACON, 26/03/17.

334 Voir le témoignage publié par Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 176.

335 FRAD002 Laon 4 H 83, courrier du maire à l'architecte de la Ville, 24/01/16.

336 Voir chapitre 3, 3.1.1. « Porter les réclamations individuelles des concitoyens », p. 355.

<u>Diagramme 50</u>: Les différents types de demandes auprès du maire de Laon, en fonction de l'identité du réclamant (1914-1918)

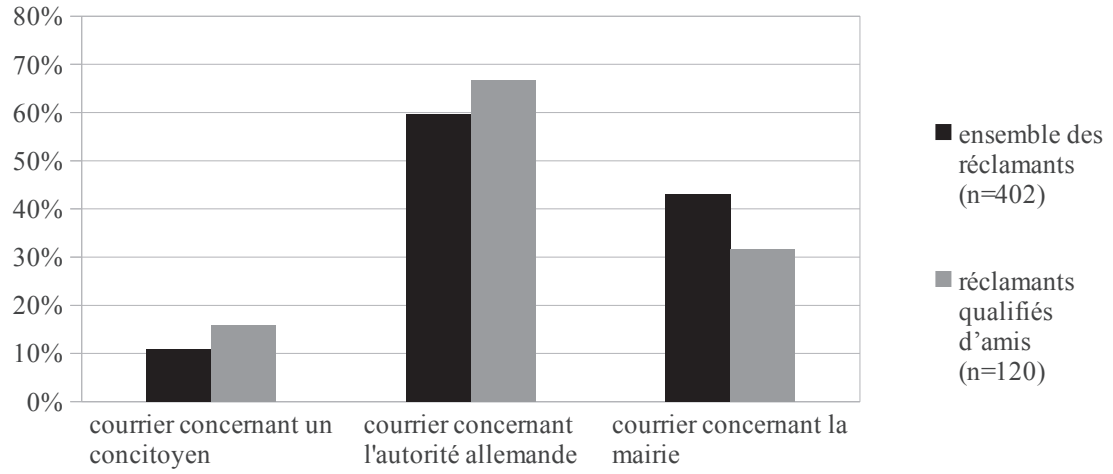

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

Les demandes ne sont pas fondamentalement différentes de celles de l'ensemble des réclamants (voir diagramme, ci-dessus). On constate seulement qu'il s'agit plus fréquemment d'une intercession qu'une demande directement adressée au maire. Intercession qui peut se faire à deux niveaux : d'une part, l'« ami » du maire peut l'interpeller pour un proche, d'autre part, il invite fréquemment, dans deux tiers des courriers, le maire à intervenir auprès des autorités allemandes. Ces deux médiations ne sont pas exclusives : le pétitionnaire peut intercéder pour demander l'entremise de l'édile, d'où un total qui dépasse 100 %.

Les motifs de réclamations sont également sensiblement identiques (voir diagramme, ci-dessus).

<u>Diagramme 51:</u> Les principaux motifs de réclamation auprès du maire de Laon, en fonction de l'identité du réclamant (1914-1918)

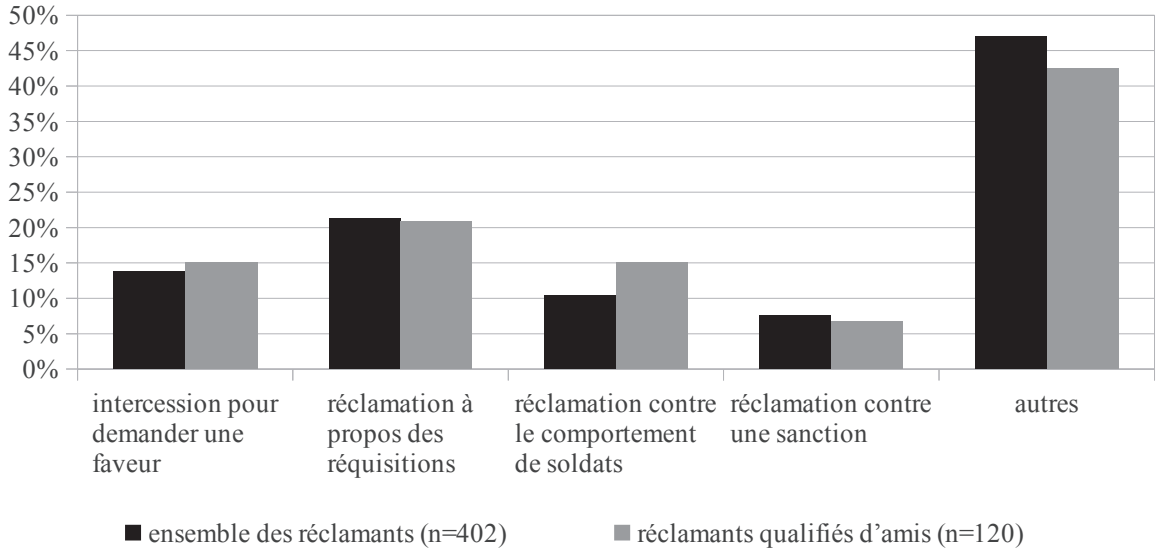

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

Les principales différences concernent en fait l'attention que porte le maire aux courriers reçus (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 52:</u> Les suites données aux réclamations parvenues au maire de Laon, en fonction de l'identité du réclamant (1914-1918)

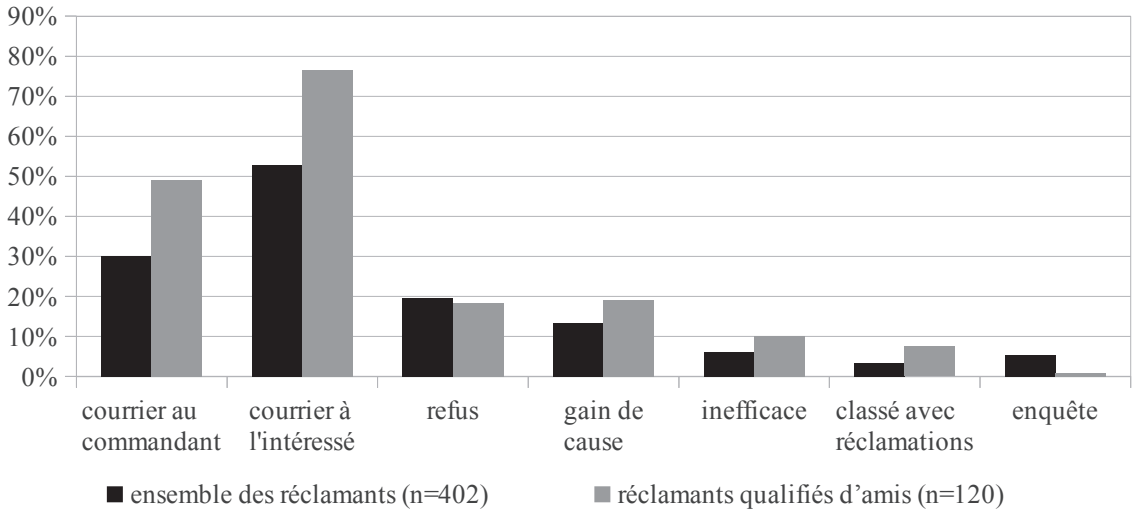

Source : FRAD002 Laon 4 H 138 à 140

Georges Ermant répond plus fréquemment à l'intéressé quand c'est un proche, du moins nous

en avons plus souvent gardé la trace : un courrier du maire a été retrouvé dans plus des trois quarts des sollicitations de proches contre un peu plus de la moitié pour l'ensemble des réclamants. Mais surtout, il s'implique plus personnellement, interpellant le commandant dans la moitié des cas, contre 30 % pour l'ensemble des réclamants. Il peut même signifier à son interlocuteur qu'en effectuant une telle démarche, il lui accorde une faveur. Ainsi, à propos d'une doléance concernant une réquisition de pommes :

> *« Mon Cher Monsieur et Ami*
>
> *Je transmets à la Commandanture votre lettre relative aux pommes à récolter chez vous. Je le fais pour vous être agréable, car il me serait impossible de me charger partout de ce soin. »*[337]

Effectivement, Georges Ermant donne très peu souvent suite aux courriers concernant les réquisitions prétextant que c'est une affaire concernant exclusivement l'autorité allemande[338]. Dans les suppliques qu'il envoie au commandant, le maire appuie parfois la demande présentée en indiquant qu'il s'agit d'un proche, comme si c'était un argument capable d'infléchir la décision. Par exemple, à propos de la demande d'une habitante de faire venir sa mère auprès d'elle, Georges Ermant signale au commandant qu'elle est le fait « d'une veuve d'un de mes amis »[339]. L'édile peut même aller au-devant des intentions de ses proches. Quand il apprend du commandant qu'une de ses amies doit quitter son domicile réquisitionné par l'autorité allemande, il lui adresse un courrier :

> *« Hier dès que j'ai eu connaissance de l'ordre mettant dans l'obligation de quitter votre logement, je me suis empressé de faire une démarche en votre faveur à la Commandanture. »*[340]

C'est sans avoir été sollicité par l'intéressée, qu'il intervient alors auprès du commandant. Même si la démarche est infructueuse, il obtient certains ménagements : la possibilité pour elle de garder le mobilier, le linge et les provisions ainsi que la promesse que soit donné un « logement convenable » à l'habitante ainsi chassée.

Le maire, lui-même, utilise son accès privilégié au commandant à son propre profit. Il peut demander des nouvelles de sa famille rapatriée en France et celle de son collègue et ami, le

337 FRAD002 Laon 4 H 140, courrier du maire, 21/10/15.

338 Voir p. 335.

339 FRAD002 Laon 4 H 140, courrier du maire, 18/03/17.

340 FRAD002 Laon 4 H 139, courrier du maire, 18/10/17.

sénateur Sébline[341]. Il obtient également des facilités de déplacement pour lui ou pour sa femme. Cette dernière peut ainsi avoir un sauf-conduit pour continuer ses activités charitables de visite aux malades des Hospices[342]. Il écrit également plusieurs courriers pour demander au commandant qu'il fasse son possible pour préserver sa propriété située dans le faubourg d'Ardon[343].

Pour les autres communes de l'Aisne, nous ne possédons malheureusement pas de fonds aussi complet que celui de Laon. Il est toutefois probable que ces pratiques d'intercessions qui sont usuelles en temps de paix, se retrouvent ailleurs. À Rozoy-sur-Serre par exemple, Achille Hécart bénéficie de certaines faveurs grâce aux relations cordiales qu'il entretient avec le commandant. Ainsi, lorsque son dentier est cassé, il trouve auprès de lui une oreille attentive :

> *« Il m'offre très aimablement d'envoyer un soldat à Laon le porter. Je le remercie mais je puis attendre l'occasion. »*[344]

Et le lendemain, le dentier est effectivement porté à Laon pour être réparé. En 1917, le commandant intervient également pour que le maire puisse garder son logement qui devait, initialement, être réquisitionné[345].

En tant qu'interface avec les autorités allemandes, le maire peut contrôler l'accès à certains privilèges, concernant en particulier des facilités de déplacements ou des exemptions de réquisitions. Ici, s'esquisse une économie de faveurs qui profitent en premier lieu à l'entourage immédiat du maire, mais également à ceux qui travaillent pour lui ou pour les comités de ravitaillement. Les priorités politiques d'équipes municipales issues des élites locales conduisent également à protéger les intérêts des possédants. Robert Vandenbussche avait noté à propos de Douai que le maire, jusqu'en 1916, réagissait comme un notable soucieux des biens et des moyens de pression de l'élite[346]. De la même manière, dans l'Aisne occupée, les municipalités restent soucieuses de préserver l'intégrité des biens des possédants, de protéger les intérêts des commerçants, d'aider ceux qui offrent des garanties de remboursement au détriment d'une assistance plus large en faveur des démunis. En réalité, la

341 FRAD002 Laon 4 H 138, courrier du maire, 19/10/17.

342 *Ibidem,* courrier du maire, 18/01/16.

343 *Ibid.,* courriers du 22/11/14, 23/04/17, 28/05/17 et 26/06/17.

344 Achille HÉCART, 13/09/15.

345 *Ibidem*, 24/01/17.

346 Robert VANDENBUSSCHE, art. cité.

distribution de faveurs organise une clientèle politique qui s'établit à partir de l'entourage immédiat de l'édile, s'appuyant sur les proximités sociales et professionnelles, avec les notables locaux, et privilégie les autochtones, électeurs et concitoyens, aux populations déplacées souvent confinées aux marges de l'action publique.

Une telle économie de faveurs n'est certes pas une spécificité des pratiques municipales au cours de l'occupation, mais elle revêt de nouvelles modalités. On fait ainsi appel au maire pour qu'il mobilise sa relation cordiale avec le commandant au profit du concitoyen. Les sollicitations ont également à voir avec les nouvelles attributions de l'édile : on lui demande un secours, une avance, voire un emploi qui évite la réquisition de travail. Si les pouvoirs politiques du maire sont limités par la présence de l'occupant, son influence sociale est accrue du fait de son rôle d'interface indispensable et du fait qu'il orchestre l'approvisionnement et l'assistance aux démunis. Il reste donc un acteur social incontournable au niveau local, entretenant sa clientèle politique, ses réseaux sociaux et ses amitiés grâce aux faveurs qu'il peut accorder.

Loin de l'image d'une communauté locale unie face à l'occupant, regroupée autour de la figure de son édile, se dessine en réalité celle d'une communauté structurée par des interrelations sociales qui ne bénéficient pas à tous de la même manière. Des clivages, s'ils avaient disparu, réapparaissent bien vite et rappellent l'intensité des tensions sociales et politiques dans la France de la IIIe République[347]. L'économie de faveurs ravive alors les inimitiés, suscite les rancœurs et nourrissent les critiques envers les équipes municipales.

3.3. DES MUNICIPALITÉS AU CENTRE DES CRITIQUES ?

Le nouveau positionnement des maires, à l'interface entre la population civile et l'autorité d'occupation, les place au cœur de tensions contradictoires entre les injonctions allemandes et les protestations de leurs concitoyens[348]. Georges Gromaire voit dans cette situation inconfortable la source des nombreuses critiques qui ont pu être portées contre les administrations municipales :

> *« Les municipalités avaient, de plus, à lutter contre le mécontentement de la population. Les gens étaient exaspérés par le manque de liberté et les privations.*

347 Christophe CHARLE, *La crise des sociétés impériales, op. cit.*, p. 82-121.

348 Voir chapitre 3, 2.2. « Le positionnement double des maires », p. 327.

> *Les Allemands étaient inattaquables, on s'en prenait au maire et aux conseillers municipaux. »*[349]

Les maires seraient donc rendus responsables de tous les maux de l'occupation parce qu'on ne pouvait s'en prendre aux occupants. L'historien se fait ici le porte-parole des notables puisque ses principales sources, témoignages écrits et oraux, sont issues de l'élite locale. Or, celle-ci, peut-être pour se rassurer, interprète son impopularité comme des mouvements d'humeurs caractéristiques d'un peuple toujours insatisfait. Georges Ermant qualifie ainsi les protestations de la population comme irrationnelles :

> *« Le public doit savoir qu'il est impossible de distribuer ce qui n'arrive pas ; s'il raisonnait un peu, il rendrait justice aux efforts énormes faits jusqu'ici pour lui éviter la misère et la faim ! »*[350]

Nous avons déjà noté qu'Arthur Gibert voyait dans les excès du parlementarisme la cause du mécontentement de la population. Élie Fleury dit à peu près la même chose :

> *« L'Hôtel de Ville est de moins en moins discuté. Il a eu l'opinion mauvaise au début. Celle-ci était surexcitée et apeurée et s'en prenait à toute autorité constituée de l'ignorance où elle avait été tenue de la menace du danger. »*[351]

Les fluctuations d'opinion seraient donc alimentées par l'ignorance du peuple des prérogatives réelles des élus. Peut-on alors mesurer l'ampleur du mécontentement ? Sur quoi repose-t-il ? Qu'est-ce qui le nourrit ? En d'autres termes, de quoi est-il le signe : d'un manque de reconnaissance des habitants pour leur municipalité ou d'un décalage entre les attentes des uns et les pratiques des autres ?

3.3.1. L'AMPLEUR DU MÉCONTENTEMENT

Comme le remarquaient Jean-Yves Le Naour[352] et Philippe Nivet[353], les dépositions des rapatriés devant le Commissariat spécial abondent en critiques et accusations diverses. L'interrogatoire apparaît alors comme un moment cathartique où les ressentiments accumulés

---

349 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 62.

350 FRAD002 Laon 4 H 180, courrier du maire au président du Comité local de contrôle du ravitaillement, 03/07/16.

351 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 227.

352 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.,* p. 278 et suivantes,

353 Philippe NIVET, *Les réfugiés français, op. cit.,* p. 388.

pendant le temps de l'occupation trouvent un exutoire. Cela traduit l'ampleur des tensions sociales, contredisant toute affirmation d'unanimisme patriotique.

Si les femmes soupçonnées de relations sexuelles avec des soldats allemands en sont les premières victimes, les maires sont également régulièrement accusés par les rapatriés. Nous avons relevé, concernant l'Aisne, 12 procès-verbaux à leur encontre. Dans la moitié des cas, les reproches portent sur des compromissions personnelles, dans l'autre moitié, c'est la municipalité qui est accusée de compromission. On reste toutefois sur des proportions très faibles : 12 maires accusés sur 864 personnes dénoncées dans l'Aisne, d'après nos recensements[354]. Les synthèses communales élaborées à partir des récits des rapatriés témoignent d'ailleurs de représentations assez contrastées (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 53:</u> Le jugement des rapatriés sur leur municipalité, d'après les synthèses communales du Commissariat spécial d'Évian (1917-1918)

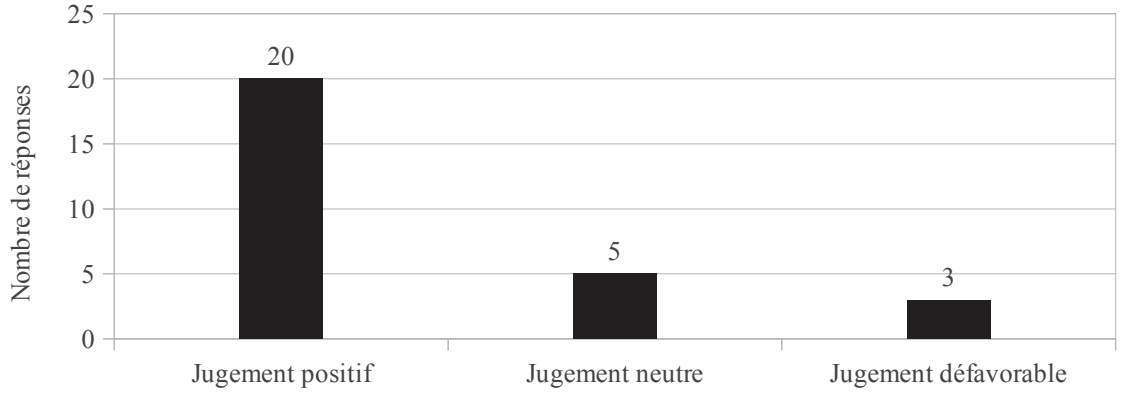

Source : FRAD074 4 M 513 à 519

En fait, les jugements seraient globalement positifs, mettant en avant la fermeté ou le patriotisme de la municipalité. Il ne s'agit pas pour autant de sondages fiables sur l'opinion des populations rapatriées. Les synthèses sont en réalité rédigées à partir de témoignages de personnes « dignes de confiance », à savoir bien souvent des notables ou des fonctionnaires. Elles renseignent davantage sur leurs propres représentations que sur celles qui seraient partagées par l'ensemble des administrés.

En revanche, les critiques à l'égard des municipalités sont fréquentes dans les récits et témoignages. Ainsi, parmi nos témoins, cinq sont particulièrement critiques à l'égard de l'exécutif local : Jean Minne à Plomion, Henriette Moisson à Origny-Sainte-Benoite, Albert

354 Recherche effectuée dans les dossiers FRAD074 4 M513, 517 à 519.

Denisse à Étreux, Eugène Goualain à Saint-Gobain et Louis Paillot à Rozoy-sur-Serre. Et deux autres évoquent des mouvements de contestation relativement importants dont feraient les frais les équipes en place[355]. Le ressentiment semble présent mais les rancœurs ne sont pas suffisamment enracinées pour que l'on aille, une fois rapatrié, jusqu'à déposer contre l'équipe municipale. Le mécontentement que l'on relève à la lecture des témoignages, n'est alors peut-être pas plus significatif que celui que rencontre tout édile en temps de paix. La liste des suspects réalisée au début de 1917 par la Ve Armée, en prévision d'une réoccupation du département dans le cadre de l'offensive Nivelle, comporte également assez peu de maires : parmi les 246 noms de suspects, on n'en compte que dix, et le plus souvent sur le seul fait qu'ils ont été mis en place par l'occupant.

Les accusations qui ont pu être portées au cours de la guerre trouvent parfois des prolongements judiciaires après-guerre. Parmi les 114 personnes qui ont été inquiétées, d'après un dénombrement effectué dans la presse locale et nationale, par la justice pour des faits commis dans le département au cours de l'occupation, 9 faisaient partie d'une équipe municipale : 7 étaient maires par intérim, les deux autres occupant respectivement les fonctions d'adjoint et de secrétaire de mairie dans la même commune. Pour ces deux derniers, nous avons seulement la trace de leur arrestation, sans aucune indication sur la suite donnée à l'affaire. Les tensions s'exercent donc plus fortement à l'encontre de ceux qui ont assuré l'intérim, ayant parfois été imposés par l'occupant, que sur les maires élus. Les personnes ici soupçonnées sont accusées d'avoir dénoncé des habitants ou des soldats cachés et comparaissent devant une juridiction militaire. Deux ont finalement été acquittés, un est condamné à une peine avec sursis, trois à de la prison ferme et un à la déportation (voir tableau, ci-dessous).

355 Suzanne BECK à Crécy-sur-Serre, en mai 1915 et 23/07/15 et Octave CASSELEUX à Buironfosse, février 1915 et 30/06/15.

<u>Tableau 24:</u> Édiles inquiétés par la justice après-guerre, d'après les recensions effectuées dans les journaux (1919-1920)

Nom	Fonction	Lieu	Faits	Verdict	Date	Sources
Tassot	maire par intérim	Assis-sur-Serre	Aurait dénoncé M. Bogé pour avoir hébergé un soldat.	10 ans de travaux forcés	28/07/19	*Le Gaulois*, 11/02/16 ; *Le Petit Parisien,* 03/07/19 ; *Le Matin*, 29/07/19.
Langlet	maire par intérim	Long-champs	Inculpé pour intelligence avec ennemi.	2 ans de détention	19/10/19	*Les Tablettes de l'Aisne, 17/08/19 ; Le Courrier de l'Aisne, 19/10/19.*
Maillard	maire par intérim	Mon-ceau-les-Leups	Sur la pression d'un habitant, tend un guet-apens à un douanier déposé par avion pour faire du renseignement	5 ans de détention	11/09/19	*Les Tablettes de l'Aisne, 21/09/19 ; Le Courrier de l'Aisne, 21/09/19.*
Demay	maire par intérim	Châ-tillon-lès-Sons	Dénonce comme soldat caché un habitant ayant refusé le travail forcé .	5 ans avec sursis	28/12/19	*Le Courrier de l'Aisne*, 21/09/19 ; *Les Tablettes de l'Aisne*, 12/10/19 et 28/12/19.
Dambrine	adjoint au maire	Etaves-et-Boc-quiaux	Accusé de donner des renseignements militaires, de détourner du ravitaillement, de dénoncer des soldats anglais, falsifier des pièces administratives	arrêté	octobre 1919	*Le Matin*, 17/10/19 et *Les Tablettes de l'Aisne*, 26/10/19.
Pamart	secrétaire de mairie	Etaves-et-Boc-quiaux	Accusé de donner des renseignements militaires, de détourner du ravitaillement, de dénoncer des soldats anglais, falsifier des pièces administratives	arrêté	octobre 1919	*Le Matin*, 17/10/19 et *Les Tablettes de l'Aisne*, 26/10/19.
Gaillard	maire par intérim	Buiron-fosse	Dénonce un territorial caché suite à un conflit personnel.	1 an de détention	02/11/19	*Les Tablettes de l'Aisne*, 02/11/19.
Poncet	maire par intérim	Origny-Sainte-Benoite	Accusé d'avoir dénoncé plusieurs habitants, de les avoir fait condamner à la prison et d'avoir effectué des réquisitions abusives.	3 ans de détention en janvier 1920. Condamnation cassée en avril, puis acquittement en novembre.	1920	*Les Tablettes de l'Aisne*, 04/01/20, 04/04/20 ; *Le Courrier de l'Aisne*, 02/10/20.
Ognier	maire par intérim	Sept-vaux	Accusé d'avoir dénoncé des habitants qui se cachaient pour éviter le travail et d'avoir détourné du ravitaillement.	Acquittement à l'unanimité	04/01/20	*Les Tablettes de l'Aisne*, 04/01/20.

Là encore, les cas sont minoritaires et assez peu représentatifs. On peut noter un assouplissement de la justice militaire en 1920. Ainsi, Paul Poncet, maire par intérim

d'Origny-Sainte-Benoite est relaxé en novembre 1920 alors qu'il avait écopé d'une peine de 3 ans de détention quelques mois plus tôt. Le journaliste des *Tablettes de l'Aisne* explique le premier verdict par le fait que « l'on voyait des traîtres partout »[356]. Il ressortirait des échanges lors du procès que le maire par intérim aurait demandé aux autorités allemandes de sanctionner une habitante qui l'avait insulté et un cultivateur qui gardait du sucre au lieu de le vendre. La justice militaire considère dans un premier temps ces actes comme des compromissions. Puis, s'appuyant sur les témoignages favorables du préfet et de notables locaux, elle estime qu'ils font partie du mode de coopération ordinaire avec l'occupant. Les juges militaires saisissent donc progressivement la spécificité de l'administration municipale dans le contexte d'occupation. Dans l'affaire Ognier, comme lors du second procès Poncet, les accusations se dégonflent très vite devant les juges. Elles révèlent davantage le climat de méfiance qui a entouré les municipalités lorsqu'elles étaient amenées à travailler avec l'autorité allemande.

Ainsi, si mécontentement il y a, il ne semble pas généralisé : les accusations précises à l'encontre des équipes municipales sont rares et l'opinion majoritaire serait plutôt positive à l'égard des maires. Les procès de l'après-guerre révèlent toutefois une certaine crispation sur la question de coopérations trop poussées avec l'occupant. Crispation bien modeste puisque neuf personnes, seulement, sont inquiétées alors que c'est l'ensemble des municipalités occupées qui a dû entamer un dialogue avec l'autorité allemande. Parce qu'elles trouvent une suite judiciaire, les critiques sur la proximité avec l'occupant sont plus visibles. Pourtant, les témoignages et récits de l'occupation se font l'écho d'un mécontentement plus diffus qui s'exprime également à propos des nouvelles compétences acquises par les municipalités en termes d'approvisionnement et d'assistance.

3.3.2. LES SUJETS DE MÉCONTENTEMENT

Si les sources de nature policière ou judiciaire minimisent l'hypothèse d'un rejet des édiles par la population, les sources plus intimes, comme les témoignages, indiquent cependant que, comme en temps de paix, les politiques municipales sont l'objet de discussions et de ressentiments. Les témoins, qu'ils soient plutôt favorables ou franchement hostiles à la municipalité en place, puisent ainsi dans un registre assez varié de critiques à l'égard du maire (voir tableau, ci-dessous).

356 *Les Tablettes de l'Aisne*, 07/11/20.

Tableau 25: Les reproches faits aux maires par les témoins

Nom	Lieu	Positionnement par rapport à la municipalité	Principaux thèmes
Albert Denisse	Etreux	Opposé	Détournement du ravitaillement de la C.R.B., comptes communaux insincères et abus de pouvoir.
Elie Fleury	Saint-Quentin	Favorable	Manque de fermeté dans ses protestations .
Eugène Goualain	Saint-Gobain	Assez critique	Manque d'organisation lors des premières distributions de ravitaillement. Abus de pouvoir.
Henriette Moisson	Origny-Sainte-Benoite	Opposée	Trop grande cordialité avec le commandant, abus de pouvoir, trafics.
Jean Minne	Plomion	Opposé	Abus de pouvoir. Trop grande cordialité avec l'occupant.
Louis Paillot	Rozoy-sur-Serre	Assez critique	Manque de fermeté à l'égard de son personnel. Comptes mal tenus.
Marcel Macon	Laon	Plutôt favorable	Municipalité qui n'affiche pas suffisamment son patriotisme. Inaction devant l'inflation.
Suzanne Beck	Crécy-sur-Serre	Plutôt favorable	Manque de fermeté à l'égard de l'occupant.

Le reproche du manque de fermeté, voire de la trop grande cordialité, revient fréquemment. Il témoigne de la difficulté qu'ont les maires à faire comprendre à leurs administrés la nécessité du dialogue avec l'autorité allemande : les témoins distinguent difficilement ce qui est imposé par l'occupant de ce qui relève de l'administration municipale. La question est particulièrement sensible en ce qui concerne les réquisitions. Le maire de Laon a beau répéter qu'il ne fait que transmettre les ordres, les récriminations à ce sujet lui sont personnellement adressées[357]. Le garde-champêtre de Rozoy-sur-Serre ou Octave Casseleux à Buironfosse, quand ils partent en quête des biens réquisitionnés, sont également confrontés à l'hostilité et aux propos peu amènes de leurs concitoyens[358]. À Plomion, Jean Minne rend le maire directement responsable de la réquisition du domicile familial :

> *« Une nouvelle "tuile" qui nous tombe sur la tête. La mairie de Plomion nous donne l'ordre (!), oui l'ordre… car décidément ils prennent exemple sur "l'Autorité allemande" !… avec une partie de nos propres meubles, de réaménager la maison inhabitée de Mme Leclerc. »*[359]

Le jeune homme pense donc que l'ordre est donné par le maire et non par l'autorité d'occupation : il y voit une mesure injuste visant délibérément sa famille, considérée comme

357 FRAD002 Laon 4 H 139 et 140, courriers du maire à Mme Laux, 21/07/17 ; à M. Masson, 10/08/17 ; M. Rennesson, 31/07/17 et 06/10/18 ; M. Richet-Morat, 23/05/18.

358 Octave CASSELEUX, 30/06/15 et 02/07/15 ; Achille HÉCART, 25/08/16 et 19/10/16.

359 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 89, à la date du 17/11/16.

hostile à l'équipe municipale. La réaction avait été tout autant excessive lorsqu'il lui a été signifié l'ordre de partir travailler dans les champs[360]. À Fresnoy-le-Grand également, Oscar Coquelet déplore à propos de l'envoi de jeunes travailleurs en colonnes « beaucoup de gens n'en accusent pas moins la mairie de ce départ »[361].

Au-delà de cette confusion entre les attributions de l'occupant et celles de la municipalité, les reproches visent également l'attitude trop souple des maires, privilégiant une soumission apparente plutôt qu'une *intransigeance* manifeste. Élie Fleury, bien que proche de l'équipe municipale, signale à propos de celle-ci :

> *« Le seul reproche porta sur une trop grande facilité à obéir aux injonctions allemandes. Les ressorts se faisaient, en effet, un peu "liants". »*[362]

De telles critiques s'expriment d'ailleurs en Conseil municipal au sujet du paiement de l'amende pour le poteau télégraphique saboté, en juillet 1916 :

> *« M. DONY. – On nous reproche dans quelques parties de la population de ne pas résister aux Allemands : il faut savoir résister à la population, dans l'intérêt de celle-ci. »*[363]

Des reproches similaires visent également Georges Ermant. Ainsi, lorsque, en 1919, ce dernier témoigne au procès du responsable local de la police allemande pendant l'occupation, le directeur des *Tablettes de l'Aisne*, Charles Westercamp, pourtant candidat aux élections municipales sur la liste conduite par l'ancien adjoint de Georges Ermant, rappelle la politique de conciliation qu'avait menée le maire :

> *« Déjà, la* Gazette des Ardennes *avait décerné au maire de Laon une fort belle citation – que nous avons publiée – et nous savions que les rapports de la ville avec ces messieurs avaient été des meilleurs et on le comprenait un peu, en se disant que le maire avait, avant tout, le souci de ne pas attirer d'ennuis à ses concitoyens »*[364].

---

360 *Ibidem*, p. 77, à la date du 01/09/16.

361 Oscar COQUELET, 08/11/17.

362 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 227.

363 Compte-rendu du conseil municipal du 14/07/16, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 15. Le pasteur Kaltenbach témoigne également devant le Commissariat spécial aux rapatriés que la municipalité « a en effet été souvent critiquée par la population, pour avoir cédé trop facilement à toutes les exigences des Allemands », FRAD074 4 M 519, P.V. n° 2899.

364 Charles WESTERCAMP, « Un geste inexplicable », *Les Tablettes de l'Aisne*, 26/10/19.

La nécessité de composer avec l'ennemi n'est pas toujours bien interprétée, en particulier, par une élite très patriote pour qui l'*intransigeance* permettrait d'obtenir davantage de ménagements que la *loyauté* ou même l'*esquive*.

Les soupçons de compromission sont souvent multiples : celui qui apparaît comme trop cordial avec le commandant est également accusé de couvrir des trafics, bien souvent de denrées, avec l'ennemi. Albert Denisse multiplie les reproches à l'encontre du maire dont il se présente comme un adversaire politique. Dès les premières semaines, il s'offusque de ce que l'édile prenne un verre avec des officiers allemands et se fasse remettre par eux un certificat de bonne conduite[365]. Cette proximité avec l'occupant lui permettrait de multiplier les petits trafics à son profit. À en croire Albert Denisse, il ferait du « tripotage » avec l'officier allemand chargé du ravitaillement,[366] il revendrait frauduleusement une partie des denrées de la C.R.B. aux communes environnantes[367], il aurait détourné une partie des sommes versées par l'autorité allemande pour le travail des jeunes gens[368] et exigerait que le ravitaillement soit payé par les particuliers en argent, sanctionnant par conséquent ceux qui verseraient des bons[369]. Convaincu que la mainmise du maire sur la distribution dissimule des trafics, Albert Denisse garde une trace de tous les incidents qui ont visé son organisation afin de demander des comptes après-guerre.

Ce qui est ici pointé du doigt par Albert Denisse recouvre en réalité les nouvelles compétences du maire en terme d'approvisionnement. L'activité de ce dernier apparaît d'autant plus suspecte, qu'en temps de paix, il ne s'occupait guère des questions frumentaires. Désormais, non seulement il contrôle le comité local et définit les règles de distribution mais il doit également s'entendre avec l'officier allemand pour lui acheter des denrées complémentaires, comme la farine grise ou les pommes de terre. Albert Denisse ne différencie pas toujours ces divers aspects du ravitaillement. Ainsi, à propos de la mise en vente de denrées complémentaires par les comités locaux, il soupçonne du « tripotage » :

> *« Ce sont des prix bien supérieurs au prix d'achat du comité américain, mais on me dit qu'il traite personnellement avec Mr de Neuerburg, (le lieutenant alld attaché du comité américain), qui fait une espèce de concurrence au comité qu'il*

365 Albert DENISSE, 23/09 et 11/11/14.

366 *Ibidem*, 26/12/15.

367 *Ibid.*, 10/01/16.

368 *Ibid.*, 26/01/16.

369 *Ibid.*, 01-02/02/16 et 23/02/16.

est chargé de surveiller, mais qu'il vend un peu plus cher que ce dernier, pour son bénéfice personnel. Il y a donc des tripotages partout. »[370]

Les accords passés entre la C.R.B. et l'autorité allemande prévoient effectivement que l'armée allemande fournisse, contre paiement, des denrées complémentaires dont l'acheminement bénéficie de la même protection que les denrées importées. Les comités locaux doivent les payer en numéraire à des prix souvent considérés comme élevés car vendus par des intermédiaires privés et non cédés par une organisation philanthropique[371]. Aussi, les éléments relevés par Albert Denisse comme autant de preuves de « tripotages » – les prix élevés, l'exigence de payer en argent – témoignent-ils surtout de son ignorance du mode d'organisation du ravitaillement. Quant à ses autres accusations, elles reposent pour l'essentiel sur des propos rapportés ou des constats de la mauvaise organisation des distributions. Rien qui permette d'accréditer l'hypothèse de trafic. D'ailleurs, le maire n'est pas inquiété après-guerre et il est réélu maire de 1925 à 1945[372].

De telles critiques ne sont cependant pas isolées, on les retrouve sous la plume du romancier Maxence Van der Meersch[373] comme dans les témoignages. À Rozoy-sur-Serre et à Étreux, les moindres ratés dans les distributions sont interprétés comme autant de preuves de fraudes diverses[374]. À Crécy-sur-Serre et à Laon, le maire est rendu responsable de la mauvaise qualité et de la faiblesse des approvisionnements[375] et la rumeur publique le soupçonne de détournement de denrées[376].

À Saint-Quentin, c'est au sein même du conseil municipal que les accusations sont portées contre certains des membres. Élie Fleury résume ainsi l'affrontement qui oppose le conseiller municipal Delhay aux deux conseillers en charge du ravitaillement, Allard et Driancourt :

« M. Allard, s'étant occupé avec une extraordinaire activité du ravitaillement, des bruits de malversation couraient tout naturellement sur lui. Or, l'un de ses

370 *Ibid.*, 26/12/15.

371 George GAY et H. FISCHER, *op. cit.*, vol. I, p. 569-570. Georges Ermant note régulièrement dans ses échanges avec l'officier allemand que les prix sont prohibitifs, FRAD002 Laon 4 H 233. L'équipe municipale de Saint-Quentin proteste également contre les prix pratiqués, Albert LABOURET, 23/01/15 et 01/02/15.

372 Franck LE CARS, mémoire déjà cité.

373 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.,* p. 31.

374 Louis PAILLOT, 13/07/17.

375 Suzanne BECK, 12/05/15 et Marcel MACON, 19/09/16.

376 Suzanne BECK, 17/07/15.

> *collègues du Conseil municipal, M. Delhay, avait la réputation de s'en être fait l'écho. M. Driancourt et une autre personne qu'on n'a pas nommée, avaient aussi leur part d'accusations indéterminées. »*[377]

Pour Élie Fleury, l'énergie que déploie le conseiller dans sa fonction susciterait « naturellement » des soupçons. On retrouve ici la morgue d'un publiciste conservateur pour qui les réactions populaires ne peuvent être marquées que par l'ignorance et l'irrationalité. Cet incident reflète cependant tout l'enjeu que revêt le ravitaillement dans un contexte de grande pénurie. D'après Élie Fleury, la différence entre le prix des bêtes achetées par M. Allard et leur revente ne serait nullement due à un profit personnel, comme le suggère la rumeur publique, mais servirait seulement à couvrir les frais afférant à l'approvisionnement. Les crispations sont telles autour du ravitaillement qu'un conseiller municipal, *a priori* mieux informé sur son fonctionnement que la majorité des habitants, y accorde du crédit et interpelle le maire à ce propos.

La discussion tourne également à l'orage au sein de la commission municipale à Rozoy-sur-Serre à propos des comptabilités du ravitaillement. Dès le mois de mars 1916, Louis Paillot dénonce la non-séparation des comptes du ravitaillement de ceux de la commune[378]. Puis, en février 1918, il accuse le délégué du ravitaillement de présenter des comptes insincères, dissimulant les excédents qui auraient été en réalité distribués entre les différentes personnes en charge du ravitaillement[379]. Le maire est alors scandalisé par le comportement du percepteur :

> *« M. Paillot a été plus insolent que jamais. Jamais au conseil municipal, on n'a vu pareille séance, c'est scandaleux. Ce pauvre homme a été aux colonies, et par son avarice a le cerveau vide. Nous sommes tous sortis écœurés ».*[380]

N'évoquant pas le fond de la critique, Achille Hécart analyse l'incident sous le prisme personnel, les défauts de Louis Paillot venant selon lui de son passage aux colonies. Lors de la commission, Louis Paillot témoigne également de la violence des échanges, l'adjoint au maire le traitant « d'anémié et de déséquilibré »[381]. Il se retrouve, de fait, bien isolé et la municipalité

377 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 281.

378 Louis PAILLOT, 02/03/16. On pourrait de nouveau faire le parallèle avec le personnage de Maxence Van der Meersch, Marellis, qui fait la même remarque en commission municipale, Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.,* p. 135.

379 Louis PAILLOT, 27/02/18.

380 Achille HÉCART, 27/02/18.

381 Louis PAILLOT, 27/02/18.

prend comme prétexte une erreur qu'il aurait commise lors d'une distribution de pain pour le déchoir de ses fonctions de délégué au ravitaillement[382].

L'altercation est ici intéressante, car elle révèle une autre critique portée contre les équipes municipales : celle d'être inéquitables lors des distributions, privilégiant l'entourage des élus et des responsables du ravitaillement au détriment du reste de la population. Ainsi, à Rozoy-sur-Serre, les surplus des distributions reviendraient toujours aux « personnes ayant des attaches avec les distributions »[383]. On retrouve le même type d'accusations parmi les rapatriés venant de la région de Guise :

> *« Les municipalités d'autre part ne distribuent pas les denrées du ravitaillement avec toute l'impartialité désirable. Il existe à ce sujet, paraît-il, une classification fâcheuse : les parents et amis des conseillers municipaux sont privilégiés et touchent des quantités plus fortes que la ration réglementaire. Viennent ensuite les habitants et en dernier lieu, les évacués. »*[384]

Ce thème de l'iniquité revient fréquemment parmi les critiques portées contre les municipalités. Dans un contexte difficile où chacun est victime du tarissement des ressources, on est attentif à ce que les efforts exigés soient répartis le plus justement possible. Cette inquiétude s'exprime par exemple à propos des réquisitions. Les cultivateurs, qui sont les premiers concernés, n'hésitent pas à interpeller les édiles pour que la répartition soit plus équitable. À Buironfosse, c'est le maire qui s'estime lésé par le fait qu'il fournit toute la viande demandée par l'occupant alors que les autres fermiers continuent d'abattre, de vendre à la population et donc de faire du profit[385]. À Rozoy-sur-Serre comme à Laon, les maires doivent justifier les tours de rôle instaurés face à des cultivateurs qui jugent que les efforts sont mal partagés[386].

Dans les milieux populaires, bien que les revendications soient différentes, elles témoignent d'une même attente d'une plus grande équité. Ainsi, les ouvriers se mobilisent régulièrement

---

382 Louis PAILLOT, 25/04/18. Dans *Invasion 14*, Marellis finit également complètement isolé et ridiculisé au sein de la commission municipale, Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.*, p. 425.

383 Louis PAILLOT, 21/06/17.

384 FRAD074 4 M 513, P.V. n° 646, à la date du 01/02/17.

385 Octave CASSELEUX, 27/06/15.

386 Achille HÉCART, 23/06/16 et 24/03/18. FRAD002 Laon 4 H 140, courrier du maire de Laon à M. Rennesson, 06/05/15.

pour bénéficier de la solidarité communale. À Vaux-Andigny, les pétitions en ce sens sont nombreuses :

> *« La Classe ouvrière réunie a décidé après 10 mois d'attente de secours de la commune, vu les améliorations apportées aux cultivateurs en ce qui concerne leurs produits, soumet à M° Les Administrateurs leurs revendications, pour venir en aide aux enfants aux femmes aux chomeurs, qui crient la faim, car Messieurs ce n'est pas avec un morceau de pain qu'on peut satisfaire la faim de ces pauvres victimes que la guerre laisse dans le dénuement le plus complet, regardez Messieurs ces jougs autrefois roses, aujourd'hui haves, en haillons. »*[387]

La demande de secours formulée dans des termes qui révèlent une certaine culture politique, s'appuie donc sur le constat que les cultivateurs sont favorisés par les achats réalisés auprès d'eux tandis que les familles ouvrières subissent le chômage et n'ont plus de ressources. À Saint-Quentin, les ouvriers payés par la municipalité se rendent auprès du maire pour exiger d'avoir un salaire de même niveau que ceux employés dans les ateliers mécaniques par l'armée allemande. Selon Albert Labouret, Arthur Gibert serait parvenu à désamorcer la crise sociale :

> *« M. le Maire fait vibrer chez les ouvriers la fibre patriotique, ceux-ci se rendent à ses raisons & acceptent la tarification qu'il propose. Après son discours, tous les ouvriers viennent serrer la main du maire. »*[388]

La question revient régulièrement devant Arthur Gibert qui, argumentant sur les sacrifices et le patriotisme nécessaires, ne donne pas suite aux revendications salariales[389]. Achille Hécart est confronté au même problème, mais à front renversé : cette fois ce sont les ouvriers employés par l'occupant qui demandent à être traités de la même manière que ceux au service de la commune[390]. À Fresnoy-le-Grand, le maire doit faire face à une manifestation de 200 femmes, sur une population de 3 000 habitants, lui réclamant du charbon et du bouillon :

> *« Le maire prévoyant cette manifestation qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses, était allé demander trois gendarmes allemands pour maintenir l'ordre.*

387 FRAD002 Vaux-Andigny, 4 H 6, pétition sans date.

388 Albert LABOURET, 17/11/14.

389 *Ibidem*, 19/11/14 et 10/02/15. Voir p. 588.

390 Achille HÉCART, 31/07/15.

> *Ce fut un coup de théâtre : Les gendarmes chargèrent… doucement & la manifestation se dissipa sans incident. »*[391]

Tandis que les habitantes demandent une intervention de la municipalité en leur faveur, le maire est surtout effrayé par un effet de contagion, fait appel à l'autorité allemande pour assurer l'ordre et se réjouit de l'action des gendarmes.

À l'inverse, les possédants se plaignent de la trop grande générosité des municipalités à l'égard des milieux populaires. Henriette Moisson à Origny-Sainte-Benoite estime que cela n'encourage pas les habitants à travailler :

> *« […] ces gens qui quémandent sans cesse et obtiennent des subventions de la mairie peuvent tout de même bien travailler un peu en échange. »*[392]

Albert Denisse refuse une souscription lancée par le maire en faveur des indigents considérant entre autres qu'« il y a encore de l'ouvrage partout ds les champs et pour les battages ; certains cultivateurs ne trouvent m/m pas le monde qu'il faudrait »[393]. Quant à Louis Paillot, il considère que les allocations distribuées par la municipalité sont trop élevées et aggravent les dettes du Bureau de Bienfaisance[394].

Parce qu'il aurait la mainmise sur le ravitaillement ou parce que ses choix politiques ne seraient pas légitimes, le maire cristallise un certain nombre de critiques qui, en définitive, interrogent le nouvel équilibre des pouvoirs établi avec l'occupation. Les prérogatives de la municipalité sont jugées comme excessives alors que les manières de gouverner sont perçues comme autoritaires. Ces reproches viennent essentiellement d'opposants aux équipes municipales. Louis Paillot s'en prend par exemple au manque de transparence démocratique dans les décisions municipales. Ainsi, quand il conteste l'attribution d'une allocation à un indigent, le maire lui aurait répondu que cela ne le regardait pas :

> *« Cette réponse montre pleinement l'esprit et l'état d'âme de M. Hécart qui depuis trois mois semble agir à peu près seul, à l'aide de M. Lannez [secrétaire de mairie], sans trop se préoccuper de personne ».*[395]

Il constate en particulier que la Commission municipale n'est pas régulièrement réunie si bien

391 Oscar COQUELET, 12/02/15.

392 Henriette MOISSON, 26/10/16.

393 Albert DENISSE, 28/09/14.

394 Louis PAILLOT, 13/01/17.

395 *Ibidem*, 06/01/17.

que l'exécutif local semble prendre seul les décisions :

> *« J'ajoute qu'il serait bon que tous les membres de la Com. mp^ale fussent un peu plus renseignés sur les affaires actuelles qu'ils ne le sont généralement ; on est des mois entiers sans les convoquer, on ne les réunit presque que pour les contributions de guerre à approuver quant au paiement ; pourtant n'y a-t-il rien d'intéressant à connaître actuellement pour ceux qui s'intéressent à la vie publique ? »*[396]

Il en vient même à parler d'autocratie pour qualifier la pratique municipale d'Achille Hécart[397]. Albert Denisse considère également que les maires ne veulent pas informer la population des décisions prises. Ainsi, à propos d'une réunion des maires dont il ne sait pas grand-chose :

> *« [...] les Maires ont toujours l'air d'avoir peur de mettre la population au courant de ce qui se passe, et pourtant cela intéresse tout le monde. »*[398]

L'habitant de Montbrehain qui rédige une note pour le projet de livre d'or estime que la population est laissée dans l'ignorance de l'ensemble des dettes contractées par la commune ainsi que du montant et des conditions d'émission des bons de monnaie[399]. À Laon, c'est un membre du comité de contrôle local du ravitaillement qui démissionne en novembre 1916 pour protester contre son absence de marge de manœuvre, tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains du maire[400]. Peut-être est-ce pour combattre des reproches similaires que des communes décident de faire des efforts de communication et de transparence à destination des administrés. À Chauny, Eugène Descambres raconte que la municipalité, chassée de l'Hôtel de Ville, s'est réfugiée dans un café si bien qu'elle travaille sous le regard d'une population qui entre volontiers dans l'établissement pour être tenue au courant des dernières nouvelles[401]. À Saint-Quentin, les délibérations votées en conseil municipal sont imprimées et distribuées à la population, remplaçant de la sorte les comptes-rendus qui étaient effectués par la presse avant-guerre[402].

---

396 *Ibid.,* 19/11/17.

397 *Ibid.*, 23/12/17.

398 Albert DENISSE, 30/10/15

399 Notes sur Montbrehain, S.A.S.Q.

400 FRAD002 Laon 4 H 180, courrier du maire, 07/12/16.

401 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 7.

402 D'après la déposition du pasteur Kaltenbach, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 2899.

Les reproches concernant l'exercice du pouvoir municipal prennent parfois un tout autre aspect. À Saint-Quentin, le maire est par exemple critiqué pour ne pas s'imposer assez, laissant trop de pouvoir à son entourage. L'influence que prend Albert Labouret au sein de l'exécutif local peut ainsi susciter des crispations :

> *« Labouret, comme il fut dit plus haut, devint l'homme néfaste de conseil, supplantant complètement Gibert, faisant fonctions de maire. Gibert s'en remit absolument à Labouret qui, pour se donner plus d'importance encore, se lia avec le Commandant Vogt et le Commandant von Neuyerburg, attaché au ravitaillement américain. Le Commandant Vogt était le chef de la justice militaire. Labouret était en relations intimes avec tous ces officiers qu'il invitait chez lui ; il devint l'homme indispensable et se faisait payer très cher ses conseils ; comme seul avoué de St-Quentin, il était maître de la situation dans toutes les affaires, procédures et autres. »*[403]

Une telle accusation est très isolée et apparaît comme extrêmement excessive. Elle n'en est pas moins révélatrice d'une forme très traditionnelle de critique du pouvoir : elle ne vise pas son détenteur mais le conseiller, de la même manière que les libelles sous l'Ancien Régime s'attaquaient à l'entourage princier et préservaient la figure royale. Ici, c'est le principal conseiller de l'édile qui est censé s'être compromis avec les responsables de l'armée allemande, utilisant ses nouvelles fonctions à son seul profit. À Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot alterne ses diatribes contre les abus de pouvoir du maire avec des reproches contre la trop grande liberté qu'il accorderait à ses employés municipaux. Ainsi lorsqu'il rend compte au maire que l'employé au ravitaillement s'est fait remettre par une habitante deux rations de pain qu'elle ne souhaitait pas prendre, Achille Hécart semble dépassé par de tels abus :

> *« Quel malheur que les compromissions passées qui ne permettent plus aux dirigeants d'arrêter les excès des agents subalternes ! et qui font commettre des injustices et des passe-droit ! »*[404]

Ayant laissé trop d'autonomie à ses agents, le maire ne parviendrait donc pas à rétablir son autorité :

403 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3491, déposition de M. Crisel, architecte, 08/01/18.

404 Louis PAILLOT, 15/12/17.

> *« C'eût été un bien pour eux d'avoir eu beaucoup moins de liberté et d'indépendance dans leur service, et surtout une autorité fort limitée et restreinte sinon nulle tout à fait. »*[405]

Achille Hécart est en fait exonéré par Louis Paillot des accusations de petites fraudes qui entoureraient la distribution du ravitaillement. Son principal tort serait de couvrir de tels excès en n'osant pas sanctionner ses employés.

Les municipalités ne semblent pas souffrir d'un rejet massif de la population, les résultats des élections municipales en 1919 ne traduisent en tout cas pas un tel phénomène[406]. Il n'en demeure pas moins que les contraintes de l'administration municipale dans le contexte d'occupation et les nouvelles attributions du maire suscitent des tensions au sein des communautés locales. Si la figure du maire est quelquefois épargnée, la municipalité est critiquée comme étant trop ouverte à la conciliation avec l'occupant. Chez les adversaires les plus féroces aux équipes en place, le dialogue établi entre les édiles et les officiers allemands est perçu comme une forme de compromission, dissimulant des trafics.

Le rôle-clé du maire dans l'organisation locale du ravitaillement soulève en particulier la méfiance : de telles attributions sont nouvelles et la complexité du système mis en place n'est pas toujours bien appréhendée. La pénurie aiguisant les rancœurs, les moindres difficultés dans les distributions sont interprétées comme autant de preuves de fraudes. Les choix opérés par les municipalités en terme d'assistance suscitent des tensions entre des familles ouvrières qui demandent à ce que les communes ne renoncent pas à leurs devoirs de secours et des possédants qui ne voient pas toujours d'un bon œil des aides distribuées sans contrepartie, pesant lourdement sur les finances municipales.

Aussi, une telle plongée dans les archives municipales permet d'explorer l'ampleur et la persistance des conflits au niveau local, en contradiction avec l'image d'unanimisme patriotique qu'ont voulu diffuser les élites politiques. En réalité, plus la focale est resserrée autour de l'individu et plus les configurations sociales au sein desquelles il agit sont marquées par des tensions contradictoires.

405 *Ibidem*, 23/12/17.

406 Voir p. 303 et suivantes.

Université Paul Valéry-Montpellier III

École doctorale 58, Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (L.L.C.C.)

C.R.I.S.E.S. – Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales (EA4424)

Thèse de doctorat – Histoire militaire

présentée par Philippe SALSON, le 11 novembre 2013

1914-1918 : les années grises
L'expérience des civils dans l'Aisne occupée

Thèse sous la direction de M. Frédéric ROUSSEAU, professeur, Université de Montpellier III

JURY :

M. Luc CAPDEVILA, professeur, Université de Rennes 2 (rapporteur)
M. Jean-François CHANET, professeur, Sciences-Po Paris (rapporteur)
M. Laurent DOUZOU, professeur, Institut d'Études Politiques de Lyon
M. Nicolas MARIOT, directeur de recherche au C.N.R.S. (C.E.S.S.P.)
M. Frédéric ROUSSEAU, professeur, Université de Montpellier III

tome 2

PARTIE 3 :

L'EXPÉRIENCE INDIVIDUELLE D'OCCUPATION

L'étude de l'occupation à l'échelle départementale, dans la première partie, a permis de questionner le paradigme de la violence, à la fois au moment de l'invasion et dans le mode d'administration imposé. Cette échelle était également appropriée pour esquisser les grandes caractéristiques sociales et économiques de la population occupée. Placer le curseur au niveau des communes, met en valeur une autre réalité de l'occupation dans laquelle les interrelations avec l'autorité allemande sont plus visibles. Le maire et les équipes municipales y jouent un rôle central, d'interface entre les civils et l'occupant. Ils se retrouvent alors confrontés à des injonctions contradictoires entre la *loyauté* attendue et la préservation des intérêts locaux. En poursuivant ce jeu d'échelle au niveau individuel, la réflexion entamée sur le répertoire de pratiques municipales peut être prolongée par l'étude des expériences mais également des représentations intimes.

Les témoignages de civils, déjà fréquemment utilisés dans les deux parties précédentes, deviennent alors la source principale de cette réflexion. Encore faut-il les exploiter méthodiquement afin d'éviter les risques de généralisation abusive à partir de quelques récits de vie. Nicolas Mariot a montré que c'est parce qu'ils avaient extrapolé les opinions d'intellectuels à l'ensemble des combattants que Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker en étaient venus à postuler l'existence d'une « culture de guerre » partagée par tous et marquée par la haine de l'ennemi. Ce glissement interprétatif résulte du fait que les témoins utilisés ne sont pas présentés et que les conclusions que les historiens tirent de ces écrits, ne sont pas replacées dans leur contexte de production[407]. Cela aboutit également à réduire l'expérience décrite dans les témoignages au seul paradigme de la violence, laissant dans l'ombre d'autres aspects telle la découverte par les intellectuels du peuple dans les tranchées[408]. Aussi, dans le cas de l'Aisne occupée, apparaît-il nécessaire d'étudier la pluralité des représentations selon un triple prisme en fonction du positionnement social : perception de la société occupée, perception de l'ennemi, perception du temps. Ces représentations, parfois contradictoires, sont un des éléments explicatifs des pratiques à l'égard de l'occupant qui puisent dans un registre large de possibles entre soumission et lutte clandestine. Mais là

407 Nicolas MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », Genèses, n° 53, décembre 2003, p. 154-177.

408 Sujet du mémoire d'H.D.R. de Nicolas MARIOT, soutenue à Amiens, le 6 février 2013. Sur le même thème, voir André LOEZ et Nicolas MARIOT, « Brassage des corps et distances sociales : la découverte du peuple par la bourgeoisie intellectuelle dans les tranchées de 1914-1918 », *in* François BOULOC, Rémy CAZALS, André LOEZ (dir.), *Identités troublées 1914-1918. Les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, p. 17-32.

encore, il convient de rester au plus proche des sources pour rendre compte de toute la complexité traduisant des formes de duplicité plus ou moins conscientes.

CHAPITRE 5 : DES EXPÉRIENCES INDIVIDUELLES SOUS TENSION

Nous avons, dans la partie précédente, déconstruit l'image d'unanimisme patriotique au sein des équipes municipales : les contestations, les critiques et les revendications relevées semblent en fait peu compatibles avec l'hypothèse d'une « Union sacrée » au niveau communal. Les tensions autour du ravitaillement, de l'obligation de travail ou de privilèges éventuels révèlent que les communautés locales ne sont pas soudées dans l'adversité. Bien au contraire, les configurations sociales et politiques sont traversées par des tensions très fortes dont l'ampleur des dénonciations est un des révélateurs.

Pourtant, les récits écrits après-guerre par l'élite intellectuelle et sociale décrivent la population occupée comme une communauté solidaire et mobilisée dans la lutte contre l'ennemi. La préface de René Jourdain à la publication des comptes-rendus des conseils municipaux de Saint-Quentin sous l'occupation en est un exemple :

> *« Nous pouvons être fiers de nos concitoyens ; ils se sont tout naturellement montrés, en face de l'ennemi, braves gens et bons Français. Aussi, en compulsant les pages qui éveillent le souvenir de ces années déjà légendaires, c'est un sentiment de juste fierté et d'espérance dans l'avenir qui surgit de nos cœurs. Certes, la vie a été pénible, mais que de compensations à nos souffrances dans la révélation de tant de courage et de patriotisme et que ne peut-on pas attendre, aux heures de danger que laisse prévoir l'avenir, de ce peuple de France qui n'a jamais désespéré et ne s'est jamais laissé abattre ? »*[1]

René Jourdain insiste sur le patriotisme et le courage de la population comme pour chasser des mémoires le souvenir des procès pour intelligence avec l'ennemi qui se sont tenus à l'issue de la guerre. Certes, il admet que quelques « défaillances personnelles » se sont produites mais elles ne refléteraient pas l'état d'esprit général des Saint-Quentinois. Il fait le tableau d'une société locale sans conflits, au sein de laquelle « l'occupation avait rapproché les distances et réuni toutes les classes dans une même souffrance supportée dignement en commun ». Finalement, l'attitude de la population ne serait pas très éloignée de celle des

1 Préface de René JOURDAIN, Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XV.

combattants héroïsés : elle a fait montre de courage, de solidarité en son sein pour supporter avec patience la longue épreuve de la guerre, sans jamais désespérer de la patrie.

Le publiciste laonnois Henri Pasquier partage cette représentation :

> *« Jamais la confiance dans la victoire ne l'abandonna [la population]. Toutes les classes eurent le même courage, le même esprit, le même cœur et s'il y eut des faiblesses, des lâchetés et des trahisons, elles ne furent imputables qu'à une minorité infime. »*[2]

Le maire de Laon, témoignant dans le procès des dénonciateurs de la VIIe Armée, distingue pareillement les quelques compromissions individuelles de l'état d'esprit général de la population :

> *« Les souffrances physiques et morales endurées par la population ont certes pu faire glisser certaines individualités vers une pente fatale. Mais la grande majorité a gardé un moral excellent, sans jamais désespérer. Le moment le plus dur fut celui où nous cessâmes de voir les ballons et de voir tomber les obus français. »*[3]

On pourrait ainsi multiplier les affirmations convergentes pour attester de l'inébranlable confiance en la victoire française et de l'indéfectible solidarité de cette population. Ce qui est plus troublant encore, est que cette image a contaminé le récit historique, les historiens de l'occupation fondant leurs synthèses sur les récits de l'après-guerre, parfois sans distance critique. Georges Gromaire affirme ainsi de manière péremptoire, sans apporter de réelles justifications :

> *« En général, la population s'est comportée d'une façon digne et exemplaire. Elle a résisté à toutes les mesures tyranniques des Allemands, en protestant pour réserver l'avenir, en cherchant à diminuer l'efficacité de l'aide que ceux-ci la forçaient à leur fournir contre la France, mais sans chercher à entamer une lutte violente, qui n'aurait amené que de nouvelles rigueurs et l'effusion de sang. »*[4]

Selon Georges Gromaire, la population ne se contente pas de subir stoïquement l'épreuve, elle résiste aux ordres qui lui sont imposés, menant une lutte souterraine contre l'ennemi, jugée

2 Henri PASQUIER, *op. cit.*, p. 92.

3 *Le Temps*, 13/07/19.

4 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 337.

bien plus efficace que la lutte ouverte. Elle n'est plus passive comme dans les récits précédemment cités, mais devient un acteur du combat contre l'Allemagne. Et, ce combat serait mené par tous, sans distinction sociale, mais sur l'exemple donné par les élites locales :

> *« Malgré les théories socialistes qui nient la valeur de la patrie les ouvriers montrèrent la plus grande fermeté et le plus grand courage. La bourgeoisie moyenne resta dans cette période, comme toujours, l'ossature de la nation. Elle conserva une magnifique solidarité et une conscience lucide de ses devoirs. »*[5]

Le thème d'une population civile unie dans l'*instransigeance* conforte ainsi les convictions sociales de l'auteur qui, comme chez François Guizot ou Augustin Thierry, font de la bourgeoisie un acteur majeur des transformations historiques et du progrès. Quand on sait que Georges Gromaire a eu pour principales sources les témoignages de notables, on comprend mieux d'où vient cette représentation d'une bourgeoisie moyenne exemplaire. De tels développements sur l'état d'esprit de la population occupée, pourtant peu étayés et datés, ont également une influence sur la tonalité des synthèses plus récentes[6]. Dans *Oubliés de la Grande Guerre*, Annette Becker reprend l'image de civils qui ont « résisté » à l'autoritarisme allemand :

> *« La population, envahie puis occupée, cela veut dire une population civile qui va, d'une part continuer à faire la guerre dans la guerre, d'autre part être victime de réquisitions et d'exactions en tout genre : disette, travail forcé pour l'effort de guerre ennemi, prises d'otages, déportations, évacuations forcées. »*[7]

Les civils ne se contentent pas de protester contre les ordres, leur lutte est encore plus directe : ils continuent la guerre par d'autres moyens, tout en subissant le « martyre » de l'occupation militaire allemande. Comme pour Georges Gromaire, les élites sociales font figure d'exemples :

> *« Ce sont surtout les notables, civils et religieux qui mènent la résistance "sérieuse", tout en essayant d'aider les plus démunis. »*[8]

---

5 *Ibidem.*

6 Philippe NIVET évite ce piège et insiste sur la diversité des attitudes à travers les notions, héritées de l'histoire de la Seconde guerre mondiale, de résistance, collaboration et accommodements, *La France occupée, op. cit.*

7 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 34.

8 *Ibidem*, p. 78.

Paradoxalement, c'est dans la littérature que l'on trouve une vision plus nuancée des attitudes et des perceptions de la population civile. Parce qu'il s'attache aux trajectoires individuelles et non aux grandes masses, Maxence Van der Meersch parvient à rendre l'ambivalence des perceptions[9] : le doute et le découragement côtoient l'optimisme patriotique. Contrairement à ce qui est dit dans les récits d'après-guerre et dans les synthèses historiques, de nombreux personnages connaissent une crise personnelle : leurs convictions, leurs conditions de vie ou leur représentation de l'avenir étant remises en cause par le contexte d'occupation. Par conséquent, les sentiments d'appartenances sociale et nationale sont également ébranlés.

Certes, comme le rappelle Annette Becker, il ne s'agit « que » d'une œuvre littéraire[10], mais il s'est souvent avéré que le roman fut précurseur dans l'analyse des perceptions et des expériences individuelles[11]. L'hypothèse d'une population unanimement patriote, déterminée, voire « résistante » doit donc être de nouveau questionnée grâce à un retour aux sources. L'examen méthodique des témoignages, même majoritairement produits par une élite sociale, permet, comme le roman, d'être au plus près des acteurs, de leurs représentations et des interrelations qu'ils nouent. Les tensions qui ébranlent les personnages du roman de Maxence Van der Meersch au niveau de leurs perceptions de la communauté locale comme de l'ensemble nationale et de leur expérience du quotidien, ne sont-elles qu'un ressort dramatique de la fiction ? Ou bien trouvent-elles un écho dans les témoignages ? Mais, à partir du moment où l'objectif est pointé à l'échelle individuelle, il convient de se garder de tout glissement interprétatif vers des énoncés généraux et rendre justice à la diversité des représentations et des pratiques. Pour ce faire, nous tenterons autant que possible de comparer les différents récits plutôt que d'utiliser la citation comme simple illustration de notre discours.

---

9 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.*

10 Maxence Van der Meersch « prétendait bien faire une œuvre littéraire – tout à fait remarquable et injustement tombée dans l'oubli – et non pas historique ». Annette BECKER, *Les Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 16, note 13.

11 Le début de la *Chartreuse de Parme* plaçant Fabrice Del Dongo sur le champ de bataille de Waterloo s'intéresse à l'expérience du soldat bien avant les travaux historiques sur la question.

1. UNE SOCIÉTÉ SOUS TENSION

La solidarité à l'intérieur de la population civile que décrit Georges Gromaire aurait été favorisée par un rapprochement des conditions de vie des plus pauvres de celles des plus riches :

> *« Les pauvres avaient leurs allocations ou leurs salaires, les plus riches leurs économies ou la possibilité d'emprunter. La vie était à peu près la même pour les uns et pour les autres. Les riches n'avaient guère que l'avantage de pouvoir se payer de temps en temps des suppléments de ravitaillement, de la viande par exemple, obtenue en fraude. »*[12]

L'idée que l'occupation a réduit les distances entre les classes sociales a été reprise plus récemment par Annette Becker qui voit dans l'« égalitarisme » ou le « nivellement social » une des formes prises par la politique de terreur menée par les autorités militaires :

> *« L'occupation a été doublement niveleuse de conditions : les femmes sont traitées comme les hommes, les riches comme les pauvres. Cet égalitarisme par la misère et la souffrance est bien visible en particulier dans les lettres envoyées au pape par un nombre de parents affolés. »*[13]

Ainsi, tout le monde, homme ou femme, riche comme pauvre, partagerait les mêmes conditions de vie misérables. Cette indifférenciation, en particulier sexuelle, correspondrait, selon l'historienne, à un renversement des conceptions traditionnelles du féminin et du masculin, d'où « l'affolement » des parents et l'envoi des missives au Vatican. Cette perception d'un « égalitarisme » social et sexuel correspond-elle pour autant à un déclassement social réel ou bien traduit-elle les peurs sociales des milieux bourgeois ? Ce thème du nivellement doit en fait être interrogé sur deux plans différents : celui des représentations plus ou moins largement partagées et celui des conditions de vie des individus[14].

---

12 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 186.

13 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande guerre, op. cit.,* p. 72.

14 Voir à ce propos Philippe SALSON, « Des identités sociales en crise. Les effets de l'occupation militaire dans le champ social à travers les journaux de civils de l'Aisne » *in* François BOULOC, Rémy CAZALS, André LOEZ (dir.), *op. cit.,* p. 355-368.

1.1. UN NIVELLEMENT DES SITUATIONS SOCIALES ?

1.1.1. LA CRAINTE DU NIVELLEMENT

L'idée d'un nivellement, d'un rapprochement des conditions de vie entre classes sociales est effectivement présente dans un certain nombre de témoignages. Nous l'avons relevée dans 8 textes sur 31, à des moments différents de l'occupation (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 26:</u> L'idée du nivellement à travers les témoignages

Témoins		Constat fait	Dates
Suzanne	Beck	tout le monde est à court d'argent, riches comme pauvres	20/03/15
Alice	Delabranche	femmes riches comme pauvres soumises au travail	28/12/16
Albert	Denisse	misère des rentiers ; propriétaires plus touchés que locataires par les brutalités allemandes	03/10/14 et 25/02/15
Eugénie	Deruelle	pas de revenus depuis 3 ans ; on ne peut aider autrui, chacun étant rationné	12/05/17 et 15/03/17
Marc	Ferrand	égalité des dépenses entre les classes; bourgeois sont sans revenus	22/12/14 et 07/01/15
Jean	Minne	perte de revenus	22 et 27/10/14
Henriette	Moisson	cultivateurs sont employés comme ouvriers agricoles ; égalité dans l'attente au ravitaillement	14/08/16 et 29/10/16
Régina	Varlet	riches aussi malheureux que les pauvres car ils subissent le même manque d'argent	18/07/15

Ce nivellement serait financier : plus personne n'aurait d'argent. C'est du moins ce qu'affirment Suzanne Beck en mars 1915, expliquant ainsi ses difficultés à emprunter, et Régina Varlet en juillet 1915. Marc Ferrand va dans le même sens à propos de la bourgeoisie saint-quentinoise :

> *« La plupart des bourgeois ne recevant plus leurs revenus et dépensant leurs réserves se trouvent plus ou moins sans ressources. »*[15]

Pour Albert Denisse, la perte de revenus toucherait plus particulièrement les rentiers[16]. D'ailleurs, certains d'entre eux en témoignent, comme Eugénie Deruelle ou la famille Minne qui ne bénéficient plus des mêmes revenus depuis le début de la guerre[17]. On le voit, cette

15 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 96 (07/01/15).

16 Albert DENISSE, 03/10/14.

17 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 374 (12/05/17) et Jean MINNE, *op. cit.,* p. 21 et 23 (22 et 27/10/14).

absence de ressources concerne plus particulièrement certaines catégories de la bourgeoisie moyenne que nous avions qualifiées d'appauvries[18].

Cependant, même s'il n'y a pas une égalité économique entre riches et pauvres, les niveaux de vie deviendraient équivalents. En effet, à cause de la pénurie, les plus riches auraient un mode de consommation des plus frustres, selon Marc Ferrand :

> *« La guerre, comme la mort, est une terrible niveleuse, de sa main rude elle nous impose l'égalité. Non pas sûrement l'égalité des fortunes, mais l'égalité des dépenses. Or ce n'est pas la différence de fortune, qui crée les classes sociales, mais le train de vie. Aujourd'hui tous les bourgeois mènent le même train, et il est modeste. Tous nous mangeons le même brouet spartiate, tous nous usons les mêmes vêtements qui se râpent. On court à la recherche des ravitaillements un filet à la main, au besoin on fait queue aux halles. Nous n'avons plus d'autos, ni de voitures pour éclabousser les passants, tous vont à pied. On ne voyage plus, on ne donne plus de fêtes. Bref, notre vie austère ne comporte plus cet étalage de luxe, invention des vanités cruelles, qui se plaisent à humilier, couveuses d'envie et de sourdes colères. »*[19]

L'avocat semble se satisfaire de sa vie plus austère correspondant sans doute davantage à ses inclinations stoïciennes. Selon lui, tout ce qui assurait la distinction sociale de la bourgeoisie a disparu : l'automobile, le personnel domestique chargé des courses, les fêtes et dîners plantureux. Il avoue cependant qu'il n'y a pas égalité de fortune parmi la population saint-quentinoise. Eugénie Deruelle confirme que les dépenses des plus riches sont désormais extrêmement contraintes, il est bien difficile alors, selon elle, voire impossible de venir en aide à autrui[20]. Henriette Moisson voit dans l'égalité des habitants au sein des files d'attente le meilleur exemple de ce nouvel « égalitarisme » : plus aucun privilège n'est possible[21].

Enfin, le nivellement résulterait également du travail forcé, les plus fortunés côtoyant les ouvriers pour accomplir les mêmes tâches manuelles. Henriette Moisson constate ainsi qu'à Origny-Sainte-Benoite, les cultivateurs sont réduits au rang d'ouvriers agricoles au service du

18 Voir chapitre 2, 1.2.1. « Le nouveau profil social de la population », p. 189.

19 Marc FERRAND*, op. cit.,* p. 84 (22/12/14).

20 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 342 (15/03/17).

21 Henriette MOISSON, 29/10/16.

chef de culture allemand[22]. Au Catelet, une liste de femmes doit être faite afin que tout le monde, « riches comme pauvres », à tour de rôle, aille balayer les rues[23].

Si la perception d'un nivellement est partagée par plusieurs témoins, les remarques à ce sujet sont limitées : un quart des témoignages y fait référence. Elle n'apparaît donc pas comme une obsession qui remette en cause les représentations traditionnelles des civils. Les principaux commentaires dessus viennent des plus aisés : le brasseur Albert Denisse, la rentière Eugénie Deruelle, la fille du pharmacien Delabranche, celle du fabricant de tissus Moisson et l'avocat Marc Ferrand. Trois témoins que l'on peut considérer comme appauvris par la situation d'occupation partagent également cette impression, ayant peut-être conscience d'une forme de déclassement personnel : Suzanne Beck, Régina Varlet et Jean Minne. En revanche, les témoins de milieu modeste, comme Alice Rousseaux, Lucienne Telotte ou Louis-Alphonse Marcq, ne font pas de constat similaire.

Le sentiment de nivellement est par ailleurs entretenu par la succession de perquisitions et de réquisitions qui entament le patrimoine des familles aisées. En effet, dès le début de l'occupation, les gendarmes visitent les maisons pour vérifier les déclarations qui ont été faites par les habitants, pour le vin fin 1914[24], puis pour les objets en cuivre et les titres à partir de 1915[25]… Ce qui a été déclaré, est bien souvent destiné à être réquisitionné et ce qui ne l'a pas été, risque d'être saisi par les gendarmes. Ainsi, les familles bourgeoises qui ont déjà été soumises à la réquisition de leurs automobiles et de leurs voitures dans les premières semaines de l'occupation, se voient dépossédées d'une partie de leur patrimoine mobilier et œnologique. Jean Marquiset remarque que les gens modestes, n'ayant pas de tels biens, échappent aux réquisitions[26]. Suzanne Beck confirme que les gendarmes ne font que passer chez elle pour vérifier l'absence d'objets en cuivre :

> *« Les perquisitionnaires pour les cuivres sont venus mais se sont contentés de me*

22 *Ibidem*, 14/08/16.

23 Alice DELABRANCHE, 28/12/16.

24 Les habitants de Laon doivent par exemple le déclarer fin novembre, Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 55.

25 Les objets en cuivre doivent être déclarés le 29/10/15 à Laon, FRAD002 Laon 4 H 254 et début novembre à Moncornet et Rozoy-sur-Serre, Paul CLAIRAMBEAU, 06/11/15 et Achille HÉCART, 06/11/15. À Chauny, les perquisitions pour le cuivre et le zinc ont lieu en juin, Lucien MARLIN, 06/07/15 et à Saint-Quentin, les premiers objets en cuivre sont saisis en août 1915, Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin*, à la date du 18/08/15.

26 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 170 (à la date du 15/09/16).

> *demander si j'avais du cuivre, sans fouiller dans certaines maisons. Depuis le temps qu'ils font ce métier ils sont renseignés sur les endroits où ils peuvent s'arrêter pour trouver quelque chose. »*[27]

La visite étant des plus rapides, il est vraisemblable que la fouille soit plus sérieusement menée dans les maisons bourgeoises. À Saint-Quentin, la perquisition qu'a connue Jeanne Maréchal est ainsi interprétée comme « un vol organisé » ayant pour objectif « la ruine systématique des civils »[28].

En plus des réquisitions et des perquisitions, les plus aisés sont plus particulièrement visés par des dénonciations sur d'éventuelles dissimulations. Plusieurs témoignages laissent entendre que les perquisitions ne sont pas faites au hasard, le sentiment est répandu qu'elles sont guidées par des lettres anonymes qui parviennent auprès des commandants, dès les premiers mois d'occupation[29]. Enfin, l'essor des vols au cours de la deuxième moitié de la guerre, lorsque la pénurie se fait plus cruellement sentir, entame davantage encore le patrimoine des possédants. Eugénie Deruelle craint même d'être victime de ses concitoyens si le juge allemand qu'elle héberge, devait partir :

> *« J'ai toujours le juge qui ne quittera sans doute pas avant le commandant, et il vaut mieux qu'ils restent car nous serions pillés cette fois par les gens du pays ! »*[30]

Et, par la suite, elle se plaint régulièrement d'être volée par des civils[31]. À partir de 1916, Achille Hécart doit également régler les conflits entre habitants à ce sujet. Il constate alors : « on ne parle que de vols et de rapines »[32].

Les plus riches se verraient alors dépossédés de leur patrimoine non seulement à cause des réquisitions pour l'armée allemande mais également à cause des dénonciations et des vols perpétrés par leurs concitoyens. Ils témoignent alors de très grandes tensions, en ces périodes de pénuries, en particulier autour des denrées.

---

27 Suzanne BECK, 19/10/15.

28 Jeanne Maréchal, 29 et 30/11/1916,

29 Albert DENISSE, 08/09/14 ; *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 69 (09/12/14) ; JOURDAIN, 24-27/10/14.

30 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 76 (à la date du 22/02/15).

31 *Ibidem*, aux dates des 16/10/15, 30/11/15, 27/01/16, 07/09/16, 17/02/17, 23/02/17.

32 Achille HÉCART, 21/07/16.

La perception d'un nivellement social, mise en avant par l'historiographie française de l'occupation, n'est effectivement pas absente des témoignages des civils mais sa présence reste relativement limitée. Les témoins analysent davantage les transformations sociales et économiques auxquelles ils assistent, en termes de pertes de valeurs qu'en termes de déclassement social. Cette perception d'une dégradation des mœurs, voire d'une décadence, révèle l'angoisse devant une occupation qui bouleverse les modes de vie et les pratiques de l'élite locale. Celle-ci a l'impression de perdre de son influence dans le champ économique et social, avec la dépossession qu'elle subit du fait des réquisitions. De telles représentations, nous l'avons vu, ne relèvent pas du simple fantasme puisque le patrimoine des notables est effectivement entamé. Les changements peuvent être plus importants encore, touchant les aspects de la vie quotidienne, alimentant alors le sentiment de décadence.

1.1.2. DES MODES DE VIE RÉELLEMENT TRANSFORMÉS

Nous avons déjà montré que les femmes isolées, les petits rentiers, les familles de fonctionnaires connaissent des difficultés économiques nouvelles, bien réelles, avec la perte de leurs revenus. Ces populations appauvries, parmi lesquelles nous pouvons vraisemblablement compter les familles Beck et Minne, et éventuellement Macon, sont désormais entièrement mobilisées, au quotidien, pour satisfaire les besoins primaires, à savoir trouver de quoi manger et de quoi se chauffer. Cela ne se fait pas sans difficultés, en particulier lorsque le ravitaillement n'est pas encore assuré par la C.R.B et que la mise au travail de la population n'est pas encore généralisée. La situation apparaît comme particulièrement précaire dans les premiers mois de 1915, puis à partir de 1916, à l'époque des soudures[33].

Afin d'accéder à de nouvelles ressources, mais également pour obéir à l'ordre allemand, ces familles sont ensuite amenées à travailler, effectuant souvent des tâches nouvelles pour elles. La lecture des témoignages permet généralement de reconstituer les activités qui ont été exercées au cours de la guerre (voir tableau, ci-dessous).

33 Voir chapitre 2, 2.1. « Affronter les pénuries alimentaires », p. 217.

Tableau 27: Les activité des témoins au cours de l'occupation, 1914-1918

Témoins		Profession en temps de paix	Activités exercées	Exemption du travail forcé
Suzanne	Beck	sans	passe ses journées à lessiver et faire la cuisine	Esquive l'obligation de travail (17/06/17)
Louis	Brunehant	industriel et maire	représentant des évacués	oui
Charles	Caille	sans	lycéen	oui jusque mars 1915
Octave	Casseleux	marchand de bois	fait office de maire	oui
Paul	Clairambeau	curé-doyen	prêtre, soin aux blessés	oui
Oscar	Coquelet	Directeur de fabrique	maire par intérim	oui
René	de La Tour du Pin	officier à la retraité, maire	maire, dirige les travaux agricoles	oui
Albert	Denisse	brasseur	brasseur jusqu'au 01/09/15 puis décide de s'occuper du ravitaillement	oui
Eugénie	Deruelle	sans	jardinage	oui
Marc	Ferrand	avocat	se rend de temps en temps au Palais de Justice	oui
Élie	Fleury	directeur de journal	imprime les affiches et les bons, fait un livre de cuisine, travaille pour la commission des bons régionaux unifiés	oui
Eugène	Goualain	chef de station	organise et contrôle le ravitaillement	oui
Achille	Hécart	cultivateur	maire par intérim	oui
René	Jourdain	Président des chemins de fer du Nord-Est	conseiller du maire, prend en charge le crédit pour le ravitaillement complémentaire, la caisse des avances et dirige une ambulance dans la Caisse d'Épargne au début de la guerre	oui
Louis-Joseph	Le Port	vicaire	prêtre	oui
Samuel	Lemaire	médecin, adjoint au maire	médecin et adjoint au maire : prodigue ses soins sur un large territoire	oui
Marcel	Macon	sans	brancardier, lycéen, aide-jardinier, manutentionnaire pour l'occupant du 30/03/16 au 13/04/16, participe aux patrouilles dans les jardins contre les vols en 1918	oui : se fait passer pour infirmier (26/10/16)
Louis-Alphonse	Marcq	maraîcher	ouvrier agricole, jardinier de la colonne, repeint les voitures de la colonne, instituteur et divers travaux pour les Allemands	non
Jeanne	Maréchal	sans	visite d'amies, bridge, lecture, promenades	oui
Lucien	Marlin	brasseur	brasse, fait des sirops, vend ses produits	oui
Jean	Marquiset	avocat	se rend de temps en temps au Palais de Justice	oui
Alfred	Migrenne	employé à la retraire		oui
Jean	Minne	sans	fait la classe quelques jours en février 1915, puis réquisitionné pour les travaux agricoles à partir de juin 1915. Devient interprète du commandant local en 1917, puis du chef de culture en 1918	non jusqu'en août 1917
Henriette	Moisson	sans	lave, coud et fait la cuisine. Remplace son père qui ne veut pas de la corvée de nettoyage des rues imposée par l'occupant (31/12/17)	esquive le travail (15-17/09/16)
Louis	Paillot	percepteur	membre de la commission municipale, contrôle le ravitaillement, jardinage	oui
Alice	Rousseaux		travaux agricoles à partir d'octobre 1914 et cuisine pour l'armée allemande de juin 1916 à l'évacuation	non
Lucienne	Telotte		travaille dans la ferme familiale	non
Régina	Varlet	institutrice	enseigne	oui

On peut constater que les tâches pénibles pour le compte de l'occupant, comme le nettoyage des rues, la manutention ou les travaux agricoles, ont été plus généralement effectuées par les témoins issus de milieux populaires ou de familles appauvries avec l'occupation. Alice Rousseaux est réquisitionnée pour travailler dans les champs dès le mois d'octobre 1914. Lucienne Telotte travaille dans la ferme familiale mais sous le contrôle de soldats allemands. Louis-Alphonse Marcq, après son évacuation de Craonne et son installation à La Selve, multiplie les tâches pour le compte de l'occupant, exception faite de celle d'enseignement. Tous trois sont habitués aux travaux manuels et il leur semble assez logique d'avoir une activité, même pour le compte de l'armée allemande. Le cas est tout autre pour les jeunes gens issus de familles appauvries. Marcel Macon, Jean Minne, tous deux adolescents et fils de médecin, ainsi que Jean Beck, fils aîné de Suzanne Beck, tentent de se défiler devant l'obligation de travail et ne considèrent pas comme légitime d'effectuer des tâches manuelles. Ainsi, quand un agent de police vient le convoquer pour décharger des wagons, Marcel Macon écrit que c'est de l'esclavage[34]. Jean Beck, quant à lui, refuse de se rendre aux appels pour le travail et vit reclus pendant plusieurs mois[35]. Jean Minne, enfin, est révolté quand il prend connaissance de sa convocation :

> *« […] à partir du 1er juillet, je suis réquisitionné comme "ouvrier agricole"... sur ordre de la KDTR et ce, bien que je n'aie pas encore 13 ans. Ceci, à la suite d'une "visite médicale" (!!!) face à la Mairie. »*[36]

Le recours aux guillemets montre que Jean Minne est pour le moins surpris que lui, jeune adolescent, soit employé comme ouvrier agricole. Vraisemblablement, le médecin allemand qui l'a examiné, n'a pas dû croire qu'il avait douze ans, de nombreux habitants trichant sur leur âge pour éviter le travail forcé. Pour ces trois garçons, le travail manuel aux côtés d'ouvriers et sous le contrôle de soldats allemands est une expérience sociale nouvelle qui peut être vécue comme un déclassement. Marcel Macon et Jean Minne notent leur fatigue à l'issue des journées de travail[37] tandis que pour Jean Beck, les tâches paraissent peu harassantes :

> *« Ce n'est pas en soit fatigant, car il y a 10 personnes pour un travail de 5 à*

34 Marcel MACON, 29/03/16.

35 Suzanne BECK, 19/05 et 22/08/15.

36 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 47 (à la date du 20/06/15).

37 Marcel MACON, 30/03/16 et Jean MINNE, *op. cit.,* p. 48 (à la date du 02/08/15, note de Mme Minne).

peine et à tour de rôle, on dort dans le foin une partie de la journée. »[38]

Tous les trois, à cette occasion, rencontrent et fréquentent des personnes d'autres milieux. Marcel Macon va par exemple boire des bières avec les soldats et les ouvriers après le travail[39]. Jean Minne, quand il voit arriver les jeunes gens de la région lilloise déplacés à Plomion, les considère avec un certain mépris :

« Les nouveaux arrivés de Lille ont l'air d'une bande d'Apaches et de voyous, avec leur casquette de travers. Il paraît qu'ils ont tous des poux ! On a vraiment un beau voisinage avec cette racaille ! »[40]

Son appréhension exprime bien toute la distance sociale qui sépare le fils de médecin rural des jeunes ouvriers lillois. Elle traduit certainement l'inquiétude de devoir travailler à leur côté. Pourtant, bien vite son opinion change sur ses camarades et une amitié se noue avec deux jeunes Lillois. La situation est similaire pour Jean Beck qui passe de la répulsion à la sympathie à l'égard des jeunes gens et jeunes filles venus du Nord[41].

Ce sont donc essentiellement les jeunes gens issus de familles appauvries qui voient leur quotidien transformé par la mise au travail pour le compte de l'occupant. Leur perception du monde social évolue également à mesure qu'ils font connaissance avec des jeunes de familles ouvrières. Cependant, leurs parents s'inquiètent parfois de tels rapprochements : Suzanne Beck pense par exemple que la mixité sociale et sexuelle à l'intérieur des colonnes de travail est une mauvaise « école pour la jeunesse »[42].

Les femmes de familles aisées connaissent également un changement dans leurs occupations quotidiennes. Avec le logement des troupes et la pénurie alimentaire, elles sont monopolisées par les tâches domestiques. Suzanne Beck raconte passer ses journées à la cuisine pour faire du pain avec de la farine cachée ou de la confiture de betteraves. Cette farine, elle la moud dans son moulin à café, tâche longue et fastidieuse, puis elle attend de n'avoir aucun soldat à loger pour cuire les pains. Ensuite, il faut tout nettoyer pour ne pas se faire prendre[43]. Plus tard, lorsque les soldats sont plus nombreux dans la maison, elle doit sans cesse nettoyer les

38 Suzanne BECK, 24/06/16.

39 Marcel MACON, 30/03/16.

40 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 61 (à la date du 02/05/16).

41 Suzanne BECK, 17/04/16 et 13/08/16.

42 *Ibidem*, 01/09/17.

43 *Ibid.*, 12 et 20/03/15, 02/09/15.

chambres, faire des lessives et leur préparer à manger[44]. Henriette Moisson est également exténuée par les différentes tâches domestiques qu'elle doit effectuer pour les gendarmes logés[45]. Certains hommes se retrouvant seuls après le départ de leur femme et de leurs enfants, sont aussi amenés à faire la cuisine. Lucien Marlin rend ainsi compte tous les jours de ses repas et de ses innovations culinaires. Comme son collègue brasseur Albert Denisse, il prend plaisir à faire son propre pain, entreprise qui n'est pas si éloignée de la brasserie[46].

Dans un contexte de pénurie et sur les incitations de la C.R.B., les civils s'essayent également au jardinage. Louis Paillot ne semble par exemple guère habitué aux travaux manuels :

> *« Après ce travail je rentre à la maison fourbu, fatigué et malade par la chaleur et le soleil et suis obligé de me reposer au lit. »*[47]

Paul Clairambeau se plaint aussi de devoir bêcher lui-même son jardin[48]. Même en ville, les jardins des maisons bourgeoises ressembleraient de plus en plus à ceux des fermes :

> *« Beaucoup ont transformé leur jardin d'agrément en potager ; quelques autres se sont bornés à mêler les genres. Leurs massifs de fleurs alternent avec les plants de légumes. En outre on fait de l'élevage ; on a des poules et des lapins jusque dans les greniers. »*[49]

Ainsi la recherche de l'agrément n'est plus la priorité des familles bourgeoises qui consacrent dans leur jardin aux mêmes activités maraîchères que le reste de la population, dans l'espoir d'améliorer l'ordinaire.

En fait, les familles bourgeoises sont amenées à assumer elles-mêmes un certain nombre de tâches qu'elles déléguaient auparavant au personnel domestique. Le maire de Laon le constate par exemple dans un courrier adressé au commandant :

> *« Je connais des Dames d'une haute situation sociale qui en raison de la difficulté des temps s'occupent elles-mêmes de leur ménage. »*[50]

---

44 *Ibid.*, 03/08/18.

45 Henriette MOISSON, 22/03/17.

46 Lucien MARLIN, 10/02/15 et Albert DENISSE, 26/03 et 05/04/15.

47 Louis PAILLOT, 11/05/17.

48 Paul CLAIRAMBEAU, 11/03/18.

49 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 250 (à la date du 18/05/16).

50 FRAD002 Laon 4 H 140, courrier du maire au commandant, 06/03/16.

Eugénie Deruelle semble effectivement avoir des difficultés à payer sa bonne : elle ne lui verse ses 5 premiers mois de l'année 1916 qu'en juin. À l'en croire, la domestique refuserait de toucher son salaire étant donné le manque de ressources de sa patronne[51]. L'année suivante, elle règle de nouveau avec retard sa dette envers son employée[52]. À Chauny, Lucien Marlin après avoir réduit de moitié les appointements de ses salariés, se décide à en licencier deux sur quatre, en janvier 1915[53].

Le quotidien des civils est transformé avec l'occupation militaire. Même parmi les familles bourgeoises, chacun se recentre sur la satisfaction des besoins primaires dans un contexte où le manque de numéraire rend problématique le maintien du personnel domestique. Il faut alors s'occuper de la cuisine, faire le ménage, préparer les chambres pour des soldats et officiers qui se succèdent chez les habitants. La maison n'est alors plus un refuge et les civils doivent céder un nombre toujours plus important de pièces aux militaires allemands. Eugénie Deruelle doit même quitter sa maison en février 1917, ce qui est un véritable déchirement :

> *« Quel coup ! Et que j'ai besoin de demander à Dieu de m'assister ! […] C'est atroce ! Me voilà émigrée dans mon propre pays !! »*[54]

Le train de vie mené avant-guerre ne peut guère être poursuivi : les tâches ménagères ont remplacé les activités charitables, le repli chez soi pour préserver ses biens se substitue aux dîners mondains et même l'espace intérieur est amoindri. Les familles bourgeoises ressentent donc une perte de leur confort de vie même si elles sont, pour l'essentiel, exemptées des travaux manuels pour l'occupant. En revanche, les jeunes de familles appauvries sont plus directement confrontés à une forme de relégation sociale : travailler devient nécessaire pour percevoir un petit pécule tandis que leurs nouvelles activités les conduisent à côtoyer des milieux plus populaires.

1.1.3. LE MAINTIEN D'UNE DISTANCE SOCIALE

Le tableau précédent sur les activités des témoins au cours de l'occupation traduit également le maintien d'une certaine distance sociale entre les élites locales et le reste de la population.

51 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 202 (à la date du 13/06/16).

52 *Ibidem*, p. 392 (à la date du 11/06/17).

53 Lucien MARLIN, 07/11/14 et 25/01/15.

54 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 323 (à la date du 05/02/17).

En effet, pratiquement tous sont exemptés, à un moment ou un autre, de l'obligation de travail (voir Tableau 27, p. 554). Seuls, Alice Rousseaux, Lucienne Telotte et Louis-Alphonse Marcq, tous trois issus de milieux plus populaires, y sont soumis sur l'essentiel de la période. Les jeunes gens qui ont été amenés à participer aux travaux pour l'occupant, parviennent progressivement à occuper des fonctions qui leur permettent d'éviter les réquisitions : Marcel Macon se fait inscrire comme infirmier en octobre 1916[55], Jean Beck obtient un emploi auprès du photographe de la *Kommandantur* à partir de juillet 1917[56] et Jean Minne devient l'interprète du commandant local en août 1917[57]. Les femmes, Suzanne Beck et Henriette Moisson, esquivent également l'obligation de travail en ne se rendant pas à l'appel[58]. La seconde doit toutefois remplacer son père lorsqu'il fait défection pour nettoyer les rues[59].

Enfin, une majorité des témoins est exclue des travaux forcés soit à cause de l'âge, soit, plus fréquemment encore, parce qu'ils exercent une fonction qui les protège : maire, responsable du ravitaillement ou profession libérale. Pour sept d'entre eux, l'entrée dans l'occupation correspond à un changement d'activités, changement qui ne traduit pas forcément une forme de déclassement. Ainsi, Oscar Coquelet n'exerce plus ses fonctions de directeur de fabrique mais il administre désormais la commune. Louis Brunehant, lui, prend la responsabilité de représenter les évacués du Soissonnais auprès des autorités municipales de Guise et des autorités allemandes en même temps qu'il tente d'organiser des secours à leur profit. René Jourdain ne peut plus diriger les chemins de fer, mais il multiplie les missions pour le compte de la municipalité de Saint-Quentin. S'opère ainsi un transfert de leurs compétences techniques et sociales vers des fonctions davantage en relation avec l'action publique.

En fait, la majorité des témoins poursuivent, au cours de l'occupation, une activité peu différente de ce qu'elle était en temps de paix : c'est le cas des agriculteurs, des brasseurs, des professions libérales et des prêtres. Difficile pour eux de dire que l'occupation correspond alors à une perte de statut social même si, pour certains, l'activité est moins intense ou plus difficile à mener à bien. C'est le cas des deux brasseurs qui sont confrontés à l'enlèvement du

55 Marcel MACON, 26/10/16.

56 Suzanne BECK, 01/07/17.

57 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 134 (à la date du 06/08/17).

58 Suzanne BECK, 17/06/17 et Henriette MOISSON, 15-17/09/16.

59 Henriette MOISSON, 31/12/17.

cuivre au sein de leurs installations[60]. Ils s'adaptent alors en faisant du cidre, des sirops ou du commerce de détail[61].

À part pour les jeunes gens, les moments de mixité sociale sont rares, la preuve en est que, lorsqu'ils se produisent, ils retiennent l'attention et choquent. C'est par exemple le cas quand les gendarmes interpellent tous les hommes rencontrés dans la rue, le lendemain du bombardement de la gare de Saint-Quentin, en avril 1915 : ils sont alors employés au déblaiement. Élie Fleury donne ainsi la parole à un des hommes réquisitionnés :

> *« On soignait particulièrement notre équipe parce que composée de "messieurs à melon" qui n'en avaient pas l'habitude. Il faut dire, hélas ! pour être véridique, que certains ouvriers – oh ! pas tous – semblaient partager les sentiments des Allemands à notre endroit et nous raillaient sans générosité parce que bourgeois ; de même qu'ils riaient, bêtement et lâchement, aux lourdes plaisanteries que nous décochaient les officiers. »*[62]

Les réactions suscitées par le spectacle de bourgeois au travail dans la rue montrent bien que ce fait n'était guère habituel : officiers allemands et travailleurs français s'en amusent et se moquent de la maladresse des « messieurs à melon ». Les ouvriers ont alors un sentiment de supériorité technique sur les notables. Henriette Moisson décrit une situation similaire à propos des filles du receveur buraliste qui ont dû travailler au champ, procédé qui révolte leur père :

> *« Je comprends également la colère de Mr Vauthier sachant ses filles insultées dans les champs par une équipe de femmes de bas-étage, amies des allemands et se réjouissant de voir des jeunes bien élevées astreintes aux mêmes travaux et en leur compagnie. »*[63]

Scandalisé d'une telle injustice, il remet alors à l'autorité allemande une liste de toutes les personnes qui ne se sont pas soumises à l'obligation de travail. Cette expérience d'un travail ponctuel diffère donc de celles des jeunes gens qui côtoient de jeunes ouvriers pendant plusieurs semaines au sein des mêmes équipes et qui, une fois la première appréhension

60 Lucien MARLIN, 24/01/15 et Albert DENISSE, 30/08/15.

61 Lucien MARLIN, 31/03/15, 16/04/15 et 05/05/15 ; Albert DENISSE 14/09/15.

62 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 176 (avril 1915).

63 Henriette MOISSON, 17/09/16.

dépassée, sympathisent avec eux. La mixité sociale au travail est donc relativement rare : on la retrouve plutôt dans les colonnes de travail de jeunes gens. Les plus fortunés, en revanche, parviennent à se faire exempter. Il est alors abusif de considérer que les riches sont traités comme les pauvres : ils ont à leur disposition de nombreuses possibilités *d'esquive* afin d'échapper au travail obligatoire. Jean Beck et Jean Minne utilisent leur capital culturel pour obtenir un emploi de bureau pour le compte des Allemands, d'autres recherchent des fonctions dans le ravitaillement ou auprès des municipalités[64].

Les témoins eux-mêmes ont souvent une perception assez contradictoire de la distance sociale qui les sépare du peuple. Marc Ferrand estime par exemple fin décembre 1914 que les riches ne se distinguent plus par leur train de vie mais uniquement par leur fortune, mais début janvier, il affirme que les bourgeois ont dépensé toutes leurs économies[65], sous-entendant que leur fortune a été dilapidée. S'ils considèrent parfois que leur niveau de vie se rapproche de celui de la majorité de la population, ils ont cependant conscience que les difficultés alimentaires sont bien plus grandes pour les plus pauvres (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 28: La perception de la misère des familles populaires par les témoins

Témoignage		Misère des familles populaires
Louis	Brunehant	« Je suis allé voir il y a quelques jours un de mes ouvriers père d'une nombreuse famille, il n'a qu'une chambre pour 9 personnes » (22/02/15) « nos malheureux compatriotes dont les ressources se sont progressivement épuisées depuis 4 mois, ne peuvent plus pour la plupart subvenir à leurs besoins les plus urgents » (17/12/14)
Oscar	Coquelet	« le peuple a faim » (01/07/15) « beaucoup de gens qui brûlent leurs meubles » 07/12/17)
Albert	Denisse	« La misère commence à faire crier une certaine catégorie d'ouvriers, de petits rentiers... qui n'ont plus d'argent pour acheter du pain » (03/10/14), « beaucoup de familles n'ont plus assez à manger vu la diminution du ravitaillement et la mauvaise qualité du pain » (15/06/17) « Que de misère chez les vieillards & les enfants » (16-17/01/18)
Eugénie	Deruelle	« beaucoup de personnes commencent à mal se nourrir » (16/01/17)
Élie	Fleury	« Où la détresse est grande, c'est dans les logis d'une ou deux personnes réduites aux huit sous de la ville » (vol. I, p. 225, août 1915)
Jean	Marquiset	« La misère et les privations dans la classe ouvrière se font sentir particulièrement » (p. 106, 20/08/15) ; « Aux heures de distribution de la soupe aux cuisines roulantes, aux *Feldküchen*, on voit se presser de plus en plus nombreux des enfants, des ouvriers, des gens à l'aise avant la guerre » (p. 213, 19/05/17)
Alfred	Migrenne	« ces rations suffisent à peine à ceux – et c'est le plus grand nombre – qui ne peuvent pas se procurer d'autres denrées » (13/12/16)
Hen-riette	Moisson	« On rencontre à chaque pas des émigrés, des travailleurs civils, des gens qui ont faim..., qui souffrent » (02/03/17)

64 Voir chapitre 4, 3.2.3. « Favoriser les proches », p. 514.

65 Voir p. 549.

Le recours à la troisième personne indique bien qu'ils différencient leur situation personnelle de la misère ici décrite. Jusqu'à la mise en place du ravitaillement par la C.R.B., elle touche particulièrement les ouvriers, voire les petits rentiers : ils se retrouvent sans ressources et peuvent difficilement acheter du ravitaillement. Ce constat souligne en négatif que les diaristes parviennent à se procurer des denrées grâce à leurs économies. Les témoins font de nouveau référence aux difficultés des plus pauvres à partir de l'hiver 1916-1917, « l'hiver des navets »[66], lorsque les pénuries sont accentuées par les difficultés d'approvisionnement : le régime alimentaire se dégrade et la faim réapparaît. Par manque d'espèces, « le plus grand nombre » ne peut acquérir des légumes et est contraint, en ville, de demander un peu de soupe aux cuisines roulantes de l'armée allemande[67]. La précarité économique du peuple n'est donc pas absente des témoignages, mais les indications en la matière sont relativement rares, signe d'une indifférence ou d'une méconnaissance à l'égard de cette réalité sociale.

C'est pourtant cette misère qui explique le grand nombre de vols constatés, vols qui portent pour l'essentiel sur les provisions nécessaires à la survie :

> *« On vole dans les jardins des fruits et des légumes, on escalade des arbres pour en abattre les branches. On allait même, avant la moisson, dans les champs, couper des épis avec des ciseaux. »*[68]

Deux témoins confessent d'ailleurs de telles pratiques. Alice Rousseaux, une fois évacuée à Felleries, ne cesse de se plaindre de la faim, le ravitaillement étant des plus réduits et ne pouvant plus compter sur l'apport du jardin. Fin mars, les évacués se disputent ainsi les betteraves à sucre qu'ils arrachent clandestinement dans les champs :

> *« Le 26 nous allons chercher des betteraves à sucre pour nous [sic] manger car nous n'avons plus rien c'est bien triste lorsque l'on à faim. Le 27, on continue à aller à betteraves c'est un vrai convoie on se dispute pour savoir celui qui en aura. »*[69]

66 Voir chapitre 2, 2.1.2. « La première grande crise alimentaire : l'hiver 1916-1917 », p. 227.

67 Scènes décrites non seulement par Jean Marquiset mais également par Alfred MIGRENNE à Guise, 21/02/15 et Suzanne BECK à Crécy-sur-Serre, 29/07/17.

68 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 106 (à la date du 20/08/15).

69 Alice ROUSSEAUX, 26 et 27/04/17.

Jean Minne part également avec des amis voler les champs voisins réquisitionnés par l'autorité allemande[70]. Ce phénomène de vol des légumes et céréales dans les jardins prend une importance considérable à partir du printemps 1917 et ce jusqu'à la fin des récoltes. Le phénomène se reproduit au printemps 1918. À Laon, sur les deux saisons, près de 3 000 plaintes sont ainsi enregistrées, traduisant la grande disette que subit la majeure partie de la population mais également les soldats de passage (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 54:</u> Les plaintes pour vol dans les jardins à Laon, 1917-1918

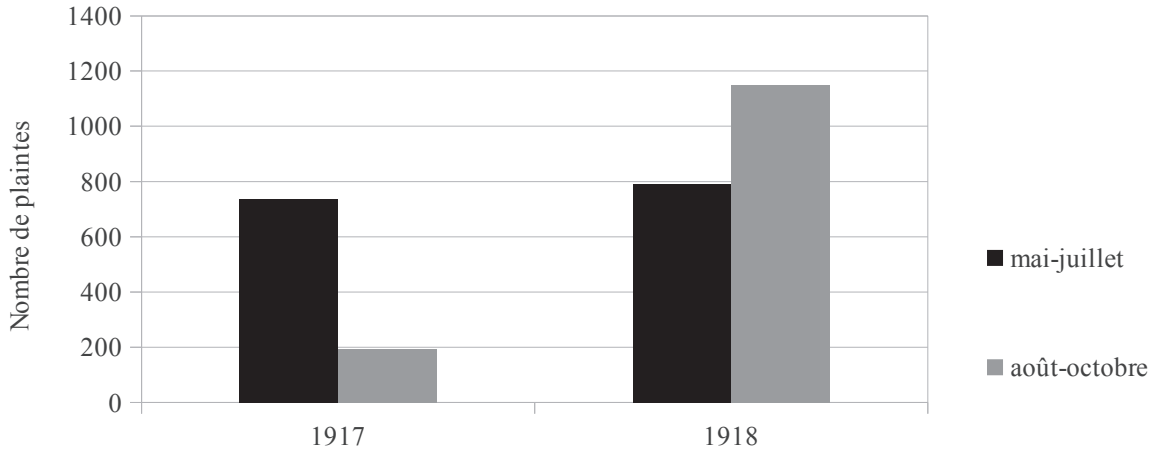

Source : FRAD002 Laon 4 H 219

La misère de la population se traduit également par un manque de combustible conduisant de nombreux habitants à s'attaquer aux bois alentours, comme le note Jean Marquiset. Alfred Migrenne dresse d'ailleurs le même constate à Guise, dès le mois de janvier 1915 :

> *« Dans l'état où se trouve la population, y compris les réfugiés, à la suite du manque de combustible, les bois s'éclaircissent. On a commencé par les saules, les haies, les taillis. Mais il y avait à côté des frênes, des peupliers, des chênes, qui s'élevaient fiers et superbes avec de grosses branches qui faisaient envie. »*[71]

Ces déprédations nombreuses en 1915 continuent en 1917 et 1918[72]. Elles sont un indice des grandes difficultés des familles modestes confrontées à une pénurie croissante. Les plus aisés, et en particulier nos témoins, parviennent plus facilement à se procurer des légumes et du combustible en ayant recours au commerce, clandestin ou non. L'armée allemande vend par exemple du charbon aux particuliers, par l'intermédiaire des comités de ravitaillement.

70 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 74-75 et 144 (aux dates des 08 et 25/08/16, 01/11/17).

71 Alfred MIGRENNE, 28/01/15.

72 Voir chapitre 3, 3.2.2. « Assurer l'ordre : une forme de coopération policière », p. 382.

Par conséquent, il est logique que les plaintes à cause de la faim soient peu nombreuses dans les témoignages : on s'en prend à la médiocre qualité du pain, on souligne l'absence de viande et de beurre, mais rarement on se désole de l'insuffisance du ravitaillement, sauf parmi nos témoins de milieu populaire ou de familles appauvries (voir tableau, ci-dessous) :

Tableau 29: La sensation de faim dans les témoignages

Témoin	Citation
Suzanne Beck	« nos betteraves ne nous nourrissent pas, nous avons toujours faim et sommes obligés de nous retenir. » (17/04/17)
Oscar Coquelet	« Nous mourons de faim, nous n'allons plus avoir que la peau sur les os ; nos jambes ne veulent plus nous porter & nous avons des tiraillements d'estomac très douloureux. » (20/05/18)
Louis-Joseph Le Port	« Jamais jusqu'ici on n'a eu tant faim sur toute la ligne […]. La sécheresse est si continue que rien ne pousse dans les jardins, et nous sommes presque tous réduits pour suppléer à l'insuffisance de notre ravitaillement à brouter les pissenlits. J'ai faim ! » (19/06/18)
Madame Minne	« C'est bien peu et je dois dire que nous mourons littéralement de faim ! Jamais depuis bientôt trois ans la situation n'a été aussi dramatique en ce domaine ; il n'y a plus ni pommes de terre, ni légumes ; le peu de riz qui nous restait sera bientôt épuisé ; Jean et moi nous ramassons des pissenlits dans les champs mais il faut chercher à en trouver car tous les gens sont logés à la même enseigne et en font autant. » (16/06/17)
Louis Paillot	« véritablement on crève de faim » (10/06/18)
Alice Rousseaux	« nous allons chercher des betteraves à sucre pour nous manger car nous n'avons plus rien c'est bien triste lorsque l'on à faim »(26/02/17) ; « rien à manger » (28/04/17) ; « Il faut que ce soit la guerre pr avoir si faim que nous avons. » (30/04/17) ; « les forces nous manque de plus en plus. Rien à manger. » (20/05/17) ; « nous allons à Semery malgré le mauvais [mot manquant] il faut tout vaincre contre la faim » (30/05/17)

Alice Rousseaux est sans nul doute le témoin qui se plaint le plus de la faim, entre l'évacuation de Viry-Noureuil et l'été 1917. Cela résulte des maigres ressources de la famille, d'un ravitaillement défaillant et de l'absence de provisions du fait de l'évacuation. Les autres témoins qui semblent souffrir de la disette font plutôt partie des catégories intermédiaires appauvries, à l'exception de l'industriel Oscar Coquelet. Il n'est cependant pas très clair dans son témoignage s'il s'agit d'une sensation personnelle ou s'il retranscrit une situation générale puisqu'il relie cette phrase au passage suivant :

> *« Au ravitaillement, on se bat. On ne peut se faire une idée de la sauvagerie des femmes. Le garde n'arrive pas à maintenir l'ordre : il est bousculé & insulté. »*[73]

73 Oscar COQUELET, 20/05/18.

Cela traduit en tout cas une très grande tension autour du ravitaillement, révélant de graves pénuries en ce domaine. Il en est de même pour Suzanne Beck et Madame Minne, toutes deux veuves, qui parviennent difficilement à trouver des légumes complémentaires au moment de la soudure en 1917. Le prêtre Louis-Joseph Le Port et le percepteur Louis Paillot se plaignent plutôt de la faim lors de la soudure de 1918, à cause de la sécheresse, mais également des importants mouvements de troupes qui contribuent à faire disparaître les légumes des jardins. Dans ces contextes de très grande précarité alimentaire, les denrées de substitution semblent être les plantes fourragères (betteraves et féveroles) ainsi que les herbes, comme les pissenlits. Or, nous avons vu qu'un tel régime alimentaire fragilisait les organismes et avait des incidences sur le taux de mortalité[74].

À côté de cette réalité faite de privations, les autres témoins parviennent à maintenir un régime alimentaire à peu près correct. Octave Casseleux estime à plusieurs reprises qu'il ne peut guère se plaindre du ravitaillement. Il le précise encore en février 1918 :

> *« Ici, il faut le répéter, le nécessaire ne nous a pas fait défaut jusque maintenant et matériellement tout au moins, nous n'avons pas eu à souffrir. »*[75]

La première inquiétude en la matière n'est signalée qu'en avril 1918, lorsque la ration de pain est diminuée. Et encore son inquiétude porte sur la situation alimentaire de ses concitoyens, non sur la sienne à proprement parler[76]. À Fresnoy-le-Grand, après la révolte des femmes contre le ravitaillement, Oscar Coquelet ne parle plus de faim, même en juin 1918 quand, à la même époque et dans la même commune, Louis-Joseph Le Port doit se contenter de pissenlits. En août, Oscar Coquelet parvient par exemple à se procurer un lapin :

> *« Nous avons mangé un petit lapin aujourd'hui. Que c'était bon ! Sauf nos 400 grammes de bœuf salé du ravitaillement tous les quinze jours, nous n'avions pas vu de viande depuis six mois. »*[77]

Le régime alimentaire n'est évidemment pas similaire à celui du temps de paix : la viande est devenue une denrée rare. Rien cependant ne traduit une sensation de faim et mettre la main sur de la viande en dehors du ravitaillement reste un privilège. À peu près à la même période,

74 Voir chapitre 2, 2.2, « Affronter les épidémies des temps de guerre », p. 246.

75 Octave CASSELEUX, 28/02/18.

76 *Ibidem*, 03/04/18.

77 Oscar COQUELET, 19/08/18.

Louis Paillot, pour en manger, doit se résoudre à cuisiner du chat ou du rat[78]. Eugénie Deruelle obtient sans problème de la viande pendant la période de soudure de 1917, soit en puisant dans sa basse-cour, soit en bénéficiant de provisions apportées par des amis. En mai 1917, elle se plaint toutefois du ravitaillement :

> *« La nourriture est le plus grand problème du jour : je n'ai pu faire jusque maintenant, même nettoyer mes asperges ; malgré cela nous en mangerons aujourd'hui, pour la seconde fois. J'ai fait cuire un plat de côtes de Crambez (choux marin) ; ça n'est pas extraordinaire, mais ça se mange tout de même. »*[79]

Les difficultés dont il est question ici, renvoient en fait certainement au fait qu'elle n'a pu s'occuper du jardin pendant que sa maison était réquisitionnée par l'autorité allemande. Elle indique cependant le même jour avoir fait tuer un lapin et acheter un peu de son pour le pain de ses chiens. Et la veille, on vendait au ravitaillement de la viande salée et des œufs. Rien qui ne traduise une grave pénurie. Au Nouvion, malgré la disette au cours du premier semestre de l'année 1917, Samuel Lemaire est régulièrement convié à la table de son frère pour de véritables festins : ragoût de lapin et plat de gaufres en mars ; radis, asperges, civet de lapin, pommes de terre, biscuits et confiture en mai[80]. Albert Denisse parvient à envoyer un peu de viande à un proche en mai 1917[81] et la famille Moisson boit du champagne qui avait été caché en février et juin 1917[82]. Lors du mois de juin 1918, si difficile pour Louis-Joseph Le Port, Albert Denisse ne parvient plus à trouver du fromage mou et du beurre et craint de devoir arracher précocement les légumes du jardin à cause des vols, révélant ainsi que les conséquences de la pénurie ne sont pas les mêmes pour tous[83].

En plus de leur fortune personnelle, les notables, pour se procurer des denrées, peuvent compter sur un réseau de fidélités large et varié. Par exemple, les époux Maréchal obtiennent régulièrement des œufs ou de la viande de la part d'amis en remerciement de services ou bien contre paiement[84]. La famille Macon reçoit des pommes de terre et des légumes de parents à

78 Louis PAILLOT, 09 et 10/06/18.

79 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 374 (13/05/17).

80 Samuel LEMAIRE, 25/03/17 et 20/05/17.

81 Albert DENISSE, 06-06/05/17.

82 Henriette MOISSON, 21/02/17 et 12/06/17.

83 Albert DENISSE, 07/06/18 et 16-17/06/18.

84 Jeanne MARÉCHAL, 10/06/16 et 16/03/16.

la campagne[85]. Quant à Eugénie Deruelle, elle est continuellement ravitaillée en biens les plus divers par des amis venant à la réunion des maires[86]. Même les familles appauvries parviennent à améliorer leur ordinaire grâce aux dons, échanges ou ventes de produits entre proches, atténuant ainsi l'impact des pénuries. Jean Minne aide par exemple des amis cultivateurs à cacher leur récolte et en reçoit une part en retour[87]. La famille Beck bénéficie également des liens de solidarité entre les notables de la commune : les commerçants et les propriétaires lui consentent des prêts sans difficulté à partir de 1915 et ce, jusqu'à la fin de la guerre, lui permettant d'acheter du blé ou des pommes de terre[88]. Quant aux prêtres, ils bénéficient de la générosité des fidèles : le prêtre Louis-Joseph Le Port déclare par exemple être bien approvisionné en vivres par ses ouailles durant le rude printemps 1917[89].

Un autre point sur lequel se creuse une distance sociale entre les civils aisés et le reste de la population, concerne la correspondance avec le reste de la France, ce que les témoins appellent la « France libre »[90]. Pour tous, cette coupure est très durement ressentie, les familles étant sans nouvelle pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, des hommes mobilisés ou des épouses et enfants partis avant l'invasion. L'isolement est une épreuve difficilement supportable. Pourtant, tous n'ont pas les mêmes facilités pour recevoir des nouvelles provenant de l'autre côté du front (voir tableau, ci-dessous).

85 Marcel MACON, 24/09/16 et 02/07/18.

86 Voir p. 320.

87 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 117 (à la date du13/04/17).

88 Suzanne BECK, 16/01/15.

89 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 90, (à la date du 28/04/17).

90 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 59 (octobre 1914) ; Henriette MOISSON, 14/07/15 et Marcel MACON, 27/11/16. On retrouve également cette expression sous la plume de Mme DELAHAYE-THERY, *Les Cahiers noirs, notes quotidiennes écrites d'octobre 1914 à novembre 1918 par une Lilloise sous l'occupation allemande*, éditions de la Province, Rennes, 1934, 366 p., citée par Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 68.

Tableau 30: La réception par les témoins de nouvelles provenant de l'autre côté du front

Témoin		Premières nouvelles indirectes	Premières nouvelles directes
Suzanne	Beck	05/02/15	23/07/16
Lucien	Marlin	14/02/15	
René	Jourdain	23/02/15	30/03/16
Samuel	Lemaire	09/03/15	21/07/17
Marc	Ferrand	24/03/15	
Octave	Casseleux	11/06/15	16/07/16
Henriette	Moisson	16/09/15	15/06/16
Marcel	Macon	20/09/15	25/11/16
Lucienne	Telotte	10/12/15	30/03/16
Paul	Clairambeau	03/01/16	19/02/17
Albert	Denisse	18/02/16	14/07/16
Louis-Alphonse	Marcq	07/04/16	
Alice	Rousseaux	01/01/17	
Régina	Varlet		03/06/16
Eugénie	Deruelle		11-12/09/16
Louis	Paillot		21/12/16

Les premières nouvelles parviennent au début de l'année 1915 par l'intermédiaire de la Croix-Rouge qui fait passer des messages très courts aux armées d'occupation, messages ensuite diffusés par les commandants locaux et les maires[91]. C'est par cette voie que Suzanne Beck reçoit une demande d'informations provenant de la « France libre » en février 1915. À la même époque, le maire de Chauny transmet à Lucien Marlin une carte de son fils. René Jourdain, lui, bénéficie de son large capital social pour recevoir des nouvelles régulières et précises sur ses enfants. En février, elles transitent par des connaissances dont la femme est en Suisse. En mai, son ami Albert Labouret part à Rotterdam pour négocier les conditions d'un prêt garantissant l'émission de bons régionaux. Il en profite pour téléphoner à Paris et obtient des informations sur les enfants de René Jourdain. Ensuite, les nouvelles affluent grâce à de nombreux amis puis en octobre une photographie lui est transmise par l'intermédiaire du commandant allemand. Enfin, en novembre 1915, il confie des lettres pour ses enfants à l'industriel lillois Louis Guérin qui se rend à Paris pour négocier avec le gouvernement l'accord pour la mise en place du ravitaillement par la C.R.B[92]. Quant à Marc Ferrand, c'est par une « voie inconnue » que des nouvelles de ses parents de France lui parviennent en mars 1915. De tels canaux d'information, plus ou moins formels ne bénéficient pas à tous et nécessitent d'avoir de l'entregent. C'est le cas de la famille Beck, le beau-père de Suzanne

91 C'est ce mode de transmission qui est par exemple attesté par Achille HÉCART, 20/10/15.

92 René JOURDAIN, 23/03, 20-21/05, 26/05, 26/10 et 17/11/15.

étant directeur de l'École alsacienne, sans doute est-ce le cas aussi de Lucien Marlin et Marc Ferrand aux fortunes bien établies, assurément de René Jourdain.

Progressivement, les nouvelles arrivent plus nombreuses dans les communes par l'intermédiaire des prisonniers de guerre en Allemagne qui ont à la fois la possibilité de correspondre avec la France et les régions occupées[93]. Au Catelet, la première carte d'un prisonnier arrive par exemple dans la commune en avril 1915[94]. Là encore, un capital social élargi offre l'opportunité de connaître et d'avoir l'adresse d'un prisonnier. Une habitante du Boujon vient par exemple voir Octave Casseleux avec la carte que lui a envoyée son mari et dans laquelle il parle du gendre du témoin, en juin 1915. Quant à Henriette Moisson, c'est par un cousin qu'elle obtient des nouvelles de son frère en septembre. Les témoins qui paraissent les moins bien pourvus en capital économique, mais également en capital social, Louis-Alphonse Marcq et Alice Rousseaux, reçoivent plus tardivement des nouvelles : en avril 1916 pour le premier et en janvier 1917 pour la seconde.

Or, depuis avril 1916, un service de correspondance plus officiel est mis en place, sous l'égide de la Croix-Rouge : les civils ont le droit d'envoyer six cartes messages par an ne contenant pas plus de 20 mots[95]. Il permet donc des échanges plus directs, même s'ils sont extrêmement contrôlés[96], avec le reste de la France. Une fois encore c'est René Jourdain qui est privilégié par ce nouveau canal d'information : il reçoit une carte de son fils, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge dès le 30 mars. Plus surprenant, est le cas de Lucienne Telotte, fille d'agriculteurs, âgée de 37 ans en 1914, qui reçoit, à Sequehart, une « Croix-Rouge » de son frère, le 30 mars également. Cette carte a-t-elle fait partie des premières envoyées ou bien son frère est-il alors prisonnier de guerre en Allemagne ? Le témoignage étant très elliptique et

93 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 18-19.

94 Alice DELABRANCHE, 08/04/15.

95 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 19.

96 Les nouvelles devaient rester imprécises pour ne pas être censurées. En France, les tribunaux militaires de contrôle de Paris et de Lyon sont chargés d'examiner les cartes qui proviennent de France occupée afin d'« extraire des messages reçus des régions envahies, messages même succincts et ayant subi l'épreuve de la censure allemande, les indications de nature à éclairer les points suivants : activité économique, assistance aux régions envahies, renseignement aux familles dispersées, état des meubles et immeubles, changement d'affectation des immeubles », note introductive au premier rapport du 19 au 30/09/16, C.A.R.A.N. F/23/20, service de la correspondance avec les départements envahis.

s'interrompant peu après, il est difficile de trancher. En revanche, on peut noter que ni Louis-Alphonse Marcq, ni Alice Rousseaux ne reçoivent de cartes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Le système mis en place apparaît-il alors trop compliqué et décourage-t-il des personnes peu habituées aux démarches administratives et à la pratique de l'écrit ? Toujours est-il, qu'ici encore une distance sociale est clairement repérable dans la communication avec des parents situés de l'autre côté du front, renforçant dès lors le sentiment d'isolement.

L'information sur la guerre est un autre enjeu qui peut contribuer à atténuer ce sentiment d'isolement. L'accès régulier à l'information, en particulier par l'intermédiaire du journal publié par l'occupant, *La Gazette des Ardennes*[97], est largement diffusé parmi des témoins qui ont une pratique courante de l'écrit. Coupés du reste de la France, subissant l'occupation militaire, ils sont effectivement très intéressés par les nouvelles de la guerre, ne serait-ce que pour confirmer ou infirmer les nombreuses rumeurs qui circulent. Or, les sources auxquelles ils ont accès, dépendent du capital culturel et social (voir tableau, ci-dessous).

97 Andreas LASKA, *Presse et propagande allemandes en France Occupée*, Munich, Herbert Utz Verlag, 2003, 478 p.

<u>Tableau 31:</u> L'accès des témoins à l'information sur la guerre

Témoin		Lecture de journaux allemands	Lecture des communiqués allemands	Accès à des journaux français	Lecture régulière de la *Gazette des Ardennes*	Sources d'information différentes
Marc	Ferrand	oui	oui	oui	oui	**4**
Suzanne	Beck	oui	oui	oui	oui	**4**
Élie	Fleury	oui	oui		oui	**3**
Jean	Minne	oui	oui		oui	**3**
Régina	Varlet	oui	oui		oui	**3**
Albert	Denisse	oui		oui	oui	**3**
Eugène	Goualain	oui		oui	oui	**3**
Jean	Marquiset	oui		oui	oui	**3**
Alfred	Migrenne	oui		oui	oui	**3**
Henriette	Moisson	oui		oui	oui	**3**
Samuel	Lemaire		oui	oui	oui	**3**
Marcel	Macon		oui	oui	oui	**3**
Louis	Brunehant		oui	oui		**2**
Charles	Caille		oui	oui		**2**
Alice	Delabranche		oui	oui		**2**
Eugénie	Deruelle			oui	oui	**2**
Louis-Alphonse	Marcq			oui	oui	**2**
Lucien	Marlin			oui	oui	**2**
Oscar	Coquelet	oui				**1**
Jeanne	Maréchal		oui			**1**
René	Jourdain			oui		**1**
Louis	Paillot			oui		**1**
Alice	Rousseaux			oui		**1**
Paul	Clairambeau				oui	**1**

Douze témoins ont accès à au moins trois sources d'information différentes : ils peuvent comparer les informations de la *Gazette des Ardennes* avec celles des journaux allemands, de journaux français lancés par avions ou dispersés par ballonnets et des communiqués affichés par les commandants. Une telle pratique passe par un travail critique, attentif aux dates et aux contradictions. La connaissance de l'allemand ou l'accès à un germanophone permet de recourir à des médias plus diversifiés. C'est pourquoi, nous retrouvons parmi ces 12 témoins les principaux notables comme Marc Ferrand, Élie Fleury, Albert Denisse, Jean Marquiset ou Samuel Lemaire. On compte également ceux qui ont un niveau d'éducation élevé comme l'institutrice Régina Varlet qui parle allemand, Suzanne Beck dont le fils maîtrise l'allemand, Henriette Moisson qui a commencé à l'appendre, le bibliothécaire Alfred Migrenne et le lycéen Marcel Macon. À l'inverse, ceux qui ne font référence dans leur témoignage qu'à une seule source d'information sont de milieu social plus contrasté. À côté d'Alice Rousseaux, on note de grands bourgeois comme Jeanne Maréchal ou René Jourdain, l'industriel Oscar

Coquelet ou le percepteur Louis Paillot. C'est bien la limite d'une telle analyse par des témoignages qui ne sont pas tous aussi prolixes : difficile d'établir ce que lisent leurs auteurs en l'absence d'indications précises.

Cependant, si Oscar Coquelet n'évoque qu'une source d'information, il s'agit tout de même de journaux allemands, supposant donc une maîtrise de l'allemand. D'autres, comme René Jourdain et Louis Paillot ne signalent que la lecture de journaux français, sans doute parce que cela constitue un événement, étant donné leur rareté. Quant à Alice Rousseaux, elle indique une seule fois avoir lu un feuillet tombé d'un ballonnet[98]. Cela signifie-t-il qu'en dehors de cette occasion, elle ne lit pas de journaux ? D'autres, comme Lucienne Telotte ou René de La Tour du Pin, n'évoquent aucune lecture, sans que l'historien ne puisse rien en conclure sur leur habitude. On peut seulement supposer qu'ils ne considèrent pas cela comme un fait essentiel qui mériterait d'être rapporté dans leur journal.

La distance sociale se creuse également dans les modalités de lecture, du moins telles qu'elles sont consignées dans les témoignages. Plusieurs témoins tentent de cerner au plus près la réalité de l'évolution du front en établissant des comparaisons, en recoupant les informations. Eugène Goualain fait ainsi sa propre revue de presse à Saint-Gobain pour connaître les derniers événements de la bataille de Verdun :

> *« Les journaux allemands annoncent que le fort de Vaux a été abandonné et la Gazette des Ardennes ajoute "sans être inquiété par l'ennemi". »*[99]

Des stratégies de vérification de l'information s'établissent avec une hiérarchie des sources plus ou moins fiables. De manière générale, les journaux et les communiqués allemands sont crus lorsqu'ils annoncent un recul allemand, comme c'est le cas ici. Pourtant, pendant les premiers mois, les témoins étaient très réticents à l'égard des informations d'origine allemande. Or, le travail de comparaison a permis de lever en partie ces réticences. Jeanne Maréchal constate, avec déception, que les communiqués allemands correspondent aux communiqués français qu'elle parvient à se procurer[100]. L'opinion qui est portée sur la *Gazette des Ardennes* évolue de la même manière. Albert Denisse juge ainsi son premier numéro :

> *« En attendant, ils font paraître un nouveau numéro de leur journal "la gazette*

98 Alice ROUSSEAUX, 17/05/16.

99 Eugène GOUALAIN, 04/11/16.

100 Jeanne MARÉCHAL, 28/02/16.

> *des Ardennes" qu'on lit pour la forme, car ils n'annoncent que des succès partout (ds l'Argonne, ds la Flandre, en Pologne, en Galicie, les turcs eux m/m battent les russes au caucase, et les anglais au Canal de Suez...) Résumé : il y en a vraiment de trop pour que cela soit vrai, mais on est tout de m/m content de savoir où l'on se bat [...]. »*[101]

Mais en novembre 1915, il apporte plus de crédit à ce qui est écrit[102]. Marcel Macon se rend compte que les communiqués qui y sont publiés, sont authentiques[103] et Eugénie Deruelle est surprise de leur sincérité à propos du retrait allemand sur la ligne Hindenburg[104].

En tant que journaliste, Élie Fleury décortique les moyens d'information à sa disposition :

> *« Pour les nouvelles de la guerre, les bulletins officiels et les journaux allemands les prodiguent. Il faut reconnaître aussi que la "sans fil" épinglée à l'appareil même place du Marché-Franc est rédigée avec une exactitude suffisante. Ses communiqués sont généralement reproduits sans correctif dans les journaux du lendemain. Evidemment, il y a la manière de présenter les événements, mais l'essentiel des choses, y est, puis le Français né malin sait lire. »*[105]

Tout est donc dans la manière d'interpréter les communiqués. Cela devient même un loisir bourgeois du temps de guerre. Le couple Maréchal reçoit presque quotidiennement leur ami germanophone Marc Delmas qui leur traduit les nouvelles, puis ils les commentent ensemble pendant des heures[106]. De fait, Marc Ferrand précise comment faire une « lecture maline » des informations allemandes :

> *« Hier soir on nous annonçait la prise d'Anvers ; elle est confirmée ce matin, par les dépêches allemandes. Nous essayons de nous consoler en constatant que l'armée belge a pu s'échapper et qu'il n'y a pas de capitulation. C'est du moins ce qui paraît résulter de la lecture attentive des communiqués. »*[107]

---

101 Albert DENISSE, 08/12/14.

102 *Ibidem*, 22-23/11/15.

103 Marcel MACON, 12/02/15.

104 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 349 (à la date du 27/03/17).

105 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 226 (août 1915).

106 Jeanne MARÉCHAL, 29/02/16 et 05/03/16.

107 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 50-51 (à la date du 10/10/14).

Aussi, plutôt que de s'attarder sur le fait principal, largement mis en avant par l'armée allemande, traque-t-on ce qui peut manquer et qui serait potentiellement tu. C'est de cette manière que l'avocat comprend l'ampleur de la bataille de la Marne :

> *« Nous lisons dans un journal allemand un récit de la bataille de la Marne. Sous les réticences et les explications embarrassées de l'auteur, l'importance de la victoire française éclate. »*[108]

En outre, ces civils occupés, instruits et très avides d'informations sur la guerre, constatent la qualité de certains journaux allemands :

> *« Quant aux journaux, la Gazette de Cologne et, après elle, celle de Francfort sont les plus achetées. Deux, trois, quatre éditions arrivent à Saint-Quentin dans les douze heures. Il est certain que la presse allemande, celle du moins qu'on traduit ici, a une bonne tenue. Elle dit tout – uniformément – à croire qu'il n'y a pas de censure sauf, bien entendu, pour les affaires militaires. »*[109]

Ce commentaire élogieux sur la presse allemande est le fait du très patriote Élie Fleury. Effectivement, parmi ceux qui lisent la presse allemande, les deux titres cités sont la *Kölnische Zeitung* et la *Frankfurter Zeitung*. Les témoins font référence aux informations qu'ils y ont lues sans, généralement, les mettre en doute : on accorde du crédit aux deux titres, malgré leur nationalité. Henriette Moisson constate par exemple :

> *« Certes les nouvelles de la Gazette de Cologne sont souvent plus vraies que celles de la Gazette des Ardennes publiée, elle, en français pour nous ! Toutefois les nouvelles y sont souvent données avec un ou deux jours de retard. »*[110]

Élie Fleury va même jusqu'à préférer les journaux allemands aux journaux français transmis par certains officiers allemands ou *La Voix du Pays*[111] arrivée par ballonnets :

> *« Or, ce qu'on m'apporte de la ville et de la campagne comme tombé du ciel, est*

---

108 *Ibidem*, p. 56 (à la date du 26/10/14).

109 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 226 (août 1915).

110 Henriette MOISSON, 28/06/16.

111 Journal réalisé par le service aérien de la propagande au sein du 2e bureau du G.Q.G. afin de combattre l'influence de la *Gazette des Ardennes* en France occupée. Il est diffusé par parachutage aérien. Bernard WILKIN, « L'impérialisme britannique vu par la *Gazette des Ardennes* durant la Première Guerre mondiale », *Revue historique des armées*, n° 269, 2012, en ligne [URL : http://rha.revues.org/index7572.html].

> *rare, très rare. Et c'est mauvais : ni méthode, ni intelligence de la situation. […] Comment n'a-t-on pas réalisé encore une organisation élémentaire qui nous procurerait un réconfort plus efficace que la littérature de toutes les* Voix du Pays *? Quant aux ballons rouges, c'est charmant et cela met en rogne les Allemands, mais ce n'est qu'une amusette. »*[112]

Il reproche en particulier à ces journaux de ne donner aucune information sur la guerre, les communiqués ne sont pas reproduits comme dans la *Gazette des Ardennes*, l'essentiel du journal étant consacré à la reproduction de discours de responsables politiques ou militaires. Finalement, l'attachement aux journaux français est plutôt sentimental : ils apportent peu de renseignements, d'où la déception régulière de leurs lecteurs[113].

Il apparaît donc que pour être relativement bien informé sur la situation militaire, il faut avoir accès aux journaux allemands, être capable de les traduire ou de les faire traduire, enfin de ne pas surinterpréter les renseignements donnés. On le voit, une telle opération nécessite un capital culturel et social que tous ne possèdent pas, d'où la très grande persistance des rumeurs, indiquant en creux l'attente très forte de nouvelles sur la guerre et la libération prochaine ainsi que le degré de sous-information de la population[114]. Les témoins les moins bien informés retranscrivent dans leur journal de telles rumeurs, indiquant par là qu'il s'agit certainement d'un fait notable et laissant donc supposer une forme d'adhésion plus ou moins grande à ces « on dit »[115]. La plupart, à l'inverse, se montrent méfiants, voire ironiques vis-à-vis des rumeurs colportées[116].

Enfin, l'isolement des notables est moins strict que celui du reste de la population, non seulement parce que la correspondance et les informations provenant de l'autre côté de la France leur parviennent plus facilement, mais également parce qu'ils ont davantage d'occasions de se déplacer en pays occupé. En effet, l'autorité allemande contrôle scrupuleusement les déplacements et toute sortie de la commune nécessite d'avoir un laissez-

112 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit*, vol. II, p. 60 (avril 1916).

113 Lucien MARLIN, 17/10/14 ; Henriette MOISSON, 07/08/16 ; Eugène GOUALAIN, 31/10/16,

114 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 21-23.

115 Alice ROUSSEAUX, Charles CAILLE et Alphonse HERBECQ notent par exemple régulièrement « on dit que », sans préciser ce qu'ils pensent de l'information en question.

116 Par exemple, Lucien MARLIN, 10/09/14 ; Albert DENISSE, 13/10/14 ; *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 30 (à la date du 17/09/14) ; Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 47 (à la date du 09/10/14) ; Louis BRUNEHANT, 17/12/14 ; Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 38-39 (à la date du 08/09/14).

passer[117]. Seulement, de par leurs fonctions, un grand nombre de nos témoins se rendent dans d'autres communes et en rapportent des nouvelles ainsi que des denrées : c'est le cas des maires convoqués aux réunions hebdomadaires auprès du commandant, des délégués du ravitaillement qui vont chercher les denrées au magasin régional, des prêtres et des médecins qui, par manque de confrères, doivent exercer sur plusieurs communes. Certains rencontrent suffisamment de complaisance parmi les officiers allemands pour avoir un laissez-passer qui les autorise à rendre visite à de la famille ou des amis. Les Macon se rendent à trois reprises au Sourd, à 40 kilomètres au nord de Laon, dans de la famille[118]. Élie Fleury s'octroie en décembre 1915 une promenade à la campagne, à Lesdins, à 7 kilomètres au nord de Saint-Quentin, pour déjeuner chez un ami[119]. Henriette Moisson, sur la proposition de son père, passe plusieurs jours à Étreux chez une amie afin de tromper son ennui[120]. À l'inverse, d'autres témoins ne semblent pas sortir de leur commune ou, quand cela arrive, c'est contre leur gré : Alice Rousseaux lorsqu'elle est sanctionnée et envoyée en colonne puis lorsqu'elle est évacuée, Louis-Alphonse Marcq quand il est évacué de Craonne à La Selve, Eugénie Deruelle quand elle est envoyée en otage à Holzminden… Hormis le cas d'Eugénie Deruelle pour qui l'âge et son statut de veuve ont sans doute été des freins à la mobilité, on retrouve essentiellement les témoins de milieux populaire ou intermédiaire. À cause de l'obligation de travailler et de l'attention que demande le logement des troupes, ils ne peuvent guère s'éloigner de chez eux. En outre, le laissez-passer, pour être accepté, devait être accompagné de justifications valables, il valait alors mieux connaître un agent de la *Kommandantur*. Il fallait également le payer, ce qui le rend difficilement accessible aux personnes sans grandes ressources.

Si l'idée du nivellement est relativement répandue parmi les témoignages, c'est parce qu'elle correspond au sentiment des plus aisés d'être dépossédés de leurs biens par la succession de perquisitions, de réquisitions, de dénonciations et de vols. Le quotidien des familles appauvries et des jeunes est effectivement transformé par l'occupation : ils sont amenés à effectuer des travaux manuels, parfois dans des colonnes, en compagnie d'ouvriers. En outre, leur aisance matérielle n'est plus, les préoccupations sont alors focalisées sur la satisfaction des besoins primaires et les pénuries se font douloureusement sentir. Les bouleversements

117 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 78 et Philippe NIVET, *op. cit.,* p. 121.

118 Marcel MACON, 31/08/15, 24/09/16 et 02/07/18.

119 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 267-269.

120 Henriette MOISSON, 16 et 20/06/15, 23/07/15.

sont moins flagrants en ce qui concerne le mode de vie des notables qui parviennent à garder quelques économies et poursuivent des activités assez semblables à celles du temps de paix.

La distance entre les plus aisés et le reste de la population n'est donc pas abolie avec l'occupation. Au contraire, même si le patrimoine des possédants est entamé, la mobilisation du capital culturel et social permet d'éviter la famine et de maintenir certains liens avec les proches situés de l'autre côté du front.

1.2. DES CLIVAGES SOCIAUX RAVIVÉS

Le thème du nivellement révèle en fait l'angoisse des possédants devant la diminution progressive de leur patrimoine. Bien loin de traduire une sorte d'égalité ou d'unité dans l'épreuve de l'occupation, celle-ci alimente la crainte d'un déclassement, si jamais d'autres catégories sociales profitaient du contexte économique et social de l'occupation pour s'imposer au sein des communautés locales. Aussi les clivages sociaux paraissent-ils ravivés du fait de l'inégalité devant les pénuries et les réquisitions.

Un des signes les plus éloquents de ces tensions entre civils occupés tient dans l'ampleur des dénonciations. Celles-ci ne se produisent pas seulement dans les communes occupées : les rapatriés, à leur arrivée en France, se déchargent des rancœurs et frustrations sociales accumulées devant le commissaire spécial aux rapatriés d'Évian. Entre janvier 1917 et juillet 1918, 227 plaintes de civils venant de l'Aisne sont consignées, accusant 864 personnes[121]. L'exaspération trouve ici un exutoire tel que chacun des rapatriés interrogés n'a pas indiqué un seul mais de nombreux noms. Certains procès-verbaux contiennent même des listes de personnes supposées compromises sur plusieurs pages[122]. Un tel climat de méfiance à l'égard de ses concitoyens contredit l'hypothèse d'une égalité et d'une solidarité nouvelles entre civils occupés.

La lecture des témoignages permet de mieux distinguer la nature de telles frustrations sociales que les seuls procès-verbaux. Cela implique en revanche de privilégier la perception des notables. Quels nouveaux clivages sociaux apparaissent à travers les journaux intimes ? Quelles menaces fragiliseraient les hiérarchies anciennes et remettraient en cause l'influence des notables ? Et comment de tels changements sont-ils interprétés par les témoins ?

121 Dépouillement effectué sur les cartons FRAD074 4 M 513 et 517 à 519.

122 Par exemple le procès-verbal d'Edouard Milliez comporte 25 noms et s'étend sur 6 pages, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 5080, 20/07/18.

1.2.1. LES TENSIONS AUTOUR DU MARCHÉ NOIR

Les signes de tension sociale sont incontestables en ville à partir de 1915. Nous avons déjà signalé les manifestations populaires à Saint-Quentin contre les commerçants soupçonnés de profiter de la situation de pénurie pour faire des profits colossaux. Ainsi, en février, les femmes s'en prennent à un boucher qui revendrait fort cher les abats que lui cède l'armée allemande et en mars, la population conspue les négociants qui refusent les bons communaux[123].

En 1916, en tournée d'inspection à Lille, Herbert Hoover constate l'extrême fébrilité des habitants à cause des pénuries : il rend en particulier compte d'une émeute de la faim à Roubaix[124]. Dans le rapport qu'il produit en 1916 sur le ravitaillement des départements français occupés, le Ministère des Affaires étrangères insiste également sur les risques sociaux liés aux pénuries :

> *« On comprend que ces affamés supportent mal le spectacle des privilégiés de la fortune qui réussissent à se procurer à des prix de siège des denrées de luxe (1 jambon : 120 francs) et des rations de supplément, (pommes de terre, 200 frs les 100 kilos). »*[125]

On trouve également un écho de ces rancœurs de la population à l'égard des plus riches dans deux témoignages. À Saint-Quentin, l'institutrice saint-quentinoise Régina Varlet, âgée de 45 ans, raconte par exemple qu'après que l'autorité allemande eut fixé les prix des légumes, en juillet 1915, ceux-ci disparurent des étals au profit du marché noir, suscitant de grandes tensions entre les pauvres et les riches :

> *« Les femmes du peuple s'animent et sont à l'affût. Elles attendent les voitures pour les prendre d'assaut dès leur entrée en ville, elles assaillent et poursuivent les femmes de la campagne qui descendent du train avec des paniers et vont jusqu'à les conduire dans les gendarmeries allemandes, si elles refusent de donner leur marchandise ! Puis lorsqu'elles ont ainsi forcé la main aux vendeurs, c'est la bousculade et la bataille pour avoir sa part. Et l'on voit des crépages de*

123 Albert LABOURET, 08/02 et 08/03/15.

124 Voir p. 225.

125 S.H.D. 7 N 900 : Rapport de M. Chapsal sur le ravitaillement des départements français occupés par l'ennemi, 04/07/16, p. 4.

> *chignon, des corsages arrachés, des habits mis en loques pour avoir un morceau de beurre ou quelques œufs ! Si le vendeur ou la vendeuse fait observer que la marchandise apportée est vendue d'avance à des clients, ce sont des clameurs : "à bas les bourgeois, ils n'en ont pas besoin eux" ! »*[126].

C'est un véritable climat insurrectionnel que décrit Régina Varlet. Les « femmes du peuple » se feraient justice elles-mêmes, utilisant la contrainte pour acquérir des denrées qui ont disparu des marchés officiels et prenant même à témoin l'autorité allemande. Cette saisie des marchandises est présentée par les manifestantes comme légitime parce que participant à une lutte des classes contre la bourgeoisie. Cette lecture sociale de l'occupation désole Régina Varlet pour qui la responsabilité de la pénurie ne revient pas aux plus riches mais à l'armée allemande : les femmes se tromperaient donc d'ennemi. À Fresnoy-le-Grand, Louis-Joseph Le Port signale une émeute populaire à peu près similaire en février 1915 :

> *« Ce midi, commencement d'insurrection dans le populo miséreux… Après avoir reçu de la mairie de l'argent, ces pauvres diables se sont attroupés devant le magasin de M. E. Coquelet, réclamant du charbon. Cependant nulle part dans le voisinage la municipalité ne se montre aussi libérale qu'ici pour les nécessiteux. Plusieurs femmes les plus osées sont entrées chez des particuliers demandant à manger… Il a fallu appeler les gendarmes allemands pour dissiper l'attroupement… »*[127]

En cette année 1915, alors que le ravitaillement de la C.R.B. n'est pas encore en place, les milieux populaires paraissent oubliés de l'action publique et doivent opérer une sorte de redistribution forcée, par des saisies directement chez ceux qui ont des denrées. De telles manifestations révèlent l'ampleur des tensions et le manque de solidarité à l'intérieur de la population civile occupée, en particulier en ville, et dans les communes ouvrières comme Fresnoy-le-Grand.

Les témoignages, même s'ils sont largement issus de l'élite locale, ne rendent pas moins compte des tensions que suscite l'essor du marché noir et des profits qu'il permet de réaliser (voir tableau, ci-dessous).

---

126 Régina VARLET, 18/07/15, B.D.I.C. O 28 Rés.

127 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 42-43 (à la date du 16/02/15).

<u>Tableau 32:</u> Les rancœurs à l'égard des cultivateurs et des marchands dans les témoignages

Témoignage		Reproches faits aux agriculteurs	Reproches faits aux marchands
Suzanne	Beck	Qualifiés d' « exploiteurs qui trouvent à vendre les légumes hors de prix, en argent français » (21/07/17) et réservent leurs productions aux Allemands (23/07/17 et 04/08/18).	Ils abuseraient sur les prix (21/05/15).
Albert	Denisse	Les herbagers vendent le peu de beurre qu'ils ont aux Allemands (07/06/18).	L'épicier vendrait trop cher (10/09/15). Les grossistes font grimper les prix de manière scandaleuse (09-12/03/16).
Alphonse	Herbecq	« de bons émigrés et les ouvriers du pays se plaignent que les herbagers font payer du beurre cinq francs le kilo » (21/03/16).	
René	Jourdain		Les commerçants achètent du sucre 0,88 F/kg aux Allemands et le revendent 4 F/kg (24/03/16).
Samuel	Lemaire	Avec les ravitailleurs, les herbagers profiteraient de la guerre pour gagner beaucoup d'argent (14/11/16, 20/07/17, 14/11/17).	
Marcel	Macon		Marchands de sucre profiteraient de la pénurie pour faire monter les prix (17/12/14). Chocolat revendu deux fois plus cher dans les magasins de Laon que dans les cantines allemandes (28/04/15). « certains commerçants abusent de la situation actuelle pour plumer le plus possible le public » (21/04/15).
Louis-Alphonse	Marcq	Plainte des habitants contre les propriétaires qui vendent le beurre et les œufs plus chers que les prix fixés (15/05/15). Cultivateurs refusent les achats des ouvriers en bons (25/03/16) et vendent plutôt aux Allemands (05/06/16).	
Jean	Marquiset		Marchands font payer les civils plus cher (p. 154) et s'accaparent les marks (p. 142).
Alfred	Migrenne		Marchands considérés comme des accapareurs qui vont vendre au plus cher à Saint-Quentin plutôt que d'aller sur le marché de Guise (15/08/16).
Henriette	Moisson		Ravitailleurs considérés comme des « accapareurs », des « lâches qui profitent de la misère publique » (06/02/16). Ravitailleurs font monter les prix : ils achètent 4 F la livre de beurre aux cultivateurs pour la revendre beaucoup plus cher à Saint-Quentin (12/12/16).

Les plaintes à l'égard des « profiteurs de guerre » proviennent aussi bien des possédants que des catégories intermédiaires appauvries. Deux professions sont particulièrement visées : les agriculteurs et les revendeurs, tous accusés de pratiquer des prix prohibitifs, s'accordant des marges considérables. La pénurie s'accroissant, la dynamique inflationniste s'accentuerait. Albert Denisse qui s'est reconverti en épicier, s'emporte par exemple contre ses confrères qui

surenchérissent sur les prix qu'il propose afin de s'accaparer la marchandise et la revendre fort chère :

> *« Labar [l'employé d'Albert Denisse] revient désolé de Caudry, car il avait acheté hier 12 balles de 80 k de sucre dans maison (au 93) à 240 f en argent français, et au moment de le prendre ce matin, on lui dit qu'il n'y a plus de sucre, et qu'on l'a vendu à Fourmaux et Chimot du Gard, parce qu'ils ont payé 245 f en argent français et 280 f en billets de villes. C'est honteux d'être réduit à une telle concurrence malhonnête, et voilà la 2° fois que ces imbéciles me jouent le même tour et font ainsi la hausse ; cela leur est bien égal, car ils vendent le sucre à 3,50 f le k au détail, mais je ne puis les laisser agir ainsi et je vais faire ce que je voulais faire depuis longtemps : installer un dépôt ou deux dans Etreux, pour régulariser les cours de vente, car les détaillants exploitent vraiment trop la population qui n'est pourtant plus trop riche. »*[128]

La pénurie est telle que le fonctionnement ordinaire des règles du commerce est modifié : un contrat d'achat peut être annulé au dernier moment sous prétexte qu'un concurrent fait une meilleure offre. Les prix augmentent alors sans limite car même très chers, les produits trouvent preneurs. Le numéraire ne semble guère manquer, malgré les difficultés pour payer les contributions[129], puisque les deux concurrents d'Albert Denisse trouvent l'argent nécessaire pour surenchérir sur lui et lui prendre à sa barbe la marchandise commandée. Si l'effort d'Albert Denisse pour stabiliser les prix par la création d'un dépôt est louable, il n'est pas suffisant pour casser la dynamique inflationniste. D'après ses propres dires, il ouvre son magasin en se contentant d'un bénéfice de vingt centimes par kilogramme de sucre s'attirant les félicitations des ouvriers et l'ire des commerçants[130]. Il est effectivement fort probable que les revendeurs profitent de l'inflation galopante pour s'octroyer de larges bénéfices. Albert Denisse, lui-même, s'il s'affiche comme un commerçant raisonnable, semble avoir accumulé beaucoup d'argent grâce au ravitaillement. Il est ainsi accusé par ses opposants de drainer tout le numéraire disponible sur la commune et d'avoir gagné 900 000 francs grâce à ce commerce[131]. En tout cas, il reconnaît avoir fait de bonnes affaires, se permet de multiplier les

128 Albert DENISSE, 09-12/03/16.

129 Voir chapitre 3, 2.3.1. « Sanctionner la commune », p. 343.

130 Albert DENISSE, 13-16/03/16.

131 *Ibidem*, 28/02/16 et 26/10/16.

distributions gratuites en faveur des démunis et prête de l'argent aux communes pour qu'elles s'acquittent de leurs contributions[132].

La hausse démesurée des prix est d'autant plus mal perçue qu'elle se ferait au détriment de la population, d'après Henriette Moisson. C'est pourquoi, les marchands sont souvent qualifiés d'« accapareurs » : comme ils ont le monopole du commerce sur un territoire délimité et peuvent même choisir leurs clients, ils n'hésiteraient pas à mettre de côté des marchandises pour faire monter les prix. Nous avons déjà souligné qu'à Saint-Quentin, les commerçants pratiquaient des prix prohibitifs sur des produits pourtant cédés par la municipalité[133]. C'est la raison pour laquelle, selon Élie Fleury on voudrait les « tuer à l'Hôtel de Ville »[134]. À Laon, le seul fruitier qui travaille pour les Allemands, a le privilège de pouvoir se rendre au marché une demi-heure avant tout le monde. Il en profiterait pour faire une véritable razzia, empêchant ses concurrents de travailler[135].

Quant aux ravitailleurs des communes rurales, ils préféreraient revendre leurs marchandises à Saint-Quentin où la bourgeoisie et les officiers allemands peuvent acheter à des prix très élevés et en monnaie d'argent que localement où la capacité financière des habitants est plus réduite. Ils feraient ainsi disparaître le beurre et le lait des campagnes au profit de la population aisée de la ville. Le fait de refuser les paiements en bons est perçu comme un comportement condamnable, très peu patriotique, parce qu'il exclut l'essentiel de la population de ce commerce et privilégie les militaires allemands qui possèdent des marks. Les ravitailleurs sont donc montrés du doigt parce qu'ils ne feraient pas preuve de solidarité à l'égard de leurs concitoyens. Bien au contraire, ils sont considérés comme en partie responsables de la disette et le soupçon de la compromission avec l'occupant n'est jamais très loin. Pourtant, privilégier les clients ayant du numéraire répond avant tout à une logique économique : cet argent leur est ensuite nécessaire pour acheter à des grossistes qui n'acceptent que l'or, le franc et le mark.

Certains bourgeois de Saint-Quentin prennent cependant la défense des ravitailleurs auprès de qui ils s'approvisionnent de manière clandestine. Élie Fleury partage le plaidoyer du commerçant Louis Vatin en leur faveur et qu'il retranscrit dans son journal. Il les considère

132 *Ibid.*, 18-19/12/15, 23-24/12/15, 01-08/04/16 et 16/10/15. Les archives communales d'Aisonville-et-Bernoville et Boué gardent d'ailleurs des traces de ces prêts, FRAD002 E dépôt 509 Aisonville-et-Bernoville 4 H 31 ; E dépôt 50 Boué 1 D 4.

133 Voir chapitre 4, 1.2.1. « Intervenir pour réguler le marché », p. 443.

134 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 265 (décembre 1915).

135 FRAD002 Laon 4 H 86, rapport de police du 21 août (année non précisée).

comme des « héros dans leur genre », prenant des risques pour amener des denrées en ville. Il est alors légitime qu'ils se rattrapent sur les prix, car lorsqu'ils sont arrêtés par les gendarmes allemands, ils doivent s'acquitter de fortes amendes : « Somme toute, poursuivre les ravitailleurs, c'est condamner l'initiative et l'énergie. Voilà mon sentiment »[136].

Marc Ferrand rend également hommage aux risques pris par les ravitailleurs et considère que les prix élevés pratiqués ne sont que justice[137]. Ces deux témoignages montrent que le commerce légal n'est pas toujours bien distingué du marché noir : la municipalité de Saint-Quentin vitupère contre les commerçants de la ville et Élie Fleury veut prendre leur défense en évoquant les ravitailleurs clandestins. Cette confusion s'explique par le fait que des marchands qui ont pignon sur rue, vendent également en fraude une partie des denrées : nous l'avons vu en particulier à propos des bouchers et des boulangers de Saint-Quentin[138]. Ensuite, on peut constater que ceux qui estiment que les prix pratiqués sont légitimes, ont des ressources telles qu'ils peuvent acheter sur le marché noir. Il y a ici un vrai clivage entre ceux qui ont accès à ce marché noir et ceux qui en sont exclus, nourrissant des ressentiments qui peuvent exploser sous forme de manifestations violentes.

Les reproches portés à l'encontre des agriculteurs sont de même nature : comme les marchands, ils sont considérés comme des « exploiteurs » qui feraient monter les prix et exagéreraient leur marge : « Une chose est certaine, si les bons gardent leur valeur après guerre, les herbagers auront gagné beaucoup d'argent »[139].

Comme les revendeurs, ils n'accepteraient que les paiements en argent et privilégieraient de ce fait les Allemands[140]. Pour freiner l'inflation, l'autorité allemande a tenté de fixer les prix[141]. Cela a eu pour conséquence de voir les maraîchers et les revendeurs fuir les marchés en ville et alimenter le marché noir. À la campagne, herbagers et cultivateurs ne respecteraient pas plus ces prix, d'après Louis-Alphonse Marcq et Suzanne Beck. Cette situation est jugée d'autant plus scandaleuse qu'ils bénéficient déjà du paiement des récoltes par l'autorité

136 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 267 (décembre 1915).

137 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 107 (20/01/15).

138 Voir chapitre 4, 1.2.1. « Intervenir pour réguler le marché », p. 443.

139 Samuel LEMAIRE, 14/11/17.

140 On retrouve de telles accusations dans les procès-verbaux du Commissariat spécial d'Évian : FRAD074 4 M 513, 517 et 519, P.V. n° 688 du 07/02/17, n °1831 du 19/06/17, n° 1970 du 30/06/17, n° 2946 du 09/11/17, n° 2969 du 13/11/17.

141 Voir p. 441.

allemande. En effet, cette dernière enlève les grains moissonnés contre des bons de réquisition et contre paiement à hauteur de 20 % du montant total[142]. Cette situation attire des jalousies car les réquisitions que subit le reste de la population, ne donnent lieu à aucun paiement immédiat. Nous avons en outre montré que de nombreuses communes protègent les cultivateurs et les herbagers en se refusant à prélever sur ces paiements les sommes nécessaires au ravitaillement ou en s'acquittant des amendes pour les manquants constatés lors des livraisons d'œufs ou de lait[143]. Louis Paillot s'avoue par exemple choqué que, lorsque l'autorité allemande cesse de payer les réquisitions en mars 1918, ce soit la commune qui prenne le relais, la collectivité assurant ainsi le revenu des cultivateurs. D'où son exclamation : « Voilà du patriotisme où je ne m'y connais pas ! »[144]. Il leur reproche de ne pas faire preuve d'abnégation et de privilégier leurs intérêts personnels aux dépens de ceux de la commune.

Les soupçons d'enrichissement des « profiteurs de guerre » ne relèvent pas du simple fantasme. Le marché noir prolifère du fait des pénuries et de la fixation des prix par l'autorité allemande, au profit des deux principaux acteurs : les producteurs et les vendeurs. Le délégué régional du ravitaillement informe à la fin de la guerre Louis Paillot que de nombreuses communes sont venues lui régler leur compte de ravitaillement en marks, pour de grosses sommes. Cela représenterait le règlement de créances pour de nombreux habitants : « Ces personnes s'en débarrasseraient aujourd'hui en raison de la tournure des événements et de la baisse du mark »[145]. Les espèces tant recherchées pendant l'occupation, réapparaissent d'un coup et révèlent des situations d'enrichissement pendant la guerre. L'accaparement aurait également été une pratique courante des marchands saint-quentinois. René Jourdain note ainsi le brutal effondrement des prix à l'annonce de l'évacuation de Saint-Quentin :

> *« Les mercantis sont affolés, ils offrent à cinq sous la livre le sucre qu'ils vendaient quatre francs la veille – et qu'ils avaient empilé en magasin, ainsi que le café, refusant d'en vendre pour vendre plus cher pensaient-ils. »*[146]

142 Voir chapitre 1, 3.2.2. « Organiser l'exploitation économique », p. 141.

143 Voir p. 344.

144 Louis PAILLOT, 27/04/18.

145 *Ibidem*, 01/11/18.

146 René JOURDAIN, 01/03/17.

Les prix ont donc grimpé de manière artificielle pendant l'occupation, selon René Jourdain, les commerçants s'entendant pour vendre les denrées au compte-gouttes afin d'accroître leur marge.

On le voit, les grands bourgeois ne sont pas les derniers à s'en prendre aux « mercantis ». Peut-être, cela traduit-il une jalousie devant l'ascension d'hommes nouveaux à un moment où eux-mêmes sont progressivement dépossédés de leurs biens ? Pourtant, ce sont les catégories populaires qui souffrent le plus de la hausse des prix et d'un marché noir auquel elles ne peuvent avoir accès. Les frustrations accumulées ont alors pu aboutir à de petites émeutes localisées visant particulièrement les ravitailleurs et les commerçants de la ville.

1.2.2. LA PERCEPTION D'UN RENVERSEMENT SOCIAL ET MORAL

Le service de renseignements de la IIIe Armée française produit, en janvier 1917, un rapport sur la vie française en pays envahi. L'auteur semble s'être appuyé sur les récits des rapatriés, et donc, sur les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés. Il y développe l'image d'une population quasi-unanimement réticente à l'égard de l'occupant, admettant tout de même des défaillances individuelles dont la principale explication serait le dénuement :

> *« La misère est parfois pour les faibles la plus mauvaise conseillère. C'est ainsi que la débauche s'est souvent développée dans les populations ouvrières. »*[147]

Comme les synthèses communales que rédige le Commissariat spécial aux rapatriés sont fondées sur les témoignages des notables, l'auteur rend ici compte de la perception partagée par les élites que leur hégémonie sociale et économique est remise en cause :

> *« Une distinction s'impose entre le moral de la population cultivée et celui de la population ouvrière. Le premier repose sur le raisonnement ; la souffrance ; les vexations supportées n'y ont peu de prise, il est exclusivement bon. Quant à la population ouvrière, dont le socialisme est très développé, elle se montre très déprimée. »*[148]

147 S.H.D. 19 N 549, rapport du service de renseignements de la IIIe Armée, 15/01/17.

148 P.V. n° 666 du 03/02/17, FRAD074 4 M 513.

L'opinion qui est ici exprimée, est fortement marquée par le conservatisme et le mépris social, opposant le martyre des notables au laisser-aller des ouvriers. Les causes du déclin moral de ces derniers n'étant pas à rechercher dans leur difficile condition d'existence mais davantage dans l'influence néfaste du socialisme. Le peuple manquerait de résolution et de fermeté non pas à cause de facteurs exogènes, comme la présence d'une autorité d'occupation, mais de facteurs endogènes, les idées socialistes ayant corrompu la « moralité » des ouvriers avant même l'invasion. Une telle interprétation n'est pas isolée et se retrouve dans les témoignages de notables qui dénoncent les compromissions des catégories populaires et les avantages qu'elles retireraient de l'occupation.

Certains témoins estiment ainsi que les ouvriers n'ont pas à se plaindre de la situation qui est la leur. Ils bénéficient, du moins en ville, d'un revenu garanti sous la forme d'allocations participant, selon Élie Fleury, à l'édification d'un « communisme sportulaire » :

> *« A droit au secours toute personne sans ressources, ce que l'on constate par des enquêtes que mènent les anciens employés de l'octroi. Beaucoup qui touchent un salaire régulier et ne s'en vantent pas, se présentent pour bénéficier du bon de monnaie et même certains préfèrent leurs quarante sous tous les cinq jours aux 3 francs et plus qu'ils gagneraient journellement à travailler. »*[149]

Grâce à l'octroi de secours, la « sportule universelle », « les plus misérables vivent et certains mieux qu'en temps ordinaire »[150] selon le journaliste. La générosité municipale encouragerait même la paresse des ouvriers qui seraient « naturellement » plus enclins à l'oisiveté qu'au travail rémunérateur. Henriette Moisson le rejoint d'ailleurs sur ce constat : aussi les femmes qui reçoivent des subsides de la municipalité, devraient-elles en contrepartie répondre aux besoins de main d'œuvre de l'armée allemande[151]. On a déjà montré combien cette perception de l'ouvrier oisif avait également imprégné la politique d'assistance de la Ville de Laon[152].

149 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 126 (janvier 1915).

150 *Ibidem*, p. 224 (août 1915). Il renouvelle ce constat : « Beaucoup de misérables, forcés de borner leurs envies, sont dans une prospérité relative », *ibid.*, vol. II, p. 72 (mai 1916).

151 Henriette MOISSON, 26/01/16.

152 Voir chapitre 4, 2.1.2. « La municipalité-employeur », p. 464.

En outre, l'organisation d'un ravitaillement philanthropique qui distribue des rations égales pour tous, quelle que soit la fortune du bénéficiaire, favoriserait les plus pauvres, ces derniers étant exemptés de paiement :

> *« […] grâce aux dépenses réduites à l'indispensable, à la suppression surtout du cabaret, à quelques légumes du jardin cultivé avec plus de soin puisqu'on a plus de temps, à la saine obligation de se priver, les ouvriers sont moins malheureux qu'on n'aurait craint. »*[153]

La perception qu'a Élie Fleury de la classe ouvrière, est très stéréotypée : l'ouvrier aurait tendance à dilapider son argent dans les cabarets plutôt que de satisfaire ses besoins alimentaires. La guerre serait alors une épreuve moralisatrice qui lui imposerait de « saines privations » et contribuerait à améliorer ses conditions d'existence.

En outre, les revenus des catégories populaires progresseraient au cours de l'occupation grâce au travail effectué pour le compte de l'autorité allemande. Le salaire est désormais garanti quelles que soient la qualité du travail et sa productivité, ouvrant la porte, d'après les témoins, à tous les abus :

> *« Rien de nouveau le temps est encore à la pluie, quoique cela le nombre de faneurs doit toujours augmenter. Ils sont maintenant près de deux cents, ne fournissant pas le travail de vingt bons ouvriers, mais qu'il faut payer quand même, agrandissant sans cesse le déficit. »*[154]

Ainsi, même lorsqu'ils sont employés, les ouvriers se signaleraient par leur oisiveté. Achille Hécart considère par exemple que les émigrés présents à Rozoy-sur-Serre ne font aucun travail véritable[155]. Non seulement ces ouvriers coûteraient cher à la commune pour une efficacité très réduite mais en plus, ils se permettraient d'avoir des exigences salariales exagérées. À Saint-Quentin, ceux employés dans les ateliers de réparation font par exemple grève dès novembre 1914 pour exiger une augmentation, suivis ensuite de ceux de la blanchisserie allemande en février 1915[156]. Achille Hécart est régulièrement confronté à la

153 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 224-225 (août 1915).

154 Octave CASSELEUX, 06/07/16.

155 Achille HÉCART, 28/08/16.

156 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 81 (novembre 1914) ; Albert LABOURET, 17-19/11/14 et 10/02/15.

colère des ouvriers trouvant le salaire très insuffisant et cessant le travail[157]. La permanence de luttes salariales révèle la persistance des clivages sociaux : toutes les énergies ne sont donc pas orientées vers la lutte contre l'ennemi, les attentes et les revendications d'avant-guerre n'ont pas disparu. Ces grèves sont considérées comme inacceptables par les édiles et les notables dans un contexte d'occupation et de pénurie de numéraire. Les ouvriers sont alors présentés comme des privilégiés, c'est du moins ce qu'aurait fait comprendre le maire de Saint-Quentin à la délégation qu'il reçoit, d'après la retranscription qu'a faite Albert Labouret de la discussion :

> *« Un nommé Marotteau Charles, forgeron, rue St Nicaise, proteste violemment : il entend toucher 0,40 de l'heure bien qu'il ne fasse qu'un travail très ordinaire, celui de tous les autres ouvriers occupés à percer. On lui fait son compte : 12 h à 0,40 = 4 f 80 plus, comme il a 6 indemnités à 0,37 pour lui, sa femme & ses enfants soit 2,10, sa journée lui revient à 6 f 90 en tout, soit plus qu'en temps de paix. C'est lui le plus intransigeant. »*[158]

Les notables considèrent que le travail imposé par l'autorité allemande et l'assistance offerte par la municipalité profitent très largement aux familles ouvrières qui bénéficieraient de revenus plus importants qu'en temps de paix. Malgré ces gains supposés, les travailleurs exploiteraient le nouveau rapport de forces créé par la présence d'une autorité d'occupation pour demander à celle-ci une augmentation des salaires qui serait assumée en réalité par la Ville. De tels procédés refléteraient le « mauvais esprit » des ouvriers qui, travaillant pour les Allemands, se seraient éloignés de l'influence vertueuse des notables traditionnels :

> *«* […] *les employés de la Ville sont unanimes : l'esprit de ces travailleurs* [ceux qui sont employés par l'armée allemande] *était, en général, détestable. Les jours de paie, les récriminations, les injures, les menaces et les obscénités pleuvaient. »*[159]

Les représentations que développe Élie Fleury sur les milieux populaires, sont donc assez contradictoires : d'un côté, la privation produit une moralisation mais la proximité avec l'ennemi, et donc la perte d'influence des élites traditionnelles, entraînent une démoralisation.

---

157 Achille HÉCART, 27/06/15 ; 10, 12 et 31/07/15 ; 16 et 17/06/16, 29/08/16.

158 Albert LABOURET, 19/11/14. Élie FLEURY rend compte de l'entrevue dans des termes très proches, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 81 (novembre 1914).

159 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 247 (octobre 1915).

Parce qu'ils travaillent sous les ordres d'Allemands et parce qu'ils sont réputés avoir un plus « mauvais esprit », les ouvriers sont également soupçonnés de davantage se compromettre. Pour plusieurs témoins, il ne fait par exemple aucun doute que les dénonciations sont le fait des plus modestes qui souhaiteraient ainsi obtenir une revanche sociale sur les fortunes locales :

> *« La méchanceté des gens se donne toujours libre cours, car une canaille a dit hier soir aux allemands que Langelez avait une cave privée sous les ruines de sa maison, et ceux ci ont déblayé l'entré de la cave qu'ils ont pillé complètement, aidés en cela par des personnes d'Etreux, même par des personnes qu'on croyait convenables : c'est épouvantable, tant c'est triste, et ns ns demandons tous, non sans crainte, ce qui se passera d'ici q.q. temps, car la funeste politique agit toujours sournoisement, et les excitations ambigus ne manquent pas. »*[160]

Le terme de « canaille », utilisé ici par Albert Denisse, laisse penser qu'il désigne un homme du peuple. Albert Denisse considère que les familles populaires dénoncent et prêtent main-forte à l'autorité allemande afin de voir les plus riches dépossédés et s'approprier un peu de leurs biens. Il dresse le tableau d'une communauté locale rongée par des « excitations ambigu[e]s » qui contraste fortement avec l'image de communautés soudées dans l'adversité, diffusée après-guerre. En décembre, il précise de nouveau que les nombreuses lettres de dénonciations qui parviennent au commandant d'Étreux visent particulièrement les riches. À Laon, Charles Caille, fils de marchand de charbon, âgé de 15 ans, ne dit pas autre chose :

> *« Un soldat allemand a dit qu'il y avait beaucoup de lettres de dénonciations à la Commandanture, la plupart signées et provenant de femmes de Vaux et de Semilly. »*[161]

Vaux et Sémilly étant deux faubourgs populaires de Laon, Charles Caille laisse entendre que les dénonciations sont le fait des ouvrières, trouvant par-là un exutoire aux rancœurs accumulées, du fait de leur domination sociale.

---

160 Albert DENISSE, 08/09/14.

161 FRAD002 1 Mi 751, témoignage de Charles CAILLE, 25/02/1915. Samuel LEMAIRE fait la même hypothèse concernant Le Nouvion, 29/10/14.

Certains diaristes perçoivent donc l'occupation militaire comme une situation d'anomie qui profiterait aux classes populaires, voyant dans la dénonciation et le vol des moyens de s'emparer des ressources des plus riches. Cette lecture des tensions sociales au sein des communautés locales sous l'angle de la défaillance des familles ouvrières révèle une certaine méfiance à l'égard des plus pauvres. Les dépositions de trois industriels saint-quentinois devant le commissaire spécial aux rapatriés traduisent une angoisse de la démoralisation du peuple qui pourrait avoir des conséquences insurrectionnelles après-guerre :

> *« Les habitants ont pris l'habitude de se nourrir, de s'entretenir le plus possible aux dépens de l'occupant, et par suite de le voler, "prendre à l'Allemand n'est pas un vol". Malheureusement cette pratique ne s'est pas limitée à voler l'Allemand, elle s'est étendue et s'est généralisée. Nourris à l'école du collectivisme dont les méthodes ont été mises en pratique par les Allemands, les habitants sont devenus paresseux, dénués de moralité et cette moralité est susceptible d'engendrer après la guerre de graves révoltes. »*[162]

Les griefs ici recensés sont nombreux ; ils traduisent un sentiment de perte d'influence morale de la part des notables, d'où l'impression d'une décadence. Les milieux populaires auraient pris l'habitude de l'assistance, ne respecteraient plus la propriété privée et profiteraient du travail collectif pour ne plus rien faire. La domination sociale des industriels pourrait alors être remise en cause au lendemain de la guerre par une population ouvrière qui aurait pris goût à une sorte de collectivisme. En filigrane, se dessine effectivement le spectre d'un socialisme envisagé comme le parangon de la démoralisation. La révolution serait donc à redouter dans la France de l'après-guerre.

Pour le couple Maréchal, le renversement de pouvoir au sein de la société a déjà commencé. Les travailleurs, en utilisant les armes de la dénonciation et du vol, posséderaient un moyen de contrainte à l'égard des plus riches, quitte à se compromettre avec l'occupant. Un ami du couple, Coindreau, se trouverait ainsi menacé par ses domestiques, prisonnier alors de leur bon-vouloir :

> *« Coindreau vint demander une consultation à Fernand pour ses bonnes, il voudrait les faire évacuer mais elles ne s'y prêtent pas, il a très peur d'elles et n'osent rien leur dire car elles le menacent des Allemands. »*[163]

---

162 FRAD074 4 M 517, P.V. n °1921, 26/06/17.

163 Jeanne MARÉCHAL, 03/01/16.

Marc Ferrand précise la menace que fait peser sa femme de chambre, d'après le propos qu'il rapporte ainsi :

> *« Ma maison est maintenant un b... me confie-t-il avec rage. Mais qu'y faire. Je ne puis chasser cette fille. C'est elle au contraire, qui aurait le pouvoir de me faire déguerpir. Elle m'en a menacé. »*[164]

Ainsi la possibilité de dénoncer renverserait les relations de pouvoir entre le maître et ses domestiques : c'est désormais celui-là qui a « très peur » de ses bonnes, qui enrage, impuissant devant elles puisque menacé d'être mis à la porte de sa maison.

Cette crainte sociale des notables, symptôme d'une perte d'influence, est souvent analysée sur le registre de la morale, le renversement des hiérarchies traditionnelles étant perçu comme un renversement des valeurs. De même, les dénonciations à l'encontre des riches ne révéleraient pas l'ampleur des inégalités, du sentiment d'injustice et des attentes sociales des catégories populaires mais seraient le produit d'une démoralisation qui fragiliserait la société française occupée. Une telle analyse en terme moral est ainsi partagée par 23 des 30 témoins ayant écrit un journal intime (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 33: Les différents signes d'une démoralisation d'après les témoignages (n=30)

	vol généralisé	dévoiement de la jeunesse	dévoiement des femmes	ampleur des dénonciations	énervement de la population	laisser-aller des ouvriers	autres
nombre de témoignages	13	3	11	8	7	5	4

L'attention se porte en priorité sur les vols, pas seulement attribués aux troupes de passage mais également aux habitants. D'autres éléments sont également mis en avant pour attester d'une dégradation des mœurs. Onze témoins sont par exemple révoltés par les relations amoureuses et sexuelles entre soldats et habitantes, relations qui sont considérées comme des compromissions. D'autres insistent sur l'ampleur des dénonciations qui suscite un climat de méfiance généralisé. « On n'ose plus causer » estime Eugénie Deruelle en décembre 1914 et ses injonctions à la défiance se succèdent[165]. Suzanne Beck partage sa prudence : « on ne peut

164 Marc FERRAND, 18/08/15.

165 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 69 (à la date du 09/12/14). Puis aux dates des 11/09/15, 17/02/16, 26/02/16, 21/05/16, 09/01/17, 28/03/17.

se fier à personne »[166]. C'est pourquoi, elle attend le couvre-feu pour cuisiner la viande achetée en fraude afin que sa voisine ne puisse en sentir l'odeur si jamais elle sortait dans le jardin[167]. Ce climat de délation serait suscité par les sentiments d'aigreur et de jalousie qui traverseraient la population, comme en témoigne également Suzanne Beck à propos du travail pour l'occupant : « Mme unetelle n'y va pas pourquoi ? Celle-ci a eu un congé et moi pas ? Des jalousies, c'est dégoûtant »[168].

Élie Fleury associe ce relâchement des mœurs aux catégories populaires : l'occupation allemande flatterait les mauvais penchants du peuple comme la paresse, l'aigreur et la jalousie, d'où l'impression d'un délabrement moral. Eugénie Deruelle fait une remarque similaire à propos des travaux effectués par son ouvrier : « Quelle patience, il faut maintenant ! Et que les ouvriers deviennent difficiles ! »[169].

Pour d'autres témoins, la perte de valeurs toucherait plus particulièrement une jeunesse livrée à elle-même, sans éducation, oubliant les principes moraux traditionnels[170]. Le prêtre Paul Clairambeau se focalise, quant à lui, sur la désaffection progressive à l'égard de la religion[171], sentiment qui n'est d'ailleurs pas partagé par son confrère Alphonse Herbecq.

Si l'impression de démoralisation est largement partagée, les témoins en ont chacun une perception différente en fonction de leur tempérament et de leurs préoccupations. Il n'est ainsi pas étonnant que ce soit un prêtre qui s'inquiète du détachement religieux, des bourgeois qui dénoncent le laisser-aller des ouvriers, et des adultes qui s'alarment du comportement de la jeunesse. Ce sentiment peut également être plus ou moins aigu : il est très prononcé chez Eugénie Deruelle et Suzanne Beck, qui jettent un regard très distancié, voire méprisant, sur leurs concitoyens. Les plaintes sont fréquentes à ce sujet et les aspects de la dégradation des mœurs relevés sont diversifiés. Certains diaristes, en revanche, contestent l'idée d'une perte des valeurs morales. Nous avons déjà précisé que René de La Tour du Pin considère par exemple que la population s'est bien comportée et qu'à l'exemple des chefs de famille,

166 Suzanne BECK, 25/03/15.

167 *Ibidem,* 23/04/16.

168 *Ibid.*, 12/07/16.

169 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 352 (à la date du 02/04/17).

170 C'est la conviction de Suzanne BECK, 01/09/17 ; Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 252-253 (novembre 1915) ; et Louis-Joseph Le Port, *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 117 (à la date du 06/06/18).

171 Paul CLAIRAMBEAU, 14/03/17, 21/06/17, 03/04/18.

l'esprit de solidarité l'a emporté sur les égoïsmes et les compromissions[172]. Élie Fleury et Marc Ferrand ont un discours plus contradictoire, percevant parfois l'occupation comme une épreuve de frugalité et de stoïcisme capable de régénérer les mœurs et faisant, à d'autres moments, le constat qu'elle se traduit par des compromissions révoltantes. Après avoir fustigé le renversement des relations maître-domestique, Marc Ferrand en vient à faire l'éloge de son expérience de guerre :

> *« C'est ainsi que la guerre avec son angoisse tragique a purifié notre atmosphère. Pouvons nous encore songer à nos mesquineries de jadis, quand, devant nous, se déroule le drame où le sort du monde est en jeu. Dans la paix, dans le train coutumier des jours, les intérêts et les amours propres prennent toute la place et s'exaspèrent en animosités de chacun contre tous ; mais dans la guerre c'est un grand amour, entre les citoyens, pour mieux haïr ensemble. »*[173]

Contrairement à Eugénie Deruelle ou à Suzanne Beck, il estime que les rancœurs du temps de paix auraient disparu pour laisser place à « un grand amour, entre les citoyens » unis dans la haine de l'ennemi. Il n'est cependant pas anodin que de tels constats soient faits par des notables dont le témoignage était destiné à être lu, contrairement aux journaux d'Eugénie Deruelle et de Suzanne Beck. René de La Tour du Pin rédige son rapport après-guerre pour justifier de son administration municipale. Le cahier est d'ailleurs conservé dans les archives communales. Quant aux journaux de Marc Ferrand et d'Élie Fleury, ils sont rédigés de manière très soignée et ont été publiés après-guerre. L'édition a vraisemblablement été précédée d'un travail de relecture, de coupe et de réécriture. Au final, ces trois textes sont davantage révélateurs du contexte d'après-guerre, marqué par les procès de dénonciateurs qui popularisent une image détestable de la population occupée. Aussi, au même moment, de nombreux récits sont-ils publiés sur l'occupation afin de témoigner du martyre des civils et de réhabiliter ainsi leur honneur[174].

Finalement, l'image d'une population civile solidaire dans l'épreuve, dressée contre l'ennemi et dont les conditions de vie s'homogénéisent ne se rencontre pas dans les témoignages tenus au jour le jour : elle apparaît comme une création de l'après-guerre dont l'objectif mémoriel

172 René de LA TOUR DU PIN, récit déjà cité, p. 46.

173 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 222-223 (à la date du 29/01/16).

174 Voir Annexes, Retour sur un silence : La production éditoriale sur l'occupation allemande depuis 1914, p. 977.

est de réhabiliter les civils occupés après les grands procès contre les dénonciateurs et les collaborateurs de la *Gazette des Ardennes*. La lecture des journaux de civils donne au contraire l'impression que la société est traversée par des tensions très fortes, tensions qui s'expriment dès les premières semaines et les premiers mois de la guerre et ne résulteraient pas d'un « fléchissement du moral » à partir de 1916[175].

2. TENSIONS AUTOUR DU SENTIMENT NATIONAL

On vient de voir que les tensions sociales qui traversent la population occupée sont analysées à travers le prisme de la démoralisation, démoralisation qui se traduirait par des compromissions avec l'ennemi, brisant ainsi un tabou patriotique. Or l'argument patriotique est essentiel dans la guerre des nationalismes qu'est la Grande Guerre ; cet argument est omniprésent dans les discours, les contemporains y voyant le moyen de faire accepter les sacrifices et de mobiliser les populations. Il devient ainsi un principe supérieur permettant de clore le débat. S'appuyant sur les récits des élites, les textes et objets de propagande, l'histoire culturelle française de la guerre y a vu le signe du « consentement patriotique »[176] de la population, défini comme « la résignation et l'acceptation – parfois l'accablement –, puis la résolution croissante du plus grand nombre » au conflit[177]. Or, des travaux se revendiquant d'une histoire plus soucieuse des pratiques sociales, ont montré l'inadéquation du terme de consentement pour expliquer la ténacité des combattants et qualifier l'attachement à la nation[178] : il ne peut y avoir consentement puisque les citoyens ne peuvent pas refuser de servir leur pays. La notion est donc un mauvais indicateur du sentiment national, d'autant plus que les identités sont encore troublées au début du XXe siècle[179], l'attachement à la petite patrie pouvant entrer en contradiction avec le devoir de défendre la grande patrie.

Concernant la France occupée, le sentiment d'appartenance et le soutien indéfectible à l'armée nationale seraient renforcés par l'isolement et l'éloignement. Ainsi, Annette Becker avance que « les occupés, femmes ou hommes, se considèrent à l'avant, sur le front. Français

175 Thèse défendue par Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 37.

176 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 11

177 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, retrouver la Grande Guerre, op. cit.,* p. 133.

178 Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée, op. cit. ;* Nicolas MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? », art. cité. ; André LOEZ et Rémy CAZALS, *Dans les tranchées de 1914-1918*, Pau, Cairn, 2008, 297 p. ; André LOEZ, *Les refus de la guerre, op. cit.*

179 François BOULOC, Rémy CAZALS, André LOEZ (dir.), *op. cit.*

coupés de la France, bien plus, de la France en guerre »[180]. Cette attitude combative soulignerait la prégnance du sentiment national dans un tel contexte d'adversité. Le « consentement patriotique » à la guerre serait décliné en une « opposition patriotique » à l'occupant de l'autre côté du front. Pourtant, l'isolement pendant plus de quatre années peut créer un sentiment d'étrangeté ou d'éloignement dont le « fléchissement moral » noté par l'historienne à partir de 1916, serait un des éléments. Il se retrouverait d'ailleurs en Belgique où, selon Benoît Majerus, « le patriotisme exalté des premiers mois de l'occupation a fait place à la désillusion suite à la situation économique »[181].

Le sentiment national oscillerait ainsi entre exaltation dans les premiers temps de la guerre et effilochement progressif à cause de la coupure étanche avec le reste de pays. Mais est-il possible de raisonner sur les représentations à un tel niveau de généralité ? Pour éviter cet écueil, il convient de rester au plus près de ce que disent ou taisent les civils dans les témoignages. Des mots comme « patrie », « France » ou « paix » ont-ils le même sens pour tous ? L'attachement national revêt-il toujours les mêmes modalités ? En France occupée, il est incontestable que le patriotisme demeure le principe supérieur censé légitimer l'action publique. Quelles en sont alors les implications au quotidien ? Quel contrôle social est ainsi établi sous prétexte de patriotisme ? Enfin, la coexistence, voire la promiscuité, avec des soldats allemands pendant quatre ans met en cause les représentations que pouvaient avoir les civils des Allemands. Là encore, derrière les stéréotypes et la catégorie préétablie d'« Allemand » se dévoile progressivement une diversité des comportements et des êtres humains dont on peut se sentir plus ou moins proche.

2.1. LA RÉAFFIRMATION DE L'ATTACHEMENT NATIONAL

Notre corpus, nous l'avons déjà souligné, fait la part belle aux élites sociales, celles qui sont les plus imprégnées par le discours patriotique. Il n'est donc guère étonnant de retrouver dans les témoignages des références fréquentes à la patrie, à la France et à l'armée française. Encore faut-il être attentif aux mots utilisés, à leur contexte pour comprendre la diversité des perceptions que dissimulent des mots qui sont pourtant communs.

180 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 29.

181 Benoît MAJERUS, *op. cit.,* p. 34.

2.1.1. UN INTÉRÊT POUR LA FRANCE ET SON ARMÉE

Les témoins ont des centres d'intérêt et des modes d'écriture très différents les uns des autres. Certains envisagent leur journal comme un confident qui doit garder la trace de réflexions personnelles. Pour d'autres, il s'agit essentiellement de répertorier les principaux événements qu'a vécus la commune occupée quand quelques-uns s'intéressent essentiellement à la guerre ²et aux évolutions du front. Dès lors, les questions nationales, c'est-à-dire les informations concernant la République française, son armée, son gouvernement, ne sont pas toujours très présentes dans les récits (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 34: Fréquence des références aux questions nationales dans les témoignages (n=30)

Très fréquentes	Régulières	Occasionnelles	Aucune référence
4	13	7	5

Cela montre la fragilité du témoignage pour aborder les perceptions intimes des individus : le témoignage ne dit pas tout. Ces perceptions sont pour l'historien telles un iceberg dont on ne peut aborder qu'une infime partie émergée. On peut toutefois constater que rares sont les témoins ne portant aucun intérêt aux questions nationales. En fait, parmi les cinq qui n'y font aucune référence, on compte essentiellement des textes incomplets qui ont subi des coupures dans l'optique d'une publication ultérieure. René de La Tour du Pin a par exemple recopié ses notes – et vraisemblablement quelques extraits seulement concernant la vie de la commune – en avant-propos de son récit sur l'administration communale d'Arrancy. Ce sont également des extraits du journal d'Alice Delabranche qui ont été reproduits afin de réaliser un livre d'or des communes occupées de l'arrondissement de Saint-Quentin. Quant aux journaux des prêtres Louis-Joseph Le Port et Paul Clairambeau, ils ont été tous les deux diffusés : le premier a été édité dans les années 1990 et le second est paru en feuilleton dans le bulletin paroissial. Il est possible que les questionnements suscités par les rumeurs de telle victoire ou tel changement de gouvernement aient été supprimés, car présentant peu d'intérêt pour un lecteur de l'après-guerre. Le journal d'Achille Hécart fait exception : manuscrit, noté au fil des jours, il ne porte aucune indication sur l'évolution du front ou le gouvernement français, l'attention restant strictement limitée au cadre communal.

Il n'en demeure pas moins que la grande majorité des témoins retranscrivent la moindre nouvelle concernant la France, comme si c'était un moyen de recréer un lien qui aurait été brisé par la ligne du front. Beaucoup suivent avec attention les progressions et reculs des armées de l'Entente. À cette fin, ils notent les mouvements et l'état des troupes allemandes, le bruit du canon, le passage d'avions, comparent les communiqués et les journaux et évaluent les stratégies suivies à l'aide de cartes d'état-major. Suzanne Beck compare ainsi les journaux allemands, la *Gazette des Ardennes* avec les communiqués affichés quotidiennement[182]. Au moment des offensives, les informations chaque jour nouvelles font figure d'un feuilleton haletant : « j'ai hâte qu'il soit l'heure du journal. Pourvu toutefois qu'il arrive ce soir »[183].

Ses discussions avec les officiers logés permettent de compléter ces renseignements et de saisir la spécificité de la guerre de tranchées[184], rendant crédibles les chiffres annoncés de pertes[185]. Quant aux mouvements de troupes, ils sont souvent surinterprétés, les civils voulant voir dans tous déplacements importants un signe de recul :

> *« Déjà les commentaires vont leur train : "si c'était l'Etat-major qui vient s'installer à Crécy, c'est qu'ils reculent. [...] Ils ont reçu une nouvelle "triquée" du côté d'Arras." »*[186]

À Chauny, Lucien Marlin passe même des journées entières en haut d'un clocher pour observer à la longue-vue les signes de combats dans les environs :

> *« Cet après-midi je suis allé dans le clocher de l'église N.D. et là j'ai vu mieux qu'hier, j'ai très bien vu des obus éclater au dessus de la portion de la forêt de Folembray comprise à gauche de la route de Pierremande à Folembray et environ dans le triangle formé par Champs, Autreville, Rond d'Orléans. Plus à droite, j'ai vu une batterie allemande qui devait être dans les collines de Pont St Mard. A un moment donné, au milieu de la batterie j'ai vu un petit nuage de fumée, ce devait être un obus qui éclatait. »*[187]

182 Suzanne BECK, 02/05/15, 12/07/15, 02/01/16.

183 *Ibidem*, 02/10/18.

184 *Ibid.*, 24/10/15. Voir chapitre 6, 2.1.2. « Développer des modes de communication », p. 829.

185 *Ibid.*, 26/10/15.

186 *Ibid.*, 27/06/15. Olivier LAHAIE a montré que l'armée allemande faisait suivre des « itinéraires incroyables » à ses trains de garnison afin que les civils ne puissent deviner la destination finale, « L'action des réseaux alliés de surveillance du trafic ferroviaire en Belgique et dans le Nord de la France (1914-1918 », *in* Robert VANDEBUSSCHE (dir.), *op. cit.,* p. 99-126.

187 Lucien MARLIN, 14/09/14.

Quant aux combats aériens, ils fascinent tous les témoins qui en font des rapports très circonstanciés. Il semblerait donc que les civils dans l'ensemble se projettent dans les succès et les échecs de leur armée nationale, qu'ils vibrent à l'annonce de la moindre offensive, qu'ils se considèrent, comme le notait Annette Becker, « sur le front », même quand celui-ci est éloigné. Ainsi, la bataille de Verdun met dans tous ses états Jeanne Maréchal. Elle est attristée à l'annonce de la prise du fort de Douaumont[188]. Les jours suivants, les nouvelles d'une avancée allemande se confirment, déprimant Jeanne Maréchal qui évoque son angoisse :

> *« Mme Ch. Basquin arrive puis Mr Malgras qui vient de lire les dernières dépêches qui accusent encore des succès sur Verdun, on se sent glacer, quand tout cela finira-t-il. »*[189]

Mais dès le 2 mars, elle reprend espoir :

> *« Le matin visites de Louis et de Jean, on respire de voir que les Allemands n'ont pu percer pour Verdun, si nous survivons à cette terrible guerre nous aurons tous des maladies de cœur. »*[190]

Jeanne Maréchal semble vivre entièrement au travers des nouvelles de la guerre, passant du temps à rechercher les informations et les discuter, s'enthousiasmant ou s'inquiétant des évolutions du front. Il ne faudrait cependant pas généraliser cette attitude. Les témoins qui font de fréquentes références aux batailles et aux combats, sont généralement issus de la bourgeoisie. Ils ont un accès relativement large à la presse[191] et se réunissent entre amis pour discuter des dernières nouvelles. Élie Fleury décrit comment cette recherche de nouvelles de la guerre est devenue une activité bourgeoise, les renseignements transitant par des cercles de sociabilité bien définis :

> *« Le compositeur Chandelier est le porteur attitré des bonnes nouvelles. […] Chandelier, qui ignore que ia veut dire oui, est attaché en qualité de héraut au clan charmant Marc Delmas, Maurice Bicking, Gabriel et Franck Debeauvais où l'on parle l'allemand à qui mieux mieux. Le coin sérieux est celui des Seret. Il y a là un interprète admirable, M. Armand Seret, qui balbutie l'allemand, mais le*

188 Jeanne MARÉCHAL, 24/02/16.

189 *Ibidem*, 29/02/16.

190 *Ibid.*, 02/03/16.

191 Voir 1.1.3. « Le maintien d'une distance sociale », p. 558.

traduit à la perfection. […] La maison de commerce Seret, malgré la guerre, restant très achalandée, il est facile d'y pénétrer et d'y séjourner sans éveiller la défiance de l'ennemi. Nous nous retrouvons, de 11 heures à midi, dans une petite pièce, derrière la comptabilité. Les assidus sont MM. Charles Desjardins, Emmanuel Lemaire, René Jourdain, Edouard Faucheux, Vittini, Chevrolat et quelques autres. Des cartes d'état-major, longtemps cachées, sortent et servent de contrôle. A la mairie, il y a un traducteur officiel : le jeune Goumann, le seul Roumain que possédât Saint-Quentin. […]. M. Goumann fait la traduction très fidèle des communiqués dans les journaux allemands du matin et, l'après-midi, celle de la dépêche affichée au poteau de la sans-fil. C'est M. le juge David qui, de sa belle voix d'audience, en donne lecture à l'assemblée, toujours nombreuse, et l'on se disperse rapidement pour arriver bon premier. »[192]

Selon Élie Fleury, la bourgeoisie masculine de Saint-Quentin se réunit dans trois cercles distincts pour s'informer et discuter de l'évolution des combats. Chaque cénacle comprend un ou plusieurs traducteurs attitrés, capables de lire et comprendre les communiqués comme les journaux allemands. Ces clans regroupent toutes les professions constituant l'élite sociale de la ville : les hommes de loi (les avocats Maurice Bicking et Charles Desjardins, le juge David), les commerçants Seret, les entrepreneurs Faucheux et Jourdain, le préfet Vittini, les élus municipaux, les musiciens Chandelier et Delmas. C'est d'ailleurs en gravitant autour du « clan charmant » Delmas-Bicking que le couple Maréchal se tient au courant de la guerre.

On peut alors se demander si l'intérêt de la bourgeoisie pour les événements militaires ne reflète pas autant l'ennui d'une bourgeoisie désœuvrée, à la recherche de nouvelles activités sociales, qu'elle ne traduit la force du sentiment national. Ainsi, alors que Jeanne Maréchal vibrait pour Verdun, elle devient brusquement indifférente au cours de l'offensive de la Somme en juillet 1916 lorsque son époux qui est au plus mal, doit être opéré de la prostate. Toutes les inquiétudes sont alors reportées de la sphère du national vers celle de l'intime[193].

À côté d'une bourgeoisie qui invente une sociabilité de guerre, les témoins ayant une activité n'évoquent les questions nationales que de manière occasionnelle : leur journal laisse plus de place à leur journée de travail, les informations sur le conflit étant simplement relevées, sans

192 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 155 (septembre 1916).

193 Jeanne MARÉCHAL, 06/07/16.

commentaires supplémentaires. C'est par exemple le cas des maires par intérim (Octave Casseleux et Oscar Coquelet), des travailleurs réquisitionnés par l'occupant (Jean Minne, Louis-Alphonse Marcq et Alice Rousseaux) ou travaillant pour la ferme familiale comme Lucienne Telotte.

Les témoins ne peuvent pas tous accorder la même attention aux questions nationales et n'écrivent pas tous selon le même mode narratif. Des conceptions différentes du lien à la nation s'expriment par exemple au moment de l'offensive de la Somme. Les bribes qu'en perçoivent les diaristes, la manière dont ils les interprètent, disent beaucoup sur la façon dont ils se situent par rapport au reste de la France et du degré d'identification à l'armée française (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 35: Ce que disent les témoins de la Bataille de la Somme

Témoins		La perception de la bataille en juillet 1916
Suzanne	Beck	Crainte d'une évacuation suite aux défaites allemandes (02 et 06/07/16)
Octave	Casseleux	« même aux dires des Allemands ont fait de sensibles progrès » (07/07/16) « on parle beaucoup d'une offensive franco-anglaise dans la région de Péronne » (18/07/16)
Oscar	Coquelet	« On entend de formidables détonations du côté de Saint-Quentin » (01/07/16) « La canonnade du côté de Péronne est terrible (02/07/16)
Alice	Dela-branche	« Un sergent-major du 241e artillerie est revenu hier et dit que les Français sont à cinq km de Péronne » (07/07/16)
Albert	Denisse	« La canonnade, de plus en plus vive, n'a pas cessé de la nuit et la journée [...] Cela ne doit pas aller trop mal pour nous, car le canon semble se rapprocher, et on note de l'inquiétude chez les allemands »(01/07/16) « les succès anglo-français se confirment, mais nous n'en connaissons pas exactement l'étendue […]. Quel soulagement si ns pouvions être bientôt délivrés !! » (08-09/07/16)
Eugénie	Deruelle	« Ils disent que les Anglais ont reçu une raclée près de Péronne ; je pense qu'ils mentent encore, car certes le bruit se rapproche au lieu de s'éloigner, et la raclée a dû être pour eux... » (02/07/16) « Ce sont les Anglais et les Hindous qui se battent dans le nord et la Somme. On assure que, d'ici quinze jours, ils auront fait beaucoup de besogne. » (09/07/16)
Marc	Ferrand	« Les nouvelles de la guerre sont excellentes aujourd'hui, succès des nôtres et des Anglais sur la Somme [...] » (03/07/16) « Les communiqués annoncent que de nombreux villages ont été repris. Péronne va tomber. La délivrance est proche, nous sommes fous de joie » (04/07/16)
Achille	Hécart	« Il passe encore constamment des trains militaires » (11/07/16
Alphonse	Herbecq	« Le canon retentit toujours avec fracas vers Péronne. On nous dit que de ce côté, la troisième ligne des tranchées est détruite » (03/07/16) « Au lieu de deux villages repris par nos troupes ce serait douze, dans la région de Péronne ; cela d'après la gazette de Cologne » (07/07/16) »
René	Jourdain	« Mouvement incessant et énorme de voitures nuit et jour » (07/07/16)
Louis-Joseph	Le Port	« Pendant toute la semaine, ç'a été sur la place publique un mouvement de va-et-vient continu » (28/07/16)
Samuel	Lemaire	« Le nouveau front franco-anglais est à 10 km de Bapaume, aux portes de Péronne » (16/07/16)
Marcel	Macon	« Ce soir le communiqué allemand annonce que la grande offensive franco-anglaise depuis longtemps attendue a été déclanché hier. Est-ce l'offensive de la délivrance ? Comme je voudrais être plus vieux de quinze jours pour savoir […] Peuple [illisible] prie pour ta délivrance, prie pour nos armées» (02/07/16)
Louis-Alphonse	Marcq	« chacun se dit que les Allemands reculent » (07/07/16)
Jeanne	Maréchal	« Le canon roule sans une seconde d'arrêt […], excellent communiqué anglais » (02/07/16) « L'offensive ne paraît pas marcher comme l'ouragan » (05/07/16)
Jean	Marquiset	« Depuis quelques jours on entend le canon sans arrêt, mais aujourd'hui davantage dans la direction du nord-ouest […] c'est la grande offensive française qui vient de se déclancher dans la Somme. » (02/07/16)
Alfred	Migrenne	« Jamais oreille humaine n'ouït le canon de telle façon[...] 16 villages ont été repris et 9650 hommes sont tombés entre nos mains ainsi qu'un matériel de guerre considérable. (13/07/16)
Jean	Minne	« Il semble bien se confirmer que Français et Anglais aient remporté une grande victoire sur la Somme ; les Boches auraient reculé de 12 km autour de Péronne » (09/07/16)
Henriette	Moisson	« La bataille paraît pourtant acharnée vers Péronne » (01/07/16) « Le canon pour nous c'est la voix des nôtres […] Nous arrivons à souhaiter qu'il tonne très fort... et que tout soit fini ! » (08/07/16)
Alice	Rousseaux	Note beaucoup de canonnade et de passages d'aéros.
Régina	Varlet	« On dit que tous les villages au sud et au nord de Péronne sont repris par les Anglais qui ont enlevé 2 lignes de tranchées aux Allemands » (05/07/16) « La délivrance est-elle proche ? » (08/07/16)

On peut tout d'abord distinguer ceux qui parviennent à avoir des renseignements relativement précis sur l'offensive (le lieu, les armées en présence et la progression réalisée) et ceux qui ne sont que des témoins éloignés des combattants et qui supposent une offensive massive sur la base du roulement incessant du canon et du mouvement perpétuel des troupes. Sans surprise, on retrouve dans la première catégorie les principaux notables : Albert Denisse, Marc Ferrand, Jean Marquiset, Eugénie Deruelle, Samuel Lemaire. À ceux-là s'ajoutent les témoins capables de mobiliser un capital culturel et social étendu – renseignements et journaux transmis par des proches, connaissance de la langue allemande, lecture régulière de journaux – pour avoir accès aux informations, c'est en particulier le cas d'Alfred Migrenne, Jean Minne, Marcel Macon ou Régina Varlet. En revanche, parmi ceux qui ne paraissent pas cerner l'ampleur et la nature de l'événement, on compte Louis-Alphonse Marcq et Alice Rousseaux, mais également le prêtre Louis-Joseph Le Port ou le maire par intérim Achille Hécart. Plus étonnante est l'ignorance de René Jourdain ou Jeanne Maréchal. L'ignorance n'est sûrement qu'apparente : ce n'est pas parce qu'ils ne parlent pas de l'offensive qu'ils n'en connaissent rien. Leur journal est en effet elliptique, Jeanne Maréchal évoquant par exemple un « excellent communiqué anglais » sans le détailler dans son journal.

L'emploi des pronoms est également significatif. La plupart des témoins adoptent un style assez distancié pour rendre compte des événements : ils utilisent ainsi la troisième personne pour désigner l'armée française. Six témoins seulement s'identifient davantage à l'armée nationale et parlent des « nôtres », de « nous » ou utilisent le pronom indéfini « on ». Ce sont ceux qui s'affichent tout au long de leur journal comme les plus patriotes : Octave Casseleux, Albert Denisse, Marc Ferrand, Marcel Macon, Alfred Migrenne et Henriette Moisson. On peut être surpris que la majorité rapporte les informations collectées dans un style des plus sobres, se limitant aux faits, évoquant un front « franco-anglais » ou même « les Français ». Il est probable que ce style découle des communiqués qui sont la source principale des témoins : on remarque ainsi de grandes ressemblances entre les annotations de Jean Marquiset et celles de Marcel Macon qui ont dû lire le même communiqué affiché à Laon. Ils sont ainsi peu nombreux à exprimer une jubilation à l'idée d'une défaite allemande : seule Eugénie Deruelle parle de « raclée ». Durant l'été 1916, les civils occupés semblent relativement imperméables à une éventuelle « culture de guerre », à des représentations haineuses de l'ennemi. Est-ce par conviction ou est-ce par prudence, si jamais le journal était saisi par l'ennemi ? Toujours est-il qu'Albert Denisse, Marc Ferrand, Marc Macon et Régina Varlet espèrent de l'offensive qu'elle amène la délivrance davantage que l'écrasement de l'ennemi.

La manière dont les témoins rendent compte des événements militaires révèle la grande attention des élites locales aux combats de l'armée française, semblant traduire un sentiment national particulièrement prégnant, voire ravivé par l'occupation. Cependant, l'intérêt pour la guerre n'est pas absent de journaux issus de milieux plus modestes comme ceux de Louis-Alphonse Marcq ou d'Alice Rousseaux : les principales informations sont relayées, suscitant l'espoir ou la tristesse, mais rarement commentées. En fait, l'inégal traitement des événements nationaux et militaires reflètent davantage un inégal accès à l'information plus qu'un attachement à la nation plus ou moins fort en fonction du milieu social. Cependant, ce patriotisme prend rarement les contours du bellicisme haineux.

2.1.2. MANIFESTER SON PATRIOTISME

En dehors des grandes offensives, d'autres moments ravivent le sentiment national au cours de l'occupation. Toujours en rapport avec l'armée et sa progression, les combats aériens font vibrer les civils qui y voient une image chevaleresque du duel entre la France et l'Allemagne. Henriette Moisson déploie un très grand lyrisme pour décrire la venue d'un avion français au-dessus d'Origny-Sainte-Benoite en septembre 1915 :

> *« Au milieu des flocons déjà flottant dans l'espace des étoiles s'allument ce sont les obus qui éclatent ! La blanche mouette est loin déjà et, bien au dessus des étoiles meurtrières. Là-haut, au-dessus, la Mère de la France le maintient en son écharpe dont la couleur se perd dans pureté du firmament. Au revoir gentil messager, hirondelle de France. Ta vue réjouit nos cœurs d'exilés. »*[194]

La fascination pour les combats aériens n'est pas propre aux civils occupés mais le passage d'un avion prend une signification supplémentaire : il serait perçu, selon l'adolescente, comme un messager de la France venu dire que celle-ci n'oubliait pas les régions occupées, venu ramener un peu d'espoir à des civils qui se considèrent comme des exilés. Toutefois, un tel enthousiasme s'émousse progressivement à mesure que les attaques aériennes font de plus en plus de victimes civiles. À la fin de la guerre, Henriette Moisson vit très différemment les passages d'avion :

> *« Presque pas dormi ! Les aéros ont circulé toute la nuit. Un français est venu,*

194 Henriette MOISSON, 22/09/15.

mais il n'a pas jeté de bombes ici ! Mais ailleurs ?? Quelle vie ! J'étais malade en me levant ! »[195]

Loin d'être un oiseau superbe dans le ciel pur de Picardie, l'avion est désormais synonyme de cauchemar, de destruction et de mort, traduisant une prise de conscience de ce qu'est la réalité de la guerre. L'avion n'est plus associé à la patrie, peut-être est-ce également le signe d'un sentiment national plus distancié, usé par quatre années d'occupation ?

Le défilé de prisonniers de guerre produit le même effet que le passage d'avions : il met en présence l'armée française avec les civils occupés. Alice Rousseaux est toute heureuse de croiser des prisonniers français en juin 1917, c'est alors qu'elle remarque que l'uniforme n'est plus le même qu'en 1914 :

« Oh ! Mon Dieu des soldats Français qu'elle surprise. Quelle heureuseté que nous éprouvons le plus triste c'est de ne pas pouvoir les accueillir autrement.. Nous les accueillons de vive voix d'un cœur d'or, mais rien à leur offrir ah ! si c'était à Viry.. on avait encore quelques bouteilles de vin de cacher à la vue des bandits. Pour recevoir nos gentils <u>pioupioux</u> serons nous longtemps à revoir nos français. »[196]

La joie est d'autant plus forte qu'il s'agit des premiers soldats français qu'Alice Rousseaux croise depuis près de trois ans. Ces moments donnent souvent l'occasion aux civils d'exprimer leur solidarité avec les combattants en leur distribuant quelques denrées, d'où le regret d'Alice Rousseaux de ne pouvoir le faire. L'attachement à l'armée est d'autant plus fort que ses frères sont mobilisés : aussi voit-elle à travers ces soldats, non seulement les combattants défendant son pays et luttant pour leur libération mais également ceux dont elle est séparée. Les prisonniers sont également appréciés pour ce qu'ils peuvent dire de la guerre, permettant ainsi d'accéder à des informations d'origine non-allemande, et donc forcément précieuses[197]. C'est la raison pour laquelle l'autorité allemande interdit assez vite tout regroupement au moment du passage des prisonniers, toute conversation avec eux et demande même à ce que les habitants restent dans leur maison[198].

---

195 *Ibidem*, 22/08/18.

196 Alice ROUSSEAUX, 14/06/17.

197 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 123.

198 Un ordre de la VIIe Armée dans ce sens est par affiché à Laon, fin juin 1917. Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 219.

À côté des expressions individuelles d'un attachement à la nation, la population se rassemble occasionnellement dans des moments qui sont considérés par les témoins comme des moments de communion patriotique. Les manifestations de solidarité et d'encouragements autour des prisonniers de guerre en sont un exemple parmi d'autres. Du soldat prisonnier, la ferveur patriotique peut se déplacer vers les soldats morts à la guerre[199]. Des hommages en leur honneur sont célébrés à l'église sous forme de prières aux combattants et à la France ou au cimetière, lorsque des soldats y ont été enterrés en août 1914. À Montcornet, Paul Clairambeau organise des messes pour les « compatriotes sous les drapeaux » à partir d'août 1914 mais d'autres dates du calendrier religieux sont également sollicitées pour de telles manifestations patriotiques comme la fête de Jeanne d'Arc ou la fête des Morts. Et si Paul Clairambeau se plaint régulièrement du peu de monde qui assiste à la messe, ce n'est justement pas le cas quand celle-ci est consacrée aux soldats morts. À Esquéhéries, Alphonse Herbecq envisage ces cérémonies comme un moyen d'entretenir la ferveur patriotique : il fait prier pour la France et ses soldats, fait entendre des chants patriotiques, organise un Chemin de Croix pour la Patrie, prêche sur le thème de la religion et de la Patrie[200]. Prêtres et croyants se félicitent alors du patriotisme de la population venue en nombre et qui dépose régulièrement des gerbes tricolores sur les tombes de soldats[201]. Les frontières entre la religion chrétienne et le culte civique de la patrie ne sont alors guère étanches. Les cérémonies sont initiées par les prêtres le jour de la fête nationale, comme si l'Église fêtait la Révolution française. Albert Denisse résume ainsi la messe du 14 juillet 1915 à Étreux :

> *« Triste journée, ns avons pourtant la distribution et le plaisir d'aller à la gr messe pr n/ armée et pr la paix : la sœur de Mme Mallet et Madame Marius Souchon ont chanté, et, après la messe, tout le monde a chanté le cantique du Sacré Coeur "sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré Coeur" bien qu'il y avait q.q. allds dans l'église. Beaucoup d'émotion et beaucoup de larmes, l'église était pleine. »*[202]

Henriette Moisson, de passage à Étreux, est également présente à la messe. Dans son journal, elle insiste sur la ferveur patriotique des fidèles :

---

199 Voir tableau 11, p. 609.

200 Alphonse HERBECQ 30/05/15, 14/07/15, 21/11/15, 20/03/16.

201 Paul CLAIRAMBEAU, 10/07/17 ; Alphonse HERBECQ 10/07/16 ; Marcel MACON, 01/11/14 ; Henriette MOISSON 28 et 29/08/15.

202 Albert DENISSE, 14/07/15.

> *« Et si le pavillon français ne flotte point sur nos maisons et nos clochers, tu aurais pu voir ce matin à l'église, aux pieds de Jeanne d'Arc, les couleurs de la France. Tu aurais vu l'église décorée comme pour un jour de fête et un poète n'aurait pu exprimer les sentiments qu'en nos cœurs on devinait lorsque au milieu du plus silencieux recueillement, le prêtre, à genoux adressa au Dieu de toutes choses la Prière pour la paix. »*[203]

Se mêlent donc symboles nationaux et symboles religieux dans le cadre d'une messe consacrée à la paix mais également au salut de la France. Tout rassemblement étant interdit en dehors des églises, les prêtres font de la fête nationale une commémoration religieuse. Ce métissage entre vocabulaire patriotique et vocabulaire chrétien trouve sa réalisation la plus accomplie dans le culte de Jeanne d'Arc, célébrée comme symbole de la France en armes autant que comme figure sainte. Parfois, le message religieux du prêtre est complété par celui du maire, poussant encore plus loin le croisement entre discours républicain et discours religieux. Ainsi, à Esquéhéries, la procession en l'honneur d'un soldat mort au moment de la bataille de Guise, s'achève par un discours du maire ainsi retranscrit part Alphonse Herbecq :

> *« "C'est au nom de la Patrie française que j'ai assumé la lourde tâche de vous retenir ici quelques instants… notre recueillement n'a d'égal que notre profond amour de la Patrie […]". Après ce discours de M. Harboux on chante le Libera et tous se retirent dans leurs foyers enchantés d'avoir assisté à cette cérémonie patriotique et religieuse et qui marquera dans les annales de la commune tout en demeurant gravée dans les cœurs de ceux qui en furent les témoins. »*[204]

Alphonse Herbecq a conscience du caractère tout à fait exceptionnel de telles cérémonies patriotico-religieuses, qui mettent entre parenthèses le principe de laïcité et de séparation de l'Église et de l'État. Ici, ce sont le représentant de l'État et celui de l'Église qui dirigent de concert la manifestation et le maire établit même un parallèle entre la ferveur religieuse et la ferveur patriotique[205].

Les jeunes gens et les jeunes filles sont souvent présentés dans les témoignages comme des éléments moteurs des manifestations collectives de patriotisme[206]. Qu'ils soient réquisitionnés

203 Henriette MOISSON, 14/07/15.

204 Alphonse HERBECQ, 21/11/15.

205 Alphonse HERBECQ évoque d'autres cérémonies de cette nature, 03/11 et 27/12/15.

206 Voir tableau 11, p. 609.

pour le travail ou qu'ils reviennent de travailler, leur défilé peut assez vite se transformer en manifestation. À Laon, lorsqu'il est procédé, en juin 1915, à l'appel des jeunes gens, ceux-ci, réunis dans l'espace public, entonnent *La Marseillaise*[207]. À Origny-Sainte-Benoite, ce sont des jeunes en colonnes qui viennent travailler en chantant l'hymne national[208] et les travailleuses, en 1917, reviennent des champs avec des bouquets tricolores[209]. Suzanne Beck décrit également le défilé des jeunes Lillois, le 14 juillet 1916 à Crécy-sur-Serre :

> *« Au retour du travail, dès en rentrant dans le village, ils ont entonné la Marseillaise à tue-tête. Ils avaient tous un bouquet tricolore de fleurs des champs à la boutonnière, les femmes avaient enguirlandé leur chapeau, d'autres en avaient mis au bout de leurs fourches et de leurs râteaux. Tout le monde est sorti sur les portes et applaudissait. En passant devant le commandant, celui-ci était sorti sur sa porte, sans doute attiré par le bruit. Loin de se taire ils ont hurlé littéralement " aux armes citoyens". »*[210]

Une telle manifestation permet de resserrer les liens entre civils occupés. La méfiance qu'entretenaient les villageois à l'égard des jeunes Lillois paraît tomber avec le défilé. Les habitants sortent ainsi de leur maison pour soutenir et participer à la célébration patriotique. Celle-ci est centrée sur les symboles nationaux : les trois couleurs du drapeau et l'hymne national. L'atmosphère reste bon enfant, aucune hostilité à l'égard des Allemands présents n'est exprimée : le commandant regarde la scène sans intervenir tandis que, selon Suzanne Beck, les soldats rient. L'ordre ne semble donc pas menacé : la manifestation est l'occasion de ressouder la population civile occupée, tiraillée par de nombreuses tensions, plus qu'elle n'exprime une opposition à l'occupant.

L'attachement aux symboles nationaux ne se fait pas toujours dans le cadre de célébrations collectives et publiques : il peut prendre des aspects plus intimes. Octave Casseleux et Lucienne Telotte ont par exemple le cœur serré de voir les drapeaux français tricolores disparaître au profit des drapeaux allemands[211]. Cette dimension individuelle et privée du sentiment national se retrouve également dans la conviction infaillible d'Henriette Moisson ou Régina Varlet dans la victoire française[212]. Henriette Moisson rejette ainsi le principe de

207 Marcel MACON, 05/01/15.

208 Henriette MOISSON, 13/04/15.

209 *Ibidem*, 17/06/17. Louis-Alphonse MARCQ décrit une scène similaire, 14/07/16.

210 Suzanne BECK, 14/07/16.

211 Lucienne TELOTTE, 19/10/15 et Octave CASSELEUX, 18/01/16.

212 Voir Tableau 49, p. 673.

proposition de paix de Guillaume II : « […] il faut que notre fierté française soit satisfaite ; il faut que nos souffrances soient payées par une noble fin […] »[213].

Pour d'autres témoins, le patriotisme n'est pas seulement un sentiment personnel mais un principe moral qui doit guider les conduites dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Élie Fleury prône par exemple une politique municipale ferme vis-à-vis de l'autorité allemande. Cette *intransigeance* lui sert également de ligne de conduite personnelle. Il s'interdirait ainsi d'effectuer des démarches, d'entrer dans des formes de négociation avec l'occupant, gardant ce que Sophie de Schaepdrijver nomme la « distance patriotique » dans le cadre de la Belgique[214]. Certains vont plus loin encore. Louis Paillot refuse par exemple de saluer un officier ou s'en prend au sous-officier chargé de réquisitionner les pianos. Cette altercation lui vaut une amende qu'il ne veut pas payer, préférant faire de la prison[215]. Cette attitude est d'ailleurs jugée excessive par Achille Hécart[216]. L'*intransigeance* est la même chez Louis-Joseph Le Port qui en vient aux mains avec un sous-officier s'amusant avec les habits du prêtre : après avoir justifié son emportement par un « orgueil français »[217], il est condamné à dix jours de prison. Le maire par intérim le traite alors de « tête de Breton » en référence à ses origines[218]. En 1918, une prise de bec avec un ordonnance suite au saccage de son église le conduit de nouveau en prison[219].

213 Henriette MOISSON, 13/12/16.

214 Sophie de SCHAEPDRIJVER, « La Belgique entre exaltation et rejet, 1914-1918 », *CHTP-BEG*, n° 7, 2000, p. 22.

215 Louis PAILLOT, 14-16-18 et 27/12/15.

216 Achille HÉCART, 29/12/15.

217 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 71-72 (à la date du 20/07/16).

218 Oscar COQUELET, 02/07/16.

219 *Moi, Louis-Joseph Le Port, op. cit.*, p. 108-111 (à la date du 21/03/18).

<u>Tableau 36:</u> Les diverses manifestations du patriotisme au travers des témoignages

		manifestations patriotiques	afficher une *intransigeance* à l'égard de l'occupant	autres
Suzanne	Beck	Applaudit les jeunes qui défilent en chantant *La Marseillaise* (14/07/16).		
Octave	Casseleux			Serrement de cœur de voir drapeau allemand. (18/01/16)
Paul	Clairambeau	Célèbre le sacrifice des soldats morts (à partir du 06/08/14).		
Albert	Denisse	Participe aux cérémonies patriotico-religieuses (01/11/15 et 20/01/16).		
Eugénie	Deruelle	Participe aux cérémonies patriotico-religieuses (31/08/15).		
Élie	Fleury		Partisan d'une certaine distance patriotique (p. 268, I).	
Eugène	Goualain		Souhaite une population unie contre l'envahisseur (01/11/16).	
Alphonse	Herbecq	Organise de très nombreuses cérémonies patriotico-religieuses.		
Louis-Joseph	Le Port		Emprisonné à deux reprises pour son intransigeance (20/07/16 et 21/03/18).	
Samuel	Lemaire	Porte des fleurs sur les tombes de soldats (01/11/16).		
Marcel	Macon	Participe aux cérémonies patriotico-religieuses (25/04/15, 30/05/15).	Amende pour avoir refusé de saluer un officier (12/08/18).	
Jeanne	Maréchal	Participe à une cérémonie patriotico-religieuse (07/02/16).		
Lucien	Marlin	Fier de recevoir des soldats blessés (24/09/14).		
Jean	Minne	Participe aux cérémonies patriotico-religieuses (01/06/16 et 11/02/17) .		Joue *La Marseillaise* à des officiers allemands (13/09/14).
Henriette	Moisson	Participe aux cérémonies patriotico-religieuses (28-29/08/15).		Épingle à son vêtement trois fleurs tricolores (14/07/15). Refuse d'envisager la défaite française (13/12/16).
Louis	Paillot		Refus de saluer un officier (10/10/15), refus de payer une amende (27/10/15).	
Alice	Rousseaux	Sentiment de solidarité avec les « piou-pious » (14/06/17).		
Lucienne	Telotte			Révoltée contre la présence drapeau allemand sur la mairie (19/10/15).
Régina	Varlet	Manifeste sa solidarité avec les prisonniers de guerre (29/01/16).		

Finalement le sentiment national est protéiforme (voir tableau, ci-dessus). Être français, être patriote, ne revêt pas la même signification pour tous. Pour Louis-Joseph Le Port, c'est faire montre d'un certain orgueil, s'opposer crânement à l'occupant même si celui-ci a pour lui la force. Mais pour beaucoup, cela implique surtout de faire preuve de solidarité entre compatriotes et en particulier de rendre hommage à l'armée nationale. Pour d'autres enfin, cela désigne un état d'esprit caractérisé par l'optimisme et la confiance dans la victoire. À travers ces attitudes, ces gestes ou ces façons de penser qualifiés de patriotiques, il apparaît difficile d'établir ce que serait une « culture patriotique » qui serait commune à tous[220]. Selon les témoins, le patriotisme peut prendre les aspects d'une éthique personnelle, d'une ferveur publique quasi-religieuse ou d'un sentiment intime.

L'occupation se prolongeant de manière indéterminée, on pourrait s'attendre à voir disparaître ces modalités d'attachement national. Or, ce n'est pas le cas : jusqu'aux dernières offensives de 1918, la population occupée suit avec intérêt la progression de l'armée nationale. Cet attachement prend toutefois des contours très différents en fonction des témoins : des cercles informels au sein desquels les notables se renseignent et discutent de la guerre à la simple satisfaction individuelle de croiser un soldat français. Il continue de s'articuler entre manifestations publiques et convictions personnelles. Afficher un patriotisme ne présume cependant pas de la sincérité de l'attachement national. Dans les communes occupées comme dans le reste de la France, il est de bon ton de se montrer comme patriote. Cela peut expliquer que les principales expressions de l'attachement national dans les témoignages consistent à participer à des manifestations collectives considérées comme patriotiques. Sans doute également le sentiment national a-t-il besoin d'être extériorisé lorsqu'on vit depuis plusieurs années complètement coupé du reste de la nation. À un moment où les tensions sociales sont aiguisées, de tels moments de solidarité, voire d'unité, des communautés locales apaisent certainement et permettent aux témoins de sortir, pendant quelques instants, de l'isolement qui est quotidiennement ressenti.

220 Sophie de SCHAEPDRIJVER parle en revanche d'une culture patriotique, « La Belgique entre exaltation et rejet », art. cité, p. 22.

2.2. UN AFFICHAGE PATRIOTIQUE

En France, les différents récits publiés dans l'après-guerre véhiculent l'image d'une élite à l'attitude exemplaire, faite de résignation stoïque et d'opposition plus ou moins ouverte à l'occupant. Cette élite, par son comportement et ses propos, est présentée comme un des principaux promoteurs de la morale patriotique[221]. En Belgique, Benoît Majerus dresse un constat assez proche. Il note, à propos de Bruxelles, que les trois bourgmestres qui se sont succédé, « se considèrent comme les représentants du patriotisme belge », les élites belges estimant avoir un rôle particulier à jouer sur le front intérieur de l'opposition à l'occupant[222]. Cependant, l'historien établit une distinction entre les discours et les convictions profondes :

> *« […] la dimension quantitative et qualitative du patriotisme affiché ne doit pas être confondue avec les véritables sentiments populaires. […] La norme sociale détermine une certaine homogénéisation de l'expression patriotique et de l'espace urbain. »*[223]

Aussi prendre pour argent comptant les professions de foi patriotique des témoins aboutit à une simplification trompeuse qui suppose l'équivalence entre discours et pratiques et nie toute forme de contradiction dans les perceptions nationales. Les discours ne sont pas seulement le fruit d'une conviction personnelle mais résultent également d'un conformisme social qui conduit à s'afficher comme très patriote. Quels sont alors les vecteurs de cette homogénéisation du patriotisme ? Comment s'établit le contrôle social au sein de la communauté locale et qui est particulièrement visé ? Au-delà des affirmations des notables sur leur confiance absolue dans la victoire française, il convient donc de s'intéresser aux pratiques : par exemple quelles limites se fixe chacun dans ses contacts nécessaires avec l'occupant ? Là encore, les témoignages nous donnent accès aux interrelations sociales qui participent à ce processus que nous qualifierons de conformisme patriotique. Ils pourront à l'occasion être complétés par d'autres récits, comme les dépositions des rapatriés devant le Commissariat spécial aux rapatriés.

---

221 Voir p. 546.

222 Benoît MAJERUS, *op. cit.,* p. 20.

223 *Ibidem*, p. 45.

2.2.1. LA DÉFINITION D'UN CONFORMISME PATRIOTIQUE

La mise en place d'une nouvelle autorité, celle chargée d'administrer les régions occupées, et la coexistence avec les soldats conduisent chaque individu à déterminer quelle attitude adopter à l'égard de celui qui était jusqu'alors présenté comme l'ennemi. Les ajustements se font en fonction des réactions du voisinage, de la communauté locale mais également en fonction de l'exemplarité des personnages les plus influents. Nous avons déjà vu à ce titre que les maires apparaissent souvent comme des partisans de la *loyauté* à l'égard de l'occupant, demandant à la population d'obéir aux ordres promulgués, de se rendre aux appels pour le travail et de payer les contributions. Le conformisme patriotique n'est pas exclusif, il coexiste avec un conformisme de l'obéissance qui incite chaque citoyen à satisfaire aux exigences de l'autorité allemande pour éviter que l'ensemble de la collectivité locale ne soit sanctionné[224].

De fait, les appels au patriotisme visent davantage à faire accepter une soumission de la population, comme le paiement des contributions[225], qu'à défendre une opposition ou une contestation des ordres allemands. Le patriotisme est donc une notion floue, à géométrie variable, un principe supérieur passe-partout justifiant des pratiques très diverses voire contradictoires.

Dans les témoignages, effectivement, les attitudes qualifiées de patriotiques renvoient à des formes d'opposition essentiellement symbolique plus qu'elles ne visent à saper l'autorité de l'occupant. Nombreux sont par exemple ceux qui critiquent les personnes ayant fait le choix de partir avant l'invasion, choix considéré comme lâche et peu conforme à la résignation patriotique. Ces jugements sont parfois émis publiquement comme lors du conseil municipal de Saint-Quentin. Les propos échangés par les élus montrent la virulence des rancœurs :

> *« M. BÉTEMS. – A propos du procès-verbal, il y a un certain nombre de nos collègues qui ne figurent jamais aux « absents ou excusés » de la séance ; je veux parler de MM. Muller, Dessin, Thévenin, Tassin et Vivien.*
>
> *UNE VOIX. – M. Thévenin est soldat.*
>
> *UNE AUTRE. – Il avait 21 jours à faire sur la voie ferrée, c'est fini !*

224 Voir chapitre 3, 2.3. « Forcer l'obéissance des maires », p. 342.

225 Voir p. 338.

M. CARTIGNIES. – Si vous portez Muller [le maire]*, moi je me retire. Il n'a plus le droit de figurer au procès-verbal.*

M. LOUIS LEFÈVRE. – Si, comme en fuite.

M. P. DONY. – Absent… sans motif connu.

M. CARTIGNIES. – Le peuple sait où il est.

M. ALLARD. – Absent pour cause de départ. (Rires.) »[226]

Chacun y va de son bon mot pour qualifier un exode envisagé comme une fuite ou un abandon. Cette perception semble largement répandue. Octave Casseleux considère ainsi que le prêtre de la commune, parce qu'il est parti, a délaissé ses devoirs[227]. Paul Clairambeau va dans le même sens, estimant que ce serait une honte « d'abandonner son troupeau à l'heure du danger »[228]. Quant à René Jourdain, il pense être de son devoir de rester pour défendre les intérêts de la compagnie des chemins de fer et de ses ouvriers. Il s'en prend en revanche à la peur qui pousse les habitants à quitter Saint-Quentin, donnant libre cours à leur égoïsme au détriment de tout savoir-vivre :

« C'était épouvantable de voir les gens se bousculer pour monter dans les wagons ; les hommes n'hésitant pas à arracher les femmes de dessus les marche-pieds pour prendre leur place ; la peur les laissait sans pitié pour les autres : la brute se montrait dans toute son horreur. »[229]

Les départs sont d'autant plus condamnables qu'ils sont le fait d'hommes qui, dans la société française du début du XXe siècle, sont censés assumer les responsabilités qui leur incombent sans flancher. En revanche, il est tout à fait concevable et même souhaitable que les femmes et les enfants aillent se mettre à l'abri des violences de la guerre : René Jourdain, Albert Denisse ou Lucien Marlin font ainsi évacuer leurs proches. L'attitude qui serait la plus conforme à la morale patriotique consisterait donc à se résigner à l'occupation, à sacrifier son confort personnel pour se confronter à l'occupant et tenter de préserver les intérêts nationaux. Un indice de la prégnance de ce conformisme patriotique peut être perçu dans la réaction de la population aux premières mesures de rapatriement organisé par l'armée allemande : personne

226 Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 639 (séance du 10/08/16).

227 Octave CASSELEUX, 07/03/15.

228 Paul CLAIRAMBEAU, 13/08/14.

229 René JOURDAIN, 27/08/14.

ne souhaite alors en profiter, obligeant les maires et les commandants à désigner les partants[230].

Un deuxième aspect de cette morale patriotique concerne les relations avec les Allemands. Les témoins insistent sur l'inconvenance qu'il y a à afficher une trop grande proximité avec un soldat ou un gendarme allemand. Dans un contexte de surveillance réciproque, Suzanne Beck raconte que l'invitation de toute la population à un concert organisé par l'armée allemande suscite le débat : « Crécy se divise en deux camps : ceux qui iront et ceux qui n'iront pas »[231]. Finalement, c'est le second camp qui l'aurait emporté :« Je crois qu'il n'y aura pas eu beaucoup de civils au concert et l'on critique ferme ceux qui y sont allés »[232]. Participer aux distractions qu'offre l'armée allemande, se montrer en public aux côtés des soldats est donc particulièrement mal vu, comme si par-là, on trahissait sa patrie. À Saint-Quentin, ce sont les déplacements en tramway, désormais géré par l'autorité allemande et fréquenté essentiellement par des soldats, qui font naître des tensions :

> *« Un Saint-Quentinois et une Saint-Quentinoise qui s'étaient, ce premier jour* [de fonctionnement du tramway]*, aventurés dans une voiture furent hués à la descente et filèrent la tête basse, jurant, mais un peu tard… »*[233]

La pression sociale peut donc également s'exprimer publiquement sous la forme de petites manifestations spontanées en ville. Le civil occupé comprend alors assez vite qu'il est judicieux de ne pas se montrer aux côtés d'un Allemand*,* car cela ferait naître le soupçon de compromission, voire de « compromission sexuelle » pour les femmes.

Les comportements de chacun à l'égard de l'occupant font l'objet de discussions, de rumeurs et de jugements publics au sein des communes occupées. Une dimension essentielle de ce conformisme est qu'il se développe au sein de communautés relativement réduites où les relations d'interconnaissance dominent. Chaque civil est donc placé sous le regard des autres et doit justifier de ses actes dans l'espace public local. La principale peur des civils lorsqu'ils sont en contact avec des Allemands est alors d'être vus par des concitoyens. Albert Denisse se

230 Voir chapitre 3, 2.2.1. «Un maire à l'interface entre l'occupant et la population », p. 327.

231 Suzanne BECK, 04/12/15.

232 *Ibidem*, 05/12/15.

233 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 124 (janvier 1915).

justifie dans son journal d'avoir dîné avec un militaire après que cette information lui fut revenue aux oreilles :

> *« Je dîne princièrement chez Gabrielle qui avait invité un de ses sous-officiers, et, ce soir même on y trouve à redire dans le patelin : il m'était pourtant impossible de faire autrement, car ce sous-officier m'a déjà rendu beaucoup de services, et entre autre celui d'essayer de vs faire parvenir de mes nouvelles, par l'entremise de sa femme. »*[234]

Albert Denisse semble bien agacé que de tels bruits circulent, indiquant combien le fait de s'afficher aux côtés d'un Allemand expose aux critiques et aux rumeurs. C'est la raison pour laquelle, quelques jours plus tard, il refuse d'assister à une séance musicale proposée par des officiers allemands et à laquelle il est invité par la même Gabrielle : « j'ai poliment refusé l'invitation, car ma place n'était pas chez elle »[235]. Ainsi, c'est par devoir, voire sous la contrainte sociale, qu'il décline l'invitation. Gabrielle, en revanche, qui ne semble pas se soucier de la pression en faveur du conformisme, est confrontée à l'opprobre de la population : « Hier, Gabrielle a été à Lesquielles, en landau découvert avec le Docteur alld, tout le monde y trouve à redire !! »[236].

Se promener avec des soldats est interprété comme une preuve de compromission : c'est d'ailleurs un argument qui revient dans les notices individuelles sur les personnes suspectes produites par le Commissariat spécial aux rapatriés et dans les dossiers de justice dans les affaires d'intelligence avec l'ennemi[237]. La discrétion doit alors être de mise dans les relations avec les soldats allemands, c'est pourquoi l'essentiel des échanges retranscrits dans les témoignages se déroulent à l'intérieur des maisons.

L'espace public est aussi le lieu de règlements de compte autour de la question du conformisme patriotique. À Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck raconte par exemple qu'un dénonciateur a été repéré par la population alors qu'il se rendait auprès du commandant :

> *« Quand il est sorti de la commandanture la foule envahissait la rue, des hommes*

234 Albert DENISSE, 10/01/15.

235 *Ibidem*, 01/02/15.

236 *Ibid*., 22/02/15.

237 FRAD074 4 M 517, notice de Germaine Lesueur, 16/06/17 et FRAD002 201 U 4 Cour d'assises de l'Aisne, dossier de Fernande Gobineau.

avaient des batons et l'on criait "à mort le lâche !" »[238]

Il faut alors à l'autorité allemande recourir à la menace pour éviter toute justice expéditive. Par conséquent, quelques semaines plus tard, lorsqu'une autre dénonciatrice est identifiée, la communauté villageoise procède autrement : elle décide de la mettre « en quarantaine »[239]. À Saint-Quentin, des enfants s'en prendraient aux prostituées en train de discuter avec des Allemands en les poursuivant « à coup de lazzi et de crottin de cheval »[240]. Autre signe de la forte pression sociale qui se maintient dans l'espace public, en décembre 1914, quand de nombreux territoriaux qui étaient restés cachés, décident de se rendre par crainte de représailles, ils doivent essuyer les quolibets de la population :

« L'opinion était assez montée contre eux et des hommes du peuple les avaient, au moment qu'ils se "rendaient", traités de lâches. »[241]

L'attitude conforme à adopter face à l'ennemi n'est pas simple à déterminer *a priori* et ne se résume pas à une opposition systématique aux ordres allemands. Comment expliquer alors que les contributions soient payées ? Que les réquisitions et les logements soient effectués sans violences ? La limite entre ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas se dessine progressivement en fonction des incidents et surtout de la réaction des élites et du voisinage. Un certain flou existe au début de la guerre sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas : le couple saint-quentinois qui a pris le tramway le premier jour de fonctionnement, ne pensait vraisemblablement pas faire un acte répréhensible mais, devant la réaction populaire, il jure de ne guère recommencer. On peut supposer qu'il en est de même pour les habitants de Crécy-sur-Serre ayant assisté au concert et qui se sont fait vertement tancer le lendemain. Les injonctions des notables, la réaction populaire et les rumeurs apparaissent comme les principaux vecteurs du conformisme patriotique qui conduit à garder, en public, de la distance à l'égard des Allemands, quels qu'ils soient.

238 Suzanne BECK, 29/02/16.

239 *Ibidem*, 29/03/16.

240 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 122 (janvier 1915).

241 Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 80.

2.2.2. LES EXEMPLARITÉS PATRIOTIQUES

Si le conformisme procède par pression du voisinage, certains habitants tentent de se distinguer, au sein des communautés locales, comme étant les plus patriotes, des acteurs zélés de ce conformisme, voire des victimes héroïques de l'ennemi. Des gestes, des attitudes sont alors désignés comme exemplaires et sont reproduits comme autant de signes d'un attachement patriotique.

Tout d'abord, les populations communales compteraient un certain nombre de patriotes se faisant fort d'entretenir la ferveur pour la nation à l'aide de discours belliqueux et en pourfendant les « mauvais esprits » gagnés par le pessimisme. Ils sont qualifiés de « patriotards »[242] par le chroniqueur local à Saint-Quentin de la *Gazette des Ardennes*, journal publié par l'autorité d'occupation. Ces « patriotards » relaieraient avec une mauvaise foi évidente les thèmes propagandistes qui fleurissent dans la presse française à propos des bombardements aériens :

> *« Les chauvins, comme d'habitude, ne manquent pas de dire que ce sont les obus des canons ou lance-bombes qui n'éclatent pas et retombent, causant de grands dégâts. On peut répondre sans crainte que c'est inexact, car ces pauvres d'esprit ne se rendent pas compte qu'ils émettent un avis basé sur aucune preuve, tandis que l'on a pu constater que les bombes non éclatées, provenaient bien d'aéroplanes, et qu'également les morceaux trouvés, là, où il y a eu éclatement, faisaient bien parties de bombes lancées. »*[243]

Le discours des « chauvins » ici stigmatisé aurait effectivement une réelle influence, du moins parmi la population saint-quentinoise, d'après ce qu'en dit Élie Fleury :

> *« Or, la conviction générale, la conviction absolue et qui résistera à tout et jusqu'à la fin, c'est que ce sont des projectiles allemands de la défense anti-aérienne qui ont causé tous nos malheurs. »*[244]

---

242 Le terme est également utilisé en Belgique par le gouverneur de la Société Générale pour désigner ceux dont l'*intransigeance* radicale menace les intérêts du pays. Pierre TILLY et Pascal DELOGE, « Milieux économiques belges et occupation allemande de 1914 à 1918 : une stratégie du moindre mal », *Entreprises et histoire*, n° 68, 2012/3, p. 24.

243 *La Gazette des Ardennes*, 30/11/16.

244 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 187 (mai 1915).

Le journaliste avoue avoir embrassé, par conviction patriotique, cette théorie dans les premiers temps, mais, après avoir enquêté, il a dû se rendre à l'évidence : les bombes françaises ne détruisent pas que les dépôts de munitions. La majorité de la population continuerait cependant à adhérer à une hypothèse étayée par aucun argument sérieux. Il semble alors inconcevable que l'armée française détruise les villes occupées et s'en prenne à ses habitants. De la même manière, les défenseurs de la morale patriotique relaient un discours rassurant sur les capacités militaires de la France et sa stratégie. Jean Marquiset les qualifie d'« optimistes », Élie Fleury d'« héroïques ». C'est certainement dans cette catégorie que l'on peut ranger Jean Beck et sa mère qui se disputeraient avec les habitants de Crécy-sur-Serre lorsque ces derniers expriment des doutes sur la suite des événements[245]. À Montcornet, Paul Clairambeau se donne également pour mission de soutenir la confiance des habitants dans leur armée :

> *« L'optimisme des premiers jours paraît se refroidir considérablement, raison de plus, pour nous autres prêtres, de paraître plus résolus et plus confiants. »*[246]

Soutenir l'optimisme et l'espérance ne passe plus seulement par le discours religieux mais également par le discours sur la patrie.

Par manque d'informations précises sur ces « optimistes », il est difficile d'établir leur profil social. Sans doute, s'agit-il d'habitants ayant un accès privilégié aux informations, en particulier aux journaux français, pour en diffuser les contenus et, par ce biais, raffermir la confiance des concitoyens ou diffuser des injonctions morales. À Laon, Jean Marquiset met la main sur des informations françaises que l'on se transmet sous le manteau[247]. Effectivement, un instituteur qui parviendrait à lire les journaux grâce aux officiers qu'il loge, recopie les principaux communiqués et les diffuse en ville[248]. À Saint-Quentin, des papillons lancés d'avion en mai 1916 invitent la population à refuser de travailler pour l'occupant. D'après Élie Fleury, des habitants, pour raffermir le moral des Saint-Quentinois et les inciter à garder une réserve patriotique, les auraient réimprimés clandestinement : les exemplaires auraient été

245 Suzanne BECK, 14/09/18.

246 Paul CLAIRAMBEAU, 23/08/14.

247 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 36 (à la date du 18/09/14).

248 Henri PASQUIER, *op. cit.,* p. 36.

déposés sur les tombes des soldats français, le prestige des morts étant censé amplifier l'impact du message[249].

Outre ces activistes du conformisme patriotique, agissant plus ou moins clandestinement, les notables jouent un rôle important dans la diffusion de normes de comportement. Nous avons déjà indiqué que les élites contrôlent les commissions en charge de la distribution des secours à la population[250]. Les critères de jugement reposent essentiellement sur la moralité publique. L'examen des candidatures permet alors de récompenser les attitudes jugées comme convenables, les aides pouvant par exemple être supprimées pour « conduite légère ». Les notables disposent ici d'un moyen de pression incitant la population à maintenir une « distance patriotique » avec l'occupant. Cela vise en particulier les femmes dont la conduite est étroitement surveillée[251].

Les élites traditionnelles se présentent d'ailleurs souvent comme les meilleurs défenseurs des intérêts nationaux, idée qui a été reprise dans les récits après-guerre et les histoires plus récentes. Elles se portent par exemple volontaires, dans les premiers jours de l'occupation, comme otages, lorsque l'armée allemande demande à la municipalité de désigner des notables qui puissent garantir la sécurité des troupes. Marc Ferrand note même que les bourgeois se disputeraient pour figurer parmi les otages, car ceux-ci seraient sélectionnés en fonction de leur fortune :

> *« Croirait-on que certains bourgeois sont froissés de n'avoir pas été désignés parmi les dix plus riches. A ce point la vanité est héroïque. »*[252]

Il n'est peut-être pas tout à fait juste que les bourgeois en question soient uniquement motivés par la vanité d'apparaître parmi les plus fortunés. Sans doute souhaitent-ils être reconnus comme victimes résignées de l'ennemi. Le maire insiste sur la portée patriotique d'une telle épreuve : « "C'est une fonction qui relève et non pas une corvée qui rabaisse," expliqua le maire à l'épouse éplorée d'un des détenus »[253]. Élie Fleury raconte d'ailleurs en octobre 1914,

249 Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin, op. cit.,* p. 308.

250 Voir chapitre 3, 1.2.2. « Un retour des notables dans l'administration municipale », p. 291.

251 Frédéric ROUSSEAU a montré que les femmes adultères étaient également victimes de dénonciations et du contrôle social établi par les autorités dans le département de l'Hérault, « Paroles de femmes de poilus », art. cité.

252 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 76 (à la date du 29/11/14).

253 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 90 (décembre 1914).

quand des otages ont été demandés une première fois, que l'on trouve assez facilement des candidats[254]. D'ailleurs, Marc Ferrand accepte lui-même cette fonction sans hésiter : « Le maire m'avait demandé d'être otage. J'avais accepté et c'était hier mon tour »[255].

Sans doute considère-t-il que c'est son devoir de notable d'offrir sa personne comme garantie à la tranquillité de la commune. À Chauny, le maire estime d'ailleurs après-guerre qu'il conviendrait d'honorer les personnes qui se sont portées volontaires, et par ce fait, ont montré leur abnégation et leur sens de l'intérêt général :

> *« Aussitôt son installation, la Kommandantur exigea la permanence nuit et jour de trois otages, dont le maire ou l'adjoint alternativement chaque nuit. Ce service fut l'abord assuré par les conseillers municipaux et le clergé. Plus tard, d'autres de nos concitoyens furent adjoints. Nous espérons pouvoir en établir la liste pour que leurs noms restent dans l'Histoire de notre Ville, car, à côté des bonnes volontés manifestes, nous avons constaté des préoccupations égoïstes et personnelles. »*[256]

Effectivement, si le maire parvient à élargir le « vivier » des otages au-delà du conseil municipal, certains notables, malgré le prestige que cela peut apporter, s'y refusent. C'est le cas de Lucien Marlin, exemple atypique d'un homme assez peu soucieux du conformisme patriotique[257].

La pression sociale en faveur du conformisme patriotique promeut les attitudes de défiance voire de provocation à l'égard de l'occupant. Être sanctionné à ce titre confère une gloire momentanée, la victime devenant alors un héros dont tout le monde parle. On attend plus particulièrement des hommes qu'il manifeste une telle témérité, la société française du début du XXe siècle étant structurée autour des valeurs supposées masculines du courage et de la fermeté. Suzanne Beck observe par exemple en juin 1916, à un moment où les relations entre l'autorité allemande et la population sont tendues à cause des travaux forcés, que son fils cherche à se faire condamner. Il est même déçu quand, après avoir refusé de travailler sous la

254 *Ibidem*, p. 50 (octobre 1914).

255 Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 49 (à la date du 05/10/14).

256 Eugène DESCAMBRES, *op. cit.,* p. 8.

257 Il se rend auprès du maire et parvient à se faire remplacer, Lucien MARLIN, 11/09/14. Il multiplie en outre dans son journal les expressions de germanophilie.

pluie, ce n'est pas lui mais un camarade qui est conduit en prison[258]. Il finit par obtenir satisfaction quelques jours plus tard quand il est incarcéré pendant quelques jours :

> *« Jean est sorti ce soir à 7 heures de la prison, très content de son séjour ayant simplement trouvé que la planche qui sert de lit est un peu dure. »*[259]

Cette manière de braver l'autorité ennemie participe sans doute d'une émulation entre jeunes travailleurs. C'est pourquoi, Jean Beck est de nouveau tout « joyeux » de se faire arrêter par des gendarmes, après être revenu clandestinement à Crécy-sur-Serre, un jour de repos au moment où il travaillait à Fourdrain, à 17 kilomètres de là[260].

C'est sûrement le même esprit bravache qui conduit à refuser ostensiblement de saluer les officiers allemands. À propos de la Belgique, Benoît Majerus y voit « un moyen relativement peu "dangereux" de témoigner son opposition à l'occupant »[261]. Effectivement, c'est une esquive d'un ordre allemand qui semble très répandue et permet d'afficher explicitement une forme de protestation patriotique. D'après Suzanne Beck, pour n'avoir pas à effectuer un tel geste, les hommes changeraient de direction dès qu'ils voient au loin un officier[262]. Ils se promèneraient également désormais sans chapeau pour ne pas avoir à se découvrir[263]. Signe de l'ampleur prise par cette esquive, l'ordre est régulièrement répété jusqu'à la fin de la guerre :

> *« On a encore fait annoncer pour la 4ème fois depuis 6 semaines qu'il faut saluer les officiers en se décoiffant. C'est dur à obtenir, il faut croire qu'un de ces jours on va donner des amendes. »*[264]

Effectivement, deux de nos témoins ont été réprimandés pour n'avoir pas salué : Louis Paillot et Marcel Macon, ce dernier ayant même écopé d'une amende[265]. Les récits publiés après-guerre mettent en exergue cette attitude masculine pour prouver l'ardeur patriotique de la population occupée, comme si tout l'enjeu de la lutte contre l'occupant résidait dans le seul fait de saluer ou non les officiers[266]. Dans des communautés locales réduites par les départs et

258 Suzanne BECK, 20/07/16.

259 *Ibidem*, 28/07/16.

260 *Ibid.*, 17/06/17.

261 Benoît MAJERUS, *op. cit.,* p. 58.

262 Suzanne BECK, 16/07/15.

263 *Ibidem,* 25/07/15.

264 *Ibid.*, 28/07/18.

265 Louis PAILLOT, 10/10/15 et Marcel MACON, 09/06/18.

266 Voir Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 218-221.

la mobilisation, à l'intérieur desquelles tout se sait, il est particulièrement gratifiant de se présenter comme un patriote inflexible, refusant de se soumettre à un ordre jugé comme idiot et humiliant. Dans son récit sur l'occupation à Laon paru après-guerre, Henri Pasquier donne ainsi comme exemple de l'attitude rebelle de la population le refus de Marcel Macon de saluer le commandant[267] : de tels refus marquent donc les esprits et les mémoires et sont signalés comme dignes de louanges par les témoins comme par les auteurs de récits.

Être victime de l'autorité allemande suscite donc de la reconnaissance de la part de l'ensemble de la communauté locale. Louis-Joseph Le Port est ainsi surpris des marques de sympathie qu'il reçoit à sa sortie de prison :

> *« Quelle ne fut pas ma surprise de voir se précipiter au-devant de moi des gens inconnus, socios et autres, du même acabit, me serrant la main, me félicitant. Tout au long de la route que j'ai parcourue ça a été l'accueil de bon retour le plus chaleureux. Je ne m'attendais pas à ça de la part de la population, non plus qu'aux nombreuses visites que je reçois depuis. »*[268]

Même les adversaires politiques du prêtre viennent lui rendre hommage, Louis-Joseph Le Port faisant l'unanimité par son attitude protestataire. Il en est de même lors de sa seconde condamnation[269], comme si les habitants ne connaissaient, sur ce point, aucun « fléchissement » de leur moral. Albert Denisse, lorsqu'il est enlevé comme otage, rapporte les mêmes marques de sympathie à Étreux[270].

Enfin, afficher son patriotisme suppose que l'on montre publiquement sa solidarité avec ses concitoyens, en particulier ceux victimes de l'ennemi : prisonniers de guerre, prisonniers civils, évacués (voir tableau, ci-dessous).

---

267 Henri PASQUIER, *op. cit.,* p. 15.

268 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 72 (à la date du 20/07/16).

269 *Ibidem*, p. 116 (à la date du 02/06/18).

270 Albert DENISSE 10 et 19/12/17.

<u>Tableau 37:</u> Les actes de générosité à l'intérieur des communautés locales, d'après les témoignages

	Actes spontanés			Solidarité organisée			
Témoignage	**bénéficiaires**	**nature du geste**	**date**	**bénéficiaires**	**nature du geste**	**principaux organisateurs**	**date**
Suzanne Beck	prisonnière civile	don de nourriture	16/10/15				
	prisonniers de guerre russes	don de nourriture	12/06/15				
Louis Brunehant	évacués	don de nourriture	05/10/14	évacués	aide pécuniaire	évacués qui s'organisent en comité intercommunal	17/01/15
Octave Casseleux	évacués	logement chez l'habitant	18/02/17				
	prisonniers de guerre français et italiens	don de nourriture	15/10/18				
Paul Clairambeau	prisonniers de guerre français	dons divers	16/09/14	prisonniers de guerre français	jeunes filles confectionnent des vêtements	prêtre organise un comité local	24/09/14
Albert Denisse				indigents	souscription pour financer une soupe populaire	maire	28/09/14
Eugénie Deruelle	prisonniers civils belges	don de nourriture	22/10/16				
Élie Fleury	prisonniers de guerre russes	don de nourriture	juillet 1916	prisonniers de guerre	dons de nourriture	bonne sœur	04/09/16
				soldats blessés	souscription publique pour financer les soins	principaux notables	août 1916
				orphelins de l'Hôtel-Dieu	dons de jouets et friandises	dames charitables	25/12/16
Achille Hécart	prisonniers civils français	don de chaussures	16/12/14	prisonniers de guerre français	don de nourriture	municipalité	14/09/18
Alphonse Herbecq	prisonniers de guerre russes	don de nourriture	04/12/16				
Louis-Joseph Le Port	prisonniers civils français	don de nourriture	09/11/16				
	prisonniers de guerre français	don de nourriture	27/02/17				
Samuel Lemaire	prisonniers de guerre français	don de nourriture	15/10/18				
Louis-Alphonse Marcq				évacués de Craonne	distribution de nourriture	organisation des évacués en comité	03 et 23/11/14
Lucien Marlin	soldats blessés français	don de nourriture	24 à 29/09/14	soldats blessés français	création d'ambulances, distribution de soupes	Croix-Rouge locale dirigée par deux industriels	03 et 22/09/14

	Actes spontanés			Solidarité organisée			
Témoignage	**bénéficiaires**	**nature du geste**	**date**	**bénéficiaires**	**nature du geste**	**principaux organisateurs**	**date**
Jean Marquiset	prisonniers de guerre français	don de linge et produits de première nécessité	29-31/03/15	prisonniers de guerre français	don de friandises	personnes charitables	25/12/14
	prisonniers civils belges	don de nourriture	01-09/11/16				
Alfred Migrenne	soldats blessés français	don de friandises et de livres	24/09/14				
	prisonniers civils français	don de nourriture					
Henriette Moisson	prisonniers de guerre russes	don de nourriture	30/04/16 et 20-21-22/07/16				
	prisonniers de guerre français	dons divers	13/01/17	prisonniers de guerre français	tournée par quartier pour avoir des provisions	des villageois	22/02/17

Tout au long de la guerre, les témoins racontent que la population, malgré les pénuries, parvient à faire passer de la nourriture, parfois du linge ou des friandises, aux prisonniers qui sont de passage. L'arrivée des premiers prisonniers, dans les premières semaines de la guerre, mobilise les énergies et les solidarités. À peine les soldats sont-ils arrivés que le voisinage se précipite pour venir les voir et leur apporter quelques douceurs[271].

Ces gestes sont souvent spontanés, les familles accourant par exemple pour donner un pain lorsque des prisonniers de guerre défilent. Et ils se maintiennent jusqu'à la fin de la guerre, comme en témoigne Samuel Lemaire au Nouvion :

> *« Je viens de voir passer encore un millier de soldats français prisonniers que l'on éloigne du front proche. […] Les pauvres meurent de faim. Des femmes ont couru chercher du pain (bien qu'elles n'en aient pas trop pour elles) et comme des bêtes affamées, ils se sont précipités hors des rangs pour en saisir des morceaux. »*[272]

De tels dons sont pourtant de plus en plus difficiles à effectuer, l'armée allemande contrôlant étroitement les défilés afin d'éviter tout débordement et toute communication d'informations

271 Paul CLAIRAMBEAU, 16/09/14, Lucien MARLIN 25/09/14, Alfred MIGRENNE 24/09/14.

272 Samuel LEMAIRE, 15/10/18.

entre civils et militaires[273]. Une fois les prisonniers parqués dans des camps aux abords des communes ou dans des bâtiments industriels, les habitants se débrouillent néanmoins pour leur transmettre des denrées malgré la surveillance exercée par l'armée allemande. À Sains-Richaumont, les enfants lancent aux prisonniers civils belges des pommes par-dessus les clôtures. À Saint-Quentin, le procédé est semblable pour approvisionner les prisonniers russes, dans le quartier populaire du faubourg d'Isle :

> *« Au faubourg d'Isle, de braves femmes font cuire et égoutter du riz salé et l'entassent dans des sacs de toile en forme de saucissons longs. Elles les jettent par-dessus les murs, là où les Russes travaillent et gîtent. »*[274]

À côté de tels mouvements spontanés qui se reproduisent dès qu'un convoi de prisonniers défile, la solidarité se structure en réseaux et organisations informelles. Dans les villes en particulier, les notables mettent à profit leur expérience dans les bonnes œuvres, leurs moyens techniques et financiers et leur capital social pour apporter une aide pérenne aux blessés et prisonniers. On retrouve à la tête de ces actions charitables les principaux industriels, magistrats et commerçants. Leurs épouses font de même et s'engagent dans des œuvres en faveur des blessés et des enfants[275]. L'implication dès le début de la guerre des grandes familles bourgeoises dans la création d'hôpitaux de la Croix-Rouge trouve son corollaire tout au long de l'occupation dans la collecte de provisions pour les prisonniers. Dans les communes plus petites, des initiatives peuvent voir le jour autour d'une figure locale, le maire ou le prêtre par exemple. Toutes ces actions font appel à la générosité des bénévoles mais elles ne se limitent pas à la seule gratuité du don. Les notables y cherchent également une forme de reconnaissance sociale. Albert Denisse, à Étreux, n'en est pas dupe. C'est la raison pour laquelle il refuse de participer à la souscription lancée par le maire, craignant que celui-ci en tire seul le bénéfice :

> *«* […] *Mr Cuvelier* [le maire] *recherche des fonds pour les indigents, et il fait passer ds les maisons Marthe Marié et Mlle Capars, avec une liste de*

273 En janvier 1916, à Saint-Quentin, les soldats allemands n'hésitent pas à recourir à la violence pour empêcher tout contact entre civils et militaires. En septembre 1916, les transferts de prisonniers sont même effectués en camion afin d'éviter toute manifestation de la population, Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 20 et 153.

274 *Ibidem*, vol. II, p. 126 (juillet 1916).

275 *Ibid.*, vol. I, p. 169 (avril 1915) et p. 237 (octobre 1915), vol. II, p. 134 (août 1916) et p. 224-225 (décembre 1916) ; Lucien MARLIN, 03 et 22/09/14 ; Jean MARQUISET, *op. cit*., p. 67 (à la date du 25/12/14.

> *souscription, en s'inscrivant en tête pour 100 f... Je trouve qu'il n'a pas raison d'agir ainsi, mais toujours la même tactique de fausseté et d'hypocrisie.* […] *si j'ai q.q. charité à faire, j'aime mieux la faire moi m/m directement plutôt que de voir les autres faire des largesses et du gaspillage, pour soutenir aux dépens d'autrui l/ mauvaise et terrible politique. »*[276]

En s'inscrivant en premier sur la liste, avec un don important, le maire compterait faire de la publicité sur sa générosité. Albert Denisse, par crainte que l'édile récupère toute participation qu'il pourrait faire, décide d'offrir son aide de manière distincte en distribuant régulièrement des denrées pour les plus pauvres. Cela lui vaut, selon ses dires, de nombreuses marques de reconnaissance dont il se réjouit :

> *« Ma distribution de pain me vaut force remerciements et beaucoup de félicitations de partout, car beaucoup de gens apprécient beaucoup ma conduite : c'est donc une bonne tactique qu'il faudra continuer le mois prochain. »*[277]

Le brasseur n'explicite pas plus sa « tactique », mais cela laisse entendre que sa décision de donner résulte d'un calcul rationnel en termes de gains envisagés et de coûts de l'opération. Le don, étudié depuis longtemps par les sociologues et les anthropologues[278], participe effectivement d'une distinction sociale en même temps qu'il permet d'amorcer des échanges intra-communautaires. Ici à la souscription lancée par le maire, Albert Denisse répond par des dons directs de plus grande ampleur et qui sont perçus comme une menace par le maire. La compétition dans l'évergétisme, et donc dans la distinction sociale, entre deux grandes fortunes locales ne s'arrête pas là : le maire tente de rivaliser en effectuant à son tour des distributions[279]. Puis, quelques mois plus tard, il s'emploierait à prouver aux ouvriers que la générosité du brasseur n'est pas sincère[280]. D'autre part, le don crée une dette : les bénéficiaires sont redevables à Albert Denisse, ils entrent dans sa clientèle : c'est sûrement

276 Albert DENISSE, 28/09/14.

277 *Ibidem*, 15/01/15.

278 Réflexion qui est entamée par le travail de Marcel MAUSS, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923-1924, p. 30-186 et de Bronislaw MALINOWSKI, *Argonauts of the Western Pacific*, Londres, Routledge & Sons, 1922, 527 p. Elle a été poursuivie par l'anthropologie structuraliste, avec en particulier Claude LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949, 640 p. et est perpétuée aujourd'hui par la revue MAUSS publiée depuis 1988.

279 Albert DENISSE, 26/01/15.

280 *Ibidem*, 13/08/15.

parce qu'il en est conscient que le brasseur raisonne en termes de « tactique ». Il est alors probable que celui-ci attende en retour une forme de soutien politique contre le maire.

Cette double portée sociale du don se retrouve ailleurs : le donateur attend une forme de reconnaissance en retour de son acte. Il prétend ainsi se distinguer de ses semblables ou bien les encourager à faire de même pour ne pas apparaître moins généreux ou moins patriote. Henriette Moisson décrit ainsi une semblable compétition dans la générosité, lorsque des prisonniers sont gardés dans la cimenterie d'Origny-Sainte-Benoite, : « À la cimenterie c'est à qui donnerait, qui son goûter, qui de l'argent, des cigarettes »[281].

Élie Fleury évoque également une « concurrence animée de meilleures intentions » pour apporter des soins et des aides aux blessés : l'épouse d'un commerçant saint-quentinois aurait ainsi des difficultés à trouver des soutiens tandis que l'épouse du maire bénéficierait de certaines facilités[282]. René Jourdain indique aussi une rivalité avec d'autres habitantes qui s'appuieraient sur le lieutenant de la *Kommandantur* afin de s'« accaparer le service des prisonniers »[283]. De même, Lucien Marlin qui était enchanté d'accueillir des blessés, est révolté que l'on ait décidé de les lui enlever pour tous les rassembler au même endroit, dans des ateliers. Il se sent dépossédé à la fois de ses hôtes et de l'attention qu'ils lui valaient dans le quartier[284].

Les populations occupées ne sont pas seulement traversées par de fortes tensions sociales : elles peuvent se regrouper autour de mouvements de solidarité qui sont autant de manifestations de l'unité de la communauté autour de la nouvelle figure héroïque de la nation, à savoir le combattant. Ces moments de générosité patriotique ne profitent d'ailleurs pas qu'aux seuls soldats français : les prisonniers de guerre russes qui ont été nombreux à séjourner dans le département ne sont pas oubliés. Même si la ferveur est moins grande autour d'eux, les prisonniers civils, belges et français bénéficient également de dons divers. Les distributions en faveur des indigents et des évacués sont en revanche plus rares. Quant aux populations réfugiées, elles reçoivent un accueil assez contrasté[285] et la générosité s'organise

281 Henriette MOISSON, 13/01/17.

282 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 133-134 (août 1916).

283 René JOURDAIN, 24/08/16.

284 Lucien MARLIN, 26/09/14.

285 Voir chapitre 2, 1.1.2. « La place des réfugiés dans les communes de l'Aisne », p. 181.

plutôt en son sein qu'entre autochtones et évacués. En réalité, l'assistance aux plus pauvres incombe plus souvent à la municipalité qu'à la charité publique.

Ces élans de solidarité participent pleinement d'une forme de distinction patriotique du donateur par rapport à ses voisins, mais également de la communauté locale au regard de la « France libre », ici représentée par les prisonniers de guerre. Les mécaniques de compétition et d'exemplarité jouent à plein pour impliquer l'ensemble de la population dans ces dons. Dans la population occupée, il est particulièrement attendu que les hommes et les notables manifestent un patriotisme ostensible en ranimant le courage des concitoyens sur les capacités de l'armée française, en défiant l'autorité d'occupation ou en se dévouant pour la communauté. Le conformisme patriotique est donc prescripteur de normes comportementales sur tous les aspects de la vie publique et même parfois de la vie privée, avec la sexualité des femmes.

2.2.3. CONTRÔLER LA SEXUALITÉ DES FEMMES

Jean-Yves Le Naour note l'ampleur de la crispation sur la sexualité des femmes à partir des interrogatoires réalisés par le Commissariat spécial aux rapatriés :

> *« Les femmes qui ont eu l'ennemi pour amant sont les plus régulièrement dénoncées, les interrogatoires qui n'en mentionnent aucune sont pour tout dire l'exception, preuve que cette forme de collaboration est absolument intolérable et inacceptable. »*[286]

Parler de « collaboration » à propos des liaisons entre Allemands et Françaises est pour le moins abusif et participe d'une lecture téléologique de l'occupation, ne voulant voir dans celle de la Grande Guerre que les caractéristiques bien connues de celle de la Seconde Guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins vrai que les procès-verbaux du Commissariat spécial d'Évian se font l'écho de fortes tensions sur les questions de la sexualité. À propos de la même source, Philippe Nivet évoque également le « thème obsessionnel »[287] des relations sexuelles franco-allemandes.

286 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.,* p. 279.

287 Philippe NIVET, *Les Réfugiés français dans la Grande Guerre, op. cit.*, p. 388.

Effectivement, les accusations pour « relations intimes avec l'ennemi » dominent très largement parmi toutes les accusations personnelles que contiennent les procès-verbaux du Commissariat spécial (voir tableau, ci-dessous) :

Tableau 38: Les accusations concernant l'Aisne occupée dans les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian, 1917-1918

nombre de procès-verbaux	nombre de personnes accusées de complaisance avec l'ennemi	nombre de personnes accusées pour relations intimes avec l'ennemi	part des accusations de relations intimes
223	855	699	81,75%

Source : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

En un an et demi, 855 personnes font l'objet d'accusations de complaisance avec l'ennemi dont plus de 80 % pour des relations intimes. Il semblerait donc que, lorsque l'enquêteur les questionne sur les faits de complaisance avec l'ennemi dont ils ont pu être témoins, les rapatriés pensent d'abord aux liaisons entre Françaises et Allemands. Dans la situation inconfortable de l'interrogatoire de police, peut-être comptent-ils ainsi montrer à la police leur bonne volonté, tout en ayant conscience que les faits reprochés ne sont pas délictueux : cela peut être un moyen de prouver, à peu de frais, comme pour les refus de salut, son patriotisme. Des filles par ailleurs dénoncées pour « relations intimes avec l'ennemi » ou qui ont reconnu de telles relations, tentent par exemple de racheter leur « faute » en donnant le nom d'autres femmes[288]. Les motivations des accusateurs demeurent cependant inconnues, aucune archive ne peut dire ce qui a conduit autant de rapatriés à donner, avant toute chose, le nom de femmes soupçonnées de relations sexuelles avec des Allemands : parce que c'est une accusation moins grave que celle de trafic ou de délation ? parce que ce phénomène est massif ? parce que ces relations scandalisent ? En revanche, de nombreux indices attestent de la forte tension parmi les populations occupées, comme dans le reste de la population, sur ces questions. Ainsi, à onze reprises au moins, les accusations se font au sein même de la famille.

Les rapatriés qui dénoncent sont aussi bien des hommes que des femmes ; ils sont plutôt âgés, et accusent généralement plusieurs concitoyens (voir tableau, ci-dessous) :

288 C'est par exemple le cas d'Alfrédine Gregourt qui donne le nom de quatre autres femmes, FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3393, 26/12/17.

Tableau 39: Le profil des accusateurs devant le Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian, août à octobre 1917

	Âge moyen	Nombre d'accusateurs	Nombre moyen de personnes dénoncées
Hommes	55,52	55	4,02
Femmes	35,64	71	3,66
Total	**42,84**	**126**	**3,82**

Source : FRAD074 4 M 518

55 hommes pour 71 femmes (un ratio proche de 8 pour 10) font partie des accusateurs alors que nous avons précédemment vu que les rapatriés originaires de la région de Saint-Quentin en septembre 1917 comprenaient 1 956 hommes pour 5 869 femmes[289] (soit un ratio un peu supérieur à 3 pour 10). Il y a donc une surreprésentation masculine révélant que ce qui est en jeu est peut-être autant le principe de contrôle de la sexualité des femmes par les hommes que la morale patriotique. On peut en outre constater que les hommes ont tendance à donner davantage de noms. C'est particulièrement le cas des notables, les maires bien souvent, qui peuvent dénoncer nommément des dizaines de personnes. Quant à la différence d'âge, elle reproduit le contraste relevé à l'intérieur de la population rapatriées, les hommes mobilisables ne pouvant bénéficier, qu'en cas d'infirmité ou de maladie grave, d'un départ pour la France.

La répartition des accusations dans les diverses communes de l'Aisne n'est en revanche pas un très bon indicateur de la géographie de la crispation sociale sur le comportement des femmes (voir carte, ci-dessous).

289 Voir diagramme, p. 185.

<u>Carte 9:</u> Les communes concernées par les accusations de « relations intimes avec l'ennemi », Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian (1917-1918)

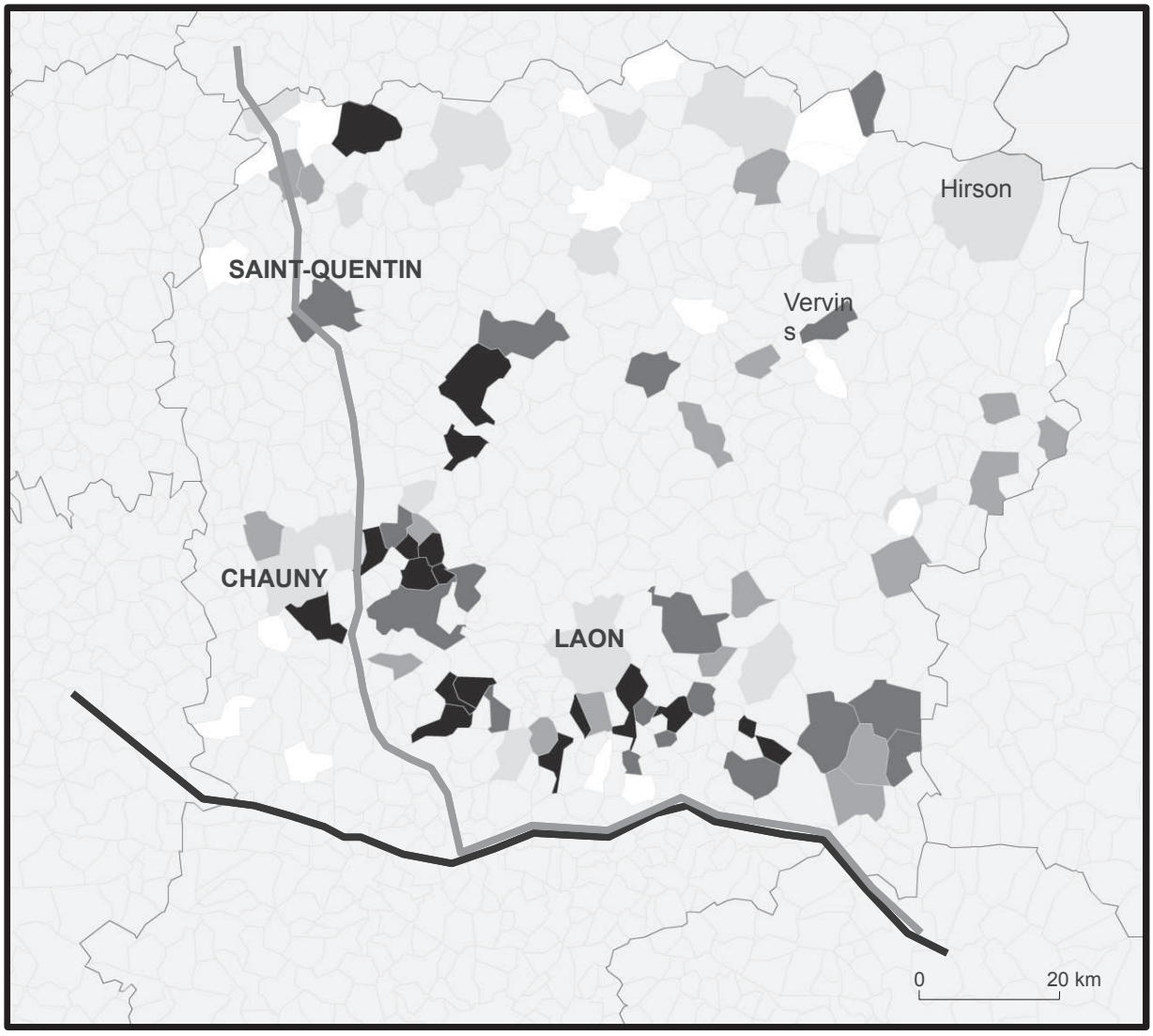

<u>Légende :</u> Nombre de personnes dénoncées pour relations intimes (pour 1 000 habitants)

- 0
- Entre 0,01 et 1,66
- Entre 1,67 et 4,27
- Entre 4,28 et 7,80
- Entre 8,03 et 25,21

- Ligne de front en 1915
- Ligne de front en avril 1917

Les communes les plus concernées sont celles se trouvant à proximité de la ligne de front et ayant connu l'évacuation partielle ou totale de sa population, soit dans les premiers temps de la guerre, soit au moment de l'opération Alberich en mars 1917. En effet, les populations

déplacées étaient ensuite prioritaires pour le rapatriement vers la France : la carte indique donc avant tout l'origine géographique des rapatriés.

Cependant, parmi les communes qui ont été évacuées, on constate généralement que les accusations de « relations intimes avec l'ennemi » sont relativement moins nombreuses en ville que dans les bourgs et les villages. Par exemple, dans le Chaunois, le ratio grimpe jusqu'à 11,35 femmes dénoncées pour 1 000 habitants à Sinceny (1 850 habitants en 1911), 16,79 à Charmes (1 072 habitants en 1911) et 18,28 à Beautor (712 habitants en 1911) alors qu'il n'est que de 1,22 à Chauny (10 696 habitants en 1911) et 1,63 à Tergnier (4 898 habitants en 1911). Le constat est le même autour de Laon avec un ratio de 0,55 femmes accusées pour 1 000 habitants en ville contre 8,46 par exemple à Bruyères-et-Montbérault (946 habitants en 1911). À Saint-Quentin, les crispations semblent plus fortes avec 5,11 personnes accusées pour 1 000 habitants, mais c'est encore bien moins qu'à Ribemont (avec un ratio 12 pour 1 000 et une population de 2 584 habitants en 1911). Sans doute, la pression au conformisme est-elle plus forte dans les petites communes parce que le contrôle social y est plus étroit, chacun vivant sous le regard de tous dans des villages où tout le monde se connaît. Cependant, les cas recensés sont réduits et il suffit d'un dénonciateur particulièrement zélé pour faire grimper le ratio dans les communes de taille modeste. Par exemple, les accusations concernant les femmes de Sinceny sont le fait d'un seul homme qui a donné le nom de 21 habitantes[290].

Les termes employés dans les procès-verbaux pour qualifier les actes appartiennent à un vocabulaire policier qui tend à neutraliser l'aspect sulfureux des questions de sexualité. Aussi, les procès-verbaux évoquent-ils des « relations intimes avec les Allemands », le pluriel étant généralement de rigueur sans préciser le type de relations – marchandes ou amoureuses – ni le nombre d'amants. Quelquefois cependant, les faits sont davantage précisés et il est indiqué que l'accusée est soupçonnée d'être la maîtresse d'un militaire en particulier. Des qualificatifs peuvent également être ajoutés pour condamner moralement le comportement des femmes en question : elles mèneraient une « vie joyeuse », se signaleraient par des « mœurs légères » ou auraient eu de « nombreux amants ». Ici, c'est le fait de mener une vie licencieuse dans un contexte de pénurie et de guerre qui choque[291].

290 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2069, 10/07/17.

Le soupçon ne s'arrête pas toujours au seul comportement sexuel : ces femmes ont brisé le conformisme patriotique de l'interdit sexuel avec l'ennemi, elles seraient alors « naturellement » enclines à d'autres compromissions. Jean-Yves Le Naour décrit ainsi la détestable image de ces femmes parmi la population rapatriée :

> *« Puisque ces dernières ont abdiqué résistance et patriotisme, elles sont rapidement considérées comme des agents de l'ennemi dénonçant tous les contrevenants aux prescriptions allemandes. »*[292]

Effectivement, parmi les personnes qui sont accusées de dénonciation ou de trafic pour le compte de l'occupant, une part non négligeable est également accusée de « relations intimes avec l'ennemi » (voir, tableau ci-dessous).

<u>Tableau 40:</u> La part des « femmes compromises » dans les personnes accusées de dénonciation ou de trafic devant le Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian, 1917-1918

	Personnes accusées pour dénonciation	Personnes accusées pour commerce et trafic avec l'occupant
Total	108	79
dont femmes ayant eu des relations intimes avec l'ennemi	45	18
	41,67%	*22,78%*

Source : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Parce qu'elles seraient en relation avec des soldats allemands, parfois même avec des agents de la *Kommandantur*, les femmes dites compromises seraient davantage portées à la dénonciation. Et réciproquement, les femmes qui font du commerce avec les Allemands sont soupçonnées d'avoir des relations privilégiées avec eux, soupçons qu'on ne retrouve évidemment pas lorsque ce commerce est réalisé par des hommes. Morale sexuelle et morale patriotique seraient donc étroitement liées. L'officier de police à Évian constate lui-même la confusion qui est entretenue par les rapatriés entre relations de nature commerciale et relation plus intime :

> *« Mme Doublet a remplacé son mari mobilisé, à la tête de la maison de commerce qu'ils possédaient à St-Quentin, et comme tous les commerçants de la ville, elle avait de fréquents contacts avec les Allemands. Elle pouvait ainsi se croire*

291 Les mêmes exagérations sur l'esprit de jouissance se retrouvent en 1944-45, Fabrice VIRGILI, *Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2004 (2000), p. 51.

292 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.,* p. 282.

> *obligée de les saluer dans la rue ou même parler d'eux aux personnes de son entourage. Il se peut également que Mme Doublet se soit servi de ses relations avec les officiers qui fréquentaient son magasin, pour obtenir d'eux des faveurs pour des personnes auxquelles elle portait intérêt.*[293]

Pour autant, les accusations de relations sexuelles avec l'ennemi portées contre Mme Doublet seraient, selon l'agent de police, injustifiées. Le contrôle social à l'égard des femmes serait tel que des signes de cordialité envers des officiers allemands seraient suspects alors que les contacts qu'entretiendrait la commerçante avec eux ne serait guère différents de ce qui est pratiqué par ses confrères masculins.

Cette représentation persiste après-guerre. Ainsi, les dossiers qui ont été conservés dans les archives de la Cour d'assises de l'Aisne, confirment que les femmes ayant eu des relations avec les Allemands sont assimilées à des délatrices et réciproquement. Ainsi, Fernande Gobineau est condamnée à 5 ans de prison pour avoir dénoncé un voisin qui avait caché des armes. Or, l'accusation ne cherche pas tant les preuves de la dénonciation que celles de la relation avec un sous-officier allemand. Le fait qu'elle bénéficie d'une relative liberté de circulation nourrit le soupçon. Finalement, le dossier repose sur deux certitudes, l'existence d'une dénonciation et la liaison de l'accusée avec un sous-officier allemand, fait qui est cependant démenti par l'intéressée. Dès lors, pour les villageois, cela ne fait aucun doute, la délatrice ne peut être que la « femme compromise »[294] : « Il n'y a qu'elle qui peut l'avoir fait, parce qu'elle était bien avec le caporal Schmitt »[295].

Le procureur est sur la même ligne, considérant même que sa relation avec le sous-officier était le procédé auquel elle a recouru pour accomplir sa vengeance. Les relations sexuelles avec les Allemands sous-tendent ainsi la plupart des actes d'accusation à l'encontre des femmes[296]. Cela explique la surreprésentation des femmes parmi les personnes condamnées

---

293 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2709, 26/09/17.

294 Fabrice VIRGILI remarque qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les relations sexuelles avec un Allemand constituent de nouveau un élément significatif d'accusation dans les procès pour Collaboration, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, p. 175.

295 FRAD002 201 U 4, déposition de M. Gobineau.

296 Alice Aubert, faisant partie du réseau de dénonciateurs de la VIIe Armée, est décrite comme la maîtresse du policier allemand Thomas. *Les Tablettes de l'Aisne*, 29/06/19.

pour intelligence avec l'ennemi[297] et révèle la prégnance de l'image de la femme-Messaline, usant de la séduction pour accomplir des projets machiavéliques.

297 Renée MARTINAGE a par exemple montré que les personnes condamnées pour intelligence avec l'ennemi par la Cour d'assises du Nord après-guerre étaient, dans un tiers des cas, des femmes alors qu'elles ne représentaient que 10 % de la population criminelle en temps de paix, « Les collaborateurs devant la cour d'assises du Nord après la très Grande Guerre », *Revue du Nord,* Tome LXXVII, n° 309, janvier-mars 1995, p. 95-115. Voir aussi Erreur : source de la référence non trouvée, p. Erreur : source de la référence non trouvée.

Tableau 41: La perception des liaisons franco-allemandes au travers des témoignages

		Terme employés	Perception personnelle
Suzanne	Beck	« filles qui servent d'amusement aux soldats » (02/03/15) femmes qui vont « à droite et à gauche » (14/04/15)	Espère qu'on dénoncera et méprisera les filles compromises (30/09/18)
Albert	Denisse	« dames aimables » (02/12/16)	Satisfait qu'elles passent la visite (02/12/16)
Eugénie	Deruelle	« cotillon » (22/02/15), « donzelle pouilleuse » (24/10/15), « la saleté du juge » (25/10/15), « cette engence-là » (23/11/15), « drôlesse » et « p... » (31/03/16)	À propos des filles enceintes : « quelle perversion !!! Quelle aberration du sens moral !!! » (30/05/16)
Marc	Ferrand	« troupeau de filles que les Allemands ont décrassé » (19/03/15)	« Elles sont bien dangereuses ces femmes », femmes considérées comme des dénonciatrices (19/03/15)
Achille	Hécart	« certaines femmes » (20/12/14)	Dénonce leur « licence »
Alphonse	Herbecq	« Mme l'ex-commandante en chef » (07/02/16), « une dame bien germanisée » (25/06/16)	À propos des enfants nés, parle de « petit boche » (09/11/15) et de « prusco » (26/04/16)
Louis-Joseph	Le Port	« malheureuses créatures » (30/10/14), « démoralisation des filles mineures » (01/03/15), « *leurs* amies » (30/03/15)	condamne la démoralisation
Samuel	Lemaire	femmes « au mieux avec les commandants » (27/11/15)	Se dit attristé par de telles relations
Marcel	Macon	« femmes vendues à l'ennemi » (01/08/15)	Femmes perçues comme des dénonciatrices. Cela révolte « la vraie population laonnoise et française »
Jeanne	Maréchal	femmes qui « se compromettent avec les Allemands » (12/05/16)	Révoltée par ces « compromissions »
Alfred	Migrenne	« les drôlesses que les All. entretiennent » (15/03/15), « les vaches allemandes », « les catins », « les Coins-de-rue et les Nattes-dans-le-dos, (26/07/15), «phrygies » et « messaline » (26/03/15)	Femmes condamnées pour leur futilité et les dénonciations qu'elles feraient (06/03/15)
Madame	Minne	« Quelques jeunes filles […] se conduisent maintenant d'une façon scandaleuse avec les Allemands » (15/05/18)	« Tout cela est ignoble et la réputation de bien des jeunes Plomionaises va s'en trouver à jamais compromise » (15/05/18)
Henriette	Moisson	« sa fiancée, une Française » (11/03/18)	Dit ne pas s'en soucier
Alice	Rousseaux	« des femmes qui se dérangeaient avec les boches » (19/06/17)	Parle de « petite Prussienne » (30/12/15, 05/02/16) et « petite Boche » (29/05/16) à propos des enfants nés
Lucienne	Telotte	« jeune fille » qui « n'a sans doute point de coeur » (29/06/15)	Choquée de la relation car les 2 frères de l'intéressée sont à la guerre (29/06/15)
Régina	Varlet	« il y a "des Boches" et "débauche" »	Trouve ça hideux et répugnant (01/07/15)

Les témoignages expriment combien les femmes soupçonnées de relations sexuelles ou amoureuses avec un Allemand sont marginalisées et mises au ban de la communauté locale, comme si un tabou avait été brisé. En ce sens la guerre produit une simplification des identités

en imposant une assignation essentielle[298] : on peut être femme, amoureuse d'un soldat allemand et patriote, mais pour la communauté locale une telle relation signifie uniquement que l'on est compromise et donc une délatrice en puissance.

Ce qui est tout d'abord reproché est la prétendue immoralité de ces femmes. Les témoins insistent par exemple sur les mœurs légères. Suzanne Beck parle ainsi d' « amusement » à soldats ou de femmes qui iraient « à droite et à gauche ». Achille Hécart évoque leur « licence ». Cette apparente liberté sexuelle scandalise évidemment les populations villageoises comme les notables urbains. C'est pourquoi, les femmes sont souvent qualifiées de prostituées sans que l'on soit certain que les actes sexuels soient effectivement rémunérés[299]. Le terme « drôlesse », « p… » ou « catin » peut tout aussi bien désigner une intempérance sexuelle que l'activité de prostitution en tant que telle. Ce qui est plutôt dénoncé est la démoralisation et la débauche à laquelle elles s'adonneraient. Au-delà de leur infidélité, ces femmes feraient voler en éclats le conformisme patriotique, leur liaison étant perçue comme une compromission, voire une trahison à l'égard de leur pays, comme si elles apportaient ainsi une aide à la puissance ennemie. Elles seraient « vendues à l'ennemi », telles des espionnes. L'acte sexuel entacherait leur qualité de Française : elles seraient ainsi « germanisées » d'après Alphonse Herbecq et sont traitées de « vaches allemandes » par Alfred Migrenne. Lucienne Telotte ne comprend pas comment une habitante peut avoir un amant allemand alors que ses deux frères sont à la guerre. Aussi, les enfants nés des relations franco-allemandes sont-ils perçus comme des « petits Boches » ou des « Pruscos ». On dénie à ces femmes et à leurs enfants l'appartenance à la communauté nationale, et par conséquent, ils sont exclus de la communauté villageoise.

C'est la raison pour laquelle on s'en méfie et on les méprise. Ce rejet est souvent justifié par le pouvoir qu'on leur attribue lorsqu'on les accuse de dénonciations. Les témoins se disent volontiers scandalisés par de telles attitudes et le vocabulaire employé semble le confirmer. Les réactions dans les villages et les quartiers paraissent tout aussi violentes. Marcel Macon dit par exemple que cela révolte la « vraie population laonnoise et française », indiquant par là

298 Luc CAPDEVILA, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre, (1914-1945) », *Vingtième Siècle*, n° 75, 2002/3, p. 97-108.

299 Cette perception assez floue de la relation sexuelle avec l'ennemi semble caractéristique des temps d'occupation. Fabrice VIRGILI note ainsi la même « image brouillée » des femmes présentées comme des prostituées dans la France de l'Occupation, *La France « virile », op. cit.,* p. 39.

que ces femmes sont désormais exclues de la communauté, condamnées à vivre à la marge. Au détour d'une anecdote, Élie Fleury évoque un tel ostracisme :

> *« Une femme du faubourg a réussi à cacher son mari à tous les yeux depuis le mois d'août 1914. C'est un territorial du 10e. Elle devient enceinte. Le voisinage l'accable et l'injurie : "L'Allemande !" »*[300]

Sous le regard du voisinage, elles doivent subir quotidiennement les invectives. Les femmes qui sont désignées par les maires ou les commandants pour passer la visite sanitaire, mesure prophylactique visant à empêcher la diffusion de maladies vénériennes, sont particulièrement stigmatisées car leur liaison avec un Allemand devient alors quasi-officielle. Albert Denisse note le nom de ces femmes et ajoute « Quelle honte pour elles plus tard !! »[301]. À Anguilcourt-le-Sart, les femmes soumises à la visite gardent une grande rancune à l'égard de l'adjoint qui les aurait désignées[302]. Maxence Van der Meersch met en scène dans son roman l'opprobre qui tombe sur la jeune femme ayant eu une liaison avec un Allemand. La fille du maire d'Herlem se retrouve sur la liste des femmes soumises à la visite sanitaire. Devant cette infamie, le maire renie sa fille et l'expulse de sa maison. Celle-ci vit alors à l'écart du village, attirant sur elle la haine et la crainte de l'ensemble des villageois. Elle parvient à survivre en faisant du commerce avec les Allemands. Ses relations sexuelles comme son activité la mettent en contact avec eux alors que ses concitoyens l'évitent : exclue de la communauté villageoise, elle doit entretenir des relations avec l'ennemi pour survivre[303].

Finalement, ils sont bien peu à éprouver de la compassion pour ces femmes. Il faut toutefois souligner que notre corpus fait la part belle aux ecclésiastiques et aux croyants qui sont peut-être davantage choqués par les manquements à la morale sexuelle que par ceux à la morale patriotique. Seule Henriette Moisson, bien que très croyante et très patriote, se montre modérée dans ses notes : elle éprouve un peu de tristesse pour ces femmes et ne peut les condamner[304]. Même Alfred Migrenne, pourtant très virulent à l'encontre des femmes ayant des liaisons avec les Allemands, estime qu'elles seraient « restées des femmes honnêtes sans la misère »[305]. Enfin, certains témoins, comme Louis-Alphonse Marcq ou Octave Casseleux,

---

300 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 256 (novembre 1915).

301 Albert DENISSE, 02/12/16.

302 Voir chapitre 3, 3.4.1. « Le cas d'Anguilcourt-le-Sart : une municipalité héroïque ? », p. 411.

303 Maxence VAN DER MEERSCH, *op. cit.*

304 Henriette MOISSON, 25/03/16.

305 Alfred MIGRENNE, 26/03/15.

n'évoquent pas de telles relations : peut-être sont-ils alors moins scandalisés que leurs concitoyens ?

Jean-Yves Le Naour explique la violence du conformisme patriotique et sexuel par le fait que le contexte de guerre se traduit par un renforcement du sentiment d'appartenance nationale, sentiment qui se nourrit également d'un processus d'exclusion du groupe :

> *« Pour que celui-ci [le groupe] continue à être soudé, pour manifester son unité, il a besoin d'exclure, de punir. En effet, avant que la mobilisation permanente des masses ne soit érigée en système par les fascismes, les processus de totalisation sont déjà à l'œuvre en 1914-1918. »*[306]

Selon lui, la « maîtresse de l'Allemand » serait perçue comme une traîtresse qui poignarderait dans le dos les « glorieux combattants ». De nouveau, la lecture téléologique de la Grande Guerre conduit l'historien à employer des notions dont la pertinence n'est pas vraiment argumentée. En quoi cette pression sociale sur les femmes et sur les mœurs est-elle nouvelle et participe-t-elle au processus de totalisation ? Sans doute, la violence des réactions ne s'explique-t-elle qu'en partie par le sentiment de trahison. La « femme compromise » est certainement une proie facile pour la détestation publique et collective : le civil occupé peut, à peu de frais, faire preuve de son patriotisme et participer ainsi au conformisme social sur cette question[307]. Enfin, nous avons vu que la dimension nationale de la « trahison » n'était pas exclusive : les témoins sont également choqués par l'apparente liberté sexuelle de ces femmes. Les civils peuvent alors se sentir menacés d'une éventuelle remise en cause de la domination masculine par une sexualité autonome des femmes[308].

Avec l'occupation, il convient de manifester son attachement à la nation de manière publique. Et inversement, les déviances aux normes morales et patriotiques sont sanctionnées par le groupe : la rumeur, l'invective, la brutalité et l'exclusion sociale étant autant de procédés utilisés en particulier à l'encontre de femmes soupçonnées d'une liaison avec un Allemand. En l'absence des hommes, mobilisés, envoyés en colonnes ou prisonniers, la sexualité des

306 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.*

307 La tonte des femmes en 1944-1945 est par exemple présentée par Fabrice VIRGILI comme une action collective à la portée de tous permettant à la population d'afficher son patriotisme, *La France « virile ». op.cit.*, p. 10.

308 *Ibidem,* p. 276.

femmes est étroitement surveillée car éternellement sujette à des menaces sur l'intégrité de la communauté locale et nationale. Le patriotisme se manifeste donc, en particulier dans un contexte de guerre, par un conformisme social impliquant des mécanismes d'incitation, de contrôle et de répression. Pourtant, malgré le poids de ce conformisme, les convictions intimes se trouvent ébranlées par une guerre qui s'éternise sans résultat probant mais également par la rencontre et la découverte de l'ennemi.

2.3. UN SENTIMENT NATIONAL ÉBRANLÉ

Avec l'installation dans la durée de l'occupation, le sentiment d'appartenance nationale évolue de manière contradictoire : il est réaffirmé sous la forme de manifestations publiques de patriotisme et, dans le même temps, les représentations anciennes de ce que serait l'identité française et de ce que serait l'ennemi sont remises en cause. En effet, la coexistence et l'hébergement de soldats allemands conduisent les civils occupés à discuter avec eux, à apprendre à les connaître et, souvent, à davantage les comprendre. En revanche, l'éloignement avec le reste de la France et l'immobilité du front font naître des rancunes contre un gouvernement et une société qui auraient oublié ses populations du nord et de l'est. C'est cette évolution progressive que les témoignages nous permettent de saisir de manière plus ou moins nette.

2.3.1. UNE IMAGE CONTRADICTOIRE DE L'ENNEMI

De nombreux témoignages restent influencés par les discours usuels sur les Allemands, véhiculés par la presse, l'École ou les élites. Le peuple germanique y est condamné sous les termes de Boches, barbares, voire caricaturé sur le mode animalier (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 42: Les termes autres qu'« Allemands » employés par les témoins pour qualifier l'ennemi

Témoins		Termes utilisés
Suzanne	Beck	« sales Allemands » (04/11/14), « Animaux » (10/11/14), « pruscos » (15/01/15), « -cochons » (15/01/15), « barbares » (01/10/15)
Louis	Brunehant	« nos geôliers », « nos amis » (31/03/15)
Octave	Casseleux	« nos ennemis » (27/10/15), « ces gens-là (12/12/14), « horde malfaisante (30/09/15)
Eugénie	Deruelle	« race infecte », « vampire et voleur », « les tyrans », « Teutons de malheur », « Al-boches », « les barbares », « cette vermine »...
Marc	Ferrand	« barbares » (p. 32), « race germanique » (p. 55-56)
Alphonse	Herbecq	« boches » (23/11/14) « casques à pointe » (08/03/15, 25/01/16) « maudits boches » (07/04/15) « pruscos » (30/09/15, 24/10/16) « nos rapaces ennemis » (29/12/16)
René	Jourdain	« boches » (06-07/03/15)
Louis-Jo-seph	Le Port	« ce sont de jolis cocos ces Allemands de diable », « germain rapace » (02/10/14)
Samuel	Lemaire	« casques à pointe » (28/09/14), « barbarie et sauvagerie » (02/10/14), « goujats » (11/10/14), « race sans pitié » (02/03/15 « caste militaire prussienne » (22/05/17)
Marcel	Macon	« mauvaise race » (01/10/14), « barbare » (14/03/16)
Louis-Al-phonse	Marcq	« boche » (09/11/18)
Lucien	Marlin	« quel tas de voleurs » (22/09/14)
Jean	Marquiset	principaux officiers décrits sous traits d'animaux (p. 59, 79, 86...)
Alfred	Migrenne	les « forbans » (23/03/17, 205)
Jean	Minne	caricature des officiers logés (18/03/17), « quelle bande de sauvages que ces sales Boches ! » (11/05/17)
Henriette	Moisson	« les Boches », « ces sales gris là » (21/02/15), « les Alboches » (08/03/15), « les teutons » (22/04/15) « ils nous prennent réellement pour leurs esclaves » (28/07/17)
Alice	Rousseaux	« boches » (25/02/17), « race cruelle » (21/07/16)
Lucienne	Telotte	« ces barbares Allemands » (10/04/16)
Régina	Varlet	« Ils » (28/05/15), « Prussiens » (06/06/15), « les lâches » 12/07/15, « brutes » (31/01/16), « monstres » (01/04/16), « pieuvres » (06/07/16)

La violence de ces termes est spécifique aux Allemands, on ne retrouve pas les mêmes qualificatifs, dans ces témoignages majoritairement produits par des notables, pour désigner les maires, les gouvernants ou les généraux. Et quand le gouvernement est traité de « cochon », ce n'est qu'un propos de villageois rapporté par Suzanne Beck[309].

Les champs lexicaux mobilisés renvoient aux exactions qui sont associées à l'ennemi : sont évoqués le vol, la rapacité, la brutalité, l'emprisonnement et l'esclavage, d'où les termes de « forbans », de « brutes », de « voleurs ». On retrouve également l'influence des discours sur les races et les différences culturelles qui en résulteraient. Cependant, pour la plupart des

309 Suzanne BECK, 13/06/18.

diaristes, le terme de race est employé comme un équivalent à celui de peuple. Seul Marc Ferrand, homme de culture, peut faire de longs développements sur les différences de race avec des allusions explicites aux pensées sur le racisme alors en vogue[310]. C'est alors la nation allemande qui est condamnée et non son gouvernement, son armée ou certains de ses chefs. Les violences de l'occupation militaire sont essentialisées comme découlant « naturellement » de l'identité germanique. L'autre est alors mis à distance par divers procédés rhétoriques : Régina Varlet insiste sur l'altérité de l'ennemi en soulignant le pronom personnel « ils », d'autres emploient l'article démonstratif « ces ». Le recours à l'adjectif « sale » permet également de dévaloriser l'ennemi. Plus rares sont les signes d'une certaine familiarité, traduite par l'article possessif à la première personne du pluriel : « nos ennemis », « nos rapaces ennemis », voire l'ironique « nos amis ».

Un tel vocabulaire semble refléter une perception haineuse de l'ennemi qui participerait d'une « culture de guerre » partagée par tous. Cependant, il marque davantage l'imprégnation d'un certain discours sur les Allemands, les diaristes reprenant des expressions toute faites, très courantes dans la presse et la littérature, que leurs convictions personnelles : les termes de « barbares » ou de « sales Boches » fonctionnent autant comme des tics de langage que comme des révélateurs des représentations individuelles. Il ne faudrait pas non plus exagérer la fréquence de telles expressions. Le terme le plus fréquemment utilisé est celui, très neutre, qui renvoie à la nationalité : « l'Allemagne », « les Allemands ». Ceux plus connotés sont relativement rares et apparaissent généralement après un acte de violence ou un ordre considéré comme révoltant. De tels développements procèdent par généralisation sur la base de débordements individuels fréquents dans une armée en campagne (beuveries, brutalité excessive d'un chef local…) ou après que la force fut employée à l'encontre des personnes (exécution de soldats cachés, violence des gendarmes…). 9 témoins sur 30 utilisent également des termes péjoratifs après les vols et le vandalisme qui ont marqué les premiers jours de l'invasion (voir tableau, ci-dessous).

310 Arthur de GOBINEAU publie au milieu du XIXe son *Essai sur l'inégalité des races*, Paris, Firmin-Didot frères, 1853-1855. Ce raisonnement en termes de races imprègne ensuite les réflexions d'Ernest Renan sur les nationalités. À ce propos, voir « Quand on pensait le monde en termes de races. Entretien avec Pierre-André Taguieff », *L'Histoire*, 01/10/1997, en ligne [URL :http://www.histoire.presse.fr/mensuel/214/quand-on-pensait-le-monde-en-termes-de-races-01-10-1997-44182].

<u>Tableau 43:</u> Faits donnant lieu à des expressions germanophobes de la part des témoins (n=30)

déprédation de bien	pratiques brutales envers les personnes	réquisitions et perquisitions	envoi de jeunes en colonnes	comportements individuels (ivresse, orgie, sadisme...)	autres
9	12	5	2	14	4

De telles situations exacerbent les ressentiments et les actes de quelques individus sont interprétés comme la manifestation des vices du peuple allemand. C'est pourquoi, le témoin passe-t-il de l'état de révolte contre ceux qui ont commis de tels actes à une condamnation générale de l'ennemi. Ainsi, Louis-Joseph Le Port s'en prend aux Allemands pour la nuit de débauche qu'auraient fait vivre deux soldats au village :

> *« Ah oui ! ce sont de jolis cocos, ces Allemands du diable ! Figurez-vous que mercredi, à 7 heures du soir, ils ont mis tout notre quartier en émoi. Après avoir fait la bombe avec deux vilaines créatures qui ont le cynique toupet de se consoler avec eux du départ de leurs maris pour la guerre – et ce, au grand scandale des voisins qui cependant ne sont pas exigeants en fait de moralité -, ils se sont avisés de tirer des coups de fusil dans la rue, pour faire peur à une femme qu'ils avaient enivrée ! »*[311]

Cependant, rares sont les témoins employant de manière quasi-systématique des expressions dévalorisantes[312] : dix d'entre eux n'ont même jamais recours à un tel vocabulaire. Quant à Louis-Alphonse Marcq, il n'emploie le terme de « boche » qu'après que la commune eut été libérée[313] : cela correspond-il à une volonté de reprendre le ton de la presse française ou bien le diariste s'est-il autocensuré tout au long de la guerre, craignant que des gendarmes découvrent son journal ?

311 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 35 (à la date du 02/10/14).

312 Guillaume GUIGUET a relevé plus d'une trentaine d'expressions différentes utilisées par Eugénie Deruelle, *op. cit.,* p. 619.

313 Louis-Alphonse MARCQ, 09-10 et 26/11/18, 11 et 15/02/19.

La lecture des témoignages donne plutôt l'impression d'un décalage entre les représentations individuelles sur les Allemands, relativement modérées, et le discours diffusé par la presse. Seuls six témoins sur 30 utilisent, au cours de l'occupation, les termes de « Boches » ou « Alboches » et six autres celui de « Barbares » pour qualifier l'ennemi. Ce sont les plus jeunes qui sont les plus enclins à employer ces expressions : Marcel Macon parle d'autorité « barbare » à propos de l'exécution du maire, de l'adjoint et du garde-champêtre d'Anguilcourt-le-Sart[314], Alice Rousseaux évoque les crimes de l'invasion commis par les « boches »[315] et Jean Minne s'en prend aux « sales Boches » à cause du mauvais traitement réservé aux prisonniers[316]. Mais, même pour un patriote comme Marcel Macon, l'utilisation de qualificatifs péjoratifs ne va pas de soi, il justifie alors pourquoi il en emploie : « Si l'armée allemande n'a jamais mérité à Laon jusqu'à présent l'épithète de barbare on peut la lui donner aujourd'hui »[317].

Si les discours usuels sur les Allemands et leur barbarie supposée sont largement diffusés avant-guerre, de telles accusations correspondaient assez mal à l'attitude des Allemands à Laon, du moins jusqu'en mars 1916, selon Marcel Macon. Les représentations anciennes de l'Allemand semblent avoir été modifiées par l'expérience de l'occupation comme si la réalité des faits ne coïncidait pas avec l'image jusque-là véhiculée. Et encore, faut-il rester prudent sur le degré d'adhésion de la population aux représentations stéréotypées de l'Allemagne qui circulaient dans la presse. Louis Brunehant qui, pour ses affaires, a une bonne connaissance du pays et de la langue, regrette, dès les premiers mois, la guerre et les alliances qu'elle a créées :

> *« L'impression qui résulte de tout cela c'est que nous sommes englobés dans un duel à mort entre 2 grandes nations. Fatalité que tout cela, car depuis 42 ans nous aurions du pour notre sécurité suivre une politique satellite de l'Allemagne que nous défendait le souci de notre indépendance et de notre dignité. »*[318]

Quant au brasseur Lucien Marlin, il manifeste dans ses notes personnelles, dès les premiers jours de la guerre, une admiration pour l'Allemagne et une détestation de l'Angleterre :

> *« Nous voici en guerre encore une fois avec notre voisine l'Allemagne.*

314 Marcel MACON, 14/03/16.

315 Alice ROUSSEAUX, 25/02/17.

316 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 125 (11/05/17).

317 Marcel MACON, 14/03/16.

318 Louis BRUNEHANT, 13/11/14.

Pourquoi… le saura-t-on jamais et avec comme alliée notre ennemie séculaire l'Angleterre !!! »[319]

Marcel Macon signale en effet que la détestation de l'Allemagne et des Allemands n'est pas générale à Laon au moment de l'invasion. Il est ainsi scandalisé par l'accueil presque chaleureux qui est réservé aux soldats allemands par la population laonnoise au moment de l'invasion :

« Les troupes arrivent toujours en ville de plus en plus nombreuses, les soldats allemands se promènent dans les rues avec autant de tranquilité que les Belges qui les ont précédés. Certains hommes les entourent, lient conversation, montrent un peu de sympathie. Quel changement dans l'attitude de la population, quand elle se trouve en face de prisonniers et ensuite d'envahisseurs. »[320]

Régina Varlet décrit une réaction semblable à Saint-Quentin[321] et Marc Ferrand parle de l'admiration des habitants pour l'armée allemande :

« Que de gens sont exaspérants avec leur béate admiration pour l'Allemagne ! Ils croient faire acte de patriotisme en nous proposant pour modèle sa méthode, sa discipline, son gouvernement autoritaire. A quoi bon être Français, si nous devons nous déguiser en Allemands ? »[322]

Les succès militaires et la tenue des troupes dans la ville auraient fait naître un courant de sympathie pour l'Allemagne, du moins dans les milieux que fréquente Marc Ferrand. À l'en croire, une partie de la bourgeoisie conservatrice souhaiterait pour la France le régime autoritaire et l'organisation militaire de la société allemande. Suzanne Beck rend compte d'un même élan germanophile parmi la population de Crécy-sur-Serre, plus tardivement, en septembre 1915 :

« Par contre, nous entendons aussi les éloges sur les Allemands : "quelle discipline ! quelle organisation ! Ils n'auront jamais de débâcle comme nous [...] ce n'est pas officiers qui auraient fait marcher des armées comme cela, tout est prévu, on les admire presque dans l'habileté et le flair de policiers qu'ils

319 Lucien MARLIN, 04/08/14.

320 Marcel MACON, 02/09/14.

321 Régina VARLET, 28/08/14.

322 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 39 (à la date du 09/09/14).

montrent dans leurs perquisitions jusque dans leurs vols. »[323]

Les éloges que susciterait le comportement de l'armée allemande, renvoient aux images stéréotypées de la discipline et de l'organisation allemandes mais ils indiquent aussi en creux les reproches qui sont portés à l'égard de la conduite de la guerre en France : succession de défaites, officiers incompétents…

Toutefois, la grande majorité de nos témoins, à l'instar de Marc Ferrand ou de Marcel Macon, portent haut le discours patriotique et n'émettent aucun doute sur les alliances contractées et les buts de la guerre. Ils n'en développent pas moins, au cours de la guerre, une perception de plus en plus complexe de l'ennemi. À côté des condamnations germanophobes, s'expriment une certaine compassion et une compréhension de l'autre. Même des personnes qui s'affichent comme ardemment patriotes, éprouvent de tels sentiments. C'est par exemple le cas de Suzanne Beck à propos d'un soldat de retour du front :

« Pauvre garçon ! il a l'air triste ! Puis arriver au front, prendre 3 jours de repos, juste le temps de faire combler les vides dans le régiment et repartir au front ! »[324]

À l'image de brutalité et barbarie de l'Allemand s'oppose la réalité perceptible de soldats fatigués par la guerre. Les civils découvrent alors la personne humaine derrière l'uniforme : le sentiment de pitié s'adresse à cet être humain sans considération de nationalité. Eugénie Deruelle qui n'a pas de mots assez durs pour qualifier l'ennemi, est émue par le spectacle d'un jeune soldat lors de la messe :

« Plusieurs Prussiens s'étaient confessés et y ont communié : un tout jeune, qui certes n'a pas 20 ans, pleurait beaucoup avant d'aller à la sainte table (cela m'a impressionnée, bien que ce fût un ennemi)… »[325]

La perception de l'autre devient plus complexe : à la fois ennemi et humain. L'émotion qu'éprouve Eugénie Deruelle semble la surprendre, aussi précise-t-elle qu'elle n'a pas perdu de vue que c'était un ennemi. Élie Fleury tente de résoudre cette contradiction apparente en affirmant le maintien d'une distance culturelle importante entre les deux peuples :

« L'attitude des Allemands étonne et nous incite à une certaine pitié méprisante.

323 Suzanne BECK, 27/09/15.

324 *Ibidem*, 23/06/18.

325 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 150 (à la date du 26/12/15).

Ils sont sales, vieux, hirsutes et humbles. C'est fini : on les regarde sans haine, étant fait à leur "manière" et devinant ce qu'ils pensent. Rien de plus : le fossé reste aussi large... »[326]

Rien de plus selon le journaliste, et pourtant, le changement enregistré est notable : l'image d'un peuple arrogant, brutal et méthodique laisse la place à la réalité de soldats fatigués, sales et humbles. La haine à leur égard a disparu et finalement, les différences culturelles qui peuvent encore être constatées, sont acceptées puisqu'on se fait « à leur "manière" ».

Cette évolution dans les représentations est encouragée par l'appréciation qu'ont les civils sur les soldats qu'ils doivent loger. Les plaintes à leur encontre sont relativement rares, plus rares que les regrets de les voir partir sous prétexte qu'ils étaient « complaisants » ou « peu dérangeants ». C'est à partir de ces individus que les témoins sont amenés à fréquenter, qu'une meilleure connaissance de l'ennemi est possible et que des qualités lui sont reconnues (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 44: Qualités reconnues à des Allemands par les témoins (n=30)

savoir-vivre	amabilité et bienveillance	piété	autres
14	9	7	2

Les témoins ne font l'éloge que de qualités personnelles qu'ils peuvent reconnaître lorsqu'ils sont en contact direct avec des soldats allemands. Bien que le logement des troupes soit source de tensions, le savoir-vivre des militaires est fréquemment reconnu, en particulier celui des officiers. Nos témoins, très majoritairement issus de la bourgeoisie, retrouvent donc chez leurs hôtes forcés des éléments d'un même capital culturel. Les officiers viennent se présenter à leur arrivée et saluent les témoins au moment des départs, n'oublient pas de donner quelques présents ou de lancer la conversation sur des sujets non polémiques. L'aide qu'ils peuvent fournir pour accélérer des démarches ou obtenir des denrées, est considérée comme de l'amabilité et de la bienveillance[327], esquissant une image très différente du stéréotype de l'officier arrogant. Pourtant, celui-ci n'est pas tout à fait absent des témoignages : Albert Denisse évoque un officier logé exigeant, Octave Casseleux parle même de « minable prussien » à propos du gradé qui se sent le maître chez lui et Marcel Macon décrit un officier

326 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 73 (mai 1916).

327 Voir chapitre 6, 2.2.1. « Ce que peuvent apporter les occupants aux occupés », p. 839.

irascible qui ne tolère aucun bruit dans la maison[328]. Mais de telles situations restent relativement exceptionnelles et sont reconnues comme telles, Marcel Macon parlant d'un des plus mauvais logements auxquels a dû faire face la famille.

Enfin, les diaristes, très largement croyants et pratiquants, sont attentifs et même admiratifs de la ferveur des soldats allemands lors des messes. Sont particulièrement soulignées la qualité du silence et du recueillement ainsi que la beauté des chants. Le prêtre Alphonse Herbecq, qui n'est pas avare en épithètes peu flatteurs pour qualifier les Allemands, observe les comportements des soldats pendant la messe :

> *« Une centaine de soldats catholiques assistent à la Messe et font preuve d'une piété exemplaire. J'entends la prédication en allemand. Les soldats chantent bien. »*[329]

L'ennemi ferait même preuve d'une plus grande piété que les autochtones : « On remarque chez ces catholiques un grand esprit de foi devenu rare chez nous »[330]. Plutôt curieux vis-à-vis du protestantisme, Alphonse Herbecq assiste au culte et constate les mêmes qualités religieuses parmi les soldats protestants :

> *« A peine sorti de l'église, j'apperçois 7 à 800 hommes groupés dans un ordre parfait au carré pour assister à un office religieux protestant. Déjà, le pasteur a pris la parole. Je monte dans mon grenier et j'apperçois par la lucarne ce spectacle imposant. Une chaire a été improvisée près de la haie du jardin du presbytère. L'orateur fait de beaux gestes ; sa voix est claire ; il me paraît éloquent. Tous les hommes précédés de leurs officiers écoutent dans un recueillement admirable. La musique salue la péroraison du Pasteur. Tous se découvrent quand on prie en commun et aussitôt, la musique se fait entendre de nouveau. La cérémonie se termine par la harangue d'un chef et des hourras en l'honneur de l'Empereur. »*[331]

---

328 Albert DENISSE, 21/12/14 ; Octave CASSELEUX, 22/05/15 et Marcel MACON, 18/07/18.

329 Alphonse HERBECQ, 01/08/16.

330 *Ibidem*, 17/04/15.

331 *Ibid.*, 30/07/16.

Le prêtre qu'il est, essaie de comprendre comment s'organise le culte, d'où l'attention aux différents moments qui le composent. Ce qui semble impressionner Alphonse Herbecq, c'est l'ordre très militaire qui caractérise cette cérémonie : les soldats, bien que nombreux, sont positionnés dans un carré parfait, les placements de chacun renvoyant à la hiérarchie militaire. Le culte apparaît d'autant plus imposant que l'enchaînement des différents moments semble se faire naturellement, la musique venant par exemple saluer le prêche du pasteur. Quant à ce dernier, il ferait preuve d'une grande maîtrise oratoire : « beaux gestes », « voix claire », « éloquent ». Enfin, le « recueillement admirable » des soldats au moment du prêche laisse penser que le silence est total à cet instant. Alphonse Herbecq semble donc très admiratif de l'organisation du culte protestant, cérémonie qui paraît sans fausse note, remarquablement interprétée par le pasteur et les fidèles.

Du fait des rencontres individuelles, le regard des témoins sur les Allemands évolue. Des qualités leur sont reconnues, les décalages avec les stéréotypes soulignés. Henriette Moisson constate ainsi à propos des soldats logés : « Après tout ce ne sont tout de même pas des sauvages ! »[332], thème qui avait pourtant largement été développé par la presse aux premières heures de la guerre. Louis-Joseph Le Port fait une observation similaire à propos de l'aumônier qu'il loge : « il est prêtre, voire même Jésuite, avant d'être Allemand celui-là ! »[333]. Quand l'Allemand logé fait preuve d'amabilité, c'est qu'il n'est pas tout à fait allemand : son appartenance nationale est ici remise en question au profit de l'appartenance religieuse afin de faire correspondre les qualités humaines observées aux représentations traditionnelles. Eugénie Deruelle affirme, quant à elle, détester les Allemands mais donne volontiers aux soldats logés chez elle des fleurs et note à cette occasion leur joie : « Ces soldats (la moitié, des enfants) je les hais ! et leur fais cependant plus de bien qu'à leurs chefs, si durs pour eux !!! »[334].

Ses actes semblent alors en contradiction avec sa détestation comme si la joie enfantine du soldat à qui elle a offert ses fleurs était inconciliable avec la représentation haineuse de l'ennemi. Aussi établit-elle une autre distinction que celle opposant Français et Allemands : elle serait plus gentille pour les soldats que pour les officiers, comme si le véritable ennemi n'était en fait que les gradés. Marc Ferrand, dans son journal publié après-guerre, veut voir

332 Henriette MOISSON, 23/06/16.

333 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 83 (à la date du 23/02/17).

334 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 384 (28/05/17).

dans l'amabilité du soldat une ruse pour séduire, comme s'il lui était impossible de renoncer à l'image haineuse de l'Allemand :

> *« J'ai eu à loger deux troupiers bavarois joufflus et l'air bonasse. Ils ne savaient pas un mot de français, ce qui ne les empêchait pas de montrer toute l'amabilité compatible avec leur germanique balourdise. Décidément ces gens veulent nous conquérir non seulement par les armes, mais encore par leur séduction naturelle et leur bonne grâce. »*[335]

L'avocat note bien une contradiction entre leur amabilité et « leur germanique balourdise » supposée, c'est-à-dire entre leurs qualités humaines réelles et l'image stéréotypée de l'ennemi. Il tente alors de dépasser la contradiction en considérant que cette amabilité n'est qu'une ruse. Cela indique en creux que les représentations des plus patriotes sont perturbées par les contacts qu'ils ont pu nouer avec des Allemands. Plus fréquemment, les témoins tentent d'adapter leur grille d'interprétation à la situation vécue en redéfinissant le champ d'application de l'image stéréotypée de l'ennemi. On n'oppose plus tant les Français aux Allemands que les « bons » Allemands aux Allemands les plus « typiques ». Sont plus appréciés, ceux venant de *Länder* plus catholiques comme les Bavarois ou les Wurtembourgeois[336], et de manière générale, les catholiques que les protestants[337]. Cette perception est essentiellement partagée par les prêtres et les pratiquants. En revanche, les protestants Suzanne Beck et Samuel Lemaire ne font pas pareilles distinctions. Autre distinction qui est faite, les témoins éprouvent davantage de compassion pour les combattants qui arrivent fatigués et feraient moins de manières que les non-combattants, gendarmes ou agents de la *Kommandantur*[338]. Seul, Jean Marquiset préfère les officiers de l'état-major que ceux venant du front. Il reproche à ces derniers « les mœurs rudes et brutales des tranchées », la saleté et leur propension au vol[339]. De telles distinctions entre les Allemands, pour essayer de définir lesquels peuvent être aimables et lesquels seraient arrogants, peuvent conduire à des hiérarchies assez complexes. Ainsi, selon Suzanne Beck, « les soldats de la commandanture passent 2 ou 3 ans loin du front à ne rien faire et à bien manger » alors que les combattants

335 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 71 (à la date du 18/11/14).

336 Albert DENISSE, 18/02/15 ; Achille HÉCART, 312/12/14 et 04/02/16 ; René de LA TOUR DU PIN, 29/10/15.

337 Paul CLAIRAMBEAU, 26/12/14 et 24/10/15 ; *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 83 (à la date du 23/02/17) ; Marcel MACON, 08/06 et 28/06/15.

338 Suzanne BECK, 23 et 30/06/18 ; Marcel MACON, 14/05/15 ; Henriette MOISSON, 07/01/18

339 Jean MARQUISET, *op.* cit., p. 198-199.

subissent l'enfer dans les tranchées[340]. Pourtant, ce sont ces derniers qui se montrent les plus simples et les plus agréables[341]. C'est pourquoi, sa haine se porte en priorité sur les gendarmes[342]. Parmi ces combattants, il convient cependant de distinguer les artilleurs, « des gens biens »[343], des fantassins qualifiés de « fripouilles »[344]. Enfin, les sous-officiers sont présentés comme convenables et polis, à quelques exceptions près[345] tandis que les officiers se montreraient arrogants et se livrant régulièrement à des soûleries[346]. Finalement, une telle typologie, assez complexe, des militaires allemands en fonction de leurs qualités supposées révèle que les civils ont pris conscience de la diversité des tempéraments au sein de la nation allemande et donc, des limites, voire de l'inadaptation des images stéréotypées qui circulent sur les Allemands.

Les représentations de l'ennemi sont donc contradictoires. Une majorité des témoins emploient des termes dévalorisants pour disqualifier le peuple allemand dans son ensemble, faisant montre d'une germanophobie plus ou moins accentuée. Quelques témoins se distinguent cependant par l'expression d'une sympathie, voire d'une admiration, pour ce que représente l'Allemagne. Tous constatent néanmoins, au cours de l'occupation, un décalage entre l'image stéréotypée qu'ils pouvaient avoir de l'ennemi et les qualités humaines des personnes à qui ils ont à faire. Les représentations anciennes ne s'effondrent pas brutalement : elles coexistent avec des perceptions plus fines de la complexité du peuple allemand avec ses différences religieuses, régionales et ses inégalités sociales. Un double discours se développe mêlant condamnation générale des Allemands et compassion pour les hommes que l'on est amené à côtoyer.

2.3.2. L'EXPÉRIENCE D'UNE INCOMPRÉHENSION RÉCIPROQUE AVEC LA « FRANCE LIBRE »

L'éloignement et l'isolement que connaissent les départements occupés pendant les quatre ans de guerre, conduisent les civils à s'interroger non pas sur leur appartenance nationale mais sur la place qui est la leur dans la nation en guerre. Le lien avec le reste de la France, que les

340 Suzanne BECK, 23/06/18.

341 *Ibidem*, 30/06/18.

342 *Ibid.,* 03/07/18.
343 *Ibid.*, 02/07/15.
344 *Ibid.*, 22/10/15.
345 *Ibid.*, 30/05/16.
346 *Ibid.,* 18/05/16 et 16/03/17.

témoins qualifient souvent de « France libre », n'est alors plus assuré que par quelques journaux que l'on se transmet sous le manteau et par une correspondance qui est établie tardivement, à partir de 1915, par l'intermédiaire de prisonniers de guerre en Allemagne et en 1916, à l'aide de cartes de la Croix-Rouge[347]. Les messages qui sont échangés, doivent rester très généraux et s'en tenir aux indications de santé pour passer la censure[348]. Ils ne peuvent en outre contenir pas plus de 20 mots[349]. Ces restrictions dans la communication avec le reste de la France, et en particulier avec la famille qui y est installée, font naître de nombreuses frustrations[350]. Dans un tel contexte de pénurie de nouvelles, recevoir une carte suscite de la joie mais fait également naître des interrogations autour de ce qui n'est pas exprimé dans le courrier :

> *« […] mais pas mention de maman, est-ce étourderie ? est-ce voulu ? J'ai passé une bien mauvaise journée. »*[351]

L'inquiétude de Suzanne Beck est bien légitime car dans une note rajoutée au crayon en 1940, elle indique que sa mère est effectivement décédée en 1916. De même, Octave Casseleux envisage le pire à propos de son fils, Louis, dont il ne reçoit pas de nouvelles :

> *« Les Rabouille* [des parents d'Octave Casseleux] *reçoivent de leur fils, toujours prisonnier de guerre à Custrin au-delà de Berlin, en pleine Prusse, une longue carte postale où il dit entre autres choses, avoir reçu des nouvelles de Suzanne* [la fille d'Octave Casseleux] *qui doivent nous rassurer sur son sort, celui de son mari et de ses enfants mais de Louis, il ne parle toujours pas, comme si même il évitait à dessein de prononcer son nom. Que faut-il donc penser de ce silence de plus en plus inquiétant ? »*[352]

Là encore, le pressentiment s'avère bien fondé : Louis Casseleux a été « tué à l'ennemi » dans la Marne, le 4 mars 1915[353]. Pour avoir des nouvelles des leurs, les civils occupés dépendent

347 Voir chapitre 5, 1.1.3. « Le maintien d'une distance sociale », p. 558.

348 Louis PAILLOT voit par exemple sa carte être refusée pour avoir évoqué les privations, 25/03/16.

349 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 19-20.

350 Les frustrations sont dans les deux sens : entre le 25 avril et le 16 septembre 1916, 600 000 messages ont été transmis à destination des départements occupés et seules 5 000 réponses ont été reçues. C.A.R.A.N. F/23/1, commission aux réfugiés, conférence du 19/12/16.

351 Suzanne BECK, 07/09/17.

352 Octave CASSELEUX, 04/01/17.

353 Site « Mémoire des hommes », fiche individuelle de Louis Casseleux, en ligne, [URL : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/lib_memh/php/fiche_popup.php?

de ce que veulent bien dire proches et connaissances. L'absence d'informations précises fait naître le doute sur la sincérité du correspondant : on le soupçonne de vouloir cacher les mauvaises nouvelles, contribuant à renforcer le sentiment d'isolement. Chaque mot écrit est longuement commenté, chaque photographie détaillée comme si l'on pouvait ainsi accéder à des informations qui ne peuvent être dites explicitement. Octave Casseleux, une fois passée la joie de recevoir une photographie de sa fille et de ses petites-filles, s'inquiète de nouveau :

> *« Cependant l'air grave de Suzanne nous fait augurer quels sont ses soucis, dont être si loin de nous n'est sans doute pas le moindre comme nous le disaient les quelques mots qu'elle a pu nous faire joindre par la Croix-Rouge le 16 juillet dernier. Cette photographie a été faite à Paris, et nous pouvons supposer que c'est de là qu'elle nous est envoyée. »*[354]

Suzanne Beck nourrit des sentiments contradictoires à l'égard de ce lien ténu avec sa famille et le reste du pays que constitue la correspondance. Après avoir appris la mort de son mari, elle appréhende tout nouveau courrier par peur de mauvaises nouvelles mais, dans le même temps, elle interprète l'absence de nouvelles comme l'indice qu'un drame s'est produit et qu'on a voulu le lui cacher[355]. Elle redoute également que l'éloignement ait fait naître chez sa fille une forme de ressentiment :

> *« Mon égoïsme ne va pas jusqu'à désirer que notre séparation lui pèse comme à moi mais je serais tout de même heureuse de savoir que nous lui manquons un peu. »*[356]

Le lien de plus en plus distendu avec la famille restée à Paris lui fait craindre l'opprobre après-guerre si bien que la perspective de retrouvailles fait naître une angoisse nouvelle :

> *« Ai rêvé il y a trois jours que de retour au milieu de la famille tout le monde m'y tournait le dos. »*[357]

En effet, Suzanne Beck culpabilise d'être restée à Crécy-sur-Serre, dans la France occupée, alors que son mari était envoyé à Paris pour être soigné, accompagné de sa fille. Elle pense que son attitude a pu être interprétée par sa belle-famille comme une manière de se décharger

---

_Base=MPF1418&_Lg=fr&_Fiche=vCK8XM5QpANUdcIDyGc6EQ==&_C=500528003]

354 Octave CASSELEUX, 30/08/16.

355 Suzanne BECK, 23/07/16.

356 *Ibidem*, 11/06/18.

357 *Ibid.*, 31/08/18.

de ses responsabilités[358]. L'éloignement et le manque de nouvelles pendant quatre ans font ainsi croître inquiétudes et soupçons, contribuant à distendre les liens familiaux. Il n'est d'ailleurs pas anodin que les journaux qui étaient rédigés à destination d'un proche, oublient progressivement ce destinataire. Au fil des mois, Lucien Marlin et Albert Denisse ne s'adressent plus à leur épouse respective, comme Henriette Moisson ne fait plus allusion à son ami d'enfance. Le journal devient alors plus introspectif, les évocations de ceux dont on est séparé, moins fréquentes.

Parce qu'ils se trouvent loin des leurs, sans grandes nouvelles sur ce qui se passe de l'autre côté du front, les civils occupés ne se considèrent plus comme des habitants du territoire national. Marc Ferrand estime par exemple résider « une contrée sans nom » où les nouvelles de la France ne parviennent que très difficilement et dont le destin est désormais lié à celui de l'Allemagne[359]. Comme Marc Ferrand, beaucoup de diaristes nomment le territoire situé de l'autre côté du front par le mot « France » (voir tableau, ci-dessous), comme si eux-mêmes n'étaient plus en France et se trouvaient hors du territoire national : « Chère France, que l'exil pour nous est cruel ! […] ici, ce n'est plus la France ! » s'écrie même Henriette Moisson en juillet 1916[360]. Aussi parle-t-elle de « nos frères de France » et Régina Varlet de « nos amis de France »[361].

358 *Ibid*., 31/08/18. D'après sa petite-fille, Danièle Engelbach, Suzanne Beck aurait effectivement été mise au ban de la famille Beck après-guerre et a dû se débrouiller pour élever ses enfants avec une maigre pension et l'aide de son fils aîné.

359 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 79 et 391 (aux dates des 06/12/14 et 03/02/17).

360 Henriette MOISSON, 07/07/16.

361 *Ibidem*, 19/01/16 et Régina VARLET, 24/03/16.

<u>Tableau 45:</u> Termes utilisés par les témoins pour désigner le territoire national situé de l'autre côté du front

Témoins		Termes utilisés
Suzanne	Beck	Paris
Octave	Casseleux	notre patrie
Oscar	Coquelet	l'autre côté
Albert	Denisse	en France
Eugénie	Deruelle	en France
Marc	Ferrand	la France
Élie	Fleury	France libre
Marcel	Macon	France libre
Louis-Alphonse	Marcq	la France
Jean	Marquiset	en France
Alfred	Migrenne	en France
Jean	Minne	la France
Henriette	Moisson	« France libre » (14/07/15), « la France non envahie, […] la France tout court » (17/07/17), puis la France
Louis	Paillot	en France
Régina	Varlet	la France

Cette impression d'expatriation à l'intérieur du territoire national nourrit, à la fin de la période, la conviction que l'expérience de guerre des civils occupés est spécifique. En 1918, Oscar Coquelet affirme par exemple que « ceux qui sont de l'autre côté ne sauront jamais ce que nous avons souffert »[362]. Après avoir discuté avec les prisonniers de guerre français internés dans les environs, Albert Denisse prend conscience que la situation des occupés est très peu connue dans le reste de la France :

> *« […] les prisonniers français d'Etreux, du Gard et de Ribeaufontaine, viennent prendre des douches ; ils souffrent beaucoup de l/ changement de situation ; ils disent que des évacués-rapatriés l/ avaient fait des conférences s/ notre vie et n/ situation, mais qu'ils ne voulaient pas les croire, pas plus que les récits des journaux, mais ils sont obligés maintenant de se rendre à l'évidence ; ils disent qu'on ne manque de rien en France, que tout le monde y gagne de l'argent à volonté, que la vie est environs 2 fois plus cher que d'habitude et qu'on ne pense qu'à continuer la guerre avec l'aide des américains. »*[363]

En fait, l'information sur la France occupée existe, mais les récits paraissent exagérés si bien que le public ne leur accorderait pas beaucoup de crédit. Jean Marquiset retranscrit des propos similaires de prisonniers de guerre à Laon :

362 Oscar COQUELET, 15/02/18.

363 Albert DENISSE, 08-10/07/18.

> *« Ils regrettent la nourriture abondante qu'ils avaient au front et qu'ils gaspillaient. Ils nous décrivent la vie heureuse, malgré les restrictions, que l'on mène en France et ils ont peine à croire aux privations dont nous souffrons. On s'imaginait donc, là-bas, que nous ne manquions de rien ? On ne se faisait donc pas une idée de la misérable existence qu'est la nôtre ? »*[364]

Ici se fait sentir le ressentiment du civil occupé contre une société qui ne se serait guère inquiétée des conditions de vie des compatriotes restés de l'autre côté du front, des privations auxquelles ils étaient soumis[365]. Les descriptions que font les soldats français en 1918 de la vie à l'arrière paraissent idylliques et font naître une forme de jalousie et de rancune parmi la population occupée. D'ailleurs, Jean Marquiset ne note-t-il pas à propos des prisonniers de guerre : « gros et gras, ils nous font envie, à nous qui nous desséchons à la manière des momies »[366] ?

Si les manifestations de solidarité à l'égard des prisonniers de guerre n'ont pas disparu, les signes d'incompréhension réciproque entre ceux-là et les civils occupés deviennent plus flagrants. Les témoignages les plus personnels évoquent de telles tensions à partir de juin 1916 (voir tableau, ci-dessous).

364 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 264-265 (à la date du 22/06/18).

365 Eugénie DERUELLE note également que les prisonniers sont « surpris de trouver la population amaigrie et ayant mauvaise mine », *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 387 (à la date du 03/06/17).

366 Jean MARQUISET*, op. cit.*, p. 260 (à la date du 30/03/18).

<u>Tableau 46:</u> L'incompréhension réciproque entre les prisonniers de guerre français et les civils occupés, d'après les témoignages

Témoins		Les formes d'incompréhension
Suzanne	Beck	prisonniers qui défilent traités de lâches par la population (03/06/18)
Albert	Denisse	officier prisonnier considère que le ravitaillement fourni par la C.R.B. aux civils occupés est trop abondant (26/03/18)
Louis-Joseph	Le Port	prisonniers français ont saccagé l'église où ils étaient enfermés (18/06/18)
Marcel	Macon	prisonniers ont refusé de serrer la main aux habitantes, les traitant de « franco-boches » (20/06/16) ; un prisonnier refuse le pain que lui donnait un habitant (21/04/17) ; prisonniers qui font « mauvaise impression par la désinvolture avec laquelle ils parlaient de l'armée allemande ». La population leur en veut de s'être rendus (29/05/18)
Jean	Marquiset	un prisonnier demande à un civil « de lui procurer du jambon, du pain et du chocolat. Pourquoi pas du vin ? » (13/06/17)
Henriette	Moisson	prisonniers refusent de parler aux civils et refusent les fruits apportés Henriette Moisson (10/11/17) ; prisonniers refusent le pain apporté par une habitante qui aurait eu un enfant avec un Allemand (01/04/18), caporal prisonnier « qui ne <u>veut</u> pas croire que nous avons faim ici » (03/07/18)

D'un côté, les soldats français semblent avoir été gagnés par les préjugés sur les « Boches du Nord », influencés en cela par des articles de presse qui dénonçaient les compromissions de la population avec les occupants[367]. C'est pourquoi, certains d'entre eux refusent les denrées que leur offrent les civils, les traitant parfois de « Franco-boches » ou de « Boches du Nord ». Un tel accueil refroidit l'enthousiasme d'une patriote telle qu'Henriette Moisson lorsque de nouveaux prisonniers arrivent dans la commune :

> *« Va les voir dit mon père ; tu parleras allemand avec leurs gardiens, tu auras* [mot manquant] *chance de les voir. Mais je n'en avais pas envie. Je me rappelle les derniers qui sont venus : ils ne nous adressèrent pas la parole, je leur offrit des fruits malgré le caporal qui les gardait ; ils refusèrent. Cela me fit de la peine ; je me demandais si tous les français au-delà des lignes éprouvaient pour nous la même froideur. »*[368]

Au soupçon de compromission que nourrissent les prisonniers, en particulier à l'égard des femmes, s'ajoute celui de vie facile. C'est pourquoi, certains d'entre eux demandent, sans

367 Philippe NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920), op. cit.*, p. 377.

368 Henriette MOISSON, 10/11/17.

complexe, des denrées introuvables depuis plusieurs années, comme le jambon, ou croient que le ravitaillement fourni par la C.R.B. est abondant. Au grand désespoir des témoins, ils ne semblent pas avoir conscience de l'ampleur des pénuries. Marcel Macon raconte par exemple qu'un prisonnier refuse le pain qui lui est offert en s'écriant : « je ne veux pas de votre pain de chien »[369] devant le pain gris que l'on confectionne alors en France occupée.

Et, inversement, les civils occupés ne comprennent pas les réactions des soldats français. Marcel Macon constate que ceux qui arrivent à Laon en juin 1917, sont fatigués de la guerre et ne sont guère réconfortants[370]. À Origny-Sainte-Benoite, Henriette Moisson affirme également que les soldats en ont assez[371]. Cette attitude est incompréhensible pour des jeunes diaristes qui entretiennent une vision romantique de la guerre et qui n'attendent qu'une chose, la libération. Pour eux, ce seul objectif doit mobiliser la nation entière même s'ils sont conscients de la violence des combats. L'expression d'un tel ras-le-bol, la désinvolture affichée par les soldats les choquent et les déçoivent. La réaction des deux jeunes gens semble partagée par une grande partie des civils occupés. Marcel Macon précise ainsi que les Laonnois tiennent rigueur aux prisonniers, qui viennent d'arriver en mai 1918, du recul de l'armée et de leur capture par les Allemands[372]. Suzanne Beck décrit une scène similaire en juin 1918 :

> *« Il fallait entendre les bonnes langues : « quels lâches ! » pour avoir été pris comme cela en quantité, il faut qu'ils se soient rendus de bonne volonté etc... »*[373]

À la différence de Marcel Macon et Henriette Moisson, d'autres diaristes mettent les reproches contre l'armée française dans la bouche de leurs concitoyens. Ils relaient de telles perceptions tout en prenant leur distance avec elles. La méfiance à l'égard des soldats apparaît de manière significative vers la fin de la guerre, dans le contexte des offensives de 1918 après que les prisonniers eurent montré des signes de découragement au printemps-été 1917. En outre, leur attitude à l'égard des civils a pu favoriser de telles rancœurs. L'image du soldat français ne correspond alors plus tout à fait à celle du héros combattant qui avait prévalu dès le début de la guerre dans toutes les manifestations patriotiques.

---

369 Marcel MACON, 21/04/17.

370 *Ibidem*, 08/06/17 et 26/06/17.

371 Henriette MOISSON, 21/07/17.

372 Marcel MACON, 29/05/18.

373 Suzanne BECK, 03/06/18.

Le mépris et la méconnaissance qu'affichent les prisonniers de guerre à l'égard des civils nourrissent également des ressentiments à l'égard du reste de la France. Les témoins sont choqués que leurs conditions de vie ne soient guère connues, qu'à l'arrière une vie décrite comme confortable est encore possible, que la libération des territoires occupés ne soit pas au centre des préoccupations du gouvernement et de la société française. Même les plus patriotes se sentent ainsi abandonnés et oubliés par la population et le gouvernement de la France (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 47: Le sentiment d'abandon par la France tel qu'il est exprimé par les témoins

Témoins		Citations
Suzanne	Beck	Suzanne Beck retranscrit les conversations dans le village : « on ne songe pas seulement à nous délivrer, c'est ce cochon de gouvernement qui est cause de tout cela, pourquoi ne pas être entrés en pourparlers de paix en 1917 ? » (13/06/18)
Eugénie	Deruelle	« Il est à croire qu'on nous abandonne, maintenant ! » (05/03/15) « Que font donc les généraux français ??? Je ne leur dirai jamais merci... » (24/12/15) « Car, vraiment, nous sommes, pour les Français, une quantité négligeable... » (28/01/17)
Élie	Fleury	« Mais une pensée attristante nous vient : M. Poincaré nous a oubliés, nous, les envahis ! » (août 1915)
René	Jourdain	« Quant au Préfet il avait regagné Laon dans l'après-midi, laissant et le Sous-Préfet et le Maire sans aucune instruction. Nous étions abandonnés sans vergogne. » (27/08/14)
Marcel	Macon	« Nos armées reculent, dit-on. C'est le plan de l'état Major, nous sommes sacrifiés. » (01/09/14)
Lucien	Marlin	« en france, on ne pense plus à nous » (05/02/15)
Jean	Marquiset	« Cela montre bien qu'en France on ne se rend pas compte de notre situation » (13/06/17)
Hen-riette	Moisson	Se pose la question : « sommes-nous réellement sacrifiés ? » (21/07/17) ; « on a l'impres-sion d'être pour eux, je ne dis pas des étrangers, non mais on sent que notre sort n'est qu'une bien petite chose comparé au sort de la Patrie. (11/10/17)
Louis	Paillot	Achille Hécart ne cesserait de dire « on n'avait qu'à pas nous laisser envahir » (10/05/18)
Régina	Varlet	« Je les ai traités de lâches tous ces Français qui les avaient ainsi laisssé passer... » (28/08/14)

Ce sentiment d'abandon est exprimé une première fois au moment de l'invasion, devant la retraite de l'armée et des services de l'État. Puis, il devient plus insistant à mesure que l'occupation se prolonge. Les notables, tels Lucien Marlin, Eugénie Deruelle, René Jourdain ou Élie Fleury, ne mâchent pas leurs mots et rendent responsables de leur situation le pouvoir politique et l'armée. L'entourage du maire de Saint-Quentin qui s'est réuni dans son cabinet pour lire le discours du président de la République lors du premier anniversaire de la déclaration de la guerre, constate que le texte ne fait pas allusion aux territoires occupés. S'ensuit une discussion sur les vices de la république parlementaire, révélant une défiance très grande des notables à l'égard du pouvoir politique national[374]. À Rozoy-sur-Serre, ce serait également le maire, aux dires de Louis Paillot, qui serait le principal pourfendeur du gouvernement et de l'armée.

374 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 220-221 (août 1915).

Il est en particulier reproché aux autorités militaires et politiques de n'avoir pas anticipé la retraite. Aussi, au moment où les mobilisables sont envoyés en Allemagne, Lucien Marlin fustige-t-il la légèreté du gouvernement français en la matière : « Combien l'imprévoyance gouvernementale a retiré de soldats à la France »[375].

En termes de stratégie, sont critiqués les bombardements aériens des villes occupées qui font des victimes civiles. Élie Fleury relève de nouveau l'incompréhension du maire de Saint-Quentin après une attaque sans grand résultat :

> *« Voilà bien de l'héroïsme inutile, me dit le maire, et même de l'héroïsme démoralisant, car c'est une démonstration de l'inaptitude à se renseigner ou à se documenter qui règne dans le corps des aviateurs. D'abord, il n'y a rien à bombarder utilement à Saint-Quentin, on devrait le savoir. »*[376]

Les témoins qui ont connu des bombardements intenses et meurtriers rejoignent ce point de vue. Pour Jean Marquiset, la « stratégie a des raisons que notre raison ne saurait comprendre » et il déplore la destruction de l'église Saint-Martin dans la vieille ville[377].

En outre, le fait que les populations occupées soient oubliées des discussions politiques et des débats intellectuels est confirmé par les nombreux prisonniers qui transitent dans l'Aisne occupée en 1917 et 1918. En fait, ce silence sur leur sort n'est pas total et les témoins perçoivent des échos des campagnes de dénigrement dont ils sont victimes de l'autre côté du front. Suzanne Beck parvient par exemple à lire un journal français en juin 1916 qui accuse les civils occupés de coopérer trop facilement avec l'occupant. Cela la met en colère : les journalistes parisiens n'ont aucune idée de ce qu'est la réalité de l'occupation, les civils ne pouvant guère se défiler devant les obligations de travailler[378]. Élie Fleury s'en prend également à un article du *Temps* qui décrit la vie paisible dans le Saint-Quentin sous domination allemande[379]. D'après lui, c'est cet article qui aurait valu aux populations occupées le qualificatif de « Boches du Nord »[380]. Henriette Moisson s'interroge d'ailleurs dès décembre 1915 sur une telle insulte :

375 Lucien MARLIN, 02/10/14.

376 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 245 (janvier 1917).

377 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 254 (aux dates du 01 et 04/04/18). On retrouve la même incompréhension chez Suzanne BECK devant le bombardement de Marle, remplie de civils, 01/11/18.

378 Suzanne BECK, 13/06/16.

379 « Saint-Quentin sous la domination allemande », *Le Temps,* 15/01/15.

380 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 58-59 (octobre 1914).

« Est-il vrai, malheureusement que nos compatriotes non envahis nous ont qualifiés de Boches du Nord ? Avaient-ils tout à fait tort hélas, en ce qui concerne quelques énergumènes? »[381]

Malgré la réserve d'Henriette Moisson, une telle image du civil occupé participe à l'incompréhension réciproque avec le reste de la France, d'autant plus que la *Gazette des Ardennes*, en publiant des articles de journaux français, fait connaître le mauvais accueil réservé aux réfugiés et aux rapatriés[382]. La défiance envers le gouvernement et sa conduite de la guerre qui s'exprime parmi la population occupée, peut alors être vue comme une réaction à la mauvaise image d'elle qui est diffusée dans la presse française. Si les témoins restent relativement mesurés dans leurs reproches à l'égard des autorités françaises, ils retranscrivent des discussions plus tranchées qui seraient révélatrices d'un rejet populaire de l'armée et du gouvernement. Élie Fleury note ainsi dès le mois de mai 1916 :

« La faim, mauvaise conseillère, inspire des paroles amères contre le commandement français : "Il n'y a que de la résistance là où il faudrait de l'attaque, etc." »[383]

Les files d'attente aux Halles seraient, selon lui, « le serpent de la calomnie ». Dans un contexte de privations et de protestations collectives, des habitants, par provocation, en viennent même à rejeter leur attachement national. Ainsi, un conseiller municipal évoque les tensions sur le marché, à cause des pénuries, tensions qui déboucheraient sur des manifestations aux cris de « Vive l'Allemagne »[384]. Une synthèse communale du Commissariat spécial des rapatriés note également de telles réactions :

« Les rapatriés nous disent qu'ils sont fatigués de la guerre. Ce sont des habitants de Saint-Quentin, animés pour la plupart d'un très mauvais esprit ; ils font l'apologie des Allemands et prétendent notamment que ceux-ci ne font que remporter des victoires, alors que nous sommes des impuissants, que les journaux français sont des menteurs, que la Gazette des Ardennes dit seule la vérité en ne

---

381 Henriette MOISSON, 19/12/15.

382 Par exemple, *La Gazette des Ardennes*, 02/04/15, 31/05/15, 11/02/16, 26/05/16, 19/06/16, 09/06/17, 15/07/17, 23/08/17.

383 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 71 (mai 1916).

384 Courrier de M. Georges Édouard au maire, retranscrit dans Élie FLEURY, *Les soixante-quatre séances, op. cit.,* p. 229 (séance du 22/07/15).

faussant jamais les communiqués. »[385]

L'inquiétude policière sur le « mauvais esprit » de la population s'appuie sur des faits rapportés par des notables et reprend leur perception d'un délitement du sentiment national. Sans doute, les affirmations en faveur des Allemands sont-elles des provocations adressées aux autorités locales et aux représentants de l'ordre lors de conflits comme ceux décrits par Élie Fleury dans les Halles de la ville. Mais elles s'appuient également sur le constat de l'immobilité du front et de l'échec des offensives menées jusque-là. Quant à la *Gazette des Ardennes*, son travail de propagande est assurément plus habile que ce qui se fait dans la presse française : ainsi, des extraits de communiqués français sont effectivement publiés pour convaincre les lecteurs de la réalité des défaites subies par l'armée nationale[386].

À Rozoy-sur-Serre, Louis Paillot se fait le témoin des rancœurs de la population à l'égard de la France, à partir de l'offensive Michael, en mars 1918 :

« C'est une consternation à Rozoy où presque tout le monde accepte comme complètement vrai et exact tout ce qui est annoncé, et tombe sur les Français et les Anglais. »[387]

Les habitants se sentent perdus, condamnés à rester sous la coupe de l'occupant pour de nombreuses années et la responsabilité en reviendrait à l'armée française. La situation décrite par Suzanne Beck à Crécy-sur-Serre n'est guère différente :

« […] et que de propos malveillants plus que jamais sur ce "sale gouvernement" sur ces "fainéants" de soldats. »[388]

Et quand le village est bombardé par l'aviation française en septembre, des habitants en viennent à insulter l'armée[389]. Le fossé semble considérablement s'élargir dans les derniers mois de la guerre entre les civils occupés et les autorités civiles et militaires de la France. Il faut toutefois rester prudent par rapport à des affirmations qui sont simplement rapportées et qui peuvent seulement illustrer la crispation des témoins sur ces questions.

385 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1799, 16/06/17.

386 Andreas LASKA, *op. cit*.

387 Louis PAILLOT, 30/03/18.

388 Suzanne BECK, 03/06/18.

389 *Ibidem*, 02 et 14/09/18.

Les journaux de civils ne permettent pas d'étudier le sentiment national en tant que conviction intime d'un attachement indéfectible à un pays et sa population. L'historien ne connaît de ce sentiment que ce qui en est dit par les témoins, donc uniquement ce qui est dicible dans le contexte d'une guerre entre nations[390]. Tout juste peut-il montrer qu'ils parlent différemment du conflit et des armées en présence, indiquant en creux que le sentiment d'appartenance à la France combattante ne va pas de soi pour tous les diaristes.

Au-delà de la grande diversité de ses modes d'expression, le sentiment national apparaît, à plus d'un titre, comme double. Double, parce qu'il est à la fois conviction intime et pratique sociale. Double également parce qu'il est marqué par un attachement à la nation tout à la fois accentué par l'isolement – d'où la traque de la moindre nouvelle, d'où l'espoir toujours renouvelé d'une délivrance proche – et ébranlé par les réactions qui parviennent de la « France libre » et par l'immobilité du front. Il véhicule en outre une perception double de l'ennemi, autorité brutale et prédatrice que les témoins exècrent, mais également un être humain auquel on peut s'identifier et pour qui on peut éprouver de la compassion.

Cette duplicité pourrait faire croire à l'inconséquence des attitudes et des convictions des civils occupés. Aussi peut-on opposer les rassemblements des habitants pour venir acclamer les prisonniers de guerre aux protestations au cri de « Vive l'Allemagne ». En ce qui concerne la Seconde Guerre mondiale, Pierre Laborie évoque une « culture du double » qui permet d'expliquer des comportements et des convictions qui apparaissent comme ambivalents au chercheur. Sans avoir toujours conscience d'une contradiction, les Français développeraient deux images d'eux-mêmes : « un visage à montrer pour paraître et durer, un visage à cacher pour préserver une manière d'être et pour agir »[391]. De même, en ce qui concerne l'Aisne occupée entre 1914 et 1918 peut-on mettre en avant à la fois l'affichage patriotique auquel on ne peut réduire le sentiment national et une conception plus intime du lien national qui exprime certains doutes quant aux capacités de l'armée française ou quant aux discours publics sur l'ennemi.

390 Michael POLLAK, « La Gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1986, Volume 62, Numéro 1, p. 30 – 53.

391 Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, p. 34.

3. UN TEMPS EN CRISE

Depuis quelques années, aux franges de la philosophie et de l'histoire, un nouvel objet a émergé dans le champ historiographique : celui du temps. L'historien allemand Reinhart Koselleck s'est en particulier penché sur la manière dont les hommes percevaient le temps dans ses différentes composantes, du passé au futur. Pour ce faire, il a proposé les concepts de « champ d'expérience » pour évoquer comment les événements du passé sont réactualisés dans le présent et d'« horizon d'attente » qui marque la tension vers le futur[392]. Ces outils ont été réemployés par François Hartog pour analyser les différents régimes d'historicité qui se sont succédé, c'est-à-dire la manière dont les hommes ont perçu, à différents moments de l'histoire, les trois catégories du temps : passé, présent et futur. L'époque contemporaine serait ainsi définie par une hypertrophie du présent qualifiée de « présentisme »[393]. Plus récemment, Christophe Charle a étudié l'ancrage social de telles perceptions[394]. Il montre en particulier que les représentations du temps historique sont sans cesse réinterprétées en fonction des discordances entre le futur espéré et la réalité advenue. En outre, l'idée de modernité n'émerge pas avec les mêmes rythmes dans tous les groupes sociaux si bien que plusieurs régimes d'historicité peuvent coexister.

Les régimes d'historicité sont ainsi devenus, depuis une dizaine d'années, des notions très prisées des historiens pour étudier les moments de rupture des sociétés occidentales[395]. Concernant la Première Guerre mondiale, Benoist Couliou s'intéresse à la perception de la durée de la guerre chez les combattants français. À cette fin, il a étudié les témoignages de trente combattants de 1914 à 1915. Tous se projettent dans une fin de la guerre à venir d'ici quelques mois. Mais, l'expérience des premières offensives et la déception qui a suivi leurs résultats effectifs, modifient cette représentation : tous ont l'impression de participer à un

392 Reinhart KOSELLECK, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques* (trad. française), Paris, éditions de l'EHESS, 1990 (1979), 334 p.

393 François HARTOG, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, 257 p.

394 Christophe CHARLE, *Discordance des temps : brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011, 494 p.

395 Signe de la place nouvelle qu'occupe cet objet dans l'historiographie, il donne lieu à une présentation par François Hartog dans l'ouvrage collectif dirigé par Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA *et alii*, *Historiographies*, Paris, Folio Histoire, 2010, 2 volumes. La revue *Vingtième Siècle* lui a récemment consacré un numéro, « Spécial : historicités du 20e siècle. Coexistence et concurrence des temps », *Vingtième Siècle,* n° 117, 2013/1.

conflit sans fin. Les combattants s'adapteraient à cet indéterminé de la durée de la guerre par une forme de stoïcisme qui recouvrirait deux réalités différentes en fonction du milieu social. Parmi les intellectuels et les combattants issus de milieux aisés, l'attitude serait davantage volontaire : ces hommes se présentent comme déterminés à subir l'épreuve avec le courage attendu, voyant même dans la guerre une épreuve à travers laquelle leur caractère véritable doit se révéler. Benoist Couliou compare cette morale de l'action au destin d'Ulysse. En revanche, pour les soldats d'extraction plus populaire, la guerre sans fin prévisible serait un fardeau sur lequel ils n'ont aucune prise. La seule possibilité est de subir et d'attendre, d'où la correspondance avec le mythe de Damoclès[396]. Nicolas Beaupré est revenu récemment sur les régimes d'historicité des combattants en s'appuyant sur les travaux de Benoist Couliou[397]. Après avoir présenté les sources disponibles et leur intérêt relatif, il étend l'étude de l'expérience du temps aux œuvres littéraires et propose une lecture asociologique d'un régime d'historicité qui serait commun à l'ensemble des combattants, au risque de tomber dans des généralisations abusives.

Comme pour les combattants, l'étude du temps vécu des civils occupés peut apporter un nouvel indice du point de tension entre leurs attentes individuelles et le contexte social et politique. En quoi les développements des diaristes sur la durée de la guerre, sur l'avenir attendu ou le présent subi dévoilent-ils des angoisses personnelles ? En quoi participent-ils à une perte de tout repère sur l'expérience vécue mais également sur des futurs probables ? En outre, est-il possible de distinguer des micro-régimes d'historicités spécifiques aux civils occupés comme il y en aurait pour les combattants ? Retrouve-t-on les stoïcismes socialement différenciés mis en avant par Benoist Couliou ?

396 Benoist COULIOU, « Ulysse et Damoclès : l'identité sociale des combattants français et leurs perceptions de la durée (août 1914-décembre 1915) », *in* François BOULOC, Rémy CAZALS et André LOEZ, *op. cit.,* p. 61-72.

397 Nicolas BEAUPRÉ, « La guerre comme expérience du temps », *Vingtième Siècle,* n° 117, 2013/1, p. 167-181.

3.1. UN AVENIR QUI SE DÉROBE

3.1.1. LA PAIX, UN HORIZON DE PLUS EN PLUS LOINTAIN

Lors de la séance du 19 décembre 1916, le sénateur de l'Aisne Eugène Touron assure que la paix avec l'Allemagne ne fait pas partie des attentes des populations occupées :

> *« Il y a quelques jours à peine, je recevais dans mon cabinet des rapatriés des départements envahis. Je fus ému jusqu'au fond de mon âme par les paroles qu'ils prononcèrent : "Ah ! sachez bien ; me disaient-ils, répétez-le, dites-le bien à tous vos collègues, dites-le à la France entière : dans les pays envahis, personne ne demande la paix, personne ne pense à la paix." (Applaudissements prolongés.) »*[398]

La Gazette des Ardennes, journal publié par l'autorité allemande en France occupée, se fait l'écho d'une telle opinion en y ajoutant son propre commentaire :

> *« Nous connaissons des "occupés" qui seront quelque peu étonnés d'apprendre que c'est eux qui veulent que la guerre continue ! »*[399]

Et dans les semaines qui suivent, une place est accordée à des tribunes, sollicitées ou spontanées, de civils occupés protestant contre l'intervention du sénateur Touron[400]. Par exemple, une « Saint-Quentinoise » veut faire partager sa colère dans le numéro du 3 février :

> *« Comment ! la population envahie ne veut pas la paix, cela est trop fort. Dites plutôt que tout le monde la demande à grands cris depuis déjà très longtemps. Hommes, femmes en ont assez de ce massacre, sont agacés de ce roulement continuel de canon, sans compter l'appréhension à la venue des aéroplanes ; maintenant comme nourriture, c'est une privation continuelle depuis deux ans et demi. Qu'il vienne donc quelques jours à notre table ce M. Touron qui proclame la guerre à outrance. »*[401]

---

398 *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat, séance du 19 décembre 1916*, p. 1071, en ligne, [URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6365714k].

399 *La Gazette des Ardennes*, 26/01/17, p. 3.

400 *Ibidem*, aux dates des 03/02, 13/02, 20/02, 25/02, 30/06, 01/07, 03/07, 14/07 et 25/09/17.

401 *Ibid.* 03/02/17, p. 4.

Au-delà des aspects de propagande et de contre-propagande, la querelle place la question de la paix comme un enjeu central des projections dans le futur des civils occupés : la paix est-elle ardemment désirée ? Et plus précisément, quelle paix est envisagée : une paix amenée par la victoire incontestable des armées de l'Entente ? Une paix qui peut donc apparaître comme lointaine mais qui participe d'une conviction patriotique inébranlable ? Ou au contraire, est-il désiré un arrêt des combats le plus rapide possible, même si celui-ci ne correspond pas à une victoire nationale ?

Les premiers temps de la guerre sont caractérisés par l'espoir d'une guerre courte et donc d'une occupation transitoire, de l'ordre de quelques semaines. Marc Ferrand exprime cette idée avec tout son lyrisme patriotique en septembre 1914 :

> *« Nous vivons, obsédés par cette idée fixe de voir rentrer les Français ici, à ce point qu'elle nous hallucine. Ce matin, dans le voisinage, un coq chantait, et l'arpège de ses notes criardes, estompé par la distance, me semblait une acclamation populaire s'élevant dans la rue matinale. Mon imagination à peine dégagée de ses rêves de la nuit, toute embrumée encore de sommeil, croyait entendre les clameurs de la foule saluant le retour des Français. »*[402]

Toute l'attention des Saint-Quentinois, d'après l'avocat, serait tendue vers les signes d'une libération dont on devrait percevoir les premières manifestations d'un jour à l'autre. Il faut dire que dans la course à la mer que se livrent les deux armées, la I^e^ division française mène des incursions jusqu'aux abords de Saint-Quentin entre le 16 et le 21 septembre 1914[403]. Un chemin est même ouvert à l'intérieur les lignes allemandes entre le nord du Saint-Quentinois et Péronne permettant à plusieurs dizaines, voire centaines, de mobilisables de rejoindre l'armée française[404].

---

402 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 45 (à la date du 23/09/14).

403 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol I, p. 36-37 (septembre 1914) et *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.,* p. 39-49. Voir aussi les journaux des marches et opérations des 27e et 32e régiments de dragons, S.H.D. 26 N 884/24 et 885/14, en ligne, [URL : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/img-viewer/26_N_884_024/viewer.html et http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo/img-viewer/26_N_885_014/viewer.html].

404 Récit anonyme sur Montbrehain, déjà cité ; Louise PIERRAS, 21/09/14 ; *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 31 (à la date du 20/09/14) ; Oscar COQUELET, 06 et 19/09/14.

Élie Fleury évoque également à la mi-septembre « l'espoir presque tangible de la délivrance »[405]. Une telle impatience se retrouve ailleurs, là où les troupes françaises n'ont pu opérer des incursions[406]. De telles projections dans une fin rapide de l'occupation se retrouvent jusqu'au début de 1915, Suzanne Beck notant par exemple : « il semble que cela sente la fin »[407]. Pourtant, les signes d'installation de l'armée allemande sont manifestes à partir de novembre 1914, au moment où les services d'intendance se fixent, des commandants d'Étape sont nommés, les noms des rues modifiés[408]. Élie Fleury ne s'y trompe pas et affirme alors que « l'occupation paraît se stabiliser »[409].

Les références à la durée envisagée de la guerre ne sont pas fréquentes dans les témoignages, on les retrouve essentiellement dans quelques journaux, à la fois très développés et très personnels. En effet, Benoist Couliou avait constaté, pour les combattants, que les correspondances étaient des matériaux plus riches pour étudier les régimes d'historicité : les épistoliers faisant fréquemment référence à un avenir synonyme des retrouvailles tandis que le journal intime est un récit du quotidien et donc du présent[410]. Des témoins s'interrogent cependant, entre novembre 1914 et juin 1915, sur la stabilisation du front qui repousserait d'autant l'horizon de la délivrance. Cette période apparaît alors comme un moment de transition au cours duquel les témoins prennent conscience de la vanité de l'espoir d'une fin rapide (voir tableau, ci-dessous).

405 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 31 (septembre 1914).

406 Lucien MARLIN, 07/09/14.

407 Suzanne BECK, 27/02/15.

408 Voir chapitre 1, 1.2.2. « Une installation progressive dans la durée », p. 76.

409 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 75 (novembre 1914).

410 Benoist COULIOU, art. cité.

Tableau 48: Les références à la durée de la guerre dans les témoignages

Témoins		Premières allusions à une fin de la guerre d'ici quelques mois	Premières allusions à une guerre sans fin
Suzanne	Beck		02/03/17
Louis	Brunehant	11/12/14	01/01/15
Octave	Casseleux		31/07/15
Paul	Clairambeau	04/11/14	21/06/17
Albert	Denisse	07/03/15	15/01/18
Eugénie	Deruelle	08/12/15	01/01/16
Alexis	Dessaint		01/01/16
Marc	Ferrand		31/10/16
Élie	Fleury	novembre 1914	novembre 1916
Alphonse	Herbecq	08/03/15	31/08/16
Samuel	Lemaire	31/12/14	
Marcel	Macon	24/03/15	
Lucien	Marlin	26/04/15	02/05/15
Jean	Marquiset		02/09/15
Alfred	Migrenne		31/12/15
Jean	Minne		02/08/16
Henriette	Moisson		19/12/15
Alice	Rousseaux		30/10/16

C'est souvent la discussion avec des militaires allemands qui fait disparaître les illusions premières d'une guerre rapide. Le commandant allemand de Guise que rencontre Louis Brunehant en décembre 1914, lui assure par exemple que la guerre durera encore de longs mois. Bien qu'affichant un certain optimisme, le diariste semble influencé par le pronostic et s'en tient lui-même à l'hypothèse d'une fin qui n'interviendrait pas avant deux ou trois mois[411]. À Laon, Marcel Macon note en mars 1915 :

> *« Les officiers allemands déclarent ouvertement que jamais ils ne parviendront à passer l'Aisne, quant aux Français, disent-ils, ils ne pourront jamais nous déloger des positions établies au sud de Laon. Le salut, disent-ils, ne viendra pour nous que du Nord ou de la ligne Reims-Verdun. C'est l'opinion de toute la ville, c'est celle que l'on a depuis plusieurs mois et qui se fortifie chaque jour de plus en plus. »*[412]

À Laon, l'opinion de la bourgeoisie à laquelle appartient Marcel Macon, rejoindrait donc les analyses stratégiques des officiers allemands. Les civils, par de telles discussions avec les militaires, ont progressivement conscience que le front est fixé, du moins dans l'Aisne, et les

411 Louis BRUNEHANT, 11/12/14.

412 Marcel MACON, 24/03/15.

installations militaires qu'ils ont pu voir, les convainquent que la reconquête ne sera pas évidente.

Mais, les illusions initiales ne disparaissent pas si facilement et un certain nombre de témoins refusent d'adhérer aux pronostics des Allemands qu'ils retranscrivent pourtant dans leur journal. Une telle retranscription laisse penser que le diariste considère qu'il s'agit tout de même d'une information, et lui accorde donc un minimum de crédibilité tout en réaffirmant son scepticisme. Ainsi, quand les soldats disent être là encore pour quatre mois, Albert Denisse s'exclame « nous serions propres, si c'était vrai !! »[413]. Ce n'est qu'en mars 1915 qu'il concède que la guerre va encore se prolonger avec une nouvelle levée des hommes en Allemagne[414]. Le décalage entre les perceptions initiales de la guerre et la réalité vécue est souvent nié permettant d'entretenir le mythe d'une guerre courte et d'une paix prochaine. Sans doute un tel refoulement permet-il de mieux supporter l'occupation, comme l'écrit Régina Varlet en février 1915 :

> *« Depuis six mois nous vivons avec l'espoir de n'en avoir plus que pour 15 jours, 3 semaines au plus ! Nous avons ainsi morcelé le temps, cela nous a fait prendre patience et ainsi nous avons eu assez de courage pour passer l'hiver. Mais voici qu'on se sent à bout ; pourtant nous continuons la même méthode puisque de nouveau nous avons fixé le terme de nos misères actuelles à fin mars. Cette idée qui hante nos esprits n'est point particulièrement à la ville seulement, mais elle s'étend partout puisque je la retrouve exprimée à demi dans la dernière lettre venue du Cateau ! »*[415]

L'institutrice de Saint-Quentin ne semble pas dupe : elle se rend bien compte que c'est la même échéance qui est sans cesse mise à jour, elle a conscience également d'un épuisement qui correspond peut-être aussi à un épuisement de l'espoir d'une guerre courte. Si le futur de l'occupation n'est envisagé que dans un très court terme sans cesse renouvelé, cela répond sans doute à une stratégie de résignation qui permet de mieux accepter le quotidien. Jean Marquiset confirme en septembre 1915 cette illusion dont on se berçait bien volontiers :

> *« Nous espérions tant dans les semaines qui suivirent, les voir partir promptement. On disait : ce sera pour la Toussaint, pour Noël ; à Pâques, c'est sûr, ils ne seront plus là. D'autres fixaient des dates comme des échéances, le 15,*

413 Albert DENISSE, 11/11/14.

414 *Ibidem*, 07/03/15.

415 Régina VARLET, 27/02/15.

le 20, le 30. »[416]

La remarque de Jean Marquiset montre une évolution de sa perception comme s'il s'était rendu compte de l'exercice un peu vain consistant à fixer *a priori* une échéance à la délivrance. Progressivement, l'idée d'une guerre qui dure plus que prévu fait place à celle d'une guerre sans durée déterminée. Les civils après avoir anticipé, dans les premiers temps de la guerre, une occupation de quelques jours, puis de quelques mois, finissent par se projeter dans une occupation s'étendant à l'ensemble du futur envisageable. Une telle conviction apparaît plus ou moins tôt selon l'optimisme et l'intensité de la ferveur patriotique des témoins. Sans doute n'est-il pas étonnant que les références à une guerre sans fin apparaissent d'abord dans les journaux de civils les plus réservés quant aux buts de la guerre. Louis Brunehant, à l'occasion de la nouvelle année 1915, ne cache pas son pessimisme :

> *« Voilà donc 5 mois que dure cette guerre, je ne crois pas me tromper en disant que bien peu de personnes auraient songé à lui assigner une pareille durée, mais ce qui est pis c'est qu'à l'heure actuelle personne non plus ne peut en prévoir la fin. »*[417]

Et il justifie son point de vue en comparant les communiqués allemands à deux mois d'intervalle : ils sont la meilleure preuve d'un enlisement puisque « l'on se bat toujours sur les mêmes points ». Peu après, en mai 1915, Lucien Marlin s'inquiète du fait que « les Allemands font tout comme s'ils allaient rester éternellement »[418].

Dès le deuxième semestre de l'année 1915, des témoins qui s'affichent comme très patriotes et très confiants dans la victoire française, ne cachent pas non plus leur crainte de voir la guerre s'éterniser. Le premier anniversaire de la guerre semble être un élément déclencheur de cette prise de conscience. Octave Casseleux conclut par exemple chaque fin de mois par une pensée pour ses enfants dont il est séparé et par la formulation d'espoir d'une délivrance prochaine. Mais le ton est beaucoup moins confiant en juillet 1915, à la veille du premier anniversaire de la guerre :

> *« Ne verrons nous donc jamais la fin de cette effroyable chose, et faut-il désespérer de retrouver un jour notre liberté et d'être délivrés de ce cauchemar*

416 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 107 (à la date du 02/09/15).

417 Louis BRUNEHANT, 01/01/15.

418 Lucien MARLIN, 02/05/15.

qui depuis si longtemps nous étreint ? »[419]

Jean Marquiset, à l'occasion du premier anniversaire de l'occupation de Laon, s'exclame que « rien ne laisse présager leur départ »[420]. La fin d'année est également propice pour de telles méditations : « rien ne fait prévoir une issue prochaine » pour Henriette Moisson le 19 décembre et « rien n'annonce la paix » pour Alfred Migrenne le 31 décembre 1915[421]. De telles réflexions se généralisent ensuite en 1916 et 1917.

Les projections dans le futur des témoins sont relativement rares et il faut éviter toute généralisation qui supposerait l'existence d'une perception de la durée commune à tous les civils occupés : rien ne permet de le confirmer. Au contraire, on peut même distinguer des différences entre les témoins. Ceux qui se montrent, dès les premières semaines, assez réservés sur les alliances de la France et les buts de la guerre, sont les premiers à se représenter la guerre sans durée déterminée, tandis que ceux affichant une confiance indéfectible dans l'armée française, remettent plus difficilement en cause leur illusion initiale. Progressivement toutefois, à partir du second semestre 1915, avec des rythmes bien différenciés, les témoins prennent conscience de l'immobilité du front et, par conséquent, de la durée indéfinie de la guerre.

Ce qu'attendent alors les civils n'est pas tant de revoir à l'horizon l'uniforme des soldats français que la paix : l'idée abstraite a remplacé l'image concrète, comme s'il devenait difficile de prévoir ce qui pourrait amener la fin de l'occupation. Peu de témoins précisent en effet ce qu'ils entendent par le mot de « paix » (voir tableau, ci-dessous).

419 Octave CASSELEUX, 31/12/15.

420 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 107 (à la date du 02/09/15).

421 Henriette MOISSON, 19/12/15 et Alfred MIGRENNE, 31/12/15.

Tableau 49: Ce que les témoins attendent de la paix

Témoins		La fin des violences	la délivrance et le retour des siens
Suzanne	Beck		désire la libération des territoires envahis (12/06/17)
Octave	Casseleux	grand pacifisme, souhaite l'arrêt des massacres (31/01/16, 31/07, 15/08/16)	souhaite être libéré du « joug pesant » qui l'opprime (074/0/16)
Paul	Clairambeau	souhaite la fin des violences (10/10/18)	
Eugénie	Deruelle		espère la paix pour être délivrée de l'occupant (01/05/16)
Achille	Hécart	« assez de morts et de dévastations » (12/12/16)	
Alphonse	Herbecq	espère la fin de la boucherie et de l'enfer (23/08/16)	
Samuel	Lemaire		la paix permettrait de retrouver les absents (01/01/16)
Jeanne	Maréchal	la guerre est considérée comme absurde (02/08 et 24/09/16)	
Lucien	Marlin	parle de « guerre fratricide » (02/11/14)	
Jean	Marquiset		souhaite une paix qui soit conditionnée à la libération des territoires envahis (20/02/17)
Alice	Rousseaux		espère la délivrance (05/12/16)
Lucienne	Telotte		paix réclamée par tous pour voir le retour des siens (17/01/16)
Régina	Varlet	ne voit dans guerre que ruine et barbarie (15/07/16)	

En fait, peu de témoins conditionnent expressément la signature d'une paix à l'écrasement militaire de l'ennemi. Pour la plupart, la paix signifie seulement la fin des combats, sans plus de précision. C'est un futur abstrait, comme un mirage vers lequel on tend et qui toujours disparaît. Ce désir de paix s'incarne à deux niveaux. Tout d'abord, certains diaristes considèrent la guerre dans sa globalité et appellent à une fin des combats afin de mettre un terme au carnage. S'incarne ici une pensée pacifiste souvent portée par les plus croyants. Le prêtre Alphonse Herbecq s'interroge ainsi : « A quand la fin de cette boucherie qui paraît-il est une véritable vision d'enfer ? »[422]. Ici, il n'est fait aucune référence à l'affrontement des nationalités et à l'enjeu de la guerre. Ce que désire le prélat, c'est la fin des souffrances pour les combattants. Un tel souhait témoigne d'une meilleure connaissance des conditions de la guerre moderne, grâce à la lecture de la presse et aux discussions avec les Allemands. Il n'était guère imaginable au début d'un conflit que l'on croyait bref et victorieux, s'articulant autour d'affrontements héroïques d'un autre temps. Un tel pacifisme chrétien qui rejette,

422 Alphonse HERBECQ, 23/08/16.

malgré les impératifs patriotiques, la violence de la guerre, se retrouve chez le prêtre Paul Clairambeau et chez les pratiquants Achille Hécart, Régina Varlet et Octave Casseleux. Chez ce dernier, les affirmations pacifistes sont particulièrement fréquentes et traduisent une horreur de la guerre, sûrement attisée par le fait d'avoir un fils mobilisé dont il est sans nouvelles :

> *« Cependant cette guerre tant de fois maudite ne pourra durer indéfiniment et il faudra bien que les peuples se lassent de s'entre-tuer ! Il ne se passe guère de jours qu'on n'entende le canon, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, plus souvent de plusieurs côtés, mais jamais on n'entrevoit la fin de cet horrible cauchemar. Les nations qui luttent depuis un an et demi ne sont donc pas encore ruinées et peuvent donc encore se soutenir devant ce fléau sans précédent dans l'histoire du monde ? Quelles sommes incalculables il doit cependant falloir pour alimenter en vivres et munitions les millions d'hommes qui combattent et les populations sans nombre que la guerre a privées de toutes ressources ? »*[423]

C'est à un véritable réquisitoire contre la guerre que se livre Octave Casseleux, rendant responsables de la guerre les différentes nations belligérantes. Le discours est ici particulièrement structuré : la dénonciation des morts qu'engendre l'artillerie moderne, est suivie de celle du coût économique et de sa conséquence sociale, à savoir l'appauvrissement matériel des populations. On est ici très loin de la détermination jusqu'au-boutiste décrite par le sénateur Touron. Même une patriote comme Jeanne Maréchal, qui tremblait à l'annonce de la moindre nouvelle sur Verdun, envisage la guerre avec un esprit critique lorsque son mari est hospitalisé :

> *« Belle nuit d'été, accoudée à ma fenêtre donnant sur le jardin de l'Hospice j'entends le canon gronder fortement, remplissant sa tache de haine et de mort, et les étoiles brillaient paisiblement et les grillons joyeux donnaient leur concert. Et un chirurgien allemand arrachait mon mari aux souffrances et peut être à la mort les hommes ne sont pourtant pas méchants. »*[424]

La guerre lui apparaît absurde à plus d'un titre. D'abord, parce que le son du canon, semant la mort chez les combattants, cadre mal avec l'atmosphère ici décrite d'une paisible nuit d'été. En outre, l'idée que des Allemands tuent des Français sur le champ de bataille, et

423 Octave CASSELEUX, 31/01/16.

424 Jeanne MARÉCHAL, 02/08/16.

réciproquement, apparaît comme totalement contradictoire avec ce qu'est en train de vivre son mari, un Français soigné par un docteur allemand à quelques kilomètres de ce théâtre d'affrontement entre les deux nations. Dans le même registre de l'absurde, Lucien Marlin, manifestant une certaine empathie pour la culture allemande, interprète très tôt le conflit comme une « guerre fratricide », opinion qui reste toutefois exceptionnelle parmi l'ensemble des témoins.

Les diaristes, en particulier parmi les plus croyants, expriment, dans la deuxième moitié de la période, un désir très fort de paix sur les principes du rejet de la violence et du sentiment de commune humanité. Une telle attente peut cependant être portée par des motivations plus prosaïques : souhaiter la fin des privations et des vexations propres à l'occupation militaire ou encore revoir ses proches[425]. Ainsi, des préoccupations morales générales côtoient des préoccupations personnelles plus immédiates. La paix prend ici des modalités un peu moins abstraites, comme la libération du territoire. L'exemple d'Octave Casseleux illustre bien le fait qu'aucune des deux préoccupations n'est exclusive et les développements généraux sur la paix peuvent être fondés sur des attentes personnelles très fortes.

Les conditions de réalisation de la paix que l'on souhaite sont rarement détaillées, comme si cette éventualité restait du domaine de l'irréalisable. Par exemple, Alice Rousseaux, relayant une rumeur de trahison de la Tsarine, conclut ainsi :

> *« Maintenant si nous pouvions être délivré bientôt. Nous demanderons seulement de rester dans notre maison. »*[426]

Malgré l'annonce de la défection russe, elle espère toujours une libération qui lui permettrait de rester chez elle sans avoir encore à supporter la présence de l'armée allemande. Rien n'est dit en revanche sur les conditions de cette délivrance ni si celle-ci signerait également la fin des combats.

Contrairement à ce que prétend le sénateur Touron, personne ne semble rejeter la paix. Seuls les plus patriotes, Jean Marquiset et Suzanne Beck assortissent leur désir de paix de conditions restrictives à savoir la libération des territoires envahis. Jean Marquiset fait

425 Voir tableau 24, p. 673.
426 Alice ROUSSEAUX, 05/12/16.

justement référence aux propos du sénateur et à la publicité qui en a été faite dans *La Gazette des Ardennes* :

> *« Sans doute nous la désirons [la paix], nous autres malheureux habitants des pays envahis et plus encore peut-être que le reste de la France. Nous avons hâte de voir finir ce régime de servitude, de privations, de misères. Mais nous savons bien que la paix ne peut être faite maintenant alors que les Allemands sont sur notre territoire. Dans les circonstances actuelles, la paix est inacceptable, impossible. »*[427]

La fin de la guerre ne résulterait donc pas forcément de l'écrasement de l'ennemi. Il ne ferme pas la porte à l'hypothèse d'une paix négociée après que l'armée allemande eut été repoussée hors de France. En revanche, il ne fait aucune allusion à l'Alsace et à la Moselle comme condition nécessaire à la paix, d'ailleurs aucun diariste n'évoque cette question comme préalable à toute fin des combats.

Les témoins se positionnent rarement de manière claire sur ce qui pourrait rendre possible la paix. C'est en faisant attention aux mots utilisés que l'on peut distinguer ceux qui sont plutôt partisans d'une solution militaire et ceux optant davantage pour une solution diplomatique (voir tableau, ci-dessous).

427 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 190 (à la date du 20/02/17).

Tableau 50: L'opinion sur les moyens d'obtenir la paix

Témoins	La paix doit être obtenue après une victoire militaire	La paix doit être obtenue par la négociation	Position par rapport à la proposition de paix de Guillaume II (12 décembre 1916)
Suzanne Beck		pense que la paix doit être obtenue par négociation (12/06 et 23/07/17), mais refuse l'idée d'une paix blanche (21/08 et 29/11/17)	pense que les conditions de la paix ne sont sûrement pas acceptables (25/12/16)
Paul Clairambeau	espère que les bruits de paix sont faux car la paix est inopportune en ce moment (04/08/16)		
Albert Denisse		la solution ne peut être militaire (04/05/17)	aucune illusion sur les propositions de Guillaume II (12/12/16)
Eugénie Deruelle			pas hostile à la proposition de Guillaume II (13/12/16)
Marc Ferrand	« la guerre doit être implacable et ne se terminer que lorsque l'ennemi râle à terre (24/09/14),« pas de paix avec ces bandits » (13/01/17)		rejet des propositions de Guillaume II (13/01/17)
Achille Hécart			espère que les propositions de paix de Guillaume II aboutissent (12/12/16)
Alphonse Herbecq			plutôt favorable aux propositions de paix de Guillaume II (13/12/16)
Samuel Lemaire			Guillaume II veut une paix qui lui soit favorable. La France doit refuser (12/12/16)
Lucien Marlin		« que cela finisse dans un sens ou dans l'autre et que chacun rentre chez soi » (11/11/14) souhaite que les Français demandent la paix (16/03/15)	
Jean Marquiset	accepte de souffrir encore pour la grandeur de la France (20/02/17)		refus de la proposition de Guillaume II (13/12/16)
Jean Minne	désire une victoire (01/01/18)		refuse la proposition de Guillaume II (16/12/16)
Henriette Moisson	la paix doit venir d'une victoire (12/12/16)		refuse la proposition de Guillaume II (12/12/16)
Régina Varlet		espère une paix négociée (01/08/15)	« Guillaume a raison de faire des propositions, il est temps que ça finisse, pour lui et pour son peuple (15/12/16)

Et encore, un tel classement conserve une part d'arbitraire : nous avons ainsi vu que Jean Marquiset n'excluait pas totalement la solution diplomatique. Il faut donc rester prudent avec

l'emploi de telles catégories, mais sans doute rendent-elles plus explicites des différences d'opinion que la querelle autour de l'intervention d'Eugène Touron rend caricaturales.

Parmi les plus intransigeants, nous retrouvons, sans surprise, ceux qui s'affichent comme les plus patriotes : Marc Ferrand, Jean Marquiset, Jean Minne et Henriette Moisson. Sans remettre en cause la sincérité de leurs convictions, il faut toutefois rappeler que les témoignages de Marc Ferrand et Jean Marquiset ont été publiés dans l'immédiat après-guerre, qu'ils ont donc été relus et corrigés. Or, dans ce contexte, exprimer des doutes sur la victoire des armées françaises n'aurait sans doute pas été compris par des lecteurs qui n'auraient pas connu l'occupation. Il est possible que cela contribue à donner un aspect jusqu'au-boutiste à leur témoignage respectif. Les termes employés en particulier par Marc Ferrand sont très durs, refusant toute solution de paix. Ils contrastent en cela fortement avec les considérations plus nuancées de son épouse sur l'absurdité d'une telle guerre.

Quant à Jean Minne et Henriette Moisson – à l'instar du fils aîné de Suzanne Beck ou de Marcel Macon –, tous jeunes lycéens et étudiants, issus des milieux aisés, ils expriment une grande ferveur pour la nation et son armée, persuadés qu'ils sont de la victoire finale. Plus modérée est l'opinion de Paul Clairambeau qui considère que la paix serait inopportune au moment de la bataille de la Somme. Il ne rejette pas l'option diplomatique à condition que les négociations s'engagent quand la France serait en position de force. Une telle opinion n'apparaît alors guère éloignée de celle de Suzanne Beck, Albert Denisse ou Régina Varlet, tous trois très patriotes, mais conscients devant l'immobilité du front que la solution militaire ne pourrait être que lointaine. Ils affirment alors leur préférence pour une solution négociée. On peut relever qu'aucun de ces trois témoignages n'a été publié dans l'immédiat après-guerre, expliquant sans doute une telle franchise. De nouveau, Lucien Marlin fait figure d'exception, réclamant très tôt la paix sans accorder d'importance à la nationalité du vainqueur. En mars 1915, alors que la situation militaire n'est guère favorable à la France, il estime qu'il est temps de demander la paix, la victoire apparaissant comme improbable.

La façon dont est reçue la proposition de paix que fait Guillaume II en décembre 1916, offre une autre opportunité de dévoiler les différences d'opinions à propos de cet horizon d'attente qu'est la paix. La proposition est en réalité présentée par le chancelier Bethmann-Hollweg devant le *Reichstag* et est soutenue par l'empereur. Le chancelier allemand œuvrait effectivement depuis plusieurs mois en faveur d'une solution diplomatique. Il profite de la prise de Bucarest pour proposer, en position de force, une paix qui reste très imprécise sur les conditions envisagées, sur le devenir des territoires occupés et sur les buts de guerre de l'Allemagne. Perçue comme une grossière manœuvre pour se défausser de la responsabilité de la guerre, elle est rejetée par toutes les puissances de l'Entente. Elle signe la chute du chancelier, ouvrant la voie à la guerre sous-marine à outrance et à une radicalisation du pouvoir politique, placé désormais sous l'influence du Grand Quartier Général[428]. La proposition est largement diffusée dans les territoires occupés à destination des soldats allemands et de la population civile.

Les témoins semblent très partagés sur cette question. Très logiquement, ceux qui s'affichaient les plus patriotes, les plus convaincus de la nécessité de continuer l'affrontement, rejettent catégoriquement la proposition. Pour Marc Ferrand, ce ne sont que de « fallacieuses propositions »[429] ; Henriette Moisson désire la paix « mais pas celle-là »[430] ; Jean Minne croit savoir qu'elle implique l'annexion du nord de la France et de la Belgique à l'Allemagne[431] et Samuel Lemaire estime que la France doit les refuser[432]. Albert Denisse et Suzanne Beck sont un peu plus mesurés dans leur rejet : si le premier ne se fait aucune illusion sur la sincérité des intentions de l'empereur, la seconde suppose que les conditions de paix sont inacceptables. En revanche, d'autres témoins, en particulier ceux qui ont accès à des sources d'information moins variées, accueillent positivement la démarche de l'empereur. Achille Hécart espère qu'elle puisse aboutir, Alphonse Herbecq désire « la fin de l'horrible fléau »[433], quant à Eugénie Deruelle, elle n'ose y croire. L'annonce semble avoir connu un grand retentissement parmi les soldats mais également parmi les civils. Elle a par exemple « fait sensation » à Esquéhéries, Alphonse Herbecq y voyant le signe que « tout le monde désire vivement la

428 Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, op. cit.* et Nathalie RENOTON-BEINE, *La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre,* Paris, éditions du Cerf, 2004, 405 p.

429 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 384 (à la date du 13/01/17).

430 Henriette MOISSON, 12/12/16.

431 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 93 (à la date du 16/12/16).

432 Samuel LEMAIRE, 12/12/16.

433 Alphonse HERBECQ, 13/12/16.

paix »[434]. À Origny-Sainte-Benoite, c'est la bonne d'une voisine qui se précipite chez Henriette Moisson pour lui annoncer, toute essoufflée, la « grande nouvelle »[435]. À Laon, Jean Marquiset ironise sur la réaction de la population quand les soldats leur disent que la guerre est finie :

> *« Et il se trouve des naïfs pour le croire. Et l'on revoit les dos ronds et importants et les grands gestes des diplomates de la mobilisation qui confèrent de ce grand problème. »*[436]

Toutes les discussions tourneraient autour des propositions, chacun se projetant dans une paix qui paraît à portée de main. Régina Varlet témoigne d'une même effervescence à Saint-Quentin :

> *« "L'Allemagne demande la paix". C'est l'affiche. En français ! Au Crédit du Nord ! On se le dit, on se le répète ; on court l'annoncer chez le voisin. Le désespoir fait place à l'anxieuse attente ! Noël qui vient apportera-t-il enfin la paix sur la terre ? »*[437]

À Crécy-sur-Serre, les habitants s'indigneraient du rejet des propositions de paix par les puissances de l'Entente[438]. Sans doute les attentes de la population ont-elles été aiguisées par les affiches de l'autorité allemande et les articles de la *Gazette des Ardennes* présentant favorablement les propositions de paix. Elles révèlent tout de même l'ampleur du désir de paix – même négociée – parmi la population alors que les notables semblent davantage attachés à une poursuite de la guerre afin d'obtenir la victoire.

L'horizon d'attente de la paix, s'il est commun à l'ensemble de la population occupée, revêt des modalités très différentes en fonction des témoins. L'hypothèse de la paix négociée n'est pas de l'ordre de l'impensé. Au contraire, elle apparaît comme la plus probable : la guerre de 1870, après le recul français et l'incapacité des troupes nationales de reconquérir les territoires perdus, s'est effectivement achevée avec la négociation d'une paix. La proposition de décembre 1916, dont la publicité est largement assurée dans les territoires occupés, fait alors

434 *Ibidem*.

435 Henriette MOISSON, 12/12/16.

436 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 183 (à la date du 13/12/16).

437 Régina VARLET, 12/12/16.

438 Suzanne BECK, 25/12/16.

croire que cet horizon est proche. Dans ce contexte de guerre, le terme de « paix » est donc polysémique et assurer que personne ne souhaite la paix dans les départements envahis est visiblement erroné. Le commissariat spécial aux rapatriés ne s'y trompe pas, c'est pourquoi, il distingue, pour évaluer le moral des populations, les communes où l'on désirerait une paix victorieuse de celles où l'on souhaiterait la paix à tout prix, traduisant un découragement[439].

3.1.2. LE RYTHME CYCLIQUE DES ESPOIRS DÉSENCHANTÉS

C'est l'évolution du front et l'échec des grandes offensives qui conduisent les civils à remettre en cause leurs prévisions d'une guerre courte, participant ainsi à un éloignement progressif de l'horizon de paix. Effectivement, malgré les plaintes des civils sur leur ignorance des faits de guerre, ils sont assez bien informés des principales batailles et de leurs résultats. Nous avons vu que nos témoins puisaient dans des sources différentes, les confrontant pour en relever les contradictions. Mais, même la seule lecture de la *Gazette des Ardennes* permet de se faire une idée relativement correcte de l'évolution du front. La première page est plus particulièrement consacrée aux nouvelles de la guerre avec la publication, à la suite, des communiqués français et allemands. Certes, les offensives de l'Entente ne sont connues que lorsqu'elles sont mises en échec : c'est par exemple le cas le 27 juillet 1916 pour la bataille de la Somme ou le 21 avril 1917 pour l'offensive Nivelle, baptisée par le journal « bataille de la Champagne ». La publication de cartes et la reproduction d'articles de la presse française contribuent à convaincre les lecteurs de l'échec des offensives, brisant ainsi les espoirs qui étaient jusque-là portés.

439 FRAD074 4 M 513 et 517 à 519.

Au début de la guerre, quand on croit encore à la guerre courte, tous les signes d'une libération prochaine sont consignés. Les témoins sont par exemple très attentifs au son du canon, l'interprétant comme une indication des mouvements du front :

> *« Le canon tonne toute la journée, l'après-midi, c'est un véritable roulement, il semble que l'effroyable canonnade se rapproche, tant mieux. »*[440]

Ce passage du journal de Paul Clairambeau révèle bien ses effets paradoxaux sur le moral des civils. D'un côté, son bruit effrayant rappelle la mort et les dégâts qu'il provoque ; de l'autre, il signifie que les attaques reprennent, faisant espérer une libération prochaine. C'est pourquoi, les diaristes se réjouissent de l'entendre à nouveau. Au moment de la bataille de Champagne, les bruits d'artillerie redonneraient le moral à la population laonnoise : « et tout le monde de dire enfin on pense à nous »[441]. La situation se répète au moment de l'offensive de la Somme. La reprise de la canonnade suscite l'espoir d'Albert Denisse, croyant que les succès seront au rendez-vous et que la libération est l'affaire de quelques jours[442]. Quant à Marcel Macon, il y voit les préludes d'une offensive[443]. Le rythme des espoirs est ainsi étroitement associé au son du canon et dès qu'il se tait, l'inquiétude et le doute reprennent le dessus. Trois jours après avoir entendu la canonnade, Paul Clairambeau s'interroge ainsi : « On n'entend plus rien. Pourquoi ? »[444]. Lors de l'offensive de la Somme, Henriette Moisson est également déçue de ne plus rien entendre :

> *« On n'entend plus le canon, on ne voit plus d'aéroplanes. Que c'est triste ! Le canon, pour nous c'est la voix des nôtres. Dès qu'on ne l'entend plus on a l'impression… de ne plus les entendre. On devient cruel ! Souhaiter entendre le canon ! Mais pourrions-nous être délivrés autrement ? Nous arrivons à souhaiter qu'il tonne très fort… et que tout soit fini ! »*[445]

On retrouve ici la ferveur patriotique de la jeune fille, mais lorsque les signes de l'offensive s'estompent, la désillusion est grande. Marc Ferrand connaît le même désenchantement. En

---

440 Paul CLAIRAMBEAU, 15/09/14.

441 Marcel MACON, 24/09/15.

442 Albert DENISSE, 08-09/07/16.
443 Marcel MACON, 29/06/16.
444 Paul CLAIRAMBEAU, 18/09/14.
445 Henriette MOISSON, 08/07/16.

septembre 1914, comme Henriette Moisson, son lyrisme le conduisait à associer le canon à la voix du pays :

> *« A 2 heures aujourd'hui le canon que nous n'entendions plus depuis le 3 septembre résonne de nouveau à nos oreilles. Attentifs, le cœur battant d'espoir, nous écoutons ce grondement lointain. C'est la voix de la patrie qui nous parle et qui nous dit que nous ne sommes pas abandonnés. »*[446]

La tonalité est toute autre quelques mois plus tard quand la canonnade a disparu du paysage sonore :

> *« Mais les canonnades n'ont pas plus de sens qu'une sonnerie de cloches ; vaines sont les batailles, rien ne bouge, pas plus que ne bougent les fondations de la cathédrale quand le vent souffle. »*[447]

Finalement, l'expérience des espoirs déçus conduit Marc Ferrand à ne plus surinterpréter les bruits de la bataille qui peuvent parvenir jusqu'à Saint-Quentin. Résigné devant l'immobilité du front, il en vient à considérer que « vaines sont les batailles ». Mais de telles affirmations ne durent qu'un temps et, régulièrement, l'annonce de nouvelles offensives fait renaître ses espoirs. Après les premières angoisses liées à la progression des armées allemandes à Verdun, la reprise du fort de Vaux redonne confiance à Marc Ferrand[448]. Lors du déclenchement de l'offensive de la Somme, l'avocat voit sa ville sous son meilleur jour :

> *« Mais tout est si beau, il y a tant de promesse dans cet air tout vibrant de soleil, tant d'espérance dans le miroitement de l'eau. »*[449]

Le ton change de nouveau quelques jours plus tard : « cet affaissement de la bataille nous attriste »[450]. Et en octobre, à sa sortie d'hôpital, il doit constater :

> *« Le canon tonnait le neuf juillet quand la plume m'est tombée des mains ; il tonne encore aujourd'hui, mais les espérances folles de ces premiers jours de la Somme sont bien affaissées. »*[451]

---

446 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 41 (à la date du 14/09/14).

447 *Ibidem*, p. 118 (à la date du 10/02/15).

448 *Ibid.*, p. 234 (aux dates des 11 et 14 mars 1916).

449 *Ibid.*, p. 277 (à la date du 01/07/16).

450 *Ibid.*, p. 281 (à la date du 04/07/16).

451 *Ibid.*, p. 303 (à la date du 14/10/16).

Un tel désenchantement se retrouve parmi tous les diaristes qui suivent de près les nouvelles de la guerre et qui ont investi beaucoup d'espoir dans l'offensive. Jean Marquiset note par exemple à la fin juillet 1916 :

> *« Est-ce la désillusion devant les lenteurs de l'offensive française ? Est-ce la désolante réquisition des cuivres ? Il y a parmi la population laonnoise comme une dépression, une sorte de découragement. »*[452]

Élie Fleury fait un bilan similaire pour Saint-Quentin, en août 1916 :

> *« On a grandement espéré de l'offensive de la Somme. On sait qu'elle se continue aux communiqués et au canon qui chante à la cantonnade sa chanson toujours la même : mais ce n'est pas l'avance, c'est l'arrêt. »*[453]

L'échec de l'offensive sur la Somme ne signe toutefois pas la fin des espoirs. Ainsi, en 1917, à l'annonce du retrait allemand, dans le cadre de l'opération Alberich, puis de l'offensive Nivelle, les diaristes se projettent de nouveau dans une progression des troupes françaises et une libération du territoire. En mars 1917, à l'annonce de la reprise de Ham, Nesles et Bapaume, Henriette Moisson écrit que « l'espoir renaît un peu »[454]. En avril, Marcel Macon observe de la vieille ville de Laon le pilonnage du Chemin des Dames par l'artillerie française et affiche sa résolution de noter tous les villages repris par les troupes françaises pour suivre au plus près « la marche en avant » vers une délivrance qui ne saurait tarder[455]. Jean Marquiset décrit la frénésie qui agite alors la ville, tout le monde se pressant sur les remparts pour regarder les traces des obus et des explosions dans le ciel[456]. En mai, devant l'immobilité de la ligne de front, le désenchantement pointe : « nous nous sentons exacerbés par ce roulement continu et par de trop vastes espoirs que rien ne vient réaliser »[457]. Le futur est ainsi constamment réinvesti par de nouveaux espoirs dès que les signes d'une offensive parviennent jusqu'aux diaristes. Les journées sont alors décrites comme centrées sur les nouvelles de la bataille jusqu'à ce que les sons des combats paraissent se figer : l'expérience présente vient alors démentir les espérances tendues vers l'avenir.

---

452 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 162 (à la date du 25/07/16).

453 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 131 (août 1916).

454 Henriette MOISSON, 19/03/17.

455 Marcel MACON, 04/04/17.

456 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 202-205 (entre le 04 et le 14/04/17).

457 *Ibidem*, p. 211 (05-10/05/17).

L'alternance des espoirs et des déceptions liés aux offensives est parfois accentuée, comme pour les combattants[458], par le rythme des saisons. Ainsi, l'arrivée du printemps et des beaux jours ravive l'optimisme des civils occupés. Pour Henriette Moisson, cela signifie que l'armée française va pouvoir employer les troupes africaines et donc, lancer de nouvelles offensives[459]. Jean Marquiset signale que l'idée de la reprise des offensives avec le printemps est effectivement répandue dans la ville de Laon[460]. Cela correspond à une conception anachronique de la guerre dans laquelle le froid stoppait les grandes manœuvres. Désormais, la force mécanique acquise par les armées n'empêche nullement de mener des opérations en plein cœur de l'hiver, d'où les batailles de Champagne entre février et mars 1915 ou l'attaque allemande sur Verdun à partir du 21 février 1916. Pourtant, les mêmes pronostics d'un retour des offensives et d'une délivrance à venir avec le printemps reviennent tous les ans :

> *« Ce qui est devant nous, ce n'est plus l'hiver, c'est encore une fois et bientôt le printemps. Quel magicien ! comme il sait bien nous leurrer d'espérance. Déjà deux fois il nous promit la délivrance. Quels rêves déjà tourbillonnent dans mon cerveau lassé. »*[461]

Même s'il est conscient du caractère infondé de son espérance, Marc Ferrand ne peut s'empêcher d'y succomber. Sans rapport avec des considérations stratégiques, elle aurait plutôt à voir avec l'atmosphère euphorisante liée aux premiers beaux jours, comme si le réconfort d'un soleil d'hiver était incompatible avec une guerre et une occupation qui se prolongent indéfiniment. À la même période, Octave Casseleux estime également qu' « avec les beaux jours pourtant qui sont revenus, les nôtres ont dû reprendre un nouveau courage pour venir enfin nous délivrer »[462]. La nécessité d'espérer est si incompressible que le moindre élément peut servir d'appui à des hypothèses de libération rapide. Pourtant de telles bouffées d'optimisme, comme les saisons, sont cycliques et amènent au désenchantement et à l'inquiétude à l'approche de l'hiver. Le même Octave Casseleux écrivait ainsi à la fin novembre 1916 :

> *« Ce mois disparaît, emportant avec lui nos espoirs de voir se terminer cette guerre maudite avant que ne commence tout à fait l'hiver. Rien non plus n'est venu changer la monotonie de notre existence, rien qui puisse nous faire croire*

458 Rémy CAZALS et André LOEZ, *op. cit.*, 297 p.

459 Henriette MOISSON, 29/04/15.

460 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 89 (à la date du 02-12/04/15).

461 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 395 (07/02/17).

462 Octave CASSELEUX, 30/04/17.

que nous serons bientôt au terme de nos épreuves et que nous sortirons enfin de cette étreinte de fer qui nous oppresse depuis déjà plus de deux longues années. »[463]

De tels mouvements cycliques d'espoir et de désespoir ne sont décelables que dans les journaux les plus personnels et dont les auteurs se passionnent pour les informations sur la guerre. Cela concerne donc les témoins les plus instruits et les plus patriotes. Les autres diaristes s'épanchent moins, il est alors difficile de savoir s'ils investissent autant d'espérance dans les offensives alliées ou bien si celles-ci leur paraissent lointaines et sans grand rapport avec leur quotidien. Ainsi, Alice Rousseaux, au cours de la bataille de la Somme, note les combats aériens et la canonnade et se contente de se demander : « Mon Dieu les français vont-ils venir nous délivrer de cette race si cruelle ? »[464].

Ses notes racontent le travail qu'elle a à fournir chaque jour mais ne témoignent pas d'une fébrilité quant à l'offensive et ses résultats attendus, ni d'une déception lorsqu'elle s'enlise. Quant à Louis-Alphonse Marcq, il ne fait aucune allusion à la bataille. Habitant à l'extrémité est du département, il est beaucoup plus éloigné des combats et remarque seulement des canonnades sur Laon et sur Reims.

Ce sont donc les témoins issus des catégories les plus favorisées qui se projettent le plus volontiers dans un moyen terme de victoires et de progression des armées de l'Entente. Cette tension vers le futur est très intense au moment des offensives et du retour du printemps, puis elle s'amoindrit lorsque les résultats des offensives constatés au présent viennent doucher les premiers espoirs, avant que de nouvelles rumeurs de batailles ravivent l'espérance. Ce rythme

463 *Ibidem*, 30/11/16.

464 Alice ROUSSEAUX, 21/07/16.

cyclique des espoirs désenchantés s'essouffle cependant progressivement à mesure que l'angoisse du lendemain devient plus prégnante.

3.1.3. L'INQUIÉTUDE DU LENDEMAIN

Dans un contexte de privations et de pénuries, les craintes à propos du lendemain portent tout d'abord sur les moyens de subsistance qui risquent d'être plus difficiles à trouver. Dès le premier hiver, des témoins, qui font pourtant partie des plus favorisés, redoutent les pénuries à venir. C'est l'ampleur des réquisitions qui suscite de telles peurs. Lucien Marlin, devant la disparition du bétail, pense, début octobre 1914, que les habitants mourront de faim s'ils ne sont pas rapidement libérés[465]. Eugénie Deruelle craint la famine lorsque les stocks de céréales sont enlevés[466]. Pour Marc Ferrand, l'inquiétude serait même générale :

> *« On est de plus en plus inquiets pour notre ravitaillement. Je ne rencontre que des gens las, irrités. »*[467]

Effectivement, ce premier hiver voit le rationnement être imposé par un occupant qui parvient difficilement à approvisionner la population[468]. La question est certainement plus angoissante encore pour les familles modestes pour lesquelles au rationnement s'ajoute la pénurie de chauffage :

> *« Tout le monde se demande comment on passera l'hiver, si nous avons encore, le malheur d'être envahi, car le charbon s'épuise et pas moyen de s'en procurer […]. »*[469]

Alors qu'en ville, les familles aisées parviennent à acheter le charbon provenant de stocks industriels, les habitants de Sequehart, à l'instar de Lucienne Telotte, n'ont plus le droit d'aller dans les forêts pour couper du bois, d'où son inquiétude.

Cette inquiétude du lendemain resurgit régulièrement dès que la pénurie devient plus aiguë, et donc, plus particulièrement en hiver. Achille Hécart peut ainsi constater en décembre 1916 :

---

465 Lucien MARLIN, 01/10/14.

466 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 68 (à la date du 03/12/14).

467 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 102 (à la date du 12/01/15).

468 Voir chapitre 2, 2.1.1. « Des pénuries ponctuelles de 1914 à 1916 », p. 217.

469 Lucienne TELOTTE, 11/02/15.

« Mais nous aussi sommes réduits à la portion congrue et voyons l'avenir avec inquiétude »[470]. Cette expérience des hivers de disette semble avoir marqué les civils. Dès lors, tandis que les printemps sont perçus comme porteurs d'une promesse de délivrance, les hivers sont particulièrement redoutés. Dès juillet 1915, Régina Varlet « a peur, peur de l'hiver prochain »[471] et craint la misère à venir. En juin 1916, Jeanne Maréchal se demande inquiète : « passerons-nous encore notre hiver, malheureux, esclaves et affamés ? »[472]. Les craintes sont plus grandes en 1917. Dès le mois d'août, Suzanne Beck appréhende de passer un nouvel hiver dans Crécy occupée : « Mon Dieu que je redoute l'hiver pour le chauffage et la nourriture »[473]. Et en octobre, Paul Clairambeau fait un constat similaire : « Voilà les tristes jours qui arrivent […] avec l'hiver sans charbon »[474].

À cette inquiétude sur les moyens de subsistance s'ajoute, dans la deuxième moitié de la période, celle que suscitent les combats. Pourtant, au début du conflit, le son du canon et le passage d'avions enthousiasmaient la population, traduisant une confiance absolue dans l'avenir et une vision un peu naïve de la guerre. Avec les progrès de l'artillerie et de l'aviation, les communes sont plus fréquemment victimes de bombardements à partir de 1917, faisant de nombreuses victimes civiles dont la *Gazette des Ardennes* se plaît à publier les noms dans la rubrique « Victimes des compatriotes ». En mai 1917, après une nuit de canonnade ininterrompue, Eugénie Deruelle s'inquiète des lumières d'explosion qu'elle perçoit en direction de Saint-Quentin : « Que va-t-il rester de ces pays ? et ce sera bientôt notre tour !… »[475]. Dans le contexte de l'offensive Nivelle, Laon essuie des bombardements aériens et des tirs de canon à partir de la mi-avril, la population fuit alors les faubourgs et se réfugie sur le plateau[476]. Marcel Macon, devant la répétition des attaques, craint alors que Laon ne connaisse le même sort que Péronne[477].

Avec le retour à une guerre de mouvement en 1918, l'inquiétude franchit un nouveau seuil, d'autant plus que la plupart des témoins ont désormais l'expérience des bombardements

470 Achille HÉCART, 23/12/16.

471 Régina VARLET, 01/07/15.

472 Jeanne MARÉCHAL, 22/06/16.

473 Suzanne BECK, 20/08/17.

474 Paul CLAIRAMBEAU, 06/10/17.

475 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 374 (à la date du 14/05/17).

476 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 202-209.

477 Marcel MACON, 02/05/17.

aériens et de la terreur qu'ils occasionnent. Déjà, en janvier 1918, après une attaque aérienne nocturne, Henriette Moisson « ne dort plus que d'un œil » et vit avec la crainte d'un nouveau bombardement[478]. Suzanne Beck, après sa « nuit terrible » sous les bombes, à Marle où elle a été évacuée avec son fils aîné, redoute chaque nouvelle nuit. Elle refuse également de s'installer dans la maison qui lui a été assignée, désirant être toujours prête à partir au plus vite, en cas de menace[479].

Les témoignages féminins sont les plus prolixes sur ces peurs. Effectivement, leurs écrits sont souvent plus intimes, peut-être parce qu'il est davantage accepté qu'une femme exprime ses angoisses tandis que l'homme doit faire montre de son courage[480]. D'autre part, les femmes se savent largement exclues du champ éditorial : aucune n'a ainsi la prétention d'être publiée, ce qui n'est pas le cas des hommes. Certes, Jean Marquiset décrit « l'horreur du bombardement » qu'il vit à Laon, en quelques mots : « la mort hurle autour de nous ». Pourtant, il n'évoque pas son appréhension de voir une telle expérience se répéter. Il évoque seulement au détour d'une interrogation sa propre angoisse au moment du bombardement :

> *« Est-ce l'humidité qui monte de la cave qui nous glace ou l'angoisse de voir la maison s'effondrer sur nos têtes ?, nous grelottons. »*[481]

Et encore, cette angoisse n'est-elle qu'une hypothèse. Si crainte il y a, elle ne concernerait que la situation présente, pas l'avenir.

L'évolution du front ne fait pas naître seulement des inquiétudes de bombardement, mais également celles d'évacuation. L'exemple du retrait allemand à l'ouest du département et la

478 Henriette MOISSON, 05/01/18.

479 Suzanne BECK, du 19 au 21/10/18.

480 Michael POLLAK, à propos des témoignages de survivants de camps de concentration, constate que les femmes sont moins enclines au « grossissement de soi » que les hommes, étant habituées « à être exclues de certains jeux de domination », *op. cit.,*p. 212.

481 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 252 (à la date du 29/03/18).

proximité des combats font craindre de nouvelles vagues de départs forcés. Alors que l'écho des évacuations des communes de la Somme parvient jusqu'à Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck redoute que le village connaisse le même sort. Les soldats propagent d'ailleurs cette menace si jamais l'armée allemande devait reculer devant une avancée significative des troupes britanniques et françaises :

> *« Encore un autre soldat qui a dit que si les Allemands s'en vont ce sera très malheureux pour les civils "Mettre allumettes partout" autrement dit je crois qu'ils ont des ordres pour brûler tout sur leur passage en cas de retraite. »*[482]

L'appréhension s'amplifie après le passage d'évacués venant de l'ouest du département, la diariste préférant même le pillage ou l'incendie au départ forcé[483]. Elle ne peut accepter de voir disparaître tous les souvenirs conservés dans la maison[484]. Le recul de l'armée allemande est alors une menace pour elle. Ainsi, après la bataille de La Malmaison qui a permis aux troupes françaises de progresser sur la partie occidentale du Chemin des Dames, Suzanne Beck est prise d'angoisses nocturnes : « […] c'est pour moi un tel cauchemar cette évacuation que j'en ai eu la fièvre et des obsessions »[485]. En septembre 1918, lorsque les premiers bombardements touchent le village, la peur devient encore plus forte, « on ne vit plus qu'avec cette pensée » de l'évacuation, selon Suzanne Beck. Et, pour apaiser son anxiété, elle essaie d'anticiper la suite des événements :

> *« Je passe bien des moments penchée sur la carte à me rendre compte de la direction que prennent les opérations, je me dis s'ils prennent telle direction, nous avons de la chance, s'ils passent la Fère ou viennent par le sud, nous sommes perdus. »*[486]

De nouveau, son sommeil est troublé et elle s'attend chaque jour à ce que le garde vienne annoncer l'ordre d'évacuation. Au même moment, tous les habitants se précipiteraient pour vendre aux soldats les meubles qu'ils ne pourraient emporter, tous sont en « transe » devant cette imminence qui se réalise finalement le 9 octobre 1918[487].

---

482 Suzanne BECK, 06/07/16.

483 *Ibidem*, 02/03/17.

484 *Ibid.*, 04/07/17.

485 *Ibid.*, 07/11/17.

486 *Ibid.*, 04/10/18.

487 *Ibid.*, du 04 au 09/10/18.

De telles inquiétudes sont assez communes dans l'Aisne occupée. Dès le mois d'octobre 1916, Henriette Moisson, à Origny-Sainte-Benoite, parle de l'« angoisse continue » de devoir tout abandonner. En février 1917, elle essaie de devancer une telle annonce : elle prépare ainsi son baluchon et confectionne des poches et plastrons doubles afin de pouvoir partir avec ses valeurs et ne rien laisser dans la maison[488]. À Rozoy-sur-Serre, Achille Hécart évoque « l'exode tant redouté » à partir d'avril 1915 et cette crainte revient régulièrement en fonction des mouvements de troupes et de population dont il est témoin[489]. Eugénie Deruelle, à Sains-Richaumont, s'inquiète d'une telle issue à partir de juillet 1916[490] et l'angoisse ne cesse de croître jusqu'à l'échec de l'offensive Nivelle. Pour Alice Rousseaux, à Viry-Noureuil, ce ne sont pas les événements militaires qui nourrissent sa crainte mais les travaux qu'on leur fait faire :

> *« Une affaire qu'il nous semble tout à fait étrange c'est que cette année ils ne font plus de magasins quelque jours après le battage, on arrache le grain et tout est expédié au fur et à mesure. »*[491]

Effectivement, l'envoi des stocks de céréales plus en arrière est sûrement le premier indice de l'évacuation à venir de Viry-Noureuil. Quelques jours plus tard, l'usine locale est démontée puis le passage d'habitants évacués de leur village dans la forêt de Saint-Gobain laisse augurer un triste avenir[492].

Cette inquiétude du lendemain participe au découragement d'une population qui ne compte plus sur une libération rapide et s'inscrit alors pour les rapatriements. En mars 1915, lorsque l'autorité allemande organise les premiers trains vers la France, elle avait dû désigner de manière autoritaire des candidats au départ[493]. Quand de nouvelles possibilités de rapatriement sont proposées à la fin de 1915, la situation est très différente : les candidats sont bien plus nombreux que les places disponibles et les commandants peuvent effectuer un tri minutieux parmi eux. À Bois-lès-Pargny, six familles demandent à être rapatriées en décembre 1915, seules trois ont l'autorisation de partir[494]. À Saint-Quentin, Élie Fleury signale également qu'il

488 Henriette MOISSON, 30/10/16, 15 et 21/02/17.

489 Achille HÉCART, 08/04/15, 08/05/16, 30/01/17, 16/02/17, 17/09/17, 11/10/18.

490 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 210 (à la date du 10/07/16).

491 Alice ROUSSEAUX, 17/10/16.

492 *Ibidem*, 25/10 et 13/11/16.

493 Voir chapitre 3, 2.2.1. « Un maire à l'interface entre l'occupant et la population », p. 327.

494 FRAD002 Bois-lès-Pargny 4 H 1, courriers des 15/12/15 et 02/01/16.

y a eu « affluence de demandes à la mairie » à l'annonce d'un nouveau rapatriement, mais les conditions imposées par l'occupant réduisent les candidats au nombre de trois cents[495]. De nouveau, en juin 1917, les habitants s'empressent de s'inscrire pour un départ vers la France. À Buironfosse, la population est par exemple déçue lorsque la liste des rapatriés est diffusée : peu sont retenus[496]. À Felleries où ils ont été évacués, Alice Rousseaux se dit triste que son père ait été rayé de la liste des partants[497]. Louis Paillot voit dans l'engouement pour les rapatriements, une manifestation de l'angoisse du quotidien :

> *« Cette liste arrêtée le lendemain matin ne comprend pas moins de 110 demandes individuelles au total, ce qui prouve bien que la vie devient dure de plus en plus et la situation pénible et angoissante. »*[498].

C'est parce que la délivrance n'est pas à l'ordre du jour et que l'on se fait du souci pour l'approvisionnement qu'on décide de partir. Décision pourtant difficile : les rapatriés se doutent bien qu'en partant, ils abandonnent leur maison et leurs biens au pillage. Ils sont encore 80 candidats au rapatriement, à Rozoy-sur-Serre, en novembre 1917, 31 seulement obtenant l'autorisation[499]. À Fresnoy-le-Grand, « beaucoup de personnes se font inscrire » également[500]. En 1918, les trains de rapatriement ne désemplissent toujours pas :

> *« La vie est si douce ici que chacun songe à fuir. Devant la Kommandantur, on fait la queue pour se faire inscrire, même ceux qui sont mobilisables »*[501]

Le mouvement se poursuit jusqu'à la fin de la guerre. Le train partant fin août 1918 de Rozoy-sur-Serre rencontre encore un certain succès selon Louis Paillot[502], comme celui organisé en septembre à Buironfosse[503]. Henriette Moisson, par exemple, se décide, en mai 1918, à s'inscrire sur les listes de rapatriement afin de fuir la disette et de soigner sa mauvaise santé. Elle ne parvient à partir qu'en septembre 1918, à quelques mois de la libération[504]. En octobre 1918, Louis-Alphonse Marcq dénombre encore 70 habitants de La Selve parmi les rapatriés,

495 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 267 (décembre 1915).

496 Octave CASSELEUX, 22/06/17.

497 Alice ROUSSEAUX, 28/09/16.

498 Louis PAILLOT, 24/06/17.

499 *Ibidem*, 11/12/17.

500 Oscar COQUELET, 23/11/17.

501 Jean MARQUISET, *op.* cit., p. 245 (à la date du 20/01/18).

502 Louis PAILLOT, 29/08/18.

503 Octave CASSELEUX, 20/09/18.

504 Henriette MOISSON, 22/05 et 18/09/18.

pour 333 habitants en 1911[505]. Le succès des rapatriements à partir de la fin de 1915 traduit donc l'ampleur du découragement face aux privations et à une délivrance qui tarde depuis bien trop longtemps. Même quand les offensives tournent en faveur des armées françaises, à partir de juillet 1918, les civils continuent de souhaiter le rapatriement, considérant l'avenir à court et moyen terme comme trop inquiétant.

À cause de la détérioration des conditions alimentaires et du rapprochement des offensives à partir de juillet 1916, l'inquiétude du lendemain est exprimée de plus en plus régulièrement. Annette Becker y a vu le signe que le « moral » des civils occupés baissait de manière significative à partir de 1916 comme dans le reste de la France[506]. Si nous rejetons avec André Loez[507] le terme de moral parce qu'il renvoie à une catégorie militaire qui reste trop imprécise pour l'historien, la tendance ainsi esquissée par Annette Becker nous apparaît en outre incomplète. Alors que l'attente d'une libération prochaine est très forte dans les premières semaines et les premiers mois, l'horizon de la délivrance s'éloigne progressivement. Cependant, les diaristes réarment leur espérance au moindre petit signe : l'annonce d'une attaque, le son du canon, l'approche des beaux jours. Mais leurs prévisions de délivrance sont régulièrement contredites par l'immobilité du front et, dans cette succession d'espoirs et de déceptions, la part prise par le désespoir semble croître, surtout après le constat de l'échec de l'offensive toute proche de la Somme. Ainsi, Jean Marquiset constate en mai 1917 qu'il est fatigué de cette tension vers un futur de la délivrance qui n'advient toujours pas[508] et les notes d'optimisme semblent s'effacer de son témoignage. En août 1917, il s'attarde sur « [ses] regrets et [sa] tristesse »[509] et en novembre, il avoue ne plus avoir d'espoir d'être délivré au cours de l'année[510]. En juillet 1916, Henriette Moisson confesse une même usure de ses espoirs :

> *« Dans nos cœurs l'espérance paraît usée. Nous vivons chaque jour dans l'attente du lendemain, et le lendemain nous recommençons. Notre vie ressemble à une marche dans un couloir étroit aux murs de rocaille. La lumière qui éclairait notre*

505 Louis-Alphonse MARCQ, 09/10/18.

506 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 38-39.

507 André LOEZ, « Pour en finir avec le "moral" des combattants », *in* Jean-François MURACCIOLE et Frédéric ROUSSEAU, *Combats. Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 106-119.

508 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 211 (05-10/05/17).

509 *Ibidem*, p. 226 (à la date du 18/08/17)

510 *Ibid.*, p. 237 (à la date du 11/11/17).

berceau peu à peu a disparu. Nos coudes s'écorchent aux parois rugueuses, l'obscurité s'épaissit de plus en plus. Verrons-nous un jour la lumière. »[511]

L'image qu'utilise la jeune fille insiste donc sur un désenchantement de plus en plus accentué, sur une déprime, une noirceur qui gagne du terrain si bien que l'horizon d'attente, la lumière, paraît avoir même disparu. Les projections dans l'avenir de nos diaristes semblent donc marquées par deux mouvements parallèles : un mouvement cyclique fait d'espoirs et de désenchantement et une évolution progressive vers un pessimisme de plus en plus accentué.

Finalement, les diaristes se projettent volontiers dans le futur : c'est une manière de sortir du quotidien de l'occupation, voire d'en prévoir la fin. La projection dans l'avenir des civils occupés telle qu'elle est exprimée dans les témoignages, nous permet de distinguer trois catégories de futur différentes. Un horizon d'attente est commun à tous : c'est celui de la paix et de la délivrance. Mais après la certitude initiale d'une guerre courte, l'horizon de la paix paraît s'éloigner progressivement ; suite à l'échec de l'offensive de la Somme, il est repoussé dans un temps indéfini, le rendant inaccessible. La projection dans le moyen terme est davantage caractérisée par l'alternance de phases d'optimisme et de phases de pessimisme. Ce désenchantement à répétition des espoirs alimente un état de déprime latent : le futur proche devient ainsi progressivement anxiogène au cours de l'année 1915 et de manière plus significative à partir de 1916.

3.2. UN PRÉSENT QUI NE PASSE PAS

Comme le notait Nicolas Beaupré, le journal intime accorde une « place prépondérante [à] l'écriture du présent et du passé proche »[512]. Il n'est alors pas étonnant que les références à cette catégorie du temps soient si fréquentes, d'où le risque d'en surévaluer l'ampleur. Afin d'éviter cet écueil, il convient de rester au plus proche des témoignages et souligner uniquement les changements ressentis par les témoins à propos du temps qui passe.

511 Henriette MOISSON, 14/07/16.

512 Nicolas BEAUPRÉ, « La guerre comme expérience du temps et le temps comme expérience de guerre », *art. cit.*, p. 172.

3.2.1. LE NOUVEAU RYTHME DU TEMPS

Le rythme ordinaire du temps de la journée, de la semaine ou de l'année est perturbé par les mesures prises par l'occupant, contribuant à bouleverser les repères temporels de la population. En effet, quand les services allemands s'installent dans les communes, ils imposent l'heure allemande sur les bâtiments publics et dans les échanges avec la population civile[513]. Celle-ci est donc obligée de se plier à la nouvelle heure, le couvre-feu étant fondé sur l'heure allemande. L'écart avec le temps solaire est encore accru lorsque l'heure d'été est adopté en mai 1916, perturbant les habitudes quotidiennes :

> *« "Déjeuner, à 11 heures, proteste un autre, mais je n'aurais pas encore faim". […] Convenons qu'il est bien hardi de décider que tous les Français se lèveront une heure plus tôt pour économiser la chandelle. »*[514]

Les civils occupés auraient donc l'impression de vivre en décalage avec le rythme « naturel » de la journée et de leur propre corps[515]. En fait, ce qui semble le plus incompréhensible, c'est de devoir s'enfermer chez soi et se coucher alors qu'il fait encore jour :

> *« Quand on ouvre après 8 heures du soir la fenêtre de sa chambre, par ces longs jours, l'impression est inattendue. La rue est déserte et c'est encore le plein jour. Volets fermés. Là où logent les Allemands c'est hermétiquement clos : il est disciplinairement, plus de 10 heures du soir pour eux et le jour leur commence à 3 heures du matin. A la vérité, peu montrent le nez si tôt, mais le clairon sonne la diane : c'est le réveil officiel. »*[516]

Les civils sont ainsi obligés de se caler sur l'heure allemande, l'autorité d'occupation imposant de fermer les volets à partir de 8 heures du soir tandis que le clairon réveille les habitants à 3 heures du matin. En réaction à cette mesure, Henriette Moisson refuse de

513 Voir chapitre 1, 1.2.2. « Une installation progressive dans la durée », p. 76.

514 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 244 (à la date du 01/05/16).

515 Cette imposition de l'heure d'été soulève également des protestations dans la partie occidentale de l'empire allemand. À Fribourg, les travailleurs se plaignent de devoir commencer alors qu'il fait nuit alors que les soirées sont encore ensoleillées, Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, op. cit.,* p. 299.

516 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 78-79 (mai 1916).

changer l'heure de sa montre afin de garder l'heure « française », contribuant à brouiller ses repères temporels[517]. Eugénie Deruelle, quant à elle, veut s'en tenir à son cadran solaire[518].

La confusion est en outre accrue par la disparition du décompte des heures du paysage sonore[519]. Dans beaucoup de communes, les cloches des églises doivent rester silencieuses, sauf pour sonner l'annonce de victoires allemandes. À Origny-Sainte-Benoite, l'église a pu sonner l'heure jusqu'en 1917, mais ensuite, les cloches sont démontées afin de récupérer le cuivre[520], une solution de secours a cependant été trouvée :

> *« On a mis à la place des cloches un morceau de ferraille sur lequel sonnent… les heures. Certes on ne les entend pas de loin. Je ne pus m'empêcher de rire ; mais pas d'un rire… gai ! Ces coups frappaient vraiment la note du temps… la misère ! et ils tombaient lugubres sur nos cœurs. »*[521]

Ce nouveau rythme imposé aux journées suscite de la mélancolie : d'une part, parce que les civils ont l'impression de se coucher en pleine journée, d'autre part, parce que l'espace sonore n'est plus marqué par la musique des cloches d'église.

Le rythme de la semaine est également perturbé. En effet, à partir de 1915, au moment des moissons, l'autorité d'occupation impose de travailler le dimanche[522] : ainsi, toutes les journées se suivent et se ressemblent, le repos hebdomadaire a disparu. Peut-être est-ce un signe de cette indifférenciation, Alice Rousseaux ne note, dans son cahier, par exemple que les dates, sans préciser le jour de la semaine et rien ne permet de distinguer le dimanche des autres jours. Ainsi, le samedi 5 août 1916, elle raconte son travail à la batteuse, puis le lendemain :

> *« Le 6 nous travaillons toute la journée à la batteuse. On annonce pour les ouvriers qui n'ont pas travailler, ainsi que tous les possesseurs de machines lieuses doivent les mener sur la place pour 8 heures. »*[523]

---

517 Henriette MOISSON, 07 et 22/05/16.

518 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 192 (07/05/16).

519 À Fribourg, Roger CHICKERING signale les mêmes difficultés pour savoir l'heure avec la disparition des cloches, fondues pour faire des armes, *The Great War and Urban Life in Germani, op. cit.,* p. 295.

520 Voir chapitre 1, 3.3.1. « L'atteinte aux biens personnels et aux individus », p. 152.

521 Henriette MOISSON, 10/11/17.

522 Voir chapitre 1, 3.3.3. « 3.3.3 », p. 161.

523 Alice ROUSSEAUX, 06/08/16.

Le dimanche se signale donc seulement par le fait qu'un certain nombre d'ouvriers ne se sont pas rendus au travail. Pour Alice Rousseaux, ce fut une journée de travail ordinaire. Il en est de même le 13 août : « nous travaillons encore toute la journée »[524]. Le 20, elle parvient toutefois à esquiver le travail et à se rendre à l'église :

> *« Le 20 c'est les 1e Communions. Je suis occupé à l'Eglise... on fait travailler toute la journée. »*[525]

La jeune fille semble donc avoir bénéficié d'un régime de faveur mais dès le 27, ses dimanches sont de nouveau consacrés au travail. Dans le journal de Louis-Alphonse Marcq également, les dimanches ne se distinguent guère des autres jours : on y trouve les mêmes indications sur les bruits de tirs et le passage de troupes que le reste du temps. Le jour de la semaine, contrairement au témoignage d'Alice Rousseaux, est cependant précisé. Quant au journal de Lucienne Telotte, il porte davantage encore les traces d'un brouillage temporel. Si les premières annotations indiquent bien le jour de la semaine, par exemple le « lundi 3 août », de tels renseignements deviennent plus rares : « 28 septembre », « 30 septembre », « 1er octobre », pour l'année 1915. Les dates ne sont pas toujours signalées et Lucienne Telotte effectue des allers-retours chronologiques pour évoquer les événements des derniers jours. En outre, les dimanches ne sont pas mis en valeur comme dans les témoignages des croyants inactifs pour qui la messe est un événement auquel on fait régulièrement référence[526]. Suzanne Beck insiste d'ailleurs sur cette disparition des repères temporels qui épargne les pratiquants :

> *« On n'a aucune notion du temps sauf le dimanche pour les gens qui vont à la messe et les 3-13 et 23 du mois qu'on attend comme le messie parce que c'est le ravitaillement. Déjà 3 jours à l'avance on s'inquiète de ce qu'on en aura dans l'espérance d'un supplément. »*[527]

Ainsi, pour Suzanne Beck, le rythme hebdomadaire n'aurait plus aucun sens, sa vie est désormais suspendue à la distribution du ravitaillement tous les 10 jours. Les décades auraient remplacé les semaines. Marcel Macon, s'il prend la peine d'indiquer précisément la date, met, lui aussi, en avant les jours de décade en décrivant le ravitaillement distribué. Il est parfois

524 *Ibidem.*

525 *Ibid*., 20/08/16.

526 C'est évidemment le cas des prêtres Louis-Joseph Le Port, Paul Clairambeau et Alphonse Herbecq mais également d'Eugénie Deruelle et plus exceptionnellement d'Albert Denisse ou Marcel Macon.

527 Suzanne BECK, 13/06/17.

difficile pour les civils de savoir quel jour on est, on relève alors de fréquentes erreurs de datation dans les journaux[528].

Même le calendrier annuel a perdu son rythme cyclique produit par la succession de jours de fête. Certes, les fêtes religieuses n'ont pas disparu et donnent lieu à des messes spécifiques. Mais les festivités qui les accompagnaient, n'ont plus lieu d'être. Seuls les soldats allemands organisent des réjouissances selon des modalités étrangères pour les civils : ils décorent leur gîte avec un sapin pour Noël, tirent en l'air pour fêter la nouvelle année ou accrochent des branches de bouleau sur les portes des maisons pour la Pentecôte[529].

À l'inverse, à cause de l'occupation, de l'éloignement des leurs et de la pénurie, les civils n'auraient ni le cœur ni la possibilité de participer aux réjouissances. Jean Marquiset se demande ainsi : « Qui aurait le cœur à fêter joyeusement Noël ? Pas nous sûrement. » et effectivement, « ce fut une triste fête »[530].

528 Par exemple *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 30, 33, 40, 45, 50.

529 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 64-68 ; Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 103-104, 107-108 et Achille HÉCART, 22-23/05/15.

530 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 64 et 66 (aux dates du 22 et 25/12/14).

Tableau 51: Les fêtes de Noël et du 14 juillet telles qu'elles ont été vécues par les témoins

Témoins		Noël 1914	14 juillet 1915
Suzanne	Beck	invitée à manger chez le maire (29/12/14)	rien de particulier (14/07/15
Louis	Brunehant	assistance à la messe (25/12/14)	*Le témoignage s'achève en avril 1915*
Octave	Casseleux	pas de messe au Boujon, « calme complet » (25/12/14)	conduit du bétail à La Capelle (14/07/15)
Paul	Clairambeau	pas de messe de minuit (24/12/14)	*Page manquante*
Albert	Denisse	ne sort pas de la journée (25/12/14)	assiste à une grande messe pour l'armée et la nation, « triste journée » cependant (14/07/15)
Eugénie	Deruelle	pas de messe de minuit, « mon cœur est si triste » (25/12/14)	« Quelle fête nationale ! », toute manifestation est interdite (14/07/15)
Marc	Ferrand	« le soleil brille et le canon tonne puissamment, sans pouvoir égayer notre triste Noël » (25/12/14)	« la ville est silencieuse, les rues sont mornes et désertes », se rend au cimetière (14/07/15)
Achille	Hécart	« Noël bien triste pour nous », assiste à la messe le matin, puis promenade avec le prêtre (25/12/14)	« journée très calme » (14/07/15)
Alphonse	Herbecq	a fait une crèche, assistance nombreuse à la messe du 25 (24 et 25/12/14)	« Ce matin nous avons bien prié pour la patrie » (14/07/15)
René	Jourdain	rien de particulier (26/12/14)	rien de particulier (14/07/15)
Louis-Joseph	Le Port	pas de note	pas de note
Samuel	Lemaire	rien de particulier (25/12/14)	rien de particulier (16/0/15)
Marcel	Macon	« triste Noël », assiste à la grande messe (25/12/14)	rien de particulier (14/07/15)
Lucien	Marlin	a discuté avec l'infirmier allemand qu'il loge et a distribué des bouteilles aux soldats français blessés (25/12/14)	pas de notes
Jean	Minne	se rend à l'arbre de Noël organisé par le commandant allemand (24/12/14)	
Henriette	Moisson	*Le journal commence le 31/12/14*	assiste à la messe pour la nation et les soldats, cueille des fleurs aux couleurs du drapeau national et les épingle à ses habits (14/07/15)
Alice	Rousseaux	rien de particulier	manifestations interdites (11/07/15)
Lucienne	Telotte	pas de note	rien de particulier (14/07/15)
Régina	Varlet	rien de particulier (24/12/14)	messe pour les soldats morts (14/07/15)

En effet, les Noëls n'ont plus rien d'extraordinaire : en 1914, la famille Beck est simplement invitée à déjeuner chez le maire, Albert Denisse ne sort même pas de chez lui. Certains ne notent rien de particulier, ne signalent même pas qu'il s'agit du jour de Noël, du premier en situation d'occupation. Quelques-uns se rendent tout de même à la messe qui n'a plus lieu le soir pour cause de couvre-feu et deux évoquent une participation aux réjouissances avec des Allemands. Lucien Marlin qui vit seul depuis le départ de sa femme et de son fils, est content

de pouvoir converser un peu avec l'infirmier allemand qu'il loge. Quant à Jean Minne, il se rend à l'arbre de Noël organisé par le commandant local « pour voir » :

> *« Evidemment, Maman n'ira pas ! mais elle m'a conseillé de m'y rendre, histoire d'écouter ce que ce sale commandant boche va raconter ! J'irai donc ce soir. »*[531]

Il s'agissait d'une opération de séduction à destination des civils ; le commandant expliquant que les Allemands n'étaient pas les « Barbares » que la presse française prétendait qu'ils étaient, les soldats distribuant ensuite des chocolats, des bonbons et des pains aux raisins aux enfants présents.

La célébration du 14 juillet 1915 apparaît également des plus limitées. Six témoins ne signalent rien de particulier pour cette journée, deux soulignent que les manifestations patriotiques sont interdites, c'est la raison pour laquelle la journée paraît bien calme et bien triste en l'absence de toute festivité. Quelques témoins souhaitent tout de même célébrer la fête nationale de manière privée : Marc Ferrand se rend par exemple au cimetière pour se recueillir sur la tombe des soldats morts en août et Henriette Moisson épingle des fleurs aux couleurs du drapeau français sur ses habits. Les seuls rassemblements autorisés sont des messes organisées un peu partout en hommage aux soldats français : seuls les plus pratiquants semblent s'y être rendus. Pour le plus grand nombre, le 14 juillet comme le 25 décembre sont des journées ordinaires, sans doute est-on un peu plus mélancolique qu'à l'accoutumée car c'est l'occasion de se remémorer les fêtes anciennes.

Finalement, les anciens repères temporels qui donnaient un rythme particulier aux heures, aux jours et aux mois qui passaient, ont disparu : les cloches sont muettes, le repos hebdomadaire a disparu et les jours de fêtes sont devenus des journées ordinaires. L'indifférenciation des heures, des jours de la semaine et de l'année contribue alors à un brouillage temporel alimentant l'impression d'immobilité du temps.

531 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 28 (à la date du 24/12/14).

3.2.2. LA DOUBLE PERCEPTION DU TEMPS VÉCU

Plusieurs témoins font effectivement part de leur difficulté à se situer dans le temps. Suzanne Beck s'impose par exemple des exercices pour savoir la date du jour présent[532]. Élie Fleury se souvient avec peine des dates, comme si les repères temporels traditionnels avaient disparu :

> *« Voici, à mon sens, l'explication : nous ne vivons jamais dans le moment présent ; nous attendons tout du lendemain et nous reportons ainsi nos espoirs de jour en jour sans nous lasser, mais aussi sans que l'événement immédiat s'impose à notre esprit en avance sur lui : il y glisse comme la pluie sur la toile cirée. La mémoire cesse également d'être, a-t-on dit, si l'esprit se ferme au présent ou s'abstrait du passé. Et tel est bien notre double cas. »*[533]

Le sentiment est assez proche de celui décrit par Suzanne Beck : une vie au présent toute entière tendue vers un lendemain qui n'advient pas, d'où la sensation de vivre continuellement la même journée[534]. Le passé immédiat n'existe plus vraiment ou, du moins, il est vite oublié, les jours se différenciant peu les uns des autres. Quant à cette attente à l'égard de l'avenir, elle est limitée au futur le plus proche, l'horizon de la délivrance et de la paix apparaissant inimaginable ainsi que le confesse Élie Fleury lors d'un échange avec le maire de Saint-Quentin :

> *« M. Gibert. – Dites tout de suite que nous ne pouvons plus admettre qu'il y aura un moment où nous ne serons plus Allemands.*
>
> *Moi. – Il y a de cela. Nous sommes si accoutumés à notre mal que nous n'imaginons plus l'état de santé. C'est un phénomène connu. »*[535]

C'est également la raison pour laquelle Marc Ferrand a l'impression de vivre dans un présent perpétuel en octobre 1916 :

> *« L'état où nous vivons finit par apparaître comme éternel. Nous croyons que le jour succédera à la nuit et l'été à l'hiver parce que cette succession est toujours répétée ; de même nous croyons à l'immuabilité des fronts et l'inutilité des*

532 Suzanne BECK, 15/06/18.

533 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 240-241 (janvier 1917).

534 Jean MARQUISET parle de la « perpétuelle inquiétude » et la « continuelle appréhension » dans lesquelles vivent les civils occupés, *op. cit.,* p. 127 (à la date du 22/11/15).

535 *Ibidem*, p. 203 (novembre 1916).

batailles. L'habitude est le vrai et le seul fondement de nos croyances. »[536]

L'habitude des espoirs déçus contribue à rendre l'horizon de la paix inaccessible, enfermant les témoins dans leur quotidien de vaine attente. Henriette Moisson ne dit pas autre chose en juillet 1916 : « Nous vivons chaque jour dans l'attente du lendemain, et le lendemain nous recommençons »[537].

L'horloge du temps semble ainsi bloquée, d'où l'exaspération des témoins quant à la durée excessive de la guerre. En mars 1915, Lucien Marlin commence par exemple à trouver le temps long[538]. Pour le premier anniversaire de l'invasion de la ville de Laon, Marcel Macon s'écrie : « c'est vraiment trop long »[539]. Alice Rousseaux le rejoint sur ce constat au début de l'année 1916 : « Ah ! Que le temps est long ». En juin 1916, Henriette Moisson estime que « les jours, les semaines s'écoulent dans la même torpeur »[540]. Le quotidien apparaît alors banal, rien ne mérite d'être raconté. Le journal d'Eugène Goualain en 1916 commence généralement par les annotations « rien de particulier » ou « pas de nouvelles sensationnelles ». Paul Clairambeau confirme également cette monotonie du quotidien par la répétition de l'annotation « toujours dans la même situation » neuf fois au cours du seul mois d'avril 1918[541]. Alice Rousseaux consigne de manière récurrente « rien de nouveau », en mars 1917[542]. L'impression que rien de particulier ne se passe, est si forte que trois témoins arrêtent leur journal avant le premier anniversaire de la guerre : Charles Caille, Lucien Marlin, Louis Brunehant. Il est peu probable que cette interruption ait été contrainte par des événements extérieurs, de nombreux signes d'usure et de fatigue ayant annoncé une telle fin. Dans le journal de Lucien Marlin, par exemple, à partir d'avril 1915, les notes sont plus brèves et espacées, parfois elles consignent les faits s'étant produits sur plusieurs jours et les dates ne sont plus toujours marquées. Dès le mois d'octobre 1914, il estimait avoir peu de choses à noter dans son journal :

« Il n'y avait rien de saillant sauf que nous avons vendu pas mal de

536 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 320-321 (à la date du 31/10/16).

537 Henriette MOISSON, 14/07/16.

538 Lucien MARLIN, 16/03/15.

539 Marcel MACON, 02/09/15.

540 Henriette MOISSON, 16/06/16.

541 Paul CLAIRAMBEAU, 06, 08, 11, 15, 16, 17, 19, 26 et 30/04/18.

542 Alice ROUSSEAUX, les 01, 05, 06 et 07/03/17.

marchandises, mais en dehors, rien, je passe donc au jour suivant. »[543]

Et en mai 1915, il confie sa « paresse depuis huit jours d'écrire »[544]. Louis Brunehant, une fois que sa vie se stabilise, après son expérience de bombardement et d'évacuation, trouve moins d'intérêt dans l'écriture. Dès le 10 janvier 1915, il s'excuse de négliger ses notes du fait de ses occupations nouvelles à Guise et du manque de lumière. De nouveau, en mars 1915, il explique son manque de régularité :

« Nous n'avons pas ces temps derniers eu d'événements notables, sauf les petits faits journaliers […]. »[545]

Quant à Charles Caille, la période allant du 31 août 1914 au 9 octobre 1914 est décrite en 67 pages tandis qu'il ne lui faut plus que 22 pages pour raconter la période du 12 octobre 1914 au 28 janvier 1915, signe évident d'un essoufflement. Ce phénomène d'usure se retrouve également parmi les combattants, qui comme les civils, se sont accoutumés à la nouveauté que représentait la guerre durant les premiers mois et ont été gagnés par la lassitude devant la tâche quotidienne d'écriture[546].

À cette perception du temps immobile source de frustrations, se superpose une autre impression suscitée par les regards rétrospectifs sur la période écoulée. En particulier lors des dates anniversaires – de la mobilisation, de l'invasion ou des fêtes familiales -, les témoins semblent soudain prendre conscience du temps qui a passé. Alors que l'expérience quotidienne est marquée par la sensation d'un temps figé, de tels regards vers le passé font naître la sensation d'un temps qui file à toute allure. À Montcornet, Paul Clairambeau se plaint en 1918 que rien ne se passe, à l'occasion du troisième anniversaire de la mobilisation, ce qui ne l'empêche pas de conclure : « que le temps passe vite malgré nos épouvantables épreuves »[547]. Marcel Macon constate également que « la ville voit avec tristesse les jours se passer si rapidement »[548]. Octave Casseleux prend conscience de la double nature du temps vécu, au bout d'un an de séparation d'avec sa fille :

543 Lucien MARLIN, 05/10/14.

544 *Ibidem*, 13/05/15.

545 Louis BRUNEHANT, 14/03/15.

546 Rémy CAZALS et Frédéric ROUSSEAU, *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, p. 34 et Rémy CAZALS et André LOEZ, *op. cit.*, p. 134.

547 Paul CLAIRAMBEAU, 01/08/17.

548 Marcel MACON, 03/07/15.

> *« Le temps qui nous semble si long, fuit tout de même rapidement. Qui donc eut pu croire il y a un an à pareille date, que nous serions si longtemps dans l'ignorance des événements de toute nature qui certainement se sont précipités en ce laps de temps et dont nous ne pouvons même pas nous faire une idée. »*[549]

Parce que la durée de la guerre n'avait pas été anticipée, la perception de fuite du temps est d'autant plus douloureusement vécue. Albert Denisse fait part du même étonnement : « qui donc aurait jamais crû que cela eût pu durer si longtemps ? »[550]. Pour Henriette Moisson, le présent est une prison dont elle ne parvient pas à sortir et dans laquelle elle perd sa jeunesse :

> *« Hélas ! la bourrasque a passé, emportant tout dans son tourbillon, ne laissant même pas après elle un coin de ciel bleu par où on puisse apercevoir l'ombre même de l'avenir. Et nous, nous restons, nous croupissons dans ce triste présent où se paralyse notre énergie, où s'endort notre jeunesse. »*[551]

La perception du temps vécu d'Henriette Moisson est ici clairement explicitée. La guerre est qualifiée de bourrasque et de tourbillon indiquant combien l'événement était imprévu. L'image désigne également la rapidité de déplacement des vents comme celle du temps qui a filé depuis le déclenchement de la guerre jusqu'à son vingtième anniversaire, le 19 janvier 1916. Pourtant, le présent semble figé, paralysant les énergies et endormant la jeunesse. Cette sensation d'immobilité tient dans le fait que l'avenir de la paix n'est pas perceptible. La perception du temps vécu est donc contradictoire : le quotidien du répétitif suscite la monotonie alors que les jours filent à toute allure dans un contexte d'occupation qui se prolonge.

3.2.3. L'EXPÉRIENCE D'UN ENNUI PROLONGÉ

Assez naturellement, la monotonie du quotidien susciterait l'ennui des civils occupés, en particulier ceux, inactifs, qui passent leur journée à quêter les signes d'une évolution sur le front. L'ennui naîtrait alors de la lecture des communiqués d'après Marc Ferrand, annonçant

549 Octave CASSELEUX, 26/08/15.

550 Albert DENISSE, 26/08/15.

551 Henriette MOISSON, 19/01/16.

toujours les mêmes prises de tranchées[552]. La vie se traînerait selon Élie Fleury au moment où l'offensive française s'enlise en Champagne[553], quand elle est monotone pour Marcel Macon :

> *« Que la vie est monotone, toujours devant les yeux ces mêmes uniformes, ces mêmes soldats. Il y a des instants de la journée où le découragement m'envahit. Quand verrons-nous une évolution. Joffre est-il un incapable…* [illisible] *je ne peux pas le croire. »*[554]

Le très patriote Marcel Macon en vient même à douter des qualités du chef de l'armée française. En mai 1917, il confie de nouveau : « on s'ennuie en attendant la nouvelle offensive »[555]. Lucien Marlin, le confirme : c'est l'immobilité du front qui est désespérante[556]. Pour Jean Marquiset, les journées deviendraient monotones après que le bombardement eut cessé et que le calme fut revenu[557].

L'ennui n'est pas uniquement provoqué par l'attente vaine d'une avancée des armées de l'Entente. Elle renvoie aussi à la condition du civil occupé, séparé de ses proches par la ligne infranchissable du front. L'isolement et la solitude deviennent insupportables à des inactifs qui passent l'essentiel de leur journée à la maison afin de protéger leurs biens[558]. Suzanne Beck se lamente ainsi en juin 1917, alors que son fils aîné est parti en colonne de travailleurs : « je m'ennuie tant », « que je m'ennuie ! »[559]. Cela fait en outre près de trois ans qu'elle n'a pas vu sa fille, ni son époux, décédé dans l'intervalle. Enfin, son fils cadet a bénéficié d'un rapatriement en décembre 1916. Albert Denisse témoigne fréquemment de son ennui sans sa femme et ses enfants[560]. Lucien Marlin est dans la même situation depuis le départ de sa femme et de son fils : « Que je m'ennuie de vous tous. Je perds mes cheveux certainement à cause de cela »[561]. Octave Casseleux termine ses notes du dernier jour du mois sur une pensée pour ses enfants, y exprimant ses espoirs et ses interrogations :

---

552 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 163 (à la date du 19/06/15).

553 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,*vol. I, p. 243 (octobre 1915).

554 Marcel MACON, 05/06/15.

555 *Ibidem*, 30/05/17.

556 Lucien MARLIN, 27/06/15.

557 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 213 (à la date du 19/05/17).

558 Alexis DESSAINT, décembre 1914.

559 Suzanne BECK, 25 et 30/06/17.

560 Albert DENISSE, 25/09/14, 09/11/14, 08/02/15, 13-17/05/15, 24-27/11/15.

561 Lucien MARLIN, 24/05/15, voir aussi : 13 et 18/01/15.

> *« De nos bien aimés enfants nous sommes toujours sans la moindre nouvelle. Que sont-ils donc devenus dans cette affreuse tourmente et quand serons-nous rassurés sur leur sort ? Que le temps nous semble long et combien fréquents sont les instants où notre pensée vole vers ceux qui sont toute notre vie et notre seul espoir ! »*[562]

Au sentiment d'ennui suscité par sa vie de veuf solitaire, s'ajoute donc l'inquiétude quant au sort des enfants. Le « temps est long » à double titre : à cause de l'isolement et à cause de la séparation.

Enfin, il l'est également à cause du désœuvrement qui gagne la partie la plus aisée de la population. Avec les restrictions sur les circulations et les pénuries, il est difficile de maintenir la sociabilité d'avant-guerre. Marc Ferrand remarque ainsi que la vie bourgeoise, sans les automobiles et les fêtes, est beaucoup plus calme. Lui-même rechercherait la quiétude de son intérieur pour fuir un occupant qui affiche son triomphe dans les rues. Mais la sensation d'être prisonnier lui est de plus en plus pénible :

> *« Il y a des jours où nous prenons St-Quentin en horreur, nous le haïssons comme une prison et nous rêvons de pays lointains, abrités de la guerre, où l'on essayerait de se refaire une vie nouvelle. »*[563]

Son épouse reprend d'ailleurs l'image du prisonnier : « cette captivité est éreintante »[564] si bien que lorsqu'elle ne reçoit plus de visites d'amis ou de proches, l'ennui fait place à la déprime : « Matinée angoissée, personne ne vient, j'espérais Louis [son beau-frère] »[565].

Les témoignages d'ennui sont très nombreux à mesure que l'occupation se prolonge : ils traduisent combien le quotidien apparaît comme pesant et source de frustrations à mesure que les espoirs portés dans les offensives futures sont désenchantés. Ce désappointement est sensible dans la rédaction même des journaux. Autant l'enthousiasme pour écrire son histoire de la guerre est grand dans les premiers jours, chaque rumeur étant amplifiée, chaque anecdote largement décrite, autant la lassitude des diaristes devant la tâche d'écriture

562 Octave CASSELEUX, 30/06/16.

563 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 266 (à la date du 18/06/16).

564 Jeanne MARÉCHAL, 14/02/16.

565 *Ibidem*.

quotidienne est perceptible à partir du moment où l'horizon de la paix se dérobe. La nécessité de continuer le journal se pose fréquemment pour des témoins qui l'envisageaient soit comme un récit des principaux faits de guerre, soit comme une correspondance non envoyée avec des proches parvenus de l'autre côté du front. Mais quel intérêt d'écrire quand rien de nouveau se passe ? Que raconter lorsque le quotidien paraît bien répétitif et ennuyeux ? C'est la raison pour laquelle Alexis Dessaint suspend momentanément ses notes à la fin septembre 1914 :

> *« J'arrête ici pour le moment ces notes journalières, dont l'affligeante monotonie, sans rien apprendre à personne, puisque nous sommes murés comme dans une prison, ne peut produire dans l'âme que le découragement et la désespérance. »*[566]

C'est bien l'isolement et l'absence de nouvelles qui suscitent la monotonie, et l'écriture d'un tel quotidien devient une épreuve pour le diariste, le plongeant dans « le découragement et la désespérance ». Suzanne Beck confesse également en octobre 1915 : « Je n'ai plus courage pour faire mon carnet et laisse passer les jours »[567]. Tenir régulièrement son journal nécessite de faire un exercice sur soi qui demande du « courage » et qu'il est parfois difficile de mener à bien. Régulièrement, Suzanne Beck le délaisse par manque de faits à raconter : « Rien noté depuis plusieurs jours car c'est toujours pareil »[568]. Pendant près de deux mois, elle a même arrêté d'écrire[569], trahissant la grande lassitude qui la gagne.

Dans son analyse des témoignages de survivants de camps de concentration nazis, Michael Pollak remarque que « la densité mesurée à la quantité événementielle » des récits peut fortement évoluer entre les témoignages et à l'intérieur d'un témoignage. Pour le témoignage de Suzanne Beck, nous pouvons évaluer non pas la densité événementielle mais la densité temporelle de son journal, rapportant le nombre de jours narrés au nombre de pages de son journal (voir graphique, ci-dessous).

566 Alexis DESSAINT, 30/09/14.

567 Suzanne BECK, 07/10/15.

568 *Ibidem*, 02/10/17.

569 Du 17 avril au 6 juin 1917.

<u>Graphique 12:</u> Densité temporelle du témoignage de Suzanne Beck, pour chacun de ses carnets

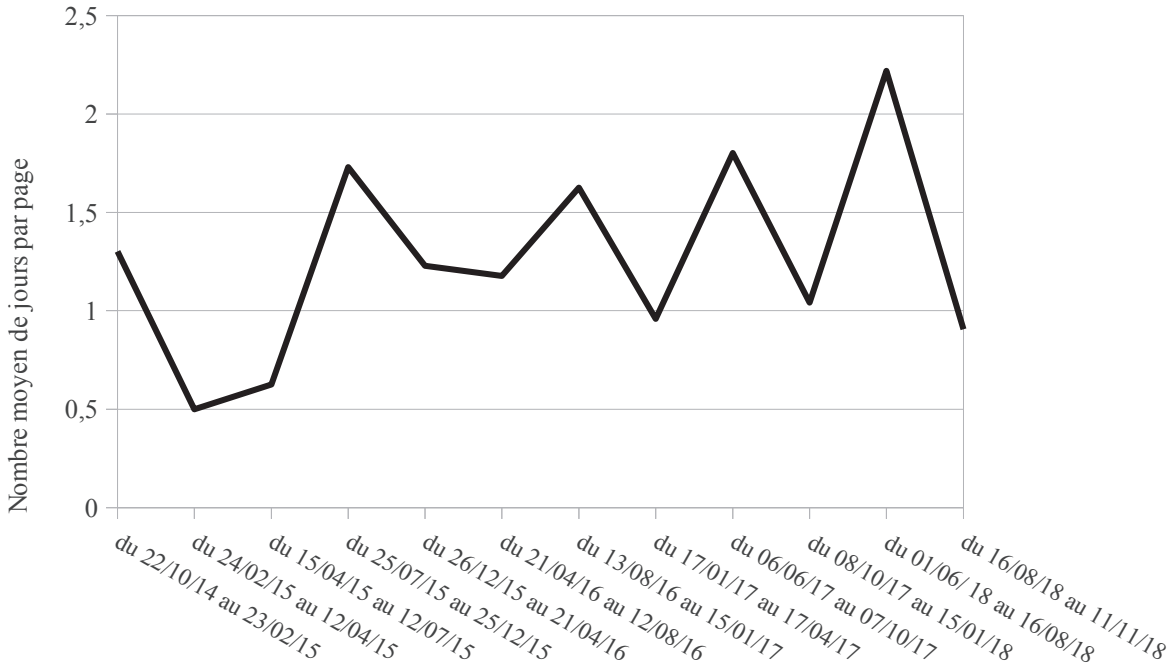

L'écriture de Suzanne Beck apparaît comme très irrégulière : les moments de découragement à l'automne 1915 ou durant l'été 1917 signalés plus haut se traduisent effectivement par une plus grande densité temporelle alors que l'accélération des événements durant le premier semestre de 1915, au moment de l'installation dans l'occupation, ou à la fin de la guerre correspondent à une densité temporelle plus faible.

Les mêmes sentiments transparaissent également dans le témoignage d'Henriette Moisson : de février à mai 1915, les notes sont plus brèves et irrégulières. Elle se demande même si c'est bien utile de continuer son journal[570]. En effet, le quotidien serait marqué par l'absence de faits saillants : « Mon journal lui-même se ressent de l'abattement général. Tout est calme ! »[571]. De nouveau, en 1916, elle constate : Voilà bien un journal mal tenu ! Huit jours que je ne l'ai pas ouvert ! »[572]. La densité temporelle du témoignage est effectivement élevée

570 Henriette MOISSON, 23/03/15.

571 *Ibidem*, 02/11/15.

572 *Ibid.,* 25/04/16.

jusqu'en juillet 1916 (voir graphique, ci-dessous), confirmant son manque d'entrain pour l'écriture. En revanche, lorsque l'offensive de la Somme est lancée, elle semble avoir plus de choses à confier, son enthousiasme étant ravivé par l'espoir d'une avancée.

<u>Graphique 13:</u> La densité temporelle du témoignage dHenriette Moisson, pour chacun de ses carnets

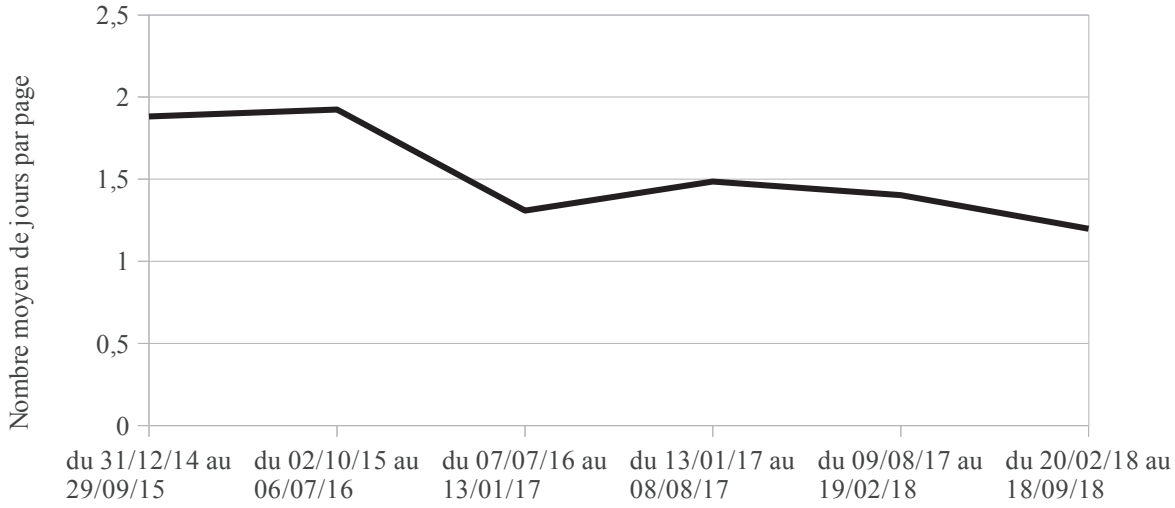

Albert Denisse présente des signes d'essoufflement à partir de 1916 : les notes sont plus courtes, couvrant plusieurs jours consécutifs, comme si les faits ne nécessitaient plus des comptes-rendus quotidiens :

> *« Mes Bons Chéris, je ne vous fais plus de journal quotidien car nous sommes toujours dans la même triste situation, canonnade intermittente, réquisitions journalières, dénonciations anonymes aux allemands & arrestations de citoyens plus ou moins coupables… Je ne vous noterai plus que les événements importants. »*[573]

La répétition du quotidien semble ainsi fatiguer Albert Denisse qui souhaite désormais cantonner sa tâche d'écriture aux seuls « événements importants ». Sa résolution est d'ailleurs répétée en octobre de la même année[574]. La densité temporelle de son témoignage est alors

573 Albert DENISSE, 01-08/03/16.

574 « N/ vie étant de plus en plus monotone, car c'est toujours la m/m chose, je ne vous relaterai plus que les affaires importantes ou intéressantes », i*bidem*, 17/10/16.

multipliée par trois en un an entre le second semestre de 1915 et le second semestre de 1916 (voir graphique, ci-dessous) :

<u>Graphique 14:</u> La densité temporelle du témoignage d'Albert Denisse

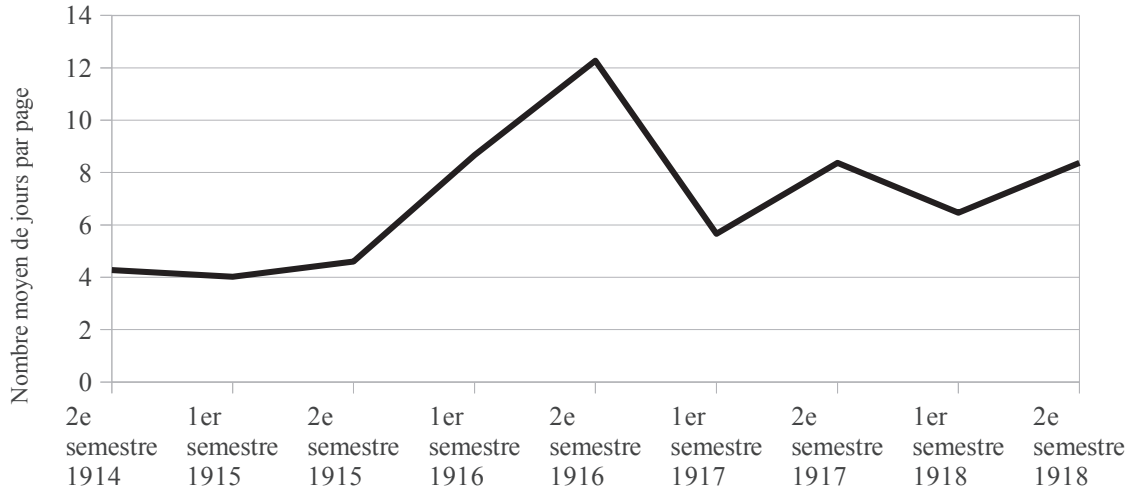

Les exemples de Suzanne Beck, Henriette Moisson ou Albert Denisse, livrant tous trois un témoignage personnel, révèlent un sentiment partagé d'épuisement face à l'exercice d'écriture quotidienne et d'insignifiance du présent. En revanche, il n'est guère possible de relever une chronologie commune de cet épuisement : il est plus prononcé en 1915 et au début de 1916 pour Henriette Moisson alors qu'il se manifeste à partir de 1916 chez Albert Denisse et réapparaît régulièrement dans le journal de Suzanne Beck.

Alors que l'occupation s'éternise, tout paraît source d'ennui : les nouvelles de la guerre, l'éloignement des proches ou l'inactivité. De tels développements sur les sentiments personnels ne se retrouvent que dans les écrits les plus intimes. Or, ils sont le fait de civils n'ayant pas à travailler pour l'occupant, bénéficiant alors de temps pour l'écriture. L'expérience narrée par les travailleurs paraît alors bien différente.

3.2.4. LE QUOTIDIEN SPÉCIFIQUE DES TRAVAILLEURS

Les notes prises par Lucienne Telotte, Alice Rousseaux et Louis-Alphonse Marcq, issus des milieux modestes et travaillant pendant toute l'occupation dans les champs, présentent des

caractéristiques particulières qui les distinguent des autres témoignages de civils. Leurs notes sont brèves, plus ou moins régulières et plus ou moins rédigées. L'emploi du « je » est rare et le journal recueille très peu d'impressions ou d'appréciations personnelles. Les représentations de ces trois diaristes restent donc largement inconnues au chercheur. Leurs notes révèlent seulement l'ampleur prise par le travail dans leur vie quotidienne. Beaucoup d'ordres et d'anecdotes qui y sont consignés, concernent le travail agricole mais très peu est dit sur les tâches effectuées :

> *« Le lendemain matin, je suis obligé, de me lever ainsi que Papa, pour aller retirer la vache et une génisse de chez cousine Louise, pour mettre leurs chevaux* [aux soldats allemands] *à la place, heureusement qu'il fait un beau clair de Lune, car nous en rencontrons quelques uns qui eux aussi sont affairés, ils n'ont même pas l'air de nous voir, il y a beaucoup de soldats rien qu'au chardon vert il y a 200 hommes, les canons et les caissons sont sur la place. Nous avons la batteuse la veille et le Lundi de Pâques. 2 Allemands qui viennent pour le grain sont toujours là, à demander combien nous avons battu dans la journée. Ils avaient évaluer notre meule à 40 quintaux, nous ne leur en avons fourni que 28, sous le prétexte que le grain n'avait pas rendu beaucoup, nous sommes obligés de cacher le reste car des perquisitions sont toujours à craindre. »*[575]

L'écriture de Lucienne Telotte paraît d'un seul jet, aucune transition n'est amenée entre les faits, une idée en amenant parfois une autre, sans respect de la chronologie. L'historien a alors du mal à remettre les dates manquantes : que désigne par exemple la veille du « lendemain matin » ? Le regard est davantage porté sur les « Allemands », autorité occupante et soldats confondus, que sur sa vie de civile occupée. Elle indique par exemple quelles sont leurs obligations : faire de la place dans les étables, se soumettre au contrôle allemand sur le travail agricole. La nature des tâches qu'elle doit effectuer, n'est en revanche pas précisée ni même si elle doit travailler tous les jours. Mais tout ce qu'elle dit de son quotidien est lié à son travail comme s'il n'y avait pas de place pour le repos. On peut alors supposer qu'il est intense : la famille battant plus qu'elle ne déclare, elle doit par ailleurs cacher le reste, ce qui accroît sa journée de travail. Peu de place est accordé aux impressions et aux sentiments. Les notes sont brèves et ne sont pas rédigées quotidiennement, d'où des ruptures de la chronologie. Le travail d'écriture ne doit alors pas prendre plus de quelques minutes chaque mois : le mois d'avril 1915 n'occupe par exemple qu'une page et demie du carnet.

575 Lucienne TELOTTE, 02 au 05/04/15.

Les notes sont plus détaillées dans le journal d'Alice Rousseaux, du moins au moment de la moisson, durant l'été 1915, lorsque l'autorité allemande impose le travail de tous :

> *« Le 1 août, passage d'aéroplanes, ordre du commandant de travailler toute la journée et personne ne travail l'après-midi, il met 5 soldats, père Georges et grand papa* [surnoms donnés à deux gendarmes] *pour aller chercher toutes les personnes des quartiers environnant, on annonce que par ordre du commandant si toutes les personnes ne se rendent pas aux champs ainsi que tous les cultivateurs, on sera puni très sévèrement. Je suis malade après 6 semaines de travaille sans arrêt.* [illisible] *cette après-midi les soldats arrivent, ils me mettent en bas du lit, il me faut* [illisible] *marcher. Le soir père Georges étant soul, il arrive à l'heure du départ et nous fait relever une pièce de 3 setiers* [ancienne unité de mesure des volumes]*, il veut enfiler Cari à la baïonnette, il faut retourner père Tolérer par 3 fois, il nous fait quitter à 9 h du soir. »*[576]

Le mode d'écriture ressemble à celui de Lucienne Telotte : les phrases à rallonges traduisent une pensée qui court plus vite que la plume, d'où l'impression que les idées se bousculent. Les personnages ne sont pas présentés et les faits mentionnés ne sont pas précisés, comme si le journal n'était qu'un aide-mémoire. L'organisation de la page traduit la même précipitation : des notes sont ajoutées dans la marge, les mots en fin de ligne s'écrasent contre le rebord de la page (voir illustration, ci-dessous) :

576 Alice ROUSSEAUX, 01/08/15.

<u>Illustration 15:</u> Extrait du journal d'Alice Rousseaux,

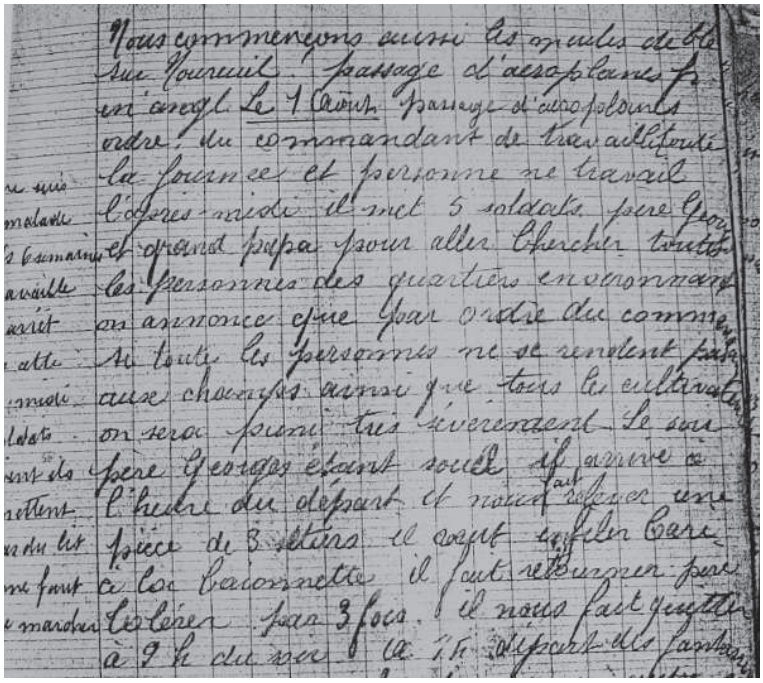

01/08/15, FRAD002 DS n° 235

Comme Lucienne Telotte, Alice Rousseaux paraît avoir seulement consigné les principaux faits en vitesse sans soigner la mise en page. L'événement essentiel consiste dans l'obligation de travail qui concerne directement Alice Rousseaux puisque les soldats vont jusqu'à la tirer de son lit pour la conduire dans les champs. C'est à ce propos qu'elle indique avoir travaillé six semaines d'affilée, sans un jour de repos, alors que les notes précédentes parlaient de passages de troupes et de bruits de combats sans évoquer les travaux auxquels elle était soumise. Le quotidien de travail ne semble alors guère digne d'être raconté. Peu de place est également accordé aux états d'âme : le fait d'avoir été amenée de force pour travailler a juste été ajouté dans la marge et ne donne lieu à aucune plainte explicite. Alice Rousseaux, malgré ses journées harassantes, semble remplir régulièrement son journal pour se rappeler des principaux événements dont elle a été témoin. La précipitation de l'écriture traduit peut-être un sentiment d'urgence ou le poids de la fatigue accumulée.

L'impersonnalité est encore plus grande dans le journal de Louis-Alphonse Marcq :

> *« Dimanche 8 Coups de canon le matin sur La Fère .Nous allons faire des meules à Montigny la Cour. Lundi 9 3h00 du matin coups de canon sur Reims, dans la journée combat acharné sur La Fère, aéros bombardés sans résultat. Annonce :*

Propriétaires déclarer quantités à ensemencer. Arrivée des cadres du 177 et 102e d'infanterie. Mardi 10 Suite du combat de la veille sur Berry au Bac, Reims. Mercredi 11 Combat moins violent que la veille, aéros. Jeudi 12 Arrivée de recrues, presque des enfants, et des vieux des tranchées pour les encadrer, ainsi que des réservistes venus d'Allemagne. Annonce : Défense de glaner de l'avoine. Vendredi 13 Combat le soir sur Craonne, Berry au Bac. Samedi 14 Calme le matin, le soir combat sur Reims, Berry au Bac. Annonce : Offre de graines de sainfoin et de trèfle incarnat. Je crois que personne n'en demande à acheter pour le profit qu'on en tire, défense de retourner aucun vivre. Dimanche 15 Même combat que la veille. Défense de glaner avant que ce soit charrié. Des pluies étant survenues, on ne peut plus y aller beaucoup. Lundi 16 Calme absolu, exercice des recrues. Mardi 17 Quelques coups de canon sur Soissons. Mercredi 18 Calme, on nous emploie à la batteuse à Montigny, nous touchons un demi mark par jour. Jeudi 19, vendredi 20 Calme. »[577]

Le journal est tenu sous formes de notes, organisées chronologiquement, quelques mots suffisant pour chaque jour. Là encore, l'exercice d'écriture doit être limité à quelques minutes par jour. Le regard est centré sur les aspects militaires : bruit de canons, survols d'avions, passage de troupes. Louis-Alphonse Marcq indique également les principaux ordres de l'autorité allemande. Dans ce cadre-là, la place laissée aux indications personnelles est dérisoire. Comme Alice Rousseaux et Lucienne Telotte, il n'insiste pas sur ses activités, tout juste note-t-il dans quelle localité il est conduit ou que la pluie interrompt le travail.

Finalement, ces trois témoignages présentent de nombreux points communs : le journal est tenu de manière plus ou moins régulière, sous forme de notes brèves, impersonnelles, insistant sur les ordres allemands et les passages de troupe. Le travail aux champs des diaristes n'est pas décrit, il semble pourtant quotidien. Il ne suscite aucun commentaire sur la nature ou l'ampleur des tâches : passer ses journées dans les champs va de soi, peu importe que ce soit sous le contrôle des Allemands, sauf en cas d'incidents violents. Les indications sur la perception du temps sont rares et les manifestations d'ennui sont inexistantes. On peut supposer que les journées des diaristes sont pleinement remplies par le travail exigé. Il leur reste alors peu de temps pour tenir leur journal et s'y épancher sur leurs états d'âme, d'où des notes courtes, rapidement rédigées.

577 Louis-Alphonse MARCQ, du 08 au 20/08/15.

D'ailleurs, lorsque Jean Minne est à son tour soumis à l'obligation de travail, lui qui n'est pourtant pas avare en observations personnelles, arrête d'écrire et cède la plume à sa mère :

« Ouvrant par hasard le journal de mon Jeannot, je remarque qu'il l'a forcément négligé depuis six semaines. Il est vrai qu'il n'aurait guère le temps puisqu'il travaille aux champs toute la journée, et rentre le soir, très fatigué ! Il a hâte de se coucher ! »[578]

Il ne reprend la rédaction de son journal que fin septembre 1915 lorsqu'il n'est plus réquisitionné pour les travaux agricoles. Et régulièrement, quand il est de nouveau accaparé par le travail, il confie ses notes à sa mère. Il n'évoque d'ailleurs pas la sensation d'ennui mais s'avoue, en mai 1917, épuisé par les travaux auxquels il est soumis :

> *« J'ai demandé un jour de congé à Boutillier, le sous-chef de culture, car je me sens vraiment très… très fatigué ! Il me l'a accordé pour demain dimanche. »*[579]

Avec des journées de travail de 10 heures, la disparition du jour de repos hebdomadaire et la pénurie alimentaire, les travailleurs se plaignent davantage d'épuisement que de l'ennui devant la monotonie du quotidien. En août 1915, Alice Rousseaux fait par exemple le lien entre son mal et son travail sans interruption. En mai 1916, elle souffre de névralgies et obtient également quelques jours de repos. En novembre 1916, elle se dit de nouveau malade « à force de travailler » et en juin 1917, elle « tombe dans les pommes à force de marcher »[580]. Le temps présent est donc caractérisé par la souffrance physique résultant de la fatigue au travail puis de la faim après son évacuation à Felleries plutôt que par la lassitude.

Si le quotidien n'est évoqué que de manière allusive dans les journaux tenus par les travailleurs manuels, ils n'en demeurent pas moins pleinement accaparés par le travail à fournir pour l'occupant. Les sentiments personnels, par modestie, par pudeur, mais peut-être aussi par fatigue et manque de temps, sont rarement exprimés. Il semble néanmoins évident que, parce qu'ils ne connaissent pas le même désœuvrement que les notables, la monotonie et l'ennui au quotidien sont moins durement ressentis. La fatigue est avant tout physique avant que d'être nerveuse, l'épuisement résultant d'un travail sans interruption. Du fait de l'absence de jours de repos, travailleurs et inactifs se retrouvent-ils peut-être sur la même sensation de

578 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 48 (à la date du 02/08/15).

579 *Ibidem*, p. 127 (à la date du 19/05/17).

580 Alice ROUSSEAUX, 11, 22 et 29/05/16 ; 22/11/16 et 18/06/17.

journées qui se suivent et se ressemblent. Si les plaintes sont moins fréquentes, le temps paraît également long aux travailleurs[581], traduisant le sentiment d'un temps figé et d'un horizon de paix qui est sans cesse reculé.

3.3. ENDURER UN PRÉSENT DE FRUSTRATIONS

Les témoins semblent englués dans un présent qui ne leur apporte que des frustrations : espoirs déçus de victoires et de libérations, séparation avec les proches, patrimoine progressivement entamé par l'occupant… Le quotidien est vécu comme une épreuve qui ébranle leur moral et les menace d'une crise personnelle devant l'absence de perspectives de changement. Comment parvenir alors à l'endurer ? Quelles échappatoires et quels recours moraux sont recherchés ?

Nous avons vu que les témoins étaient attentifs aux moindres signes d'une éventuelle évolution du front, aux tirs d'artillerie, aux informations recueillies, aux rumeurs qui sont propagées. Les principaux faits sont consignés dans les journaux comme si, de cette façon, ils pouvaient anticiper les événements militaires et avoir prise sur leur avenir proche. Mais, progressivement, constatant que tous les pronostics antérieurs ont été déjoués, les diaristes se lassent d'une telle entreprise, la lecture des journaux et des communiqués est jugée comme décevante, aucun progrès n'étant enregistré[582]. Ils prennent conscience de leur impuissance dans une guerre qui les dépasse :

> *« Et nous aussi maintenant nous sommes des spectateurs passionnés et impuissants. Nous assistons au drame de la guerre ; un impresario qui nous hait s'est chargé de nous le montrer ; il lève et baisse le rideau quand il lui plaît, nous sommes enchaînés à nos banquettes, et ce spectacle, c'est notre histoire à nous, c'est notre destin qui se joue au hasard des batailles, parfois nous le sentons fléchir et nous ne pouvons même pas pousser un cri de détresse. […] Notre supplice est dans notre impuissance et notre inaction. »*[583]

Ce que décrit ici Marc Ferrand par sa métaphore dramatique est un sentiment largement partagé : Élie Fleury compare la vie de civils occupés au sort de « bouchons flottant sur

581 Lucienne TELOTTE, février 1915 ; 04/04/15 ; Alice ROUSSEAUX, 03/01/16 ; 05/12/16.

582 Voir 3.1.2. « Le rythme cyclique des espoirs désenchantés », p. 681.

583 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 225-226 (à la date du 03/02/16).

l'onde », suivant sans conscience et sans possibilité d'agir sur les événements[584]. Même des notables qui s'affichent comme très patriotes, reconnaissent leur impuissance et semblent se résigner à cette passivité. On retrouve là un des visages du stoïcisme qu'avait repéré Benoist Couliou pour expliquer la ténacité des combattants, faite de résignation et de fatalisme[585]. Mais cette perception s'impose-t-elle à eux ou les témoins la revendiquent-ils comme une épreuve morale devant laquelle ils doivent faire preuve de patience et de détachement ? Les figures d'Ulysse et Damoclès permettent-elles là aussi d'esquisser des stratégies morales distinctes ?

Mais afficher un détachement par rapport au cours des événements est-il vraiment tenable sur la longue durée alors que le risque de privations et de destructions s'accroît ? Quelles échappatoires s'offrent alors aux civils occupés ?

3.3.1. PRENDRE DE LA DISTANCE

Dès les premiers espoirs déçus, les témoins expriment le désir de parvenir à une ataraxie, selon des modalités diverses (voir tableau, ci-dessous).

584 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 274 (mars 1917).

585 Benoist COULIOU, art. cité.

Tableau 52: Les expressions de résignation dans les témoignages

Témoins		L'expression d'une résignation
Suzanne	Beck	Tente de dompter ses angoisses (30/03/16) et de faire montre de patience (31/12/16)
Louis	Brunehant	Pense se rapprocher de la « sérénité d'un vieillard » (28/10/14). S'efforcera de supporter les souffrances « avec courage et dignité » (01/01/15)
Octave	Casseleux	Se force à espérer (26/08/15 et 31/12/15)
Paul	Clairambeau	A le devoir de ranimer le courage de ses concitoyens (02/11/14) et de continuer à espérer (30/11/16 et 31/01/17)
Albert	Denisse	Souhaiterait parvenir à se détacher des événements de la guerre (13/01/15)
Eugénie	Deruelle	En appelle à la résignation (12/07/16, 01/09/16, 01/11/16)
Marc	Ferrand	Apprend à vivre au jour le jour (06/11/14), se fait un devoir d'apparaître comme optimiste (24/12/15), en appelle à la résignation (20/06/16)
Élie	Fleury	Prône une « résignation semi-héroïque » (mars 1917)
Marcel	Macon	Se résigne à être patient (30/11/14)
Jeanne	Maréchal	Ne veut plus entendre parler de la guerre (26/11/16)
Lucien	Marlin	L'espoir permet de tenir (15/03/15)
Jean	Marquiset	Nécessité de se résigner pour ne pas perdre courage (03-05/10/15)
Henriette	Moisson	Perçoit chez elle un détachement et une indifférence (26/07 et 30/09/16)
Louis	Paillot	L'occupation est envisagée comme une épreuve permettant de forger le caractère (04/08/17)
Régina	Varlet	Se résigne à attendre sans porter de crédit aux nouvelles de la guerre (04/02/15)

La résignation ne semble pas toujours résulter d'une démarche volontaire mais semble s'imposer devant le cours des événements. Régina Varlet écrit par exemple en février 1915 :

> *« On est tellement fatigué d'entendre des nouvelles contradictoires qu'on les rejette toutes sans y croire et que maintenant on ne se les transmet plus. Nous avons enfin pris la mesure de notre impuissance et nous nous résignons à attendre… »*[586]

Après six mois d'occupation, un changement se serait opéré parmi la population : les rumeurs diverses ne seraient plus prises au sérieux et les civils prendraient de la distance vis-à-vis de leur fringale d'informations plus ou moins vérifiables. C'est le constat d'impuissance qui les conduirait à adopter cette attitude résignée. Il ne s'agit pas ici du stoïcisme assumé, fondé sur une morale de l'action, que Benoist Couliou met en avant à travers les témoignages de combattants issus de la bourgeoisie intellectuelle. Au contraire, il découlerait d'une lassitude face à un quotidien de frustrations : il s'imposerait presque de soi-même, les civils prenant conscience qu'ils n'ont aucune prise sur les événements. Suzanne Beck constate également

586 Régina VARLET, 04/02/15.

qu'elle est plus indifférente aux injonctions de l'autorité allemande, s'accoutumant à vivre avec la perpétuelle menace de la prison :

> *« C'est égal, il faut que nous ayons été bien éprouvés pour en arriver à envisager froidement un séjour en prison, il y a seulement quelques mois nous n'étions pas si déterminés. On s'aguerrit peu à peu, la peur s'en va. »*[587]

L'occupation se prolongeant, « on s'aguerrit peu à peu » et on s'habituerait à vivre avec une menace permanente. Pour autant, ce détachement n'est pas partie prenante d'une stratégie morale : Suzanne Beck semble presque étonnée de ce changement, comme si elle ne l'avait pas souhaité ni favorisé. C'est la succession d'ordres en tout sens qui l'aurait amenée à prendre un peu de recul. Il en est de même à propos des événements militaires : « d'ailleurs, nous sommes dressés à la patience »[588] observe-t-elle en décembre 1916. La forme passive n'est pas anodine : elle ne s'est pas astreinte à une telle patience, elle vient de l'extérieur. Louis Brunehant semble également surpris du plus grand détachement qu'il ressent vis-à-vis des événements :

> *« Par un phénomène singulier du reste, notre pensée qui pourtant se porte toujours vers nos chers absents, est moins douloureuse, nos impressions trop de fois tendues à se rompre, n'ont plus la sensibilité d'autrefois, et nous nous rapprochons de la sérénité de la vieillesse*[…]. *»*[589]

L'état d'angoisse permanent s'émousserait avec le temps. L'apaisement ne viendrait pas tant d'un travail sur soi que d'une forme d'insensibilité produite par l'accoutumance aux mêmes tourments. Finalement, devant un quotidien où les souffrances et les menaces se répètent, le fatalisme l'emporterait et permettrait d'éviter de succomber aux crises d'angoisse.

Pourtant, quelques mois plus tard, il se contredit ; le courage qu'il lui faut pour supporter la souffrance de la séparation, serait le résultat d'un effort méritant :

> *« […] nous avons déjà enduré les pires souffrances, d'autres plus dures et plus ingénieuses nous sont certainement réservées, nous nous efforcerons comme par le passé de les supporter avec courage et dignité. Il y a quelque mérite à cela car l'absence de toute nouvelle des nôtres depuis près de 6 mois est un terrible*

587 Suzanne BECK, 30/03/16.

588 *Ibidem*, 31/12/16.

589 Louis BRUNEHANT, 28/10/14.

supplice. »[590]

Henriette Moisson adopte une résignation tout aussi volontaire :

> *« Nous faisons vraiment un exercice de "préparation à la bonne mort". Chaque jour peu à peu on se détache de tout. On glisse stoïque sur les mille petites inquiétudes journalières. On vit dans l'attente !... de quoi ? De la délivrance, de la paix, de la victoire... ou de la mort. On ne sait plus ! On ne se rend plus compte. On se résigne. Tout pourvu que ça finisse !! On se résigne à tout ! Tout ? Non !!... pas à devenir allemands. »*[591]

Elle reprend le thème stoïcien de la « bonne mort » pour qualifier l'indifférence à l'égard du quotidien qui la gagne. Or, ce travail est un « exercice » impliquant un effort sur soi-même afin de se résigner et d'accepter un quotidien synonyme de « petite mort ». Son stoïcisme a un aspect sacrificiel : elle est prête à se détacher de tout pour obtenir la délivrance comme si chaque nouvel ordre de l'autorité allemande était une station sur un chemin de croix conduisant à la libération.

Pour les plus croyants des témoins, l'impératif moral porte davantage sur l'espoir que sur le détachement. En décembre 1914, alors que la séparation d'avec les siens lui pèse, Octave Casseleux affirme tout de même : « l'espérance ne nous abandonne pas et nous vivons toujours dans la même pensée de les revoir tous »[592]. Après un an d'occupation, l'espoir est davantage résigné :

> *« Ne nous abandonnons pas et vivons toujours avec l'espoir qu'un jour viendra où nous les retrouverons tous sains et saufs pour leur faire oublier les heures angoissantes qu'ils ont dû passer ! »*[593]

Le diariste est donc passé de la forme indicative à la forme impérative, du constat à une interpellation qu'il s'adresse à lui-même pour garder confiance. Celle-ci ne va plus de soi, d'autant qu'elle n'est pas alimentée par les faits extérieurs. C'est donc par un effort sur lui-même qu'il doit maintenir son espérance. De nouveau, en décembre 1915, il insiste sur la grande épreuve morale qui consiste à garder la foi dans la victoire et la libération : « il nous

590 *Ibidem*, 01/01/15.

591 Henriette MOISSON, 26/07/16.

592 Octave CASSELEUX, 31/12/14.

593 *Ibidem*, 26/08/15.

faut rassembler tout notre courage pour ne pas se laisser abattre après une séparation dont rien encore ne laisse pressentir la fin »[594]. Le découragement est à rejeter pour Octave Casseleux, car cela reviendrait pour lui à douter de Dieu :

> *« Suzanne, Léon, Louis, Simon, Louise, il n'est bien sûr pas en notre pouvoir de nous rassurer sur votre situation présente, Dieu veuille que vous soyez debout dans la tourmente et mette fin à vos épreuves, nous espérons en Lui et longtemps encore il fortifiera nos cœurs. »*[595]

Il reconnaît son incapacité à se rassurer sur le sort de ses proches et s'en remet entièrement à Dieu pour protéger sa famille : l'espoir ne porte plus sur la délivrance et la fin de la guerre, comme s'il s'agissait d'objectifs inatteignables mais en la puissance de Dieu. Dès lors, perdre courage signifierait perdre la foi. Octave Casseleux se raccroche donc à la religion pour maintenir intacte son espérance.

Paul Clairambeau rejoint la perception d'Octave Casseleux : l'espoir est un devoir pour un homme d'Église comme lui, inséparable de la foi. Le prêtre a même un rôle particulier à jouer selon lui :

> *« Au cours de l'allocution que j'adresse aux paroissiens, je remarque que beaucoup fondent en larmes, je tâche de ranimer le courage et l'espérance. »*[596]

Ainsi, le prêtre doit faire un double travail : un premier sur lui-même pour garder confiance, un second à l'égard de ses paroissiens pour transmettre cette confiance et les inciter à accepter la situation présente. L'espoir est alors une exigence morale qui permettrait d'éviter le découragement :

> *« Encore un mois, un triste mois, passé et rien de nouveau dans notre douloureuse situation. Malgré tout, on espère tout… C'est l'espoir seul qui, Dieu aidant, nous soutient dans ces lamentables conjonctures. »*[597]

L'espoir n'a plus d'objet : on n'espère plus un changement précis, on espère « malgré tout ». En novembre 1916, aucun fait tangible ne vient soutenir la confiance. Pourtant, le prêtre parviendrait à rester optimiste en faisant un travail sur lui-même comparable à celui de la foi,

---

594 *Ibid.*, 31/12/15.

595 *Ibid.*, 30/09/16.

596 Paul CLAIRAMBEAU, 02/11/14.

597 *Ibidem*, 30/11/16.

« Dieu aidant » Paul Clairambeau dans cette épreuve. Le croyant n'a alors d'autre choix, selon lui, que d'accepter la volonté divine :

> *« Le tout est de se conformer à sa Sainte volonté et d'attendre le grand avenir : Le Ciel, le grand rendez-vous là où se renoueront pour ne jamais plus se briser les liens des affections et des amitiés les plus solides. C'est par l'épreuve qu'on achète le Ciel et quelle épreuve par conséquent, quelle somme de mérite en réserve pour le Ciel. »*[598]

Finalement, l'occupation procéderait de la volonté divine : il conviendrait alors de faire preuve de la fermeté de sa foi afin d'accéder au paradis.

À côté de ce stoïcisme chrétien qui fait de l'occupation une épreuve morale, d'autres témoins affichent également une attitude résolue mais détachée de la croyance religieuse. Marc Ferrand prétend par exemple être un missionnaire de l'espérance :

> *« Le consolateur c'est lui, l'optimiste entêté, celui qui espère contre toute espérance. Le voici, il se raidit au milieu de ces clameurs de détresse, il comprime son cœur qui grelotte, il parle, il discute, il affirme sa foi. Et tous malgré leur mauvais vouloir s'en retournent un peu raffermis. »*[599]

Malgré un agnosticisme affiché, l'avocat pense faire acte de foi lorsqu'il tente de remonter le moral de ses concitoyens de la même manière que Paul Clairambeau avec ses ouailles. Pourtant, il semble y avoir un écart entre la conviction intime et la conviction affichée : si l'on professe la confiance, le « consolateur » a le « cœur qui grelotte » et doute donc. L'épreuve morale que constitue l'occupation n'est donc pas facilement gagnée. C'est peut-être pourquoi Marc Ferrand finit par faire l'éloge d'un stoïcisme plus résigné, rejetant toute passion émotionnelle :

> *« L'espoir est un ennemi qui cache sa malfaisance sous son enchantement. Résignons-nous, acceptons, écoutons ce que nous dit le sage solitaire de l'Imitation. "Que pouvez-vous voir ailleurs que vous ne voyez où vous êtes ? Vous avez devant vos yeux le ciel, la terre et tous les éléments. Toutes les choses de ce monde n'en sont-elles pas composées." »*[600]

598 *Ibid.*, 31/01/17.

599 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 215 (à la date du 24/12/15).

600 *Ibidem*, p. 268 (à la date du 20/06/16).

Il prend ainsi exemple sur les recommandations faites dans *L'Imitation de Jésus-Christ*[601] afin d'accepter la situation présente et sa condition de « prisonnier » à l'intérieur de la ville.

Élie Fleury constate qu'une telle résignation serait générale parmi la population saint-quentinoise après l'offensive de la Somme, l'espoir de la délivrance et l'opposition farouche à l'ennemi n'étant plus de mise :

> *« Ce fut la phase de la résignation semi-héroïque. […] L'essai même de la résistance n'est pas concevable : la liberté ne se conquiert plus dans un corps à corps ou à coups de poignard. »*[602]

Même le très patriote Élie Fleury rejette l'hypothèse formulée après-guerre d'une population qui continuerait de s'opposer systématiquement aux ordres allemands et dont la confiance en la victoire finale n'aurait jamais faibli. Le terme de « résistance » qu'ont employé un certain nombre d'historiens à propos de l'occupation en 1914-1918, n'est donc pas tout à fait anachronique. Il apparaît sous la plume de quelques témoins mais ceux-ci, tels Élie Fleury, en rejettent et la réalité et même la possibilité. Dans ce contexte, la population devrait plutôt faire preuve d'une « résignation semi-héroïque » qui consiste à accepter la situation présente sans la subir. Les civils seraient amenés à se détacher de la question de la fin de la guerre, à ne plus vivre à travers le seul espoir d'une délivrance prochaine et faire avec une prolongation indéfinie de l'occupation. Celle-ci serait même nécessaire si l'on veut éviter une capitulation honteuse, d'où l'aspect « semi-héroïque » de la résignation : le sacrifice des civils occupés doit permettre à l'armée nationale de triompher. Dans la même veine, Jean Marquiset s'en prend à ses concitoyens qui anticipent des scénarios plus ou moins probables de délivrance rapide :

> *« […] je me dis qu'il est plus sage de ne pas se flatter de vaines illusions, que, n'étant pas dans les secrets de l'état-major, nous ne pouvons savoir à quel moment une attaque énergique pourra nous délivrer et qu'au lieu de gémir constamment, il vaut mieux se résigner sans perdre courage ni espoir, en sorte que nous aurons la joie de la surprise, car la délivrance arrivera au moment où nous l'attendrons le moins. »*[603]

---

601 Marc Ferrand cite ici la traduction de Jérôme de Gonnelieu du XVIIe siècle.

602 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 274 (mars 1917).

603 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 114-115 (à la date du 03-05/10/15).

Jean Marquiset incline à rejeter les « vaines illusions » entretenues par les rumeurs et les nouvelles de la guerre. Mais, il entend combiner les notions *a priori* antithétiques de résignation et d'espoir. En effet, si l'on se résigne à la situation présente, c'est que l'on n'espère plus grand-chose des jours prochains. Et, à l'inverse, si on désire un changement, c'est bien que l'on n'accepte pas l'ordre des choses actuel. Pourtant, cette posture morale ambivalente n'est pas isolée. Eugénie Deruelle, à la fin de son quatorzième carnet, se lance à elle-même trois mots d'ordre : « Courage ! Espoir ! Résignation ! »[604]. Sans doute le paradoxe n'est-il qu'apparent et derrière le terme de « résignation », les diaristes entendent-ils un certain détachement à l'égard d'un présent sur lequel ils n'ont que peu de prise. Cela ne les empêche nullement de garder confiance dans une victoire française et une délivrance future. La résignation désignerait ainsi une attitude à adopter vis-à-vis du jour présent et l'espoir celle à adopter vis-à-vis de l'avenir. Par ailleurs, les exclamations employées par Eugénie Deruelle indiquent l'écart qui demeure entre l'idéal auquel on souhaite tendre et la réalité des sentiments vécus. Albert Denisse est également conscient de ce décalage. Il voudrait ainsi prendre de la distance avec les nouvelles de la guerre après la lecture d'un journal allemand : « Que croire dans tout cela, je crois que le mieux serait de ne plus s'occuper de rien, mais c'est bien difficile à faire »[605]. On le voit, l'injonction au détachement entre régulièrement en contradiction avec le désir d'avoir des nouvelles de la guerre et des raisons d'espérer encore une délivrance.

La durée de la guerre et la succession d'espoirs désenchantés susciteraient un sentiment d'accoutumance des civils aux menaces et difficultés de l'occupation. Dès lors, ils parviendraient à ne plus ressentir la même fébrilité et la même nervosité à propos des micro-événements du quotidien : ordres de l'autorité allemande, informations sur la guerre. Mais, le détachement ne serait pas de même nature en fonction des témoins. Tout d'abord, les femmes et Albert Denisse confessent une résignation qui s'impose à eux et à laquelle ils ont du mal à se fixer. On retrouve là les caractéristiques du fatalisme sur le modèle de Damoclès. La plupart des hommes, au contraire, affichent une attitude plus volontaire, plus proche de la morale stoïcienne et du modèle d'Ulysse, qui consiste à faire un effort sur soi-même pour accepter un quotidien peu enthousiasmant. Ils souhaitent en outre maintenir leur espérance en l'avenir, voire même raffermir, par conviction patriotique ou religieuse, la confiance de leurs

604 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 211 (12/07/16).

605 Albert DENISSE, 13/01/15.

semblables. La première catégorie correspond en fait aux témoignages les plus personnels, d'où une surreprésentation des femmes dont on a pu noter qu'elles étaient davantage étrangères au grossissement de soi. La seconde catégorie comprend des témoins croyants et des notables ayant publié leur récit après-guerre. Aussi peut-on se demander si cette opposition entre Ulysse et Damoclès ne s'appuie pas en fait sur des modalités et des objectifs d'écriture bien différents. D'autant plus que le détachement affirmé semble difficile à tenir devant les difficultés du quotidien et les menaces de l'avenir.

3.3.2. LA MENACE DE L'ABATTEMENT

De nouveaux incidents viennent effectivement remettre en cause les résolutions des témoins quant à leur prise de distance vis-à-vis des événements du quotidien. Le temps de l'occupation est en cela comparable à la vie dans les tranchées : comme pour elle, le répétitif alterne avec l'imprévu[606]. L'imprévu qui menace le civil, d'après Alfred Migrenne, c'est l'arrestation arbitraire. En effet, en novembre 1914, l'autorité allemande multiplie les interpellations et les internements sur simples soupçons, ce qui le conduit à parler de « régime de terreur »[607]. Pour d'autres, c'est l'annonce d'une réquisition qui est vécue comme un drame et une dépossession qui leur tombent dessus sans avertissement. Ainsi quand les matelas sont réquisitionnés, Alice Rousseaux s'écrie :

> *« Mon Dieu ! quel désastre enfin nous verrons tout, cela est bien triste de voir chacun mener ses matelas sur une brouette pour avoir en échange 3 bottes de paille. »*[608]

Jeanne Maréchal réagit avec la même anxiété à l'annonce de nouvelles réquisitions[609]. Le fait d'être mise à la porte de son logement constitue pour Eugénie Deruelle un véritable bouleversement dans sa vie de veuve : « Quel coup ! Et que j'ai besoin de Dieu pour m'assister ! »[610]. Les industriels s'indignent également du démontage de leur usine qui met en péril une remise en marche future[611]. Enfin, l'ordre d'évacuation, même s'il est redouté

606 Rémy CAZALS et André LOEZ, *op. cit.*, p. 134.

607 Alfred MIGRENNE, 25/11/14.

608 Alice ROUSSEAUX, 04/12/16.

609 Jeanne MARÉCHAL, 23/10/16.

610 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 232 (à la date du 05/02/17).

611 Lucien MARLIN, 22/01/15 ; Albert DENISSE, 28/08/15 ; Henriette MOISSON, 22/07/17.

plusieurs mois en amont, est un coup de tonnerre qui vient rompre la routine ordinaire de la commune occupée :

> *« Ainsi cette chose abominable, à laquelle nous ne voulions pas croire, notre cauchemar depuis deux mois se réalisait. »*[612]

Or, l'expérience de tels événements imprévisibles rend délicat tout détachement : c'est le quotidien précaire auquel les témoins souhaitaient se résigner, qui est ainsi bouleversé. La répétition de ces imprévus vient amplifier les craintes d'arrestation, d'une dépossession ou d'une évacuation.

Marc Ferrand le note dès les premières vagues d'arrestation sous prétexte d'espionnage : « Chaque jour quelque nouveau coup frappé autour de nous aggrave le sentiment de notre insécurité »[613]. Suzanne Beck est saisie de frayeur chaque fois qu'elle entend la sonnette du garde champêtre annonçant les derniers ordres du commandant : elle redoute en particulier l'évacuation[614]. Henriette Moisson est prise des mêmes angoisses[615]. Eugénie Deruelle dit « toujours craindre » des perquisitions à cause de tout ce qu'elle garde caché. Après l'obligation de saluer les officiers, Lucien Marlin vit dans « l'appréhension ce que l'on pourrait nous demander de bizarre », du même ordre[616]. Finalement, les témoins vivraient dans une incertitude permanente, pouvant à tout moment être arrêtés pour des biens dissimulés ou suite à une dénonciation, d'où l'impression d'être « toujours sur la brèche »[617], avec l'épée de Damoclès de l'arrestation constamment au-dessus de la tête. Le détachement prôné s'accorde alors assez mal avec cette sourde inquiétude.

En réalité, la plupart exprime une profonde angoisse portant à la fois sur le présent vécu et sur l'avenir proche (voir tableau, ci-dessous). Les termes employés sont explicites : le thème des ténèbres, la référence à la couleur noire ou à l'absence de lumière reviennent fréquemment sous des plumes féminines comme masculines. Ils désignent un présent qui se répète sans espoir de changement, c'est pourquoi Jeanne Maréchal par exemple ne « voit aucun coin bleu » dans le ciel. Un autre champ lexical renvoie davantage au registre des émotions : le

612 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 406 (à la date du 28/02/17).

613 *Ibidem,* p. 114 (à la date du 28/01/15).

614 Suzanne BECK, 13/06/17 et 04/10/18.

615 Henriette MOISSON, 01/03/15.

616 Lucien MARLIN, 16/04/15.

617 Henriette MOISSON, 30/10/16.

désespoir, l'angoisse, la tristesse infinie pouvant aller jusqu'au découragement et au dégoût de la vie. Les termes sont particulièrement éloquents et se retrouvent même dans les témoignages de notables qui s'affichent comme patriotes et adeptes d'une ataraxie stoïcienne : si Élie Fleury fait le choix de l'euphémisme parlant, à la veille de l'évacuation, d'une espérance « lasse d'être mère », Marc Ferrand est plus direct en admettant son propre désespoir en mars 1917 tandis que Jean Marquiset confie « son appréhension de l'avenir » en août de la même année.

<u>Tableau 53:</u> Les expressions d'angoisse les témoignages

Témoins		Mots pour le dire	Envier les morts	Absence de nouvelles des proches	Aucune évolution positive sur le front	Autres
Suzanne	Beck	« horizon sombre » (25/06/15), « idées noires » (02/03/17)		oui	oui	
Louis	Brunehant	« avec angoisse » (01/11/14)	oui	oui		
Octave	Casseleux	« les ténèbres », « cet éternel cauchemar » (27/03/15, 31/07/15) ; « silence angoissant » (10/09/15), « épouvantable tourmente » (31/05/16 ; « s'évanouit l'espérance » (31/08/17)		oui	oui	
Albert	Denisse	« ce n'est plus vivre que de vivre ainsi » (15-18/06/16)		oui	oui	
Eugénie	Deruelle	« nous broyons du noir » (04/01/15)	oui		oui	
Marc	Ferrand	« sentiment d'horreur et de détresse », « je sombre dans le désespoir » (01/03/17)			oui	évacuation
Élie	Fleury	« l'espérance est lasse d'être mère » (mars 17)			oui	
Samuel	Lemaire	« tristesse infinie » (27/08/17)		oui	oui	
Marcel	Macon	« le cafard » (16/10/15), « on broye du noir » (26/06/17)		oui	oui	
Jeanne	Maréchal	« tout le monde est « désespéré » (11/12/16) ; « aucun coin bleu dans notre ciel » ; (26/12/16) ; « prête à mourir » (28/12/16)	oui		oui	maladie de son mari
Lucien	Marlin	« broie du noir », « crise de chagrin » (19/01/15) ; « démonté et démoralisé » (20/01/15) ; « tellement déprimé » (25/04/15)		oui	oui	démontage de son usine
Jean	Marquiset	« appréhension de l'avenir » (18/08/17)			oui	
Alfred	Migrenne	« découragement » et « dégoût » (13/12/16				pénuries
Jean	Minne	« commence à désespérer » (17/03/18			oui	
Henriette	Moisson	« découragement », « dégoût de la vie », « ciel bas et sombre » (19/06/16) ; « ce n'est plus vivre ce que nous faisons » (25/04/16)	oui		oui	
Alice	Rousseaux	« j'aime mieux mourir que de vivre ça » (13/02/17) « il nous faudra mourir ici » (05/05/17)	oui	oui		pénuries évacuation
Lucienne	Telotte	« ce vilain cauchemar qui nous oppresse » (11/02/15)		oui	oui	
Régina	Varlet	« tout ce noir désespérant » ; « nos cœurs sont plus tristes que le temps » (15/11/16)	oui		oui	

Tous semblent ainsi gagnés par un abattement voire une forme de dépression, de plus en plus accentuée à partir de 1916. Six diaristes envient même le repos que connaissent les morts :

Eugénie Deruelle considère qu'ils sont plus heureux et Jeanne Maréchal, au moment où son époux souffre de la prostate, désirerait mourir avec lui[618]. En fait, seules les femmes font ainsi allusion à la mort, confirmant de nouveau l'impression que leur témoignage est plus personnel que celui des hommes, ces derniers affichant davantage une posture conforme à ce qui est attendu d'eux. Aussi, n'évoquent-ils pas la mort si ce n'est implicitement comme Albert Denisse lorsqu'il estime que « ce n'est plus vivre que de vivre ainsi ». Pourtant, certains d'entre eux traversent une crise personnelle au moins aussi profonde que les femmes. Lucien Marlin, dès les premières semaines de la guerre, supporte difficilement sa solitude et son désœuvrement. En septembre, il dit n'avoir plus goût à rien : « Je ne sais pourquoi, je suis ennuyé ce matin, je ne sais que faire de mo. »[619]. En mars 1915, il estime que son « état général » ne va pas à cause de la trop grande tension nerveuse accumulée[620]. En mai, il confie sa paresse d'écrire et s'inquiète de ses pertes de mémoire[621]. Pourtant, les hommes sont généralement moins prolixes sur leurs tourments que les femmes.

En ce qui concerne les témoins féminins, les symptômes d'une telle crise surviennent plus tard. Le lundi de la Pentecôte 1916, Henriette Moisson se retrouve par exemple dans un état d'inaction fébrile assez semblable :

> *« Dieu que je me suis ennuyée aujourd'hui. C'est jour férié. J'ai voulu laisser à l'oisiveté la jouissance de cette journée. Je me proposais de faire quelques visites et quelques courses que chaque jour je remets au lendemain. […] Mais tout me lasse, même les visites, les promenades. »*[622]

La jeune fille serait fatiguée de devoir entendre toujours les mêmes conversations, mais son ennui traduirait également une fatigue plus générale :

> *« Un rien fatigue, une plainte agace, un rire blesse. J'ai pris la promenade en horreur. Je préfère rester seule à la maison consacrant au travail de longues heures de la journée. »*[623]

618 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 133 (à la date du 31/10/15) et Jeanne MARÉCHAL, 28/12/16.

619 Lucien MARLIN, 23/09/14.

620 *Ibidem*, 26/03/15.

621 *Ibid.*, 13/05/15.

622 Henriette MOISSON, 12/06/16.

623 *Ibidem.*

On retrouve là des symptômes d'un « mal de guerre » causé par l'énervement et les carences alimentaires[624]. Cette constante lassitude, l'absence d'espoir et le repli sur soi font également penser à la dépression : le quotidien suscite l'horreur tellement son expérience est en décalage avec les attentes personnelles. Cet écart apparaissant comme indépassable, c'est l'abattement qui semble l'emporter :

> *« Il y a des moments où tout paraît noir lamentablement noir. De quel côté qu'on se retourne c'est le ciel bas et sombre qui roule ses nuages, tous uniformément tristes ; c'est le flot monotone qui succède au flot monotone jusqu'à l'infini de l'horizon ; c'est jour qui succède au jour avec la même fatigue, les mêmes ennuis ; c'est l'heure présente, morne comme celle qui vient de s'écouler, pleine d'angoisse pour celle de demain plus désolée encore peut-être. »*[625]

La dépression semble s'approfondir, le découragement venant du sentiment de répétition infinie du quotidien, sans espoir de changement, et donc de libération.

Or, un tel cas n'est pas isolé. Suzanne Beck parle d'un mal similaire qui se traduit par des nausées, un manque d'attention mais également une grande fatigue : « J'ai tellement la flemme que j'ai traîné mon ouvrage et n'ai été m'habiller qu'à 4 heures passées »[626]. Revivre le même quotidien devient une épreuve difficile à supporter, d'où la tentation de retarder la moindre action. Eugénie Deruelle avoue également à plusieurs reprises « avoir la flemme »[627] et ressentir une grande fatigue nerveuse[628]. Ainsi, en juin 1917, elle témoigne de son accablement :

> *« Plus de goût au jardin, où il faut seulement penser aux légumes et fruits… Plus d'attraits pour les ouvrages manuels qu'il faudra laisser, ou qui seront détruits par eux, ou l'incendie !… »* [629]

624 Voir chapitre 2, 2.2.1. « Une succession d'épidémies de 1915 à 1918 », p.247.

625 *Ibid.*, 19/06/16.

626 Suzanne BECK, 14/07/18.

627 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 191 et 399 (aux dates des 05/05/16 et 16/06/17).

628 *Ibidem*, p. 317 (à la date du 27/01/17).

629 *Ibid.*, p. 403 (à la date du 24/06/17).

À part Lucien Marlin pour qui la crise personnelle semble l'avoir conduit à arrêter son récit, l'abattement n'est que sporadique et correspond à des moments particuliers. Les expressions de découragement apparaissent fréquemment après que l'immobilité du front fut de nouveau déplorée. Le désespoir naîtrait donc avant tout de la situation d'occupé : l'absence de progression signifiant qu'aucune perspective de libération ne s'esquisserait et que le quotidien se répéterait indéfiniment. Un fossé semble alors séparer le présent de l'horizon de paix, fossé infranchissable, d'où le découragement. Des raisons plus personnelles permettent d'expliquer également les périodes de désespoir profond. Pour neuf diaristes, l'éloignement des proches est une grande souffrance alimentant le « cafard ». Ce sentiment est moins fréquent que le découragement produit par l'enlisement parce que tout le monde n'est pas visé au même degré. Ceux qui font référence au chagrin de l'éloignement, ont vu partir un mari, une épouse, des enfants ou des frères. En revanche, parmi ceux qui n'évoquent pas l'absence de nouvelles comme une expérience douloureuse, se trouvent des célibataires comme Eugénie Deruelle, des personnes d'un certain âge moins directement concernées par la mobilisation et les témoignages les moins personnels. Enfin, des angoisses plus spécifiques renvoient à des expériences de l'occupation qui divergent d'un témoin à l'autre. L'évacuation est vécue comme un véritable déchirement par Marc Ferrand et Alice Rousseaux, amenant à la destruction de leur commune, de leur domicile et donc finalement à la disparition de leur passé. Le découragement de Lucien Marlin connaît une inflexion en janvier 1915 quand son usine est démontée. À partir de ce moment, le journal est moins bien tenu et les expressions de désespoir et de dépression affluent. Pour les catégories les plus fragiles, Alfred Migrenne, employé à la retraite, et Alice Rousseaux, le manque de nourriture, la faim, voire le froid, suscitent l'abattement. L'expérience de Jeanne Maréchal est bien différente. À partir du moment où son mari souffre de la prostate, à l'été 1916, elle a l'impression de s'enfoncer dans un cauchemar dans lequel les images de la douleur se superposent au bruit du canon. Elle fait ainsi constamment le lien entre l'annonce de défaites et la rechute de son mari en décembre :

> *« […] on dit que les Allemands sont entrés dans Buccarest, ils vont prendre la Roumanie, écraser l'armée de Sarrail et revenir ensuite en France et Fernand est couché avec de l'infection. »*[630]

L'enchaînement un peu incohérent des idées – comme si l'état de santé de son mari pouvait être un secours pour l'armée du général Sarrail – rend bien compte de la fébrilité qui est la sienne en décembre. Tout semble se liguer contre le couple Maréchal :

630 Jeanne MARÉCHAL, 04/12/16.

> *« Je vomis la vie, Fernand ne va pas mieux. La guerre va très mal, on nous prend tout on parle maintenant de nous enlever notre linge et notre matelas puis on nous jettera sur les grands routes, avec un mari malade nous irons mourir en plein champ avec ma vieille mère. »*[631]

Il est très difficile pour les témoins de se tenir à la ligne de conduite fixée. Si la plupart pense que le détachement à l'égard des événements extérieurs serait le meilleur moyen de se préserver des déceptions à venir, pratiquement tous les témoins avouent que leur résignation est constamment ébranlée par de nouvelles menaces qui pèsent sur eux. À cette incertitude permanente s'ajoute la désespérance devant une occupation se prolongeant de manière indéfinie, devant l'éloignement des proches et des situations de pénuries ou d'exil forcé. Se résigner au présent de l'occupation paraît alors impossible.

3.3.3. LES ÉCHAPPATOIRES

La perception d'une guerre qui n'en finit pas, les privations et les souffrances qui ne cessent de croître entretiennent la désespérance des civils. Toutefois, pour lutter contre les pensées noires, ils recherchent diverses échappatoires leur permettant de fuir, du moins par la pensée et l'imagination, le présent de l'occupation. Parmi les explications de la ténacité des soldats, François Cochet parlait de « béquilles » que pouvaient représenter la religion, la correspondance ou les permissions[632]. Dans la France occupée, le registre des « béquilles » est beaucoup plus limité à cause de l'isolement très strict auquel les civils sont confrontés.

Les témoins soulignent la nécessité d'occuper l'esprit pour éviter que celui-ci n'élabore des projections dans le futur trop inquiétantes. Eugénie Deruelle assigne cet objectif aux travaux quotidiens de jardinage :

> *« Il faut travailler toujours, pour ne pas réfléchir à notre triste situation, et à l'avenir… Et l'on fait cela sans goût, se demandant pour qui, ne sachant s'ils ne*

631 *Ibidem*, 09/12/16.

632 François COCHET, *Survivre au front, 1914-1918 : les Poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 263 p.

nous chasseront pas aussi de chez nous… »[633]

Dans la même optique, elle prend des leçons de tricot, uniquement pour « passer le temps »[634]. En outre, elle évoque régulièrement dans son journal les lectures qu'elle peut faire. Lucien Marlin décrit soigneusement dans son journal ses essais culinaires qui sont autant de moyens de tuer le temps. La lecture permet à Louis-Joseph Le Port de supporter sa détention :

> *« Avec mes livres de piété, la lecture de journaux et des volumes que l'on m'envoyait, m'ont puissamment aidé à tuer le temps, pendant les longues journées de mon emprisonnement. »*[635]

Le couple Maréchal passe également de longues heures à lire puis à discuter de leurs lectures et en rendre compte dans leur journal respectif :

> *« Il faut bien que nous fassions un usage quelconque de ces loisirs que la guerre nous donne. Et petit à petit nous essayons de nous reprendre, de nous ressaisir et de donner un aliment à nos cerveaux vides. J'ai retrouvé le courage de lire, j'ai repris mes livres préférés et je leur sais gré de m'arracher à mes angoisses pour me transporter dans un monde imaginaire. »*[636]

Régulièrement, Marc Ferrand se félicite ainsi de la vie contemplative que lui permet la guerre, partageant son temps entre lecture et écriture. Il trouve également du réconfort et un apaisement dans les promenades qu'il peut faire avec sa femme[637]. Achille Hécart a même l'impression de respirer à nouveau lorsqu'il peut sortir des limites communales[638]. Toutefois de tels moments sont rares et ne sont qu'une parenthèse dans un présent gris, marqué par l'ennui et le découragement.

Une autre échappatoire davantage empreinte de mélancolie consiste à repenser au passé de la paix, quand la famille était réunie et la joie possible. On ne peut pas parler d'une obsession de ce passé, les références sont relativement rares mais ponctuelles. C'est souvent au moment

---

633 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 218 (à la date du 01/09/16).

634 *Ibidem*, p. 281 (à la date du 11/12/16).

635 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 112 (à la date du 02/06/18).

636 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 53 (à la date du 21/10/14).

637 *Ibidem*, p. 62-63, 144-145, 251 (aux dates des 07/11/14, 30/03/15, 21 et 23/05/16) et Jeanne MARÉCHAL, 08/01/16, 01/06/16.

638 Achille HÉCART, 07/04/15.

des anniversaires que les diaristes se rappellent des festivités anciennes et se replongent dans leurs souvenirs plus ou moins heureux (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 54: Les images du passé dans les témoignages

Témoins		Souvenirs de type familial	Souvenirs concernant la communauté villageoise	Références historiques
Paul	Clairambeau		Jour de l'an et date de la fête du village sont des moments bien tristes : absence de rassemblements joyeux (12/11/15 et 01/01/16)	
Eugénie	Deruelle	Évoque ses vacances en Bretagne à propos d'une lecture (16/01/16) ; Se rappelle du dernier 29 février (29/02/16) ; Repense à la mort de sa mère à la date anniversaire (16/04/16)		
Marc	Ferrand	Se rappellent ses voyages enfants à propos du passage de trains (04/12/14)		40 dernières années furent une époque de prospérité pour la France (04/01/16) ; souvenir de 1870 moins tenace parmi les jeunes générations (27/12/14) ; compare l'occupation avec le siège de Paris en 1870 après avoir lu les Goncourt (05/01/16)
Louis-Joseph	Le Port		Peut organiser une procession religieuse, alors qu'avant-guerre, c'eût été impossible (10/07/16)	
Samuel	Lemaire		Se rappelle de l'arbre de Noël de 1913 (25/12/17)	Compare les pratiques des soldats allemands avec celles de 1870 (18/02 et 16/03/15)
Lucien	Marlin	A la nostalgie des anciennes réunions familiales pour les Rameaux et Pâques (28/03 et 04/04/15)		
Jean	Marquiset	Nostalgie des Noëls en famille (25/12/16)		
Jean	Minne	Madame Minne se rappelle avec douleur de la mort de son mari (19/04/17) ; Jean se rappelle des tournées faites avec son père quand leur tilbury est enlevé (17/07/17)		
Henriette	Moisson	Regrette les illusions de ses 15 ans au moment de son anniversaire (19/01/16)		Réalité comparable à celle de 1870 (31/12/14)
Alice	Rousseaux	À la date anniversaire de la fête du village, se rappelle les moments où la famille était réunie (08/05/17)		
Régina	Varlet	Se rappelle la mort de son enfant (12/02/16)		Anniversaire de la bataille de Saint-Quentin en 1871 : sentiment d'un éternel recommencement (19/01/15)

C'est en particulier les événements familiaux qui sont remémorés. Lors des dates anniversaires des fêtes de village ou des fêtes religieuses reviennent les souvenirs des réunions de famille et des moments de joie partagée d'avant-guerre. De telles pensées font naître la mélancolie et rendent plus cruel le présent :

> *« Lorsque l'on pense que l'on devrait être en fête en réunion de famille car aujourd'hui cela doit [mot manquant] la fête de notre village au lieu de bouillie et de rôtie nous mangeons une espèce de soupe avec des féverolles mais à la grâce cela me faisait tant de mal que j'ai fabriqué un flanc sans farine penser s'il devait être exquis. »*[639]

Se rappeler des fêtes du village est à la fois douloureux à cause du contraste entre l'expérience présente de la séparation et de la pénurie alimentaire et les festivités anciennes, mais c'est également une forme d'échappatoire qui conduit Alice Rousseaux à briser la routine du quotidien en improvisant une sucrerie qui puisse redonner un air de fête à cette journée particulière.

Parmi ces souvenirs joyeux du passé familial, les voyages occupent également une place particulière. Là encore, ils contrastent avec un présent de claustration, les déplacements étant très limités. Eugénie Deruelle se rappelle par exemple de voyages en Bretagne alors qu'elle lit un roman de René Bazin se déroulant « dans les pays » qu'elle a visités[640]. Marc Ferrand évoquant le passage de nombreux trains allemands, fait part de sa passion, quand il était enfant, pour les chemins de fer et décrit ses premiers voyages en train comme si de telles pérégrinations par la pensée permettaient d'échapper au présent[641]. Jean Minne, alors que le tilbury familial est saisi par l'autorité allemande, se rappelle qu'il accompagnait son père, médecin, dans ses tournées, faisant remonter des souvenirs de bonheur familial et rendant d'autant plus cruel le fait de se séparer d'un bien qui était avant tout sentimental[642].

Le passé n'est pas toujours mobilisé dans ses aspects les plus joyeux, on se souvient également des drames familiaux. Madame Minne, à l'occasion du septième anniversaire de la mort de son mari, évoque par exemple de « douloureux souvenirs »[643]. Eugénie Deruelle écrit également, pour les dix ans du décès de sa mère :

---

639 Alice ROUSSEAUX, 08/05/17.

640 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.*, p. 155 (à la date du 16/01/16).

641 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 76-78 (à la date du 04/12/14).

642 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 133 (à la date du 17/07/17).

643 *Ibidem*, p. 119 (à la date du 19/04/17).

> *« Et toutes les heures de cette triste journée me sont encore tellement présentes ! Pauvre maman ! Heureusement qu'elle n'est pas là pour souffrir toutes nos misères morales ! Sans compter les misères physiques !.. »*[644]

Si de tels souvenirs sont douloureux puisqu'elle revit au présent le chagrin passé, ce présent apporte une forme de soulagement par la pensée que sa mère a échappé à l'occupation. Régina Varlet développe la même réflexion à propos de son fils, Jean, mort après son premier anniversaire : « Et voici que malgré moi, je me surprends à bénir la mort qui enleva mon enfant autrefois… »[645].

Plus rares sont les références aux moments de rassemblement de la communauté villageoise. Paul Clairambeau regrette par exemple les manifestations joyeuses du jour de l'an ou de la fête du village. Samuel Lemaire évoque le dernier arbre de Noël qui ait été dressé au temple d'Esquéhéries comme un des derniers moments de fête de la communauté protestante locale. Ici, la nostalgie dépasse le cadre familial et tout en insistant sur la monotonie du présent, permet de s'en extraire pour quelques instants. Le point de vue de Louis-Joseph Le Port est très différent. Lui se rappelle de l'interdiction de toute procession religieuse dans Fresnoy-le-Grand et est tout heureux d'en organiser une, « ce qui, de mémoire d'homme, ne s'était pas encore vu à Fresnoy »[646]. Le présent apparaît comme une revanche contre un passé vécu comme une succession de brimades contre l'expression publique de la religion.

En plus d'une plongée dans le passé vécu, avec une forte dimension émotionnelle, plusieurs témoins se reportent à un passé historique afin de relativiser leur expérience de l'occupation. La principale référence historique concerne, sans surprise, la guerre de 1870 et tous établissent de nombreuses comparaisons entre les deux conflits. Marc Ferrand voit de nombreuses différences entre les deux situations. D'abord « les souffrances du siège de Paris furent cruelles, mais courtes ». D'autre part, le sort des armes est moins désespéré qu'en 1870, mais une capitulation serait beaucoup plus redoutable[647]. Au contraire, pour Henriette Moisson et Régina Varlet, le présent serait en tout point similaire à la guerre passée. Dans son adresse à

644 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 180-181 (à la date du 16/04/16).

645 Régina VARLET, 12/02/16.

646 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 70 (à la date du 10/07/16).

647 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 220-221 (à la date du 05/01/16).

son ami d'enfance, lorsqu'elle entame son récit en décembre 1914, Henriette Moisson le prévient qu'elle ne lui apprendra pas grand-chose s'il a lu des récits sur 1870. Régina Varlet, quant à elle, a l'impression de vivre un éternel recommencement :

> *« Et nous voilà aujourd'hui, de nouveau en contact avec les mêmes ennemis ; de nouveau nous sommes entourés par eux, et nos pauvres soldats harassés, exténués, brisés, meurtris, les traquent à travers nos plaines détrempées, et nos vallées inondées ! De nouveau nous n'entendons parler que de défaites, d'efforts inutiles et désespérés. Ne parle-t-on pas aujourd'hui d'une bataille de Soissons qui n'est pas une victoire pour nous ? »*[648]

Finalement, l'enseignement du passé n'est guère porteur d'espoir et rend d'autant plus probable une défaite française. Ici le recours à l'histoire ne permet pas seulement d'éclairer le présent mais également d'anticiper un avenir probable. La démarche de Samuel Lemaire est différente, s'il prend comme point de comparaison 1870, c'est en tant que témoin : il avait alors 15 ans et, quarante-cinq ans plus tard, il relève les différences perceptibles entre l'armée de 1870 et celle de 1915. Ainsi les soldats fumeraient désormais des cigares et non plus la pipe[649]. En revanche, le déboisement qu'il observe n'est pas très différent de celui qu'il observait en 1870 en forêt de Compiègne[650]. Là, souvenirs personnels se mêlent donc aux références historiques. Les comparaisons avec la précédente guerre disparaissent des témoignages au cours de la deuxième moitié de la période, sans doute parce que la prolongation de la guerre de position accroît le décalage avec l'expérience passée.

L'étude du régime d'historicité des civils occupés rend compte d'un bouleversement de leurs représentations à mesure que la guerre, et donc la situation d'occupation, se prolonge. L'avenir vers lequel on portait tous ses espoirs, l'horizon de la paix, semble se dérober sans cesse. Le désenchantement des espérances initiales donne naissance à une inquiétude du lendemain de plus en plus prononcée. Les témoins ont alors l'impression d'être englués dans un quotidien qui se répète perpétuellement comme si l'horloge du temps était bloquée, participant à un brouillage de leurs repères temporels.

---

648 Régina VARLET, 19/01/15.

649 Samuel LEMAIRE, 18/02/15.

650 *Ibidem*, 13/03/15.

Pour la période 1792-1870, Jean-François Chanet et Christian Windler constatent que les occupations militaires étaient caractérisées par « l'indécision sur l'avenir et l'existence simultanée d'"horizons d'attente" socialement contrastés qui induisent un régime temporel spécifique »[651]. En 1914-1918, les espoirs de paix n'ont pas la même signification pour tous les témoins, les convictions les plus jusqu'au-boutistes étant davantage l'apanage des élites sociales et intellectuelles. Face à un présent fait de frustrations, les témoins veulent s'astreindre à une forme de détachement qui puisse apaiser leurs tourments. Mais ce désir ne reste qu'une injonction qui prend des modalités diverses en fonction du sexe et du statut social du diariste. Parce le futur de la libération ne semble jamais advenir et qu'il faut bien répondre aux urgences du quotidien, les civils occupés sont progressivement amenés à nouer des relations avec les Allemands.

651 Dans leur introduction de Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER, *op. cit.,* p. 19.

CHAPITRE 6 : FACE À L'OCCUPANT

L'occupation militaire a une double signification pour la population civile : elle correspond non seulement à l'imposition d'une nouvelle autorité par l'ennemi mais elle se concrétise également par la présence de l'armée adverse, et donc de ses hommes, dans les communes occupées. Dans un contexte de pénuries où les préoccupations sont recentrées sur la satisfaction des besoins primaires, la population est confrontée dans sa vie quotidienne à des choix cruciaux concernant l'attitude à adopter à l'égard de l'ennemi : répondre aux injonctions de la *Kommandantur* ou les esquiver, échanger avec les soldats allemands ou garder une certaine réserve, livrer ses biens aux réquisitions ou les dissimuler… C'est dans ces pratiques que se dessine le positionnement des individus à l'égard de l'autorité comme des soldats allemands. Effectivement, alors que les tensions sociales et nationales fragilisent les solidarités entre concitoyens, l'ennemi – terme imprécis pouvant désigner le membre de l'armée allemande comme l'autorité d'occupation dans son ensemble – peut alors apparaître comme un recours.

Les attitudes individuelles ont été récemment étudiées par Philippe Nivet dans sa synthèse sur la France occupée. Il y dresse une typologie des comportements en trois temps, recensant d'abord les actes de résistance, puis les formes de rapprochement et enfin les collaborations[1]. Le modèle explicite d'analyse est la Seconde Guerre mondiale, contribuant à une lecture téléologique de la Grande Guerre : celle-ci étant la matrice de celle-là. La notion d'accommodement développée par Philippe Burrin[2] est par exemple recyclée pour caractériser les rapprochements entre Français et Allemands. De tels rapprochements s'expliqueraient par une « certaine détente » de la part de l'armée d'occupation qui ferait suite aux violences de l'invasion et par la découverte de « l'humanité de soldats ennemis »[3]. Ainsi, deux réalités différentes sont mises sur le même plan : les interrelations sociales entre civils occupés et soldats ennemis et celles plus politiques entre la population locale et l'autorité allemande.

Une même indifférenciation entre interrelations sociales et interrelations politiques se retrouvait déjà sous la plume de Philippe Burrin : les accommodements désignaient aussi bien les ajustements initiés par certaines élites intellectuelles, économiques ou politiques avec

1 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*

2 Philippe BURRIN, *op. cit.*

3 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 265-266.

différents organes d'occupation que les modalités de rencontre entre les habitants et les soldats de la *Wehrmacht*. Or, cela renvoie à des pratiques assez peu comparables : en quoi l'affection éprouvée pour un militaire en garnison dans la commune marquerait-elle un accommodement avec le régime d'occupation ? À moins de réduire les individualités en guerre à leur seule nationalité, voire à l'idéologie officielle de leur pays, éprouver de la sympathie pour tel Allemand peut difficilement passer comme un ajustement avec l'autorité occupante[4].

On voit par là, comme le notait Pierre Laborie, que la notion « d'accommodement » est une « idée élastique », jamais véritablement définie, ni par Philippe Burrin, ni par ceux qui l'ont reprise. Pierre Laborie, quant à lui, la résume ainsi : « tout ce qui n'est pas participation à une résistance active équivaut à des accommodements proches de la connivence »[5]. Si l'ensemble des interrelations avec l'occupant peut être qualifié de la sorte, la notion apparaît comme un instrument assez peu efficace pour opérer des analyses, des comparaisons et des distinctions dans les attitudes individuelles. En effet, ces dernières, comme le remarquent Jean-François Chanet et Christian Windler, découlent de processus complexes que la notion d'accommodement n'épuise pas : elles résultent de tensions entre des convictions personnelles, des intérêts particuliers et collectifs, des statuts sociaux[6]. Les choix sont souvent difficiles à faire : ils sont déterminés par la réflexion menée en amont sur la stratégie à adopter pour atténuer les effets de l'occupation et par les menaces de sanctions sévères en cas de désobéissance. La duplicité serait donc la caractéristique principale des arrangements opérés, l'occupation militaire étant même qualifiée de « temps des hommes doubles »[7]. Déjà, Pierre Laborie avait désigné les représentations des Français pendant l'Occupation de « penser-double »[8].

---

4 Philippe BURRIN établit pourtant une équivalence entre le maintien d'une distance patriotique à l'égard des militaires et un refus du rapprochement plus politique avec l'autorité d'occupation, dans son chapitre « Français et Allemands » au sein de sa partie sur les « Accommodements », *op. cit.,* p. 198-215.

5 Pierre LABORIE, *Le chagrin et le venin, op. cit.,* p. 258.

6 Dans l'introduction à Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER, *op. cit.,* p. 15-16.

7 Les auteurs ont sciemment réemployé l'expression inventée par Louis ARAGON pour désigner la contradiction entre les aspirations personnelles et la fonction sociale dans la France de la Belle Époque, *Les Beaux quartiers*, Paris, Denoël, 1936, p. 372.

8 Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles, op. cit.,* p. 25-37.

Cette question de la duplicité se retrouve tout d'abord dans les interrelations des civils occupés avec l'autorité allemande. Comment concilier une soumission apparente qui permette d'éviter la répression et les sanctions avec une opposition larvée qui contribue à préserver une partie des biens et à éloigner le spectre d'une compromission qui serait fort dommageable après-guerre ? Les termes de « résistance » et de « collaboration » employés par de nombreux historiens sont-ils alors satisfaisants pour rendre compte de cette ambivalence ? À la démarche hypothético-déductive de l'historien qui reprend des catégories venues d'un autre champ de la discipline historique, dont l'emploi est problématique, pour lire à travers elles les « ajustements » et les « arrangements » opérés par les civils, il est sans doute préférable de substituer une démarche inductive qui parte des interrelations afin d'en distinguer les principales caractéristiques puis d'en faire ressortir leur dimension sociale.

Les mêmes logiques sont-elles également à l'œuvre dans les interrelations personnelles avec des militaires allemands ? Des échanges sont-ils possibles avec des individus que l'on perçoit d'abord comme des ennemis auxquels sont attribués tous les stéréotypes des discours nationalistes et germanophobes ? Jusqu'où sont-ils admissibles ?

Enfin, cette duplicité est à étudier à une échelle d'analyse encore plus fine, en s'intéressant à une famille dans la guerre. À ce niveau, est-il possible de distinguer comment des représentations et expériences divergentes de l'ennemi s'articulent, se combinent ou s'annihilent ? Selon quel rythme et avec quelles conséquences sociales ?

1. FACE AUX EXIGENCES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

L'échelle individuelle a longtemps été ignorée par les historiens français pour étudier les attitudes des civils à l'égard de l'autorité d'occupation. À la suite de Georges Gromaire, nombre d'entre eux se sont limités à des affirmations générales sur le patriotisme supposé, voire l'esprit de « résistance », de la population.

Dans son projet de retrouver les caractéristiques de la Seconde Guerre mondiale dans la Première, de voir dans celle-ci la matrice de celle-là, l'historienne Annette Becker utilise, sans l'avoir au préalable défini[9], le terme de « résistance ». On en retrouve également des échos

9 Les définitions proposées par François Marcot, François Bédarida ou Jacques Sémelin n'ont pas fait l'unanimité. Jacques SÉMELIN, *Sans armes face à Hitler : la résistance civile en Europe. 1939-1943,* Paris, Payot, 1987, 270 p. ; François MARCOT, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et

dans des productions plus récentes encore. Jean-François Condette, s'appuyant sur des rapports de police et des récits de notables, affirme par exemple :

> *« Face à ces exigences, les habitants du Nord, dans leur grande majorité, entrent en résistance et tentent d'échapper aux ordres allemands. De nombreux maires, mais également l'autorité préfectorale, les cadres religieux et universitaires, mènent la lutte contre ces exigences, affirmant une forte dimension patriotique à leur action quotidienne. »*[10]

La permanence du même *topos* dans la littérature historique sur l'occupation est d'autant plus surprenante qu'elle porte sur un objet mal identifié : la « mentalité », voire le « moral », d'une population prise dans son ensemble. Quelle réalité est ainsi recouverte par l'expression, « les habitants du Nord, dans leur grande majorité, entrent en résistance » ? Cela demande tout d'abord de qualifier la résistance à l'occupant. Ensuite, évoquer une très grande majorité sous-entend que l'on s'appuie sur des données chiffrées. Or, qu'est-ce qui permet, en l'absence de sondages, d'évaluer une attitude et une opinion majoritaires ? Cela renvoie à une histoire des mentalités dont les outils et les méthodes paraissent dépassés et éloignés d'une certaine rigueur scientifique. L'« opinion générale » est en réalité caractérisée à partir de la lecture de documents de police ou de récits de notables. Les analyses des agents de police ou des élites sont ensuite généralisées à l'ensemble de la population comme si les milieux populaires épousaient naturellement les convictions des élites ou les projections que pouvaient faire les policiers de leurs propres désirs ou craintes[11]. Peu, cependant, ont soumis ces énoncés à l'épreuve des écrits du for intérieur afin d'en évaluer le degré de validité. Philippe Nivet fait en l'occurrence figure d'exception, même si l'on peut regretter que les attitudes soient analysées à travers le crible de l'histoire française de l'Occupation entre 1940 et 1944.

En Belgique, les démarches ont été quelque peu différentes, sans doute parce que la question de la *Flamenpolitik*[12] obligeait les historiens à se positionner à propos de la réception d'une

fonctionnalité », *Le Mouvement social*, n°180, juillet-septembre 1997, p. 21-41 ; François BÉDARIDA, « Sur le concept de Résistance », *in* Jean-Marie GUILLON et Pierre LABORIE (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, p. 45-50 . Pour Pierre LABORIE, c'est parce qu'il est impossible de distinguer la Résistance-organisation de la Résistance comme mouvement social que les définitions proposées restent caduques, *Le Chagrin et le venin, op. cit.,* p. 205 et suivantes.

10 Jean-François CONDETTE, art. cité, p. 16.

11 Voir par exemple André LOEZ, « Pour en finir avec le "moral" des combattants », art. cité.

12 Voir note 52, Introduction, p. 30.

telle politique auprès de la population néerlandophone. L'analyse de témoignages et de journaux permet alors à Henri Pirenne puis à Sophie de Schaepdrijver d'affirmer le rejet massif de la *Flamenpolitik*[13]. Cependant, les attitudes au quotidien des civils avec l'autorité occupante, la manière dont ils répondent ou non aux ordres, les marges de manœuvre qu'ils ont à disposition, les subterfuges auxquels ils ont recours, ont été un peu mis de côté. Elles ont été largement décrites dans le seul cas de la police bruxelloise : les manières de protester, d'agir de concert ou de s'esquiver étant bien mises en évidence par Benoît Majerus[14]. Quant aux autres territoires occupés par l'armée allemande, les historiens centrent leurs travaux sur les modes d'administration des territoires et sur les attitudes des soldats, laissant de côté l'expérience des civils[15].

À la suite de Benoît Majerus, plus qu'à une catégorisation des attitudes entre « collaboration » et « résistance », c'est à une analyse des pratiques sociales qu'il convient de se livrer, dans le sens où les attitudes s'inscrivent dans des relations sociales spécifiques et participent à des stratégies d'acteurs plus ou moins bien informés. Il n'est pour autant pas question de rejeter les situations limites de compromission et d'actions clandestines sous prétexte qu'elles sont minoritaires : leur rareté et leur signification sont également à interroger. Enfin, il convient de s'intéresser à ce qui apparaît comme l'attitude majoritaire, relevant non pas tant de la soumission ou de l'opposition mais davantage d'un peu des deux, dans la vaste zone grise de l'indéterminé.

1.1. SE SOUMETTRE OU S'OPPOSER ?

Devant les injonctions de l'autorité allemande, les civils occupés n'ont *a priori* que deux possibilités : obéir ou contester les ordres. Dans quel contexte sont prises de telles décisions ?

13 Henri PIRENNE, *op. cit.*, p. 209 et suivantes. et Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.* p. 165.

14 Benoît MAJERUS, *op. cit.*

15 Vejas Gabriel LIULEVICIUS, *War Land on the Eastern Front. Culture National Identity and German Occupation in World War I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 309 p. ; Mark von HAGEN, *War in a European Borderland. Occupations and Occupation Plans in Galicia and Ukraine, 1914-1918*, Washington, Russian, East European, and Central Asian Studies Center, 2007, 122 p. ; Lisa MAYERHOFER, « Making friends and foes : occupiers and occupied in first world war Romania, 1916-1918 », *in* Heather JONES, Jennifer O'BRIEN and Chirstoph SCHMIDT-SUPPRIAN, *Untold war : New perspectives in First World War Studies*, Boston, Brill, 2008, p. 119-149.

À quelles pratiques concrètes renvoient les logiques de soumission et d'opposition ? Avec quelle ampleur ?

Si les témoignages du for intérieur ne disent pas tout sur ces actes du quotidien, ils peuvent apporter quelques réponses non pas tant sur une hypothétique « attitude générale » mais sur ce qui est révélé de l'expérience personnelle du diariste. L'implicite en la matière est tout aussi éloquent que l'explicite.

1.1.1. ÉLABORER DES STRATÉGIES

La situation d'occupation est marquée par la contrainte que fait peser l'autorité d'occupation sur la population civile. Afin d'éviter des sanctions, les actes et les décisions prises sont rarement spontanés et résultent souvent de réflexions approfondies, voire participent d'une stratégie définie collectivement ou familialement, au gré des événements. Assez rapidement, les témoins, comme les autres civils, doivent décider que faire à propos des ordres de réquisition, de la déclaration des mobilisables ou du paiement des contributions. Le désarroi devant les ordres allemands s'exprime ainsi dans de nombreux témoignages. À Rozoy-sur-Serre, à l'annonce de l'obligation de déclarer leurs objets en cuivre, les habitants se précipitent auprès du maire pour lui demander conseil, ne sachant que déclarer et que dissimuler[16]. À La Selve, en mars 1916, Louis-Alphonse Marcq ramasse un papillon lancé d'avion appelant la population à ne pas travailler pour l'occupant. Il s'interroge alors : « Que faire ? Il y a longtemps qu'il est défendu de rester à rien faire ! »[17].

Aussi, les attitudes ne vont-elles pas de soi : elles sont généralement le fruit d'une longue réflexion sur les risques encourus. Par exemple, à Crécy-sur-Serre, Suzanne Beck hésite longuement à inscrire son fils aîné parmi les jeunes gens de plus 17 ans, comme cela est exigé par la *Kommandantur*.

> *« J'ai bien pensé à ne pas faire inscrire Jean mais déjà la dernière fois on a remarqué qu'il n'était pas parti et cela a fait des jalousies. Je crains une dénonciation qui pourrait nous coûter son envoi en Allemagne alors allons, à la grâce de Dieu, mais depuis je suis continuellement inquiète. »*[18]

16 Achille HÉCART, 16/11/15.

17 Louis-Alphonse MARCQ, 04/03/16.

18 Suzanne BECK, 29/12/14.

Finalement, devant les risques de dénonciations et de sanctions, Suzanne Beck choisit de se soumettre, mais la décision a été mûrement réfléchie et reste source d'angoisse. Dans un autre contexte, le prêtre Paul Clairambeau hésite également sur la stratégie à suivre pour éviter la réquisition de son église par un rabbin allemand :

> *« Profondément troublé, redoutant une profanation possible, je prévois deux hypothèses qui peut-être pourront se réaliser :*
>
> *1ère hypothèse – Fermer toutes les issues de l'Eglise, jeter toutes les clefs à l'eau, de manière à pouvoir affirmer, même sous la foi du serment, que je n'ai plus les dites clefs. Mais dans cette hypothèse, il faut s'attendre à voir les portes de l'Eglise forcées et les Juifs entrer triomphants.*
>
> *2ème hypothèse – Aller voir le Commandant et lui demander de contremander la réunion projetée. Mais dans cette hypothèse, quelle humiliation d'aller pour ainsi dire réclamer son droit, comme en mendiant une faveur… et de la part d'un ennemi ! Et puis le résultat est bien peu, bien peu assuré.*
>
> *Enfin, grâce à des démarches, à des tractations habiles, comme on dit maintenant, faites par des officiers supérieurs tant catholique que protestants, la cérémonie juive eut lieu, non dans l'église, mais dans le grand immeuble de la carrosserie de M. Alexis Guillaume, rue de la Gare. Quelle journée ! »*[19]

La première solution à laquelle pense Paul Clairambeau consiste à s'opposer avec fracas à l'injonction qui lui est faite. Il finit par rejeter cette hypothèse car inefficace en fin de compte : l'opposition manifeste aurait le même résultat que la soumission à l'ordre. Autre hypothèse, la réclamation directe auprès du commandant est jugée comme humiliante et le prêtre fait finalement le choix de passer par l'intermédiaire d'officiers pratiquants pour défendre son église. Pour définir leur ligne de conduite, Suzanne Beck et Paul Clairambeau analysent la situation, envisagent les diverses possibilités qui s'offrent à eux, évaluent leurs conséquences éventuelles afin de retenir une solution qui les satisfasse, dans le sens où elle permettrait de préserver au maximum leurs intérêts sans les exposer à une sanction immédiate. Leur conduite semble donc résulter d'un raisonnement de type stratégique[20].

---

19 Paul CLAIRAMBEAU, 26/12/14.

20 Tel qu'il est entendu dans la théorie de l'acteur en sociologie des organisations. Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, 436 p.

Afin de parvenir à trancher des choix aussi délicats, il est primordial pour les civils d'être bien renseignés sur les intentions de l'occupant, les menaces prévisibles et les risques encourus. C'est pourquoi, l'annonce d'une perquisition est une information qui circule très rapidement entre les habitants. Les relations de bon voisinage sont alors un atout crucial pour anticiper voire court-circuiter l'autorité d'occupation. En octobre 1916, Jeanne Maréchal est prévenue de la présence de gendarmes dans le quartier pour effectuer des perquisitions :

> *« On est anxieux des perquisitions, Marguerite vient en courant, on fait la rue Bourbier, chez Mr Cardon on lui prend même des statues de bronze, chez d'autres on prend peu de chose, cela dépend des perquisitionneurs. »*[21]

Dès lors, Jeanne Maréchal reste chez elle pour attendre les gendarmes et pouvoir les surveiller en cas de fouille. D'autre part, les indications sur ce qui s'est produit chez ses voisins permettent de mieux cerner ce qui est recherché et les camouflages qui n'ont pas fonctionné. Cette très grande sensibilité aux rumeurs de perquisition se retrouve dans un grand nombre de témoignages. À l'annonce d'une visite du brigadier allemand, Henriette Moisson court, en robe de chambre et chaussures à talons, à travers les rues boueuses de la commune afin de prévenir sa mère et dissimuler les tissus stockés[22]. Certains diaristes sont particulièrement bien placés pour avoir la primeur de telles informations stratégiques. Eugénie Deruelle est par exemple prévenue « confidentiellement » que les perquisitions vont reprendre en janvier 1917[23]. Le maire de Sains-Richaumont avertit également ses proches quand il entend à la *Kommandantur* que de nouvelles fouilles sont imminentes[24]. René Jourdain, en tant que conseiller du maire, apprend que l'Inspection d'Étape menace de réquisitionner les valeurs mobilières des habitants, il met alors « à l'abri » ses titres et ceux de ses enfants[25]. De nouveau, le capital social apparaît comme un atout de poids pour pouvoir anticiper les ordres allemands et adopter la stratégie la plus efficace : avoir des proches qui sont en relation avec les principaux officiers de la *Kommandantur* ou de l'Inspection d'Étape permet d'être informé avant tout le monde.

---

21 Jeanne MARÉCHAL, 24/10/16.

22 Henriette MOISSON, 28/11/17.

23 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 314 (à la date du 23/01/17).

24 *Ibidem*, p. 95 et 196 (aux dates des 08/06/15 et 28/05/16).

25 René JOURDAIN, 09/02/15.

Prendre de vitesse l'autorité allemande est un moyen d'éviter d'être confronté à la seule alternative entre la soumission et l'opposition. Ainsi lorsque la réquisition du vin est annoncée, les habitants se précipitent pour vendre leurs bouteilles ou les boire[26] . De même, quand les premières évacuations de communes sont connues, des civils envisagent de connaître, à leur tour, le même destin. Afin de se préparer à une telle éventualité, ils vendent les biens qu'ils avaient pu conserver jusqu'alors[27]. À mesure que les soldats sont de plus en plus nombreux à être logés dans les domiciles privés, des témoins cherchent à s'en prémunir. Lucien Marlin se propose ainsi de loger une famille de réfugiés afin que toutes les pièces de sa maison soient occupées : il ne peut alors plus offrir de chambres à des soldats. Il y trouve d'autres avantages : la famille lui assure son aide pour entretenir la maison et cela fait de la compagnie qui puisse combler sa solitude[28]. Plus tard, alors que des machines ont déjà été démontées, il anticipe une réquisition totale de sa brasserie en offrant les bâtiments à la Ville pour y installer une école[29] : il espère que la présence d'un tel établissement soit la meilleure garantie contre la saisie.

Cependant, l'art de l'anticipation n'est pas une chose évidente surtout dans un contexte où les rumeurs sont légion. Des informations nouvelles ne cessent de parvenir aux oreilles des témoins, modifient leur perception des risques encourus et contredisent parfois les stratégies anciennes. Aussi, les attitudes ne sont-elles pas fixées une fois pour toutes mais sont constamment remises en cause au fil des expériences. Par exemple, lorsqu'il est désormais exigé d'inscrire tous les garçons de 13 ans, Suzanne Beck hésite de nouveau sur la stratégie à suivre :

> *« De plus, les enfants à partir de 12 ans doivent avoir des cartes d'identité, pourquoi ? Je vais faire inscrire Raymond comme 13 ans, je voulais mettre 12, mais c'est peut-être un truc pour pouvoir nous rationner. »*[30]

Si elle choisit de nouveau d'obéir, ce n'est pas pour les mêmes raisons que pour son fils aîné : chaque situation est différente et nécessite une réflexion sur les conséquences et objectifs supposés de tels ordres. Ici, l'objectif de l'autorité allemande n'est pas de rechercher les mobilisables mais de faire le recensement des habitants de 13 ans et plus afin de les doter

26 Marcel MACON, 14/11/14 et 12/12/14 et Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 194 (novembre 1916).

27 Marcel MACON, 01/09/17 et 27/10/17 ; Henriette MOISSON, 24/08/17.

28 Lucien MARLIN, du 13 au 23/01/15.

29 *Ibidem*, du 15 au 18/06/15.

30 Suzanne BECK, 15/07/15.

d'une carte d'identité. Certes, c'est encore une mesure de contrôle de la population mais les menaces qui pèsent sur ceux qui seraient ainsi inscrits sont moins fortes qu'à l'encontre de mobilisables qui, dans plusieurs communes, ont été enlevés pour être envoyés en Allemagne ou travailler dans des colonnes[31]. Suzanne Beck redoute, quant à elle, que les moins de 13 ans ne bénéficient pas de la même ration alimentaire qu'un adulte. C'est pourquoi elle décide de faire inscrire son fils pour avoir la carte d'identité.

La décision initialement prise peut également évoluer à mesure que la réflexion progresse. En juin 1915, pour faire payer la contribution de guerre, le commandant de Crécy-sur-Serre demande que les chefs de ménages apportent 100 francs « sous peine de contrainte ». Suzanne Beck entend, dans un premier temps, faire une démarche auprès du maire pour plaider sa cause :

> *« Et puis je vais aller le trouver pour qu'il ne parle pas de me faire prêter de l'argent, quitte à ce qu'il dise que je ne suis pas solvable. S'il le faut, je ferai aussi de la prison. »*[32]

Finalement, après une nuit de réflexion, la stratégie a évolué :

> *« Réflexions faites cette nuit : je me tiens coi, pour l'annonce d'hier, inutile d'attirer l'attention sur moi […]. Tâchons de rester dans l'ombre et de nous faire oublier, ça m'a toujours réussi quand il fallait faire des déclarations. »*[33]

L'examen des risques et des probabilités de réussite est envisagé à partir de l'expérience passée. L'attitude est donc pragmatique : la diariste ne s'aligne pas sur une ligne de conduite définie *a priori* sur ce qu'il est convenable de faire ou pas. Au contraire, son témoignage illustre parfaitement les évolutions de sa pensée, les méandres de ses réflexions. Et quand une décision est prise, elle est en mesure de la justifier dans son journal intime.

On retrouve des inflexions assez semblables dans le témoignage de Jeanne Maréchal. Par exemple, lorsqu'elle apprend que des hommes se promenant en ville ont été réquisitionnés, au lendemain du bombardement aérien de la gare, pour aider à déblayer, elle incite son mari à rester à la maison pour éviter une telle menace. Mais, dès le lendemain, Jeanne Maréchal

---

31 Voir chapitre 1, Erreur : source de la référence non trouvée. « Erreur : source de la référence non trouvée », p. Erreur : source de la référence non trouvée.

32 Suzanne BECK, 14/06/15.

33 *Ibidem,* 15/06/15.

affirme : « Nous sûmes qu'on n'arrêtait pas d'hommes aujourd'hui »[34]. Elle prend conscience que la mesure n'était que ponctuelle : Fernand sort alors de nouveau de chez lui mais son épouse souhaite tout de même qu'il soit toujours accompagné avant d'être pleinement rassurée. Les témoins qui livrent le récit le plus personnel, tels Suzanne Beck, Jeanne Maréchal mais aussi Henriette Moisson, Marcel Macon ou Lucien Marlin semblent toujours aux aguets, soucieux de prévenir toute nouvelle menace, réajustant leurs comportements en fonction des informations qu'ils disposent.

Cette constante adaptation aux risques supposés aboutit parfois à de l'agitation irrationnelle. Ainsi, en fonction des perquisitions qui ont été effectuées dans les environs, les témoins changent constamment leurs biens de cachette. Oscar Coquelet note la frénésie qui s'empare de la population lorsque les gendarmes lancent des fouilles domiciliaires à Fresnoy-le-Grand : « on cache & l'on décache, on est affolé »[35]. Henriette Moisson se plaint également de devoir toujours trouver de nouvelles cachettes[36].

La ruse, voire une certaine théâtralité, sont les instruments auxquels ont volontiers recours les témoins dans leurs stratégies d'adaptation aux ordres allemands. Plusieurs témoins cherchent par exemple à amadouer des gendarmes ou des soldats afin d'obtenir une certaine indulgence. Lucien Marlin se montre par exemple aimable avec les militaires qui comptent loger dans la maison de son grand-père, espérant ainsi qu'ils seront plus enclins à respecter le bien[37]. Puis, quand l'autorité allemande lui impose deux sentinelles dans sa cour, censées surveiller les stocks d'alcool, il leur paie « la goutte » afin qu'ils se montrent « raisonnables » et n'aillent pas fureter partout[38]. La famille Moisson, lorsqu'elle voit entrer dans la maison un gendarme venu perquisitionner, ouvre une bouteille de vin et lui sert un verre. Le gendarme aurait alors préféré rester à table et chanter des chansons d'amour plutôt que d'effectuer sa mission initiale[39]. Eugénie Deruelle récompense, quant à elle, les soldats qui ont effectué des travaux chez elle sans faire de dégâts en leur donnant des pommes[40].

34 Jeanne MARÉCHAL, 04/07/16.

35 Oscar COQUELET, 20/05/15.

36 Henriette MOISSON, 24/07/17.

37 Lucien MARLIN, 01/09/14.

38 *Ibidem*, 29/09/14.

39 Henriette MOISSON, 16/02/15.

40 *Les carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.,* p. 128 (à la date du 08/10/15).

Une autre ruse consiste à laisser en apparence, lors des perquisitions, quelques biens soumis à réquisition pour détourner les gendarmes des cachettes[41]. Les personnes rapatriées agiraient de même lors de la fouille à laquelle elles sont soumises avant le départ[42]. René Jourdain pratique également une forme de soumission apparente afin d'amadouer les gendarmes venus perquisitionner à la recherche d'or et d'argent :

> *« En mon absence, j'étais à l'hôtel de Ville, Alice* [sa femme] *répond que je ne suis pas là et que j'ai les clefs, afin de gagner du temps et de m'attendre pour nous concerter. Je rentre à 4 heures et elle me met au courant de cette visite. Je juge préférable d'aller immédiatement affronter les gendarmes dans leur bureau. Je prends dans ma poche 20 fr en or et une dizaine de francs en argent et je pars ayant soin de laisser à la maison le matelas de 4.000 Fr d'or que j'ai toujours sur la poitrine, en prévision de la fantaisie qui leur prendrait à me fouiller.*
>
> *Le Sous-officier de gendarmerie, un nommé Ernest connu de toute la Ville par ses exactions me demande ce que je veux. Je lui explique n'étant pas à la maison, comme on le lui a dit, quand il était venu perquisitionner, je viens le voir et demander ce qu'il veut "avez-vous de l'or et de l'argent" je réponds qu'une amende ayant quelques jours auparavant frappé la Ville et le maire ayant demandé à ses administrés d'aider au paiement de cette contribution, j'ai porté à la mairie le peu qui me restait. Il me dit "je comprends" et ajoute "en avez-vous encore" "oui" – "où" – "dans ma poche" – "Combien" – "Vingt francs en or et une dizaine de francs en argent" "Donnez" Je donne et il me remet l'équivalent en marks papier compté à 1 Fr 50 le mark bien entendu puisque c'était le taux fixé par la commandantur. »*[43]

Cette anecdote révèle les stratagèmes, voire les mises en scène, imaginés par René Jourdain pour apparaître comme docile, tout en préservant son patrimoine. La première ruse – lorsque son épouse fait croire qu'elle n'a pas les clés des coffres – a pour principal objectif de gagner du temps afin de se « concerter » et prendre la décision qui paraît la plus opportune. La seconde ruse consiste à devancer une nouvelle visite des gendarmes, en se rendant spontanément auprès d'eux. René Jourdain apparaît alors comme un individu de bonne foi et obéissant, d'autant plus qu'il y va avec quelques pièces en poche, une somme suffisante tout

41 Suzanne BECK, 26/01/15.

42 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 333 (juin 1917).

43 René JOURDAIN, 20/01/15.

de même, en or et en argent, pour éloigner la curiosité des gendarmes de son domicile où une fortune autrement plus considérable a pourtant été déposée. Ainsi, en montrant sa bonne volonté, René Jourdain aurait balayé les soupçons éventuels des gendarmes à moins que ceux-ci se satisfassent de la situation de compromis trouvé. Les rapports avec les agents de l'autorité allemande semblent ainsi marqués par un jeu de rôle dans lequel le civil occupé, ici René Jourdain, affiche sa *loyauté* pour mieux bluffer, comme au poker, son interlocuteur.

Enfin, les témoins sont amenés à développer de nouvelles compétences qui leur permettent soit d'envisager des aménagements de la part de l'occupant soit de contourner le rationnement imposé. Henriette Moisson se décide par exemple à apprendre l'allemand. Elle justifie ainsi sa résolution : « chaque jour nous avons à nous débrouiller avec les allemands » et « le fait de ne pas les comprendre complique bien souvent la situation »[44]. L'apprentissage de la langue de l'ennemi est alors perçu comme un moyen d'établir les bases d'une communication, voire d'une négociation avec les Allemands à qui elle peut avoir affaire. Elle est effectivement régulièrement sollicitée par son père lorsqu'il est soumis à une perquisition[45]. Elle se réjouit alors de pouvoir jouer les interprètes afin de discuter ce qui est saisi[46].

Plus souvent, les apprentissages que font les témoins au cours de l'occupation, ont pour objectif de mettre la main sur de nouvelles ressources, dans un contexte de pénuries alimentaires. Louis-Joseph Marcq apprend par exemple à poser des collets et Jean Minne fait son initiation à la maraude en allant dérober des gerbes de blé dans les champs la nuit[47]. Très fréquemment, les civils se mettent à faire de la farine à l'aide de moulins à café et à cuire leur propre pain avec plus ou moins de succès[48]. Un savoir-faire culinaire des temps de misère se développe progressivement, les recettes circulant de manière plus ou moins formelle[49].

44 Henriette MOISSON, 12/09/16.

45 *Ibidem*, 28/11/17.

46 *Ibid.*, 14/01/17 et 22/01/18.

47 Louis-Alphonse MARCQ, 10/01/15 et Jean MINNE, *op. cit.,* p. 72 (à la date du 29/07/16).

48 Suzanne BECK, 02/09/15 ; Octave CASSELEUX, 31/03/15 ; Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 158 (à la date du 01/05/15) ; Marcel MACON, 14/01/15, 10 et 12/03/15 ; Lucien MARLIN, 08 à 10/02/15 ; Henriette MOISSON, 29/11/16, Régina VARLET, 14/03 et 05/04/15.

49 Les recettes s'échangeraient dans le voisinage, selon Henriette MOISSON, 26/11/16. Élie FLEURY aurait même écrit et publié un livre de recettes pendant l'occupation : il revendique ainsi 9 000 exemplaires tirés au profit des prisonniers, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 53 (avril 1916). La brochure du Comité de ravitaillement du district de Vervins-Fourmies, le *Moniteur de l'Étape* diffuse régulièrement certaines recettes.

Cuisiner la betterave offre en particulier l'occasion d'expérimentations visant en particulier à remplacer le sucre. Suzanne Beck parvient à en faire de la confiture[50], Marcel Macon veut en obtenir du vin, sans grand succès[51], puis des beignets[52], Louis-Alphonse Marcq réussit à produire sa propre mélasse[53] et Henriette Moisson des bonbons[54]. Des compétences plus spécifiques sont également acquises par certains témoins : Henriette Moisson se perfectionne dans la couture et se ferait une réputation locale de modiste[55], Jean Minne apprend à ressemeler ses chaussures[56] et Eugénie Deruelle tente de tricoter des semelles en laine[57].

Finalement, la forte contrainte qui marque l'occupation militaire conduit les témoins à développer leur « instinct stratégique » dans le sens où leur conduite à l'égard de l'autorité d'occupation est fondée sur la perception qu'ils ont des opportunités et des contraintes[58]. Nos témoins apparaissent alors comme des acteurs calculateurs, à la rationalité limitée par le manque d'informations fiables et qui définissent leur attitude à la suite de raisonnements, d'anticipations visant à défendre l'intérêt personnel face aux exigences de l'occupant. Dans ce « jeu » dont les règles sont forcément inégalitaires, le monopole de la coercition étant entre les mains de l'ennemi, les acteurs peuvent « tirer leur épingle » en développant des compétences nouvelles ou en imaginant des subterfuges. On retrouve alors une situation assez proche de celle décrite par les théoriciens de la sociologie des organisations pour qui les conduites des acteurs découlent de choix ayant leur propre rationalité.

Cependant, les témoins auxquels nous avons eu recours pour examiner les stratégies mises en œuvre sont tous dotés d'un capital culturel et social important : ils bénéficient alors d'une meilleure information et d'un répertoire d'actions plus riche que le reste de la population. Il est difficile de généraliser ces manifestations de raisonnements stratégiques à l'ensemble de la

50 Suzanne BECK, 12/03/15.

51 Marcel MACON, 12/03/15.

52 *Ibidem*, 18/03/15.

53 Louis-Alphonse MARCQ, 12/12/14.

54 Henriette MOISSON, 29/11/16.

55 *Ibidem*, 30/05/16.

56 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 112 (à la date du 05/03/17).

57 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 269 (à la date du 23/11/16).

58 Michel CROZIER, *A quoi sert la sociologie des organisations ?. Tome 1, Théorie, culture et société*, Paris, Arslan, 2000, p. 138.

population civile occupée. Au contraire, il apparaît parfois que des instincts plus impulsifs prennent le dessus sur l'« instinct stratégique ». Malgré la nécessité d'anticiper d'éventuelles sanctions, de contrôler ses réactions et de faire bonne figure[59], les témoignages signalent des emportements qui peuvent être préjudiciables pour leurs auteurs. Alice Rousseaux raconte une telle scène dont elle a été témoin à Viry-Noureuil en août 1915, dans un contexte de grandes tensions marqué par la traque des mobilisables cachés et la mise au travail de la population pour les moissons. Une habitante s'en prend au gendarme venu l'interpeller, s'ensuit une altercation au cours de laquelle ce dernier se blesse sur la faux d'un habitant qui se serait interposé[60]. Ici, la spontanéité de la colère a prévalu sur la logique de conciliation, ce qui conduit à l'arrestation et à l'internement des deux habitants. Malgré ce précédent, Alice Rousseaux réagit de manière similaire un an plus tard :

> *« Je suis retirée de la cuisine et condamné à 12 jours de travail à Barisis comme prison pour avoir répondu (égal) en parlant au caporal.*[61]

C'est également parce qu'il a une réaction impulsive de colère devant des soldats saccageant l'église que Louis-Joseph Le Port est condamné à une peine de prison :

> *« M. le curé – Poarh (tête de Breton) – est condamné à 8 jours de prison parce qu'il a… attrapé un soldat qui cassait une chaise dans l'église. »*[62]

Oscar Coquelet insiste sur le caractère du prêtre (« tête de Breton ») pour expliquer la sanction. On le voit, il est parfois difficile de se maîtriser et de continuer à faire bonne figure devant l'occupant. Alors qu'une certaine réserve, une certaine *loyauté* affichée sont attendues, de telles réactions épidermiques révèlent en fait la contradiction entre ce que, dans un penser-double, l'on doit faire paraître et ce que l'on ressent. Parfois, les émotions l'emportent, en dehors de tout esprit de calcul, révélant en creux combien le jeu de la duplicité est difficile à tenir.

Finalement, l'attitude des civils à l'égard de l'autorité occupante ne correspond que partiellement au modèle de la sociologie des organisations. Si d'un côté, le contexte de pénurie et les exigences allemandes incitent à élaborer des stratégies plus ou moins complexes

59 Voir 3.2.1. « Faire bonne figure », p. 883.

60 Alice ROUSSEAUX, 12/08/15.

61 *Ibidem*, 14/11/16.

62 Oscar COQUELET, 02/07/16.

en fonction des informations disponibles et des solidarités sur lesquelles on peut compter, il apparaît que les relations quotidiennes avec les agents des *Kommandanturen* peuvent déboucher sur des réactions violentes appartenant davantage au registre de l'émotion que du rationnel.

On peut cependant affirmer que devant une autorité qui apparaît peu légitime, ayant la capacité de sanctionner durement et s'en prenant aux patrimoines familiaux, la population est incitée à faire preuve de prudence et à bien réfléchir à l'attitude à adopter devant chaque ordre. Évaluer les préjudices qu'entraînerait une opposition manifeste, conduit à privilégier les formes de soumission apparente.

1.1.2. AFFICHER UNE SOUMISSION

Cette soumission aux ordres, cette *loyauté* à l'égard de l'autorité allemande est effectivement le comportement non seulement attendu par l'occupant, mais très souvent aussi encouragé par le maire et le voisinage. En effet, une opposition individuelle est souvent sanctionnée par l'autorité allemande de manière collective : ainsi quand des récoltes sont détruites, des pigeons ou des armes sont découvertes, une amende frappe la commune et donc, tous les habitants indistinctement[63]. Aussi, à côté du conformisme patriotique qui revêt des modalités essentiellement symboliques[64], il ne faut pas négliger la pression sociale en faveur des pratiques d'obéissance. C'est pourquoi, les sources gardent traces d'assez peu de mouvements de contestation. Dans la société française du début du XXe siècle, encore fortement patriarcale et hiérarchisée, dans laquelle le principe d'obéissance aux autorités instituées est difficilement contestable, la docilité s'impose assez naturellement : l'idée de « résistance » à l'ennemi n'est alors pas la norme de référence. Au contraire, les expériences d'occupation militaire du XIXe siècle et les conventions internationales font de l'armée occupante la seule autorité légale et présupposent la soumission de la population civile à celle-ci[65].

Par conséquent, lorsqu'ils évoquent l'attitude de leurs concitoyens, les diaristes font fréquemment état de l'obéissance de la population. Ils la justifient par l'absence d'alternatives

63 Voir chapitre 3, 2.3.1. « Sanctionner la commune« , p. 343.

64 Voir chapitre 5, 2.2.2. « Les exemplarités patriotiques », p. 617.

65 Voir p. 72.

réelles (voir tableau, ci-dessous) : comment peut-on refuser de se soumettre lorsqu'on y est contraint ?

<u>Tableau 55:</u> L'obéissance des civils vue par les témoins

Témoins		Citation
Suzanne	Beck	Les populations occupées n'ont pas le choix de travailler ou pas pour l'occupant (13/06/16)
Octave	Casse-leux	« Personne ne met de mauvaise grâce à se soumettre aux lois de ceux qui sont nos maîtres de l'instant » (09/10/16) ; « rien à faire que s'incliner » à propos de la réquisition du piano (18/12/17)
Albert	Denisse	Il est difficile de résister aux ordres allemands (11/12/14) ; « on ne peut rien faire contre l'allemand » à cause des dénonciations : « le mieux est de se tenir tranquille » (08-09/01/17
Élie	Fleury	« Il y a un certain empressement excessif à servir les Allemands (la crainte latente y est pour beaucoup.) » (janvier 1916)
Achille	Hécart	Lors de la réquisition de serviettes, 838 serviettes ont été récoltées contre 5 à 600 demandées : « sauf 2 ou 3 exceptions, tout le monde y a mis de la bonne volonté ». (28/01/14) ; « Impossible de cacher tout cela. Il faudra donc les déclarer » à propos de la réquisition des ustensiles en cuivre (29/09/16)
Samuel	Lemaire	Les habitants se montrent coopératifs lors des premières réquisitions (03/10/14) et contributions (19/10/14)
Louis-Alphonse	Marcq	« Beaucoup de personnes portent de l'argent à la kommandantur » par peur de sanctions (25/03/16)
Lucien	Marlin	« nous sommes pourtant bien passifs » (06/12/14)
Jean	Marquiset	L'obéissance est souvent la règle même devant des réquisitions jugées comme abusives comme pour le cuivre par peur de la prison (25/07/16) ; A l'annonce de la déclaration du mobilier, chacun jure de ne rien déclarer mais tout le monde fait finalement sa liste (15/10/16)
Jean	Minne	S'en prend aux habitants qui se précipitent à la *Kommandantur* pour déclarer le cuivre (07/03/17) ; « Mais qu'y faire... il faut bien se soumettre ! » à propos de la réquisition de Jean pour des travaux agricoles (25/05/17)
Henriette	Moisson	« devant la force, il n'y a pas de résistance. C'est vrai souvent ! Mais il arrive que la ruse vient parfois à bout de la force. C'est la seule arme qui nous soit possible... à condition toutefois qu'on ne la déjoue pas ! » (20/05/18)

Pour Suzanne Beck, « on n'a pas le choix » ; pour Octave Casseleux et Albert Denisse, il n'y a « rien à faire » ; « qu'y faire » s'exclame Madame Minne et Achille Hécart estime « impossible » de tout cacher. Le fatalisme semble l'emporter devant l'emploi de la force et la menace de sanctions. Toutefois, quelques diaristes notent que leurs concitoyens feraient preuve de zèle pour montrer leur bonne volonté. Si Octave Casseleux et Lucien Marlin font un constat relativement neutre sur la soumission des habitants, Samuel Lemaire est plus critique :

> *« De plus, on fait annoncer par le garde qu'on doit fournir immédiatement six bicyclettes, des bougies et du pétrole et quelques instants après vingt-neuf imbéciles s'empressent de venir livrer leur bécane. Quant à l'éclairage, je doute*

qu'ils en aient trouvé, il faudra plutôt en fournir. »[66]

Les habitants se seraient « empressés » de fournir l'autorité allemande si bien que les exigences de celle-ci ont été très largement satisfaites. Samuel Lemaire qualifie ses concitoyens d'imbéciles, mais cette grande docilité peut se comprendre. La commune a été le théâtre de plusieurs faits de violence à l'encontre des civils au moment de l'invasion : près de deux cents maisons ont été incendiées[67]. Au début du mois d'octobre, le traumatisme est sûrement encore fortement ancré si bien que, par peur de nouvelles sanctions, la population se montrerait particulièrement coopérative.

Une question a plus particulièrement retenu l'attention des témoins, c'est celle du travail volontaire. En effet, en plus des réquisitions de travailleurs pour des tâches agricoles ou sur des chantiers de voirie, l'armée allemande tente de recruter des ouvriers pour des travaux de nature plus ou moins militaire. Cette levée d'hommes se fait sur la base du volontariat avec la promesse de salaires et de ravitaillement[68]. Fréquemment, les témoins dénoncent la docilité de leurs concitoyens à cette occasion (voir tableau, ci-dessous).

66 Samuel LEMAIRE, 03/10/14.

67 Voir chapitre 1, 1.1.2. « Une invasion marquée par des « atrocités » ? », p. 60.

68 Des procédés similaires ont été employés en Belgique, mais les ouvriers étaient alors généralement envoyés en Allemagne, Fernand PASSELECQ, *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée*, Paris, New Haven, Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, Presses universitaires de France, 1928, p. 49-59.

<u>Tableau 56:</u> Les attitudes à l'égard du travail volontaire, d'après les témoignages

Témoins		Acceptation	Refus
Octave	Casse-leux	Beaucoup de volontaires pour aller travailler : besoin d'un salaire (08/06/15)	
Eugénie	Deruelle	Des habitants vont chercher des orties dans les champs pour avoir une prime en marks (24/07/17)	
Élie	Fleury	3000 hommes et femmes travaillent pour les Allemands souvent sur leur propre demande (août 1915)	Refus massif des ouvriers de travailler volontairement pour l'armée allemande (octobre 1916)
Achille	Hécart	Enfants qui sont allés aux chardons sont payés 2 F/j. : « Sont-ils contents ! » (08/05/16)	
Alphonse	Herbecq	« hélas ! beaucoup trop d'ouvriers volontaires travaillent pour l'ennemi, là comme dans la forêt » (12/05/16)	
René	Jourdain		Les hommes sont convoqués pour travailler. On veut leur faire signer un contrat : presque tous refusent (29/10/16)
Marcel	Macon	De nombreux ouvriers travailleraient volontairement pour Allemands (09/09/17)	
Alfred	Migrenne	280 travailleurs volontaires : Alfred Migrenne espère des sanctions après-guerre (28/02/17)	
Henriette	Moisson	À l'appel des ouvrières, on demande les volontaires : quelques unes restent (25/09/17)	
Louise	Pierras	Appel de travailleurs pour les champs : une centaine de personnes se font inscrire (05/06/15)	
Régina	Varlet		Manifestation patriotique des ouvriers qui refusent le travail volontaire (27/10/16

Les diaristes, très largement issus de l'élite sociale et économique, ne sont pas vraiment concernés par de tels appels, il leur est alors facile de critiquer ceux qui s'y rendent. Une explication de cette soumission revient toutefois fréquemment : les travailleurs ont besoin d'un revenu. C'est pourquoi, près de 3 000, majoritairement volontaires, travailleraient pour l'armée allemande à Saint-Quentin en août 1915, 280 auraient signé des contrats avec elle à Guise en février 1917. La docilité paraît cependant plus répandue à la campagne ; lorsque l'autorité allemande s'adresse à une population de journaliers davantage isolés, le recrutement semble s'opérer sans difficultés, les habitants étant même satisfaits de trouver un salaire. Un jeune homme originaire de Tourcoing justifie d'ailleurs de cette manière le fait qu'avec ses camarades, ils aient accepté de travailler pour l'occupant dans la forêt de Saint-Gobain :

« Il y avait parmi nous un fort contingent de villageois qui ne se faisaient aucun

scrupule de travailler pour l'ennemi. Leur exemple entraîna les autres. »[69]

En ville, et plus précisément, dans les grandes concentrations industrielles, les relations de solidarité et de conformisme au sein de la population ouvrière sont plus intenses, d'où le poids des syndicats avant-guerre[70]. Sans surprise, c'est donc à Saint-Quentin que se manifeste, en octobre 1916, la principale opposition aux contrats proposés par l'autorité allemande. Sous la plume d'Élie Fleury, la convocation des ouvriers devient une scène des plus patriotiques :

> *« Le premier appelé est M. Alliot, contremaître chez David et Maigret depuis dix ans, jardinier en ce moment et âgé de 38 ans. – Voulez-vous travailler ? – Non. – Pour quel motif ? – Je suis Français. Le branle était donné. Tous suivirent, sans exception. »*[71]

Les ouvriers défilant les uns après les autres à la vue de tous, il devenait délicat d'afficher une attitude différente du contremaître. Le refus était en outre rendu possible par l'autorité elle-même puisque le sous-officier présente cela comme une offre de recrutement et non comme une réquisition. Élie Fleury note ainsi que « tout appareil militaire en avait été exclu », autorisant certainement les habitants à avoir une parole plus libre. Cette opposition collective au travail volontaire est par ailleurs confirmée par Régina Varlet.

À la lecture des témoignages, il semblerait que les offres de travail volontaire aient rencontré assez peu de résistance dans l'Aisne occupée. Dans le Nord, la situation serait tout autre, selon Jean-François Condette : « la majorité refuse, par devoir patriotique, se méfiant aussi des promesses peu respectées »[72]. L'historien met en avant les réticences des municipalités, certaines pressions à l'encontre de travailleurs et la multiplication des offres d'emploi pour justifier une telle affirmation. Aucun élément chiffré ne permet cependant de confirmer que la « majorité refuse » ni d'assigner des motivations particulières aux refus enregistrés. En fait, à la suite des récits d'après-guerre, les histoires locales insistent sur les mêmes exemples d'opposition manifeste au travail pour l'occupant sans que l'on puisse déterminer la

69 Récit de Désiré POLAERT, 17 ans, originaire de Tourcoing, paru dans le *Bulletin de l'association culturelle et historique de Faches-Thumesnil*, mars 2010, en ligne [http://achft.ville-fachesthumesnil.org/bull_81_01.php].

70 Christophe CHARLE, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001, p. 106.

71 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 186 (octobre 1916).

72 Jean-François CONDETTE, art. cité, p. 17.

représentativité de tels cas[73]. Il est alors délicat de généraliser à partir des seuls cas de refus bien documentés tandis que ceux de soumission ont été tus.

Toujours est-il que, même les auteurs qui affichent le plus explicitement leur patriotisme et qui ont publié leur récit après-guerre, comme Jean Marquiset ou Élie Fleury, reconnaissent que l'obéissance était générale, aucune alternative n'étant possible. L'usage de la force par l'occupant rendait inefficace et inutilement dangereuse toute opposition. La doctrine de la force et de la menace employée par l'armée allemande à l'égard des civils semble concluante puisque c'est la principale justification avancée par les témoins pour expliquer leur docilité. En outre, la pression exercée par la menace de délation renforce cette efficacité.

Lorsqu'ils font part de leur attitude personnelle, les diaristes avouent une *loyauté* à l'égard de l'occupant, dans le travail, les réquisitions ou le paiement des contributions. Par exemple, Jean Minne se rend à la réquisition pour le travail dont il fait l'objet, alors qu'il reproche par ailleurs à ses concitoyens de déclarer les ustensiles en cuivre qu'ils possèdent, comme cela est exigé par l'occupant[74]. Alice Rousseaux exécute les travaux agricoles sans se poser de questions[75], Louis-Alphonse Marcq accepte d'aller ramasser de la ferraille avec ses élèves alors qu'il fait office d'instituteur[76] et Marcel Macon se résigne à s'inscrire parmi les travailleurs après avoir été convoqué par la police allemande[77]. Peut-être une différence est-elle sensible entre ceux habitués aux travaux manuels et qui trouvent logique de continuer de travailler, même pour l'armée allemande, et les lycéens, comme Jean Minne et Marcel Macon, qui trouvent révoltant d'effectuer des tâches pour l'ennemi. Mais, le refus de travailler entraînant l'incarcération, personne parmi nos diaristes ne s'y risque. Il en est de même pour la plupart des ordres : les témoins versent ainsi leur participation aux contributions[78], se rendent aux revues d'appels[79], déclarent leurs provisions[80], répondent aux questions sur les

73 L'exemple d'opposition patriotique le mieux connu concerne les ouvrières de Marcq-en-Barœul qui refusent en juin 1915 de fabriquer des sacs de toile destinés au front. *Ibidem*, p. 43-48 et Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 58-89.

74 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 47 (à la date du 20/06/15).

75 Alice ROUSSEAUX, 07/01/15.

76 Louis-Alphonse MARCQ, 30/05/17.

77 Marcel MACON, 27/03/16.

78 Albert DENISSE, 22/10/14 ; *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 80 et 184 (aux dates des 10/04/15 et 25/04/16) et Louis-Alphonse MARCQ, 18/05/17.

79 Henriette MOISSON estime à propos de son père : « le refus eut été inutile », 06/12/16.

80 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 135 et 240 (aux dates des 18/11/15 et 04/10/16).

matériels industriels[81], apportent la laine ou le cuivre réquisitionnés[82]… À l'occasion, ils peuvent même inciter leurs concitoyens à se montrer dociles. Ainsi, en janvier 1915, à Étreux, deux jeunes gens en état d'ébriété s'enfuient devant des gendarmes venus les arrêter. Albert Denisse entreprend de les raisonner :

> *« Ayant appris que les gendarmes allaient les arrêter aujourd'hui, et qu'ils seraient alors condamnés sérieusement, j'ai été de suite l/ conseiller de se rendre d'eux m/m prisonniers (sur le conseil de l'interprète), en s'excusant du mieux possible, vu l/ état d'ébriété, et le Père Caron les a ramenés lui m/m à la commandature, et mes 2 gaillards ont été condamnés à 5 & 8 jours de prison. »*[83]

Albert Denisse semble satisfait de sa démarche, c'est pourquoi il la raconte dans son journal.

L'exemple d'Eugénie Deruelle montre à quel point la peur de la prison peut être grande, en particulier pour des populations relativement âgées et habituées à un certain confort de vie. Ainsi, quand elle est condamnée pour un manquant d'œufs livrés, elle s'empresse de payer son amende afin d'éviter la prison[84]. Peu après, elle se rend à la *Kommandantur* pour rappeler qu'elle a chez elle des matelas qui n'ont pas encore été saisis. Elle craint en effet que des soldats s'emparent de la laine et qu'elle soit alors accusée de fraude[85]. Déjà en décembre 1916, elle s'était strictement conformée à l'interdiction de donner quoi que ce soit aux travailleurs belges présents dans les environs :

> *« À la tombée de la nuit, deux d'entre eux viennent me demander un secours… je suis forcée, malgré moi, de leur refuser, et je leur dis de ne plus revenir, puisque, ici, c'est une allée et venue continuelle d'Allemands… »*[86]

La peur de la prison la conduirait ainsi à agir à l'encontre de ses principes. C'est pour la même raison que le frère de Samuel Lemaire se résout à payer l'amende qui lui a été infligée pour diverses dissimulations[87]. Marcel Macon, pour ne pas avoir salué un officier, a le choix entre payer une amende et faire 5 jours de prison. Il justifie ainsi sa décision :

---

81 Samuel LEMAIRE, 23/01/18 ; Lucien MARLIN, 04/12/14 ; Henriette MOISSON, 04/04/16.

82 Paul CLAIRAMBEAU, 07/04/17 ; *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 380 (à la date du 25/05/17) ; Marcel MACON, 08/11/15 ; Alice ROUSSEAUX, 18/12/16.

83 Albert DENISSE, 22/01/15.

84 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 377 (à la date du 19/05/17).

85 *Ibidem*, p. 380 (à la date du 25/05/17).

86 *Ibid.*, p. 280 (à la date du 08/12/16).

87 Samuel LEMAIRE, 07/03/18.

> *« J'ai payé vingt francs, n'ayant pas à cause du jardinage le loisir de perdre cinq jours en* [illisible]*, ce qui du reste ne m'aurait pas effrayé »*[88].

Même s'il se dit peu effrayé par l'incarcération, ce n'est tout de même pas la solution pour laquelle il opte.

Si la docilité semble généralisée, elle résulte souvent d'un conflit entre l'ordre extérieur et la conscience morale. Ainsi, Marcel Macon ressent de la culpabilité après que sa famille eut livré les ustensiles en cuivre qu'elle possédait[89]. C'est également la raison pour laquelle les diaristes justifient régulièrement leur *loyauté* par le fait qu'aucun alternative n'est possible. En effet, toute opposition manifeste serait contre-productive, l'armée allemande ayant la possibilité de réquisitionner par la force, le récalcitrant se verrait en outre sanctionné pour sa rébellion. Néanmoins, il ne s'agit bien souvent que d'une soumission apparente afin de donner le change à l'occupant, de ne pas éveiller sa méfiance et mener en parallèle des actes d'esquive. Rien ne garantit par exemple la sincérité des habitants dans leurs déclarations ni leur investissement dans le travail exigé.

1.1.3. LES OPPOSITIONS MANIFESTES

Comme au cours de la Seconde Guerre mondiale, à cause de la menace permanente exercée par l'occupant, « le refus intégral ne pouvait être que marginal »[90]. Ainsi, parmi nos témoins, rares sont ceux qui disent s'être opposés de manière manifeste à l'autorité d'occupation : malgré les fréquentes affirmations de patriotisme, seuls sept d'entre eux auraient été sanctionnés au cours de la guerre (voir tableau, ci-dessous).

88 Marcel MACON, 19/08/18.

89 Marcel MACON, 08/11/15.

90 Philippe BURRIN, *op. cit.,* p. 7.

Tableau 57: Les témoins sanctionnés par l'occupant

Témoins		Motifs	Sanction	Date
Albert	Denisse	œufs manquants	amende de 50 marks	22/02/17
Eugénie	Deruelle	œufs manquants	amende de 22,75 francs	19/05/17
Louis-Joseph	Le Port	altercation avec un sous-officier	4 jours de prison	20/07/16
		prêche anti-allemand	53 jours de prison et démis de ses fonctions	02/06/18
Marcel	Macon	refus de saluer un officier	amende de 20 francs	12/08/18
Jean	Marquiset	vin caché et accusé d'avoir caché des armes	3 jours d'incarcération dans une cellule isolée et 1500 M d'amende	02/08/15
Louis	Paillot	altercation avec un sous-officier	20 jours de prison	18/12/15
Alice	Rousseaux	altercation avec un gendarme	12 jours de travail en colonne à Barisis	14/11/16

Parmi les huit condamnations recensées, trois résultent d'une dissimulation de biens et n'ont pas grand-chose à voir avec une attitude d'opposition manifeste : Albert Denisse et Eugénie Deruelle pour ne pas avoir fourni d'œufs, Jean Marquiset pour avoir caché du vin. La sanction infligée à ce dernier paraît particulièrement sévère, sûrement parce que, suite à une dénonciation, les gendarmes sont convaincus qu'il a également gardé des armes[91].

Les cinq autres sanctions renvoient à des formes d'*intransigeance* plus marquées. Trois résultent d'affrontements interpersonnels, révélant ainsi la part prise par les réactions émotionnelles dans les attitudes à l'égard de l'occupant : Louis-Joseph Le Port montre ses poings au sous-officier qui s'en prenait au mobilier de son église, Alice Rousseaux proteste contre le gendarme chargé de surveiller son travail et Louis Paillot refuse de livrer son piano à l'agent venu le réquisitionner. Celui-ci est en outre le seul témoin sanctionné qui refuse de s'acquitter de son amende (de 300 marks) et préfère se constituer prisonnier[92]. L'*intransigeance* de Marcel Macon renvoie, quant à elle, à une forme d'affichage patriotique relativement courant : celui de refuser de saluer les officiers allemands comme cela est exigé par l'autorité d'occupation. Un seul acte paraît plus politique et il concerne le prêche de Louis-Joseph Le Port contre la conduite de certains soldats :

> *« Voici les dégâts occasionnés par eux dans le lieu saint. Toutes les portes intérieures de l'église enlevées : une a été brisée, une autre demeure introuvable. Les trois-quarts de nos chaises n'existent plus… »*[93]

91 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 102-104 (à la date du 02/08/15).

92 Louis PAILLOT, 27/12/15.

93 *Moi, Louis-Joseph Le Port*, *op. cit.,* p. 114 (à la date du 02/06/18).

Ce réquisitoire à l'encontre de l'armée allemande est vite connu et Louis-Joseph Le Port est dans un premier temps démis de ses fonctions avant d'être jugé, puis conduit en prison. Après des démarches personnelles auprès du commandant d'Étape et celles de fidèles auprès de divers officiers, il est finalement libéré à condition de ne plus célébrer de messe et que le maire se porte garant pour lui. L'*intransigeance* dans les discours peut donc être payée chèrement. Les diaristes évoquent d'autres cas de prêtres ayant été condamnés pour leur liberté de parole. Le curé de Plomion aurait prononcé de nombreux sermons patriotiques selon Jean Minne, parlant des « soit-disant autorités d'occupation » et protestant solennellement contre l'enlèvement des cloches. Il finit par être arrêté après avoir adressé une lettre véhémente au commandant et est condamné, en juillet 1917, à 3 mois de cachot[94]. À Laon, l'abbé Dessaint est également incarcéré en juin 1915 à cause des textes, jugés séditieux, qui étaient publiés dans le bulletin paroissial[95]. En effet, il s'en prenait ouvertement à l'Allemagne, traitant dans le dernier numéro paru Guillaume II de roi des Borusses et assimilant la communion protestante à une parodie de Cène[96]. Il est condamné à 1 000 marks d'amende et à six mois d'internement en Allemagne. À La Capelle, dans le nord du département, le doyen a été arrêté pour avoir dénoncé le déplacement forcé des Lillois[97]. Et à Bellenglise, le prêtre aurait été sanctionné pour avoir interdit de travailler le dimanche[98]. Finalement, plus que les maires fortement incités à promouvoir la *loyauté* à l'égard de l'occupant[99], ce sont les prêtres qui, par une certaine liberté de parole dans leurs prêches, apparaissent comme des figures de l'*intransigeance*.

Les principales oppositions manifestes signalées par les diaristes concernent davantage l'obligation de travail, le salut et le paiement des contributions (voir tableau, ci-dessous).

94 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 66, 87, 132-133 (aux dates des 01/06/16, 03/11/16, 05/07/17 et 12/07/17).

95 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 96 (à la date du 08-17/06/15) et Marcel MACON, 08/06/15.

96 Henri PASQUIER, *op. cit.*, p. 39.

97 Alphonse HERBECQ, 05 et 12/06/16.

98 Alice ROUSSEAUX, 17/08/16.

99 Voir chapitre 3, 2.3. « Forcer l'obéissance des maires », p. 342.

<u>Tableau 58:</u> Les principales oppositions manifestes signalées par les témoins

Témoins		Refus de travailler	Refus de payer	Refus de saluer
Octave	Casse-leux	Protestation des habitants contre l'obligation de travail des femmes (10/06/17)		
Oscar	Coque-let	Le chef du parti socialiste local refuse d'aller travailler (19/02/15)		
		Les femmes ne veulent plus travailler aux champs sous les bombes (03/09/17)		
Albert	Denisse	Une femme refuse de faucher chez elle : le commandant envoie quatre faucheuses (12/07/16)		
Alice	Dela-branche		Deux hommes condamnés pour le salut refusent de payer l'amende et font de la prison (15/07/16)	Deux hommes sont condamnés pour avoir salué le sous-officier mais pas l'officier (15/07/16)
				Les hommes qui n'ont pas salué, sont convoqués pour apprendre à saluer correctement (05-06/05/16)
Eugène	Goua-lain	Des menaces sont proférées pour obliger les ouvriers à travailler (01/06/16)		
Achille	Hécart	Un maréchal-ferrant refuse de travailler le dimanche : il est envoyé en prison (29/08/15).		Un vieil habitant est condamné pour avoir refusé de saluer le commandant (11/04/18) :
		Un cultivateur a refusé d'aller travailler, sous la surveillance des Allemands, pour faire son cidre. (20/03/16)		
Al-phonse	Herbecq		Trois habitantes emprisonnées pour ne pas avoir payé leur amende (10/06/15)	Les punitions sont de plus en plus fréquentes pour salutations défectueuses (01/10/16)
			Diffusion d'écrits clandestins à Leschelle invitant à ne pas payer la contribution (07/08/16), puis d'une feuille plébiscitaire sur le même sujet : très grande majorité opposée au paiement (03 et 05/08/16)	
Jean	Marqui-set			« Personne ne veut se soumettre à l'obligation de saluer les officiers » (14-30/09/18)
Alfred	Mi-grenne			Nombreuses sanctions pour les saluts (13/12/15)
Hen-riette	Moisson			Habitant giflé pour avoir oublié de saluer (21/01/17
Alice	Rous-seaux	Des filles ayant refusé d'aller faner sont conduites pour aller travailler à la scierie (12/06/17)		
Lu-cienne	Telotte		Personne n'a versé de l'argent pour la contribution, d'où des perquisitions (09/07/15)	

En dehors de la question du travail volontaire, la réquisition de la main d'œuvre est source de tensions : de nombreuses réticences, voire des refus de se soumettre, sont régulièrement notées par les témoins. Elle peut effectivement être vue comme une manière de porter assistance à l'armée ennemie et, à ce titre, être rejetée. D'ailleurs, le gouvernement français souhaite inciter les civils à refuser ce type de corvées, c'est pourquoi, des avis en ce sens sont lancés d'avion en 1916. Néanmoins, les oppositions notées par les témoins se font essentiellement au niveau individuel : rien n'indique un refus massif de travailler. Les refus de payer semblent tout aussi rares et il n'y a que dans le village de Leschelles qu'ils prennent une forme collective, les habitants ayant recours clandestinement aux modes d'expression et de consultation démocratiques. Le fait est suffisamment rare pour qu'il soit relevé par Alphonse Herbecq qui vient régulièrement dire la messe dans la commune. À Sequehart, la réaction est moins organisée, aucun ménage n'a versé d'argent sans qu'une attitude commune n'ait été préalablement déterminée. Une vague de perquisitions est alors lancée pour trouver de l'or et de l'argent. Les oppositions au salut, même si elles sont une pratique courante, paraissent plus anecdotiques : elles permettent d'afficher une *intransigeance* patriotique mais ne menacent pas directement l'administration allemande. On peut rapprocher de cette attitude celle qui consiste à choisir la prison plutôt que de payer l'amende.

Les oppositions manifestes aux ordres sont donc relativement limitées, d'une part parce que l'autorité allemande n'hésite pas à employer la coercition pour forcer l'obéissance, d'autre part parce que la soumission qui est demandée aux habitants reste limitée aux obligations traditionnelles des populations occupées : verser des contributions, fournir l'approvisionnement, participer à des travaux forcés. En revanche, lorsqu'il est souhaité une plus grande implication de la population au service de l'occupant, le refus se fait plus catégorique. Ainsi en est-il quand l'occupant demande à certains notables de rédiger des articles pour la *Gazette des Ardennes* :

> *« Mr Godé a fait demander au maire de Beaurevoir de lui faire un article sur le Catelet pour mettre sur la Gazette des Ardennes en disant que ns sommes bien ici et ne manquons de rien, mais il ne veut rien savoir, ne voulant pas dire le contraire de sa pensée. »*[100]

100 Alice DELABRANCHE, 07/01/16.

Il lui est d'autant plus facile de refuser qu'il n'apporte pas sa réponse au commandant mais au maire par intérim qui sert de relais avec l'autorité allemande. La situation est d'ailleurs assez semblable à Saint-Gobain : le maire aurait dressé, sur l'injonction du commandant de Chauny, une liste de 15 personnes qui pourraient servir de correspondants pour la *Gazette des Ardennes*. Eugène Goualain se trouve de la sorte désigné d'office, il s'empresse alors de protester auprès du maire et envoie un courrier au commandant, argumentant « que les personnes qui auraient pu lui donner satisfaction étaient déjà parties lors de l'invasion de l'armée allemande, que les ouvriers restés et portés sur la liste des habitants n'étaient pas préparés par leur instruction antérieure à pouvoir servir de correspondants de journaux »[101]. Eugène Goualain n'ose pas contester le fondement de l'ordre allemand, ses justifications se placent uniquement sur le plan de l'efficacité technique, participant en cela à la « cité industrielle », et non sur celui du patriotisme, correspondant davantage à la « cité civique »[102]. Des oppositions du même ordre sont également relevées à Laon, l'archiprêtre refusant de collaborer au *Journal de Guerre* édité par la VIIe Armée, en novembre 1914, tandis que l'année suivante, « personne ne veut accepter » l'offre de recrutement de la *Gazette des Ardennes*[103].

Dans le contexte, par nature conflictuel, des relations entre l'autorité occupante et le civil occupé, les attitudes individuelles n'obéissent pas à des habitudes, socialement ancrées et largement impensées, comme en temps de paix. Au contraire, elles font l'objet de raisonnements plus ou moins complexes, élaborés à partir des informations qui ont été recueillies, des expériences passées et des projections dans l'avenir. Une telle conduite raisonnée ne permet cependant pas d'exclure toute réaction plus instinctive qu'intellectualisée.

Du fait des menaces rappelées par l'occupant et de l'inefficacité de toute posture d'opposition systématique, les civils sont enclins à afficher une docilité qui correspond d'une part aux habitus nationaux, ne serait-ce que parce que l'École de la IIIe République inculquait le respect des autorités, et d'autre part aux attendus des conventions internationales. Comme en 1870, il paraît non seulement inévitable mais aussi logique aux civils de répondre aux ordres de contributions, de travaux forcés ou de réquisitions.

101 Récit d'Eugène GOUALAIN, p. 36.

102 Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *op. cit.*

103 Marcel MACON, 17/11/14 et Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 126 (à la date du 19/11/15).

Dès lors, les modalités d'*intransigeance* portent sur des faits mineurs comme l'obligation de salut ou l'alternative entre l'amende et la prison. Toutefois, l'obéissance n'est de règle que si les exigences de l'armée allemande se cantonnent bien à ce qui est attendu d'une force occupante. Dès qu'il peut y avoir soupçon de compromission et donc de poursuite après-guerre, les refus paraissent plus explicites.

1.2. LES SITUATIONS LIMITES : COMPROMISSIONS ET ACTIONS CLANDESTINES

Aux termes de « Collaboration » et « Résistance », nous privilégierons ceux de « compromission » et d'« actions clandestines ». En effet, les deux concepts issus de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale sont trop connotés et renvoient à des réalités assez peu comparables avec celles de la Première Guerre mondiale. Le conflit résultant d'intérêts interétatiques antagonistes et de l'affrontement des nationalismes, il ne peut y avoir des sympathies idéologiques de la part des Français pour l'autorité d'occupation : l'utilisation du mot de « Collaboration » n'est donc pas opportune. Celui de compromission est fréquemment utilisé par les témoins, dans une lecture qui est avant tout morale de la guerre : nous faisons le choix de reprendre ce terme pour désigner tout acte qui vise à favoriser les intérêts de l'occupant sans avoir été contraint par ce dernier. Il trouve son pendant dans le registre judiciaire avec le délit d'« intelligence avec l'ennemi ». Quant à la notion de « Résistance », elle désigne un répertoire étendu de pratiques et de principes qui étaient pour une large part encore inconnus au cours de la Première Guerre mondiale. Les actions clandestines subversives y sont très limitées et sans visée politique. L'emploi du pluriel est alors préférable pour qualifier des actes qui ont pour but de saboter les intérêts stratégiques de l'occupant.

Ces deux types de comportements – actions clandestines subversives et compromission – sont très marginaux et reflètent des situations limites. Les témoignages ne sont alors pas d'un grand recours pour les connaître davantage. C'est en rassemblant les traces très éparses de telles pratiques que l'on peut avoir une idée de la diversité des actions menées.

1.2.1. ÉVALUER L'AMPLEUR DES COMPROMISSIONS

La première forme de compromission qui est pointée du doigt par les témoins est la délation. Ils la perçoivent comme la manifestation d'une décadence morale, niant bien souvent la

dimension sociale de cette contestation. Évidemment, aucun diariste n'avoue avoir écrit une lettre de dénonciation, pourtant de tels courriers arriveraient en nombre sur le bureau des commandants, traduisant en cela l'ampleur des rancœurs sociales[104]. Dès février 1915, Charles Caille signale que « beaucoup de lettres de dénonciations » parviennent à la *Kommandantur* de Laon[105], elles sont même « très nombreuses », selon Marcel Macon[106]. Au printemps de la même année, Jean Marquiset s'exaspère encore : « toujours des dénonciations que l'on dépose, la nuit venue, à la police militaire »[107]. Au Nouvion, Samuel Lemaire fait le même constat : les lettres seraient même quotidiennes[108]. En fait, chaque nouvel ordre de réquisition, chaque annonce de perquisition semblent relancer les délations. En 1917, alors qu'il est employé comme interprète auprès du commandant local, Jean Minne est « furieux de voir que, presque chaque jour, des Français viennent en dénoncer d'autres »[109]. Dès lors, la menace d'une dénonciation serait permanente, engageant les civils à faire preuve de *loyauté*[110]. En effet, les témoins sont convaincus que toutes les perquisitions fructueuses sont guidées par des lettres anonymes, rendant vaines les tentatives de dissimulation.

Évaluer l'ampleur de telles compromissions est impossible en l'absence de sources. Si on suit les diaristes, elles seraient très nombreuses, mais les contextes d'occupation ont toujours aiguisé les tensions autour des délateurs éventuels. Peut-être les civils occupés voient-ils une preuve de dénonciation, là où il n'y a qu'une fouille intelligemment menée, contribuant à surévaluer le phénomène ?

Cependant, les compromissions dont les témoins accusent leurs concitoyens ne se cantonnent pas aux seules dénonciations. Les témoignages nous apportent quelques éléments sur la nature de ce qui est considéré comme compromission lorsque des concitoyens sont nommément désignés pour des faits souvent évoqués de manière rapide (voir tableau, ci-dessous).

104 Voir chapitre 5, 1. « Une société sous tension », p. 548.

105 Charles CAILLE, 25/02/15.

106 Marcel MACON, 08/02/15.

107 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 92, (à la date du 07-16/05/15).

108 Samuel LEMAIRE, 11/04/15.

109 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 139 (à la date du 17/09/17).

110 Voir 1.1.2. « Afficher une soumission », p. 754.

Tableau 59: L'identité des citoyens compromis, d'après les témoignages

Témoins	Qui est compromis	Les faits reprochés
Suzanne Beck	Un jeune homme	Aurait dénoncé de nombreux soldats cachés (29/02/16)
	L'épouse du pharmacien	Se montrerait très aimable avec les Allemands (13/03/16)
Albert Denisse	Un concurrent	Affiche une grande proximité avec les Allemands, lui permettant de conserver sa brasserie (17/10/14, 11/11/15, 12/08/15 et (01/09/15)
	Le maire et principal industriel	Vendrait du cacao aux Allemands (01/01/18)
Eugénie Deruelle	Des émigrées	Seraient des dénonciatrices (28/08/15 et 16/11/15)
René Jourdain	Un habitant	Serait un dénonciateur (24-27/10/14)
Louis-Joseph Le Port	Une habitante	Serait une dénonciatrice (02/06/18)
Jean Minne	Un couple	Multiplierait les cadeaux au commandant pour obtenir le rapatriement (27/08/17)
	Un notable	Inviterait à dîner toutes les semaines le commandant pour conclure avec lui une affaire de trafic d'eau de vie (30/09/17)
	Les fermiers	Recevraient le commandant avec des gâteaux (30/09/17)
Henriette Moisson	Le maire	Accusé de collusion avec le secrétaire du commandant et d'avoir détourné une partie des salaires versés par la *Kommandantur* (19/02/16, 06/01/17)
	Un habitant	Ferait du renseignement pour les Allemands (25/03/16, 11/04/16)

Les dénonciations occupent cependant une place non négligeable parmi les comportements considérés comme des compromissions. Alors que les femmes sont perçues comme les principales délatrices[111], on peut constater que, lorsque des noms sont donnés, les hommes sont pratiquement aussi nombreux que les femmes. Le statut social n'est en revanche jamais précisé. Un autre fait retient l'attention des diaristes : il s'agit des relations de courtoisie, voire de sympathie, entretenues avec les officiers. En effet, le conformisme patriotique incline à garder une certaine réserve à l'égard de l'ennemi, afficher une bonne entente est toujours douteux[112], d'autant plus que les habitants soupçonnés font partie de l'élite locale : c'est la femme du pharmacien pour Suzanne Beck, le brasseur pour Albert Denisse, des fermiers et un important notable pour Jean Minne. D'après ce dernier qui se présente comme un bon observateur des relations entre les habitants et le commandant, en tant qu'interprète, cette cordialité prendrait l'aspect d'une vie mondaine des plus ordinaires entre gens de même milieu, avec des petits cadeaux, des invitations à partager le goûter ou le dîner. Plus rares sont les accusations de trafics avec les Allemands. Albert Denisse note dans son carnet tous les indices de détournement du ravitaillement qu'opérerait le maire. En janvier 1918, il est convaincu que ce dernier a vendu du cacao à des officiers allemands. Quant à Jean Minne, il

111 Voir chapitre 5, 2.2.3. « Contrôler la sexualité des femmes », p. 628.

112 Voir chapitre 5, 2.2.1. « La définition d'un conformisme patriotique », p. 612.

raconte les dîners hebdomadaires auxquels il prend part et qu'organise un notable de Plomion afin de mettre sur pied, avec l'aide du commandant local, un commerce clandestin d'eau-de-vie. Parmi les élites qui sont ainsi désignées, les maires ne sont pas en reste puisque deux d'entre eux sont nommément accusés de collusion avec l'occupant : le maire d'Origny-Sainte-Benoite aurait par exemple pour principal soutien le secrétaire du commandant.

Si les témoignages permettent de se faire une idée de ce qui est considéré comme une compromission, ils restent peu fiables, les diaristes reprenant des rumeurs qui circulent. On peut juste constater que la plupart des compromissions décrites ne sont pas condamnables par la loi : les relations cordiales et même les invitations à dîner adressées au commandant ne peuvent pas être interprétées comme des formes d'« intelligence avec l'ennemi ». Cela rappelle d'ailleurs les procès-verbaux rédigés par le Commissariat spécial des rapatriés dont la très grande majorité porte sur des relations sexuelles franco-allemandes, non condamnables (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 55:</u> Les différents types d'accusation de compromission, d'après les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian (1917-1918)

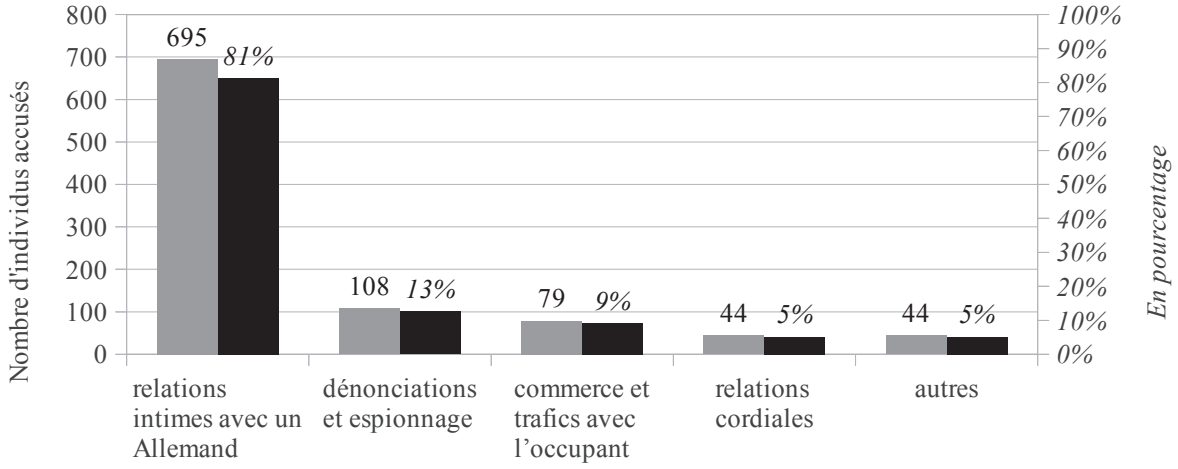

Source : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Le total dépasse les 100 % car, comme nous l'avions vu, des femmes soupçonnées de relations intimes avec l'ennemi, sont également accusées d'autres formes de complaisance. Finalement, parmi les compromissions répréhensibles par la loi, on retrouve l'importance accordée aux dénonciations et, à un degré moindre, aux trafics établis avec l'ennemi. De

nouveau, la cordialité des relations avec les Allemands présents dans la commune est mise sur le même plan que les faits d'« intelligence avec l'ennemi ». Cependant ces derniers sont ultra-minoritaires en regard des soupçons visant le comportement des femmes.

Lorsque les récits sont jugés par les officiers de police concordants et suffisamment étayés, des notices individuelles sont rédigées, signalant les personnes qu'il convient de surveiller discrètement. Parmi les 133 notices concernant des individus ayant résidé dans l'Aisne occupée, 105 sont fondées sur des soupçons de relations intimes. Finalement, on retrouve les mêmes proportions que pour l'ensemble des procès-verbaux comme si les inquiétudes de la police rejoignaient celles des rapatriés (voir graphique, ci-dessous).

<u>Diagramme 56:</u> Les différents types d'accusation de compromission, d'après les notices individuelles du Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian (1917-1918)

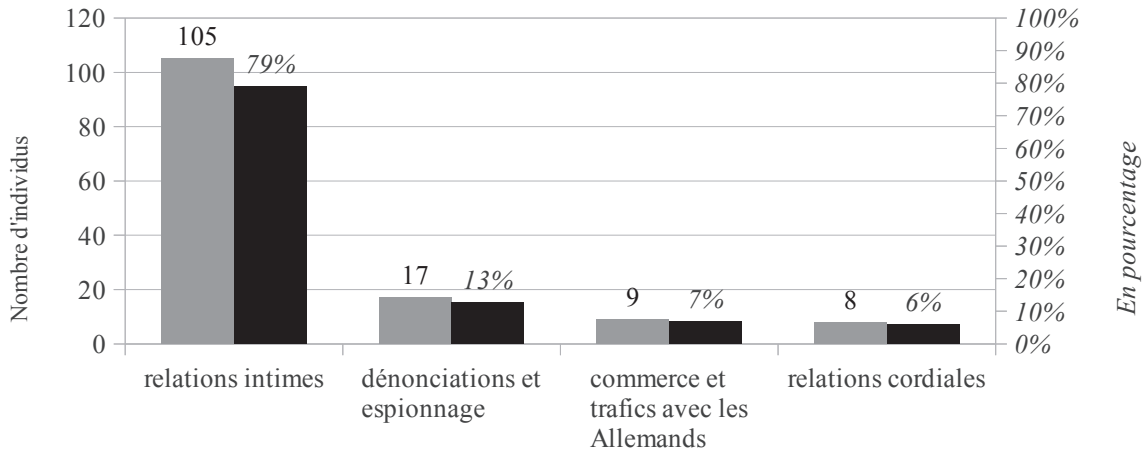

Sources : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Seules 26 personnes sont accusées de faits répréhensibles par la loi, soit une sur cinq.

Les notices apportent des informations plus complètes que les simples procès-verbaux sur les personnes suspectes, permettant de dresser un profil-type du civil soupçonné de compromissions (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 60:</u> Le profil social des personnes soupçonnées d'"intelligence avec l'ennemi", d'après les notices individuelles du Commissariat spécial aux rapatriés d'Évian (1917-1918)

Délits		sans profession	ouvrier	travail domestique	employé	artisan / commerçant	catégorie intermédiaire	cultivateur	industriel	total
espionnage et dénonciations	hommes	1	1	0	0	0	0	0	0	**2**
	femmes	8	0	2	1	2	2	0	0	**15**
commerce et trafics avec les Allemands	hommes	0	0	0	1	3	0	1	2	**7**
	femmes	0	1	0	0	1	0	0	0	**2**
total		**9**	**2**	**2**	**2**	**6**	**2**	**1**	**2**	**26**

Source : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Les deux types de compromission sont nettement distincts. Les personnes accusées d'avoir dénoncé, voire de faire du renseignement pour le compte de l'occupant, sont très majoritairement des femmes issues des milieux populaires. On retrouve ici la grande méfiance qu'inspirent les femmes et les plus pauvres. Les notices font souvent le lien entre les relations intimes supposées avec un agent de la *Kommandantur* et les dénonciations. La notice de Jeanne Champion indique ainsi :

> *« Elle a entretenu des relations intimes avec des officiers, et a été notamment la maîtresse du Commandant de la Place de la Fère. A été en outre en rapports suivis avec la Kommandantur, les gendarmes et la Police secrète. Intrigante et dénonciatrice. »*[113]

L'argumentation policière procède par gradation : la suspecte était la maîtresse du commandant et de plusieurs officiers, elle était donc en « rapports suivis » avec l'autorité d'occupation, et plus particulièrement avec les services de police allemands. Elle peut alors être considérée comme « intrigante et dénonciatrice ».

Le fait de parler allemand est également perçu comme un indice de compromission. Aussi est-il signalé que telle suspecte « a habité longtemps l'Allemagne »[114], que tel autre « parle très bien l'allemand »[115] ou qu'une dernière « faisait fonction d'interprète »[116]. Les officiers de police semblent en fait distinguer deux types de dénonciations auprès des autorités

113 FRAD074 4 M 518, notice individuelle de Jeanne Champion, 30/08/17.

114 *Ibidem*, notice individuelle de Clotilde Vanneste, 30/08/17.

115 FRAD074 4 M 513, notice individuelle de Georges Thiery, 08/03/17.

116 *Ibidem*, notice individuelle d'Adrienne Collet, 27/02/17.

allemandes. Le premier est de nature « domestique » : la personne soupçonnée de compromission entendant assouvir une vengeance à l'encontre d'un proche ou d'un concitoyen[117]. L'autre consiste davantage à faire du renseignement pour le compte de l'occupant : les personnes suspectes – considérées comme des espions – auraient ainsi indiqué des soldats cachés ou diverses dissimulations opérées par les habitants[118].

À l'inverse, les accusations de commerce et de trafic avec l'ennemi portent majoritairement sur des hommes des catégories intermédiaires et supérieures. Ce sont des indépendants : commerçants, industriels ou cultivateur. L'industriel Robert Lewy, venant de Saint-Quentin, est suspect à double titre : d'une part, il serait allemand d'origine, d'autre part, son usine a été réquisitionnée pour fabriquer des grenades[119]. Il est alors accusé d'avoir travaillé pour l'ennemi. Sa défense, ainsi que celle de son gendre, ne semble en outre pas convaincre totalement l'enquêteur[120]. Les autres affaires sont de moindre ampleur et visent des rapatriés qui arrivent à Évian avec d'importantes sommes sur eux, d'où les soupçons de petits trafics : commerce de sucre ou achat d'or pour le compte de l'autorité allemande[121].

Si elles ne sont fondées que sur des faits rapportés et des rumeurs, les notices individuelles permettent tout de même d'esquisser la réalité sociale des compromissions. Deux grands types de délits semblent émerger : les dénonciations qui seraient davantage le fait de femmes d'extraction populaire, et les ententes économiques avec l'occupant qui seraient plutôt initiées par des hommes ayant déjà une expérience professionnelle dans le commerce ou l'industrie. Les délits supposés qui sont consignés dans ces notices, sont finalement très peu nombreux, 26 au total, soulignant la marginalité de telles attitudes.

---

117 C'est par exemple le cas de Clotilde Vanneste qui aurait livré le maire de Danizy parce qu'il refusait de lui fournir des papiers avec un nom d'emprunt, notice déjà citée. Charlotte Catherin aurait même dénoncé son frère, FRAD074 4 M 513, 07/03/17.

118 Suzanne Léger et Valentin Caron auraient livré des soldats anglais cachés tandis que Sylvaine Duquenne indiquerait les cachettes d'or. FRAD074 4 M 513, notice individuelle de Suzanne Léger ; 4 M 518, notice individuelle de Valentine Caron, 10/10/17 et 4 M 517, notice individuelle de Sylvaine Duquenne, 20/06/17.

119 Il s'agit de l'usine Schmidt qui fabriquait des métiers textiles et dont il avait la gérance.

120 FRAD074 4 M 518, notices individuelles de Robert Lewy et Lucien Marliez. Aucune trace de suites judiciaires n'a cependant été trouvée.

121 FRAD074 4 M 517, notices individuelles de Benjamin Weiller, 21/06/17 et Georges Capelle, 22/06/17 et 4 M 518, notice individuelle d'Hector Jansens, 03/01/18.

Rechercher la trace des procédures judiciaires pour « intelligence avec l'ennemi » après-guerre n'est pas aisé. En effet, avec les rapatriements et les évacuations, la population de l'Aisne est dispersée, et donc soumise à des juridictions variées. La plupart des faits ont été jugés par les Conseils de Guerre, peu d'affaires sont revenues jusqu'à la Cour d'assises de l'Aisne à partir de 1919, lorsque les Conseils de Guerre ont été dessaisis. En effet, l'état de siège étant levé le 12 octobre 1919, les procédures passent au civil, aucune juridiction particulière n'ayant été créée[122]. Au final, cinq affaires d'« intelligence avec l'ennemi » ont été jugées par la Cour d'assises de l'Aisne, mais un dossier a disparu des archives (voir tableau, ci-dessous).

122 Renée MARTINAGE, art. cité.

<u>Tableau 61:</u> Les affaires d'« intelligence avec l'ennemi » devant la Cour d'assises de l'Aisne (1920-1922)

	Sexe	Profession	Âge au moment des faits	Lieu	Faits reprochés	Verdict	Date	Source
Affaire Gobineau	F	manouvrière	25	Jussy	Dénonciation d'un voisin qui avait caché des armes	5 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour	12/12/20	FRAD002 201 U 4
Affaire Gobron	F	confectionneuse	20	Saint-Quentin	Dénonciation de deux soldats anglais cachés et du civil qui les hébergeait	Déportation perpétuelle (commuée en détention perpétuelle)	16/02/21	FRAD002 201 U 5
Affaire des négociants de textile	M	marchand d'articles de tissage	59	Bohain	Achat, pour le compte de l'occupant, des marchandises conservées par les industriels du textile	Acquitté	23/02/21	FRAD002 201 U 6
	M	épicier	47	Bohain	Aurait confectionné des molletières pour l'armée allemande	Acquitté	23/02/21	FRAD002 201 U 6
	M	teinturier	23	Bohain	Aurait confectionné des molletières pour l'armée allemande	Acquitté	23/02/21	FRAD002 201 U 6
	M	photographe	21	Bohain	Achat, pour le compte de l'occupant, des marchandises conservées par les industriels du textile	Acquitté	23/02/21	FRAD002 201 U 6
	M	courtier	33	Bohain	Aurait fait tisser pour revendre aux Allemands	Acquitté	23/02/21	FRAD002 201 U 6
Affaire Bertrand-Stevens	F	ménagère	44	Rémigny	Aurait dénoncé de nombreux civils pour l'aide qu'ils apportaient à des soldats cachés	Condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée.	19/05/22	FRAD002 201 U 16
	F	ménagère	27	Rémigny	Aurait dénoncé un batelier qui aidait les soldats cachés	Condamnée par contumace à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée	19/05/22	FRAD002 201 U 16
	F	dactylographe	27	Rémigny	Aurait fait du proxénétisme et aurait dénoncé de nombreux habitants	Semble avoir été acquittée après la disparition de la principale accusatrice	19/05/22	FRAD002 201 U 16
	M	prêtre	53	Rémigny	Aurait dénoncé le maire pour avoir caché des soldats	Semble avoir été acquitté	19/05/22	FRAD002 201 U 16

C'est très peu, en comparaison de celles traitées par la Cour d'assises du Nord, même en prenant en compte les différences de poids démographique : 61 procédures y ont été ouvertes

concernant 83 personnes. La géographie des faits poursuivis est également spécifique : ils se situent tous dans un rayon de 20 kilomètres autour de Saint-Quentin, dans des communes de tradition ouvrière. Que signifie cette absence de l'Aisne de tradition agricole ? L'autosurveillance des communautés locales empêche-t-elle toute compromission ? Pourtant, les rapatriés des villages agricoles faisaient état des mêmes complaisances que leurs concitoyens originaires de communes plus industrielles. Ou cela traduit-il une méfiance sociale à l'égard des populations ouvrières qui conduit les autorités locales à être plus enclines à ouvrir des enquêtes qu'à la campagne ? Ou bien encore, l'éloignement des tribunaux rend-il plus délicate la saisine de la justice ? Enfin, il ne faut pas oublier que l'affaire des « dénonciateurs de la VIIe Armée » qui a eu une audience nationale, s'inscrivait sur des territoires plus ruraux et a été l'occasion de juger, en Conseil de Guerre, les compromissions les mieux documentées[123].

Dans les affaires suivies par la Cour d'assises de l'Aisne, on retrouve les mêmes caractéristiques sociales que celles qui avaient été vues à propos des rapports du Commissariat spécial d'Évian. Les affaires de dénonciation visent essentiellement des femmes de milieu populaire tandis que celle portant sur une entente de type économique, concerne uniquement des hommes de catégories intermédiaires, des commerçants pour l'essentiel.

Les instructions concernant les délations présentent de nombreux points communs. Les dossiers s'appuient sur les témoignages des voisins, les inculpées niant toute compromission. Aucune preuve irréfutable n'est amenée et les jurys se sont prononcés selon leur intime conviction. Le procureur général, dans l'affaire Gobron, reconnaît d'ailleurs l'absence de preuve formelle mais considère que « l'ensemble des témoignages recueillis constitue à son encontre un faisceau de présomptions telles qu'aucun doute ne paraît pouvoir subsister à cet égard »[124]. Seule l'affaire Bertrand-Stevens est davantage étayée, la principale accusée ayant témoigné contre des habitants dans des conseils de guerre allemands.

Les femmes apparaissent isolées, sans soutiens locaux, dans un contexte de conflit de voisinage. Fernande Gobineau se dit victime de la malveillance de sa voisine tandis que le procureur estime que sa dénonciation était un moyen d'accomplir une vengeance contre un

123 Voir p. 113.

124 FRAD002 201 U 5.

habitant qui l'aurait surprise dans les bras d'un soldat[125]. Alphonsine Gobron parle d'un « complot de voisins »[126] et Marie Bertrand aurait « agi par esprit de vengeance contre des voisins avec qui elle était en mauvais terme »[127]. L'appât du gain n'est mentionné qu'à une seule reprise pour expliquer les délations[128]. En l'absence de preuves, l'accusation tente de prouver l'immoralité des femmes inculpées. Ainsi, la question essentielle dans l'affaire Gobineau est de savoir si l'intéressée était ou non la maîtresse d'un caporal allemand. Le témoignage du maire par intérim qui signale que le plaignant a pu lui-même éveiller les soupçons par son manque de sang-froid lors de la perquisition, ne semble pas avoir pesé. Dans l'affaire Gobron, très peu de témoins sont certains de la culpabilité de celle-ci mais tous affirment qu'« elle se conduisait très mal ». Quant à Antoinette Ply, dans l'affaire Bertrand-Stevens, son nom a été évoqué uniquement parce qu'elle était soumise à la visite médicale comme toutes les femmes dont l'autorité allemande présumait qu'elles avaient des relations sexuelles avec des soldats. Enfin, dernier point, la sévérité est de mise dans ces affaires, même lorsque l'accusation est très mince, comme dans l'affaire Gobineau. Sa demande de remise de peine a ainsi été rejetée. Quant à Alphonsine Gobron, elle est libérée par l'occupant en 1940, puis de nouveau incarcérée à la Libération, malgré sa « très bonne conduite » au cours de la guerre, pour purger la fin de sa peine[129]. Seule Antoinette Ply semble avoir été acquittée après que sa principale accusatrice eut disparu sans laisser de traces. Toutefois, le dossier conservé aux archives est incomplet et ne permet pas se forger une certitude sur cette question.

L'affaire des négociants de textile de Bohain est d'une tout autre nature. Les inculpés sont soupçonnés d'avoir acheté ou fait fabriquer des étoffes pour les revendre ensuite à l'armée allemande. Le principal accusé, Louis Gaillot, se serait même considérablement enrichi au cours de la guerre[130]. L'instruction révèle une situation locale complexe dans laquelle des fabricants de tissus ont décidé de remettre en marche des machines pour ne pas que la matière se perde[131] tandis que d'autres, redoutant une évacuation, décident de vendre des pièces, en

125 FRAD002 201 U 4.

126 FRAD002 201 U 5.

127 FRAD002 201 U 16, plaidoyer du procureur.

128 Dans le cas de Marie Bertrand.

129 FRAD002 201 U 5.

130 Une expertise évalue à plus de 30 000 francs les sommes gagnées au cours de la guerre, FRAD002 201 U 6.

131 *Ibidem*, témoignages de Julien Guersonnier, directeur de fabrique, et de Désiré Jonquoy, chef d'usine.

particulier à des habitants qui servaient en réalité d'intermédiaires avec les Allemands[132]. Le directeur de tissage Alexandre Deflandre se montre par exemple très peu curieux de connaître les acheteurs en dernier ressort : « Je n'ai jamais connu les clients de Gaillot. Je lui livrais, il me payait. C'est tout ce que je demandais »[133].

Les négociants, aux dires de certains témoins, auraient noué des relations cordiales avec plusieurs agents de la *Kommandantur* qui achetaient les tissus et accordaient des facilités aux ouvriers qui tissaient. Quant aux habitants, ils auraient tenté de participer à ce trafic d'étoffes pour trouver de nouvelles sources de revenu. Un charpentier se reconvertit ainsi dans le textile : « Je me suis mis comme beaucoup d'autres, à faire tisser pour gagner quelque argent »[134]. Un charcutier déclare de même : « En 1917, voyant tous mes collègues travailler un peu, j'ai voulu faire comme les autres ». Il achète alors des tissus à un fabricant puis les revend par 2 ou 4 mètres pour faire des blouses « à tous ceux qui se présentaient, civils ou militaires »[135]. L'ampleur de ces petits trafics autour de l'industrie textile locale a sans nul doute fait naître de nombreuses rancœurs. La preuve en est, cinq lettres de dénonciation à ce sujet ont été versées au dossier. À l'inverse, les accusés bénéficient du soutien des notables : la presse prend la défense des personnes inculpées[136] et le député socialiste Deguise correspond avec l'une d'elles, qualifiée de « cher ami », pour l'informer qu'il avait « écrit à cinq ou six jurés » qu'il connaissait et le rassurait sur l'issue du procès[137]. Finalement, tous sont acquittés alors que les faits semblent davantage étayés que dans les affaires de dénonciation.

Dans le Nord, un intermédiaire qui avait, entre autres, acheté des tissus aux industriels roubaisiens pour les revendre aux Allemands, est également relaxé par la Cour d'assises, en octobre 1921[138]. La même année, deux industriels de Saint-Quentin accusés d'avoir fabriqué des sacs à terre pour l'armée allemande, sans y avoir été contraints, sont également acquittés[139]. En Belgique, les industriels Coppée dominant l'extraction et la transformation du charbon doivent affronter les foudres de la presse socialiste pour avoir travaillé pour l'armée

132 *Ibid.*, témoignages d'Alexandre Deflandre, François Chomet et Paul Lefebvre.

133 *Ibid.*

134 *Ibid.*, déposition de Pierre Capelle.

135 *Ibid.*, déposition de Gustave Louis, *ibid.*

136 « Les accusés n'ont pas aidé aux succès de l'armée allemande, ils n'ont pas failli » d'après *Les Tablettes de l'Aisne,* 27/02/21 et *La Dépêche de l'Aisne* se réjouit du verdict d'acquittement, 02/03/21.

137 FRAD002 201 U 6, copie de la lettre versée au dossier.

138 Renée MARTINAGE, art. cité, p. 104. Maxence VAN DER Meersch s'est inspiré de cette affaire pour créer le personnage de David, trafiquant au grand cœur, *op. cit.*

allemande au cours de la guerre : inculpés en 1919, ils sont finalement relaxés en 1924[140]. Dans toutes ces affaires, les contours de la compromission semblent très imprécis, un grand nombre d'habitants ayant participé de manière directe ou indirecte à ce type de commerce. Le journaliste de la *Tablette de l'Aisne* reconnaît d'ailleurs :

> *« Combien, sans être de mauvais Français, et sans penser faire mal, ont alors eu des relations avec les Boches ? Peut-on réellement appeler ça des intelligences avec l'ennemi ? »*[141]

Connaître les contours de la répression judiciaire des compromissions est très délicat du fait des lacunes dans les sources. Ainsi, le nombre d'affaires instruites concernant le département n'a rien à voir avec les quatre dossiers conservés dans les archives de la Cour d'assises de l'Aisne. La presse peut alors offrir un complément d'informations utile pour mieux circonscrire cette réalité. Seulement, la presse locale se remet lentement des destructions de la guerre. Les premiers journaux à réapparaître dans le nord du département sortent des presses en juin 1919 et leur diffusion est limitée au Laonnois[142]. Aussi, des procédures lancées avant cette date ou celles concernant les marges nord et ouest ont sans doute été laissées de côté. Toutefois, les noms de 94 personnes inculpées pour des actes commis dans l'Aisne occupée peuvent être rassemblés, donnant une image un peu plus précise des procédures ouvertes pour « intelligence avec l'ennemi » (voir diagramme, ci-dessous). Ici encore, on ne peut que souligner la modestie de la répression, révélant sans doute la grande marginalité des faits délictueux de compromission[143]

---

139 Le ministère public a abandonné au cours de la procédure ses accusations. Le procès aurait été jugé par la Cour d'assises de l'Aisne mais les archives ne conservent pas les pièces du dossier. *La Dépêche de l'Aisne,* 07/12/21 et *Les Tablettes de l'Aisne*, 11/12/21.

140 Pierre TILLY et Pascal DELOGE, art. cité, p. 22.

141 *Les Tablettes de l'Aisne,* 27/02/21.

142 Il s'agit d'une part des *Tablettes de l'Aisne*, dirigé par le journaliste et premier adjoint au maire de Laon à partir de décembre 1919, Charles Westercamp, de sensibilité radical-socialiste, et d'autre part du *Courrier de l'Aisne*, dirigé par Henri Pasquier, d'orientation plus conservatrice, par ailleurs auteur d'un récit de l'occupation à Laon.

143 Entre 1944 et 1979, la Cour de justice de l'Aisne, en charge de l'épuration, instruit 2 895 dossiers concernant 3 157 personnes. Jean-Pierre ALLART et Sébastien REMBERT, *Cour de justice de l'Aisne, 1944-1979. Répertoire méthodique*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2007, p. 9.

<u>Diagramme 57:</u> Les faits de compromission dans l'Aisne ayant fat l'objet d'une procédure judiciaire entre 1918 et 1923 (n=94)

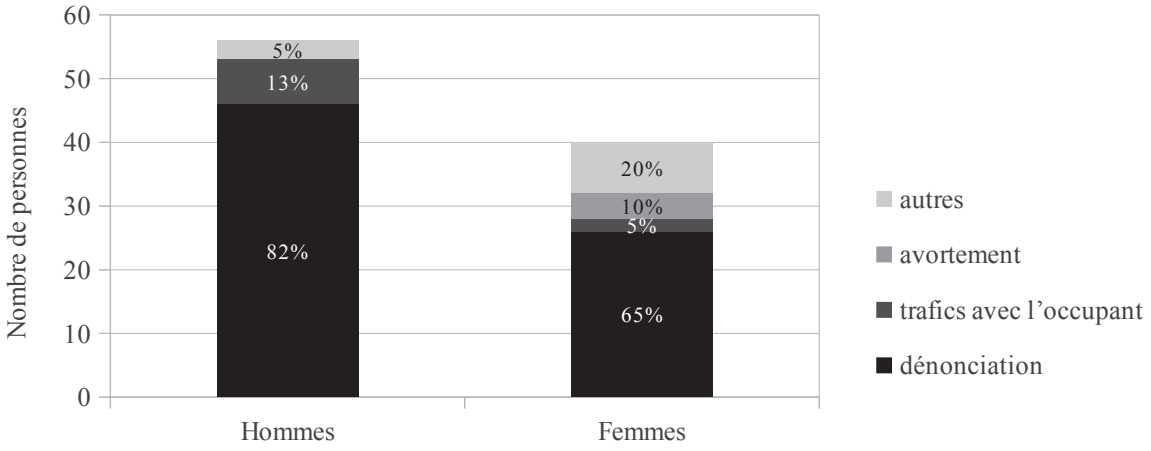

Sources : L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne

Contrairement aux plaintes recueillies par le Commissariat spécial aux rapatriés, la majorité des personnes inculpées sont des hommes mais la proportion de femmes est élevée : elles représentent tout de même plus de 40 % de l'ensemble, soit bien plus qu'en temps de paix. Renée Martinage constatait que dans le Nord, elles constituaient également plus du tiers du total, pour 10 % de la population criminelle ordinaire[144]. Et contrairement aux impressions des contemporains, elles sont moins souvent poursuivies pour avoir dénoncé des compatriotes à l'autorité allemande que les hommes. Quelques affaires d'avortements, d'infanticides, de vols et de rédactions d'articles pour la *Gazette des Ardennes* sont également instruites. On retrouve en revanche la surreprésentation des hommes dans celles de trafic et commerce avec l'ennemi.

L'échelle des peines est légèrement plus sévère pour les hommes que pour les femmes (voir graphique, ci-dessous) : les peines de mort sont beaucoup plus fréquentes et les acquittements relativement plus rares.

144 Renée MARTINAGE, art. cité.

<u>Diagramme 58:</u> Les verdicts prononcés pour "intelligence avec l'ennemi", selon le sexe de l'inculpé, 1918-1923 (n=94)

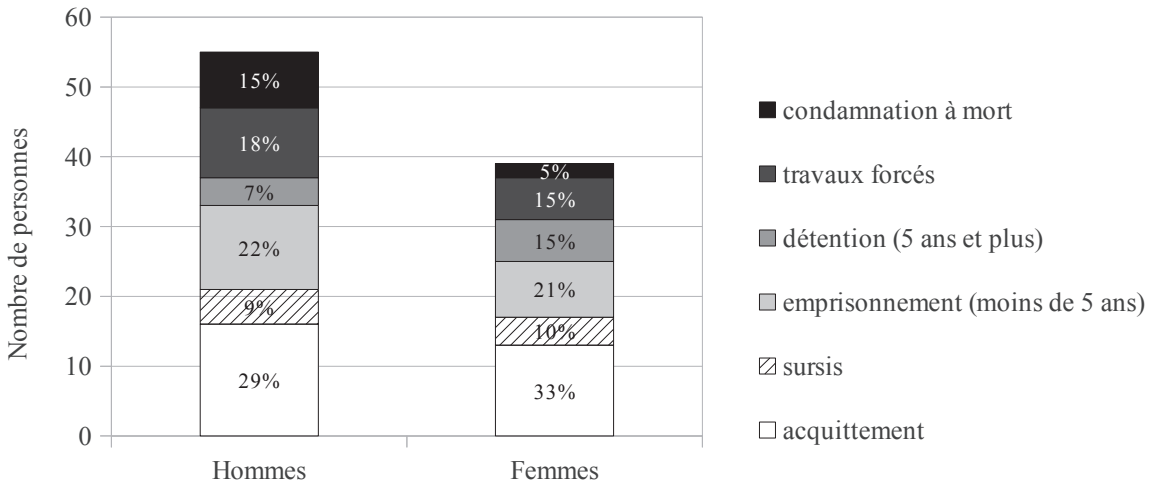

Sources : L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne

Toutefois, les peines de détention concernent relativement plus les femmes. Ces différences ont essentiellement à voir avec la nature des actes : plusieurs hommes, dans le cadre de l'affaire des dénonciateurs de la VIIe Armée[145], sont condamnés pour s'être mis au service de l'ennemi, surveillant leurs concitoyens contre une rémunération. Comme nous l'avons vu avec les affaires traitées par la Cour d'assises de l'Aisne, ce sont les faits de dénonciation qui sont les plus durement réprimés : parmi les 37 personnes à qui il a été infligé une peine criminelle (condamnation à mort, travaux forcés, détention), une seule n'est pas accusée de dénonciation, mais d'avoir participé activement à la rédaction de la *Gazette des Ardennes*[146]. À l'inverse, les civils accusés de trafics avec l'ennemi sont tous acquittés[147].

Afin de déterminer le profil social des inculpés, nous avons pu relever la profession de 45 d'entre eux. Sans surprise, ils sont majoritairement issus des milieux populaires, cela

145 Instruit en 1919 par le 4e Conseil de Guerre de Paris et aboutissant à 11 condamnations à mort, 10 à des travaux forcés et 6 acquittements en première instance, *Le Matin*, 29/07/19.

146 Il s'agit d'un certain Hubert, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Quentin et condamné par contumace par le Conseil de Guerre de la 1ère Région, en 1923, *Le Courrier de l'Aisne*, 03/03/23.

147 Ce sont les cinq négociants inculpés à Bohain, les deux industriels de Saint-Quentin ainsi qu'une marchande de Chauny accusée d'avoir fait du trafic d'or avec l'occupant.

correspond à ce qui a été précédemment vu sur les civils soupçonnés de dénonciation et à la sociologie habituelle de la population criminelle (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 59:</u> Les verdicts dans les affaires d'« intelligence avec l'ennemi », en fonction du profil social de l'inculpé (n=45)

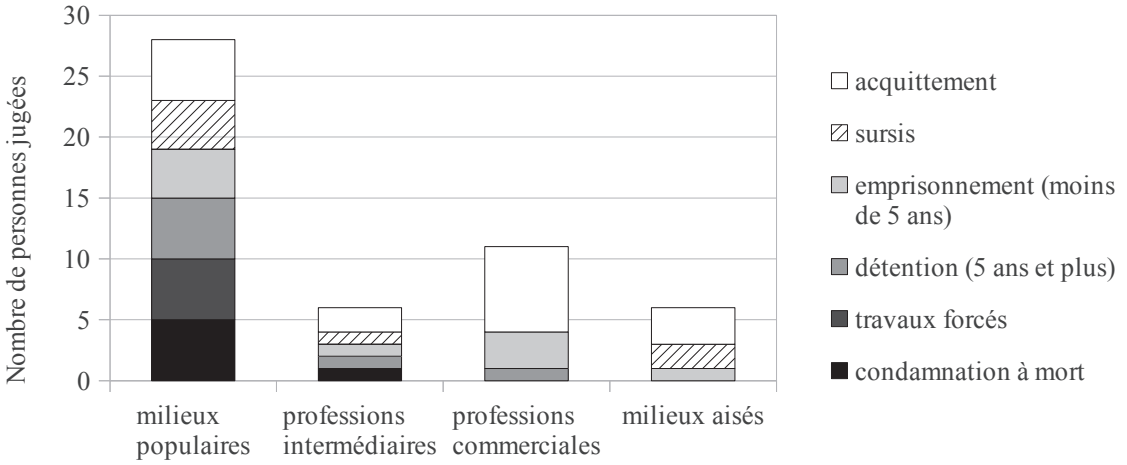

Sources : L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne

On peut également constater que les inculpés issus de milieux populaires connaissent les peines les plus sévères : cinq condamnations à mort sur six et toutes les peines de travaux forcés leur sont réservées. Peut-être parce que les actes sanctionnés sont plus graves : plusieurs ont collaboré, contre rémunération, avec la police allemande pour livrer des informations sur leurs concitoyens. Dans l'affaire des dénonciateurs de la VIIe Armée, Alice Aubert reconnaît par exemple avoir touché de l'argent pour son travail[148]. En outre, leur défense a sûrement été davantage négligée que celle d'inculpés pouvant se payer les services d'un avocat expérimenté : peu ont déposé des recours ou fait appel. Quant aux pourvois des principaux accusés dans l'affaire des dénonciateurs de la VIIe Armée, ils ont tous été rejetés : seul l'employé d'assurances, Gaston Venet, obtient que sa condamnation à mort soit commuée en travaux forcés à perpétuité[149]. À l'inverse, l'industriel et maire par intérim d'Origny-Sainte-Benoite, Paul Poncet, condamné à trois ans de prison par le Conseil de guerre d'Amiens pour dénonciations et réquisitions abusives parvient à faire casser le jugement. Il est finalement acquitté lors du second procès[150].

Un autre particularité est à signaler, c'est le poids relativement important des professions commerciales et des milieux aisés parmi les personnes inculpées. Cela vient du fait qu'ils sont

148 *Le Petit Parisien*, 24/06/19.

149 *Les Tablettes de l'Aisne*, 23/05/20.

150 *Le Courrier de l'Aisne*, 02/10/20.

davantage en contact avec l'autorité allemande pour leur activité. Ainsi, à Bohain, ce sont des commerçants qui entreprennent de vendre des tissus aux Allemands. Parce que les faits reprochés ont moins souvent à voir avec les dénonciations et qu'ils peuvent s'appuyer sur des avocats plus performants, ils bénéficient plus souvent d'acquittements ou de peines avec sursis. On retrouve donc ici des caractéristiques déjà perçues à travers les quelques affaires traitées par la Cour d'assises de l'Aisne : sévérité à l'égard des dénonciateurs et plus grande tolérance pour les trafics qui vont de pair avec une différenciation sociale des peines.

La géographie des compromissions relevées à travers la presse est un peu plus équilibrée que celle des seules affaires instruites par la Cour d'assises de l'Aisne (voir carte, ci-dessous).

<u>Carte 10:</u> Communes dans lesquelles se sont produites des compromissions jugées après-guerre, 1914-1918

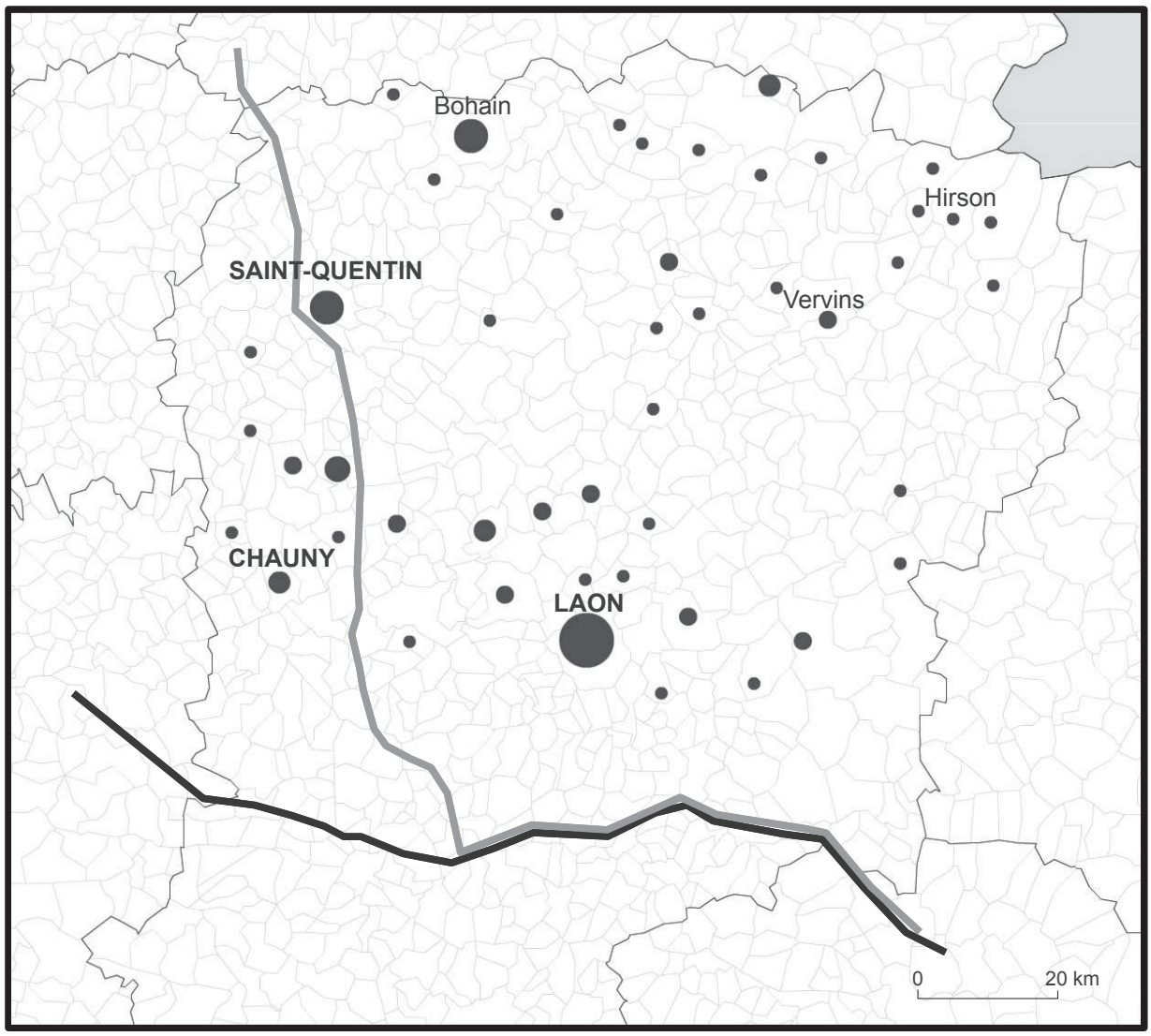

<u>Légende :</u>

18
5 Nombre de personnes inculpées

Ligne de front en 1915

Ligne de front en avril 1917

Sources : *L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne*

C'est à Laon que l'on dénombre le plus grand nombre de procédures, impliquant dix-huit personnes différentes. Ce poids particulier conféré à la préfecture vient, pour partie, des deux

procès retentissants qui ont contribué à ce que la ville soit associée aux compromissions[151] : celui des dénonciateurs de la VIIe Armée et celui des collaborateurs de la *Gazette des Ardennes*[152]. L'affaire des négociants de Bohain explique de la même manière l'importance de cette commune dans les affaires d'intelligence avec l'ennemi.

La chronologie des procédures révèle le caractère d'urgence qui entoure la répression judiciaire des compromissions. Plus de la moitié des cas ont été instruits au cours de l'année 1919, les audiences se déroulant sur quelques jours et les verdicts tombant quelques semaines après la fin du procès (voir graphique, ci-dessous).

<u>Diagramme 60:</u> Les verdicts dans les affaires d'"intelligence avec l'ennemi", en fonction de la date, 1918-1923 (n=94)



Sources : L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne

Il est cependant probable que d'autres procédures aient pu être engagées avant 1919 contre des rapatriés, mais, par manque de sources, nous n'avons pu en trouver traces. Les sanctions prononcées en 1919 se distinguent également par leur sévérité : près de la moitié des affaires se concluent par une peine criminelle. La proportion s'inverse ensuite avec l'augmentation continue de la part prise par les acquittements. Cette inflexion correspond au transfert progressif des procédures aux juridictions civiles après 1919 (voir graphique, ci-dessous) : les

151 Ainsi, le publiciste Charles Westercamp reproche à la « Grande Presse » de considérer Laon comme la ville des traîtres, *Les Tablettes de l'Aisne*, 26/10/19.

152 Instruit en 1919 par le 4e Conseil de Guerre de Paris. Deux Laonnoises sont jugées parmi les collaborateurs, *Le Matin,* 30/09 et 19/10/19.

acquittements et les peines de prison inférieures à 5 ans y sont plus fréquents. Mais à cause de l'urgence avec laquelle ont été menées les premières procédures, la plupart ont été conduites par des juridictions militaires réputées plus implacables et dans lesquelles les droits des plaignants sont limités. Un journaliste local évoque d'ailleurs le climat de très grande sévérité de la justice d'immédiat après-guerre à propos d'une fermière de Vervins qui s'était plainte auprès de l'autorité allemande des vols qu'elle subissait de la part de concitoyens. Elle fut alors condamnée à un an de prison avec sursis « ce qui était une sanction très douce, étant donné l'extrême sévérité des conseils de guerre à cette époque »[153].

<u>Diagramme 61:</u> Les verdicts dans les affaires d'« intelligence avec l'ennemi », en fonction de la juridiction, 1918-1923 (n=93)

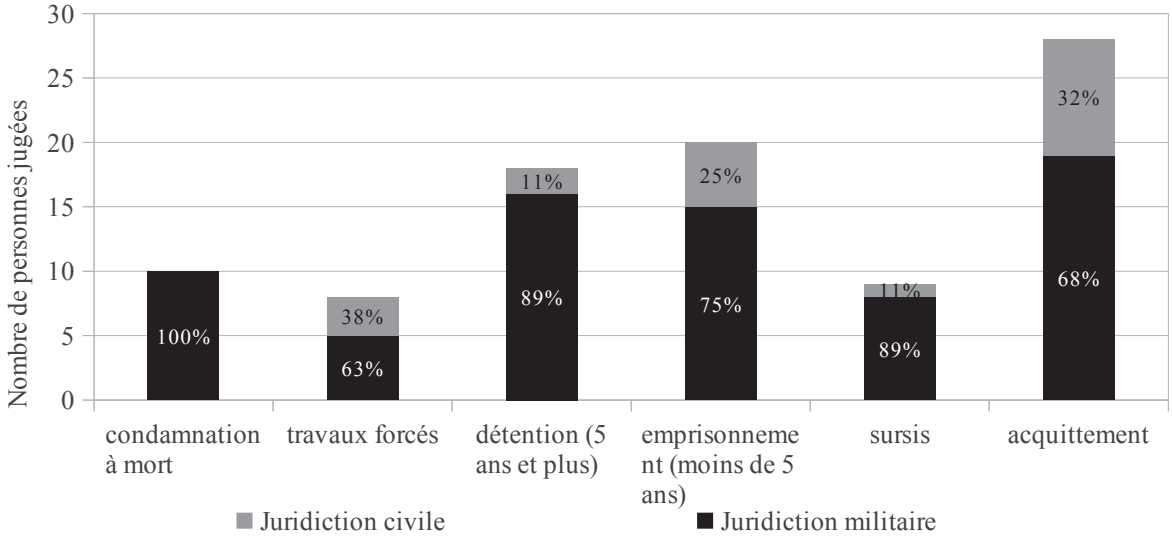

Sources : L'Argus Soissonnais, Les Tablettes de l'Aisne, la Dépêche de l'Aisne, le Courrier de l'Aisne

Finalement, si l'attention des témoins est focalisée sur des formes de rapprochement avec l'occupant qui ne sont pas condamnées par la loi, l'activité judiciaire des conseils de guerre révèle une volonté de réprimer de manière exemplaire les actes d'intelligence avec l'ennemi. Contrairement aux préjugés véhiculés au cours de la guerre, il n'apparaît pas que les femmes se soient davantage compromises : malgré leur infériorité numérique pendant l'occupation, les hommes sont plus souvent condamnés. Les compromissions de type économique apparaissent de manière paradoxale comme rares parmi les affaires instruites mais relativement ordinaires à l'intérieur des communes occupées, comme le révèle l'exemple de Bohain[154]. La limite entre

153 *La Dépêche de l'Aisne*, 28/01/22.

154 Henriette MOISSON indique également dans son témoignage que la famille écoule son stock d'étoffes en vendant directement aux militaires allemands.

compromission et arrangement avec l'occupant paraît si ténue[155] que les jurys, comme les journalistes couvrant les affaires font preuve d'une grande indulgence en la matière[156]. En définitive, les principales victimes de cette répression judiciaire sont les hommes et les femmes de milieux populaires soupçonnés de dénonciation et qui ont été jugés rapidement à l'issue de la guerre par des juridictions militaires.

1.2.2. LES ACTIONS CLANDESTINES SUBVERSIVES

Les témoignages de civils évoquent rarement des actions clandestines qui contesteraient la légitimité de l'autorité allemande, à l'exception d'Henriette Moisson qui apporte de l'aide à des soldats cachés. Pourtant, de nombreux historiens ont parlé de « résistance » pour qualifier les formes d'opposition aux ordres allemands, établissant délibérément un pont avec la situation sous l'Occupation en 1940-44. Annette Becker évoque ainsi la « résistance morale » à l'occupant qui serait essentiellement portée par les notables[157] et considère que les mouvements de Résistance dans le Nord se seraient inspirés des actions menées par les civils au cours de la Grande Guerre[158].

Plus récemment, des historiens français et belges se sont intéressés à la « résistance » en 1914-1918. Une journée d'études a été consacrée à ce sujet à Bondues, dans le Nord, en 2010. Dans la préface des actes du colloque, Robert Vandenbussche tente de démontrer que « le concept de "résistance" ne constitue pas […] un anachronisme en 1914 ». Il indique que le terme de « résistant » apparaît occasionnellement sous la plume de diaristes et entend partir des pratiques de contestation de la légitimité de l'occupant pour prouver l'existence d'une « résistance », ou du moins d'un « esprit de résistance ». Selon lui, « le refus de se soumettre domine » parmi la population civile : il se manifesterait aussi bien par les protestations

155 La même zone grise caractérise l'attitude des entrepreneurs au cours de la Seconde Guerre mondiale si bien que le terme de « collaboration économique » est rejeté. La notion de « collaboration-survie » a été proposée pour désigner les situations où les dirigeants ont accepté sous la contrainte de produire pour l'occupant. Jean-Claude DAUMAS, « Les logiques des entreprises sous l'Occupation », *in* Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS et François MARCOT (dir.), *op. cit.*, p. 438.

156 John F. SWEETS constate également que, dans le Puy-de-Dôme les tribunaux en 1945 sont relativement conciliants à l'égard d'industriels ayant fait fonctionner leurs machines au profit de l'occupant, *op. cit.*, p. 23.

157 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.,* p. 77.

158 Annette Becker, « Mémoire et commémoration, les « atrocités » allemandes de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France », *Revue du Nord*, tome LXXIV, n°295, juin 1992, pp. 339-354.

d'édiles se montrant parfois « désobéissants » que par des actions clandestines. On le voit les pratiques recouvertes par le terme de « résistance » sont des plus larges : effectivement, cette notion, constamment utilisée, est en fait très rarement définie[159]. On se retrouve alors devant un objet aux contours indéterminés, renvoyant à des pratiques d'*esquive* comme à des formes d'*intransigeance*. Emmanuel Debruyne, par ailleurs auteur d'une communication lors du colloque, revient sur cette « première résistance » en limitant son analyse à la lutte clandestine menée en Belgique et en France occupée[160]. S'il constate que le mot n'a guère cours entre 1914 et 1918, le « phénomène qu'il désigne » renvoie bien aux activités clandestines des civils au cours de la guerre. En s'appuyant sur les travaux d'historiens de la Seconde Guerre mondiale, il tente de définir les principales caractéristiques de cette « résistance » : l'action clandestine doit résulter d'un engagement volontaire, se placer en rupture avec un ordre établi et être porteuse de valeurs. Selon lui, « le renseignement, le passage d'hommes, la presse clandestine, le sabotage et une éventuelle résistance armée » participent de cette « résistance ». Si de telles actions sont avérées dans le cas de la Belgique et du Nord, les retrouve-t-on sur un territoire plus rural comme le département de l'Aisne ? Une « première résistance » y est-elle née alors dans le contexte de la Grande Guerre ?

Comme pour les compromissions, les actions clandestines peuvent être considérées comme des situations-limites dans le sens où elles reposent sur quelques individualités. L'impression de la marginalité de tels engagements dans la clandestinité est d'ailleurs confirmée par les gratifications octroyées après-guerre aux civils. Les dossiers de Légion d'honneur conservés aux archives départementales récompensent très majoritairement des victimes de la répression allemande et non des activistes patriotes (voir diagramme, ci-dessous).

159 Robert VANDENBUSSCHE, « Résister en Belgique et en France du Nord occupées », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *op. cit.,* p. 3-13.

160 Emmanuel DEBRUYNE, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une résistance "avant la lettre" ? », *Vingtième Siècle*, 2012/3, n° 115, p. 15-30.

<u>Diagramme 62</u>: Les motifs d'octroi de la Légion d'Honneur aux civils, dans l'Aisne occupée

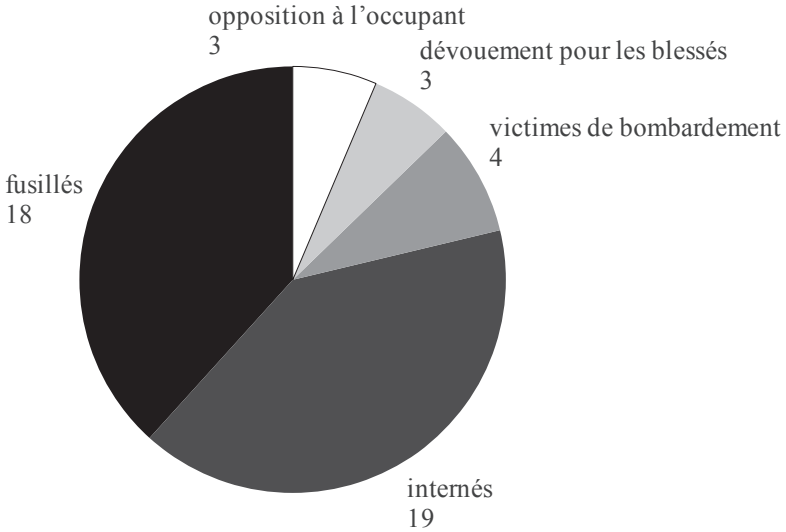

D'après les dossiers conservés dans les Archives départementales, FRAD002 1 M 34

Même si le fond semble lacunaire, il révèle une représentation du civil occupé comme victime de l'occupant et non comme un patriote menant une lutte souterraine contre l'ennemi. La publication du nom des bénéficiaires de la médaille de la Reconnaissance française par la presse locale permet de nuancer cette première impression (voir diagramme, ci-dessous).

<u>Diagramme 63:</u> Les motifs d'octroi de la médaille de la Reconnaissance française, d'après les listes publiées dans la presse locale

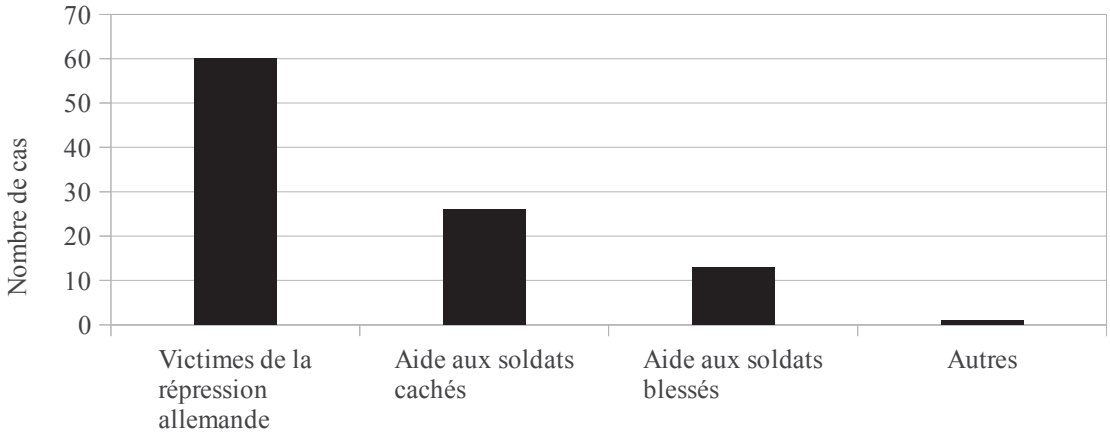

Sources : Les Tablettes de l'Aisne, Le Courrier de l'Aisne, La Dépêche de l'Aisne

Même si la figure du civil-victime reste prédominante, elle n'exclut pas des formes d'hommage à des engagements individuels. En fait, un seul type d'actions clandestines est honoré : l'aide apportée aux soldats cachés. Nous avons effectivement noté que le phénomène revêt une certaine ampleur dans les premiers temps de l'occupation, plusieurs civils payant même de leur vie ce soutien[161]. D'ailleurs, des personnes honorées pour de tels faits, le sont également en tant que victimes de l'occupant. Mais, à travers ces formes d'hommages officiels, aucune trace d'actions clandestines structurées n'émerge.

De la même manière, les actes consignés par les témoins sont, pour l'essentiel, des actes isolés (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 62: Les actions clandestines relatées par les témoins

Témoins		Saboter	Héberger des soldats	Diffuser les informations
Élie	Fleury		Un jeune serait parvenu à rester caché chez des tisseurs jusqu'à l'évacuation (février 1916).	
Achille	Hécart		Un soldat caché est arrêté avec ses hôtesses (11/01/15)	
Alphonse	Herbecq	Un habitant a saboté le moteur de la scierie (07/09/15)		Des habitantes sont interrogées sur un système de correspondance illicite avec le reste de la France (21/05/15 et 06/06/15)
Samuel	Lemaire	Des cartouches auraient été déposées près des rails par un homme déposé en avion (15/10/15	Des habitants ont aidé les soldats anglais cachés (29/10/14)	Arrestations pour correspondance illicite : un Belge passerait des lettres à travers les lignes (22/05/15)
Jean	Marquiset		Le gardien-chef de la prison a fait évader deux officiers français du Lycée où ils étaient soignés, en les cachant dans la prison (30/09/14)	Les nouvelles des journaux français sont recopiées et circulent de manière clandestine (18/09/14)
Alfred	Migrenne		« des soldats alliés sont recueillis » (12/12/14)	
Jean	Minne		3 soldats cachés et des armes sont trouvés dans une ferme (13/07/16)	
Henriette	Moisson		Aide régulièrement des soldats français et russes cachés	
Louis	Paillot	Des meules de vivres ont été incendiées (03/03/18)		
Alice	Rousseaux		Plusieurs jeunes gens restent cachés parmi les habitants (27/12/15 à 13/01/16)	

161 Voir chapitre 1, 2.1. « la traque des « soldats cachés » », p. 99.

Parmi les trois types d'actions relevés, un seul s'en prend directement aux intérêts de l'occupant : il consiste à saboter les ressources stratégiques. Seulement, les informations ne sont pas connues directement et sont donc à prendre avec prudence : rien ne dit que les cartouches n'aient pas été perdues par un soldat allemand ni que l'incendie des vivres n'ait pas été accidentel. Quant aux motivations de l'individu qui s'en est pris au moteur de la scierie, elles demeurent inconnues. Ces destructions ne font peut-être pas partie d'un projet de lutte contre l'ennemi.

L'action clandestine la plus courante consiste en fait à aider des soldats et des jeunes gens qui se cachent pour ne pas être envoyés dans des camps de prisonniers en Allemagne. Certes, cette dissimulation est considérée par l'occupant comme une grave menace pour la sécurité des troupes. Pourtant, il ne s'agit pas de groupes francs-tireurs menant une guérilla : au contraire, ces hommes tentent de se faire oublier. Quant au soutien dont ils bénéficient de la part de la population, il vient en partie du fait qu'un certain nombre d'entre eux sont hébergés dans leur famille : c'est par exemple le cas des jeunes gens à Viry-Noureuil. Ailleurs, cette aide est considérée comme ponctuelle, répondant à la conception largement partagée que l'occupation sera provisoire : l'objectif n'était pas alors d'entretenir une « armée de l'ombre », mais d'éviter à des concitoyens de partir en camp de prisonniers. L'aspect subversif d'un tel soutien n'est vraisemblablement pas perçu[162]. C'est la sévérité de la répression qui incite les habitants à plus de prudence et à encourager les soldats cachés à se rendre[163].

Au moment où l'armée allemande multiplie les contraintes sur les déplacements et les correspondances, la transmission d'informations par-delà la ligne du front est considérée comme une grave menace pour sa sécurité. Mais les indications données par les diaristes sont trop imprécises et peu documentées pour que l'on puisse s'assurer de la réalité des pratiques. Peut-être ces arrestations sont-elles le reflet de l'« espionnite » qui gagne l'autorité d'occupation dès les premières semaines.

Au final, les principales actions clandestines notées par les témoins relèvent de la générosité individuelle et spontanée à l'égard de soldats cachés : aucune trace ne peut en revanche être relevée d'actions coordonnées, organisées en réseaux, visant à s'attaquer aux intérêts de l'ennemi.

---

162 L'intentionnalité de nuire à l'ennemi n'est pas évidente ici, ce qui rend délicat l'utilisation du terme de « résistance », François MARCOT, art. cité.

163 Voir chapitre 1, 2.1.4. « Le durcissement de la répression en 1915 », p. 107.

Les traces de tels réseaux sont à rechercher ailleurs. Plusieurs sources se recoupent ainsi pour confirmer l'existence d'un réseau embryonnaire d'aide et d'exfiltration de soldats cachés autour de Saint-Quentin. Une figure émerge dans plusieurs récits de la guerre : celle de l'abbé Martin Boudet, vicaire de l'église Saint-Jean-Baptiste à Saint-Quentin. Il fait fabriquer de fausses cartes d'identité par un imprimeur, avec la complicité du commissaire de la ville. Cela permit de protéger des hommes du 10e R.I.T. qui sont restés à Saint-Quentin après l'invasion. Il accueille en outre des soldats, français et russes[164], cachés dans le bois d'Origny-Sainte-Benoite après la bataille de Guise, sa maison ayant été aménagée pour dissimuler ces individus :

> *« Le nombre des pensionnaires s'accroissait sans cesse et la maison et même les maisons voisines avaient été machinées comme un théâtre de féeries. Par exemple, lors des alertes – et il y en eut de nombreuses – les protégés de l'abbé Boudet passaient par une armoire sans fond qui communiquait avec un étage, dont le mur avait été percé à cet effet, de la maison de Madame Parjouet, sa voisine. Au rez-de-chaussée, ils pouvaient se sauver par une ouverture pratiquée dans la cheminée. La cave avait un escalier tournant qui découvrait une cachette. Tout était agencé pour abriter une soixantaine de personnes. »*[165]

Il aurait ainsi accueilli plus d'une vingtaine de soldats qu'il fait passer pour des élèves ecclésiastiques[166]. Le témoignage d'Élie Fleury est par ailleurs confirmé par celui d'Henriette Moisson qui raconte, en sténographie dans son journal que « Mr l'Abbé Boutet [sic] curé de la paroisse St Jean à St Quentin, aidé de quelques personnes aussi charitables que dévouées » offre aux soldats cachés « une place chez lui où il a déjà plusieurs pensionnaires »[167]. Lorsqu'elle accompagne son père chez l'abbé Boudet en mars 1916, elle décrit la même cachette qu'Élie Fleury :

> *« Dans leur chambre se trouvait une armoire ou plutôt un petit placard dans lequel étaient pendus des vêtements ecclésiastiques. Nous écartâmes les vêtements et nos amis ayant ouvert par un système caché le fond du placard nous*

164 Pour les Russes, il doit certainement s'agir de prisonniers de guerre évadés. Henriette MOISSON, 08/02/16.

165 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 115 (juillet 1916).

166 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 237-238 (29/03/16).

167 Henriette MOISSON, 23/12/15.

pénétrâmes dans leur retraite : une petite chambre dissimulée où ils se cachaient en cas d'alerte. Le fond de placard refermé, les vêtements replacés nul n'aurait pu soupçonner une issue de ce côté. »[168]

Les amis dont il est question ici, sont les soldats français et russes que la famille Moisson a secourus à Origny avant de les exfiltrer vers Saint-Quentin. Ainsi, en décembre 1915, son père conduit un soldat caché dans les bois, muni d'un faux passeport au Mesnil-Saint-Laurent, à une dizaine de kilomètres d'Origny, où un des cousins de la famille le prend en charge, avec un nouveau passeport, pour l'amener jusqu'à Saint-Quentin. En février 1916, il exfiltre de la même façon deux soldats français, puis deux soldats russes[169]. L'abbé Boudet n'agit donc pas seul, il peut compter sur le soutien et la complicité d'habitants de Saint-Quentin, comme des environs. Henriette Moisson évoque même un « comité secret pour le secours aux prisonniers évadés et cachés »[170] dont le centre névralgique se situe dans la maison de l'abbé et avec lequel son père est en contact pour préparer les déplacements de soldats cachés. Il ne s'agit pas pour autant d'un réseau structuré avec une hiérarchie des fonctions et un cloisonnement des activités. Au contraire, les principaux protagonistes, sûrement fiers de leur action et confiants dans l'avenir, font preuve d'assez peu de prudence[171] : en plus d'Henriette Moisson et Élie Fleury, Marc Ferrand a connaissance des agissements de l'ecclésiastique[172]. C'est pourquoi, les perquisitions se succèdent dans le domicile de l'abbé qui est finalement arrêté en juillet 1916 parce que des communiqués français et des correspondances furent découverts chez lui. Il est alors jugé et interné en Allemagne. En revanche, les soldats parvinrent à rester cachés jusqu'à l'évacuation de la ville[173]. Son action est honorée après-guerre : il obtient la médaille de la Reconnaissance française pour l'aide apportée aux soldats français et alliés en 1919, devient chevalier de la Légion d'Honneur en 1920 et officier de l'ordre du *British Empire* en 1921[174].

---

168 *Ibidem*, 28/02/16.

169 *Ibid.*, 23/12/15, 16-17 et 28/02/16. Un soldat caché dans la forêt d'Origny indique également qu'avec l'aide de M. Moisson, il s'est réfugié en février 1916 à Saint-Quentin, chez l'abbé Boudet qui hébergeait déjà 2 Russes, 2 soldats français et 3 jeunes mobilisables, FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2742 de Julien Fayt, 28/09/17.

170 Henriette MOISSON, 23/02/16.

171 Élie FLEURY qualifie l'abbé d'imprudent, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 12 (janvier 1916).

172 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 236-238 (29/03/16).

173 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* p. 116-117 (juillet 1916).

174 D'après *La Vie diocésaine ou l'activité catholique dans le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin*, 1933, p. 187. En revanche, aucune rue, aucun monument ne rend hommage à l'ecclésiastique à Saint-

Les dissimulations et exfiltrations opérées par les volontaires du groupe informel qui entourait l'abbé Boudet, partagent plusieurs des caractéristiques définies par Emmanuel Debruyne pour parler de « résistance ». Les actions qui sont entreprises, à partir du moment où elles s'organisent dans la clandestinité – avec la fabrication de faux-papiers, la dissimulation des soldats et leur ravitaillement –, ne sont pas du simple registre de l'acte individuel de charité spontanée : elles mettent en défaut les mesures de surveillance prises par l'occupant et participent ainsi à saper sa légitimité. Mais, c'est le seul exemple d'actions collectives qui soient un tant soit peu structurées. À Laon, la dissimulation de deux officiers blessés dans la prison, puis leur exfiltration une fois rétablis, est par exemple une initiative du seul gardien-chef de la prison[175].

À côté de cette initiative qui est totalement autochtone et ne s'appuie sur aucune aide extérieure, les armées françaises et britanniques tentent de recruter des agents de renseignement, voire d'organiser des réseaux dans les départements occupés. Cependant, les actions qui sont lancées par les services français restent très limitées et ne bénéficient pas d'un ancrage territorial suffisant pour réussir pleinement. Les premières actions de renseignements consistent à déposer des réservistes et des douaniers par avion de l'autre côté du front, avec pour mission de s'informer sur les déplacements de troupes. Ils vivent cachés dans les bois, communiquant par pigeons-voyageurs et comptent sur la population locale pour se ravitailler. Ces missions étaient hautement dangereuses et les informations recueillies peu fiables, l'agent ne pouvant se déplacer sans éveiller la curiosité des gendarmes allemands.

Le 6 septembre 1915, un soldat français, le caporal Gilbert, est exécuté : il est présenté comme un espion, atterri par avion et qui communiquait par pigeons[176]. Il aurait été pris alors qu'il tentait de gagner la Hollande, son avion n'étant pas revenu[177]. Les récits hagiographiques locaux évoquent d'autres cas d'espions arrivés par avion et qui ont été arrêtés par les autorités allemandes. Le premier, le sergent Herblot, ayant manqué le rendez-vous avec son pilote, a été interpellé près de Chauny le 12 juin 1915 et est envoyé dans un camp de prisonniers en Allemagne[178]. Le douanier Godard, originaire de Givet, dans les Ardennes, aurait été chargé

Quentin.

175 Henri PASQUIER, *op. cit.,* p. 40-41.

176 Affiche signée du général commandant la VIIe Armée, von Heeringen, 06/09/15, S.A.H.V.T.

177 Henri PASQUIER, *op. cit.*, p. 53.

178 Georges DUMAS, *Résistance dans l'Aisne et à Laon occupés en 1914-1918*, récit dactylographié, FRAD002 4° br 354, 4 p.

par le service de renseignements de la Ve Armée de détruire des ouvrages militaires dans la région du Nouvion. Il est déposé par avion en août 1916, mais aucun appareil ne vient le rechercher. Il vit alors caché dans les bois pendant près d'un an, survivant grâce au soutien de quelques habitants, transmettant quelques renseignements par pigeons-voyageurs. Puis, en juillet 1917, il décide de regagner la France par la Hollande, mais il est arrêté à Liège[179]. Un autre douanier, Marianni, déposé en mars 1916 près de Monceau-lès-Leups, entre Laon et Saint-Quentin, s'adresse à un habitant, policier à la retraite, mais ce dernier menace de le dénoncer, puis à un second qui lui promet d'apporter des vêtements. En réalité, il tombe dans un guet-apens et est arrêté par les gendarmes allemands[180]. Élie Fleury détaille également les mésaventures de Prosper Lainé qui a trouvé refuge auprès de l'abbé Boudet à Saint-Quentin. Il était garde-voie à Tracy-le-Mont, dans l'Oise, avant d'être engagé par les services de renseignement. Déposé en 1915 par avion près de Guise, il aurait commis quelques actes de sabotage. Mais, dans l'impossibilité de rejoindre les lignes, il reste caché à Saint-Quentin[181].

Toutes ces histoires sont en fait semblables : des soldats sans grande expérience ni militaire, ni du renseignement, étant plus ou moins originaires des départements occupés, sont envoyés seuls, avec des pigeons et quelques explosifs de l'autre côté du front dans des missions périlleuses, le retour paraissant très aléatoire. Ces missions partent de l'hypothèse que l'ensemble de la population civile sera complice des actions clandestines et aidera les hommes ainsi envoyés. De telles pratiques confirment bien l'amateurisme, décrit par Emmanuel Debruyne[182], des services de renseignement français pendant la guerre. Dans le même registre d'actions isolées, aux résultats hasardeux, peut figurer le parachutage de caisses de pigeons-voyageurs. L'armée compte alors sur le patriotisme et le courage des habitants pour renvoyer les pigeons avec des informations de nature militaire accrochées à leurs pattes.

---

179 J. LANÇON et R. MINON, *Un espion français en Thiérache pendant l'occupation allemande (en 1916-18),* Guise, Impr. par Minon, s.d., p.145-155.

180 *Les Tablettes de l'Aisne*, 21/09/19.

181 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, vol. II, p. 12-13 (janvier 1916).

182 Emmanuel DEBRUYNE, « Les services de renseignement alliés en Belgique », *in* Serge Jaumain, Michaël Amara, Benoît Majerus (et alii), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'U.L.B. du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, archives générales du Royaume /Etudes sur la Première Guerre mondiale, 2005, p. 131-144 et « Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? Agents et argent en Belgique et en France occupées, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°232, 2008, p. 25-45.

La consultation des archives du Ministère de la Défense révèle que les principales sources de renseignement sur les territoires occupés viennent en fait essentiellement des personnes rapatriées, très rarement de messages renvoyés par pigeons par des habitants ou des agents de renseignements[183]. Parmi ceux qui sont parvenus à la IIIe Armée, se trouvent deux messages écrits par Robert Lefèvre, soldat caché dans le bois d'Origny, un des soldats qui a été exfiltré par M. Moisson vers Saint-Quentin, mais qui est revenu à Origny après l'évacuation de Saint-Quentin[184]. Les informations que peut transmettre un homme qui vit reclus et caché, sont sans aucun intérêt pour l'armée :

> *« Maintenant le 30 [mot manquant] 1917 à midi je trouve trois pigeons je vous les est renvoyés en vous donnant des nouvelles voilà déjà trois perquision quont fait dans les bois pour me trouver et ne me suit pas laissé prendre, une femme et son marie … dénoncer quatre foit et ses encore les deux personnes qui ont dénoncé le 10° territorial et bien des choses, heureusement que je suis retomber chez des bonnes personnes, la famille Deninal Morlier qui me ravitaille depuis un an, alors je vous dit aussi que nous avons des prisonniers civils qui travaillent aux voies ferrées et il y en a partout mais à la cimenterie c'est tout civils qui travaille pour démonter tout qui leur plaît ainsi que la scierie et après de la [mot manquant] face à la cimenterie il y a encore plus de 500 russes qui sont menés comme des bètes féroces ainsi que tout les... grand malheur de nous voir séparés de nos amis et de nos frères pour être menés par un... barbare. »*[185]

Finalement, le soldat Lefèvre utilise le moyen de communication qui est mis à sa disposition pour raconter son expérience de soldat caché. Par naïveté ou par imprudence, il en arrive même à donner le nom de la famille qui le ravitaille et qui aurait été durement sanctionnée par l'occupant si ce message était tombé entre ses mains.

À l'aspect improvisé, peu structuré et finalement très risqué des actions menées par les services de renseignement français, s'oppose l'efficacité des services britanniques, suscitant de nombreux réseaux de renseignements en Belgique et dans le nord de la France. Plutôt que de déposer des agents peu formés en territoires occupés, la priorité est donnée aux

183 S.H.D. 18 N 76 : 5 messages concernant l'Aisne sont conservés pour le Groupe des Armées du Nord, dont un se limite à donner des nouvelles à transmettre à la famille de l'intéressé.

184 Henriette MOISSON, 19/01/18.

185 S.H.D. 18 N 76, message reçu le 01/11/17 au 2e bureau de la IIIe Armée.

renseignements ferroviaires[186]. Des indicateurs sont recrutés le long des principales voies ferrées pour rendre compte du trafic, du matériel transporté, de l'identité des régiments et de la destination des convois[187]. Un de ces réseaux est déployé à cheval sur le Nord et l'Aisne. Il aurait été créé à l'instigation de la IIIe Armée britannique qui souhaitait avoir des renseignements sur l'arrière-front ennemi entre Douai et Saint-Quentin. Victor Marié, habitant le Pas-de-Calais, mobilisé en 1914 au sein du 10e R.I.T., alors âgé de 35 ans, et participant à la défense de Lille, se retrouve en zone occupée après la reddition de la préfecture du Nord. En avril 1915, il parvient à gagner Boulogne-sur-Mer en passant par la Hollande et l'Angleterre. Il est alors approché par le commissaire d'Amiens qui le met en contact avec l'officier responsable du renseignement pour la IIIe Armée britannique. Il est déposé une première fois par avion de l'autre côté des lignes avec des pigeons voyageurs, comme les agents recrutés par l'armée française. L'avion n'étant pas revenu, il regagne la IIIe Armée en passant de nouveau par la Hollande. Peut-être cette première mission n'était-elle qu'un test dans l'optique de lui confier une autre plus importante :

> *« Je devais partir cette fois avec mon frère Marius Marié et François Hodo. Mon frère mobilisé au 69ème régiment d'infanterie, fut relevé de son corps pour cette mission. Je devais, dans la région de Saint-Quentin, Le Verguier, Hermies, Villeret, Marcoing et Cambrai, organiser un service de renseignements concernant la nature des transports de toutes sortes effectués sur les voies ferrées de ces régions, et concentrer toutes autres indications utiles sur les mouvements de troupe et de matériel. »*[188]

Le réseau se constitue ainsi, en février 1916, à partir d'amis et de proches chargés de scruter les convois en transit. Victor Marié recueillait les informations, les complétait par des indiscrétions des officiers allemands chargés des approvisionnements et expédiait le tout vers la Hollande. Le réseau est démantelé en octobre 1916. Douze personnes sont condamnées à morts et neuf sont exécutées en décembre 1916 à Saint-Quentin, une s'étant suicidée dans sa cellule et deux autres, dont Victor Marié, furent graciées. Une telle clémence envers le chef du réseau est surprenante et les explications données par l'intéressé dans son courrier au ministre

186 C'est la priorité des Britanniques à partir de 1915, Emmanuel DEBRUYNE, « Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? », art. cité, p. 27.

187 Olivier LAHAIE, « L'action des réseaux alliés de surveillance du trafic ferroviaire en Belgique et dans le Nord de la France (1914-1918), *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *op. cit.*, p. 99-126.

188 B.D.I.C. F delta 1126/06/C.290, courrier de Victor Marié au Ministre de la Guerre, 1919.

sont embrouillées. Il semblerait en fait qu'une fois arrêté, il ait dénoncé ses camarades[189]. C'est peut-être la raison pour laquelle il est porté déserteur par l'armée française et qu'il ne parvient pas à régulariser sa situation, d'où son courrier au ministre de la Guerre.

La publicité que fait l'autorité allemande autour de l'exécution de ses camarades nous donne des indications sur l'identité des personnes recrutées pour faire du renseignement ferroviaire (voir tableau, ci-dessous) :

Tableau 63: Identité des neuf agents du « Réseau Victor » fusillés le 27 décembre 1916 à Saint-Quentin

Prénom	Nom	Commune d'origine	Âge	Profession
François	LECLERQ	Saint-Quentin	29	tourneur
Louis	PARZY	Marcoing	52	employé des chemins de fer
Philippe	MASSE	Marcoing	52	garde forestier
Albert	BARBARE	Marcoing	42	garde des voies
Achille	BLONDIAUX	Noyelles-sur-Escaut	59	manouvrier
Lucien	FRANÇOIS	Cambrai	26	ouvrier des chemins de fer
Henri	TOUCHARD	Neuville-Saint-Rémy	52	chauffeur
Voltaire	DESMOULINS	Villers-en-Gauchies	29	manouvrier
Henri	MONNIER	Bermerain	20	domestique

Source : Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 226

Si l'âge est variable, le sexe et l'origine sociale sont identiques : ce sont des hommes issus de milieux ouvriers pour l'essentiel, populaires dans tous les cas. Plusieurs exercent une profession en rapport avec les chemins de fer, facilitant la surveillance[190]. Le recrutement du garde forestier suit la même logique. Il ne semble cependant pas que les femmes aient été

189 Jan VAN DER FRAENEN, « *Achtung* ! L'espion et son exécution : la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *op. cit.,* p. 160. C'est également la thèse du journaliste Ben MACINTYRE dans son enquête romancée sur les soldats britanniques cachés dans le village de Villeret, *La Fille de l'Anglais*, Paris, L'Archipel, 2003 (édition originale en anglais en 2001), 331p.

190 Emmanuel DEBRUYNE avait déjà constaté que c'était fréquemment le cas, « Les services de renseignements alliés en Belgique occupée », art. cité.

exclues d'une telle organisation mais, sans doute, ont-elles pu éviter la peine capitale[191]. On le voit, l'opposition à l'occupant n'est pas l'apanage des élites locales.

Se pose alors la question du financement d'un tel réseau. Victor Marié affirme avoir dépensé près de 42 000 francs sur sa fortune personnelle pour payer les agents et les courriers. Pourtant, rien ne dit qu'il soit issu d'un milieu favorisé : au contraire, il est fils de tisseurs et est qualifié avec son frère de contrebandiers par Élie Fleury[192]. Les services britanniques avaient de toute façon l'habitude de rémunérer leurs agents, participant à une professionnalisation de l'activité d'espionnage[193].

Finalement, si quelques rares actions collectives peuvent répondre à la définition que donne Emmanuel Debruyne de la « résistance » en 1914-1918 comme la nébuleuse d'exfiltration autour de l'abbé Boudet ou du réseau de renseignement de Victor Marié, l'utilisation du terme de « résistance » nous apparaît cependant délicat. Il est effectivement fortement connoté, renvoyant aux réalités de la Seconde Guerre mondiale et induit trop souvent une lecture téléologique de l'occupation au cours de la Grande Guerre. Or, les deux groupes clandestins ici décrits ont des existences sporadiques et ne sont pas coordonnés entre eux : le mouvement, au lieu de prendre de l'ampleur, périclite, contredisant l'hypothèse d'Emmanuel Debruyne d'une permanence d'un « esprit de résistance ». En fait, c'est davantage dans le soutien apporté par la population civile à la clandestinité des soldats débandés qu'un tel esprit peut se retrouver. L'aide directe est le fait d'une minorité de civils qui n'ont pas toujours conscience des dangers encourus : de tels gestes ne visent pas tant à contester l'autorité ennemie qu'à montrer sa solidarité avec la troupe voire à apporter un soutien familial. Il est néanmoins indéniable que la dissimulation de tirailleurs sénégalais ou de soldats anglais dans des petits

191 La belle-sœur de Victor Marié est par exemple arrêtée : elle se suicide pour échapper aux tortures des policiers, *L'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.,* p. 102. Le « découplage des représentations de l'individu-femme, engagée dans la défense nationale, des représentations liées à la sphère domestique » que constate Luc CAPDEVILA pour la Seconde Guerre mondiale, est donc amorcé au cours de la Grande Guerre, « La mobilisation des femmes dans la France combattante (1940-1945) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* (en ligne), 12 | 2000, [URL : http://clio.revues.org/187]. Sans doute, comme en 1940-1945, l'action clandestine des femmes est-elle différente de celle des hommes, Laurent DOUZOU, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », *in* François ROUQUET et Danièle VOLDMAN (dir.), *Identités féminines et violences politiques (1936-1946)*, Cahiers de l'I.H.T.P., n° 31, octobre 1995, 85 p., en ligne [URL :http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle244&lang=fr.html#fn37]

192 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. II, p. 163 (septembre 1916).

193 Emmanuel DEBRUYNE, « Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? », art. cité.

villages pendant plusieurs années n'est possible qu'avec la complicité de la communauté locale.

1.3. LE LARGE ÉVENTAIL DES PRATIQUES D'*ESQUIVE*

Le concept d'*esquive* que nous avions utilisé à propos des maires pour qualifier les pratiques visant à limiter l'impact des ordres émis par l'autorité allemande[194], peut être un outil appréciable pour analyser les manières dont les individus « font avec » les contraintes imposées par l'occupant. Esquiver l'injonction de l'autorité d'occupation désigne toutes les manières d'éviter de s'y soumettre totalement tout en refusant l'opposition frontale. C'est un large entre-deux qui permet de préserver en partie les intérêts personnels sans aller jusqu'à la confrontation avec l'autorité allemande.

Nous préférons parler d'*esquive* plutôt que d'accommodement ou d'arrangement. En effet, ces deux termes ont une connotation morale qui assimile les pratiques de défection à des formes d'entente, voire de compromission avec l'ennemi. Nous avons en outre souligné qu'ils sont trop imprécis, qualifiant à la fois des relations interpersonnelles avec des soldats ennemis et des conduites, voire des postures idéologiques, vis-à-vis de l'autorité d'occupation. La notion d'*esquive*, quant à elle, caractérise exclusivement des pratiques, permettant ainsi de dissocier ces dernières des représentations de l'autre et de distinguer les principes moraux des actes quotidiens. Parce qu'elle désigne des pratiques, elle évite au chercheur l'écueil qui consiste à qualifier dans son ensemble, l'attitude d'un individu à l'égard de l'occupant, à juger des intentions à partir des actes : il ne s'agit pas de dire si tel ou tel se montre accommodant avec l'ennemi mais plutôt de recenser les manières de vivre avec les contraintes imposées par l'occupant, sans s'y soumettre totalement.

1.3.1. LES DIFFÉRENTS MODES DE LA DISSIMULATION

L'*intransigeance* à l'égard des ordres émis par l'autorité allemande est difficile à tenir du fait de la menace de lourdes sanctions, d'autant plus que l'occupant peut utiliser la contrainte pour obtenir ce qui lui a été explicitement refusé, rendant inopérantes les stratégies d'*intransigeance*. Finalement, le meilleur moyen de ne pas se soumettre à l'autorité d'occupation est encore de l'esquiver en pratiquant des dissimulations tous azimuts. Les

194 Voir chapitre 3, 3.3. « Les formes d'esquive pratiquées par les municipalités », p. 395.

témoins sont assez prolixes sur les manières dont ils parviennent à cacher, laissant voir qu'il s'agit là d'une pratique généralisée, presque naturelle dans une situation de contrainte : qui n'a pas légitimement envie de préserver ses intérêts personnels plutôt que de mettre à disposition de l'ennemi ses biens et sa force de travail ?

Les témoignages révèlent effectivement un souci permanent de la cachette (voir tableau, ci-dessous). À la campagne, tout le monde semble mettre à l'abri du blé et les légumes du jardin afin de garder quelques provisions, voire de les revendre aux alentours. C'est la préoccupation première des cultivateurs : ainsi la famille Telotte aurait réussi, en avril 1915, à mettre de côté près de la moitié de la récolte. Dans les milieux bourgeois, on cherche à protéger ce qui a de la valeur : le vin réquisitionné dès les premières semaines, puis les objets en cuivre, le linge de maison, les costumes et, bien sûr, l'or et l'argent. Plus rarement, parce que c'est un acte plus dangereux, qui a pu être sanctionné par la peine capitale, certains civils, comme Marc Ferrand ou M. Moisson, dissimulent des fusils. Enfin, à mesure que les réquisitions portent sur des objets de la vie courante, on en vient à cacher des biens sans valeur, comme la laine de matelas, dans le seul but de ne pas se soumettre aux injonctions de l'autorité allemande.

Tableau 64: Les stratégies de dissimulation des témoins

Témoins		Dissimuler
Suzanne	Beck	On enterre un peu partout (16/01/15) ; il faut être imaginatif pour trouver de nouvelles cachettes (15/05/15).
Octave	Casse-leux	Retrouve à la fin de la guerre les bijoux et papiers cachés dans un bidon de laiterie (16/11/18).
Albert	Denisse	Vin caché dans le jardin (10/12/14) ; les gendarmes découvrent plusieurs biens cachés lors d'une perquisition (13/02/17) ; redécouvre de la nourriture oubliée dans une cachette (06/04/17).
Eugénie	Deruelle	Décide de faire du cidre malgré l'interdiction (19/10/15) ; vérifie l' état de ses vêtements cachés chez une voisine puis recache (12/12/15) ; vérifie l'état des mouchoirs cachés (29/12/15) ; « décache » les costumes qu'elle avait enterrés : ils sont froissés (11/01/16) ; recache ses draps suite à un nouvel avis (08/02/16) ; « il faut toujours cacher, et souvent c'est perdu ou bien avarié... » (29/02/16); matelas caché au-dessus du fruitier (04/07/16) ; moud du blé dans son sous-sol en cachette (16/09/16) ; « range » les plus belles pommes de terre pendant l'absence des Allemands logés (04/10/16) ; vérifie sa caisse de couvertures et de fichus (11/10/16) ; profite de l'absence de l'Allemand logé pour cacher de la vaisselle (12/11/16) ; a caché des caisses de linge dans un tas de fagots (23/01/17) ; dissimule les caisses de vêtements chez des proches (26/01/17).
Marc	Ferrand	Trouve un vieux fusil et décide de le cacher dans une citerne (29/11/14) ; les cachettes les plus simples sont les plus efficaces (13/12/16) ; transfert des objets entre voisins pendant les perquisitions (20/12/16).
Élie	Fleury	Son épouse brode sur col d'une fillette devant être rapatriée une lettre en métagraphie à destination de la famille de l'autre côté du front (janvier 1916).
René	Jourdain	Enfouit 120 bouteilles de vin (09/10/14) ; porte toujours sur sa poitrine un matelas de 4000 francs-or (20/01/15) ; dissimulation des cannes pour ne pas se les faire réquisitionner (05/08/16) ; 360 bouteilles cachées trouvées dans une des maisons dont il a la garde (21/11/16) ; laine des matelas cachée dans des coussins (10/01/17) ; fait enfouir une coupe et une lampe dans le potager (21/01/17).
Samuel	Lemaire	Cache sa voiture et son cheval (26/09/14) ; cache ses pots de beurre car les perquisitions sont nombreuses (24/11/16).
Louis-Alphonse	Marcq	Parvient à « décacher » ses titres et son argent (15/12/14).
Lucien	Marlin	Détaille ses caches, déterre et ré-enterre 7000 F (09/06/15).
Jean	Marquiset	Dénoncé pour cacher des armes et du vin : le vin est trouvé (31/07/15) ; « Vite cachons ce journal. Si jamais le lieutenant de police le voyait entre nos mains » (09/03/16).
Jean	Minne	Double fond fabriqué dans les malles des Lillois pour qu'ils puissent prendre des provisions (09/11/16) ; laine des matelas cachée (03/03/17) ; cuivres démontés et cachés (07/03/17).
Henriette	Moisson	Vin caché (31/12/14) ; plusieurs stratégies de dissimulation des denrées pour passer devant le soldat en faction(06/09/15) ; farine de blé cachée dans le bâtiment du transformateur (08/09/15) ; fait du pain, cachée dans maison (09/09/15), (29/10/15) ; cache les pommes de terre (18/10/15) ; avoue avoir un peu d'or et de francs cachés (08/07/16) ; son père va déterrer une pièce de vin cachée (04/11/16) ; poules non déclarées cachées à annonce d'une perquisition (21/11/16) ; deux sacs de blé cachés dans la cheminée (02/12/16) ; dissimule les matelas de laine directement dans les lits des gendarmes (27/04/17) ; cache dans la citerne (05/06/17) ; dissimule dans ses poches la cafetière lors de perquisition (14/06/17) ; les cachettes sont menacées par différents travaux dans le pays : son père va déterrer ses fusils (02/07/17) pour les jeter ; le cabinet de toilette bouché sert de cachette (25/07/17).
Lucienne	Telotte	Son père va cacher ses œufs pour ne pas les donner au soldat (31/10/14) ; chacun a caché son blé (27/02/15) : utilise le moulin à café pour moudre le blé (09/03/15) ; les soldats évaluent une meule à 40 q. mais la famille ne fournit que 28 et cache le reste (02/04/15) ; cultivateurs cachent ce qui est battu au fléau (30/09/15) ; a caché le blé dans une meule d'hivernache (15/01/16)
Régina	Varlet	Cache des denrées (21/11/14).

Ces stratégies sont mises en œuvre dès la veille de l'invasion : par peur des pillages – peut-être en souvenir de 1870 – les habitants mettent à l'abri leurs valeurs. Eugénie Deruelle fait par exemple murer la porte du caveau dans lequel elle a placé les biens auxquels elle tenait le plus[195]. Lucien Marlin met une caisse avec ses valeurs « en sûreté »[196]. Le premier réflexe consiste à chercher un abri en sous-sol : on enterre dans les jardins, on mure une partie des caves. Cependant, de telles cachettes apparaissent moins sûres après les premiers passages de gendarmes qui sondent le sol avec des piques et n'hésite pas à casser les murs des caves[197].

Parfois, ce sont les aménagements opérés par l'armée allemande qui rendent précaires les cachettes. C'est pourquoi, M. Moisson se résout, en juillet 1917, à jeter les fusils qu'il avait réussi à mettre de côté. Sa voisine est par ailleurs menacée d'être expulsée de chez elle : il ne pourrait alors plus accéder au magasin où il a accumulé discrètement plusieurs pièces d'étoffe dans un cabinet de toilette condamné[198]. Les témoins, à l'image des Moisson ou d'Eugénie Deruelle, doivent sans cesse cacher et « décacher » en fonction des nouveaux risques. Pour cela, il faut attendre la bonne occasion, à savoir le moment où les Allemands logés ne sont pas présents. Henriette Moisson témoigne combien il est difficile d'évacuer tout ce que le cabinet de toilette condamné recelait :

> *« Le cabinet de toilette qu'il* [son père] *a bouché appartient à la chambre du prêtre* [un aumônier allemand logé] *et il est impossible d'y entrer sans qu'il le voit. Il faut donc premièrement attendre qu'il ne soit pas dans sa chambre ; faire le guet ! Ensuite comment pénétrer dans le cabinet ? Mon père a trouvé aujourd'hui une solution et a déjà commencé à la mettre à exécution. Il n'y a qu'un moyen de pénétrer dans ce cabinet de toilette dissimulé : c'est de percer le plancher du grenier quand le prêtre est parti et de descendre par ce trou.* […] *Mais le plus difficile c'est de sortir toutes ces pièces d'étoffe et aussi, ensuite de traverser avec trois greniers, trois chambres, deux escaliers et de transporter tous ces paquets hors du magasin sans être vus. »*[199]

Ainsi, les stratégies de dissimulation sont sans cesse remises en cause par les installations allemandes : elles sont une préoccupation permanente mobilisant de l'énergie et du temps.

---

195 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 59 (à la date du 28/08/14).

196 Lucien MARLIN, 28/08/14.

197 Voir par exemple Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 368 (à la date du 20/12/16).

198 Henriette MOISSON, 25/07/17.

199 *Ibidem*.

Elles nécessitent des travaux importants et parfois un certain savoir faire. Lucien Marlin décrit par exemple les cachettes qu'il a aménagées dans sa brasserie :

> *« J'ai déjà une cache dans la cave aux fûts vides au tuyau de la pompe dans le mur, une autre dans le couloir sous le pavé en face d'un trou dans le mur, 2m. avant la nouvelle porte. Une autre sous le trou dans le mur et une autre de papier à la porte du logement de Biquette où il n'y a que des papiers. »*[200]

Il a dû ainsi creuser sous son carrelage et dans son mur, démonter un tuyau avant de le remettre pour pouvoir mettre à l'abri ses biens. La description qu'il en fait est précise, sans doute craint-il d'oublier l'emplacement exact des cachettes ? Quant à Mme Fleury, afin de dissimuler son message à destination de la famille, elle le brode sous forme de sténographie abrégée, la métagraphie, sur le vêtement d'une jeune rapatriée.

Les biens cachés ne sont pas menacés uniquement par l'ennemi mais également par l'usure naturelle : l'érosion, le pourrissement, les insectes… Aussi Eugénie Deruelle vérifie-t-elle régulièrement l'état de ce qui a été caché et constate, désolée : « souvent c'est perdu ou bien avarié »[201]. Les journaux intimes font également partie des objets que l'on dissimule et qui s'abîment ou se perdent. Ainsi, Eugène Goualain ne retrouve après-guerre qu'un seul de ses carnets, correspondant à la période allant du 25 octobre au 7 décembre 1916[202], les autres ayant disparu avec les archives municipales. Louis Paillot met les siens dans un puits, ils garderont la trace de l'humidité, certaines pages étant même devenues illisibles[203]. À mesure que les carnets sont remplis d'annotations, ils sont enterrés avec les autres afin de ne pas être saisis par les gendarmes. Suzanne Beck fait par exemple part de son souci de les dissimuler : « Je termine là mon carnet, je n'aurais d'ailleurs plus le temps d'y rien ajouter. Jean va l'enterrer demain avec les autres »[204].

Alors que les cachettes souterraines sont progressivement découvertes, les civils, à l'image des témoins, doivent faire preuve d'inventivité pour trouver de nouveaux lieux, souvent plus accessibles afin de favoriser la mobilité des biens dissimulés. Les Beck mettent par exemple de la farine dans les traversins et au centre d'une stère de bois, ils clouent également

200 Lucien MARLIN, 09/06/15.

201 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 167 (à la date du 29/02/16).

202 Ainsi qu'il l'explique au début de son premier cahier.

203 Louis PAILLOT, 11/11/18.

204 Suzanne BECK, 09/10/18.

l'argenterie sous la table[205]. Les Telotte placent leur blé au milieu d'une meule d'hivernache[206]. Les Moisson déposent les matelas sur les lits des gendarmes logés afin qu'ils ne soient pas réquisitionnés et les Jourdain remplissent leurs coussins de la laine des matelas. Selon Marc Ferrand, ce sont les cachettes les plus ordinaires qui sont les plus efficaces : il place ainsi une feuille de papier sur son encrier en bronze pour le mettre, avec succès, à l'abri du regard des gendarmes lors de la perquisition, René Jourdain porte ses économies sur lui afin d'éviter les fouilles dans sa maison et Henriette Moisson parvient à sauver la cafetière en cuivre en la mettant dans la poche de son tablier lorsque les gendarmes arrivent.

La solidarité du voisinage permet également de partager les risques. Eugénie Deruelle qui semble avoir beaucoup de vêtements à cacher, en dépose chez des proches. Marc Ferrand raconte que, lorsqu'une perquisition débute au début de la rue, les habitants se précipitent, avec discrétion, chez leurs voisins pour mettre en sûreté les objets précieux.

Parfois, comme c'est le cas pour M. Moisson à propos de ses fusils, les habitants sont contraints de se débarrasser de biens qu'ils se refusent à livrer à l'autorité d'occupation. Eugénie Deruelle préfère ainsi raser son massif de fleurs plutôt que de continuer à subir des prélèvements ayant vocation à alimenter le cimetière allemand[207]. Les Moisson détruisent leurs objets en cuivre, cassent une armoire en zinc et en jettent les morceaux à la rivière plutôt que de se soumettre à la réquisition[208]. Les cours d'eau accueillent ainsi différents produits que les civils veulent soustraire à l'occupant : la Serre accueillerait de nombreux objets en cuivre[209], la Somme absorberait 8 000 hectolitres d'alcool de la distillerie de Rocourt-Saint-Martin, près de Saint-Quentin[210] et les canaux de la ville reçoivent des bicyclettes[211]. D'autres préfèrent faire disparaître par le feu : ce sont encore les vélos et le caoutchouc[212] qui sont

205 *Ibidem*, 15/05/15.

206 Mélange de seigle, d'orge et de froment que l'on sème en automne pour un avoir un pâturage d'hiver, d'après le dictionnaire Littré.

207 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 216 (à la date du 28/08/16).

208 Henriette MOISSON, 10/09/17 et 01/03/18.

209 Suzanne BECK, 29/03/16.

210 Élie FLEURY, *Sous la botte*, *op. cit.,* vol. II, p. 269-270 (février 1917).

211 Régina VARLET, 15/03/16.

212 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 152 (à la date du 21/05/16) et Régina VARLET, 08/03/16.

détruits mais également les matelas[213]. Quand il s'agit de payer une taxe pour les chiens, plusieurs témoins préfèrent les tuer que de s'acquitter d'une telle somme[214].

Les pratiques de dissimulation sont variées et nombreuses et les témoins se plaisent à raconter les procédés les plus théâtraux employés à cette fin : le vin serait transporté à l'Hôtel-Dieu de Laon dans un cercueil, selon Marcel Macon[215] ; des rapatriés parviendraient à partir avec de l'or dans une gaufre brûlée à sa base afin de soutenir les louis[216] ; un cochon qui venait d'être tué, est couché dans le lit entre deux enfants à Fresnoy-le-Grand, au moment d'une perquisition[217].

Dissimuler n'est pas qu'un verbe transitif, il est également employé par les témoins sous sa forme pronominale (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 65: Les raisons pour lesquelles les témoins pratiquent la dissimulation

Témoins		Se défiler	Se déplacer en fraude
Suzanne	Beck	Ne se rend pas aux appels pour le travail (22/08/15, 17/06/17), reste coi pour ne pas payer contribution (15/06/15)	
Albert	Denisse	Ne livre pas son matelas (20/01/17)	
Alphonse	Herbecq		Va en fraude à Dorengt pour administrer une mourante (06/08/16)
René	Jourdain	Lors d'une perquisition, sa femme gagne du temps en affirmant ne pas avoir les clés des coffres (20/01/15) ; regarde une vitrine pour ne pas saluer le commandant de Hautmont, (p. 73)	
Louis-Joseph	Le Port		Va à Fontaine dire la messe malgré l'interdiction de circuler (11/10/14) ; Continue à se déplacer quand les passeports sont suspendus (25/04/16)
Samuel	Lemaire		Va en fraude à Leschelles pour soigner (09/02/17)
Lucien	Marlin	Décide de ne pas se présenter à la réquisition de chevaux (01/09/14)	
Jean	Marquiset		Va « chercher en fraude des pommes de terre à Ardon » (p. 222)
Jean	Minne		Sa mère se déplace sans laissez-passer : préfère couper par champs (20/09/17) ; Va en fraude à Origny et ramène des marchandises (08/12/15) ; fait le voyage clandestin jusqu'à Vervins pour récupérer des affaires et distribuer des denrées (17/12/14) ;
Henriette	Moisson	Ne va pas travailler au champ malgré l'ordre (15-17/09/16)	Comédie du couvre-feu : les familles sortent après le passage de la patrouille (03/06/15) ; Son père se déplace très fréquemment sans passeport (07/09 et 07/10/16)
Alice	Rousseaux		Va à Semeries la nuit pour avoir des provisions (30/04/17)

Les témoins se défilent tout d'abord lorsque des revues ou des appels de la population sont organisés par l'occupant. Ainsi, Suzanne Beck comme Henriette Moisson ne se rendent pas à la convocation des femmes aux travaux agricoles et ne sont pas plus inquiétées par la suite. Cela leur demande en revanche de rester très discrètes la journée, et donc, de ne pas sortir de chez elles. La stratégie consistant à esquiver les ordres allemands en faisant comme si l'information n'était pas parvenue à soi, peut ainsi se révéler payante. Suivant la même logique, Albert Denisse ne va pas livrer son matelas à la date et à l'heure fixées par le commandant ; Suzanne Beck ne se manifeste pas pour payer sa part de la contribution et Lucien Marlin ne conduit pas ses chevaux lors de la revue annoncée. En fait, chacun compte sur le fait que ses concitoyens fassent preuve de *loyauté* afin que les exigences de l'occupant soient satisfaites, tout en espérant passer entre les mailles du filet grâce à un attentisme assumé. De tels comportements correspondent au paradoxe d'Olson – ou théorie du passager clandestin – selon lequel chaque acteur a intérêt à laisser agir les autres pour profiter des acquis de l'action collective sans en supporter le coût[218]. C'est la raison pour laquelle, la passivité devient l'attitude majoritaire devant un ordre contraignant : à Guise, un seul homme se serait ainsi présenté à la convocation pour abattre les arbres[219] et à Vendhuile, ils ne sont que deux à se rendre à l'appel des hommes[220] .

Les autorités allemandes se rendent compte des nombreuses esquives qui entourent les convocations pour le travail et multiplient les mises en garde. À Montcornet, devant les abus constatés, le glanage est réservé en août 1916 aux enfants et aux personnes âgées, les adultes étant censés consacrer leur temps aux travaux agricoles. En décembre 1916, il est affiché que « le fait de ne pas avoir de chaussures, ne sera plus un moyen d'être dispensé de travail »[221], laissant supposer que l'excuse revenait trop fréquemment dans la bouche des habitants pour expliquer leur absence au travail. Dans le contexte contraignant d'occupation militaire, la passivité est néanmoins plus risquée que dans une société en paix. Les sanctions à l'encontre des absents lors des convocations pour le travail se multiplient à partir de 1916, au moment où il devient obligatoire[222]. À Crécy-sur-Serre, les autorités durcissent les sanctions devant les

218 Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Londres, Harvard University Press, 1971, 186 p.

219 Alfred MIGRENNE, 25/11/14.

220 Louise PIERRAS, 13/10/14.

221 Paul CLAIRAMBEAU, 28/08/16 et 08/12/16.

222 Voir Diagramme 64, p. 809.

absences de plus en plus nombreuses et les récalcitrants sont envoyés en colonne de travailleurs à Hirson ou à Marle[223].

Se dissimuler est tout aussi nécessaire quand il s'agit de se déplacer en fraude. C'est une nécessité professionnelle pour les prêtres et les médecins, d'où les fréquentes mentions de déplacements clandestins, l'urgence de soigner ou d'administrer un mourant s'accordant difficilement avec la lenteur des démarches pour obtenir un laissez-passer. Cependant, aucun des témoins ayant effectué de tels trajets, n'a été inquiété, sans doute leur habit et leur matériel suffisent pour attester de leur fonction et ne pas éveiller la méfiance des gendarmes. Pour les autres diaristes, les voyages clandestins sont motivés par le besoin d'acquérir du ravitaillement supplémentaire, que ce soit sur le marché noir, par l'échange de denrées entre proches ou par le maraudage et le braconnage. Ils sont d'autant plus risqués que, dans ce cadre-là, la fraude ne se limite pas au déplacement, mais également à la marchandise transportée et parfois au couvre-feu qui n'est pas respecté. Pour limiter les risques, Mme Minne préfère couper à travers champs afin d'éviter les routes sur lesquelles circulent les soldats et les gendarmes. Quant à M. Moisson, il met de la terre de labour sur ses chaussures dans l'espoir de passer pour un paysan revenant de son champ[224].

Les sanctions qui ont été infligées par la *Kommandantur* de Rozoy-sur-Serre donne une indication des différentes dissimulations qui ont été mises à jour par l'occupant (voir diagramme, ci-dessous).

223 Suzanne BECK, 22/07/16.

224 Henriette MOISSON, 17/07/16.

<u>Diagramme 64:</u> Les infractions commises par les habitants de Rozoy-sur-Serre, d'après les sanctions infligées par l'occupant (1915-1918)

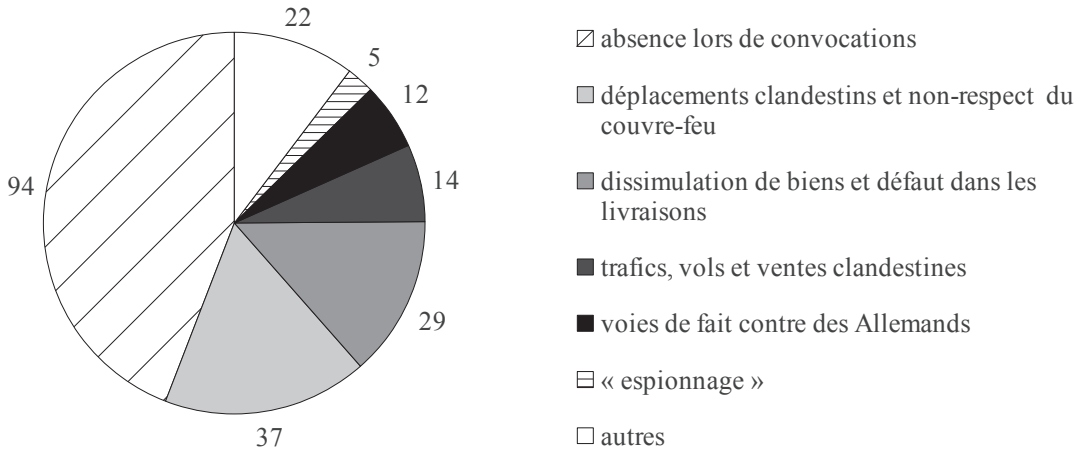

D'après le témoignage de Louis Paillot

Près de la moitié des habitants sanctionnés, l'ont été pour s'être défilés lors d'une convocation, généralement pour le travail. Viennent ensuite les déplacements clandestins et la dissimulation de biens, ces trois formes de dissimulation correspondant aux trois quarts des infractions constatées. Certes, il est toujours délicat de prendre les données policières comme un reflet des pratiques déviantes, le poids des infractions sur les convocations ayant par exemple de multiples significations. Les absences sont tout d'abord plus facilement repérables que quelques pièces d'or enfouies dans le jardin. En outre, l'obligation du travail est considérée comme une priorité dans le cadre de l'exploitation économique des départements occupés, d'où la vigilance policière en la matière. Sans doute, les gendarmes font-ils davantage preuve d'indulgence pour un chandelier ou une casserole en cuivre qui n'auraient pas été livrés. Toutefois, il est notable que l'essentiel des faits sanctionnés sont relativement bénins et renvoient à des pratiques de dissimulation. Les faits plus graves comme les altercations avec des Allemands, les trafics ou ceux qualifiés d'« espionnage », restent très logiquement minoritaires : ils exposent en effet bien plus le contrevenant qui est menacé d'emprisonnement, voire d'exécution.

Finalement, les individus n'ont pas une attitude très différente de leurs maires : ils empruntent dans le même registre de pratiques. Parmi elles, les dissimulations sont certainement les plus répandues, dévoilant des stratégies de l'agir-double où l'acte public de *loyauté* (payer la contribution, fournir lors des réquisitions) est étroitement corrélé à un acte caché (l'*esquive*).

Elles portent à la fois sur les biens et sur les personnes avec une exigence permanente à l'inventivité. Cet agir-double peut également conduire les civils à s'impliquer davantage dans la clandestinité en pratiquant des détournements, voire des trafics.

1.3.2. ENTRE DISSIMULATION ET FRAUDE, UN LARGE RÉPERTOIRE DE PRATIQUES

Dans le répertoire de l'*esquive*, il est délicat de distinguer nettement des paliers entre la dissimulation et la fraude. Entre ces deux situations, se dessine un vaste *continuum* de pratiques empruntant un peu aux deux : l'inertie, la falsification, le braconnage, voire la maraude.

Les indications des témoins sur ces pratiques sont moins fréquentes (voir tableau, ci-dessous), peut-être parce que de tels gestes engagent davantage les acteurs dans la voie de l'opposition à l'occupant.

DES PRATIQUES ENTRE DISSIMULATION ET FRAUDE

Témoins		L'inertie	La falsification	La maraude
Suzanne	Beck	Grève du zèle de son fils Jean (24/06/16)	Jean se fait passer pour malade en fumant et buvant beaucoup de café (10/06/17)	
Louis	Brunehant	« en général nous n'apportons pas au travail un extrême bon vouloir » (23/10/14)		
Eugénie	Deruelle		Rectifie sa déclaration pour qu'elle paraisse comme plus probable (04/11/16) ; « je n'ai pas tout déclarer » à propos des tonneaux (29/05/17)	
Louis-Alphonse	Marcq			Braconne (10/01/15)
Jean	Minne			Parvient à glaner blé : le cache (02/11/15) ; Avec un copain, va glaner le blé et coupe aussi des gerbes qu'ils cachent et reviennent le soir pour reprendre le blé (29/07/16) ; pose des lignes de fond : bonne pêche (19/08/16) ; lièvre pris dans un collet (11/02/17) ; va voler les champs de pommes de terre avec un ami : près de 100 kg (01/11/17)
Henriette	Moisson		Les voisins apportent leurs poules chez les Moisson pour les déclarer au nom des gendarmes logés (09/07/17) ; déclare 2 lampes électriques au lieu de 19 (25/03/16)	Prend de la viande sur la ration des gendarmes pour la donner à l'abbé (19/04/17) ; Son père récupère des pommes de terre d'anciens champs pour les replanter (11/05/18)
Alice	Rousseaux			Va chercher des betteraves à sucre dans les champs (02/03/17)
Lucienne	Telotte			Les Telotte vont chercher du charbon à la fabrique de Lesdins la nuit (28/02/15)

Par exemple l'inertie qui était courante parmi les maires, l'est beaucoup moins ici. La faible présence de travailleurs parmi nos témoins explique sans doute ce décalage : l'inertie n'est possible que si l'on est censé avoir une activité pour le compte de l'occupant. Ainsi, Jean Beck raconte à sa mère la réalité des travaux des champs auxquels il est assigné :

« Ce n'est pas en soit fatigant, car il y a 10 personnes pour un travail de 5 à

peine et à tour de rôle, on dort dans le foin une partie de la journée. »[225]

Le « débinage », qui serait une des caractéristiques de la « culture du pauvre » selon Richard Hoggart[226], trouve unes légitimité nouvelle puisqu'elle permet d'entraver les projets ennemis d'exploitation économique. Il est rendu possible par la complaisance du soldat chargé de garder les travailleurs. Cette complaisance est entretenue par les jeunes gens grâce à divers dons. Ainsi, en juillet 1916, Jean Beck partage son repas avec lui, témoignant de l'ampleur des pénuries alimentaires dont souffrent les soldats allemands. Dès lors, le dilettantisme peut se manifester plus ouvertement encore :

> *« Il est vrai qu'hier et ce matin, pendant plus de 2 heures, ils se sont assis à l'ombre et ont joué au piquet sous l'œil placide du soldat ; le pauvre garçon a tout intérêt à être indulgent car il est bien heureux d'attraper par-ci par-là un bout de tartine. »*[227]

D'autres témoins confirment en outre que les travailleurs détournent l'obligation du travail en se contentant de fournir des efforts les plus mesurés possible. Outre Louis Brunehant qui explique le manque d'entrain des réfugiés par leur faiblesse physique, Paul Clairambeau retranscrit un ordre allemand qui souligne la faible productivité des travailleurs : « Il est aussi entendu qu'on va dans les champs, non pour se promener, mais pour travailler […] »[228]. Nous avons en outre déjà constaté que cette opinion était partagée par les élus municipaux de la Ville de Laon[229]. Dans son étude sur l'usine Godin de Guise au cours des guerres mondiales, Jessica Dos Santos souligne également que les ouvriers parviennent à freiner la production, en faisant montre de toute la mauvaise volonté possible[230].

Un autre exemple d'obéissance feinte consiste à faire de fausses déclarations. En effet, afin de préparer les réquisitions à venir, l'autorité d'occupation demande aux habitants combien de poules, de matelas ou de bouteilles de vin ils possèdent. Les civils ont évidemment très peu

225 Suzanne BECK, 24/06/16.

226 Richard HOGGART, *La culture du pauvre* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1970 (1957), 420 p.

227 *Ibidem*, 03/08/16.

228 Paul CLAIRAMBEAU, 03/03/16.

229 Voir chapitre 4, 2.1.2. « La municipalité-employeur », p. 464.

230 Jessica DOS SANTOS, « La société du Familistère de Guise sous occupation militaire : regards croisés sur les deux guerres mondiales », *Entreprises et histoire*, n° 68, 2012/3, p. 35.

intérêt à une sincérité totale : tricher dans les déclarations permet de garder par-devers soi quelques denrées appréciables. Le seul risque consiste à ce que les gendarmes viennent perquisitionner, tout abus constaté est alors sanctionné par une amende. Eugénie Deruelle témoigne combien la tâche de remplir de telles déclarations est un jeu subtil qui demande de la mesure et de la constance :

> *« Je vais aller déclarer 8 lapins, 8 petits lapins, 8 poules et 8 poulets (tout par huit !). Lombard ; fort judicieusement, m'a fait observer que leur dernière déclaration avait été remise le 26 octobre aux Allemands, et qu'un écart de 37 à 16 poules était trop grand, en l'espace de huit jours. J'ai donc rectifié et déclaré et signé 16 lapins et 25 poules. »*[231]

La question n'est pas de savoir si on triche ou non mais de combien on triche. Les écarts sont parfois importants entre ce qui est réellement possédé et ce qui est déclaré : les Moisson disent n'avoir que deux lampes au lieu des dix-neuf réellement détenues. Comme dans le cas signalé par Eugénie Deruelle, l'occupant parvient à se rendre compte de l'ampleur des falsifications par la contradiction entre deux déclarations différentes, d'où la nécessité de garder une certaine cohérence dans ses tromperies.

De telles falsifications attestent une nouvelle fois de l'ampleur des dissimulations. Parfois, elles prennent davantage la forme d'un détournement : ainsi afin d'être préservés des réquisitions, les voisins des Moisson leur confient leurs poules afin qu'elles soient recensées au nom des gendarmes qui y sont logés. Quant à Jean Beck, il se fait passer pour malade pour éviter une journée de travail lorsqu'il avait été envoyé à Fourdrain. D'autres falsifications sont racontées par les témoins à propos de leurs concitoyens. Par exemple, Charles Caille indique que lorsque la situation militaire des Laonnois a été examinée par l'autorité allemande, « beaucoup ont triché en inscrivant sur leur livret la formule suivante : "Renvoyé dans ses foyers" »[232]. Les Saint-Quentinois procéderaient à une autre forme de falsification de leur état-civil, selon Élie Fleury :

> *« Ils ont subitement beaucoup vieilli, mes concitoyens. L'âge mûr et même un peu blet se porte beaucoup. La barbe blanche est une sauvegarde et permet de truquer les états-civils. »*[233]

---

231 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 257 (à la date du 04/11/16).

232 Charles CAILLE, 22/12/14.

233 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 102 (décembre 1914).

En se faisant passer pour plus vieux qu'ils ne sont, les habitants espèrent éviter les revues d'appel auxquelles doivent se soumettre les mobilisables, et les réquisitions pour le travail.

Les produits saisis sont également l'objet de falsification : de l'eau est ajoutée au lait ou bien celui-ci est écrémé avant d'être cédé à l'autorité allemande[234].

Par conséquent, la falsification est une pratique située à mi-chemin entre la dissimulation et la fraude : si elle oblige à cacher ce qui n'a pas été déclaré, elle constitue souvent une fraude sur les denrées, voire sur l'état-civil. C'est une fraude plus poussée qui est évoquée quand sont racontés les actes de petite maraude et de braconnage. Ce genre de pratiques est davantage l'apanage de populations appauvries par la guerre. Ainsi, Louis-Alphonse Marcq braconne dans les forêts autour de La Selve. Il est même surpris par un gendarme en mars 1915 :

> *« Je suis pincé en allant aux lapins par un gendarme qui accompagne des civils de La Malmaison qui vont au bois. Je lui raconte ma misère, il ne me dit rien. »*[235]

Son cas serait loin d'être isolé, la majeure partie des hommes de La Selve, selon lui, braconnerait[236].

Jean Minne multiplie aussi les systèmes de débrouille pour améliorer l'ordinaire. Malgré l'interdiction, il pêche dans le ruisseau et parvient à attraper une anguille en août 1916. Puis, en février 1917, il ramène un lièvre pris dans un collet. À côté de ce braconnage, il opère des glanages clandestins quand il ne s'agit pas tout simplement d'arracher les pommes de terre directement dans les champs : près de cent kilogrammes auraient ainsi été prélevés. Il n'est pas peu fier de son exploit qui a été mûrement réfléchi avec ses amis Pierre et Marcel comme s'ils étaient des professionnels de la cambriole :

> *« Pierre, depuis quinze jours, avait soigneusement repéré le coin idéal, à savoir, un grand champ de patates bordant le "Chemin de l'Epine". Marcel, lui, ferait le guet pendant que nous opérerions. Restait à profiter d'une occasion ! Elle allait nous "tomber du ciel" ! Hier soir, veille de Toussaint, Karl Jaeckel* [le chef de culture] *et K. Sievert* [un gendarme] *devaient se rendre chez un "ami" français qui les invitait à souper… histoire de déguster ensemble deux faisans qu'ils avaient tués dans le bois de Plomion. Quant au chef de culture adjoint, M. Boutillier,*

234 Henriette MOISSON, 28/05/16 ; Louis PAILLOT, 24/07/17 et 03/02/18 ; Achille HÉCART, 10/02/18.

235 Louis-Alphonse MARCQ, 24/03/15.

236 *Ibidem*, 10/01/15.

> *j'avais appris qu'il était cloué au lit avec une grippe. Il fallait saisir l'occasion par les cheveux ! A 10 heures du soir Pierre, Marcel et moi, plus une brouette et deux sacs, nous sommes partis à travers champs ; pendant que Marcel faisait le guet, nous avons rampé à plat entre les rangées de pommes de terre ; à la main, nous avons fouillé une centaine de pieds, choisi les plus belles, rempli nos deux sacs et, avec des précautions et des ruses de Sioux, avons réussi à regagner sans encombre la maison. »*[237]

Alors que beaucoup de témoins se plaignent des vols opérés dans les champs, Jean Minne fait de son larcin un acte héroïque qui lui aurait permis de subtiliser des denrées à l'ennemi, en déjouant la surveillance des responsables allemands et français de la culture. Le schéma de confrontation patriotique des civils occupés contre l'occupant est cependant invalidé, le chef de culture pouvant compter sur le soutien de son adjoint autochtone. C'est sur le même registre semi-héroïque qu'Henriette Moisson décrit comment de la viande et des pommes de terre ont été subtilisées. Mais l'occupant n'est pas toujours dupe de telles disparitions : des agriculteurs de Viry-Noureuil ont été condamnés pour avoir arraché des pommes de terre de leur champ en octobre 1915[238].

Les « disparitions » de récolte peuvent aussi être plus modestes, et donc, plus discrètes. Suzanne Beck raconte que les jeunes travailleurs parviennent par exemple à remplir leurs sacs lorsqu'ils moissonnent[239]. À Viry-Noureuil, le gendarme contrôle justement le panier de tous les travailleurs à la fin de la journée pour vérifier qu'aucune gerbe de blé n'a été emportée[240]. À La Selve, le glanage qui est toléré par l'autorité allemande est un peu plus « poussé » que d'habitude, les habitants tirant des gerbes des meules pour en avoir un peu plus[241].

D'autres formes de maraude traduisent davantage une détresse alimentaire :

> *« Le soir nous nous embarquons pour Cemmeries* [Sémeries, à 3 kilomètres de Felleries, dans le Nord où sa famille a été évacuée]. *Mon Dieu il faut en avoir un de courage pour aller en fraude pareil, un chemin si long à travers bois et pâtures par n'importe quel temps. Il risque d'être pris par des patrouilles, au moindre*

237 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 144 (à la date du 01/11/17).

238 Alice ROUSSEAUX, 09 et 16/10/15.

239 Suzanne BECK, 21/07/16.

240 Alice ROUSSEAUX, 31/08/15.

241 Louis-Alphonse MARCQ, 05/08/15.

bruit nous nous couchons sur le ventre n'importe à quel endroit qu'on se trouve, il ne faut pas parler. Mon Dieu quel métier ! Il faut que ce soit la guerre pr avoir si faim que nous avons. Nous rentrons encore à bien. »[242]

Si Alice Rousseaux va ramasser clandestinement des betteraves sucrières à Séméries, ce n'est pas tant pour faire un mauvais coup au chef de culture que parce qu'elle y est poussée par la faim. Dans le même registre, c'est parce qu'elle ne trouve plus de bois pour se chauffer que Lucienne Telotte, comme les autres habitants de Sequehart, s'attaque aux réserves de charbon d'une fabrique. À Guise, les habitants se rendraient en fraude dans les bois alentours pour ramener du combustible : en un mois, sept d'entre eux se seraient vu infliger des peines de prison pour un tel motif[243].

Finalement, les pratiques d'*esquive* paraissent socialement différenciées. Ce sont les journaux des travailleurs, issus de milieux populaires ou appauvris, qui sont les plus loquaces sur les formes de maraude et de détournement permettant de garder pour soi des denrées supplémentaires. Les actes similaires, lorsqu'ils sont racontés par des témoins souffrant moins directement de la pénurie, sont présentés comme une forme de lutte clandestine contre les intérêts de l'occupant. Toutes ces pratiques ne revêtent pas le même degré de gravité pour l'occupant : si l'inertie peut être blâmée, les fausses déclarations punies d'amendes, les vols sont plus souvent sanctionnés par des peines de prison. Pour autant, les limites entre ces différents registres d'action ne sont pas toujours claires : ainsi sous-évaluer ce que l'on possède peut s'apparenter à de la dissimulation tandis que falsifier son état-civil revient à se soustraire aux obligations de recensement des mobilisables, et pourtant, dans les deux cas, il s'agit de fausses déclarations.

1.3.3. LES TRAFICS

De la fraude au trafic, la limite n'est là encore pas nettement définie. Par trafic, nous entendons la circulation clandestine de denrées à des fins lucratives. Évidemment, les témoignages ne sont pas très précis là-dessus et il n'est pas toujours dit si les marchandises reçues d'un proche, ont été données ou bien si elles font partie d'un marché noir.

242 Alice ROUSSEAUX, 30/04/17.

243 Alfred MIGRENNE, 22/02/16.

Sans doute, certains diaristes restent-ils prudents quant à ce qu'ils racontent par crainte que leur journal ne tombe entre de mauvaises mains mais, peut-être aussi, peut-on y voir une trace d'une plus ou moins grande implication dans ces marchés noirs en fonction de la position sociale (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 66: L'implication des témoins dans le marché noir

Témoins		Principaux faits
Suzanne	Beck	Parvient à acheter de la viande en fraude (02/05/15, 29/01/16). Tente de racheter les provisions d'une famille qui doit être rapatriée (27/06/17)
Albert	Denisse	Convoqué par le juge pour avoir acheté du vin au précédent commandant qui trafiquait (30/01/16)
Eugénie	Deruelle	Rachète des marchandises à son voisin (30/11/15) et du savon livré par la CRB (25/08/16 ; parvient à acheter du sucre roux (13/12/15), à avoir de la viande (24/12/15, 01/01/16, 12/02/16, 15/01/17), du blé (05/01/16, 21/05/16, 14/06/16, 07/09/16, 26/09/16, 18/07/17), des graines de carottes : « c'est de la contrebande allemande, paraît-il, mais peu importe ! » (13/03/16), du beurre (14/06/16, 18/09/16, 11/01/17), de l'alcool (10/10/16 et 27/02/17), du poivre (09/01/17), du savon (15/01/17), des choux et des poireaux (27/02/17)
Marc	Ferrand	Cherche des denrées en fraude dans les faubourgs (20/01/15)
René	Jourdain	Achète en fraude un gigot (08/04/16) et du bœuf (22/08/16)
Samuel	Lemaire	Profite de ses tournées pour acheter des œufs (12/09/16 et 26/02/17), de la volaille (12/09/16), des sacs d'avoine (08/12/16, 30/01/17), 1 q. de blé (28/01/17) et des œufs (26/02/17)
Marcel	Macon	Parviennent à avoir des rations supplémentaires de pain (09/01/15)
Jeanne	Maréchal	Parvient à avoir 4 bons de charbon (17/01/16) ; a de la viande par sa "femme de journée" qui "ne prenait pas de viande" (19/02/16) puis par sa nourrice (25/02/16) ; ramène de la viande et du poisson de ses pérégrinations en ville (17/01/16, 26/01/16, 12/02/16, 10/04/16, 04/05/16, 18/05/16), trouve une personne qui lui fournit du beurre (20/06/16 et 23/06/16) et des œufs (15/05/16)
Lucien	Marlin	Obtient des sacs de farine (01/02/15, 12/02/15 et 19/03/15), de nouveau le 12/02/15)
Jean	Minne	Aide un ami cultivateur à concasser et tamiser le blé en fraude (10/02/17)
Henriette	Moisson	Achète du pain clandestinement à la coopérative à qui il reste du blé (04/03/15) ; escapades nocturnes de son père pour aller chercher de la viande (13-16/12/16), il tue et découpe un cochon en cachette (26/10/16) et rentre avec 15 kg de farine alors que des gendarmes sont logés à la maison (24/03/17) ; « S'occupe » des tissus qui restaient pour les vendre (15/03/16) ; évoque les tissus « restant à vendre » et l'« argent des ventes faites » (22/08/16) (19/10/16), son père continue de vendre des tissus (05/05/17), va en rechercher d'autres qui étaient cachés pour les vendre (13 et 18/08/17) : trafic qui doit rapporter : elle échange 440 M contre 550 F (31/08/17)
Régina	Varlet	On se chuchote les adresses où trouver des denrées en fraude (21/09/14); trouve du lait chez son coiffeur et du bœuf chez un brodeur (08/03/15)

Effectivement, les diaristes de milieux populaires n'évoquent pas leur participation à des trafics que ce soit en tant que clients ou vendeurs. C'est tout l'inverse pour les plus aisés, avec toutefois une différence entre les témoins vivant à la campagne et ceux vivant en ville. Ce sont les ruraux qui semblent avoir davantage de marge de manœuvre pour participer à la circulation clandestine de denrées, d'une part parce que les producteurs sont à proximité et les

possibilités de se cacher sont plus grandes. La plupart se présente alors comme des acheteurs, comme s'il était délicat d'avouer un tel commerce pendant la guerre. Seule Henriette Moisson raconte les trafics opérés par son père et le profit réalisé.

Les témoignages permettent de distinguer différents niveaux de trafics. Le point de départ se situe au niveau du producteur qui parvient à mettre de côté des quantités relativement importantes de denrées. Nous avons ainsi signalé que la famille Telotte réussit à dissimuler près de la moitié de sa récolte[244]. En 1915, ce blé est vendu en grains, à charge ensuite pour les familles de le moudre : Oscar Coquelet explique qu'en juillet 1915, on se procure sans difficultés du blé que l'on écrase comme on peut[245]. Souvent, c'est à l'aide de moulins à café que les familles essaient d'obtenir de la farine[246]. Parfois, les cultivateurs s'entendent avec les meuniers pour moudre clandestinement[247]. Même les propriétaires de bétail arrivent à dissimuler quelques bêtes qu'ils font discrètement abattre et vendent ensuite la viande. Rien n'est plus facile si on suit Samuel Lemaire : les agriculteurs ne déclarent pas tout leur cheptel et régulièrement on abat un veau ou un cochon[248]. Aussi, localement, à la campagne, un commerce informel de denrées et de viande est-il établi : on se rend chez le cultivateur et l'herbager pour échanger ou acheter ce dont on a besoin. C'est comme cela que Suzanne Beck et Eugénie Deruelle trouvent de la viande. Jean Minne, ne bénéficiant pas de grandes ressources financières, obtient, en février 1917, 20 kilogrammes de la farine en aidant un ami de la famille, cultivateur, à moudre son grain caché[249]. Ce marché noir se maintient tout au long de la guerre : si la pénurie est plus prononcée et la farine moins répandue à partir de 1916, à la campagne, les plus riches, tels Samuel Lemaire et Eugénie Deruelle, continuent à en acheter des quantités importantes.

À ces achats effectués directement auprès des producteurs, s'ajoute le commerce réalisé par des revendeurs qui assurent le transport, très risqué, des marchandises. Même si cela n'est

244 Voir p. 801.

245 Oscar COQUELET, 01/07/15.

246 Suzanne BECK, 02/09/15, récit de Sosthène LEROY à Ly-Fontaine et récit anonyme sur Villeret, S.A.S.Q.

247 Récit de C. LEGRAND à Gouy et récit anonyme sur Montbrehain, S.A.S.Q. ; Alice DELABRANCHE, 12/10/15.

248 Samuel LEMAIRE, 30/09/16.

249 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 110 (à la date du 10/02/17).

jamais explicitement précisé, il semblerait que le père d'Henriette Moisson participe à de tels trafics. Il part régulièrement, la nuit venue, au bois de Macquigny, à 8 kilomètres d'Origny-Sainte-Benoite pour ramener des bêtes. En octobre 1916, il serait en train de découper un cochon au moment où un gendarme passe à la maison. Son rôle est un peu trouble : peut-être ramène-t-il des bêtes mortes qu'il découpe pour revendre la viande à Origny. Un trafic à petite échelle est également attesté dans d'autres témoignages. En juillet 1915, des femmes de Fresnoy-le-Grand arpentent clandestinement les environs et ramènent « des charges de quarante livres sur le dos »[250]. En novembre 1915, un individu a été arrêté en train de transporter un cochon de Louvet à Brunehamel, soit une distance de 4 kilomètres[251], et en juin 1916, ce sont 40 kilogrammes de beurre qui ont été découverts entre Oisy et Bergues-sur-Sambre, distants de 3 kilomètres[252].

Les témoignages évoquent également des intermédiaires qui parcourent les campagnes pour trouver des denrées à vendre en ville. Par exemple, Samuel Lemaire raconte le trafic organisé par un de ses concitoyens :

> *« Ancien peintre, il s'était fait ravitailleur mais… avec aide et protection du brigadier de gendarmerie. Au vu et au su de tout le monde lui et sa fille allaient par les fermes faire leurs provisions, et lorsque le chargement était complet il facilitait par sa position le passage de sa voiture à la frontière de la Kommandantur. »*[253]

À la différence des trafics à petite échelle, le ravitailleur devait ici franchir la limite entre deux zones de commandement, c'est pourquoi il s'est assuré la complicité d'un gendarme. Dans le nord de l'Aisne, c'est la ville de Saint-Quentin qui apparaît comme la principale destination des denrées circulant en fraude. Alice Delabranche indique en décembre 1915 qu'une femme a été arrêtée avec 400 œufs alors qu'elle se rendait à Saint-Quentin ; le mois suivant, c'est la fille du pharmacien d'Estrées qui est surprise en train d'y porter des œufs et en avril 1916, de nouveau, des femmes sont interpellées avec du beurre et des œufs destinés à la population de la ville[254]. Selon Samuel Lemaire, les femmes qui serviraient d'intermédiaires entre les herbagers et les citadins se rémunéreraient à hauteur de 50 % du prix de vente[255]. À Origny-

250 Oscar COQUELET, 01/07/15.

251 Achille HÉCART, 22/11/15.

252 Samuel LEMAIRE, 23/06/16.

253 *Ibidem*.

254 Alice DELABRANCHE, 02/12/15, 09/01/16 et 26/04/16.

255 Samuel LEMAIRE, 14/11/16.

Sainte-Benoite, Henriette Moisson note également la présence de plusieurs ravitailleuses de Saint-Quentin : elles vont en particulier y vendre du lait[256].

Visiblement, ce sont fréquemment des femmes qui assurent ce transport clandestin de vivres, trouvant sûrement un moyen par-là de s'assurer un revenu en l'absence de l'époux. À côté de ces flux informels des campagnes vers la ville, s'organisent également des flux sur de plus grandes distances entre la Belgique sous administration civile où une certaine liberté du commerce permet de trouver de nombreux produits et la zone des Étapes sous contrôle militaire. Ces contrebandiers sont nommés des « fonceurs » et sont soupçonnés de réaliser des bénéfices scandaleux[257].

Enfin, la vente des marchandises à Saint-Quentin se fait un peu partout, dans les rues, dans les demeures privées et dans les magasins. Marc Ferrand décrit la situation de siège de la ville qui favorise le développement de ce marché noir, dès le mois de janvier 1915 :

> *« La ville est cernée de sentinelles allemandes qui veulent empêcher toute entrée de vivres. Mais la nuit les ravitailleurs se glissent à travers champs et franchissent ce cordon de défense. On est habile à ce métier dans notre pays frontière fertile en contrebandiers.*
>
> *C'est surtout dans les faubourgs que nous portons nos investigations. C'est là en effet, dans des maisons connues d'eux que les fraudeurs déposent le beurre, les œufs, la volaille, la viande et le gibier qu'ils nous destinent. […] Comme les lieux de dépôt changent très souvent, c'est pour nous une vraie chasse que d'aller au marché. »*[258]

En 1916, son épouse confirme la difficulté qu'elle rencontre à trouver des marchandises. La nourriture en vente se découvre au hasard de ses pérégrinations. Elle écrit par exemple en janvier 1916 : « en chemin, je vois du boudin »[259]. C'est autour de l'étang qu'elle trouve des denrées : du poisson bien évidemment, mais aussi du beurre. Pour éviter les gendarmes, les ravitailleurs changent perpétuellement leurs lieux de vente, rendant difficile la quête de vivres. Jeanne Maréchal entre ainsi en juin 1916 dans « 36 maisons dans le vain espoir d'un peu de

256 Henriette MOISSON, 28/05/16 et 19/06/16.

257 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 166.

258 Marc FERRAND*, op. cit.,* p. 107 (à la date du 20/01/15).

259 Jeanne MARÉCHAL, 17/01/16.

ravitaillement »[260]. Régina Varlet signale qu'on se chuchote alors les adresses où trouver des denrées. Trouver de quoi manger demande donc de l'argent mais aussi du temps et un réseau social étendu afin de connaître les bonnes adresses.

Certains artisans et commerçants diversifient leurs activités et proposent également quelques produits : Régina Varlet trouve du lait chez son coiffeur et du bœuf chez un brodeur, Marc Ferrand du tabac chez les fruitiers et du thé chez les bijoutiers[261]. Ce marché noir perdure jusqu'à l'évacuation. Jeanne Maréchal et René Jourdain parviennent ainsi à acheter de la viande en 1916 et à la veille de l'évacuation, René Jourdain constate :

> *« Les mercantis sont affolés, ils offrent à cinq sous la livre le sucre qu'ils vendaient à quatre francs la veille – et qu'ils avaient empilé en magasin, ainsi que le café, refusant d'en vendre pour vendre plus cher pensaient-ils. »*[262]

Jusqu'au dernier moment, la ville continue d'être ravitaillée clandestinement à des prix qui excluent du marché noir l'essentiel de la population.

La persistance de tels trafics n'est possible que parce que certaines complicités sont trouvées avec des gendarmes ou des officiers allemands, comme dans le cas raconté plus haut par Samuel Lemaire. À Étreux, c'est le commandant qui est inquiété par sa hiérarchie pour avoir vendu du vin aux habitants. Albert Denisse faisant partie des acheteurs, doit comparaître devant le juge. À Esquéhéries, un gendarme aurait été dégradé « pour avoir fait un commerce frauduleux avec du beurre » et un sous-officier placé sous surveillance pour les mêmes raisons[263]. À Saint-Quentin, Élie Fleury signale aussi la participation de soldats allemands aux trafics, expliquant la présence de marchandises d'origine allemande sur le marché noir[264].

À côté de ce marché noir plus ou moins structuré avec ses producteurs, ses intermédiaires et ses revendeurs, se maintient un trafic interpersonnel qui reflète davantage la misère de la population. Des habitants revendraient ainsi une partie des denrées reçues de la C.R.B. à des concitoyens ou même à des soldats allemands alors même que les rations distribuées sont insuffisantes. Eugénie Deruelle admet d'ailleurs, en août 1916, avoir acheté 2,50 francs un morceau de savon qui avait été vendu 50 centimes par la C.R.B. : un habitant aurait donc

260 *Ibidem*, 05/06/16.

261 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 105 (à la date du 18/01/15).

262 René JOURDAIN, 01/03/17.

263 Alphonse HERBECQ, 24/06/16.

264 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 46 (mars 1916).

décidé de lui vendre le savon qu'il avait reçu afin de faire un bénéfice de 2 francs. Jeanne Maréchal profite également des distributions dont jouit son personnel de maison : elle rachète la viande reçue à sa « femme de journée » sous prétexte qu'elle ne « prenait pas de viande », puis elle fait de même avec la nourrice. Les bénéficiaires les plus modestes du ravitaillement peuvent donc être incités à revendre les denrées de luxe comme la viande afin d'avoir un revenu supplémentaire. Le trafic doit être suffisamment important pour que le Comité central de ravitaillement réagisse et décide une première sanction :

> *« Dans le but de mettre fin au trafic du riz qui s'opère dans un nombre de régions du Nord de la France, et aux abus très regrettables qui résultent des pratiques de ce genre, The Commission for Relief in Belgium vient de décider de suspendre pendant trois mois les importations directes de cette denrée dans les Districts. »*[265]

Les populations locales, peu habituées à consommer du riz, auraient ainsi tendance à le céder aux soldats allemands qui en sont très friands[266]. Le délégué régional au ravitaillement, à Saint-Quentin, Jules Blondet, évoque même un « commerce intensif pratiqué entre les Allemands et une certaine partie de la population » :

> *« C'était surtout un commerce d'échange et l'on donnait du riz, de la graisse, du café en échange de la viande et du beurre qui étaient volés dans le service. »*[267]

Suzanne Beck constate un autre subterfuge : certains habitants se font passer pour malades pour obtenir une ration supplémentaire de phosphatine et de cacao qui était ensuite vendue aux soldats[268]. L'adjoint d'Achille Hécart, délégué du ravitaillement, demande à ce que la commune soit privée de graisse pendant un mois car « certaines familles nombreuses remettent de la graisse » à des soldats[269]. Effectivement, les familles nombreuses seraient avantagées par le système de distribution organisé par la C.R.B. Suzanne Beck note ainsi qu'« 1 bébé qui vient de naître a droit au ravitaillement comme une grande personne »[270], ce qui offrirait davantage d'opportunités de détournement.

---

265 FRAD002 Laon 4 H 152, extrait de la circulaire du Comité central du 20/01/17, cité dans le courrier du délégué du district de Vervins-Fourmies au délégué de la région de Laon.

266 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 272-273.

267 Propos retranscrit par Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 258 (février 1917).

268 Suzanne BECK, 13/10/17.

269 Achille HÉCART, 23/12/16.

270 Suzanne BECK, 09/08/17.

Un autre type de trafic interpersonnel se développe à mesure que les perquisitions et les réquisitions se multiplient. Dans la région de tradition textile, au nord-ouest du département, des habitants revendent clandestinement des étoffes à des soldats et des officiers intéressés. M. Moisson, à la tête d'une fabrique de textile, commence à vendre pièce par pièce les tissus qu'il a pu dissimuler à partir de mars 1916, aux officiers de passage comme à ses concitoyens intéressés.

Les témoignages de civils occupés donnent l'image d'une existence marquée par la duplicité permanente. Si les habitants affichent une forme de *loyauté* minimale à l'égard de l'occupant, nécessaire pour ne pas attirer l'attention sur soi, celle-ci n'est que la face émergée de l'iceberg : l'énergie et le temps des possédants sont en réalité consacrés à des pratiques d'*esquive* à l'égard des ordres allemands, non pas tant pour défier l'autorité d'occupation que pour préserver leurs intérêts personnels. Cet agir-double revêt les modalités de dissimulations, détournements, fraudes et trafics. Plus que des catégories d'action nettement définies, il s'agit en fait d'un *continuum* de pratiques qui constituent autant d'infractions aux ordres allemands. Les témoins sont alors en permanence menacés de sanctions allant de l'amende à l'emprisonnement en fonction de la gravité des faits.

2. AU CONTACT DES ALLEMANDS LOGÉS

Les relations de la population civile avec l'occupant ne se limitent pas aux rapports avec l'autorité allemande. La présence allemande dans les villages, c'est également le logement de la troupe dans les granges et les établissements publics, des officiers et des sous-officiers chez les habitants. Les contacts qui sont alors établis avec les militaires renvoient alors à des formes d'échanges interpersonnels. Or, les relations entre civils et soldats ont assez peu intéressé la recherche historique sur l'occupation en 1914-1918. Les récits comme les travaux historiques se sont focalisés sur l'Allemand en tant que force occupante, très rarement sur les individus qui étaient au contact des civils. ean-Jacques Becker et erd Krumeich relèvent tout de même que les populations occupées « sont aussi plus réceptives à une certaine humanisation des adversaires », notant par exemple la compassion à l'égard des blessés ou la faible présence du terme « Boche » dans les témoignages et même une « forme de convivialité

entre occupants et occupés »[271] qui contrastent avec l'image de confrontation radicale qui domine alors dans la production historique[272]. Ainsi, civils et soldats vivraient en bonne entente mutuelle. hilippe Nivet s'est également intéressé au « rapprochement » entre occupés et occupants sans que les relations interpersonnelles ne soient vraiment distinctes des relations avec l'autorité d'occupation[273].

Pourtant, la lecture de témoignages[274] conduit assez logiquement à s'interroger sur les perceptions qu'ont les diaristes des militaires logés, et sur la nature des contacts quotidiens. En fait, là encore, c'est le roman de Maxence Van der Meersch qui a été pionnier en mettant en scène la complexité des relations humaines pouvant s'établir entre civils et militaires : s'y exprime de la compassion, se dévoilent des échanges de bons procédés, voire de l'affection pour le soldat, malgré le maintien d'une conscience patriotique. En effet, au-delà des représentations de l'ennemi véhiculées par les institutions nationales et les élites, il convient de s'attacher aux gestes ordinaires des soldats envers les civils, et réciproquement, afin de questionner l'hypothèse d'une « culture de guerre » marquée par la haine indépassable de l'ennemi. À cette fin, nous allons d'abord porter notre attention sur le moment de rencontre entre les témoins et les Allemands lors des premiers logements, avant d'étudier la nature des échanges qui structurent les relations. Pour finir, nous nous poserons la question du sentiment : est-il possible d'avouer dans son témoignage une affection pour le soldat logé ?

2.1. ENTRER EN CONTACT AVEC L'ENNEMI

Les contacts sont généralement plus précoces à la campagne qu'en ville car le manque de bâtiments publics dans les villages conduit à organiser immédiatement le logement des

271 Jean-Jacques BECKER et Gerd KRUMEICH, *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2008, p. 180.

272 Voir en particulier les ouvrages d'Helen McPHAIL, *op. cit.* et Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.* pour la France ; Vejas Gabriel LIULEVICIUS, *op. cit.* pour l'*Ober Ost* et à un degré moindre, Sophie de SCHAEPDRIJVER, *op. cit.* pour la Belgique.

273 Philippe NIVET, « Vivre avec l'ennemi : les relations entre occupants et occupés en Picardie (1914-1918) » *in* Olivia CARPI et Philippe NIVET (dir.), *La Picardie occupée du Moyen-Âge au XXe siècle (actes du colloque Amiens, 13 juin 2003)*, Amiens, Encrages, 2005, p. 81-136 et *La France occupée, op. cit.*

274 Annette BECKER a initié un mouvement de publication des témoignages de civils occupés avec *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 301 p.

troupes chez l'habitant. C'est à cette occasion que les personnalités peuvent se dévoiler et les représentations nationales être confirmées ou infirmées.

2.1.1. .LE PREMIER REGARD PORTÉ SUR LE SOLDAT LOGÉ

Nous avons vu que l'expérience de l'invasion est très différente selon les communes[275]. Les témoignages confirment que l'arrivée des troupes allemandes n'est pas toujours synonyme de violence et, par conséquent, que le regard porté sur les premiers Allemands à qui on a affaire, n'est pas toujours négatif (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 67: La première rencontre des témoins avec un militaire allemand

Témoins		Description
Louis	Brunehant	Un officier des hussards se présente à lui pour le prendre en otage (07/09/14)
Albert	Denisse	Un officier visite la maison et le menace pour avoir gardé des cartouches (28/08/14)
Eugénie	Deruelle	3 Allemands viennent demander de l'avoine : « « ils sont polis » (31/08/14)
Marc	Ferrand	Regarde les troupes défiler : frisson et terreur, image de barbares (28/08/14)
Alphonse	Herbecq	Un commandant lui dit son respect des prêtres et lui donne un laissez-passer (27/08/14)
René	Jourdain	Un officier visite sa maison « sans brutalité » (28/08/14)
Louis-Joseph	Le Port	Regarde défiler les troupes (28/08/14) : les soldats entrent partout mais paient
Samuel	Lemaire	Embarqué par un soldat comme otage alors qu'il sort de sa cave (27/08/14)
Marcel	Macon	Va voir les premiers cavaliers : ils « ont l'air inquiet » mais ne « manifestent aucune hostilité » (02/09/14)
Lucien	Marlin	Parmi les soldats qui défilent, beaucoup s'arrêtent pour lui acheter des marchandises : ils « payent largement » (01/09/14)
Jean	Marquiset	Voit les dragons sur la place de l'Hôtel de Ville : ils fument calmement sous le regard curieux de la population. « on essayait de leur parler » (02/09/14)
Jean	Minne	Au moment de l'invasion, se précipite pour voir des « Russes », or ce sont des Allemands (08/09/14)
Alice	Rousseaux	« ont voient les premiers Allemands » (04/09/14)
Lucienne	Telotte	5 – 6 Allemands viennent chercher des œufs et du vin, revolver au poing (22/09/14)
Régina	Varlet	Va voir les soldats qui défilent : sentiment d'injure et de honte (28/08/14

Louis Brunehant et Samuel Lemaire sont tous deux victimes des méthodes brutales des officiers visant à assurer la sécurité des troupes : ils sont pris en otage et doivent passer une nuit dans des conditions inconfortables. Le récit qu'ils font, reste factuel si bien que leurs émotions et leur perception des militaires à qui ils étaient confrontés restent inconnues. Pour Albert Denisse et Lucienne Telotte, leur première rencontre avec les militaires allemands est également marquée par la peur et une forme de violence. Albert Denisse est menacé

275 Voir chapitre 1, 1.1. « Rapidité et violence de l'invasion », p. 56.

d'exécution pour avoir gardé des cartouches et Lucienne Telotte voit surgir un soldat qui exige des denrées avec le revolver au poing. Ailleurs, la première impression est plutôt bonne : Eugénie Deruelle trouve « polis » les soldats qui viennent lui demander de l'avoine ; le commandant de cavalerie que rencontre Alphonse Herbecq lors de son voyage retour vers Esquéhéries, lui exprime son respect des prêtres ; la visite que réalise un officier dans la maison de René Jourdain se fait sans « brutalité » ; à Fresnoy-le-Grand comme à Chauny, les soldats qui entrent demander du ravitaillement, paient largement ; à Laon, les soldats ne « manifestent aucune hostilité » et les premières conversations s'improvisent avec eux. Les témoins semblent davantage éprouver de la curiosité envers les soldats, allant les voir défiler, qu'une véritable crainte. Il faut dire que rares sont ceux, parmi eux, qui, effrayés par l'invasion, ont décidé de quitter leur domicile au moment de l'invasion, soulignant leur confiance dans l'avenir.

En ville, les contacts sont parfois plus indirects : on assiste au défilé des troupes mais les témoins n'ont pas toujours eu affaire directement à un militaire. Ce spectacle ravive les représentations sur l'Allemagne et les Allemands de témoins très patriotes comme Marc Ferrand et Régina Varlet :

> *« Plus tard, vers ma droite, rue des Jacobins, passent des dragons ; casques à pointes, grands manteaux, lances inclinées en arrière. Ils sont gris dans le soir qui tombe. Ce sont les premiers que je vois de mes yeux. Cavaliers d'Attila, barbares venus de loin, battant le pavé de nos villes, du fer de leurs chevaux. »*[276]

De par ses lectures et ses convictions politiques, Marc Ferrand établit la comparaison très courante dans la littérature de l'époque entre les soldats allemands et les troupes barbares. Ainsi, l'idée qu'il a de la spécificité allemande, le conduit à retenir du défilé ce qui la confirme : l'absence d'hostilité envers les civils n'est pas ici soulignée.

Assez rapidement, les habitants sont amenés à vivre aux côtés des soldats, une coexistence qui amène les premières discussions et des impressions un peu plus précises sur l'ennemi. Dès le 30 août, Régina Varlet constate par exemple à Saint-Quentin que « les gens commencent à causer avec les Allemands qui logent en ville et racontent ce qu'ils disent »[277]. Les logements de troupes sont généralement l'occasion de tels échanges (voir tableau, ci-dessous).

---

276 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 32 (à la date du 28/08/14).

277 Régina VARLET, 30/08/14.

<u>Tableau 68:</u> Les premiers contacts des témoins avec des militaires logés

Témoins		Qui ?	Attitude des soldats	Sentiment général	Échanges	Date
Louis	Brunehant	officiers et troupes allemandes	« leurs exigences se bornent à de la cuisine et du vin » et s'emparent des fruits	Sentiment d'être assiégé		07/09/14
Octave	Casseleux	25 hussards prussiens dans la cour	Les sous-officiers font eux-même la cuisine. Ils jouent aux cartes, reçoivent leurs courriers et les journaux	« À part leur sans gène, ils sont tous fort convenables »	Ils ne demandent que la vaisselle et où coucher le soir	08/10/14
Albert	Denisse	3 officiers dans la maison, la boucherie et la cuisine dans la cour	« ils prennent tout ce qu'ils veulent »,	« assez convenables »		28/08/14
Eugénie	Deruelle	Von Bülow et son état-major	Ils ne cessent de boire, prennent le café dehors, mettent des bougies sur la terrasse et font de la musique	« il faut faire tout ce qu'ils demandent ». Inquiète : elle veille jusqu'à ce qu'ils se couchent.	Elle leur fait la cuisine. Félicitée pour son repas et invitée à le partager. Von Bulow vient la saluer avant de partir.	31/09/14
Marc	Ferrand	2 troupiers bavarois		« amabilité compatible avec leur germanique balourdise »	Ils ne savent pas le français	18/11/14
Alphonse	Herbecq	2 lieutenants		« très convenables »		08/10/14
René	Jourdain	infirmières allemandes	Elles s'installent dans le salon et font venir des officiers		Refuse de leur vendre du champagne, mais parle avec les infirmières qui maîtrisent le français	21-22/09/14
Marcel	Macon	un médecin				06/09/14
Louis-Alphonse	Marcq	lorsqu'il est réfugié chez une habitante de la Selve			Plusieurs soldats demandent son adresse pour lui écrire après-guerre	27/10/14
Lucien	Marlin	interprète et sous-officier dans la maison du grand-père	Il y a du gâchis mais rien de cassé	« ont été très gentils et m'ont dit que je n'avais rien à craindre »		01 et 03/09/14
Jean	Minne	état-major	Ils ont fait « un chahut extraordinaire »	Peur puis content des compliments du colonel	Discute avec l'ordonnance, invité avec sa mère à partager le dessert, Jean leur joue La Marseillaise. Le colonel le félicite	13/09/14
Alice	Rousseaux	3 cyclistes				01-02/10/14
Régina	Varlet	Inspecteur général en chef de la IIe Armée	Parle bien le français et désire se perfectionner	« homme du monde, distingué, de parfaite éducation »	Discussion et informations sur la guerre	27/09/14

Finalement, les premiers logements se déroulent sans incidents. Par la fonction des militaires hébergés, on constate de nouveau que les témoins sont très majoritairement issus de milieux privilégiés, propriétaires de maisons suffisamment grandes et bien entretenues pour satisfaire les officiers les plus gradés, tel le général von Bülow. Si les militaires font parfois preuve d'une certaine rapacité à l'égard des denrées disponibles, leur attitude est jugée comme convenable même lorsqu'ils ont fait du gâchis, comme dans la maison du grand-père de Lucien Marlin, ou qu'ils « prennent tout ce qu'ils veulent », comme chez Albert Denisse. L'ambiance au sein des états-majors, malgré le contexte du reflux après la bataille de la Marne, semble festive : les officiers font un « chahut extraordinaire » dans la maison du Minne et ils « ne cessent de boire » chez Eugénie Deruelle. Le civil n'est ni violenté, ni tenu en suspicion. Au contraire, les règles de courtoisie partagées au sein des élites sociales des deux pays sont respectées : la maîtresse de maison est félicitée pour la qualité de ses repas par le général von Bülow, puis il vient la saluer au moment de partir. Elle est également invitée à partager le repas, comme la famille Minne.

Les premiers échanges se créent à cette occasion : Jean Minne, connaissant l'allemand, discute avec l'ordonnance du colonel. On lui demande également de jouer du piano, c'est alors qu'il interprète l'hymne national et qu'il est qualifié de brave garçon et de vrai Français par le colonel. Régina Varlet, quant à elle, semble presque admirative de l'inspecteur d'Étape logé, il est décrit comme un « homme du monde, distingué, de parfaite éducation ».

Quand les militaires logés sont plus ordinaires, les premiers échanges sont moins détaillés : Alice Rousseaux signale juste que « 3 cyclistes » sont logés. Cela n'exclut pas que des conversations aient pu avoir lieu. Louis-Alphonse Marcq ne raconte pas sa première rencontre avec des soldats logés, comme lui, chez une habitante de La Selve mais il indique, au moment du départ, que plusieurs d'entre eux lui demandent son adresse pour lui écrire après-guerre, comme si la guerre n'était qu'une parenthèse bientôt refermée. De même, Alphonse Herbecq note seulement que les deux lieutenants logés étaient « très convenables », laissant entendre qu'il a dû échanger avec eux pour s'en rendre compte. Seul, Marc Ferrand continue d'exprimer le même mépris à l'égard des Allemands tout en reconnaissant à demi-mot que leur attitude ne donnait lieu à aucun reproche particulier. Peut-être aussi, la sincérité est-elle moins entière dans ce témoignage relu et modifié pour une publication après-guerre.

Il apparaît ainsi, à la lecture des témoignages, que les premiers contacts se créent sans difficultés avec les militaires logés, que ce soient des officiers supérieurs ou de simples soldats. Tous les diaristes soulignent qu'ils ont été convenables comme s'ils étaient surpris de ne pas avoir affaire à une bande de pillards. Cette première rencontre semble ébranler les représentations nationales sur l'Allemand. Assez naturellement, à l'intérieur des murs, et donc à l'abri des regards du voisinage, on discute avec eux, on les interroge sur le cours de la guerre et on partage même les repas. Le logement des troupes ne cesse guère au cours du conflit amenant les civils à rechercher des moyens de communication commodes avec l'ennemi.

2.1.2. DÉVELOPPER DES MODES DE COMMUNICATION

Même si nos témoins sont issus d'une élite sociale et culturelle, ils ne maîtrisent pas tous l'allemand, d'où des difficultés pour comprendre et se faire comprendre de leurs interlocuteurs :

> *« Et toute la journée notre cour est remplie d'allemands et de voitures. Ils sont bien paisibles, mais ne comprennent pas plus le français que moi l'allemand me disant des ia toute la journée, mais malheureusement me prennent tout mon vivre. »*[278]

Aussi, les civils sont-ils rassurés lorsqu'ils hébergent des militaires connaissant le français : « L'ordonnance du capitaine parle français, ce sera plus commode qu'au dernier passage »[279].

De nombreux officiers issus de milieux bourgeois et aristocratiques, ont effectivement suivi un cursus scolaire où l'apprentissage du français était un élément de distinction sociale. Ceux qui les logent, peuvent alors plus facilement communiquer avec eux.

L'ignorance de la langue n'empêche tout de même pas certains échanges. Le recours au mime peut être un palliatif mais qui ne permet cependant pas d'éviter les quiproquos, selon Achille Hécart[280]. Progressivement, toutefois, la connaissance de quelques mots d'allemand se

278 Achille HÉCART, 01/12/14.

279 *Ibidem*, 03/02/16.

280 *Ibid*., 11/02/16. Un soldat allemand se fait comprendre de la même manière auprès d'Henriette MOISSON, 16/02/15.

généralise autorisant des conversations réduites à l'essentiel. Aussi, Lucien Marlin peut-il échanger avec l'infirmier logé chez lui, au moment de Noël :

> *« Hier soir nous avons retenu mon locataire l'infirmier. Nous avons pris un petit verre ensemble et nous avons causé, quoiqu'il ne sache pas un mot de Français, nous avons fini par nous comprendre. »*[281]

Alphonse Herbecq discute également de la sorte avec un jeune officier : « Moitié français, moitié allemand, nous finissons par nous comprendre »[282]. Un notaire du canton du Catelet décrit ces formes de communication rudimentaires et les courtoisies dont on faisait preuve à cet égard :

> *« On réussissait à se comprendre avec un vocabulaire rudimentaire et plutôt comique, qui émoussait la défiance allemande. On se faisait des avances linguistiques. L'Allemand prononçait* Henri*, et le Français* Heinrich. *»*[283]

Le questionnaire auquel ont répondu les instituteurs de l'académie de Lille en 1920, évoque d'ailleurs le développement d'un sabir s'appuyant sur quelques mots d'allemand, de français mais aussi de picard[284]. Les mots allemands connus par les habitants sont de deux natures différentes. La première catégorie regroupe les mots indispensables pour répondre à une question, tels « *Ja* », « *Jawohl* » « *Nein* », « *nichts* », « *egal* », « *los* ». La seconde renvoie au champ lexical de l'alimentation, et révèle en creux les préoccupations, mais également les sujets de tractation, entre civils et soldats : « *Brot* », « *Kartoffeln* », « *Fleisch* »[285]. Se dessinent ainsi les contours d'une communication largement utilitariste avec d'un côté une population devant se soumettre aux ordres de l'autorité d'occupation et de l'autre des habitants et des militaires en constante négociation pour obtenir des denrées.

Quelques témoins font néanmoins l'effort d'apprendre l'allemand pour parvenir à mieux communiquer. Eugénie Deruelle demande par exemple à l'ordonnance qu'elle loge de lui ramener un dictionnaire : « Henri est rentré à midi. Il m'a rapporté un dictionnaire assez

281 Lucien MARLIN, 25/12/14.

282 Alphonse HERBECQ, 21/10/16.

283 Cité dans *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet*, *op. cit.,* p. 138.

284 D'après la réponse de l'enseignant de Vendhuile, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.622. Henriette Moisson constate également que le caporal de culture « parle plus picard que nous ! », 17/10/16.

285 Voir Philippe SALSON, « Dire l'occupation », art. cité.

complet, et s'est acheté le pareil : nous pourrons mieux nous comprendre »[286]. L'objectif est donc pour elle de pouvoir discuter avec son ordonnance, révélant une envie de communiquer. Henriette Moisson présente différemment l'apprentissage qu'elle fait de l'allemand :

> *« Une amie de la famille de Cécile* [une amie d'Henriette] *ancien professeur d'allemand proposa de lui donner des leçons. Je faisais part de mes regrets de ne pas pouvoir faire comme mon amie, à notre vieille voisine Mme Savreux, d'autant plus que chaque jour nous avons à nous débrouiller avec les allemands et que le fait de ne pas les comprendre complique bien souvent la situation »*[287]

Contrairement à Eugénie Deruelle, Henriette Moisson envisage la maîtrise de la langue de l'ennemi comme un outil de négociation, lui permettant d'obtenir des aménagements dans ses relations avec l'autorité occupante. D'autres témoins ont amélioré leur connaissance de l'allemand avec l'occupation. Suzanne Beck se félicite ainsi que son fils puisse pratiquer la langue avec les militaires logés[288]. Louis Brunehant constate également en décembre 1914 : « depuis 4 mois je me suis un peu perfectionné en Allemand »[289]. Il peut désormais tenir une conversation avec un officier qui ne parle pas français. Jean Minne est invité à converser avec l'officier de gendarmerie de Plomion, lui s'exprimant en allemand, l'officier en français afin de progresser tous deux, chacun devant corriger les fautes de l'autre[290], bien loin de toute idée de « culture de guerre » ou de projet de « germanisation culturelle ».

Au début de la guerre, la coexistence entre civils et militaires n'est pas encore une habitude bien ancrée et chacun reste sur sa réserve. C'est en s'intéressant aux enfants que les soldats parviennent à créer les premiers liens. Marcel Macon rend compte de toute l'attention à laquelle ont droit ses sœurs :

> *« Plusieurs officiers allemands prennent l'habitude de donner du chocolat à Simone dans la rue. L'officier allemand lie très facilement conversation en ville. L'un a voulu jouer au volant avec Marie-Thérèse sur les promenades ; ce jeu les intrigue beaucoup aussi bien soldats qu'officiers qui font groupe autour des*

286 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 302 (à la date du 05/01/17).

287 Henriette MOISSON, 12/09/16.

288 Suzanne BECK, 13/05/16.

289 Louis BRUNEHANT, 13/12/14.

290 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 37. (à la date du 22/02/15).

joueuses. »[291]

Dans un premier temps, les enfants paraissent plus accessibles que les adultes. D'après les témoignages et les récits de l'occupation, ce seraient surtout les pères de famille qui s'intéresseraient ainsi aux enfants, voyant sûrement dans ceux-ci l'image de leur propre progéniture. De même, les instituteurs du département, lorsqu'ils répondent au questionnaire produit par l'académie de Lille en 1920, évoquent fréquemment ces contacts : près de 80 % d'entre eux reconnaissent que les soldats ont généralement eu une attitude plutôt bienveillante à l'égard des enfants et la moitié évoque des dons de friandises ou de soupe[292]. Ces cadeaux favorisent des relations de « camaraderie » avec des modes de communication simplifiée entre enfants et soldats. La propagande allemande a d'ailleurs réalisé des clichés de militaires avec des enfants qui ont été diffusés nationalement et internationalement[293]. La publication du témoignage d'Eugénie Deruelle présente également, en couverture, une photographie, qui d'après ses qualités de lumière, de cadrage et de pose, semble d'origine professionnelle, montrant deux Allemands s'adressant à des enfants dans Sains-Richaumont (voir illustration, ci-dessous).

291 Marcel MACON, 18/03/15.

292 Philippe SALSON, « Dire l'occupation », art. cité.

293 Une photographie de deux soldats donnant à manger à des enfants belges est parue dans *Die Wochenschau*, 12/12/14. Elle a été reproduite dans l'*Illustration*, 27/03/15 avec pour légende : « Les seuls rapports que les Allemands prétendent avoir eus avec les enfants belges ».

<u>Illustration 16:</u> Des enfants parlent avec des soldats allemands, rue des Gobillards, Sains-Richaumont, décembre 1916 (Source : *Les carnets d'Eugénie*



***Deruelle, op. cit.*)**

Même lorsqu'on ne parle pas l'allemand, les discussions avec les Allemands logés deviennent fréquentes à mesure que l'occupation se prolonge. Les soldats, dans les moments de repos à l'arrière du front, éprouveraient le besoin de raconter leur expérience de guerre comme pour exorciser leur traumatisme :

> *« Pendant ce temps, le caporal logé chez nous était rentré […]. Il paraissait, m'a raconté ma mère très fatigué, et déprimé. Il alla dans sa chambre, puis revint à la cuisine avec une bouteille de vin blanc qu'il posa sur la table. Il fit comprendre à ma mère d'apporter six verres. Il les remplit et en offrit un à chacun. Nos deux vieilles voisines étaient là comme tous les soirs. Il offrit ensuite un petit verre de cognac. Il ne parle pas français et nos deux vieilles voisines étaient très fachées que je ne sois pas là pour traduire ce qu'il disait. Il fit pourtant comprendre à*

mon Père qu'il est Bavarois et que le roi de Bavière combattrait bien plus volontiers contre le roi de Prusse que contre la France. Il raconta que récemment deux compagnies de son régiment s'étaient rendues volontairement dans la Somme. »[294]

Malgré la barrière de la langue, une forme de convivialité et d'échange peut s'établir entre soldats et civils, à l'intérieur des maisons. Plus tard dans la guerre, Suzanne Beck constate ce désir de parler chez les militaires logés :

« Décidément tous ces soldats du front sont bavards ! et les officiers pas fiers, ni arrogants comme ceux des commandantures, sûrement ce ne sont pas eux qui exigent le salut des civils. »[295]

D'autres fois, ce sont les civils qui recherchent la discussion, en particulier les germanophones qui comptent ainsi améliorer leur connaissance de la langue et obtenir des informations sur la guerre. Ainsi, en 1915, Marcel Macon dit avoir lié conversation avec un sous-officier[296]. Au printemps 1916, Suzanne Beck est satisfaite d'avoir de nombreux logements de soldats : « Ça été une bonne occasion pour lui [son fils] de parler Allemand cette quinzaine. »[297]

De tels échanges ne sont pas pour autant la spécificité des milieux les mieux dotés en capital culturel et social. Une fois que l'armée allemande est solidement installée dans l'Aisne occupée, les conversations entre civils et soldats deviennent habituelles dans les rues de la commune. Lorsque le couvre-feu est avancé, en septembre 1916, Jean Marquiset fait cette remarque :

« Finies, les longues causeries des gens du peuple devant les portes jusqu'à la tombée de la nuit, ces causeries auxquelles se mêlaient parfois les Allemands. »[298]

Plus tard au cours de la guerre, Suzanne Beck constate également une vie en commun avec les soldats à Crécy-sur-Serre :

« On finit par y vivre avec des soldats, on prend le café avec eux. Ici, Jean leur

294 Henriette MOISSON, 03/12/16.

295 Suzanne BECK, 30/06/18.

296 Marcel MACON 03/03/15.

297 Suzanne BECK, 13/05/16.

298 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 170 (à la date du 15/09/16).

cause sur le pas de la porte, mais jamais ils ne rentrent dans notre pièce. »[299]

De telles discussions sur le pas de porte semblent socialement tolérées[300]. En revanche, il convient de ne pas pousser trop loin la cordialité et inviter les soldats à entrer à l'intérieur.

Les conversations abordent alors des sujets variés, comme avec n'importe quelle personne dont on ferait la rencontre. Les premiers échanges portent généralement sur la situation familiale du soldat et les localités par où il est passé. Eugénie Deruelle raconte ainsi sa première discussion avec l'ordonnance Auguste qu'elle loge à partir de décembre 1916 :

« Il est d'une famille qui a de bons sentiments. Son père était chef de section aux ateliers Krupp à Essen. Ils sont huit enfants ; quatre fils sont soldats, l'un officier et tous à la guerre, en France. Sa mère et les filles habitent Essen où lui était comptable à l'usine. Je l'ai fait souper avec nous ; après, je lui ai parlé de Corbeny, où il était au front ; et, lui montrant la carte, il m'a indiqué les endroits où il était demeuré et passé, en Champagne. Il ne reste plus rien de Corbeny, Craonne, Craonnelle. Son frère, l'officier, a été grièvement blessé à Courtecon qui n'existe plus où il n'y a plus trace du petit bois... »[301]

Eugénie Deruelle entretient sûrement la conversation en posant des questions, mais également en le conviant à table. Après la présentation de la situation familiale et s'être assurée des « bons sentiments » de son interlocuteur, elle peut l'interroger sur le secteur du front. Alphonse Herbecq fait la connaissance d'un caporal blessé et les premiers mots échangés portent également sur la situation familiale de ce dernier[302]. Jean Minne, lorsqu'il discute avec des ordonnances logés, suit les mêmes conventions de politesse et s'intéresse aux enfants de chacun d'entre eux. Et, à l'inverse, quand l'officier de gendarmerie fait appel à lui pour perfectionner son français, il le questionne sur son père[303].

299 Suzanne BECK, 01/06/18.

300 Les gendarmes logés chez les Moisson s'installent également sur le pas de la porte à côté des femmes en train de discuter, Henriette MOISSON, 25/06/16.

301 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 277 (à la date du 04/12/16).

302 Alphonse HERBECQ, 26/03/15.

303 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 19 et 37 (aux dates des 28/09/14 et 22/02/15).

Assez rapidement, comme dans le cas décrit par Eugénie Deruelle, les civils cherchent à avoir des nouvelles de la guerre et, à l'inverse, les militaires éprouvent le besoin de parler de leur expérience traumatisante. En octobre 1915, Crécy-sur-Serre accueille des troupes qui se sont battues en Champagne, c'est l'occasion pour la famille Beck de saisir les spécificités et la violence de la guerre moderne :

> *« Il paraît qu'une journée entière, ils se sont battus sans voir, même pas leur camarade à côté d'eux à cause des gaz qu'on leur envoyait, et ils tombaient sans savoir du quel côté leur arrivaient les balles. »* [304]

Dès lors, l'énormité des pertes qu'ils indiquent, apparaît comme vraisemblable :

> *« Ils ont dit qu'ils ont perdu en Champagne 90 000 hommes et nous 180 000 et qu'au début de la guerre ils perdaient en moyenne 1 500 hommes sur 2 000. »*[305]

De tels échanges suscitent la compassion de Suzanne Beck qui exprime une horreur de la guerre partagée avec ses hôtes :

> *« Ces pauvres gens sont arrivés harassés […] et sont encore tout tremblants et horrifiés au souvenir de ces batailles sans trêve de jour et de nuit [...] Quelle boucherie ! c'est honteux à l'époque où nous vivons ! »*[306]

Il en est de même pour Marcel Macon, c'est le peintre attaché à la VIIe Armée qui lui raconte qu'« on ne pouvait rien imaginer de plus affreux que ce qu'il a vu »[307] dans la région de Craonne. Et l'officier logé chez Jeanne Maréchal lui fait part combien « c'était épouvantable sur la Somme »[308]. Quant à celui hébergé chez les Moisson, il décrit les conditions de combat en Russie : « il s'y battait dans des fossés pleins d'eau ; il est resté une fois vingt-quatre heures dans l'un d'eux dit-il avec de l'eau jusqu'au cou »[309]. D'autres témoins sont plus discrets sur le contenu des conversations et ne rendent compte que des informations sur l'évolution du front et la durée probable de la guerre[310].

---

304 Suzanne BECK, 24/10/15.

305 *Ibidem,* 26/10/15.

306 *Ibid.*, 24/10/15.

307 Marcel MACON, 01/02/15.

308 Jeanne MARÉCHAL, 05/09/16.

309 Henriette MOISSON, 10/09/16.

310 Régina VARLET, 27/11/14 ; Louis BRUNEHANT, 13/12/14 ; Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 294 (été 1916).

Vers la fin de la guerre, lorsque la pénurie est particulièrement sensible au sein de l'armée avec des soldats qui doivent se contenter de repas frugaux et partent en permission avec de nombreuses denrées dans les bagages, les discussions s'orientent vers la situation économique et sociale en Allemagne. Jean Marquiset note ainsi en mai 1916 :

> *« Un ordonnance qui revient de permission, racontait qu'en Allemagne c'est la misère ; on est rationné, fortement rationné, la police se charge des restrictions. La vie est effroyablement chère. On gagne peu et les économies s'épuisent. »*[311]

Les témoins ont alors conscience que les difficultés matérielles s'aggravent tandis qu'un climat insurrectionnel marque l'année 1918[312].

Les discussions avec les soldats logés semblent une pratique courante. Cela ne signifie pas pour autant que les civils se sentent autorisés à parler en toute franchise : la logique de l'agir-double est toujours présente. Suzanne Beck exprime ainsi combien elle tient à garder une certaine réserve afin que ses propos ne puissent pas être utilisés contre elle :

> *« Nous nous méfions et n'osons trop dire notre façon de penser de crainte qu'on plaide le faux pour savoir le vrai d'autant plus que le sergent est instituteur et que ceux-ci généralement sont très patriotes. »*[313]

Elle redoute même les conversations avec les officiers :

> *« En général mes conversations sur la guerre avec les allemands (surtout les officiers que l'on craint) sont vite finies, on n'ose pas parler, beaucoup abondent, par frousse, dans leur sens ou pestent de bonne foi contre le gouvernement. »*[314]

Les habitants seraient incités à ne pas contester l'opinion des Allemands afin d'éviter les sanctions : les convictions affichées seraient alors en décalage avec les convictions intimes. Ce n'est qu'avec quelques militaires avec qui une plus grande confiance s'est instaurée, que les discussions peuvent être plus franches. Mais, même dans ce cadre-là, Suzanne Beck

311 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 151 (à la date du 06-20/05/16).

312 Suzanne BECK, 17/07/18.

313 *Ibidem*, 21/06/18.

314 *Ibid.*, 30/06/18.

redoute que son fils aille trop loin dans ses envolées patriotiques : « Je faisais même signe à Jean de se modérer (car on ne sait jamais à quoi on s'expose en parlant comme on pense) »[315].

La fréquence des conversations entre civils et militaire révèle que la « distance patriotique » qu'il est souhaitable d'afficher dans la sphère publique, perd de son importance à l'intérieur des maisons. Le contact quotidien avec les Allemands logés amène même les plus patriotes à dialoguer avec eux, à s'intéresser à leur situation et à leur expérience de la guerre. Peu à peu, les *a priori* sur l'Allemand sont dépassés et les qualités humaines sont soulignées, rendant possibles des échanges informels de toute nature.

2.2. ÉCHANGER

Même les sources et les récits les plus influencés par le conformisme patriotique signalent que les relations nouées entre les civils et les militaires furent correctes.

Élie Fleury critique par exemple la cordialité qu'affichent certains concitoyens à l'égard des Allemands mais il la justifie aussitôt par le fait que « les officiers logés à demeure depuis si longtemps s'efforcent d'être aimables et serviables »[316]. Pour Georges Gromaire, la courtoisie dont font preuve les soldats logés, est une ruse visant à séduire les mères :

> *« L'Allemand, cruel quand il est en troupe, quand il exécute une consigne, est, dans le particulier, assez débonnaire. Espérant sa récompense, il se montrait serviable, caressait les enfants, apportait des vivres quand il le pouvait. »*[317]

L'historien parvient à faire des qualités humaines constatées chez les soldats une preuve de leur roublardise et de leur perversité, ayant pour projet de satisfaire leurs instincts sexuels et de détruire la famille française. La monographie sur l'occupation dans le canton du Catelet présente plus franchement, sur 6 pages et demie, les « lueurs d'humanité » entrevues chez l'ennemi. Toutefois, le chapitre est introduit avec de nombreuses précautions rhétoriques. Il est d'abord rappelé la « civilisation moralement inférieure » que serait le peuple allemand, avec une inclination à la violence et à la grossièreté avant de pouvoir affirmer :

> *« Ces réserves faites, ou renouvelées, avec renvois aux chapitres qui précèdent et*

315 *Ibid.*

316 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit*, vol. II, p. 22 (janvier 1916).

317 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 441.

> *à ceux qui vont suivre, il n'y a pas de difficulté de reconnaître que bien des officiers et soldats se montrèrent à peu près supportables, et que, ça et là, la rudesse allemande s'atténua par le jeu naturel de la sympathie superficielle, qui se réveillait à la longue entre gens partageant le même toit – abstraction faite des chefs et suppôts de kommandantur, odieux aux envahis comme aux troupes du front, qui les stigmatisaient du nom de cochons d'étapes, nous apprend le romancier Johannsen. »*[318]

On voit combien il est difficile, après-guerre, de concéder qu'une certaine cordialité a prévalu dans les relations entre soldats logés et civils. Les militaires sont jugés « à peu près supportables » tandis que l'amabilité est décrite sous la forme d'une « rudesse allemande » atténuée « par le jeu naturel de la sympathie superficielle, qui se réveillait à la longue entre gens partageant le même toit ». L'auteur multiplie les euphémismes et les périphrases visant à édulcorer l'intensité des relations, comme si celles-ci n'étaient pas dicibles dans le contexte d'après-guerre.

C'est à la même difficulté que doivent faire face les instituteurs de l'Aisne lorsqu'ils répondent au questionnaire envoyé après-guerre. Certes, ils reconnaissent majoritairement que les relations entre civils et militaires furent correctes. Cependant, pour décrire la nature de celles-ci, ils ont recours à divers procédés rhétoriques comme les euphémismes, les ellipses et même certaines fois, l'antithèse, l'auteur apportant des réponses contradictoires aux questions posées[319]. Toutefois, le fait que de tels échanges soient rapportés, alors que leur aveu dans le contexte d'après-guerre ne va pas de soi, d'où les nombreuses précautions oratoires prises par les auteurs, signale en creux l'importance du phénomène. Les témoignages, du moins lorsqu'ils sont vraiment personnels, sont effectivement relativement prolixes en la matière.

2.2.1. CE QUE PEUVENT APPORTER LES OCCUPANTS AUX OCCUPÉS

L'essentiel de l'aide apportée par les militaires allemands, en particulier ceux qui sont logés chez l'habitant, consiste en des dons de denrées pouvant constituer un supplément appréciable, en particulier avant la mise en place du ravitaillement par la C.R.B. Nous avons

318 *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.* Il s'agit vraisemblablement d'Ernst JOHANNSEN, auteur du roman *Quatre de l'infanterie. Front Ouest, 1918,* Paris, édition de l'Epi, 1929, 207 p.

319 Philippe SALSON, « Dire l'occupation », art. cité.

déjà souligné que les soldats donnaient fréquemment des friandises aux enfants et qu'en ville, on se pressait autour des cuisines allemandes pour obtenir un bol de soupe. Le maire de Villeret indique également que beaucoup de soldats font la cuisine chez l'habitant par manque de matériel propre. Les familles profitent alors « largement du rabiot »[320]. Jean Marquiset note aussi, au moment où le rationnement du pain est mis en place, que « « depuis que la ration est réduite, beaucoup s'adressent aux soldats et particulièrement aux ordonnances pour avoir du pain […] »[321]. Effectivement, les témoins signalent la générosité des ordonnances qui bénéficient du ravitaillement important réservé aux officiers mais qui sont souvent plus faciles d'accès que ces derniers. Eugénie Deruelle reçoit ainsi du sucre et du vin de « son ordonnance » Henri[322]. Les cuisiniers des officiers n'hésitent pas non plus à donner un peu de viande, de beurre ou d'œufs aux civils[323]. Même les gendarmes, qui ont si mauvaise réputation lorsqu'ils exécutent des perquisitions, multiplient les largesses : Samuel Lemaire bénéficie, grâce à eux, de friture et de carpes ; Jean Minne de 2 kilogrammes de farine ; Henriette Moisson de pains blancs et de beurre[324]. Enfin, des officiers apportent des biens plus rares, comme la viande, le chocolat, le charbon ou le pétrole[325].

Des liens suffisamment forts ont pu se créer entre militaires logés et civils pour que certains reviennent voir leurs anciens logeurs avec des présents :

> *« Le grand cuirassier qui avait logé chez nous il y a deux mois est repassé avec son régiment par Plomion et il est venu dire bonjour. C'est vraiment quelqu'un de très gentil ; il nous a dit qu'il savait combien on manquait de tout et, du coup, il nous a apporté une grande caisse d'où il a retiré :*
>
> *– neuf kilos de sucre, une livre de café, deux livres de haricots, une livre de riz, au moins trois kilos de nouilles... enfin... tout ! »*[326]

320 Récit du maire de Villeret, S.A.S.Q.

321 Jean MARQUISET, *op. cit.,* p. 70. (à la date du 05/01/15).

322 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 302 et 318 (aux dates des 05 et 28/01/17).

323 Jean MINNE, *op. cit.,* p.129 (à la date du 31/05/17) ; Suzanne BECK, 13/06/17 ; Henriette MOISSON, 31/05/18.

324 Samuel LEMAIRE, 07/08/15 ; Jean MINNE, 30/04/15 et Henriette MOISSON, 29/04/17 et 19/04/18.

325 Albert DENISSE, 24/09/14 ; Jean MINNE, *op. cit.,* p. 34 (à la date du 31/01/15) ; Marcel MACON, 18/03/15 ; *Les carnets d'Eugénie Deruelle*, op. cit., p. 134, 289 et 317 (aux dates des 09/11/15, 21/12/16 et 26/01/17).

326 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 42 (à la date du 23/04/15).

Les dons ne sont pas de simples gestes de courtoisie visant à s'assurer d'un *modus vivendi* correct avec les civils, ils révèlent parfois une grande générosité et une sincère compassion pour l'autre, malgré le clivage national. De même, Henriette Moisson continue d'avoir des nouvelles et des cadeaux d'Ervald, l'officier qui l'a aidée à apprendre l'allemand, après qu'il a quitté Origny-Sainte-Benoite[327].

Malgré les pénuries, les diaristes témoignent de la persistance de ces dons jusqu'à la fin de la guerre. En effet, ils sont généralement en contact avec les officiers et leurs ordonnances qui bénéficient d'un régime privilégié. Achille Hécart constate ainsi en mai 1918 :

> *« Aussi, il en faut de la nourriture pour tout ce monde, et ils en ont en abondance, véritable profusion… et ils ne sont pas partageux. »*[328]

L'inverse est beaucoup plus rare mais il est également avéré. Suzanne Beck constate, en juin 1918, que l'ordonnance qu'elle loge souffre de faim, n'ayant eu pour seul repas qu'une soupe aux orties. C'est alors elle qui lui vient en aide :

> *« J'ai eu pitié de lui, nous avions un gros plat de carottes je lui en ai donné 1 assiette, il était tout confus, et si reconnaissant que c'était émouvant ! Pauvre gosse !»*[329]

À partir du moment où une certaine cordialité prévaut dans les relations entre habitants et soldats logés, ces derniers peuvent suggérer de rendre des services quand ce ne sont pas les civils qui demandent des faveurs. Dès les premiers mois de guerre, des militaires proposent par exemple de transmettre du courrier. Dans un premier temps, il s'agit de lettres destinées au reste de la France, que les Allemands envisagent d'envoyer par la Suisse[330]. Le caporal à qui Albert Denisse demande une telle faveur lui répond toutefois que « c'est fort difficile, parce que les lettres d'Allemagne pour la Suisse, doivent être ouvertes à la frontière, et qu'il y a peu de chance » que la lettre arrive. Pourtant, dès le lendemain, il accepte un courrier de sa part :

> *« J'ai remis à Gabrielle une lettre pour Mr Léopold Dubois à Bâle, et le sergent Schultze qui est chez elle a promis de l'envoyer à sa femme en lui disant de la*

327 Henriette MOISSON, 02/05/18.

328 Achille HÉCART, 03/05/18.

329 Suzanne BECK, 24/06/18.

330 Lucien MARLIN, 21/10/14 ; Régina VARLET, 10/11/14 ; Albert DENISSE, 24/11/14 ; Marcel MACON, 04/12/14 ; Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 225 (août 1915).

réexpédier à Bâle. espérons donc que la combinaison réussira. »[331]

Le soldat prend ici de gros risques, dont il n'a peut-être pas conscience, en voulant rendre service à ses hôtes. Si le courrier adressé à sa femme est intercepté, il peut légitimement être soupçonné d'espionnage pour le compte de l'ennemi. Il semblerait toutefois que le cas ne soit pas isolé et que des réponses aient été reçues :

> *« D'autre part, quelques familles ont pu faire passer des lettres par des officiers ou des chauffeurs complaisants retournant en Allemagne et traçant sur le pli l'adresse d'un citoyen suisse. De Suisse, la lettre va en France et la réponse prend le contre-pied. Ceci, c'est la haute difficulté et ces Allemands obligeants y risquent plus encore que les Français. »*[332]

C'est certainement par ce biais que René Jourdain parvient, en 1915, à avoir des nouvelles de ses enfants[333]. Les traces d'une telle participation de militaires allemands à cet échange clandestin de courriers disparaissent au cours du second semestre de 1915. Le contrôle sur les correspondances s'est-il renforcé ou la mise en place d'autres systèmes moins risqués a-t-elle condamné cette pratique ?

Les soldats logés, bénéficiant d'une liberté de circulation à l'intérieur de la zone de l'armée, deviennent par la suite des messagers de parents éloignés. Albert Denisse a ainsi des nouvelles de son oncle de Saint-Quentin[334], René Jourdain et Régina Varlet entretiennent une correspondance régulière avec, respectivement, Chauny et Le Cateau-Cambrésis[335] ; Jeanne Maréchal échange avec des proches de Laon et de Marle[336] et les Moisson ne cessent d'envoyer des nouvelles en direction de communes alentours[337]. Les militaires à qui ils s'adressent, acceptent sans réserve de rendre ces services même si « c'est interdit » et que cela « peut coûter cher »[338]. Les témoins ont parfois suffisamment confiance en eux pour leur demander de transmettre également un présent ou de l'argent. Henriette Moisson reçoit ainsi

331 Albert DENISSE, 24 et 25/11/14.

332 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 225 (août 1915).

333 René JOURDAIN, 23/02/15.

334 Albert DENISSE, 24/11/14.

335 René JOURDAIN, 28/02/15, 01/01/16, 17/03/16 et Régina VARLET, 02/12/14, 23/12/14 et 27/02/15.

336 Jeanne MARÉCHAL, 07/05/16 et 23/11/16.

337 Henriette MOISSON, 30/06/16, 22/10/16, 22/12/17 et 27/01/18.

338 *Ibidem*, 27/01/18.

l'accusé de réception d'un proche qui a reçu 40 marks de la part d'un Allemand avec qui elle avait sympathisé[339].

En outre, en de nombreux cas, les militaires allemands apportent leur aide contre les mesures prises par l'autorité occupante. Les soldats logés préviennent des perquisitions[340] et dissimulent même des objets à l'approche des gendarmes[341] ; ils font des courses pour le compte de leur logeur[342] et prêtent main-forte pour les travaux de jardinage[343]. Enfin, certains officiers n'hésitent pas à délivrer des certificats de complaisance : les familles Macon et Moisson tentent ainsi de protéger leur domicile des réquisitions tandis que Samuel Lemaire et Marcel Macon obtiennent des certificats médicaux, l'un pour conserver son matelas de laine, l'autre pour avoir un bon de lait[344]. L'ampleur des services rendus révèle la bienveillance des soldats logés pour les civils auprès de qui ils vivent. Et au-delà de cette bienveillance, ce sont parfois même des relations de confiance et de complicité qui se créent : quand ils aident les civils à éviter les réquisitions, les militaires allemands deviennent des alliés de fait dans les stratégies d'esquive à l'encontre de l'autorité d'occupation.

Nos témoins, majoritairement issus de la bourgeoisie, ont le privilège de recevoir et de nouer de nombreux contacts avec les officiers qui, par leur position hiérarchique, sont à même de plaider ou d'octroyer directement des faveurs à leurs logeurs (voir tableau, ci-dessous).

339 *Ibid*., 30/06/16.

340 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 69 et 80 (aux dates des 12/12/14 et 12/04/15) ; René JOURDAIN, 24/01/15 ; Henriette MOISSON, 29/08/17.

341 Henriette MOISSON, 24/12/16, 28/07/17, 25/10/17, 16/11/17.

342 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 239 (à la date du 03/10/16) et Henriette MOISSON, 08/01/18.

343 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit*., p. 233 (à la date du 22/09/16) et Achille HÉCART, 18/05/16.

344 Marcel MACON, 23/09/14 et 01/04/17 ; Henriette MOISSON, 06/02/17 et Samuel LEMAIRE, 27/07/17.

<u>Tableau 69:</u> Des témoins qui ont recours aux officiers allemands

Témoins		Des officiers qui plaident le cas des témoins	Des officiers qui accordent des faveurs
Alice	Delabranche	L'officier s'interpose au moment des perquisitions (17/02/15)	
Albert	Denisse		Le secrétaire défend son cas lorsqu'il est décidé qu'une seule brasserie aura l'autorisation de fonctionner dans la commune (29/08/15) ; l'aide de camp fait son avocat lors de la convocation par le juge (17/02/17)
Eugénie	Deruelle		Demande au juge une lettre qui l'autorise à posséder des armes (07/01/15) ; "son" juge lui donne la permission de faucher son jardin (10/06/16)
Élie	Fleury		Le commandant avec qui il travaille, lui accorde, par faveur, un laissez-passer (décembre 1915)
Achille	Hécart	L'aumônier sert d'intermédiaire avec le commandant : il appuie ses demandes de laissez-passer (25/12/14)	
Alphonse	Herbecq	Porte plainte parce que sa porte a été enfoncée : le capitaine logé l'appuie et les soldats incriminés sont sanctionnés (08/04/15)	Se fait dispenser de l'appel de la population par le capitaine logé (07/04/15)
René	Jourdain	L'officier chargé du contrôle des bons régionaux l'aide à être rapatrié (p. 73)	Complaisance de l'officier chargé du ravitaillement pour son personnel (07/03/17) ;
Louis-Joseph	Le Port	L'aumônier fait son avocat pour qu'il garde son logement (05/11/17)	
Samuel	Lemaire	Va voir l'interprète pour obtenir que son frère vienne s'installer chez lui et l'inscrive pour le rapatriement (21/01/18)	
Lucien	Marlin	Le lieutenant allemand sert d' intermédiaire pour avoir l'autorisation de vendre (09-14 et 16/11/14)	
Jean	Minne	Va voir le chef de culture pour s'opposer à l'ordre d'évacuer la maison transmis par le maire (25/08/18)	Le commandant vient constater le saccage de la maison, donne des laissez-passer, exempte Mme Minne des travaux agricoles (09/11/17, 11/11/17 et 31/03/18)
Henriette	Moisson	Le secrétaire appuie sa demande de passeport (27/12/15)	Les gendarmes logés interviennent pour l'exempter de travail aux champs (15/06/17) ; n'est pas convoquée pour travailler grâce au gendarme logé (30/01/18)

Les témoins peuvent souvent compter sur les officiers logés comme remparts aux injonctions de l'autorité d'occupation. Les gendarmes hébergés chez les Moisson interviennent à plusieurs reprises pour exempter Henriette des travaux agricoles. Ceux venus perquisitionner dans la maison des Delabranche limitent leur fouille à la vue de l'officier logé. Quant au juge à qui Eugénie Deruelle doit céder une chambre, il octroie quelques faveurs à sa logeuse.

Eugénie Deruelle est alors sollicitée par ses concitoyens pour plaider leur cause auprès de lui et auprès de l'adjudant du commandant qu'elle héberge ensuite :

> *« Tous ces gens, très malheureux, j'en conviens, s'imaginent que je puis appuyer leur demande auprès de Mr Schmitt… Ils se trompent ; car quel prestige ai-je sur lui ? Aucun. Et ne parlant pas souvent, je suis mieux écoutée !… Mr Bry-Hulin, de Lemé, vient, pour le même motif. Il est positif que je ferai ce que je pourrai pour lui, puisque je connais sa famille de longue date… »*[345]

Aussi, pour des raisons d'efficacité, préfère-t-elle utiliser son influence éventuelle uniquement pour elle et ses proches.

Les témoins ne font pas systématiquement appel aux officiers logés pour les défendre ou obtenir des faveurs : ils vont s'appuyer sur les Allemands dont ils ont le plus confiance. Les prêtres ont par exemple fréquemment recours aux aumôniers. Ils facilitent en particulier l'obtention de laissez-passer. Mais le privilège dont bénéficie Alphonse Herbecq, il le doit au capitaine logé et peut alors être dispensé de l'appel des hommes qu'il juge comme particulièrement humiliant.

D'autres témoins s'appuient sur les officiers avec qui ils ont l'habitude de travailler. René Jourdain entretient de bonnes relations avec le major Khron, assesseur allemand au sein de la Commission de contrôle des Bons régionaux dont il fait partie. C'est grâce à lui, qu'il est rapatrié. D'autre part, son ami, le conseiller municipal Blondet, délégué régional au ravitaillement, travaille avec l'officier allemand en charge de cette question et c'est par son intermédiaire que sa domesticité bénéficie de conditions d'évacuation spécifiques. Jean Minne obtient plusieurs faveurs du commandant à qui il sert d'interprète. Élie Fleury, quant à lui, dispose d'un laissez-passer pour aller déjeuner avec un ami grâce au commandant Momm avec qui il est en relation pour imprimer les bons régionaux. Il s'affiche pourtant comme un patriote intransigeant, partisan du maintien d'une « distance patriotique » dans les relations personnelles comme dans les relations officielles avec l'occupant :

> *« Pour la curiosité du fait et peut-être aussi pour le foie gras* [promis par son ami]*, j'accepte et c'est la seule chose que j'aie jamais réclamée d'un Allemand. »*[346]

345 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 312 (à la date du 20/01/17).

346 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 268 (décembre 1915).

On voit de nouveau l'écart qui sépare les convictions affichées de la réalité des pratiques, d'où la nécessité de s'intéresser aussi à celles-ci.

Enfin, les deux brasseurs, Albert Denisse et Lucien Marlin, semblent se lier délibérément avec des Allemands bien placés au sein de l'administration d'occupation. C'est alors à eux qu'ils s'adressent pour plaider leur cause. Ainsi, en 1915, quand l'autorité allemande souhaite fermer une brasserie sur les deux en fonctionnement à Étreux, c'est le secrétaire, logé chez une parente d'Albert Denisse, qui tente de convaincre le commandant des atouts de la brasserie de celui-ci. Puis, il est défendu par l'interprète qui lui est proche, lorsqu'il est convoqué par le juge pour avoir acheté du vin au précédent commandant qui en faisait un commerce clandestin. Lucien Marlin a su, quant à lui, créer une relation privilégiée avec le lieutenant de la *Kommandantur* qui essaie de lui obtenir le droit de commercer.

C'est en priorité vers les militaires logés chez eux que se tournent les témoins pour demander des services. Cela montre qu'une certaine cordialité s'est établie et qu'on a confiance en des hommes qui sont pourtant considérés comme des ennemis. Réciproquement, ceux-ci apportent spontanément des vivres à leurs logeurs : ces dons peuvent être assimilés dans bien des cas à des gestes de courtoisie pour dédommager de l'embarras provoqué, comme si la situation de guerre n'avait pas aboli les règles de bienséance. Parfois, les services rendus et les dons sont conséquents et fréquents, soulignant l'attachement du soldat pour le civil. Cet attachement est renforcé par une économie du don et du contre-don qui consolide les liens interpersonnels.

2.2.2. LES RELATIONS ENTRE CIVILS ET MILITAIRES AU PRISME DE L'ÉCONOMIE DU DON ET DU CONTRE-DON

La complémentarité des besoins des Allemands logés et des civils a favorisé les échanges sous la forme de dons et de contre-dons. Dans sa configuration la plus simple, ces échanges ont pu se limiter à du troc. Henriette Moisson suggère par exemple une contrepartie aux travaux de couture demandés par le gendarme Walter, en décembre 1917 :

> *« Walter nous demanda à nouveau de lui coudre encore deux ou trois petits sacs de toile ! Je profitai de l'occasion pour lui demander s'il ne pourrait nous trouver*

un peu de poudre de savon. »[347]

Mais, le plus souvent, il n'y pas de contrepartie explicite, c'est la raison pour laquelle on peut parler de dons et de contre-dons. Albert Denisse présente ainsi les échanges qu'il entretient avec les soldats logés chez sa belle-mère, surnommée Mana :

> *« Les soldats chez Mana paraissent être fort convenables, et s'attacher à ne pas faire de dégâts, car Mme Défontaine* [la gouvernante] *y est allée à midi et ils avaient relavé la vaisselle, et nettoyé la cuisine. Je leur ai donné un peu de bière, et, en revanche ils ont donné des bonbons, 2 livres de café, 2 k de savon blc en barre, des cigarettes, un gros bifteck, de sorte que la bière est bien payée, et j'espère qu'ils continueront sur le m/m pied. »*[348]

Il ne semble pas qu'il y ait eu négociation préalable, qu'Albert Denisse ait promis de la bière si la maison était bien tenue. Il leur fait apporter la bière après qu'il a pu se rendre compte qu'ils étaient « fort convenables », comme pour les remercier d'avoir respecté le domicile. Or, comme l'a montré Marcel Mauss, le don oblige le destinataire[349]. Aussi, n'est-il pas surprenant que les soldats répondent au cadeau fait par Albert Denisse en apportant des denrées variées. S'établit alors une économie du don qui s'auto-alimente : c'est désormais le diariste qui a une dette envers les soldats. En outre, on peut constater une inflation dans la valeur de ce qui est donné, ce qui oblige davantage encore Albert Denisse : il a en effet conscience que sa bière a été « bien payée » et donc, qu'il est redevable aux soldats. Le don permet ici que des liens se créent, fondés sur la réciprocité. C'est bien ce qu'espère le diariste lorsqu'il exprime le souhait que les soldats « continueront sur le [même] pied », à savoir ménager la maison de la belle-mère et céder des vivres. Le don a ici pour « but d'acheter la paix avec les uns et les autres »[350]. C'est aussi pourquoi les soldats utilisent cette ressource pour désamorcer la tension qui a pu se créer avec Albert Denisse quand celui-ci s'aperçoit qu'ils ont bu les bouteilles qui étaient entreposées à la cave : pour se faire pardonner, ils livrent une nouvelle caisse de vivres[351]. Ce type d'échanges, en apparence gratuits mais en

347 Henriette MOISSON, 12/12/17.

348 Albert DENISSE, 06/12/14.

349 Marcel MAUSS, art. cité. Selon lui, le contre-don annule la dette. Pour Maurice GODELIER, au contraire, les dons et contre-dons créent un état d'endettement permanent qui renforce les liens sociaux, *L'Énigme du don,* Paris, Fayard, 1996, 315 p.

350 Marcel MAUSS*,* art. cité, p. 58.

351 Albert DENISSE, 16/12/14.

réalité intéressés, n'est donc pas sans évoquer ceux animant les sociétés non marchandes étudiés par Marcel Mauss. Il n'y correspond cependant pas totalement dans la mesure où la dimension agonistique propre au *potlatch* y est absente.

De tels échanges fondés sur le don semblent relativement fréquents. Suzanne Beck reçoit, à l'été 1917, un sac de pommes de terre que lui apporte un Allemand logé, tailleur de son état. Elle lui rend alors en échange des petits services de couture ou de cuisine. La contrepartie n'est explicitée que plus tard, à propos de travaux de couture :

> *« J'ai donné au tailleur les deux chemises que je lui ai faites et comme il voulait les payer, je lui ai fait comprendre que cela me fera plus plaisir, s'il peut me procurer quelques provisions de bouche, que je ne voulais pas d'argent. »*[352]

Les frontières entre le troc et le don/contre-don sont donc assez perméables : les acteurs peuvent facilement passer d'un système à l'autre. En revanche, l'économie marchande est ici rejetée, soit parce qu'il est plus intéressant d'avoir de la nourriture que de l'argent, soit pour ne pas apparaître comme une employée domestique. Ces modes d'échange sont perpétués par la suite. Suzanne Beck fait volontiers la cuisine ou la vaisselle pour les hommes logés et reçoit en retour des denrées :

> *« Je trouve le feu allumé, il a fallu faire un dîner pour le bureau. Comme ils sont très gentils je ne peux pas refuser ; ce soir le "petit crin" m'a donné un grand bol de marmelade et du pain d'officier. »*[353]

L'attente d'une contrepartie, bien qu'implicite, est évidente : Suzanne Beck reproche ainsi à un soldat de ne pas lui avoir cédé du savon « pour toutes les complaisances » dont elle fait preuve en cuisine[354]. Pour autant, elle affirme : « je ne veux rien leur demander »[355]. Aussi, le don présente-t-il l'avantage d'accéder à des biens essentiels sans avoir à solliciter l'ennemi pour cela, attitude qui paraîtrait peu conforme au patriotisme affiché. En revanche, lorsque les vivres sont donnés, il serait discourtois de les refuser.

352 Suzanne BECK, 09/07/17.

353 *Ibidem*, 03/08/18.

354 *Ibid.,* 28/07/18.

355 *Ibid.,* 07/08/18.

Cet échange de services domestiques contre des denrées semble assez courant. Eugénie Deruelle fait la cuisine et reçoit en remerciement du gibier[356]. L'officier logé chez Albert Denisse lui donne de la viande également en contrepartie de la cuisine qui a été faite[357]. Les Moisson préparent eux aussi les repas des soldats logés et bénéficient en échange d'un peu de vin, puis ils sont conviés à partager leur repas, jusqu'à ce que le commandant, craignant sûrement une corruption de ses agents, leur interdise de manger à la table des civils[358].

Ce type d'échanges n'est pas pour autant exclusif : les témoins participent également à des échanges plus symétriques, le civil donnant des denrées en échange des vivres apportés par le soldat. Quand le juge lui offre du pain d'épices, Eugénie Deruelle lui propose en retour un pain au lait. Et lorsqu'elle donne des pommes à l'ordonnance de l'adjudant, il lui cède son pain[359]. À Plomion, le cuisinier et ses aides qui sont logés chez les Minne, leur ramènent du sucre et du miel provenant de la cantine. Devant leur refus d'être remboursés, Jean Minne leur apporte un grand panier de poires[360]. Ici, les biens échangés semblent de valeur modeste et contribuent, sur le mode de la courtoisie, à maintenir des relations de cordialité plus qu'ils ne constituent un apport substantiel à l'alimentation ordinaire.

Peut-être est-ce dû au manque de numéraire ou à la pénurie alimentaire qui fait de toute denrée un bien précieux, toujours est-il que les dons sont particulièrement fréquents dans les relations entre soldats et civils. Cette présence marquée du don dans la vie quotidienne semble traduire si ce n'est un désir, du moins la nécessité d'échanger avec l'autre. En effet, avoir accès aux ressources des militaires allemands permet d'atténuer le poids des pénuries et de suppléer aux stratégies mobilisant le capital social et économique et visant à acquérir des denrées. Or, les besoins des civils et des soldats sont souvent complémentaires : quand les premiers souhaitent de la viande, du savon ou du café, les seconds aimeraient se décharger des tâches domestiques. Grâce à l'approvisionnement des cantines, ils trouvent plus facilement des vivres que les civils, du moins jusqu'en 1917. La vertu du don, par rapport au troc, tient au fait qu'il s'inscrit dans la durée, ce qui contribue à assurer la perpétuation de l'échange, du moins le temps du séjour du militaire partenaire.

---

356 *Les carnets d'Eugénie Deruelle*, *op. cit.,* p. 128-129 et 149 (aux dates des 10/10/15 et 23/12/15).

357 Albert DENISSE, 24/03/17.

358 Henriette MOISSON, 03/03/17, 25/03/17 et 02/01/18.

359 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 217 et 283 (aux dates des 30/08/16 et 13/12/16).

360 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 145 (à la date du 08/11/17).

2.2.3. DES RELATIONS DE TYPE COMMERCIAL

À côté des dons et du troc, caractéristiques des temps de pénuries, se maintiennent également des échanges de type commercial. Nous avons en effet déjà souligné que les femmes trouvaient une source de revenus en effectuant des travaux de blanchisserie, de couture et de cuisine pour des soldats allemands, comme c'est le cas à proximité du front dans la France non occupée[361]. Sur les 41 synthèses communales du Commissariat spécial aux rapatriés qui évoquent les travaux effectués par les femmes, 23 signalent ce type de tâches (voir tableau, ci-dessous) :

Tableau 70: Les tâches effectuées par les femmes, d'après les synthèses communales du Commissariat spécial aux rapatriés, 1917-1918 (n=41)

	Travaux des champs	Blanchisserie et couture	Cuisine	Ménage	Usine
Nombre de communes	28	17	3	3	3

Sources : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Mais, il est difficile de distinguer ce qui relève de l'accord contractuel avec un particulier ou d'un recrutement pour le compte de l'armée allemande. Seul le témoignage d'Henriette Moisson évoque précisément de telles tâches. Elle fait occasionnellement un peu de couture pour les gendarmes logés : elle donne une seconde jeunesse à leur casquette, puis reprise des draps et des chaussettes[362].

Il semblerait que les transactions commerciales, plus ou moins clandestines, de gré à gré, entre civils et soldats, soient relativement courantes, du moins en ville. Élie Fleury constate, à l'approche de Noël 1915, l'essor d'un artisanat de souvenirs locaux à destination des militaires en garnison à Saint-Quentin et qui permet aux plus débrouillards de trouver une nouvelle source de revenus :

> *« Il ne faut pas oublier de rappeler les petites industries locales auxquelles l'approche de Noël et l'ingéniosité affamée ont donné naissance : mouchoirs brodés, vues de Saint-Quentin grossièrement faites au passé sur des foulards de*

361 Octave CASSELEUX, 22/10/14 ; Louis-Alphonse MARCQ, 18/07/16 et Henriette MOISSON, 17/07/17.

362 Henriette MOISSON, 21/01/17 et 04/02/18.

nuances criardes, calendriers, coussins, bijoux simples (bracelets de pièces d'argent neuves, par exemple), cartes postales d'après de vieux clichés, etc., etc. Qui sait tenir un pinceau ou une aiguille a cherché à tirer parti de sa spécialité. Des amateurs se défont discrètement de faïences laborieusement rassemblées, de bois sculptés, d'étoffes anciennes. Il faut vivre… »[363]

Les rues de la ville ressembleraient alors aux allées d'un grand bazar où le fait-maison côtoie des articles de brocante ou de friperie. Dès septembre 1914, Régina Varlet observe également des enfants poursuivant des militaires allemands pour leur vendre des cartes postales[364].

Lorsque les rumeurs d'évacuation enflent, les particuliers tentent de revendre une partie de leurs biens aux Allemands. C'est par exemple la raison pour laquelle les Moisson se mettent à vendre les étoffes qu'ils avaient pu conserver, non seulement à leurs concitoyens mais également aux militaires allemands qui se présentent[365]. Ce commerce semble lucratif : Henriette Moisson échange ainsi en août 1917 440 marks contre 550 francs[366]. À Laon, ce sont les vêtements qui sont cédés en septembre 1917 :

« Presque tous les magasins de la ville sont transformés en magasins de fripiers. On vend toutes les défroques. Les allemands achètent tout cela à n'importe quel prix. Les laonnois [illisible] *tout ce qu'ils peuvent dans la crainte de l'évacuation. »*[367]

Et en novembre, Marcel Macon remarque que les Allemands « affluent en grand nombre dans les magasins où l'on vend du linge (usagé bien entendu) », la pénurie de vêtements étant particulièrement importante en Allemagne[368].

Le commerce ici décrit se fait de manière indirecte, les commerçants de la ville servant d'intermédiaires entre les particuliers et les militaires. Les échanges commerciaux ne se limitent pas aux relations interpersonnelles, ils continuent également d'être le fait de professionnels. C'est un exemple de la grande capacité d'adaptation des marchands pour parvenir à maintenir un minimum d'activité malgré l'arrêt de la production et l'interdiction de circulation. Un fils de cafetier laonnois raconte ainsi après-guerre que, lorsque interdiction fut

363 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 275-276 (décembre 1915).

364 Régina VARLET, 21/09/14.

365 Henriette MOISSON, 05/05/17, 28/07/17, 13 et 18/08/17.

366 *Ibidem*, 31/08/17.

367 Marcel MACON, 01/09/17.

368 *Ibidem*, 01/11/17.

faite de vendre de l'alcool aux militaires, sa mère décida de reconvertir son fonds de commerce :

> *« Dès la fin de la vente des boissons, et afin de ne pas laisser le café abandonné au risque de réquisition, maman avait ouvert un magasin de linge et vêtements d'occasion apportés par des civils qui voulaient en tirer profit. »*[369]

Même s'il n'a fonctionné qu'un an avant sa reconversion, le café familial aurait en outre assuré de confortables profits à la famille, grâce à des prix excessifs pratiqués à l'encontre de la clientèle allemande. À Rozoy-sur-Serre, les cafés bénéficient plus longtemps de l'autorisation de vendre de l'alcool et Achille Hécart peut constater qu'ils sont fréquentés essentiellement par les soldats allemands[370].

Dès les premiers jours de l'occupation, Lucien Marlin se réjouit également de vendre d'importantes quantités d'alcool aux militaires de passage à Chauny. La fin du mois de septembre semble une période d'intensive activité, lucrative mais épuisante :

> *« Après midi débordement d'officiers, j'ai bien vendu pour 1200 ou 1300 fr. de marchandise, presque tout mon mousseux est parti, toujours avec des bons, sauf quelques marks payés comptant. Je suis éreinté d'être resté debout toute la journée, il faut avoir l'œil à tout. »*[371]

Avec la diminution du stock, les ventes se tassent par la suite. Albert Denisse, après la fermeture de son usine, décide, quant à lui, de s'occuper de ravitaillement. Pour ce faire, il est forcé de s'adresser à des intermédiaires allemands. En novembre 1915, il fait venir un wagon de charbon commandé directement auprès de la *Kommandantur*. En décembre, il est contacté par un officier allemand qui lui propose des marchandises venant de Hollande. Par crainte d'une réquisition, Albert Denisse refuse mais quand l'officier lui promet sa protection contre les saisies, il lui répond qu'il « marcherait carrément » à cette condition. D'autre part, il affirme, en juillet 1916, avoir de nombreux acheteurs allemands pour la laine[372]. Le patriote

---

369 Récit de Pierre Leulier publié dans Francis PIGEON et Cécile SOUCHON (dir.), *Souvenirs d'un galopin de Laon et autres textes relatifs à l'occupation de la ville de Laon durant la guerre 1914-1918*, Laon, Ville de Laon, 1992, p. 29.

370 Achille HÉCART, 12/02/16.

371 Lucien MARLIN, 24/09/14.

372 Albert DENISSE, 09/10/11/15, 01/12/15, 02-04/12/15 et 15-20/07/16.

qu'il est, ne voit aucun obstacle moral pouvant lui interdire de commercer avec des représentants de l'armée allemande, acheteurs et vendeurs confondus.

Le commerce le plus juteux semble cependant concerner la production d'alcool. Dans un long procès-verbal du Commissariat spécial aux rapatriés, le gérant de la distillerie de Rocourt-Saint-Martin, près de Saint-Quentin, justifie d'avoir travaillé pour le compte de l'armée allemande. Selon lui, s'il n'avait pas accepté, les Allemands auraient pris le contrôle de l'usine tandis que lui serait parvenu à ralentir la production et à dissimuler une partie des stocks. Il relance néanmoins la production en achetant des betteraves par l'intermédiaire de l'armée allemande, s'occupe de la gestion quotidienne sous contrôle allemand et la perception des droits sur la vente revient à l'autorité d'occupation qui se substitue ainsi à l'État. L'alcool était vendu aux civils 3 puis 4 francs le litre, payables uniquement en or. Malgré sa cherté, il trouve acheteurs et un commerce plus ou moins frauduleux d'alcool se développe dans les territoires occupés permettant à l'armée allemande de drainer de l'or. D'après le gérant de l'usine, le montant des sommes encaissées pour les ventes s'élèverait à 800 000 francs[373]. Intéressé par un marché aussi juteux, un notable plomionnais se rapprocherait, selon Jean Minne, du commandant pour obtenir l'autorisation de monter sa propre distillerie[374].

Comme le montre bien le cas des professionnels, les relations commerciales ne sont pas à sens unique : les Allemands sont autant des acheteurs que des vendeurs. Les particuliers acquièrent également des produits allemands : ils n'hésitent pas à se rendre dans les cantines allemandes pour trouver les biens nécessaires, comme le sucre ou le café[375], du moins tant que les civils sont autorisés à entrer dans les cantines. Par la suite, les ventes sont clandestines[376] : Élie Fleury note par exemple que les employés des cantines et des abattoirs revendent « sous le manteau une foule de choses »[377]. Vers la fin de la guerre, lorsque la misère paraît plus grande parmi les soldats allemands que parmi les civils français, on peut voir des habitants acheter quelques biens aux militaires, dans une économie de l'informel, de la misère et de la pénurie : la famille Moisson met ainsi la main sur un pain vendu par un soldat 3 à 4 marks[378].

373 FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3193, 29/11/17.

374 Jean MINNE, *op. cit.,* p. 147 (à la date du 01/01/18).

375 Marcel MACON, 13/01/15 et 01/04/15 et Oscar COQUELET, 26/09/17.

376 Louis-Alphonse MARCQ, 12/11/15.

377 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 166 (octobre 1916).

378 Henriette MOISSON, 03/07/18.

Les euphémismes fréquemment utilisés dans les récits d'après-guerre pour qualifier les relations des civils avec les hommes de troupe[379] ne rendent pas compte de la densité et de la complexité des échanges qui ont pu se nouer entre les habitants et les militaires logés. Ces échanges sont de nature, d'ampleur et de modalité bien différentes. Les témoins évoquent en particulier des économies du don qui produit plus que l'échange de biens : des liens affectifs peuvent se créer de la sorte. À côté de cet investissement personnel, en temps et en affection, que représente le don, se développent également des échanges plus intéressés, troc et vente, qui présentent l'avantage de satisfaire rapidement des besoins urgents. Au-delà de l'affichage patriotique, on peut constater que nécessité fait loi et que même les plus patriotes sont amenés à transiger et à « contracter » avec l'ennemi, soit en lui demandant un service, soit en lui achetant ou vendant un bien, soit encore en acceptant le cadeau qu'il fait. Au fil de ces échanges, les habitants découvrent la personne humaine sous l'uniforme, le semblable derrière l'ennemi, rendant possibles des sentiments à son égard.

2.3. DES ALLEMANDS POUR QUI ON SE PREND D'AFFECTION

Alors que soldats et civils se côtoient, discutent et échangent tout au long de l'occupation, la question des sentiments réciproques est rarement abordée par les témoins comme dans les récits d'après-guerre. Elle représente un tabou majeur qui contesterait l'hypothèse de l'unanimisme patriotique. Seules les relations intimes entre Françaises et Allemands ont retenu l'attention, ou plutôt, cristallisé les tensions[380]. Mais elles sont constamment présentées sous l'angle de la compromission, jamais sous celui du sentiment amoureux. Georges Gromaire les explique par le harcèlement quotidien auquel devaient faire face les femmes : la guerre se prolongeant, les femmes auraient fini par céder aux entreprises incessantes de l'ennemi. Beaucoup auraient également eu des liaisons avec un militaire par intérêt :

> *« A mesure que l'occupation continuait, plus d'une se demandait s'il était utile de résister davantage et s'il ne valait pas mieux se résigner à l'inévitable. »*[381]

Les femmes sont ainsi perçues comme enclines à la concupiscence, soumises par faiblesse plus que volontaires et, donc, incapables d'éprouver des sentiments pour leurs amants.

379 Philippe SALSON, « Dire l'occupation », art. cité.

380 Voir chapitre 5, 2.2.3. « Contrôler la sexualité des femmes », p. 628.

381 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 444.

S'intéressant aux relations sexuelles entre Françaises et Allemands, Jean-Yves Le Naour interroge un sentiment amoureux qui ébranle les représentations haineuses de l'ennemi censées être largement partagées :

> *« Il est donc tout à fait concevable que la distinction ait été faite entre l'homme et le militaire, entre les ennemis brutaux et honnis et l'individu apprécié pour ses qualités propres. Le sentiment d'altérité sur lequel repose une grande part de la détermination des contemporains en guerre n'en disparaît pas pour autant, mais il se nuance à la découverte d'hommes ordinaires, un autre peut-être moins éloigné de soi qu'on le croyait. »*[382]

En effet, comment expliquer que l'ensemble de la population française soit mobilisée contre l'ennemi si les relations sexuelles entre Françaises et Allemands, en territoires occupés, furent si fréquentes ? L'hypothèse d'une persistance du « sentiment d'altérité » qui se nuancerait avec la rencontre « d'hommes ordinaires » est évoquée trop fugacement pour être pleinement satisfaisante. En outre, on l'a vu, la fragilisation des perceptions anciennes ne concerne pas que les femmes éprises d'un Allemand. Qu'en est-il des autres marques d'affection d'un civil occupé pour un militaire allemand ? Cette affection est-elle seulement dicible dans les témoignages ?

2.3.1. LES SIGNES DE L'AFFECTION ENTRE FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Dans un contexte de conformisme patriotique exigeant, il ne faut pas s'attendre à trouver de sincères confessions à propos de sentiments que l'on peut éprouver pour un militaire allemand. Mais, par une lecture attentive, il est sans doute possible de relever, à travers le choix des mots, les faits narrés, des indices qui échappent à l'auto-contrôle des diaristes. Même la monographie sur le canton du Catelet, au ton très hostile envers l'Allemagne, évoque à demi-mot cette réalité :

> *« Il se faisait forcément de petites déchirures particulières à l'affreux système général ; des mailles étaient rongées. Outre des familiarisations superficielles et des magnétismes obscurs d'homme à femme, une sympathie de misère*

382 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.,* p. 285.

rapprochait par intervalle pauvres soldats et pauvres gens. »[383]

Ainsi, les contacts entre Allemands et Français ne se limitent pas à des « familiarisations superficielles » et peuvent aller jusqu'à des « sympathies » qui s'expliqueraient par la misère et qui ne concerneraient donc que les milieux populaires.

Pourtant, parmi les classes aisées, il n'est pas anodin que logeurs et logés puissent avoir des discussions agréables et franches à la fois, comme si le clivage national était mis de côté et qu'une forme d'empathie se manifestait à de telles occasions[384]. Ainsi, Lucien Marlin passe la soirée de Noël avec un infirmier allemand autour d'une bouteille[385]. Achille Hécart est également satisfait de la soirée qu'il a passée avec deux militaires logés chez lui :

« Le soir, ils passent un bon moment avec nous. Ce sont 2 jeunes sous-officiers employés au téléphone, très instruits, causant bien français. »[386]

Au cours de ces échanges, les Allemands feraient preuve d'une apparente sincérité qui laisse penser qu'une certaine complicité s'est créée avec le témoin. Nous avons par exemple déjà évoqué le soldat qui partage sa bouteille avec la famille Moisson et raconte son expérience de la guerre et ses tourments[387]. L'*Inspector* avec qui Louis Brunehant discute régulièrement à Crécy-au-Mont, n'hésite pas à critiquer le sort réservé aux réfugiés par l'administration allemande qu'il est censé représenter :

« Notre "Inspector" est beaucoup moins rassuré, il ne se gêne pas pour qualifier de folie, tout ce drame, il répète que cette sauvagerie ne serait même pas admissible en Russie, ou cependant parait-il tout est permis. »[388]

Cette confiance, nous l'avions également évoquée à propos des militaires logés qui acceptent de rendre des services qui les engagent personnellement : par exemple, transmettre du courrier ou participer à des dissimulations de biens réquisitionnés[389].

383 *L'invasion de 1914 dans le canton du Catelet, op. cit.,* p. 138.

384 Voir 2.1.2. « Développer des modes de communication », p. 829.

385 Lucien MARLIN, 25/12/14.

386 *Ibidem*, 25/05/16.

387 Henriette MOISSON, 03/12/16.

388 Louis BRUNEHANT, 04/12/14.

389 Voir 1.3.1. « Les différents modes de la dissimulation », p. 800.

Les témoignages révèlent également une familiarité avec certains Allemands : ceux-ci sont parfois appelés par leur prénom, du moins dans les journaux les plus personnels. Eugénie Deruelle parle ainsi fréquemment de Richard, Auguste et Henri, tous les trois sont des ordonnances qui ont séjourné chez elle. Samuel Lemaire évoque Henri, le chef de culture qu'il héberge entre la fin de l'année 1917 et le début de l'année 1918. Et Henriette Moisson raconte ses échanges quotidiens avec Léo, Nestor, Franz, Karl, Ervald, August, Walter et Paul. La familiarité est plus implicite quand le diariste emploie le pronom possessif pour désigner les soldats logés. Régina Varlet appelle par exemple l'Intendant général qui vient discuter avec elle, « mon élève »[390] ; Suzanne Beck écrit « mes locataires »[391] et Eugénie Deruelle « mes deux sous-officiers » ou « mes gens »[392].

Enfin, nombreux sont ceux qui font part de leur regret ou de leur inquiétude au moment où un militaire logé doit partir. À Montbrehain, en avril 1918, « on regrette un peu les troupes qui nous alimentaient de tabac et de soupe »[393]. À Viry-Noureuil, le départ des troupes d'infanterie attristerait la population :

> *« Le 4 à 9 h du matin, départ de l'infanterie, cela fait gros cœur à beaucoup de civils car voilà 21 jours qu'ils sont ici, il y a déjà beaucoup de connaissances. »*[394]

Sous la plume d'Alice Rousseaux, pointe le reproche à l'égard de familiarités qui ont été suscitées par les trois semaines passées dans la commune.

Certains témoins confessent également leur regret de voir partir un militaire logé. Le lieutenant et l'ordonnance logés chez Achille Hécart, en avril 1915, « regrettent de quitter Rozoy » et le diariste d'ajouter : « Nous aussi les regrettons, nous étions tranquilles avec eux »[395]. La tristesse est plus explicitement exprimée quand les liens avec l'officier sur le départ sont particulièrement forts. On peut y voir là un des signes d'une affection sincère pour un Allemand (voir tableau, ci-dessous). C'est en effet souvent à cette occasion, que les témoins font part de leur attachement le plus souvent pour un militaire logé.

390 Régina VARLET, 29/11/14.

391 Suzanne BECK, 30/07/17.

392 *Les carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 181 et 183 (aux dates des 18/04/16 et 23/04/16).

393 Récit anonyme sur Montbrehain.

394 Alice ROUSSEAUX, 04/02/17.

395 Achille HÉCART, 19/04/15.

Tableau 71: Les expressions de sympathie pour un Allemand dans les témoignages

Témoins	Identité du militaire	Caractéristiques des liens tissés	Sentiments avoués
Eugénie Deruelle	Richard : ordonnance du juge logé du 30/04/15 au 24/10/16	S'échangent régulièrement des vivres : elle lui donne des noisettes et des pommes pour ses enfants (07/12/16)	Richard revient la voir après son départ de Sains-Richaumont. Désolée que son chien ne le reconnaisse pas (01/11/16) Tristesse à l'annonce de sa mort (21/07/17)
	Henri : ordonnance de l'adjudant, logé du 30/12/16 au 01/02/17	L'invite à manger à sa table tous les soir (01/01/17) et écrit un mot dans une lettre pour ses parents (02/01/17)	
Marc Ferrand	docteur Schemel qui a soigné Marc Ferrand de la prostate	Reconnaissance pour son dévouement	Le docteur s'est montré « en tout, bon, généreux, bienfaisant, et désintéressé » (p. 290)
Jeanne Maréchal		Lui achète un objet d'art pour le remercier (11/09), mange avec lui (16/09), le docteur lui écrit une "très gentille lettre" dans laquelle il se dit "content" du cadeau (30/09)	« Je puis le remercier avec effusion ce qui parut lui faire plaisir » (29/07/16)
Alphonse Herbecq	Lieutenant polonais Ratay logé à partir du 26/07/16	A des « conversations très intéressantes » (31/07/16)	« J'apprécie de plus en plus le caractère bon et aimable de l'officier polonais, mon hôte » (29/07/16
Samuel Lemaire	Docteur de l'Étape	Le docteur se propose de faire passer des messages par la Suisse. Ont souvent échangé sur les malades qu'ils soignaient (08/12/15)	« c'était un confrère bien sympathique, avec lui j'avais des rapports cordiaux » (08/12/15)
	Henri, chef de culture logé fin 1917 et début 1918	Échange de cadeaux pour Noël (25/12/17. Joue au « nain jaune » avec lui (06/01/18)	
Marcel Macon	Franz Vogt, officier allemand de la *Kommandantur*	L'officier vient le saluer et discuter. Il cache des œufs de Pâques dans le jardin pour sa sœur (04/04/15)	« Ennuyé » à l'annonce de son départ (22/05/15 et 14/07/15)
Jean Minne	Docteur Tilenius	Le docteur l'a soigné de l'angine diphtérique, puis apporte des vivres	« Bien triste aussi parce que mon ami le Dr Tilenius est venu me dire au revoir : il part sur le front du Chemin des Dames avec son régiment. Pourvu qu'il ne lui arrive rien ! Il a été si gentil avec moi ! » (17/04/15)
Henriette Moisson	Léo, officier logé chez une amie	Lui offre des fleurs et discute avec elle. Transmet des courriers à un parent prisonnier.	« c'est un galant homme », « un esprit supérieur », « un homme de caractère et de cœur » « Pour la première fois depuis 2 ans j'ai trouvé plaisir à converser avec un allemand » (08/05/16)
	Ervald, officier logé chez une voisine, de mars 1916 à décembre 1917, qui lui apprend l'allemand	Nombreuses discussions, parfois intimes comme sur le mariage (04/12/16). Aide la famille à dissimuler des biens (16/11/17) et transmet des messages (22/12/17), revient donner des nouvelles après son départ (02/05/18)	« jamais il ne se fâche et est relativement délicat... pour un Allemand » (04/11/16)
	August, gendarme logé de mars 1917	Exerce son allemand avec lui, lui fait des pâtisseries (04/04/17) Il l'aide à dissimuler des biens (03/06/17). Il revient après son départ : est alors invité à partager le repas. Il lui apporte des vivres et lui évite le travail lorsqu'elle est malade (22/04/18)	Ils s'échangent leurs adresses pour correspondre après guerre (02/12/17)

Huit témoignages, souvent parmi les plus personnels et les plus détaillés, rendent compte d'une affection pour un Allemand en particulier. Ils ont tous été écrits par des personnes aisées et instruites, dont on a déjà souligné les affirmations patriotiques. Aussi, l'attachement aux militaires logés n'est-il pas une spécificité des classes populaires. L'Allemand sympathique est bien souvent celui qui est logé chez soi ou chez des proches (voisins ou amis) et avec lequel les contacts sont fréquents. Certains liens se sont construits dans la durée : Richard est logé pendant un an et demi chez Eugénie Deruelle et Henriette Moisson fréquente Ervald pendant 2 ans et demi et August pendant 2 ans. On peut aisément imaginer que la fréquentation quotidienne a suscité une certaine empathie, une confiance mutuelle et donc un attachement sincère à l'autre. Si la durée du logement favorise les sentiments de sympathie, ces derniers résultent également des conversations souvent franches auxquelles le témoin prend part avec plaisir, voire des échanges découlant de l'économie du don et du contre-don décrite précédemment[396]. Ce qui peut surprendre, c'est l'attention réciproque dont font preuve témoins et Allemands logés. Ainsi, Eugénie Deruelle donne quelques fruits à Richard pour qu'il les rapporte en cadeaux à ses enfants au moment de sa permission. Jeanne Maréchal achète un objet d'art au médecin allemand qui s'est dévoué pour soigner son époux. Inversement, le chef de culture partage le gâteau qu'il a reçu de sa famille, avec Samuel Lemaire et en découpe des morceaux pour les distribuer aux enfants à l'arbre de Noël protestant auquel se rend le diariste. Franz Vogt prend l'initiative d'apporter, le dimanche de Pâques, « des œufs poudrés par les lièvres comme on dit au dela du Rhin »[397] et s'amuse à les cacher dans le jardin avec Marcel Macon. Henriette Moisson constate en avril 1918 qu'elle a reçu, au cours de sa maladie, le plus grand soutien de la part des gendarmes logés et non de l'ancien maire, responsable du ravitaillement, M. Lemaire, qui lui refuse du lait :

> *« Plus humain que Mr Lemaire, ils me disaient alors : mangez des œufs, faites une tartine de beurre. J'ai vu August, alors que je refusai même une tartine de beurre aller chercher un biscuit ou une tartine de pain moins noir et y tartinant une bonne couche de beurre me forcer presque à la manger. Ils m'offrirent même de me faire soigner par le docteur allemand. Je peux dire que c'est grâce à ces gendarmes que j'ai réussi à tenir le coup, d'abord en m'évitant d'aller travailler aux champs ou derrière le front, puis en mangeant mieux car nos rations nous*

396 Voir 2.2.2. « Les relations entre civils et militaires au prisme de l'économie du don et du contre-don », p. 846.

397 Marcel MACON, 04/04/15.

étaient déjà maigres. »[398]

Elle reconnaît sa dette à leur égard, peut-être plus facilement qu'elle l'aurait fait au début de la guerre comme si son « surmoi national » s'était émoussé au bout de quatre années d'occupation. Certains faits relatés témoignent d'une grande confiance qui est portée dans le soldat logé. Henriette Moisson aborde par exemple la question du mariage et de sa vie future avec Ervald[399]. Plusieurs des Allemands logés aident en outre sa famille à dissimuler des biens : bien qu'ennemis, ils deviennent des complices.

Une autre catégorie d'Allemands attire la sympathie des témoins : les docteurs. Pour Samuel Lemaire, il s'agit d'un collègue qui le considère vraiment comme tel et avec qui il peut avoir des discussions franches sur un pied d'égalité. Pour Jean Minne et Marc Ferrand, leur reconnaissance s'adresse au médecin qui les a soignés avec dévouement sans tenir compte de l'appartenance nationale. En particulier, le très patriote Marc Ferrand rend hommage dans son journal publié après-guerre – son épouse également, mais dans un journal intime non publié – aux qualités humaines du docteur Schemel qui l'a opéré. Quant à Jean Minne, il espère qu'il n'arrivera rien de mal à son nouvel ami, le docteur Tilenius.

Si les liens entre militaires logés et témoins semblent avoir été intenses, ils sont rarement qualifiés d'amicaux par les diaristes : en fait, ceux-ci évitent de disserter sur la nature des relations entretenues avec les Allemands dont ils se sentent proches. Certes, Eugénie Deruelle évoque sa tristesse à l'annonce de la mort de Richard mais elle ne parle pas de ses sentiments quand celui-ci ou Henri quitte Sains-Richaumont. De même, Henriette Moisson décrit Ervald comme très ému de partir d'Origny-Sainte-Benoite mais ne dit rien sur son propre état d'esprit. Seuls, Samuel Lemaire utilise le terme de sympathie et Jean Minne celui d'ami. Pour les autres témoins, les sentiments semblent difficilement dicibles dans un contexte où il convient d'afficher une certaine distance à l'égard de l'ennemi. Henriette Moisson se résout à parler d'amitié avec Léo mais elle exclut tout possibilité de sentiment amoureux. Elle reconnaît pourtant en lui deux qualités essentielles pour elle et qu'elle a rarement vu chez les jeunes gens de son âge : être un homme de caractère et un homme de cœur.

> *« Est-ce à dire que je me sois éprise de celui-ci dont j'admire au milieu des ennemis que nous sommes pour lui, la délicatesse ? Non ! Je m'empresse de le dire ; j'ai trop souvent exhalé ma haine contre le Boche, je suis trop française et tiens trop à ce titre, pour y renoncer jamais. Mais je reconnais qu'une réforme, si*

398 Henriette MOISSON, 22/04/18.

399 *Ibidem*, 04/12/16.

je puis m'exprimer ainsi s'est maintenant opérée en moi. Je ne croyais plus qu'à la haine et je crois à présent que l'amitié peut exister parfois en dépit de la haine nationale. »[400]

Henriette Moisson s'interdit donc tout sentiment amoureux car il entrerait en contradiction avec ses représentations nationales. Elle ne se considérerait alors plus comme tout à fait française. On pourrait voir là une manifestation d'une « culture de guerre » caractérisée par la haine de l'ennemi. Pourtant, les pensées que relate Henriette Moisson dans son journal sont plus complexes. Cette rencontre avec Léo aurait fait évoluer ses représentations et elle admet désormais que derrière l'étiquette nationale de « Boche », se trouvent des êtres humains de grande qualité. Si elle refuse par principe un tel amour ce n'est donc pas tant parce qu'elle se serait leurrée sur la personnalité de Léo mais parce qu'elle ne peut envisager cette éventualité que comme une trahison de son idéal patriotique. Sans doute ce sentiment de trahison est-il renforcé par le fait qu'une telle relation est matériellement impossible. Non seulement, l'officier rentre en Allemagne mais en plus, l'opprobre jeté sur les relations franco-allemandes déshonorerait sa famille et lui ferait perdre, aux yeux de l'entourage, son appartenance nationale ; elle ne serait alors plus tout à fait « française ».

Finalement, le plus surprenant est que même des diaristes qui souhaitent s'afficher comme très patriotes, tenant des discours de haine dans leur récit du quotidien, en arrivent à dévoiler des formes de sympathie pour des Allemands. Cependant de telles émotions sont rarement précisées et encore moins analysées. Quand c'est le cas, comme pour Henriette Moisson, le trouble est perceptible devant le décalage entre les personnes que l'on a en face et ce que l'on croit savoir de l'ennemi. Aussi ces rencontres entre civils occupés et militaires logés sont-elles autant de fissures dans les représentations nationales. Pour autant, le « surmoi national » parmi des témoins issus des milieux cultivés et aisés, reste particulièrement prégnant : afficher trop ouvertement son amitié pour un Allemand équivaudrait à une mort sociale. On se retrouverait relégué à la marge de la communauté locale, désavoué par ses proches, honni par l'ensemble de la population. Le poids du conformisme patriotique sur cette question ne semble guère s'alléger. C'est pourquoi, l'essentiel des marques d'affection réciproques ne s'exprime qu'à l'abri des regards, dans le huis-clos des maisons.

400 Henriette MOISSON, 08/05/16.

2.3.2. LES AMOURS FRANCO-ALLEMANDES

Nous avons signalé la violence des réactions des contemporains à l'égard des femmes soupçonnées d'avoir eu des relations avec des militaires allemands[401]. Les procès-verbaux du Commissariat spécial aux rapatriés sont remplis de dénonciations à ce sujet. Cela représente des milliers de feuilles qui, pourtant, ne nous apprennent pratiquement rien : ni l'ampleur véritable de ce phénomène, ni la nature de ces relations. Sont-elles vénales, amoureuses ou suscitées par la misère ? Sont-elles marginales ou relativement courantes ?

Les procès-verbaux étant tous rédigés sur le même modèle, les relations sont évoquées généralement avec des mots similaires. Dans un quart des cas cependant, il est soit précisé le nom de l'amant, laissant penser que la femme est accusée d'une relation unique, soit qu'elle se serait signalée par une vie licencieuse avec des amants multiples (voir tableau, ci-dessous)

Tableau 72: Les caractéristiques des relations sexuelles avec l'ennemi au travers des dépositions auprès du Commissariat spécial aux rapatriés (1917-1918)

	Nombre de cas	Proportion
Amant nommé	104	*15,03%*
Nombreux amants indiqués	87	*12,57%*
Qualifiée de prostitution	17	*2,46%*
Total	**692**	*100,00%*

Sources : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

Si de telles dénonciations reflètent davantage les angoisses sociales à propos de la sexualité des femmes que la réalité des amours franco-allemandes, on peut tout de même constater que deux types de relations intimes semblent se dégager. D'un côté, une centaine de femmes est soupçonnée d'avoir pris pour amant un soldat ennemi, clairement identifié par l'accusateur. Les liaisons ainsi décrites, entre un militaire allemand et une civile, prennent les contours d'une relation amoureuse ordinaire. De l'autre, le même nombre de femmes sont montrées du doigt pour avoir eu de nombreux amants ou s'être livrées à la prostitution. Dans une société française marquée en ce début du siècle par le puritanisme sexuel, les relations multiples ici dénoncées ont davantage à voir avec une prostitution, plus ou moins instituée, qu'à une très improbable liberté sexuelle. Par conséquent, les accusateurs perçoivent les relations intimes

401 Voir chapitre 5, 2.2.3. « Contrôler la sexualité des femmes », p. 628.

avec les Allemands selon deux modalités distinctes, d'ampleur aussi importante : relations amoureuses et relations marchandes.

Les procès-verbaux dans lesquels la personne accusée avoue des relations intimes, ne nous apprennent guère plus sur la nature des relations :

> *« Elle m'a avoué avoir entretenu des relations intimes avec des Allemands et avoir un enfant de l'un d'eux. Melle Lagrange est en outre de nouveau enceinte d'un Allemand. »*[402]

Ainsi, l'emploi du pluriel et l'évocation de deux enfants de pères différents laissent penser qu'il s'agit sans doute de prostitution, mais le procès-verbal ne rend pas compte des conditions de cette probable prostitution. À l'inverse, une autre femme nomme le père de son enfant, laissant penser qu'il s'agit davantage d'une relation amoureuse :

> *« Elle nous a avoué avoir entretenu des relations intimes avec un soldat prénommé Hermann, du 18e Régiment du Train […]. »*[403]

Une poignée de dépositions sont un peu plus précises. Deux femmes indiquent ainsi avoir eu des relations avec un militaire logé pendant plusieurs mois chez elles : Lucienne Béguin, de Vervins, a entretenu une liaison pendant 6 mois avec le sous-officier qu'elle hébergeait et Louise Coquart, réfugiée à Renansart, avec le sous-officier logé pendant 16 mois[404]. La vie sous le même toit pendant de nombreuses semaines a favorisé les rapprochements et a suscité des relations amoureuses relativement stables. Louise Coquart, consciente de la réprobation sociale, et sans doute pour prouver à l'officier de police sa bonne volonté, compte expier « sa faute » par un dévouement patriotique auprès des blessés :

> *« Mlle COQUART a ajouté : "Je sais que j'ai agi en mauvaise française, aussi pour racheter ma faute, je ne demande qu'à me dévouer en donnant des soins à nos soldats blessés ou malades ; j'ai l'intention de m'engager comme infirmière". »*[405]

Ses paroles semblent avoir fait effet sur le policier puisque c'est une des rares fois où les propos de la femme interrogée sont ainsi retranscrits.

---

402 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2149, 16/07/17.

403 FRAD074 4 M 519, P.V. n°3398, 27/12/17.

404 C.A.R.A.N. F/23/14, P.V. n°5822, 13/12/18 et FRAD074 4 M 519, P.V. n°3466, 07/01/18.

405 FRAD074 4 M 519, P.V. n°3466, 07/01/18.

La nature amoureuse des liaisons est mise en avant par une jeune ouvrière textile de 18 ans, originaire de Saint-Quentin, Germaine Randon, qui affirme que son amant, sous-officier employé à la gare, lui a promis le mariage et est venu la voir en Belgique[406]. Quant à Mathilde Moral, de Saint-Quentin également, elle justifie son amour pour un aide de camp par le fait qu'il a « rendu service aux civils autant qu'il l'a pu »[407].

Malgré le poids du conformisme et du contrôle social, des femmes ont pu connaître des histoires d'amour avec l'ennemi. Celles-ci étaient sans doute favorisées par la coexistence sous le même toit avec un jeune homme du même âge, dans un contexte de célibat imposé et donc de frustration sexuelle. Les témoignages, nous l'avons noté, sont très durs à l'encontre de telles liaisons perçues comme des manifestations d'une débauche, l'hypothèse de l'amour n'étant jamais avancée. Seule, Jeanne Maréchal y fait peut-être allusion lorsqu'elle évoque une parente très triste à cause du départ du militaire logé :

> *« Le matin, visite de Louise, elle a des larmes dans les yeux en parlant d'un allemand, leur Albert envoyé sur un autre front.* »[408]

Difficile pourtant de déterminer s'il s'agit d'une réaction amoureuse ou d'une compassion sincère. Quant aux archives municipales de Laon, elles ne gardent trace que d'un mariage franco-allemand entre une habitante et un aviateur. La jeune femme a quitté Laon, en novembre 1917, pour vivre dans la famille de son époux à Düsseldorf où le mariage a été officiellement prononcé[409].

Une autre question insoluble se pose à propos de l'ampleur de ces amours franco-allemandes. Pour Jean-Yves Le Naour, les dépositions faites auprès du Commissariat spécial d'Évian, sont un reflet de la réalité :

> *« Pourtant, malgré ce climat de règlement de comptes, les interrogatoires des rapatriés ne peuvent être considérés comme source spécieuse ou peu fiable. En mai 1917, par exemple, sur 200 femmes auparavant dénoncées comme débauchées puis rapatriées à leur tour et interrogées sans ménagement, seule une*

406 *Ibidem*, P.V. n° 3170, 27/11/17.

407 *Ibidem*, P.V. n°3641, 21/01/18.

408 Jeanne MARÉCHAL, 05/02/16.

409 FRAD002 Laon 4 H 80.

douzaine nie avoir eu des relations intimes avec l'ennemi, tandis que le reste avoue et reconnaît les torts qui lui sont reprochés pour, enfin, dénoncer à son tour. »[410]

Il est toutefois dommage qu'il n'ait pas livré le détail de son calcul : le nombre de 200 femmes, sur un seul mois, apparaît comme considérable. Dans le cas de l'Aisne, entre janvier 1917 et juillet 1918, sur 692 femmes accusées de relations intimes, 32 ont avoué et 6 ont nié, soit une infime minorité, peu représentative. De manière plus générale, seul un tiers des accusations sont argumentées (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 73: Les arguments amenés par l'accusateur pour dénoncer les « femmes compromises » auprès du Commissariat spécial aux rapatriés, 1917-1918

	Nombre de cas	Proportion
Femme enceinte ou qui a eu des enfants avec un Allemand	118	*17,05%*
Femme soumise à la visite médicale	135	*19,51%*
dont reconnue malade	95	*13,73%*
Ensemble des dénonciations argumentées	243	*34,96%*
Total	**692**	*100,00%*

Sources : FRAD074 4 M 513 et 517 à 519

En réalité, les « preuves » apportées de la réalité des relations intimes sont de deux ordres. D'une part, le fait d'avoir eu des enfants avec un Allemand est sans doute l'élément le plus irréfutable. Plus d'une centaine de femmes, sur les 692 accusées, serait dans cette situation. D'autre part, pour prévenir la contagion de maladies vénériennes, les autorités locales allemandes imposaient que les femmes connues pour avoir des relations sexuelles avec des militaires passent une visite médicale. Près de 20 % des personnes accusées seraient dans cette situation. Ce dernier élément est plus discutable car les listes de femmes soumises à la visite sont constituées d'après la rumeur publique, ce qui laisse la porte ouverte à des règlements de compte éventuels ou, à l'inverse, à des possibilités d'esquiver la visite. Sur les 243 cas relativement argumentés, l'incertitude sur la réalité des faits, on le voit, reste grande. Que dire alors des deux tiers restants ? Considérer que les dépositions sont une source fiable pour circonscrire l'ampleur des relations intimes avec l'ennemi apparaît dès lors comme très exagéré.

410 Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.,* p. 279.

Une autre piste consiste alors à s'intéresser aux naissances issues de ces unions. Georges Gromaire s'appuie sur les déclarations « officielles » des édiles, pour évaluer leur nombre dans quelques communes. Il généralise ensuite à l'ensemble des territoires occupés pour arriver au chiffre de dix mille « naissances allemandes » sur 2,2 millions d'habitants, soit environ 4,5 naissances pour 1 000 habitants[411]. À titre de comparaison, Fabrice Virgili estime à 100 000 le nombre de naissances issues de couples franco-allemands dans la France occupée pendant la Seconde Guerre mondiale, soit 2,5 naissances pour 1 000 habitants[412]. L'évaluation de Georges Gromaire est sans doute exagérée. Toutefois, le contexte en 1914-1918 est très différent de celui de 1940-1945 : la présence allemande est incomparablement plus dense tandis que l'absence des hommes entre 20 et 40 ans y est encore plus accentué. En revanche, on ne peut trouver les mêmes sympathies idéologiques pour l'occupant que celles qui pouvaient s'exprimer dans certains milieux extrémistes, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Si on reprend les quelques chiffres précis donnés par Georges Gromaire et ceux relevés dans des récits et des témoignages divers, il semblerait toutefois que les naissances issues de couples franco-allemands soient relativement fréquentes (voir tableau, ci-dessous).

<u>Tableau 74:</u> L'évaluation du nombre de naissances de couples franco-allemandes d'après divers récits

Communes	Nombre de naissances issues d'un couple franco-allemand	Population en 1915	Proportion	Sources
Gergny	1	243	0,41%	Georges GROMAIRE
La Capelle	21	1599	1,31%	Georges GROMAIRE
Mauregny-en-Haye	6	389	1,54%	S.H.D. 16 N 1418
Ognes	10	613	1,63%	Jean PIERROT
Rozoy-sur-Serre	13	967	1,34%	Louis PAILLOT
Trosly-Loire	18	750	2,40%	FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1973
Vervins	31	2189	1,42%	Georges GROMAIRE

Évidemment de tels chiffres reposant sur des témoignages d'habitants sont à prendre avec prudence, mais ils donnent dans l'ensemble une fourchette équivalente, autour de 1 à 1,5 % de la population. Ainsi, pour des bourgs comptant un millier d'habitants, ce seraient environ dix naissances d'un couple franco-allemand qui auraient été enregistrées. L'état-civil n'en garde

411 Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 470-471.

412 Fabrice VIRGILI, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, p. 155.

cependant pas de traces spécifiques. L'historien ne peut alors que traquer l'évolution du nombre de naissances illégitimes[413] (voir tableau, ci-dessous).

Tableau 75: L'évaluation du nombre de naissances illégitimes dans trois communes de l'Aisne occupée

	Laon (1916-1918)	Saint-Quentin (1915-1916)	Sains-Richaumont (1915-1918)
Nombre de naissances illégitimes	137	264	31
Part des naissances illégitimes sur les naissances totales	39,94%	30,63%	33,33%
Part des naissances illégitimes avant-guerre	16,01%	19,00%	6,06%
Surplus de naissances illégitimes	82,1	100,2	25,4
Part du surplus des naissances illégitimes sur les naissances totales	23,93%	11,63%	27,27%
Population en 1915	9773	46500	1441
Part du surplus des naissances illégitimes sur la population totale	0,84%	0,22%	1,76%
Sources	État-civil de la Ville de Laon	État-civil de la Ville de Saint-Quentin	*Les Carnets d'Eugénie Deruelle, op. cit.,* p. 621.

À Laon, Saint-Quentin et Sains-Richaumont, les naissances illégitimes connaissent une croissance relative, beaucoup plus importante à Sains-Richaumont qu'en ville. Nous avons alors calculé le surplus théorique de naissances illégitimes en faisant la différence entre le nombre enregistré pendant l'occupation et celui qu'il aurait été si la part des naissances illégitimes était restée stable. Ce surplus représenterait plus de 20 % de l'ensemble des naissances à Laon et Sains-Richaumont, moitié moins à Saint-Quentin. La faiblesse des données dans la principale ville de l'Aisne peut étonner. Elle s'explique peut-être par le fait qu'évacuée au début de 1917, nous n'avons pas de chiffres pour les deux dernières années. Ne sont alors enregistrés que les enfants dont la conception a été précoce au cours de l'occupation, jusqu'à fin mars 1916. Finalement, la part des naissances illégitimes en surplus rapportée à la population totale n'est pas très éloignée des indications données par les témoins et les auteurs sur le nombre de naissances issues de couples franco-allemands. Évidemment, ce travail d'estimation est très fragile et nous ne nous risquerons à aucune généralisation en la matière. Il semblerait juste, à la lecture de ces données plutôt concordantes, que de telles naissances se retrouvent un peu partout, à la ville et à la campagne : elles sont un phénomène relativement courant et, du fait de l'absence des hommes mobilisés, elles constituent partout

413 C'était également de cette manière qu'avait procédé Fabrice VIRGILI pour estimer le nombre d'enfants issus de couples franco-allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, *Naître ennemi, op. cit.,* p. 155-159.

une part non négligeable de l'ensemble des naissances. La croissance des naissances illégitimes en est sûrement l'élément le plus probant. Elle est constatée dans l'Aisne, mais également à Fourmies où elle représente 28 % des naissances en 1918 et à Lille où elles sont même plus nombreuses que les naissances légitimes au cours de la dernière année d'occupation[414].

En définitive, le paradigme de la confrontation à travers lequel a été analysée par les historiens français l'occupation en 1914-1918, est insuffisant pour rendre compte de la complexité des expériences individuelles. Cela revient à les réduire aux seuls rapports avec l'autorité occupante. Or, celle-ci n'est pas l'unique figure de l'occupant : les soldats et les officiers que les civils côtoient tous les jours dans leur ville, dans leur rue, dans leur maison, donnent une autre image de l'ennemi avec qui il est possible d'entamer le dialogue.

Certes, les premiers contacts ne sont pas évidents à cause de la barrière de la langue, de la méfiance réciproque et du nécessaire affichage d'une « distance patriotique », mais la promiscuité imposée sur des durées assez longues conduit civils et militaires à trouver des moyens de communiquer. Une meilleure compréhension, de la compassion et une certaine confiance envers l'autre rendent possibles des échanges nombreux et variés avec les militaires allemands et contribuent à renforcer les liens tissés. Même si de telles situations sont difficiles à dire dans un témoignage, des amitiés ont pu se lier, des amours se vivre, malgré le poids du conformisme patriotique.

414 Sébastien DEBARGE, « Fourmies occupé pendant la Grande Guerre », *Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, Avril/Juin 1998, Université Lille III, p. 285-309 et Marie-Hélène BENOÎT, *L'état sanitaire de la population civile dans le Nord envahi pendant la Première Guerre mondiale : Lille en particulier (1914-1918)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Annette BECKER, Université de Lille III, 1997, 152 p.

3. LA DUPLICITÉ DES PERCEPTIONS ET DES STRATÉGIES INDIVIDUELLES : L'EXEMPLE DE LA FAMILLE MOISSON

Notre étude des perceptions et des pratiques des civils dans le contexte d'occupation s'est appuyée sur un corpus de témoignages afin de rendre compte des similitudes et des différences en fonction du territoire, du milieu social, du sexe et de l'âge. En revanche, elle ne permet pas de saisir la cohérence ou les évolutions de ces perceptions et pratiques au cours de la guerre. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous attarder sur un témoignage suffisamment personnel et renseigné pour espérer en tirer des enseignements complémentaires.

Le journal tenu par Henriette Moisson nous apparaît d'une certaine manière exemplaire et assurément plus révélateur que mille récits de l'occupation rédigés après-guerre[415]. Il témoigne d'une manière qui paraît relativement sincère de l'expérience d'occupation au sein d'une famille bourgeoise dans un bourg agro-industriel de l'Aisne. Tout d'abord, les notes sont détaillées, régulières et s'étendent sur une période longue : de décembre 1914 à septembre 1918[416]. Ensuite, certains faits relatés, comme les activités clandestines, sont confirmés par d'autres documents[417]. Enfin, ce document reste largement méconnu : il n'a pas été, à notre connaissance et jusqu'à présent, exploité par les historiens.

3.1. DES PERCEPTIONS MOUVANTES

Les perceptions des civils occupés ont été étudiées à travers le prisme du régime d'historicité et de l'appartenance nationale. Les évolutions et les ruptures ont été tracées à gros traits, la chronologie de ces inflexions étant propre à chaque témoin[418]. L'objectif ici est de s'intéresser

415 Pour paraphraser Carlo GINZBURG et Carlo PONTI qui considéraient que « si les sources taisent et/ou déforment systématiquement la réalité sociale des classes subalternes, un document vraiment exceptionnel (c'est-à-dire statistiquement infréquent) peut être beaucoup plus révélateur que mille documents stéréotypés », « La micro-histoire », *Le Débat*, 1981/10 n°17, p. 136.

416 Pour une présentation plus détaillée, voir dans les annexes, p. 1080.

417 Voir 1.2.2. « Les actions clandestines subversives », p. 787.

418 Voir Chapitre 5 : Des expériences individuelles sous tension, p. 544.

au temps long de l'occupation pour voir la résistance des perceptions anciennes aux contradictions apportées par l'expérience du quotidien et à l'essor de nouvelles représentations de la guerre et de l'ennemi. Il apparaît à la lecture du témoignage que les représentations initiales des civils sont régulièrement ébranlées par les rencontres effectuées, les déceptions à l'égard de l'évolution du front et les situations dont ils ont pu être témoins. Aussi sont-elles sans cesse réinterprétées et adaptées aux nouvelles perceptions de la guerre et de l'occupation.

3.1.1. S'ACCOUTUMER AU QUOTIDIEN

Nous avons déjà montré qu'un nouveau rythme du temps s'impose avec l'occupation, marqué par un horizon de la paix qui se dérobe avec sa succession d'espoirs désenchantés, la perception d'un temps immobile et l'angoisse grandissante devant le lendemain[419]. Mais comment passe-t-on de l'attente fébrile d'une délivrance à la résignation devant l'immuabilité du quotidien ? Comment fait-on son deuil de l'espoir d'une guerre courte et victorieuse ? Qu'est-ce qui permet de supporter une occupation qui se prolonge indéfiniment ?

Dès le mois de décembre 1914, l'humeur d'Henriette Moisson est des plus sombres : aucun signe ne vient annoncer la délivrance tant souhaitée. Le 31 décembre 1914, elle considère l'occupation comme un cauchemar sans fin. Ainsi commence-t-elle son journal :

> *« Mon cher André*
>
> *C'est à toi que j'adresse le journal de ces mauvais jours que nous venons de vivre et vivons encore, hélas ! Plût au Ciel que je n'aie pas à t'écrire d'aussi tristes choses et que ma lettre te porte bientôt au déclin de cette pauvre année mes vœux les plus affectueux pour celle qui bientôt va paraître. Malheureusement il est loin d'en être ainsi qui sait même si un jour tu liras ces lignes et si nous nous reverrons… La guerre est si bizarre !! Ce n'est pas seulement un triste cauchemar vois-tu mon pauvre ami, c'en est surtout un long. »*[420]

419 Voir chapitre 5, 3.1. « Un avenir qui se dérobe », p. 666.

420 Henriette MOISSON, 31/12/14.

La guerre lui apparaît déjà comme interminable et l'espoir d'une délivrance comme bien hypothétique. Au cours de l'hiver 1915, les notes relativement brèves se font l'écho du désespoir d'Henriette Moisson, auquel s'ajoute la maladie entre la fin mars et le début avril :

> *« Ce n'est pas encore précisément de la neurasthénie, mais je crois que ça viendra, si la guerre dure encore longtemps. »*[421]

Au début du printemps 1915, son désespoir, s'il est toujours prégnant, est entrecoupé d'éclaircies : l'espoir revient ainsi avec les premiers beaux jours puis au moment où les bruits d'une entrée en guerre de l'Italie se font plus forts[422]. Mais l'espoir est de courte durée et accroît la déception devant l'immobilité du front et le silence du canon. Devant l'abattement dont ferait preuve Henriette Moisson, ses parents l'encouragent à partir un mois chez une amie à Étreux afin de lui changer les idées. C'est ce qu'elle se décide à faire entre juin et juillet : le séjour à Étreux semble redonner de l'énergie à Henriette Moisson.

Les indications sur ses espoirs, ses inquiétudes et ses plaisirs sont présentes tout au long du journal et permettent de distinguer des épisodes de dépression comme lors de l'hiver 1914-1915, comme les moments d'optimisme ou de joie. Ils peuvent être ainsi synthétisés de la sorte pour la première année de guerre (voir schéma, ci-dessous) :

<u>Schéma 2:</u> Les notes d'espoir et de tristesse dans le témoignage d'Henriette Moisson, 1914-1915

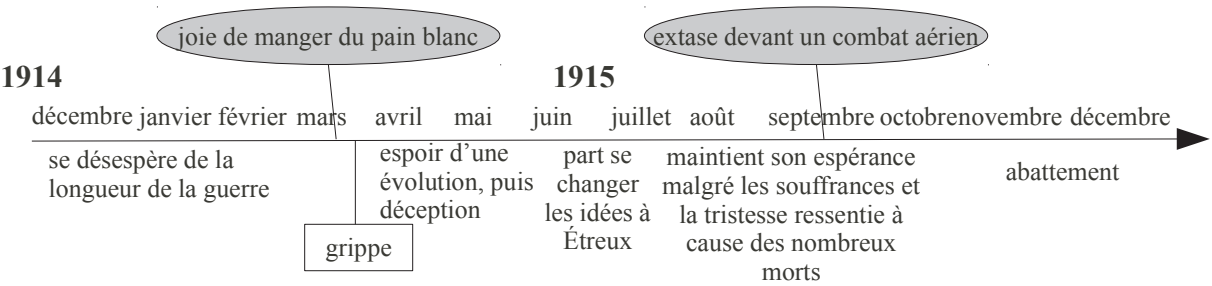

La grippe et la fatigue qui l'accompagne, en mars-avril 1915, participent certainement à l'abattement ressenti. La désespérance, si elle paraît grande, n'est pas exclusive pour autant : elle n'empêche pas des petits moments de plaisirs simples comme lorsque Henriette Moisson a le loisir de manger du pain blanc[423].

421 *Ibidem.*, 25/04/15.

422 *Ibid.*, 29/04/15, 10/05/15.

423 *Ibid.*, 04/03/15.

L'année suivante, Henriette Moisson traverse un épisode de dépression sévère au cours de l'été 1916 (voir schéma, ci-dessous).

<u>Schéma 3:</u> Les notes d'espoir et de tristesse dans le témoignage d'Henriette Moisson, 1916

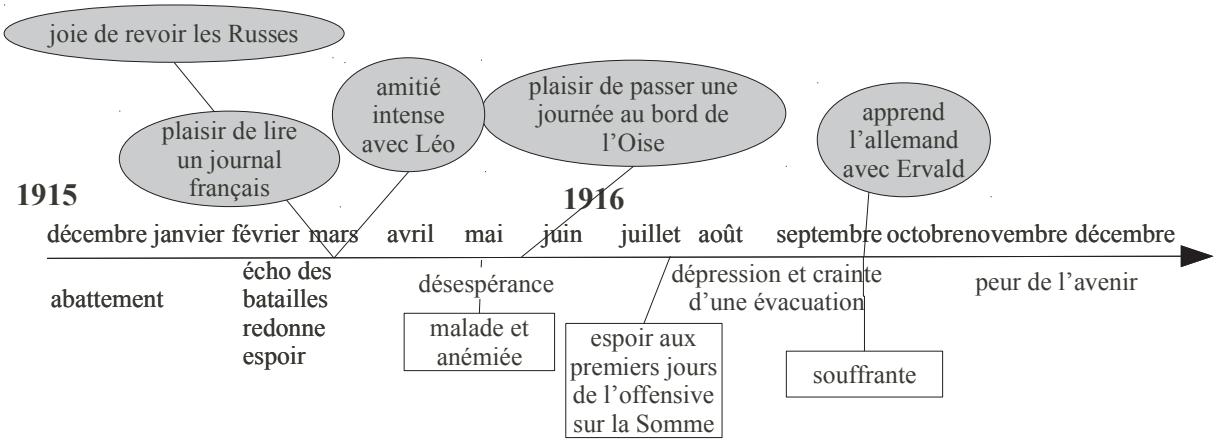

Il est là encore en partie corrélé à un état physique fragile caractérisé par de fréquentes douleurs et une grande fatigue. La désespérance se manifeste alors par une détestation du présent :

> *« Je voudrais ce soir pouvoir confier à ce journal toute l'amertume que je ressens, mais ma main tremble, je suis lasse, ô combien lasse ! et pourtant j'ai bien peu travaillé. Je sens en moi un découragement, dois-je l'avouer un dégout de la vie. Mon cœur est gros, bien gros. »*[424]

Elle ne voit alors plus de terme imaginable à cette guerre[425] et même le Ciel semble sourd à ses prières[426]. Dès lors, l'angoisse se reporte vers le futur :

> *« Combien j'ai peur de la vie ! L'avenir me fait encore plus peur que le présent. Il y a 18 mois environ je disais que rien n'était à comparer avec la guerre comme tristesse ! Aujourd'hui je me demande avec angoisse si l'après guerre ne sera pas plus triste encore. Que seront les temps qui suivront la guerre. D'autres orages ne nous attendent-ils pas encore ? Ceux qui nous suivront n'auront pas connu ces tristes années et n'apprécieront jamais tout ce que nous souffrons. Y aura-t-il*

424 *Ibid.,* 19/06/16.

425 *Ibid.*, 18/06/16.

426 *Ibid.,* 24/06/16.

encore du bonheur pour nous sur terre ? On se le demande ! »[427]

Même l'avenir plus proche apparaît inquiétant avec les rumeurs d'évacuation qui accompagnent les premiers cortèges de réfugiés en transit dans la commune. Le long épisode de désespérance au cours de l'année 1916 constitue un tournant. Désormais, l'expression d'espoirs se fait bien rare, l'avenir apparaissant au contraire bien sombre. Même la fin de la guerre est redoutée comme si Henriette Moisson s'accoutumait à son existence dans l'Aisne occupée.

Le détachement à l'égard du reste de la France se manifeste également par le fait qu'elle ne s'adresse plus directement à son destinataire, son ami d'enfance, Maurice. En mars 1916, elle doute même que quelqu'un lira son journal : « Mais bah : j'écris pour moi surtout. Qui lira ces lignes ?… et quand ? Personne peut-être… jamais ! »[428]. Pourtant, elle continue d'écrire : elle n'a donc plus besoin de la fiction d'un destinataire éventuel pour livrer ses états d'âme et ses impressions quotidiennes, même si elle traverse des moments de doute, comme en mai 1916 : « Je me demande parfois à quoi bon écrire un journal ! Intéressera-t-il personne… »[429]. Le fait qu'elle le poursuive malgré tout constitue sans doute la meilleure des réponses. Non seulement, il s'agit d'une manière de combler son ennui mais sans doute y trouve-t-elle un moyen de se décharger de ses angoisses et, parfois, une échappatoire à un quotidien pénible.

Finalement, une forme d'accoutumance à la situation d'occupation est perceptible après la « crise » de 1916 (voir schéma, ci-dessous).

<u>Schéma 4:</u> Les notes d'espoir et de tristesse dans le témoignage d'Henriette Moisson, 1917

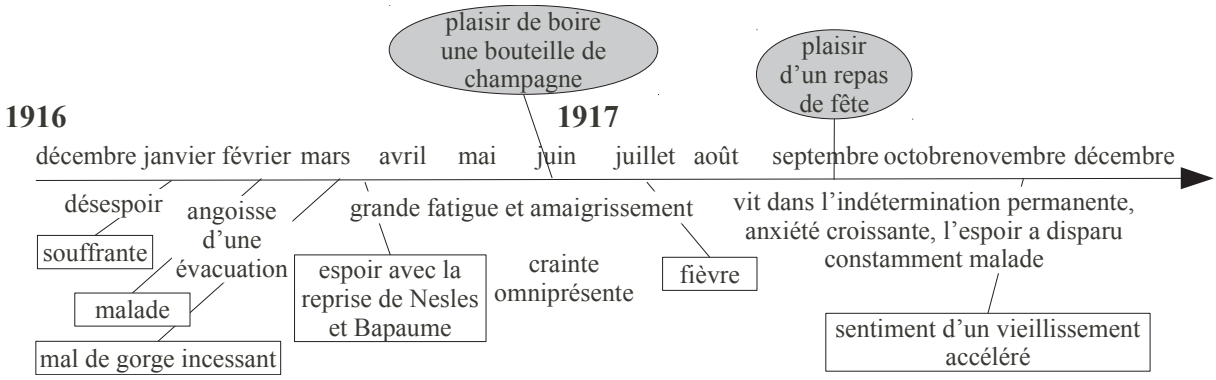

427 *Ibid.*, 16/11/16.

428 *Ibid.*, 13/03/16.

429 *Ibid.* 26/05/16.

Ses notes sont plus régulières, d'où une baisse de la densité temporelle[430], mais moins introspectives : elles racontent, dans un style alerte, les anecdotes du quotidien, retranscrivant par exemple des dialogues. L'attention est donc moins centrée sur ses tourments que sur ses travaux, ses échanges avec les Allemands et ses dissimulations. Elle s'avoue tout de même toujours anxieuse du lendemain tandis que le sentiment de fatigue est plus prégnant. Sûrement à cause des pénuries, Henriette Moisson constate qu'elle maigrit et a l'impression d'un vieillissement accéléré : « Nous avons 40 ans à 22 ans, et nos traits portent la marque des soucis de ces trois dernières années »[431].

Les petits plaisirs refont leur apparition mais n'ont plus grand-chose à voir avec les événements guerriers : ils concernent les plaisirs de la bouche.

> *« La Tante Célia me fit déterrer la bouteille de Champagne qu'elle m'avait fait cacher il y a deux jours. Comme elle ne peut pas en boire elle m'en fit cadeau. Demain est si incertain que nous décidâmes de la boire aujourd'hui même. Il ne pétillait plus ! mais rien que de penser que c'est du vrai Champagne de France, nous le trouvâmes délicieux !!! »*[432]

L'accoutumance à l'occupation s'incarne ici dans une morale épicurienne qui privilégie la jouissance immédiate des biens dissimulés plutôt que de continuer à cacher pour un avenir de plus en plus incertain. Suivant la même logique et devant les menaces de perquisition, la famille Moisson décide de se débarrasser de son stock de tissus, quitte à en vendre à des soldats allemands.

Enfin, durant la dernière année de guerre, la fatigue s'accroît et l'oblige à rester alitée (voir schéma, ci-dessous).

430 Voir graphique 2, p. 709.

431 *Ibid.*, 28/11/17.

432 *Ibid.,* 12/06/17.

<u>Schéma 5:</u> Les notes d'espoir et de tristesse dans le témoignage d'Henriette Moisson, 1918

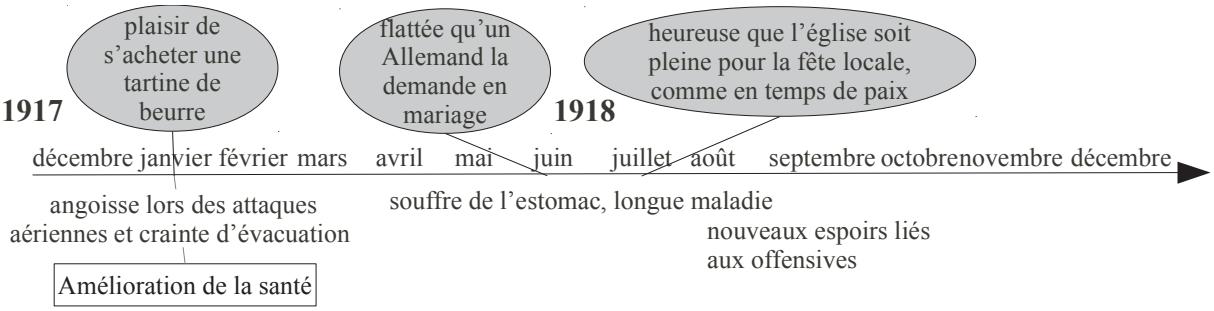

Devant la persistance du mal, elle se décide à consulter un médecin allemand :

> *« Je suis retournée voir le docteur ; il ne me dit plus de retourner le voir régulièrement, mais qu'il me faudrait me soigner de longs mois encore pour guérir et qu'il me fallait prendre beaucoup de patience. »*[433]

Henriette Moisson ne dit pas quelle est sa maladie, elle indique juste que tous ses membres, et surtout son estomac, sont douloureux. Il semblerait que son corps ne supporte plus la disette. Cela l'encourage alors à s'inscrire pour être rapatriée alors qu'elle avait refusé de partir avant l'invasion. Ses parents lui avaient alors conseillé de rejoindre sa sœur à Poitiers mais Henriette Moisson considérait que son devoir était de rester auprès d'eux et de ne pas fuir devant l'ennemi[434]. De nouveau, en janvier 1917, elle refuse le rapatriement malgré les imprécations de son père :

> *« Et je ne le regrette pas !... non pas pour moi-même car je préférerais être en France et la vie ici devient insupportable. Mais je ne crois pas que mon devoir soit de partir. »*[435]

Elle craint en effet que son père soit emmené loin d'Origny-Sainte-Benoite et que sa mère et sa voisine soient alors laissées seules et sans défense. Finalement, en mai 1918, alors qu'elle est constamment fatiguée, elle fait son deuil d'une guerre courte et de ses obligations morales à l'égard de ses parents pour privilégier ses intérêts personnels et accepter le départ.

433 *Ibid.* 24/05/18.

434 *Ibid.*, 31/12/14.

435 *Ibid.,* 08/01/17.

Cependant, contrairement aux années 1915 et 1916, sa faiblesse physique ne favorise pas un nouvel épisode de dépression. Elle note encore des petits plaisirs simples et se reprend à espérer d'une fin rapide à l'annonce de la contre-offensive alliée en août.

La lecture du témoignage d'Henriette Moisson rend compte de la difficile acceptation d'une occupation qui perdure. La prise de conscience que les représentations initiales d'une guerre rapide et victorieuse ne correspondent pas à la réalité vécue, semble ébranler Henriette Moisson à deux reprises : au cours de l'hiver 1914-1915 et de l'été 1916. Elle parvient néanmoins à surmonter ces épisodes de crise par des dérivatifs comme l'écriture du journal, le séjour d'un mois chez une amie en 1914-1915, l'apprentissage de l'allemand et donc la plus grande fréquentation des militaires logés à partir de 1916. Ainsi, face à une situation extérieure qui la désespère et sur laquelle elle n'a aucune prise, Henriette Moisson cherche à s'occuper, à discuter et créer des liens pour mieux accepter le présent.

3.1.2. L'ÉBRANLEMENT DES REPRÉSENTATIONS NATIONALES

Issue d'une famille bourgeoise, ayant reçu une instruction au-delà des 14 ans, Henriette Moisson apparaît au début de son témoignage comme fortement imprégnée par les représentations dévalorisantes de l'ennemi transmises par la presse, la littérature et les institutions républicaines. L'emploi systématique du terme « Alboche » révèle bien cette influence de la presse de l'époque[436]. Le premier Allemand qu'elle voit, est un prisonnier et son passage dans la commune est un spectacle auquel elle participe, sans témoigner de compassion pour le soldat. Dans les premières pages de son journal, les Allemands apparaissent au second plan de son récit comme des ombres dans le paysage : « Trois Alboches sont venus visiter l'ambulance »[437]. Alors que l'ambulance est dirigée par son père, le fait n'est pas plus détaillé comme s'il n'y avait pas eu d'échanges véritables avec ces militaires. L'individu n'est alors pas distinct de l'ensemble national : tous sont considérés au même niveau comme des « Alboches ». Cela semble traduire une certaine méconnaissance de l'ennemi, aucun contact ne s'étant noué avec lui.

436 *Ibid.*, 15 et 31/12/14, 08/03/15 et 14/07/15.

437 *Ibid.*, 15/12/14.

Le terme d'« allemand » n'arrive que plus tardivement dans le témoignage, au mois de février, au moment des premiers logements[438]. C'est alors que la rencontre a lieu, qu'une personnalité semble se détacher du groupe national :

> *« Hier tandis qu'ils perquisitionnaient chez Mme Savreux* [la voisine]*, l'un d'eux, un socialiste a-t-il dit, vint s'asseoir près de nous au coin du feu et se mit à chanter une romance d'amour ! Je riais sous cape. Cependant j'avoue qu'il avait une voix non seulement forte, mais magnifique ! Il faut ajouter aussi qu'en fait de perquisition un verre de vin lui fait bien plus plaisir et quant aux fouilles il s'en moque comme de l'an 40.*
>
> *"Moi dit-il dans un langage des plus bizarres, moi nicht réquisitionn !… Tout… nicht à moi… à vous ! moi nicht prendre." »*[439]

Finalement, bien qu'Henriette et sa famille se présentent comme très patriotes et reproduisent les représentations stéréotypées des Allemands, une certaine cordialité, voire une sympathie, peut se manifester envers un soldat. Non seulement, Henriette Moisson admire la voix de celui venu chez eux mais encore son père lui a proposé un verre de vin. Évidemment, il n'agit pas uniquement par politesse et générosité : sans doute compte-t-il l'amadouer de la sorte[440], mais, il est probable que rien n'aurait été proposé à un militaire qui se serait montré particulièrement peu aimable. Pour autant, Henriette Moisson continue d'exprimer une détestation envers l'armée allemande prise dans son ensemble. Alors qu'elle accompagne son père à Saint-Quentin, elle prend en horreur les militaires rassemblés pour un concert : « C'était écœurant de voir tous ces sales gris là, grouiller sur la place, comme une vermine ! »[441].

La comparaison avec les insectes parasites est pour le moins dévalorisante et semble participer d'une haine de l'ennemi, accréditant la thèse de la « culture de guerre ». Pourtant, les raisons de cet écœurement sont multiples :

> *« L'image de nos petits soldats expirant là-bas sur le front occupait toutes mes*

438 *Ibid.*, 11/02/15.

439 *Ibid.*, 16/02/15. L'expression « s'en moquer comme de l'an 40 » est effectivement antérieure à la Seconde Guerre mondiale : elle est attestée à partir de 1790 d'après Alain REY et Sophie CHANTREAU, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Le Robert, 2006, 1086 p.

440 Il obtient effectivement l'indulgence des soldats venus perquisitionner à coups de noix et de verres de vin, *ibid.*, 16/02/15.

441 *Ibid.*, 21/02/15.

pensées. J'étais révoltée, triste et mauvaise à la fois, et l'impression pénible de cette place désertée de tous les français, aux portes et volets clos me poursuivit tout le jour ! »[442]

La détestation porte autant sur l'uniforme que sur ce spectacle de loisir dans un contexte de guerre : il apparaît insupportable à la diariste de voir des soldats s'amuser alors que d'autres sont en train de risquer leur vie sur le front. En outre, sa tristesse est accrue par l'impression que la ville qu'elle connaît bien, lui paraît étrangère, envahie par des militaires parlant une autre langue tandis que les habitants, encore très méfiants à l'encontre de l'armée d'occupation, se réfugient chez eux, derrière les volets clos.

En outre, elle reprend les expressions de « barbares » ou de « monstres », très coutumières dans la presse de 1914, pour désigner l'ennemi. Il serait néanmoins abusif d'y voir la marque d'une haine dirigée contre l'ensemble de la nation allemande. Henriette Moisson entend en fait condamner ainsi la brutalité de l'autorité d'occupation, et non de l'ensemble de l'armée. En décembre 1914, les officiers de la *Kommandantur* menacent de mort les civils qui s'en prendraient aux poteaux télégraphiques : Henriette Moisson termine alors par l'exclamation « Barbares ! »[443]. En février 1915, la condamnation morale est de même nature : « Les onze Anglais trouvés à Guise ces jours derniers sont été fusillés et les monstres s'en vantent dans leur journal de Guise »[444]. Même lorsque les insultes ont une vocation plus générale, elles résultent d'un ordre ou d'un acte de la *Kommandantur*. Ainsi, quand il est annoncé que tout abattage de bête est interdit sans permission et paiement d'un droit à l'autorité d'occupation, Henriette Moisson s'écrie : « Mais ils sont si faux, si perfides, ces têtes de Boches ! on a beau s'expliquer, surtout lorsqu'il s'agit d'argent […] »[445].

En fait, plusieurs représentations de l'ennemi se superposent et cohabitent : celle d'un peuple brutal et perfide et qui s'incarne au travers de l'autorité d'occupation et celle plus individualisée de soldats qui apparaissent avant tout comme des êtres humains malgré les différences culturelles. Quand Henriette Moisson éprouve de la compassion, c'est bien parce qu'elle perçoit la personne derrière l'uniforme. Aussi est-elle bouleversée par les jeunes soldats qui traversent la commune en avril 1915 :

442 *Ibid.*

443 *Ibid.*, 12/12/14.

444 *Ibid.*, 28/02/15.

445 *Ibid.*, 01/03/15.

> *« Et puis, qu'ils sont jeunes ! On parle de leur stature qui fait tant honneur à leur race ! Alors ces malheureux n'étaient guère faits pour l'honneur de leur pays. Ils étaient pâles… et paraissaient si enfants ; c'est très facilement qu'on pouvait leur donner 14 ans. C'est pitié de voir de si jeunes gens dans cet état. »*[446]

De telles images ébranlent ses représentations et sa morale patriotique :

> *« Ne vas pas croire à présent que je pleure sur le sort de nos ennemis oubliant nos frères qui la-bas loin de nous sont peut-être dans le même état. Non, mon cher André je ne pourrai jamais oublier que je suis française ! Mais, laissons là une minute vieilles rancœurs et fraîches haines. Regardons un instant tous ces maux à la fois et du même œil que Dieu lui-même les regarde c'est-à-dire de l'œil dont une mère verrait ses deux enfants s'entretuer. N'y a-t-il pas là de quoi tuer la mère elle-même ? N'est-ce pas là la chose la plus horrible ? Et pourtant le sang qui gonfle leurs veines au paroxysme de la colère est le même ! »*[447]

Sans renier son attachement à la patrie, Henriette Moisson en vient à qualifier l'antagonisme supposé entre les peuples français et allemand de « vieilles rancœurs et fraîches haines ». Les deux peuples sont considérés comme frères puisque issus de la même mère. Ainsi, bien qu'il lui arrive de reprendre le discours de la presse et des élites politiques sur l'Allemagne, elle n'y adhère pas totalement et exprime, occasionnellement, sa prise de distance à l'égard de telles représentations de l'ennemi. On voit ici, en particulier, combien la conviction religieuse, loin de participer d'un esprit de croisade[448], l'aide au contraire à critiquer les représentations nationales : un sentiment de commune humanité l'emporte sur les haines entre les peuples.

Le deuxième grand « choc » qui ébranle ses représentations initiales, est produit par sa rencontre avec Léo, officier logé chez une amie de la famille. Après qu'il lui a offert des fleurs, elle se décide à le remercier. C'est alors que ses sentiments entrent en conflit avec sa morale patriotique :

> *« Il me tendit la main. Dois-je l'avouer que cela me faisait mal et la vue de ces fleurs offertes par une main ennemie ! Je voudrais, au soleil trop ardent déjà les voir fanées, je voudrais une à une les voir tomber et… avec elles le dernier*

446 *Ibid.*, 05/04/15.

447 *Ibid.*

448 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18. Retrouver la Grande Guerre, op. cit.*

vestige de cette année d'envahisseurs. Certes Mr Léo est un homme droit, correct et je crois généreux. […] D'ailleurs ce n'est pas à la personne même que s'adresse ma rancune. C'est à l'allemand, à l'ennemi. Puis-je m'en blâmer ? Mon cœur peut-il être gai ? N'est-il pas avec toutes nos pensées tourné sans cesse vers l'ouest par delà les lignes où est la France libre ! »[449]

Le geste de l'officier allemand jette Henriette Moisson dans le trouble. D'un côté, elle entend rester sur sa réserve devant l'ennemi : son cœur ne peut et ne doit être gai. L'impératif qu'elle se fixe de tourner ses pensées et son attention vers la France libre et la victoire, la conduit à prendre en détestation le cadeau qui lui a été fait, comme si la fidélité patriotique interdisait tout contact amical avec des Allemands. Pourtant, elle distingue la « personne » de la nationalité : elle reconnaît les qualités humaines de la première mais nourrit sa rancune à l'égard de la seconde. Cet épisode montre la fragilité des représentations initiales transmises par des acteurs extérieurs (école, presse, responsables politiques, intellectuels) : la diariste constate ici que les individus ne correspondent pas aux stéréotypes auxquels elle semblait adhérer jusque-là. L'amour de l'autre demeure néanmoins impossible car en soulignant l'appartenance nationale de Léo, elle se rappelle l'exigence de distance patriotique qui s'impose à elle. Certes, il s'agit d'une exigence morale à laquelle elle souscrit volontiers, par conviction mais aussi parce qu'elle sait ce que lui coûterait socialement de s'affranchir du conformisme patriotique[450].

Même si elle ne peut, à cause de la pression sociale du voisinage, changer son attitude publique à l'égard de l'ennemi, sa perception personnelle des Allemands est modifiée par sa rencontre avec Léo. Elle a fait connaissance d'un Allemand dont elle reconnaît les grandes qualités humaines malgré les différences culturelles :

« Mr Léo quoiqu'allemand est un de ces hommes qu'on rencontre volontiers sur sa route. Ma phrase pourrait paraître déplacée ici ! Mais j'ai promis d'y être franche je le serai. Ce n'est pas ce qu'on appelle un homme galant, certes non ! et, ce n'est pas ce que j'apprécie en lui. S'il en était ainsi d'ailleurs je le répète cette phrase ici serait déplacée. ce n'est pas un homme galant, c'est un galant homme ! […] Ce n'est pas un fanatique ; ce n'est pas un sceptique non plus. Il est allemand, il le reste, mais il n'est pas "Boche". »[451]

449 *Ibid.*, 13/03/16.

450 Voir chapitre 5, 2.2.1. « La définition d'un conformisme patriotique », p. 612.

451 *Ibid.,* 08/05/16.

Cet écart entre l'homme qu'elle connaît et les représentations stéréotypées de l'ennemi est exprimé par la différence entre le terme « allemand » et le terme « boche ». Henriette Moisson se surprend à apprécier un homme qui, n'étant pas sceptique, défend son pays et souhaite sa victoire.

L'occupation sur une longue durée, parce qu'elle occasionne la rencontre entre civils français et militaires allemands, rend parfois possible la découverte de l'altérité, une altérité plus complexe que l'image qui en est donnée à travers la presse et la littérature. Pour reprendre les mots d'Henriette Moisson, « une réforme s'est opérée », à la représentation haineuse de l'ennemi succèdent des perceptions plus nuancées : « je crois à présent que l'amitié peut exister parfois en dépit de la haine nationale ». Cette modification de l'image de l'autre est par ailleurs partagée par ses parents :

> *« Mes parents aussi auraient cru commettre un crime de montrer leur sympathie à un ennemi. Eux aussi à présent admettent qu'il y a en Allemagne comme en France des hommes de valeur. »*[452]

C'est sans doute la raison pour laquelle les liens avec les soldats logés deviennent plus intenses : ils passent d'ailleurs au premier plan dans le témoignage d'Henriette Moisson, complices des stratégies de dissimulations et parfois mêmes soutiens dans les épreuves. La jeune diariste et ses parents affichent désormais une moins grande méfiance à l'égard des Allemands rencontrés et peuvent faire preuve de générosité désintéressée, comme en novembre 1916, en faveur d'un caporal :

> *« A midi il partit déjeuner. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'il était de retour. Nous étions à table et justement nous avions aujourd'hui sur la table un plat défendu… un ragoût de veau. "Mon vieux dit mon père en le voyant rentrer ton repas a été vite fait !" Comme il nous voyait manger, mon père toujours bon lui offrit un verre de cidre ; mais ses yeux lorgnaient le ragoût et ses narines paraissaient fortement le chatouiller. Mon père d'humeur joyeuse lui dit : "En voulez-vous ?…" (au fond, il aurait pu nous dénoncer ! Du veau ! Chose inconnue sur le marché). Je traduisis car il ne comprend pas le français. "Dank sehr ! fraulein, dank sehr..." répondit-il mais ses yeux exprimaient plus l'acceptation… disons le désir… que le refus […]. Alors avec son humeur joviale mon père lui dit en picard : "Assieds-toi là, va : c'est la part du Commandant ! avec un dîner*

452 *Ibid.*

comme tu viens d'en faire un tu mangeras ça bien une fois !" »[453]

L'anecdote montre bien la distinction qui est désormais faite entre le petit sous-officier qui apparaît autant victime de la pénurie et de l'autoritarisme de ses supérieurs que le civil occupé, et le commandant qui représente l'autorité d'occupation, brutale et exigeante. La compassion s'exprime de manière plus ouverte et peut ainsi se manifester par des gestes de générosité.

Le devoir de distance patriotique à l'égard de l'ennemi semble moins prégnant, du moins à l'intérieur de la maison. C'est sans doute dans la même logique qu'Henriette Moisson se décide à apprendre l'allemand, à partir de septembre 1916, chose qu'elle s'était refusée jusqu'à présent, ne souhaitant pas parler la langue de l'ennemi. Elle est désormais amenée à davantage communiquer avec les militaires qui sont de passage à Origny-Sainte-Benoite, et donc à mieux les connaître. Cependant, il ne faudrait pas imaginer qu'une représentation plus empathique des Allemands ait chassé la représentation initiale. Celle-ci perdure comme grille d'interprétation des actes de l'autorité d'occupation ou de propos isolés. Ainsi, en avril 1917, Henriette Moisson ressent « contre les Allemands, une haine comme jamais » elle n'en avait ressenti après qu'un militaire se fut vanté de tuer des Français[454]. En juillet 1917, alors que les réquisitions de tissus se multiplient, elle condamne de nouveau les Allemands dans leur ensemble : « barbares et voleurs ce sont deux qualités qu'on accorde volontiers à la masse »[455]. En fait, les deux perceptions de l'ennemi, l'autorité implacable et l'humanité du soldat, cohabitent et, en fonction des situations, le journal évoque l'une ou l'autre, témoignant d'un penser-double ou, tout au moins, d'une pensée complexe.

S'intéresser au temps long de la guerre plutôt qu'en retenir des moments-clés, focaliser son attention sur la manière dont l'écriture et les perceptions évoluent, met en lumière différentes inflexions dans l'expérience de l'occupation d'Henriette Moisson. Dans les premiers mois, elle semble éviter les contacts avec l'ennemi, cultivant sa haine envers lui, mais se désespérant de l'immobilité du front. La rencontre avec un officier allemand, au printemps

453 *Ibid.* 13/11/16.

454 *Ibid*., 14/04/17.

455 *Ibid*., 28/07/17.

1916, semble être un élément capital qui lui fait prendre conscience de l'inadaptation des représentations nationales initiales. Le départ de l'officier correspond à un moment de dépression intense : est-ce une conséquence du chagrin de la jeune fille suite à ce départ ? Est-ce un effet de l'ébranlement des représentations anciennes ? Toujours est-il qu'à l'automne 1916, Henriette Moisson semble reprendre pied alors que les contacts avec les Allemands se multiplient : la jeune fille apprend même l'allemand pour mieux communiquer. Les gendarmes logés apparaissent alors comme des complices dans les esquives visant à échapper aux réquisitions exigées par l'autorité occupante. Les deux dernières années sont également caractérisées par une grande fatigue physique sûrement provoquée par la disette et qui conduit Henriette Moisson à demander le rapatriement avant la fin du conflit.

Les inflexions notées ne correspondent pas à une succession de perceptions différentes, les représentations anciennes, même altérées, ne disparaissent pas totalement signalant ainsi la multiplicité des perceptions d'une civile occupée. Aussi, Henriette Moisson même si elle ne voit pas d'issue à la guerre, continue de croire et d'espérer une victoire française. Et si elle noue des relations d'amitié avec des militaires allemands, elle n'en continue pas moins de juger l'autorité allemande comme prédatrice et brutale.

3.2. UN DOUBLE-JEU PERMANENT

Nous venons de souligner combien les perceptions de la guerre et de l'autre étaient ambivalentes. Cette ambivalence, nous la retrouvons en fait à tous les niveaux : elle constitue une composante essentielle de l'occupation[456]. Au quotidien, nous avons déjà signalé la part prise par les pratiques d'esquive qui participent à un double-jeu à l'égard de l'autorité occupante : on feint l'obéissance pour mieux se soustraire aux ordres. Le témoignage d'Henriette Moisson rend compte de cette duplicité permanente et du trouble causé par le décalage entre l'attitude publique et ce qui est caché, pensées ou actes clandestins.

3.2.1. FAIRE BONNE FIGURE

Malgré la défiance envers l'ennemi telle qu'elle est exprimée dans les premiers mois de la guerre, les Moisson affichent une relative cordialité et obéissance dans leurs contacts avec les

456 Pierre LABORIE, *Le Chagrin et le venin, op. cit.,* p. 246 et Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER, *op. cit.*

militaires allemands afin d'éviter de lourdes sanctions. Ils sont alors amenés à dissimuler leurs sentiments et à faire bonne figure. Nous avons ainsi vu comment étaient amadoués les premiers soldats venus perquisitionner[457]. À partir de 1916, les civils ont plus souvent affaire aux agents de la *Kommandantur* à cause de l'obligation de travail et des réquisitions à répétition.

Aussi, par rapport à ces ordres considérés comme humiliants et injustes, les Moisson essaient-ils de faire bonne figure et de montrer une certaine docilité afin d'éviter les ennuis. Ainsi, alors qu'il multiplie les actions clandestines contre l'occupant, M. Moisson décide de se rendre à la revue des hommes ordonnée par l'autorité allemande en décembre 1916 : « le refus était inutile »[458]. En effet, ce que des historiens présentent comme une lutte systématique contre les ordres allemands[459] serait contre-productive : M. Moisson a conscience, malgré son *intransigeance* affichée, qu'il doit montrer un minimum de *loyauté* afin de ne pas attirer l'attention sur lui et de continuer ses dissimulations, ses trafics et l'aide aux soldats cachés.

Mais, c'est essentiellement à Henriette qu'il est demandé de faire bonne figure, puisque c'est elle qui, sachant l'allemand, peut communiquer avec l'occupant. Par exemple, quand le commandant et l'officier de la gendarmerie viennent pour imposer de nouveaux logements, c'est elle qui négocie et se montre conciliante :

> *« Dreyfus revint à la charge alors je me décidai et je lui dis : "Je vais voir si mon oncle peut loger grand-père ! Si pas, c'est impossible que je loge ailleurs ; il n'y a pas d'autres chambres. »*[460]

C'est donc elle qui propose une solution qui permette effectivement de loger un officier supplémentaire. De la même manière, elle accepte les travaux qui lui sont confiés par les soldats. Quand un gendarme lui demande de recoudre son uniforme, elle accepte pour lui rendre service, dans une logique du don et du contre-don mais ne peut s'empêcher de constater :

> *« Certes, ce n'est pas avec plaisir qu'on "travaille pour le roi de Prusse" mais ceci pourtant ne tire pas à conséquence et les nôtres ne peuvent en souffrir. […] C'est bête ! Je n'ai pas refusé ce matin, mais si j'avais été seule, je crois que*

457 Voir p. 749.

458 Henriette MOISSON, 06/12/16.

459 Jean-François CONDETTE, art. cité, p. 16.

460 Henriette MOISSON, 28/11/17.

j'aurais pleuré de rage. »[461]

Travailler sur un uniforme allemand est, pour elle, une grande souffrance qui blesse son patriotisme militant. Et pourtant, elle l'accepte et se résout à faire bonne figure : elle ravale ainsi ses larmes afin d'afficher la docilité attendue. Plus tard, en février 1917, lorsqu'elle consent à faire la cuisine pour les gendarmes, elle justifie sa décision en expliquant qu'il n'y avait pas d'alternatives.

> *« Comment refuser ? Ce serait risquer de s'entendre dire Madame nous réquisitionnons votre cuisine, allez faire la vôtre ailleurs, où vous voudrez… à la buanderie ou dehors ! J'obéis plus volontiers à une prière qu'à un ordre et en l'occurrence mieux valait accepter que risquer d'autres ennuis. »*[462]

Afficher sa *loyauté* permet d'éviter les réquisitions autoritaires et cela participe également à maintenir des relations de courtoisie avec les Allemands logés : mieux vaut répondre positivement à une demande poliment formulée que de se soumettre à un ordre autoritaire. En fait, même lorsque l'exigence est exprimée de manière autoritaire, Henriette Moisson doit faire bonne figure, afficher son obéissance et enrager intérieurement, comme dans ce dialogue avec une employée allemande logée qui demande que son pot de chambre soit vidé :

> *« Enfin elle m'appela encore sous un prétexte quelconque et tandis qu'elle me parlait, près de la table de toilette… elle ajouta "Vous viderez mon eau sale n'est-ce pas, en me montrant sa cuvette". Et son seau était à côté ! J enrageais. j'ose à peine écrire que je l'ai fait. Je ferais peut-être mieux de ne pas l'écrire. Si un jour quelqu'un en France lit ces lignes on me traitera sûrement d'imbécile. Mais à quoi bon risquer de compliquer la situation déjà tendue. »*[463]

C'est pour éviter le conflit qu'Henriette Moisson se soumet mais cela lui coûte : elle le vit comme une humiliation et une nouvelle entorse à sa morale patriotique. Finalement, le pragmatisme l'emporte sur les principes affichés au début de l'occupation. En avril 1917, la diariste définit sa ligne de conduite à l'égard de l'occupant comme celle d'une *loyauté* qui lui évite des soucis :

> *« "Si tu veux te débarrasser d'un ennemi, fais-en ton ami" dit un proverbe ! Ce n'est pas le cas ici pour nous, mais il faut souvent pour éviter le pire accepter de*

461 *Ibidem*, 01/08/16.

462 *Ibid.*, 11/02/17.

463 *Ibid.,* 03/04/18.

faire contre mauvaise fortune bon cœur ! »[464]

Faire bonne figure ne se limite pas à obéir aux injonctions de l'occupant, cela consiste aussi à montrer une certaine impassibilité, à maîtriser ses émotions pour cacher ses sentiments véritables à son interlocuteur. M. Moisson lorsqu'il est interrogé par un officier allemand sur son usine alors que celle-ci doit être démontée, a d'ailleurs du mal à garder son calme :

« "Voilà 10 ans que je perds de l'argent lui répondit mon Père excédé !" Cela est d'ailleurs malheureusement trop vrai ! Il demanda ensuite si on avait un livre de "Préférences" – Si je vous disais non, vous sauriez bien que je mens dit mon père, énervé ! »[465]

Malgré son énervement, il répond toutefois aux questions et c'est à l'abri du regard de l'officier qu'il peut laisser libre cours à sa colère : « Quand il revient à la maison mon père tremblait de tous ses membres… de colère contenue ! »[466].

Henriette Moisson, elle aussi, doit dissimuler son affolement lorsque des soldats viennent perquisitionner. En effet, elle possède dans un tiroir de la cuisine un couteau donné par un soldat français caché. Or, toutes les armes, auraient dû être remises à la *Kommandantur* :

« Moi, je combinais toujours un petit truc pour pendre mon couteau dans l'armoire ! Mais rien à faire ! Chaque fois leurs yeux suivaient mes gestes. Alors je redressais une pile de linge, j'en emportais une autre paraissant toujours sérieusement occupée. »[467]

Elle fait la jeune fille affairée afin d'épier discrètement les yeux des soldats et ne pas éveiller leurs soupçons. Pourtant, son attitude anodine de femme d'intérieur dissimule l'effervescence qui est la sienne devant le danger. Le contraste est un peu le même lorsqu'elle append que le commandant doit venir à la maison pour voir où loger des officiers. Elle court à travers la commune pour arriver avant lui dans la maison et avoir le temps de cacher ses tissus :

« Pendant ce temps sans perdre une seconde je fourrai sous l'édredon de grand-père quelques garnitures que j'avais précisément sorties pour garnir mes robe et

---

464 *Ibid.*, 15/04/17.

465 *Ibid.* 04/04/16.

466 *Ibid.*

467 *Ibid.*, 16/02/15.

blouse à faire. À bout de respiration je m'arrêtai afin de laisser mon visage reprendre son calme. Je passai un coup d'œil général et j'attends. »[468]

Après l'affolement et l'agitation, Henriette doit recomposer un masque sur son visage, celui de la sérénité apparente, afin de ne pas éveiller les soupçons du commandant. C'est ainsi qu'elle peut espérer et parvient à tromper l'ennemi.

Dans les rapports qu'ils ont avec les agents de la *Kommandantur*, les Moisson tentent de faire bonne figure, c'est-à-dire afficher une certaine docilité qui puisse laisser dans l'ombre l'ampleur des dissimulations et des trafics réalisés, mais également cacher ses sentiments, soit par fierté, soit encore pour ne pas éveiller les soupçons. L'agir-double, afin de ne pas être repéré, s'accompagne ainsi d'un masque de la *loyauté* que l'on compose pour endormir la méfiance de l'occupant.

3.2.2. EN CACHETTE

L'essentiel du quotidien qui est retranscrit par Henriette Moisson, concerne les pratiques de dissimulation et d'actions clandestines. Si la diariste raconte beaucoup plus précisément les stratégies déployées à cette fin que la plupart des autres témoins, c'est parce que son journal est lui-même « caché un peu partout »[469] et que les passages les plus compromettants sont écrits en sténo.

Le souci de la cachette semble être la principale obsession de la famille. À force de dissimuler, M. Moisson ne sait même plus très bien ce qui est caché, ni où[470] et Henriette constate :

« On a tant déménagé déjà qu'on ne sait plus où rien cacher ! Depuis 3 ans qu'ils sont là nos ruses s'épuisent. Ils finiront pas découvrir les cachettes. Aucune maintenant n'est sûre ! On ne sera tranquille que lorsqu'on n'aura plus rien ! Alors ! à la grâce de Dieu ! »[471]

468 *Ibid.,* 28/11/17.

469 *Ibid.*, 30/11/17.

470 *Ibid.*, 22/07/17.

471 *Ibid.*, 24/07/17.

Dès lors, la famille vit dans l'angoisse permanente que les ruses soient démasquées. Ainsi, en mars 1918, lorsqu'elle apprend que les gendarmes viennent prendre les matelas, Henriette Moisson se dit fatiguée de toujours devoir dissimuler :

> *« Je rentrai à la maison fatiguée, énervée ! J'aurais volontiers envoyé au diable tout ce qui restait dans la maison afin d'être enfin tranquille. »*[472]

Elle est constamment sur le qui-vive, les sens en éveil, toujours anxieuse d'une venue impromptue de soldats ou de gendarmes :

> *« Tout à coup j'entends "baragouiner" dans la cour ! C'était… mes 2 Allemands avec ma mère. je ne fis qu'un bon à la cuisine ! Je venais de pétrir et un de mes pains levait sous le poêle ! Je le cachais vite dans le four de la cuisinière démontée […]. Le sac à farine était là aussi ! Avec une force que je m'ignorais je chargeais le sac sur mon épaule et en moins de temps qu'il ne me faut pour l'écrire je le balançais dans un coin de ma chambre par dessus la tête de mon lit ! Puis poussant un soupir je me dis : "A la grâce de Dieu !" »*[473]

Même entre les quatre murs de la maison, la jeune fille n'est pas à l'abri et les activités clandestines, comme la confection du pain, sont menées avec un rien de fébrilité.

Tout est progressivement caché à mesure que les biens de la vie courante sont réquisitionnés. En prévision de l'invasion, l'or et les stocks d'étoffes de la fabrique sont dissimulés[474]. Puis, avec les premières saisies et le rationnement, la famille tente de garder des réserves de vivres : du vin, de la farine, des pommes de terre[475]. En 1916, alors qu'Henriette Moisson constate : « il y a longtemps que nous n'avions rien caché »[476], les réquisitions portent désormais sur les biens domestiques. Sont alors mis en sûreté ou détruits les objets en cuivre et les matelas[477].

Par ailleurs, avec l'instauration d'un couvre-feu et le contrôle strict des déplacements, les habitants ne peuvent sortir qu'en cachette, à l'abri des regards allemands. Henriette Moisson raconte le jeu du chat et de la souris entre les gendarmes et les habitants, au moment du

472 *Ibid.*, 07/03/18.

473 *Ibid.*, 29/10/15.

474 *Ibid.*, 15/03/16 et 08/07/16.

475 *Ibid.*, 31/12/14, 08/09/15, 18/10/15.

476 *Ibid.*, 08/08/16.

477 *Ibid.*, 08/08/16, 27/04/17, 04-05/06/17.

couvre-feu, quand les fins de journée sont agréables, au cours de l'été. À huit heures, la patrouille passe dans la rue :

> *« Ayant fait signe de rentrer à toutes les personnes qui se trouvaient encore dehors, ils firent ½ tour et se dirigèrent vers la rue Jolie, encore pleine de monde une minute plus tôt. »*[478]

Mais dès qu'elle est hors de vue, « les têtes reparurent aux portes et aux fenêtres » et les discussions peuvent reprendre, malgré la présence des soldats logés qui, eux, peuvent rester sur le pas de porte. La comédie se poursuit les jours suivants :

> *« Huit heures venaient de sonner. Je crus entendre des pas dans un des méandres de la rue. Je rentrai vite fermant la porte. Ce fut le signal de fermeture de toutes les portes du quartier. Au bout de q.q. minutes n'entendant rien je sortis sur le pas de la porte. Aussitôt toutes les portes s'entr'ouvrirent. Maman était chez notre voisine Mme Buronfosse. Tout à coup arrivent du côté opposé 2 soldats. On risque un coup d'œil. Ce n'est pas une patrouille ces deux là n'ont pas de fusils… simples promeneurs… Pourtant ils obliquent. Maman rentre vite chez la voisine. »*[479]

Là encore, les sens sont tellement en éveil qu'Henriette Moisson croit entendre ce qu'elle redoute et le voisinage réagit par mimétisme, le réflexe l'emportant sur l'analyse de la situation. En outre, une distinction semble être faite entre les « simples soldats » qui tolèrent généralement ces infractions au couvre-feu et la patrouille implacable. La première alerte est sonore (le bruit des pas), la vue vient ensuite confirmer ou infirmer celle-ci, selon que les soldats ont ou non des fusils.

Alors que les jeunes filles doivent se soumettre à l'obligation de travail pour l'occupant, en septembre 1916, Henriette Moisson en vient à se retirer de l'espace public et vivre en cachette afin de s'esquiver devant l'ordre allemand. Personne n'oserait même plus aller à la messe, de crainte d'être réquisitionné pour aller travailler. Henriette Moisson décide d'assister à celle du village voisin de Mont d'Origny pour éviter de tomber sur les gendarmes de la commune. Elle

478 *Ibid.*, 25/06/16.

479 *Ibid.*, 27/06/16.

doit d'autant plus se faire discrète que des habitants donnent le nom de celles qui ne se sont pas rendues à l'appel[480]. Aussi se réjouit-elle à la fin du mois :

> *« Enfin la moisson est terminée. Nous pourrons peut-être sortir sans risques ! Il faut dire peut-être car dans notre vie d'envahis il y a tant d'imprévus, tant de surprises ! »*[481]

Mais, en octobre, elle vit toujours recluse dans les quelques pièces de la maison qui ont été laissées à la famille, les autres étant occupées par des Allemands :

> *« Mes voyages se limitent à la cuisine, à la salle à manger, les 2 seules pièces qui nous restent, dont nous pouvons encore disposer à peu près librement ! »*[482]

Sans doute, cet enfermement participe-t-il à l'état dépressif d'Henriette Moisson au cours de cet été 1916.

En cachette se fait également une large part des activités de M. Moisson comme le transport clandestin des denrées ou l'aide apportée aux soldats cachés dans la forêt. Malgré le contrôle strict des déplacements, il parcourt assez fréquemment les alentours, soit après avoir obtenu un laissez-passer, comme lors de ses nombreux trajets à Saint-Quentin[483], soit de manière frauduleuse. Il en profite pour acheter des denrées :

> *« En passant hier à Macquigny mon père avait fait un marché ! On lui avait promis deux moutons. Il est allé aujourd'hui jusqu'au bois de Macquigny, qui longe le terroir du Mont. Mais on n'avait pu les amener. »*[484]

Il retourne alors les chercher de nuit :

> *« Vers la nuit tombante mon père est retourné au bois de Macquigny, chercher ses moutons ! Il les a ramenés sur une brouette et par un temps de chien !! dans un chemin de terroir presqu'impraticable. Si on mange encore un peu de viande… on la mérite bien ! Que de peurs ! Que de peurs ! car évidemment ces moutons sont partagés et distribués… en cachette ! »*[485]

480 *Ibid.*, 17/09/16.

481 *Ibid.*, 28/09/16.

482 *Ibid.*, 19/10/16.

483 *Ibid.*, 21/02/15, 05/10/15, 06/03/15, 18/10/15, 06/02/16, 21/03/16.

484 *Ibid.*, 06/12/16.

485 *Ibid.,* 13/12/16.

Sans doute, ces moutons participent-ils à une circulation clandestine des denrées au niveau local, au sein d'un réseau d'interconnaissances. M. Moisson retourne de temps en temps à Macquigny et revient avec d'importantes quantités de vivres dont il doit vraisemblablement céder une partie à des proches[486]. Et réciproquement, il bénéficie des cochons élevés par l'oncle d'Henriette à qui il donne un coup de main au moment de l'égorgement[487], ainsi que de la viande et des pommes de terre fournies par son ami, le boucher Hervilly[488].

Enfin, nous l'avons déjà signalé, il apporte de l'aide aux soldats cachés dans la forêt. Un soldat est même initialement abrité chez la grand-mère d'Henriette[489]. La jeune fille lui rend d'ailleurs visite et lui apporte des journaux. Ses contacts sont cependant plus fréquents avec deux Russes vivant dans la forêt et surnommés Paul et Léon : elle leur procure des vivres, une montre, un dictionnaire[490] :

> *« Nous sommes allés voir les deux Russes cachés dans les bois. Ils nous ont donné 2 oiseaux en bois sculpté et découpé par eux au couteau. C'est leur seule richesse pour remercier les personnes qui font quelque chose pour eux. J'ai trouvé à l'un d'eux moins bonne mine. Pauvre garçon ! quelle triste vie et comme le temps doit leur paraître long ! »*[491]

En décembre 1915, en contact avec l'abbé Boudet et le « comité secret pour le secours aux prisonniers évadés et cachés »[492], M. Moisson exfiltre un premier soldat français, sûrement celui logé dans la maison de la grand-mère, à l'aide de faux passeports, vers Saint-Quentin :

> *« Ce matin donc avec un faux passe-port il emmena un"Colis" jusqu'au Mesnil St Laurent d'où un de nos cousins (Victor Charlier), avec un nouveau faux passe-port le conduisit à St Quentin, les laisser passer directs pour St Quentin étant trop difficiles à obtenir et très dangereux, aussi d'ailleurs que la route directe. »*[493]

---

486 *Ibid.*, 07/10/16, 16/12/16 et 24/03/17.

487 *Ibid.*, 26/10/16.

488 *Ibid.*, 30/05/16.

489 *Ibid.*, 05/09/15.

490 *Ibid.*, 19/09/15, 16/01/16 et 07/02/16.

491 *Ibid.*, 19/09/15.

492 *Ibid.*, 23/02/16.

493 *Ibid.*, 23/12/15.

Puis, en février 1916, c'est le tour de deux soldats français[494], dont le dénommé Robert Lefèvre qui a renvoyé quelques messages par pigeons-voyageurs à la IIIe Armée française[495]. Enfin, quelques jours plus tard, ce sont les Russes qui sont ainsi conduits à Saint-Quentin[496]. De telles actions clandestines semblent prendre fin avec cette dernière exfiltration. Quand de nouveaux Russes parviennent à s'évader, durant l'été 1916, des battues sont opérées, les prisonniers sont retrouvés et les habitants menacés s'ils leur portent assistance. Henriette Moisson constate alors : « Après les incidents derniers, personne n'osera se risquer pour eux. Nos campagnes sont trop surveillées »[497]. Après l'évacuation de Saint-Quentin, Robert Lefèvre revient à Origny-Sainte-Benoite, avec un autre soldat :

> *« Robert a cliché notre porte hier soir mais elle était déjà fermée. Malheureusement ils ne peuvent pas plus rester ici. Mon père leur a conseillé de gagner la Belgique et s'ils le peuvent de s'embaucher dans un groupe d'émigrés comme ceux qui sont passés ce matin. »*[498]

L'attitude de la famille Moisson a donc considérablement évolué en un an. Il faut dire que les logements sont tellement nombreux qu'il leur apparaît impossible de cacher des hommes chez eux. Toutefois, les deux hommes décident de rester et vivent cachés dans le bois d'Origny-Sainte-Benoite. Ils ont alors vraisemblablement été approvisionnés par les habitants pour pouvoir survivre pendant près d'un an dans ces conditions. C'est au cours de cette période que Robert Lefèvre parvient à transmettre des messages de l'autre côté du front :

> *« Robert nous a raconté qu'il avait un camarade qui était souvent avec lui dans les bois. Fort heureusement pour lui ; cela lui a rendu d'éminents services car il ne savait pas lire ni écrire. Or plusieurs fois il a trouvé des pigeons voyageurs ; un seul était en mauvais état ; incapable de refaire un voyage ; il le tua et l'enterra. Les autres furent soignés par lui puis son camarade qui était chauffeur et voyage beaucoup, et par conséquent connaît beaucoup de choses, remplit le tube que portent les pigeons. »*[499]

---

494 *Ibid.*, 17/02/16.

495 S.H.D. 18 N 76, message reçu le 01/11/17 au 2e bureau de la IIIe Armée.

496 Henriette MOISSON, 28/02/16.

497 *Ibidem*, 18/08/16.

498 *Ibid.*, 26/02/17.

499 *Ibid.*, 01/04/18.

Le témoignage d'Henriette Moisson est ici confirmé par les messages reçus par la IIIe Armée : les dates, les lieux et les noms concordent. Robert Lefèvre est finalement arrêté en janvier 1918. Il se fait alors passer pour un prisonnier civil évadé et est envoyé dans un bataillon de travailleurs[500].

La dissimulation est tellement systématique que les Allemands logés, qui partagent donc le même toit que la famille, sont également amenés à participer à ces stratégies de cachette. Le « professeur » d'Henriette Moisson, Ervald, rend ainsi régulièrement service. En décembre 1916, c'est lui qui se propose d'enlever une pièce essentielle du piano pour le rendre inutilisable et éviter ainsi une réquisition[501]. En novembre 1917, alors qu'une perquisition se profile, la famille est sauvée par l'Allemand :

> *« Mon professeur qui vient rarement le matin arrive ! Ce fut vraiment inespéré. Nous lui demandâmes de prendre ce qui pouvait nous compromettre : tissus, argent français car maintenant ils fouillent les gens, comme les armoires. »*[502]

De même, un brigadier l'avertit de l'imminence d'une perquisition et lui conseille de mettre à l'abri ses coupons de tissu[503].

La présence de gendarmes dans la maison est effectivement un atout pour les Moisson qui peuvent partager avec eux la responsabilité des dissimulations. Lorsque les gendarmes leur demandent de leur faire à manger et de prendre part à leur repas, il est décidé de mettre en commun les différentes denrées apportées. Les gendarmes vont ainsi pouvoir manger des vivres qui leur avaient échappé lors des fouilles :

> *« Nous servîmes donc du canard salé. Profitant de leurs rations, nous ne pouvions faire autrement. – "Qu'est-ce que c'est que ça ? me demanda August qui parle assez bien français – Ça dis-je, c'est du canard ! Quand les gendarmes passèrent pour réquisitionner les canards nous en avions trois ! On les a mis au saloir ! Et aujourd'hui, les gendarmes vont manger du canard !!! C'est rigolo ça, hein ? – Tant mieux, dit-il, vous avez bien fait !"*

500 *Ibid.*

501 *Ibid.*, 24/12/16.

502 *Ibid.*, 16/11/17.

503 *Ibid.*, 29/08/17.

Il était difficile d'en manger sans qu'ils le voient. D'autre part comme ils sont dans le sel depuis un certain temps déjà mon père craignait qu'ils se gâtent. »[504]

Désormais, les gendarmes sont complices des fraudes de la famille et profitent des denrées cachées par elle. Henriette Moisson rappelle, en août 1917, à un gendarme sur quelle base reposent les repas pris en commun :

« Nous profitons de votre viande quand vous en avez ; nous mettons des légumes de notre jardin. Les jours sans viande il est normal qu'on tue et partage un lapin : Mr August lui-même a défendu à mon père d'en tuer lorsque vous touchez de la viande, de les réserver pour les jours sans viande ! Je ne parle pas des poules, que sans vous, nous n'aurions plus. »[505]

Cet échange de bons procédés entre la famille et les gendarmes logés se fait finalement au détriment de l'autorité allemande qui ne peut saisir les lapins et les poules qui ont été mis aux noms des gendarmes pour éviter les réquisitions.

Les militaires logés sont parfois les spectateurs silencieux des mensonges et des dissimulations opérées, comme lors de cette perquisition pour le cuivre décrite par Henriette Moisson en mars 1917 :

« Voyant le piano ils demandèrent les candélabres de cuivre. August était présent. Il savait bien que je les avais enlevés puisqu'il les a vus au piano il y a quelques temps ! – "Je ne les ai plus depuis bien longtemps, répondis-je imperturbablement !" Lorsqu'ils furent partis je riais seule de l'aplomb avec lequel j'avais répondu et surtout en me rappelant de l'air étonné d'August et son regard à mon adresse. Pourtant, il ne fit aucune réflexion. »[506]

Les militaires logés peuvent même donner occasionnellement un coup de main pour aider les Moisson. En octobre 1917, la cachette où était enterré le vin de la voisine est menacée :

« Mon père prit ses risques. Dans la chambre où je couchais loge maintenant un médecin très aimable. Mon père lui dit que Mme Déal [la voisine] *conservait cela pour elle, qui est très âgée. Il dit à mon père : "Venez et déterrez vos bouteilles". Pendant que mon père faisait ce travail il parla au sergent major et Mme Déal*

504 *Ibid.*, 25/03/17.

505 *Ibid.*, 15/08/17.

506 *Ibid.*, 03/06/17.

récupéra ses 14 bouteilles. »[507]

Une autre fois, c'est un prêtre logé qui se prête au double-jeu, alors que les Moisson sont menacés d'une saisie de leurs tissus :

> *« Le prêtre alors acheta plusieurs coupons dont celui de cheviote. Il m'offrit même de m'en laisser la moitié et, comme il part en permission demain 2 jours à Sarrelouis sa ville natale il me proposa d'emporter mon coupon pour le faire teindre. Mais réflexion faite… demain est si aléatoire que je préférai lui laisser. Je risquerais fort ne jamais le revoir ni teint, ni écru !!! Il fit mieux ! Il me proposa de mettre dans sa chambre d'autres coupons que je désirais conserver et de dire à Dreyfus* [l'officier de gendarmerie] *qu'il les avait achetés ! »*[508]

L'aumônier soustrait donc les coupons à l'officier de gendarmerie en les stockant dans sa chambre. Et d'ailleurs, quand l'officier se présente et recherche de la laine, c'est un gendarme logé, Bernardt, qui vient en aide aux Moisson :

> *« Bernardt répondit qu'il ne croyait pas que nous avions de la laine car lui-même avait acheté des tissus mais du coton. […] – Mais si, dit Dreyfus, ils en ont encore, je l'ai vu ! – C'est qu'ils l'avaient conservé pour leur usage personnel ajouta Bernardt car je sais qu'ils en avaient gardé un peu pour eux !*
>
> *Dreyfus ignorait que je comprenais l'allemand ; je me gardais bien de lui laisser voir ; mais saisissant la balle au bond je dis à mon Père d'un air détaché : "La cheviote c'était celle que nous avions gardée pour nous ?" – Mon père comprit et répondit : Oui ! »*[509]

Ici, c'est donc le militaire logé qui prend la défense des Moisson, quitte à mentir à l'officier. L'efficacité du double-jeu est accrue par la connaissance de l'allemand qui permet à Henriette d'appuyer le discours de Bernardt et de tromper l'officier.

On le voit avec les nombreuses citations sur lesquelles nous nous sommes appuyés, une vie double s'organise à partir des dissimulations qui ne cessent pas vraiment, malgré les réquisitions, les perquisitions et les pénuries. La principale évolution se fait entre 1916 et

507 *Ibid.*, 25/10/17.

508 *Ibid.*, 28/07/17.

509 *Ibid.*

1917 : on passe d'une logique de cachettes réalisées entre-soi, pour le compte et avec le soutien du voisinage, comme lorsqu'il s'agit d'enterrer du vin ou d'approvisionner des soldats cachés, à celles impliquant les militaires allemands. En effet, les Allemands logés avec qui ont pu se créer des liens de confiance, peuvent apporter un secours appréciable au moment des perquisitions. En la matière, le clivage entre Français et Allemands ne signifie pas grand-chose, les intérêts des civils et des soldats pouvant converger pour soustraire le maximum de denrées aux autorités d'occupation, représentées localement par le commandant, le chef de la gendarmerie et le chef de culture.

Finalement, l'activité de la famille Moisson telle qu'elle est relatée par Henriette Moisson dans son journal, semble marquée par une duplicité incessante. Il s'agit, tout d'abord, de faire bonne figure devant l'occupant, d'afficher une *loyauté* qui passe par une obéissance aux ordres et des marques de respect. À cette fin, il convient de maîtriser ses sentiments et de taire sa colère, ce qui semble parfois coûter à Henriette et son père. Malgré le patriotisme affiché, ils parviennent alors à se montrer relativement accueillants à l'égard des militaires logés et à créer des liens de confiance tels que certains d'entre eux deviennent des complices de larges pratiques de dissimulation. Le double-jeu est perceptible à tous les niveaux : d'un côté, la famille Moisson affiche sa docilité mais également une cordialité à l'égard des Allemands ; de l'autre, elle cache ses biens, fait circuler en fraude des denrées et apporte une aide importante aux soldats cachés. Les militaires logés font également preuve de duplicité en aidant la famille à contrevenir aux ordres de l'autorité d'occupation.

La duplicité est donc une stratégie de survie dans un contexte d'occupation militaire, mais elle va également de pair avec une ambivalence qui dépasse le raisonnement de type stratégique. Les sentiments d'Henriette Moisson peuvent être pris dans la contradiction entre conviction patriotique et compassion pour l'humanité de l'ennemi, comme dans cette anecdote racontée par Henriette Moisson à propos du caporal logé qui vient d'apprendre son départ pour le front :

> *« "Partis, Madame" dit-il. J'avais peine à contenir ma satisfaction malgré leur mine déconfite. Je pris pourtant un air presque désolé pour demander : "Partis ! Nicht front !" – Ya, ya fronnt ! me répondit-il ! – Ah ! ajoutai-je hochant la tête Malhère, malhère ! Quelle direction ajoutai-je encore du ton le plus compatissant, Péronne ? – Ya Péronne peut-être pas encore bien savoir – Nicht bonne nouvelle ajoutai-je – Nein nicht bonnes, ya grand malhère". Ma mère leur proposa une*

tasse de café qu'ils acceptèrent avec plaisir. Là tout de même leur tristesse me toucha. Ils étaient très convenables, même délicats tous les deux. Et puis, ce sont des hommes ; l'un a 3 enfants dont l'un a été opéré du croup il y a 8 jours l'autre est marié aussi et, demain… ce soir peut-être tous deux ne seront plus, morts, tués par des hommes… des pères de famille comme eux. »[510]

Henriette Moisson fait preuve dans un premier temps de duplicité, se montrant ironique et feignant la compassion afin de continuer à faire bonne figure devant l'occupant. À la fin de l'échange, sa satisfaction s'est pourtant muée en tristesse, la compassion feinte devient compassion véritable : la perception de leur commune humanité se superpose à celle initiale de l'ennemi. L'image du caporal allemand devient trouble : à la fois une victime de la guerre, une présence peu désirable dans son propre logement et un combattant ennemi.

3.3. LA FAMILLE DANS SON ESPACE SOCIAL

Le contexte d'occupation tel que nous l'avons décrit, sollicite considérablement les solidarités sociales. Nous avons effectivement montré que les témoins pouvaient compter sur leur entourage pour avoir des denrées supplémentaires ou pour les aider dans leurs pratiques d'esquive[511]. Bénéficier d'un capital social étendu permet alors de se prémunir des aspects les plus rudes de la disette ou de la mise au travail de la population. Aussi les liens sociaux à l'intérieur des réseaux familiaux, amicaux et professionnels ont-ils sans nul doute été renforcés par l'épreuve, dans l'intention de faire face à la fois aux prétentions de l'occupant et aux adversités locales.

Cependant, parce qu'un contrôle strict a été établi sur les déplacements, entravant de la sorte les solidarités sur de plus grandes distances, les civils ne peuvent compter que sur des échanges à petite échelle, entre proches et voisins. Le capital social sur lequel chacun peut compter se trouve d'autant diminué. Par ailleurs, l'exemple de la famille Moisson révèle que des échanges de biens et de services ont également amené les habitants à nouer des contacts plus ou moins intenses avec les Allemands logés, apportant divers avantages en nature mais également à l'origine de sentiments de respect, d'affection voire d'amitié réciproques. De ces divers éléments, il résulte que l'environnement social d'une famille de la bourgeoisie industrielle, telle la famille Moisson, sur un territoire rural, a connu des perturbations

510 *Ibid.,* 02/07/16.

511 Voir chapitre 5, 1.1.3. « Le maintien d'une distance sociale », p. 558.

notables : les solidarités se déploient désormais essentiellement au niveau local, quitte à intégrer des militaires allemands dans les échanges. C'est cette organisation des relations sociales de la famille Moisson, telles qu'elles sont retranscrites à travers le témoignage, que nous avons souhaité modéliser.

3.3.1. UNE MODÉLISATION DE L'ESPACE SOCIAL

Nous avons tenté de représenter les principaux personnages qui gravitent autour d'Henriette Moisson, en précisant la nature des relations nouées avec la famille et en localisant chacun par rapport à sa distance géographique avec l'intéressée. Évidemment, nous n'avons pu faire figurer tous les liens entre les acteurs afin de préserver une certaine lisibilité. L'accent est mis sur les échanges qui demandent le plus d'investissements, en particulier en termes de risques pris. Les noms sont indiqués en police plus ou moins grande en fonction de leur importance relative dans le témoignage. Le schéma replace ainsi la famille dans son environnement social, au centre d'un réseau de solidarités. (voir schéma, ci-dessous).

<u>Schéma 6:</u> L'environnement social de la famille Moisson, au cours de l'occupation, 1914-1918

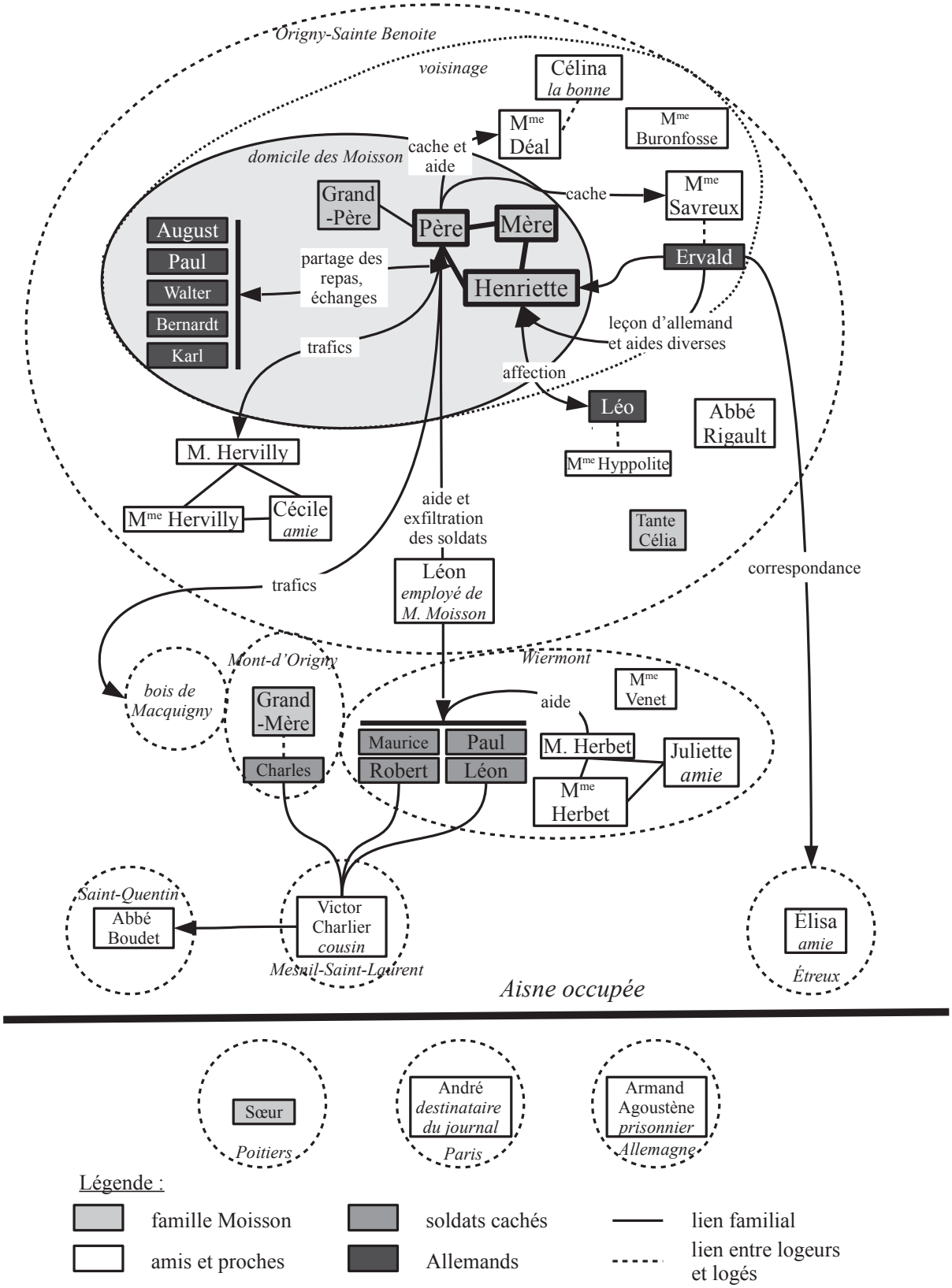

3.3.2. UN ESPACE SOCIAL QUI S'ÉTIRE SUR DE COURTES DISTANCES

Les relations s'organisent pour l'essentiel à l'intérieur de trois sphères concentriques : le domicile des Moisson, leur voisinage immédiat et la commune. Autour de ces espaces centrés sur la famille, gravitent d'autres lieux d'échanges limitrophes : Wiermont, Mont d'Origny et la forêt de Macquigny. Enfin, les déplacements sont plus rares vers des territoires plus éloignés : Saint-Quentin, Étreux.

Les contacts sont quotidiens avec les voisines Mmes Déal, Savreux et Buronfosse. Les deux premières seraient chez les Moisson tous les soirs pour discuter[512]. Elles font en quelque sorte partie de la famille. Henriette Moisson trouve refuge chez Mme Déal quand, à cause des nombreux logements, elle ne dispose plus de chambre disponible chez elle. C'est dans sa pâture que M. Moisson cache des étoffes[513]. Il l'aide en contrepartie à dissimuler son vin[514]. C'est d'ailleurs avec elle à leurs côtés que les Moisson acceptent de se faire photographier par des militaires allemands :

> *« Je lui fis part de notre projet et lui offrit de venir poser avec nous pour que ses enfants voient sa photo si notre carte peut arriver à Paris. Nous nous sommes donc fait photographier tous les quatre dans notre cour. »*[515]

512 *Ibid.*, 03/12/16.

513 *Ibid.*, 25/07/17.

514 *Ibid.,* 25/10/17.

515 *Ibid.,* 09/11/16.

<u>Illustration 17:</u> La famille Moisson photographiée par un Allemand, Origny-Sainte-Benoite, le 09/11/16 (Source : B.D.I.C. Mfm 64)



Dans ce voisinage immédiat, peuvent être inclus les militaires logés chez eux ou chez les voisins : Ervald, Karl et August aident Henriette Moisson dans ses leçons d'allemand et lui corrigent ses thèmes ; avec d'autres, des économies du don et du contre-don sont initiées ; certains achètent des étoffes à M. Moisson ; Ervald n'hésite pas à transmettre des messages à travers le territoire occupé et quelques-uns se font les complices des dissimulations opérées. C'est en particulier avec les gendarmes (August, Paul, Walter, Bernardt) que les liens quotidiens sont étroits puisqu'il a été décidé de mettre en commun les provisions et de manger à la même table. Ils font comme partie du cercle familial.

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des échanges clandestins, on constate qu'ils sont centrés sur la figure du père qui apparaît à l'interface entre plusieurs pratiques : les dissimulations domestiques pour le compte de la famille ou des voisines, le trafic de denrées qui se fait avec les communes voisines et l'aide aux soldats cachés qui nécessite l'intervention d'acteurs plus nombreux, répartis entre Origny-Sainte-Benoite et Saint-Quentin. De tels échanges reposent sur un réseau d'amis et de proches antérieur au conflit, dominé par des hommes. Les jeunes

filles, comme Henriette et son amie Juliette, se contentent de rendre visite aux soldats cachés et de leur apporter des vivres, mais l'organisation matérielle de leur installation et de leur exfiltration reste entre les mains des hommes : M. Moisson, M. Herbet, Léon ou le cousin Victor Charlier. Dans un territoire agricole où le couvert végétal est relativement rare, les zones boisées apparaissent comme des lieux privilégiés de la clandestinité. Ainsi, les soldats français et russes ont trouvé refuge dans les bois qui entourent la ferme de Wiermont, située à 4 kilomètres à l'est d'Origny-Sainte-Benoite. L'autorité allemande se doute bien qu'il s'agit là d'une cache, c'est pourquoi, elle y organise des battues lorsque des prisonniers russes se sont évadés de leur camp d'internement :

> *« Pendant que Juliette Herbet était ici une perquisition fut faite dans leur ferme. Les deux prisonniers russes qui avaient été pris le lundi de Pâque et emmenés à St Quentin se sont évadés. Ils étaient paraît-il revenus dans les bois de Wiermont. Les allemands organisèrent une battue hier ; ils avaient été prévenus à temps et étaient partis plus loin ! »*[516]

Les bois sont de trop petite taille pour offrir un refuge suffisamment sûr : les Russes comme les Français doivent alors compter sur la diligence des habitants pour anticiper la traque menée par l'armée allemande.

C'est vers un autre bois voisin, celui de Macquigny, que se rend régulièrement M. Moisson pour en ramener des denrées : deux moutons en décembre 1916 ou 15 kilogrammes de farine en mars 1917[517]. Ce lieu de clandestinité qu'est la forêt ne s'atteint pas facilement, il faut emprunter des chemins de traverse pour s'y rendre sans rencontrer des patrouilles : « Mon père est allé à Macquigny... en fraude à travers champs, bois et sentiers... comme toujours ! »[518]. Par ce trajet, il peut rentrer à la maison à 6 heures du soir, avec un sac de farine sur l'épaule sans être inquiété. Dès lors, l'essentiel des déplacements, et plus précisément les déplacements clandestins, se font sur des courtes distances entre localités limitrophes : Origny-Sainte-Benoite, Mont d'Origny, Wiermont, Macquigny. À mesure qu'il est plus difficile d'obtenir des passeports, au cours de l'année 1916, les escapades vers Saint-Quentin et Étreux sont beaucoup plus rares, distendant dès lors les solidarités qui y étaient établies. L'année 1916 constitue ainsi un tournant dans les stratégies d'entraide : les échanges doivent se relocaliser sur Origny-Sainte-Benoite. C'est peut-être pour compenser la fin des relations

516 *Ibid.*, 02/11/16.

517 *Ibid.*, 13/12/16 et 24/03/17.

518 *Ibid.*, 24/03/17.

avec les amis habitant des communes plus éloignées que la famille a, à partir de la moitié de l'année 1916, davantage recours aux Allemands logés pour améliorer l'ordinaire. Les contacts à plus longue distance qui ont été maintenus, ne l'ont été que de manière indirecte grâce à la médiation d'un Allemand : Ervald transporte les courriers d'Henriette pour Élisa et sert d'intermédiaire, par le truchement de Léo, avec l'ami prisonnier en Allemagne, Armand Agoustène[519]. L'espace social de la famille semble ainsi se réduire, à partir de 1916, autour d'Origny-Sainte-Benoite mais sa densité y est peut-être plus grande avec l'introduction de militaires allemands dans cette économie des solidarités sociales.

S'attarder, comme nous l'avons fait, sur une expérience d'occupation telle qu'elle est narrée au jour le jour, rend davantage compte des évolutions et de la duplicité caractéristiques d'une telle expérience qu'une analyse comparative fondée sur un corpus. Pour Henriette Moisson, l'année 1916 constitue un tournant en la matière : elle affronte une crise personnelle aiguë, en partie suscitée par le constat que toute libération prochaine est improbable. C'est également le moment où l'espace se resserre : les déplacements sont fortement limités, tandis que de nombreuses pièces de la maison doivent être laissées à des militaires toujours plus nombreux. La contrainte exercée sur les civils est plus forte : les réquisitions visent désormais les biens domestiques courants comme les objets en cuivre, la laine des matelas ou les vêtements et les femmes, à la suite des hommes, doivent se soumettre à l'obligation de travail. L'année 1916 marque également le début d'une longue période de pénurie à partir de l'hiver 1916-17, fragilisant grandement la santé d'Henriette Moisson, constamment malade. Enfin, avec un éloignement de l'horizon de la paix, le poids de la disette, et les entraves à la circulation, les contacts avec les Allemands logés sont plus nombreux et plus intenses : ils représentent souvent l'opportunité d'améliorer l'ordinaire.

Cette évolution trouve son pendant au niveau des représentations de l'ennemi. De la détestation *a priori* initiale, on passe à une perception plus nuancée comme si, avec les premières discussions et les premiers échanges, Henriette Moisson prenait conscience de la diversité des caractères humains derrière l'uniforme allemand. Une perception double perdure cependant : d'un côté, l'autorité locale est considérée comme la meilleure expression de l'esprit allemand dans sa rapacité et sa brutalité, de l'autre, des militaires avec qui on peut sympathiser. La menace que représentent la *Kommandantur* et ses agents, conduit la famille à

519 *Ibid.*, 30/06/16, 04/11/16, 22/12/17 et 27/01/18.

être dans le double-jeu permanent : la *loyauté* affichée et la cordialité à l'égard des soldats n'étant en rien incompatibles avec des pratiques d'*esquive* et même des formes d'*intransigeance* clandestines. Au penser-double d'Henriette Moisson à propos des Allemands correspond un agir-double qui s'inscrit sur un territoire et dans un réseau de solidarités sociales bien identifiées, privilégiant les relations de proximité.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

LE PARI DE LA MICRO-ANALYSE ET DE LA COMPLEXITÉ

Travailler sur l'expérience d'occupation dans un cadre monographique, l'Aisne occupée, pourrait s'avérer très réducteur dans la mesure où cela rend problématique toute montée en généralités. Pourtant, c'est par cette démarche favorisant le croisement des données quantitatives, des témoignages et des récits, que l'on parvient à explorer, jusque dans ses mailles les plus fines, le tissu social sur lequel l'autorité d'occupation cherche à marquer sa domination. En fait, seule la micro-analyse, à l'échelle d'un département présentant des contextes d'occupation très différenciés en fonction de l'éloignement de la ligne de front et des principaux champs de bataille, permet de saisir, dans toute leur complexité, les représentations et les pratiques des acteurs. À chaque changement de focale se dévoile ainsi une nouvelle facette de l'expérience d'occupation : les contrastes sociaux dans les communes occupées, les pratiques municipales entre contraintes et autonomie, les perceptions et les stratégies individuelles dans toute leur diversité jusqu'aux logiques et paradoxes d'un parcours individuel au cours de la guerre, celui d'Henriette Moisson.

Parce que nous souhaitions plonger dans l'épaisseur du gris qui caractérise l'expérience d'occupation – la grisaille d'un quotidien marqué par les pénuries et l'attente d'une libération qui ne vient pas, la zone grise des espaces de négociation et d'échanges avec les militaires allemands, l'informel des pratiques municipales et individuelles d'*esquive* –, notre recherche nous a conduits à embrasser des sources variées dans leur nature mais avec pour point commun, leur origine française. Ce qui pouvait apparaître comme une lacune, a finalement garanti la cohérence de notre réflexion dans la mesure où les sources allemandes nous auraient incités à adopter le point de vue de l'occupant, laissant dans l'ombre les tensions, les contradictions et les évolutions dans les modes de penser et d'agir au sein de la population civile occupée. Parmi ces sources, le recours aux témoignages de civils était non seulement inévitable pour aborder leur expérience de l'occupation mais il s'est avéré fructueux.

Encore fallait-il éviter les pièges méthodologiques quant à leur exploitation. En restant au plus près de la parole des témoins, en cherchant les moyens de retranscrire la polyphonie des

expériences de l'occupation, en reliant chaque acteur à son territoire et son espace social, en mêlant données quantitatives et impressions personnelles, nous avons souhaité nous préserver de toute construction intellectuelle *a priori*. Il n'est effectivement pas rare que le témoignage, ou plutôt la citation décontextualisée de ce témoignage, soit instrumentalisée comme illustration d'un propos surplombant. Afin de se prémunir contre un tel biais, nous avons présenté chacun des témoins en annexes, étudié un témoignage dans sa longueur en soulignant les évolutions et les ambiguïtés des perceptions, offert des comparaisons entre les écrits de l'intime sous forme de tableaux afin de rendre justice à la diversité des expériences et d'éviter toute généralisation abusive à partir des journaux intimes les mieux écrits, c'est-à-dire ceux produits par l'élite sociale. Les témoignages disent alors beaucoup sur la manière dont les acteurs sont en situation, pris dans un jeu de relations sociales complexes au sein des communautés locales et développent des représentations ambivalentes de cette réalité sociale.

Nous nous sommes également efforcés de questionner, autant que possible, les catégories indigènes, les couples conceptuels usuels et les notions imprécisément définies qui contribuent à appauvrir la pensée par des formulations séduisantes et simplistes. Aussi, le paradigme de la brutalité, la « culture de guerre », la « distance patriotique », les « accommodements », l'opposition entre la « Résistance » et la « Collaboration » n'ont-ils été employés qu'avec prudence dans le but de montrer en quoi ils ne correspondaient qu'imparfaitement aux mots et aux pratiques des civils occupés. Il ne s'agit pas pour autant de rejeter toute élaboration conceptuelle mais encore faut-il que les notions utilisées aient été préalablement définies et soient des outils adaptés à la réalité étudiée. C'est pourquoi, nous avons eu recours à la sociologie politique d'Albert Hirschman[1] pour caractériser les manières dont les occupés se défilent devant les ordres allemands sans pour autant entrer en dissidence : c'est le large territoire de l'*esquive* étroitement corrélée à une *loyauté* affichée.

Enfin, le dernier piège que nous avons voulu éviter, est celui d'une lecture téléologique de l'occupation en 1914-1918. Il s'agit là d'un travers de la production historique récente[2], révélateur du poids incomparable du génocide juif dans les mémoires occidentales. Il consiste à chercher des explications au nazisme dans les occupations militaires durant la Grande Guerre. Cette démarche revient à regarder le passé avec les lunettes du présent, en fonction de

1 Albert HIRSCHMAN, *op. cit.*

2 Voir en particulier, Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.* et *Les Cicatrices rouges, op. cit.* ; Vejas G. LIULEVICIUS, *op. cit.*

ce que l'on sait être advenu ; à réduire donc sa recherche à ce qui entre en cohérence avec ses schémas conceptuels initiaux. Aussi la comparaison avec les précédentes occupations du XIXe siècle permet-elle de nuancer de telles approches téléologiques en situant les pratiques militaires et les attitudes des civils dans un temps plus long que celui du « court XXe siècle »[3]. En outre, la plongée dans le rythme quotidien des civils occupés à travers leur journal intime est un moyen de voir « l'histoire en train de se faire »[4], de restituer ensuite l'horizon d'attente des acteurs et le champ des possibles qui s'ouvrait à eux.

Alors que les tendances historiographiques actuelles privilégient les approches comparatives dans le cadre d'une histoire globale et connectée[5], nous espérons avoir fait la preuve que ce n'est pas parce que le terrain est strictement délimité que notre recherche est close sur elle-même. Au contraire, nous considérons que nos lectures ont enrichi notre réflexion et que les comparaisons établies permettent de relativiser les spécificités locales, sociales ou nationales. Au terme de ce travail, les choix méthodologiques opérés, au lieu de constituer une contrainte qui bornerait notre réflexion, ont fait preuve de leur pertinence non pas pour montrer, une bonne fois pour toutes, ce qu'était la vie du civil occupé, mais pour mettre à jour la diversité des expériences. Nous avons donc fait le pari de la micro-analyse, de la complexité des perceptions et des pratiques individuelles sur celui de la généralisation. Pour autant, nous sommes parvenus à des conclusions qui, nous le pensons, permettent de mieux comprendre ce qu'a été l'occupation en 1914-1918.

UNE VIOLENCE DE L'OCCUPATION NI THÉORISÉE, NI SYSTÉMATIQUE

L'occupation militaire dans la longue durée n'a été anticipée ni par les Français, ni par les Allemands. L'armée ennemie improvise un mode d'administration marqué par des

3 Eric HOBSBAWM, *L'âge des extrêmes : le court XXe siècle, 1914-1991* (trad. française), Bruxelles, Complexes, 2003 (1994), 810 p.

4 Michel DOBRY, *art. cit.*, p. 158.

5 Autour des revues *Journal of World History*, *Journal of Global History* et *New Global Studies* et les œuvres pionnières de Serge GRUZINSKI, *Les quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, 479 p. et de Sanjay SUBRAHMANYAM, *Explorations in Connected History. Vol. 1 : From the Tagus to the* Ganges, Oxford, Oxford University Press, 2004, 264 p., et *Vol. 2 : Mughals and Franks,* 2005, 232 p.

tâtonnements et des contradictions. Le recours aux menaces et à la force, dès les premiers jours, reflète d'ailleurs l'impréparation des officiers allemands. Si la violence est perçue comme un moyen de forcer les civils à l'obéissance, elle n'est cependant exercée que lorsque la sécurité des troupes est mise en danger ou considérée comme telle. Elle n'est pas systématique : le travail de comparaison mené à l'échelle départementale indique qu'elle dépend beaucoup des contextes locaux et de la personnalité des commandants. En effet, une grande autonomie est laissée, au moins jusqu'à la fin de l'année 1916, à l'Inspecteur d'Étape de chaque armée et au commandant de chaque Étape, d'où une grande diversité des situations locales. C'est pourquoi, les différentes synthèses sur la France occupée peinent à généraliser sur les modalités de l'occupation, chaque chapitre étant décliné sous la forme d'une succession d'exemples locaux[6]. C'est également une des raisons pour lesquelles la monographie à l'échelle départementale nous semble pertinente.

N'étant pas générale, il est difficile de faire de cette violence une des manifestations d'une « culture de guerre » largement partagée et fondée sur la volonté de détruire l'ennemi[7]. Elle est davantage envisagée comme une manière de suppléer au manque d'effectifs, d'après Isabel V. Hull[8], et n'a rien de paradigmatique.

Difficile également de voir en elle les prémisses de ce que sera l'occupation nazie[9] : les pratiques brutales sont en fait davantage héritées d'expériences passées qu'annonciatrices d'une totalisation de la guerre. Thomas Weber rappelle par exemple que l'armée prussienne était, depuis le XVIIIe siècle, la grande armée d'une petite puissance européenne qui ne pouvait l'emporter qu'en privilégiant la rapidité et l'efficacité tactique. L'objectif étant d'annihiler au plus vite les capacités de nuisance ennemies, sans viser particulièrement la

6 Voir par exemple, les très nombreux exemples utilisés par Georges GROMAIRE, *op. cit.* ; Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.* François COCHET confesse cette difficulté à faire émerger les traits généraux de l'occupation dans « Occupation et résistance en Belgique et en France », *14-18, le magazine de la Grande Guerre*, n°58, août-sept.-oct. 2012, p. 12.

7 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 398 p.

8 Isabel V. HULL, *op. cit.*, p. 231.

9 Par exemple, dans la Grèce occupée par l'armée allemande à partir de 1941, 40 000 personnes meurent de faim au cours de la première année et 25 000 personnes sont exécutées dans le cadre de la lutte anti-guerilla. Les méthodes employées par la *Wehrmacht* et leur ampleur ont alors peu de points communs avec les pratiques militaires en 1914-1918. Mark MAZOWER, *Dans la Grèce d'Hitler (1941-1944)* (trad.française), Paris, Les Belles Lettres, 2002 (1993), p. XI.

population civile[10]. Parce que la tradition militaire prussienne, puis allemande, accorde une grande autonomie aux états-majors des armées afin de garantir cette rapidité de réaction, il est logique de constater des différences dans la répression engagée au sein de la VIIe Armée et au sein de la IIe Armée.

Parler de « régime de terreur »[11], au singulier, pour qualifier l'administration allemande des territoires occupés ne rend pas compte de la grande autonomie laissée aux armées, et même au sein des armées, aux commandants, pour assurer l'ordre et la sécurité des troupes. Cette notion, au lieu d'éclairer la réalité, en masque une partie en ne témoignant pas de la manière dont la répression policière est improvisée, brouillonne et contradictoire. Parler de « pratiques terroristes », au pluriel, conviendrait mieux pour évoquer des formes de répressions exemplaires qui visent à terroriser la population afin d'obtenir sa soumission. Dans tous les cas, ces pratiques ne sont pas un aspect d'un régime, théorisé, assumé et imposé de manière uniforme mais révèlent davantage combien l'administration des territoires occupés n'a pas été anticipée par l'état-major allemand. Ce dernier est plus soucieux d'obtenir ordre et sécurité que d'imposer brutalement la domination allemande.

En réalité, pour la grande majorité de la population civile, la violence revêt des modalités bien différentes de la simple répression policière. À partir de 1916, l'armée, sous la pression des pénuries en Allemagne, est amenée à radicaliser ses méthodes afin d'exploiter au maximum les ressources locales : l'objectif est non pas d'anéantir les bases économiques et sociales des pays occupés mais de lutter contre les effets du blocus. Or, le poids du blocus dans la conduite de l'occupation par les puissances centrales nous semble avoir trop fréquemment été sous-estimé par l'historiographie française[12], ce qui a contribué à surévaluer le caractère délibéré des violences d'occupation. En effet, le blocus imposé aux puissances centrales s'applique aussi aux populations occupées même si la mise sur pied d'un ravitaillement spécifique par l'organisation philanthropique C.R.B. permet de limiter les inégalités alimentaires. Finalement, les Français occupés sont confrontés à une dégradation des conditions de vie

10 Thomas WEBER, *op. cit.*, p. 61.

11 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 373. Georges Gromaire parle d'un « régime de spoliation et d'esclavage » et Annette Becker « d'un terrorisme (au sens premier du terme) » . Georges GROMAIRE, *op.* cit., p. 480 et Annette Becker, *Les Cicatrices rouges. op. cit*., p. 13.

12 À l'exception de Gerd KRUMEICH qui fait le lien entre la radicalisation des méthodes d'occupation en 1916 et 1917 et le blocus perçu comme violence intolérable à l'encontre des civils, art. cité.

sensible à partir de 1917 et comparable, pour bien des aspects, à celle que connaît l'Allemagne.

S'il est difficile de rendre l'armée allemande responsable des pénuries, il est cependant indéniable que certaines de ses décisions en ont aggravé les conséquences : réquisitions sans contrôles au début de l'occupation, déplacements autoritaires de travailleurs civils, organisation chaotique des travaux agricoles… D'autres faits sur lesquels elle n'a aucune prise, ont des conséquences similaires : le manque de bras, les rigueurs climatiques, la perte de terres cultivables du fait des combats participent aussi à la baisse de la production agricole.

Par conséquent, si les civils sont victimes d'une situation économique, alimentaire et sanitaire de plus en plus oppressante, celle-ci n'est pas produite par un hypothétique « régime de terreur »[13] ayant pour projet de détruire « la race française »[14], de « faire la guerre »[15] aux civils occupés, de procéder à une « exhaustion »[16] ou une « germanisation »[17] des territoires occupés. À rebours de l'idée d'une « brutalisation »[18], il nous semble, au contraire, que les conventions internationales ont permis de faire triompher le principe d'une distinction entre l'État belligérant et sa population civile. Ainsi, au moment de l'invasion, les édiles et les habitants reconnaissent l'armée d'occupation comme autorité légale et ne continuent pas la guerre sous d'autres formes, comme cela a pu être le cas lors des guerres révolutionnaires ou en 1870-1871. Parallèlement, les états-majors cherchent à rassurer les civils sur leurs intentions pacifiques à leur encontre lorsqu'ils s'installent dans une commune. On le voit, les schémas explicatifs forgés par l'histoire culturelle, influencée en cela par les premiers récits et les premières synthèses, sont trop réducteurs pour expliciter les formes et les limites prises par la violence d'occupation. Le pari de la complexité consiste justement à éviter la caricature du martyrologe pour distinguer ce qui résulte de la politique allemande d'occupation et ce qui lui est extérieur, ce qui est systématique et délibéré de ce qui relève de l'exceptionnel.

---

13 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 373.

14 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 423.

15 Annette BECKER*, Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit*., p. 34.

16 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 7.

17 Philippe NIVET présente dans sa première partie la France occupée comme un territoire germanisé, *La France occupée, op. cit.*

18 George L. MOSSE, *Fallen soldiers : reshaping the memory of the world wars*, New-York, Oxford University Press, 1990, 264 p. La traduction française diffuse le concept de « brutalisation » qui est ensuite élargi à l'ensemble des sociétés européennes par Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *op. cit.*

VERTICALITÉ ET HORIZONTALITÉ DES RELATIONS DE POUVOIR DANS LES COMMUNES OCCUPÉES

Le passage de l'échelle départementale à l'échelle communale nous renseigne sur les relations de pouvoir entre occupants et occupés, à travers la figure du maire. Loin de l'image d'un édile totalement soumis, par la force des choses, au commandant local, sans marge de manœuvres et sans possibilité d'initiatives[19], comme s'il était pris « entre l'enclume et le marteau »[20], les relations avec l'autorité d'occupation apparaissent bien sinueuses.

Parce qu'ils doivent fréquemment rendre des comptes à l'occupant sur leur activité, les maires effectuent un travail bureaucratique dont l'ampleur est nouvelle : courriers quotidiens en tout genre, réunions hebdomadaires avec les commandants locaux, réalisation de nombreux tableaux statistiques bi-mensuels et mensuels… Situés à l'interface entre la population et l'occupant, ils sont personnellement responsables de l'obéissance de ses concitoyens. Cette position, entre le « marteau » de la répression et l'« enclume » d'une population incontrôlable mais dont ils doivent garantir la soumission, est particulièrement inconfortable, les mettant en première ligne au moindre incident. De nombreux maires ont ainsi été sanctionnés, parfois très durement, contribuant au développement après-guerre de l'image de martyr, dont on trouve des traces également dans la littérature historique[21]. Le rôle et la responsabilité conférés aux édiles ne traduit pas pour autant une exacerbation de la violence de l'occupation militaire avec la Première Guerre mondiale. C'est une pratique ancienne que la France a connue à trois reprises au cours du XIXe siècle : en 1814, 1815 et 1870-71. Malgré leur positionnement délicat, de nombreux maire, se percevant comme un rempart entre les exigences de l'occupant et leurs concitoyens, décident de poursuivre leur mandat dans l'espoir de préserver l'ordre social et les intérêts des habitants.

La verticalité des rapports de domination n'exclut alors pas une certaine horizontalité. L'expérience de l'occupation des édiles est caractérisée par la contrainte tout autant que par les opportunités et les coopérations fondées sur le bon sens, comme dans le domaine du maintien de l'ordre ou de l'éducation. Tout ne se réduit pas au noir et blanc de l'opposition

19 Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.*, p. 49.

20 Georges GROMAIRE, *op. cit.*, p. 62.

21 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 78 *;* Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 56-61 ; Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 52-54.

entre l'occupant et l'occupé : les pratiques municipales se déploient ainsi en grande partie sur une vaste zone grise qualifiée d'*esquive*. En fonction de leurs affinités politiques, de leurs priorités sociales ou de leurs intérêts personnels, les maires parviennent à détourner ou à rendre inefficaces certains ordres allemands, sabotant ainsi la prétention de l'occupant à tout contrôler et exploiter.

L'étude à l'échelle communale renseigne non seulement sur les pratiques municipales face à l'occupant mais également sur ce que la guerre fait à ces pratiques : élargissement des champs de compétence, autonomie et innovation dans certains domaines, renforcement de l'influence des notables… Les tâches de contrôle de la population en sont un premier exemple : les municipalités effectuent des recensements constamment mis à jour, participent à la confection de cartes de rationnement, doivent viser, dans un premier temps, les laissez-passer et les cartes d'identité. La population communale est ainsi placée sous le double contrôle de l'autorité allemande et du maire qui peut alors vérifier les déclarations faites par les habitants pour bénéficier de secours. La vie des habitants, du moins en ville, est de plus en plus étroitement encadrée par la puissance publique qui fait office d'employeur, de contrôleur des situations familiales, de guichet pour la distribution d'allocations, de créateur de monnaie, de coordination de l'approvisionnement. Les élites conservatrices ont alors pu craindre une évolution vers des formes inachevées de communisme tandis qu'un penseur du catholicisme social comme René de La Tour du Pin y a vu l'opportunité d'expérimenter une nouvelle organisation sociale.

Dans le domaine de l'assistance, les contrastes entre les communes sont néanmoins très accentués. De nombreuses municipalités rurales, dirigées par des notables locaux, comme la Ville de Laon, demeurent farouchement hostiles au principe d'aide généralisée, ne souhaitant pas subventionner l'inactivité. Les allocations prévues par la loi ne sont pas toujours versées ou bien leur montant est réduit au strict minimum tandis que des garanties sont exigées pour un remboursement ultérieur. La solidarité y est très sélective : d'abord, en faveur des autochtones et des notables, perpétuant ainsi une domination sociale ancienne.
À l'inverse, dans une ville comme Saint-Quentin dans laquelle une population ouvrière nombreuse est victime du chômage depuis le mois d'août 1914, la misère est plus rudement ressentie, conduisant le conseil municipal, pourtant attaché aux solutions libérales, à encadrer plus étroitement la chaîne d'approvisionnement, de l'achat de denrées à leur transport, leur distribution et leur vente. Un large éventail d'aides financières est également proposé, grâce à

l'émission de bons régionaux et à la redistribution des crédits du ravitaillement, à une population sans ressources. La grande majorité des habitants bénéficie alors d'une allocation tandis que les possédants ont accès à des avances qui leur permettent de maintenir un certain confort de vie.

Parce que la tutelle préfectorale a disparu, les municipalités ont pu s'attribuer de nouvelles compétences et se lancer dans des innovations à l'échelle locale afin de répondre à l'urgence sociale. Cette extension des domaines d'action municipale n'est pas propre aux communes occupées. Renaud Payre estime par exemple que c'est à partir du savoir expérimental acquis au cours de la Grande Guerre, en prenant en charge le ravitaillement ou la distribution de secours, que des acteurs politiques locaux ont tenté de concevoir, dans l'après-guerre, un nouveau municipalisme[22]. Dans l'Aisne occupée, la professionnalisation du travail des maires, le recrutement de fonctionnaires d'État et de nouveaux employés ainsi que l'autonomie dont bénéficient les municipalités pour expérimenter un interventionnisme social participent à un municipalisme qui n'est ni anticipé, ni théorisé. Le contexte de pénurie et d'appauvrissement l'impose plutôt, en particulier dans les territoires où les mémoires des luttes sociales restent vives, comme à Saint-Quentin. Un tel municipalisme n'est cependant pas la règle et toute généralisation serait excessive. Il est effectivement délicat de dessiner une évolution générale, non pas tant à cause des lacunes des sources que parce que les pratiques municipales sont diverses et dépendent de la taille de la commune, de la personnalité des maires, de la durée de l'occupation et du degré de structuration des revendications sociales.

L'EXPÉRIENCE DE LA DUPLICITÉ ET DE LA CONFLICTUALITÉ

Les témoignages nous font entrer dans la sphère de l'individu, du personnel et de l'intime, autorisant une étude plus fine de l'expérience d'occupation. C'est à cette échelle que les conflits, les rancœurs et les pressions entre les acteurs sont perceptibles. Tous ne sont effectivement pas unis dans l'adversité contre l'occupant, « faisant la guerre dans la guerre »[23], entièrement mobilisés, derrière les édiles et les notables, dans cette lutte[24]. Au contraire, la solidarité à l'intérieur des communautés occupées fait défaut : les milieux

22 Renaud PAYRE, art. cité.

23 Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit*., p. 34.

24 *Ibidem* et Jean-François CONDETTE, art. cité, p. 16. ; Georges GROMAIRE, *op. cit.,* p. 337.

ouvriers, et plus particulièrement les femmes et les réfugiés, sont considérés avec méfiance par les notables. À travers les accusations de compromission, les anciennes fractures sont réactivées rendant insatisfaisante toute lecture en termes d'unanimisme patriotique. Les configurations sociales sont également redessinées par l'essor de nouveaux acteurs profitant de leur accès privilégié au ravitaillement au détriment des élites traditionnelles de l'économie rentière.

Les sentiments d'appartenance nationale et familiale sont également ébranlés par l'éloignement et la coupure étanche avec la France non occupée. Le patriotisme auquel les élites font fréquemment référence, apparaît comme une notion bien élastique recouvrant des réalités très contrastées : confiance intime dans la victoire ou espoir d'une paix négociée, participation à des cérémonies en hommage aux soldats morts ou recueillement personnel, détestation affichée à l'égard de l'ennemi qui coexiste avec l'expression d'une compassion, voire une certaine admiration à l'égard des soldats allemands. Les traces les plus évidentes de patriotisme renvoient en réalité aux manifestations d'un conformisme social : refuser de saluer les officiers, afficher une certaine réserve à l'égard des Allemands présents dans la commune, voire provoquer l'occupant. Le caractère ostentatoire de ces manifestations du sentiment national indique que les civils comptent, de cette manière, prouver à leurs concitoyens leur propre patriotisme tout autant qu'accorder leurs actes à leurs principes.
La notion de patriotisme croise en outre celle du genre : les femmes sont effectivement les premières victimes du conformisme en la matière. Sont ici en jeu les rapports hommes-femmes au sein de la population civile autant que les rapports franco-allemands. L'occupation est à ce titre un excellent révélateur de l'asymétrie des situations et des normes sexuelles dans la France du début du XXe siècle.

Aux tensions sociales et aux tensions sur les questions d'attachement national s'ajoute une remise en cause des perceptions du temps, traduisant un bouleversement des repères habituels des civils occupés. Le sentiment de claustration est accru par la sensation de répétition indéfinie du quotidien. L'imprévu, quand il surgit, ne peut alors apporter que désespoir et tristesse. Le futur comme le passé de la paix paraissent bien lointains et quasi-inaccessibles.

Les individus sont donc pris dans des rivalités sociales entre élites traditionnelles, populations appauvries, parvenus et classes laborieuses ; dans une guerre des sexes à l'encontre des femmes en âge de procréer ; dans un conflit entre l'attachement à la nation et le sentiment

d'abandon et dans la contradiction apparente entre un présent qui s'éternise et les années qui défilent à toute allure. Ce sont donc l'ambivalence et la complexité qui caractérisent les sentiments d'appartenance, dessinant une mosaïque bariolée de représentations de la situation d'occupation.

La même dualité caractérise les perceptions qu'ont les civils occupés de l'ennemi. D'une part, l'autorité d'occupation est considérée comme l'adversaire contre qui lutter, non seulement par patriotisme, mais également pour préserver ses biens et ses intérêts. Toutefois, devant la rudesse de la répression, les habitants prennent conscience que toute hostilité *intransigeante* est stérile. La duplicité constitue alors la meilleure stratégie de survie : en fonction des risques estimés, les pratiques oscillent entre *esquives* et *loyauté* affichée. Cette réalité n'est évidemment pas sans évoquer celle de l'Occupation en 1940-1945 bien que le terme d'« accommodement » pour désigner ces stratégies ne soit pas satisfaisant : il ne s'agit pas tant de s'accommoder ou de s'arranger de la présence d'une autorité ennemie que de s'y soustraire dans la mesure du possible. En revanche, en ce qui concerne les situations limites que sont les compromissions et les actions clandestines, elles n'ont ni l'ampleur, ni la structuration, ni la portée idéologique de celles connues pendant la Seconde Guerre mondiale. Reprendre les termes de « Résistance » et de « Collaboration » sans chercher à en préciser le sens conduit à plaquer la réalité de 1940-1945 sur celle de 1914-1918, participant à une lecture téléologique de l'histoire des guerres mondiales.

En outre, la haine de l'ennemi qui caractériserait la « culture de guerre » n'est ni unanime, ni persistante, ni univoque. Si certains éprouvent une admiration pour l'armée, la nation et l'empire allemands, d'autres évoquent l'occupant avec des termes très mesurés tandis que les civils les plus instruits expriment, du moins dans les premiers mois de la guerre, un rejet de l'ennemi. L'Allemand que l'on déteste, est alors celui que l'on ne connaît pas, celui dont les excès rendraient pertinents les stéréotypes nationaux. En revanche, le soldat que l'on loge, avec qui on entre en communication, avec qui on échange, les témoins lui reconnaissent des qualités qui le rendent proches d'eux. La rencontre avec l'autre conduit à une redéfinition de l'image que l'on se fait de lui et à reconnaître en lui un semblable avec qui on partage une commune humanité, de la même manière que les soldats sur le front soulignent, lorsqu'ils font des prisonniers ou qu'ils sont faits prisonniers, que les Allemands ne sont pas les barbares que l'on dépeint dans les journaux. Dès lors, à l'abri des regards, à l'intérieur des maisons, de nombreux témoins se lient avec des soldats ennemis, éprouvent compassion, sympathie, voire

affection pour eux. Certains militaires peuvent même devenir des alliés dans les stratégies d'*esquive* menées contre les ordres de l'autorité d'occupation.

L'« exceptionnel » − dans l'acception du terme qu'en donnent Carlo Ginzburg et Carlo Ponti[25] − témoignage d'Henriette Moisson, permet justement de sortir des discours stéréotypés par la focalisation sur un itinéraire dans la guerre caractérisé par l'ampleur des pratiques et des représentations multiples. Si l'autorité allemande est honnie comme force étrangère ennemie, la banalisation de la présence allemande et le resserrement de l'espace social amènent la famille, à partir de 1916, à entretenir, avec les militaires logés, des échanges fondés sur la réciprocité et sur la gratuité apparente de l'acte. Cette économie particulière du don s'auto-alimentant, les liens ont tendance à se renforcer, modifiant les perceptions de l'autre et permettant à la famille d'accéder à de nouvelles ressources d'approvisionnement. Cette duplicité qui n'est pas spécifique au cas d'Henriette Moisson, entre en contradiction avec le paradigme de la confrontation qui fait des soldats allemands des ennemis contre qui les civils lutteraient.

En fait, à mesure que le champ d'analyse se rétrécit autour des acteurs, les conflictualités des communautés locales et la complexité des relations interpersonnelles se dévoilent : l'opposition intransigeante à l'occupant n'est alors ni généralisée, ni permanente. L'attitude des habitants et des édiles est davantage caractérisée par l'ambivalence : on manifeste occasionnellement son patriotisme tout en obéissant aux principales injonctions de l'occupant et en dissimulant tout ce qui peut l'être. Les stratagèmes, les feintes, les coups de « bluff » et les ruses décrits par les témoins, montrent l'inadéquation des réflexions sur les relations entre les civils et l'autorité occupante en termes de « terreur »[26] : le modèle du jeu apparaît plus pertinent. Jeu dangereux toutefois puisque les principales ressources exploitées dans ce cadre relèvent d'une vaste zone grise, entre obéissance et insubordination. La menace de sanctions sévères est omniprésente et alimente le sentiment de précarité de l'existence.
Par ailleurs, les perceptions de l'ennemi sont tout aussi ambiguës, oscillant entre détestation et attachement en fonction de l'interlocuteur à qui l'on fait face. Pas d'unanimisme patriotique donc, et pas d'hostilité univoque en la matière : les représentations sont changeantes,

25 Carlo GINZBURG et Carlo PONTI, « La micro-histoire », *Le Débat*, 1981/10 n°17, p. 136.

26 Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, op. cit.,* p. 13 ; Philippe NIVET, *La France occupée, op. cit.,* p. 373. Georges GROMAIRE, parle d'un « régime de spoliation et d'esclavage », *op. cit.,* p. 480.

constamment modifiées par les nouveaux événements du quotidien.

Dès lors, toute montée en généralité, toute réflexion sur les attitudes et les représentations des civils occupés qui ignorerait le pluriel et finalement tout discours qui se placerait au niveau des ensembles nationaux donnent une vision très partielle et simplificatrice de l'occupation. Celle-ci ne se réduit pas à une confrontation entre une armée et une population civile dans laquelle tous les moyens sont utilisés pour anéantir l'ennemi. Au contraire, nous avons montré que la violence n'était pas sans limite, que des espaces de coopération existent entre les maires français et les commandants allemands et que des modes de communication et d'échanges se développent entre les habitants et les soldats. Parce que tout n'est pas peint en noir et blanc, c'est bien le gris des *esquives* et des ententes ponctuelles qui semble la couleur dominante de ces expériences d'occupation.

QUELQUES PISTES DE RECHERCHE

Pour autant, si un travail à une échelle réduite permet un carottage de la réalité sociale de l'occupation au plus profond des représentations et des agissements des acteurs, l'analyse reste encore incomplète à bien des égards. Tout d'abord, certaines conclusions sont très partielles car notre matériau était, par manque de temps et de moyens, très fragmentaire. Notre analyse des pratiques municipales est par exemple centrée sur les deux principales villes de l'Aisne occupée. Il conviendrait de compléter cette vision urbaine en s'intéressant aussi aux villes de moyenne importance comme Chauny, Hirson, Tergnier, Guise, Vervins et aux bourgs ruraux. Sans doute, la diversité des situations pourrait alors être mieux expliquée à partir des héritages politiques et sociaux, des contextes militaires et stratégiques, des spécificités économiques, sans compter les personnalités locales. De même, l'examen des états-civils des communes de l'Aisne permettrait d'affiner notre réflexion sur les naissances illégitimes et l'évaluation du nombre de naissances franco-allemandes. Une telle analyse statistique à partir d'archives communales plus ou moins bien conservées et classées, est un vaste chantier qu'il était difficile de mener de front avec l'étude comparative de témoignages et de récits d'occupation. C'est pourquoi, nous avons dû nous contenter de coups de sonde.

Par ailleurs, nous avons décidé de nous focaliser sur l'expérience des civils, laissant en arrière-plan les pratiques et les perceptions de l'occupant. Par conséquent, nous attendons beaucoup de la recherche menée par Larissa Wegner, de l'Université de Fribourg, sur la

politique d'occupation de l'armée allemande dans le nord de la France. S'intéresser à la logique de cette institution, au fonctionnement de la chaîne de commandement, à ses défaillances ainsi qu'à ses réussites mais également à la manière dont sont perçus la population civile et le travail mené par les maires offrira un contrepoint très stimulant et qui, nous le pensons, devrait amener de nouveaux arguments pour déconstruire le paradigme de la confrontation et de la brutalité. Au-delà de ce travail à venir, il reste à étudier, plus largement que ce qui a jusqu'à présent été fait[27], la manière dont les « simples soldats » allemands s'installent dans les territoires occupés, perçoivent les civils et nouent des échanges avec eux.

Dans le même ordre d'idées, la comparaison entre les différentes occupations doit permettre de nuancer les analyses en termes de rupture et de continuité pour se garder de toute lecture téléologique de l'occupation en 1914-1918. Le travail qu'effectue Guillaume Parisot, à l'Université Lille 3, sur l'occupation allemande en 1870-1871 pourrait s'inscrire dans cette dynamique. Nous avons déjà largement sollicité ses conclusions à propos du rôle qui était assigné aux maires[28]. Les similitudes sont nombreuses, révélant combien l'expérience de 1870 imprègne les représentations des édiles comme des officiers allemands. Toutefois, la durée plus courte de l'occupation du temps de guerre et l'imminence de la signature de la paix incitent l'occupant à davantage négocier avec les maires et à installer des autorités civiles chargées d'administrer le territoire. Nous comptons sur sa thèse pour élargir les comparaisons à la question des perceptions et des pratiques individuelles et rendre ainsi compte de la manière dont l'occupation perturbe le champ social.

Il serait également intéressant de porter le regard au-delà de 1918 et de reprendre les études monographiques sur l'Occupation dans la lignée de celle de John F. Sweets sur Clermont-Ferrand[29]. Alors qu'un travail remarquable a été effectué sur la persécution des Juifs dans le bassin lensois[30], il manque encore une micro-analyse sur un territoire de la zone occupée qui étudie les modes d'administration locale, la dégradation des conditions socio-économiques, les nouvelles conflictualités entre groupes sociaux, les perceptions de la nation dans une France fragmentée et occupée, les champs de possibles qui s'ouvrent aux acteurs pour *esquiver* les ordres, les modalités d'échanges entre soldats et civils. Comme pour 1914-1918,

27 Gerhard HIRSCHFELD, Gerd KRUMEICH et Irina RENZ (dir.), *Die Deutschen an der Somme. Krieg, Besatzung, verbrannte Erde*, Essen, Klartext, 2006, 279 p.

28 Guillaume PARISOT*, art. cit.*

29 John F. SWEETS, *op. cit.*

30 Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *op. cit.*

c'est un roman qui apparaît pionnier en la matière : *Suites françaises* d'Irène Némirowski, découvert il y a une dizaine d'années et qui met en scène la polyphonie des perceptions et des agissements à l'intérieur d'une communauté locale à mesure que s'installe l'armée allemande.
Et pourquoi ne pas mener un tel travail à l'échelle de l'Aisne ? Ainsi, pourraient être dévoilées les modalités de sollicitation de la mémoire de 1914-1918 pour répondre aux nouvelles exigences de l'occupant. Quelle leçon est tout d'abord tirée par l'occupant ? En quoi les modes d'administration au niveau local sont-ils inspirés par le précédent de la Grande Guerre, que ce soit pour en copier les principales recettes ou au contraire pour éviter les erreurs passées ? Les maires eux-mêmes inscrivent-ils leur mission dans l'héritage de leurs prédécesseurs ? La coopération est-elle recherchée afin de préserver les intérêts des habitants ou bien la conciliation est-elle considérée comme impossible à obtenir d'un occupant plus dogmatique ? Enfin, au niveau individuel, les bribes d'allemand, les connaissances sur le pays et son armée, les anciennes stratégies de dissimulation sont-elles de nouveau mobilisées afin d'obtenir des aménagements ou de pratiquer des *esquives* ?
La question de la postérité des changements observés dans le cadre de l'Aisne occupée peut également être posée à propos de l'administration municipale dans l'entre-deux-guerres. La « professionnalisation » du travail municipal et le plus grand interventionnisme expérimentés dans le cadre de l'occupation ont-ils des répercussions dans l'après-guerre ? Les équipes municipales sont-elles davantage préparées à encadrer la reconstruction que celles qui n'ont pas connu l'occupation ?
On le voit, nous ne sommes qu'au début d'un travail sur la manière dont les communautés locales ont été perturbées, à court, moyen et long terme, par l'expérience de l'occupation.

SOURCES

1. ARCHIVES

1.1. ARCHIVES NATIONALES (CARAN)

SÉRIE F/2 : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

- F/2/2102 et 2103 : Administration financière des régions libérées

SÉRIE F/23 : SERVICES EXTRAORDINAIRES DES TEMPS DE GUERRE

- F/23/1 : Commission interministérielle constituée au Ministère de l'Intérieur pour étudier les questions relatives aux réfugiés, rapatriés, internés civils et autres objets connexes, 1916-1918.
- F/23/12 : Rapatriements : généralités, service de rapatriement, 1915-1920.
- F/23/14 : Renseignements fournis par des rapatriés venant des régions envahies ou des camps allemands, 1917.
- F/23/20 : Service de la correspondance avec les départements envahis, 1916-1918

1.2. SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (S.H.D.)

SÉRIE 3 N : COMITÉ DE GUERRE

- 3 N 11 : Ravitaillement des régions françaises envahies, novembre 1917

SÉRIE 5 N : CABINET DU MINISTRE

- 5 N 87 : Télégrammes et messages téléphoniques, 1914-1918

– 5 N 279 : Situation économique des différents pays

SÉRIE 7 N : ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

– 7 N 900 : Études sur la situation économique et le blocus

– 7 N 1976 : Reconstitution de l'Alsace-Lorraine et des régions envahies

SÉRIE 16 N : GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

– 16 N 1183 : Service de l'arrière allemand

– 16 N 1226-1227 : Interrogatoire des rapatriés, janvier 1917 – septembre 1918

– 16 N 1306 : Renseignements transmis par l'attaché militaire en Hollande

– 16 N 1418 : Contrôle postal de la VIe Armée, 1917

– 16 N 1555 : Documentation diverse provenant du contrôle postal

– 16 N 1663 : Comité des régions libérées

– 16 N 2542 : Espionnage

SÉRIE 18 N : GROUPE D'ARMÉES

– 18 N 75 : Groupes d'armées du Nord. Réintégration des régions envahies, 1916-1917

– 18 N 76 : Groupes d'armées du Nord. Renseignements sur les régions envahies

SÉRIE 19 N : ARMÉES

– 19 N 549 : IIIe Armée. Renseignements sur les départements envahis, 1916-1917

– 19 N 669 : IVe Armée. Renseignements sur les départements envahis, 1916-1917

– 19 N 882 : Ve Armée. Évacuation et réoccupation, 1918

– 19 N 883 : Ve Armée. Renseignement sur les localités, 1917

– 19 N 1035 : VIe Armée. Réoccupation des territoires envahis, 1917

SÉRIE 26 N : JOURNAUX DES MARCHES ET OPÉRATIONS (J.M.O.)

– 26 N 774/16, J.M.O. du 10e régiment d'infanterie territoriale

– 26 N 884/24, J.M.O. du 27e régiment de dragons

– 26 N 885/14, J.M.O. du 32e régiment de dragons

1.3. BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

1.3.1. SITE DE NANTERRE

SÉRIE F DELTA 1126 : ACADÉMIE DE LILLE. ENQUÊTE SUR LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES ARMÉES ALLEMANDES ET FRANÇAISES

- Carton B : Réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes
  - F delta 1126/04/B.622 : Aisne, réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes (de Bellenglise à Villers-Saint-Christophe), 1920
  - F delta 1126/04/B.642 : Aisne, réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes (d'Abbécourt à Vorges), 1920
  - F delta 1126/04/B.678 : Aisne, réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes (école annexe des filles de Laon), 1920
  - F delta 1126/04/B.680 : Aisne, réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes (école Theillier-Desjardins de Saint-Quentin), 1920
  - F delta 1126/05/Bx.008 : Aisne, réponses au questionnaire sur le territoire occupé par les armées allemandes (d'Aubigny-en-Laonnois à Wiège-Faty), 1920

- Carton C : Notes et souvenirs envoyés par les instituteurs
  - F delta 1126/06/C.290 : Document relatant la conduite de Victor Marié
  - F delta 1126/07/C.616 : Récit sur l'occupation à Tavaux-Pontséricourt

– F delta 1126/07/C.617 : Récit sur l'occupation à Coucy-lès-Eppes

– F delta 1126/07/C.618 : Récit sur l'occupation à Froidmont

– F delta 1126/07/C.624 : Récit sur l'occupation à Liesse-Notre-Dame

– F delta 1126/07/C.646 : Lettre de Mgr Lesur sur la réorganisation des écoles primaires

– F delta 1126/08/C.727 : Récit sur l'occupation à Saint-Quentin

• Carton D : Documents envoyés par les instituteurs

– F delta 1126/09/D.057 : Ordonnances imprimées de l'Inspection d'Étape de Saint-Quentin, 1916-1917

– F delta 1126/11/D.698 : Avis et ordres allemands, 1914-1918

RÉSERVE :

– O 28 Rés. : « Souvenirs de l'occupation », journal manuscrit de Régina Varlet, à Saint-Quentin (1914-1917)

MICROFILM :

– Mfm 64 : « Journal d'une enfant d'Origny-Sainte-Benoite », journal manuscrit d'Henriette Moisson (1914-1918)

1.3.2. SITE DES INVALIDES

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE :

– PH ALB 082 : Album de Karl Lotze à Vervins (1917)

DESSINS ET PEINTURES

– EST 3870 à 3872 9 : Estampes de Karl Lotze sur Vervins et Laon (1915-1916)

– OR 7349 à 7894 : Dessins et peintures de Karl Lotze sur l'Aisne occupée (1914-1917)

CARTES POSTALES :

– CP all 1565 à 5441 : fonds de cartes postales allemandes

1.4. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AISNE (FRAD002)

SÉRIE M : PERSONNEL ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

– 1 M 34 : Dossiers de légion d'honneur. Fusillés, déportés et tués par bombardement en 1914-1918

– 1 M 51 : Légion d'honneur, dossier des communes

– 1 M 52 : Médaille de la Reconnaissance française

– 1 M 53-55 : Dossiers individuels de médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la Grande Guerre

SÉRIE U : TRIBUNAUX

- Sous-série 201 U : Cour d'assise de l'Aisne, dossiers d'instruction

– 201 U 4 : Dossier n° 21 (Juliette Gobineau)

– 201 U 5 : Dossier n° 31 (Alphonsine Gobron)

– 201 U 6 : Dossier n° 36 (Louis Gaillot, Paul Ruffin, Florus Colpin, Gustave Taquet, Camille Brulé)

– 201 U 16 : Dossier n° 75 (Marie Bertrand, Bertha Stevens)

ARCHIVES COMMUNALES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :

- E dépôt 509 Aisonville-Bernoville :

– 4 H 31 : Paiements et comptes au cours de la guerre, 1914-1932

- E dépôt 12 Arrancy

– 4 H 1 : Journal et mémoire de René de la Tour du Pin sur l'administration de la commune

– 4 H 6 : Renseignements sur la situation de la commune, 1921

- E dépôt 365 : Athies-sous-Laon

  – 1 L 1 : Comptes de gestion, 1914-1919

  – 1 L 2 : Apurement des comptes, 1921

- E dépôt 47 : Bois-lès-Pargny

  – 4 H 1 : Annonces et ordres allemands, 1915-1916

- E dépôt 50 : Boué

  – 1 D 4 : Délibérations du Conseil municipal 1915-1918

- E dépôt 68 : Burelles

  – 4 H 2 : Rapports avec l'autorité allemande, 1915-1918

  – 4 H 7 : Dommages de guerre et apurement des comptes, 1919-1932

- E dépôt 425 :Châtillon-lès-Sons

  – 4 H 15 : Transmission de pièces pour l'apurement des comptes, 1919

- E dépôt 94 : Cilly

  – 1 D 1 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1918

- E dépôt 110 : Crépy

  – 1 D 9 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1918

  – 4 H 22 : Apurement des comptes, 1919-1923

  – 4 H 64 : Relations avec l'autorité allemande, 1915-1917

- E dépôt 122 : Dohis

  – 1 D 2 : Délibérations du Conseil municipal, 1915-1918

- E dépôt 156 : Froidestrées
  - 1 D 4 : Délibérations du Conseil municipal, 1915-1917

- E dépôt 184 : Iviers
  - 4 H 5 : Apurement des comptes, 1923-1930

- E dépôt 401 : Laon

Série D : Administration générale de la commune

- 1 D 55 : Délibérations du Conseil municipal, 1910
- 1 D 58 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1920

Série F : Population, économie sociale, statistique

- 1 F 1 : Mouvement de population, an IX-1906
- 1 F 2 : Mouvement de population, 1915-1918
- 1 F 31 : Instructions sur le recensement, 1896-1931

Série H : Affaires militaires

- 4 H 78 : Notes de M. Michaux, premier adjoint, 1915
- 4 H 79 : Avis du maire à la population, 1914-1915
- 4 H 80 : État-civil, 1917-1918
- 4 H 83 : Personnel municipal, 1914-1918
- 4 H 86 : Comptabilité, courriers, 1914-1917
- 4 H 91 : Répertoire des rapports de police, 1914-1918

Instruction Publique

- 4 H 105 : Personnel enseignant, 1915-1918

– 4 H 106 : Ordres allemands concernant l'instruction, 1915-1916

– 4 H 107 : Fréquentation scolaire, 1915-1918

– 4 H 108 : Écoles, discipline, 1915-1918

– 4 H 109 : Écoles, fonctionnement, 1914-1918

– 4 H 110 : Certificat d'études, 1916

– 4 H 114 : Maladies contagieuses, 1916, 1918

– 4 H 117 : Lycée de garçons, 1915-1916

– 4 H 129 : Hygiène publique, 1914-1918

– 4 H 134 : Recensement des maisons inhabitées, 1914

– 4 H 135 : Réfugiés à Laon, 1914-1915

Réclamation des particuliers

– 4 H 137 : Réclamations des particuliers, cahier récapitulatif, 1914-1918

– 4 H 138 : Réclamations des particuliers, A à K

– 4 H 139 : Réclamations des particuliers, L à O

– 4 H 140 : Réclamations des particuliers, O à W

– 4 H 141 : Réclamations relatives aux réquisitions

– 4 H 142 : Organisation du travail à la mairie, 1915-1918

Bureau de bienfaisance

– 4 H 144 : Délibérations du bureau de bienfaisance, 1914-1918

– 4 H 145 : Registre de détail des dépenses mandatées, 1915-1918

– 4 H 146 : Procès-verbal des séances, 1915-1917

– 4 H 147 : Procès-verbal des séances, 1917-1918

– 4 H 148 : Procès-verbal des séances, 1918

– 4 H 148 : Correspondance, 1916-1918

– 4 H 150 : Répartition des dons en argent aux nécessiteux, 1916-1918

– 4 H 151 : Secours de guerre et ravitaillement remboursable, 1915-1918

– 4 H 152 : Hospices civils et Hôtel-Dieu, 1915-1918

– 4 H 153 : Hospice départemental de Montreuil, 1914-1918

– 4 H 154 : Usine à gaz, 1914-1917

– 4 H 155 : Compagnie générale des eaux de Laon, 1914-1917

– 4 H 156 : Assistance publique, 1914-1918

– 4 H 160 : Prisons, 1915-1917

– 4 H 163 : Chemin de fer Laon-Gare à Laon-Ville, 1914-1918

– 4 H 165 : Fonctionnaires de l'État et du Département

– 4 H 174 : Ravitaillement allemand, 1914-1915

Ravitaillement C.R.B.

– 4 H 176 : Notes sur l'organisation générale, 1915-1916

– 4 H 177 : Rapports trimestriels du Comité régional de Laon, 1915-1918

– 4 H 178 : Instructions, correspondance, avis à la population, 1915-1918

– 4 H 180 : Comité de contrôle local du ravitaillement, 1916-1918

– 4 H 181 : Secours aux nécessiteux, 1917

– 4 H 182 : Punitions, 1917-1918

– 4 H 183 : Magasins de dépôt et de vente, 1916-1918

– 4 H 187 : Situations mensuelles du magasin régional, 1918-1919

– 4 H 191 : Comptes de ravitaillement, 1915-1917

– 4 H 195 : Décisions de distribution, 1915-1918

– 4 H 197 : Recettes et dépenses journalières, 1915-1920

– 4 H 206 : Ravitaillement complémentaire, 1916-1917

– 4 H 207 : Liste des communes de la circonscription de la VIIe Armée allemande, 1915

Pain

– 4 H 208 : Correspondance, avis, instructions, 1914-1918

– 4 H 212 : Cartes de pain, 1914-1918

– 4 H 216 : Lait et denrées spécialisées, 1914-1918

– 4 H 219 : Vols et dégâts dans les jardins collectifs, 1917-1918

– 4 H 220 : Récoltes de 1914-1915

– 4 H 221 : Récoltes de 1916-1917

– 4 H 223 : Magasin d'échantillons de la C.R.B., 1915-1918

– 4 H 241 : Correspondance sur les bons régionaux, 1915-1916

– 4 H 251 : Contributions de 1917

– 4 H 252 : Emprunts de guerre4

– 4 H 254-255 : Ordres et avis allemands, 1914-1918

– 4 H 257 : Correspondance du maire avec la *Kommandantur*, 1914-1918

– 4 H 261 : Rapatriements, 1915-1918

– 4 H 266 : Cartes d'identité, 1915-1918

– 4 H 263 : Liste des étrangers, 1916-1917

– 4 H 266 : Amendes et sanctions, 1914-1918

– 4 H 269 : Bataillon de travailleurs civils belges, 1916-1917

– 4 H 270 : Bataillon Z.A.B. 7, 1918

– 4 H 272 : Ouvriers réquisitionnés, 1914-1918

– 4 H 274 : Avances par la Ville des salaires des ouvriers réquisitionnés, 1916-1917

– 4 H 285 : Prisonniers civils en Allemagne, frais de détention, 1916-1917

La sortie de guerre

– 4 H 296 : Circulaires préfectorales, 1918-1925

– 4 H 299 : Rapports de la police municipale, 1918-1919

– 4 H 308 : État nominatif des souscripteurs aux bons de guerre, 1919-1920

– 4 H 324 : Victimes civiles, 1925

• E dépôt 72 : Le Catelet

– 1 D 3 : Délibérations du Conseil municipal, 1915-1916

– 1 D 4 : Délibérations du Conseil municipal, 1916-1917

• E dépôt 350 : Le Thuel

– 4 H 2 : Cahier des corvées incombant aux habitants, 1916

– 4 H 6 : État des amendes pour les œufs et cahier de recensement mensuel, 1917-1918

– 4 H 7 : État des réfugiés, 1918

– 4 H 12 : Distribution C.R.B., 1915-1919

– 4 H 16 : Engagements de la commune à rembourser après-guerre les sommes dues à la C.R.B., 1916-1917

– 4 H 20 : État sur la situation de la commune après-guerre, 1921

• E dépôt 479 : Lugny

– 4 H 9 : Différents papiers de la mairie, 1914-1918

– 4 H 27 : Apurement des comptes de guerre, 1914-1931

• E dépôt 478 : Mont-d'Origny

– 4 H 44 : Apurement des comptes de guerre, 1919-1932

- E dépôt 269 : Ohis
  - 4 H 27 : Carnet de notes et procès-verbaux du maire, liste des habitants, 1915-1918
  - 4 H 49 : Apurement des comptes de guerre, 1920-1921

- E dépôt 360 : Vasseny
  - 1 D 3 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1918

- E dépôt 364 : Vaux-Andigny
  - 4 H 3 : Ordres de l'autorité allemande, 1914-1918
  - 4 H 6 : Liste de la population civile et des évacués, 1917
  - 4 H 7 : Rapatriement, 1916-1918
  - 4 H 8 : Don des habitants aux prisonniers de guerre français, 1918
  - 4 H 11 : Apurement des comptes de guerre, 1920-1935

- Vauxaillon (cote provisoire)
  - 4 H 4 : Listes de la population, 1915-1917

- E dépôt 389 : Viry-Noureuil
  - 1 D 1 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1917

ARCHIVES PRIVÉES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

  - Fonds Piette 14-18 : Documents divers

- Série J
  - J 1259 : Cahiers tenus par Eugène Goualain à Saint-Gobain, 1914-1917
  - J 2441 : Chronique de Louis Paillot à Rozoy-sur-Serre, 1914-1918

– J 42 : Récit de G. Locqueneux, instituteur à Anguilcourt-le Sart, condamné et interné en Allemagne, 1914-1915

• Dépôt spécial

– DS 188/3 : Récits de Charles Lefort à Saint-Paul-aux Bois, 1915, et de Jacques Lepère à Chauny, 1979

– DS 235 : Journal d'Alice Rousseaux à Viry-Noureuil, 1914-1917

MICROFILMS :

– 1 Mi 46 : Témoignage de Marcel Macon à Laon, 1914-1918

– 1 Mi 75 : Journal de Charles Caille à Laon, 1914-1915

– 1 Mi 769 : Témoignage d'Albert Denisse à Étreux, 1914-1918

BIBLIOTHÈQUE :

– 4° br 354 : « Résistance dans l'Aisne et à Laon occupés en 1914-1918 », récit dactylographié de Georges Dumas, 4 p.

1.5. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE HAUTE-SAVOIE (FRAD074)

SÉRIE M : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT

• Sous-série 4 M : Police

– 4 M 513 : Commissariat spécial d'Annemasse puis d'Évian. Rapports et notices individuelles des rapatriés, 1917

– 4 M 517 : Commissariat spécial d'Évian. Rapports et notices individuelles des rapatriés, 1917

– 4 M 518 : Commissariat spécial d'Évian. Rapports et notices individuelles des rapatriés, 1917

– 4 M 519 : Commissariat spécial d'Évian. Rapports et notices individuelles des rapatriés, 1917-1919

– 4 M 520 : Exécutions d'Anguilcourt-le-Sart, 1917-1919

1.6. ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-QUENTIN

SÉRIE D : ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

• Sous-série 1 D : Délibérations du Conseil municipal

– 1 D 238 : Délibérations du Conseil municipal, 1914-1916

SÉRIE H

• Sous-série 4 H : Mesures d'exceptions en temps de guerre

– 4 H 43 : Prisonniers civils internés en Allemagne, 1915

– 4 H 59 : Notes et rapports du maire à la *Kommandantur*, 1914-1917

– 4 H 65 : Rapports du Comité d'Alimentation du Nord de France, 1915-1916

– 4 H 67 : Procès-verbaux de la commission de ravitaillement, 1915-1917

– 4 H 178 : Notes tenues par le conseiller du maire, 1914-1915

– 4 H 193 : Cantonnement des troupes, 1915

– 4 H 234 : Démobilisation, désertions, dénonciations, exécutions, 1919

– 4 H 235 : Renseignement sur la vie locale, 1915

SÉRIE I : POLICE, HYGIÈNE PUBLIQUE, JUSTICE

– 1 I 35 : Rapports de police, 1915-1916

– 1 I 136 : Rapports de police, 1919

– 2 I 31 : Recherches et renseignements, 1914 et 1916

1.7. ARCHIVES DIOCÉSAINES

– 1 Z, 1914-1918, Clairambeau, Paul, Montcornet : Journal manuscrit de Paul Clairambeau à Montcornet, 1914-1918

– 1 Z 1914-1918, Constant, Arthur, Montescourt : « Quatre années sous le joug des Allemands (1914-1918) », récit manuscrit d'Arthur Constant sur l'occupation à Montescourt-Lizerolles

– 1 Z, 1918, Blériot, F., Noircourt : Récit manuscrit de F. Blériot sur l'évacuation de Noircourt

1.8. CAVERNE DU DRAGON – MUSÉE DU CHEMIN DES DAMES

– Journal dactylographié de Jules Demeulant de Bouconville, interné civil en Allemagne, 1914-1916, non coté

1.9. HISTORIAL DE PÉRONNE

– Inv. 4522-4525 : Correspondance de la *Kommandantur* à la commune d'Origny-en-Thiérache, 1915-1918

– Inv. 26176-26189 : Journal manuscrit de Suzanne Beck à Crécy-sur-Serre, 1914-1918

1.10. FAMILISTÈRE DE GUISE

– A 426 : « Le carnet d'un Guisard pendant la Grande Guerre », journal manuscrit d'Alfred Migrenne, 1914-1918

– « Journal de guerre d'un Familistérien », notes dactylographiées de Jules Rabaux, à Guise, 1914-1916, non coté

– Récit de l'occupation à Guise par Melle Prudhommeau, sans date, non coté

1.11. BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

– 4°3804 : Journal dactylographié de Samuel Lemaire au Nouvion, 1914-1918

1.12. BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-QUENTIN

– GL 2459 : *«* Le "réseau Victor", "la Phalange franco-belge" », récit dactylographié de B. Betrmin et E. Dubuis, mars-avril 2007

1.13. SOCIÉTÉS HISTORIQUES LOCALES

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHAUNY

– Journal dactylographié de Lucien Marlin à Chauny, 1914-1915, non coté

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

– Journal dactylographié de René Jourdain à Saint-Quentin, 1914-1917, non coté

– Journal manuscrit de Jeanne Maréchal à Saint-Quentin, 1916, non coté

• Carton sur le livre d'or des communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

– Récit de Julien Peignez à Beaurevoir, 1931, non coté

– Récit de M. Courtois à Bellenglise, sans date, non coté

– Récit de Paul Truchon à Benay, sans date, non coté

– Récit de Marguerite Lormont, rapatriée de Bony, 1917, non coté

– Journal manuscrit d'Oscar Coquelet à Fresnoy-le-Grand, 1914-1918, non coté

– Récit de M. Legrand à Gouy, 1924, non coté

– Récit de M. Rigogne à Hargicourt, sans date, non coté

– Journal d'Alice Delabranche au Catelet, 1914-1917, non coté

– Récit de Sosthène Leroy à Ly-Fontaine, 1924, non coté

– Récit anonyme sur Montbrehain, sans date, non coté

– Récit d'Émile Demarolle à Neuville-Saint-Armand, 1925, non coté

– Journal manuscrit de Louis Brunehant à Pommiers, 1914-1915, non coté

– Récit de M. Dermigny à Vendhuile, 1927, non coté

– Récit anonyme sur Villeret, sans date, non coté

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

• Récits sur l'occupation

– Récit de M. Cury à Archon, sans date, non coté

– Journal dactylographié d'Alphonse Herbecq à Esquéhéries, 1914-1916, non coté

– Récit de Mme Waragniaux rapatriée d'Étreux, 1915, non coté

– Récit de René Devigne à Hirson, sans date, non coté

– Récit de Robert le Bourboulon, évacué de La Capelle, 1915

– Récit de Pierre Sergent à La Capelle, 1977

• Affiches et ordres allemands

– 51 affiches de l'autorité allemande, provenant de Vervins, 1914-1918, non cotées

– Avis de la *Kommandantur* de Plomion à la commune de Thenailles, 1916-1917, non cotés

1.14. ARCHIVES PRIVÉES

– Notes et avis reçus par M. Boitelle, maire de Pontruet, 1914-1917

– Témoignage dactylographié d'Octave Casseleux à Buironfosse, 1914-1918

– Témoignage manuscrit d'Achille Hécart à Rozoy-sur-Serre, 1914-1918

– Témoignage manuscrit de Lucienne Telotte à Sequehat, 1914-1916

2. SOURCES IMPRIMÉES

2.1. PUBLICATIONS OFFICIELLES, LOIS ET RÈGLEMENTS

2.1.1. DOCUMENTATION LÉGISLATIVE ET JURIDIQUE

– Compte-rendu des débats parlementaires, séance du 4 août 1914, en ligne, [URL : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/guerre_14-18/seance_4aout1914.asp].

– *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat, séance du 19 décembre 1916*, p. 1071, en ligne, [URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6365714k].

– *Journal officiel de la République française*, 26 septembre 1922.

– Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexe à la Convention (IV), La Haye, 18 octobre 1907. Texte intégral en ligne : [URL : http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/195?OpenDocument].

– P. TARDIVEL, « Les Allocations journalières. Fonctionnement de la loi du 5 août 1914. Arrêté au 1er juillet 1916 ». brochure publiée par le *Moniteur des Côtes-du-Nord*, 1916, 18 p.

2.1.2. DOCUMENTATION MILITAIRE

– *Kriegs-Etappen-Ordnung*, Berlin, Reichsduckerei, 1914, 116 p.

– Paul CARPENTIER, *Les lois de la guerre continentale. Traduction de la publication de la section historique du grand état-major allemande,* Paris, Payot, 1904, 198 p.

2.1.3. RAPPORTS DE LA COMMISSION PAYELLE

– *Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, commission présidée par Georges Payelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1915, 4 volumes.

– *Les Allemands à Lille et dans le Nord de la France*, Rapport du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Hachette, 1916, 166 p.

– *Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, commission présidée par Georges Payelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1919, 5 volumes.

2.1.4. RAPPORTS SUR LE RAVITAILLEMENT PAR LA C.R.B.

– *First Annual Report, November 1st 1914 to October 31st 1915. Part. I – Provisioning Department*, Londres, Commission for Relief in Belgium, 1916, 165 p.

– *Second Annual Report, November 1st 1915 to October 31st 1916. Part. I – Provisioning Department*, Londres, Commission for Relief in Belgium, 1917, 297 p.

– *Report on the Relief Work in the North of France, from April 1, 1915 to December 31, 1916*, Londres, Commission for Relief in Belgium, 1917, 295 p.

– *Third Annual Report, November 1st 1916 to October 31st 1917. Part. I – Provisioning Department*, Londres, Commission for Relief in Belgium, 1918, 287 p.

– *Fourth Annual Report*, *November 1st 1917 to October 31st 1918. Part. I – Provisioning Department*, Londres, Commission for Relief in Belgium, 1918, 337 p.

– George GAY et H. FISCHER, *Public Relations of the Commission for Relief in Belgium. Documents*, Stanford University Press, 1929, 2 volumes.

2.2. ANNUAIRES ET OUTILS STATISTIQUES

– *L'Annuaire officiel, administratif et statistique du département de l'Aisne,* Laon, Impr. du Courrier de l'Aisne, 1914

– *L'Annuaire officiel, administratif et statistique du département de l'Aisne,* Laon, Impr. du Courrier de l'Aisne, 1923

– Statistique générale de la France, *Annuaire statistique. 1910*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911, 602 p.

– Statistique générale de France, *Annuaire statistique, vol. XXXIV, 1914*, Paris, Imprimerie Nationale, 1917, 404 p.

2.3. PÉRIODIQUES

2.3.1. REVUES

– *Le Correspondant*, de 1917 à 1923

– *Le Mercure de France*, de 1918 à 1923

– *La Revue d'histoire de la guerre mondiale*, de 1923 à 1931

– *La Revue de Paris*, de 1917 à 1923

– *La Revue des deux mondes*, de 1917 à 1923

– *La Revue hebdomadaire*, de 1917 à 1923

– *La Revue historique*, de 1917 à 1922

– *La Vie diocésaine ou l'activité catholique dans le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin*, 1933

2.3.2. JOURNAUX

- Journaux nationaux

– *Le Temps*, 15/01/15, 02/02/16, 13/07/19

– *L'Illustration*, 27/03/15

– *Le Petit Parisien*, 16/06/19, 24/06/19, 25/06/19, 02/07/19 et 03/07/19

– *Le Figaro*, 03/07/19

– *Le Matin*, 03/07/19, 30/09/19 et 19/10/19

– *Le Monde illustré*, 30/06/23

- Journaux allemands

– *Die Wochenschau*, 12/12/14

– *La Gazette des Ardennes*, de 1915 à 1918

– *La Gazette des Ardennes, édition illustrée*, de 1915 à 1918

- Journaux locaux

– *Le bulletin de l'Aisne, organe de solidarité entre les réfugiés*, n° 113, 1917

– *Le Moniteur de l'Étape*, bulletin officiel du district de Vervins-Fourmies, 1917-1918

– *L'Argus soissonnais*, avril à décembre 1919

– *Le Courrier de l'Aisne*, de juin 1919 à 1923

– *Les Tablettes de l'Aisne*, de juin 1919 à 1921

– *La Dépêche de l'Aisne*, de 1920 à 1923

– *La Voix du Nord*, 25/02/1970

2.4. TÉMOIGNAGES PUBLIÉS

2.4.1. L'AISNE OCCUPÉE

– Marc FERRAND, *La Ville mourut*, Paris, Editions de la Vie universitaire, 1923, 415 p.

– Élie FLEURY, *Sous la botte*, Paris, Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1926, 2 tomes.

– Charles GHEWY, témoignage présenté par Pierre ROMAGNY, « La Guerre de 1914-1918 dans la région de Guise (témoignage de) », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXVI, 1981, p.140-164 et tome XXVII, 1982, p. 153-173

– Guillaume GIGUET (présentation), *Les Carnets d'Eugénie Deruelle. Une civile en zone occupée durant la Grande Guerre,* Amiens, Encrage, 2010, 655 p.

– Correspondance de Jeanne de RENTY et journal de Louis-Alphonse MARCQ, originaires de Craonne, publiés par l'Association Sauvegarde et Mémoire de Montaigu (Richard Neusy), 1998

– Jean MARQUISET, *Les Allemands à Laon*, Paris, Bloud et Gay, 1919 (2007), 280 p.

– Jean MINNE, *Journal de guerre 1914-1918 par un gamin de Plomion*, Elmé, Franque Inniviérchitèie picàrte éd Quiérache, 1994, 176 p.

– Louise PIERRAS, « La guerre à Vendhuile », témoignage publié en feuilleton dans *Histoire et Généalogie axonaise*, du n° 6, 1er semestre 2006, au n° 13, 2e semestre 2012, 1914-1916.

– Faňch POSTIC (éd.), *Moi, Louis-Joseph Le Port, curé dans la France occupée (1914-1918)*, Rennes, Éditions Apogée, 1998, 143 p.

– Éric THIERRY, « Vivre dans un village du Laonnois occupé pendant la Première Guerre mondiale. Le journal d'Alexis Dessaint, habitant de Chaillevois », *Mémoires de la fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome XLVII, 2002, p. 121-172

2.4.2. LES AUTRES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS

– Annette BECKER (éd.), *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 301 p.

– Yves CONGAR, *Journal de la guerre, 1914-1918*, Paris, Cerf, 1997, 287 p.

– Mme DELAHAYE-THERY, *Les Cahiers noirs, notes quotidiennes écrites d'octobre 1914 à novembre 1918 par une Lilloise sous l'occupation allemande*, éditions de la Province, Rennes, 1934, 366 p.

– Jean- Claude FOMBARON et Yann PROUILLET (présentation), *Senones, un village vosgien sous l'occupation allemande. Journal de guerre de l'abbé André Villemin, 1914-1918*, Société philomatique vosgienne, 2002, 191 p.

– Philippe NIVET, Jean-Claude FOMBARON, Yann PROUILLET (présentation), *« l'Écrivain de Lubine ». Journal de guerre d'une femme dans les Vosges occupées (1914-1918). Clémence Martin-Froment*, Edhisto, 2010, 365 p.

– Nathalie PHILIPPE (présentation), *Vie quotidienne en France occupée : journaux de Maurice Delmotte. 1914-1918*, Paris, l'Harmattan, 2007, 287 p.

2.5. RÉCITS

2.5.1. MONOGRAPHIES SUR L'OCCUPATION

- L'Aisne occupée

– *l'Invasion de 1914 dans le canton du Catelet par des témoins*, Saint-Quentin, Imprimerie du Guetteur, 1933, 192 p.

– *Souvenirs d'un galopin de Laon et autres textes relatifs à l'occupation de la ville de Laon durant la guerre 1914-1918*, textes réunis par Francis PIGEON et Cécile SOUCHON, Ville de Laon, 1992.

– H. BERGAENTZLE, « Fontenenelle-en-Thiérache, 1914-1918 », sans date, en ligne sur le site de la Fédération des sociétés historiques de l'Aisne, [URL : http://www.histoireaisne.fr/revues/documents/FONTENELLE%20EN%20THIERACH1.pdf]

– Marc BLANCPAIN, « Un coin de Thiérache dans la tourmente », *La Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1964, p. 84-97

– Marc BLANCPAIN, *Grandes Heures d'un village de la frontière. Le pays de Sambre et Meuse*, Paris, Perrin, 1964, 330 p.

– Élisabeth BOSSAN DE GARAGNOL, « Au village sous l'occupation allemande (Arrancy) 1914-1917 », *Le Correspondant*, 25 mars 1919, p. 1070-1086

– Comte CATALAN DE LA SARA, *La Guerre dans le canton de Ribemont*, Saint-Quentin, Imprimerie moderne saint-quentinoise, 1931, 101 p.

– Henriette CÉLARIÉ, *En esclavage. Journal de deux déportées*, Paris, Bloud et Gay, 1917, 342 p.

– Henriette CÉLARIÉ, *Quand « ils » étaient à Saint-Quentin,* Paris, Bloud et Gay, 1918, 238 p.

– Th. COLLART, « Le Vermandois sous la botte (1914-1918), *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XIII, 1967, pp. 105-107

– Eugène DESCAMBRES, *L'Administration municipale de la ville de Chauny pendant la guerre. 2 août 1914 – 22 février 1917*, texte dactylographié, 1919, 24 p.

– Georges DESSON, *Souvenirs d'un otage de Hirson à Rastatt*, Paris, Bloud et Gay, 1916, 192 p.

– Élie FLEURY, *Les Murailles de Saint-Quentin ou reproduction des 213 affiches apposées sur les murs de la ville du 25 août 1914 au 28 février 1917*, Feuillatre-Dupré, 1923, 416 p.

– Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances du conseil municipal de Saint-Quentin pendant l'occupation allemande : 24 août 1914 – 3 février 1917*, Paris - Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1924, 783 p.

– Paul FRANCE, *Mon village m'a dit... Chroniques de Nouvion-le-Comte, au temps passé.* imprimé à compte d'auteur, 2011, 87 p.

– Gérard HENRY et Richard NEUSY, *1914-1918 Montaigu : 52 mois d'occupation*, document dactylographié, 1998

– René de LA TOUR DU PIN, « De la réfection sociale du pays envahi », *Le Correspondant*, 25/10/18, p. 177-192.

– E. LANDOUZY, *Les Tortures des régions envahies ou l'histoire de Moncornet et ses environs pendant la guerre 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926, 160 p.

– Jean et Marie-Odile LECLÈRE (dir.), *La région de Montcornet et de Rozoy-sur-Serre de 1914 à 1918 (52 mois d'occupation). Le pays rostand occupé,* Hirson, Impr. Cartin, 1995

– G. LEROUX, *Avec eux. Souvenirs de l'occupation allemande 1914-1918*, Saint-Quentin, Lambert, Dupont et Cie, 1933, 129 p.

– Jean MARQUISET, « A Laon : 4 ans sous le joug des barbares », *La Revue hebdomadaire*, n°7, 15 février 1919, p. 363-382.

– Gabriel MÉRA, *Histoire de Vervins. 1914-1920,* Nancy, Impr. Vagner, 1936, 65 p.

– Jean PARENT, *Vendeuil 1914-1918*, document dactylographié, 1998, 128 p.

– Henri PASQUIER, *Quarante-neuf mois d'esclavage. La ville de Laon sous le joug allemand*, Laon, Imprimerie du Courrier de l'Aisne, 1922, 104 p.

– Jean PIERROT, *C'était... pendant la « Grande Guerre »*, Chauny, Edition Promo-Service, 1971, p. 197

– Marguerite YERTA, *Les six femmes et l'invasion (août 1914 – février 1916)*, Paris, Plon-Nourrit, 1917, 217 p.

- Les autres territoires occupés

– Pierre BAUCHER, *Au long des rues, souvenirs de l'occupation allemande à Lille,* Strasbourg, Paris, Impr. Strasbourgeoise, 1921, 308 p.

– Loup BERTROZ, *Senlis pendant l'invasion allemande, 1914, carnet de notes d'un Senlisien*, Senlis, Éd. Du Courrier de l'Oise, 1916, 96 p.

– Pierre BOSC, *Les Allemands à Lille*, Paris, Éd. Foi et Vie, 1919, 288 p.

– Henriette CÉLARIÉ, *Le Martyre de Lille*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 259 p.

– Mgr CHAROST, « Lille pendant l'occupation allemande », *La Revue hebdomadaire*, 17 mai 1919, p. 281-314.

– Georges CHOLLET, *Saint-Mihiel pendant l'occupation allemande. 1914-1918,* Nancy, Société d'impressions typographiques, 1926, 64 p.

– René DERUYK, *1914-1918, Lille dans les serres allemandes*, Lille, Éd. La Voix du Nord, 1992, 277 p.

– Albert DROULERS, « Sous le poing de fer dans un faubourg de Lille », *La Revue hebdomadaire*, 30 novembre 1918, p. 601-631.

– Albert DROULERS, *Sous le poing de fer : quatre ans dans un faubourg de Lille*, Paris, Bloud et Gay, 1918, 244 p.

– Louis LE BARBIER, *Les Allemands à Compiègne, septembre 1914. Journal d'un otage*, Paris, Éditions Larose, 1915, 72 p.

– Georges LYON, « Dans Lille occupée », *Revue des deux mondes*, n°49, janvier-février 1919, p. 537-566

– André de MARICOURT, *Le drame de Senlis. Journal d'un témoin. Avant, pendant, après, Paris*, Bloud et Gay, 1916, 288 p.

– Roger SZYMANSKI, *Les Ardennes, terre de France oubliée en 1914-1918*, édition à compte d'auteur, 1984, 527 p.

2.5.2. RÉCITS SUR LES ACTIONS CLANDESTINES

– Marie de CROŸ, *Le Martyre des pays envahis, Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, 1933, 283 p.

– Henri GIRAUD, *Mes évasions*, Paris, Julliard, 1946, 185 p.

– Ambroise GOT, *L'Affaire Miss Cavell*, Paris, Plon-Nourrit, 1921, 185 p.

– François JAMINET, *Sous le fil électrisé*, 1914-1918, Paris, impr. de Guillemot et de Lamothe, 1931, 95 p.

– J. LANÇON et R. MINON, *Un espion français en Thiérache pendant l'occupation allemande (en 1916-1918)*, Guise, Imprimé à compte d'auteur, s.d., 11 p.

– Derek SMITH, « Shot by the Enemy, at the Chateau », *Gun Fire*, n° 44, p. 33-45.

– Louise THULIEZ, *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1933, 286 p.

2.6. LES ROMANS SUR L'OCCUPATION

– Renée KERDUDOU-FOUQUIER, *Le Long chemin*, Paris, édition du Centre, 1972, 155 p.

– Ben MACINTYRE, *La Fille de l'Anglais*, Paris, L'Archipel, 2003 (2001), 331 p.

– Maxence VAN DER MEERSCH, *Invasion 14*, Paris, Albin Michel, 1935 , 500 p.

– Pierre NORD, *Terre d'angoisse,* Paris, Librairie des Champs-Elysées, 1937, 243 p.

BIBLIOGRAPHIE :

1. INSTRUMENTS DE TRAVAIL ET SUPPORTS DE RÉFLEXION

1.1. OUTILS DE RECHERCHE ET DICTIONNAIRES

1.1.1. OUTILS DE RECHERCHE

- Jean-Pierre ALLART et Sébastien REMBERT, *Cour de justice de l'Aisne, 1944-1979. Répertoire méthodique*, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2007, 58 p.
- Aldo BATTAGLIA, *La Guerre dans le ressort de l'Académie de Lille. 1914-1920*, publication de la BDIC, août 2002, 115 p. [URL : http://www.bdic.fr/pdf/CVLILLE.pdf].
- Aldo BATTAGLIA, « Le fonds de l'Académie de Lille 1914-1920 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°101-102*, 1-2/2011, p. 84-87.
- Jean-Claude DEVOS et Marie-Anne CORVISIER-DE VILLELE (dir.), *Guide des archives de la bibliothèque*, Château de Vincennes, 2001 (2e édition revue et augmentée), 679 p.
- J.-C. DEVOS et J. NICOT, *Inventaire sommaire des Archives de la Guerre, série N 1872-1919. Tome 1, Introduction : organisation de l'armée française, guide des sources, bibliographie*, Troyes, Imprimerie La Renaissance, 1975, 513 p.
- Alain REY et Sophie CHANTREAU, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Le Robert, 2006, 1086 p.

1.1.2. DICTIONNAIRES

- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, 1343 p.
- Henry CARNOY (dir.), *Dictionnaire biographique des membres du clergé catholique*,

Paris, Imprimerie de l'Armorial français, 1903, 156 p.

- Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, PUF, 8 Vol, 1960-1977 (en ligne, [URL :http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/index.asp]).
- André LOEZ, « Petit répertoire critique des concepts de la Grande Guerre » sur le site du CRID 14-18, en ligne, [URL : http://crid1418.org/espace_scientifique/textes/conceptsgg_01.htm].
- Alain TROGNEUX (dir.), *Dictionnaire des élus de Picardie, tome 3 : l'Aisne,* Amiens, Encrage, 2010, 280 p.

1.2. MÉTHODES ET ÉPISTÉMOLOGIE

1.2.1. GÉNÉRALITÉS

- Benedict ANDERSON, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine du nationalisme* (trad. française), Paris, La Découverte, 2002 (1996), 212 p.
- Luc BOLTANSKI, Laurent THÉVENOT, *De la Justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 408.
- Michel DOBRY (éd.), *Le Mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, 463 p.
- Michel DOBRY, « Penser = classer ? Entretien avec André LOEZ, Gérard NOIRIEL et Philippe OLIVERA », G*enèses*, n°59, juin 2005, p. 151-165.
- Maurice GODELIER, *L'Énigme du don,* Paris, Fayard, 1996, 315 p.
- Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette et Cie, 1898, 308 p.
- Richard HOGGART, *La culture du pauvre* (trad. française)*,* Paris, Les Éditions de Minuit, 1970 (1957), 420 p.
- Marcel MAUSS, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923-1924, p. 30-186.

- Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.
- Michael POLLAK, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métaillié, 2000 (1990), 342 p.

1.2.2. RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES

- Collectif, *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, Paris, CNRS Editions, de 1955 à 1997.
- Alain CHATRIOT, « Une véritable encyclopédie économique et sociale de la guerre », *l'Atelier du Centre de recherches historiques* , 03.1 | 2009 , [En ligne, URL : http://acrh.revues.org/index413.html.]
- Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA *et alii*, *Historiographies : concepts et débats*. Paris, Folio Histoire, 2010, 2 volumes.
- Christoph NÜBEL: « Neue Forschungen zur Kultur- und Sozialgeschichte des Ersten Weltkriegs. Themen, Tendenzen, Perspektiven », *in H-Soz-u-Kult*, [en ligne, URL: http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/forum/2011-06-001].
- Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la Grande Guerre*, Paris, Points, Seuil, 2004, 345 p.

1.2.3. LE JEU D'ÉCHELLES ET LA MICRO-ANALYSE

- Carlo GINZBURG, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVIe siècle* (trad. française), Paris, Aubier, 1980 (1976), 220 p.
- Carlo GINZBURG, et Carlo PONTI, « La micro-histoire », *Le Débat*, 1981/10 n°17, p. 133-136.
- Carlo GINZBURG, « L'historien et l'avocat du diable. Entretien avec Charles ILLOUZ et Laurent VIDAL, *Genèses*, n° 53, déc. 2003, p. 113-138 et n° 54, mars 2004, p. 112-129.
- Carlo GINZBURG, « Tactiques et pratiques de l'historien. Le problème du témoignage : preuve, vérité, histoire », *Revue Tracés*, n° 7, hiver 2004-2005, p. 91-109.
- Carlo GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces* (trad. française), Paris, Verdier, 2010 (1986),

376 p.

- Jacques REVEL, « Micro-analyse et construction du social », *in* Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, coll. « Hautes Etudes », Gallimard, Seuil, 1996, p. 15-36.

1.2.4. L'ACTEUR ET LE SYSTÈME SOCIAL

- Michel ANTEBY, « La "perruque" en usine : approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du travail*, n° 45, 2003, p. 453-471.
- Pierre BOURDIEU, « l'Opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n°318, janvier 1973, p. 1292-1309.
- Pierre BOURDIEU, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p.
- Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1990, 311 p.
- Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977, 436 p.
- Michel CROZIER, *À quoi sert la sociologie des organisations ?. Tome 1, Théorie, culture et société*, Paris, Arslan, 2000, 288 p.
- Erhard FRIEDBERG, *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, 404 p.
- Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1968 (1961), 447 p.
- Erving GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1973 (1959), 251 p.
- Erving GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1973 (1959), 371 p.
- Erving GOFFMAN, *Les Rites d'interaction* (trad. française), Paris, Les Éditions de Minuit, 1974 (1967), 230 p.
- Malte GRIESSE, « Journal intime, identités et espaces communicationnels pendant la

Grande Terreur », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°107, juillet-septembre 2010, p. 83-100.

- Albert O. HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to decline in firms, organizations and states*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 162 p.
- George Herbert MEAD, *L'Esprit, le soi et la société* (trad. française), Paris, P.U.F., 2006 (1963), 434 p.
- Mancur OLSON, *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Londres, Harvard University Press, 1971, 186 p.
- Nicolas WERTH, « "Cher Kalinouchka…": lettres paysannes à Kalinine, 1930 » *in* Martine GODET (éd.), *De Russie et d'ailleurs. Feux croisé sur l'Histoire*, Paris, Institut d'Etudes slaves, 1995, p. 233-243.
- Nicolas WERTH, *La Terreur et le désarroi*. *Staline et son système*, Paris, Perrin, 2007, 614 p.

1.2.5. LE TÉMOIGNAGE

- Nicolas BEAUPRÉ, « De quoi la littérature de guerre est-elle la source ? Témoignages et fictions de la Grande Guerre sous le regard de l'historien », *Vingtième Siècle*, 2011/4, n° 112, p. 41-55.
- Patrick BOUCHERON, « Ce que la littérature comprend de l'histoire », *Sciences Humaines*, n° 218, août-septembre 2010, p. 17.
- Rémy CAZALS et Frédéric ROUSSEAU, *14-18 : le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, 160 p.
- Rémy CAZALS, « 1914-1918 : Oser penser, oser écrire » in *Genèse*, n°46, mars 2002, p. 26-43.
- Rémy CAZALS, « Non, on ne peut pas dire : "à tout témoignage on peut opposer un autre" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°91, juillet-septembre 2008, pp. 23-27.
- Jean-Norton CRU, *Témoins*, Nancy, Presses universitaire de Nancy, 2006 (1929), 727 p.
- Philippe OLIVERA, « Publier la bataille. Le "Chemin des Dames" (1917-1939 », *in* Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris,

Stock, 2004, p. 298-319.

- Philippe OLIVERA, « Culture en guerre, culture d'exception ? Essai de mesure des formes de l'imprimé du temps de guerre », *in* Rémy CAZALS, Emmanuelle PICARD, Denis ROLLAND, *La Grande Guerre. Pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 189-199.
- Michael POLLAK et Nathalie HEINICH, « Le Témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1986, Volume 62, Numéro 1, p. 3 – 29.
- Michael POLLAK, « La Gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1986, Volume 62, Numéro 1, p. 30 – 53.
- Frédéric ROUSSEAU, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru.* Paris, Seuil, 2003, 319 p.

1.2.6. LE RÉGIME D'HISTORICITÉ

- Nicolas BEAUPRÉ, « La guerre comme expérience du temps », *Vingtième Siècle,* n° 117, 2013/1, p. 167-181.
- Christophe CHARLE, *Discordance des temps : brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011, 494 p.
- Benoist COULIOU, « Un stoïcisme pragmatique ? Expérience temporelle et horizon d'attente des combattants », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°91, juillet-septembre 2008, pp. 71-74
- Benoist COULIOU, « Ulysse et Damoclès : l'identité sociale des combattants français et leurs perceptions de la durée (août 1914-décembre 1915) », *in* François BOULOC, Rémy CAZALS et André LOEZ, *op. cit.,* p. 61-72.
- François HARTOG, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, 257 p.
- Reinhart KOSELLECK, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques* (trad. française), Paris, Edition des hautes études en sciences sociales, 1990 (1979), 334 p.

2. ÉTUDES HISTORIQUES GÉNÉRALES

2.1. LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES CONTEMPORAINES

- Christophe CHARLE, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001, 529 p.
- Guy MANDON, *Les Mutations de l'économie mondiale au XXe siècle. D'une internationalisation à l'autre,* Paris, Armand Colin, 2007, 320 p.

2.2. LES VIOLENCES GUERRIÈRES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

- Sylvain BERTSCHY, « Des "dérapages" et de la guerre coloniale, le cas du Soudan français, 1878-1894 », *in* Frédéric ROUSSEAU et Burghart SCHMIDT (dir.), *Les Dérapages de la Guerre du XVIe siècle à nos jours*, Hambourg, DOBU Verlag, 2009, p. 107-119.
- Jean-Yves GUIOMAR, *L'invention de la guerre totale, XVIIIe–XXe siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004, 320 p.
- Isabel V. HULL, *Absolute Destruction. Military culture and the practices of war in Imperial Germany*, New-York, Cornell University Press, 2005, 384 p.
- John KEEGAN, *Anatomie de la bataille. Azincourt (1415), Waterloo (1815), La Somme (1916),* Paris, Robert Laffont, 1993 (1976), 324 p.
- Frédéric ROUSSEAU et Burghart SCHMIDT (dir.), *Les Dérapages de la Guerre du XVIe siècle à nos jours*, Hambourg, DOBU Verlag, 2009, 316 p.

2.3. HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

- Maurice AGULHON (dir.), *Les Maires en France, du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.
- Juliette AUBRUN, *La ville des élites locales : pouvoir, gestion et représentations en banlieue parisienne, 1860-1914***,** thèse soutenue le 14 décembre 2004, Université Lyon II, sous la direction d'Yves LEQUIN, 1772 p.
- Colette BEC, *Assistance et République. La recherche d'un nouveau contrat social sous la IIIe République*, Paris, Éditions de l'atelier, 254 p.
- Jean-Marc BERLIÈRE, « Les pouvoirs de police : attributs du pouvoir municipal ou de l'État ? », *Criminocorpus, revue* hypermédia, en ligne, [URL : http://criminocorpus.revues.org/259].
- Nicolas BOURGUINAT, « Le maire nourricier : renouvellement et déclin d'une figure tutélaire dans la France du XIXe siècle », *Le Mouvement Social*, n° 224, 2008/3, p. 89-104.
- Jean-François CHANET, « Les instituteurs entre État-Pédagogue et État-Patron, des lois républicaines aux lendemains de la Grande Guerre », *in* Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT , *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000, p. 351-363.
- Francis CHAUVIN, « L'exercice de l'autorité au sein de l'État : le préfet et ses collaborateurs », *in La loi du 28 plûviose an VIII*, publication du CURAPP, PUF, 2000, p. 145-154, en ligne [URL : http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/45/francis_chauvin.pdf_4a0be14d83367/francis_chauvin.pdf?SESS_ID=b213cd98dd4c32b1234152af060675d8&idart=635]
- Renaud DONANDEU, « Les métiers avant le métier. Savoirs éclatés et "modèle notabiliaire" », *Politix*, n° 28, 1994, p. 27-34.
- Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « De l'administration des villes au gouvernement des « hommes de la ville » sous la IIIe République », Genèses, n°28, septembre 1997, p. 52-75.
- Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *Les Élites municipales sous la Troisième République. Des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Éditions, 1998,

210 p.

- Bruno DUMONS et Gilles POLLET, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la IIIe République. Éclairage sur la sociogenèse de l'État contemporain », *Politix*, n° 53, 2001/1, p. 15-32.
- Louis FOUGÈRE, Jean-Pierre MACHELON et François MONNIER, *Les Communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, 662 p.
- Daniel HALÉVY, *La Fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 301 p.
- Jean JOANA, « L'action municipale sous la IIIe République (1884-1939). Bilan et perspectives de recherches », *Politix*, vol. 11, n° 42, deuxième trimestre 1998, p. 151-178.
- Maguelone NOUVEL, *Frédéric Le Play : une réforme sociale sous le Second Empire*, Paris, Economica, 2009, 265 p.
- Michel OFFERLÉ (dir.), *La Profession politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, 360 p.
- Renaud PAYRE, « À la recherche de la "science communale", Les "mondes" de la réforme municipale dans la France de la première moitié du vingtième siècle », thèse de doctorat, sous la direction d'Olivier IHL, Université Grenoble II, 2002, 779 p.
- Renaud PAYRE, « À la recherche de la « science communale » : socio-histoire d'une science de gouvernement municipal », *Annuaire des collectivités locales*, tome 24, 2004, p. 855-864.
- Gilles POLLET, « La construction de l'État social à la française : entre local et national (XIXe et XXe siècles) », *Lien social et Politiques*, n° 33, 1995, p. 115-131.
- Jean-Paul SCOT, « Liberté-égalité-laïcité. Genèse, caractères et enjeux de la loi de 1905 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°100, 2007, p.161-183.
- Jean-François TANGUY, « Le débat sur le gouvernement des communes et sa solution républicaine. Autour de la loi municipale de 1884 », *Cahiers du CRHQ*, n°1, 2009, p. 1-29.

3. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

3.1. OUVRAGES GÉNÉRAUX ET APPROCHES NATIONALES

- Jean-Jacques BECKER, *1914. Comment les Français sont rentrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 637 p.
- Jean-Jacques BECKER, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, 317 p.
- Jean-Jacques BECKER, *La France en guerre 1914-1918, la grande mutation*, Bruxelles, Questions du XXe s, Complexe, 1988, 221 p.
- Jean-Jacques BECKER et Gerd KRUMEICH, *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2008, 379 p.
- Roger CHICKERING, *Imperial Germany and the Great War, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 228 p.
- Herman CRON, *Imperial German Army, 1914-1918. Organisation, Structure, Ordres-of-Battle* (trad. anglaise), Solihull, Helion and Company, 2001 (1937), 414 p.
- Jean-Baptiste DUROSELLE, *Histoire de la Grande Guerre. La France et les Français : 1914-1920*, Paris, Bordas, 1972, 395 p.
- John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, 343 p.
- Ernest LAVISSE (dir.), *Histoire de la France contemporaine, tome IX : la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1922, 566 p.
- Gabriel PERREUX, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966.
- Nathalie RENOTON-BEINE, *La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre,* Paris, éditions du Cerf, 2004, 405 p.
- Pierre RENOUVIN, *Les origines immédiates de la guerre (28 juin – 4 août 1914)*, Paris, A. Costès, 1927.
- Pierre RENOUVIN, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale*, Paris, coll. « Peuples et Civilisation », tome XIX, PUF, 1962.

3.2. L'APPROCHE CULTURELLE DE LA GUERRE

- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, « Vers une histoire culturelle de la Grande Guerre », *Vingtième Siècle,* n°41, 1994, p. 5-8.
- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, *14-18, Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.
- Annette BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire. 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994, 141 p.
- Jean-Jacques BECKER (dir.), *Histoire culturelle de la Grande Guerre*, Paris, Armand Colin, 2005, 270 p.
- Caroline FONTAINE, Annette BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU (dir.), *Les collections de l'Historial de la Grande Guerre*, Paris, Somogy, 2008, 191 p.
- Jean-Yves LE NAOUR, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre, les mœurs sexuelles des Français 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002, 411 p.
- George L. MOSSE, *Fallen soldiers : reshaping the memory of the world wars*, New-York, Oxford University Press, 1990, 264 p.
- Annette WIEVIORKA, « Une nouvelle histoire de 14-18 », *in Le Monde des Débats*, novembre 2000, p. 33.

3.3. LES CIVILS DANS LA GUERRE

3.3.1. LES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

- Michel AUGÉ-LARIBÉ, *L'agriculture pendant la guerre*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1925, 331 p.
- Maurice HALBWACHS, « Genres de vie », *Revue d'économie politique*, 1939, p. 439-445.
- Gerd KRUMEICH, « Le blocus maritime et la guerre sous-marine », in John HORNE (dir.),

Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915, Paris, Tallandier, 2010, p. 153-173.

- Jon LAWRENCE, « The transition to war in 1914 », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.), Capital Cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 135-163.
- Richard WALL et Jay WINTER (dir.), *The Upheaval of War. Family, work and welfare in Europe, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 497 p.

3.3.2. CONDITIONS DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Ute DANIEL, « Women's work in industry and family : Germany, 1914-1918 », *in* Richard WALL et Jay WINTER (dir.), *The Upheaval of War. Family, work and welfare in Europe, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 267-296.
- Gabriel PERREUX, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, 351 p.
- Yves POURCHER, *Les jours de guerre. La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918,* Paris, Plon, 1994, 543 p.
- Jean-Louis ROBERT, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 592, 484 p.
- Armin TRIEBEL, « Variation in patterns of consumption in Germany in the period of the First World War », *in* Richard WALL et Jay WINTER (dir.), T*he Upheaval of War. Family, work and welfare in Europe, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 159-195.
- Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT, *Capital cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 622 p.
- Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « Travailler pour la patrie ? », *in* Évelyne MORIN-ROTUREAU, *1914-1918 : combats de femmes. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004, p. 32-46.

3.3.3. LES ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES, SANITAIRES ET ALIMENTAIRES

- Thierry BONZON et Belinda DAVIS, « Feeding the cities », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Capital Cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 305-341.
- Patrick FESTY, « Effets et répercussions de la première guerre mondiale sur la fécondité française », in *Population*, n°6, 1984, pp. 977-1010.
- Michel HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1931, 1025 p.
- Anne RASMUSSEN, « Du vrai et du faux dans la guerre bactériologique. Savoirs, mythes et représentations des épidémies », *in* Christophe PROCHASSON et Anne RASMUSSEN (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004, p. 192.
- Anne RASMUSSEN, « À corps défendant : vacciner les troupes contre la typhoïde pendant la grande guerre », *Corps*, 2008/2, n° 5, p. 41-48.
- Catherine ROLLET, « The 'other war' II : setbacks in public health », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Capital Cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 456-486.
- Richard SAUTMANN, « Brotmangel und Ersatzmehle im Ersten Weltkrieg », en ligne, [URL : http://suite101.de/article/brotmangel-und-ersatzmehle-im-ersten-weltkrieg-a62131].
- Jay WINTER, « Surviving the war : life expectation, illness, and mortality rates in Paris, London, and Berlin, 1914-1919 », *in* Jay WINTER et Jean-Louis ROBERT (dir.),*Capital cities at war. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 487-523.

3.3.4. LE CONTRÔLE SOCIAL ET ÉTATIQUE

- Gérard CANINI, « L'utilisation des prisonniers de guerre comme main d'œuvre, 1914-1916 », *in* Gérard CANINI (dir.), *Les fronts invisibles. Nourrir-fournir-soigner. Actes du colloque international de Verdun (6-8 juin 1980)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, p. 247-261.

- Jean-Claude FARCY, *Les camps français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Economica, 1995, 373 p.
- Olivier FORCADE, « Censure, secret et opinion en France de 1914 à 1919 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000, n°58, p. 45-53.
- Pierre PIAZZA, « Septembre 1921 : la première "carte d'identité de Français" et ses enjeux », *Genèses*, n° 54, mars 2004, p. 76-89.
- Frédéric ROUSSEAU, « Paroles de femmes de poilus : jours de guerre au féminin sur le front intérieur languedocien », *Annales du Midi*, tome 112, n° 232, octobre-décembre 2000, Toulouse, Privat, p. 483-498.

3.3.5. VIE LOCALE ET VIE MUNICIPALE

- Thierry BONZON, « Les assemblées locales parisiennes et leur politique sociale pendant la Grande guerre (1912-1919) », thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Louis ROBERT, Université Paris I, 2000, 2 volumes.
- Thierry BONZON, « La société, l'État et le pouvoir local : l'approvisionnement à Paris, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°183, juillet 1996, p. 11-28.
- Roger CHICKERING, *The Great War and Urban Life in Germany, Freiburg 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, 628 p.
- Paul LÉVY, « Les Angoumoisins pendant la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°182, Avril 1996, p. 139-148.

3.4. L'EXPÉRIENCE COMBATTANTE

3.4.1. ÉTUDES GÉNÉRALES

- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *14-18 les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986, 223 p.
- Rémy CAZALS, Emmanuelle PICARD, Denis ROLLAND (dir.), *La Grande Guerre. Pratiques et expériences,* Toulouse, Privat, 2005, 412 p.

- François COCHET, *Survivre au front, 1914-1918 : les Poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 263 p.
- Gerhard HIRSCHFELD, Gerd KRUMEICH et Irina RENZ (dir.), *Die Deutschen an der Somme. Krieg, Besatzung, verbrannte Erde*, Essen, Klartext, 2006, 279 p.
- André LOEZ et Rémy CAZALS, *Dans les tranchées de 1914-1918*, Pau, Cairn, 2008, 297 p.
- Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée: une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 2003 (1999), 465 p.

3.4.2. VIOLENCE, TÉNACITÉ ET REFUS DE GUERRE

- André LOEZ, « Pour en finir avec le "moral" des combattants », *in* Jean-François MURACCIOLE et Frédéric ROUSSEAU (dir.), *Combats. Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 106-119.
- André LOEZ, *14-18 Les refus de la guerre : Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2010, 690 p.
- André LOEZ et Nicolas MARIOT (dir.), *Obéir, désobéir : les mutineries de 1917 en perspective,* Paris, La Découverte, 2008, 446 p.
- Nicolas MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 2003/4, n° 53, p. 154-177.
-

3.4.3. ÉTUDES PARTICULIÈRES

- André LOEZ et Nicolas MARIOT, « Brassage des corps et distances sociales : la découverte du peuple par la bourgeoisie intellectuelle dans les tranchées de 1914-1918 », *in* François BOULOC, Rémy CAZALS, André LOEZ (dir.), *Identités troublées 1914-1918. Les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, p. 17-32.
- Thomas WEBER, *La Première Guerre d'Hitler* (trad. française), Paris, Perrin, 2012 (2010), 519 p.

4. LES OCCUPATIONS MILITAIRES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

4.1. APPROCHES COMPARATIVES

- Nicolas BEAUPRÉ, Anne DUMÉNIL, Benoît MAJERUS (dir.), « Expériences d'occupation en Europe, 1914-1949 », *Histoire & [et] sociétés : revue européenne d'histoire sociale,* n° 17, Dijon, éditions Alternatives Economiques, 2006.
- Jochen BÖHLER *et alii*, « L'adversaire imaginaire :"Guerre des francs-tireurs" de l'armée allemande en Belgique en 1914 et de la *Wehrmacht* en Pologne en 1939. Considérations comparatives », *in* Gaël EISMANN et Stefan MARTENS, *Occupation et répression militaire* allemande, Autrement, 2007, p. 17-39.
- Luc CAPDEVILA, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre, (1914-1945) », *Vingtième Siècle*, n° 75, 2002/3, p. 97-108.
- Luc CAPDEVILA, François ROUQUET, Fabrice VIRGILI (*et alii*), *Hommes et Femmes dans la France en Guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003, 362 p.
- Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles. Les arrangements face à l'occupation de la Révolution française à la guerre de 1870*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 351 p.
- Richard COBB, *Vivre avec l'ennemi. La France sous deux occupations : 1914-18 et 1940-44*, Paris, Sorbier, 1985 (1983), 205 p.
- Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, 367 p.

4.2. LES OCCUPATIONS MILITAIRES AU XIXE SIÈCLE

- Pierre ALLORANT, « L'administration de la Loire moyenne sous l'occupation en 1815 »,

in Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, p. 206-228.

- Roger ANDRÉ, *L'Occupation de la France par les Alliés en 1815 (juillet-novembre)*, Paris, Éd. de Boccard, 1924, 165 p.
- Olivier BERGER, « L'administration prussienne dans le département de l'Essonne pendant l'occupation de 1870-1871 », *in* Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, p. 131-145.
- Jean-François CHANET et Guillaume PARISOT, « Les trois instituteurs de l'Aisne, héros ou victimes de la guerre ? Construction et transformations d'un mythe éducatif (1870-1929) », *Histoire de l'éducation*, n° 135, 2012/3, p. 25-65.
- Émile CHANTRIOT, *L'administration des départements envahis en 1870-1871*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, 94 p.
- François COLL, *L'Occupation du temps de guerre*, Toulouse, Imp. M Bonnet, 1914, 176 p.
- Ernest LAVISSE, *L'Invasion dans le département de l'Aisne*, Laon, Impr. H. de Coquet, 1872, 98 p.
- Guillaume PARISOT, « De la négociation comme instrument d'occupation pacifiée et d'exploitation économique efficace pendant la guerre de 1870-1871 », *in* Jean-François CHANET, Annie CRÉPIN et Christian WINDLER (dir.), *Le Temps des hommes doubles. Les arrangements face à l'occupation de la Révolution française à la guerre de 1870*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 279-302.
- François ROTH, *La Guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778 p.
- Mark R. STONEMAN, « The Bavarian Army and French Civilians in the War of 1870-1871 : A Cultural Interpretation », *War in History*, n°8 (3), 2001, p. 271-293.
- Marie-Cécile THORAL, « L'administration locale en temps de crise : le cas de l'Isère en 1814-1815 », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 339, janvier-mars 2005, p. 117-135.

4.3. L'OCCUPATION AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

- Éric ALARY, *L'Exode, un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, 465 p.
- François BÉDARIDA, « Sur le concept de Résistance », *in* Jean-Marie GUILLON et Pierre LABORIE (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, p. 45-50.
- Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande. 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995, 559 p.
- Luc CAPDEVILA, « La mobilisation des femmes dans la France combattante (1940-1945) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* (en ligne), 12 | 2000, [URL : http://clio.revues.org/187].
- Jean-Claude DAUMAS, « Les logiques des entreprises sous l'Occupation », in Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS et François MARCOT (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000, p. 435-456.
- Laurent DOUZOU, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », *in* François Rouquet et Danièle Voldman (dir.), *Identités féminines et violences politiques (1936-1946)*, Cahiers de l'I.H.T.P., n° 31, octobre 1995, 85 p., en ligne [URL :http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle244&lang=fr.html#fn37]
- Laurent DOUZOU, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005, 365 p.
- Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010, 590 p.
- Pierre LABORIE, *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001, 265 p.
- Pierre LABORIE, *Le chagrin et le venin*. *La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 2011, 354 p.
- Peter LIEB et Robert O. PAXTON, « Maintenir l'ordre en France occupée. Combien de divisions ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 112, 2011/4, p. 115-126
- François MARCOT, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et

fonctionnalité », *Le Mouvement social*, n°180, juillet-septembre 1997, p. 21-41.

- François MARCOT, « Qu'est-ce qu'un patron résistant ? », *in* Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS et François MARCOT (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2000, p. 277-292.
- Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010, 302 p.
- Mark MAZOWER, *Dans la Grèce d'Hitler (1941-1944)* (trad.française), Paris, Les Belles Lettres, 2002 (1993), 478 p.
- Robert PAXTON, *La France de Vichy : 1940-1944* (trad. française), Paris, Seuil, 1973 (1972), 375 p.
- Henry ROUSSO, *Le Syndrome de Vichy. 1944-198…*, Paris, Seuil, 1987, 378 p.
- Jacques SÉMELIN, *Sans armes face à Hitler : la résistance civile en Europe. 1939-1943,* Paris, Payot, 1987, 270 p.
- John F. SWEETS, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande* (trad. française), Paris, Plon, 1996 (1986), 228 p.
- Fabrice VIRGILI, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2004, 422 p.
- Fabrice VIRGILI, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, 376 p.

5. LES OCCUPATIONS ALLEMANDES EN 1914-1918

5.1. ÉTUDE GÉNÉRALE

- Sophie de SCHAEPDRIJVER, « l'Europe occupée en 1915 : entre violence et exploitation » in John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, p. 121-151.

5.2. LES OCCUPATIONS SUR LE FRONT EST

- Grigore ANTIPA*, l'Occupation ennemie de la Roumanie et ses conséquences économiques et sociales*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1929, 185 p.
- Mark von HAGEN, *War in a European Borderland. Occupations and Occupation Plans in Galicia and Ukraine, 1914-1918*, Washington, Russian, East European, and Central Asian Studies Center, 2007, 122 p.
- Vejas G. LIULEVICIUS, *War Land on the Eastern Front. Culture National Identity and German Occupation in World War I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 309 p.
- Lisa MAYERHOFER, « Making friends and foes : occupiers and occupied in first world war Romania, 1916-1918 », *in* Heather JONES, Jennifer O'BRIEN and Christoph SCHMIDT-SUPPRIAN (dir.), *Untold war : New perspectives in First World War Studies*, Boston, Brill, 2008, p. 119-149.

5.3. L'OCCUPATION EN FRANCE ET EN BELGIQUE

5.3.1. ÉTUDES GÉNÉRALES

- Annette BECKER, *Les cicatrices rouges, 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, 373 p.
- François COCHET, « Occupation et résistance en Belgique et en France », *14-18, le magazine de la Grande Guerre*, n°58, août-sept.-oct. 2012, p. 6 – 39.
- Annie DEPERCHIN et Laurence van YPERSELE, « Droit et occupation : les cas de la France et de la Belgique », in John HORNE (dir.), *Vers la guerre totale. Le Tournant de 1914-1915,* Paris, Tallandier, 2010, p. 153-174.

5.3.2. LA BELGIQUE OCCUPÉE

- Frédéric DAUPHIN, « Le clergé paroissial en Belgique : la perception de l'occupation

allemande », *in Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, avril-juin 1998, Université Lille III, p. 367-382.

- Albert HENRY, *Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande,* New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1924. 210 p.
- Charles de KERCHOVE DE DENTERGHEM, *L'industrie belge pendant l'occupation allemande*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1927, 310 p.
- Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS (*et alii*), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'U.L.B. du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, archives générales du Royaume /Etudes sur la Première Guerre mondiale, 2005, 663 p.
- Ernest MAHAIM, *Le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 323 p.
- Benoît MAJERUS, *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-45*, Bruxelles, Classe des Lettres, Académie royale de Belgique, 2007, 388 p.
- Henri PIRENNE, *La Belgique et la guerre mondiale*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1928, 298 p.
- Sophie de SCHAEPDRIJVER, « Deux patries. La Belgique entre exaltation et rejet », *Cahiers de l'Histoire du Temps Présent*, n° 7, 2000, p. 17-49.

  Sophie de SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première guerre mondiale* (trad. française), Bruxelles, P.I.E. Lang, 2004 (1997), 334 p.
- Peter SCHOLLIERS et Frank DAELEMANS, « Standards of living and health in wartime Belgium », *in* Richard WALL et Jay WINTER (dir.), *The Upheaval of War. Family, work and welfare in Europe, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 139-158.
- Pierre TILLY et Pascal DELOGE, « Milieux économiques belges et occupation allemande de 1914 à 1918 : une stratégie du moindre mal », *Entreprises et histoire*, n° 68, 2012/3, p. 11-27.
- Maurice VAUTHIER et Jacques PIRENNE, *La législation et l'administration allemandes*

en Belgique, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1925, 284 p.

5.3.3. LA FRANCE OCCUPÉE

- Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaires et culture de guerre*, Paris, Hachette Littératures, 2003 (1998), 395 p.
- Annette BECKER, « Le sort des femmes pendant l'occupation allemande du nord de la France », in Evelyne MORIN-ROTUREAU (dir.), *1914-1918 : combats de femmes. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004, pp. 151-171.
- Albert BOSQUET, *L'Économie de guerre en pays envahis. La circulation fiduciaire sous l'occupation allemande (1914-1918)*, Paris, Marcel Giard, 1926, 192 p.
- Pierre BOULIN, L'*organisation du travail dans la région envahie de la France pendant l'occupation*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1927, 161 p.
- Richard COBB, *Vivre avec l'ennemi. La France sous deux occupations : 1914-18 et 1940-44* (trad. française), Paris, Sorbier, 1985 (1983), 207 p.
- Paul COLLINET et Paul STAHL, *Le ravitaillement de la France occupée*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1928, 183 p.
- Georges GROMAIRE, L'*occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925, 501 p.
- Gerhard HIRSCHFELD, Gerd KRUMEICH et Irina RENZ (dir.), *Die Deutschen an der Somme. Krieg, Besatzung, verbrannte Erde*, Essen, Klartext, 2006, 279 p.
- Helen McPHAIL, *The Long silence. Civilian life under the German occupation of Northern France, 1914-1918*, Londres, I. B. Tauris, 1999, 235 p.
- Monique MÉTAYER, *La vie dans les territoires occupés de la France pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Baptiste DUROSELLE, Université Paris I, 1968, 129 p.
- Philippe NIVET, « Vivre avec l'ennemi : les relations entre occupants et occupés en Picardie (1914-1918) » *in* Olivia CARPI et Philippe NIVET (dir.), *La Picardie occupée du*

*Moyen-Âge au XX*e *siècle (actes du colloque Amiens, 13 juin 2003)*, Amiens, Encrages, 2005, p. 81-136.

- Philippe NIVET, « Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale », *in* Yann DELBREL, Pierre ALLORANT, Philippe TANCHOUX (dir.), *France occupée, France occupante. Le gouvernement du territoire en temps de crise (de la guerre de Cent ans au régime de Vichy)*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, 2008, p. 246-266.
- Philippe NIVET, « Les violences allemandes dans la France occupée », *in* Geneviève HOFFMANN et Antoine GAILLIOT (dir.), *Les rituels de transgression de l'Antiquité à nos jours*. *Actes du colloque (Amiens, 23-25 janvier 2008)*, Amiens, Encrage, 2009, p.157-171.
- Philippe NIVET, *La France occupée. 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, 480 p.
- Louis-Jules PAULY, *Occupation allemande et guerre totale. Étude de l'évolution du régime des personnes et des biens d'après l'expérience de la dernière guerre,* Nancy, Société d'impressions typographiques, 1930, 573 p.

5.3.4. L'INVASION DE 1914

- Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *L'enfant de l'ennemi, 1914-1918*, Paris, Aubier, 1995 (1991), 222 p.
- John HORNE, « Corps, lieux, Nation. La France et l'invasion de 1914 », *Annales HSS*, n°1, janvier-février 2000, pp. 73-109.
- John HORNE et Alan KRAMER, « German « Atrocities » and Franco-German Opinion 1914 : The Evidence of German Soldier's Diary », *Journal of Contemporary History*, n° 66/1, 1994, pp 1-33.
- John HORNE et Alan KRAMER, *1914*, *Les atrocités allemandes* (trad. française), Paris, Tallandier, 2005 (2001), 640 p.
- Alan KRAMER, « Les « Atrocités allemandes » : mythologie populaire, propagande et manipulation dans l'armée allemande », *in* Jean-Jacques BECKER *et alii* (dir.), *Guerre et culture, 1914-1918,* Paris, Armand Colin, 1994, pp 147-164.

5.3.5. L'ESPIONNAGE

- Emmanuel DEBRUYNE, « Les services de renseignement alliés en Belgique », *in* Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS (*et alii*), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, Actes du colloque international organisé à l'U.L.B. du 15 au 17 janvier 2003, Bruxelles, archives générales du Royaume /Etudes sur la Première Guerre mondiale, 2005, p. 131-144.
- Emmanuel DEBRUYNE, « Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? Agents et argent en Belgique et en France occupées, 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°232, 2008, pp. 25-45.
- Emmanuel DEBRUYNE, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une résistance "avant la lettre" ? », *Vingtième Siècle*, 2012/3, n° 115, p. 15-30.
- Olivier LAHAIE « L'action des réseaux alliés de surveillance du trafic ferroviaire en Belgique et dans le Nord de la France (1914-1918 », *in* Robert VANDEBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012., p. 99-126.
- Jan VAN DER FRAENEN, « *Achtung* ! L'espion et son exécution : la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012., p. 155-170.
- Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012, 232 p.
- Robert VANDENBUSSCHE, « Résister en Belgique et en France du Nord occupées », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012 , p. 3-13.

5.3.6. DÉPLACÉS ET DÉPORTÉS

- Michaël AMARA, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre*

mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Bruxelles, Edition de l'Université de Bruxelles, 2008, 422 p.

- Philippe NIVET, *Les réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920), les "Boches du Nord"*, Paris, Economica, 2004, 598 p.
- Philippe NIVET, « Les réfugiés de guerre en Haute-Savoie pendant les deux guerres mondiales », *in* Olivier FORCADE et Philippe NIVET (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVIe au XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2008, p. 219-242.
- Fernand PASSELECQ, *La vérité sur les déportations belges*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1917, 80 p.
- Fernand PASSELECQ, *Les déportations belges à la lumière des documents allemands*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1917, 435 p.
- Fernand PASSELECQ, *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie pour la Paix internationale, PUF, 1928, 491 p.
- Tristan ROBERT, « Les prisonniers civils de la Grande Guerre. Le cas de la Picardie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 190, 1998, p. 61-78.
- Claudine WALLART, « Déportation de prisonniers civils "au camp de concentration" d'Holzminden, novembre 1916 – avril 1917 », *Revue du Nord*, n° 325, avril-juin 1998, p. 416-420.

5.3.7. L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

- Jean-François CONDETTE, « Résister au travail forcé dans le Nord occupé (1914-1918) », *in* Robert VANDENBUSSCHE (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, CEGES, 2012, p. 15-62.
- Odette HARDY-HÉMERY, « L'industrie houillère en zone occupée : d'une coexistence ambiguë au contrôle par l'occupant », *Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, Avril/Juin 1998, Université Lille III, p. 311-336.
- Laurence HENNEQUIN-LECOMTE, « Réalité et mythologie de l'occupation allemande durant la Grande Guerre : les cas des établissements Arbel », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 236, 2009, p. 5-25.

- Jean-Louis MICHELET, « L'usine à gaz de Sedan et ses directeurs », *le Pays sedanais*, tome XXVIII, 2010, p. 83-112.

5.3.8. PROPAGANDE ET POLITIQUE CULTURELLE

- Christina KOTT*, Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupée*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2006, 441 p.
- Andreas LASKA, *Presse et propagande allemandes en France Occupée*, Munich, Herbert Utz Verlag, 2003, 478 p.
- Bernard WILKIN, « L'impérialisme britannique vu par la *Gazette des Ardennes* durant la Première Guerre mondiale », *Revue historique des armées*, n° 269, 2012, en ligne [URL : http://rha.revues.org/index7572.html].

5.3.9. LA SORTIE D'OCCUPATION

- Répression judiciaire et policière

- Guillaume BACLIN, « Les traîtres devant la justice militaire. L'activité du conseil de guerre de Mons au sortir de la Grande Guerre, 1918-1919 », *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°20, CEGES, Bruxelles, 2008, pp. 15-47.
- Jean-Yves LE NAOUR, « Femmes tondues et répression des "femmes à Boches", 1918 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 47-1, janvier-mars 2000, pp. 148-158.
- Renée MARTINAGE, « Les collaborateurs devant la cour d'assises du Nord après la très Grande Guerre », *Revue du Nord,* Tome LXXVII, n° 309, Janvier-mars 1995, p. 95-115.
- Xavier ROUSSEAUX et Laurence VAN YPERSELE, « Leaving the War Popular Violence and Judicial Repression of 'unpatriotic' behaviour in Belgium (1918–1921) », *European Review of History*, Vol. 12, n°1, March 2005, p. 3–22.
- Xavier ROUSSEAUX et Laurence VAN YPERSELE (dir.), *La patrie crie vengeance ! La répression des "inciviques" belges au sortir de la guerre 1914-1918*, Bruxelles, Editions Le Cri, 2008, 437 p.
- Laurence VAN YPERSELE, « Sortir de la guerre, sortir de l'occupation. Les violences

populaires en Belgique au lendemain de la Première Guerre mondiale »», *Vingtième Siècle*, juillet-septembre 2004, pp. 65-74.

- Laurence VAN YPERSELE, « "Au nom de la Patrie, à mort les traîtres ! " . La répression des inciviques belges de 1914 à 1918 », Histoire@Politique, n°3, novembre-décembre 2007, [URL : http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=24]

    - Les aspects mémoriels

- Annette BECKER, « Mémoire et commémoration, les "atrocités" allemandes de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France », *Revue du Nord*, tome LXXIV, n°295, juin 1992, p. 339-354.
- Annette BECKER, « D'une guerre à l'autre. Mémoire de l'occupation et de la résistance : 1914-1940 », *Revue du Nord,* tome LXXVI, n°306, juillet-septembre 1994, p.453-465.
- François ROBICHON (dir.), « La France et la Belgique occupées (1914-1918) : regards croisés », *Cahiers de* l'IRHiS, Université Lille III, 2009, 83 p.

5.3.10. ÉTUDES LOCALES

- Marie-Hélène BENOÎT, « L'état sanitaire de la population civile dans le Nord envahi pendant la Première Guerre mondiale : Lille en particulier (1914-1918) », mémoire de maîtrise sous la direction d'Annette BECKER, Université de Lille III, 1997, 152 p.
- Jean-François CONDETTE, « l'Université de Lille dans la Première Guerre mondiale, 1914-1918 », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains,* n°197, janvier 2000, p. 83-102.
- Sébastien DEBARGE, « Fourmies occupé pendant la Grande Guerre », *Revue du Nord. Histoire. Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, tome LXXX, n° 325, avril-juin 1998, Université Lille III, p. 285-309.
- Benoît MAJERUS, « La mort à Bruxelles, 1914-1918 », *Cahiers d'Histoire du temps présent*, n°15, 2005, pp. 65-81.
- Robert VANDENBUSSCHE, « Le pouvoir municipal à Douai sous l'occupation (1914-1918) », *Revue du Nord*, tome LXI, n° 240, 1979, p. 445-474.

5.4. LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

5.4.1. ÉTUDES GÉNÉRALES SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

- M.G. GALLON, *Le Mouvement de la population dans le département de l'Aisne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, Laon, Imprimerie de l'Aisne, 1933.
- J. FERRY, *La Population de l'Aisne. Ses mouvements, exode rural. Essai de démographie locale*, Laon, Imprimerie du Courrier de l'Aisne, 1944.
- Laetitia PAEME, « Le réseau des petites villes dans le nord du département de l'Aisne, de la fin du XVIIIe siècle à la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Pierre POUSSOU, Université Paris IV-Sorbonne

5.4.2. L'AISNE DANS LA GUERRE

- *De guerre lasse. 1918*, Laon, Conseil général de l'Aisne, 2007, 83 p.
- *Le Monde illustré*, hors-série « La reconstitution des régions dévastées », tome VI « L'Aisne, 1918-1922 », 21 janvier 1922.
- Stéphane BEDHOMME, *Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)*, thèse soutenue le 16 avril 2012, Université Montpellier III, sous la direction de Frédéric ROUSSEAU, 579 p.
- Gabriel HANOTAUX, *L'Aisne pendant la Grande Guerre*, Paris, Félix Alcan, 1919, 127 p.
- Thierry HARDIER, « Une guerre souterraine. Creutes et tunnels du Chemin des Dames », *in* Nicolas OFFENSTADT (dir.)*, Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 104-107.
- Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, 494 p.
- Sébastien REMBERT et Aude ROELLY (dir.), *90 ans après, archives inédites de l'Aisne*

dans la Grande Guerre, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, 247 p.

- Anaïs ROUQUETTE, *Temps de paix, temps de guerre : Été 1914. L'Aisne aux portes de la Grande Guerre. Étude de l'entrée en guerre et de la mobilisation générale d'août 1914*, mémoire de Master 2, sous la direction de Frédéric ROUSSEAU, Université Montpellier III, 2008, 206 p.

5.4.3. L'AISNE OCCUPÉE, 1914-1918

- Yann BILLARD, *Les problèmes alimentaires à Laon pendant la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Monique LAKROUM, Université de Reims, Champagne-Ardennes, 2002-2003, 113 p.
- Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre à travers ses archives*, imprimé à compte d'auteur, 1999, 350 p.
- Pierre CAILLEUX, *Crécy-sur-Serre, un village sous l'occupation Allemande. 1914-1918. Extraits du journal de Suzanne Beck*, imprimé à compte d'auteur, 2012, 182 p.
- Jessica DOS SANTOS, « La société du Familistère de Guise sous occupation militaire : regards croisés sur les deux guerres mondiales », *Entreprises et histoire*, n° 68, 2012/3, p. 28-40.
- Franck LE CARS, « Le dernier brassin, la vie quotidienne du village d'Etreux sous l'occupation durant la Grande Guerre d'après un document inédit », mémoire de maîtrise, sous la direction de Rémy CAZALS, Université Toulouse Le Mirail, octobre 1996, 264 p.
- Daniel et Nelly LÉGÉ, *Karl Lotze, un peintre en campagne à Laon*, Dupli Imprimerie, Margival, 2004, 127 p.
- Nelly et Denis LÉGÉE, *1914-1918 en pays laonnois*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Alan Sutton, collection « Mémoire en Images », 2007, 127 p.
- Pierre LEFÈVRE, « L'occupation de 1914-1918 à Laon », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXIV, 1979, p. 85-103, tome XXVI, 1981, p. 75-82
- Francis PIGEON, « L'évasion du capitaine Giraud en 1940 », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XIII, 1967, p. 107-108.

- Philippe SALSON, « Des identités sociales en crise. Les effets de l'occupation militaire dans le champ social à travers les journaux de civils de l'Aisne » *in* François BOULOC, Rémy CAZALS, André LOEZ (dir.), *Identités troublées 1914-1918. Les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, p. 355-368.
- Philippe SALSON, « Dire l'occupation. Les instituteurs de l'Aisne rendent compte de l'occupation de 1914 à 1918 à leurs supérieurs », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°101-102, 1-2/2011, p. 77-83.
- Service éducatif des archives départementales de l'Aisne, « 1914-18, l'occupation allemande », *ADn, bulletin du service éducatif des Archives départementales de l'Aisne*, Laon, n°19, novembre 1980.
- François VÉDRINE, « La filière betteravo-sucrière dans la Grande Guerre : ampleur et responsabilités d'un désastre », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, Tome LII, 2007, p. 277-289.

ANNEXES :

RETOUR SUR UN SILENCE : LA PRODUCTION ÉDITORIALE SUR L'OCCUPATION ALLEMANDE DEPUIS 1914

L'« oubli » de l'occupation est-il spécifique au champ historique ? Retrouve-t-on la même distorsion que pour l'expérience combattante : une profusion de témoignages qui va de pair avec une occultation historiographique[1] ? D'autres champs disciplinaires ont-ils questionné cette occupation ? Pour sortir des impressions, il est nécessaire de s'intéresser à l'évolution de la production éditoriale sur les occupations militaires depuis 1914.

1.1. ÉLABORER UNE BASE DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUE

Une recherche à l'aide des mots-clés « occupation » et « 1914-1918 » dans le catalogue collectif de France de la Bibliothèque nationale de France[2] renvoie 263 réponses. Mais un examen rapide des résultats montre les limites d'une telle recherche. Beaucoup d'ouvrages recensés n'ont aucun ou très peu de rapport avec l'occupation pendant la Première Guerre mondiale, c'est le cas par exemple des synthèses générales sur la Grande Guerre ou des études comparant les deux conflits mondiaux. d'autre part, des ouvrages essentiels sur la question ne sont pas indiqués : en effet, l'indexation par mots-clés n'est pas réalisée pour tous les ouvrages et n'est pas toujours pertinente. Un ouvrage de référence comme celui de Georges Gromaire[3] est par exemple référencé avec les mots-clés : «World War, 1914-1918 -- France » et « France – History -- 1914-1940 ». Finalement, ce ne sont plus que 77 titres qui sont correctement indexés, titres qui ne donnent qu'une vision bien incomplète de la bibliographie sur la question. Difficile alors d'évaluer l'ordre de grandeur représenté par ces 77 références : est-ce beaucoup ? Est-ce peu ? Trop peu en tout cas, en regard des publications réelles.

---

1 Rémy CAZALS et Frédéric ROUSSEAU, *14-18 : le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, 160 p.

2 Catalogue qui recense plus de 30 millions de documents, accessible à l'adresse : [URL:http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index.jsp]

3 Georges GROMAIRE, *l'occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925, 501 p.

Utilisons toutefois cette recherche comme un premier indice de l'évolution des regards sur les occupations militaires. Si l'on s'intéresse aux dates de publication, on peut constater deux périodes durant lesquelles l'occupation est plus particulièrement racontée et étudiée : la guerre et l'après-guerre (jusqu'à la fin des années 1920) et la période qui va de la fin des années 1990 jusqu'à nos jours (voir graphique ci-dessous). L'hypothèse du « silence » sur l'occupation entre ces deux dates semble confirmée. Autre résultat intéressant, la majorité des ouvrages traite de la Belgique occupée (voir Diagramme 66, p. 981), alors que la base de données renvoie à des institutions françaises[4]. l'occupation dans le nord et l'est de la France paraît marginalisée.

<u>Diagramme 65:</u> Nombre d'ouvrages recensés par le catalogue collectif de France, par date de publication

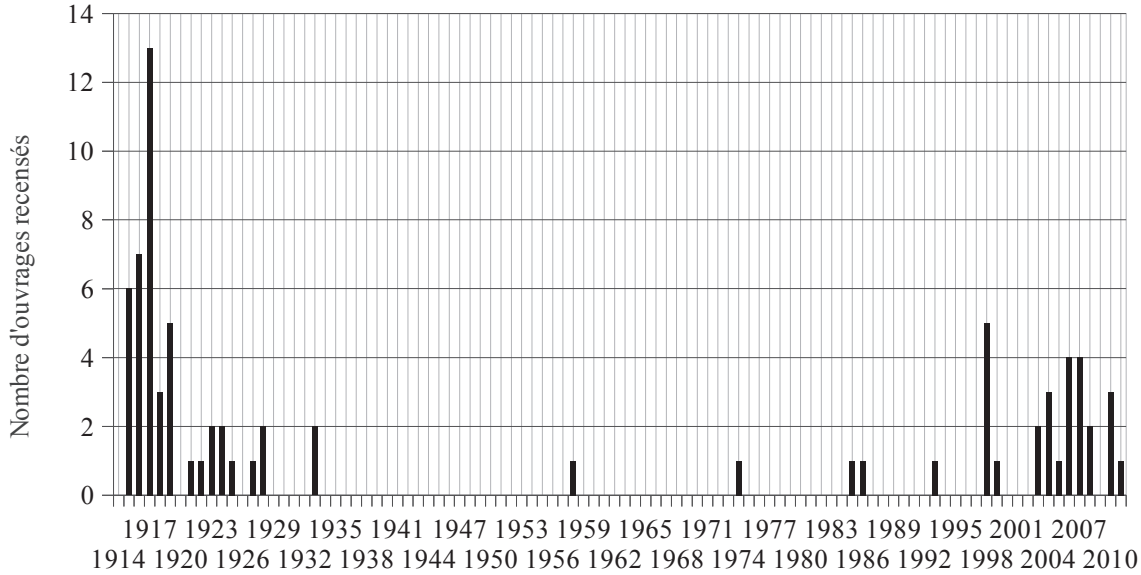

Source : http://ccfr.bnf.fr

Si ce premier balayage, rapide et lacunaire, de la production éditoriale sur l'occupation est indispensable pour confirmer les impressions, il n'est pas suffisant pour en comprendre les résultats. Nous avons donc complété ces références avec celles que nous avons pu accumuler par le dépouillement de revues[5] et de la Bibliographie annuelle de l'histoire de France[6], ainsi que par nos propres lectures. Ce travail de recensement a également bénéficié de l'apport du

4 Le catalogue combine les références de la Bibliothèque nationale de France, celles des bibliothèques universitaires et de certaines bibliothèques municipales.

5 *La Revue historique, La Revue d'histoire de la guerre mondiale, Le Mercure de France* pour la période 1917-1923.

6 *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, Paris, CNRS Editions, à partir de 1955.

travail collectif réalisé au sein du CRID 14-18[7]. Ont été éliminés par la suite tous les ouvrages n'apparaissant pas dans la catalogue collectif de France afin de ne retenir que ceux ayant bénéficié d'une diffusion nationale. Au total, ce sont 239 références qui ont été rassemblées.

<u>Graphique 15</u>: Évolution de la production éditoriale (1914-2011)

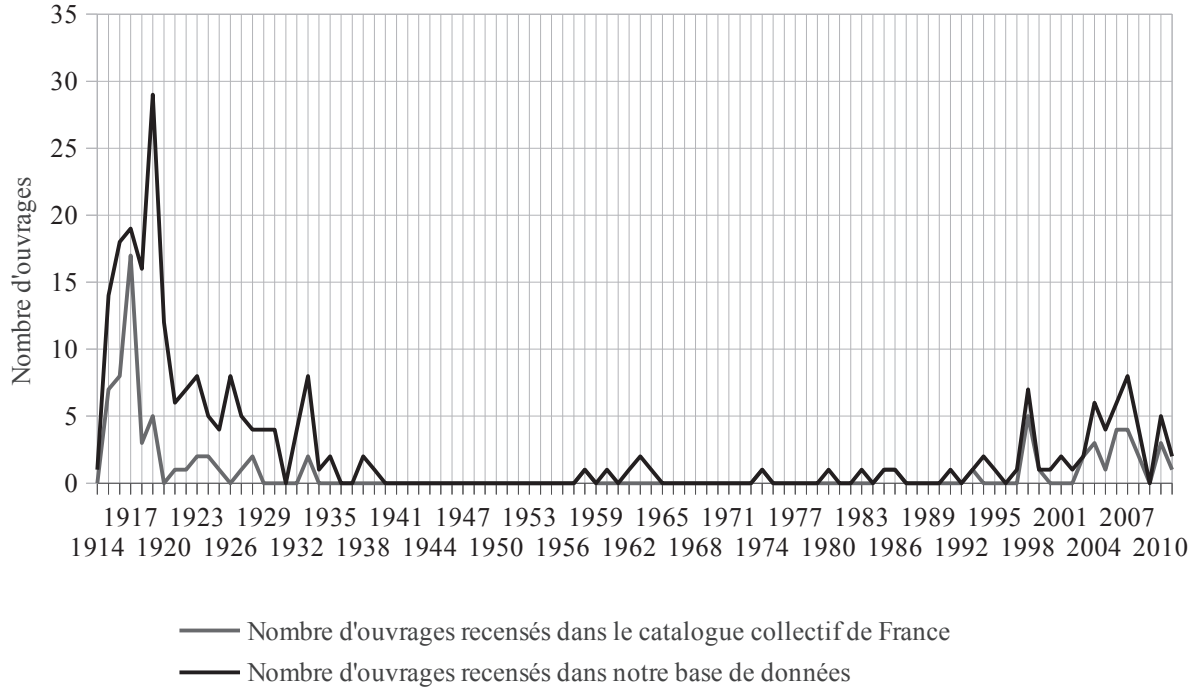

Les résultats, on le voit, diffèrent de ceux donnés par la seule recherche par mots-clés sur le catalogue collectif de France. Le pic de la production éditoriale sur l'occupation n'est plus atteint en 1917, mais en 1919. Peut-être les ouvrages parus pendant la guerre bénéficient-ils d'une meilleure indexation, du fait de l'intérêt du public et des historiens pour la période 1914-1918. Il est vrai qu'à partir de 1917 les rapatriements vers la France de civils occupés reprennent de l'ampleur[8], en partie à cause du repli stratégique de l'armée allemande sur la ligne Hindenburg. Les témoignages sur l'occupation deviennent alors plus nombreux et font l'objet de compilations, d'enquêtes et de publications. Sans surprise non plus, l'année 1919 constitue le pic éditorial sur l'occupation avec 28 ouvrages recensés. La fin de la guerre, la

7 Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 1914-1918 ([URL : http://www.crid1418.org]). Un grand merci à Yann Prouillet pour m'avoir communiqué les résultats de sa base de données.

8 205 000 civils auraient été rapatriés en 1917 contre seulement 40 000 en 1916 selon Michel HUBER, *La Population de la France pendant la guerre*, New Haven, Paris, Dotation Carnegie, PUF, 1931, p. 191

réintégration des territoires occupés en France et la libération de la Belgique sont de nouvelles occasions de raconter l'occupation. Mais ensuite, cet intérêt pour l'occupation chute brutalement : 11 ouvrages recensés en 1920, 6 en 1921 et à la veille de la guerre, la production éditoriale sur l'occupation semble quasi-nulle.

La majorité des ouvrages recensés porte sur la France occupée mais peut-être notre recherche est-elle biaisée, les revues françaises comme nos propres lectures privilégiant les livres en français et excluant donc les ouvrages en flamand ? On peut remarquer tout de même que la part prise par les livres sur la Belgique n'est pas négligeable. Cela peut refléter le mouvement de sympathie internationale sur le thème de la *Poor Little Belgium* que suscite le petit pays neutre envahi par l'agresseur germanique. d'autre part, les « atrocités » qui y ont été commises par les troupes allemandes au moment de l'invasion[9] offrent un sujet de prédilection pour les brochures de propagande. Il est à noter également que le gouvernement belge est réfugié en France à Sainte-Adresse et au Havre et que plusieurs responsables politiques prennent la plume pour témoigner de la situation de la Belgique[10]. La production historique sur l'occupation de la Belgique est également relativement riche à partir des années 1990 (voir diagramme, ci-dessous) tandis que les occupations sur le front Est sont minoritaires. Cela ne constitue pas une réelle surprise, les fonds étudiés ont été constitués par des institutions françaises et font donc la part belle aux textes sur la France et l'Europe occidentale. Cela correspond également à la marginalité des études transnationales, les récits historiques au XXe siècle restant largement conditionnés par le cadre national.

9 5 521 civils auraient été tués délibérément par les troupes allemandes selon le décompte établi par John HORNE et Alan KRAMER*, Les Atrocités allemandes,* Paris, Tallandier, 2005, p. 96 (édition originale : *German Atrocities, 1914. A History of* Denial, New Haven, Londres, Yale University Press, 2001).

10 Le ministre socialiste Émile VANDERVELDE, le socialiste Jules DESTRÉE ou bien l'épouse du ministre CARTON DE WIART par exemple.

<u>Diagramme 66:</u> Répartition des ouvrages de la base de données (1914-2011), en fonction du territoire concerné

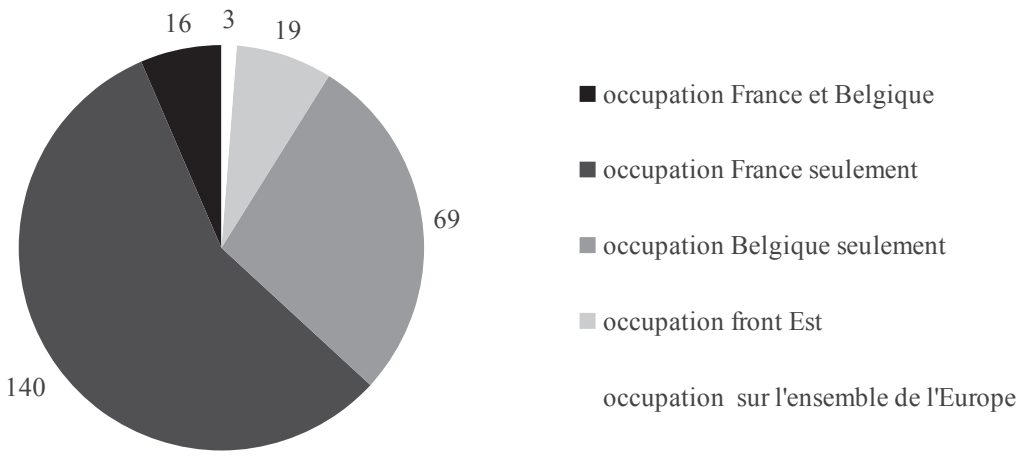

Du milieu des années 1930 au milieu des années 1990, la production éditoriale sur les occupations de la Grande Guerre semble se réduire à une poignée d'ouvrages. Le regain d'intérêt pour l'occupation ces vingt dernières années reste modeste avec des pics au moment des dates-anniversaires de la guerre (1998 et la période 2004-2008). Il s'agit pour l'essentiel d'études historiques réalisées par des universitaires portant sur les différents territoires occupés et publiées dans différentes langues. En marge du champ académique, des associations ou des historiens locaux exhument également des témoignages et des documents permettant de réaliser de nouvelles monographies de l'occupation. Le travail historique va donc de pair avec le travail mémoriel, cela explique sûrement les pics notés au moment des dates anniversaires.

En revanche, avant 1939, les ouvrages publiés étaient plus rarement scientifiques ou historiques. Ce sont avant tout des récits, des témoignages directs ou indirects sur l'occupation avec parfois une volonté de dénoncer les actes ennemis dans une logique de propagande.

<u>Diagramme 67:</u> Répartition des ouvrages publiés entre 1914 et 1939, en fonction de leur nature

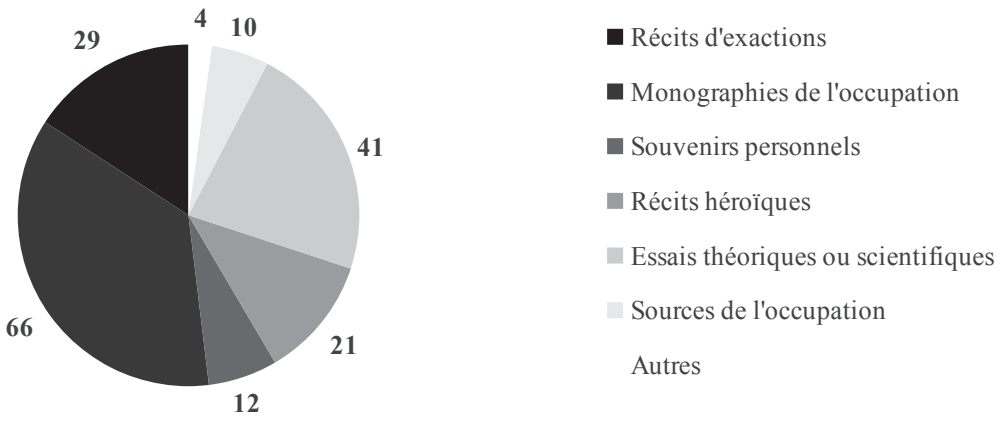

<u>Diagramme 68:</u> Répartition des ouvrages entre 1939 et 2011, en fonction de leur nature

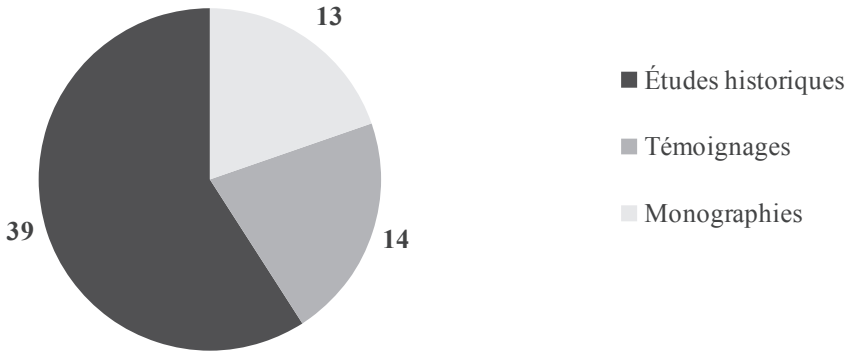

Le silence sur l'occupation, dénoncé par les historiens contemporains, est en fait relatif : il concerne la cinquantaine d'années séparant le début de la Seconde Guerre mondiale des années 1990. Et il n'est pas sûr que la raison de ce silence soit à rechercher dans un éventuel « écran conceptuel » dressé par les pacifistes. C'est sûrement accorder trop d'importance et d'influence aux mouvements pacifistes et nier la grande diversité, voire les affrontements, des opinions dans les années 1930. À y regarder de plus près, on constate que la production éditoriale des années 1920 et 1930 est au moins aussi importante que celle des années 1990 et 2000. Ce sont en fait l'imminence puis le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui ont imposé le silence. Et comment parler de l'occupation pendant la Grande Guerre après les années 1940 alors que le souvenir de celle de la Seconde Guerre mondiale est combattu par

les autorités nationales ?À partir des années 1970, le « syndrome de Vichy » surgit dans le débat public et l'intérêt se porte alors sur l'Occupation de 1940 à 1944[11]. Les avancées de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale vont ensuite conduire les historiens et les acteurs locaux à se pencher de nouveau sur les occupations pendant la Grande Guerre. Aussi Annette Becker et Philippe Nivet[12] revendiquent-ils par exemple l'héritage de Philippe Burrin[13].
Cette première période de 1914 à 1939 apparaît comme fondamentale : elle est marquée par la production et la diffusion de nombreux textes sur l'occupation qui participent à la construction d'un récit-type de l'occupation de 1914 à nos jours.

1.2. TROIS MOMENTS DIFFÉRENTS DE PUBLICATION

Une analyse plus fine de la production éditoriale nous conduit à distinguer les ouvrages en fonction du genre : récit d'exactions, monographie, souvenirs personnels, récit héroïque, essai théorique et même publication de sources sur l'occupation (affiches et documents allemands). Les pics des courbes diffèrent alors selon le genre du récit mettant en avant trois moments différents d'écriture : celui de la guerre proprement dite (1914-1918), celui de la sortie de la guerre (1919-1920) et celui de l'entre-deux-guerres (1921-1939).
Les publications du temps de guerre prennent différentes formes mais restent conditionnées par le contexte de propagande.

11 Henry ROUSSO, *Le Syndrome de Vichy. 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987, 378 p.

12 Annette BECKER, *op. cit.*, p. 49 reprend le concept d'accommodement. Terme repris également par Philippe NIVET sans que la filiation avec Philippe BURRIN ne soit précisée. Philippe NIVET, *op. cit.*, p. 265 et suivantes.

13 Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande. 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995, 559 p.

<u>Graphique 16:</u> Évolution de la production éditoriale, en fonction du genre (1914-1939)

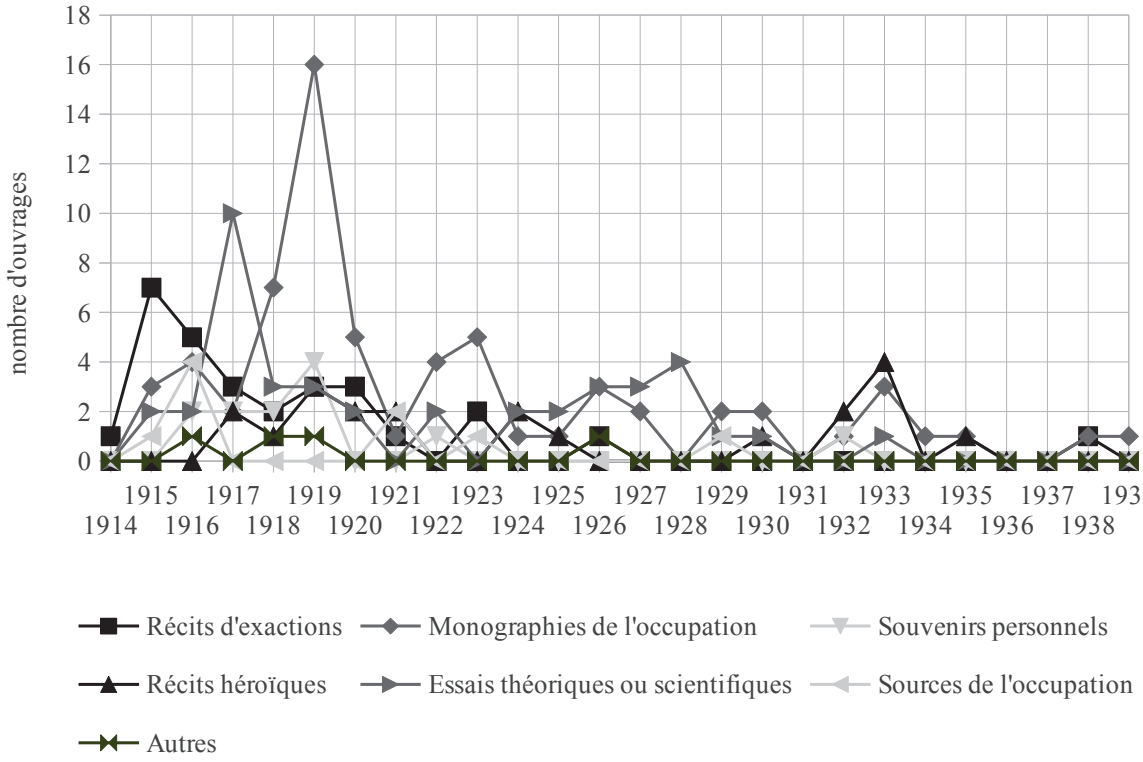

La première vague de publication en 1915 fait suite à l'invasion, en particulier de la Belgique, et aux exactions nombreuses commises (massacres de la population civile en particulier). Ces exactions sont alors utilisées dans une guerre de propagande pour dénoncer la « barbarie » des Allemands[14]. Ce sont des habitués de l'écriture – journalistes, romanciers ou essayistes – qui prennent la plume et livrent des récits assez brefs dans des formats peu onéreux. Mais à côté de ces récits sensationnalistes, sont également publiés les premiers rapports des Commissions d'enquête sur les violences commises par l'ennemi[15]. Aristide Briand, alors ministre de la Justice, a en effet accordé de larges moyens à la commission dirigée par Georges Payelle, Président de la Cour des Comptes, pour enquêter sur les atrocités commises par les troupes

14 Par exemple Jean de BEER, *l'Allemagne s'accuse. l'invasion et l'occupation allemandes en Belgique d'après les documents allemands*, Paris, « Pages actuelles » n°31, Bloud et Gay, 1915, 61 p. ; René CHAMBRY, *La vérité sur Louvain*, Paris, Payot, 1915, 60 p. ou Pierre NOTHOMB, *Les barbares en Belgique*, Paris, Perrin, 1915, 263 p.

15 *Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, Commission présidée par Georges Payelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1915, 4 volumes.

allemandes au moment de l'invasion[16]. Des brochures diffusent ensuite les principaux résultats de l'enquête dans des formats plus économiques[17]. Après la dénonciation des exactions lors de l'invasion, la Commission d'enquête s'intéresse aux violences commises au cours de l'occupation : en 1916, un nouveau rapport dénonce en particulier les déportations des jeunes gens de l'agglomération lilloise vers les campagnes ardennaises et axonaises[18].
Les publications de la Commission d'enquête comme les ouvrages plus populaires s'en prenant aux exactions, ont pour point commun d'appuyer leur démonstration sur des témoignages. C'est d'ailleurs le propre d'une commission d'enquête de recueillir ces derniers pour circonscrire la réalité. Cela renvoie également à une démarche accusatoire vis-à-vis de l'ennemi : le témoignage est alors envisagé dans son acception judiciaire, comme une pièce dans le grand procès de la propagande de guerre.

Cette première vague éditoriale perd régulièrement de l'ampleur de 1915 à 1918. Mais une deuxième vague la suit de près : après le temps de la dénonciation, vient celui de la réflexion et du récit de vie, de 1916 à 1918. En effet, l'invasion et la courte occupation dans la région d'Amiens ou dans l'Oise donnent immédiatement lieu à l'édition de témoignages généralement brefs dans des formats populaires[19]. Plus qu'un récit sur l'expérience de l'occupation, même courte, il s'agit là encore de témoignages à charge s'inscrivant dans les publications de propagande.
À partir de 1917, les récits sur l'occupation se multiplient avec l'intensification des rapatriements ; sont alors publiés des souvenirs personnels, voire les premières monographies sur l'occupation[20]. Parfois aussi, ces souvenirs sont mis en forme par des professionnels de

16 John HORNE et Alan KRAMER, *op. cit.*, p. 260

17 Georges PAYELLE, *Le Livre rouge. Les atrocités allemandes. Rapport officiel et in-extenso présenté à M. le président du Conseil, le 7 janvier 1915, par la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens,* Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires, 1915, 64 p.

18 *Les Allemands à Lille et dans le Nord de la France*, Rapport du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Hachette, 1916, 166 p.

19 Loup BERTROZ, *Senlis pendant l'invasion allemande, 1914, carnet de notes d'un Senlisien, Senlis,* Éd. Du Courrier de l'Oise, 1916, 96 p. ; Louis LE BARBIER, *Les Allemands à Compiègne, septembre 1914. Journal d'un otage*, Paris, Éditions Larose, 1915, 72 p. ; André de MARICOURT, *Le drame de Senlis. Journal d'un témoin. Avant, pendant, après*, Paris, Bloud et Gay, 1916, 288 p.

20 Par exemple Georges DESSON, *Souvenirs d'un otage de Hirson à Rastatt,* Paris, Bloud et Gay, 1916, 192 p. ; Paul TORN, *Huit mois avec les "Boches" dans le Luxembourg belge : août 1914-avril 1915,* Paris, Perrin, 1916, 208 p. *;* Mme ***, *Dans la geôle bruxelloise,* Paris, Van Oest et Cie, 1917, 252 p.

l'écriture[21].

Les faits de l'occupation étant mieux connus avec la publication de témoignages, cette situation inattendue – l'occupation d'une grande partie de la Belgique et du nord et de l'est de la France – est alors l'objet de réflexions diverses afin d'en considérer les aspects juridiques, économiques ou politiques. On s'intéresse alors au principe de nationalité dans une Belgique occupée par des Allemands qui favorisent la population néerlandophone[22], à la violation de la neutralité de la Belgique et ses conséquences[23], à la fabrication de la légende des francs-tireurs[24], au conflit entre le droit et la force[25]. Cette production, on le voit, dépasse largement les frontières de la France : elle est le fait d'universitaires de différentes nationalités européennes qui portent leur regard essentiellement sur la Belgique. Le cas de la Belgique semble donc plus propice à l'analyse peut-être parce que la situation y est relativement claire : l'occupation résulte d'une violation du droit international par l'Allemagne et le gouvernement est en exil. Les questions que pose le cas français sont plus complexes : d'abord l'occupation résulte d'une défaite militaire moins avouable que dans le cas belge, ensuite les problématiques juridiques et politiques sont différentes du fait du maintien du gouvernement à Paris. Le premier ouvrage, un tant soit peu théorique concernant la France, est publié en 1919 et est consacré au rapatriement[26]. En fait, jusqu'en 1918, l'ensemble de la production éditoriale sur l'occupation porte davantage sur le cas belge que sur le cas français.

Les récits de l'invasion et de l'occupation publiés pendant la guerre sont marqués par les contraintes du rationnement et de la propagande : les pages sont peu nombreuses, le format économique et les auteurs, des professionnels de l'écriture. l'accent est mis sur la dénonciation des violences ennemies, dénonciation qui s'appuie sur le témoignage comme élément de preuve. À côté de cette production grand-public, se diffusent également des

21 Henriette CÉLARIÉ, *En esclavage. Journal de deux déportées*, Paris, Bloud et Gay, 1917, 342 p. ; Paul de SAINT-MAURICE, *La Ville envahie*, Paris, Perrin, 1916, 109 p. ; André FAGE, *Lille sous la griffe allemande*, Paris, Perrin, 1917, 330 p.

22 Jules DESTRÉE, *Il principio delle nazionalità e il Belgio,* Catania, F. Battiato, 1916, 72 p.

23 Fritz NORDEN, *Das neutrale Belgien und Deutschland : im Urteil belgischer Staatsmänner und Juristen,* München, F. Bruckmann, 1916, 96 p.

24 Fernand Van LANGENHOVE, *Hoe een cyclus van legenden ontstaat : franc-tireurs en gruweldaden in Belgïe, Leiden,* De Vlaamsche Boekenhalle*, 1916, 269 p.*

25 Kristoffer NYROP, L'*arrestation des professeurs belges et l'Université de Gand. Un conflit entre la force et le droit ; une réponse à la législation allemande de Stockholm*, Lausanne, Payot, 1917, 85 p. (ouvrage traduit du danois)

26 Andrée d'ALIX, *Le Rapatriement, étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours,* Paris, Bloud et Gay, 1919, 260 p.

réflexions plus théoriques sur les enjeux et les conséquences de l'occupation en particulier en Belgique.

Avec l'armistice et la libération des territoires occupés, les récits personnels reprennent de l'importance, les témoignages monographiques se multiplient et au cours de l'année 1919, les publications sur l'occupation atteignent un pic. La parole est en particulier donnée aux habitants qui ont connu l'occupation. Des récits sur Lille, Saint-Dié, Bruxelles, Liège, Cambrai, Laon, Lens ou Sedan sont publiés[27]. Chaque territoire a ainsi son histoire de l'occupation rédigée par des acteurs locaux à partir de notes prises au cours de la guerre et de documents divers. Les ouvrages s'étoffent par rapport aux premiers récits d'exactions ou aux premiers souvenirs personnels d'occupation et dépassent souvent les 200 pages.
Désormais, les professionnels de l'écriture sont minoritaires parmi les auteurs. En 1919, seuls 10 auteurs sur 28 avaient déjà publié contre 14 sur 19 en 1917. Le champ éditorial semble s'élargir : des lettrés du nord et de l'est de la France voient leur témoignage intéresser des maisons d'édition parisiennes. Mais cette diversification est de courte durée et le goût pour la monographie s'estompe très vite : le nombre de monographies tombe de 15 à 5 entre 1919 et 1920. C'est en fait l'intérêt pour l'occupation dans la Grande Guerre qui s'efface : on passe de 28 ouvrages publiés en 1919 à 11 en 1920.

Les années 1920 et 1930 sont ainsi caractérisées par un étiage relativement bas de publications sur l'occupation autour de 2 à 4 livres par an contre plus de 10 livres par an avant 1920. On ne peut pas pour autant parler de silence mais il est clair que le thème de l'occupation est à la marge de la production éditoriale sur la Grande Guerre. Les ouvrages parus entre 1920 et 1939 sont assez divers. On compte encore un certain nombre de monographies sur Douai, Lille, Fillières, Cambrai, Maubeuge, Laon, Fourmies… Les villes,

27 Pierre BOSC, *Les Allemands à Lille*, Paris, Éd. Foi et Vie, 1919, 288 p. ; Ernest COLIN, *Saint-Dié sous la botte. Une mission imposée par les Allemands en 1914*, Paris, « La Guerre. Les récits des témoins », Berger-Levrault, 1919, 82 p. ; Georges GARNIR, *Pourquoi pas ? Pendant l'occupation. La Vie bruxelloise de 1914 à 1918*, Bruxelles, Edition de l'expansion belge, 1919, 215 p. : Olympe GILBAR et Jules de THIER, *Liège pendant la guerre*, Liège, Impr. Bénard, 1919, 4 volumes ; Jules HÉLOT, *Cinquante mois sous le joug allemand : l'Occupation allemande à Cambrai et dans le Cambrésis*, Paris, Plon-Nourrit, 1919, 595 p. ; Jean MARQUISET, *Les Allemands à Laon*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 280 p. ; Émile OCCRE, *Lens 1914-1918, la guerre, l'invasion, l'occupation allemande*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1919, 256 p., Philippe STÉPHANI, *Sedan sous la domination allemande (1914-1918),* Paris, Grasset, 1919, 240 p.

et plus particulièrement les villes du Nord, sont privilégiées par ces récits locaux. Le Nord est effectivement le département occupé le plus urbanisé, il s'y trouve donc une bourgeoisie nombreuse, pour qui l'écriture est une pratique coutumière et les liens avec le monde de l'édition plus évidents. La diffusion de ces livres semble cependant plus réduite qu'en 1919, les éditeurs sont ainsi plus fréquemment d'implantation locale et rares sont ceux qui parviennent à publier dans une maison parisienne.

Un autre type d'ouvrages sur l'occupation parvient à être encore édité : ce sont les essais théoriques ou scientifiques. On note des publications régulières entre 1924 et 1928. Il s'agit, pour l'essentiel, des travaux réalisés dans le cadre de la Dotation Carnegie : les séries belge et française portant sur l'occupation sont effectivement diffusées au cours de cette période (voir infra). Mais la Dotation Carnegie n'est pas seule à étudier l'occupation avec les outils des sciences humaines : l'historien Georges Gromaire[28] propose également une première synthèse historique tandis que des juristes s'intéressent au régime d'exception imposé lors de l'occupation[29]. Dix ans après la guerre, il semblerait qu'il soit désormais possible de regarder l'occupation avec une certaine distance historique et scientifique mais cela reste toutefois une démarche marginale.

Enfin, on peut noter un intérêt soudain pour des figures héroïques au début des années 1930. On redécouvre ainsi les réseaux d'exfiltration de soldats alliés s'étant trouvés pris au piège en territoires envahis. Une figure de ces réseaux avait été fortement popularisée au cours de la guerre, celle d'Edith Cavell, infirmière britannique condamnée à mort et fusillée par les Allemands en 1915. Deux autres figures féminines prennent la plume pour témoigner de leur action : Marie de Croÿ[30] et Louise Thuliez[31]. Cette dernière avait déjà publié des souvenirs dans *La Revue des deux mondes* à l'issue de la guerre[32].

Le regard qui est porté sur ces figures héroïques semble avoir changé depuis. En 1919, Louise Thuliez se présentait comme une compagne de Miss Cavell, la figure de la Britannique étant alors écrasante. En 1919, son témoignage n'avait visiblement pas intéressé les éditeurs et il

28 Georges GROMAIRE, *op. cit.*

29 Albert BOSQUET, *l'Économie de guerre en pays envahis. La circulation fiduciaire sous l'occupation allemande (1914-1918)*, Paris, Marcel Giard, 1926, 192 p. ; Louis-Jules PAULY, *Occupation allemande et guerre totale. Etude de l'évolution du régime des personnes et des biens d'après l'expérience de la dernière guerre,* Nancy, Société d'impressions typographiques, 1930, 573 p.

30 Marie de CROŸ, *Le Martyre des pays envahis, Souvenirs*, Paris, Plon-Nourrit, 1933, 283 p.

31 Louise THULIEZ, *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1933, 286 p.

32 Louise THULIEZ, « Condamnée à mort par les Allemands. Récit d'une compagne de Miss Cavell », *Revue des deux mondes*, 1er avril 1919, p. 641-681.

faut attendre les années 1930 pour qu'un grand éditeur parisien publie son récit. Louise Thuliez est alors perçue comme une héroïne à part entière, le titre de son livre ne fait d'ailleurs plus référence à Miss Cavell mais à sa propre expérience personnelle.
Mais pourquoi un tel regain d'intérêt dans le contexte des années 1930 pour les formes de contestation et d'opposition à l'occupation allemande ? Faut-il y voir une réponse patriotique à une angoisse devant les crises économiques et politiques qui secouent l'Europe ? Toujours est-il que les maisons d'édition redécouvrent les actions héroïques de l'occupation et les autres actions clandestines subversives : la presse clandestine[33] et les services de renseignement[34].

La période 1914-1939 est donc rythmée par trois temps distincts dans la production éditoriale. Au flot éditorial de brochures et d'éditions à bon marché dénonçant les actes de l'ennemi en s'appuyant sur des témoignages, succède un pic en 1919 marqué par la multiplication de monographies sur l'occupation souvent écrites par des témoins et publiées dans des livres de taille moyenne. Le flot éditorial devient ensuite un petit cours d'eau tranquille en même temps que la production se diversifie : travaux scientifiques, nouvelles monographies et récits héroïques.

1.3. UNE PRODUCTION ÉDITORIALE DUALE

Finalement, il ressort de ce balayage de la production éditoriale sur l'occupation de 1914 à 1939 que celle-ci est duale. d'un côté des ouvrages destinés à un public large, écrits par des habitués de l'édition, dans des formats souvent économiques, et de l'autre, des récits rédigés par des notables locaux qui sont publiés pour la première fois.

Plus de la moitié des auteurs recensés peuvent ainsi être considérés comme des habitués de l'édition, ayant vu par le passé plusieurs de leurs ouvrages publiés. Ce sont essentiellement des hommes de lettres, des journalistes et des universitaires, plus rarement des hommes de loi, des responsables politiques ou des ecclésiastiques : 30 % des auteurs sont des hommes de

33 Henry de FORGE et Jean MAUCLÈRE, *Feuilles françaises dans la tourmente, les héros de la presse clandestine dans le Nord envahi,* Paris, Berger-Levrault, 1932, 244 p.

34 Philippe KAH, *l'Adolescent chargé de gloire, Léon Trulin,* Lille, Les Amis de Lille, 1932, 250 p. ; Marthe Mc KENNA, *Souvenirs d'une espionne*, Paris, Collection de mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale, Payot, 1933, 267 p. ; Jacques MORTANE, *Les civils héroïques,* Paris, La Baudinière, 1938, 255 p.

lettres et 20 % des universitaires. Logiquement, ceux qui ont pour profession l'écriture ont un accès privilégié à l'édition pour faire le récit de l'occupation. Les genres privilégiés sont alors l'essai de type scientifique, domaine de l'universitaire, le récit d'exactions et le récit héroïque, récits journalistiques voire romanesques par excellence.

<u>Diagramme 69:</u> Répartition des ouvrages publiés (1914-1939), en fonction du genre et de l'auteur

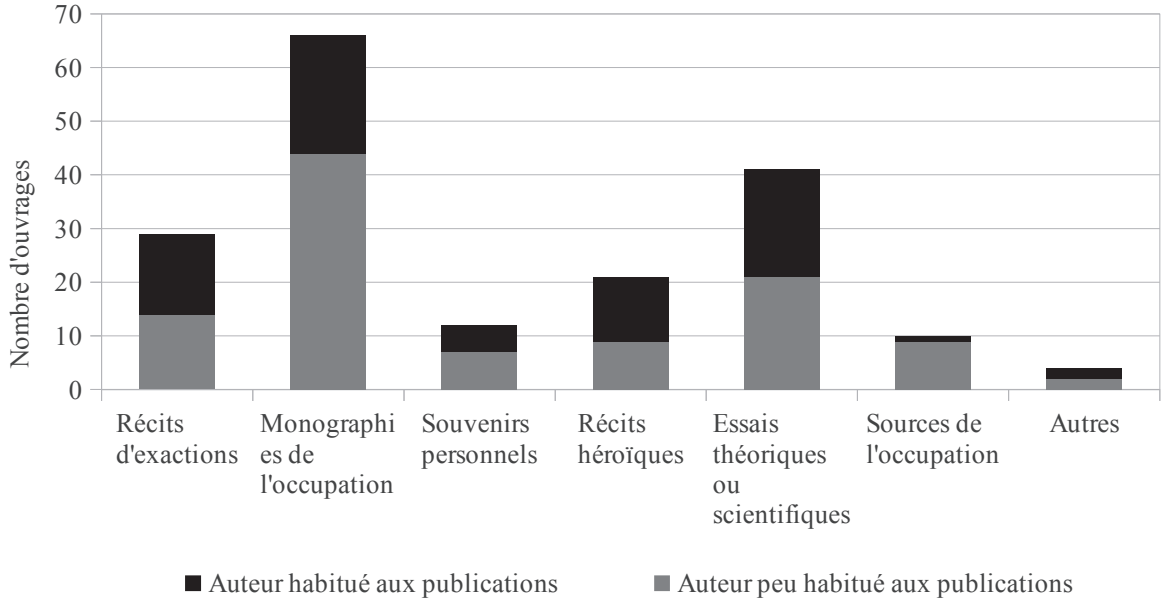

Si les monographies restent cependant le type d'ouvrage le plus courant pour un habitué des publications, on remarque que plus des deux tiers d'entre elles sont écrites par des personnes ayant peu ou pas publié auparavant.

Ces habitués écrivent essentiellement entre 1915 et 1919 avec un pic en 1917 : ils profitent donc de la demande de récits d'occupation au cours de la guerre quand les témoins n'ont pas encore eu le temps de consigner leurs souvenirs.

<u>Diagramme 70:</u> Évolution de la production éditoriale, en fonction de l'expérience des auteurs (1914-1939)

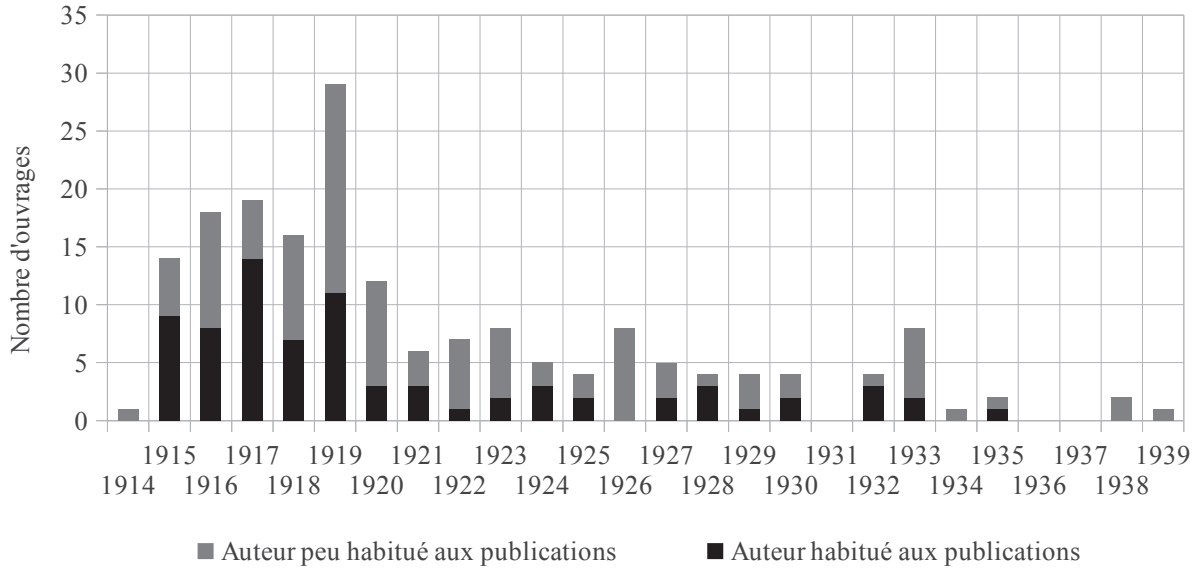

Près des trois quarts d'entre eux sont édités par une maison parisienne. Les collections spécifiques à la guerre accueillent plus largement leurs écrits : « Pages actuelles » chez Bloud et Gay, « Pages d'histoire » chez Berger-Levrault, « La France dévastée » chez Alcan, voire même dans les collections consacrées aux témoignages comme « La Guerre. Les récits des témoins » chez Berger-Levrault ou « Mémoires et récits de guerre » chez Hachette.

Cette domination des éditeurs parisiens qui ont multiplié les collections dédiées à la guerre se retrouve dans l'ensemble de la production éditoriale sur l'occupation : Bloud et Gay, Berger-Levrault, Alcan, Payot ou Plon et Nourrit sont les maisons qui ont le plus publié sur ce thème. Les grands éditeurs réputés comme Hachette sont en revanche ultra-minoritaires.

<u>Tableau 76:</u> Répartition des ouvrages sur l'occupation en fonction de la maison d'édition (1914-1939)

	Éditeur parisien	*dont Berger-Levrault*	*dont Bloud et Gay*	*dont Plon et Nourrit*	*dont Alcan*	*dont Payot*	*dont Perrin*	*dont Hachette*	*dont Flammarion*
Nombre d'ouvrages	**113**	*15*	*13*	*8*	*7*	*7*	*7*	*4*	*1*
	61,41%	8,15%	7,07%	4,35%	3,80%	3,80%	3,80%	2,17%	0,54%
dont ouvrage écrit par un habitué des publications	*56*	*8*	*7*	*3*	*6*	*4*	*6*	*3*	*0*
	49,56%	7,08%	6,19%	2,65%	5,31%	3,54%	5,31%	2,65%	0,00%

On peut en déduire que les ouvrages sur l'occupation ne sont pas destinés au public le plus large mais à un public plus spécialisé, celui des amateurs de livres sur la guerre. On retrouve alors les caractéristiques de ce genre de littérature[35] : des petits formats (*in-16*) économiques avec des titres plus fréquemment sensationnalistes. Ainsi près de 30 % des titres accusent directement l'Allemagne en utilisant les termes de « joug », « martyre », « Barbares », « botte » ou encore « griffe ». l'occupation est donc présentée comme une forme d'agression et d'oppression militaire reprenant les images stéréotypées traditionnelles de l'ennemi, à la fois barbare et fauve.

Tableau 77: Répartition des ouvrages sur l'occupation en fonction des termes du titre (1914-1939)

	Titre accusateur	*Terme utilisé : « joug »*	*Terme utilisé « martyre »*	*Terme utilisé : « Barbare »*	*Terme utilisé : « botte »*	*Terme utilisé : « griffe »*	**Total**
Nombre d'ouvrages	**52**	*5*	*5*	*4*	*4*	*2*	**184**
dont ouvrage écrit par un auteur habitué aux publications	**25**	*2*	*2*	*3*	*1*	*1*	**77**

Un mode assez courant de diffusion de ces récits populaires sur l'occupation consiste à en faire paraître des extraits ou l'intégralité, sous forme de feuilleton, dans des revues. Plusieurs récits suivent un même parcours éditorial : article monographique dans une grande revue, diffusion ensuite au format d'une brochure par une des maisons d'édition parisiennes spécialisées sur la guerre (Bloud et Gay, Berger-Levrault, Plon et Nourrit…), enfin publication d'une monographie plus complète. Par exemple, la romancière Henriette Célarié fait d'abord paraître un article sur la déportation de civils dans la *Revue des deux mondes* en 1917, récit qui est ensuite édité sous la forme de fascicule financé par l'Union des grandes associations françaises contre la propagande ennemie, avant la sortie d'un livre plus complet[36].

35 Philippe OLIVERA, « Culture en guerre, culture d'exception ? Essai de mesure des formes de l'imprimé du temps de guerre », *in* Rémy CAZALS, Emmanuelle PICARD, Denis ROLLAND, *La Grande Guerre. Pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 189-199.

36 Henriette CÉLARIÉ, « Emmenées en esclavage pour cultiver la terre : journal d'une déportée », *Revue des deux mondes*, 15 juin 1917, p. 852-886 ; *Emmenées en esclavage*, Paris, Bloud et Gay, sans date, 16 p. et *En esclavage. Journal de deux déportées*, Paris, Bloud et Gay, 1917, 342 p.

À côté de cette production destinée à un public relativement étendu, des publications restreintes rédigées par des auteurs qui accèdent souvent pour la première fois à l'édition prennent leur essor à partir de 1916 (voir diagramme 6, p. 991). On note ainsi un léger décalage dans le temps entre les écrits des habitués des publications et ceux des novices en la matière. Ces derniers deviennent majoritaires à partir de 1918 avec un pic marqué en 1919, puis une production qui se maintient autour de quatre titres par an. Cette production est majoritairement constituée de témoignages et de monographies écrites par des acteurs locaux. Ils accèdent ainsi à une audience nationale à la sortie de la guerre : les revues et les maisons d'édition de livres sur la guerre accueillent leurs témoignages. Le prêtre lillois Albert Droulers peut ainsi faire paraître une partie de son récit de l'occupation en 1918 dans la *Revue hebdomadaire* avant la publication d'une monographie plus complète chez Bloud et Gay[37]. Le témoignage de l'avocat laonnois Jean Marquiset suit un parcours similaire[38].

La plume est alors confiée de préférence à des notables locaux faisant partie de l'élite politique, économique voire ecclésiale. La parole légitime sur l'occupation est détenue par la bourgeoisie, d'une part parce qu'elle est censée maîtriser l'expression écrite, d'autre part parce que les responsabilités exercées en feraient un témoin de premier choix, enfin parce que les relations avec le monde de l'édition y sont plus fréquentes. Dans le cas de Lille, le recteur de l'Université[39], l'évêque[40], un prêtre[41], le directeur de la Caisse d'Epargne[42], un pharmacien[43] et un juriste[44] racontent, pour la plupart en 1919, leur expérience de l'occupation dans des articles ou des ouvrages.

---

37 Albert DROULERS, « Sous le poing de fer dans un faubourg de Lille », *La Revue hebdomadaire*, 30 novembre 1918, p. 601-631 et *Sous le poing de fer : quatre ans dans un faubourg de Lille*, Paris, Bloud et Gay, 1918, 244 p.

38 Jean MARQUISET, « A Laon : 4 ans sous le joug des barbares », *la Revue hebdomadaire*, n°7, 15 février 1919, pp. 363-382 et *Les Allemands à Laon*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 280 p.

39 Georges LYON, « Dans Lille occupée », *Revue des deux mondes*, n°49, janvier-février 1919, p. 537-566.

40 Mgr CHAROST, « Lille pendant l'occupation allemande », *La Revue hebdomadaire*, 17 mai 1919, p. 281-314.

41 Albert DROULERS, *op. cit.*

42 Just ARNOUX, *Bombardement et occupation de Lille par les Allemands. 1914-1918,* Lille, Impr. A. Devos, 1919, 234 p.

43 Paul BARDOU, *Histoire des quatre fusillés de Lille pendant l'occupation allemande, Eugène Jacquet et ses amis*, Paris, Stéphane Becour éditeur, 1919, 317 p.

44 Louis SELOSSE, *Guerre de 1914-1918. Occupation de Lille par les Allemands. Consultations données à la mairie de Lille,* Paris, Recueil Sirey, 1927, 61 p.

Cette possibilité qu'ont eue certains notables de publier leur témoignage chez un éditeur parisien semble très vite prendre fin et à partir de 1920, la plupart des monographies sont désormais publiées en province ou en Belgique comme si ces récits n'avaient plus qu'un intérêt local. Signe de ce désintérêt, le publiciste laonnois Henri Pasquier indique dans sa monographie publiée en 1922 qu'il avait commencé à rédiger des notes sur l'occupation à Laon à la fin de 1918 et au début de 1919 à la demande de la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*. Tombé gravement malade en 1919, il ne put remettre son manuscrit à temps. Plus tard, son texte n'intéressait plus la revue, plusieurs témoignages ayant déjà été publiés sur ce thème. Sa monographie est finalement imprimée par son propre journal, à Laon[45].

Les récits de l'occupation ne semblent pas avoir véritablement rencontré le grand public. Les habitués du milieu éditorial, et en particulier les professionnels de l'écriture, publient divers textes, essentiellement jusqu'en 1920, dans des collections dédiées aux récits de guerre, dans des formats populaires. La sortie de la guerre est le moment où le champ éditorial s'ouvre à des notables locaux et à leur témoignage de l'occupation. De nouveaux acteurs côtoient donc les acteurs traditionnels dans le genre du récit d'occupation. Mais très vite les anciens cloisonnements réapparaissent et de manière plus classique, les monographies de l'occupation sont éditées et sûrement diffusées au seul niveau local.

1.4. LE TÉMOIGNAGE EMPLOYÉ POUR DÉNONCER LA VIOLENCE ENNEMIE

Les premiers récits publiés, nous l'avons vu, sont produits dans le contexte de guerre, au sein de collections dédiées à la guerre, parfois à l'aide de financements venant d'associations de propagande. l'occupation est alors un des thèmes utilisés pour dénoncer les exactions ennemies : les premiers témoignages racontent par exemple combien l'invasion allemande a été brutale[46]. Les auteurs insistent sur leur qualité de témoin comme si celle-ci était un critère permettant de valider l'authenticité de ce qui est raconté : le récit du Senlisien Loup Bertroz s'appuierait sur un carnet de notes tandis que celui d'André de Maricourt reposerait sur son journal et Louis le Barbier met en avant son expérience d'otage des Allemands. Le journal tenu au fil des jours est alors présenté comme une source sincère sur l'invasion.

45 Henri PASQUIER, *Quarante-neuf mois d'esclavage. La ville de Laon sous le joug allemand*, Laon, Imprimerie du Courrier de l'Aisne, 1922, 104 p.

46 Loup BERTROZ, *op. cit.* ; Louis LE BARBIER, *op. cit.* ; André de MARICOURT, *op. cit.*

Avec le travail de la Commission d'enquête sur la violation du droit des gens, le recours au témoignage comme moyen de dénoncer les exactions ennemies est systématisé. La Commission d'enquête rédige ses rapports sur la base des interrogatoires effectués d'abord auprès des populations ayant vécu l'invasion en septembre 1914 puis auprès des réfugiés et rapatriés. À leur arrivée en France, les habitants des régions occupées étaient effectivement interrogés par la police française à Évian ou Annemasse. Les questions posées sont orientées de manière à dresser un réquisitoire contre l'armée allemande et les exactions commises. Les entretiens commencent par la question « Avez-vous été l'objet de bons ou de mauvais traitements ? », puis cette question est étendue à l'entourage de la personne interrogée : ces rapports sont donc fondés indistinctement sur des témoignages directs et indirects. Une sélection est faite dans ces témoignages, seuls sont perçus comme intéressants les récits portant sur les violences et les injustices commises par l'occupant. l'expérience de l'occupation est alors réduite au seul prisme de la violence.

Des enquêtes plus précises sont réalisées à partir de 1918, à mesure que les régions occupées sont libérées. La Commission rédige de petits récits des exactions commises, localité par localité, en ne s'appuyant plus seulement sur les interrogatoires de rapatriés mais aussi sur des entretiens réalisés dans le nord de la France. Ces rapports et procès-verbaux sont publiés en 1919[47] et énumèrent un certain nombre de faits localisés et datés alors que les précédents rapports dissimulaient les lieux et l'identité des civils pour éviter toutes représailles contre les familles restées en France occupée. Cette publication en 1919 se fait dans le contexte de négociations du traité de paix entre les Alliés. Montrer l'étendue des dégâts commis par la force occupante permet de justifier de réparations conséquentes ; d'où l'importance accordée à tous ces récits d'exaction.

Avec le travail de la Commission d'enquête, le témoignage est réduit à sa seule expression judiciaire, comme un récit de faits, à charge et centré sur les violences de l'occupation. Avec les publications de la Commission, il bénéficie d'une diffusion large et apparaît comme la qualité indispensable pour valider un récit de l'occupation : la parole légitime sur l'occupation est détenue par le témoin, et en particulier celui considéré comme légitime porte-parole de la population occupée : le notable connu pour sa réputation et les responsabilités exercées.

47 *Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, Commission présidée par Georges Payelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1919, 239 p.

Le professionnel de l'écriture semble disqualifié pour raconter l'occupation. Ceux qui prennent tout de même la plume multiplient les gages pour se faire passer pour des simples porte-voix, se contentant de mettre en ordre le récit d'un témoin. l'exemple d'Henriette Célarié est assez évocateur. Elle est l'auteure de trois ouvrages pendant la guerre qui tous sont censés reposer sur des « souvenirs » ou un « journal » tenu par des femmes ayant vécu l'occupation[48]. Le fait de s'appuyer sur un récit personnel est alors présenté comme une preuve de l'authenticité de ce qui est dit, ce qui revêt un enjeu crucial dans un contexte de propagande :

> *Pour connaître la vérité, c'est aux victimes, directement qu'il faut la demander. Les pages qu'on va lire n'ont d'autre prétention que d'être un témoignage d'une absolue sincérité. Je les ai écrites d'après les notes et les récits d'Yvonne X***, qui fut emmenée en esclavage, par les Allemands, pour cultiver la terre ; le plus souvent je me suis bornée à transcrire le journal de la malheureuse déportée*[49].

Selon Henriette Célarié, c'est la qualité de victime qui fait la qualité du récit et le rôle de l'écrivain se réduirait à une simple mise en forme du texte. l'objectif serait d'informer sur la réalité des exactions commises, ici la déportation de jeunes filles, par l'autorité allemande : la romancière se fait journaliste voire enquêtrice. Pour rendre le récit plus vivant, l'auteure reconstitue des dialogues et signale des citations de ce qui est présenté comme un journal intime par le recours aux guillemets. Les citations correspondent aux moments d'action : « " on nous range. Baïonnette au fusil, des soldats nous encadrent [...] " »[50]. La romancière revient à la troisième personne pour apporter des éclaircissements sur le contexte ou ajouter une description. Le témoignage, apocryphe ou non, avait alors une fonction d'édification dans le cadre d'un travail de propagande. Il n'est pas sans faire penser à une certaine littérature religieuse populaire consacrée à la vie de saints personnages. Ici aussi, nous avons affaire à des personnes parées de toutes les vertus et subissant un martyre. Ainsi Yvonne X*** est-elle ardente patriote et catholique sincère. Et ce n'est sûrement pas un hasard si les ouvrages d'Henriette Célarié sont régulièrement édités dans une maison d'édition catholique, Bloud et Gay, avec l'aide de ligues morales ou patriotiques.

---

48 Henriette CÉLARIÉ, *Sous les obus. Souvenirs d'une jeune Lorraine (1914-1915),* Paris, Gedalge et Cie, 1916 ; *En esclavage. Journal de deux déportées*, Paris, Bloud et Gay, 1917 ; *Quand « ils » étaient à Saint-Quentin,* Paris, Bloud et Gay, 1918

49 Henriette CÉLARIÉ, « Emmenées en esclavage pour cultiver la terre : journal d'une déportée », *art. cit.*, p. 852

50 *Ibidem*, p. 856

La fin de la guerre ne marque pas une rupture dans ce type de production éditoriale. Henriette Célarié s'emploie par exemple à décrire le « martyre » de Lille occupée et celui des femmes emmenées en camp d'internement sur le même modèle[51] : les textes continuent de dénoncer les exactions allemandes en faisant la part belle aux « récits authentiques ». Pour écrire l'histoire de Lille occupée, l'auteure se serait par exemple appuyée sur « les récits de ses compatriotes lillois, en choisissant de préférence ces derniers dans la classe populaire » parce que ces derniers « pour peu qu'ils aient le don d'observation joint à celui du pittoresque, ils le font avec une saveur où n'atteignent pas les lettrés »[52]. Cette condescendance envers les classes populaires révèlent les barrières mentales et sociales qui font obstacle à la publication de leur propre témoignage.

C'est pourquoi les témoins qui parviennent à être édités, on l'a vu, sont très largement issus de la bourgeoisie. Mais au-delà de leur originale sociale, ces récits prennent des formes semblables, comme si le genre du témoignage de l'occupation était régi par des codes partagés par tous. Dans la plupart des récits, le narrateur parle à la troisième personne : il ne livre pas une expérience personnelle de l'occupation mais il raconte les principaux événements concernant un canton, une ville ou un village avec un regard surplombant sur ces faits. Cela donne l'impression d'avoir affaire à un narrateur extérieur apportant une vérité incontestable plutôt qu'à un récit de l'intime.

L'objectif est alors de dénoncer les exactions allemandes dans un contexte marqué par les Conférences de Paix et les débats internationaux autour des questions de réparations. Albert Droulers présente ainsi les motivations de son témoignage dès les premières lignes de l'extrait publié dans *La Revue hebdomadaire* :

> *« À l'heure où l'Allemagne aux abois répudie comme mensongers les actes de cruauté et de barbarie dont on l'accuse et proteste de sa bonne volonté présente et future, je veux essayer de montrer en ces quelques pages quelle fut la conduite de l'ennemi dans les régions qu'il a occupées pendant quatre années. »*[53]

La dénonciation de l'ennemi peut également s'accompagner de l'éloge du patriotisme et de l'héroïsme de la population civile :

---

51 Henriette CÉLARIÉ, « Les otages féminins dans les camps de représailles », *Revue des deux mondes*, tome 48, 1918, p. 655-668 et tome 49, 1919, p. 200-213 ; Henriette CÉLARIÉ, *Le Martyre de Lille*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 259 p.

52 Extraits cités par *La Revue historique* dans ses notes bibliographiques, tome 138, 1921, p. 273

53 Albert DROULERS, « Dans un faubourg de Lille », *art. cit.*, p. 601

> *« Aussi, bien que retranchés par le fer de la mère patrie, bien qu'impitoyablement étreints sous le poing de l'envahisseur, jamais nous n'avons cessé de nous sentir en communion d'âme, d'émotions, d'espoirs avec vous, jamais nous n'avons cessé non plus de nous sentir étrangers à l'hôte, à l'ennemi, jamais nous n'avons mieux compris le sens de ce mot latin,* hostis*, l'hôte qui reste en même temps l'ennemi. »*[54]

Les récits opposent deux peuples, deux nations, rares sont ceux qui mettent en avant des individualités. Les témoins procèdent par généralisation : ce qui est commis par un individu est le reflet de la nature même d'une culture ou d'une nation. Albert Droulers décrit l'activité d'un caporal chargé des réquisitions :

> *« Il est chez lui partout, entre quand il veut, sort quand il lui plaît ; il s'introduit dans votre appartement sans frapper ; il s'installe dans un fauteuil, allume une cigarette, se déclare chez lui : vous n'avez qu'une ressource de sortir. C'est un goujat tout-puissant. C'est le Boche. »*[55]

Le soldat allemand est alors souvent caricaturé, la comparaison animale étant très fréquente. Le laonnois Jean Marquiset puise dans ce registre pour décrire les différents officiers qui ont occupé des fonctions dans la ville : le commandant von Stockhausen serait un sanglier[56], le Général von Heeringen aurait « le pas lourd et pesant des plantigrades »[57], le prince héritier de Bavière Luitpold serait un « vieux monsieur à face d'aurochs »[58], le lieutenant Fürwentsches aurait une « tête chevaline »[59], le juge Butzengeiger une « figure de hérisson"[60] et le Rittmeister Kalau von Hofe une « face de lapin malade »[61]. À l'inverse, la population est décrite comme une communauté soudée s'opposant dans la mesure de ses moyens à la nouvelle autorité[62].

La structure des récits est, elle aussi, souvent assez proche. Suivant une logique

---

54 Mgr CHAROST, art. cité, p. 282.

55 Albert DROULERS, *ibidem*, p. 605.

56 Jean MARQUISET, *op. cit.*, p. 59.

57 *Ibidem*, p. 79.

58 *Ibid.* p. 86.

59 *Ibid*, p. 99.

60 *Ibid.* p. 100.

61 *Ibid.* p. 140.

62 Jean MARQUISET décrit par exemple des habitants refusant de se soumettre à l'obligation de saluer les officiers allemands, « A Laon : 4 ans sous le joug des barbares », art. cité, p. 373.

chronologique, ils débutent par l'invasion, décrite en longueur tandis que le reste de l'occupation correspond à un temps plus indéfini : l'occupation est présentée selon de grands thèmes s'articulant autour des réquisitions, des atteintes aux personnes (mise au travail forcé, déportation, arrestation arbitraire) et parfois des actes d'héroïsme de la population civile. Le témoignage se focalise donc sur les actes de l'occupant plus que sur l'expérience propre des civils occupés, le contenu est alors assez peu différent des témoignages recueillis par la Commission d'enquête. La différence est davantage d'ordre stylistique. Les récits sont entrecoupés de nombreux dialogues qui font revivre des épisodes particulièrement marquants de l'occupation. Parfois ce sont des dialogues rapportés comme la conversation entre Guillaume II et le maire de Saint-Quentin à l'occasion de l'inauguration d'un monument aux morts, retranscrite avec des propos différents par le lillois Georges Lyon et par le journaliste saint-quentinois Elie Fleury[63]. Ce recours à la citation de mémoire est une figure attendue des essais politiques et historiques, attribuant des bons mots aux personnages célèbres. Ici, il a plutôt vocation à rythmer le récit en multipliant les voix : l'occupation devient alors une scène de théâtre sur laquelle civils occupés et soldats allemands s'affrontent. Peut-être les auteurs visent-ils également à donner un aspect plus authentique à ce qui est raconté ? Pourtant, les propos rapportés sont souvent édifiants et peu vraisemblables comme cette phrase qu'Albert Droulers met dans la bouche de son terrible sous-officier réquisitionneur : « Oh ! Madame, je suis content de ma journée ; j'ai fait pleurer au moins 25 petites femmes françaises »[64].

Finalement, le grand absent de ces témoignages sur l'occupation est le civil occupé : son quotidien, ses perceptions, ses angoisses. Le récit de l'occupation se confond avec celui des exactions allemandes : il prend la forme d'une succession d'épisodes marquants opposant des Allemands bourreaux à des civils victimes. Il n'est alors pas étonnant qu'en 1921, à propos du témoignage d'Albert Droulers, la *Revue historique* se plaigne de cette multiplication de récits ayant tous le même ton et la même teneur : « C'est un récit des années d'occupation, un récit après tant d'autres, dont il diffère peu ; c'est toujours la même succession de brutalités, de pillages, l'histoire des déportations de civils »[65].

Écrire sur l'occupation entre 1914 et 1939 peut renvoyer à des récits de natures différentes

63 Georges LYON, art. cité, p. 549-551 et Elie FLEURY, *Sous la botte*, *tome I*, Paris, Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1926, p. 159-160.

64 Albert DROULERS, art. cité, p. 605.

65 *La Revue historique*, n°136, janvier-avril 1921, p. 122.

mais dont le genre dominant est le témoignage monographique, voire le récit plus personnel. Un bref intérêt pour ce genre est sensible à l'issue de la guerre permettant à des notables locaux d'accéder à une diffusion nationale. Le récit de l'occupation semble alors se figer sur le modèle introduit par la Commission d'enquête, à savoir un témoignage de type accusatoire. Il est une pièce à charge contre l'ennemi[66], centrée sur les violences commises. L'occupation est donc présentée comme une forme particulière de violence de guerre.

1.5. LES TRACES DE L'OCCUPATION DANS LES REVUES D'HISTOIRE

Une recherche dans les notices bibliographiques d'une revue spécialisée comme la *Revue d'histoire de la guerre mondiale* confirme le désintérêt des historiens pour l'occupation, du moins en France. La revue a été fondée en 1923 par Pierre Renouvin et la Bibliothèque nationale de France met en ligne tous les numéros jusqu'en 1931, l'année 1932 étant manquante[67]. Un dépouillement des années 1923 à 1931 indique qu'aucun article n'a été écrit sur l'occupation.

Une simple chronique en 1931 évoque les pressions diplomatiques exercées pour obtenir la libération de l'infirmière Miss Cavell, condamnée par les Allemands pour espionnage[68]. Sur cette période, cinq ouvrages sur l'occupation seulement sont recensés dont trois font l'objet d'un compte-rendu détaillé[69]. La revue, en outre, signale les articles parus dans différentes revues européennes et qui traitent de la guerre. Pour la période, vingt-et-un articles sont indiqués, issus pour la plupart de revues belges et françaises (voir tableau ci-dessous). La grande majorité porte sur l'occupation en Belgique. Ce sont des articles qui, dans la moitié des cas, dessinent le portrait d'une figure héroïque. Le cardinal Mercier, archevêque de Namur, fait ainsi l'objet de six articles à l'occasion de sa mort en 1926. Quant aux trois

66 Signe de cette contamination du langage judiciaire, la *Revue historique* notait ainsi : « c'est une pièce de plus au dossier » à propos de la publication d'un témoignage sur les atrocités à Louvain, n° 124, janvier-avril 1917, p. 148

67 [URL : http://gallica.bnf.fr/ | consulté le 31/01/2012]

68 *Revue d'histoire de la guerre mondiale*, 1931, vol. 9, p. 110-111

69 Georges GROMAIRE, *L'occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925, 501 p. ; Georges CHOLLET, *Saint-Mihiel pendant l'occupation allemande. 1914-1918*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1926, 64 p. et Henri PIRENNE, *Le Belgique et la guerre mondiale*, Paris, New Haven, Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, Presses universitaires de France, 1928, 298 p.

articles traitant de la France, deux d'entre eux s'intéressent à ce qui est perçu comme des exactions allemandes : le démantèlement industriel et la mise au pas de la justice[70]. Enfin un dernier article est consacré à la figure de Louise de Bettignies[71]. Dans les revues, pour la période allant de 1923 à 1931, la question de l'occupation en France apparaît donc marginale, beaucoup plus marginale que l'occupation en Belgique.

Tableau 78: Les recensions dans *La Revue historique* de 1917 à 1922 et dans *La Revue d'histoire de la guerre mondiale* de 1923 à 1931

	Recensions			*Territoire concerné*			*Nature des textes*				
	d'articles	*d'ouvrages*	*chroniques*	*France et Belgique*	*France occupée seulement*	*Belgique seulement*	*Biographie*	*ouvrage à vocation scientifique*	*Récit journalistique*	*témoignage*	*autres*
Revue historique (1917-1922)	0	23	0	0	12	10	0	5	4	9	5
Revue d'histoire de la guerre mondiale (1923-31)	21	5	1	2	3	20	12	13	0	0	2

Parmi les trois ouvrages sur l'occupation dont la *Revue d'histoire de la guerre mondiale* publie une recension, on compte la critique que fait Camille-Georges Picavet du travail de Georges Gromaire[72]. Les deux autres ouvrages recensés font l'objet d'une notice plus favorable. Dans le cas de la monographie sur Saint-Mihiel rédigée par l'abbé Georges Chollet, la revue, sous la plume de Jean Dubois, en 1927, signale que cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat en droit et considère que « l'histoire générale de l'occupation allemande en France trouvera son compte dans cette monographie bourrée de documents et de renseignements de première main »[73]. Georges Chollet y met en avant les contradictions entre le droit international et la réalité de l'occupation allemande, voulant « illustrer par des faits vécus l'impérieuse nécessité de poursuivre la tentative amorcée à La Haye en vue de limiter les atrocités de la guerre »[74]. L'occupation est encore étudiée sous le paradigme des violences de guerre et le témoignage apparaît comme un récit de « faits vécus » à charge contre

70 Emmanuel CHAUMIÉ, « Le plan de l'Allemagne contre l'industrie française », *Revue de Paris*, 1er avril 1924, p. 598-618 et Louis SADOUL, « La Justice française sous le joug allemand », *Revue de France*, 1er novembre 1929, p. 45-70

71 Antoine REDIER, « Comment Louise de Bettignies passait la frontière », *Revue des deux mondes*, 1er novembre 1927, p. 105-116

72 Voir introduction, « Silence sur l'occupation en 1914-1918 », p. 22.

73 Compte-rendu de Jean DUBOIS, *Revue d'histoire de la guerre mondiale*, 1927, p. 277.

74 *Ibidem*, p. 277-278.

l'occupant ; il aurait ainsi la qualité d'un témoignage judiciaire.

La synthèse de l'historien belge Henri Pirenne sur la Belgique dans la guerre mondiale est chaleureusement accueillie par la revue en 1931. Camille Bloch, auteur de la recension, note les qualités du travail d'historien : « il veut expliquer les événements, analyser les caractères des hommes, et se rendre compte des motifs de leurs actes »[75]. Le ton mesuré de l'ouvrage, rendant par exemple justice au gouverneur général von Bissing, est également loué alors qu'il est rappelé que l'auteur « fut lui-même victime et passa en Allemagne comme prisonnier civil la plus grande partie de la guerre »[76]. Mais ce qui intéresse surtout la revue, c'est le premier chapitre sur la « Belgique à la veille de la guerre » qui est détaillé sur 13 lignes alors que, pour le reste de l'ouvrage, Camille Bloch avoue négliger « le détail des faits » pour ne relever que « l'impression » d'objectivité que donne sa lecture[77]. En effet, la question de l'avant-guerre permet de revenir sur le débat des responsabilités de la guerre, sujet au centre des recherches de l'école historique française. Il est même regretté que le travail d'Henri Pirenne traite autant de l'occupation :

> *Une histoire qui serait intéressante, passionnante même, à écrire, est celle de la « question belge » entre 1914 et 1918, alors que les Allemands regardaient la Belgique comme le pivot de la guerre mondiale* (der Angelpunkt des Weltkrieges) *; il s'agit de la question du rétablissement d'une Belgique indépendante auquel le Haut Commandement, et, derrière lui, le gouvernement n'ont jamais consenti. Henri Pirenne ne s'est pas proposé ce sujet-là. Son but est de tracer le tableau, forcément sombre, de la vie de la Belgique occupée, d'une « nation emprisonnée » pendant quatre ans*[78].

Finalement la vie quotidienne dans un contexte d'occupation n'apparaît pas comme un sujet aussi « intéressant » et « passionnant » que les querelles diplomatiques autour de la Belgique.

l'exemple des recensions parues dans la *Revue d'histoire de la guerre mondiale* est ainsi révélateur du dédain des historiens français de la « première génération » pour la question de l'occupation. Celle-ci n'est d'ailleurs évoquée dans la revue que par des termes renvoyant au registre de l'émotion : l'ouvrage d'Henri Pirenne est un « tableau, forcément sombre de la vie de la Belgique occupée », celui de Georges Chollet peint une « vie douloureuse » et celui de Georges Gromaire est « accablant de tristesse ». Finalement, la critique qui en est faite est

75 Compte-rendu de Camille BLOCH, *Revue d'histoire de la guerre mondiale*, 1931, p. 195.

76 *Ibidem.*

77 *Ibid.*

78 *Ibid.*, p. 194

plus littéraire que scientifique, c'est particulièrement frappant dans le cas de Georges Gromaire :

> *La forme claire et sèche, en général correcte, est un peu annalistique. Une série de petits développements saccadés se succèdent : l'abondance des paragraphes nuit à l'effet général qui devrait être massif*[79].

Plus qu'une critique sur la méthode et la validité des conclusions de l'auteur, la recension prend l'allure d'une analyse du style littéraire de Georges Gromaire. Quant au travail de Georges Chollet, c'est un tableau « minutieusement documenté, parfois un peu touffu, mais très vivant » de l'occupation[80]. l'abondance de la documentation serait presque un défaut quand le récit doit être alerte, « vivant ». l'occupation serait donc davantage un sujet littéraire qu'un thème de recherche.

La *Revue d'histoire de la guerre mondiale* couvrant la période 1923-1931, il faut élargir notre étude pour avoir une idée de l'accueil de la production éditoriale sur l'occupation avant 1923. Dans cette optique, nous avons dépouillé la *Revue historique* de 1917 à 1922. Aucun article n'est écrit sur l'occupation mais vingt-trois ouvrages sur ce thème ont été recensés (voir tableau-ci-dessus). Ces recensions ne concernent pas uniquement la production universitaire, on peut ainsi remarquer que neuf témoignages et quatre récits journalistiques ont été signalés. Parmi ces publications, cinq ouvrages seulement ont une prétention scientifique[81] ; tous concernent la Belgique occupée. l'hypothèse d'une plus grande précocité des études belges sur l'occupation semble confirmée. On voit que deux thèmes sont privilégiés : le thème des violences faites aux civils et celui des organisations de ravitaillement. Si le premier permet de dénoncer les exactions allemandes, le second rappelle la solidarité de la population belge. Les arrière-pensées politiques ne sont sans doute pas absentes de ces travaux. Ces ouvrages sont plutôt bien accueillis par *La Revue historique*. Le travail de Christoph Nyrop est considéré

---

79 Camille-Georges PICAVET, *op. cit.*, p. 157

80 Jean DUBOIS, *op. cit.*, p. 277

81 Christoph NYROP, *l'arrestation des professeurs belges et l'Université de Gand. Un conflit entre la force et le droit ; une réponse à la législation allemande de Stockholm,* Paris, Payot, 1917, 84 p. ; Léon Van der ESSEN, *Petite histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique*, paris, Van der Oest et Cie, 1918, 125 p. ; René HENNING, *Les Déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France*, Bruxelles, Paris, Vrouart, 1919, 217 p. ; Albert HENRY, *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, Lebègue, 1920, 377 p. et Charles DE LANNOY, *L'Alimentation de la Belgique par le Comité national*, Bruxelles, Office de la Publicité, 1922, 422 p.

comme un modèle d'étude critique où tous les témoignages sont produits et contrôlés[82]. La *Petite histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique* dresse un « historique clair et concis de la lutte contre l'envahisseur et des procédés d'occupation de ce dernier »[83]. *l'Oeuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre* est considérée comme une mine[84] tandis que, toujours selon la revue, « M. de Lannoy a fait œuvre très utile, puisque les archives du Comité sont déjà en partie détruites ; les historiens futurs lui en sauront gré »[85]. Le travail sur les déportations remporte une adhésion moins franche, il lui est reproché de faire une part trop belle aux témoignages « très brefs pour la plupart et plus souvent encore d'une extrême monotonie »[86].

Cette lassitude à l'égard des témoignages apparaît progressivement dans la revue. Les récits de rapatriés publiés en 1917 et en 1918 sont plutôt bien accueillis. On apprécie « le tableau vivant »[87] et les « pages émouvantes » sur l'occupation qui sont écrites[88]. Le ton change après l'armistice. Ainsi, à propos du livre d'Henriette Célarié sur Saint-Quentin[89] : « Encore un récit des mois d'occupation allemande, ni plus ni moins intéressant que beaucoup d'autres »[90]. Ce qui est particulièrement reproché à ces récits de l'occupation, c'est souvent leur qualité littéraire : « certains lecteurs de caractère plus grave y trouveront même un peu trop de littérature et d'amusement railleur »[91], « La préoccupation littéraire nuit parfois à l'intérêt, puissant d'ailleurs, du récit »[92].

Finalement, l'aspect littéraire est un défaut de bon nombre de récits pour la *Revue historique* tandis que c'était une qualité recherchée par la *Revue d'histoire de la guerre mondiale*. Mais le constat est le même, la production scientifique française sur la question est inexistante si bien qu'une revue sérieuse comme la *Revue historique* en arrive à recenser des récits journalistiques, très souvent édifiants. Les notes bibliographiques de la *Revue historique*

82 *La Revue historique*, n°126, septembre-décembre 1917, p. 360

83 *La Revue historique*, n°128, mai-août 1918, p. 136

84 *La Revue historique*, n°136, janvier-avril 1921, p. 122

85 *Ibidem*, n°140, mai-août 1922, p. 258

86 *Ibid.*, n°136, janvier-avril 1921, p. 122

87 *Ibid.*, n°128, mai-août 1918, p. 136

88 *Ibid.*, p. 365

89 Henriette CÉLARIÉ, *Quand « ils » étaient à Saint-Quentin*, Paris, Bloud et Gay, 1918, 238 p.

90 *La Revue historique*, n°128, mai-août 1918, p. 122

91 *Ibidem*, n°130, janvier-avril 1919, p. 157, notice bibliographique d'Émile BASLY, *Le Martyre de Lens, trois années de captivité*, Paris, Plon, 1918, 278 p.

92 *La Revue historique*, n°138, septembre-décembre 1921, p. 273, notice bibliographique d'Henriette CÉLARIÉ, *Le Martyre de Lille*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 259 p.

reflètent l'importante production de récits, de monographies et de témoignages sur l'occupation, elles témoignent aussi d'une certaine forme de lassitude envers cette « littérature ».

1.6. BASE DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES (1914-1939)

Auteur		Titre	Lieu	Collection	Éditeur	Date	Pages	Format
Ch.	NOIHT	*Les Barbares modernes. Les atrocités et les cruautés exercées par les Allemands en Belgique, en Alsace-Lorraine et en France pendant la guerre de 1914 ; épisodes et faits de guerre s'y rattachant. Guerre 1914 (mois d'août[-septembre])*	Paris		Walter	1914	2 volumes	16
	Commission présidée par Georges PAYELLE	*Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*	Paris	Documents relatifs à la guerre 1914-1915	Imprimerie Nationale	1915	4 volumes	4
Jean de	BEER	*L'Allemagne s'accuse. L'invasion et l'occupation allemandes en Belgique d'après les documents allemands*	Paris	Pages actuelles n°31	Bloud et Gay	1915	61	8
Otto	BRANDT	*Wirtschaftskultur und deutsche Verwaltung der besetzten Gebiete in Feindesland*	Essen		G. D. Baedeker	1915	115	8
René	CHAM-	*La Vérité sur Louvain*	Paris		Payot	191	60	16

	BRY					5		
Henri	DAVIGNON	*La Conduite des armées allemandes en Belgique et en France d'après l'enquête anglaise [Texte imprimé]*	Paris	Pages actuelles n°52, 1914-1915	Bloud et Gay	1915	40	16
Louis	LE BARBIER	*Les Allemands à Compiègne, septembre 1914, journal d'un otage*	Paris		E. Larose	1915	72	18
P.	MAIRE	*Pont-à-Mousson et ses environs, histoire, archéologie, industrie, l'occupation allemande, Pont-à-Mousson sous les obus*	Nancy		Palester, Reboulet	1915	84	12
Pierre	NOTHOMB	*Les Barbares en Belgique*	Paris		Perrin	1915	263	16
Georges	PAYELLE	*Le Livre rouge. Les atrocités allemandes. Rapport officiel et in-extenso présenté à M. le président du Conseil, le 7 janvier 1915, par la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*	Paris		Bibliothèque des ouvrages documentaires	1915	64	16
Maurice	PIERRAT	*Châlons-sur-marne pendant l'occupation allemande, septembre 1914*	Châlons-sur-Marne		Imprimerie de l'Union républicaine	1915	135	8
		Un an de journalisme en	Char-		Gazette	191	95	8

		pays occupé	leville – Leipzig		des Ardennes – Volckmar	5		
Gaspard	WAMPACH	*Le Grand-duché de Luxembourg et l'invasion allemande*	Paris		Alcan	1915	31	8
Émile	WAXWEILER	*La Belgique neutre et loyale*	Lausanne		Payot	1915	304	8
	X***	*La Belgique sous la griffe allemande*	Paris		Fontemoing	1915	263	16
		Deuxième livre jaune français. Lille, 1916	Paris		Berger-Levrault	1916		
		Parades et ripostes , suite de "Un an de journalisme en pays occupé". Recueil d'articles parus dans la "Gazette des Ardennes", novembre 1915-mai 1916	Charleville		"Gazette des Ardennes"	1916	96	8
		Deuxième Livre bleu serbe, 1916 [Texte imprimé] : Note adressée par le gouvernement royal de Serbie aux gouvernements signataires des conventions de La Haye sur les violations du droit des gens commises par les autorités allemandes, autrichiennes et bulgares dans les territoires serbes occupés	Paris	Pages d'histoire, 1914-1916 ; 120	Berger-Levrault	1916	125	16
Loup	BERTROZ	*Senlis pendant l'invasion allemande, 1914, carnet de*	Senlis		Éd. Du Cour-	1916	96	8

		notes d'un Senlisien			rier de l'Oise			
Henriette	CÉLARIÉ	*Sous les obus. Souvenirs d'une jeune Lorraine (1914-1915),*	Paris		Gedalge et Cie	1916	237	8
		Premier rapport annuel, 1 novembre 1914-31 octobre 1915 t	Londres		Commission for Relief in Belgium	1916		
Georges	DESSON	*Souvenirs d'un otage de Hirson à Rastatt,*	Paris		Bloud et Gay	1916	192	16
Jules	DESTTRÉE	*Il principio delle nazionalità e il Belgio*	Catania		F. Battiato	1916	72	12
Adrien	de GERLACHE	*La Belgique et les belges pendant la guerre*	Paris		Berger-Levrault	1916	328	8
André	MABILLE DE PONCHEVILLE	*Les Huns. Suivi de la passion à Lille*	Paris	Georges Crès		1916	36	16
André	de MARICOURT	*Le Drame de Senlis, journal d'un témoin, août-décembre 1914*	Paris		Bloud et Gay	1916	287	16
		Les Allemands à Lille et dans le Nord de la France : Note adressée par le gouvernement de la République Française aux gouvernements des puissances neutres sur la conduite des autorités allemandes à	Paris	Ministère des Affaires Etrangères	Hachette	1916	167 p.	8

		l'égard des populations des départements français occupés par l'enemi						
H.H.A	NEIJS	*Generaal H. P. Staal's excentrieke uitlatingen in oorlogsartikelen en interview : Belg̈ie's schuldvraag*	Amsterdam		Van Kampen & zoon	1916	160	8
Fritz	NORDEN	*Das neutrale Belgien und Deutschland : im Urteil belgischer Staatsmänner und Juristen*	Munich		F. Bruckmann	1916	96	8
Paul	de SAINT-MAURICE	*La Ville envahie*	Paris		Perrin	1916	109	16
Paul	TOM	*Huit mois avec les "Boches" dans le Luxembourg belge : août 1914-avril 1915*	Paris		Perrin	1916	208	16
Fernand	Van LANGENHOVE	*Hoe een cyclus van legenden ontstaat : franc-tireurs en gruweldaden in Belg̈ie*	Leyde		De Vlaamsche Boekenhalle	1916	269	12
	X***	*Les Prussiens en Belgique*	Paris		E. de Boccard	1916	268	18
		Les Dévastations allemandes dans les départements envahis	Paris	Pages d'histoire, 1914-1917, n°132	Berger-Levrault	1917	104	16
Franz	ANHOLT	*Die deutsche Verwaltung in*	Ber-		G.	191	132	8

		Belgien	lin, Bruxelles		Stilke	7		
Henriette	CÉLARIÉ	*En esclavage. Journal de deux déportées*	Paris		Bloud et Gay	1917	342	16
André	FAGE	*Lille sous la griffe allemande*	Paris		Perrin	1917	330	16
Paul	FAUCHILLE	*L'évacuation des territoires occupés par l'Allemagne dans le nord de la France, février-mars 1917*	Paris	Pour la défense du droit international	L. Tenin	1917	59	8
Władysław	GORSKI	*Realerwägungen zur polnischen Frage*	Dantzig		Westpreußischer Verlag	1917	31	12
Jean	MASSART	*La Presse clandestine dans la Belgique occupée*	Paris		Berger-Levrault	1917	318	8
Mgr Désiré	MERCIER	*Le Cardinal Mercier contre les barbares : lettres mandements : protestations du primat de Belgique pendant l'occupation allemande avec lettres préfaces de S. Em. le cardinal Amette et M. de Broqueville*	Paris		Bloud et Gay	1917	127	8
Paul	MICHAELIS	*Kurland und Litauen in deutscher Hand*	Berlin		F. Würtz	1917	198	8
Léopold	NOTTIN	*Vitry-le-François pendant la bataille de la Marne, oc-*	Vitry-le-		Imprimerie	1917	131	8

		cupation de la ville par les Allemands, 5-11 septembre 1914	François		centrale			
Christophe	NYROP	*L'Arrestation des professeurs belges et l'Université de Gand. Un conflit entre la force et le droit ; une réponse à la législation allemande de Stockholm*	Lausanne		Payot	1917	85	16
Louis	RENAULT	*Les Premières violations du droit des gens par l'Allemagne : Luxembourg et Belgique*	Paris		Tenin	1917	83	8
Camille-Charles	RIVAS	*L'Occupation allemande en Lituanie*	Genève, Nancy				116	4
Léon	Van der ESSEN	*Petite histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique*	Paris		Van Oest et Cie	1917	127	16
Émile	VANDERLEDE	*La Belgique envahie et le socialisme international*	Paris		Berger-Levrault	1917	234	16
Ludwig	VOLKMANN	*Das Generalgouvernement belgien : zwei Jahre deutscher Arbeit auf Grund amtlicher Quellen*	Leipzig		E. A. Seemann	1917	117	8
Gaspard	WAMPACH	*Le Luxembourg et les Luxembourgeois*	Paris		Alcan	1917	32	8
Johannes	ZIEKURSCH	*Was soll aus Belgien werden ?*	Stuttgart, Berlin		Deutsche Verlags-Austalt	1917	32	8
Ernst	ZITELMANN	*Das Schicksal Belgiens beim Friedensschluss*	Munich,			1917	98	8

			Leip-zig					
Ma-dame	***	*Dans la geôle bruxelloise*	Paris		Van Oest et ie	191 7	252	16
		La Banque Nationale de Belgique sous l'occupation allemande, 1914-1918. Rapport au Roi	Bruxe lles		impr. de la Banque natio-nale de Bel-gique	191 8	54	8
Raoul	ALLIER	*Les Allemands à Saint-Dié (27 août -10 septembre 1914)*	Paris		Payot	191 8	303	16
Emile	BASLY	*Le Martyre de Lens, trois années de captivité,*	Paris		Plon-Nourrit	191 8	279	16
René	BENJA-MIN	*Les Rapatriés*	Paris	France, n°9	Berger-Le-vrault	191 8	64	16
Charles	CALIPPE	*La Somme sous l'occupa-tion allemande. 27 août 1914-19 mars 1917*	Paris		Pierre Téqui éditeur	191 8	310	18
Juliette	CARTON DE WIART	*L'Enfant belge et la guerre*	Paris	Les Ca-hiers belges n°25	Van Oest	191 8	39	16
Hen-riette	CÉLARIÉ	*Quand « ils » étaient à Saint-Quentin*	Paris		Bloud et Gay	191 8	238	16
Albert	DROU-LERS	*Sous le poing de fer : quatre ans dans un fau-bourg de Lille*	Paris		Bloud et Gay	191 8	244	16
Clé-	DURANT	*Lille pendant l'occupation*	Lille		Impri-	191	214	8

ment		*allemande, chroniques rimées du 13 octobre 1914 au 17 octobre 1918*			merie Gutenberg	8		
Céline	FALLET	*Notes d'une internée française en Allemagne*	Paris	La Guerre. Les récits des témoins	Berger-Levrault	1918	64	8
Joseph	GABRYS	*La Lituanie sous le joug allemand, 1915-1918 : le plan annexioniste allemand en Lituanie*	Lausanne		Librairie centrale des Nationalités	1918	700	8
Hugh	GIBSON	*La Belgique pendant la guerre (juillet-décembre 1914)*	Paris	Mémoires et récits de guerre	Hachette	1918	252	16
Madeleine	HAVARD DE LA MONTAGNE	*La Vie agonisante des pays occupés. Lille et la Belgique. Notes d'un témoin. Octobre 1914 – juillet 1916*	Paris		Perrin	1918	260	16
Mileta	NOVAKOVIC	*L'Occupation austro-bulgare en Serbie*	Paris		Berger-Levrault	1918	160	16
Fernand	PASSELECQ	*La Magistrature belge contre le despotisme allemand*	Paris	Pages d'histoire, 1914-1918 ; A,152	Berger-Levrault	1918	139	16
Mau-	THIÉRY	*La Guerre en 1917. Les*	Paris		Boccard	191	155	16

rice		*crimes allemands dans la Picardie dévastée*				8		
		Lille martyre : proclamations, arrêtés et ordonnances du gouvernement allemand... : notes et souvenirs du bombardement et de l'occupation recueillis au jour le jour	Lille		Impr. Centrale du Nord	1919	416	8
Max	ANGLÈS	*La Geôle*	Paris		Renaissance du livre	1919		16
Just	ARNOUX	*Bombardement et occupation de Lille par les Allemands. 1914-1918*	Lille		Impr. A. Devos	1919	234	8
Paul	BARDOU	*Histoire des quatre fusillés de Lille pendant l'occupation allemande, Eugène Jacquet et ses amis*	Paris		Stéphane Becour éditeur,	1919	317	16
Pierre	BOSC	*Les Allemands à Lille,*	Paris		Éd. Foi et Vie	1919	288	16
Henriette	CÉLARIÉ	*Le Martyre de Lille,*	Paris		Bloud et Gay	1919	259	16
Léonie	CHAPTAL	*Rapatriés, 1915-1918*	Paris	Collection "La France dévastée". Série II. Les faits ; 1	Alcan	1919	128	16
Ernest	COLIN	*Saint-Dié sous la botte. Une mission imposée par*	Paris	La Guerre.	Berger-Le-	1919	82	16

		les Allemands en 1914		Les récits des témoins	vrault			
		Protestations des parlementaires belges sous l'occupation allemande	Bruxelles		Gromaere imprimeur	1919	131	4
	Commission présidée par Georges PAYELLE	*Rapport et procès-verbaux de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*	Paris	Documents relatifs à la guerre 1914-1915	Imprimerie Nationale	1919	5 volumes	4
Andrée	d'ALIX	*Le Rapatriement, étude sur le rapatriement et ses oeuvres de secours*	Paris		Bloud et Gay	1919	260	16
Louis	BERTRAND	*L'Occupation allemande en Belgique, 1914-1918*	Bruxelles		Dechenne	1919	2 volumes	8
Henri	DOMELIER	*Au GQG allemand*	Paris		La renaissance du Livre	1919	387	16
Georges	GARNIR	*Pourquoi pas ? Pendant l'occupation. La Vie bruxelloise de 1914 à 1918*	Bruxelles		Edition de l'expansion belge	1919	215	8
Jules de THIER et Olympe		*Liège pendant la grande guerre*	Liège		Impr. Bénard	1919	4 volumes	8

GIL-BAR								
Louis	GILLE	*Cinquante mois d'occupation allemande...*	Bruxelles		A. Dewit	1919	4 volumes	8
Gabriel	HANOTAUX	*L'Aisne pendant la Grande Guerre*	Paris	"la France dévastée". Série I, Les régions ; 3	Alcan	1919	127	16
Jules	HÉLOT	*Cinquante mois sous le joug allemand : l'Occupation allemande à Cambrai et dans le Cambrésis*	Paris		Plon-Nourrit	1919	595	8
René	HENNING	*Les Déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France*	Bruxelles, Paris		Vrouart	1919	217	16
Vernon	KELLOGG	*Mes soirées au Grand Quartier, mes conversations et aventures aux quartiers généraux de l'armée allemande en France et en Belgique*	Paris		Payot	1919	157	16
Jean	MARQUISET	*Les Allemands à Laon*	Paris		Bloud et Gay	1919	280	16
Eugène	MARTIN-MAMY	*Quatre ans avec les barbares*	Paris		La renaissance du Livre	1919	292	16
Fernand	MAYENC	*La Correspondance de S. É.*	Bruxe		A. De-	191	506	8

	E	*le cardinal Mercier avec le gouvernement général allemand pendant l'occupation, 1914-1918*	lles		wit	9		
Émile	OCCRE	*Lens 1914-1918, la guerre, l'invasion, l'occupation allemande*	Paris		Gabriel Beauchesne	1919	256	8
Facundo	QUIROGA	*Témoignage d'un neutre, Les Allemands en Belgique, 1914-1918*	Paris		Belin	1919	381	16
Henry	ROUY	*Sedan durant la Grande Guerre de 1914 à 1918*	Paris		Lethielleux	1919	485	8
Madeleine	SAINT-RENÉ TAILLANDIER	*En France et en Belgique envahies, les soirées de la C.R.B*	Paris	la France dévastée	Alcan	1919	175	16
Philippe	STÉPHANI	*Sedan sous la domination allemande (1914-1918)*	Paris		Grasset	1919	240	16
Maurice	THIÉRY	*Le Nord de la France sous le joug allemand*	Paris		éditions de Boccard	1919	236	16
Émile	CAPLAIN	*Douai pendant l'occupation allemande. 1914-1918*	Douai		Lefebvre-Lévêque et Cie	1920	202	16
Henry COCHIN, Nicolas BOURGEOIS et André		*Le Nord dévasté*	Paris	"la France dévastée". Série I, Les régions ; 9	Alcan	1920	135	16

MA-BILLE DE PON-CHE-VILLE								
Marie-Louise	DRO-MART	*Sur le chemin du calvaire*	Paris		la Mai-son d'art et d'édi-tion	192 0	167	8
		Charles Maguette, grand maitre national de la ma-çonnerie belge pendant l'occupation allemande 1914-1918	Bruxe lles		Grand orient de Bel-gique	192 0	69	8
Albert	HENRY	*Études sur l'occupation al-lemande en Belgique*	Bruxe lles		Office de la Publici-té	192 0	465	8
An-toine-René-Anas-tase	LA-PIERRE	*Les Allemands dans le Se-danais, l'invasion et l'occu-pation 1914-1918*	Char-leville		Émile Ruben	192 0	202	8
Jean	LORÉ-DAN	*Lille et l'invasion alle-mande, , 1914-1918, aban-don, martyre et délivrance de Lille*	Paris		Perrin	192 0	264	16
Abbé	MARTIN	*Fillières, la vie dans un vil-lage lorrain envahi et occu-pé. notes au jour le jour d'un rapatrié témoin de la bataille de Fillières (22*	Paris	La Guerre. Récits des té-moins.	Berger-Le-vrault	192 0	173	16

		août 1914						
Georges	MOTTE	*Les Vingt mille de Radinghem. Douai. Merseburg. Château de Celle*	Paris		Bloud et Gay	1920	231	16
Baron	ORBAN DE XIVRY	*Manifestation en l'honneur de M. Alfred Nerincx,... 24 juillet 1920. Contribution à l'histoire du sac de Louvain et de l'occupation allemande, 1914-1918*	Louvain		impr. de Vve Van Linthout	1920	40	16
Jean	RENAUD	*Aux pays occupés*	Paris		Chiron	1920	94	8
Maurice	THIÉRY	*La Guerre en Picardie*	Paris		Bloud et Gay	1920	187	16
		Les Avis, proclamations et nouvelles de guerre allemands affichés à Bruxelles pendant l'occupation	Ixelles		impr. B. de Hill	1921	36 vol.	16
Pierre	BAUCHER	*Au long des rues... [Texte imprimé] : souvenirs de l'occupation allemande à Lille, 1914-1918*	Strasbourg		Imprimerie strasbourgeoise	1921	308	8
Gaston	DESCHAMPS	*La Somme dévastée*	Paris	Collection "la France dévastée". Série I, Les régions ; 10	Alcan	1921	110	8
Étienne	GIRAN	*Sous le joug : Placards et avis de l'armée allemande*	Paris		Hachette	1921	104	8

		dans les régions envahies						
Ambroise	GOT	*L'Affaire Miss Cavell*	Paris		Plon-Nourrit	1921	185	8
François	JAMINET	*Sous le fil électrisé. Notes et détails sur une organisation de passage de la frontière hollandaise pendant l'occupation allemande*	Paris		Hill	1921	47	
Charles	DE LANNOY	*L'Alimentation de la Belgique par le Comité national*	Bruxelles		Office de la Publicité	1922	422	8
J.	DEMOLON	*On vous demande à la commandanture ! Heures vécues à la mairie de Cambrai pendant l'occupation allemande (1914-1918)*	Paris		Plon-Nourrit	1922	197	16
Eugène	MONIER	*Au jour le jour, de août 1914 à novembre 1918. Siège, occupation, délivrance de Maubeuge*	Paris		Carteret	1922	259	8
Henri	PASQUIER	*Quarante-neuf mois d'esclavage. La ville de Laon sous le joug allemand*	Laon		Imprimerie du Courrier de l'Aisne	1922	109	8
Paul	PILANT	*Le Journal, arme de guerre de l'Allemagne, la Gazette des Ardennes*	Paris		Ed Chiron	1922	136	8
Paul	de TROCHON	*Lille avant et pendant l'occupation allemande*	Tourcoing	La Grande Guerre 1914-	Duvivier éditeur	1922	351	12

				1918				
Brand	WHIT-LOCK	*La Belgique sous l'occupation allemande*	Paris		Berger-Levrault	1922	460	8
Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre (1914)		*Rapports et documents d'enquête... [*	Bruxelles		A. de Wit et Vve Larcier ; G. Thone	1923	6 volumes	8
Edouard	DUBS	*Amiens et la guerre de 1914 : l'attente, l'occupation, les réquisitions, l'espionnage, les otages, la vie locale*	Amiens		Impr. De Picardie	1923	136	8
Camille	FAUCHART	*Fourmies pendant l'occupation ou quatre années d'invasion allemande 1914-1918*	Fourmies		Imprimerie Bachy	1923	77	8
Marc	FERRAND	*La Ville mourut. Saint-Quentin (1914-1917)*	Paris		La Vie Universitaire	1923	415	12

Marcel	GODI-NOT-PLU-VION	*Sous le brassard rouge : déportations dans le Nord envahi. 1916-1918*	Lille		Delan-noy	192 3	159	8
Mau-rice	LEWAN-DOWSKI	*Comment l'Allemagne a su se faire payer, Lille sous l'occupation allemande*	Paris		Ha-chette	192 3	168	8
E.	NEVEUX	*Vireux-Wallerand sous la botte allemande [Texte im-primé] : histoire d'une com-mune occupée (24 août 1914-14 novembre 1918)*	Ro-croi		Impr. A. baudier	192 3	190	8
		L'industrie en France occu-pée	Paris		Impr. Natio-nale	192 3	534	4
Hubert	BOUR-GIN	*Mémoires pour servir à l'histoire d'une sécession politique [Texte imprimé] : (1915-1917) , Le Parti contre la patrie*	Paris		Plon-Nourrit	192 4	255	16
Bertin	DU-QUES-NOY	*A la barbe des Boches. (pages tragiques de l'his-toire de Lens.) (poésies.)*	Paris		Lib. Gi-bert	192 4	200	8
Am-broise	GOT	*Face à la mort : journal de Philippe Baucq, fusillé par les Allemands avec Miss Cavell*	Paris		Perrin	192 4	276	16
Albert	HENRY	*Le Ravitaillement de la Bel-gique pendant l'occupation allemande*	Paris	His-toire écono-mique et so-ciale de la	Presses univer-sitaires de France, Yale Univer-	192 4	221	8

				guerre mondiale. Série belge	sity Press			
Norbert NIEUW-LAND et Jean SCHMITZ		*Documents pouvant servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*	Bruxelles		Van Oest	1919-1924	7 volumes	4
Antoine	RÉDIER	*La Guerre des femmes, histoire de Louise de Bettignies et de ses compagnes*	Paris		Éd de la vraie France	1924	316	16
Albert	CHATELLE	*Dunkerque pendant la guerre de 1914-1918. Pour la sauvegarde de la ville en péril. Extraits d'une correspondance secrète échangée de 1914 à 1918 entre Jean Trystram, sénateur du Nord, et Henri Terquem, maire de Dunkerque*	Dunkerque		Éd. Picart	1925	95	8
Georges	GROMAIRE	*L'Occupation allemande en France (1914-1918),*	Paris	Collection de mémoires, études et documents pour servir à	Payot	1925	501	8

				l'histoire de la guerre mondiale				
Jacques	PIRENNE	*La Législation et l'administration allemandes en Belgique*	Paris	Histoire économique et sociale de la guerre mondiale (série belge)	Presses universitaires de France, Yale University Press	1925	284	8
Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes		*Avesnes pendant l'occupation ennemie 1914-1918*	Avesnes		Impr. De l'Observateur	1925	136	8
Albert	BOSQUET	*L'Économie de guerre en pays envahis. La circulation fiduciaire sous l'occupation allemande (1914-1918),*	Paris		Marcel Giard	1926	192	8
Georges	CHOLLET	*Saint-Mihiel pendant l'occupation allemande. 1914-*	Nancy		Société d'im-	1926	664	8

		1918,			pressions typographiques			
Stéphane	DOMBROWSKI	*Les Empires centraux et la lutte pour le recrutement polonais pendant l'occupation (1914-1918)*	Paris		Chiron	1926	358	8
Élie	FLEURY	*Sous la botte*	Saint-Quentin		Feuillatre-Dupré	1926	492	4
George	GAY	*Statistical review of Relief operations. Five years' November 1, 1914, to August, 31, 1919, and to final liquidation*			Stanford University Press	1926	439	4
Lilli	JANNASCH	*Les Atrocités allemandes de la Grande Guerre, d'après les documents authentiques*	Paris		Bossard	1926	153	16
E	LANDOUZY	*Les Tortures des régions envahies ou l'histoire de Moncornet et ses environs pendant la guerre 1914-1918*	Laon		Imprimerie des Tablettes de l'Aisne,	1926	160	8
Ernest	MAHAIM	*Le Secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande*	Paris	Histoire économique et sociale de la guerre	Presses universitaires de France, Yale University	1926	323	8

				mon-diale. Série belge	Press			
Pierre	BOULIN	*L'Organisation du travail dans la région envahie de la France pendant l'occupation*	Paris	Histoire économique et sociale de la guerre mondiale (série française). Effets économiques de la guerre dans les régions envahies	Presses universitaires de France, Yale University Press	1927	163	8
Jules	ELARDIN	*Senones et sa contrée sous l'occupation allemande, 1914-1918*	Senones		Impr. Charles Cablé	1927	25	8
Charles	de KERCHOVE de DENTER-	*L'Industrie belge pendant l'occupation allemande 1914-1918*	Paris	Histoire économique	Presses universitaires de	1927	310	8

	GHEM			et sociale de la guerre mondiale. Série belge	France, Yale University Press			
Ludwig	von KÖHLER	*Die Staatsverwaltung der besetzten Gebiete : Belgien*	Stuttgart		Deutsche Verlags-Anstalt, Veröffentlichungen der Carnegie-Stiftung für internationalen Frieden	1927	239	4
Louis	SELOSSE	*Consultations données à la mairie de Lille [Texte imprimé] : guerre de 1914-1918 : occupation de Lille par les Allemands*	Paris		L. Tenin	1927	61	8
Paul COLLINET et Paul STAHL		*Le Ravitaillement de la France occupée*	Paris	Histoire économique et sociale de la	Presses universitaires de France, Yale Univer-	1928	183	8

				Guerre mondiale. Série française	sity Press			
Hugo	KERCHNAWE	*Die Militärverwaltung in den von den österreichisch-ungarischen Truppen besetzten Gebieten*	Vienne		Hölder-Pichler-Tempsky, Carnegie-Stiftung für internationalen Frieden	1928	390	4
Fernand	PASSELECQ	*Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée [*	Paris	Histoire économique et sociale de la guerre mondiale. Série belge	Presses universitaires de France, Yale University Press	1928	492	8
Henri	PIRENNE	*La Belgique et la guerre mondiale*	Paris	Histoire économique et sociale	Les Presses universitaires	1928	299	8

				de la guerre mondiale. [Série belge]				
Grigore	ANTIPA	*L'Occupation ennemie de la Roumanie et ses conséquences économiques et sociales*	Paris		Presses universitaires de France, Yale University Press	1929	188	8
dr Wilhelm	APPENS	*Charleville pendant l'occupation allemande. 1914-1918. Visions d'histoire de la vie d'étape, par le Dr Wilhelm Appen*	Charleville		Impr. De Renvez	1929	39	8
Albert	Chatelle	*Amiens pendant la guerre (1914-1918.)...*	Amiens		Impr. Du Progrès de la Somme	1929	303	2
George GAY et H. FISCHER		*Public Relations of the Commission for Relief in Belgium. Documents*	Paris		Stanford University Press	1929	606+539	8
L.	PAULY	*Occupation allemande et guerre totale : étude de l'évolution du régime des personnes et des biens*	Nancy		Société d'impressions	1930	573	8

		d'après l'expérience de la dernière guerre			typo-gra-phiques			
Charles	POLLET	*Années rouges (1914-1918)*	Noyon		Pollet	1930	150	8
André	RE-NAULT	*En pays envahi, sous la botte de 1914 à l'armistice. Les ordres allemands, les prisonniers civils, les réquisitions, la famine, quinze mois hors du monde !*	Amiens		Imprimerie Yvert et Cie	1930	444	16
Pierre	VALDE-LIÈVRE	*Une « recappée » : Madame d'Hoest-Dentant, héroïne lilloise*	Lille		Bresle	1930	159	16
M.A.	BU-THINE	*Entre le marteau et l'enclume*	Paris		Paul Dupont	1932	344	16
	FORGE, MAU-CLÈRE	*Feuilles françaises dans la tourmente, les héros de la presse clandestine dans le Nord envahi*	Paris		Berger-Levrault	1932	244	16
Philippe	KAH	*L'Adolescent chargé de gloire, Léon Trulin*	Lille		Les Amis de Lille	1932	250	12
Auguste	VIERSET	*Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*	Paris		Plon-Nourrit	1932	495	8
Charles	CHAR-TREUX-PLOU-VIER	*Les Allemands sur le front de l'Artois [Texte imprimé] : Souvenirs et documents de l'ocupation par un habitant (Carvin 1914-1918*	Béthune		Pouillard-Logier	1933	163	8
Marie	de CROŸ	*Le Martyre des pays envahis, Souvenirs*	Paris		Plon-Nourrit	1933	283	16
René	DE-	*Valenciennes : Occupation*	Valen-		Impr.	193	2 vo-	

	LARME	*allemande 1914-1918 : Faits de guerre et souvenirs*	cienne s		Hol-lande	3	lume s	
Marcel	HAN-DELS-MAN	*La Pologne : sa vie économique et sociale pendant la guerre . Tome premier*	Paris	Hre écon-nom. et sociale de la guerre mon-diale (série polo-naise) Dota-tion Carne-gie pour la paix inter-natio-nale	Presses univer-sitaires de France, Yale Univer-sity Press	193 3	627	8
Jean	MAU-CLÈRE	*L'Orage sur la ville. Tour-coing pendant l'occupation allemande (1914-1918). Avec 14 reproductions d'af-fiches et les documents au-thentiques*	Paris		Berger-Le-vrault	193 3	239	16
Marthe	MC KEN-NA	*Souvenirs d'une espionne*	Paris	Collec-tion de mé-moires, études et do-	Payot	193 3	267	8

				cuments pour servir à l'histoire de la guerre mondiale				
Louise	THUILIEZ	*Condamnée à mort*	Paris		Flammarion	1933	286	16
René	WIBAUX	*Volontaire dans la tourmente*	Lille		SILIC	1933	315	12
Mme Eugène	DELAHAYE-THÉRY	*Les Cahiers noirs, notes quotidiennes écrites d'octobre 1914 à novembre 1918 par une Lilloise sous l'occupation allemande*	Rennes		Éd. De la Province	1934	368	16
Clément	KARLES-KIND	*Charleville Mézières pendant l'occupation allemande*	Mézières, Charleville	Les Cahiers ardennais	Éditions de la société des écrivains ardennais	1935	247	8
Jacques	MORTANE	*Les Civils héroïques*	Paris		Baudinière	1935	255	16
Fernand	HEUSGHEM	*Jeunesse 1914-1918, souvenirs de l'occupation*	Paris		Plon-Nourrit	1938	127	16
Joseph	HUBERT	*Rossignol. Les Drames de l'invasion allemande dans le Luxembourg belge*	Arlon		Presse luxembour-	1938	275	16

					geoise			
Jules	THI-ROUX	*Valenciennes sous l'occupation ennemie, 25 août 1914 – 2 novembre 1918*	Valenciennes		Dehon et Cie imprimeurs	1939	110	8

TÉMOIGNAGES ET TÉMOINS

1. PRÉSENTATION DU CORPUS

Le corpus ici rassemblé comporte 33 journaux intimes de longueur et de nature différentes. Leur collecte s'est faite à partir d'appels diffusés dans la presse, d'annonces auprès d'associations de généalogistes mais plus classiquement aussi, en consultant les documents conservés dans les sociétés historiques locales et dans les institutions archivistiques

Malgré une recherche de témoignages qui s'est voulue la plus ample possible, le résultat est finalement plutôt modeste, avec 33 textes recueillis. Sans doute, l'ancienneté des événements n'incite-t-elle pas à la conservation. Sans doute aussi, les textes de civils sont-ils plus facilement « oubliés » dans les greniers que ceux de soldats quand ils n'ont pas tout simplement été détruits lors des successions.

1.1.1. DES TÉMOINS MAJORITAIREMENT MASCULINS ET ISSUS DE LA BOURGEOISIE

Le corpus est marqué par des biais assez classiques lorsqu'on travaille sur les témoignages. Premièrement, les femmes représentent à peine plus d'un quart des auteurs alors qu'elles sont majoritaires dans les départements occupés. En effet, la mobilisation a vu le départ de la plupart des hommes. Certains mobilisables étaient cependant encore présents au moment de l'invasion, mais, considérés comme des francs-tireurs potentiels, ils ont été assez fréquemment arrêtés et internés par l'armée allemande, au moins dans les premiers mois de la guerre. En fait, cette domination des témoignages masculins reflète de représentations sexuellement différenciées : ces écrits sont valorisés, considérés comme plus instructifs. Ils sont alors plus souvent conservés ou publiés. Sur les sept témoignages de notre corpus qui ont été publiés, un seul a été écrit par une femme et encore, sa publication est-elle très récente[93]. On peut également avancer l'hypothèse qu'il n'est pas toujours évident pour une femme, surtout si elle se retrouve seule avec ses enfants pendant la guerre, de libérer du temps pour se consacrer à ce loisir qu'est l'écriture.

Les femmes sont plus jeunes que les hommes : 36,8 ans en moyenne contre plus de 48,1 ans

93 Il s'agit du témoignage d'Eugénie DERUELLE publié par Guillaume GIGUET, *Les Carnets d'Eugénie Deruelle. Une civile en zone occupée durant la Grande Guerre,* Amiens, Encrage, 2010, 655 p.

pour les hommes. Effectivement, les hommes ayant l'âge de travailler sont rares en pays occupé, comme nous le venons de le rappeler. De manière générale, nous constatons une sous-représentation des témoins compris entre 20 et 40 ans et une surreprésentation de ceux ayant plus de 40 ans (voir diagramme, ci-dessous). En fait, les témoignages sont plus nombreux aux âges où il est possible de dégager du temps libre : à l'adolescence (sept témoins ont moins de 21 ans) mais aussi après 40 ans quand l'éducation des enfants prend moins de temps.

<u>Diagramme 71:</u> L'âge des témoins, en fonction du sexe

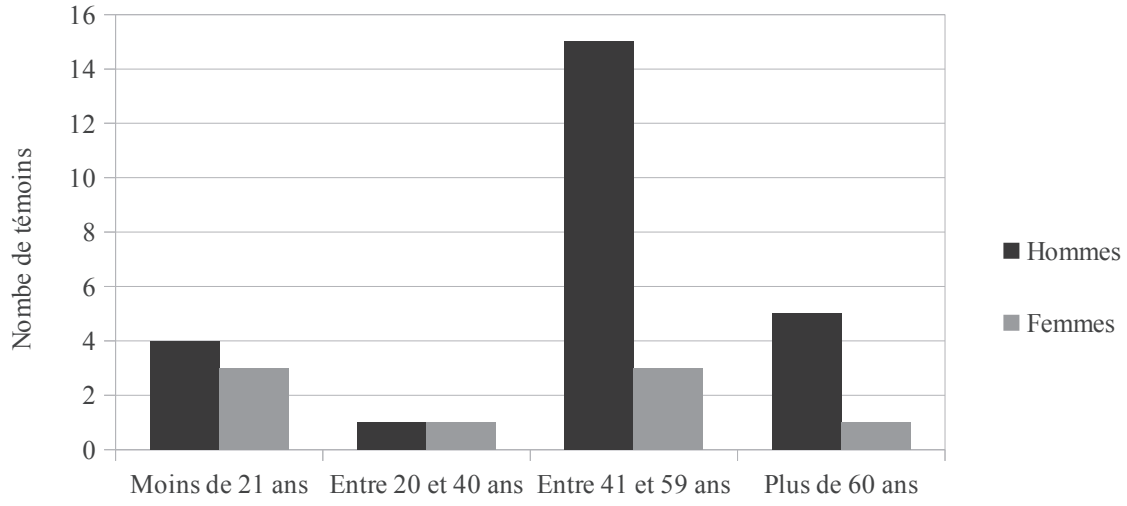

L'autre biais que l'on retrouve concerne le milieu social des témoins. Près des deux tiers des diaristes sont des possédants : on y retrouve des propriétaires terriens, des industriels, des professions libérales, des commerçants (voir le diagramme, ci-dessous). Un quart peut être rangé parmi les professions intellectuelles : ce sont les enseignants, les percepteurs et les ecclésiastiques. Il ne reste que trois témoins issus de milieux populaires : employés ou petits agriculteurs. Une catégorie est en revanche invisible, catégorie pourtant fortement représentée dans la moitié nord de l'Aisne avec des villes industrielles comme Saint-Quentin, Bohain ou Hirson, c'est celle des ouvriers.

De manière assez attendue, ceux qui ont écrit, ou plus précisément ceux dont on a le plus souvent conservé les écrits, sont issus des milieux sociaux les plus favorisés ou les plus cultivés. Ils ont une grande familiarité avec l'écrit comme en témoignent les professions exercées par les chefs de familles : avocat, pharmacien, enseignant, bibliothécaire, percepteur, ecclésiastique… Ce sont des activités qui exigent une pratique quotidienne de l'écriture et des

études après le baccalauréat. D'ailleurs, les témoins évoquent leurs propres lectures. Prendre la plume au début de la guerre, pour raconter l'événement historique tel qu'il est vécu dans la commune, est une chose assez naturelle pour des personnes ayant l'habitude d'écrire.

<u>Diagramme 72:</u> Le milieu social des témoins en fonction du sexe, d'après la profession du chef de famille

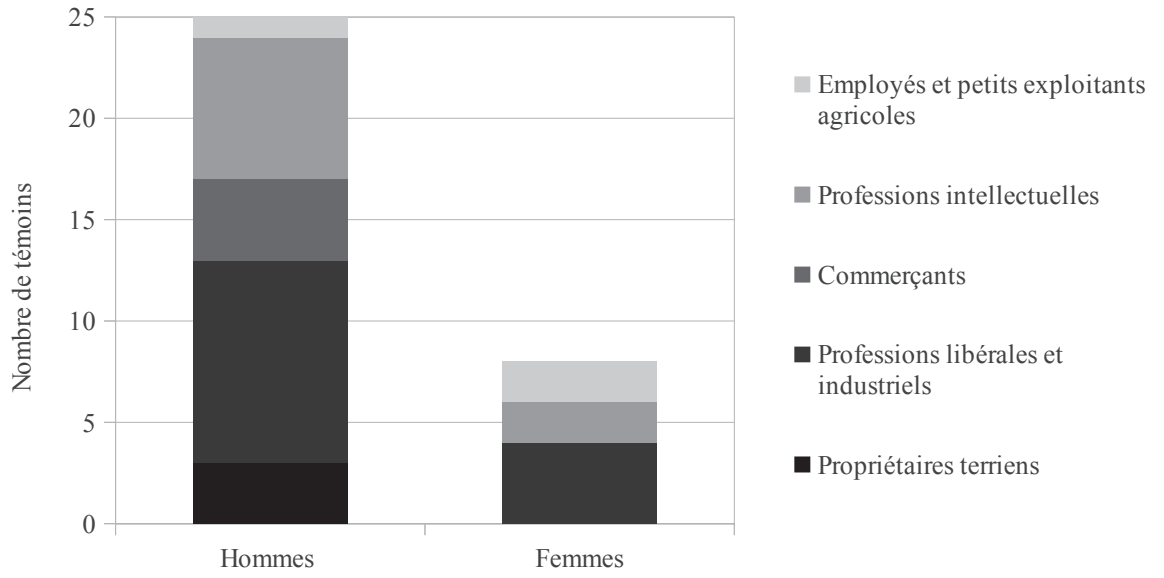

1.1.2. LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE DES TÉMOIGNAGES

Les 33 témoins ayant tenu un journal intime racontent l'occupation vécue dans 36 communes différentes de l'Aisne, deux d'entre eux ayant dû être évacués vers des communes situées plus en arrière : Louis Brunehant qui est évacué de Pommiers, près de Soissons, le 4 octobre 1914 pour Crécy-au-Mont, puis vers Guise, et Louis-Alphonse Marcq, évacué de Craonne en septembre 1914, pour La Selve.

Finalement, c'est l'ensemble de l'Aisne occupée qui est ainsi couverte, renvoyant à des expériences de la guerre très différentes. Au-delà des expériences d'évacuation à l'automne 1914, les témoins situés dans les communes les plus au sud, sont très proches du front. La guerre y est omniprésente, ne serait-ce que par le bruit incessant du canon ou le passage des troupes combattantes. Douze autres témoignages proviennent de communes ayant été

évacuées au début de l'année 1917 lorsque l'armée allemande opère le repli stratégique sur la ligne Hindenburg (voir carte, ci-dessous). L'occupation y est alors plus brève avec une évacuation, imposée dans l'urgence et vécue comme traumatisante. Enfin, dans les autres communes, la guerre apparaît plus lointaine, les troupes de passage viennent là pour se reposer et l'administration d'occupation s'installe plus durablement.

<u>Carte 11:</u> Les communes de résidence des témoins pendant la guerre

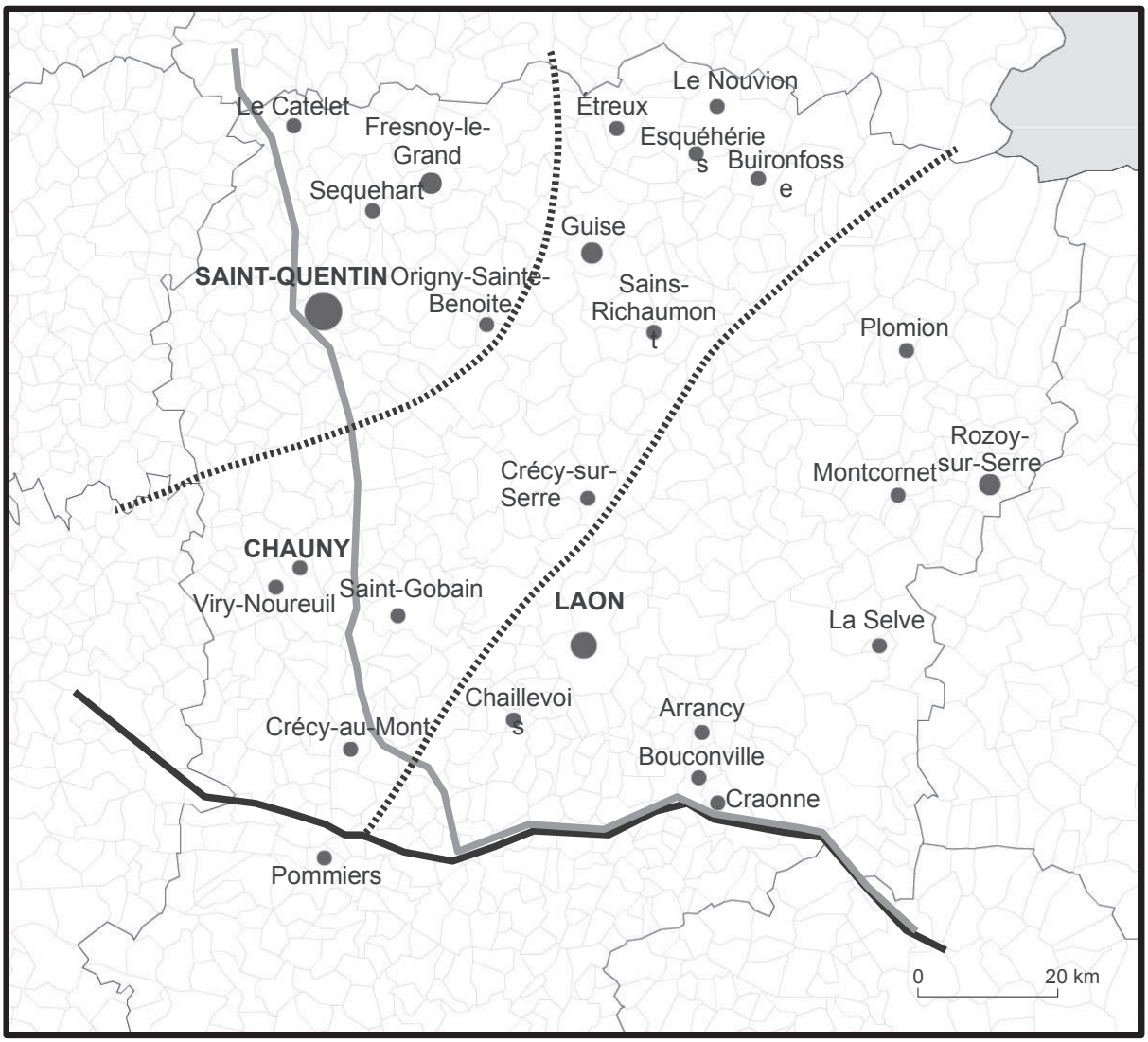

<u>Légende :</u>

- 6 / 3 — Nombre de témoignages
- Limite entre les zones d'armée en décembre 1914
- Ligne de front en 1915
- Ligne de front en avril 1917

Quand le front se fixe au cours de l'automne 1914, le département est également partagé en trois zones d'armée (voir carte ci-dessus) : le Vermandois, au nord-ouest, est sous le contrôle de la IIe Armée dont l'état-major s'installe à Saint-Quentin le 10 octobre 1914 ; le Chaunois et une partie de la Thiérache sous celui de la I^e^ Armée dont l'état-major se fixe à Folembray, le 30 septembre 1914 et enfin, l'est sous le contrôle de la VIIe Armée dont le quartier-général est fixé à Laon le 13 septembre 1914 : 11 témoignages proviennent de la zone de la I^e^ Armée, 11 de la zone de la IIe Armée et 11 de celle de la VIIe Armée. On retrouve un même équilibre dans la répartition des témoignages en fonction de la taille de la commune (voir diagramme, ci-dessous) : sept proviennent de petits villages (moins de 500 habitants), 15 de bourgs (avec une population comprise entre 1 000 et 3 500 habitants), 11 enfin de villes de plus de 8 000 habitants. Parmi ces villes, six témoignages sont issus de Saint-Quentin, ville la plus importante du département avec 55 000 habitants en 1911, et trois de Laon, la préfecture, comptant plus de 16 000 habitants en 1911. La variété des territoires de l'Aisne, entre villes, bourgs et villages, est donc assez bien représentée ; on retrouve là les caractéristiques d'un département rural où seulement un tiers de la population est urbaine en 1911[94].

Diagramme 73: La taille des communes de résidence des témoins, en fonction des zones d'armée (fin 1914)

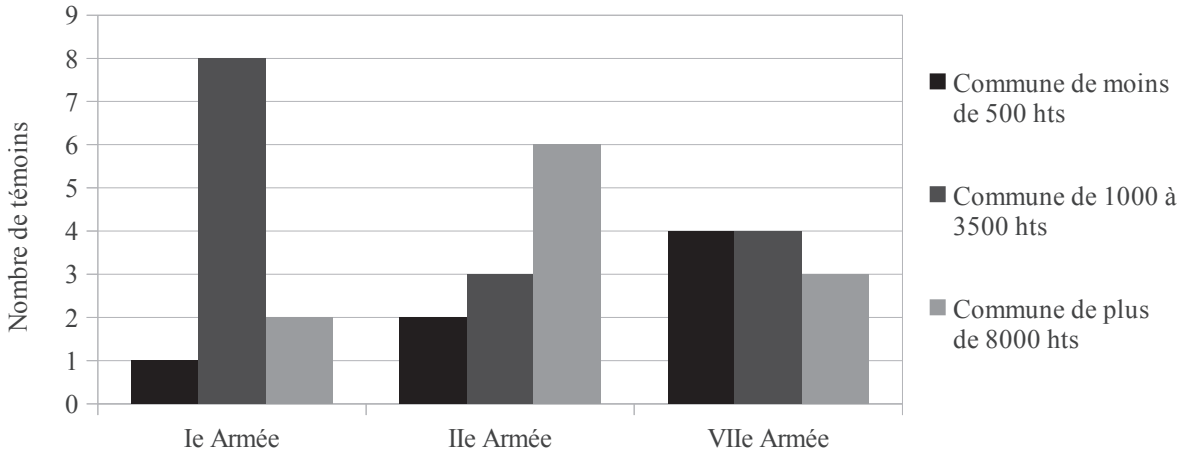

94 M.G. GALLON, *Le Mouvement de la population dans le département de l'Aisne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, Laon, Imprimerie de l'Aisne, 1933.

1.1.3. DES MODES D'ÉNONCIATION DIVERSIFIÉS

Si les témoignages ont pour point commun d'être tous des écrits du for intérieur, rédigés, du moins en partie, au moment de l'occupation, ils présentent de grandes variations quant à l'ampleur de ce qui est raconté. Si plus de la moitié des textes dépasse les 200 pages, trois récits sont extrêmement courts et s'étendent sur moins de 50 pages. Cette différence dans la taille du récit tient en partie au fait que la période couverte n'est pas la même pour tous les témoins : six témoignages s'étendent sur moins d'une année alors que 15 concernent les 51 mois d'occupation du département. Le graphique nous indique bien une corrélation entre la période couverte par le témoignage et sa longueur. Sur les 15 journaux tenus durant les 51 mois d'occupation, huit peuvent être qualifiés de prolixes, car dépassant les 500 pages.

<u>Diagramme 74:</u> La longueur du témoignage en fonction de la durée couverte

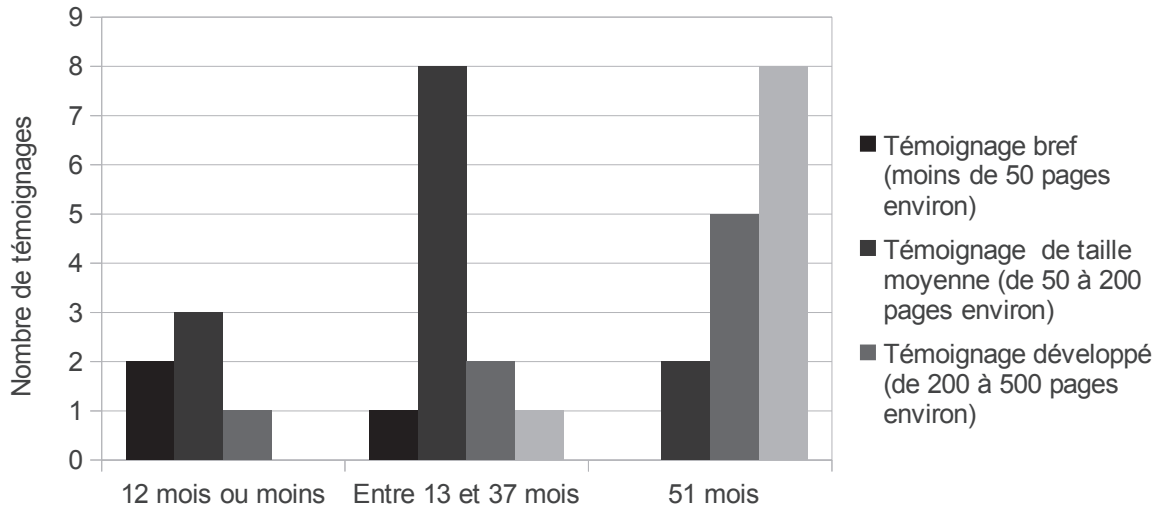

Plusieurs raisons peuvent conduire un diariste à cesser de prendre des notes avant la fin de la guerre. Tout d'abord, certains ont cessé de tenir leur journal parce qu'ils quittaient le département : quatre d'entre eux ont été rapatriés en France non occupée avant l'armistice et deux ont été internés en Allemagne. D'autres récits s'interrompent brutalement sans que l'on en connaisse la cause. C'est le cas du brasseur Lucien Marlin de Chauny qui arrête son journal en septembre 1915 alors qu'il est encore présent dans la ville.

Mais au-delà de leur longueur, les récits diffèrent surtout par le mode d'écriture. Si la plupart des témoignages, 20 sur 33, sont écrits à la première personne, ce choix n'est pas fait par tous. Sept diaristes utilisent exclusivement la troisième personne tandis que le mode de narration

connaît une inflexion du « il » au « je » au cours de l'occupation dans cinq autres cas. Ces différences traduisent des divergences quant au statut de ce qui est écrit. Certains ambitionnent de rédiger une monographie locale de la guerre. Le personnage principal en est la commune et la troisième personne est privilégiée pour raconter cette histoire. Alfred Migrenne présente par exemple son journal manuscrit comme un livre, avec un titre, un sous-titre, une date et même une bibliographie de l'auteur dans les premières pages.
Pour d'autres, le récit est un journal intime dans lequel le diariste se livre. Et entre ces deux modèles, se trouvent plusieurs formes hybrides dans lesquelles le point de vue évolue en fonction des événements. Dans certains récits, les informations sur les mesures prises par l'autorité allemande abondent mais, à l'occasion, l'auteur livre un peu de son expérience personnelle lorsqu'il a l'impression de vivre un événement particulier, une perquisition par exemple. D'autres textes sont davantage centrés sur la figure du narrateur ; ce sont des récits rédigés à l'intention d'un destinataire authentifié. L'objectif est alors de maintenir des liens qui ont été rompus par la ligne de front.

Comme le remarquait Michael Pollak à propos des témoignages de déportés[95], le témoignage des femmes sont plus volontiers personnels que ceux des hommes, cela renvoie à une situation de dominées dans les sociétés européennes du XXe siècle. La diffusion des écrits féminins est censée être plus restreinte, à la rigueur à l'intérieur du cercle familial tandis que beaucoup d'hommes souhaitent réaliser l'histoire de leur commune.
De cette analyse rapide du corpus ressort la grande hétérogénéité des témoignages malgré une certaine homogénéité sociale des témoins. Les comparaisons sont alors d'autant plus difficiles à établir que le regard n'est pas porté au même niveau et que le statut du récit diffère.

95 Michael POLLAK, *op. cit.,*p. 212.

2. PRÉSENTATION DES TÉMOINS

2.1. SUZANNE BECK[96]

2.1.1. LE TÉMOIN

Suzanne Beck est l'épouse du percepteur de Crécy-sur-Serre, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, Suzanne Beck est âgée de 42 ans et mère de trois enfants : deux garçons et une fille de 17, 14 et 12 ans. Détentrice du brevet supérieur, elle a bénéficié d'une instruction poussée. Sa plume alerte et son regard acéré la conduisent à dénoncer le comportement de ses concitoyens. La famille est effectivement présente sur la commune depuis peu de temps, après un séjour dans les colonies indochinoises. De confession protestante, elle se montre volontiers très patriote, exprimant un rejet du peuple allemand et défendant l'armée française face à ses contradicteurs.

2.1.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 666 habitants en 1911 : c'est un bourg rural situé dans la vallée agricole de la Serre à une vingtaine de kilomètres au nord de Laon. Le commandement d'Étape y est installé. Avec le retrait allemand en 1917 sur la ligne Hindenburg, Crécy-sur-Serre se trouve en arrière-front et voit passer des troupes nombreuses.

2.1.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est organisé en 15 carnets dont le premier a été perdu. Un titre a été donné à l'ensemble : « Carnets de l'invasion ». Le journal est tenu régulièrement sauf dans les moments de grande fatigue. Elle en fait son confident à qui elle raconte son quotidien mais également ses doutes et ses impressions personnelles. Ses carnets ont été relus et annotés en 1940 (14/08/17).

Le journal a été initialement tenu à destination de son mari[97] mais il prend son autonomie et devient un interlocuteur à part entière, malgré le décès de son époux : « je n'y vois plus, bonsoir » (26/08/18).

96 Voir aussi la notice du dictionnaire des témoignages, sur le site du CRID 14-18, en ligne [http://www.crid1418.org/temoins/2009/07/18/beck-suzanne-1870-1966/].

97 Voir au 13/10/15.

Les carnets ont été retranscrits par la petite-fille de Suzanne Beck, Danièle Engelbach, qui a confié le tout, carnets manuscrits et document dactylographié, à l'Historial de Péronne[98]. Le témoignage a d'ailleurs été exploité par Annette Becker dans *Les Cicatrices rouges*[99].

2.1.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Au cours de l'été 1914, son mari gravement malade est conduit, avec sa fille, à Paris pour y être soigné et meurt rapidement. Suzanne Beck décide de rester à Crécy-sur-Serre pour garder les archives de la perception. Elle n'apprend la mort de son mari qu'en septembre 1915. Alors que les conditions d'existence deviennent plus difficiles et que l'occupation se prolonge, elle décide d'inscrire son fils cadet pour le rapatriement vers la France : il part en décembre 1916. Elle reste alors seule avec son fils aîné. C'est avec lui qu'elle est contrainte d'évacuer Crécy-sur-Serre pour se réfugier 15 kilomètres au nord-est, à Marle, le 10 octobre 1918. Ils vivent plusieurs jours sous les bombes, dans les caves. Les derniers jours de la guerre, Suzanne Beck les passe seule, son fils, comme les autres mobilisables sont évacués plus au nord le 23 octobre. La commune de Marle est libérée le 5 novembre 1918.

2.2. LOUIS BRUNEHANT

2.2.1. LE TÉMOIN

Louis Brunehant est fabricant de sucre, cultivateur, membre de l'académie d'agriculture, premier président de la chambre d'agriculture et maire de Pommiers, dans l'arrondissement de Soissons. Au déclenchement de la guerre, Louis Brunehant, marié à la fille de l'administrateur du journal le *Courrier de l'Aisne*, est âgé de 61 ans et père d'une fille Louise qui a épousé le fils du sénateur Sébline, et d'un fils Marcel, mobilisé au sein du 67e R.I. qui trouve la mort le 6 avril 1915. Ses affinités politiques s'orientent vers des figures républicaines modérées comme le maire de Laon, Georges Ermant, ou le sénateur Charles Sébline (13/12/14). Cette modération, on la retrouve dans le jugement porté sur les Allemands, peuple qu'il connaît bien pour avoir noué de nombreuses relations commerciales outre-Rhin (13/11/14). Même si les références à la religion sont rares dans son journal, Louis Brunehant se présente comme un croyant (03/08/14). En 1917, il est désigné comme otage en février 1917, puis il est rapatrié

98 Sous le numéro Inv. 26176-26189.

99 Annette BECKER, *Les Cicatrices rouges, 14-18. France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, 373 p.

en juin 1917. Il obtient en 1920 la Légion d'Honneur pour avoir opposé « à l'ennemi une attitude énergique » et avoir épargné « par sa fermeté, des calamités plus grandes à ses concitoyens »[100].

2.2.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 498 habitants en 1911 : c'est un village rural situé aux portes de Soissons, sur la rive nord de l'Aisne. C'est à ce niveau que le front se fixe à partir du 13 septembre 1914, plaçant Pommiers sous les obus français et britanniques. Les habitants sont confinés dans les caves, aux côtés des soldats allemands, avant d'être progressivement évacués, d'abord les mobilisables, puis les personnes âgées, les femmes et les enfants.

2.2.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est rédigé d'une écriture régulière, à l'encre rouge, sur un cahier d'école. La première date qui apparaît est celle du 13 octobre 1914. Le journal commence donc par le récit rétrospectif des premiers jours de guerre. Les notes ne sont pas quotidiennes mais souvent assez longues, Louis Brunehant résumant les événements des jours passés.

Aucun destinataire n'est indiqué, il semblerait que l'industriel est écrit pour passer le temps : « une telle entreprise aura tout au mois l'avantage d'apporter quelques moments d'occupation dans le mortel désœuvrement auquel nous sommes condamnés, par notre captivité » (p. 1). Mais, l'installation à Guise et la routine qui s'ensuit, l'amènent à délaisser son journal. La dernière note date du 1er avril 1915.

Le témoignage est aujourd'hui conservé au sein de la société académique de Saint-Quentin parmi les récits recueillis pour écrire un livre d'or de l'arrondissement de Saint-Quentin. Une indication manuscrite signale qu'il devait être transmis à Mme Sébline, ce qui ne semble pas avoir été fait.

2.2.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 4 octobre 1914, Louis Brunehant est emmené avec les autres hommes des environs à 15 kilomètres plus au nord, à Crécy-au-Mont. La communauté de réfugiés venant de la vallée de

100 C.A.R.A.N. dossier de Légion d'Honneur, n° 19800035/176/22753, en ligne [URL :http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr].

l'Aisne s'installe dans une grande ferme tandis que Louis Brunehant dirige les travaux collectifs et s'érige en porte-parole auprès des autorités locales. Il est ensuite rejoint par sa femme. Le 8 novembre 1914, la communauté est de nouveau évacuée à destination de Guise. Là, le couple Brunehant s'installe dans un meublé « modeste mais à peu près convenable » (11/11/14). À Guise, il continue d'organiser la solidarité en faveur de ses compatriotes réfugiés.

2.3. CHARLES CAILLE

2.3.1. LE TÉMOIN

Charles Caille est, au déclenchement de la guerre, un jeune homme de 14 ans, élève en classe de troisième. au lycée de Laon. Fils aîné d'une famille d'entrepreneurs dans le commerce de charbon puis dans le transport et le déménagement, il prend la tête de l'entreprise en 1928.
Charles Caille semble fasciné par tous les aspects militaires de la guerre et fait preuve d'une exaltation patriotique germanophobe.

2.3.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Laon, préfecture de l'Aisne, compte 16 262 habitants en 1911. C'est une ville de services administratifs, située au centre du département et au cœur d'un territoire agricole. À partir de la mi-septembre 1914, la ville se trouve à une quinzaine de kilomètres du front : elle devient une ville de garnison, accueillant les troupes en repos mais également les blessés et les morts. Avec l'offensive Nivelle sur le Chemin des Dames, ses faubourgs puis le centre-ville sont atteints par les obus français : 59 habitants sont ainsi tués au cours de la guerre[101]. La ville est libérée par la Ve Armée dirigée par le général Mangin, le 13 octobre 1918.

2.3.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal comprend des développements quotidiens étendus consistant pour l'essentiel à des copies de communiqués officiels ou d'articles de la presse internationale sur l'évolution du front. Dans la marge du cahier, Charles Caille dessine des soldats aux attitudes variées et plus particulièrement des soldats allemands. Cela traduit la fascination de l'adolescent pour

101 Pierre LEFÈVRE, « L'occupation de 1914-1918 à Laon », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXVI, 1981, p. 78

l'armée, même pour l'armée allemande.

Le journal est très peu intime : il n'évoque ainsi jamais la situation de la famille. En revanche, il se fait l'écho des moindres rumeurs ainsi que des déplacements des troupes et de munitions. Avec le tarissement des sources d'information, les notes sont plus brèves et davantage centrées sur la ville à partir de décembre 1914. Le témoignage, commencé le 31 août 1914, s'achève le 4 mars 1915. Une copie, sous forme de microfilm, est conservée aux Archives départementales de l'Aisne[102].

2.4. OCTAVE CASSELEUX

2.4.1. LE TÉMOIN

Octave Casseleux est marchand de bois et conseiller municipal dans le hameau du Boujon, sur le territoire communal de Buironfosse, dans l'arrondissement de Vervins. Au déclenchement de la guerre, Octave Casseleux, âgé de 46 ans, veuf depuis 5 ans, est père de deux enfants : Louis, mobilisé au 87e R.I. et tué le 15 mars 1915, Suzanne qui accouche en septembre 1914 d'une deuxième fille.

Les jugements portés sur les Allemands sont modérés. Octave Casseleux semble répugner employer les termes de « Boches » ou de « barbares » pour qualifier l'ennemi. Très croyant, il garde espoir de revoir vivants ses enfants.

2.4.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 859 habitants en 1911 : c'est un bourg situé à l'extrême nord du département, en plein cœur de la Thiérache aux bocages consacrés à l'élevage bovin et à la pomiculture. Les premières troupes allemandes traversent la commune le 27 août 1914. Buironfosse est ensuite rattachée aux commandements d'Étape de Guise, de La Capelle et enfin d'Étreux. Le bourg reste, tout au long de l'occupation, éloigné du front. Il n'est libéré que le 6 novembre 1918.

2.4.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal a été retranscrit et dactylographié. Un titre lui a été donné : « chroniques du temps

102 Sous la cote 1 Mi 75.

de guerre ».

Les notes débutent le 1er août 1914 et s'achèvent le 22 novembre 1918 au moment où Octave Casseleux part rejoindre sa fille à Paris. L'écriture est quotidienne et rend essentiellement compte des événements vécus au Boujon ainsi que de l'activité municipale de l'auteur. À la fin de chaque mois, Octave Casseleux termine par une pensée pour ses enfants dont il est séparé. Si aucun destinataire n'est clairement identifié, il est probable qu'il écrit pour eux et c'est souvent à leur propos qu'il confie des pensées plus personnelles.

2.4.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Octave Casseleux ne voit pas l'invasion de son village. Il part le 26 août 1914 pour mettre à l'abri sa fille enceinte, à Onival, près de la Baie de Somme, à la limite entre la Somme et la Seine-Maritime. Il parvient à regagner Buironfosse le 3 septembre après une étape à Paris. Il y reste jusqu'à la fin de la guerre. Octave Casseleux fait figure de relais de la municipalité mais aussi de l'autorité allemande dans le hameau. En octobre 1916, il est même officiellement nommé maire du Boujon par l'occupant (13/10/16).

2.5. PAUL CLAIRAMBEAU

2.5.1. LE TÉMOIN

Paul Clairambeau est curé-doyen à Montcornet, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 58 ans. Il exprime dès les premiers jours une grande ferveur patriotique, ce qui ne l'empêche pas de nouer des relations cordiales avec des officiers et des aumôniers allemands.

2.5.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 490 habitants en 1911 : c'est alors bourg rural situé à 35 kilomètres de Laon, dans la vallée de la Serre, aux portes de la Thiérache. Après un premier passage de troupes le 28 août, Montcornet est effectivement envahie le 1er septembre. Elle accueille le commandement d'Étape et l'Inspection d'Étape de la VIIe Armée. Le bourg reste, tout au long de l'occupation, éloigné du front. Il n'est libéré que le 6 novembre 1918.

2.5.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est tenu quotidiennement sur des cahiers à partir du 26 juillet 1914 et jusqu'au 20 novembre 1918. Toutefois, les notes des premiers jours indiquent clairement qu'il s'agit d'un récit rétrospectif. Cette impression d'une écriture plus tardive resurgit à une ou deux autres occasions. En outre, les ratures et les ajouts sont rares tandis que l'expression est soignée. Il est donc probable que le prêtre ait recopié son journal après-guerre et qu'il ait, à cette occasion, procédé à quelques modifications. Le manuscrit a été photocopié en 1993, c'est cette copie qui est conservée aux archives diocésaines[103].

Aucun destinataire n'est indiqué, Paul Clairambeau semble avant tout vouloir faire le récit de la guerre dans sa commune. Il rend également compte de son activité de prêtre. Le témoignage est alors peu personnel : les émotions et les perceptions personnelles de l'auteur sont tues.

2.5.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Paul Clairambeau reste dans sa commune durant toute la guerre. Le manque de prêtres dans le secteur le conduit à souvent prendre la route pour célébrer des messes, faire le catéchisme ou administrer les sacrements dans les communes des environs.

2.6. OSCAR COQUELET

2.6.1. LE TÉMOIN

Oscar Coquelet est directeur de fabrique et adjoint au maire de Fresnoy-le-Grand, dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Au déclenchement de la guerre, il reste dans la commune avec sa femme, avec qui il eut trois enfants, et assure l'intérim en l'absence du maire. Il est alors âgé de 60 ans. À l'issue de la guerre, il ne se représente pas aux élections municipales pour se consacrer à la « remise en marche de ses ateliers et magasins »[104].

2.6.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 3 400 habitants en 1911 : c'est un bourg de tradition textile, au sein d'un

103 Sous la cote 1 Z, 1914-1918, Clairambeau, Paul, Montcornet.

104 Notice du transcripteur en appendice.

terroir rural, à 15 kilomètres au nord-est de Saint-Quentin. Il est envahi le 27 août 1914 et est évacué le 13 octobre 1918. La proximité des champs de bataille de la Somme fait de la commune un lieu de garnison important au moment de l'offensive. C'est à ce moment que Fresnoy-le-Grand est détaché du commandement d'Étape de Bohain pour être placé dans la zone d'opérations, sous l'autorité de l'état-major. Puis, le retrait allemand sur la ligne Hindenburg place le bourg juste en arrière du front, à portée de tir des canons. Il est évacué entre le 2 et le 8 octobre 1918.

2.6.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage a été recopié après-guerre pour être transmis à la société académique de Saint-Quentin afin de participer au projet de rédaction du livre d'or des communes de l'arrondissement. Le document qui est parvenu jusqu'à nous est un extrait du journal original centré sur les événements locaux et expurgé de tout ce qui est « personnel, intime & familial »[105].

L'objectif initial de cette écriture était néanmoins de garder une trace de son expérience pour la famille.

2.6.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Comme les 1 800 autres habitants restés à Fresnoy-le-Grand, Oscar Coquelet est évacué le 13 octobre 1918, sous les obus, vers Dompierre-sur-Helpe dans le Nord.

2.7. RENÉ DE LA TOUR DU PIN

2.7.1. LE TÉMOIN

René de la Tour du Pin est ancien officier, penseur du catholicisme social et maire de la petite commune d'Arrancy, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, âgé de 89 ans, il se met à disposition de l'armée qui ne fait toutefois pas appel à lui (p. 37).

Très croyant, issu d'une vieille famille aristocratique et monarchiste, il exprime dans son témoignage des convictions patriotiques tout en manifestant une forme de respect chevaleresque pour l'ennemi.

105 *Ibidem*.

2.7.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 148 habitants en 1911 : c'est un village situé au nord du Chemin des Dames, à moins de 20 kilomètres de Laon. Le front se fixe le 13 septembre 1914 quelques kilomètres au sud de la commune : celle-ci est alors placée dans la zone d'opérations, sous l'autorité de l'état-major. Au moment de l'opération Alberich, alors que l'armée allemande redessine sa ligne de front dans ce secteur, le village est évacué le 8 mars 1917.

2.7.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est constitué de notes sous forme de journal et d'un commentaire sur l'occupation. L'ensemble est écrit dans un grand cahier. Le journal en lui-même est bref (35 pages) et tenu très irrégulièrement. Sans doute, René de la Tour du Pin n'a-t-il recopié que les passages qui lui semblaient intéressants et qui concernent en premier lieu l'action de la municipalité. Ainsi, le journal fait écho au commentaire qui lui fait suite en apportant les exemples opportuns pour justifier l'attitude du maire. Il n'est d'ailleurs pas anodin qu'il ait été conservé dans les archives communales[106].

2.7.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

René de la Tour du Pin loge dans son château les différents états-majors qui se succèdent. Comme ses concitoyens, il est évacué d'Arrancy le 8 mars 1917 avant de bénéficier d'un rapatriement pour la France. Il écrit en octobre 1918 un article pour le *Correspondant* intitulé « De la réfection sociale du pays envahi » visant à jeter les bases de la reconstruction future[107].

2.8. ALICE DELABRANCHE

2.8.1. LE TÉMOIN

Alice Delabranche est la fille du pharmacien et conseiller municipal du Catelet, dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Au déclenchement de la guerre, elle est âgée de 19 ans.

106 Déposées ensuite aux Archives départementales, FRAD002 E dépôt 12, 4 H 1.

107 René de LA TOUR DU PIN, « De la réfection sociale du pays envahi », *Le Correspondant*, 25/10/18, p. 177-192.

2.8.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 394 habitants en 1911 : c'est un village situé dans une région de tradition textile et agricole, à 18 kilomètres au nord de Saint-Quentin. L'invasion, le 27 août 1914, est marquée par des coups de feu entre l'arrière-garde anglaise et les éclaireurs allemands. Le village accueille le siège du commandement d'Étape en octobre 1914. La proximité des champs de bataille de la Somme fait de la commune un lieu de garnison important au moment de l'offensive. Elle est alors la cible de tirs d'artillerie britannique. Au moment de l'opération Alberich, alors que l'armée allemande redessine sa ligne de front dans ce secteur, le village est évacué, le 14 mars 1917.

2.8.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal a été recopié sur deux cahiers d'écolier avec deux écritures distinctes indiquant deux transcripteurs différents. Les notes sont quotidiennes mais courtes : une ou deux phrases rédigées en style télégraphique. Le témoignage est très factuel et semble avoir été expurgé de tout élément personnel afin d'être transmis à la société académique de Saint-Quentin dans le cadre du projet de livre d'or des communes de l'arrondissement.

2.9. JULES DEMEULANT

2.9.1. LE TÉMOIN

Jules Demeulant est cordier à Bouconville, dans l'arrondissement de Laon, où il vit avec sa femme et ses 4 enfants. Il a 44 ans au déclenchement de la guerre.

2.9.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 478 habitants en 1911 : c'est un village rural en contrebas du plateau du Chemin des Dames, en direction de Laon. La présence allemande ne se fait sentir qu'à partir du moment où le front se fixe, le 13 septembre 1914 : le village est alors placé dans la zone d'opérations, sous l'autorité de l'état-major. Le 9 octobre, les hommes de 17 à 45 ans sont arrêtés et envoyés dans des camps d'internement en Allemagne. Avec l'opération Alberich et

l'offensive Nivelle sur le Chemin des Dames, le village est détruit par les tirs incessants d'artillerie et évacué. Situé en zone rouge, la reconstruction aboutit à une fusion avec le village voisin de Vauclair.

2.9.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage a été écrit en 1928, visiblement à partir de notes prises lorsque Jules Demeulant est dans un camp d'internement en Allemagne. Le récit est très factuel et se concentre sur sa vie de prisonnier. Il se termine avec son retour à Bouconville en 1916.
Le témoignage a été par la suite retranscrit, c'est cet exemplaire dactylographié qui est conservé à la Caverne du Dragon – Musée du Chemin des Dames.

2.9.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 9 octobre 1914, comme les autres mobilisables, Jules Demeulant est arrêté. Les hommes doivent ensuite marcher, en plusieurs étapes, jusqu'à Guise, située à 60 kilomètres plus au nord. La suite du voyage se fait en train et les conduit jusqu'au camp de prisonniers de Wahn, près de Cologne (10 au 15/10/14). En mars 1915, il est transféré dans le camp d'internés civils d'Holzminden, en Basse-Saxe (19/03/15). Il est libéré en mai 1916 et rejoint sa famille à Bouconville où il apprend le décès de sa fille âgée de 11 ans, sûrement à cause du croup (15-16/05/16).

2.10. ALBERT DENISSE[108]

2.10.1. LE TÉMOIN

Albert Denisse est brasseur et conseiller municipal à Étreux, dans l'arrondissement de Vervins. Au déclenchement de la guerre, Albert Denisse, marié à la fille d'un riche propriétaire, est âgé de 46 ans et père d'un fils, Pierre, 14 ans, et d'une fille, Thérèse, 9 ans. Croyant et pratiquant, ses convictions politiques le portent vers les conservateurs. S'il s'affiche comme patriote, le journal ne révèle pas pour autant une détestation envers l'ennemi.

108 Voir aussi la notice du dictionnaire des témoignages, sur le site du CRID 14-18, en ligne [http://www.crid1418.org/temoins/2008/03/07/denisse-albert-1868-19/].

2.10.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 479 habitants en 1911 : c'est un bourg agro-industriel, situé sur le canal Sambre-Oise, en Thiérache. Des combats en marge de la bataille de Guise s'y déroulent le 27 août 1914 : de nombreux soldats britanniques sont tués et enterrés sur place. En novembre 1914, le commandement d'Étape est transféré de Wassigny à Étreux. Une agitation militaire est perceptible au début de 1917 avec la construction de la ligne Hindenburg, l'installation d'une école d'aviation et de hangars et une forte concentration de troupes (du 22/02/17 au 22/03/17).

2.10.3. LE TÉMOIGNAGE

Albert Denisse commence son journal au moment où il se sépare de sa femme et de ses enfants, le 26 août 1914 : il écrit alors pour garder un lien avec eux et leur faire connaître sa vie à Étreux, loin d'eux. Les notes sont plus ou moins régulières : parfois, Albert Denisse résume les événements des précédents jours. L'écriture est rapide, l'auteur employant de nombreuses abréviations. Certains passages, sûrement les plus compromettants pour ses concitoyens, sont en sténographie. Le journal s'achève à la veille de la libération de la commune, le 3 novembre 1918.

Une copie du manuscrit, sous forme de microfilm, est conservée aux Archives départementales de l'Aisne[109]. Franck le Cars qui a travaillé sur ce témoignage, a également effectué une transcription en annexe de son mémoire de maîtrise[110].

2.10.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 26 août 1914, devant les menaces d'invasion, Albert Denisse décide de faire partir sa femme et ses enfants vers Paris tandis que lui souhaite rester pour protéger son patrimoine industriel. En maintenant de bonnes relations avec la *Kommandantur*, il parvient à brasser jusqu'en 1916. En juillet 1916, sa brasserie est démontée et reconvertie en établissement de bain (23-29/07/16). Dès janvier 1915, Albert Denisse a anticipé la baisse de son activité et s'est lancé dans le commerce en achetant des denrées en gros au Cateau-Cambrésis pour les

109 Sous la cote 1 Mi 769.

110 Franck LE CARS, « Le dernier brassin, la vie quotidienne du village d'Etreux sous l'occupation durant la Grande Guerre d'après un document inédit », mémoire de maîtrise, sous la direction de Rémy CAZALS, Université Toulouse Le Mirail, octobre 1996, 264 p.

revendre sur place (29/01/15). Cette activité est lucrative et lui permet de prêter de l'argent aux communes voisines (16/10/15). Son témoignage révèle en outre une compétition politique, voire économique et sociale, avec le maire et fabricant de textile, accusé de trafic du ravitaillement. En décembre 1917, Albert Denisse est désigné par l'autorité allemande comme otage et est envoyé à Maubeuge où il passe plusieurs jours enfermé avec 31 autres notables de la région avant d'être libérés (du 10 au 19/12/17).

2.11. EUGÉNIE DERUELLE[111]

2.11.1. LE TÉMOIN

Eugénie Deruelle est veuve de médecin, à Sains-Richaumont, dans l'arrondissement de Vervins. Elle est âgée de 61 ans au déclenchement de la guerre et vit seule avec ses chiens et sa bonne. Elle affiche dans son témoignage une grande ferveur religieuse et patriotique. Elle multiplie les injures à l'encontre de l'ennemi, ce qui ne l'empêche pas de nouer des relations cordiales avec les militaires qu'elle doit loger. Ses convictions politiques semblent la conduire vers les conservateurs : elle est ainsi une amie de l'académicien, journaliste au *Figaro* et ancien ministre, Gabriel Hanotaux.

2.11.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Sains-Richaumont compte 1 441 habitants en 1911 : c'est un bourg agro-industriel de Thiérache. Les échos de la bataille de Guise se font entendre dès le 28 août avec l'explosion du pont sur l'Oise. Entre le 29 et le 30 août, 26 soldats français trouvent la mort sur le territoire de la commune (p.17) et les premières troupes allemandes font leur entrée dans le village le 30 août 1914. En octobre 1914, la commune devient le siège du commandement d'Étape. Située relativement loin du front, elle accueille des troupes en repos. L'armée française la libère le 5 novembre 1918.

2.11.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est tenu sur 32 carnets couvrant la période allant du 27 août 1914 au 10 avril 1920. Elle le considère comme un confident, aucun destinataire du témoignage n'est indiqué : elle y

111 Voir aussi la notice du dictionnaire des témoignages, sur le site du CRID 14-18, en ligne [URL :http://www.crid1418.org/temoins/2013/03/07/deruelle-eugenie-1853-1927/].

raconte un quotidien fait de visites auprès d'amis, de services religieux et de rumeurs plus ou moins fiables sur ses concitoyens. À mesure qu'elle écrit, les notes quotidiennes sont plus longues. Elle fait alors part de ses angoisses et de ses colères, recourant fréquemment à cette fin aux points d'exclamation et aux points de suspension.

Sur les 32 carnets, 19 ont été retrouvés par une habitante de Sains-Richaumont. Guillaume Giguet en a fait la transcription dans le cadre de son mémoire de master 1, sous la direction de Philippe Nivet, et l'a fait éditer par la suite[112].

2.11.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Eugénie Deruelle refuse de quitter la commune, contrairement à la plupart de ses concitoyens, au moment de la bataille de Guise (p. 60, 29/08/14). Dès les premiers jours d'invasion, sa grande maison reçoit les états-majors de passage puis les juges et les officiers. En février 1917, au moment où l'opération Alberich permet de resserrer le front, Eugénie Deruelle doit laisser sa maison aux troupes (p. 322, 03/02/17). Elle est alors accueillie par le maire. Elle peut revenir dans sa maison au moment de l'offensive Nivelle (p. 358, 18/04/17). Le 10 janvier 1918, comme 400 autres femmes issues des familles bourgeoises de la France occupée, elle est désignée comme otage et doit partir pour le camp de prisonniers civils de Holzminden, le gouvernement allemand comptant, par ce procédé, faire pression sur la France dans le cadre des négociations sur le rapatriement des prisonniers. Elle y passe la fin de la guerre et ne revient à Sains-Richaumont qu'en juillet 1918 (p. 639).

2.12. ALEXIS DESSAINT

2.12.1. LE TÉMOIN

Alexis Dessaint est un professeur de lettres à la retraite, résidant à Paris, mais ayant de la famille à Chaillevois, dans l'arrondissement de Laon. Veuf et sans enfant, il est âgé de 75 ans au déclenchement de la guerre.

Ayant fait des études au séminaire et enseigné dans un institut catholique, c'est un homme très croyant. Il s'affiche également comme très patriote, employant des mots très durs à l'encontre de l'occupant.

---

112 Guillaume GIGUET (présentation), *Les Carnets d'Eugénie Deruelle. Une civile en zone occupée durant la Grande Guerre,* Amiens, Encrage, 2010, 655 p..

2.12.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Chaillevois compte 109 habitants en 1911 : c'est un village agricole situé à 10 kilomètres au sud-est de Laon. L'armée allemande y fait son entrée le 2 septembre 1914. Le front ne se trouve qu'à 6 kilomètres plus au sud et le son du canon est un bruit permanent : Alexis Dessaint indique en mars 1918 qu'il en est à son 802e jour de canonnade (p. 116). Le village est situé dans le commandement d'Étape d'Anizy-le-Château. Le 11 mars 1917, dans le cadre de l'opération Alberich, le village est évacué : la population est alors conduite en train jusqu'à Gembloux, en Belgique.

2.12.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage a été transcrit dans un cahier noir avec pour titre « quelques notes succinctes sur la guerre et sur mon séjour en territoire occupé. 1914-1915-1916-1917 ». L'écriture y est appliquée, sans ratures : le récit n'est visiblement pas écrit au jour le jour mais il s'appuie sur un journal qu'aurait tenu Alexis Dessaint[113]. La première date qui apparaît, est le 12 août 1914 et le texte s'achève en juin 1917 au moment de son retour en France. Les notes brèves et quotidiennes deviennent même mensuelles d'octobre à décembre 1914. Rien n'est dit sur la vie de famille ou sur ses sentiments : Alexis Dessaint se contente de mettre sur papier les principaux événements liés à la guerre à Chaillevois.

Ce récit, il compte le faire lire, voire le publier, c'est la raison pour laquelle les diverses figures familiales sont présentées. Finalement, ce n'est que tardivement, en 2002, qu'il est retranscrit et édité par Éric Thierry, dans le cadre des mémoires de la fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne.

2.12.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Au déclenchement de la guerre, Alexis Dessaint se trouve en région parisienne. Avec maintes difficultés, il parvient à regagner la capitale puis, le 17 août 1914, Chaillevois ou vivent son beau-frère et sa nièce. Il semblerait que, en vue de s'assurer un ravitaillement correct, il aurait

113 D'après Éric THIERRY dans sa préface au témoignage, « Vivre dans un village du Laonnois occupé pendant la Première Guerre mondiale. Le journal d'Alexis Dessaint, habitant de Chaillevois », *Mémoires de la fédération des sociétés d'Histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome XLVII, 2002, p. 121.

fait le choix de vivre l'invasion à la campagne plutôt qu'en ville (p. 122). Comme le reste de la population villageoise, il est évacué le 11 mars 1917 pour Gembloux avant de parvenir à être rapatrié en juin 1917.

2.13. MARC FERRAND

2.13.1. LE TÉMOIN

De son vrai nom, Fernand Maréchal, Marc Ferrand est avocat à Saint-Quentin. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 57 ans et vit avec Jeanne Maréchal, son épouse, qui a rédigé son propre journal. Au fil de son témoignage, il s'affiche comme pacifiste mais fait de longs développements sur les différences de « races » allemande et française. Il se présente comme républicain détaché de la religion bien que son frère soit abbé (p. 69-70, 17/11/14), soucieux des questions sociales et moqueur à l'égard de la bourgeoisie même s'il est lui-même bourgeois (p. 112, 115-116, 143-144, 147-148).

2.13.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[114]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[115]. Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection d'Étape à Saint-Quentin[116]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de 2 trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

114 Laetitia PAEME, « Le réseau des petites villes dans le nord du département de l'Aisne, de la fin du XVIIIe siècle à la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Pierre POUSSOU, Université Paris IV-Sorbonne, p. 18.

115 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

116 Élie FLEURY, *Sous la botte,* Paris, Saint-Quentin, Feuillatre-Dupré, 1926*,* vol. I, p. 52 (octobre 1914).

2.13.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage prend la forme d'un journal tenu de manière plus ou moins régulière mais qui raconte assez peu le quotidien, ni même les principaux faits de l'occupation. Sans doute influencé par Pascal ou Montaigne, il prétend offrir des réflexions personnelles sur son expérience de la guerre à des fins morales. Il apprécie en particulier les formules courtes et ramassées, affirmées parfois de manière péremptoire.

Le journal débute le 5 août 1914, date du retour précipité des Maréchal à Saint-Quentin, à l'annonce de la guerre et s'achève avec l'évacuation de la ville.

Il a été publié en 1923 et Marc Ferrand a certainement dû, à cette occasion, apporter des modifications ou opérer des coupes, d'où un style très soigné à prétention littéraire. D'ailleurs, l'ouvrage a été couronné par l'Académie française.

2.13.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Au moment où la guerre éclate, les Maréchal sont dans leur maison de vacances à Paissy, sur le versant sud du plateau du Chemin des Dames. Ils rentrent précipitamment à Saint-Quentin et y assistent à l'invasion (p. 9-23). Leur quotidien est marqué par une oisiveté qui suscite régulièrement de l'ennui. De temps en temps, Marc Ferrand retourne au Palais de Justice pour régler une affaire, mais l'essentiel de son temps est consacré à la lecture, l'écriture et la visite d'amis. En juillet 1915, il fait partie de la Commission d'évaluation des réquisitions avant que l'occupant n'exige la dissolution de celle-ci (p. 168-169, 02/07/15). Au cours de l'année 1916, la santé de Marc Ferrand se dégrade. Il est opéré en juillet 1918 par un médecin allemand, vraisemblablement de la prostate (p. 290). Il reste convalescent pendant plusieurs mois avec des rechutes épisodiques. Dès lors, dans son récit, l'impression d'agoniser se confond avec la mort de la ville que marque son évacuation. Le couple Maréchal est évacué au Cateau-Cambrésis, puis obtient son rapatriement (p. 414-415).

2.14. ÉLIE FLEURY

2.14.1. LE TÉMOIN

Élie Fleury est historien local, journaliste et directeur du journal de Saint-Quentin. Au

déclenchement de la guerre, il est âgé de 60 ans et voit partir ses deux fils mobilisés. Il se présente comme un « républicain conservateur », antidreyfusard et hostile au combisme (vol. I, p. 157 et 253). Il apparaît comme un notable influent, patriote, proche du sous-préfet Léon Vittini et du conseiller municipal Pierre Dony.

2.14.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[117]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[118]. Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection d'Étape à Saint-Quentin[119]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de 2 trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

2.14.3. LE TÉMOIGNAGE

Le récit d'Élie Fleury a été publié après-guerre sous forme de fascicules, chaque fascicule correspondant à un mois d'occupation, d'août 1914 à juin1917, et chaque mois est découpé en plusieurs articles thématiques, illustrés par des croquis d'Armand Séret, dessinateur amateur et entrepreneur local.

Cependant, Élie Fleury assure s'appuyer sur un journal écrit pendant l'occupation : « les présents mémoires sont écrits exclusivement sur les notes prises au moment même des événements qu'ils fixent. J'ai beaucoup retranché, car telle chose qui nous semblait montagne n'est plus que taupinière ; je n'ai rien ajouté ni aux dits, ni aux faits » (vol. I, p. 75). Marc Ferrand confirme d'ailleurs qu'Élie Fleury tenait un journal au cours de la guerre : « Son

117 Laetitia PAEME, mémoire déjà cité p. 18.

118 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

119 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.*, 1926, vol. I, p. 52 (octobre 1914).

journal ne paraît plus, mais il continue de l'écrire avec l'espoir de le publier en bloc après la délivrance »[120].

2.14.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Comme beaucoup de notables, Élie Fleury, sans activité depuis l'arrêt de son journal, consacre son temps au début de la guerre à apporter des secours aux soldats blessés (vol. I, p. 43-44). Alors qu'il est approché par l'autorité allemande, il aurait refusé de refaire paraître son journal (vol. I, p. 61-64). Il continue cependant à faire fonctionner son imprimerie pour fabriquer des bons de Ville[121]. Par la suite, il exerce des fonctions au sein de la Commission de contrôle de Bons régionaux (vol. II, p. 125). À la suite de discussions entre amis, il décide, en 1916, de publier, avec l'accord de l'occupant, un livre de recettes pour faire face aux pénuries de la guerre : *Le Fourneau économique ou la cuisine du ravitaillement*. Il revendique un tirage de 9 000 exemplaires, dont le bénéfice serait destiné aux prisonniers français (vol. II, p. 53). En mars 1917, il est évacué au Cateau-Cambrésis où il devient responsable du bureau de Saint-Quentin, chargé de l'assistance en faveur des réfugiés. Il est rapatrié en juin 1917 et parvient à Évian le 11 juin[122].

2.15. EUGÈNE GOUALAIN

2.15.1. LE TÉMOIN

Eugène Goualain est chef de station à Saint-Gobain, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, il est marié et âgé de 49 ans. Il devient conseiller municipal et adjoint au maire, au lendemain de la guerre. Il s'affiche comme patriote, dénonçant la complaisance de ses compatriotes.

2.15.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 2 305 habitants en 1911. Elle se situe dans la forêt du même nom, à 20 kilomètres à l'ouest de Laon. Sa réputation et son activité traditionnelle sont fondées sur la

120 Marc FERRAND, *op. cit.*, p. 312.

121 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1728 d'Élie Fleury, 13/06/17.

122 FRAD074 4 M 517, P.V. n° 1728, déjà cité.

Manufacture des glaces, créée par Colbert au XVIIe siècle. En préparation à l'opération Alberich, la commune est évacuée du 7 au 16 janvier 1917.

2.15.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage s'organise en 3 cahiers. Le premier comprend le journal tenu par Eugène Goualain du 25 octobre au 7 décembre 1916, seul carnet qu'il a retrouvé lors de son retour à Saint-Gobain. Dans le deuxième cahier, Eugène Goualain explique le fonctionnement local du ravitaillement dont il avait la responsabilité. Il revient également sur « l'affaire de la *Gazette des Ardennes* », le maire l'ayant désigné d'office comme rédacteur du journal allemand, ce qu'Eugène Goualain aurait refusé de faire. Enfin, le troisième cahier comporte les comptes du bureau local du ravitaillement. Ces trois cahiers sont conservés aux archives départementales de l'Aisne[123].

Le journal que tient Eugène Goualain est très peu personnel. Les notes sont courtes et débutent sur des indications sur le temps et le son des canons. Eugène Goualain fait ainsi un récit assez sobre des principaux faits de l'occupation.

2.15.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Eugène Goualain semble avoir fait office de secrétaire de mairie au cours de la guerre. Ainsi, c'est lui qui met en place une équipe chargée du recensement de la population, il établit les cartes d'identité et donne un nom aux rues du village (cahier 2, p. 3 à 8). Avec la mise en place de la C.R.B., en juillet 1915, c'est lui qui est responsable de l'organisation des distributions de pain. Au moment de l'évacuation, il cache les archives municipales et les coffres-forts dans la crypte de l'église. Il quitte Saint-Gobain, le 16 janvier 1917, pour Chauny, puis il est envoyé à Mondrepuis en Thiérache (Cahier 2, p. 24 à 30).

2.16. ACHILLE HÉCART

2.16.1. LE TÉMOIN

Achille Hécart est marchand et cultivateur à Rozoy-sur-Serre, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 60 ans. Marié, il ne semble pas avoir d'enfants.

123 Sous la cote J. 1259.

C'est un catholique pratiquant qui apparaît modéré dans ses jugements et ses expressions. On ne trouve par exemple pas d'expressions de détestation de l'ennemi dans son témoignage.

2.16.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 283 habitants en 1911 : c'est un bourg rural situé dans la vallée agricole de la Serre à 45 kilomètres au nord-est de Laon, à la limite avec le département des Ardennes. Les premières troupes allemandes traversent la commune le 29 août 1914, mais l'occupation ne débute qu'au moment où le front se fixe, le 13 septembre. Un commandement d'Étape y est ensuite installé en octobre. Rozoy-sur-Serre reste à l'écart des combats jusqu'à la fin de la guerre et n'est libérée que le 7 novembre 1918[124].

2.16.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est tenu sur divers cahiers et agendas à destination de ses nièces. Plusieurs cahiers sont manquants, aussi le journal couvre-t-il la période allant du 6 novembre 1914 au 2 novembre 1918 de manière incomplète.

Les notes quotidiennes sont assez détaillées, entièrement rédigées même si quelques abréviations peuvent être employées. Le journal est centré sur son activité de maire et les difficultés qu'il rencontre. Il affirme cependant ne pas tout dire, en particulier les aspects les plus pénibles : « Journée triste entre les plus tristes… je ne l'écris pas. Peut-être un jour pourrai-je dire ce que j'ai souffert… » (14/12/14).

Le témoignage nous est parvenu sous forme de photocopies sans que l'on sache où se trouve le manuscrit original.

2.16.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Achille Hécart devient le maire par intérim à la faveur de l'occupation. Charge qui semble l'épuiser (27/11/15). D'autant plus, qu'à partir de 1916, son administration est contestée par le percepteur Louis Paillot.

124 Louis PAILLOT, 07/11/18.

2.17. ACHILLE HERBECQ

2.17.1. LE TÉMOIN

Achille Herbecq est abbé et prêtre dans la commune d'Esquéhéries, dans l'arrondissement de Vervins. Il affiche une détestation de la nation allemande, utilisant fréquemment le terme de « Boche ». Peut-être également est-il de conviction monarchiste, d'où le « vive le roi Albert » que l'on trouve sous sa plume (09/03/15).

2.17.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 450 habitants en 1911 : c'est un bourg rural situé entre Étreux et Buironfosse, en Thiérache. L'invasion débute le 27 août 1914. En marge de la bataille de Guise, quelques fermes ont alors été bombardées. La commune est, dans un premier temps, sous l'autorité de la *Kommandantur* de Guise, puis à partir de juillet 1915, de celle du Nouvion (04/07/15). À l'écart des combats, Esquéhéries accueille toutefois de nombreuses troupes au moment de l'offensive de la Somme.

2.17.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage qui nous est parvenu, provient du journal qu'a publié le prêtre dans son bulletin paroissial de 1928 à 1935 et qui a été ensuite dactylographié en 1978. L'exemplaire dactylographié qui a été déposé à la société archéologique de Vervins et de Thiérache est incomplet : il s'arrête à la fin de l'année 1916.

Les notes sur les premières semaines ont été rédigées *a posteriori.* L'écriture du journal devient régulière à partir de novembre 1914. Achille Herbecq livre un témoignage sur son activité de prêtre, sur les informations qu'il peut recueillir sur l'évolution du front et sur les ordres émis par l'autorité allemande. Par conséquent, le journal est peu intime : il a certainement été expurgé au moment de sa publication. Certains passages montrent en tout cas que des explications complémentaires ont été ajoutées lors de la relecture (08/03/15).

2.17.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 26 août 1914, devant le flot de réfugiés qui traversent la commune et les bruits les plus

inquiétants concernant l'avancée allemande, Achille Herbecq décide de quitter la commune. Il prend la direction du sud, mais la rumeur circulant qu'il est impossible de passer, il bifurque vers l'ouest et gagne Chauny où il reste trois jours avant de se décider à regagner sa paroisse (du 27/08/14 au 04/09/14).

Par la suite, comme Paul Clairambeau, Achille Herbecq est amené à beaucoup se déplacer autour d'Esquéhéries afin de dire les messes, administrer les sacrements et faire le catéchisme.

2.18. RENÉ JOURDAIN

2.18.1. LE TÉMOIN

René Jourdain est censeur de la Banque de France, président des Chemins de fer de Saint-Quentin à Guise et des chemins de fers départementaux de l'Aisne, à Saint-Quentin[125]. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 65 ans. Marié, il fait état de deux fils qui parviennent à partir avant l'invasion. René Jourdain, catholique et conservateur, se montrerait assez hostile au régime républicain, d'après le témoignage d'Élie Fleury[126].

2.18.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[127]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[128]. Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection d'Étape à Saint-Quentin[129]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de

125 Voir son portrait dans Élie FLEURY, *Les Soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XXV.

126 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. II, p. 130 (août 1916).

127 Laetitia PAEME, mémoire déjà cité p. 18.

128 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

129 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 52 (octobre 1914) .

deux trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

2.18.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est constitué de notes brèves, au style télégraphique, prises plusieurs fois par semaine. René Jourdain prétend ainsi raconter à ses enfants et ses petits-enfants quels furent les principaux faits de l'occupation à Saint-Quentin. Il rend également compte des actions menées pour préserver les biens qui lui ont été confiés. Le journal est alors assez peu intime.
Le témoignage commence le 26 août 1914 et s'achève après l'évacuation sous prétexte que sa vie « était bien monotone » (p. 71).
Le journal a été recopié et dactylographié, peut-être par René Jourdain lui-même puisqu'il précise à la fin de son récit : « Je me suis abstenu, en classant ces notes prises au jour le jour et dont la seule valeur est de montrer notre vie pendant l'occupation, d'y ajouter quoique ce soit ayant trait aux diverses affaires dont j'avais été plus particulièrement chargé par la Ville [...] » (p. 76). Un exemplaire du récit dactylographié est conservé à la société académique de Saint-Quentin.

2.18.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 27 août 1914, René Jourdain et sa femme décident de rester à Saint-Quentin pour préserver leur patrimoine et celui de leur famille. Ils organisent, au début de la guerre, une ambulance au sein de la Caisse d'Épargne (09-12/01/15). René Jourdain est, par la suite, chargé de différentes missions pour le compte de la mairie. Il mène ainsi la négociation visant à émettre des bons de guerre qui permettraient à la Ville de payer les charges imposées par l'occupant[130]. Il organise également avec l'avoué Albert Labouret et le banquier Braillon une caisse municipale de prêts auprès de particuliers offrant quelques garanties (28/09/15). Puis, il propose de financer un ravitaillement complémentaire par un emprunt auprès de la Société générale de Belgique[131]. Il fait également partie de la commission des bons régionaux et, à ce titre, décide, au moment de l'évacuation, de faire incinérer les bons restants afin qu'ils ne tombent entre les mains de l'ennemi. Il est ensuite envoyé à Hautmont, dans le Nord, où il reste trois mois avant son rapatriement en juin 1917 (p. 71-76).

130 *Ibidem*, p. 180 (mai 1915).

131 *Ibidem*, p. 249 (novembre 1915).

2.19. ALBERT LABOURET

2.19.1. LE TÉMOIN

Albert Labouret est avoué à Saint-Quentin. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 52 ans. Marié, il est père de deux fils.

2.19.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[132]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[133]. Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection d'Étape à Saint-Quentin[134]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de deux trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

2.19.3. LE TÉMOIGNAGE

Il ne s'agit pas vraiment d'un journal intime mais davantage de notes de travail prises sur des cartes à en-tête du secrétariat du maire, entre le 24 octobre 1914 et le 22 avril 1915. Les principaux problèmes auxquels est confrontée la municipalité y sont consignés, comme s'il s'agissait de rendre compte du travail municipal.

Les notes ne sont pas signées mais la description d'un voyage dans les communes du Nord (21 et 22/04/15) permet d'identifier Albert Labouret comme leur probable auteur. Elles sont aujourd'hui conservées aux archives communales de Saint-Quentin[135].

---

132 Laetitia PAEME, mémoire déjà cité p. 18.

133 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

134 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 52 (octobre 1914) .

135 Sous la cote 4 H 178.

2.19.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Albert Labouret s'impose comme le principal conseiller du maire d'après les témoignages de René Jourdain et Élie Fleury[136]. Il apporterait en particulier son aide dans les négociations avec l'occupant, dans les moments de tension. C'est lui qui est désigné, avec le conseiller municipal Pierre Dony, pour se rendre dans les principales villes du Nord afin d'étudier les solutions financières qui y ont été adoptées (21-22/04/15). Il joue un rôle-clé dans l'établissement de bons de guerre gagés sur le dépôt de titres par les habitants. À ce titre, il va à Rotterdam pour déposer les titres des habitants dans une banque neutre[137]. Ce rôle de conseiller officieux du maire a pu susciter des tensions dont les procès-verbaux du commissariat spécial aux rapatriés font état[138].

2.20. LOUIS-JOSEPH LE PORT

2.20.1. LE TÉMOIN

Louis-Joseph Le Port est un prêtre d'origine bretonne, nommé vicaire à Fresnoy-le-Grand, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, en juillet 1914. Il est âgé de 47 ans au déclenchement de la guerre. Dans son journal, il manifeste une intransigeance patriotique envers les Allemands et une certaine hostilité à l'encontre des socialistes et des anticléricaux (20/07/16 et 02/06/18).

2.20.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 3 400 habitants en 1911 : c'est un bourg de tradition textile, au sein d'un terroir rural, à 15 kilomètres au nord-est de Saint-Quentin. Il est envahi le 27 août 1914 et est évacué le 13 octobre 1918. La proximité des champs de bataille de la Somme fait de la commune un lieu de garnison important au moment de l'offensive. C'est à ce moment que Fresnoy-le-Grand est détaché du commandement d'Étape de Bohain pour être placé dans la zone d'opération, sous l'autorité de l'état-major. Puis, le retrait allemand sur la ligne

136 René JOURDAIN, 09/02/15 et Élie FLEURY, *Les soixante-quatre séances, op. cit.,* p. XXIV.

137 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 180-181 (mai 1915) et René JOURDAIN, 20 et 21/05/15.

138 Il est présenté, par un habitant, comme le véritable maire de la ville, nouant des relations intimes avec les officiers allemands. FRAD074 4 M 519, P.V. n° 3491, 08/01/18.

Hindenburg place le bourg juste en arrière du front, à portée de tir des canons. Il est évacué entre le 2 et le 8 octobre 1918.

2.20.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est rédigé dans un style alerte et soigné, de manière irrégulière. Contrairement, à Paul Clairambeau et Achille Herbecq, il rend assez peu compte de son activité de prêtre. Ce n'est pas un journal intime pour autant : le prêtre fait davantage le récit des principaux faits de l'occupation dans la commune, entre le 26 août 1914 et le 19 décembre 1918.
Le témoignage a été relu et peut-être réécrit après-guerre, au moment de sa publication, d'avril 1919 à février 1924, dans la *Paroisse bretonne de Paris*, bulletin religieux édité à destination des exilés bretons de la capitale. Il a été réédité en 1998 par un ethnologue, spécialiste de la culture orale bretonne, Fañch Postic[139].

2.20.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

D'un tempérament vif, Louis-Joseph Le Port n'hésite pas à s'opposer à l'occupant, ce qui lui vaut d'être emprisonné à deux reprises, en juillet 1916 et avril 1918 (p. 71-72, 20/07/16 et p. 112-116, 02/06/18). En avril 1918, la sanction tombe après un sermon critiquant les déprédations commises par des troupes allemandes dans l'église. Il lui est alors interdit de célébrer des messes. Lors de l'évacuation de Fresnoy-le-Grand, il s'occupe des malades et des infirmes jusqu'à leur arrivée à Boué, 26 kilomètres plus à l'ouest (p. 123-127, 18/10/18). Début novembre, Louis-Joseph Le Port est de nouveau évacué et trouve refuge à Avesnes (p. 128-132, 07/11/18). Il regagne Fresnoy-le-Grand au lendemain de l'armistice (p. 136, 16/11/18).

2.21. SAMUEL LEMAIRE

2.21.1. LE TÉMOIN

Samuel Lemaire est médecin et adjoint au maire du Nouvion, dans l'arrondissement de Vervins. Au déclenchement de la guerre, Samuel Lemaire est âgé de 59 ans. S'il fait référence à sa fille, partie dès le mois d'août pour se réfugier à Chantilly, il n'évoque pas d'épouse.

139 Fañch POSTIC (éd.), *Moi, Louis-Joseph Le Port, curé dans la France occupée (1914-1918)*, Rennes, Éditions Apogée, 1998, 143 p.

Peut-être, est-il veuf ? De confession protestante, il semble très religieux et accorde une grande importance au culte et aux fêtes communautaires.

2.21.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 2 875 habitants en 1911 : c'est un bourg rural de tradition textile situé au cœur de la Thiérache. L'invasion, le 27 août 1914, est source de violences à l'encontre de la population civile. Alors qu'une escarmouche éclate entre quelques éléments du 57e R.I. et les uhlans, des soldats britanniques réfugiés dans une maison tirent sur des soldats allemands et en tuent deux. Les Allemands ont alors l'impression d'être pris à parti par des francs-tireurs : ils incendient la commune, exécutent trois civils dont deux réfugiés et prennent des otages (27/08/14, 15 et 17/09/14)[140]. La population effrayée fuit Le Nouvion et revient progressivement au cours du mois de septembre.

Un commandement d'Étape s'installe dans le bourg en octobre. La commune reste à l'écart des combats pendant la guerre : des ambulances sont juste créées au moment de l'offensive sur la Somme pour accueillir les blessés (07/07/16). Le Nouvion est libéré le 6 novembre 1918.

2.21.3. LE TÉMOIGNAGE

Samuel Lemaire écrit, chaque soir, son journal sur des carnets qu'il réunit en 3 volumes, comptant en tout 1 500 pages. Les notes du mois d'août ont disparu dans l'incendie de sa maison, le 27 août 1914. Le témoignage se termine le 10 septembre 1919 avec la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye.

Le journal a été recopié, dactylographié et recomposé par son petit-fils pour offrir un document de 340 pages : « Pour rendre leur lecture plus facile, je me suis permis d'éliminer les pages les plus ternes où rien ne vient rompre la monotonie d'une triste journée » (introduction de Jacques Lemaire, petit-fils de Samuel Lemaire). Par conséquent, les aspects les plus personnels ont été gommés : le récit insiste davantage sur les faits intéressant l'ensemble de la commune ou sur l'activité de médecin.

En 1993, une copie de l'exemplaire dactylographié a été déposé à la bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme français, à Paris. En 1999, quelques extraits concernant les

140 Voir aussi Marc BLANCPAIN, *Grandes Heures d'un village de la frontière. Le pays de Sambre et Meuse*, Paris, Perrin, 1964, p. 247 à 249.

contraintes financières de la municipalité ont été publiés par Sébastien Kott dans la revue d'*Histoire économique et financière de la France*[141].

2.21.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 27 août 1914, Samuel Lemaire est pris comme otage et sa maison est incendiée, en représailles à la mort des soldats allemands tués par des Britanniques. Il est libéré le lendemain et regagne Le Nouvion détruit par l'incendie. Il trouve alors refuge dans une des deux filatures que possède son frère (03/09/14). En tant que médecin, il bénéficie d'une assez grande liberté de circulation : en 1916, il se partage la zone de commandement avec un autre confrère, Samuel Lemaire étant le seul médecin pour toutes les communes situées au nord de la forêt du Nouvion (04/02/16). Le 6 novembre 1918, c'est de sa maison qu'il voit défiler les premières troupes françaises.

2.22. MARCEL MACON

2.22.1. LE TÉMOIN

Marcel Macon est un lycéen de 17 ans, habitant Laon. En août 1914, son père, médecin est mobilisé : Marcel Macon vit alors la guerre avec sa mère, ses deux sœurs, son frère. Germanophone, il lie facilement conversation avec les militaires et porte un jugement plutôt modéré sur le peuple allemand. Croyant, il rend régulièrement compte dans son journal de son activité religieuse.

2.22.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Laon, préfecture de l'Aisne, compte 16 262 habitants en 1911. C'est une ville de services administratifs, située au centre du département et au cœur d'un territoire agricole. À partir de la mi-septembre 1914, la ville se trouve à une quinzaine de kilomètres du front : elle devient une ville de garnison, accueillant les troupes en repos mais également les blessés et les morts. Avec l'offensive Nivelle sur le Chemin des Dames, ses faubourgs puis le centre-ville sont

141 « Samuel Lemaire, 50 mois sous la botte, journal d'un Nouvionnais », extraits choisis et commentés par Sébastien KOTT, *Etudes et documents, Histoire économique et financière de la France*, tome XI, 1999, p. 651-668.

atteints par les obus français : 59 habitants sont ainsi tués au cours de la guerre[142]. La ville est libérée par la Ve Armée dirigée par le général Mangin, le 13 octobre 1918.

2.22.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est un long journal, soigneusement rédigé, aux notes quotidiennes. Marcel Macon montre durant les premiers mois un grand intérêt pour les événements militaires et les principaux faits de l'occupation à Laon. D'ailleurs, à la fin du journal, de nombreux ordres allemands affichés en ville sont recopiés. Cependant, à mesure que le jeune homme écrit, le récit se fait plus personnel : il évoque les stratégies déployées face aux ordres et les discussions avec les soldats. En 1918, Marcel Macon indique même, dans la marge, le menu de ses repas.

Le témoignage débute le 27 août 1914 et s'achève le 13 novembre 1918. Les derniers jours de guerre sont notés sur une feuille volante qui a été ajoutée tandis que sa mère continuait d'écrire sur le journal en l'absence de Marcel Macon.

Une copie du journal est conservée sous forme de microfilm aux Archives départementales de l'Aisne[143].

2.22.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Durant les premiers jours de guerre, Marcel Macon travaille dans l'ambulance installée par sa mère dans le lycée de la Providence. Sans doute fait-il office d'infirmier (28/03/16). Par la suite, il se retrouve sans activité et passe ses journées à déambuler dans la ville et à observer l'animation militaire. En mars 1916, il est réquisitionné pour quelques travaux de manutention (27/03/16), puis parvient à se faire reconnaître par l'occupant comme infirmier pour éviter de nouvelles réquisitions. En réalité, il fait office d'aide-jardinier. En mai 1918, il est volontaire pour faire partie des patrouilles de civils qui surveillent les jardins contre d'éventuels maraudeurs (19/05/18). Le 10 octobre 1918, convoqué comme mobilisable, il est évacué à Vervins où il fait office de médecin.

---

142 Pierre LEFÈVRE, *« L'occupation de 1914-1918 à Laon », Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome XXVI, 1981,* p. 78

143 Sous la cote 1 Mi 46.

2.23. LOUIS-ALPHONSE MARCQ[144]

2.23.1. LE TÉMOIN

Louis-Alphonse Marcq est jardinier et conseiller municipal, à Craonne, dans l'arrondissement de Laon, sur les pentes du plateau du Chemin des Dames. Au déclenchement de la guerre, il est âgé de 47 ans. Marié, il a deux enfants dont un fils Jean tué au combat, le 22 août 1914. Il semblerait qu'il soit catholique pratiquant (08/04/17). Le ton à l'égard des Allemands reste mesuré.

2.23.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Craonne compte 608 habitants en 1911 : c'est un village rural qui vit essentiellement du maraîchage. C'est à ce niveau que le front se fixe à partir du 13 septembre 1914, plaçant la commune sous les obus français. Les habitants sont confinés dans les caves, aux côtés des soldats allemands, avant d'être évacués le 29 septembre 1914. Le village est par la suite complètement rasé lors de l'offensive Nivelle, en avril 1917.

Louis-Alphonse Marcq trouve refuge à La Selve, commune de 333 habitants en 1911, située à 30 kilomètres à l'est de Laon, à proximité du département des Ardennes. Le village reste à l'écart des combats pendant toute la guerre même si d'importants travaux militaires sont réalisés dans les environs à partir de juillet 1916. Lors de l'offensive Nivelle, en avril 1917, la concentration de troupes est maximale. Une agitation militaire similaire est sensible lors de l'offensive Michael, en mars 1918. Le village est évacué le 10 octobre 1918.

2.23.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage débute le 1er août 1914 et s'achève le 13 mars 1919. Les notes sont quotidiennes mais très brèves, écrites en style télégraphique, et très peu personnelles. Louis-Alphonse Marcq semble vouloir consigner les principaux faits : les ordres sont recopiés, des indications sur le son des canons sont fréquentes.

Le journal a été retranscrit, dactylographié et publié localement par l'association Sauvegarde et Mémoire de Montaigu en 1998.

144 Voir aussi la notice du dictionnaire des témoignages, sur le site du CRID 14-18, en ligne [http://www.crid1418.org/temoins/2012/12/14/marcq-alphonse-1867-1943/].

2.23.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Louis-Alphonse Marcq est évacué avec les autres habitants de Craonne le 29 septembre. Il gagne la commune de La Selve avec un groupe d'amis autour du conseiller municipal Durin qui a de la famille sur place. Là, il a diverses activités : ouvrier agricole (22/03/16), jardinier (17/04/16) puis peintre (29/08/16) pour l'armée allemande, instituteur (04/09/16), manutentionnaire (21/03/18). Cette précarité de situation se retrouve au niveau du logement : il déménage six fois au cours de sa présence à La Selve. Le 10 octobre 1918, les habitants sont évacués : Louis-Alphonse Marcq et son épouse sont alors envoyés à Rumigny, dans les Ardennes, où ils assistent à la libération le 9 novembre 1918. En janvier 1919, il entreprend un voyage à Craonne mais devant les ruines du village, il décide de s'installer à Montaigu, à 15 kilomètres plus au nord.

2.24. JEANNE MARÉCHAL

2.24.1. LE TÉMOIN

Jeanne Maréchal est l'épouse de l'avocat Marc Ferrand avec qui elle vit à Saint-Quentin. Elle est âgée de 57 ans au déclenchement de la guerre. Elle fait figure de bourgeoise lettrée, appréciant la lecture et la discussion littéraire. Contrairement à son mari, elle affiche sa foi catholique et semble apprécier les auteurs conservateurs tel Joseph de Maistre. Elle est également curieuse de toute information sur l'évolution du front et s'en prend volontiers aux vices supposés du peuple allemand.

2.24.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[145]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[146]. Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection

145 Laetitia PAEME, mémoire déjà cité p. 18.

146 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

d'Étape à Saint-Quentin[147]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de deux trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

2.24.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est consigné dans un petit carnet aux pages remplies d'une écriture dense et nerveuse comme si les impressions y étaient jetées rapidement, sans souci du style. Il s'agit visiblement d'un journal intime dans lequel elle confie ses angoisses comme son emploi du temps quotidien. Les personnages ne sont par exemple pas présentés et ils ne sont bien souvent indiqués que par l'initiale de leur nom. Au moment de la maladie de son mari, le journal ne parle pratiquement plus de la guerre et de l'occupation.

La société académique de Saint-Quentin ne conserve aujourd'hui qu'une photocopie du carnet concernant l'année 1916. Il est plus que vraisemblable que l'écriture du journal soit antérieure à 1916, mais aucune trace n'a été trouvée des autres carnets.

2.24.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Au moment où la guerre éclate, les Maréchal sont dans leur maison de vacances à Paissy, sur le versant sud du plateau du Chemin des Dames. Ils rentrent précipitamment à Saint-Quentin et y assistent à l'invasion. Leur quotidien est marqué par une oisiveté qui suscite régulièrement de l'ennui. Au cours de l'année 1916, la santé de Marc Ferrand se dégrade. Il est opéré en juillet 1918 par un médecin allemand : Jeanne Maréchal a alors l'impression de vivre un cauchemar, la pensée de la mort devient omniprésente (09/12/16). Le couple Maréchal est évacué au Cateau-Cambrésis, puis obtient son rapatriement[148].

147 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 52 (octobre 1914).

148 Marc FERRAND, *op. cit.,* p. 414-415.

2.25. LUCIEN MARLIN

2.25.1. LE TÉMOIN

Lucien Marlin est brasseur à Chauny, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, Lucien Marlin, âgé de 44 ans, fait partir sa femme et son fils. Lui décide de rester pour protéger son patrimoine. S'il est curieux des événements militaires, passant des journées en haut d'un clocher pour observer les fumées d'artillerie (13 au 17/09/14), il fait preuve d'une certaine germanophilie, réservant sa détestation pour le peuple britannique. Il apparaît au fil du témoignage comme très croyant et pratiquant.

2.25.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Chauny compte 10 696 habitants en 1911 : c'est une ville industrielle et commerçante située à l'ouest du département, le long de l'Oise et du canal de Saint-Quentin. La Ière Armée allemande entre dans la ville le 30 août : son état-major s'installe à Folembray, à 10 kilomètres plus au sud. Chauny accueille deux commandements d'Étape : un pour la ville proprement dite, un autre pour la campagne alentour. Avec la dissolution de la Ière Armée en septembre 1915, Chauny passe dans la zone de la IIe Armée[149]. Du 18 au 20 février 1917, dans le cadre de l'opération Alberich, la ville est entièrement évacuée : seules restent des personnes âgées dont l'évacuation a été jugée inutile.

2.25.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage comprend de très courtes notes personnelles épisodiques et un journal qui couvre la période allant du 28 août 1914 au 19 août 1915. Le point de départ du journal est en fait des lettres qu'écrit Lucien Marlin à sa femme pour lui raconter son quotidien (29/08/14). Comme il ne peut envoyer ce courrier, celui-ci devient un journal intime. Ce travail d'écriture est en outre perçu comme une manière de tromper son ennui : « Je commence à m'ennuyer ce qui me conduit à écrire ce journal que j'aurais dû commencer il y a deux mois » (01/11/14).
Le témoignage a été retranscrit et dactylographié par le petit-fils de Lucien Marlin qui en a confié un exemplaire à la Société académique de Saint-Quentin.

149 Hermann CRON, *op. cit*, p. 79.

2.25.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Après le départ de sa famille, Lucien Marlin semble se retirer des affaires (28/08/14). Puis, au cours du mois de septembre, il profite de la présence de nombreux officiers pour vendre son stock d'alcool. Malgré le rationnement et le contrôle allemand, Lucien Marlin parvient à produire des cidres et des sirops et les vend jusqu'en juillet 1915. En juin 1915, pour éviter la réquisition de son matériel industriel, il décide de proposer sa brasserie comme école de substitution. Lucien Marlin, se désespérant de la longueur de la séparation d'avec les siens, cesse de tenir des notes en août 1915. La brasserie, détruite après l'évacuation, n'a pas été reconstruite : il se réoriente dans le commerce de vins et de spiritueux[150].

2.26. JEAN MARQUISET[151]

2.26.1. LE TÉMOIN

Jean Marquiset est avocat à Laon. Il est âgé de 28 ans au déclenchement de la guerre, mais il n'est visiblement pas pour autant mobilisé sans que l'on sache les raisons d'une telle exemption. Frère d'un architecte réputé à Laon[152], il est issu d'une des grandes familles bourgeoises de la ville. Son récit manifeste une grande culture classique, des convictions patriotiques et conservatrices mêlant sentiments religieux et intérêts supérieurs de la nation (p. 2) et une certaine admiration pour la figure de Raymond Poincaré dont il loue le « style remarquable qui lui est particulier et dont l'élévation nous réconforte » (p. 142).

2.26.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

Laon, préfecture de l'Aisne, compte 16 262 habitants en 1911. C'est une ville de services administratifs, située au centre du département et au cœur d'un territoire agricole. À partir de la mi-septembre 1914, la ville se trouve à une quinzaine de kilomètres du front : elle devient une ville de garnison, accueillant les troupes en repos mais également les blessés et les morts. Avec l'offensive Nivelle sur le Chemin des Dames, ses faubourgs puis le centre-ville sont

150 D'après l'épilogue écrit par son petit-fils.

151 Voir aussi la notice du dictionnaire des témoignages, sur le site du CRID 14-18, en ligne [http://www.crid1418.org/temoins/2009/10/02/marquiset-jean-1885-1984/].

152 Pierre LEFÈVRE, « L'occupation de 1914-1918 à Laon », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXIV, 1979, p. 86.

atteints par les obus français : 59 habitants sont ainsi tués au cours de la guerre[153]. La ville est libérée par la Ve Armée dirigée par le général Mangin, le 13 octobre 1918.

2.26.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal semble avoir été tenu régulièrement au cours de la guerre. La première date qui apparaît est celle du 30 août 1914, mais les principaux événements du mois d'août sont rappelés. Le témoignage s'achève le 13 octobre 1918 au moment de la libération de la ville. Il s'agit d'un récit de l'occupation consacré aux principaux faits qui ont marqué l'histoire de la commune entre ces deux dates. Il est donc très peu intime, le narrateur ne parle de lui qu'à de très rares occasions comme lorsqu'il est emprisonné pour avoir caché du vin (p. 102-103, 02/08/15). Il perçoit son ouvrage comme un « recueil d'impressions et de souvenirs » qui contribue à « entretenir, comme un feu sacré, cette haine des Allemands qui brûle en nous de toute son ardeur » (p. 11).

Le journal initial a sûrement été modifié pour correspondre à ce projet éditorial[154]. Toutefois, la véhémence de l'auteur s'exprime essentiellement dans la préface et dans l'article qui est issu de ce livre et qui raconte l'invasion à Laon[155].

2.26.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Jean Marquiset raconte peu de choses sur sa vie au cours de l'occupation. Germanophone, il sert à l'occasion d'interprète (p. 38, 28/09/14 et 164, 12/08/16). Le principal événement le concernant est son emprisonnement pendant 3 jours, durant l'été 1915, pour avoir caché du vin (p. 102-103, 02/08/15). Le 15 octobre 1916, il est premier sur la liste des otages devant répondre d'éventuels attentats contre les voies ferrées (p. 175). Habitant la vieille ville, il est le témoin des bombardements et des dégâts produits en mars 1918 : il passe alors plusieurs nuits dans les caves (p. 251, 29/03/18). Comme Marcel Macon, il participe aux patrouilles nocturnes pour surveiller les jardins (p. 257, 23/05/18). Comme lui encore et comme tous les hommes entre 17 et 51 ans, il est convoqué pour une évacuation en octobre 1918 mais les autorités allemandes, s'intéressant en priorité à la main d'œuvre ouvrière, semblent

153 Pierre LEFÈVRE, « L'occupation de 1914-1918 à Laon », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome XXVI, 1981, p. 78

154 Le journal est paru en 1919 sous le titre *Les Allemands à Laon*, Paris, Bloud et Gay, 1919, 280 p.

155 Jean MARQUISET, « A Laon : 4 ans sous le joug des barbares », *La Revue hebdomadaire*, n°7, 15 février 1919, p. 363-382.

l'exempter d'une telle évacuation (p. 275, 09/10/18), ce qui lui permet d'assister à la libération de la ville, le 13 octobre 1918.

2.27. ALFRED MIGRENNE

2.27.1. LE TÉMOIN

Alfred Migrenne est employé de bureau à la retraite, journaliste, historien local et bibliothécaire du Familistère de Guise, dans l'arrondissement de Vervins. Au déclenchement de la guerre, il vit avec son épouse dans un appartement au sein du Familistère, avec qui il a eu trois enfants. Son goût pour l'écriture et son combat républicain et social le conduisent à devenir rédacteur du *Journal du Familistère* de Jean-Baptiste Godin, fin 1878. Il est ensuite nommé bibliothécaire et archiviste du Familistère. Prisonnier de guerre en 1870, il affiche en 1914-1918 un patriotisme très hostile à l'égard de la nation allemande.

2.27.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 8 426 habitants en 1911 : c'est une cité industrielle située en Thiérache, à 40 kilomètres au nord de Laon. Le principal établissement est alors la fabrique de poêles Godin autour de laquelle l'entrepreneur utopiste a créé un Palais Social inspiré des œuvres de Charles Fourier[156]. Le 27 août 1914, le maire affiche l'ordre d'évacuer la ville : les départs se font dans la précipitation et l'affolement. Deux jours plus tard, débute la bataille de Guise qui se déroule autour de la ville : l'aile gauche du Familistère est alors incendiée et la ville pillée (06/09/14). Guise fait ensuite partie de la zone de la I^e^ Armée et accueille le siège d'un commandement d'Étape. Le 1er octobre 1915, elle passe dans la zone de la IIe Armée. Si les combats sont ensuite relativement éloignés de Guise, les travaux d'édification de la ligne Hindenburg sont nettement perceptibles, la ville prenant « l'aspect d'un camp retranché » (février 1917). En 1918, l'armée allemande se retranche derrière les fortifications de la ville dont elle n'est chassée que le 5 novembre.

2.27.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage se présente sous la forme d'un grand cahier à l'écriture soignée et régulière.

156 Le nom même de ce Palais Social, le Familistère, est une déclinaison du Phalanstère imaginé par Charles Fourier.

Le cahier s'ouvre sur la bibliographie de l'auteur. La seconde page comporte un titre (« Le carnet d'un Guisard pendant la Grande Guerre »), un sous-titre (« Perquisitions. Pillages. Vols. Dévastations. Incendies. Menaces. Corruptions. Scandales. Condamnations. Séquestrations. Proscriptions. Sévices. Assassinats. Misères. Etc, etc. »), deux citations en exergue et une date : 1918. Le modèle envisagé est donc clairement celui de l'édition. Effectivement, Alfred Migrenne prétend livrer une histoire de sa ville pendant la guerre afin de mieux faire connaître l'occupation (p. 1). Les principaux ordres et avis allemands sont alors recopiés, les faits de violence particulièrement détaillés. Il ne s'agit donc pas d'un journal intime. La date comme l'absence de ratures indiquent bien que le récit fut rédigé à la fin de la guerre, ce que confirme d'ailleurs l'auteur (p. 1).

Pourtant, le témoignage prend la forme d'un journal avec des dates précises. Alfred Migrenne s'est donc sûrement appuyé sur des notes prises au cours de la guerre. Le récit commence le 1er août 1914 et se termine le 25 juin 1917, au moment du rapatriement de l'auteur. Les pages suivantes jettent un regard rétrospectif sur la fin de l'occupation à Guise et sur les combats aboutissant à la libération de la ville. Alfred Migrenne parvient à publier son témoignage en feuilleton dans le journal local, *L'Avenir de Guise*, de décembre 1928 à janvier 1930. Le Familistère de Guise conserve l'exemplaire original[157].

2.27.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Le 27 août 1914, quand l'ordre d'évacuation est donné, Alfred Migrenne part, avec sa femme, sa fille et ses petits-enfants, pour Barisis, dans la forêt de Saint-Gobain, à 50 kilomètres au sud-est de Guise. Il y voit passer l'armée allemande le 1er septembre et décide, peu après, de rentrer à Guise (06/09/14). Le 10 mai 1917, il profite d'un train de rapatriement et quitte Guise, mais il doit d'abord faire un séjour de plus d'un mois à Saint-Hilaire-sur-Helpe, près d'Avesnes, avant de gagner la France non occupée, le 25 juin 1917.

2.28. JEAN MINNE

2.28.1. LE TÉMOIN

Jean Minne est un jeune garçon de 12 ans au déclenchement de la guerre. Il vit seul avec sa mère, depuis le décès de son père médecin, à Plomion, dans l'arrondissement de Vervins. Très

157 Sous la cote A 426.

bon élève, il semble parler suffisamment allemand pour suivre et participer, dès le début de la guerre, aux discussions avec des militaires. Il manifeste une exaltation patriotique, un mépris envers les socialistes et une foi catholique. Il exprime également un rejet à l'égard du maire de la commune sans que la nature des reproches soit davantage explicitée. Après-guerre, il devient un chirurgien réputé, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale et gaulliste ensuite, fondateur de l'antenne lilloise du Rassemblement pour la France et éphémère maire de Lille de 1954 à 1955 (p. 3-4).

2.28.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 045 habitants en 1911 : c'est un village rural situé en Thiérache. Elle semble avoir été contournée par les troupes allemandes au moment de l'invasion (p. 13, 30/08/14) et les premières troupes se présentent le 8 septembre 1914. La commune reste tout au long de la guerre à l'écart des combats. Elle dépend alors du commandement d'Étape d'Origny-en-Thiérache. Un terrain d'aviation est aménagé sur le territoire communal. Jean Minne y voit en 1918 un jeune capitaine de 26 ans nommé Goering qui s'y « pavanerait » (p. 165, 27/08/18). Plomion est libérée le 7 novembre 1918.

2.28.3. LE TÉMOIGNAGE

C'est à l'initiative de sa mère que Jean Minne se met à prendre des notes sur la guerre à partir du 1er août 1914 jusqu'au 15 novembre 1918. Ces notes sont plus ou moins régulières, en fonction des occupations de son auteur. Fréquemment, quand il est empêché d'écrire, c'est sa mère qui complète le journal. Le récit est illustré de dessins faits au crayon par le jeune garçon.

L'écriture est alerte, le ton souvent ironique ou moqueur. Cela renvoie à un parti pris qu'il explique en avril 1916 : il trouve alors son journal trop amer et se décide à raconter des anecdotes (17/04/16). Il parle essentiellement de son quotidien davantage que des événements concernant l'ensemble de la commune.

À la mort de Jean Minne, en 1991, l'éditeur, Pierre Bloume, recherche auprès des enfants de l'intéressé le manuscrit du journal et le publie en 1994 dans le cadre de l'Université picarde libre de Thiérache[158].

158 Jean MINNE, *Journal de guerre 1914-1918 par un gamin de Plomion*, Elmé, Franque Inniviérchitèie picàrte éd Quiérache, 1994, 176 p.

2.28.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Fin août 1914, Jean Minne et sa mère décident de rester à Plomion pour ne pas abandonner la maison paternelle (p. 12, 28/08/14). Ils doivent alors loger des états-majors et des officiers allemands avec qui Jean Minne lie conversation. En avril 1915, il est alité pour cause de diphtérie et est justement soigné par un médecin allemand à qui il s'attache (p. 41, 07/04/15). Jean Minne est très vite réquisitionné pour le travail : si en février 1915, il est sollicité pour faire classe en cours élémentaire (p. 34-35, 02 à 05/02/15), en juillet il est désigné pour des travaux manuels (p. 47-48, 20/06/15). Il multiplie alors les tâches agricoles, parvenant dans les moments de repos à rédiger son journal et à entretenir son latin (p. 50, 07/09/15). À partir d'août 1917, il met à profit ses compétences scolaires et fait office d'interprète auprès du commandant local, ce qui lui permet d'assister aux tractations entre des habitants et l'autorité allemande (p. 134, 06/08/17).

2.29. HENRIETTE MOISSON

2.29.1. LE TÉMOIN

Henriette Moisson est une étudiante en sténo-dactylographie à Saint-Quentin, âgée de 19 ans au déclenchement de la guerre. Elle regagne alors le domicile familial à Origny-Sainte-Benoite, dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Fille d'un fabricant de tissus, elle manifeste une grande piété catholique et une ferme conviction patriotique qui s'exprime, au début de la guerre, par une détestation envers le peuple allemand. Elle semble également peu apprécier le maire par intérim, surnommé « son Éminence » (08/09/15), ni même l'ancien maire, responsable du ravitaillement qui lui fait de grandes difficultés lorsque, malade, elle demande du lait (22/04/18).

2.29.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 2 036 habitants en 1911 : c'est un bourg de tradition textile situé à 15 kilomètres à l'est de Saint-Quentin, dans la vallée de l'Oise. Le 27 août 1914, le maire engage ceux qui le peuvent à partir à cause du risque d'escarmouches (31/12/14). Origny-Sainte-

Benoite est effectivement le théâtre de combats à la suite de la bataille de Guise, le 29 août 1914 et les habitants sont contraints de se réfugier dans les caves. La commune dépend ensuite du commandement de Ribemont. À cause de la proximité des combats, elle accueille de très nombreuses troupes au moment de la bataille de la Somme. Après l'opération Alberich, Origny-Sainte-Benoite se trouve dans la zone d'opérations à quelques kilomètres seulement du front et dépend, dès lors, du commandant d'armée (14/03/17). La commune est libérée le 10 octobre 1918 par la 33e D.I.

2.29.3. LE TÉMOIGNAGE

À l'instigation de son père, Henriette Moisson prend la plume pour dire son expérience de l'occupation à partir du 31 décembre 1914. Son récit couvre 6 cahiers, cachés un peu partout pour ne pas que les gendarmes le trouvent : ce choix de la dissimulation l'autorise à parler librement des activités clandestines et des esquives pratiquées par la famille. Les passages les plus sensibles, concernant les activités clandestines, sont d'ailleurs écrits en sténo. Le récit prend fin le 18 septembre 1918, à la veille du rapatriement de la jeune fille. Les notes sont régulières, entièrement rédigées avec même parfois des envolées lyriques.

Initialement, elle adresse son témoignage à un ami d'enfance mais progressivement la référence au destinataire s'estompe. Le journal devient un confident auquel elle livre ses inquiétudes, ses angoisses et à qui elle rend compte des événements familiaux.

En 1965, Henriette Moisson décide de recopier sur un cahier d'école son journal afin de le transmettre à ses enfants et ses petits-enfants. Une copie du document, sous microfilm, a ensuite été déposée à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, à Nanterre[159].

2.29.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Henriette Moisson est surprise par la déclaration de guerre à Saint-Quentin et retourne précipitamment à Origny-Sainte-Benoite. Elle refuse alors de rejoindre sa sœur à Poitiers pour rester et apporter son aide à ses parents. Dans les premières semaines, elle assiste son père qui a installé une ambulance dans sa fabrique (31/12/14). Jusqu'en 1917, elle parvient à quitter régulièrement Origny-Sainte-Benoite : elle passe ainsi un mois chez une amie à Étreux (du 16/06/15 au 23/07/15) et se rend de temps en temps à Saint-Quentin. De santé fragile, elle est

159 Sous la cote Mfm 64.

souvent malade. C'est d'ailleurs la raison qu'elle donne pour justifier sa demande de rapatriement en mai 1918. Elle quitte effectivement Origny par le dernier train, le 18 septembre 1918.

2.30. LOUIS PAILLOT

2.30.1. LE TÉMOIN

Louis Paillot est percepteur et conseiller municipal à Rozoy-sur-Serre, dans l'arrondissement de Laon. Son âge, en l'absence de traces dans l'état-civil de la commune, nous est inconnu. Il vit séparé de sa femme et de son fils, tous deux à Paris. Il héberge chez lui une certaine Mme Delvaux avec sa fille et son fils, sans doute s'agit-il de sa gouvernante. Il fait preuve d'un patriotisme intransigeant qui lui vaut d'être condamné par l'autorité allemande (19/01/15). Il semble hostile aux politiques d'assistance et s'en prend aux dépenses trop élevées du bureau de bienfaisance (13/01/17).

2.30.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 283 habitants en 1911 : c'est un bourg rural situé dans la vallée agricole de la Serre à 45 kilomètres au nord-est de Laon, à la limite avec le département des Ardennes. Les premières troupes allemandes traversent la commune le 29 août 1914, mais l'occupation ne débute qu'au moment où le front se fixe, le 13 septembre. Un commandement d'Étape y est ensuite installé en octobre. Rozoy-sur-Serre reste à l'écart des combats jusqu'à la fin de la guerre et n'est libérée que le 7 novembre 1918.

2.30.3. LE TÉMOIGNAGE

Le journal est tenu sur 19 cahiers d'école, du 4 septembre 1914 au 28 novembre 1918, remplis d'une écriture régulière et serrée. Les notes sont très impersonnelles dans les premiers carnets : Louis Paillot y copie les ordres allemands, les correspondances administratives et tout ce qui peut être affiché dans la commune. Occasionnellement, on trouve des éléments qui renvoient davantage au quotidien : par exemple des recettes, les cartes postales échangées avec sa femme vivant de l'autre côté du front ou quelques indications sur la santé… À partir de 1916, de longs passages extrêmement rédigés et argumentés font leur apparition : Louis Paillot y développe tous ses griefs contre la municipalité en place, la manière dont il s'oppose

et les anecdotes qui justifient ses reproches.

Le projet initial semble de vouloir faire un récit le plus précis possible de l'occupation à Rozoy-sur-Serre et de l'administration de la commune dans ce contexte. La rigueur de l'auteur le conduit à signaler lorsque les informations notées sont à vérifier (15/01/17) ou que les copies des ordres ne sont pas absolument conformes (14/04/18). Les cahiers ont été cachés dans un puits et gardent la trace de l'humidité. Louis Paillot parvient à les récupérer à la fin de la guerre. Ils ont été relus par la suite et certaines précisions ont été ajoutées au crayon. L'ensemble du témoignage a été déposé aux Archives départementales de l'Aisne[160].

2.30.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Louis Paillot se trouve sans activité avec l'occupation. Il se met alors au service de la municipalité : sa présence régulière à la mairie lui permet ainsi de recopier la correspondance officielle de la *Kommandantur* ou de la C.R.B. Il se rend à la réunion hebdomadaire des maires auprès du commandant et retranscrit dans ses cahiers les échanges auxquels elle donne lieu. Avec la mise en place du ravitaillement par la C.R.B., il prend en charge le service du pain. Au début de l'année 1915, il passe 20 jours en prison pour s'être opposé au sous-officier venu réquisitionner son piano (19/01/15). À partir de février 1916, il intervient en Conseil municipal pour faire des réserves sur la comptabilité qui mélange les comptes du ravitaillement avec ceux de la commune (02/03/16). En août 1916, le maire lui confierait alors la comptabilité mais devant l'ampleur de la tâche, il démissionnerait[161]. Après avoir présenté ses excuses sur la question de la comptabilité (17 et 22/09/16), il revient à la charge en accusant les employés municipaux de réaliser des détournements du ravitaillement (27/02/18) : il apparaît alors comme complètement isolé au sein du Conseil municipal.

2.31. ALICE ROUSSEAUX

2.31.1. LE TÉMOIN

Alice Rousseaux est la fille du garde-frein de Viry-Noureuil, dans l'arrondissement de Laon. Au déclenchement de la guerre, elle est âgée de 16 ans : elle est la dernière d'une fratrie de 5 enfants. Elle se montre dans son journal très patriote, exprimant une détestation de la nation

160 Sous la cote J. 2441.

161 Achille HÉCART, 12/08/16 et 19/09/16.

allemande, et également très croyante avec de fréquentes références à Dieu.

2.31.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 1 524 habitants en 1911 : c'est un bourg agricole situé à 4 kilomètres de Chauny. Les premiers soldats allemands traversent la commune le 4 septembre 1914. Viry-Noureuil fait partie de la zone de la Ie Armée et dépend du commandement de Chauny. Le 29 septembre 1914, les hommes mobilisables de la commune sont convoqués puis envoyés dans des camps d'internement en Allemagne. La traque des mobilisables qui sont restés cachés, est source de tensions entre l'autorité allemande et la population. La répression passe par des sanctions collectives à l'égard des habitants : interdiction est faite aux habitants de sortir les dimanches (à partir du 26/12/15), obligation pour les hommes de dormir dans l'église (du 26/12/15 au 02/01/16), menace d'évacuation et amende de 30 000 marks (14 et 15/01/16). Dans le cadre de l'opération Alberich, la commune est évacuée le 19 février 1917, en direction de Liessies dans le Nord.

2.31.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage se présente sous la forme de notes courtes régulières (pratiquement tous les jours) prises sur des cahiers d'écolier du 2 août 1914 au 25 septembre 1917. Les premières indications, au début de la guerre, sont très succinctes mais elles gagnent en précision au fil du temps. Le journal a été relu car des annotations sont ajoutées dans les marges. Les longues phrases maladroitement construites, à l'orthographe défaillante, témoignent d'une écriture nerveuse et précipitée ainsi que d'un capital scolaire certainement limité.

De nombreuses personnes de la famille ou du village sont citées sans que le rôle et la position de ces personnes ne soient clairement identifiés. Alice Rousseaux ne souhaite donc pas écrire une histoire locale de la guerre. C'est un témoignage destiné à l'usage privé. Vers la fin du journal, Alice Rousseaux fait référence à ses frères dont elle est séparée : elle semble écrire son journal pour ses frères, afin de leur raconter ce qu'elle a vécu. Le récit s'arrête le 25 septembre 1917 sans que l'on sache si les dernières feuilles sont manquantes ou non.

Le document a été trouvé lors d'une brocante locale. L'acheteur en a fait des photocopies pour le prêtre Jacques Martin, cousin de l'auteur. Celui-ci a décidé de les déposer ensuite aux Archives départementales, en 1994[162].

162 D'après la préface qu'il a écrite au témoignage. Le document est conservé sous la cote DS 235.

2.31.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Alice Rousseaux est réquisitionnée pour des travaux agricoles dès octobre 1914. Les journées sont marquées par ce travail manuel qui la fatigue, d'où la fréquence des maladies. En novembre 1916, elle est sanctionnée pour avoir mal répondu à un soldat et est condamnée à partir travailler douze jours à Barisis, à 10 kilomètres de Viry-Noureuil (14/11/16). En février 1917, l'évacuation est vécue comme un déchirement (19/02/17). Avec ses parents, elle est conduite à Felleries, dans le Nord où elle se sent étrangère : la disette est très durement ressentie et contraint Alice à partir la nuit arracher des betteraves pour les manger (26/02/17).

2.32. LUCIENNE TELOTTE

2.32.1. LE TÉMOIN

Lucienne Telotte est âgée de 37 ans au déclenchement de la guerre. Célibataire, elle vit dans la ferme familiale à Sequehart, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, et participe aux travaux agricoles.

2.32.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 386 habitants en 1911 : c'est un petit village agricole situé à 10 kilomètres au nord de Saint-Quentin. Les premiers soldats allemands traversent la commune le 27 août 1914 mais l'installation de la troupe ne se fait qu'à partir du mois d'octobre, l'état-major étant logé au château et les soldats dans les granges (13/10/14). Le village est rattaché au commandement du Catelet. À la suite de l'offensive Nivelle sur le Chemin des Dames et de l'attaque britannique sur Arras, la plupart des habitants a été évacuée en mai 1917[163].

2.32.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage se présente sous la forme d'un texte continu, peu aéré : les événements s'enchaînent sans que les dates ne soient mises en valeur ou même précisées. L'écriture ne semble pas régulière. Quand Lucienne Telotte prend la plume, elle raconte ce qui s'est passé

163 FRAD074 4 M 518, P.V. n° 2886, 14/10/17.

les jours précédents sans obligatoirement respecter la chronologie des faits. Les personnes qui sont nommées dans son journal ne sont pas présentées. Tout laisse penser que le texte est à vocation privée : il n'était pas destiné à être lu, d'où le peu d'efforts consacrés à l'explication des situations. Sans doute peut-on également y voir les traces d'un capital scolaire réduit.
Le journal débute le 2 août 1914 et s'arrête le 21 mai 1916 sans que l'on en connaisse la cause. Il est toujours conservé dans la famille de l'auteur.

2.32.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Lucienne Telotte reste avec ses parents à Sequehart et continue de travailler à la ferme. Elle met tout en œuvre pour dissimuler une partie des récoltes.

2.33. RÉGINA VARLET

2.33.1. LE TÉMOIN

Régina Varlet est institutrice au lycée Henri Martin de Saint-Quentin. Au déclenchement de la guerre, elle est âgée de 43 ans. Elle est mariée à un répétiteur avec qui elle a eu un fils mort à l'âge d'un an. Elle ne fait cependant pas référence à son mari dans son journal : peut-être est-il décédé en 1914 ? Elle vit alors avec sa mère.
Elle s'affiche comme très patriote, souffrant de voir défiler les troupes allemandes (28/08/14) mais reconnaît apprécier la musique allemande (29/11/14). C'est également une femme très croyante (24/12/14).

2.33.2. LA COMMUNE DANS LA GUERRE

La commune compte 55 571 habitants en 1911 : c'est la principale ville de l'Aisne, située au nord-ouest du département. C'est une ville de tradition industrielle depuis les premiers ateliers textiles à la fin de XVIe siècle[164]. Au moment de l'invasion, le 28 août 1914, 200 à 300 hommes du 10e R.I.T. sont encore présents en ville. Des escarmouches éclatent dans divers quartiers et beaucoup de ces soldats se réfugient chez l'habitant et revêtent une tenue civile[165].
Le 11 octobre 1914, la VIe Armée laisse la place à la IIe Armée qui installe son Inspection

164 Laetitia PAEME, mémoire déjà cité p. 18.

165 D'après le récit qu'en fait le professeur du lycée de Saint-Quentin, B.D.I.C. F delta 1126/04/B.642.

d'Étape à Saint-Quentin[166]. Avec l'offensive de la Somme, la ville est en arrière-front des champs de bataille et est incessamment traversée par des convois militaires et des ambulances. Dès octobre 1916, un grand système défensif est en construction autour de Saint-Quentin : il fait partie de la ligne Hindenburg sur laquelle se replie l'armée allemande en mars 1917. Du 1er au 18 mars, les 45 000 habitants de la ville sont évacués vers le Nord, à raison de deux trains par jour, autour du Cateau-Cambrésis et de Maubeuge.

2.33.3. LE TÉMOIGNAGE

Le témoignage est écrit, du 28 août 1914 au 20 février 1917, à l'encre turquoise, sur 4 cahiers d'école avec inscrit sur la couverture « Lycée Henri Martin – Saint-Quentin ». Le style est soigné, sans ratures, quelques ajouts ont été faits dans la marge. Il est alors possible que ces cahiers soient des copies d'un journal plus intime. En effet, le récit nous apprend peu de chose sur le quotidien de l'institutrice. Elle n'évoque par exemple son travail pour la première fois qu'à l'occasion de la rentrée des classes, le 1er octobre 1916. Le regard est davantage placé au niveau de la commune, l'invasion est par exemple longuement décrite.

Régina Varlet commence son journal en s'adressant à « Ma Chérie », jamais clairement identifiée. Est-ce une nièce ? Une sœur ? Elle a également rédigé une réponse au questionnaire envoyé aux instituteurs en 1920 par l'Académie de Lille et transmis, à cette occasion, le carnet de route d'un sous-officier du 28e R.I[167]. Il n'est cependant pas sûr que son journal fut envoyé en même temps : il n'est effet pas conservé dans les cartons concernant l'enquête auprès des instituteurs[168]. Peut-être a-t-il été envoyé plus tard à la bibliothèque-musée de la Guerre.

2.33.4. L'ITINÉRAIRE DANS LA GUERRE

Régina Varlet est institutrice détachée au lycée de Saint-Quentin qui reste ouvert du 3 novembre 1914 au mois de février 1917[169]. Le témoignage s'achève à la veille de l'évacuation de la ville ne donnant aucun indication sur la destination finale de l'institutrice.

166 Élie FLEURY, *Sous la botte, op. cit.,* vol. I, p. 52 (octobre 1914).

167 Conservés respectivement à la B.D.I.C. sous les cotes F delta 1126/04/B.642 et 07/C.614.

168 Mais sous la cote O 28 Rés. : « Souvenirs de l'occupation », journal manuscrit de Régina Varlet, à Saint-Quentin (1914-1917).

169 D'après la réponse qu'elle envoie, dans le cadre de l'enquête auprès des instituteurs de l'Académie de Lille.

INDEX DES PERSONNES CITÉES

Accambray, Léon.....279, 305, 413
Audoin-Rouzeau, Stéphane.....26, 542
Baruch, Olivier.....277
Beaupré, Nicolas.....665, 694
Becker, Annette...22, 25-29, 34, 35, 54, 55, 98, 123, 151, 171, 276, 542, 546-548, 594, 598, 693, 787, 942, 957, 966, 968, 973, 983, 1042
Becker, Jean-Jacques.....24, 823
Bethmann-Hollweg, Theobald von.....679
Bettignies, Louise (de).....1001
Bissing, Moritz (von).....1002
Blancpain, Marc.....25
Bloch, Camille.....1002
Boltanski, Luc.....337, 367, 426
Bonald, Louis (de).....449
Bonzon, Thierry.....428
Bosquet, Albert.....151
Bourguinat, Nicolas.....288
Briand, Aristide.....984
Bülow, Karl (von).....77, 828
Burrin, Philippe.....739, 740, 983
Calmette, Albert.....269
Carnegie, Dotation.....25, 170, 390, 988
Cavell, Edith.....988, 989, 1000
Cazals, Rémy.....42
Ceccaldi, Pascal.....279
Célarié, Henriette.....992, 996, 997, 1004
Chanet, Jean-François.....738, 740
Chantriot, Émile.....341
Charle, Christophe.....664
Chickering, Roger.....228, 240, 429, 442
Cholliers, Peter 265

Cobb, Richard.....25, 26
Cochet, François.....732
Coll, François.....72, 148
Collinet, Paul.....170, 172, 266, 268, 390, 391
Condette, Jean-François.....276, 742, 758
Couliou, Benoist.....664, 665, 668, 717, 718
Croÿ, Marie de.....988
Cru, Jean Norton.....42
Daelemans, Frank.....265
Debarge, Sébastien.....327
Debruyne, Emmanuel.....788, 794, 795, 799
Deguise, Olivier.....279, 778
Descambres, Eugène.....307, 421, 425, 537
Dos Santos, Jessica.....812
Duroselle, Jean-Baptiste.....24
Elias, Norbert.....41
Ermant, Georges.133, 134, 137, 184, 278, 279, 285, 301, 307, 335, 357, 360-363, 367, 368, 374, 381, 387-389, 420, 421, 431, 453, 459, 462-464, 470-472, 482, 485, 486, 491, 495, 499-501, 511, 517, 518, 520, 521, 524, 530, 1042
Fischer, H.....225
French, John.....57
Friedberg, Erhard.....354
Ganault, Ernest.....279
Gay, George.....225
Gentilliez, Charles.....279
Gibert, Arthur…..280, 293, 295, 363, 364, 367, 370, 403, 420, 421, 425, 482, 524, 535, 538
Ginzburg, Carlo.....39, 916
Goering, Hermann.....1079
Goffman, Erving.....37
Gromaire, Georges……22-25, 28-30, 55, 79, 80, 98, 123-125, 133, 141, 143, 161, 165, 170, 171, 247, 274-276, 324, 352, 523, 324, 352, 523
Guillaume II.....85, 93, 95, 121, 163, 164, 608, 679, 763, 999
Guizot, François.....546
Halévy, Daniel.....291

Hanotaux, Gabriel....1053
Hartog, François....664
Hauet, Albert....279
Heeringen, Josias (von)....77
Hertz, Robert....42
Hindenburg, Paul (von)....32, 79, 152, 159, 168, 182, 1041
Hirschman, Albert....395, 906
Hitler, Adolf....29
Hoggart, Richard....812
Hoover, Herbert....44, 139, 225, 243, 578
Horne, John....42, 60-64, 70
Huber, Michel 257-259, 261
Hull, Isabel V....33, 56, 70, 74, 75, 79, 122, 129, 134, 343, 908, 953
Joffre, Joseph....57, 59, 140
Kershaw, Ian....277
Klück, Alexander (von)....77
Koselleck, Reinhart....664
Kramer, Alan....42, 60-64, 70
Krumeich, Gerd....152, 823
La Tour du Pin, René (de)…251, 306, 365-367, 369, 418-421, 449-453, 497, 912, 988, 989, 1048, 1049
Laborie, Pierre....411, 663, 740
Lanrezac, Charles....57, 59
Lavisse, Ernest....24, 70, 71
Le Naour, Jean-Yves....524, 628, 633, 639, 855
Le Play, Frédéric....449, 450
Liulevicius, Vejas G....32, 33
Lotze, Karl....89-91, 95
Ludendorff, Erich....32, 33, 79, 152, 159, 168
Maistre, Joseph (de)....449, 1072
Majerus, Benoît…31, 32, 35, 38, 39, 265, 277, 308, 354, 372, 595, 611, 621, 743, 962, 967, 970
Mangin, Charles....1044, 1070, 1076
Mariot, Nicolas....39, 174, 193, 542

Mayerhofer, Lisa....35, 39, 966
McPhail, Helen 22
Mosse, George L....27
Müller, Joseph-Robert....306
Nanquette, Léon....307
Némirowski, Irène....919
Nivet, Philippe.22, 34, 48, 54, 88, 93, 98, 123, 171, 172, 276, 286, 303, 354, 412, 524, 628, 739, 742, 824, 968, 1054
Olson, Mancur....807
Parisot, Guillaume....338, 341, 352, 918
Payelle, Georges....984
Payre, Renaud....913
Perreux, Gabriel....25
Picavet, Camille-Georges....23, 24, 1001
Pirenne, Henri....30, 152, 153, 239, 309, 354, 743, 1002
Poincaré, Raymond....1075
Pollak, Michael....395, 707, 1040
Pollet, Gilles....454
Ponti, Carlo....39, 916
Prochasson, Christophe....42
Prost, Antoine....24
Rasmussen, Anne....246, 247
Rathenau, Walter....154
Renouvin, Pierre....24, 1000
Ringuier, Louis....279
Robert, Jean-Louis....241
Robert, Tristan....125
Sarrail, Paul....731
Sarrault, Albert....47
Schaepdrijver, Sophie (de)....30, 123, 138, 140, 151, 608, 743, 965
Sébline, Charles....279, 285, 307, 522, 1042
Stahl, Paul....170, 172, 267, 268, 397, 398
Stoneman, Mark R....75
Sweets, John F....918

Thévenot, Laurent.....337, 367, 426
Thierry, Augustin.....546
Thoral, Marie-Cécile.....298
Thuliez, Louise.....988, 989
Touron, Eugène.....279, 666, 674, 675, 678
Van der Meersch, Maxence.....503-505, 513, 516, 532, 547, 638, 824
Vandenbussche, Robert.....293, 417, 428, 429, 522, 787
Védrine, François.....144
Villalobar, marquis (de).....139
Virgili, Fabrice.....866
Vittini, Léon.....150, 300, 459, 599, 1058
Weber, Thomas.....56, 65, 908
Wegner, Larissa.....917
Werth, Nicolas 274
Whitlock, Brand.....139
Wieviorka, Annette.....55
Windler, Christian.....738, 740
Winter, Jay.....24, 268
Zalc, Claire.....39, 174, 193

INDEX TOPOGRAPHIQUE

Aisne.....

Aisonville-et-Bernoville.....490, 491, 493
Aizelles.....127
Anguilcourt-le-Sart.....111, 115, 286, 333, 350, 351, 408, 409, 411-413, 415-417, 638, 644
Anizy-le-Château.....1055
Arrancy.....127, 251, 306, 365, 366, 419, 423, 425, 450, 451, 497, 596, 1048, 1049
Athies-sous-Laon.....87, 180, 336, 380
Aubencheul.....105, 106
Aubenton.....184
Aubigny-en-Laonnois.....127, 408
Autremencourt.....174, 421
Barenton-Bugny.....372
Barenton-Cel.....174
Barenton-sur-Serre.....378
Barisis.....60, 165, 218, 1078, 1085
Beaurevoir.....115, 120, 184, 324, 325, 350, 397, 466, 765
Beautor.....632
Bellenglise.....102, 180, 763
Bellicourt.....157, 381
Bergues-sur-Sambre.....819
Berlancourt.....178
Berlise.....317
Berrieux.....127
Berry-au-Bac.....77
Berthenicourt.....441
Besmont.....174
Bohain.....118,408, 777, 783, 785, 786, 1035, 1048, 1066
Bois-lès-Pargny.....691
Bony.....491
Bouconville.....126, 1050, 1051
Boué.....270, 346, 514, 1067
Brancourt-le-Grand.....283
Brunehamel.....819

Bruyères-et-Montbérault....632
Buironfosse 57, 58, 63, 87, 120, 219, 220, 222, 241, 284-287, 315, 339, 340, 347, 351, 398-400, 510, 513, 529, 534, 692, 1045, 1046, 1062
Cerny-en-Laonnois....175
Chaillevois....180, 306, 463, 1054, 1055
Charmes....632
Chauny. 40, 47, 58, 60, 64, 72, 77, 81, 82, 102, 111, 119, 127, 129, 131, 133, 135, 136, 157, 168, 175, 178, 185, 194, 218, 283, 296, 300, 301, 307, 337, 340, 372, 406, 421, 424, 425, 431, 441, 446, 466, 537, 558, 568, 597, 620, 632, 766, 794, 826, 842, 852, 917, 932, 935, 943, 944, 1039, 1060, 1063, 1074, 1084
Chavignon....82
Chemin des Dames, plateau....40, 68, 73, 77, 126, 175, 177, 179-181, 251, 684, 690, 934, 951, 974, 1044, 1049-1051, 1057, 1069, 1071, 1073, 1075, 1085
Chéry-Pouilly....378
Chevennes....320
Chevillecourt....77
Cilly....349, 513
Corbeny....126
Coucy-le-Château....102
Coucy-lès-Eppes....87, 174
Courtecon....183
Couvron-Autemencourt....119
Craonne....77, 158, 555, 576, 714, 835, 836, 1036, 1071, 1072
Crécy-au-Mont....182, 218, 248, 270, 856, 1036, 1043
Crécy-sur-Serre....96, 111, 113, 132, 142, 158, 164, 165, 176, 195, 205, 229, 231, 248, 249, 252, 255, 307, 327, 339, 340, 343, 345, 437, 508, 532, 607, 615, 616, 618, 621, 645, 653, 662, 680, 688, 690, 744, 748, 807, 834, 836, 1041, 1042
Crépy....87, 381
Cuiry....317
Dohis....348
Erlon....380
Esquéhéries....58, 175, 285, 343, 347, 350, 381, 605, 606, 679, 736, 821, 826, 1062, 1063
Estrées....388, 819

Étreux…88, 136, 158, 222, 307, 318-320, 339, 340, 344, 347, 405, 432, 437, 502, 526, 532, 576, 589, 605, 622, 625, 760, 821, 846, 871, 900, 902, 1045, 1051, 1052, 1062, 1081
Fargniers.....286
Fesmy-le-Sart.....506
Festieux.....450
Flavy-le-Martel.....381, 405
Folembray.....77, 1038, 1074
Fourdrain.....175, 231, 621, 813
Fresnoy-le-Grand.....128, 129, 189, 242, 248, 249, 256, 270, 306, 448, 458, 504, 530, 535, 565, 579, 692, 736, 749, 806, 819, 826, 1047, 1048, 1066, 1067
Gizy.....128, 175
Grand-Verly.....506
Grandrieux.....317
Grougis.....317, 350
Guise.....59, 60, 63, 72, 77, 93, 103, 105, 107, 108, 111, 127, 142, 146, 173, 175, 176, 178, 180-182, 189, 218, 222, 559, 281, 287, 338, 398, 457, 459, 466, 507, 514, 534, 563, 669, 703, 757, 795, 807, 812, 816, 878, 917, 1036, 1043-1045, 1051-1054, 1062, 1063, 1077, 1078, 1081
Hannapes.....63
Harcigny.....174
Hargicourt.....166, 283
Hirson.....40, 174, 178, 181, 189, 261, 318, 408, 808, 917, 1035
Holnon.....116, 330
Iron.....107, 108, 110, 114
Joncourt.....184
Juvincourt.....64, 116
La Capelle.....319, 325, 346, 401, 763, 1045
La Fère.....127, 132, 283, 300, 326, 408, 411, 415, 456, 462
La Ferté-Chevrésis.....284, 408
La Neuville.....400
La Neuville-en-Beine.....64
La Neuville-Housset.....87
La Selve. 158, 204, 224, 248, 373, 432, 436, 555, 576, 692, 744, 814, 815, 828, 1036, 1071, 1072

Laffaux.....116
Landrecies.....147
Laon. .40, 46, 49, 58, 71-72, 77, 81-84, 88, 92, 93, 96, 99, 105, 111, 114-117, 119-120, 128, 132-133, 137, 142, 147, 156, 158-161, 167, 173-176, 178, 180, 183, 185-187, 190, 193-196, 200, 204, 205, 207-209, 211, 213, 218, 221, 224, 228, 229, 232-234, 236, 239-241, 244, 245, 247-250, 252, 254, 256, 261-267, 270, 278, 283-285, 296, 300, 301, 305-308, 310, 315, 332, 334, 337, 339, 344, 347, 349, 351, 355, 357-363, 369, 372, 374-376, 381, 384-387, 389, 394, 410, 411, 420-423, 425, 431, 433, 435, 436, 441, 442, 449, 453, 456, 458, 460-464, 467, 468, 470-471, 473-478, 481-483, 485, 486, 488, 490-497, 499, 501, 505, 507, 508, 510-512, 515, 517-520, 522, 529, 530, 532, 534, 537, 545, 557, 563, 576, 582, 586, 589, 602, 607, 618, 622, 632, 644, 645, 655, 658, 669, 672, 680, 684-686, 688, 689, 702, 763, 766, 768, 784, 794, 795, 806, 812, 826, 842, 851, 864, 867, 912, 922, 923, 925-928, 932, 939, 941, 942, 944, 974-976, 987, 994, 1038, 1041, 1042, 1044, 1046, 1048-1050, 1054, 1055, 1059-1061, 1069-1071, 1074-1077, 1082, 1083
Le Boujon.....286, 310, 336, 344, 346, 360, 401, 513, 569, 1045, 1046
Le Catelet.58, 60, 72, 83, 115, 128, 153, 156, 287, 326, 551, 569, 765, 830, 838, 855, 1049, 1085
Le Mesnil-Saint-Laurent.....793
Le Nouvion....63, 88, 103, 104, 189, 299, 320, 324, 350, 375, 376, 399, 438, 517, 566, 624, 768, 795, 1062, 1067-1069
Le Sourd.....576
Le Thuel.....211
Lemé.....142
Leschelles.....381, 765
Lesdins.....576
Lesquielles-Saint-Germain.....60, 176, 615
Leuilly-sous-Coucy.....64
Levergies.....156
Lizy.....115
Louvet.....819
Lugny.....449, 490, 491, 493
Macquigny.....819, 890, 891, 900, 902
Mainbresson.....317
Marle.....141, 175, 197, 391, 689, 808, 842, 1042

Mennevret.....317
Molain.....317
Monceau-lès-Leups.....120, 795
Mondrepuis.....1060
Mons-en-Laonnois.....380
Mont d'Origny.....328, 336, 889, 900, 902
Montaigu.....1071, 1072
Montbrehain.....283, 516, 537, 857
Montcornet.....82, 87, 106, 159, 161, 252, 256, 605, 618, 703, 807, 1046
Montescourt-Lizerolles.....279, 307
Montigny.....320
Mortiers.....377
Moy.....405
Neuville-Saint-Amand.....405
Oisy.....819
Origny-en-Thiérache.....283, 314, 348, 1079
Origny-Sainte-Benoite.....138, 156, 204, 248, 287, 326, 407, 458, 525, 528, 536, 550, 603, 607, 627, 658, 680, 691, 696, 770, 782, 792, 793, 796, 819, 841, 860, 875, 882, 892, 901-903, 1080-1082
Paissy.....1057, 1073
Parfondeval.....318
Pasly.....70
Petit Verly.....317
Plomion.....163, 177, 241, 250-252, 256, 266, 311, 314, 333, 373, 525, 529, 556, 763, 770, 814, 831, 840, 849, 1078-1080
Ployart.....127
Pommiers.....182, 218, 1036, 1042, 1043
Pontruet.....141, 196, 201, 203, 309, 310, 311, 314, 321-323, 331, 343, 368, 386, 401
Prémont.....63
Résigny.....317
Ribemont.....180, 374, 405, 440, 441, 507, 632, 1081
Rocourt-Saint-Martin.....136, 805, 853
Rozoy-sur-Serre. .106, 118, 119, 133, 152, 176, 187, 196-198, 200, 202, 203, 205, 208-211, 231, 242, 252, 293, 297, 301, 310, 316, 318, 322, 324-326, 328, 329, 331, 333, 335-338,

340, 344, 348, 360, 369, 372, 373, 387, 388, 392, 393, 405, 436, 459, 469, 475, 502, 504, 508, 513, 515, 517, 522, 526, 529, 532-534, 538, 587, 659, 662, 691, 692, 744, 808, 852, 1060, 1061, 1082, 1083

Sains-Richaumont.....88, 119, 158, 195, 220, 255, 320, 625, 691, 746, 832, 860, 867, 1053, 1054

Saint-Gobain.....136, 332, 333, 387, 436, 449, 526, 572, 691, 757, 766, 1059, 1060, 1078

Saint-Michel.....40, 103, 105, 181

Saint-Paul-aux-Bois.....127

Saint-Quentin…40, 46, 47, 50, 57, 58, 71, 72, 77, 81-85, 92, 93, 95, 99, 102, 103, 105, 106, 108, 110, 111, 113-116, 118, 119, 121, 128, 130, 131, 135-138, 141, 142, 144, 147, 149, 150, 154, 157, 161, 167, 168, 173, 178, 180, 181, 185, 187, 190, 194, 195, 197, 208, 209, 211, 220, 222, 224, 229, 230, 233, 236, 239, 244, 252, 255, 263, 269, 270, 279-281, 283, 284, 289, 290, 293, 296, 301,306, 313, 317, 326, 330, 332, 334, 336, 337, 350, 360, 363, 368, 372, 373, 376, 377, 380, 383, 384, 386, 388-390, 394, 395, 397, 401-405, 407, 408, 410, 411, 423-425, 431, 434, 436, 438, 439, 441-443, 445-447, 453, 455, 457-460, 469, 470, 473-476, 478, 481-483, 485-488, 490-494, 497, 499-501, 505, 508, 510, 511, 515, 517, 532, 535, 537, 538, 552, 559, 560, 574, 576, 578, 582-584, 587, 588, 596, 599, 612-614, 616-618, 625, 630, 632, 645, 659-661, 667, 670, 680, 683, 684, 688, 691, 701, 757, 758, 773, 776, 778, 792, 793, 795-797, 805, 819-822, 826, 842, 850, 853, 864, 867, 877, 890-892, 900-902, 912, 913, 922, 923, 935, 939, 941-944, 999, 1004, 1035, 1038, 1043, 1047-1050, 1056-1059, 1063-1066, 1072-1074, 1080, 1081, 1085-1087

Saint-Simon.....405

Sainte-Croix.....127

Seboncourt.....408

Sequehart.....569, 687, 765, 816, 1085, 1086

Sinceny.....127, 632

Sissonne.....119, 284, 307, 349, 432

Soissons.....69, 70, 176, 182, 199, 218, 939, 1036, 1042, 1043

Sons-et-Ronchères.....284

Tergnier.....120, 135, 178, 197, 211, 286, 404, 632, 917

Thenailles.....312

Thenelles.....252

Thiérache…40, 47, 58, 88, 110, 164, 175, 177, 934, 936, 943, 945, 1038, 1045, 1046, 1052, 1053, 1060, 1062, 1068, 1077, 1079

Trosly-Loire.....102
Trucy.....177
Vailly-sur-Aisne.....176, 181, 508
Vauclair.....1051
Vaux-Andigny.....315, 317, 318, 332, 387, 475, 490-493, 510, 535
Vauxaillon.....199, 201, 203
Vauxrézis.....64, 69
Vendeuil.....405
Vendhuile.....136, 157, 807
Vervins.....89, 95, 106, 110, 258-261, 267, 269, 316, 462, 501, 509, 917, 1045, 1051, 1053, 1062, 1067, 1070, 1077, 1078
Villequier-Aumont.....64
Villeret.....350, 797, 840
Villers-le-Sec.....115, 405
Viry-Noureuil. .119, 142, 204, 224, 232, 248, 345, 347, 564, 691, 753, 791, 815, 857, 1083-1085
Wassigny.....1052
Wiermont.....900, 902
Wimy.....120

Allemagne.....
Berlin.....261, 266, 269
Cologne.....1051
Fribourg.....442, 917
Hanovre.....129
Holzminden, (camp d'internement).....129, 159, 1051, 1054
Wahn, (camp d'internement).....1051

Ardennes.....
Carignan.....230
Charleville-Mézières.....79, 81, 162
Fleigne.....111
Givet.....794
Mouzon.....269

Rumigny....1072
Sedan....168, 987

Belgique....
Bruxelles....139, 235, 256, 259, 261, 264, 266, 354, 382, 987
Charleroi....57
Gand....168
Gembloux....1055, 1056
Liège....57, 795, 987
Namur....1000
Rochefort....232
Ypres....248

France non occupée....
Le Havre....980
Onival....1046
Paris....76, 89, 90, 180, 243, 568, 653, 736, 900, 986, 1042, 1046, 1052, 1054, 1067, 1068, 1082
Poitiers....875
Sainte-Adresse....980

Marne....
Bourgogne....81
Reims....180, 669, 686, 713, 714

Meurthe-et-Moselle....
Briey....95
Fillières....987
Longwy....95

Meuse....
Saint-Mihiel....1001

Nord....

Avesnes....1067, 1078
Bondues....787
Cambrai....484, 987
Dompierre-sur-Helpe....1048
Douai....293, 417, 428, 429, 484, 522, 797, 987
Felleries....182, 204, 232, 562, 692, 715, 815, 1085
Fourmies....81, 258-261, 268, 269, 301, 327, 501, 509, 868, 987
Hautmont....1064
Landrecies....376, 402
Le Cateau-Cambrésis....222, 438, 842, 1052, 1056-1059, 1064, 1065, 1073, 1087
Le Quesnoy....147, 402
Liessies....1084
Lille 26, 46, 133, 137, 139, 162, 171, 225, 259-265, 267, 269, 376, 390, 484, 485, 556, 578, 797, 830, 832, 868, 987, 993, 997, 1079, 1087
Maubeuge....82, 180, 233, 269-271, 398, 399, 408, 438, 456, 506, 987, 1053, 1056, 1058, 1064, 1065, 1073, 1087
Roubaix....162, 225, 578
Saint-Hilaire-sur-Helpe....1078
Sémeries....815, 816
Tourcoing....162, 218
Valenciennes....168, 225, 446, 484

Oise....
Appilly....81, 431
Chantilly....1067
Noyon....77, 81
Tracy-le-Mont....795

Pas-de-Calais....
Arras....82, 1085
Boulogne-sur-Mer....797
Bucquoy....81
Lens....174, 193, 987

Pays-Bas

Rotterdam.....139, 149, 235, 568, 1066

Somme.....

Amiens.....34, 782, 797

Bapaume.....684

Ham.....684

Moislains.....491

Nesles.....684

Péronne.....491, 667, 688, 896

Soyécourt.....491

Suisse

Berne.....134

Vosges.....

Saint-Dié.....987

OPÉRATIONS MILITAIRES

Alberich, opération.....40, 45, 157, 182, 208, 232, 631, 684, 1049, 1050, 1054, 1055, 1060, 1074, 1081, 1084

Champagne, bataille.....681, 682, 685, 705, 835, 836, 874

Chemin des Dames, bataille.....40, 156

Guise, bataille.....58, 67, 606, 792

La Malmaison, bataille.....690, 814

Marne, bataille.....40, 60, 64, 65, 68, 574, 828

Michael, opération.....156, 158, 241, 320, 509, 662, 1071

Nivelle, offensive.....45, 158, 207, 526, 681, 684, 688, 691, 1044, 1051, 1054, 1069, 1071, 1075, 1085

Schlieffen, plan.....56, 66, 130, 134

Somme, offensive…40, 81, 118, 156, 184, 599-601, 678, 681-684, 686, 693, 694, 709, 723, 1048, 1050, 1056, 1058, 1062, 1063, 1065, 1066, 1073, 1087

Verdun, bataille.....572, 598, 599, 669, 674, 683, 685